



Margaret Carnegie
Library



30913

Accession No.

R

Class F Book B615

920.01

v.71





Digitized by the Internet Archive
in 2025

BIOGRAPHIE
UNIVERSELLE,
ANCIENNE ET MODERNE.
SUPPLÉMENT.

~~~~~  
**LE — LIC.**  
~~~~~

Mills College Library
WITHDRAWN



REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ET DES SCIENCES

PARIS, 1880



PARIS. — IMPRIMERIE DE BRUNEAU,
Rue Croix-des-Petits-Champs, 53.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,
ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR
LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU
LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTièrement NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts
que la vérité. (VOLT., première Lettre sur OEdipe.)

TOME SOIXANTE-ONZIÈME.



A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 13.

—
1842.

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF CHICAGO
1891

UNIVERSITY OF CHICAGO



SIGNATURES DES AUTEURS

DU SOIXANTE-ONZIÈME VOLUME.

MM.

A. DE BARANTE.
 A—D. ARTAUD.
 A—S. AUGUIS.
 A—T. H. AUDIFFRET.
 B—D—E. RADICHE.
 B—D—R. BORDIER.
 B—ÉE. BOULLÉE.
 B—L—E. BLAINVILLE.
 B—L—M. BLUMM.
 B—U. BEAULIEU.
 C. et A. CHAUSSIER et ADELON.
 C—AU. CATTEAU-CALLEVILLE.
 C—L—T. COLLOMBET.
 D—S. DESPORTES-BOSCHERON.
 C. M. P. PILLET.
 C—T. COTTRET.
 C—T—S. CATTOIS.
 C. T—V. COQUEBERT DE TAIZY.
 D—B—S. DUBOIS (Louis).
 D—C. DELLAC.
 D—G. DEPPING.
 D—H—E. DEHÈQUE.
 D—R—R. DUROZOIR.
 D—S—E. DASSANCE.
 D—Z—S. DEZOS DE LA ROQUETTE.
 E—K—D. ECKARD.
 E—S. EYRIÈS.
 F—LE. FAYOLLE.
 F. P—T. Fabien PILLET.
 F—T—E. DE LA FONTENELLE.
 G. D—F. GARNIER-DUBOURGNEUF.
 G—D—L. DUVAL (George).
 G—G—V. DE GRÉGORY.
 G—R—D. GUÉRARD.

MM.

G—RY. GRÉGORY (J.-C.).
 G—T—R. GAUTHIER.
 G—Y. GLEY.
 H—Q—N. HENNEQUIN.
 J—B. JACOB.
 L. LEFEBVRE-CAUCHY.
 L—C—J. LACATTE-JOLTROIS.
 L—L—L. LAVALLEYE.
 L—M—X. J. LAMOUREUX.
 L—NE. LETRONNE.
 L—R. LAIR.
 L—S—D. LESOURD (Louis).
 L—U. LEDRU.
 L—V. LÉCUY.
 M—D j. MICHAUD jeune.
 M—G—N. MAGNIN.
 M—E. MENTELLE.
 N—L. NOËL.
 P—C—T. PICOT.
 P—E. PONCE.
 P. L—T. PROSPER LEVOT.
 P—OT. PARISOT.
 P—RT. PHILBERT.
 P—S. PÉRIÈS.
 R—D—N. RENAULDIN.
 R—É. ROYÉ.
 R—F—G. DE REIFFENTERG.
 S—D. SUARD.
 T—D. TABARAUD.
 U—I. USTÉRI.
 W—S. WEISS.
 X.
 Z.

{ Anonymes.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

L

LEAKE (sir JEAN), amiral anglais, était né en 1656, dans le comté de Surrey. Son père, habile officier, fut son maître de mathématiques, l'initia aux principes de l'artillerie navale, et lui fit avoir une commission de midshipman. La guerre venait d'éclater entre l'Angleterre, impolitiquement alliée à la France de Louis XIV, et la Hollande. Le jeune marin fit donc son apprentissage au milieu d'une formidable lutte, fréquemment signalée par les engagements les plus sérieux. Il était à la grande bataille navale livrée par Spraggs à Tromp, sur les côtes de Zélande, et servait avec son frère Henri, à côté de son père, sur le *Prince Royal*. Ce dernier, ainsi qu'on va le voir plus bas, sauva le navire par son opiniâtre résistance. Ses deux fils le secondèrent vaillamment; mais Henri resta parmi les morts. La guerre achevée, Jean Leake chercha fortune dans la marine marchande, et fit, comme commandant, deux ou trois voyages dans la Méditerranée. Mais ce n'était là qu'un pis-aller; son inclination le portait toujours du côté de la marine militaire, et une place de maître-canonnier à bord

d'un navire royal était l'objet de ses vœux. Ce poste était alors plus considéré que de nos jours. Il y parvint en 1675, quand son père reçut le commandement de l'artillerie du *Nep-tune*; mais la longue paix dont l'Angleterre jouit jusqu'en 1688 l'empêcha d'avancer. Il n'avait encore à cette époque que le commandement d'un brûlot avec lequel, au reste, il rendit des services au roi devant Londonderry, lors des troubles qui remplissaient l'Irlande. La révolution, qui précipita du trône les Stuarts, et qui devint le signal de la guerre entre l'Angleterre et la France, lui fut plus favorable. L'utilité dont il pouvait être pour amener la reddition de Londonderry au nouveau gouvernement, que, du reste, il ne tarda point à reconnaître, lui valut un commandement plus élevé. Capitaine de l'*Aigle* (vaisseau de 70), il prit une part brillante à la bataille de la Hogue (1692), qui porta un coup mortel à Jacques II, et dont on peut dater le commencement du déclin de la France sur mer. Churchill, frère de Marlborough, remarqua la belle conduite du capitaine Leake dans cette affaire; et les rapports qu'il adressait à l'ami-

rauté, se ressentirent de l'impression qu'avaient produite sur lui le sang-froid et l'intrépidité de l'habile officier. Aussi n'eût-il tenu qu'à lui, après la mort de son père, en 1696, de lui succéder dans ses deux places; mais il préféra, selon le désir de Churchill, alors devenu amiral, continuer le service actif, et il en fut récompensé en 1701 par sa promotion au commandement du *Britannia*, le plus beau navire de l'Angleterre, et de deux autres vaisseaux. Il ne le garda pas longtemps; car, dès le mois de juin 1702 et aussitôt que l'Angleterre, se déclarant pour le prétendant autrichien, dans la guerre de la succession d'Espagne, reprit la guerre contre Louis XIV, il fut mis à la tête de l'escadre dirigée contre Terre-Neuve. Cette expédition n'était peut-être pas très-difficile, et le mérite principal de Leake, en cette occasion, fut la célérité rare qu'il apporta dans l'exécution de l'entreprise qui lui était confiée. Mais enfin il réussit au-delà même de son espoir. L'île, presque absolument sans défense, tomba, sans coup férir, sous la domination anglaise : de riches captures qu'il fit vendre pour son compte et pour celui de ses équipages décuplèrent rapidement sa fortune; et grâce à l'orgueil britannique toujours prêt à s'exagérer ses triomphes, on fit de cette campagne lucrative la campagne la plus glorieuse. Aussi, de retour à Londres, héros et millionnaire, sir John Leake (donnons-lui dès à présent ce titre, qui lui fut offert en 1703, mais qu'il n'accepta qu'en 1704) ne tarda point à recevoir une nomination de contre-amiral, puis de vice-amiral du pavillon Bleu. C'est en cette dernière qualité qu'il fit voile pour la Méditerranée, où les flottes espagnole et française balançaient les efforts de la Grande-

Bretagne. Il y développa dans une sphère plus élevée les talents dont il avait donné des preuves dans des rangs inférieurs. Il accompagnait, en 1704, l'amiral sir George Rooke, lorsque, revenant de son infructueuse expédition de Catalogne, ce dernier fit escalader par ses marins les rochers de Gibraltar, qui, du reste, n'avait que cent hommes de garnison. La même année eut lieu la bataille de Malaga, qui, si elle ne fut point décisive, fut meurtrière, et où Leake se montra digne du haut grade qu'il occupait. Toutefois l'avantage fut plutôt du côté de la flotte française que du côté de ses rivaux. Leake alla ensuite passer l'hiver dans la rade de Lisbonne, qui, suivant le plan du cabinet anglais, devait servir de base d'opérations à tout ce que feraient les troupes de terre dans la Péninsule, et qu'il regardait presque comme une de ses possessions. Pendant ce temps, on jurait à Madrid et à Versailles de reconquérir Gibraltar, et l'on entreprenait, sans moyens suffisants, le siège de cette place inexpugnable par les moyens réguliers, moins puissants alors qu'ils ne le sont de nos jours. Peut-être eût-on fini par la prendre (car les assiégés étaient réduits à l'extrémité), si l'arrivée de Leake avec des renforts et des vivres (29 octob. 1704) n'eût rendu le courage aux assiégés. Le siège pourtant continua; et au commencement de 1705, une escadre française de dix-huit vaisseaux, aux ordres du baron de Pontis, vint mouiller dans la baie, et resserrer, par mer, le blocus que faisaient, du côté de la terre, les Espagnols de Philippe V. Pour la seconde fois, l'escadre de Leake parut devant Gibraltar. En arrivant (10 mars 1706), il tomba sur cinq navires français sortant de la baie, en prit

deux, en fit échouer deux autres, et ne manqua que le cinquième, qui emportait Pontis blessé mortellement. La suite de cette victoire fut la levée du siège de Gibraltar (23 avril) et surtout une impression morale très-grave, en France encore plus qu'en Espagne. Cinglant vers le nord, sir John Leake se joignit à la flotte qui débarqua sur la côte de Catalogne le comte de Peterborough, et coopéra efficacement à la réduction de Barcelone, qui, prise au bout de six semaines, devint la résidence de l'archiduc, rival de Philippe V. C'était la réalisation du plan tenté l'année d'auparavant, sous Rooke. Il combina ensuite un coup de main sur Cadix, voulant surprendre les galions dans le port; mais les dispositions faites par le gouvernement de Philippe V firent avorter cette entreprise. Il fut plus heureux l'année suivante (1706) lorsqu'il regagna les parages de Barcelone, où l'archiduc, bloqué par les forces de terre et de mer que commandait Philippe en personne, était à la veille de se voir forcé de se rendre. L'apparition de sir John Leake devant la ville assiégée détermina la levée précipitée du siège; et cette retraite concourant avec la fameuse éclipse totale de soleil du 26 mai, fournit matière aux sarcasmes, aux médailles injurieuses contre le monarque qui avait choisi cet astre pour son emblème. Elle aida encore à populariser le nom de Leake, que la réduction de Carthagène, bientôt suivie de la soumission d'Alicante, puis la prise de Palma, etc., et l'occupation de toute l'île de Majorque, pendant la même année 1706, achevèrent de classer parmi les plus hautes notabilités de la marine anglaise. La reine Anne s'empressa de le faire amiral

(1707) du pavillon Blanc, en remplacement de Cloudesly Shovel, qui venait de mourir, et de lui donner une flotte à commander. Il justifia son élévation par une nouvelle campagne non moins riche en événements (1708). L'assujétissement de la Sardaigne et de l'île de Minorque au pouvoir de l'archiduc en furent les résultats principaux. Ici finit l'histoire des services militaires de sir John Leake. Il avait été créé, pendant son absence, lord grand-amiral, et deux villes, Harwich et Rochester, l'avaient nommé leur représentant à la chambre des communes. De retour en Angleterre, il opta pour Rochester. Il fut ensuite promu à la dignité de contre-amiral (mars 1709), devint membre de l'amirauté, et lors de la révolution ministérielle de 1710, on lui offrit la place de premier lord de l'amirauté, vacante par la démission de lord Orford. Soit fidélité à ses convictions politiques ou à la famille de Marlborough, soit qu'il ne crût pas que le nouveau système eût chances de durée, il déclina cette proposition, et borna son existence politique à se faire réélire au parlement par la ville de Rochester (1710). Deux fois encore (1711 et 1712) il prit le commandement d'une flotte, mais sans rien avoir à faire de grave, même lors de la deuxième excursion qui se réduisit à prendre possession de Dunkerque : et enfin, en 1714, à la mort de la reine Anne, on sembla vouloir fixer sa position en le faisant amiral en activité. Mais le remaniement général que l'avènement de Georges I^{er} amena bientôt dans toute l'amirauté lui devint funeste. Il fut rayé des cadres de l'activité; et s'avouant à lui-même qu'il ne pouvait avec honneur s'y faire réintégrer, il renonça sincèrement à la

vie d'ambitieux, et partagea ses loisirs entre le plaisir de se faire bâtir un pavillon à Greenwich et celui d'habiter une jolie propriété de campagne à Beddington en Surrey. Mais il ne jouit pas long-temps de cette vie paisible et douce. Les dilapidations, les désordres et les fautes d'un fils unique, qu'il idolâtrait et qui avait été sa plus chère espérance, empoisonnèrent ses derniers moments, et lui furent d'autant plus pénibles que rien alors ne venait le distraire. Enfin, ce fils, après avoir été sur le point de déshonorer le nom qu'il portait, fut enlevé par un coup d'apoplexie. Son vieux père ne survécut pas un an à ce triste événement; il mourut à l'âge de 65 ans, le 1^{er} août 1719. Comme il ne laissait aucun enfant, ses biens passèrent à son neveu, Étienne-Martin Leake (v. ci-après). — *Richard LEAKE*, père de l'amiral, était un brave et habile marin, né en 1626, à Harwich, et qui mourut en 1696. Il se distingua par une bravoure à toute épreuve dans une foule d'engagements. Il était maître-canonnier, et quoique ce poste ne lui donnât pas rang d'officier, il s'était acquis une considération universelle par l'habileté qu'il déployait dans son art meurtrier, et par une vigueur morale que rien n'ébranlait. Grâce à lui surtout, le vaisseau qu'il montait fit face à quinze navires hollandais, pendant la première guerre de Hollande, et se tira d'affaire. Dans un autre combat livré à deux vaisseaux danois sur la Baltique, tous les officiers ayant été blessés, il commanda et il eut l'avantage. Enfin, en 1673, dans une des quatre grandes batailles qui signalèrent la deuxième guerre de Charles II contre la Hollande (la bataille du 14 juin, dans les eaux de la Zélande), le vaisseau le *Prince Royal*,

où il remplissait son office, ayant été dématé, quatre cents hommes de l'équipage avaient été tués ou mis hors de combat, un tiers des canons était démonté : le capitaine George Rooke (celui même qui plus tard devint amiral) ne voyait aucun moyen de résister et avait dit à tout son monde de se sauver, quand Leake vint se jeter à la traverse, criant : « Non, tant que j'aurai la force de « bourrer une pièce de canon, le « *Prince Royal* ne se rendra pas ». Il ranima par son ardeur le courage chancelant de l'équipage, et prenant le commandement, recommença le feu avec un tel succès qu'il contraignit le navire hollandais à prendre la fuite, et ramena en triomphe le *Prince Royal* à Chatham. L'amirauté lui conféra le titre de maître-artilleur de Grande-Bretagne, et le plaça, comme garde des projectiles de la marine, à Woolwich. Leake avait un génie particulier pour l'artillerie; et l'on ne peut douter que, s'il eût existé à cette époque des écoles spéciales pour la marine, il n'eût été un célèbre ingénieur. C'est lui qui, le premier, imagina de mettre le feu à un mortier au moyen d'une fusée. Il était, du reste, artificier parfait; et il avait exécuté nombre de curieuses pièces d'artifice pour Charles II et pour le duc d'York. — *LEAKE (Étienne-Martin ou Stephen-Martin)* était fils d'un autre Stephen-Martin, beau-frère de l'amiral, dont il avait épousé la sœur, et capitaine de vaisseau, ainsi que jadis l'avait été sir John. Il se livra paisiblement à l'étude du blason et de la généalogie de la Grande-Bretagne, sous Maissaire; se fit admettre à Middle-Temple, fut reçu membre du collège héraldique; et, de degré en degré, successivement revêtu des bizarres dénominations que l'usage a con-

sacrées pour les divers postes, arriva au titre de garter (jarretière), le plus élevé de ceux auxquels peut parvenir, dans le collège, celui qui n'est pas né grand-seigneur. Il ne manqua pas de déployer, dans toute la longue carrière qu'il traversa, le plus grand zèle pour les prérogatives du corps auquel il appartenait; et plus d'une fois ce zèle dégénéra en fanatisme. Il provoqua, en 1731 et 1732, une poursuite solennelle contre le peintre Shiets, qui prétendait remplir l'office de héraut d'armes à la cour des Doyens. Au mois de janvier 1738, il adressait à Georges II une pétition à l'effet de monopoliser en faveur des seuls membres du conseil héraldique le droit de peindre les armoiries, pétition que les peintres eurent sérieusement à combattre, et dont ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à triompher. Il s'occupa très-fortement, en 1747, des détails d'exécution du projet de Cromwell Mortimer sur l'ouverture d'un registre particulier des armoiries pour les sectes non-conformistes, sans en excepter les juifs; projet qui, lorsqu'il était à la veille de s'effectuer, manqua par les exigences du ministère à l'égard des sectes (1748). Sa vie, du reste, ne présente point d'événements saillants. Il était né le 5 avril 1702, et il mourut le 24 mars 1774, à Mile-End. On n'a de lui que trois ouvrages imprimés : I. *Nummi Britannici Historia*, Londres, 1726; deuxième édition (très-augmentée), 1745. C'est le plus ancien ouvrage qui existe, dit-on, sur les monnaies de l'Angleterre. II. *La vie de sir John Leake* (l'amiral, son oncle, dont l'article précède), Londres, 1750, grand in-8°. Cet ouvrage ne fut tiré qu'à cinquante exemplaires et donné à quelques amis. III. *Motifs qu'il y a de donner aux rois d'armes*

de la province commission de visiter leur circonscription, Londres, 1744. Il a laissé un grand nombre de manuscrits relatifs à son art et à l'histoire, soit des armoiries des familles et des ordres, soit de la science héraldique elle-même et du collège héraldique de la Grande-Bretagne. Ces manuscrits ne vont pas à moins de cinquante. L'abrégé latin des registres de l'ordre de la Jarretière, que possède le collège héraldique, est la traduction d'un travail de Stephen-Martin Leake (qui, suivant quelques biographes, aurait aussi été tiré à cinquante exemplaires.) P—OT.

LEAKE (JEAN), médecin anglais, d'une autre famille que les précédents, était d'Ainstable, en Cumberland. Son père était curé du lieu; le fils voulait se faire militaire, et il se rendit à Londres dans ce dessein, se flattant d'y obtenir un grade, dès son entrée au régiment. Déçu de cet espoir, il se jeta dans l'étude de l'art médical; suivit avec succès la clinique des hôpitaux, et, après avoir été chirurgien, profita, pour augmenter ses connaissances, de l'occasion qui s'offrit à lui de visiter Lisbonne et l'Italie dans des vues scientifiques. A son retour, il s'établit dans Piccadilly, puis dans Cravent-Street, où il se fit rapidement une belle clientèle, et acquit surtout un grand renom comme accoucheur. Il faisait aussi des leçons publiques sur l'art qu'il exerçait. Ses cours, qui se recommandaient par la clarté, la méthode, l'exactitude, et qui étaient parfaitement ce qu'il fallait pour former des praticiens, furent très-goutés et très-suivis. Peut-être ses belles manières contribuèrent-elles à cette vogue. Toutefois, on ne saurait méconnaître les mêmes qualités dans ses ouvrages, bien que l'on ne puisse dire qu'il ait ajouté à la science. Il eut

grande part à la création de l'hôpital de Westminster pour les femmes en couches. On le trouva mort dans son lit, le 8 août 1792 au matin. Il souffrait depuis long-temps d'une affection de la poitrine. On a de lui : I. *Observations pratiques sur la fièvre puerpérale*, Londres, 1773. II. *Introduction (A lecture introductory) à la théorie et à la pratique de l'art obstétrical, ou Réflexions sur l'histoire, la nature et le but de cet art*, Londres, 1774. L'auteur y recommande un forceps de son invention à l'exclusion de celui de Levret, dont il signale les imperfections. III. *Instructions médicales sur les moyens de prévenir et de guérir diverses maladies des femmes*, etc., Londres, 1778, 2 vol. in-8°. C'est au fond un remaniement de l'ouvrage précédent, mais les additions sont si nombreuses et si considérables, et donnent à l'ensemble un caractère si nouveau qu'on peut le regarder comme un autre ouvrage. Il en existe une traduction allemande et une traduction française, et, en Angleterre même, l'ouvrage a eu au moins huit éditions. IV. *Essai pratique sur les maladies des viscères, principalement sur celles de l'estomac et des intestins*, Londres, 1792, in-8° (trad. en allemand, Leipzig, 1793, in-8°). V. *Dissertation sur les propriétés et la vertu de la tisane de Lisbonne*, Londres, 1757, in-8°. Leake reconnaît à ce remède, jadis célèbre, de l'utilité pour les cas de scrofule, de scorbut, etc.

P—OT.

LEANG-OU-TI, empereur de la Chine et fondateur de la dynastie des Leang, portait, avant de régner, le nom de *Siao-yen*, et appartenait à la famille Siao, qui, depuis la dynastie des Han, avait fourni un ministre et plusieurs grands fonctionnaires. Il gouvernait la province

de Lam, ou Leang, sous les empereurs de la dynastie des Tsi, qui régnait sur la Chine méridionale, lorsque, pour venger la mort de son frère, gouverneur du Yong-Tcheou, et pour éviter le même sort, il se révolta, l'an 501 de J.-C., contre l'empereur Pao-Kuen, prince cruel et dominé par les eunuques. De concert avec le roi de Nan-King, Hou-ti, frère de ce monarque, il s'empara de plusieurs places, déposa Pao-Kuen, et mit sur le trône Hou-ti, dont il devint premier ministre et auquel il ne laissa aucune autorité. Peu de temps après, ayant reçu la tête de l'ex-empereur qui avait été assassiné par deux de ses officiers, il se déclara roi de Leang, et fit périr la plus grande partie des princes de la famille des Tsi. Le faible Hou-ti crut échapper à la mort, en descendant volontairement du trône; mais il fut bientôt étranglé, et sa veuve épousa Siao-yen, qui prit le nom de Leang-ou-ti. Ses crimes et son usurpation lui suscitèrent de nombreux ennemis, dont les plus puissants furent un prince de la race des Han et Yuen-Kio, prince des Oueï. L'empereur en triompha par ses généraux; accorda la vie au premier qui avait été forcé de se rendre à discrétion, et conclut la paix avec le second, qui mourut en 515. Pendant la minorité du fils de ce dernier, la régente Hou-chi fit la guerre à Leang-ou-ti, et obtint d'abord des succès: mais la licence de ses mœurs, ses abus d'autorité et ses actes de vengeance provoquèrent contre elle plusieurs révoltes qui permirent à l'empereur de reprendre l'avantage. La mort violente de cette princesse, les révolutions qui continuèrent, jusqu'en 539, à troubler, à ensanglanter les états des Oueï et à les partager en deux royaumes, offrirent à Leang-ou-ti des moyens fa-

ciles de reculer les frontières de son empire en recouvrant une partie des provinces qui en avaient été démembrées sous ses prédécesseurs. Ce monarque a été regardé comme un très-grand prince. Pendant un règne de quarante-huit ans, il reçut des ambassadeurs de plusieurs souverains de l'Inde, de la Perse et de l'île de Ceylan. Mais son attachement à la doctrine extravagante de Foé et aux mystiques rêveries des Bonzes, lui fit négliger les soins de son empire pour se livrer aux pratiques minutieuses de ces visionnaires. Il imitait leur abstinence et se privait, comme eux, de vin, de viande et de toute espèce d'aliments qui provenaient des animaux. Ses vêtements étaient analogues à ce régime; il n'y employait que la toile la plus commune, et il les portait jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement usés. En donnant dans ces travers, Leang-ou-ti abandonnait la religion des anciens patriarches qui s'était conservée pure et saine, jusqu'à lui, dans la Chine. Ce prince n'avait d'autre souci que d'éloigner tout ce qui pouvait troubler sa tranquillité et contrarier sa manie. La faiblesse de son gouvernement enhardit les peuples de Kiaotchi à secouer sa domination l'an 544, et à lever l'étendard de l'indépendance. Dans le même temps, les Oueï orientaux reprirent les armes. Ce ne fut qu'au bout de six ans que les armées de l'empereur soumirent tous ces ennemis. Mais il fut moins heureux contre un autre rebelle, d'autant plus dangereux qu'il n'employa d'abord que la perfidie. Heou-King, gouverneur de la province de Ho-nan, ayant passé du service des Oueï à celui de Leang-ou-ti, qui le fit prince de Ho-nan, se brouilla bientôt avec son nouveau maître, leva le masque, lui déclara la guerre et l'assiégea dans

Nan-King. L'empereur, accablé de vieillesse, confia son autorité et la défense de la ville au prince héréditaire son fils, qui soutint le siège avec valeur. Au bout de quatre mois, la disette des vivres s'étant fait sentir également dans la place et dans le camp des assiégeants, Heou-King, à l'aide d'une suspension d'armes qu'il avait obtenue, pénétra secrètement dans Nan-King, vint se jeter aux pieds du monarque, en témoignant le plus vif repentir et en frappant la terre avec son front. Mais bientôt il changea la garde du vieil empereur et de son fils, et s'empara du gouvernement. Leang-ou-ti mourut de chagrin et en état de captivité peu de temps après, en 549, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Son fils, Kien-ou-ti, et plusieurs autres princes de la famille impériale, furent massacrés par ordre de Heou-King, qui ayant mis sur le trône un fantôme d'empereur, l'en fit descendre presque aussitôt, pour y monter lui-même. Mais le prince Siao-Yuen-ti, l'un des fils du dernier empereur, avait échappé au massacre; il envoya contre l'usurpateur deux de ses généraux qui le vainquirent complètement. Heou-King, arrêté dans sa fuite, fut mis en pièces par la populace. Le nouvel empereur n'en régna pas plus heureusement : attaqué par un de ses frères, il fut tué par les Tartares, dans Kiang-Ling, en 555, et, deux ans après, la dynastie, fondée par Leang-ou-ti, finit par la déposition de son petit-fils King-ti, que détrôna Tchîn-pa-sien, son général, lequel fonda la dynastie des Tchîn.

A—T.

LEAPOR (MARIE), Anglaise, poète, née en 1722 dans le comté de Northampton, était la fille d'un jardinier. Son éducation fut conforme à son humble situation; mais ses dis-

positions triomphèrent de ce désavantage. Elle cultiva la poésie en secret, pour elle seule, sans maître; et mourut inconnue au monde, de la rougeole, en 1746, à l'âge de vingt-quatre ans. Avant d'expirer, elle remit à son père une liasse de papiers comprenant divers ouvrages de poésie, qui ont été publiés en 1748 et 1751, 2 vol. in-8°. Parmi plusieurs de ces ouvrages, estimés en Angleterre, on cite le poème intitulé *le Temple de l'Amour, songe*. On y trouve aussi une tragédie intitulée *le Père malheureux*, et quelques actes d'une autre pièce de théâtre.

S—r.

LEBAILLIF (ALEXANDRE-CLAUDE-MARTIN), né à Saint-Fargeau (Yonne), le 11 nov. 1764, fit avec succès ses études au collège des Pères de l'Oratoire à Lyon, et y eut pour condisciples MM. de Gérando, Jordan et Tabarié, qui tous restèrent ses amis. Il s'adonna principalement aux sciences physiques et naturelles, qu'il cultiva toute sa vie, et dans lesquelles il porta un esprit de recherches fort remarquable. S'étant marié en 1785 à mademoiselle Trullier, fille du receveur du grenier à sel de Noyers, en Bourgogne, il aurait succédé à son beau-père dans cet emploi de finances, sans la suppression des gabelles, qui fut, peu d'années après, décrétée par l'Assemblée constituante. Il retourna en 1790 à Saint-Fargeau, où il fut nommé greffier du tribunal, place qu'il conserva jusqu'à la suppression de ce siège. De 1798 à 1799, il fut employé au ministère de la police, division des émigrés. Ayant perdu cet emploi à la fin de 1799, il fit un voyage à Saint-Domingue, et à son retour des Antilles, en 1803, son ami Tabarié le fit entrer au ministère de la guerre, dans les bureaux de l'infanterie. Il y demeura jusqu'en

1809, époque où il passa au ministère de l'intérieur, dans une des divisions de la police générale (celle des départements au-delà des Alpes), qui fut dirigée successivement par les conseillers d'état Vincent de Margnola et Anglès; et lorsque ce dernier fut nommé préfet de police, dans les premières années de la restauration, il appela Lebaillif auprès de lui, et lui confia, en 1819, la caisse de la préfecture, à laquelle, plus tard, celle des prisons fut réunie. Il cumulait encore ces deux fonctions, lors de sa mort, arrivée à Paris, le 27 décembre 1831. Lebaillif avait, au mois de juillet de la même année, été décoré de la Légion-d'Honneur. Le premier, en France, il construisit dans la perfection les micromètres sur verre destinés à la mesure des microscopiques. Prony en fit usage pour son comparateur; MM. Babinet, Becquerel, Norremberg les employèrent également. Lebaillif imagina d'en former son mesureur des microscopiques, dont M. Charles Chevalier a donné la description. Il aida le physicien Charles, membre de l'Institut, à perfectionner son microscope, et lui grava des micromètres et objectifs. A cette époque, quelques amis connaissaient seuls ses travaux; mais, lorsque MM. Chevalier se livrèrent à leurs premiers essais pour achromatiser les lentilles, il fit des recherches, et contribua beaucoup aux divers perfectionnements remarqués dans le microscope présenté à l'Institut en 1823. Il fit appliquer à ces instruments les diaphragmes mobiles, qui jouent un rôle si important dans l'éclairage, et se livra aussi à des recherches métallurgiques. Ceux qui l'ont connu savent avec quelle précision il gouvernait le chalumeau. Il inventa les petites coupelles d'argile réfractaire qu'il décrivit dans

un mémoire publié en 1823 (v. *Annales de l'Industrie*). Son sidéroscope lui démontra la répulsion exercée par le bismuth et l'antimoine sur l'aiguille aimantée, et l'existence du fer dans un grand nombre de corps, où, jusqu'alors, on ne l'avait pas soupçonné. Il construisit encore un galvanomètre d'une sensibilité exquise, des électromètres parfaits, des piles sèches, et une multitude de petits appareils pour ses recherches. Toutes ces œuvres étaient remarquables par la simplicité et la précision. On doit encore citer, au nombre des travaux qui lui sont propres, ses recherches sur la coloration du sang, sur toutes les dissolutions de fer au maximum d'acide par le sulfo-cyanure de potasse; ses aiguilles d'argile pour reconnaître l'infusibilité des terres destinées à la fabrication de la porcelaine; des méthodes d'analyse pour reconnaître les substances métalliques employées dans la coloration des papiers; des notes sur l'aventurine artificielle et la déflagration des fils de fer et de la fonte blanche. En 1826, il signala le danger de certains bonbons colorés, et reconnut la présence du chromate de plomb dans les dragées jaunes, ce qui en amena la saisie chez tous les débitants. Le cabinet de Lebaillif, que l'on pouvait comparer à celui du docteur Faust, était le rendez-vous des amis de la science et des artistes. MM. Amici, Audouin, Babinet, Barruel, de Blainville, Bory de Saint-Vincent, Brongniard, Cassini, Darcet, Gaultier de Claubry, Lassaigne, Leslie, de Mirbel, Nobili, Norremberg, Payen, Prony, Raspail, Savary, Séguier, Turpin, Zamboni, etc., venaient souvent admirer le soin qu'il mettait dans ses expériences. A Noyers, le père Tardy, doctrinaire, le maréchal de Vaux, MM. de Pamplune de Genouilly; à Saint-Fargeau,

Michel Lepelletier, alors président de l'administration du département de l'Yonne, recherchaient sa société à cause de sa conversation instructive et de ses manières polies. G—R—D.

LEBAILLY (ANTOINE-FRANÇOIS), littérateur, qui partage avec Florian et l'abbé Aubert l'honneur d'occuper, parmi les fabulistes français, le premier rang après Lafontaine, naquit à Caen, le 1^{er} avril 1756. Il y fit ses études et son droit, puis y exerça la profession d'avocat; mais, comme cet état convenait peu à son caractère modeste et timide, il vint à Paris, où s'étant lié avec Court de Gebelin (v. ce nom, X, 105), qui l'éclaira de ses conseils et guida ses premiers pas dans la carrière des lettres, il fut reçu membre du Musée, fondé par ce savant. Quelques fables et la traduction de quelques satires d'Horace, insérées dans des recueils périodiques, furent le début de Lebailly; mais bientôt il en publia un recueil qu'il dédia au duc de Valois, fils du duc d'Orléans, sous ce titre : *Fables nouvelles, suivies de poésies fugitives*, 1784, in-12. Lebailly prenait encore le titre d'avocat en Parlement. Il fut ensuite un des principaux collaborateurs de la *Petite Bibliothèque des théâtres*, Paris, 1783-1790, 72 vol. in-18 (v. BAUDRAIS, LVII, 307), et y donna les vies de quelques auteurs dramatiques, *Campistron*, *Le franc de Pompignan*, etc. En 1786, il fit représenter sur le théâtre de Nicolet, à la foire Saint-Laurent, *les Surprises*, comédie en un acte et en vers. Mais les faibles produits de ces travaux ajoutant peu à la modicité de sa fortune, il fut obligé, pendant la révolution, de solliciter de l'emploi dans les administrations, où, soit inconstance, soit paresse, il ne restait pas long-temps. Nommé vérificateur à la liquidation de la dette des

émigrés, il fut réformé lorsqu'on la supprima, en 1800. Il obtint une place de rédacteur à l'administration centrale des droits-réunis, le 11 janvier 1811; mais il la perdit en 1814, sans pension, quand les droits-réunis furent changés en contributions indirectes. Lebailly fut alors employé à la liquidation de la maison d'Orléans, et il y resta, soit comme titulaire, soit comme pensionnaire jusqu'à sa mort, arrivée le 13 janvier 1832. Il était membre de la Société académique des sciences de Paris, des Académies de Caen, Vaucluse, etc. Il avait perdu, en 1812, dans la désastreuse retraite de Moscou, son fils unique, officier d'artillerie distingué. Le chagrin qu'il éprouva de ce malheur et la perte plus récente de son épouse, furent adoucis par les consolations et les tendres soins de sa fille, qui a hérité d'une partie du talent qu'il avait dans le genre de l'apologue. C'est donc par ses fables que Lebailly s'est fait un nom durable dans la littérature. Il en donna une édition en 1811, in-12, avec figures, non pas très-augmentée, comme l'ont avancé à tort quelques biographes; car l'auteur dit au contraire, dans sa préface, qu'il ne donne point la seconde moitié de ses fables, annoncée en publiant la première; mais qu'il a fait un choix en supprimant la moitié de celles qui déjà étaient imprimées, soit qu'elles lui parussent pécher par la fiction ou par le but moral, soit qu'empruntées à des auteurs étrangers, elles eussent été imitées plus heureusement par d'autres fabulistes français. Il en supprima aussi toutes les poésies fugitives. Le succès de cette édition, qui contient 81 fables, détermina Lebailly à lui donner une suite, intitulée: *Fables nouvelles*, 1814, in-12 (avec une gravure), qui en comprend 61. A

la suite du second recueil, il a joint une table raisonnée des matières de morale contenues dans les deux volumes et dans les 142 fables, dont 62 étaient nouvelles. Il suivit en cela l'exemple de deux autres fabulistes, Grozeiller, et surtout Barbe (v. ce nom, LVII, 135). Comme ce second recueil, imprimé à la fin du règne impérial, ne parut qu'au commencement de la restauration, l'auteur en supprima la dernière fable, *l'Oracle du destin*, ou *les Héraclides*, allégorie sur la naissance du roi de Rome, et la remplaça par une autre, *le Dogue et l'Épagueul*, qu'on n'eut pas le temps de paginer. Sa quatrième (ou plutôt troisième) édition, 1823, in-8°, avec figures, est dédiée à son premier Mécène, le duc d'Orléans, et la première fable qu'on y trouve est *le Nid d'Alcyon*, présentée à ce prince, à l'occasion de la naissance de son second fils, le duc de Nemours. Ces deux fables ont valu à Lebailly une mention peu bienveillante dans le *Dictionnaire des Girouettes*, avec l'insertion des deux corps de délit. Dans cette troisième édition, il a remplacé les 25 vers à la louange de Napoléon, qui terminaient l'épilogue de son recueil de 1811, par 27 autres en l'honneur des Bourbons. Lebailly n'était cependant pas plus intrigant ni adulateur qu'avide d'honneurs et de richesses. Il avait la bonhomie et l'insouciance de Lafontaine. Ses hommages ne furent donc dictés que par la reconnaissance, et c'est par suite de ce sentiment, si respectable, mais si rare aujourd'hui, qu'il s'est plu à citer dans ses notes, parmi ses bienfaiteurs, Court de Gebelin, le général Gassendi, du Tremblay, Français de Nantes, etc. L'édition de 1823 contient 137 fables, dont 23 nouvelles, non compris les 5 qui composent *le Gouvernement*

des animaux, ou *l'Ours réformateur*, poème ésozien, réimprimé dans ce volume, mais déjà publié en 1816, in-8°. En ajoutant à ces 142 fables les 28 qui en ont été exclues et qui étaient dans les recueils de 1811 et 1814, 6 que Lebailly a fournies à l'édition de celles de Krylof, 1825, 2 vol. in-8°, et 18 qu'il a données dans l'*Almanach des Muses*, de 1812 à 1829; sans compter celles de sa première édition qui n'ont pas reparu dans les suivantes, celles aussi qu'il a pu donner dans d'autres recueils périodiques, on voit qu'il a égalé à peu près le nombre des fables de Lafontaine. Celles de Lebailly, malgré quelques négligences, se distinguent par le goût, l'esprit, l'imagination, la facilité, la justesse des moralités, l'élégance du style, la variété des tons, et surtout par la bonhomie et la simplicité, qualités fort rares, qui, chez certains fabulistes, dégénèrent en niaiserie et en trivialité. Aussi en a-t-on inséré, comme modèles, dans le *Fablier de l'enfance et de la jeunesse*, par Berenger, dans le *Nouveau Fablier français*; dans le *Fablier de Flore*, d'Alberic Deville, et dans le recueil de *Fables diverses*, traduites en latin par Grandsire, 1830, in-12. Les autres ouvrages de Lebailly sont; I. *Corisandre*, ou *les Fous par enchantement*, opéra en 3 actes, qu'il corrigea et dont il refit le troisième acte, non représenté à Paris, mais joué avec succès, en 1795, sur le théâtre de Bordeaux. II. *Le Choix d'Alcide*, apologue grec, mis en opéra-ballet, musique de Langlé, reçu à l'unanimité par le jury, répété et annoncé pendant un mois, en 1802, puis refusé par suite d'une intrigue contre le compositeur, 1811, in-8°, et réimprimé, la même année, à la fin du recueil des Fables, in-12. III. *OEnone*, opéra en 2 actes, musique

de Kalkbrenner, père et fils, représenté et imprimé, 1812, in-8°. IV. *Diane et Endymion*, fable arrangée en 2 actes, séparés par un intermède, où l'auteur a mis en action le fameux tableau de Girodet, et imprimée à la fin des Fables nouvelles, 1814, mais non représentée. V. *Notice sur la vie et les ouvrages de feu Grainville* (v. ce nom, XVIII, 274), 1808, in-8°. VI. *Arion*, ou *le Pouvoir de la musique*, cantate à deux parties, arrangée sur la musique de Mozart, 1817, in-8°. VII. *Hommages poétiques à Lafontaine*, ou choix de pièces en vers composées en son honneur par J.-B. Rousseau, L. Racine, Voltaire, Marmontel, Delille, Boufflers, Imbert, Lemonnier, Ducis, Collin, Laya, et accompagné de notes biographiques et d'anecdotes littéraires, 1821, in-18. VIII. *La Chute des Titans*, ou *le Retour d'Astrée*, cantate à l'occasion du sacre de Charles X, 1825, in-8°. Lebailly a laissé plusieurs opéras inédits et non représentés: *Soliman et Eronyme*, ou *Mahomet II*, reçu en 1792, et rejeté en 1802; *Gustave Vasa*, présenté en 1800; *Hercule au Mont-OËta*, 1801; *le Mariage secret de Vénus*, 1801; *Calisto*, 1802; *les Amants napolitains*, ou *la Gageûre indiscrete*, opéra-bouffon en 3 actes, arrangé sur la musique de *Così fan tutte*, de Mozart, 1809: *l'Amour vengé*, 1812. La *France littéraire* de M. Quérard, attribue à Lebailly le *Procès d'Esopo avec les Animaux*, comédie en 1 acte, en vers et en prose, 1812, in-12; mais elle se trompe en ajoutant que cette pièce est suivie de quatre livres de *Fables inédites*. Lebailly n'a point publié de fables, entre ses éditions de 1811 et de 1814. Il s'occupait depuis long-temps, avec F. Noël (voy. ce nom, ci-après), d'une *Histoire de l'Apologue*, pour laquelle ils avaient

rassemblé, tous les deux, une grande collection de fabulistes de diverses nations. Cet ouvrage, qui devait former 3 vol. in-8°, et paraître à la fin de 1827, n'a pu être publié avant la mort ni de l'un ni de l'autre. Nous ignorons s'il le sera par leurs héritiers; mais il serait à désirer que mademoiselle Lebailly donnât et dirigeât une édition complète des fables de son père. A—T.

LEBARBIER de Francourt (GERVAIS), né au commencement du XVI^e siècle, à Torcé, près le Mans, exerça d'abord les fonctions d'avocat en cette ville, et devint successivement chancelier du roi de Navarre et maître des requêtes, sous Charles IX. Imbu des principes de Calvin, il servit avec zèle les réformés, qui lui confièrent plusieurs missions délicates. Lors des réactions qui suivirent la reprise de plusieurs villes du royaume, par les catholiques, en 1562, « de tous ces massacres, dit d'Aubigné, il fut fait une notable plainte au roi, à Meaux, par Francourt et Beze, députés, sur plus de 3,000 personnes poignardées, enterrées vives ou brûlées ». Après la bataille de Saint-Denis, en 1567, les calvinistes l'envoyèrent secrètement en Allemagne, avec quelques autres chefs, pour lever des reîtres et des lansquenets. Lebarbier fut une des victimes de la Saint-Barthélemi, à Paris, en 1572, par ordre du duc de Montpensier, qui le fit jeter par la fenêtre et traîner à la rivière. On a de lui : 1^o *Remonstrance envoyée au roy par la noblesse de la religion réformée du pays et conté du Maine, sur les assassinats, pilleries, saccagemens de maisons, violemens de femmes et autres excès horribles commis depuis la pacification, dedans ledit conté, jusqu'au mois de mai 1565; envoyée à monsieur le maréchal de la*

Vielle-Ville, Orléans, 1565, in-8°, et dans les Mémoires de Condé, 50 pages in-4°; 2^o Conseil sacré d'un gentilhomme français, aux églises de Flandres, servant d'avertissement aux seigneurs des Païs-Bas, et d'exhortation aux princes protestants de l'Empire, Anvers, 1567, in-8°. L—U.

LEBARBIER l'aîné (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), peintre français, né à Rouen, en 1738, remporta, en 1756 et 1758, les premiers prix de dessin à l'Académie de cette ville, et vint à Paris, où il fut l'élève de Pierre, premier peintre du roi. Chargé, en 1776, par le ministère, d'aller lever en Suisse des vues et dessins pour le bel ouvrage de Zurlauben, intitulé : *Tableaux topographiques de la Suisse*, il s'y lia intimement avec le célèbre Gessner, dans la correspondance imprimée duquel se trouvent plusieurs lettres de lui. Il fit ensuite le voyage de Rome, et, à son retour, il répandit dans les écoles beaucoup de dessins d'étude à la manière noire, d'après les premiers modèles, ce qui prépara la révolution commencée par Vien, et consommée par David. Il exécuta ensuite, lui-même, plusieurs compositions qui ne sont pas dépourvues de mérite, et ne cessa de travailler qu'à la fin de sa carrière, qui fut très-longue, puisqu'il était âgé de quatre-vingt-huit ans, quand il mourut à Paris, le 7 mai 1826. Il avait été membre de l'ancienne Académie de peinture; et il fut admis à l'Institut, classe des beaux-arts, lors de sa création, en 1795. On a de lui : *Des Causes physiques et morales qui ont influé sur les progrès de la peinture et de la sculpture chez les Grecs, 1801, in-8°. Le Catalogue des tableaux, dessins, livres et estampes provenant de sa bibliothèque, a été imprimé en 1826, in-8°, de 64 pages. Parmi ses ta-*

bleaux, on remarque : 1° *Jupiter sur le Mont-Ida*, qui est au château de Versailles; 2° *Jeanne Hachette*, à l'Hôtel-de-Ville de Beauvais; 3° le *Siège de Nancy*, à l'Hôtel-de-Ville de cette ancienne capitale de la Lorraine. Lebarbier a encore fait beaucoup de dessins pour des éditions d'Ovide, de Racine, de Rousseau, et de Delille.

M—DJ.

LEBEAU (JEAN-BAPTISTE), jésuite, né dans un village du Comtat Venaissin, mourut dans le collège de son ordre, à Montpellier, le 26 juillet 1670. Il professa pendant plusieurs années la rhétorique à Toulouse, et ensuite à Rhodéz; mais l'étude de l'antiquité et de ses monuments l'occupa presque uniquement, et il a laissé plusieurs ouvrages estimés des érudits. I. *Diatribæ duæ, prima de partibus templi auguralis; altera de mense et die victoriæ pharsalicæ*, Toulouse, 1637, in-8°. Ces dissertations ont été réimprimées à Cologne, et insérées la première dans le tom. V, et la seconde dans le tom. VIII des *Antiquités* de Grævius. La seconde a été réimprimée encore une fois, avec une savante préface de Henri-Léonard Schurtzfleisch, Wittemberg, 1705, in-8°. II. *Breviculum expeditionis hispaniensis Ludovici XIII*, Toulouse, 1642, in-4°. III. *Polyænus gallicus de veterum et recentium Gallorum stratagematibus*, Clermont, 1658; Francfort, 1661, in-8°, ouvrage plein de recherches. On a encore de lui *la Vie de François d'Estaing*, évêque de Rhodéz, en français, et traduite en latin; et celles de *Barthélemi des Martyrs*, archevêque de Brague, et d'*Alphonse Torribio*, archevêque de Lima, au Pérou; ces deux dernières en latin. W—s.

LEBEAU, médecin, naquit en 1721, au Pont-Beauvoisin. Après avoir fait ses études médicales à Pa-

ris, il alla prendre le titre de docteur, à Montpellier, en 1747. L'année suivante, il fut nommé médecin du roi à Québec, puis à la Louisiane, où il se rendit en 1761. Il fit, pendant son séjour dans cette colonie, une collection fort intéressante de quadrupèdes, d'oiseaux, d'insectes et de plantes dont il enrichit le cabinet du Jardin du roi. De retour en France, en 1774, il fut nommé, le 17 août 1775, premier médecin de la marine à Brest. Une épidémie s'étant manifestée à bord de plusieurs vaisseaux, en 1777, il se livra tout entier au traitement des malades, et en fut lui-même bientôt attaqué. Il y succomba le 28 avril 1777. C. T—v.

LEBÈGUE (LAMBERT), prédicateur, est célèbre dans les annales liégeoises par la flétrissure qu'il a imprimée aux mœurs dépravées du clergé de son temps. Ses prédications soulevèrent contre lui non seulement les clercs, mais l'évêque lui-même, qui le fit arrêter au moment où il prêchait dans la cathédrale. Il fut horriblement maltraité et reçut les plus violentes insultes pendant qu'on le conduisait en prison. Le peuple, irrité de cette injustice, força l'évêque à laisser partir Lebègue pour Rome, afin qu'il pût présenter sa justification au pape. Le Souverain-Pontife l'accueillit, approuva sa conduite et le combla d'éloges. Il revint alors dans sa patrie, où il bâtit l'église Saint-Christophe, et institua deux congrégations religieuses, l'une de filles ou femmes, sous le nom de *Béguines*, l'autre d'hommes, qui prit le nom de *Bégarde*. L'institut des béguines se répandit assez rapidement en France, en Allemagne, en Hollande, et il existe encore de nos jours en Belgique. Pendant sa captivité, Lebègue traduisit en langage vulgaire les Actes

des apôtres, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de la Sorbonne, à laquelle il a été donné par le cardinal de Richelieu. (Mém. de l'acad. des inscript., t. XVII, p. 720, édit. in-4°), et la Vie de sainte Balthilde, épouse de Clovis II, fils de Dagobert. Albéric de Trois-Fontaines nous apprend qu'il est auteur d'un calendrier, nommé *Table de Lambert*, qui probablement est perdu, d'un livre intitulé *Antigraphum*, et de beaucoup d'autres écrits. On conserve à la bibliothèque royale, à Paris, sous le numéro 6,785, un manuscrit intitulé : *Antigraphum Petri*; c'est une réponse à la lettre d'un curé de Theux, au diocèse de Liège, dans laquelle sont flétries les mœurs relâchées du clergé. On a tout lieu de croire que ce manuscrit est l'ouvrage de Lebégue, cité par Albéric. Le savant dom Brial, dans l'article qu'il a consacré à notre auteur dans le XIV^e volume de *l'Histoire littéraire de la France*, semble également partager cet avis. Lebégue mourut vers l'année 1187.

L—L—L.

LEBEL (JEAN) mérite une place dans notre biographie pour avoir servi de guide à Froissart dans le récit des trente premières années dont il a traité dans ses chroniques, savoir : depuis 1326 jusqu'à 1356. Froissart déclare qu'il a suivi les *vraies Chroniques*, jadis faites par Révérend, homme discret et sage, Mgr maître Jean Lebel, chanoine de Saint-Lambert, de Liège, qui grandeur et toute bonne diligence mit en cette matière et la continua tout son vivant. Jean Lebel, quoique homme d'église, préférerait l'épée à la robe; il avait fauconniers et chasseurs, oiseaux et chiens, grande foison de serviteurs : son accoutrement était plutôt celui d'un chevalier que d'un prêtre. S'il

allait à l'église, une suite aussi nombreuse que celle de l'évêque l'accompagnait; son hospitalité était magnifique, il tenait table ouverte, accueillait tous les étrangers de marque, par qui il était instruit de ce qui se passait dans le monde; aimait les exercices et les tournois où il avait brillé dans sa jeunesse; se montrait bon compagnon, recherchait l'entretien des dames, et savait faire chansons et virolais, comme Froissart lui-même. Son humeur belliqueuse, l'expérience qu'il avait des affaires, et la rectitude de son jugement le rendirent cher au fameux Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay. Il fut son conseiller et non pas celui de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, ainsi que le rapportent Foppens et Paquot. Ce prince, qui avait eu part à tous les événements remarquables de son siècle, et qui mettait en Jean Lebel une confiance illimitée, devait lui révéler une foule de particularités qui restaient cachées à tous les autres, surtout dans un temps où les communications entre les divers ordres d'un même état n'étaient pas moins rares ni moins difficiles qu'entre les nations. La situation de l'Angleterre était spécialement connue de Lebel, et il est à croire qu'il s'attacha plus aux intérêts du sire de Beaumont qu'à ceux de son propre pays, puisqu'au milieu des troubles qui agiterent alors le pays de Liège, on ne voit point paraître le nom d'un personnage aussi prépondérant. Dewez n'en dit pas un mot dans le texte de son Histoire de Liège, ni dans la Liste des écrivains de cette contrée. Mais J. de Hemricourt, le célèbre historien de la noblesse de Hesbaie, qui écrivait en 1398, se glorifie de sa familiarité. Jean Lebel, dont les chroniques jusqu'ici paraissent perdues,

mourut plus qu'octogénaire, vers l'année 1356, si l'on s'en tient aux termes mêmes de Froissart. Il était fils de Gilles Lebel, échevin de Liège et d'une demoiselle Cossent. Malgré sa profession, il eut de Marie des Prés deux fils; l'un, appelé Jean, comme lui, porta les titres de chevalier et de sire de Hemricourt, et épousa une fille du seigneur de Duffel et de Malines. De ce mariage naquit Jean Lebel, aussi chanoine de Saint-Lambert. Il semble donc que c'est à cet autre Jean Lebel que l'on peut attribuer une chronique de Richard II, insérée par M. Buchon dans son recueil, chronique dont les événements sont de l'an 1399, par conséquent postérieurs au prédécesseur de Froissart, et dont l'auteur, cependant, dès les premières lignes, déclare s'appeler Jean Le Bel, chanoine de Saint-Lambert. Voy. *Arch. Philol.*, II, 193-198.

R—F—G.

LEBERECHT (CHARLES de), fameux graveur en médailles, naquit à Meiningen, en 1749, et vint, à l'âge de vingt-six ans, chercher fortune en Russie. Attaché à la Cour des Monnaies en qualité de médailleur, il mérita, par quelques médailles habilement exécutées, l'attention de Catherine II, qui l'envoya se perfectionner dans l'ouest et le sud de l'Europe, en subvenant libéralement à ses dépenses. Leberecht passa la majeure partie de ce temps à Rome, où il fit de grands progrès, et revint à Saint-Petersbourg, regardé comme un des premiers artistes du siècle dans la spécialité qu'il avait adoptée. L'impératrice, non contente de lui confier l'exécution de ses médailles, songeait à le mettre à la tête d'un établissement destiné à former des élèves graveurs en médailles. Leberecht lui présenta même un plan pour l'organisation de cette espèce

d'école normale typographique; mais elle mourut avant d'avoir rendu l'oukase à ce sujet. C'est Paul I^{er} qui réalisa ce projet, le 3 février 1800, en nommant Leberecht premier graveur des médailles et directeur de la Cour des Monnaies. Sa position, du reste, était fort belle: il avait été gratifié d'une pension à vie sur la Banque; depuis 1797, il avait le titre de conseiller de cour, duquel il arriva, en 1800, à celui de conseiller de collège, en 1806 à celui de conseiller d'état. Membre honoraire de l'académie des beaux-arts de St-Petersbourg, il devint, en 1806, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, et en reçut les insignes en diamants. En 1812, les académies de beaux-arts de Berlin et de Stockholm, la société économique d'Abo, l'admirent parmi leurs membres. Sa mort eut lieu le 30 oct. 1827. Presque tous les artistes en médailles de la Russie ont été les élèves de Leberecht, que l'histoire doit ranger au nombre de ces étrangers auxquels les Russes doivent toute leur instruction. Outre ses médailles, Leberecht avait gravé beaucoup de pierres fines. La plupart de celles-ci sont des sujets allégoriques relatifs à l'histoire de Russie, et presque toujours à l'histoire contemporaine. On pourrait aussi former de ses médailles quelques pages officielles de l'histoire métallique de la Russie. Ainsi, par exemple, nous connaissons de lui quatre médailles à l'occasion du jubilé séculaire de la fondation de St-Petersbourg (1803), trois en l'honneur de Potemkin *le Taurique*, et deux en l'honneur de Souvaroff, sa médaille en mémoire de la conquête des provinces polonaises par Catherine II, celle pour la fondation de l'ordre de Saint-Georges pour les soldats, celle que fit frapper l'Académie à propos de ses nouveaux privilèges conférés par Alexan-

dre, celle de la bataille de Pultava, celle de l'incorporation de Riga à l'empire russe, enfin celle du voyage de découvertes autour du monde du capitaine Krusenstern, etc. P—OT.

LEBESNERAIS (MARIE), célèbre maîtresse de pension, naquit, dans la première moitié du dernier siècle, à Vire, en Normandie, et fut confiée aux soins des religieuses Ursulines de cette ville. Elle était jeune encore quand l'abbé Hubin, son oncle maternel, l'attira à Saint-Hilaire-du-Harcouët, où il était curé. Après avoir passé quelque temps chez un de ses frères, curé près de la capitale, elle sentit que le voisinage de Paris ne pouvait lui convenir, et revint à Saint-Hilaire, près de son second frère, qui avait succédé à son oncle. C'est là qu'elle se livra, pendant plus d'un demi-siècle et avec un succès remarquable, à l'instruction des jeunes personnes. Avec tout ce qui est nécessaire à ces fonctions importantes, des connaissances variées et des mœurs exemplaires, elle ne put traverser la révolution sans avoir sa part des tribulations réservées aux gens de bien. Après avoir passé quelque temps en prison, ne voulant pas abandonner l'instruction publique, elle retourna à Saint-Hilaire, où elle avait ses habitudes et ses affections. Son école devint nombreuse, florissante, et elle put envoyer chaque année au curé de Vire, pour les besoins de quelques parents moins fortunés, des économies qui lui étaient faciles. Elle avait fait jouer à ses élèves la tragédie d'*Esther*. Ce spectacle, inusité dans une petite ville, après les jours si tristes de la révolution, fut une espèce d'événement, et attira un grand nombre d'étrangers. A une instruction soignée, Marie Lebesnerais joignait pour ses élèves le bienfait plus important d'une

éducation solide. Offrant elle-même un modèle de vertu, on la voyait communier presque tous les jours, et, bien qu'elle ait poussé sa carrière jusqu'à sa soixante-dix-septième année, ne manquer jamais les jeûnes de l'Église. On fêta sa cinquantième année d'exercice, et, à cette occasion, elle distribua à toutes ses élèves un exemplaire de chacun de ses ouvrages. Elle mourut vers 1824. Son convoi fut une sorte de triomphe pour la vertu. Ses élèves, vêtues de blanc, leurs mères et leurs aïeules, vêtues de noir, toutes un cierge à la main, offrirent un spectacle véritablement touchant. Marie Lebesnerais a laissé : 1^o *Cantiques nouveaux sur les plus beaux traits de l'Écriture-Sainte*, Avranches, 1809, 1 vol. in-12. C'est un recueil de cent sept cantiques, dans lesquels l'auteur a mis en vers les principales histoires de l'Écriture-Sainte. Elle semble avoir pris pour modèle les cantiques de Laurent Durand, connus sous le nom de *Cantiques de Marseille*. Son but était de familiariser avec l'histoire sainte, en mettant en vers des récits, qu'on retient ainsi plus facilement. Marie Lebesnerais a rendu un service plus réel en publiant, dans le même format, 2^o une *Histoire-Sainte*, imprimée à Fougères et dédiée à Célestin Enoch, évêque de Rennes, dont elle porte l'approbation. Cet ouvrage, dans le genre des *Figures de la Bible* de Royaumont (qui est de Fontaine et non de Saci), ne fera point oublier son modèle; mais il a sur lui l'avantage de l'orthodoxie, et il serait plus utile aux écoles primaires. 3^o *Principes généraux de la grammaire française, avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation; le tout tiré des meilleurs auteurs et rédigé dans l'ordre le plus simple et le plus propre à faciliter aux jeunes gens l'étude des*

premiers éléments de leur langue, Avranches, 1813. Ce long titre est un argument suffisant de l'ouvrage, aussi méthodique que les *éléments* de Lhomond, et qui offre une sorte d'introduction à la grammaire de Restaut.

B—D—E.

LEBEY de Batilly (DENIS), jurisconsulte français, dont le nom latinisé *Dionysius Lebeus Batillus* (ou même Bathyllus) est plus connu, naquit à Troyes le 27 novembre 1551. Il étudia d'abord à Paris, puis à Genève, où il passa cinq ans avec d'illustres condisciples et sous des maîtres non moins célèbres, parmi lesquels se distinguaient Ramus et Porta. Il se rendit ensuite à Lausanne, à cause de la peste qui sévissait à Genève, puis enfin à Paris. Il venait d'achever sa logique et il se mit à l'étude de la jurisprudence. Mais il semblait que le destin ne voulût pas qu'il commençât et achevât son cours au même lieu, et il alla finir son droit à Valence sous Cujas. C'était six mois avant la Saint-Barthelémi; et, comme plusieurs membres de sa famille appartenaient à la religion réformée, peut-être avait-ce été une bonne inspiration que celle qui lui avait fait abandonner Paris en ce moment. Il est vrai que le midi de la France imita sur plus d'un point le sanglant exemple donné par la capitale. Mais Cujas parla haut et ferme pour ses élèves de toutes opinions; et les appréhensions que ceux-ci avaient conçues, à la vue de quelques victimes, se calmèrent bientôt. Peu de temps après, passa par Valence l'évêque de Condom, Jean Montluc, fils de ce fameux Blaise Montluc, gouverneur de Guienne, et neveu de l'évêque de Valence. Il revenait alors d'Italie et il était à la veille de partir pour la Pologne avec le duc d'Anjou. Le jeune Lebey lui fut présenté et il l'emmena

en Gascogne. Malheureusement une maladie grave atteignit le protégé au moment où le protecteur se mettait en route, et la vie de Lebey fut quelque temps en danger; puis sa convalescence fut longue, et quand il fut totalement rétabli, il ne pouvait plus être question d'aller chercher fortune en Pologne, d'où bientôt, d'ailleurs, Henri de Valois s'enfuit avec une précipitation si incroyable. Lebey reprit la route de Valence pour y achever ses études de jurisprudence, et, en 1574, il fut reçu docteur. L'année suivante il prêta serment à Paris comme avocat. Appuyé des Loysel, des Pithou, auxquels il avait été recommandé, ayant d'ailleurs un nom noble et bien connu dans sa province, il trouva facilement une clientèle, et il acquit une certaine réputation au barreau; mais il faut songer à ce que c'était que le barreau à cette époque et à l'état de la jurisprudence. Le cardinal de Bourbon, que plus tard la Ligue fit roi sous le nom de Charles X, le choisit pour avocat du marquisat de l'île en Champagne, lequel appartenait à sa nièce et pupille, Catherine de Condé; et le duc d'Alençon (ou duc d'Anjou, frère de Henri III), le fit son maître des requêtes. On sait combien la mort de ce prince, en 1585, changea la face des affaires en France. La maison de Valois n'était plus représentée que par Henri III, qu'on regardait, non à tort, comme destiné à ne point laisser de fils. Les catholiques ardents ne voulaient point de dynastie protestante: les Guise ne cachèrent plus leur prétention à la couronne, et c'est alors surtout que coururent les généalogies qui les rattachaient aux Carlovingiens. Avec le duc d'Alençon périssaient en même temps et l'avenir de la ligne des Valois et ce que nous nommerions aujourd'hui le Tiers-parti, ce qu'alors

on appelait le parti des Politiques. Lebey, qui, comme la plupart des légistes, était de cette opinion, n'attendit pas l'explosion catholique ; il quitta Paris pour n'y plus revenir, et alla chercher un refuge à Montbéliard d'abord, où il fut témoin du colloque entre Jacques André et Théodore de Bèze, puis à Bâle, ensuite à Sainte-Marie-des-Mines, et finalement (1589) à Metz, qui, quoique appartenant à la France, était en quelque sorte un terrain neutre pour toutes les opinions, et où, d'ailleurs, il devait trouver protection près du gouverneur, Charles de Luxembourg, par les liaisons qu'avait son beau-frère avec ce seigneur. Lebey, après deux ans de séjour dans cette ville, fut renvoyé en France avec une mission d'abord pour le duc d'Épernon et ensuite pour Henri IV, auprès duquel il arriva pendant le siège de Rouen (1591). Il s'y fit surtout connaître du sévère Duplessis-Mornay, et c'est, grâce à sa recommandation, grâce aussi au zèle qu'il avait déployé, qu'il dut d'être, peu de temps après son retour à Metz, nommé président de la cour de cette ville. Il n'avait guère que quarante ans à cette époque, et l'indépendance paisible dont il jouit depuis ce temps semblait lui garantir une longue existence. Il mourut cependant en 1600. On a de lui plusieurs ouvrages, la plupart rédigés pendant les dix années de son séjour à Metz. Le plus connu de tous est celui qui a pour titre : *Dionysii Lebei Bathilli regii Mediomatricum præsidis Emblemata*, Francfort-sur-le-Mein, 1596, in-4°. C'est une imitation des *Emblemata* de Boissard ; et même les dessins qui accompagnent chaque devise sont de la composition de celui-ci. Comme dans Boissard, la page de gauche contient toujours en prose une paraphrase de la sentence

qui forme le sujet de l'emblème ; l'emblème lui-même, et les vers latins qui en développent le sens, remplissent la page de droite. Comme dans Boissard aussi, chacun de ces échantillons de poésie gnomique est dédié à quelque grand ou grave personnage. La versification latine n'est pas mauvaise et les idées de l'auteur, qu'évidemment ont préoccupé presque exclusivement les événements du jour et les suites fatales des guerres civiles, ne peuvent que faire honneur à ses principes comme homme et comme magistrat. Il s'y élève souvent contre l'ambition et l'orgueil, déplore le sort funeste de ceux qui déchirent leurs entrailles de leurs mains, et vante les charmes de la réconciliation, de la paix. Mais peut-être manque-t-il de cette finesse légère et concise qui caractérisait Boissard, surtout dans les aphorismes grecs, si nets, si heureux, que ce dernier enchâsse au dedans de presque tous ses petits tableaux, et pour lesquels Horace aurait imaginé son mot *teres atque rotundum*. Il est d'ailleurs un peu partial, et, si son emblème 65 (Hercule et l'Écrevisse) est comme on dit une allusion au colloque de Théodore de Bèze et d'André, son livre ne pouvait guère plaire aux catholiques. Quelques connaisseurs aussi regardent les dessins du second recueil comme inférieurs à ceux du recueil de Boissard, bien qu'indubitablement ayant été crayonnés et gravés de même main (Théodore de Bry) : toutefois cette infériorité a été exagérée. Les autres ouvrages de Lebey de Batilly sont : I. *Farrago proverbiorum*. II. *Poemata varia*. III. *Commentarii rerum Mediomatricensium*. On ne peut nier que l'auteur ne fût à la source et que le sujet ne fût vraiment intéressant ; mais, en réalité, l'ouvrage n'est qu'une ébauche ; il est trop court, et Lebey

ne voit pas les évènements d'assez haut, tant parce que les grandes idées politiques lui manquent que parce qu'il n'aborde pas les évènements avec une science préliminaire assez profonde. IV. *Calendarium historicum cum fastis omnium gentium*. V. *De reliquiis Gigantum*, que nous avons en vain cherché dans les bibliothèques, pour savoir si Lebey prend pour des squelettes de géants les débris d'animaux antédiluviens, et s'il croit aux os du roi Teutobochus, qui justement fut enterré, suivant la légende, dans cette région méridionale, où il fit son cours de droit. VI. *De iis qui se pro aliis gesserunt*, c'est-à-dire des imposteurs qui ont voulu se faire passer pour d'autres ou des personnages qui, ayant voulu réclamer leur nom, leur fortune et leurs terres, ont été repoussés comme imposteurs par de puissants et tenaces héritiers. Tel, peut-être, avait été le fameux Baudoin de Flandre, que la quatrième croisade fit empereur de Constantinople en 1204, mais qui disparut, dès 1206, dans une bataille contre les Bulgares, et qui (si c'est bien lui qui reparut en Flandre), redemanda en vain son comté à sa fille Marguerite la Noire; et tels on se plaisait à représenter en France les faux don Sébastien, qui, de loin en loin, se prétendant échappés du désastre d'Alcazarquivir, protestaient contre l'usurpation de la couronne de Portugal par Philippe II. VII. *Histoire de l'Ordre des Assassins*, en français. VIII. un *Trésor de la langue française*. IX. Deux traductions françaises, l'une de l'*Histoire d'Écosse*, de Buchanan, l'autre du *de Remediis utriusque fortunæ*, de Pétrarque. X. Une édition de Pétrone, Lyon, 1574, élaborée fort à la légère pendant le voyage qu'il fit de Valence à Paris, où il se proposait d'entrer au barreau, et qu'on peut

regarder comme un délasement qu'il se permit à l'issue des sévères études par lesquelles il avait fallu passer pour être reçu docteur *in utroque*. P—OT.

LEBLANC (RICHARD), l'un des plus féconds traducteurs français du XVI^e siècle, était né vers 1510, à Paris. A cette époque, où toute l'instruction consistait dans l'étude du grec et du latin, il se rendit très-habile dans ces deux langues. Il était, en 1547, instituteur des enfants d'Étienne de Mérainville, maître d'hôtel du duc de Guise. Ce fut pour ses élèves qu'il traduisit *Hésiode*, afin de les familiariser de bonne heure avec un poète, dont, à notre avis, les œuvres renferment les meilleures règles de conduite. Ses talents lui méritèrent la bienveillance de la princesse Marguerite, fille de François I^{er}, dont le nom se trouve à la tête de la plupart de ses traductions. Le style de Leblanc, comme celui de presque tous les écrivains du même temps, nous paraît très-rude, depuis que la langue s'est adoucie en se perfectionnant; mais on ne doit pas moins lui savoir beaucoup de gré d'avoir travaillé de son mieux à l'assouplir, en la forçant de se plier à rendre les expressions, les tours et quelquefois même les images des plus grands poètes de l'antiquité. Les instances répétées de ses amis le décidèrent à essayer de traduire Virgile. Il traduisit d'abord les *Géorgiques*, puis les neuf dernières églogues: mais il n'osa jamais toucher à la première, que Marot avait plutôt imitée que traduite; tant était grande alors l'admiration qu'imposaient les plus faibles productions de ce poète. Leblanc s'excuse, dans son épître dédicatoire des *Bucoliques*, d'avoir plutôt traduit les œuvres d'un poète profane que quelques-uns des livres saints, par la défense qu'on

avait faite de mettre la *Bible* en langue vulgaire, pour ne pas fournir de nouveaux aliments aux disputes religieuses. Dans tous ses écrits il se montre l'ami sincère de son pays, et désire la fin des troubles qui ralentissaient les progrès des lettres. On conjecture, d'après quelques passages de ses épîtres, que, sur la fin de sa vie, il remplissait une chaire dans un des collèges de Paris. Mais on ignore l'époque de sa mort, qui, selon toute apparence, ne peut être postérieure à l'année 1580. On connaît de lui les traductions suivantes : I. *Les OEuvres et les Jours d'Hésiode*, Lyon ou Paris, Royard, 1547, in-8°. Cette traduction est en vers de dix syllabes, seul mètre qu'il ait employé dans ses traductions en vers. II. *Les Centons*, de Proba Falconia, Paris, 1553, in-16. III. *Dialogue de saint Chrysostôme, de la dignité sacerdotale*, ibid., 1553, in-16. IV. *L'Histoire de Tancredus*, prise des vers de Philippe Béroaldo, ibid., 1553, in-16. V. *L'Élégie de la complainte du Noyer*, attribuée à Ovide, en vers, ibid., 1554, in-8°. VI. *Les Géorgiques de Virgile*, ibid., 1554, in-8°, reproduites en 1574 et 1578, même format. VII. *Les Bucoliques de Virgile*, ibid., 1555, in-8°, fig.; ibid., 1574. VIII. *Les livres de la subtilité de Jérôme Cardan*, ibid., 1556, in-4°; 1578, 1584, in-8°.

W—s.

LEBLANC (GUILLAUME), évêque de Toulon (1), était né vers 1520 à Alby, d'une famille originaire d'Italie, qui a fourni deux cardinaux à l'Église. Le cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, le nomma son vicaire-général, et se reposa sur lui de l'administration de ce vaste diocèse. Il accompagna ce prélat à Rome, et ayant découvert dans sa bibliothèque deux manuscrits

(1) Il est aussi nommé *Du Blanc*, en latin *Blancus*, en italien *Blanchi* ou *Bianchi*.

de l'*Histoire* de Xiphilin, il en fit une traduction latine, dont il offrit l'hommage à son patron par une épître datée de Rome, le 7 des Kalendes de mars 1550 (voy. XIPHILIN, LI, 427). De retour en France, il ne tarda pas à ressentir les bons effets de la protection de son Mécène. En 1565, il était conseiller clerc au parlement et chancelier de l'université de Toulouse. En 1571, il fut pourvu de l'évêché de Toulon, et, quatre ans après, vicaire-général d'Avignon. Il assista aux états de Blois de 1576, et mourut au mois de février 1588, à Avignon, où l'on voyait naguère sa tombe dans la chapelle de sa famille aux Jacobins. Ce prélat cultivait les lettres et favorisait les savants de tout son pouvoir. Il était l'ami d'Olivier de Magny, qui lui a adressé quelques-unes de ses poésies. Il a composé lui-même des vers latins, imprimés dans les *Musæ pontificiæ*, à la suite de ceux de son neveu dont l'article suit. Outre la *Traduction latine* de Xiphilin, on a de lui : I. *Recherches et discours sur les points principaux de la religion qui sont aujourd'hui en controverse entre les chrétiens*, Paris, 1579, in-8°. II. *Discours des sacrements de l'Église en général*, ibid., 1583, in-8°. Son portrait a été gravé par Pomprius, et en médaillon, sur le frontispice des *Musæ pontificiæ*.

W—s.

LEBLANC (GUILLAUME), neveu de l'évêque de Toulon, naquit en 1561 à Alby, et fut élevé sous les yeux de son oncle, qui l'envoya fort jeune à Rome, en le recommandant aux membres les plus distingués du Sacré Collège. Son talent pour la poésie latine ne tarda pas à lui frayer le chemin des honneurs. Le pape Sixte V, auquel il avait adressé ses premiers essais, le créa son camerier secret, et ne cessa depuis de le combler de té-

moignages d'affection. Nommé, en 1588, à l'évêché de Vence, il obtint, en 1591, une bulle du pape Clément VIII, qui réunissait à ce siège celui de Grasse (*exclusis successoribus*). Cette faveur devint la cause de tous les chagrins qui empoisonnèrent le reste de sa vie. L'union des deux sièges, attaquée par le prévôt et les chanoines de Grasse, fut confirmée par le parlement de Provence, qui enregistra la bulle du souverain pontife, par arrêt rendu le 22 mai 1592, au nom de Charles X (le cardinal de Bourbon, voy. ce nom, V, 348, proclamé roi de France par les ligueurs). Cependant, cette union fut ratifiée par Henri IV. Les adversaires de Leblanc n'espérant pas gagner leur procès en appel, tentèrent de l'assassiner. Ce complot fut découvert, et l'évêque porta plainte contre ceux qu'il soupçonnait d'en être les auteurs; mais l'affaire n'eut pas de suite. Le chapitre de Grasse attaqua de nouveau l'acte d'union devant le parlement d'Aix; un arrêt du 21 novembre 1601 en prononça la nullité. Leblanc ne survécut que huit jours à cette sentence. Il mourut le 29 novembre à Aix, où il s'était rendu pour son procès, et fut inhumé dans la cathédrale, où son neveu, prévôt de Toulon, nommé comme lui Guillaume, lui fit placer une pompeuse épitaphe. Elle est rapportée dans la *Gallia Christiana*, III, 1178, où l'on a confondu l'évêque de Vence et de Grasse avec celui de Toulon dont l'art. précède. Leblanc n'avait que quarante ans. On a de lui : I. Des poésies latines, publiées séparément à Rome, et recueillies sous le titre de *Guilel. Blanci Poemata*, Paris, 1588, in-8°, avec le portrait de l'auteur, gravé par Thom. de Lew; à la deuxième page, on lit : *Finis primæ partis*; mais ce volume est le seul qui ait paru. Les

Poemata de Leblanc ont été réimprimés à Rome, 1594, in-4°. Cette édition est augmentée de quelques pièces; mais la plus complète est celle que Raoul Bothrays ou Boutrais (*Botereius*) a donnée sous le titre de *Musæ pontificiæ*, Paris, 1618, in-4° (1). Elle a été décorée d'un frontispice, dans lequel on a réuni les portraits en médaillons de quatre prélats du nom de Guillaume Leblanc, deux cardinaux et les deux évêques de Toulon et de Vence. On trouve dans ces diverses éditions un petit traité de notre auteur : *De ratione anagrammatismi*. Il est fort curieux, et Nicolas Reusner n'a pas oublié de l'insérer dans son *Anagrammatographia* (v. REUSNER, XXXVII, 426). II. *Discours sur le déloyal assassinat entrepris sur la personne de Guillaume Le Blanc, et inopinément découvert le 27 septembre 1576*, in-8°; petite pièce très-rare. III. *Discours à ses diocésains touchant l'affliction qu'ils endurent des loups en leurs personnes et des vermisseaux en leurs figuiers*, Lyon, 1598, in-8° de 221 pp.; il y a des exemplaires avec l'indication de Tournon; Paris, 1599, in-12, de 176, pp. Mercier de Saint-Léger en a donné un extrait dans les *Mémoires de Trévoux*; novembre 1765, 1256-76. Son neveu, P. Leblanc publia, en 1606, un de ses ouvrages posthumes, intitulé : *Discours des Parricides*, Lyon, in-8°. L'auteur y examine combien il y a de sortes de parricides, et range, sous cette dénomination, le parricide proprement

(1) On y trouve *Epigrammata in obeliscum a Sixto V erectum*.—*Gallia ad summ. pontificem*.—*Ad eundem carmen eucharisticum*.—*Aquæ felices ad Sixtum V*.—*De morte Annæ Ducis de Givlosa*.—*Hyacinthus, sive de B. Hyacintho polono libri duo*.—*Parænesis ad Henricum IV*. Tous ces opuscules avaient été imprimés séparément à Rome ou à Paris.

dit, le matricide, l'infanticide, le fratricide, le sororicide, l'uxoricide et le mariticide. Il y a quelques recherches curieuses et des idées singulières dans cet écrit, devenu rare. L'évêque de Riez, Charles de Saint-Sixt, a publié : *Consolations sur le trépas de Guillaume Leblanc*, Aix, 1601, in-8°.

L—M—X et W—S.

LE BLANC (VINCENT), voyageur français, était né à Marseille en 1554. Son père, ancien négociant au Levant, était co-propriétaire d'un navire qui faisait le commerce de cette contrée; il n'est donc pas étonnant que, dès l'âge le plus tendre, Vincent Leblanc ait eu, suivant ses propres expressions, une très-grande inclination à voyager. Il n'avait pas encore atteint sa quatorzième année, que, poussé du désir de courir le monde, il résolut, en 1567, de s'embarquer à bord d'un navire qui partait pour Alexandrie; comme son père lui en avait toujours refusé la permission, il prit secrètement le chemin de la Ciotat. Ramené bientôt à sa mère, il fut sourd à toutes les exhortations qu'elle lui fit pour le retenir; de sorte qu'elle lui permit de s'en aller sans que son père en sût rien. Il monta donc en cachette sur le navire qui le conduisit à sa destination. Après huit mois de séjour au Caire, Leblanc, revenant en France sur le même bâtiment, fit naufrage sur les côtes de Candie. Le consul de France à la Canée recueillit notre voyageur, le garda chez lui près de sept mois, et lui fournit les moyens d'aller à Jérusalem. Leblanc prit terre à Tripoli de Syrie, à la suite d'un marchand, parcourut tout ce pays, ainsi que la Palestine, la presqu'île du mont Sinaï et les trois Arabies; il vit les deux villes saintes de la Mecque et de Médine; visita les côtes du golfe arabique, et, après avoir atterri plusieurs fois au port

d'Aden, il en partit pour Ormus, alors entrepôt d'un commerce immense. Leblanc et son maître débitèrent ensuite leurs marchandises avec grand profit dans la Perse et la Babylonie, jusqu'à l'Euphrate. Ils poussèrent dans le Nord jusqu'à Samarcand, revinrent à Aden, suivirent les côtes d'Arabie, du Mekran et de l'Inde jusqu'à Diu, Cambaye, Goa, et aux ports de la côte de Malabar; puis les côtes de Coromandel et du Bengale, celles de la presqu'île orientale de l'Inde; enfin ils virent Pégou, Martaban, Malacca, Siam, Sumatra, Java. En revenant des Indes orientales, la première terre où ils abordèrent, en naviguant à l'ouest vers l'Afrique, fut la grande île de Saint-Laurent ou Madagascar. De là ils longèrent la côte orientale du continent, pénétrèrent dans l'intérieur, et entrèrent en Abyssinie, dont le souverain est appelé le Preste-jan. Ils s'avancèrent par terre jusqu'au Caire; et, au bout de huit mois de voyage à travers l'Afrique, arrivèrent à Alexandrie. Après y être restés quelques jours, « nous en partîmes, dit Leblanc, pour Tripoli de Syrie, sans « pouvoir accomplir mon vœu d'aller « en Jérusalem, pour lequel j'avais « couru tant de pays ». Une longue visite à Malte retarda de cinq mois son retour à Marseille, en 1578. Son père et sa mère, qui depuis six ans avaient fait célébrer ses funérailles, ne le reconnurent pas après dix ans d'absence. Le repos ne pouvait lui convenir; aussi s'empressa-t-il, au bout de six mois, d'accompagner un envoyé de Henri III vers le roi de Maroc. Le bâtiment qui les portait chavira sous les murs de Gibraltar; tous les Français furent emprisonnés, parce que le navire était chargé de munitions de guerre pour un prince ennemi de l'Espagne. Mais bientôt on les re-

lâcha, et ils entrèrent dans le port de Larache. L'ambassadeur prit la route de la capitale; Vincent et quelques autres le quittèrent à Méquinez, afin d'aller se promener à Fez. Une imprudence qu'ils commirent leur attira une méchante affaire. Leblanc, mené devant le cadi, reçut la bastonnade, fut jeté dans une prison et sollicité de renier sa foi; sur son refus, le magistrat prononça contre lui la peine de mort. Mais, des musulmans ayant remontré que sa faute ne méritait pas une telle peine, il fut ramené dans son cachot, où il ne rentra qu'accablé des coups de la populace. Des chrétiens, instruits de sa mésaventure, vinrent prier le juge d'avoir pitié de sa jeunesse, et de considérer qu'il était de la suite de l'ambassadeur de France; ils le cautionnèrent, et il fut élargi. Leblanc raconte qu'il combattit, avec une soixantaine de Marseillais, à la bataille de Mucazam, où périt Sébastien, roi de Portugal, et qu'il vit le corps de ce prince qu'on portait dans une caisse remplie de chaux pour le conserver. Revenu à Larache, il s'embarqua pour Cadix, traversa l'Espagne méridionale, et suivit la côte de la Méditerranée jusqu'à Marseille. En 1579, il gagna par mer Constantinople; revint dans sa patrie et fit une excursion en Italie. L'année suivante, il était à Paris. Il se trouva plus tard au premier siège de La Fère, fut blessé, prit parti dans les troupes du duc d'Alençon, et souffrit extrêmement du froid. A peine de retour à Marseille, il monte, en 1583, sur un navire destiné pour le Brésil, débarque la même année au Havre et revoit sa patrie, « où je me mariaï, » dit-il, avec une des plus terribles « femmes du monde, et telle que, » « pensant me reposer, je fus contraint, » « pour la fuir, de voyager derechef; » « et de fait, je m'en allai en Portugal

« faire quelque emplette de perles, l'an » 1584. » Ses affaires le conduisirent de ce pays en Espagne, en Italie, à Malte. Revenu de nouveau à Marseille, il se trouvait en 1592, à Séville, « négociant » de pierreries et de perles ». Quelques-uns de ses compatriotes lui persuadèrent d'aller avec eux trafiquer à la côte de Guinée. On partit le 22 octobre; le 15 novembre, on était devant l'embouchure du Sénégal. Leblanc raconte ensuite son voyage du Port Sainte-Marie, près de Cadix, aux Canaries et aux Antilles; il nomme la Désirade, la Dominique, la Jamaïque, Cuba, comme y ayant abordé; puis la côte de Honduras. Il parle encore de villes de l'Amérique espagnole où il a demeuré, mais il ne les désigne point par leur nom. Il en est de même du Brésil. On ne sait donc pas quels sont les lieux où il a porté ses pas dans le Nouveau-Monde. Il termina ses longs voyages vers 1606. On voit par ses récits qu'il avait toujours un petit livret ou mémorial dans lequel il écrivait tout ce qu'il observait ou apprenait. Le célèbre Peiresc, qui avait entendu parler de Leblanc, de ses nombreuses courses et des notes qu'il avait recueillies, le fit prier, en 1619, de vouloir bien passer chez lui avec son manuscrit et de le lui confier. On sait que ce zélé promoteur des lettres habitait ordinairement la Provence, sa patrie; son dessein était de publier la relation de Leblanc telle que celui-ci l'avait composée: mais il la trouva remplie de tant de choses absurdes, qu'il lui parut nécessaire de la faire revoir par un homme instruit. Il conseilla donc à l'auteur de la remettre à Bergeron (v. ce nom, LVIII, 36); la mort empêcha celui-ci d'achever son travail qui fut terminé par Coulon (v. COULON, X, 94). Leblanc ne vécut pas assez pour voir paraître

cette relation; on peut présumer qu'il cessa de vivre vers 1640, par conséquent dans un âge très-avancé. Le livre dont il avait fourni les matériaux fut publié avec ce titre : *Les Voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc, marseillais, qu'il a faits depuis l'âge de douze ans jusques à soixante aux quatre parties du monde*, Paris, 1649, in-4°; *ibid.*, et Troyes, 1658, in-4°. Dans cette deuxième édition, Coulon a omis la dédicace et l'avis au lecteur qui se trouvent en tête de la première, laquelle porte le seul nom de Bergeron comme éditeur. Celui de Coulon est ajouté au titre de la deuxième. Le style de l'épître dédicatoire et de l'avis au public est emphatique et ridicule. Coulon se plaint beaucoup de la négligence des imprimeurs, et il donne un long errata; lui-même défigure les noms de personnages très-connus. Beckmann, trompé par les expressions que Coulon emploie pour recommander l'auteur au Mécène à qui le livre est dédié, s' imagine que Leblanc vivait encore à cette époque, et il manifeste sa surprise de ce que l'avis au lecteur parle du voyageur comme défunt; il avoue son embarras, dont il aurait pu être tiré facilement, s'il l'eût communiqué à un Français. Les voyages de Vincent Leblanc sont très-décriés : Flacourt, Ludolf, La Martinière l'accusent de raconter des choses imaginaires. La Boullaye-le-Gouz et Tournefort le traitent avec plus d'indulgence; c'était un homme très-ignorant, qui a raconté sans discernement tout ce qu'il entendait. Beaucoup d'autres voyageurs ont fait comme lui sans encourir de blâme. Son excursion dans l'intérieur de l'Afrique méritait d'être examinée avec attention : c'est, avec sa description du Pégou et des royaumes voisins, ce que son livre contient de plus intéressant. En

général, il a soin d'avertir qu'il n'est pas allé dans tel pays dont il ne parle que d'après ce qu'il a appris de la bouche d'autrui. E—s.

LEBLANC (THOMAS), jésuite, né à Vitry, en Champagne, en 1599, fut successivement professeur de belles-lettres, d'hébreu, de l'Écriture-Sainte, recteur en plusieurs collèges, provincial, et mourut à Reims, en 1669, avec la réputation d'un homme pieux et savant. Celui de tous ses ouvrages qui fait le plus d'honneur à ses talents est intitulé : *Analysis psalmodum Davidicorum cum amplissimo commentario*, Lyon, 1665-76; Cologne, 1681, 6 vol. in-fol. Il y développe le sens littéral et le sens mystique des psaumes. Ses autres écrits roulent sur divers sujets de piété. Les uns sont des traductions de l'italien, les autres de sa composition. Parmi ces derniers, on peut citer : *le Soldat généreux, pour l'utilité des soldats et des bourgeois qui les logent; l'Homme de bonne compagnie, le Bon Valet, la Bonne Servante, le Bon Vigneron, le Bon Laboureur, le Bon Artisan, le Bon Riche, le Bon Pauvre, le Bon Écolier*. Ainsi le pieux auteur a travaillé pour l'instruction de tous les états. T—D.

LEBLANC (JEAN), poète du XVI^e siècle, né à Paris, est peu connu quoiqu'il ait composé un grand nombre d'ouvrages. Ses parents l'avaient fait étudier avec soin dans les meilleures écoles, et il pouvait espérer d'eux une fortune considérable; mais il en perdit une partie dans le temps des guerres civiles, et l'autre lui fut enlevée par des procès; de sorte qu'il se trouva réduit à un état voisin de la misère. Il passa en Italie, où, n'ayant plus aucune ressource, il entra au service dans les troupes vénitiennes. Il n'y demeura pas long-temps,

et revint en France, où il acquit par ses talents les bonnes grâces de quelques seigneurs en crédit. Leur protection ne lui fut pas tout-à-fait inutile. Des vers qu'il fit en l'honneur du roi Henri IV lui valurent aussi quelques gratifications. Leblanc composait également des vers français et des vers latins, et Goujet dit qu'il a vu de lui, en cette dernière langue, un assez grand nombre de petites pièces presque toutes sur l'amour. On ignore l'époque de sa mort; mais, il faut la placer en 1622, époque où il pouvait être âgé de 72 ans s'il est réellement l'auteur des différents ouvrages que nous indiquons : I. *Légende véritable et le passe-temps de Jean Le Blanc*, 1575, in-8°, rare. II. *Le premier livre de la Henriade de Jean Le Blanc*, in-4°, sans date, et Paris, 1604, in-4°. Le P. Lelong, qui cite cet ouvrage dans sa *Bibl. hist. de la France*, semble croire que Sébastien Garnier (v. ce nom, XVI, 484) n'a fait qu'en donner la continuation; mais il se trompe. II. *Odes pindariques*, Paris, 1604, in-4°. III. *La Népotimachie poétique, odes*, Paris, 1610, in-4°. IV. *Rapsodies lyriques*, Paris, 1610, in-4°. V. *Joannis Albi icones, ad clar. vir. Philipp. Galandium, gymnasiarch. Becodianum, ipse Parisiis excudeb. auctor in Albiana typograph.*, 1611, in-4°. On apprend par là que Leblanc avait une imprimerie à Paris. Nous ne savons pas si l'on doit attribuer à cet auteur l'*Oraison funèbre de Henri de Gondy, cardinal de Retz, dernier évêque de Paris*, Paris, 1622, in-8°. W—s.

LEBLANC (HORACE), peintre lyonnais du XVII^e siècle, étudia la peinture en Italie, sous Lanfranc; mais la manière de ce maître lui paraissant trop sévère, il adopta celle du chevalier d'Arpino (v. JOSEPPIN XXII, 35). Également exercé dans la peinture à

l'huile et à fresque, il fut rappelé à Lyon où on lui donna le titre de peintre de la ville. Il fit alors, conjointement avec François Perrier, les tableaux du petit cloître des Chartreux. Il exécuta ensuite *le Martyre de saint Irénée et des premiers chrétiens de Lyon*, pour les Feuillants, et, pour la même église, le tableau du grand autel. Un des ouvrages qui lui font le plus d'honneur est le tableau cintré, placé à l'autel de la Vierge, dans l'église des Cordeliers, où il a représenté *la Mère de Dieu environnée d'une gloire céleste*. Cette production fut tellement goûtée qu'on lui demanda de la répéter pour le grand autel de l'église de la Charité. Mais le tableau dans lequel il s'est véritablement surpassé est un *Christ au tombeau*, qu'il peignit pour l'église des Carmélites. Quel que fût le talent de Leblanc pour le genre historique, c'est surtout dans le portrait qu'il a excellé par une parfaite ressemblance. Il mourut à Lyon dans un âge avancé. P—s.

LEBLANC (CLAUDE), né le 1^{er} décembre 1669, était fils de Louis Leblanc, maître des requêtes, intendant en Normandie, et de Suzanne Bazin de Bezons, sœur du maréchal de Bezons (1). Claude Leblanc fut reçu conseiller au parlement de Metz le 24 décembre 1696, maître des requêtes le 20 mai 1697, intendant d'Auvergne en 1704, puis de Dunkerque et d'Ypres le 12 juin 1706, et conseiller au conseil de guerre en 1716. « Il fallut, « dit Saint-Simon, songer aux vivres, « étapes, fourrages, et aux divers marchés, par conséquent à des hom-

(1) A la mort de M. de Girardin, ambassadeur à Constantinople, en 1689, Louis XIV lui donna pour successeur Louis Leblanc; mais une maladie de celui-ci l'empêcha de se rendre à son poste.—Les Leblanc étaient originaires d'Héry et de Seignelay, près Auxerre, et parents de MM. Leblanc d'Auxerre, et de Leblanc de Pommard, dont la veuve se maria avec l'astronome Delambre.

« mes dont ce fût plus particulière-
 « ment le métier. C'est ce qui fit choi-
 « sir deux intendants des frontières,
 « distingués en ce genre : Le Blanc, de
 « la partie maritime de la Flandre, et
 « Saint-Contest. Le premier, plein d'es-
 « prit, de capacité, d'expédients; tous
 « deux gens de travail et d'expérience,
 « connaissant le monde, et qui avaient
 « toujours su contenter tous ceux qui
 « s'étaient adressés à eux » (*Mémoires*
de Saint-Simon, tom. XIII, pag. 252,
 édit. de 1830). En 1718 (28 sept.), il
 fut nommé secrétaire d'état du départe-
 ment de la guerre, et Saint-Simon as-
 sure que lui-même eut grande part à
 ce choix du régent. Lors de la conspi-
 ration du prince de Cellamare, Le-
 blanc fut un des principaux initiés par
 l'abbé Dubois dans le secret de cette
 affaire, ainsi que le garde-des-sceaux.
 Mais Saint-Simon prétend « qu'il ne
 « les y admit que parce qu'il ne put
 « s'en passer, sans leur dire qu'autant
 « et si peu qu'il lui convenait. » Il as-
 sista à la visite des papiers de cet am-
 bassadeur, qui le traita toujours fort
 poliment, jusqu'à ce point que, le
 voyant prêt à fouiller une petite cas-
 sette : « Monsieur Le Blanc, Monsieur
 « Le Blanc, laissez cela, lui dit-il, cela
 « n'est pas pour vous; cela est bon
 « pour l'abbé Dubois » (qui était pré-
 sent). Puis, en le regardant, il ajouta :
 « Il a été maq.... toute sa vie, ce
 « ne sont là que lettres de femmes. »
 L'abbé Dubois se mit à rire, n'osant
 pas se fâcher. » (*Mémoires de Saint-*
Simon, tom. XX, p. 235.) Saint-Simon
 prétend néanmoins que Leblanc sut
 beaucoup moins de toute cette affaire
 que le garde-des-sceaux, le seul dont
 Dubois pût prendre quelque conseil
 dans la nécessité; et, quoi qu'il en soit
 de cette conjuration, il ajoute que Le-
 blanc s'est toujours, avant comme
 après sa disgrâce, bien gardé de dire

ce qu'il pouvait savoir d'une affaire
 dont les « principaux et les plus grands
 « coupables étaient non-seulement sor-
 « tis de prison, dès avant sa plus pro-
 « fonde chute, mais rétablis en leur
 « premier état, grandeur et splendeur,
 « ainsi que tous les autres accusés et
 « soupçonnés. » (Tom. XX, p. 231.)
 Dans l'affaire de l'acceptation de la con-
 stitution *Unigenitus*, Dubois ne trou-
 vant pas chez les membres du parle-
 ment les facilités qu'il désirait, pour
 l'enregistrement, avait imaginé que
 le grand-conseil pourrait suppléer
 au parlement; et persuadé au ré-
 gent que cela aurait le même effet.
 Leblanc servit très-bien le parlement,
 en faisant entendre à Dubois combien
 il importait à la cour de Rome que le
 parlement fût le garant de la conci-
 liation des évêques; et Dubois, tra-
 vaillant sur ce plan à ramener le régent
 en faveur du parlement, eut besoin
 de tout l'ascendant qu'il avait sur
 l'esprit de ce prince. On voit que Le-
 blanc paraissait absolument livré au
 premier ministre dont il formait, avec
 le comte de Belle-Isle, le conseil secret.
 M. le duc entreprit de les perdre
 tous deux, et le cardinal n'était pas
 disposé à les défendre contre un prince
 du sang, le seul qu'il redoutât. Le duc,
 sans aucun motif personnel dans
 cette persécution, n'était que l'instru-
 ment de la marquise de Prie, sa maî-
 tresse. Jalouse de l'affection que Le-
 blanc portait à sa mère, femme de
 Berthelot de Pléneuf, la marquise de
 Prie saisit, pour le perdre, l'occasion de
 la banqueroute de La Jonchère, tré-
 sorier de l'extraordinaire des guerres;
 et, comme c'était un protégé de Le-
 blanc, on prétendit que ce ministre
 avait puisé dans la caisse et contribué
 à la faillite du trésorier. Excité par
 ses maîtresses, le duc de Bour-
 bon s'adressa au régent et au cardi-

nal Dubois, demanda qu'on fit justice de ceux qui avaient eu part au dérangement de La Jonchère, et insista principalement sur Leblanc. Le régent eût voulu sauver un homme qu'il aimait et qui l'avait bien servi; mais, depuis long-temps, ses volontés étaient subordonnées à celles du cardinal, qui, pour plaire à M. le duc, abandonna Leblanc. D'ailleurs, il était charmé de se défaire d'un ministre qui ne lui devait rien, et de donner la place à un homme (Bréteuil, intendant à Limoges) qui fût uniquement à lui (2). Leblanc fut donc obligé de donner sa démission; et, peu de temps après, on le mit à la Bastille. La chambre de l'Arsenal eut ordre d'instruire son procès. Ce procès fut renvoyé au parlement, fort disposé à le punir de sa puissance, mais qui dans cette occasion se plut à le venger de sa disgrâce. Il l'acquitta presque avec autant de passion que ses ennemis en mettaient à le poursuivre. On remarqua que le duc de Chartres n'avait cessé de siéger à toutes les séances, et de couvrir d'une protection déclarée le ministre de son père. — En 1726, Leblanc, qui cachait dans l'exil une tête naguère échappée à tant d'ennemis, fut fait de nouveau secrétaire d'État de la guerre, à la place du marquis de Bréteuil. Il mourut au château de Versailles, le 19 mai 1728. Il avait épousé, le 3 juin 1699, Madeleine Petit de Passy, fille d'Antoine Petit de Passy, doyen du parlement de Metz, et il en eut une fille, mariée au marquis de Tresnel, et qui est morte sans pos-

térité. La succession de Leblanc fut recueillie par son neveu, Bertin, grand-audencier de France, père de la baronne de Crussol, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794. Duclos a peint Leblanc comme un ministre consommé, actif, plein d'expédients, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur. — Deux de ses frères furent évêques l'un, *César*, qui était religieux et curé de Dammartin, fut nommé au siège d'Avranches, en 1719, et mourut le 13 mars 1746, âgé de 74 ans; l'autre, *Denis-Alexandre*, évêque de Sarlat en 1722, mourut le 3 mai 1747, âgé de 69 ans. G—R—D.

LEBLANC (LOUIS), chirurgien distingué d'Orléans, est auteur de quelques ouvrages estimés sur son art, savoir : I. *Discours sur l'utilité de l'anatomie*, Paris, 1764, in-8°. II. *Lettre à M. Lecat*, ibid. III. *Précis d'opérations de chirurgie*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°. Mais ses principaux services ont trait à l'opération de la hernie, et sont consignés : 1° dans une *Nouvelle méthode d'opérer les hernies*, Paris, 1767, in-8°, ouvrage auquel est ajouté un mémoire très-étendu sur le même sujet, par Hoin de Dijon; 2° et dans un mémoire inséré dans le 4° volume de ceux de l'Académie de chirurgie, intitulé : *Réfutation de quelques réflexions sur l'opération de la hernie*. C. et A.

LE BLANC de Castillon (JEAN-FRANÇOIS-ANDRÉ), célèbre magistrat, naquit à Aix en Provence, le 9 mars 1719, d'une famille noble et originaire de Piémont, que Henri IV déclara *régnicole*, et qui, depuis cette époque, se divisa en plusieurs branches qui donnèrent des membres distingués au parlement d'Aix, et tinrent un rang honorable dans la province. Élevé chez les pères de l'Oratoire de Marseille,

(2) Le Pelletier des Forts, ayant demandé à Dubois la permission d'aller voir Leblanc dans son exil, le ministre y consentit en donnant des éloges à la fidélité de son amitié, et il ajouta : « Je préférerais la mort à tout ce que j'ai essuyé ou souffert depuis sept ou huit mois à son occasion. » (Lettre de Dubois à Le Pelletier des Forts, du 7 janvier 1723.)

où il fut condisciple de l'abbé Barthélemy, Leblanc de Castillon reçut dans cette école une éducation religieuse, et y puisa les principes d'attachement aux maximes de l'Église gallicane, dont la défense fut le combat de sa vie entière. Dès l'âge de vingt-un ans, ayant été pourvu, en 1740, d'une charge d'avocat-général au parlement d'Aix, il commença, par de brillants débuts, la longue carrière qu'il parcourut avec éclat, jusqu'à l'abolition des parlements en 1790, et fit éclore de bonne heure des talents qui le rendirent, à une époque si féconde en grands magistrats, l'émule des Monclar, La Chalotais et Séguier, ses contemporains. Né avec un esprit vif et pénétrant, secondé par les facultés de la mémoire la plus étendue, il acquit bientôt d'assez vastes connaissances dans le droit civil, pour exercer avec une grande supériorité le ministère de la parole qui lui était confié. Mais ce qui, dès ses premiers pas, attira le plus les regards, ce fut l'étonnante facilité de son élocution, l'élégance de son langage, la clarté et la précision de ses discours; qualités qui, rehaussées par les avantages extérieurs d'une taille élevée et d'une figure dont les traits étaient empreints d'un haut caractère de noblesse et de dignité, concouraient à montrer en lui le modèle du parfait orateur. Consacrant tous ses moments à l'étude du droit romain, qui régissait alors nos provinces méridionales, il ne se contenta pas de devenir un savant jurisconsulte. Il savait que les fonctions d'avocat-général réclament d'autres soins. Les parlements n'administraient pas seulement la justice distributive, ils étaient les gardiens des lois publiques, aussi bien que les organes des lois particulières; enfin leurs registres s'ouvraient pour recevoir le dépôt des

édits du prince. Nourri de la sagesse de nos vieux magistrats, façonné par les œuvres de d'Aguesseau au style de ce grand maître, il se montra, dans ses discours de rentrée particulièrement, aussi élégant peut-être, et au moins aussi nerveux que lui. C'était dans ces occasions solennelles, où quelque grave et imposante matière est toujours offerte à la méditation des magistrats, que Leblanc de Castillon, par le choix des sujets et le développement qu'il savait leur donner, faisait remarquer la profondeur de ses vues. Des considérations sur les lois étaient souvent le sujet principal de ces discours d'apparat, et l'on peut citer, entre autres, celui qu'il prononça sur l'étude des lois naturelles, le 22 décembre 1765. Il y représente la loi naturelle présidant à la formation des sociétés primitives, animant encore les sociétés parvenues à leur dernier degré de perfection, et formant le lien commun du droit politique et du droit civil. Il y démontre la nécessité de l'étude du droit naturel comme le préliminaire indispensable de l'étude du droit des gens et du droit civil, dont la connaissance est nécessaire aux magistrats. Ce discours est écrit avec une force et une hauteur de style et de pensée dignes de Montesquieu, que l'orateur signale comme ayant révélé la véritable science des lois fondées sur le droit de la nature, et auquel il adresse un magnifique hommage, en le comparant au Jupiter d'Homère, tenant dans ses mains les balances d'or où se pèsent les destinées des nations. C'est surtout à l'occasion de ce discours que l'on peut rappeler cette observation, consignée par Portalis dans l'Éloge de l'avocat-général Séguier : qu'au XVIII^e siècle, l'art de penser avait partout naturalisé l'art

de bien dire, et que les plaidoyers et les discours des Monclar, des Castillon et des Servan offrirent alors des modèles d'éloquence judiciaire pour la capitale même. Cette révolution dans le style, introduite dans le sanctuaire des lois par ces magistrats, organes du Souverain, n'avait pas échappé à Voltaire. Il a signalé plusieurs fois, dans sa *Correspondance*, les discours prononcés par Castillon sur diverses matières d'ordre public. Le parlement d'Aix avait, de tout temps, montré du zèle pour le maintien des immunités de l'Église de France; et Castillon rencontra diverses occasions de provoquer les censures de sa compagnie, comme l'attestent plusieurs de ces réquisitoires. Les deux plus célèbres sont celui du 30 octobre 1765, relatif aux *actes de l'assemblée du Clergé de France*, de la même année; et celui du 2 mai 1768, relatif à un *bref lancé contre le duc de Parme*, à l'occasion de la suppression de quelques juridictions ecclésiastiques. Ces deux discours, ouvrages de longue haleine, mettent dans tout leur jour les principes et les doctrines par lesquels l'Église et le gouvernement de France ont toujours repoussé les droits que prétendaient les papes sur le temporel des rois, au moyen du pouvoir indirect, et de la doctrine de l'infailibilité. Une carrière remplie par trente ans de travaux relatifs aux questions qui avaient été le plus agitées, dans le XVIII^e siècle, fut interrompue par la suppression des parlements, en 1774; mais cet événement fut pour Castillon l'occasion de développer une fermeté d'âme d'autant plus remarquable, que lui seul en donna l'exemple. Il protesta hautement contre l'édit d'abolition. Trois ans après, lorsque Louis XVI rétablit les parlements, le

procureur-général Monclar étant mort, Castillon lui succéda. C'est pendant qu'il exerçait ce ministère qu'il fut appelé deux fois à l'assemblée des Notables. Dans les délibérations de cette assemblée, il apporta tout le poids de sa longue expérience, et de la connaissance profonde qu'il avait de l'état constitutif de la monarchie. Il exerça surtout sa prépondérance dans le bureau présidé par le comte d'Artois. Partisan des libertés publiques, il croyait en trouver des garanties suffisantes dans les anciennes maximes de notre droit public, qu'il voulait faire revivre sans altérer l'essence de la monarchie; et c'est pour cela qu'il se montra contraire à la convocation des États-généraux, qu'il jugeait dangereuse dans ces circonstances, comme devant donner trop d'impulsion aux idées d'innovation. Mais cette opinion, si sage et si prévoyante, qui fut goûtée dans le bureau du comte d'Artois ne prévalut point, et Castillon retourna auprès de son parlement, accompagné des regrets de Malesherbes qui voulait que les Sceaux lui fussent confiés; ils furent donnés à M. de Barentin. Après la suppression des parlements, en 1790, il vécut dans la vie privée jusqu'à l'époque de la terreur, qu'il passa entière en prison. Malgré l'exaltation révolutionnaire qui régnait en Provence, ses jours furent respectés. Devenu libre, il fut forcé de se réfugier dans la petite ville de Brignoles, où il mourut en 1800, âgé de 81 ans. Le président Dupaty, dans une de ses *lettres sur l'Italie*, a tracé de ce magistrat un portrait flatteur. On a de lui beaucoup de réquisitoires imprimés sur des sujets d'une haute importance, la plupart contre des prétentions du clergé et surtout de l'archevêque d'Aix. On a publié à Paris,

en 1829, une *Notice biographique sur Jean-François-André Leblanc de Castillon*, attribuée à M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau, où nous avons puisé la plupart des détails contenus dans cet article. M—D J.

LEBLANC de Beaulieu (JEAN-CLAUDE), né à Paris, le 26 mai 1753, entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Lorsque le refus du serment eut fait vaquer la plupart des cures de la capitale, en 1791, Leblanc de Beaulieu devint curé constitutionnel de Saint-Séverin. Mais il ne prit point de part aux scandales que donna peu après le clergé constitutionnel, et réclama, avec Brugière, contre la conduite d'un nommé Aubert, que Gobel installa comme curé, quoique marié. Après la terreur, il devint curé de Saint-Étienne-du-Mont. On ne voit point qu'il ait assisté au concile des constitutionnels en 1797 (v. GRÉGOIRE, LXVI, 75). Mais Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, étant mort, le 5 juin 1799, ceux de son parti, qui craignaient que le schisme ne s'éteignît, firent choix de M. de Beaulieu pour le remplacer, et il fut sacré le 18 janv. 1800 dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Il tint à Rouen, le 5 oct. suivant, un concile des évêques de son arrondissement, et les actes en ont été imprimés. Ce concile, qui dura jusqu'au 12 du même mois, était composé de six évêques et de huit prêtres constitutionnels. Il contient quelques règlements mêlés à des plaintes contre la majorité du clergé qui ne voulait pas reconnaître le prétendu métropolitain. Leblanc de Beaulieu publia, dans le même sens, une circulaire; et l'année suivante, il assista au concile dit *national*, que les constitutionnels tinrent à Paris. Il donna sa démission lors de la

demande qui lui en fut faite, après la signature du concordat. En 1802, il fut nommé au siège de Soissons, et se trouva à la séance du 16 avril chez le cardinal-légat, où il fut question d'amener les constitutionnels à une rétractation, que Leblanc refusa, si l'on s'en rapporte à une lettre publiée par un de ses collègues (v. LACOMBE, LXIX, 297). Quoi qu'il en soit, le nouvel évêque de Soissons abandonna peu après le parti constitutionnel. Il écrivit au pape, et renonça, non seulement au schisme, mais encore au jansénisme. Ce changement lui fut amèrement reproché par ses anciens amis, et il ne répondit à leurs plaintes que par un zèle plus vif pour remplir les devoirs de sa place. Il établit dans sa ville épiscopale un séminaire, et pourvut, autant que les circonstances le permettaient, aux besoins de son diocèse. Invité à se rendre au Champ-de-Mai, en 1815, il écrivit au ministre de Bonaparte, pour protester de son attachement et de sa fidélité à Louis XVIII, et pour annoncer qu'il ne prendrait part à rien qui fût contraire à ce devoir. Après cette déclaration, qui fut imprimée, ce prélat se retira en Angleterre, d'où il ne revint qu'après le retour du roi. Il fut nommé, en 1817, à l'archevêché d'Arles, rétabli par le concordat de cette année. Ayant donné sa démission en 1822, il se retira au séminaire des Missions-Étrangères, à Paris, se chargea de la direction des petits Savoyards, et fut nommé membre du chapitre de Saint-Denis. Ce pieux et charitable prélat mourut le 13 juillet 1825. P—C—T.

LEBLANC DE BEAULIEU (Louis). Voy. BEAULIEU, III, 631.

LEBLOND (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE), architecte, né à Paris en 1679,

fut élève de Lenôtre qui lui conseilla de cultiver de préférence l'architecture des jardins. Leblond suivit ce conseil. Cependant la construction de l'hôtel Vendôme, situé rue d'Enfer, près les Chartreux, fit voir qu'il aurait pu obtenir des succès dans les autres branches de cet art. Il dirigea encore à Paris la construction de quelques édifices, notamment de l'hôtel de Clermont. Mais, par suite d'une conduite déréglée, il se vit bientôt sans ressources. L'espoir de s'enrichir et peut-être le désir de fuir le théâtre de son infortune le déterminèrent, en 1716, à passer en Russie, où le czar Pierre I^{er} s'efforçait de naturaliser les arts. A son arrivée à Saint-Petersbourg, l'empereur le reçut de la manière la plus distinguée, lui accorda une pension et le nomma son premier architecte. Cette faveur éveilla l'envie; Leblond avait donné les plans d'une partie des édifices que le czar faisait élever dans sa nouvelle capitale; quelques artistes italiens corrompirent les ouvriers chargés de l'exécution, et les terrains désignés pour l'emplacement des édifices se trouvèrent insuffisants. Le czar, ignorant ces intrigues, témoigna son mécontentement à Leblond d'une manière extrêmement sévère. On a même dit qu'il lui donna un soufflet. Quoi qu'il en soit, l'artiste désespéré se retira, la mort dans le cœur, et il expira quelques jours après. A peine avait-il cessé de vivre, que le prince découvrit la vérité. Voulant réparer son erreur, il lui fit faire des obsèques magnifiques qu'il honora de sa présence. C'est en 1719 que mourut Leblond; il n'avait alors que 40 ans, et s'était fait connaître comme habile théoricien par un *Traité de la théorie et de la pratique du jardinage*. La dernière édition de cet ouvrage a été enrichie d'observations intéres-

santes par d'Argenville. On doit encore à Leblond des additions précieuses au *Cours* et au *Dictionnaire d'Architecture* de d'Aviler. P—s.

LEBLOND ou **LEBLON** (MICHEL), orfèvre et graveur au burin, naquit à Francfort-sur-le-Mein, vers la fin du XVII^e siècle. En 1616, il publia un recueil de gravures estimées, contenant *divers ornements et feuillages pour les armoiries, ainsi que des fruits et des fleurs*. Sandrart, qui l'avait connu à Francfort, se félicitait d'avoir reçu ses conseils, et il nous apprend que Leblond, ne se bornant pas à la culture des arts, jouissait de la réputation d'un des hommes les plus éloquents de son temps. Il fut député par la cour de Suède, en Angleterre et dans diverses cours du Nord. Son talent, comme graveur, consistait dans une finesse et une délicatesse extrêmes du burin. Toutes les pièces qu'il a publiées sont d'un travail précieux et qui se rapproche beaucoup de la manière de Théodore de Bry. Son chiffre était formé des lettres M et B; mais le plus souvent il signait ses gravures *Michaël Blondus*. Ses principaux morceaux sont : I. *Saint Jérôme*. II. *Des figures dansantes*, petit ovale entouré d'une bordure d'ornements, 1612. III. *Une noce*, avec l'inscription à rebours *D. Ni. Valletto musarum*. M. Blondus, 1615, petit ovale. IV. *Deux armoiries* avec l'inscription *Wilhelm van Weclikeit*, in-8^o en travers. V. *Armoiries avec trois gobelets, un croissant et trois écussons en losange*, très-petite pièce. VI. *Une suite de manches de couteaux*. Leblond mourut à Amsterdam en 1656. P—s.

LEBLOND ou **LEBLON** (JACQUES-CHRISTOPHE), peintre et graveur en manière noire, naquit à Francfort-sur-le-Mein, en 1670. On croit qu'il descendait du précédent, et qu'il était pa-

rent de Sibylle Mérian. Il cultiva d'abord la peinture, et, en 1695, il se rendit à Rome où il se lia avec Carle Maratta. Un peintre hollandais le décida, au bout d'un an de séjour à Rome, à venir à Amsterdam, où Leblond se mit à peindre la miniature. Ses ouvrages sont remarquables par une force de ton qui le dispute à l'huile même. Ce genre de peinture ayant affaibli sa vue de bonne heure, il peignit à l'huile des tableaux de chevalet d'un fini précieux. Mais, ce travail tranquille ne convenant point à l'activité de son esprit, il se jeta dans les projets. Il essaya d'abord de graver et d'imprimer sur du papier bleu, et même sur la toile, des sujets d'histoire et des portraits en couleur. Ayant réussi, il voulut exécuter son procédé en grand. Il se rendit à Londres où une Compagnie avait fait les avances de fonds, et commença par imprimer les meilleurs tableaux qu'il put trouver; une économie mal entendue fit échouer son entreprise. Il voulut alors établir une manufacture de tapisseries qui n'eut pas plus de succès que la précédente, à cause des frais énormes qu'elle exigeait. C'est après ce nouveau désastre qu'il publia un livre, devenu très-rare, imprimé à Londres en 1730, en anglais et en français, sous le titre suivant : *Il Colorito, ou l'harmonie du coloris dans la nature, réduite à des principes infaillibles et à la pratique mécanique, avec des figures pour en faciliter l'intelligence*, 1 vol. in-4°, orné de 5 planches. Leblond n'ayant pu réussir en Angleterre vint à Paris, en 1738, dans le dessein d'y publier un ouvrage sur l'art de graver et d'imprimer les tableaux d'après la méthode dont il était l'inventeur. Il obtint, en 1740, un privilège du roi et tâcha de former des élèves dans son art.

Mais malgré ses talents incontestables, cet artiste, toujours malheureux, ne réussit pas mieux à Paris qu'à Londres, et, réduit à la plus extrême misère, il mourut à l'hôpital, en 1741, âgé de 71 ans. Le nombre des pièces qu'il a gravées s'élève à une trentaine. Les bonnes épreuves en sont d'une extrême rareté, et les connaisseurs les recherchent soigneusement. Voici les plus marquantes : I. *Portraits du roi Georges II et de la reine, son épouse*, 2 pièces grand in-folio. II. *Les trois enfants du roi Charles I^{er} vus à mi-corps*, d'après Van-Dyck, très-grande pièce en travers. III. *Les portraits de Carondelet, d'après Raphaël; de Rubens, d'après Van-Dyck; et d'un seigneur vénitien, d'après le Titien*, trois morceaux de grandeur naturelle. IV. *Les portraits de Louis XV, du prince Eugène, du cardinal de Fleury et de Van-Dyck*. V. *La fuite en Égypte, le Christ au tombeau et la Vénus couchée*, d'après le Titien, trois grandes pièces en travers. VI. *Cupidon façonnant son arc*, d'après le Corrège. VII. *La Madeleine avec une tête de mort*, demi-figure, d'après un maître inconnu, grande pièce dont il existe quelques épreuves imprimées sur vélin, etc. P—s.

LEBLOND (JEAN-BAPTISTE), médecin-naturaliste, né à Toulangeon, près d'Autun, en 1747, se livra de bonne heure à l'étude des sciences naturelles, alors trop négligée, et fut nommé, en 1767, commissaire du roi à la Guyane, pour y faire des recherches sur le quinquina et sur d'autres objets d'histoire naturelle. Il séjourna long-temps dans cette colonie et s'y trouvait encore à l'époque de la révolution, dont il a écrit plusieurs circonstances. Revenu en France, il habita quelque temps la capitale, lut divers mémoires à la So-

ciété d'agriculture de la Seine et à l'Académie royale de médecine, dont il était correspondant, et mourut à Masille (Nièvre), le 14 août 1815.

On a de lui : I. *Essai sur l'art de l'indigotier, pour servir à un ouvrage plus étendu, lu et approuvé par l'Académie des sciences*, 1791, in-8°. II. *Mémoire sur la culture du cotonnier à la Guyane, imprimé par ordre du citoyen Victor Hugues, agent du gouvernement, Cayenne, de l'imprimerie de la république*, 1801, in-4°. III. *Moyen de faire disparaître les abus et les effets de la mendicité par l'émigration volontaire à la Guyane française*, in-8°. IV. *Observations sur le cannellier de la Guyane, imprimées par ordre du gouvernement, Cayenne, de l'imprimerie de la république*, 1795, in-8°; réimprimées avec additions, en 1796, dans le t. I^{er} des Mémoires de la Société d'Agriculture du départ. de la Seine. V. *Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale, commencé en 1767 et fini en 1802, contenant un précis historique du résultat des guerres et des faits mémorables dont l'auteur a été témoin, etc.*, t. I^{er} et unique, Paris, 1813, in-8°, avec carte et planche. VI. *Description abrégée de la Guyane française, ou Tableau des productions naturelles et commerciales de cette colonie, expliqué au moyen d'une carte géologico-topographique*, Paris, 1814, in-8°; seconde édition avec une notice sur l'auteur, 1825 (c'est la même édition, avec un faux-titre). VII. Plusieurs *Mémoires* sur la Guyane et divers objets d'histoire naturelle, imprimés dans les Mémoires de l'Académie des sciences et ceux de la Société d'agriculture du département de la Seine. On a publié en 1834, à Paris : *Trente années d'existence de F.-F. Leblond, créole de Cayenne, fils du célèbre médecin-na-*

turaliste de ce nom, ancien médecin du roi à la Guyane française, par un ami, 1 vol. in-8°, de 5 feuilles.

Z. »

LEBLOND de Saint-Martin (NICOLAS-FRANÇOIS), né à Château-Thierry, le 19 juin 1748, se destina au barreau; et, après avoir suivi des cours de droit, fut reçu avocat au Parlement. L'étude de la jurisprudence ne l'empêchait pas de cultiver la littérature, et les académies de Caen et de Dijon le comptèrent parmi leurs membres. Nous ignorons la date de sa mort. Outre un *Mémoire sur le partage et les défrichements des communes de l'Artois*, avec un supplément, on a de lui : I. Une édition latine d'*Horace*, avec des notes, Orléans, 1767, in-12. II. *Traduction nouvelle des œuvres de Virgile* avec des notes et discours préliminaires, 1783, 3 vol. in-8°. III. *Idées d'un citoyen sur la municipalité, ou la commune gouvernée par elle-même*, Paris, 1790, in-8° de 34 pages. Z.

LEBON (JEAN), médecin du XVI^e siècle, un de ceux qui signalaient, dans ces temps du règne de la médecine galénique ou de la doctrine des Arabes, le retour vers la médecine hippocratique, était né à Autreville en Champagne; il fut médecin du cardinal de Guise, puis du roi Charles IX. Son traité *Therapeia puerperarum*, Paris, in-16, dédié à Jean Liébault, réimprimé à Paris, en 1577, avec le *Thesaurus sanitatis* de Liébault, est un des bons ouvrages que nous ayons sur les maladies des femmes; aussi y en a-t-il eu de nombreuses éditions, savoir : à Paris, en 1589, dans la collection d'Israël Pachias; Francfort, 1586, in-16; Gênes, 1635; Paris, 1664, in-4°, à la fin des œuvres de Jacques Houllier. Leblond a écrit sur les eaux de Plombières, et a don-

né lui-même un extrait français de ses propres livres latins sur cette matière : *Abrégé des eaux de Plombières, en Lorraine*, Paris, 1576, in-8°; 1616, in-16. On a encore de lui : I. *La physionomie du grand philosophe Aristote, c'est-à-dire sa science de juger de quelle vie et complexion est un chacun*, Paris, 1553, in-8°. II. *Oraison en invective contre les poètes confrères de Cupidon et rithmaillieurs de notre temps* (sous le nom de Jean Nobel, son anagramme), Rouen, 1554, in-16. III. *Traité de Galien que les mœurs de l'âme suivent la complexion du corps*, Paris, 1566, in-16. IV. *Opuscule de Galien d'aillaigrir le corps*, trad. en français, Paris, 1556, in-16. V. *La Physionomie d'Adamant, sophiste*, trad. en fr., avec un livre des Nèves et Verrues naturelles, Paris, 1556, in-8°. VI. *Lucien, de la Beauté*, trad. en fr., Paris, 1557. VII. *Dialogue du Coural*, Paris, 1557. VIII. *De Galien, l'Art de connaître les affections de l'esprit et d'y remédier*. IX. *Dialogue de l'antre de Mercure*. X. *Épître à ses amis, touchant la liberté Parisienne*, Paris, 1557, in-16. XI. *Avertissement à Ronsard touchant sa Franciade*, Paris, 1568, in-8°. XII. *Le Rhin au roi, où, à l'imitation du Danube qui a parlé plusieurs fois, par prosopopée, aux empereurs romains, l'auteur introduit le fleuve du Rhin, parlant au roi, l'exhortant de le venir voir et jouir de ce qui lui appartient, et en ce faisant être terreur à reistres qui viennent fourrager la Lorraine et ravager la Champagne*, Paris, 1569, in-8°. XIII. *Etymologicon français*, Paris, 1571, in-8°. XIV. *Le tumulte de Bassigny apaisé par le cardinal de Lorraine*, Paris, 1573, in-8°. XV. *Adages ou proverbes français* (sous le nom de Solon des Vosges), Paris, 1576, in-8°. XVI. *De l'origine*

et invention de la rime, Lyon, 1582. XVII. *Les Bâtiments, érections et fondations des villes et cités assises es trois Gaules*, Lyon, 1590, in-16. La Croix du Maine lui attribue encore plusieurs ouvrages, entre autres une *Grammaire française* et une traduction des *Antiquités de Bérosee*, mais il est probable que ces ouvrages n'ayant point été imprimés se sont perdus.

C. et A.

LEBON (N. REGNIER), femme du fameux conventionnel (voy. **LEBON**, XXIII, 489), naquit à Saint-Pol, en Picardie, dans une famille obscure, et se livra dès sa jeunesse à de grands désordres. Ayant comme tous ses parents embrassé avec une sorte de fureur la cause de la révolution, elle épousa, en 1793, l'ancien oratorien Lebon, qui abjurait ainsi ses serments de prêtre. Elle l'accompagna bientôt dans toutes ses missions, et prit une grande part à ses cruautés. Guffroy rapporte, dans son *Histoire des crimes de Joseph Lebon*, une conversation qu'elle eut avec l'accusateur public, Caubrière, en arrivant à Arras avec son mari, et qui caractérise bien ces temps désastreux. Cette femme, dont l'éducation avait été fort négligée, endoctrinait elle-même les jurés, et se répandait en injures grossières contre ceux qui semblaient hésiter. Guffroy ajoute, d'après des pièces officielles, que, pendant son séjour à Arras, elle parut plusieurs fois au balcon de la comédie, au moment où se faisaient les exécutions; que souvent elle assista aux débats du tribunal, où elle se plaçait, comme son mari, en face des jurés, etc. Cette femme, qui a survécu long-temps à Lebon, habitait paisiblement du Pas-de-Calais; elle y est morte dans le mois de mai 1834.

M—D j.

LEBORGNE *de Boigne* (CLAUDE-PIERRE-JOSEPH), frère du général de Boigne, connu par ses exploits dans l'Hindoustan et l'immense fortune qu'il y acquit (v. BOIGNE, LVIII, 445), naquit à Chambéry, le 8 mars 1764, et vint de bonne heure à Paris, où il fut employé dans l'administration des colonies. Ayant embrassé le parti de la révolution, il fut nommé secrétaire, en 1791, de la commission que l'on envoya à Saint-Domingue pour y faire exécuter les décrets de l'Assemblée constituante. Les pouvoirs des commissaires n'ayant pas été reconnus par l'assemblée coloniale, ils revinrent en France; mais Leborgne resta à Saint-Domingue, où il continua de favoriser de son mieux le parti des noirs et de la révolution. Obligé de s'éloigner vers le commencement de 1793, il se réfugia à la Martinique, où il concourut, avec Rochambeau, à défendre cette île contre les Anglais. Poursuivi, un peu plus tard, pour les principes révolutionnaires qu'il avait manifestés, il vint à Paris, où il fut arrêté et envoyé à la Conciergerie; mais, assez heureux pour trouver des protecteurs dans le gouvernement d'alors, il recouvra sa liberté, et traversa sain et sauf les derniers temps de la terreur. En 1796, il fut nommé commissaire-ordonnateur du corps d'armée que Truguet fit passer à Saint-Domingue, avec les commissaires Sonthonax et Rigaud, pour y organiser cette colonie selon le système républicain, et prendre possession de la partie espagnole qui venait d'être cédée à la France. Après avoir concouru de tout son pouvoir aux opérations de ces commissaires, (v. SONTONAX, XLIII, 97), il réussit à se faire nommer, en avril 1797, député de Saint-Domingue au conseil des Cinq-Cents. Il proposa, le 16 no-

vembre, à cette assemblée, d'établir un comité qui serait chargé d'aviser aux moyens de réorganiser la marine et de faire en Angleterre la descente que Bonaparte feignit de vouloir exécuter plus tard. Leborgne fit encore, en 1798, une motion pour que les élections de Saint-Domingue fussent annulées, attendu que, suivant lui, elles avaient été influencées par Toussaint-Louverture, dirigé lui-même par les prêtres et les émigrés. Le 7 septembre 1799, il présenta un travail sur l'armement en course, qu'il appelait la *marine auxiliaire*, et proposa d'encourager les armateurs par des primes. Lorsqu'il fut question d'aggraver le sort des déportés de fructidor, et que Rouchon éleva en leur faveur une voix noble et courageuse, Leborgne prit vivement le parti des proscriptionnaires. Après la cessation de ses fonctions législatives, qui eut lieu au 18 brumaire où il s'était fortement opposé au triomphe de Bonaparte, il reprit son grade de commissaire-ordonnateur, mais il resta long-temps sans emploi. Envoyé à l'armée d'Allemagne, en 1813, il fut fait prisonnier de guerre, et ne revint en France qu'en 1814. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis. En 1817, Leborgne publia un ouvrage sur la colonisation de Saint-Domingue, contenant un plan plus facile à concevoir qu'à exécuter, pour rattacher cette colonie à la métropole. Quoi qu'il en soit, on doit lui savoir gré d'avoir cherché à réparer des désastres auxquels le système qu'il professa d'abord n'avait pas peu contribué. Cet ouvrage est intitulé : *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce, pour rétablir les relations de la France avec cette île*. Il paraît que l'extrême différence d'âge entre son frère et lui fut cause qu'ils eurent peu

de rapports ensemble. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, bien qu'il lui ait survécu, il n'eut aucune part à ses immenses richesses. C.-P.-J. Leborgne est mort à Paris, en janvier 1832. On a de lui : I. *L'ombre de la Gironde à la Convention nationale, ou Notes sur ses assassins, par un détenu à la Conciergerie*, Paris, 1794, in-8°. II. *Essai de conciliation de l'Amérique et de la nécessité de l'union de cette partie du monde avec l'Europe*, Paris, 1817, in-8°. B—U et M—D j.

LEBOUCHER (ODET-JULIEN), ancien avocat au parlement de Paris, naquit à Beurcy, près Coutances, le 14 juin 1744, et s'occupa, dès sa jeunesse, d'histoire maritime. L'ouvrage qu'il a donné sur cette matière, en 1787, est néanmoins peu estimé, et c'est en vain que M. Emile Leboucher en a publié à Paris une nouvelle édition en 1830, sous ce titre : *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, 2 vol. in-8°, avec 2 pl. Odet-Julien Leboucher est mort le 23 septembre 1826. On a imprimé sur lui, dans la même année, une notice historique. Z.

LEBOULANGER (JEAN), premier président au parlement de Paris, sous Louis XI, était fils de Raoul Le Boulanger, grand-pannetier du roi et capitaine des gardes du duc de Bourgogne. Cette famille portait originairement le nom de Montigny ; mais un des aïeux de Raoul (Jean de Montigny) ayant, dans un temps de disette, nourri durant trois jours la ville de Paris, et plus de trente mille hommes lui ayant été redevables de la vie, le peuple, dans sa reconnaissance, le surnomma *Le Boulanger*, et cette honorable qualification est depuis restée à ses descendants. Jean Le Boulanger était président au parlement de Paris, lorsque la plupart des princes

du sang et des grands vassaux de la couronne, ligués contre Louis XI, excitèrent cette révolte qu'on appela *la guerre du bien public*. Tandis que l'armée rebelle assiégeait Paris, en 1465, on choisit Jean Le Boulanger pour porter des paroles de paix aux chefs qui la dirigeaient. Ses négociations furent si heureuses, que le traité de Conflans, qui rendit le repos à l'État, les suivit presque immédiatement. La dignité de premier président au parlement de Paris, à laquelle il fut élevé, en 1471, devint la récompense du zèle qu'il avait déployé en cette circonstance. Vivant sous le pouvoir du cruel Louis XI, ce magistrat eut souvent à condamner d'illustres victimes. En 1469, il instruisit le procès du cardinal de la Balue, et manifesta les trames criminelles de cet indigne prélat. En 1475, il présida au procès du connétable de Saint-Paul, et, deux ans après, à celui de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Une maladie contagieuse enleva Jean Le Boulanger, le 24 février 1481. On a remarqué qu'à la mort d'une épouse chérie, il renonça, en signe d'affliction, aux marques de sa dignité, et qu'à cette occasion, la cour ordonna « qu'il portât son chaperon et son manteau fourrés, lorsqu'il tiendrait séance au Parlement, nonobstant qu'il portât le deuil de sa femme. » — *Jacques-Louis* LEBOULANGER, président à la Chambre des comptes, mort en 1808, était un de ses descendants. C—T.

LEBOURDAIS (HARDOUIN), jurisconsulte, né au Mans, vers la fin du XVI^e siècle, exerça dans cette ville les fonctions d'avocat et de greffier. Il a publié plusieurs ouvrages imprimés au Mans, dont les principaux sont : I. *Libre discours de l'origine des procès et du moyen de retrancher les abus et chiquaneries des palais*, 1610,

in-12. II. *Relation de l'entrée de leurs majestés Louis XIII et de la Roynne régente, Marie de Médicis, en la ville du Mans, le 5 septembre 1614*, publiée la même année, 1 vol.; et réimprimée, en 1817, à l'occasion du voyage de son altesse royale M. le duc d'Angoulême dans le département de la Sarthe. Cette relation, peu connue de nos historiens, renferme quelques particularités curieuses. III. *La Concorde ecclésiastique sur la créance de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie*, 1624, in-4°. Lebourdais mourut vers l'an 1640. L—U.

LEBOUVIER - DESMORTIERS (URBAIN - RENÉ - THOMAS), né à Nantes en 1739, était maître à la Chambre des comptes de cette ville, avant la révolution. Il en adopta d'abord les principes, mais les repoussa dès qu'il en vit les funestes conséquences; ce qui lui attira beaucoup de persécutions. Ayant fait imprimer en 1809, à Paris, une *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette, commandant en chef des armées catholiques et royales dans la Vendée*, 2 vol. in-8°, il fut emprisonné et vivement poursuivi par la police impériale, qui fit saisir toute son édition au nombre de 2,600 exemplaires, que les agents de police distribuèrent clandestinement à leurs amis, et même vendirent pour la plus grande partie (1). Lebouvier les ayant

réclamés en 1814, après le retour des Bourbons, il ne put en recouvrer que 300. Il fit réimprimer plus tard cet ouvrage avec des additions, sous le simple titre de *Vie de Charette*, Nantes, 1823. Étant retourné dans sa patrie, il y mourut le 11 mars 1827. On a encore de lui : I. *Épître à une dame qui allaite son enfant*, Paris, 1766, in-8°. II. *Coup-d'œil sur l'Auvergne, ou lettres à M. Perron*, 1789, in-8°. III. *Mémoire et considérations sur les sourds - muets*, etc., Paris, 1800, in-8°. IV. *Recherches sur la décoloration spontanée du bleu de Prusse*, etc., Paris, 1801, in-8°. V. *Madame Antigall, ou Réponse au Journal de l'Empire*, Paris, 1808, in-8°. VI. *Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique*, etc., Paris, 1813, in-8°. VII. *Examen de la charte constitutionnelle*, Paris, 1815, in-8°. VIII. *Babioles d'un vieillard*, Rennes, 1818, in-4°. IX. *Lettre aux auteurs anonymes de l'ouvrage intitulé : Victoires, conquêtes, désastres, etc., par l'auteur de la Vie de Charette, pour faire suite à cet ouvrage*, Paris, 1818, in-8°. X. *Correspondance de M. le comte Arthus de Bouillé et de M. Lebouvier-Desmortiers, concernant la gloire militaire de M. de Bonchamp, général vendéen*, Paris, 1819, in-8°. Lebouvier-Desmortiers fit hommage en 1820 à Louis XVIII du buste de Charette en marbre. Ce prince lui en fit compter le prix, et y ajouta le présent d'une tabatière en or, avec une inscription qui rappelait son dévouement à la monarchie. XI. Quelques morceaux en prose et en vers insérés dans divers journaux. Z.

LEBOYER (JEAN-FRANÇOIS), mathématicien, naquit à Yvetot, en Nor-

(1) L'ouvrage est dédié à mademoiselle Charette, sœur du général. — Il ne nous convient pas d'exprimer un jugement sur l'exactitude de cette réfutation. La chaleur avec laquelle l'auteur justifie son héros pourrait être naturellement expliquée par le noble sentiment qui l'animait, la reconnaissance envers un homme qui, suivant sa propre déclaration, lui avait conservé la vie. Lebouvier avait une instruction très-variée, comme on le voit par les titres de ses écrits. Il était membre de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris, des Sociétés philotechnique, galvanique, et de l'Académie des sciences, belles-lettres et

arts de Rouen. Un cabinet de physique, assez riche, qu'il possédait à Nantes, a été légué par lui à la ville, L.

mandie, le 4 janvier 1768, et non point en Bretagne, comme on l'a cru généralement. Si une résidence de plus de quarante ans dans cette dernière province avait acquis à Leboyer cette constance dans les idées, cette opiniâtreté qui constituent le caractère breton, il avait conservé dans toute sa force l'accent populaire de son pays natal, et, jusqu'à la fin de sa vie, il a toujours dit *Nintes* pour *Nantes*. Après avoir fait de bonnes études et s'être rendu habile dans les langues anciennes et étrangères, dans les sciences naturelles, il fut successivement professeur de philosophie au collège de Valognes, et à celui de Saint-Brieuc dans les premières années de la révolution; professeur de mathématiques à l'école centrale des Côtes-du-Nord; puis, en 1806, professeur des sciences physiques au Lycée impérial de Nantes; en 1827, professeur de mathématiques au collège royal de cette ville; et, en 1831, officier de l'Université, inspecteur de l'Académie de Rennes. Il a fourni plusieurs élèves distingués à l'école polytechnique, aux écoles militaires de Saint-Cyr et d'Angoulême, et plusieurs officiers à la marine militaire et commerciale. La susceptibilité de son caractère lui occasionna, par suite d'une vive contrariété, une attaque d'apoplexie qui le fit tomber en paralysie et le conduisit au tombeau le 5 mars 1835. Outre un grand nombre de *Discours* imprimés, que Leboyer a prononcés avant les distributions annuelles des prix au collège de Nantes, et un nombre non moins considérable de *Discours*, de *Mémoires* et de *Rapports*, publiés dans les procès-verbaux des séances de la société académique de cette ville, dont il était membre depuis 1808, et dont il a présenté le compte-rendu des travaux

en 1813 et 1819, en qualité de secrétaire et de président, on a de lui : I. *Instruction sur les nouveaux poids et mesures, accompagnée de tableaux de comparaison de ces mesures avec celles qui étaient anciennement en usage dans le département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1805, in-8°. II. *Traité complet du Calendrier, considéré sous les rapports astronomique, commercial et historique, dans lequel on trouve les éphémérides de tous les peuples et de tous les temps, etc.*, Nantes, 1822, in-8°, ouvrage rempli de recherches et favorablement accueilli. III. *Notices sur la ville de Nantes et le département de la Loire-Inférieure, etc.*, Nantes, 1823, in-12. Les erreurs et les omissions que contient ce volume ont été sévèrement, mais un peu minutieusement relevées par M. Lecadre, dans son ouvrage intitulé : *Quelques notes sur la ville de Nantes, etc.*, Paris, 1824, in-8°. Leboyer profita de la critique pour corriger et compléter ses *Notices*, etc., dont il publia une seconde édition, 1825, in-12, et une troisième, 1832, 2 vol. in-12. IV. Divers articles dans le *Lycée armoricain*, depuis la fondation de ce recueil périodique, en 1823, jusqu'à sa cessation, en 1831. Les principaux sont : 1° *Biographie nantaise*, formant plusieurs articles, et contenant environ cent trente notices, la plupart très-concises, sur des personnages anciens et modernes, presque tous obscurs ou peu connus, et dont quelques-uns figuraient déjà dans la *Biographie universelle*; 2° *Observations sur la Gaule celtique et l'Armorique*; 3° *Nécrologie bretonne* (*Notices sur Pommereul et Fréteau*); 4° *Deux dissertations sur le Terribien des Bretons*; 5° sur une *Monnaie trouvée à Nantes*, etc. A—T.

LEBRAS (AUGUSTE), né à Lorient en 1816, montra de bonne heure des

dispositions pour la poésie. Établi à Paris, il composa, en société avec Escousse, son ami d'enfance, deux pièces dramatiques, dont l'une, *Farruch le Maure*, tragédie, fut représentée avec succès sur le théâtre de la Porte Saint-Martin; l'autre, *Raymond*, mélodrame, tomba au théâtre de la Gaîté. Ce revers affecta profondément les jeunes auteurs : ils prirent ensemble la funeste résolution de mettre fin à leurs jours ; et, le 16 février 1832, ils exécutèrent ce double suicide dont on peut lire les détails à l'article ESCOUSSE (t. LXIII, p. 440-42). Lebras à peine âgé de seize ans, avait publié : I. *Les trois Règnes*, poème, suivi d'*Un mot à Bé-ranger*, Paris, 1828, in-8° de 16 pages. II. *Trois jours du peuple*, stances, Paris, 1830, in-8° de 8 pages. III. *Les Armoricaines*, en vers, Paris, 1830, in-18. Z.

LEBRASSEUR (PIERRE), historien, né vers 1680, à Évreux, embrassa l'état ecclésiastique et vint à Paris se perfectionner dans la société des littérateurs et des savants. Le chancelier d'Aguesseau ayant eu l'occasion d'apprécier ses vertus, le chargea de surveiller l'éducation de son fils aîné qui terminait alors ses études. Il est souvent nommé dans les *Lettres* du chancelier, publiées récemment par M. Rives (1), et c'est toujours avec une bienveillance qui prouve l'estime que faisait de lui l'illustre chef de la magistrature. On sait qu'en 1722 l'abbé Lebrasseur était aumônier du Conseil, et qu'il remplissait en même temps les fonctions de bibliothécaire de d'Aguesseau. Mais, dès 1723, il n'exerçait plus cette dernière place, puisque le chancelier alors dans sa terre de Fresnes, ayant besoin de quelques livres pour un travail dont il était

occupé, manda à son fils de les lui faire adresser par Zacharie, sans doute son nouveau bibliothécaire. L'abbé Lebrasseur est connu principalement par l'ouvrage intitulé : *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, Paris, 1722, in-4°. Cette Histoire, pleine de recherches intéressantes, est accompagnée de preuves et de documents authentiques tirés des archives du diocèse. On en trouve une critique très-vive par Du Sauzet, dans la *Bibliothèque française*, III, 34. Le journaliste reproche surtout à Lebrasseur la crédulité qu'il montre au sujet de la *possession des religieuses de Loudun* ; mais il n'est pas raisonnable d'exiger qu'un prêtre catholique ait, sur un événement de cette nature, la même opinion qu'un protestant. A la suite de son *Histoire d'Évreux*, l'abbé Lebrasseur a publié une *Dissertation* d'un de ses amis sur la charge de Connétable de Normandie, avec un long avertissement dans lequel on voit qu'il s'occupait d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de cette province ; mais il est probable qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de donner suite à ce projet. Induit en erreur par la *Bibliothèque historique de la France*, Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, donne à l'historien d'Évreux le prénom de *Philippe* ; et dans la table du même ouvrage on le confond avec *Philippe BRASSEUR*, à qui l'on doit : *Origines omnium Hannoniæ cænobiorum*, Mons, 1650, in-8°. W—s.

LEBRASSEUR (J.-A.), né à Rambouillet en 1745, avait fait de bonnes études, lorsqu'il entra, en 1762, dans l'administration de la marine. Après avoir rempli successivement les fonctions de commissaire des colonies, d'ordonnateur à Gorée et d'administrateur-général, il fut nommé, en

(1) Paris, 1823, in-4°.

1779, intendant de Saint-Domingue, et, en 1784, premier président des deux conseils supérieurs du Cap. Enfin, depuis le 1^{er} avril 1788, il était intendant-général des fonds de la marine et chargé des approvisionnements des hôpitaux, des Invalides, etc. quand un décret de l'Assemblée Constituante supprima cette place. Louis XVI voulut l'appeler au ministère de la marine; mais, comme Lebrasseur ne partageait pas les idées nouvelles, on représenta au roi que, dans les circonstances où se trouvait la monarchie, un tel choix serait inopportun; et, sur la proposition de Dumouriez, ce fut Lacoste (voy. ce nom, LXIX, 303) qui obtint le portefeuille. Arrêté pendant la terreur et traduit devant le tribunal révolutionnaire, Lebrasseur fut condamné à mort le 15 juin 1794. On a de lui deux ouvrages estimés, et qui peuvent encore être consultés utilement par les administrateurs coloniaux : I. *De l'Inde, on Réflexions sur les moyens que doit employer la France, relativement à ses possessions en Asie*, Paris, 1790, 1793, in-8°. II. *De l'état de la marine et des colonies*, Paris, 1792, in-8°. Z.

LEBRET (HENRI), historien né vers 1630, à Paris, d'une famille originaire du Vexin, nous apprend, dans la préface de son *Histoire de Montauban*, qu'il fut d'abord tourmenté par l'ambition, cette maladie de la jeunesse. « Mais, ajoute-t-il, de grandes et légitimes afflictions et mes « emplois tous fort différents les uns des « autres, et tous également violents, « ont changé mon tempérament et ne « m'ont laissé qu'une santé très-im- « parfaite. » Peut être de ce passage doit-on conclure que Lebreton avait d'abord été militaire. Quoi qu'il en soit, dès que sa santé fut ruinée, il embrassa l'état ecclésiastique. Nommé

chanoine et théologal de la cathédrale de Montauban, il en fut créé prévôt en 1663. Ce fut seulement alors qu'il employa ses loisirs à l'étude de l'histoire, moins, comme il le dit avec une fatuité naïve, dans le but de rechercher les applaudissements publics que pour se plaire à lui-même. En 1705, il permuta la dignité de prévôt contre celle d'archidiacre. On n'a pu découvrir la date de sa mort. Ses ouvrages sont : I. *Histoire de la ville de Montauban*, ibid, 1668, in-4°, rare. Cet ouvrage est divisé en deux livres. Le premier contient de nombreuses recherches sur l'origine de Montauban, de son église, de ses cours de justice et de ses autres établissements; le second, un commentaire des guerres de religion dont cette ville a été le théâtre. II. *Abrégé de l'histoire universelle*, Paris, 1675, 3 vol. in-12. Cette première partie, la seule qui ait paru, contient l'histoire ecclésiastique. III. *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, avec leurs allégories et leurs morales, ibid. 1684, in-8°. IV. *Traduction d'un ancien manuscrit latin contenant plusieurs choses curieuses touchant la province de Langüedoc*, 1698, in-4°. Cet ouvrage est très-rare. V. *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban*, 1701, in-8°. W—s.

LEBRETON (R.-P.-FRANÇOIS), était, avant la révolution, prieur de Redon en Bretagne. Ayant paru dès le commencement, favorable aux innovations, il fut nommé, en 1790, procureur syndic du district de Fougères, et, l'année suivante, député à l'Assemblée législative où il se fit peu remarquer. Nommé, en 1792, député à la Convention nationale, il s'y lia intimement avec le parti des Girondins. Cependant il ne vota point comme eux dans le procès de Louis XVI, où il

rejeta l'appel au peuple. Sur l'application de la peine, il s'exprima en ces termes : « Sans doute Louis XVI mé-
 « rite la mort. Ses crimes sont ceux
 « auxquels s'appliquent les dispo-
 « sitions les plus sévères du Code pé-
 « nal. Si donc je prononçais, je vo-
 « terais pour la mort; mais alors je
 « voudrais qu'il y eût les deux tiers
 « des voix. Comme législateur, je
 « pense que Louis peut être un otage
 « précieux et un moyen d'arrêter tous
 « les ambitieux : je vote pour la réclu-
 « sion à perpétuité. » Après la con-
 « damnation, Lebreton opina contre
 tout sursis à l'exécution, ce qui sem-
 blait contraire à ce qu'il venait de
 dire. Il paraît qu'ainsi que beaucoup
 d'autres, il vota alors sous l'impression
 de la peur. Cependant, au moment
 de la lutte entre la Gironde et la Mon-
 tagne, qui prépara la révolution du
 31 mai, on le vit déployer quelque
 énergie. Proscrit comme tous ses amis,
 il fut au nombre des soixante-treize
 députés exclus de l'assemblée. Ayant
 réussi à se tenir caché pendant
 la terreur, il rentra dans ses fonc-
 tions de législateur, lorsque Robespier-
 re fut tombé, et continua de se mon-
 trer rigide observateur des principes
 d'équité et de modération qui l'avaient
 fait proscrire. Ce fut lui qui renouvela
 la proposition si inutilement faite par
 Buzot, et si vivement combattue par
 Cambacérès, de soumettre tous les
 députés à rendre compte de leur for-
 tune. Entré au conseil des Cinq-Cents
 par la voie du sort, après la session
 conventionnelle, Lebreton en sortit
 en 1798. Il se retira dans sa patrie,
 et y mourut obscurément quelques
 années plus tard. M—D j.

LEBRETON (JEAN-PIERRE), né
 en 1752, dans la province de Bre-
 tagne, était bénédictin avant la ré-
 volution, et fut député du clergé de

Vannes à l'Assemblée constituante, où
 il vota constamment pour les inno-
 vations. Étant resté dans la capitale
 après la session, il y traversa sans
 péril les temps de proscription qu'es-
 suyèrent la plupart des ecclésiasti-
 ques; il fut ensuite nommé bibliothé-
 caire de la Cour de cassation, et
 mourut à Paris le 21 avril 1829. On a
 de lui le *Catalogue des livres compo-
 sant la bibliothèque de la cour de cas-
 sation, deuxième partie* (jurispru-
 dence), Paris, 1819, in-8°. La pre-
 mière partie n'est pas imprimée. M. A.
 Taillandier a donné, dans le 9^e vol.
 des *Mémoires de la société royale des
 antiquaires de France*, dont Lebreton
 était membre, une courte notice sur
 ce savant. M—D j.

LEBRETON (JOACHIM), secré-
 taire perpétuel de l'Académie des
 Beaux-Arts, naquit à Saint-Méen, en
 Bretagne, le 7 avril 1760, d'un ma-
 réchal ferrant qui avait une famille
 nombreuse. Destiné à la profession
 de son père, il ne reçut qu'une édu-
 cation médiocre; mais ses bonnes dis-
 positions surmontèrent tous les ob-
 stacles. Ayant obtenu une bourse au
 collège des Théatins, il y réussit assez
 pour que ses maîtres cherchassent à
 l'admettre dans leur congrégation,
 où sa douceur et la régularité de sa con-
 duite semblaient d'ailleurs l'appeler. A
 peine âgé de 19 ans, il fut envoyé à
 Tulle pour y professer la rhétorique.
 On a dit qu'il était alors entré dans les
 ordres; mais, comme plus tard il re-
 nonça au célibat, ses amis ont nié
 cette assertion. Quoi qu'il en soit, il est
 bien sûr que, dès le commencement,
 il adopta fort chaudement les principes
 de la révolution, et qu'il se hâta de
 quitter la soutane. Venu à Paris, il y
 épousa la fille aînée de Darcet, ins-
 pecteur-général de la Monnaie, dont
 la protection le soutint constamment.

Sous le Directoire, il remplit la place importante de chef du bureau des Beaux-Arts au ministère de l'intérieur. Après le 18 brumaire (1800), il entra au tribunal. Admis, dès 1796, à l'Institut, il devint, par suite de l'organisation de 1803, membre de la troisième classe (Histoire et littérature ancienne), et fut nommé secrétaire perpétuel de la quatrième classe (celle des Beaux-Arts). Il concourut activement à la formation du Musée impérial. Bien que ses études eussent eu jusque-là peu de rapports avec les arts, ces fonctions le mirent en relation avec tous les artistes, et son zèle, sa bienveillance lui firent, parmi eux, de nombreux amis. Il aimait les jeunes gens, et se plaisait à les encourager; il profita de sa position élevée pour se faire le patron de plusieurs maisons qui ramenaient en France les principes d'une bonne éducation. La chute du gouvernement impérial lui causa beaucoup de chagrin; et lorsqu'il vit les étrangers, en 1815, s'emparer de tous les chefs-d'œuvre des arts que la victoire avait accumulés dans la capitale, il ne put contenir son désespoir. A la séance du 18 octobre 1815, il s'exprima dans des termes très-vifs contre un manifeste du duc de Wellington qu'il regardait comme injurieux pour la France. Cette sortie eut beaucoup de retentissement, et l'on pense que ce fut la principale cause qui le fit exclure de l'Institut, à la réorganisation de ce corps, quelque mois plus tard. Désespéré de cette décision, il prit la résolution de s'éloigner d'une patrie où on le traitait avec tant de rigueur, et, s'étant réuni à d'autres savants et artistes qui partageaient ses opinions, ils partirent ensemble pour le Brésil. S'étant embarqués au Havre, dans le mois de janvier 1816, ils arrivèrent heureuse-

ment à Rio-Janeiro, où Lebreton reçut, particulièrement du roi Jean IV, un accueil très-gracieux, et fut mis en position de diriger une colonie industrielle de Français réfugiés, et une Académie dont la principale occupation était de répandre les notions premières de l'agriculture. Malgré la protection du gouvernement ils eurent peu de succès. La plupart des colons succombèrent à la fatigue et aux besoins de tous les genres; d'autres revinrent dans leur patrie. Lebreton, parvenu à un âge où il est difficile de changer de climat impunément, mourut le 9 juin 1819, à Rio-Janeiro. On a de lui : I. *Logique adaptée à la rhétorique*, imprimée à Tulle, 1789, in-8°. II. *Des Mémoires et des Rapports à l'Institut*, insérés dans le recueil de cette compagnie; ainsi que des *Notices historiques* également composées pour l'accomplissement de ses devoirs de secrétaire, entre autres sur Grétry, Haydn, etc. Ayant concouru long-temps à la rédaction de la *Décade philosophique*, avec son compatriote et ami Ginguené, Lebreton a inséré dans ce journal beaucoup de notices, entre autres sur l'abbé Baynal et sur Deleyre. Barbier lui attribue un ouvrage que sa famille a désavoué, mais que sa profession d'ecclésiastique à cette époque rend très-probable, savoir : *Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé*, Paris, 1791, in-8°. R—É.

LEBRIS (CHARLES), savant théologien bas-breton, exerça les fonctions de recteur de la paroisse de Cléder, près Morlaix. On n'a aucun détail sur sa vie; il n'est connu que par un grand nombre de livres de piété, qu'il composa ou traduisit en langue bretonne, idiome dans lequel il était très-versé. Ces ouvrages, écrits

avec onction, dans une langue qui prête aux images les plus vives, font encore, de nos jours, le charme des veillées bas-bretonnes. Les plus connus sont : 1° *Réflexions utiles sur les fins dernières de l'homme, traduites du français du père Crasset, sous ce titre : Réflexionou profitabl var an finvezon diveza*, Saint-Pol de Léon, 1722, in-12; réimprimé à Quimper, 1771, in-12. 2° *Instruction var an excellanç, au froez an indulgeançon bras hac an deveryon ar Vrenriez ur Rosera*, Castel (Saint-Pol de Léon), 1722, et Quimper, in-8°, en deux parties. Cette instruction sur le Rosaire, le plus intéressant et le mieux écrit des ouvrages de l'abbé Lebris, contient l'histoire des miracles opérés par l'intercession de la sainte Vierge, notamment en faveur d'un soldat qui, ayant été recouvert par les ruines de la grosse tour du château du Taureau, près Morlaix, lorsqu'elle s'écroula en 1609, resta longtemps sous les décombres, et dut la vie à Notre-Dame du Rosaire. 3° *L'Horloge de la Passion de notre Sauveur, avec des prières dévotes pendant la messe pour les jours de la communion ; — La Vie de sainte Barbe et celle de saint Conogan, évêque de Quimper*, en bas-breton, Saint-Pol de Léon, 1725, in-8°. 4° *Les Stations de notre Sauveur pendant la Passion, traduites du père Adrien Pavilliers (Stationou hor salver en e passion)*, Saint-Pol de Léon, 1725, in-16, et Quimper, 1784; 5° *Le Bouquet spirituel de la mission et de la retraite, ou Abrégé des Heures bretonnes et des cantiques sur ce qui est requis et nécessaire à un Breton pour son salut (ar Boquet spirituel euz ar Mission hac euz ar Retret)*, en vers bretons, Brest, 1726, in-8°; ibid., 1784; ibid., an XII (1804). 6° *Colloque du Calvaire et des Stations de notre*

Seigneur Jésus-Christ dans le cours de sa passion (Collocoz ar Chalvar, etc.), Quimper, 1737; ibid., 1784, in-8°. 7° *Introduction d'ar vuez devot, trad. de l'Introduction à la vie dévote de saint François-de-Sales*, Castel (Saint-Pol de Léon), 1755, in-12; Quimper, 1780, 8° édition, traduction fidèle, élégante et digne de la piété de son auteur, dit Olivier Hervé, pénitencier de Léon, dans l'approbation de ce livre. 8° *Heuryon brezonec ha latin (Heures bretonnes et latines)*; Quimper, 1760, in-12; Saint-Brieuc, 1808, 9° édit. Parmi ces productions, plusieurs ont été imprimées quinze ou seize fois.

P. L.—T.

LEBRUN (LAURENT), jésuite, né à Nantes, en 1607, mort à Paris, dans la maison professe des jésuites, le 1^{er} septembre 1663, s'adonna particulièrement à la poésie latine. S'il n'eut pas le bon esprit de prendre Virgile pour modèle, il affecta du moins de l'imiter dans la plupart de ses plans et même dans ses titres, intitulant ses ouvrages d'une manière analogue à ceux du prince des poètes latins. Son *Virgile chrétien* consiste, comme le véritable Virgile, en églogues, en géorgiques et en un poème épique. Ce dernier, ayant pour titre l'*Ignaciade*, comprend en douze livres le pèlerinage de saint Ignace à Jérusalem, et la fondation de la société à Paris. Lebrun a traité, dans ses *Géorgiques*, de la culture de l'âme; et ses *Eglogues* sont également consacrées à des sujets pieux. Son *Ovide chrétien* est dans le même goût. Les *Héroïdes* sont des lettres mystiques; les *Fastes*, les six jours de la création; les *Tristes*, les lamentations de Jérémie, auxquelles il a réuni les siennes sur la mort de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux; un poème sur l'amour de Dieu remplace celui de l'*Art d'aimer*; en-

fin l'histoire de quelques conversions tient lieu des *Métamorphoses*. Les autres productions du père Lebrun sont : *Les sept psaumes pénitentiaux, ou David pénitent*; les *Vêpres de la Vierge*, en vers; un *Recueil d'épigrammes*; un poème intitulé la *Franciade*, et quatre *Héroïdes qui font la seconde partie de la Franciade*; *De Ponto ou de la barbarie des peuples du Canada*; l'*Eloquence poétique, ou les préceptes de l'art poétique autorisés par des exemples*, Paris, 1655, in-8°. Ce traité, composé en latin, est accompagné d'un autre écrit sur le même sujet, qui a pour titre : *Figures poétiques, ou lieux-communs de l'éloquence poétique*. Tous ces ouvrages, pour la plupart oubliés, prouvent plutôt la facilité de leur auteur que son talent. — **LEBRUN** (*Guillaume*), jésuite, né en 1674, professa les belles-lettres avec distinction dans les collèges de son ordre. On a de lui un *Dictionnaire universel, français-latin*, in-4°, qui fut loué dans le temps et qui mérite de l'être encore. La dernière édition en a été donnée à Rouen, par Lallemant, 1770, in-4°. N—L.

LEBRUN (*DENIS*), avocat au parlement de Paris, prêta serment, en cette qualité, le 2 décembre 1659. Les matières que cet habile jurisconsulte a traitées sont de celles qu'on n'épuise jamais. *Tout y fait question*, ainsi qu'il le dit lui-même dans la préface de son *Traité des successions*. Il est du petit nombre des auteurs dont les ouvrages n'ont point vieilli et qui sont de tous les temps, quoique la législation change, parce qu'ils renferment des principes d'éternelle vérité. Il est peu de sujets dans le droit français dont la variété satisfasse mieux l'esprit et attire davantage l'application. On y trouve toujours de nouvelles causes, qui méritent l'attention. L'homme désire naturellement savoir qui succè-

dera après lui aux biens qu'il a possédés pendant sa vie. Lebrun mourut à Paris en 1708. Nous avons de lui : I. *Traité des successions*, Paris, 1692, 1 vol. in-fol. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions; la dernière est de 1777, 2 tomes en un volume in-fol., avec de nouvelles décisions et des remarques critiques, par François-Bernard Espiard de Saux, augmentée par un anonyme, ancien avocat. L'importance du sujet demande que nous exposions le plan de ce traité, qui explique comment on succède, qui succède, à qui on succède, à quelles choses on succède, et quelles sont les charges ordinaires des successions; il se divise en 4 livres: le premier est intitulé : *De ceux à qui l'on succède et de ceux qui succèdent*. Il traite de l'ouverture des successions, de ceux qui sont capables ou incapables de succéder, de ceux qui ne sont pas nés lors de l'ouverture des successions; de la succession des descendants, des ascendants, des collatéraux, et entre mari et femme. Le second : *Des choses auxquelles on succède*. Il parle des meubles, des acquêts, des propres, des fiefs, de la légitime, des réserves, du douaire, de l'édit des secondes nocces et des fruits. Le troisième : *Des manières de succéder*. Il explique ces mots, *le mort saisit le vif*, les institutions contractuelles, les adoptions et affiliations, le bénéfice d'inventaire, la représentation, les rapports, l'incompatibilité des qualités de donataire, légataire, douairier et héritier, les acceptations, les renonciations, les indignes et les rappels. Le quatrième : *Des charges des successions*. Il fait voir qu'elles consistent à en payer les dettes, et à en partager les biens entre les co-héritiers. II. *Traité de la communauté entre mari et femme, avec un traité des communautés ou*

sociétés tacites, Paris, 1709, 1734, 1754 et 1757, 1 vol. in-fol. Cet ouvrage est posthume; il a été considérablement augmenté de nouvelles décisions et de notes critiques par Augeart et Branet avocats. Il est divisé en trois livres. Le premier est intitulé : *Comment la communauté se forme*. Il traite de la diversité des coutumes sur la matière; par quelle coutume on doit se régler; comment on peut exclure ou modifier la communauté; quand elle commence; quels sont les biens qui y entrent; des droits commencés avant le mariage et qui achèvent de se former pendant le mariage. Le second : *De quelle manière elle se régite*. Il parle de l'autorité du mari; des droits du conjoint sur les effets de la communauté; des différentes manières dont ils peuvent y porter préjudice; du droit du mari sur les propres de sa femme; des dettes contractées durant la communauté; de celles des successions échues aux conjoints durant le mariage; de celles qu'ils ont créées avant le mariage; et de la clause de séparation de dette. Le troisième : *Comment elle finit*. Il explique les différentes causes qui font finir la communauté; les actions qu'ont les conjoints ou leurs héritiers; la reprise des propres; les remplois; le préciput; la reprise pour les dettes d'un des conjoints; la récompense pour mariage d'enfants; les impenses et améliorations; le retrait d'un propre; la soute soit pour échange ou partage, et autres actes et frais; les renonciations à la communauté; les conditions qui leur sont nécessaires; la reprise des propres, des deniers stipulés propres; la faculté de reprendre en renonçant; l'indemnité; l'ordre d'hypothèque; les causes pour lesquelles on doit priver la femme de la communauté; le partage et la con-

tinuation de la communauté; quand a-t-elle lieu; ce qui y entre, quelles en sont les charges, le temps où elle commence et finit; enfin il parle des actions entre le survivant et les héritiers du prédécédé. On trouve, à la fin du traité, un certain nombre d'arrêts dont il est fait mention dans le corps de l'ouvrage. Quoique les matières contenues dans ces deux traités aient quelques rapports entre elles, les principes en sont différents, et souvent ce qui est un moyen de décider dans l'un est un moyen de douter dans l'autre. On a encore de Lebrun : *Essai sur la prestation des fautes*, où il a examiné combien les lois romaines en distinguent d'espèces (Paris, 1813, un vol. in-12, avec une dissertation de Pothier). Ce petit ouvrage est à peine connu des jurisconsultes; il est cependant digne de leur estime. C'est une dissertation approfondie, et très-savante, sur une matière difficile, et qui, pour n'être pas l'objet de dispositions expresses, a toujours donné lieu à une infinité de procès, quand il a fallu en faire l'application. Lebrun avait composé ce petit essai dans sa jeunesse; il a été publié par les soins de Loiseau. D—c.

LEBRUN (LOUIS-JOSEPH), né à Reims le 3 nov. 1722, mourut à Épernay le 3 janvier 1787. De simple oratorien, il devint, en 1754, régent du collège de son ordre, à Angers, et ensuite précepteur des pages de la reine. Les connaissances variées que l'étude de l'anatomie, la botanique et la médecine lui avaient acquises le mirent à même d'en enseigner les principes avec beaucoup de succès. On a de lui une *Explication physico-théologique du déluge et de ses effets*, qui parut en 1762, et fut réimprimée dans le *Journal ecclésiastique*, en avril, mai et juin 1785. Il inventa et fit

exécuter une machine pour servir à l'explication des effets produits par le déluge, laquelle fut exposée au collège de la Trinité, à Lyon. Voici ce que pense l'auteur du Journal ecclésiastique de ce singulier ouvrage : « La « démonstration sensible d'un déluge « sur le globe terrestre, a été ap- « plaudie à la cour et à Paris; non- « seulement les feuilles périodiques « en ont fait l'éloge, mais les casuistes « même l'ont adoptée, et elle a été op- « posée aux chicanes de Voltaire, dans « une thèse soutenue, en la maison du « cardinal Le Moine, par M. Smith, « docteur de Sorbonne et directeur du « séminaire de Saint-Louis. » On a en- core du père Lebrun quelques écrits de peu d'importance. J—B.

LEBRUN (CHARLES-FRANÇOIS), duc de Plaisance, est un des hommes de la révolution dont l'élévation est la plus surprenante, car elle ne fut l'œuvre ni de l'ambition ni de l'intrigue. Il naquit le 19 mars 1739 à Saint-Sauveur-Landelin, gros bourg de Normandie. Son père, connu sous le nom de Lebrun de la Sennière, jouissait parmi ses concitoyens d'une telle estime, qu'ils lui conférèrent l'administration de leur commune sous le titre de syndic perpétuel. Charles-François, qui était le plus jeune de quatre frères, dont deux moururent à la fleur de l'âge, commença ses études au collège de Coutances, et les termina à Paris, au collège des Grassins, où il eut pour professeur de grec le célèbre Lebeau, dont il suivit aussi les leçons au collège de France. Il devint bientôt assez fort dans la langue d'Homère pour ébaucher la traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Dès cette époque, il n'était pas moins versé dans la langue italienne, et s'occupait également à traduire la *Jérusalem délivrée*. Il venait de faire

sa philosophie au collège de Navarre sous le savant Mazéas, auteur d'un cours de géométrie, lorsqu'on lui offrit un petit canonicat, s'il voulait entrer dans l'état ecclésiastique. Il refusa. On le poussait d'un autre côté vers l'université; mais il ne se sentait encore d'attrait pour aucune carrière. La lecture de l'*Esprit des Loix* de Montesquieu développa chez lui le goût du droit public; et ce fut dans la vue d'étudier les institutions de l'Angleterre, trop vantées peut-être par ce grand publiciste, qu'il fit, à vingt-un ans, le voyage de Londres, après avoir visité la Hollande. L'année qu'il passa en Angleterre lui procura non-seulement l'avantage de parler facilement l'anglais, mais une connaissance, toujours fort rare en France, des lois, du gouvernement, des mœurs et des intérêts de la Grande-Bretagne. De retour à Paris, il suivit les cours du célèbre professeur en droit Lorry, qui, frappé de son mérite, le proposa au premier président Maupeou pour diriger dans l'étude de la jurisprudence son fils aîné, déjà président à mortier. Cette circonstance fut décisive dans la vie de Lebrun : il ne tarda pas à être apprécié par le premier président, qui lui voua dès-lors une véritable amitié, et s'occupa efficacement de sa fortune. Il le fit d'abord nommer censeur royal, puis gratifier de la propriété du *Journal de Verdun*, avec une pension sur l'*Année littéraire*; puis quand Maupeou devint chancelier, en 1768, Lebrun fut payeur des rentes et inspecteur-général du domaine royal. Pour la première de ces charges, il fallait une finance de 400,000 liv.; Maupeou lui en prêta 300,000. Sous ces divers titres, auxquels se joignit bientôt celui d'écuyer, il était réellement le directeur de la chancellerie. « Que fe-

rait Maupeou sans Le Brun ? » disait Louis XV. Celui-ci composa en effet tous les discours que prononça le chancelier, lors de sa lutte contre les parlements. Il avait préparé l'édit du mois de décembre 1769, tendant à tracer à ces compagnies des limites qu'elles ne pussent point dépasser. On le trouva trop faible; un autre fut rédigé, avec le préambule, par l'abbé Terray, et fut adopté. Cet édit n'eut aucun succès; mais il n'en fut pas de même du discours que prononça le chancelier, en le présentant au Parlement dans un lit de justice. Ce discours était l'ouvrage de Lebrun, et le chancelier n'en faisait point mystère. Quelqu'un même lui écrivit : « Que n'avez-vous laissé faire le préambule de votre édit par celui qui a fait votre discours ! » Lorsque les parlements furent remplacés par un nouvel ordre judiciaire, Lebrun rédigea tous les édits relatifs à l'organisation des conseils supérieurs; et nous dirions qu'il doit, selon qu'on les approuve ou qu'on les blâme, partager avec son ministre la gloire ou la responsabilité historique de ces mesures, si nous n'étions convaincus qu'avec sa manière de voir en politique, qui consistait à tenir peu aux théories pour ne s'attacher qu'à l'action du pouvoir, cet habile secrétaire eût secondé avec le même zèle et avec le même talent un patron qui aurait eu des idées tout opposées. Il profita de sa position pour épouser, en 1773, M^{lle} Delagoutte, fille et nièce d'hommes estimés dans le barreau, et qui lui apporta une fortune considérable. Rien n'était plus sage; car le soir même du renvoi de Maupeou, en 1774, Lebrun perdit tous ses emplois. Il se retira près de Dourdan, dans sa petite terre de Grillon, qu'avait jadis possédée le poète Re-

gnard, et il y vécut pendant quinze ans éloigné des affaires. Fidèle à la reconnaissance, il aida pendant ce temps l'ex-chancelier Maupeou à composer un mémoire justificatif qui fut présenté au roi Louis XV. Il écrivit aussi l'*Éloge de l'abbé Terray* (v. ce nom, XLV, 189, note 10), qu'il comparait à Sully et à Colbert. Durant sa faveur, il s'était lié avec plusieurs hommes célèbres, entre autres, avec Malesherbes et Necker. Ce dernier espérant, à ce qu'il paraît, trouver dans le secrétaire de Maupeou un de ces ambitieux du second ordre qui sont tout disposés à seconder des ambitions plus élevées, le questionnait un jour sur ce qu'il avait fait, sur ce qu'il voulait faire. « Je l'étonnai, dit Lebrun dans quelques notes biographiques qu'il a laissées sur lui-même, quand je lui dis que je me laissais conduire et que je n'avais ni vues ni prétentions. » C'était en 1769, alors que Necker était encore au début de sa carrière. Plus tard, Lebrun, malgré l'estime que lui conservait Malesherbes, ne rechercha, sous son ministère, aucune fonction. Il voyait quelquefois Necker, qui était arrivé aux finances et conservait toujours le souvenir de leur ancienne liaison : mais il ne lui demanda rien. Déjà il avait revu et publié, en 1774, sous le voile de l'anonyme, sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, avec une préface dont la concision et l'originalité la firent attribuer à J.-J. Rousseau. Quant à la traduction, elle a pris son rang parmi les productions les plus distinguées de notre langue. Deux ans après (1776), il donna une traduction de l'*Illiade*, précédée d'un dialogue, en grec et en français, sur l'objet moral et politique des poésies d'Homère. Ce dialogue, que Lebrun supposait avoir été trouvé par un voyageur anglais dans les rui-

nes d'Athènes, était de la composition du savant traducteur. Rien n'est plus ingénieux; seulement le texte grec a l'air beaucoup moins original que la version française, et l'idiôme du prétendu auteur grec n'est pas moins moderne que les idées. La traduction du poème est estimée des gens du monde. Si ce n'est pas une copie exacte du plus grand tableau que nous ait fait l'antiquité; si ce n'est ni la couleur ni l'harmonie d'Homère, c'est le trait de ses dessins rendu avec noblesse et précision. Mais la révolution commençait; un ministère sans force, sans but et sans plan avait convoqué les États-généraux. Lebrun vit la tourmente qui se préparait en homme qui, du même coup-d'œil, sut en mesurer les causes et les effets. Il avait toujours pensé (et le mémoire qu'il adressa, en 1769, à Maupeou, en fait foi), qu'un changement dans la constitution de la France était nécessaire et même inévitable; mais c'était au profit du pouvoir qu'il voulait ce changement, tout en le conciliant avec l'importance nouvelle du tiers-état. Ses méditations, pendant une longue retraite, avaient encore confirmé dans cette opinion; mais il n'en redoutait pas moins la crise qui s'approchait; et ce sentiment domine dans une brochure intitulée : *La Voix du citoyen*, qu'il fit paraître en avril 1789, mais qui dut, par la raison qu'elle était plus sage et plus modérée, *pâlir*, comme il le dit lui-même, à côté du *Qu'est-ce que le tiers?* publié dans le même temps par Sieyès. Lebrun le sentit et arrêta la distribution de son ouvrage. Réimprimé vingt-cinq ans après, un passage véritablement prophétique de cet écrit piqua la curiosité, par l'application qu'on en fit à Napoléon : « ... Bientôt s'élèvera

« un homme audacieux, un *leveller*
 « (niveleur) déterminé, qui, sur
 « les débris de vos anciennes formes,
 « établira une constitution nouvelle...
 « Il appellera les citoyens à plus de
 « liberté, à plus de richesse; mais il
 « dira aussi : « *L'autorité manque à*
 « *mes vues bienfaisantes; à chaque*
 « *pas, des formes importunes arrêtent*
 « *ma marche et votre prospérité; des*
 « *assemblées perpétuelles vous arra-*
 « *chent à votre culture, à vos travaux,*
 « *à votre commerce : tranchons d'un*
 « *coup toutes les difficultés, rompons*
 « *ces vieux liens qui enchaînent un*
 « *pouvoir qui n'existe plus que pour*
 « *vous rendre heureux, libres et puis-*
 « *sants.* » Le vœu général remettra
 « dans ses mains toute la puissance
 « publique. Alors sera établi un despo-
 « tisme légal, et nos fers à tous se-
 « ront rivés au trône même de la
 « constitution. » On demeure étonné
 en voyant l'avenir si bien prédit,
 en 1789, par un homme qui devait,
 dix ans après, aider ce despote à
 confisquer la révolution à son profit,
 comme il avait aidé Maupeou à mo-
 difier les parlements au profit du pou-
 voir royal. La manière dont Lebrun
 se mettait en scène, dans cet écrit,
 doit être citée dans sa biographie :
 « Je n'appartiens plus au tiers-état,
 « disait-il, je ne suis point encore avoué
 « par la noblesse. Attaché à l'un de
 « ces deux ordres par mes souvenirs,
 « je suis poussé vers l'autre par mes
 « espérances, par celle de mes enfants.
 « Toujours j'ai vu les privilèges du
 « clergé sans humeur, sans envie,
 « comme un antique monument, qui,
 « en conservant les droits d'un seul
 « ordre, attestait et consacrait les
 « droits de tous. Né sous la monar-
 « chie, je ne sais point exagérer ses
 « erreurs ni oublier ses bienfaits; sans
 « elle, nous serions encore une horde

« de tyrans ou un troupeau d'esclaves. » Les électeurs du tiers du bailiage de Dourdan nommèrent Lebrun député aux États-généraux et le chargèrent de rédiger leurs cahiers. Dès les premières réunions, il y fit preuve de cette sagacité qui, chez lui, s'unissait à la modération. « Avec une assemblée unique, disait-il, vous n'aurez pas de stabilité. » Dans les discussions générales, il ne prit guère la parole que sur les questions de finances, qui lui étaient familières. Il voulut parler, dans la nuit du 4 août, sur les droits féodaux : « Mais, dit-il dans les notes biographiques déjà citées, une sorte de délire s'empara de l'assemblée; tout le monde se réunit pour offrir des sacrifices : les droits seigneuriaux, les privilèges, les capitulations des provinces, tout fut immolé. On regretta bientôt une partie de ces sacrifices; un comité fut nommé, qui, par des dispositions sages, réduisit pour une partie des pertes qu'avait causées cette nuit du 4 août. » Nommé membre du comité des finances, Lebrun en fut souvent l'organe, et embrassa, dans ses divers rapports, presque toutes les branches de l'administration. Il commença par la dette publique, et afin de la réduire, il indiqua pour gage (30 oct. 1789) l'aliénation de quelques parties de forêts, des terres en friches et sans propriétaires individuels, enfin un capital de quatre cents millions à prendre sur le clergé. D'autres députés furent plus larges, ou, pour mieux dire, moins scrupuleux sous ce dernier rapport. Un marquis de Lacoste et après lui l'évêque d'Autun, Talleyrand, proposèrent de porter toute cette dette sur les biens du clergé. Lebrun combattit cette proposition, et la réduisit aux quatre cents millions qui faisaient la base du plan qu'il s'était formé. Il

soutint que la nation n'avait pas le droit de s'emparer des biens de cet ordre, et même qu'en cas d'extinction de l'usufruit du clergé, ils devaient légalement faire retour aux héritiers des donataires. Ses observations ne produisirent aucun effet. Necker avait demandé que les membres du comité des finances travaillassent avec lui. Lebrun fut nommé un des douze. Cette adjonction resta sans résultat. L'emprunt qu'avait proposé le ministre fut tout-à-fait dénaturé, et n'eut aucun succès : il n'en aurait pas eu davantage sous la forme que Necker lui avait donnée d'abord. Au milieu de l'agitation publique, la confiance était perdue. Le 26 déc. 1789, Lebrun commença une série de rapports, dont la seule indication nous entraînerait à faire en partie l'histoire financière de l'Assemblée constituante. Nous nous bornerons à mentionner celles de ses opinions qui ont donné lieu à quelque particularité intéressante ou à quelque incident se rattachant à la vie de ce législateur. Le 5 juin 1789, en faisant passer un décret portant que le roi serait supplié de fixer sa dépense d'une manière *qui répondît à la majesté de son trône et à la fidélité d'une grande nation* (termes respectueux qui semblaient déjà ne plus appartenir à cette époque). « C'est à S. M., disait-il, à régler cet objet sur ses convenances et sur ses goûts. Ses vertus ne nous laissent à craindre que la sévérité de ses économies. Vous voulez que votre roi soit le plus magnifique des rois, comme vous êtes la plus grande des nations..... Votre vœu est sans doute aussi que ce monarque, que vous auriez choisi s'il ne vous avait été donné, puisse s'occuper en paix du revenu de son auguste famille. » Les 11 juin, 8 juillet, 7, 13, 14, 15

et 16 août suivants, il reprit une série de rapports dont les conclusions furent, presque toutes, converties en décrets ; de sorte qu'on peut le regarder comme l'auteur principal du système d'administration financière établi par l'Assemblée constituante, système un peu anarchique, car il procédait surtout par la suppression de places et d'offices dont la nécessité s'est fait sentir depuis, si bien que la plupart de ces suppressions ont été compensées par des créations nouvelles. On doit rendre cependant à Lebrun la justice de dire qu'il défendit tant qu'il put, contre le vandalisme de ses collègues, l'imprimerie royale et les établissements scientifiques et littéraires. C'est ainsi que, le 5 août, il proposa de conserver l'école vétérinaire d'Alfort, et d'accorder 12,000 liv. d'encouragement annuel à la société d'agriculture. Mais ses observations ne firent aucune impression, lorsque le lendemain il parla pour le maintien des académies : « Ces « établissements, dit-il, tiennent à la « gloire et à l'intérêt même de la nation. Ils ne nous présentent pas « l'affligeant souvenir de dissipations « et de prodigalités. En créant l'Académie française, Richelieu n'y chercha peut-être que des panégyristes « et des esclaves. Elle a expié son « origine. L'Académie française a des « droits à la reconnaissance publique. « On n'oubliera pas que plusieurs de « ses membres ont été les apôtres de « la liberté. C'est par les lettres que « nos mœurs se polissent, et, du « moment où elles ne seront plus honorées, ni récompensées, la nation « touchera de bien près à la barbarie, « à tous les vices, à tous les malheurs « qu'elle amène avec elle. » Lebrun reproduisit quatre jours après, sans plus de succès, son projet, qui fut ap-

puyé par Grégoire et combattu par Lanjuinais, lequel, plus tard, devait être académicien. Le même jour, il présenta, sur le Jardin-du-Roi, un projet qui fut également ajourné. Tous jours empressée de détruire, l'Assemblée constituante n'hésitait que lorsqu'il s'agissait de fonder ou de rétablir : on eût dit que sa seule mission était d'ébranler toutes les existences, depuis la personne royale jusqu'au plus humble employé. Le 28 août, Lebrun s'éleva vivement contre la proposition de payer en assignats la dette exigible, et contre une nouvelle émission de ce papier-monnaie. « Vous « jetez, dit-il, dix-neuf cents millions « de papier à vos créanciers ; ils « n'ont ni pain ni argent ; il faudrait donc que votre papier devînt « du pain et de l'argent. Tout dans « le gouvernement se changera en « papier. Est-ce avec du papier qu'on « paiera des employés, qu'on paiera « l'armée!... On dit que ces belles « opérations sauvent la révolution ; « moi je vous dis qu'elles tuent la révolution et l'Assemblée nationale. » Les murmures qui accueillirent ce discours n'empêchèrent pas Lebrun de faire imprimer une seconde opinion pour développer la première ; enfin, le 28 sept. suivant, il se présenta à la tribune pour annoncer, au nom du comité des finances, les vœux des départements, des directoires et des municipalités contre l'émission des assignats, et fut repoussé de la tribune par Mirabeau, qui traita sa démarche d'attentat aux principes du gouvernement représentatif et à la monarchie. A la séance du 22 sept., faisant le tableau de la dette publique et l'histoire des rentes sur l'État, il ne craignit pas de revenir sur l'éloge de l'abbé Terray. « Enfin un « homme vint, dit-il, qui avait quel-

« que chose du sens de Sully et de
 « la précision de Colbert, qui crut,
 « comme Colbert et Sully, que la
 « base de toute finance était l'ordre
 « dans la recette et la dépense; que
 « le grand secret de la finance était
 « d'établir le niveau entre la dépense
 « et la recette. Ses lumières allèrent
 « jusque-là, son caractère alla plus
 « loin. Dans notre siècle, dans un
 « siècle où le destin du royaume roule
 « sur le pivot du crédit et de l'opi-
 « nion, il osa frapper sur la dette et
 « prononcer une dure banqueroute.
 « Il osa rejeter les anticipations
 « sur le passé, et marquer une ligne
 « entre son ministère et les ministres
 « qui l'avaient précédé. Il était fort
 « des circonstances, fort de nos alar-
 « mes, il le fut de la soudaineté de
 « ses opérations. Bientôt les effets
 « n'en furent plus sentis, et il n'en
 « resta que le souvenir. La percep-
 « tion se fit, les dépenses furent fidè-
 « lement acquittées, les capitaux ac-
 « cumulés se lassèrent de rester inu-
 « tiles, et le crédit se rencontra plus
 « fort et plus vigoureux. En 1774, il
 « y avait sans doute un déficit, mais
 « quel déficit! Un déficit momentané,
 « qu'avaient produit des dépenses pas-
 « sagères, un déficit que mille res-
 « sources pouvaient combler. » Cet
 éloge, exagéré sans doute, mais juste
 sous certains rapports, de l'adminis-
 tration de l'abbé Terray, attira bien
 des reproches à Lebrun; mais il pa-
 raît, d'après le *Moniteur*, que, dès
 1789, il s'était, dans les discussions des
 comités, posé comme le panégyriste de
 ce ministre détesté. On peut en juger
 par cette note au bas d'un rapport sur
 les subsistances, inséré dans le nu-
 méro du 16 septembre 1789 : « Met-
 « tre l'abbé Terray entre Sully et Col-
 « bert, comme le fit un représentant
 « de la nation, M. Lebrun, c'était

« placer Mandrin entre Turenne et
 « Condé. » Cette opinion, au reste,
 n'avait rien de surprenant de la part
 d'un ancien secrétaire de Maupeou. Le
 15 octobre, en exposant le tableau
 des ressources de l'état, il sembla, par
 l'effet d'un alinéa mal placé, avoir fait
 de la loterie l'apologie la plus ridi-
 cule. « Permettez, avait-il dit, que je
 « recommande à votre patriotisme
 « une régie qui doit être une des par-
 « ties les plus fécondes et les plus in-
 « nocentes des revenus publics. Dé-
 « pouillons, je vous en conjure, dé-
 « pouillons les anciennes préventions,
 « et nous ne verrons dans cette régie
 « modifiée, perfectionnée, qu'un in-
 « strument utile et jamais oppresseur,
 « si nous savons donner à sa percep-
 « tion des bases certaines et des prin-
 « cipes bien constatés. » Ces paroles
 inconcevables produisirent un grand
 scandale; elles furent relevées par Cla-
 vière et par Mirabeau, dans une let-
 tre adressée au *Moniteur* du 25 oct.
 Lebrun répondit par une lettre pi-
 quante, mais qui ne détruisait pas le
 fait allégué contre lui; car, en reli-
 sant le *Moniteur*, sans autre explica-
 tion, il était impossible de ne pas at-
 tribuer à la loterie ce qu'il avait voulu
 dire en général sur la régie des
 domaines. Heureusement, quelques
 jours après, Clavière inséra lui-même
 dans le *Moniteur* une lettre où il fai-
 sait réparation à Lebrun, en s'ex-
 cusant de sa méprise, mais en éta-
 blissant en même temps combien
 la manière dont le rapport avait été
 imprimé dans la *Gazette nationale*
 rendait cette erreur facile à commet-
 tre. « Ma méprise, ajoutait Clavière,
 « vaut au public la certitude que les
 « loteries ne plaisent pas mieux à M. Le-
 « brun qu'à ceux qui les condamnent. »
 Le 14 janvier suivant, en présentant le
 tableau des dépenses pour les trois

premiers mois de 1791, celui-ci ne laissa pas échapper l'occasion de manifester ses véritables sentiments sur l'immoralité de la loterie. Ce rapport, où la situation de l'état était montrée sous le jour le plus alarmant et par conséquent le plus vrai, fut contredit par un autre rapport du marquis de Montesquiou; ce qui donna lieu à une polémique dans le *Mercur* et dans la *Gazette nationale*. Une réponse de Lebrun, pleine d'amertume, insérée dans cette feuille, signale les haines que se portaient les membres de l'assemblée, « M. de Montesquiou, dit-il, sait donner à ses tableaux des couleurs plus riantes que les miennes. Il voit les assignats déjà engloutis dans la caisse de l'extraordinaire, déjà brûlés, et notre dette avec eux. Moi, j'espère bien les y voir; mais, en attendant, je les sens qui pèsent sur le commerce. Lui, qui voit tous les jours finir et renaître les brouilleries de cour, est peut-être moins effrayé que moi des divisions de la nation. Enfin, nous sommes bons citoyens tous les deux, chacun à la manière de son esprit et de son caractère. Je n'ose pas prétendre à son amitié, et il n'a pas besoin de la mienne. » Pour compléter le tableau de cette époque de la vie de Lebrun, laissons-le parler lui-même avec une simplicité vraiment historique : « Je fis rendre, dit-il, nombre de décrets qui supprimaient des parties de la dépense; je fis des rapports sur les affaires étrangères, sur les compagnies de finances, sur les ponts et chaussées, etc. Dans ces rapports, je développai, autant que je pus, des vues d'ordre et d'administration; mon travail eut du succès, il me valut quelque réputation en finance. Je traçai l'organisation du trésor public; je l'avais mis sous un ordonna-

teur unique, mais d'autres vues furent présentées; on proposa cinq commissaires de la trésorerie, tous égaux, et cette forme obtint la préférence. La suppression des compagnies de finance fut décrétée, et je présentai un rapport sur la liquidation de la ferme générale. J'avais été juste; mais, sous la Convention, je tremblai plus d'une fois qu'on n'exhumât ce rapport et qu'on ne m'en fit un crime... Nous terminâmes enfin cette longue session. Le roi vint jurer la constitution dans le sein de l'Assemblée. Au moment où notre président, le chapeau sur la tête, recevait le serment de S. M., le roi enfonça le sien, et toute l'assemblée applaudit avec transport à ce noble mouvement. J'étais heureux alors, et j'espérais de meilleurs jours. » Mais Lebrun ne tarda pas à voir l'horizon se rembrunir. Nommé administrateur du département de Seine-et-Oise, il eut le bonheur d'avoir pour collègues des hommes modérés comme lui, et réussit long-temps, malgré les difficultés toujours croissantes et les dénonciations, à empêcher que la sécurité des hommes opposés à la révolution ne fût troublée. Le 6 mars 1792, il parut à la barre de l'Assemblée législative, à la tête d'une députation de son département, pour dénoncer le massacre du maire d'Étampes, Simonneau, et les mauvais traitements exercés sur celui de Montlhéry. Après avoir peint avec force tous les dangers de la situation, il invita l'Assemblée à prendre les moyens les plus vigoureux pour comprimer l'anarchie. S'il ne put changer la politique indécise de ce corps délibérant, il obtint du moins des troupes, et la tranquillité fut rétablie dans le département de Seine-et-Oise. Après la journée du 10 août 1792, il donna sa démission et se re-

tira dans sa terre de Grillon, où il ne fut point inquiété jusqu'au moment où les assemblées primaires, convoquées pour former la Convention nationale, le firent nommer électeur par ses concitoyens de Dourdan. Il accepta, et à peine arrivé à Saint-Germain où se tenait le collège électoral, il fut dénoncé, et ne prévint son arrestation qu'en retournant bien vite à Grillon. « Il paraît très-coupable, écrivait un de ses dénonciateurs, puisqu'il est vrai qu'un des frères de *Louis le traître* a écrit à un des Lameth qu'il pouvait compter sur Lebrun, parce que c'était un homme tout à eux. » Grâce à la protection des habitants de sa commune dont Lebrun avait su se faire aimer, sa sécurité ne fut point troublée jusqu'au 10 septembre 1793. Ce jour-là, on l'arrêta et on le conduisit à Versailles, où il fut écroué au couvent des Récollets. Rendu à sa famille, par ordre du représentant Crassous, il lui fut permis d'habiter Grillon, sous la surveillance d'un *sans-culotte*. Au bout de cinq mois, nouvelle arrestation, qui ne cessa pas même après la journée du 9 thermidor. Huit membres de la Convention avaient signé l'ordre de sa mise en liberté, lorsqu'une députation du club de Versailles le dénonça comme le *plus grand aristocrate du département*. Les portes de la prison se refermèrent sur lui, et elles ne s'ouvrirent que trois mois plus tard. Alors Henri Dumont, représentant en mission, le remit à la tête du Directoire de Seine-et-Oise. A cette époque se rapporte une anecdote peu connue. Appelé au comité des finances de la Convention, présidé alors par Vernier, qui avait été son collègue à l'Assemblée constituante, Lebrun y trouva De Vaines, Dupont de Nemours et quelques

autres hommes de la même opinion. On leur exposa la situation des affaires, on leur demanda quelles ressources ils pourraient suggérer. Lebrun répondit qu'il n'en connaissait point tant que siégerait la Convention; qu'il fallait des hommes nouveaux pour donner de nouvelles espérances et un nouveau courage; puis il signa sa déclaration. Lors des élections de l'an IV, il fut élu par son département député au Conseil des Anciens. Il s'y occupa exclusivement de finances, et, parla constamment en faveur des résolutions conformes à la modération et à la justice, notamment contre l'emprunt forcé (9 mai 1796) et pour les ascendants des émigrés. Dans cette assemblée, Lebrun forma une sorte d'association avec douze de ses collègues, dont les noms rappellent les hommes les plus recommandables de la révolution; c'étaient Portalis, Marbois, Dupont de Nemours, Tronson du Coudray, Dumas, Malleville, De Torcy, etc. Ils exercèrent longtemps une grande influence sur la nomination des présidents, des secrétaires et des commissions. Pour sa part, Lebrun fut deux fois secrétaire, une fois président, puis membre de toutes les commissions de finance; et contribua, en cette qualité, à faire rejeter plusieurs propositions du Conseil des Cinq-Cents. Le Directoire, composé d'hommes qui avaient conservé l'esprit révolutionnaire de la Convention, ne voyait dans Lebrun et ses amis que des contre-révolutionnaires. Les assignats périssaient; on n'osait point revenir brusquement au numéraire; on imagina de remplacer les assignats par des mandats qui ne valaient pas mieux. Convaincu que cette mesure n'aurait aucun succès, Lebrun refusa d'être l'organe de la com-

mission. Après les élections de l'an V, il contribua à faire nommer directeur Barthélemy, qui passait pour royaliste, et se lia particulièrement avec Carnot. Lebrun ne cacha pas même son intimité avec Dandré, son ancien collègue à la Constituante, alors notoirement agent des Bourbons; et, bien que le parti triomphant au 18 fructidor lui sût mauvais gré de ces relations, bien que, dans la commission, il combattit de toutes ses forces la mesure que l'on prit ce jour-là à l'égard des contre-révolutionnaires, il fut épargné, et continua de manifester les mêmes opinions. Avant cette époque, il avait fait, au nom de la commission de surveillance de la trésorerie nationale, un rapport qui eut quelque éclat et qui influa peut-être sur sa destinée, car il y devinait comme homme d'état et comme administrateur Bonaparte, alors en Italie, le louant d'avoir, dans cette campagne, su créer *une administration presque civile*. Lorsqu'il fit imprimer ce rapport, il y ajouta cette note curieuse : « Je n'ai pas le temps de louer, j'attends Bonaparte à l'histoire; c'est elle qui lui assignera sa véritable place; elle dira beaucoup du guerrier, mais elle dira davantage et mieux de l'homme d'état; moi je pense comme l'histoire. » Bonaparte qui n'oubliait rien de ce qui se rapportait à lui, se ressouvint sans doute plus tard de ce jugement si flatteur, de la part d'un homme dont les antécédents promettaient à son despotisme naissant un concours si utile et si éclairé. En effet, jusqu'au 18 brumaire, aucun rapport personnel n'avait existé entre l'ancien secrétaire de Maupeou et le vainqueur de l'Italie. Lebrun fut, aussi bien que Cambacérès, étranger aux conciliabules qui amenèrent cette jour-

née (1); et c'est à tort que, dans quelques publications, on l'a mis au nombre des meneurs du complot. Mais il servit puissamment le mouvement qui se préparait, lorsque, dans le Conseil des Anciens, avec Cornudet, Fargues et quelques autres, il peignit vivement les malheurs de la république, les dangers dont elle était environnée et la conspiration permanente des coryphées du *Manège*, pour rétablir le régime de la terreur. Chargé de faire un rapport sur la déplorable situation de l'État et sur les moyens de prévenir sa ruine par un prompt remède, il proposa plusieurs mesures énergiques. Ses conclusions furent adoptées; mais l'épée devait seule trancher ce nœud gordien. Dès que le fait de cette révolution militaire fut accompli, Lebrun eut la plus grande part aux travaux qui préparèrent le nouvel ordre politique. Il présida la commission intermédiaire du Conseil des Anciens, dont il était sans contredit l'homme le plus fort; ses avis, Bonaparte les réclamait et les recevait avec déférence. Ce fut alors que les premières ouvertures furent faites à Lebrun, par Regnault-de-Saint-Jeand'Angely, comme lui ancien membre de l'Assemblée constituante, pour entrer dans le gouvernement. « Je ne suis pas, » répondit-il, l'homme qui convient, et peut-être ne me convient-il pas (2). » Quand la constitu-

(1) « J'étais dans une entière ignorance, dit Lebrun dans ses *Mémoires*. Le décret de translation des Conseils dans la commune de Saint-Cloud fut porté sans que je fusse instruit des moyens qui l'avaient préparé. J'allai à Saint-Cloud sans prévoir ce qu'on y ferait, sans entrevoir ce qu'on voudrait y faire. »

(2) Si l'on en croit les *Mémoires* de Bourrienne, Bonaparte, en apprenant que ses propositions n'avaient pas été reçues d'une manière bien décidée par Lebrun et Cambacérès, s'écria : « Je ne veux point de tergiversations; qu'ils ne pensent pas que j'aie besoin d'eux; »

tion fut achevée, Bonaparte n'en persista pas moins à nommer Lebrun troisième consul. Celui-ci accepta sans empressement, et, comme il le dit lui-même, aussi étonné de son élévation que le public. Aujourd'hui que Bonaparte est jugé, on s'explique facilement que l'ancien secrétaire de Maupeou ait pu être préféré par le despote naissant, à mille autres qui avaient en apparence plus de titres et certainement plus d'ambition. « Il « avait rédigé toutes les ordonnances « de Maupeou, est-il dit dans les mémoires de Napoléon (t. V. p. 243); « s'était fait remarquer par la pureté « et l'élégance de son style. C'était « un des meilleurs écrivains de France. « Il était d'une probité sévère, n'aprouvant les changements de la révolution que sous le point de vue « des avantages qui en résultaient « pour la masse du peuple. » Le *Mémoires de Sainte-Hélène* fait, à ce sujet, une caricature également ridicule de Bonaparte et de Lebrun. Il représente le premier consul comme un jeuneau sans expérience, comme un jeune *Télémaque*, trop heureux de trouver dans le sévère Lebrun un *Mentor* qui l'éclaire et qui écarte de lui les séductions féminines. Plus loin il fait dire à Napoléon : « Qu'au demeurant il avait choisi dans Cambacérès et Lebrun deux hommes de « mérite, deux personnages distingués : tous deux sages, modérés, « capables; mais d'une nuance toute-à-fait opposée. » Puis, après avoir peint dans Cambacérès « l'avocat des anciens abus », et dans Lebrun un homme « froid, sévère, insensible, combattant tous les objets, y cédant sans illusion, » ce qui est vrai pour l'un comme pour l'autre,

il ajoute que le dernier était l'homme des idéalités. Assurément nul esprit n'était à la fois plus modéré, plus net et plus positif que Lebrun; mais Bonaparte, à Ste-Hélène, n'avait pas perdu l'habitude de qualifier d'idéologues tous les hommes qui n'abondaient pas dans le sens de son ambition, et qui pensaient que le despotisme, lui-même, doit s'astreindre à certains principes. Au surplus, personne n'a jugé plus sainement Lebrun relativement à ses deux collègues au consulat que M^{me} de Staël : « Bonaparte, « dit-elle, choisit avec une sagacité « singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servaient qu'à déguiser son unité despotique : l'un, Cambacérès, juriconsulte d'une grande instruction, « mais qui avait appris dans la Convention à plier méthodiquement « devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais « qui s'était formé sous le chancelier Maupeou, sous le ministre qui avait « substitué un Parlement nommé par lui à ceux de France, ne trouvant pas « assez d'arbitraire dans la monarchie telle qu'elle était alors. Cambacérès était l'interprète de Bonaparte auprès des révolutionnaires, « et Lebrun auprès des royalistes; « l'un et l'autre traduisaient le même « texte en deux langues différentes. » (*Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 254.) Il est à remarquer qu'alors les adversaires les plus acharnés de Bonaparte s'exprimaient, au fond, de la même manière sur la formation du Consulat : « Les deux « consuls inférieurs qui figurent « dans la hiérarchie de ce gouvernement, disait Mallet-Dupan, ne sont « évidemment que les chanceliers de « Bonaparte. Ce hors-d'œuvre ne

« qu'ils se décident aujourd'hui, sinon demain
• il sera trop tard. »

« paraît être placé là que comme les
 « solives qu'on détache lorsque l'édifice
 « a pris son aplomb. Le grand consul
 « a dicté, et fort bien, la nomination
 « de ses deux visirs : l'un lui fera le
 « travail sur les affaires juridiques
 « et l'autre sur les finances : ils ne
 « sont exempts ni de capacité ni d'inté-
 « grité. Lebrun possède à un très-haut
 « degré le talent d'écrire, et suppléera à
 « son maître, qui ne sait pas plus écrire
 « que parler. Tous deux d'ailleurs se
 « sont montrés dans les différentes as-
 « semblées auxquelles ils appartinrent,
 « aussi pusillanimes, aussi flexibles,
 « aussi soumis à l'autorité du mo-
 « ment que l'exige leur nouvelle po-
 « sition. Ce ne sont pas des contra-
 « dicteurs, ni des associés que cher-
 « che Bonaparte, etc. » Quoi qu'il en
 soit, collègue de Napoléon, le consul
 Lebrun ne contraria point sa politi-
 que, ne conçut pas la pensée de lui
 disputer le pouvoir, mais il exerça
 une heureuse influence sur la restau-
 ration des finances. On lui a attribué
 la rédaction de divers actes du gou-
 vernement consulaire, relatifs à cette
 branche de l'administration publique,
 et qui portaient en effet l'empreinte de
 son style. Des députations, des adresses
 arrivaient de toutes parts au nouveau
 pouvoir; Lebrun préparait les réponses,
 et les proclamations de cette époque
 furent la plupart son ouvrage, entre
 autres celles qui furent répandues dans
 la Vendée, que le gouvernement con-
 sulaire s'occupait d'abord de pacifier;
 l'exposé de la situation de la républi-
 que au 1^{er} frimaire an X, etc. Quand
 Bonaparte vint s'installer aux Tuile-
 ries, Lebrun occupa dans ce palais le
 pavillon de Flore. Cette disposition le
 rapprocha du premier consul, et rendit
 leurs rapports plus commodes et
 plus faciles. Outre le travail ordi-
 naire entre les trois consuls, qui

avait lieu chaque soir et se prolongeait souvent dans la nuit, quelque-
 fois avant que personne fût levé, Bonaparte, en robe de chambre blan-
 che, un mouchoir de couleur sur la
 tête, montait au pavillon de Flore, et
 s'asseyant sans façon au chevet du lit
 de Lebrun, puisait dans des conver-
 sations intimes avec lui d'utiles docu-
 ments sur les hommes et sur les choses
 qu'il ignorait encore. Ces rapports
 établirent entre eux la confiance et
 l'intimité : aussi, dans les premiers
 temps, il eut la principale part aux
 mesures politiques et administrati-
 ves. Il influa beaucoup sur le choix
 des ministres, des conseillers d'état,
 des préfets et des principaux fonction-
 naires de l'administration des finances,
 qui secondèrent si bien les efforts du
 gouvernement consulaire, pour ra-
 mener la probité dans les affaires et
 l'équité dans les décisions. Les salons
 des Tuileries furent d'abord envahis
 par les agioteurs et les fournisseurs
 éhontés, qui s'y présentaient avec leurs
 femmes ou leurs maîtresses. La faci-
 lité de M^{me} Bonaparte, ses antécé-
 dents comme femme galante, encou-
 rageaient ce pêle-mêle qui aurait
 continué la cour dissolue de Barras.
 Le premier consul, qui méprisait sou-
 verainement ces hommes d'argent, sen-
 tit l'inconvénient de les admettre à
 ses réceptions; mais il balançait en-
 core. Les conseils de Lebrun détermi-
 nèrent une prompte résolution; il fit
 voir que ce contact avilissait le gou-
 vernement, que la corruption s'intro-
 duisait avec tous ces intrigants, et que
 les gens de bien refuseraient de se
 rapprocher. Ils furent en effet bannis
 des Tuileries, et remplacés dans l'in-
 timité par des militaires, des savants,
 des poètes, des hommes distingués
 dans tous les genres, et par des femmes
 qui n'étaient point affichées. Le salon

de Lebrun présentait une physionomie particulière : avec les Lafayette, les La Rochefoucauld-Liancourt, les Lameth, on y voyait les Mathieu de Montmorency, les Mounier, etc. Ces relations encourageaient les royalistes (3) à considérer le troisième consul comme un des leurs. Ce fut alors que le principal agent des Bourbons à Paris, l'abbé de Montesquiou, avec qui Lebrun avait toujours conservé des rapports depuis la Constituante, lui remit cette fameuse lettre, par laquelle Louis XVIII, s'efforça de persuader à Bonaparte qu'il devait jouer, à son égard, le rôle de Monck. C'était assurément ce que le premier consul ne pouvait ni ne voulait faire; mais il n'en est pas moins honorable pour lui d'avoir souffert que Lebrun fût l'agent loyal d'une pareille démarche auprès de lui (4). L'un des premiers actes du gouvernement consulaire avait été le rappel des déportés de fructidor; Lebrun avait eu grande part à cet acte qui lui rendait d'anciens collègues, entre autres Barbé-Marbois, qu'il fit nommer sur le champ conseiller d'état, puis ministre du trésor. La sécurité, la confiance renaissaient; les fonds publics s'élevaient rapidement. Des règlements sur les finances, l'ordre introduit dans le trésor, la banque qui commençait à réaliser les espérances qu'on avait conçues, tout concourait à un prompt

(3) On lit dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat* : « Le salon du troisième consul était généralement nommé le « Salon des royalistes. » (T. VII, p. 393.)

(4) Beauchamp, dans les *Mémoires* fort curieux qu'il a donnés sous le nom de Fouché, a dit que Lebrun fut tancé pour avoir remis cette lettre. Le fait est faux, et tout porte à croire que le premier consul fut bien aise d'une occasion de manifester sa pensée, et d'empêcher l'opinion de prendre le change sur ses projets. — M. de Clermont-Gallerande, dans ses *Mémoires*, parle d'une lettre de Lebrun à Louis XVIII; mais on n'a pu en découvrir aucune trace.

rétablissement du crédit public; et l'on peut, sans flatterie, attribuer à Lebrun ces heureux résultats. Il donna son plein assentiment à la mesure qui frappa un grand nombre de journaux; mais il désapprouva la condamnation arbitraire de 133 Jacobins, qui furent accusés si injustement d'être les auteurs de la machine infernale. Après la glorieuse campagne de Marengo, Bonaparte n'accorda plus au troisième consul la même portion d'influence. Les visites du matin avaient cessé, et Lebrun ne se présentait que rarement à la cour du premier consul. « Cet homme, dont les grandeurs n'altérèrent jamais la vertu, dit Bourrienne dans ses *Mémoires*, lui semblait trop modéré, parce qu'il était toujours en opposition avec les ambitieux projets du premier consul, et contraire à ses plans pour envahir le pouvoir. » Quelquefois, en terminant, le despote contrarié s'écriait : « On voit, bien que le consul Lebrun a été de l'Assemblée constituante; on le voit, il en conserve l'idéologie. » Bonaparte riait quelquefois de la démarche composée et de la représentation fastueuse de Cambacérès. « Pour vous, consul Lebrun, disait-il, vous êtes philosophe, vous êtes au-dessus de toutes les étiquettes. » En effet, par modestie, celui-ci refusa presque toujours l'escorte de grenadiers à cheval que lui assignait la constitution : il ne l'acceptait que dans les cérémonies et dans le cas de nécessité indispensable. Depuis 1801 jusqu'à l'empire, il n'eut presque plus de part à la direction des affaires; ses fonctions devinrent presque nulles, il n'était plus que rarement consulté. Lorsque Bonaparte rétablit la noblesse, Lebrun se montra fort opposé à cette mesure. C'est à cette occasion qu'il prononça

ces paroles si justes : « On ne fait pas des nobles comme on sème des champignons : c'est sur d'éclatants services rendus à son prince et à l'État que se fonde la vraie noblesse, et sur la succession des mêmes principes qu'elle se perpétue. » Lorsqu'au mois de mai 1804, il fut nommé grand dignitaire sous le titre d'archi-trésorier, et qu'en mars 1808, il fut décoré des titres de prince et de duc de Plaisance, loin de s'enorgueillir de cette illustration, il n'oublia point sa modeste origine, et dit naïvement : « J'ai mis cinquante-huit ans à faire ma fortune. » Citons le portrait que fait de lui, à cette époque de sa vie, un homme qui l'avait beaucoup connu : « Il n'était pas beau non plus ; sa figure avait quelque chose de triste et de mélancolique ; ses formes étaient celles d'un procureur parvenu ; non moins bien élevé que son collègue (Cambacérès), il ne représentait pas néanmoins aussi noblement. Il jouissait de peu de crédit, et a passé inaperçu pendant toute la durée de l'empire... Le prince Lebrun se rangeait avec plaisir parmi les littérateurs ; il ne craignait pas d'avouer qu'il devait à sa plume ses premiers titres de gloire. Gracieux envers ceux qui interrompaient la solitude ordinaire de son palais, il ne vous laissait partir que charmé de l'obligeance de ses manières et de l'amabilité de sa conversation. Il plaisait beaucoup chaque fois qu'il voulait plaire, et cela lui arrivait souvent... » Ses attributions, comme archi-trésorier, étaient d'assister au travail annuel, dans lequel les ministres des finances et du trésor rendaient compte à l'empereur des recettes et des dépenses de l'État, de viser ces comptes avant qu'ils fussent présentés, de recevoir tous les trois

mois le compte de la comptabilité nationale, puis tous les ans le compte général ; d'arrêter annuellement le grand-livre de la dette publique, de signer les brevets des pensions civiles, de présider les sections réunies du Conseil d'État et du Tribunal ; de recevoir le serment des administrateurs financiers ; de présenter à l'audience de l'empereur les députations de ces mêmes administrateurs, etc. On voit que ces fonctions étaient à peu près honorifiques, et ne pouvaient lui laisser aucun espoir de crédit et d'influence politique ; mais il était peu jaloux d'en obtenir. Du reste, malgré sa rigide probité, on ne le vit pas insensible aux riches traitements que lui assuraient ses différents titres. « Presque tous ses revenus se changeaient aussitôt en capitaux, dit Montgaillard (5) ; mais ils ne lui coûtaient du moins ni vols ni bassesses.. Ses grandes richesses furent l'effet nécessaire d'une économie poussée, dans certaines circonstances, jusqu'à l'avarice (6) ; il thésaurisait pour sa famille, etc. » Au mois de mai 1805, l'archi-trésorier qui venait d'être décoré du grand-aigle de la Légion-d'Honneur, et qui reçut quelques mois après du roi d'Espagne le grand-cordon de Charles III, fut envoyé à Gènes, avec

(5) T. IX, p. 180.

(6) On n'a pas manqué de répandre à ce sujet des mots plus ou moins piquants. On disait, par exemple, que chez le premier consul on dinait vite, que chez le second consul on dinait bien, mais que chez le troisième consul on ne dinait pas. On parlait de trois paires de souliers plus ou moins couverts, afin de porter, trois jours de suite, la même paire de bas de soie, sans que la raie noire de la chaussure pût trahir cette économie de blanchissage. Cependant il ne laissa point une fortune colossale ; il jouissait de trente mille livres de rentes lors de la convocation des États-généraux, et ses enfants, y compris le bien de leur mère et ce qu'ils avaient reçu en mariage, ont partagé cent vingt mille francs de rente.

le titre de gouverneur-général de la Ligurie et les pouvoirs les plus étendus. Il s'agissait spécialement de la formation des départements de Gênes, de Montenotte, et des Apennins. Cette mesure éprouvant quelques obstacles de la part des habitants de Salso-Maggiore, Vigonello, Legognano et de quelques autres cantons, Lebrun leur adressa, au nom de l'empereur, une proclamation dans laquelle on lisait : « Ah ! ne me forcez pas à dépouiller le caractère de l'indulgence et à frapper ceux que je veux rendre heureux. Songez aux dangers qui vous menacent ; la force armée vous environne : si un seul mot est prononcé, innocents ou coupables, vous serez tous frappés. » Dans cette mission, il ne laissa pas d'éprouver des contrariétés : les ministres, particulièrement Fouché, pensaient qu'ils pouvaient exercer une action indépendante de celle du gouverneur-général. L'empereur qui avait dit que *Gênes ne serait française que lorsqu'elle aurait six mille matelots à bord de ses escadres*, témoigna à Lebrun un vif mécontentement de ce qu'il avait fait cesser la pêche pour ne pas ruiner le commerce. « C'est sans doute une manière de se rendre très-populaire, lui écrivait-il ; mais c'en est une aussi de nuire au bien du service.... Avec de la faiblesse, on ne gouverne point les peuples, et on attire sur eux des malheurs. Je crains que vous n'en montriez plus que votre caractère n'en est susceptible. Avez-vous espéré gouverner des peuples sans les mécontenter d'abord ? Que feriez-vous en France, si vous étiez chargé de faire marcher la conscription du Calvados ou des Deux-Sèvres, ou de tel autre département ? Vous savez bien qu'en fait de gouvernement, justice veut dire force et vertu.

« La seule réponse à cette dépêche, c'est des matelots, et des matelots, etc. » Dans une autre lettre, Napoléon lui faisait des reproches sur la manière dont les douanes étaient administrées à Gênes : « Ne montrez pas de faiblesse pour le commerce de cette ville. Faites faire des visites, et pour suivez les contrebandiers. On m'assure qu'on a osé dire, en plein conseil, que, si l'on voulait mettre de l'ordre dans le port franc, le stylet jouerait. Pardieu, dites-leur bien que nous nous connaissons depuis long-temps, et qu'il y a une furieuse différence de moi aux Autrichiens de 1745. » Au mois de janvier 1806, Lebrun ayant organisé les trois départements, installé à Gênes une cour royale et une université, demanda son rappel ; mais Napoléon voulut qu'il restât encore quelque temps dans cette ville avec le titre de gouverneur-général. De retour à Paris au mois de juin 1806, l'archi-trésorier reprit les fonctions de sa place. En 1807, il organisa la Cour des comptes, à la tête de laquelle il eut la satisfaction de placer Barbé-Marbois, son ami. L'âge de Lebrun l'appelait au repos ; la froideur que Bonaparte lui avait témoignée, à son retour de Gênes semblait lui promettre qu'il terminerait paisiblement sa carrière, lorsque, le 8 juillet 1810, le despote lui confia, sous le titre de lieutenant-général, la haute administration de la Hollande, dont Louis Bonaparte venait d'abdiquer la royauté. Lebrun voulut en vain décliner cette mission : « Je suis tout prêt à partir, dit-il, mais il est de mon devoir de rappeler mon âge à V. M., de lui dire que je ne serai peut-être pas propre à ce qu'elle attend de moi ; je ne l'ai pas entièrement satisfaite à Gênes : je ne pourrai pas mieux faire ailleurs. — Vous êtes l'homme qu'il

« me faut en Hollande, répliqua Napoléon. » Dès le soir même, Lebrun se mit en route, et, le 11 juillet, il vint habiter le palais d'Amsterdam. Son caractère et ses manières ayant une grande analogie avec le caractère national, il parut aux yeux des Hollandais comme étant peut-être l'homme de France qui pouvait le mieux s'identifier avec leurs goûts modestes et leurs habitudes méthodiques. La prudence qu'il mit à concilier les ménagements dus aux habitants, avec ce qu'exigeait la rigueur des instructions qu'il avait reçues de l'empereur, relativement au blocus continental, lui mérita l'estime de tous les hommes capables d'apprécier les difficultés de sa situation. En moins de six mois, il organisa toute la Hollande en départements. Cette partie de sa mission étant terminée le 1^{er} janvier 1811, il cessa ses fonctions de lieutenant-général et fut fait gouverneur-général. Sous le premier titre, il avait gouverné souverainement, au nom de l'empereur, par des agents qui n'étaient responsables qu'envers lui. Dans plus d'une occasion, au risque de déplaire, il suspendit l'exécution d'ordres trop rigoureux, et en appela, de l'empereur trompé par de faux rapports, à l'empereur mieux informé. La contrebande, le brûlement des marchandises anglaises, les douanes, dont le réseau s'étendait sur toute la Hollande et entravait même les communications intérieures, étaient pour les Hollandais une cause permanente de mécontentement, de plaintes, et souvent aussi de soulèvements populaires. Lebrun sut les réprimer sans mettre en activité une commission extraordinaire, véritable cour prévôtale, établie par décret impérial du 24 septembre 1810. Il osa même prendre sur lui de tenir secrète cette décision du despote.

« Je supplie V. M., écrivait-il à Bonaparte, de ne point insister sur une mesure qui n'aurait aucun résultat utile. Elle sait que je suis sévère, et elle me fera l'honneur de croire que je ne suis pas timide. Toute mon ambition est de lui rendre ce pays calme et affectueux. » En le réduisant au titre de gouverneur-général, Napoléon ne voulut cependant point le restreindre à des prérogatives purement honorifiques. De Paris les ministres le consultaient sur les objets les plus importants de l'administration de la Hollande, désormais régie par les lois françaises; et les principaux fonctionnaires de ce pays avaient l'ordre de correspondre avec lui et de prendre ses instructions, dans les cas extraordinaires. Au surplus, lorsqu'au mois de septembre 1811, l'empereur visita les départements hollandais, étonné de la manière presque affectueuse dont il fut reçu par les habitants, il en témoigna sa satisfaction au duc de Plaisance. On cita, dans le temps, ces paroles mêlées d'ironie et de bienveillance qu'il adressa aux autorités d'Amsterdam : « J'ai fait tout pour vous plaire et vous accommoder; ne vous ai-je pas envoyé, pour vous gouverner, justement l'homme qu'il vous fallait? Vous pleurez avec lui, il pleure avec vous, vous pleurez ensemble, que pouvais-je faire de mieux? » Au mois de décembre 1813, par suite des événements de la guerre, il fut obligé de s'éloigner d'Amsterdam, où s'était manifesté un mouvement insurrectionnel. Ceux peut-être qui l'avaient dirigé se rendirent en députation auprès du prince Lebrun; ils craignaient pour lui, disaient-ils, les excès auxquels le peuple pourrait se porter; mais, si le duc de Plaisance voulait déposer le titre de gou-

verneur-général, il ne trouverait personnellement à Amsterdam et dans toute la Hollande que des témoignages d'attachement et de respect. Lebrun répondit : « Qu'arrivé lieutenant-général de l'empereur, il partirait avec le même caractère; qu'il ne craignait point et ne pouvait craindre le peuple d'Amsterdam. » La nuit se passa sans aucun tumulte. Le lendemain, à neuf heures du matin, il monta en voiture, ainsi qu'il l'avait annoncé, et traversa la ville, où il reçut partout des marques de respect et de bienveillance. Le peuple l'avait surnommé le *bon stathouder*. Revenu à Paris, et fidèle jusqu'au dernier moment au gouvernement impérial, il se pronça lors de l'approche des armées étrangères, contre le départ de l'impératrice Marie-Louise, et ne prit aucune part à l'acte du Sénat qui décréta la déchéance de Napoléon; mais, après l'abdication, il signa celui du rétablissement de la maison de Bourbon. Il fut appelé par le gouvernement provisoire à la discussion du projet de constitution qui fut adopté par le Sénat et qui servit de base à la charte constitutionnelle. *Monsieur*, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, l'envoya à Caen, en qualité de commissaire extraordinaire. Ce prince lui fit demander, sur la situation de la France et sur la marche à prendre par le gouvernement de Louis XVIII, un mémoire que Lebrun s'empressa de rédiger, et qui présentait des conseils qu'on ne suivit pas. Le 4 juin il fut créé pair de France. Après le 20 mars 1815, il ne vit Napoléon que sur une invitation qu'il reçut de se rendre aux Tuileries. Il aurait voulu rester étranger aux affaires; mais il crut que son ancienne position ne lui permettait pas de refuser la pairie impériale qui lui fut offerte et la dignité de grand-maître de l'Univer-

sité, sur le refus de Lacépède. Durant le peu de semaines que Lebrun fut à la tête de cette partie de l'administration, il déploya autant de modération que d'activité. « Des lycées, des écoles, écrit-il à ses subordonnés, ne sont point des clubs : la religion, la morale, qui sont la base de l'éducation, doivent être enseignées dans tous les temps et sous tous les gouvernements. Le professeur chargé d'expliquer Virgile, Homère ou Cicéron, peut le faire sans être obligé de rendre compte de son opinion privée, pourvu qu'il ne cherche point à la manifester par des allusions indirectes. » Il s'opposa surtout à la désorganisation de l'Université, de la part de Carnot, qui voulait empiéter sur les attributions du grand-maître, et surtout beaucoup destituer. A ce sujet Lebrun écrivit au ministre une lettre pleine de dignité qui se terminait ainsi : « Vous me direz peut-être que je veux être despote et indépendant; je veux être soumis aux règlements et aux décrets, et dépendre de mon devoir. Si je m'en écarte, provoquez ma révocation. Si je recevais souvent des lettres semblables à celles du 21, ma démission serait ma réponse. Vous croyez bien que ce n'est pas le protocole qui me blesse : archi-trésorier, prince, duc, grand-maître, monsieur, citoyen, tout m'est égal. » La direction de l'Université charmait singulièrement sa vieillesse; déjà, avec une activité bien supérieure à son âge, il s'était mis au fait de toutes les affaires; il avait visité les lycées de Paris, et trouvait dans ces occupations une distraction aux pensées pénibles que faisait naître la politique générale, quand la seconde restauration le rendit de nouveau à la vie privée. Il fut, en 1815, exclu de la Chambre des Pairs; l'ordonnance de 1819 l'y

fit rentrer. En 1820, lorsque Louis XVIII fonda la société royale des prisons, dont le duc d'Angoulême était président, le duc de Plaisance, alors âgé de 81 ans, prononça le discours d'installation. Il remplissait avec assiduité les devoirs de la pairie, et fut plusieurs fois l'organe des commissions de finances. Durant l'intervalle des sessions, il vivait retiré dans sa terre de Saint-Mesme, au milieu des établissements utiles qu'il avait formés près de Dourdan. Il y mourut le 14 juin 1824. Barbé-Marbois prononça son Éloge à la Chambre des Pairs, quelques jours après. Lors de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1803, Lebrun aurait pu se placer dans la classe qui est devenue l'Académie française; il préféra la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. Il avait un frère aîné, Lebrun de Rochemont, qu'il fit nommer comte, sénateur, et qui est mort pair de France en 1822. Le duc de Plaisance avait eu cinq enfants : trois fils et deux filles. L'aîné de ses fils, M. le duc Charles de Plaisance, lieutenant-général, siège à la Chambre des Pairs. Le second, Alexandre de Plaisance, fut tué en Russie, en combattant à la tête d'un régiment de lanciers qu'il commandait. Le troisième (Auguste), est chef d'escadron en retraite. L'aînée des filles du prince Lebrun est mariée à M. de Plancy, ancien préfet de Seine-et-Marne; la seconde à M. de Chabrol de Volvic, ancien préfet de la Seine. La vie de Lebrun a été écrite par M. Marie Dumesnil, sous ce titre : *Mémoires sur le prince Lebrun*, Paris, 1828, 1 vol. in-8°. M. le duc Charles de Plaisance, son fils, a publié les *Opinions, rapports et choix d'écrits politiques de Charles-François Lebrun, duc de Plaisance*, Paris, 1829, 1 vol. in-8°. Ces pièces sont précédées d'une notice biographique. A la suite, se trouve

une lettre adressée à M. le duc Charles de Plaisance, par M. Valette, aujourd'hui professeur de philosophie au collège de Louis-le-Grand, et qui avait été attaché au prince Lebrun comme secrétaire. Cette lettre contient, sur la vie privée de ce personnage, des détails fort curieux. On y voit que, au milieu des travaux politiques, il n'avait jamais perdu de vue ces études qui firent le charme et l'illustration de ses premières années. Il ne passait pas un jour sans lire son Homère dans le texte, et n'avait recours à aucun commentaire. M. Valette cite cette anecdote bien caractéristique : Deux ou trois jours après l'arrivée de Napoléon à Paris, en 1815, Lebrun se promenait dans son jardin; on vint lui annoncer un homme qui depuis a joué et joue encore un grand rôle. « Monseigneur, comment se porte votre Altesse, dit le nouveau venu?— « Mon ami, si vous me demandez « comment je me porte, je vous dirai « ce que je disais tout à l'heure à une « personne qui me faisait la même « question, cela ne va pas mal; mais, « quant à mon Altesse, je la crois « bien malade. » Outre les ouvrages cités, Lebrun publia, sous le voile de l'anonyme, en 1819, *l'Odyssée d'Homère*, Paris, 2 vol. in-12. En cela, il ne fit que céder aux instances de ses parents et de ses amis. « C'est l'ouvrage de ma jeunesse, leur disait-il, « j'aurais besoin de le revoir et je n'en « ai pas le loisir; enfin, vous le voulez, le voilà. » Le succès de *l'Odyssée* fut aussi complet que l'avait été celui de *l'Iliade*. On a réimprimé, en 1829, les *Œuvres d'Homère*, traduites du grec par le prince Lebrun, 6^e édit. (pour *l'Iliade*; ce n'est que la seconde pour *l'Odyssée*), 4 vol. in-12, avec portraits. Lui-même, dans ses entretiens intimes, exposait ainsi son système

de traduction : « Quand vous tradui-
 « sez un auteur qui en vaut la peine,
 « disait-il, ne traduisez jamais pour
 « ceux qui peuvent lire l'original; ne
 « vous adressez qu'à ceux qui ne sa-
 « vent pas sa langue et qui veulent
 « connaître non-seulement sa pensée,
 « mais sa manière. Ce travail est un peu
 « plus difficile : vous ne vous proposez
 « rien moins que de faire parler votre
 « auteur comme il se serait exprimé
 « dans la langue dans laquelle vous
 « voulez le faire lire. » Toutes les
 œuvres littéraires de Lebrun, c'est-à-
 dire sa traduction du Tasse et celle
 d'Homère, ont paru tout récemment
 dans la collection dite *Bibliothèque d'É-
 lite*, Gosselin, Paris, 1841, 2 vol. in-12.
 L'éloge le plus vrai de cet ancien col-
 lègue de Napoléon se trouve dans ce
 passage des *Mémoires d'un Pair de
 France* : « Il a traversé pur toute la
 « révolution, il n'a donné dans aucun
 « des excès de l'époque; sa mémoire
 « n'est tachée d'aucune de ces fautes
 « commandées par le fanatisme du
 « moment et que la postérité juge
 « avec une sévère justice. On n'a eu
 « que des larmes à donner à la mort
 « du prince archi-trésorier de l'Em-
 « pire, et nulle grave inculpation ne
 « trouble la paix de sa tombe. »

D—R—R.

LEBRUN (JEAN-BAPTISTE-PIERRE),
 peintre et marchand de tableaux, né
 à Paris, en 1748, passait dans son temps
 pour l'homme de l'Europe qui se
 connaissait le mieux en tableaux
 et qui savait en trafiquer avec le
 plus d'avantage. Versé dans l'histoire
 de toutes les écoles, de toutes les col-
 lections fameuses, et possesseur lui-
 même d'un cabinet considérable, où
 la succession incessante des plus rares
 morceaux était inappréciable, il con-
 tribua beaucoup aux progrès de M^{lle}
 Vigée, qui, demeurant avec sa mère,

dans la même maison (rue de Cléry,
 hôtel de Lubert), venait journalle-
 ment voir les magnifiques produc-
 tions dont il faisait commerce. Il té-
 moignait à la jeune artiste une ex-
 trême obligeance en lui prêtant des
 tableaux d'une beauté admirable et
 d'un très-grand prix. Au bout de six
 mois, il la demanda en mariage. « J'é-
 « tais loin de vouloir l'épouser, dit
 « M^{me} Lebrun dans ses *Souvenirs*,
 « quoiqu'il fût très-bien fait et qu'il
 « eût une figure agréable.... Mais ma
 « mère, qui croyait M. Lebrun fort
 « riche, ne cessait de m'engager avec
 « instance à ne point refuser un parti
 « aussi avantageux; et je me décidai
 « enfin à ce mariage... Et j'ai changé
 « mes peines contre d'autres peines.
 « Ce n'est pas que M. Lebrun fût un
 « méchant homme. Son caractère
 « offrait un mélange de douceur et
 « de vivacité : il était d'une grande
 « obligeance pour tout le monde, en
 « un mot assez aimable; mais sa pas-
 « sion effrénée pour les femmes de
 « mauvaises mœurs, jointe à la pas-
 « sion du jeu, a causé la ruine de
 « sa fortune et de la mienne, dont il
 « disposait entièrement, au point
 « qu'en 1789, lorsque je quittai la
 « France, je ne possédais pas vingt
 « francs de revenu, après avoir ga-
 « gné, pour ma part, plus d'un mil-
 « lion ; il avait tout mangé. » Une
 circonstance particulière priva même
 la nouvelle épouse des illusions de
 ce qu'on appelle la *lune de miel*. Le-
 brun ayant dû épouser la fille d'un
 habitant de la Hollande, où il faisait
 un grand commerce de tableaux, pria
 sa femme de tenir leur mariage secret
 jusqu'à ce qu'il eût terminé ses affaires.
 Elle y consentit volontiers; mais ce
 mystère n'en eut pas moins un ré-
 sultat effrayant pour son avenir. Plu-
 sieurs de ses amis qui ne croyaient

point le mariage conclu, venaient pour la détourner de faire ce qu'ils appelaient une *sottise*. « Vous feriez mieux de vous attacher une pierre au cou et de vous jeter à la rivière, » lui disait Auber, joaillier de la couronne. « Au nom du ciel ! n'épousez pas M. Lebrun, vous seriez trop malheureuse, » s'écriait la duchesse d'Aremberg. Puis on conta à la jeune épousée une foule de choses qu'elle se plaisait à croire exagérées, mais que la suite n'a que trop confirmées. Après la déclaration du mariage, Lebrun, qui n'avait eu en vue, dans cette alliance, qu'une spéculation, prit l'habitude de s'emparer de tout l'argent que sa femme recevait pour ses nombreux tableaux. Il imagina, en outre, pour augmenter leur revenu, de lui faire avoir des élèves. Elle y consentit ; mais la maîtresse aussi jeune de caractère que ses disciples ne leur imposait nullement ; » Et cet inconvénient, dit-elle dans « ses *Souvenirs*, joint à l'ennui de revenir à l'a, b, c, de mon art, en « corrigeant des études, me fit renoncer bien vite à tenir des écoles. » Il paraît que, dès le premier temps de leur union, les deux époux avaient un appartement séparé : celui de Lebrun, vaste et *fort richement meublé* ; celui de sa femme, fort exigü et d'une extrême simplicité. Elle n'y recevait pas moins la plus brillante société ; mais le mari, tout entier à ses bonnes fortunes de bas étage, paraissait peu chez M^{me} Lebrun. C'était un ménage comme on en voyait tant à la fin du règne de Louis XV ; et cette manière de vivre, entre époux, n'était pas même un sujet de remarque. Du reste, il paraît que Lebrun, plein de confiance dans la sagesse de sa femme, était d'une philosophie parfaite au sujet des propos qui couraient sur le compte de celle-ci et sur l'origine

de leur opulence. « Laissez-les dire, répondait-il, lorsqu'elle venait à lui en parler ; quand vous serez morte, je ferai élever dans mon jardin une pyramide qui ira jusqu'au ciel, et je ferai graver dessus la liste de vos portraits ; on saura bien alors à quoi s'en tenir sur votre fortune. » Cette anecdote se rapporte au temps où il faisait bâtir, rue du Gros-Chenet, une maison, que l'on disait avoir été payée par le contrôleur-général Calonne. « Il l'aurait payée bien tard, dit M^{me} Lebrun dans ses *Souvenirs*, « car elle ne l'a été tout-à-fait qu'à mon retour de Russie, en 1801. » M. Lebrun m'avait laissé ce soin, à mon grand désappointement. » Il est à remarquer que, dans ses *Souvenirs*, elle paraît surtout peinée de ce qu'on lui prêtait des faiblesses intéressées. « Personne moins que moi, » dit-elle, n'avait craint de devenir l'objet d'une passion avilissante. « J'avais sur l'argent une telle insouciance que je n'en connaissais presque pas la valeur. » Rappelons encore, au sujet de ses *Souvenirs*, que M^{me} Lebrun, qui s'exprime sur tout le monde avec une extrême indulgence, prend un ton d'amertume quand il est question de son mari. Elle l'accuse de *s'être emparé* tantôt de *tous ses ouvrages*, tantôt de *tout l'argent qu'elle gagnait*, sous prétexte de le faire valoir dans le commerce. « J'en gardais souvent, dit-elle, que six francs dans ma poche. » Un jour que la princesse Lubomirska lui avait envoyé 12 mille francs, pour le portrait de son fils, elle pria Lebrun de lui laisser deux louis ; il la refusa, prétendant qu'il avait besoin de toute la somme afin de solder un billet. Elle raconte que si, le 5 octobre 1789, elle put emporter l'argent nécessaire aux frais de son voyage à Rome, c'est qu'elle

avait reçu, en l'absence de son mari, cent louis, pour le portrait du bailli de Crussol. Pendant le séjour de sa femme à l'étranger, loin que Lebrun lui ait jamais fait passer de l'argent, il lui écrivait *des lettres si lamentables sur sa détresse* qu'elle lui envoya une fois milleécus et une autre fois cent louis (1). Pendant la terreur, il vécut assez tranquille à Paris, car, sans être un révolutionnaire, il sut faire aux opinions de l'époque assez de concessions pour échapper aux dangers de la persécution. En 1793, sa femme, qui voyageait en Italie, avait été portée sur la liste des émigrés. Lebrun adressa à la Convention une pétition pour qu'elle fût rayée (2). Il invoqua pour elle les décrets qui exceptaient de la loi de proscription tous ceux qui allaient se livrer, en pays étranger, à l'étude des sciences, arts et métiers. Il publia cette réclamation, sous ce titre : *Précis historique de la vie de la citoyenne Lebrun, peintre, par le citoyen J.-B.-P. Lebrun, an deuxième de la République* (in-8° de 22 pages). Ce précis, qui a bien la couleur du temps où il parut, est apologétique sous tous les rapports, et répond à des inculpations antérieures à 1789. Il est probable que M^{me} Lebrun n'eût pas avoué un écrit, qui ne fut dicté à son époux que par des motifs d'intérêt purement pécuniaire. Lorsqu'en 1802, elle revint à Paris, Lebrun la reçut dans leur maison de la rue du Gros-Chenet. « Je trouvai, dit-elle, l'escalier rempli de fleurs, et mon appartement parfaitement arrangé..... Tous les meubles étaient commodes et de bon goût; enfin, je me trouvai parfaitement installée. Quoique M. Le-

« brun m'ait, certes, fait payer tout cela bien cher, je n'en fus pas moins sensible aux soins qu'il avait pris pour me rendre mon habitation agréable. » Le soir même, il offrit à sa femme un concert, dans une grande salle de leur autre maison de la rue de Cléry, où il avait réuni toutes les anciennes connaissances de M^{me} Lebrun (3). Toutefois, l'intimité ne se rétablit point entre les deux époux, qui continuèrent à vivre séparés. Lebrun mourut le 6 août 1813; et voici la froide oraison funèbre que lui consacre sa veuve : « Depuis bien long-temps, il est vrai, je n'avais plus aucune espèce de relations avec lui; mais je n'en fus pas moins douloureusement affectée de sa mort : on ne peut, sans regret, se voir séparée pour toujours de celui auquel nous attachait un lien aussi intime que celui du mariage. » On a de Lebrun, outre la *Notice* déjà citée : I. *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, ciseleurs*, Paris, 1776, in-12. II. *Galerie des peintres Flamands, Hollandais et Allemands*, ouvrage enrichi de 201 pl., gravées, d'après les meilleurs tableaux de ces maîtres, par les plus habiles artistes de France, de Hollande et d'Allemagne, Paris, 1792-1796, 3 vol. grand in-fol. Cet ouvrage, composé des seules productions d'une école, est accompagné d'un texte dans lequel l'auteur a développé toute l'étendue des connaissances qu'une étude particulière de la peinture, une longue expérience et de fréquents voyages, dans les pays étrangers, lui avaient fait acquérir. Quoique commencé en 1776,

(1) *Souvenirs* de Mme Lebrun, t. 1^{er}.

(2) La table du *Moniteur* indique ce fait, mais sous une fausse date.

(3) Madame Lebrun rappelle, dans ses *Souvenirs*, que son mari avait prêté cette même salle pour y célébrer la messe, alors que toutes les églises étaient fermées.

il n'a été terminé qu'en 1796. III. *Réflexions sur le Muséum national*, 1793, in-8°. — *Observations sur le Muséum national, pour servir de suite aux Réflexions précédentes*, Paris, 1793, in-8°. IV. *Quelques idées sur l'arrangement et la décoration du Musée national*, 1794, in-8°. V. *Essai sur les moyens d'encourager la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure*, Paris, 1794, in-8°. VI. *Examen historique et critique des tableaux exposés provisoirement, venant de Milan*, Paris, 1798, in-8°.

D—R—R.

LEBRUN (MARIE-LOUISE-ELISABETH VIGÉE, femme), épouse du précédent, peintre de portraits et d'histoire, a mérité, par les charmes de sa personne et de son esprit, de prendre un rang distingué parmi les femmes les plus célèbres de notre époque. Née le 16 avril 1755, d'un peintre estimé, surtout dans le genre du portrait, elle apprit la peinture, pour ainsi dire sans maître, dans la maison paternelle (1). A quinze ans, elle peignit le portrait de sa mère avec une vérité de ressemblance, une grâce de pinceau, qui ont placé ce tableau dans la série de ses meilleures productions. J. Vernet, l'ayant vu, voulut que l'auteur se présentât à l'Académie; mais son jeune âge mit obstacle à sa réception. Toute sa vie, madame Lebrun conserva ce portrait dans sa chambre. Ce fut le peintre Davesne qui lui apprit à charger une palette. Elle prit aussi des leçons de Briard, peintre médiocre, mais excellent dessinateur; enfin, Joseph Ver-

net lui donna des conseils dont elle sut profiter. En 1768, elle perdit Louis Vigée, son père; elle avait alors treize ans; sa mère la conduisait à toutes les galeries où elle pouvait étudier les grands modèles. C'est alors que la jeune artiste, pour se fortifier, copia des tableaux de Rubens, des portraits de Rembrandt, de Van-Dyck, et plusieurs têtes de jeunes filles de Greuze. Elle dut à ce travail l'étude si importante de la dégradation des lumières sur les parties saillantes d'une tête. Le peintre Vigée, homme de plaisir, n'avait point laissé de fortune; mais sa fille, ayant beaucoup de portraits à faire, gagnait assez pour défrayer la maison. Sa mère, accoutumée aux jouissances du luxe, convola en secondes noces avec un riche joaillier, qui, sitôt après le mariage, se montra tellement avare, qu'il refusait jusqu'au nécessaire à la mère et à la fille, bien que celle-ci lui donnât tout ce qu'elle gagnait. « Joseph Vernet en était furieux », dit-elle; il me conseillait « sans cesse de payer ma pension et « de garder l'excédant pour moi; « mais je n'en fis rien; je craignais « trop qu'avec un pareil harpagon ma « mère n'en souffrît. » Déjà sa jeune réputation lui attirait la visite d'un grand nombre d'étrangers; elle fit alors le portrait du fameux comte Orloff, un des assassins de Pierre III, et du comte Schouwaloff, grand-chambellan de l'impératrice Catherine II. Une visite qu'elle reçut de madame Geoffrin, le bonheur qu'elle eut d'avoir à peindre la duchesse d'Orléans et la belle comtesse de Brionne achevèrent de la mettre à la mode. Fréquentant avec sa mère les promenades et les spectacles, elle n'avait pas moins de succès par sa beauté que par son talent; et, comme elle le dit elle-même,

(1) « Je me souviens qu'à l'âge de sept ou huit ans, dit-elle dans ses *Souvenirs*, je dessinais un homme à barbe que j'ai toujours gardé. Je le fis voir à mon père, qui s'écria, transporté de joie : « Tu seras peintre, mon « enfant, ou jamais il n'en sera. » — Doyen, peintre du roi, fut si ravi de ce dessin, qu'il s'empressa de l'acheter.

« plusieurs amateurs de ma figure
 « me faisaient peindre la leur, dans
 « l'espoir de parvenir à me plaire ;
 « mais j'étais si occupée de mon art,
 « qu'il n'y avait pas moyen de m'en
 « distraire. Puis aussi les principes de
 « morale et de religion que ma mère
 « m'avait communiqués me proté-
 « geaient fortement contre les séduc-
 « tions dont j'étais entourée. » Ma-
 demoiselle Vigée jouissait, dès-lors,
 d'une gloire précoce, avec un bonheur
 qu'elle ne dissimule pas dans ses *Sou-
 venirs* : « Non-seulement, mon ta-
 « lent, tout faible que je le trouvais,
 « quand je pensais aux grands maî-
 « tres, me faisait accueillir et recher-
 « cher dans tous les salons ; mais je
 « recevais parfois des preuves d'une
 « bienveillance pour ainsi dire publi-
 « que dont j'éprouvais beaucoup de
 « joie. » Elle avait peint, d'après les
 gravures du temps, les portraits de La
 Bruyère et du cardinal de Fleury ; elle
 en fit hommage à l'Académie fran-
 çaise, qui chargea d'Alembert, son
 secrétaire, de lui offrir des remerci-
 ments, et qui, par une délibération
 spéciale, lui accorda ses entrées à
 toutes les séances publiques (sept.
 1775). Mademoiselle Vigée avait vingt
 ans lorsqu'elle épousa, en 1776, J.-B.-P.
 Lebrun, peintre et marchand de ta-
 bleaux, qui passait pour fort riche.
 Cette union, à ce qu'il paraît, ne
 fit le bonheur ni de l'un ni de l'autre
 (v. l'art. qui précède) ; mais madame
 Lebrun trouva des dédommagements
 dans l'amour de son art et dans ses
 succès, à la fois comme artiste et
 comme femme aimable et recherchée
 dans les plus hautes sociétés. Quel-
 que temps après son mariage, comme
 elle assistait à une séance de l'Acadé-
 mie française, La Harpe y lut son
 discours sur les talents des femmes.
 Quand il en vint à ces vers :

Lebrun, de la beauté le peintre et le modèle,
 Moderne Rosaïba, mais plus brillante qu'elle,
 Joint la voix de Favart au souris de Vénus, etc.,

tout le public, sans en excepter la
 duchesse de Chartres et le roi de Suède,
 se leva et se retourna vers madame
 Lebrun en l'applaudissant avec trans-
 port. Le nombre des portraits qu'elle
 avait alors à faire est vraiment prodi-
 gieux ; elle-même en a donné la liste
 dans ses *Souvenirs* ; et ce nombre,
 ainsi que leur mérite, prouve que
 chez elle la constance du travail se joi-
 gnait à la facilité. Ce qui donnait à
 ses ouvrages un mérite tout particu-
 lier, c'était le soin qu'elle prenait de
 rendre plus pittoresque le costume
 que les femmes portaient alors : elle
 s'attachait à les draper avec des échar-
 pes, car on ne portait pas encore de
 châles, et tâchait d'imiter le beau style
 des draperies de Raphaël et du Domi-
 niquin. Elle demandait le plus souvent
 à ses modèles de les peindre avec la cou-
 leur naturelle de leurs cheveux, sans
 poudre, et l'on aurait peine à croire
 aujourd'hui qu'elle n'obtenait cette
 permission qu'avec difficulté. C'est en
 l'année 1779, que M^{me} Lebrun fit
 pour la première fois le portrait de
 Marie-Antoinette, alors dans tout l'éclat
 de sa jeunesse et de sa beauté. Depuis
 cette époque jusqu'en 1789, elle peignit
 au moins vingt-cinq portraits, ou copies
 de cette princesse, préférant, comme elle
 le dit elle-même, la peindre sans grande
 toilette et surtout sans grands paniers.
 Un, entre autres, la représentait coiffée
 d'un chapeau de paille et habillée d'une
 robe de mousseline blanche. Ce por-
 trait fut exposé au salon de 1786,
 alors que la calomnie commençait à
 s'exercer sur la reine. Les méchants
 ne manquèrent pas de dire qu'elle
 s'était fait peindre en chemise. Ce
 portrait n'en eut pas moins le plus

grand succès; et dans un vaudeville intitulé : *la Réunion des Arts*, qui fut joué vers la fin de l'exposition, l'actrice principale avait pris soin de copier d'une manière frappante madame Lebrun, peignant le portrait de la reine. Conduite par des amis à la première représentation, quelle fut sa surprise et son émotion, quand elle se reconnut sur la scène, tandis que le public, l'apercevant dans sa loge, se tournait vers elle en l'applaudissant à tout rompre ! Marie-Antoinette traitait M^{me} Lebrun avec la plus gracieuse bonté. Comme l'aimable artiste était douée de la plus jolie voix, la reine lui donnait peu de séances sans lui faire chanter avec elle des duos de Grétry. Vers la fin de 1787, M^{me} Lebrun peignit cette princesse entourée de ses trois enfants (le premier dauphin vivait encore). Le tableau n'étant pas terminé à l'ouverture du salon de 1788, pour lequel il était destiné, la bordure avait été portée seule. Cette circonstance donna lieu à mille quolibets : *Voilà le déficit*, disait-on, par allusion à l'injurieux surnom que l'on venait d'appliquer à Marie-Antoinette. Enfin, madame Lebrun envoya son tableau (2), non sans craindre que la critique s'attachât à le dénigrer aussi; mais il obtint le suffrage du public, et Louis XVI, à qui l'artiste fut présentée, lui dit : « Je ne me « connais pas en peinture, mais vous « me la faites aimer. » Madame Lebrun fit successivement les portraits de toute la famille royale, à l'exception du comte d'Artois. Elle raconte dans ses *Souvenirs* que, pendant que *Monsieur* (depuis Louis XVIII) posa devant elle, il se plaisait à lui chanter, de la voix la plus fausse, des chansons qui, sans être indécentes,

(2) Ce tableau est maintenant au Musée de Versailles.

étaient au moins fort communes : — « Comment trouvez-vous que je chante, lui dit-il un jour ? — Comme un prince, répondit-elle. » En 1782, madame Lebrun accompagna son mari à Bruxelles, où se vendait la collection des tableaux du prince Charles de Lorraine. Là, elle reçut l'accueil le plus distingué du prince de Ligne, l'un des hommes les plus aimables de cette époque où la société des grands avait tant de charmes. A Bruxelles, à Amsterdam, à Anvers, elle put admirer à son aise les chefs-d'œuvre de Van-Loo, de Van-Dyck, et surtout de Rubens. Dans cette dernière ville, elle trouva chez un particulier le fameux tableau intitulé : *le Chapeau de paille*, qui représente une des femmes de ce dernier maître. Son grand effet réside dans les deux différentes lumières que donne le simple jour et la lueur du soleil. Ce portrait ravit l'artiste française jusqu'à l'enthousiasme, et lui donna l'idée de faire son portrait à Bruxelles en cherchant le même effet. Elle se peignit portant sur la tête un chapeau de paille, une plume avec une guirlande de fleurs des champs, et sa palette à la main. Ce tableau, exposé au salon, ajouta encore à la popularité de son auteur. L'ombre du chapeau jette sur la moitié de la figure une demi-teinte transparente, qui rappelle tout-à-fait le chef-d'œuvre de Rubens. Il a été gravé par le célèbre Muller; mais on sent que les ombres noires de la gravure font disparaître presque entièrement la suavité et la magie de l'original. Peu de temps après son retour de Flandre, en 1783, le portrait dont on vient de parler et plusieurs autres ouvrages décidèrent Joseph Vernet à présenter madame Lebrun à l'Académie royale de peinture. Mais laissons-la conter elle-même, en peu de mots et avec

une aimable simplicité, cette circonstance si importante de sa vie de peintre et d'artiste. Cette citation donnera l'idée de la grâce et de l'aménité de son style : « M. Pierre, alors premier « peintre du Roi, s'y opposait fortement, dit-elle, ne voulant pas que « l'on reçût des femmes; et pourtant « madame Valleyer-Coster, qui peignait parfaitement les fleurs, était « déjà reçue; je crois même que madame Vien l'était aussi. Quoi qu'il « en soit, M. Pierre (peintre fort médiocre, car il ne voyait dans la « peinture que le maniement de la « brosse) avait de l'esprit; de plus, « il était riche, ce qui lui donnait les « moyens de recevoir avec faste les « artistes, qui, dans ce temps, étaient « moins fortunés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Son opposition aurait pu « me devenir fatale, si, dans ce temps-là, tous les vrais amateurs n'avaient « pas été associés à l'Académie de « peinture. Ils formaient une cabale « pour moi contre celle de M. Pierre (3)... Enfin, je fus reçue, et je « donnai pour tableau de réception : « *la Paix qui ramène l'Abondance*. « M. Pierre fit courir le bruit que c'était par ordre de la cour qu'on me « recevait. Je pense bien, en effet, que « le roi et la reine étaient assez bons « pour désirer me voir entrer à l'Académie; mais voilà tout. » Elle pouvait à peine suffire aux demandes que lui attirait la réputation de son pinceau. « Je continuais à pein-

(3) On fit alors ce couplet, adressé à madame Lebrun, sur l'air : *Jardinier, ne vois-tu pas ?*

Au salon, ton art vainqueur
Devrait être en lumière, *
Pour te ravir cet honneur,
Lise, il faut avoir le cœur
De Pierre, de Pierre, de Pierre.

* On sait que les seuls membres de l'Académie royale de peinture avaient le droit, à cette époque, d'exposer au salon,

« dre avec fureur, dit-elle, j'avais « souvent trois séances dans la même « journée, et celles de l'après-dîner « qui me fatiguaient à l'excès, etc. » Sa santé s'altéra, et elle fut obligée de renoncer à ces séances du soir. Elle renonça aussi sans retour au plaisir de dîner en ville; mais elle passait ses soirées dans la société la plus aimable et la plus brillante. Logeant alors, avec son mari, à l'hôtel Lubert, rue de Cléry, elle recevait une fois par semaine dans une chambre fort simple, ce qui n'a pas empêché Champcenetz d'écrire que *madame Lebrun avait des lambris dorés, qu'elle allumait son feu avec des billets de caisse, et qu'elle ne brûlait que du bois d'aloès*. Le fait est (et c'est ce qui donnait prise à l'envie) que, dans ce modeste appartement, elle recevait chaque soir la ville et la cour. Grandes dames, grands seigneurs, hommes marquants dans les arts et dans les lettres encombraient cette modeste chambre. La foule était telle, que, faute de sièges, on s'asseyait par terre. « Je me rappelle, dit-elle, dans ses *Souvenirs*, « que le maréchal de Noailles, très-gros et très-âgé, avait la plus grande « peine à se relever. » Grétry, Sacchini, Martini, faisaient souvent entendre chez elle des morceaux de leurs opéras avant la première représentation. Les chanteurs habituels étaient Garat, Azevedo, Richer, et madame Lebrun elle-même, qui, sans avoir jamais appris la musique, chantait d'une manière si agréable que Grétry disait : *qu'elle avait des sons argentés*. Pour la musique instrumentale, elle avait Viotti, Jarnovick, Maestrino, le prince Henri de Prusse, excellent amateur, Cramer, Hulmandel. Aux soupers, qui terminaient ces heureuses soirées, étaient admis douze ou quinze élus, parmi lesquels on distinguait

Delille, Lebrun (Pindare), Boufflers, le vicomte de Ségur, etc. A ces soupers, se rattache une anecdote curieuse, et qui dénote dans madame Lebrun autant de délicatesse d'esprit que de bienveillance dans le cœur. Un après-dîner que Vigée, son frère, lui faisait lecture du *Voyage d'Anacharsis* alors dans sa nouveauté, la description d'un repas lui donna l'idée de transformer en un souper chez Aspasia et avec des sauces grecques, le souper qui devait avoir lieu le soir même chez elle. Aussitôt la cuisinière reçoit des ordres en conséquence, et madame Lebrun se charge elle-même de décorer la salle de festin. On dresse une table d'acajou; les chaises sont drapées à la manière des lits antiques. Le comte de Pezay, qui habite le même hôtel, envoie un long manteau de pourpre et les plus beaux vases étrusques de son riche cabinet. Le marquis de Cubières fait apporter sa lyre d'or, dont il jouait fort bien : tout s'arrange, tout prend un air athénien. Au milieu de ces préparatifs arrive le poète Lebrun. Aussitôt la magicienne ordonnatrice l'entoure des plis du manteau de pourpre, le décoiffe et pose une couronne de fleurs sur ses cheveux épars : sous ce costume c'était Pindare ou Anacréon. Plusieurs beautés célèbres, madame de Bonneuil, madame Vigée, madame Chalgrin, fille de Vernet, arrivèrent successivement. Les coiffer à la grecque, les revêtir de tuniques, les transformer en Athéniennes, tout cela ne fut qu'un jeu pour madame Lebrun, qui avait l'habitude de costumer elle-même de fantaisie la plupart de ses modèles. L'arrangement de sa fête improvisée ne fut pour elle que la composition et l'ajustement d'un tableau. Chaudet, Ginguené, Vigée, M. de Rivière, couverts de riches draperies,

prirent place au festin. Les dames, qui toutes avaient des voix charmantes, madame Lebrun avec elles, chantaient en chœur : *Le Dieu de Paphos et de Gnide*; sa lyre d'or à la main, Cubières accompagnait cet air de Glück; Pindare-Lebrun, le front couronné de fleurs, récitait les odes d'Anacréon et présidait cette poétique assemblée. Des raisins de Corinthe, des figues, des olives, une volaille et deux anguilles avec des sauces grecques, des gâteaux de miel, quelques entremets légers, couvraient la table. Deux jeunes esclaves, vêtues de longues tuniques, mademoiselle de Bonneuil (depuis, madame Regnaud de St-Jean-d'Angely) et mademoiselle Lebrun, circulaient autour des convives et leur versaient du vin de Chypre dans des coupes d'Herculanum. Deux personnes en retard, le comte de Vaudreuil et le financier Boutin, arrivent au milieu de la fête; on leur ouvre les deux battants, ils restent immobiles de surprise, ils se croient à Athènes. Dès le lendemain, le bruit de cette fête charmante se répandit dans tout Paris. Madame Lebrun fut priée de la renouveler : elle s'y refusa, ne voulant pas changer en une froide comédie un charmant à-propos d'inspiration. Pour se venger, on dit au roi que le souper avait coûté 20,000 francs. Le roi en parla avec humeur au marquis de Cubières, qui n'eut pas de peine à le détromper. Mais l'envie et la renommée ne renoncent pas facilement à leurs exagérations. Ce souper devait faire le tour de l'Europe. « Ce que l'on tenait à « Versailles au prix modeste de « 20,000 francs, dit-elle dans ses « *Souvenirs*, fut porté à Rome à « 40,000 fr.; à Vienne, la baronne de « Strogonoff m'apprit que j'avais dé- « pensé 60,000 fr. pour mon souper

« grec. Vous savez qu'à Pétersbourg
 » la somme est encore fixée à 80,000 ;
 » et la vérité est que ce souper m'a
 » coûté QUINZE FRANCS. » Madame Le-
 brun était alors en butte à la calom-
 nie, et c'est avec raison que le poète,
 son homonyme, lui écrivit, en 1789 :

Chère Lebrun, la gloire a ses orages.

D'abord on lui contestait ses ouvra-
 ges : on disait que Ménageot peignait
 ses tableaux et jusqu'à ses portraits.
 L'envie nerespectait pas plus la fem-
 me que l'artiste. On lui supposait des
 liaisons intimes avec le comte de
 Vaudreuil et beaucoup d'autres. Le
 portrait qu'elle fit du contrôleur-
 général Calonne, et qui fut exposé
 au salon, donna lieu aux contes les
 plus ridicules. On prétendit que le
 galant ministre avait, pour prix de ce
 tableau, donné à l'artiste un grand
 nombre de ces bonbons qu'on appelle
 papillottes, enveloppés dans des billets
 de caisse. « Le fait est, dit M^{me} Le-
 « brun, que M. de Calonne m'avait
 « envoyé 4,000 fr. dans une boîte
 « qui a été estimée vingt louis. Quel-
 « ques-unes des personnes qui se
 « trouvaient chez moi, quand je reçus
 « la boîte, existent encore et peuvent
 « le certifier. On fut même étonné de
 « la modicité de cette somme, car,
 « peu de temps auparavant, M. Beau-
 « jon, que je venais de peindre de
 « même grandeur, m'avait envoyé
 « 8,000 fr., sans qu'on s'avisât de
 « trouver ce prix trop énorme (4). »
 Le malheur voulut que le mari de
 M^{me} Lebrun, en faisant alors bâtir
 une maison rue du Gros-Chenet, où
 Calonne avait des habitudes, don-
 nât par là prétexte à la calomnie.

M^{me} Lebrun allait alors souvent à Ge-
 nevilliers chez M. de Vaudreuil. Là,
 on jouait la comédie, et surtout l'opé-
 ra-comique, où elle se montrait ex-
 cellente actrice ; genre de talent qui
 n'était pas de nature à calmer l'envie,
 ni à ôter les prétextes à la médisance.
 En 1786, le financier Watelet (5),
 ayant vendu Moulin-Joli, maison de
 campagne charmante qu'il s'était plu à
 embellir, un négociant de Marseille,
 nommé Gaudran, acheta cette maison
 de plaisance, et invita M^{me} Lebrun à
 venir y passer un mois avec sa fa-
 mille. On dit encore que Calonne lui
 avait donné Moulin-Joli. Ce propos
 eut une telle publicité qu'elle se
 crut obligée de désavouer cette ac-
 quisition, dans le *Journal de Paris*.
 « On n'en persista pas moins à croire
 « à la réalité de l'anecdote », est-
 il dit dans la *Correspondance de*
Grimm (t. XIII, page 182). Grimm
 cite même, à cette occasion, un cou-
 plet d'une galanterie tant soit peu
 grivoise, et qui prouve que ce n'é-
 tait pas la beauté que la médisance
 contestait à l'aimable *meunière du*
Moulin-Joli. La révolution arriva :
 la nature des relations de M^{me} Le-
 brun ne lui permettait pas de rester
 en France. Elle quitta sa patrie au
 mois d'octobre 1789, et se rendit d'a-
 bord en Italie, où elle eut de grands
 succès et obtint des hommages flat-
 teurs. Le 3 novembre, trois jours après
 son arrivée à Bologne, elle fut reçue
 membre de l'Institut et de l'Académie
 de cette ville. A Rome, le peintre Mé-
 nageot lui offrit un appartement à
 l'hôtel de l'Académie de France, dont
 il était directeur. L'Académie de Saint-

(4) Dans ce portrait, Calonne était repré-
 senté assis jusqu'à mi-jambe, ce qui fit dire
 à mademoiselle Arnould : « Madame Lebrun
 « lui a coupé les jambes afin qu'il reste en
 « place. »

(5) Madame Lebrun a été trompée par sa
 mémoire, lorsque, dans ses *Souvenirs*, elle
 place sous l'année 1788 cette anecdote, rap-
 portée, dans la *Correspondance de Grimm* et
 dans tous les Mémoires du temps, au mois de
 septembre 1786.

Luc lui demanda son portrait pour sa réception. Enfin, elle crut un moment se retrouver dans sa patrie, en reproduisant les traits de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire. Elle fit encore à Rome le portrait du peintre Robert, et celui de Miss Pitt en Hébé, que les Anglais regardent comme son chef-d'œuvre. A Naples, elle fut bien traitée par la reine, sœur de Marie-Antoinette; elle peignit toute la famille royale et tout ce qu'il y avait à la cour d'artistes fameux, de beautés célèbres et d'étrangers de distinction. On doit signaler, parmi ce grand nombre de portraits, un tableau ravissant; où la fameuse lady Hamilton est représentée couchée au bord de la mer sous les traits d'une bacchante; enfin la même sous les traits d'une sibylle. Elle peignit aussi le célèbre Paisiello, composant. Ce portrait, où le peintre a rendu toute l'inspiration du musicien, a été gravé par Besson. A Parme, où elle passa, après avoir quitté Naples, Rome et Florence, elle fut reçue de l'Académie, à qui elle donna une petite tête faite d'après sa fille. On était au mois de juin 1792. M^{me} Lebrun alla ensuite à Venise, à Vérone, à Milan; puis elle porta ses pinceaux à Vienne, où, parfaitement accueillie par le comte de Kaunitz, elle se vit bientôt admise à la cour. Elle peignit dans cette ville un grand nombre de portraits, et, là, comme ailleurs, elle fit une ample moisson d'or, de gloire et de plaisir. Le prince de Ligne, l'un des hommes les plus aimables de ce temps, lui prêta, pour l'habiter, le couvent de Caltemberg, et lui adressa des vers pleins de grâce. De Vienne elle se rendit en Prusse, où le prince Henri la reçut comme une ancienne amie; puis elle partit pour la Russie, et arriva à Saint-Petersbourg le 25 juillet 1795.

Catherine II voulut lui donner un appartement dans sa belle résidence de Czarskozeło; mais, malgré ses ordres réitérés, les maréchaux-des-logis, ne se souciant nullement de placer M^{me} Lebrun si près de l'impératrice, soutinrent toujours qu'ils n'avaient aucun logement disponible. « Ce qui » me surprit au dernier point, lors- » qu'on m'instruisit de ce détail, dit- » elle dans ses *Souvenirs*, c'est qu'on » me dit que ces courtisans me » croyaient du parti du comte d'Ar- » tois, craignant que je ne fusse ve- » nue pour faire remplacer M. d'Ester- » hazy par un autre ambassadeur. » M^{me} Lebrun fut alors en butte à la malveillance du favori de l'impératrice, Zouboff, qui ne négligea aucune occasion de la desservir; heureusement ce fut toujours sans succès, et Catherine fit faire à M^{me} Lebrun les portraits de presque toute la famille impériale. La paix et le bonheur dont elle jouissait en Russie ne l'empêchaient pas de penser bien souvent à la France et aux malheurs de la famille royale. *Poursuivie*, comme elle le dit elle-même, *par le souvenir de Louis XVI et de Marie-Antoinette*, un de ses désirs les plus vifs aurait été de faire un tableau qui les représentât dans un des moments touchants et solennels qui avaient dû précéder leur mort. Elle écrivit, dans cette intention, au fidèle Cléry, qui était alors à Vienne. Peu de temps après, elle reçut de lui une réponse datée du 26 octobre 1796, dans laquelle il lui décrivait six de ces scènes de douleur, avec tous les détails nécessaires pour la guider dans ces compositions. « Cette » lettre, dit M^{me} Lebrun, me fit une » si cruelle impression, que je recon- » nus l'impossibilité d'entreprendre un » ouvrage par lequel chaque coup de » pinceau m'aurait fait fondre en

« pleurs ; » mais, du moins, elle se dédommagea en peignant, de souvenir, le portrait de la reine Marie-Antoinette, qu'elle envoya à M^{me} la duchesse d'Angoulême, résidait alors à Mittau (mars 1800). La mort de Catherine II ne fit rien perdre à M^{me} Lebrun de la faveur dont elle jouissait à la cour de Russie. Le nouvel empereur, Paul I^{er}, lui commanda le portrait de l'impératrice Marie. Le 16 juin 1800, elle fut reçue, avec beaucoup de solennité, membre de l'Académie de Saint-Petersbourg. On lui demanda son portrait pour son morceau de réception. Ce fut à cette époque que sa fille unique épousa, malgré elle, un Français nommé Nigris, secrétaire du comte Czernicheff, et qui n'avait aucune fortune. M^{me} Lebrun n'en donna pas moins un riche trousseau et une dot, qui était le produit des portraits qu'elle avait faits en Russie. Elle était à Moscou, au moment de l'assassinat de Paul I^{er}, et, à son retour à Saint-Petersbourg, l'empereur Alexandre la chargea de faire son portrait en buste, puis à cheval. Aussitôt une foule de personnes de la cour vinrent chez elle pour lui demander des copies de ces portraits. Cette circonstance offrait à M^{me} Lebrun un moyen de fortune ; mais le triste état de sa santé la força de quitter la Russie. L'empereur et l'impératrice voulurent en vain la retenir ; elle partit pour Berlin, où elle arriva vers la fin de juillet 1801. Il faut lire dans ses *Souvenirs* les détails de la gracieuse réception que lui fit la reine de Prusse, qui voulut aussi être peinte par elle. Peu de jours avant son départ de Berlin, le directeur-général de l'Académie de peinture vint lui apporter lui-même un diplôme de réception. C'est alors

que l'ambassadeur français, Beurnonville, lui apprit qu'elle avait été rayée de la liste des émigrés, et qu'elle pouvait retourner en France. Après avoir passé par Dresde, où, pendant le peu de jours qu'elle y demeura, elle fit, pour envoyer en Russie, plusieurs copies du portrait de l'empereur Alexandre, elle prit la route de Paris, où elle arriva durant l'hiver de 1801. Ainsi se termine cette série de voyages durant lesquels elle avait rendus tributaires de son talent les personnages les plus illustres dans les diverses cours. La collection de ses portraits, dont elle a donné la liste dans ses *Souvenirs*, formerait la galerie historique la plus intéressante de la fin du XVIII^e siècle (6). A Vienne, à Saint-Petersbourg comme à Paris, son salon était le point de réunion de ce qu'il y avait de plus distingué et de plus aimable à la cour et à la ville. La soirée entière était consacrée à la société ; mais tant que durait le jour, la palette en main, seule ou avec son modèle, M^{me} Lebrun se livrait sans relâche à son travail ; plaisirs, affaires, considérations, tout disparaissait à ses yeux ; elle ne voyait que son tableau et son modèle ; sa porte était soigneusement fermée ; il n'y avait pas plus d'exceptions pour les souverains que pour ses meilleurs amis. Un jour, à Saint-Petersbourg, le roi de Pologne se présenta à son atelier ; embarrassée, mais

(6) Parmi ces portraits, un des plus remarquables est celui qui représente Mme Dugazon dans le rôle de Nina (opéra-comique de Marsollier, dont la musique est de Dalayrac), à ces mots de la romance : *Paix, il appelle*. Ce portrait inspira, dans le temps, à M. Fayolle ce quatrain adressé à madame Lebrun, et que Vigée inséra dans l'*Almanach des Muses* :

Que j'admire, ô Lebrun, ta sublime merveille !
Ton pinceau fait parler le silence à mes yeux,
Comme de Dalayrac le luth ingénieux

A su le peindre à mon oreille.

ne voulant pas interrompre son travail, elle feignit de ne pas reconnaître l'auguste visiteur, et dit à haute voix que, toute la journée, elle ne sera pas chez elle. Le prince, loin de se formaliser, respecta ce recueillement du travail et du talent. Mais une fois sortie de son atelier, M^{me} Lebrun redevenait la femme aimable, accessible, empressée de plaire. En revoyant la France, après une absence de onze années, elles s'effraya de la trouver si différente de ce qu'elle l'avait laissée. Elle s'affligea surtout de la disparition de ses anciens amis, et partit pour Londres, afin de faire diversion aux sombres idées qui l'accablaient (15 avril 1802). Elle demeura trois ans en Angleterre, où elle fit le portrait du prince de Galles, de lord Byron, de M^{me} de Polastron, etc. A son retour à Paris, chargée par Bonaparte de faire le portrait de sa sœur, M^{me} Murat, elle eut, indépendamment de la modicité des honoraires, beaucoup à se plaindre de l'inexactitude et des caprices de son modèle, si bien qu'une fois que M^{me} Murat se trouvait dans son atelier, elle ne craignit pas de dire à Denon, assez haut pour que celle-ci pût l'entendre : « J'ai peint de véritables princesses qui ne m'ont jamais tourmentée et ne m'ont jamais fait attendre. » Bientôt M^{me} Lebrun partit pour la Suisse, qu'elle parcourut durant les années 1808 et 1809. L'aspect d'une nature si pittoresque et si majestueuse retrempa son imagination, et le portefeuille qu'elle rapporta de ce voyage prouve la flexibilité et la richesse de son talent. A Coppet, elle eut l'idée de représenter M^{me} de Staël en Corinne, et emporta à Paris, pour y mettre la dernière main, ce portrait qui eut le plus grand succès et qui inspira à M^{me} Beaufort d'Hautpoul des vers très-

flatteurs pour le peintre et pour le modèle :

Staël offrait à Lebrun un talent digne d'elle, Lebrun méritait seule un si parfait modèle, etc.

A son retour de Suisse, M^{me} Lebrun acheta à Luciennes, près de Marly, une maison de campagne qui devint bientôt le rendez-vous de la plus aimable société. C'est là qu'elle fut surprise, au 31 mars 1814, par l'invasion des Prussiens, qui pillèrent sans pitié ses appartements. Elle ne fut pas mieux traitée en 1815; mais elle se consola de la perte de quelques meubles et de quelques bijoux, en voyant le retour de cette famille royale, à laquelle elle avait été toujours si dévouée. Louis XVIII lui fit publiquement l'accueil le plus flatteur. A l'exposition de 1817, la première qui eut lieu sous la restauration, on remarqua au Louvre un *Amphion jouant de la lyre*, puis le portrait de Marie - Antoinette. Ce portrait, qui passe pour le plus ressemblant qui nous reste de l'infortunée reine, avait déjà paru au salon de 1786. Depuis la révolution, il était relégué dans un coin du château de Versailles. « La « haine qu'on avait eue pour cette « famille, a dit Alexandre Lenoir, « dans une notice sur M^{me} Lebrun, « n'étant pas encore éteinte fit relé- « guer ce tableau dans un coin obs- « cur ; mais l'intention du directeur « du Musée fut trompée; le tableau « est si lumineux par lui-même, « qu'il éclairait la place qu'il occu- « pait. » Ces productions ramenèrent sur M^{me} Lebrun l'attention du public, et selon l'expression du même artiste : « Elle fut admirée pour la « première fois des jeunes peintres « qui ne la connaissaient pas. » En 1824, elle exposa le portrait de M^{me} la duchesse de Berry, de la belle duchesse de Guiche, de plusieurs autres

dont le souvenir est resté dans la mémoire des amis des arts. M^{me} Lebrun, veuve depuis 1813, vit mourir dans ses bras, en 1818, sa fille unique, qui lui avait causé bien des chagrins, et à qui jamais, comme elle dit elle-même dans ses *Souvenirs*, elle n'avait pu inspirer le goût de la bonne société. Deux ans après, elle perdit Vigée, son frère. Pour se distraire de sa douleur, elle fit une excursion dans le midi de la France. De retour à Paris, elle reprit ses habitudes et son travail. A quatre-vingts ans elle travaillait encore au portrait de sa nièce, M^{me} de Rivière; et cette peinture, qui ne sent nullement la vieillesse, présente une grande force dans le coloris et une fermeté rare dans la touche. En 1828, elle fut reçue membre de l'Académie de Vaucluse; elle avait été, pendant son voyage en Suisse, admise à celle de Genève; mais tous ces titres académiques ne la consolait pas de n'être plus de l'Académie royale de Paris. En 1835, elle publia d'intéressants mémoires de sa vie, sous le titre de *Souvenirs* (3 vol. in-8°). Le premier volume est en forme de lettres adressées à la princesse Kourakin, amie de l'auteur. Il embrasse toute la vie de M^{me} Lebrun, jusqu'à son départ pour l'Italie, en 1789. A la suite, sous ce titre : *Notes et portraits*, se trouvent des appréciations et des anecdotes fort intéressantes sur une quarantaine de personnages, tels que Delille, le comte de Vaudreuil, David, Chamfort, M^{me} de Genlis, le peintre Robert, la duchesse de Polignac, etc. La mort de la princesse Kourakin, enlevée par le choléra, en 1831, avait fait renoncer M^{me} Lebrun à continuer ses *Souvenirs*; mais, sur les instances de ses amis, elle reprit ce travail, sous la forme ordinaire de mémoires: c'est

ce qui remplit les deux volumes suivants. Son voyage en Suisse se compose d'un recueil détaché de dix lettres, adressées à la princesse Vincent Potowka. Les portraits de Catherine II, de M^{me} Lebrun et de la reine de Prusse sont chacun en tête d'un des volumes. On a dit, avec raison, qu'il faut lire ces *Souvenirs*, pour avoir l'idée de l'amabilité personnelle de M^{me} Lebrun; ils sont piquants, sans médisance; ils contiennent, en outre, des notes précieuses pour les amis des arts. Chaque volume se termine par la liste des portraits et des tableaux exécutés par l'auteur dans les différentes époques de sa vie. Il en résulte que son œuvre offre 662 portraits, 15 tableaux et près de 200 paysages, pris, tant en Suisse qu'en Angleterre. M^{me} Lebrun, alors M^{lle} Vigée, avait publié, en 1774, un opuscule intitulé : *Amour des Français pour leur roi* (in-8°). Elle mourut le 30 mars 1842, presque nonagénaire, mais conservant encore toutes ses rares facultés intellectuelles, et toute la sensibilité d'une âme affectueuse.

D—R—R.

LEBRUN (LOUIS-SÉBASTIEN), naquit à Paris, en 1765, et y mourut le 28 juin 1829. Élève de la maîtrise de Notre-Dame, il passa à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et en sortit deux ans après pour entrer au théâtre de l'Opéra. En 1787, il débuta dans le rôle de Polynice de l'opéra d'*OEdipe*. Son succès fut plus complet au concert spirituel. C'est en 1790 qu'il s'avisa de composer, et qu'il donna au théâtre Montansier *l'Art d'aimer au village*. Depuis, il fit jouer, au théâtre Louvois, *Emilie et Melcour*, un *Moment d'humeur*, la *Veuve américaine*; et au théâtre des Variétés, les *Petits aveugles de Franconville*, la *Suite de la cinquantaine*. S'élevant

ensuite jusqu'au théâtre Feydeau, il fit jouer *le Bon fils, Plus de peur que de mal, l'Astronome, le Maçon et Marceline*. Enfin, en 1816, osant aborder le théâtre de l'Opéra, il donna *le Rossignol*, qui, sans rien ajouter à sa réputation, a fait celle de M. Tulou. En 1809, on exécuta, dans l'église de Notre-Dame, un *Te Deum* à grand orchestre qu'il avait composé, en actions de grâces de la bataille de Wagram. Il était chef d'une classe de chant, à l'Académie royale de Musique.

F—LE.

LEBRUN-TOSSA (JEAN-ANTOINE), auteur dramatique et pamphlétaire, naquit à Pierrelatte, en Dauphiné, le 24 septembre 1760. Il vint à Paris à l'époque de la révolution, dont il adopta chaudement les principes, auxquels, du reste, il devait toujours rester fidèle. Non content de déposer ses pensées républicaines dans les journaux, il fit jouer sur plusieurs théâtres des pièces inspirées par l'esprit du temps. Son début fut un drame intitulé : *les Noirs et les Blancs* (en 3 actes et en prose). Vint ensuite *l'Honnête Aventurier*, comédie en un acte et en vers, représentée d'abord au théâtre Louvois, et reprise avec succès, en 1798, à celui de Montanier. Sous l'Assemblée législative et pendant les premiers temps de la Convention, Lebrun-Tossa vécut dans la société des Girondins, et fut particulièrement lié avec Pozzo di Borgo, alors député de la Corse. Sous le Comité de salut public (1793), voulant faire jouer, sur le théâtre de la Cité, *la Folie du roi Georges*, ou *l'Ouverture du Parlement*, comédie en trois actes, il dut la soumettre au comité d'instruction publique, et fut adressé par le grammairien Domergue au député Romme, qui en était membre. Celui-ci, sans être un Molière, con-

sultait sa servante; Lebrun fut obligé de subir la censure de cette femme, pour ne pas encourir la disgrâce du censeur, de qui dépendait la destinée de la pièce. Romme, en applaudissant aux platitudes ridicules que l'auteur avait prêtées à l'infortuné monarque anglais, trouva que le dénouement n'était pas assez dans les principes austères d'un républicain, et que Lebrun avait donné l'exemple d'une funeste indulgence pour les rois, en se contentant d'envoyer Georges à Bedlam, au lieu de le faire monter sur l'échafaud. L'agent national Payan fut plus indulgent, et *la Folie du roi Georges* parut au théâtre de la Cité, avec un succès qui prouve qu'alors les gens qui composaient le parterre étaient dignes d'avoir des auteurs de la force de Lebrun-Tossa. Toutefois les excès de la terreur parurent un moment le ramener à des sentiments plus modérés. Il avait payé un tribut aux mânes de Charlotte Corday, dans des vers énergiques, intitulés : *Apothéose de Charlotte Corday*; il essaya de traduire les sans-culottes sur la scène, et fit jouer au théâtre Favart *Arabelle et Vascos*, ou *les Jacobins de Goa*, drame lyrique en 3 actes, musique de Marc (1794). La même année, il donna au théâtre Favart *le Cabaleur*, qui n'eut pas même pour lui la cabale. Lebrun-Tossa figura dans les rangs des défenseurs de la Convention à la journée du 13 vendémiaire. Plus tard, sous le Directoire, il fut employé, comme rédacteur de première classe, dans les bureaux de la police. Il passa ensuite au ministère de l'intérieur, d'où il sortit au bout de dix mois pour entrer, en 1804, dans l'administration des droits-réunis. Il n'en continua pas moins de se livrer à la littérature. Il a publié deux romans : I. *Alexandrine*

de Bauni, ou l'Innocence et la Scélératesse, ouvrage anti-religieux (1797, 1 vol. in-12). II. *Le Terme à la loterie*; ou *les Aventures d'une jeune Dame*, écrites par elle-même, 1800, 1 vol. in-12, traduit de l'italien. Il ne cessa pas non plus de donner des pièces à divers théâtres : 1° *Le Mont Al-phéa*, opéra-comique en trois actes; 2° *le Savoir-faire*, opéra en deux actes, repris avec succès au théâtre Montansier; on a dit de cet ouvrage, assez joli, qu'il supposait du savoir-faire chez son auteur; 3° *les Faux Mendiants*, opéra-comique en 1 acte et en vers, qui réussit sur le même théâtre; 4° *Washington*, drame lyrique (en 3 actes), ennuyeux et froid, qui ne se soutint que pendant quelques représentations au théâtre Louvois; 5° *La Jolie Parfumeuse*, ou *la Robe de conseiller*, vaudeville en un acte, donné long-temps avec succès sur différents théâtres (en société avec Bonel, 1802, in-8°). Toutes ces pièces sont aujourd'hui complètement oubliées, et Lebrun-Tossa le serait également, s'il n'avait attaché son nom à une querelle littéraire qui fit dans le temps beaucoup de scandale. Assistant un jour, comme employé, à un triage de papiers dans les archives de la police, il eut assez d'influence sur un des commissaires chargés de cette opération, pour sauver des flammes un poème dramatique intitulé *Conaxa*, découvert, en Bretagne, dans la bibliothèque d'un monastère. Lebrun obtint la remise de ce manuscrit qu'il communiqua à son ami M. Étienne, lequel venait de se faire connaître par la charmante comédie de *Brueys et Palaprat*. Tous deux songèrent d'abord à tirer de l'œuvre du jésuite le cadre d'une comédie qu'ils devaient faire en commun; mais M. Étienne, après avoir obtenu le

consentement de Lebrun-Tossa (1), fit tout seul la pièce des *Deux Gendres*, l'un des ouvrages dramatiques qui ont obtenu le plus d'applaudissements depuis le commencement du siècle. On eut, dans le temps, bien tort de reprocher à M. Étienne d'avoir, comme Molière, pris son bien où il le trouvait, en s'appropriant quelques données et même quelques vers de la pièce du jésuite; le seul reproche qu'on pût lui faire, c'était de ne l'avoir pas confessé d'abord tout naturellement. Violant les droits d'une ancienne amitié et ceux de la délicatesse, Lebrun-Tossa publia, sous le titre de *Mes Révelations sur M. Étienne, les Deux Gendres et Conaxa* (1812, in-8°), et de *Supplément à mes Révelations, en réponse à MM. Étienne et Hoffmann*, deux brochures qui n'étaient qu'un tissu de mensonges, d'inexactitudes et d'incohérences, le tout dans un style aussi plat que trivial. Aussi, ceux-mêmes qui, dans ce procès, n'étaient pas favorables à M. Étienne, déversèrent le ridicule et le mépris sur son malencontreux adversaire, qui se vit en butte à un déluge de brochures. Dans l'une, intitulée : *Le secret de M. Lebrun-Tossa*, l'auteur, le présentant comme un ami dévoué de M. Étienne, lui prêtait ce monologue, que nous croyons devoir citer, parce qu'en peu de lignes il présente le résumé de l'opinion publique dans cette affaire : « Je « me donnerai comme un homme

(1) L'auteur d'un des nombreux pamphlets que fit naître cette querelle, dit que Lebrun-Tossa « paraît avoir fait un marché avec M. Étienne, et lui avoir cédé, à prix d'argent, son manuscrit et sa part de profit d'honneur et de gloire; marché qui donne bien à l'auteur des *Deux-Gendres* la propriété matérielle de l'ouvrage vendu, etc. » (*Réponse à M. Hoffmann, ou Dernier examen du procès intenté par le public à M. Étienne*, p. 17, Paris, 1812, in-8°.)

« qui méconnaît les lois de l'honneur ;
 « la fausseté du mensonge que j'of-
 « frirai sera palpable ; je m'exprimerai
 « de manière à rendre douteux mes
 « principes en morale ; et, comme
 « on est trop souvent porté à pardon-
 « ner les torts les plus grands en fa-
 « veur de l'esprit, je prendrai des
 « moyens efficaces pour éviter cette
 « indulgence. Ma courte brochure
 « sera parsemée de bêtises bien sail-
 « lantes ; j'aurai soin encore de me
 « rendre ridicule ; et s'il advient que
 « je me permette des plaisanteries ,
 « elles seront de l'espèce de celles
 » auxquelles se livrent les valets dans
 « l'oisiveté des antichambres. » Un au-
 tre adversaire de M. Étienne, dans une
Réponse à M. Hoffmann, qui avait
 pris fait et cause pour l'auteur des
Deux Gendres, qualifiait ainsi Lebrun-
 Tossa : « Fripiér de littérature , dont
 « la déloyauté et la mauvaise foi sont
 « aujourd'hui dans la plus odieuse
 « évidence. Sa brochure des *Révéla-*
 « *tions* n'est qu'une honteuse spécu-
 « lation de librairie ; il devait se taire,
 « puisque son silence était acheté. »
 Dans cette querelle, on ne manqua pas
 de rappeler son absurde drame sur
 la folie du roi Georges. « Sylvain Ma-
 « réchal reconnaît en vous son rival,
 « lui disait-on. » Mais, de tous les
 écrits auxquels a donné lieu cette que-
 relle, les plus piquants sont, sans
 contredit, les deux brochures d'Hoff-
 mann, qui, pour faire ressortir les
 contradictions palpables de Lebrun-
 Tossa, eut l'idée plaisante d'opposer
 les dires de *M. Tossa* à ceux de *M.*
Lebrun. « Sous lequel des deux noms
 « nous a-t-il menti ? Sous lequel faut-
 « il qu'on se fie à sa parole ? » de-
 mandait le critique. Lebrun - Tossa
 n'avait pas été plus heureux dans une
 guerre d'épigrammes contre M. Fa-
 bien Pillet, qui l'avait assez maltraité

dans la *Revue des auteurs vivants*
grands et petits (an VI, in-12). La
 meilleure de ces épigrammes, qui sont
 peut-être au nombre de cent, nous a
 semblé celle-ci :

C'est un sot que Lebrun-Tossa ?
 — Hélas ! oui ; mais le pauvre hère
 Se fâche quand on lui dit ça.
 — Il est donc toujours en colère.

La restauration de 1814 trouva Le-
 brun-Tossa chef de bureau aux droits-
 réunis, et respecta sa position, ce qui
 ne l'empêcha pas, pendant les Cent-
 Jours, de professer hautement ses
 anciennes opinions démocratiques ,
 témoin sa brochure intitulée : *La Pa-*
trie avant tout ! Eh ! que m'importe
Napoléon ? 1815, in-8°. Mis à la rei-
 traite, le 1^{er} déc. suivant, il obtint
 une pension de 1,600 fr., par ordon-
 nance royale du 10 septembre 1817,
 et n'en continua pas moins de faire de
 l'opposition, témoin encore sa bro-
 chure qui a pour titre : *l'Évangile et*
le Budget (1817, in-8°), pamphlet à
 la fois libéral et irréligieux. Enfin, en
 1818, il publia : *Consciences littéraires*
d'à présent, avec un tableau de leurs
valeurs comparées, indiquant de plus
les degrés de talent et d'esprit, par un
jury de vrais libéraux, Paris, 1818,
 1 vol. in-8°. L'auteur, qui ne voulait pas
 être connu, se traita plus mal que les
 autres, ne se donnant ni conscience
 ni esprit, mais seulement la plus mi-
 nime dose de talent (deux degrés
 sur dix). Cette précaution inutile ne
 servit qu'à lui attirer un nouveau ri-
 dicule (2). Lebrun-Tossa est mort le
 29 mars 1837, laissant une veuve qui
 continua de jouir de la moitié de sa
 pension, et qui elle-même mourut en
 février 1842.

D—R—R.

(2) Il est à remarquer que, dans les *Cons-*
ciences littéraires, Lebrun-Tossa lui-même
 cite avec éloge et sans restriction l'épigramme
 que nous avons rappelée ci-dessus.

LEBRUN, ministre. *Voy.* TONDU, XLVI, 226.

LECA (JEAN-PAUL DE), comte de Cinarca, en Corse, naquit en 1450, dans la seigneurie de Leca, ancien domaine des *Cinarchesi*, dont il tirait son origine. Échappé par miracle au sort qui avait atteint vingt membres de cette illustre famille, massacrés dans un festin, au mépris de la foi jurée, par des Génois, Jean-Paul de Leca, encore en bas âge, fut conduit à Piombino, en Toscane, où il reçut une bonne éducation par les soins de son aïeul maternel, Mariano da Gaggio. A son retour en Corse, il dut prendre les armes pour rentrer en possession de son patrimoine, usurpé pendant son absence par son parent et son plus redoutable adversaire, Rinuccio de Leca. Sorti victorieux de cette lutte, qui lui valut une réputation de courage et d'habileté, Leca, aussi avide de gloire que de puissance, et sollicité par les Fregoso de Gènes, ses parents, déclara la guerre à l'office de Saint-Georges, investi de la souveraineté de l'île (1487). Mais le succès de cette audacieuse entreprise, dans laquelle il s'était jeté avec une imprudente précipitation, ne répondit pas à son attente, et il se vit forcé, après quelques sanglants combats, de chercher son salut dans la fuite, et de se retirer dans l'île de Sardaigne. Cette défaite, qu'il aurait dû regarder comme un avertissement, ne fit qu'exciter son courage. Bientôt après, conduit par l'ambition et la vengeance, il retourna dans sa patrie, voulant tenter de nouveau la fortune des armes. Ce fut en 1488 qu'à la tête d'une nombreuse armée, il offrit encore aux Génois l'occasion d'un sanglant triomphe. Expulsé alors de la Corse, et abandonné par tous ses partisans, Leca, au lieu de subir avec rési-

gnation les rigueurs de sa destinée, céda encore une fois aux impulsions de sa haine et de son ambition. En 1501, il descendit de nouveau et pour la dernière fois dans l'arène des combats, où il essuya de nouveaux revers. Repoussé pour toujours du sol de sa patrie, sans appui, sans ressources, après avoir vécu pendant plusieurs années dans les souffrances de l'exil, il se rendit à Rome, pour engager Léon X à lui fournir des secours afin de former de nouvelles entreprises contre les usurpateurs des droits de ses aïeux. Mais la voix du malheureux proscrit ne trouva que des cœurs sourds à ses prières; et la mort, qui pouvait seule éteindre ses ardentes passions, vint mettre fin à son orageuse carrière, le 13 septembre 1515. Deux traits rapportés par des historiens corses donneront une idée suffisante de son caractère entreprenant et généreux. Filippini raconte que, pendant que Jean-Paul de Leca vécut retiré en Sardaigne, après ses malheureuses guerres, on le vit un jour paraître accablé de douleur devant le vice-roi de cette île, pour demander la grâce de plusieurs de ses parents, qui, dans une rixe, avaient donné la mort à son fils Roland, objet de ses espérances et de sa plus tendre affection; grâce qui fut accordée à son intercession par le magistrat, touché de la magnanimité autant que des malheurs de cet illustre proscrit. L'autre trait est tiré de Petrus Cyrneus, qui rapporte, dans son histoire, que Leca, à son retour en Corse (1501), se présenta, dès la nuit de son arrivée, dans la maison de son ennemi Giudicello de Casamaccioli de Niolo, et que, en se précipitant dans sa demeure avant qu'on pût l'avertir, il se trouva tout-à-coup en présence de

cet ennemi, auquel il dit : « Je suis Jean-Paul de Leca; je viens dans ta maison y chercher la mort; j'aime mieux la recevoir de tes mains que de celles des Génois. » A ces mots, Giudicello, tout ému, se jeta dans les bras de son ennemi, et devint, dès ce jour, un des plus zélés défenseurs de sa cause. G—RY.

LECARLIER (MARIE - JEAN - FRANÇOIS-PHILBERT), conventionnel, était maire de Laon et l'un des plus riches propriétaires de la Picardie avant la révolution. Il en adopta néanmoins les principes avec beaucoup de chaleur, et fut nommé, en 1789, député aux États-généraux par le tiers-état du bailliage du Vermandois. Il siégea constamment dans cette assemblée au côté gauche et y vota toujours en faveur des innovations. Du reste, il ne parut qu'une seule fois à la tribune, pour parler contre l'exportation du blé à l'étranger. Nommé député à la Convention nationale, en 1792, par le département de l'Aisne, il s'y fit également peu remarquer, et siégea néanmoins toujours avec le parti le plus exalté. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Le sort ne l'ayant pas favorisé, après la trop longue session de la Convention nationale, il cessa de faire partie du Corps législatif; mais le Directoire exécutif l'en dédommagea en le nommant, après le 18 fructidor an V (1797), président de l'administration centrale de son département, puis commissaire plénipotentiaire près l'armée chargée d'envahir la Suisse. Voici comment l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* parle de cette importante mission confiée à Lecarlier : « Riche propriétaire dans le département de l'Aisne, il avait embrassé avec chaleur les principes de la révolution.

« C'était un homme probe et intègre, « d'un patriotisme éprouvé, mais « d'un caractère dur et brusque; aussi « pesa-t-il rudement sur la malheureuse Helvétie, de même que l'impitoyable Schauenbourg, à qui fut « remis le pouvoir militaire. » Lecarlier annonça sa mission par une proclamation, où il déclara que l'intention de son gouvernement était que ceux-là seuls qui avaient provoqué la guerre en fussent responsables sur leurs personnes et sur leurs biens; et il décida, en conséquence, que tout ce dont l'armée française aurait besoin lui fût fourni à la charge des anciens gouvernants. Pour assurer l'exécution de ce rigoureux arrêt, il fit enlever, comme otages, onze magistrats de Berne, qui furent transférés à la citadelle de Strasbourg. Après s'être emparé de la plus grande partie des récoltes par des moyens du même genre, Lecarlier frappa toutes les villes de contributions énormes. La ville de Berne seule fut taxée à seize millions. Il fit proclamer ensuite, par une sorte de dédommagement, la constitution que le colonel Laharpe et Ochs venaient de modeler sur celle de France. Tout cela était parfaitement de l'époque et selon les intentions du Directoire. Cependant Lecarlier ne tarda pas à être rappelé; mais sa santé, qui déclinait, paraît en avoir été la seule cause. Il fut nommé, peu de temps après son retour à Paris, ministre de la police, à la place de Dondeau, et presque aussitôt remplacé par Duval, pour être commissaire-général en Belgique, où il ne resta de même que fort peu de temps. Son département le nomma, en mars 1799, membre du Conseil des Anciens, mais il mourut quelques mois après. Son ami et collègue Jean Debry prononça à la tribune son éloge fu-

nèbre avec beaucoup d'emphase. — Quelques biographes l'ont confondu avec Carlier, député à l'Assemblée législative, qui a réclamé contre cette erreur avec d'autant plus de force qu'il a suivi, dans le cours de la révolution, une ligne toute différente du conventionnel. — Le fils de Lecarpentier a été, sous la restauration, membre de la Chambre des Députés, où il siégeait au côté gauche. M—D j.

LECARPENTIER (C.-L.-F.), peintre, né à Rouen en 1750, s'acquit assez de réputation pour occuper une place de professeur à l'école des Beaux-Arts de sa ville natale. Les académies de la même ville l'appelèrent dans leur sein; plusieurs sociétés littéraires de Paris le comptèrent parmi leurs membres, et l'Institut de France l'admit au nombre de ses correspondants. Il mourut à Rouen dans le mois de septembre 1822. Cet artiste maniait à la fois le pinceau et la plume. On a de lui quelques écrits, où il donne des détails intéressants sur l'histoire et la théorie de la peinture : I. *Galerie des Peintres célèbres, avec des remarques sur le genre de chaque maître*, Rouen et Paris, 1810-21, 2 vol. in-8°. Quelques-unes des notices contenues dans cet ouvrage ont été imprimées séparément, notamment celles sur Alphonse Dufresnoy, sur Domenico Zampieri, dit *le Dominiquin* (1812); sur Houel (1813); sur Ant. Vatteau (1815); sur Paul Calari (1816); sur J. Lettellier (1817); sur l'Albane, sur Paul Potter (1818). L'auteur les avait lues dans les séances publiques de la société d'Émulation de Rouen, dont il était membre; et cette compagnie les a insérées dans le recueil de ses Mémoires, auxquels Lecarpentier a fourni d'autres morceaux. II. *Notice nécrologique sur Bouteiller, sculpteur*, Rouen, 1812, in-8°. III. *Essai*

sur le paysage, dans lequel on traite des diverses méthodes pour se conduire dans l'étude du paysage, suivi de courtes notices sur les plus habiles peintres en ce genre, Rouen et Paris, 1817, in-8°, fig. IV. *Itinéraire de Rouen, ou Guide des voyageurs, pour visiter avec intérêt les lieux les plus remarquables de cette ville ou des environs*, Rouen, 1816, in-8°; 2^e édition, ibid., 1819, in-18; 3^e édit., ibid., 1826, in-12. Z.

LECARPENTIER. *Voy. CARPENTIER*, LX, 221.

LECARPENTIER, de la Manche (JEAN-BAPTISTE), naquit, en 1760, à Hesleville, petit village aux environs de Cherbourg. Ses parents, cultivateurs peu aisés, s'imposèrent des sacrifices pour l'envoyer étudier au collège de Valognes. Après avoir terminé ses études, pendant le cours desquelles il ne s'était distingué ni en bien ni en mal, Lecarpentier, âgé de dix-sept ans, entra comme clerc chez un huissier nommé Levrac, où, après avoir travaillé pendant quelques années, il parvint, à l'aide de nouveaux sacrifices de la part de sa famille, à acheter l'étude de son patron. Cette étude n'étant pourvue que d'une mince clientèle, diminua plutôt que d'augmenter dans les mains de Lecarpentier. Il végétait obscurément à Valognes, et ne jouissait d'aucune considération, quand la révolution arriva. Il en embrassa la cause avec ardeur, dès le premier instant, et, à mesure qu'elle grandit, on vit aussi grandir son patriotisme. Ce fut lui qui, de concert avec deux ou trois autres huissiers, également sans clientèle, un avocat sans causes, nommé Vabeuf, un nommé Gamas, et tout ce qu'il put réunir de gens tarés, organisa dans cette ville une société populaire dont il se nomma président, et qui, dès

l'instant de sa création, devint l'effroi de tous les honnêtes gens. Il ne tint pas à lui que l'homicide circulaire du comité de surveillance de la commune de Paris, du 2 septembre 1792, ne produisît à Valognes le même effet qu'à Meaux, Lyon, Reims, Orléans, etc. Si les efforts qu'il fit en cette circonstance n'obtinrent pas tout le succès qu'il désirait, ils lui valurent au moins l'honneur d'être nommé député de l'arrondissement de Valognes à la Convention nationale, où il ne joua d'abord qu'un rôle à peu près nul, et demeura long-temps confondu dans la foule des plus ardents révolutionnaires. La première fois qu'il monta à la tribune et se révéla à la France, ce fut contre le malheureux Louis XVI, dont il pressa le jugement par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Il fit ajouter de nouveaux griefs à l'acte d'accusation, s'opposa à ce que les témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, et particulièrement Roland, fussent entendus à la barre; enfin il voulut qu'on prononçât la condamnation avant de décider la question de l'appel au peuple : « Ce serait servir les « intrigants, les modérés, les aristocrates, dit-il, que de dire *oui*, et « alors je dis *non*. » Il vota pour la mort et contre le sursis. Continuant ensuite de siéger à la Montagne, à côté de Marat et de Robespierre, il ne parla plus qu'à la séance du 23 juin 1793, où les Jacobins, et les quarante-huit sections de Paris vinrent complimenter la Convention sur l'achèvement de la constitution. L'orateur de la députation ayant glissé dans son discours quelques conseils sur la nécessité de faire la guerre aux modérés, aux aristocrates, aux conspirateurs, etc., Lecarpentier s'écria de sa place : « L'ora-

« teur a raison ; les mesures qu'on « emploie sont insuffisantes. La Convention doit mettre hors la loi tous « les administrateurs rebelles, et autoriser tous les citoyens à courir « sus comme sur des bêtes féroces. » Cette improvisation fut accueillie par les applaudissements de toute la salle et des tribunes. Lecarpentier put dès-lors surtout se considérer comme un personnage. Il fit encore deux ou trois discours aussi forts de verve, et aussi remarquables par leur concision; après quoi il fut jugé digne par le comité de salut public d'aller mettre en pratique ce qu'il enseignait si bien. C'est dans son propre département qu'on l'envoya *courir sus aux aristocrates comme sur des bêtes féroces*. La première ville où il parut fut Granville. Il commençait à la mettre au pas, lorsque l'armée vendéenne, commandée par Larochejacquelein, vint en faire le siège. On sait avec quelle énergie les habitants repoussèrent les assauts donnés à leurs murailles; mais ce que l'on ne sait pas aussi bien, c'est que Lecarpentier, enfermé dans la place, s'y montra d'une couardise extrême, qu'il voulut s'évader par le côté opposé à celui où les Vendéens donnaient l'assaut, et qu'il fut ramené de force à son poste par une vingtaine de jeunes gens indignés de sa lâcheté, et qui, plus tard, pensèrent payer bien cher cette témérité. Après la levée du siège, Lecarpentier fit rechercher ces jeunes gens, et il parlait de les traduire devant une commission militaire, comme ayant outragé un représentant du peuple en fonctions; mais ils furent assez heureux pour échapper à ses poursuites. De Granville, Lecarpentier s'était rendu à Avranches; il y mit, dès son arrivée, *la terreur à l'ordre du jour*. En moins d'une semaine, plus de deux cents per-

sonnes furent emprisonnées, ce qu'il annonça ainsi à la Convention nationale, dans une lettre du 17 ventôse an II : « J'annonce avec plaisir qu'au « moyen des *purgatifs* révolutionnaires qui ont été et qui seront encore » employés ici, l'aristocratie, le fédéralisme et la superstition, en un mot, « tous les éléments incompatibles avec « la république, sont replongés dans le « néant. » Lecarpentier parcourut ainsi toutes les autres villes du département confié à sa vigilance, employant partout les mêmes *purgatifs*. « A votre exemple, écrivait-il d'Avranches au comité de salut public, « j'appesantis pour ma part le poids « de la justice nationale sur les conspireurs. Je ne fais grâce à personne; voilà encore du *gibier* que « je vous envoie. » D'Avranches, Lecarpentier, après avoir, chemin faisant, envoyé à Paris du *gibier* de Saint-Lô, de Coutances et de Carentan, se dirigea sur Valognes, où il avait si longtemps vécu obscur et méprisé, et qui allait lui payer cher les affronts qu'il avait eus jadis à y dévorer. La consternation y fut générale, quand on sut qu'il approchait. Elle augmenta encore, lorsqu'on vit tous les garnements du lieu, précédés des membres du comité révolutionnaire, le président Camas en tête, aller en foule à sa rencontre, poussant des hurlements de joie, et rentrer escortant la berline à quatre chevaux qui portait le représentant et son épouse. Les glaces étant baissées, on put contempler à l'aise le digne couple qui s'y pavanait avec une orgueilleuse impudence, et répondait aux acclamations du peuple par des saluts de protection (1). Lecarpentier

alla s'installer dans l'hôtel du marquis d'Ourville, qui était déjà en prison; et, dès le lendemain, il ordonna la mise en arrestation, d'abord de tous les nobles qui n'étaient pas encore arrêtés, puis de tous les bourgeois suspects. La prison, étant dès-lors trop petite pour contenir tout le *gibier* que le représentant y entassait journellement, il ordonna que l'on disposât l'hôtel de Chiffrevast, l'un des plus vastes et des plus beaux de la ville, pour y loger ceux qui ne pourraient trouver place dans la prison ordinaire. Cet hôtel ne tarda pas à être rempli de la cave au grenier; nous disons de la cave au grenier, parce que cette prison improvisée se trouva, en peu de temps, tellement encombrée que plusieurs détenus furent renfermés dans les caves, à défaut de place dans les appartements. Cependant Lecarpentier n'avait pas mis le quart de la population de Valognes en prison pour qu'elle y restât éternellement. Il envoyait, de temps à autre, quelques pièces de son *gibier* à Fouquier-Tinville; puis il faisait une nouvelle battue pour le remplacer, comme cela résulte d'une de ses lettres, datée du 25 messidor an II, et adressée au président de la Convention : « Encore des têtes, disait-il, encore de nouveaux détenus dans la « maison d'arrêt! encore d'anciens détenus prêts à suivre les autres au « tribunal révolutionnaire! C'est ainsi « que l'esprit du peuple s'élève à sa « sommité, et que le vain espoir de « ses ennemis tombe au dernier degré. » Lecarpentier, après avoir annoncé ce nouvel envoi, se mit en me-

sions nous-mêmes le contempler. Cette femme, véritable *Madame Angot*, née encore de plus bas lieu que son mari, affecta une morgue aussi insolente que ridicule, pendant son séjour à Valognes. L'auteur de cet article, qui s'y trouvait, garantit l'exactitude de tous ces détails.

(1) La citoyenne Lecarpentier, émerveillée à la vue de cette foule, fit baisser les glaces, afin, dit-elle à son mari, que notre peuple puisse nous voir à son aise, et que nous puis-

sure de tenir sa promesse. A peine eut-il cacheté sa lettre, que l'ordre fut donné de préparer des chaises de poste en quantité suffisante pour que ses victimes arrivassent à temps, afin de ne pas manquer l'échafaud. Il semblait pressentir, le misérable, que le 9 thermidor approchait, et qu'il n'y avait pas une minute à perdre. Mais quelque empressement qu'on apportât à suivre ses ordres, on ne trouva qu'une seule chaise de poste en état de servir. Lecarpentier mit alors en réquisition un nombre de charrettes suffisant pour compléter son envoi. Parmi tous les nobles incarcérés dans l'hôtel de Chiffrevast, on distinguait particulièrement le propriétaire même de l'hôtel, le marquis de Chiffrevast. Ce vieillard, plus qu'octogénaire, objet de la vénération de tous ses compagnons d'infortune, était en tête de la liste. Lorsque ces charrettes et l'unique chaise de poste furent amenées devant la prison, tous les prisonniers désignés pour partir, pleins de déférence pour le rang, les vertus et l'âge du marquis de Chiffrevast, déclarèrent que la chaise de poste serait pour lui seul, et que, quant à eux, ils feraient le voyage en charrette. M. de Chiffrevast partit donc, et la déférence qu'on lui avait témoignée devint la cause de sa mort. Il arriva à Paris dans les premiers jours de thermidor, fut traduit au tribunal révolutionnaire le lendemain de son arrivée, et envoyé à l'échafaud le même jour. Ce fut la dernière victime de Lecarpentier. Les charrettes, qui conduisaient les autres détenus, n'arrivèrent que le 11 thermidor, dans la matinée; et ce retard les sauva. Rappelé de mission peu après, Lecarpentier rentra dans la Convention, où il chercha à se faire oublier. Cependant on le vit, de nouveau, figurer parmi les terroristes

dans les journées de prairial, où sa conduite lui mérita d'être envoyé prisonnier au château du Rameau. Amnistié, comme tous les autres brigands de son espèce, après le 13 vendémiaire, il osa se retirer à Valognes, où il devint un objet d'horreur pour tous les habitants. Ne voyant plus que ses anciens complices, les Vabeuf, les Gamas, etc., il y établit une espèce de cabinet d'affaires qui n'était fréquenté que par quelques paysans des environs, auxquels il donnait des consultations payées fort cher. En 1809, il eut l'audace de se faire inscrire sur le tableau des avocats; mais l'indignation publique l'en fit bientôt rayer. Complètement oublié comme personnage politique, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, il ne fut pas inquiété sous la première Restauration; mais, ayant accepté l'acte additionnel pendant les Cent-Jours de 1815, il fut exilé après le second retour de Louis XVIII, en vertu de la loi sur les régicides relaps. S'étant d'abord réfugié dans l'île de Jersey, il en fut expulsé par la misère et par le mépris de quelques Français qui s'y trouvaient, et qui connaissaient sa conduite révolutionnaire. Revenu furtivement en France, il fut arrêté, en 1819, dans un village aux environs de Cherbourg, et traduit devant la cour d'assises du département de la Manche, comme ayant rompu son ban d'exil. Il se défendit lui-même avec beaucoup d'audace; et, sur la question du président, s'il avait voté la mort de Louis XVI, il répondit qu'il avait été entraîné par les circonstances. Le procureur du roi ayant rappelé ses horribles missions, il déclara, ce qui était vrai, qu'il n'avait fait que de se conformer au système de gouvernement de cette époque. Condamné à la déportation, il fut en-

fermé au Mont-Saint-Michel, où il mourut le 27 janvier 1828. Il avait appelé de l'arrêt de déportation à la Cour de cassation, qui le confirma, malgré de vives réclamations de la part du parti et surtout des journaux révolutionnaires. G. D—L.

LECCE (MATHIEU dà), peintre, florissait sous le pontificat de Grégoire XIII. Son maître est inconnu; mais il suivit la manière de Michel-Ange, ou plutôt celle de Salvati, imitant avec assez de succès le dessin fier et prononcé, l'espèce d'exagération dans l'indication des muscles, qui distinguent ces deux maîtres. C'est à Rome qu'il travailla le plus. Il peignait ordinairement à fresque. On vante un *Prophète* qu'il exécuta pour la compagnie du Gonfalon : cette figure, pleine de relief, semble sortir du tableau. Quoique à cette époque Rome renfermât un grand nombre d'artistes florentins, il fut désigné comme le seul capable de représenter, dans la chapelle sixtine, *la Chute des Anges rebelles*, que Michel-Ange devait y peindre, mais qu'il ne put exécuter. Mathieu dà Leece peignit en outre, pour pendant, *la Dispute entre le prince des Anges et Lucifer, sur le corps de Moïse*, sujet tiré de l'Épître de saint Jude. Il se mit à l'ouvrage avec ardeur; mais, quelque talent qu'il ait déployé, il n'a fait que prouver combien est dangereux le voisinage d'un peintre tel que Michel-Ange. Mathieu se rendit ensuite à Naples, où il fut chargé de quelques ouvrages. De là il passa en Espagne, puis en Hollande, et, délaissant tout-à-fait la peinture, il se rendit aux Indes, où il se livra d'une manière très-lucrative au commerce. Il se disposait à revenir en Europe avec tous ses trésors, lorsqu'il mourut des fatigues qu'il s'était données pour les rassembler. P—s.

LECHARRON (le baron ANDRÉ-LOUIS-LAMBERT), d'une famille noble du Gâtinais, naquit dans cette province, en 1759; fut élevé à l'École militaire et entra, en 1776, sous-lieutenant dans le régiment de Limousin. Il était capitaine dans le même corps à l'époque de la révolution, et il ne le quitta que lorsqu'il insubordination des soldats eut forcé la plupart des officiers à s'éloigner. En 1792, il obtint une compagnie dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et resta à Paris après la suppression de ce corps. S'étant rendu au château des Tuileries, dans la journée du 10 août, il partagea les dangers des défenseurs de la monarchie, et trouva, après la catastrophe, les moyens de rejoindre l'armée des princes, en Champagne. Devenu successivement officier dans les régiments de Royal-Émigrant et d'Hervilly, il fit les campagnes meurtrières de Flandre, de Hollande et passa, en 1795, en Angleterre, d'où il partit pour la fatale expédition de Quiberon. Fait prisonnier dans la presqu'île, il comparut deux fois devant la sanglante commission établie par Tallien; et deux fois ses réponses furent telles que, par sa présence d'esprit, il réussit à faire suspendre pour lui la terrible sentence. Il s'évada ensuite de la prison de Vannes; et, s'étant réfugié dans l'étranger, il ne revint en France que sous le gouvernement impérial, vécut dans la retraite jusqu'à la restauration, et obtint alors la croix de Saint-Louis et le grade de colonel. Il mourut à Montfort-l'Amaury, dans le mois de novembre 1837. On a de lui une relation curieuse, sous ce titre : *Expédition de Quiberon, suivie de l'évasion des prisons de Vannes, avec une carte de la presqu'île*, dédiée au roi, Paris, 1826, in-8°. M—d j.

LÉCHELLE, général de la république française, était maître d'armes à Saintes lorsque la révolution éclata. S'étant enrôlé dans les gardes nationales de la Charente-Inférieure, il y devint bientôt chef de bataillon; puis il fut nommé général de brigade, presque aussitôt général de division, et envoyé dans la Vendée. Protégé par Bouchotte, ministre de la guerre, il fut appelé, le 30 septembre 1793, au commandement en chef de l'armée de l'Ouest; et, quoique sans éducation et totalement dépourvu des talents du commandement, il obtint des succès à Mortagne, à Chollet, et, d'après les instructions du Comité de salut public et les décrets de la Convention, il incendia et détruisa complètement ces malheureuses contrées; mais battu à Laval (octobre 1793), où il perdit plus de dix mille hommes, Léchelle, insulté par ses propres soldats, se vit encore en butte aux accusations des représentants en mission dans la Vendée. Merlin de Thionville le fit arrêter et conduire à Nantes, où il mourut en prison au bout de quelques jours; soit de chagrin, soit, comme on l'a dit, par l'effet d'un poison qu'il aurait pris pour se soustraire au supplice dont il était menacé; car c'était alors le sort inévitable de tous les généraux qui essayaient des revers. Z.

LECHEVALIER (JEAN - BAPTISTE), né à Trelly, près Coutances, le 1^{er} juillet 1752, de parents cultivateurs, appartenait, par sa mère, à la famille Boudier, qui a fourni des hommes assez distingués dans l'Église et dans les lettres, entre autres dom Boudier (Pierre-François), supérieur-général de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur. Lechevalier fit ses premières études chez un oncle paternel, chanoine de la cathé-

drale de Saint-Brieuc, qui lui destinait son bénéfice. L'ayant perdu à l'âge de 15 ans, il vint à Paris au séminaire de Saint-Louis, dirigé par le savant et vertueux abbé Garel. Il y perfectionna ses études à tel point que, trois ans après son entrée dans cet établissement, il fut capable de professer la philosophie et les mathématiques dans les collèges de l'université de Paris, au Plessis, à Harcourt, à Navarre, où il demeura depuis 1772 jusqu'en 1778. Il fut ensuite gouverneur du fils de M. de Pont, intendant de Metz. Le comte de Choiseul-Gouffier, nommé, en octobre 1784, ambassadeur près la Porte-Ottomane, ayant osé vanter Lechevalier par l'abbé de Talleyrand-Périgord, proposa au jeune littérateur de l'emmener à Constantinople, en qualité de secrétaire intime, avec l'expectative de la place de secrétaire d'ambassade, ou au moins d'un poste consulaire. Ce qui flattait Lechevalier presque autant que les promesses faites à son ambition, c'était un voyage en Grèce et dans l'Asie Mineure, et de faire partie du cortège de savants, d'hommes de lettres et d'artistes qui accompagnaient le comte de Choiseul-Gouffier, Delille, Cassas, Fauvel, Blanc d'Hauterive, Kauffer, et l'ingénieur Foucherot. Il ne put cependant partir avec eux, étant obligé d'aller passer quelque temps à Londres pour les intérêts de son nouveau patron. Il y apprit l'anglais, et y forma, dans les familles Fox et Lansdowne, des liaisons qui, plus tard, lui furent fort utiles, et dont il goûta le charme jusqu'à la fin de sa vie. Revenu d'Angleterre, il partit pour l'Italie et visita Turin, Florence, Rome, Naples et Venise, où il fut retenu pendant sept mois par une grave maladie. Enfin il surmonta ce nouvel obstacle, et s'embarqua sur le vaisseau

qui portait le Baile à Constantinople. C'est dans le premier volume de la *Troade* qu'il faut lire ce voyage de Venise au cap Lectos. Mais, l'imagination remplie d'Homère, le jeune littérateur laissa promptement les rives du Bosphore pour visiter les lieux que le grand poète a rendus immortels. Il commença alors ses recherches dans la plaine de Troie, et ne se rendit qu'ensuite à Constantinople, où il fit hommage à l'ambassadeur de ses premières découvertes. Plusieurs fois depuis, Lechevalier revint dans les plaines arrosées par le Scamandre et le Simois, monta sur l'Ida, interrogea, Homère à la main, les ruines, les tombeaux, les rochers, les caps, les fontaines, le cours des fleuves, tout, jusqu'aux sinuosités et aux ondulations du terrain. Il parvint enfin, à force de constance et de sagacité, à constater l'exactitude des descriptions du grand poète et la réalité d'un siège que quelques savants féconds en paradoxes, entre autres le docteur Bryant, ont voulu faire passer pour fabuleux et de pure invention. Ce fut aussi de 1785 à 1786 que Lechevalier visita et étudia les monuments de Constantinople, parcourut les rivages de la mer de Marmara, ceux du Bosphore et de la mer Noire, et recueillit les observations dont se compose son *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin*. De l'aveu du général Andréossi, du duc de Raguse, d'Edward Dodwell, et de l'historien des Croisades, Michaud, le *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin* est encore aujourd'hui un des meilleurs guides des voyageurs qui étudient ces pays classiques. A la suite de ses travaux et de ses découvertes dans la Troade, et sur les rivages de la Propontide, Lechevalier fut envoyé par le comte de Choiseul-Gouffier à Yassi, pour y remplacer Blanc d'Hauterive,

auprès du hospodar de Moldavie, en qualité de secrétaire. L'ambassadeur aurait voulu s'approprier ses découvertes dans la Troade, et ce fut dans ce but qu'il l'éloigna de Constantinople. « Qu'avez-vous besoin, lui disait-il, d'aller parler de la Troade chez l'internonce! » Il aurait voulu l'empêcher de fréquenter les membres du corps diplomatique, et le séquestrer de toute société; l'envoi à Yassi en devint le moyen. A cette époque, Potemkin saccageait la malheureuse ville d'Oczakow, et mettait tout le pays environnant à feu et à sang. Lechevalier avait reçu l'ordre d'observer les événements de la campagne et du siège, et d'en rendre compte aux ambassadeurs, près la Porte et la cour de Vienne. Fidèle à son pays et à ses devoirs, il travailla pendant dix-huit mois à remplir avec honneur la mission délicate, et non sans danger, qui lui était confiée; mais, ayant été informé que les machinations de la plus odieuse jalousie se tramaient contre lui, il en donna avis aux deux ambassadeurs, et quitta Yassi (1) pour rentrer en France, où déjà les premières explosions révolutionnaires avaient éclaté. Dans ce voyage,

(1) Le comte de Choiseul annonça son départ d'Yassi par une dépêche du 10 janvier 1788. On croit savoir que, par suite de sa jalousie littéraire, il écrivit secrètement au ministre de la maison du roi pour faire mettre Lechevalier à la Bastille, à son arrivée. Celui-ci ne dut son salut qu'à quelques hommes puissants alors, notamment à Malesherbes. Le comte de Choiseul le poursuivit de sa haine, surtout depuis sa publication du *Voyage de la Troade*. Bien que cette découverte lui appartint à juste titre comme véritable inventeur, Lechevalier s'en fût peut-être abstenu, si sa détresse en Angleterre, pendant la terreur, ne lui en eût fait une nécessité. Tous les voyageurs français et étrangers attribuent à Lechevalier le mérite et la priorité de la découverte de la Troade. On peut consulter l'ouvrage publié à Paris, en 1840, par M. Mauduit, architecte de l'empereur de Russie,

il s'arrêta quelque temps à Vienne, fut invité aux fêtes [de la cour, où l'empereur Joseph l'accueillit avec bonté, et l'entretint de ses travaux et de ses découvertes. Il revint à Paris, où il fut sur le point d'épouser une demoiselle Thouin, qui était alors une des berceuses du dauphin, et qui depuis se maria au conventionnel Leclerc de Maine-et-Loire. En considération de ce mariage, la reine avait promis de faire obtenir à Lechevalier une place de receveur des finances. Mais les progrès de la révolution l'effrayèrent et le déterminèrent à reprendre ses voyages, soit isolément, soit comme gouverneur de jeunes Français et d'étrangers (MM. de la Boulaye, de Bulow, etc.). En 1791 et 1792, il passa en Allemagne, et fut reçu membre de l'Académie de Göttingue. Il alla ensuite dans le nord de l'Europe, parcourut le Danemark, la Suède, la Russie, la Hollande, la Belgique. Il se trouvait, en 1794, à Saint-Petersbourg; on le chargea de venir chercher dans les Pays-Bas la comtesse Estherhazy, qui se trouvait, avec ses enfants, au milieu des armées belligérantes. Il se tira avec succès de cette mission difficile. Il repassa ensuite à Hambourg, et de là en Angleterre, où il fit connaissance avec le banquier Coutts, et avec l'un de ses gendres, sir Francis Burdett, l'un des membres distingués de la Chambre des Communes, qui ne dédaigna point de recevoir de lui des leçons de littérature. Lechevalier en donna aussi à lady Burdett et à ses sœurs, les comtesses de Buta et de Guilford, et il est resté, jusqu'à sa mort, dans une liaison intime avec cette famille. — Après la chute de Robespierre, il songea à rentrer en France; le commissaire français, chargé à Londres de l'échange des prisonniers, lui en fournit les moyens en lui

confiant ses dépêches pour le ministre de la marine, Truguet, qu'il avait connu dans le Levant, lorsque celui-ci commandait le *Tarleton*, et qui fut bien surpris en voyant entrer dans son cabinet l'abbé Lechevalier transformé en courrier; car à Constantinople, et jusqu'en 1789, Lechevalier avait porté le titre d'abbé et le costume ecclésiastique, sans être engagé dans les ordres. Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, l'attacha à son département avec un traitement de 4,000 francs, sans autres fonctions que celles de faire les honneurs de son salon et de Paris aux étrangers. On peut dire qu'il s'en acquittait à leur complète satisfaction. Aussi, à l'époque de la paix de 1803 et à celle de la Restauration, tout ce qu'il y avait d'Anglais distingués le recherchèrent avec empressement. Au 18 fructidor, Lechevalier, toujours soigneux de se mettre à l'abri des perturbations politiques, se hâta de passer en Espagne, avec la mission d'y porter le projet d'un nouveau système de poids et mesures. C'est dans ce premier voyage qu'il fut reçu membre de l'Académie de Madrid. Après avoir visité cette capitale et les principales villes d'Espagne, il rentra en France à la fin de 1798. Il publia alors la première édition de son *Voyage de la Troade*, 1 vol. in-8°. Précédemment, il en avait donné de premières esquisses à Edimbourg, où l'Académie, qui le reçut au nombre de ses membres, en ordonna l'impression; puis à Göttingue, sur les instances encourageantes du savant Heyne. — Lorsque le gouvernement français eut adopté le système des poids et mesures fondé sur la grandeur du méridien terrestre, les astronomes Méchain et Delambre furent chargés de mesurer exactement l'arc de ce méridien compris entre

Barcelone et Dunkerque. Les opérations de la partie boréale furent exécutées par Delambre, et la partie qui s'étend de Rhodéz à Barcelone fut confiée à Méchain. Cet astronome pria Lechevalier, qui connaissait l'Espagne et la langue du pays, de le seconder dans ce travail. Il accepta la proposition et partit avec lui. Après avoir travaillé jour et nuit sur les plus hautes montagnes de la Catalogne, il eut le chagrin de voir son ami mourir victime de son zèle pour la science, avant d'avoir pu joindre les triangles d'Espagne à ceux des stations françaises. Après la mort de Méchain, Lechevalier continua ses voyages dans le midi de l'Espagne, à Séville, Cadix, Gibraltar, puis en Portugal. Il quitta la Péninsule pour se rendre en Sicile, ce pays de merveilles, qui devait compléter son *Voyage d'Europe*, dont il a laissé tous les matériaux (2). Palerme, Syracuse, l'Etna, cette terre classique, furent l'objet de ses explorations et de toute son attention. Il se trouvait à Naples, en 1804, lors de la magnifique éruption du Vésuve. Il visita pour la troisième fois Rome et ses monuments, ainsi que toutes les villes de la belle et poétique Italie. Enfin il rentra en France, riche des découvertes et des observations qu'il avait faites sur les monuments, les mœurs, les usages et la littérature des pays qu'il avait parcourus. Le ministre de l'intérieur, Champagny, le fit nommer conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ce fut dans ses studieux loisirs que, revenant sur d'anciennes conjectures faites en parcourant la Troade et l'île d'Ithaque, il se demanda s'il était possible qu'un pauvre Smyrnéen, dont Hérodote

place la date de naissance 168 ans après la prise de Troie, eût pu connaître si parfaitement les moindres détails topographiques des lieux et la tactique des armées belligérantes, que ses descriptions de combats, de marches et de campements semblent être l'ouvrage d'un témoin oculaire. Tout devait être déjà trop changé après deux siècles. Ainsi l'Iliade doit être l'ouvrage de l'un des chefs de l'armée grecque ; de même que l'Odyssée, si pleine d'aventures de voyages, où le narrateur montre une connaissance si parfaite d'Ithaque et des familles qui habitaient cette île, n'a pu être composée que par le voyageur lui-même, par un homme né sur cette île et habitué dès l'enfance à la parcourir. Si donc l'Odyssée est l'ouvrage d'Ulysse, ne conviendra-t-on pas que le coloris de ce poème rappelle à chaque instant celui de l'Iliade, et qu'il n'en est qu'une nuance affaiblie ! Et quel autre qu'Ulysse vieillissant, aurait ressemblé à ce point à Ulysse dans la force de l'âge ! L'Odyssée et l'Iliade sont donc de la même main. Si Ulysse a raconté ses voyages dans l'un de ces poèmes, il a aussi décrit ses combats dans l'autre. Ce fameux roi d'Ithaque paraît à Lechevalier devoir être l'aveugle inconpu qui, sous le nom d'Homère, a rempli le monde entier de son génie et de sa gloire. Telles sont les raisons, tel est le fonds du paradoxe que Lechevalier développe dans l'ouvrage publié en 1829, in-folio, sous ce titre : *Ulysse-Homère, ou Du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée*, par Constantin Koliadès, professeur de l'université ionienne. Sur une question que Lechevalier jugeait lui-même insoluble, l'opinion qu'il émit dans son *Ulysse-Homère*, fut attaquée avec amertume par M. Letronne, dans le *Journal des Savants*. On peut re-

(2) On ne sait pas en quelles mains sont tombés ces matériaux ; mais on doit désirer qu'ils ne soient pas perdus pour la postérité,

gretter que cet académicien n'ait pas mis dans sa critique plus d'égards pour un vieillard, dont le paradoxe est au moins très-ingénieux. Lechevalier avait du goût pour les arts, et recherchait avec empressement les artistes; il en encouragea et aida de sa bourse plusieurs, entre autres Noël, peintre de marine, élève de Joseph Ver-net. On a vu qu'il n'était point étranger aux sciences et particulièrement à l'astronomie. Il avait fait réédifier à ses frais l'observatoire du Père Pingré, l'avait pourvu de bons instruments et prenait plaisir à y faire des observations. Il savait plusieurs langues; aussi un grand nombre de voyageurs le visitaient, et, tant que sa santé le lui permit, il se plut à leur faire voir et admirer ce que Paris et ses environs offrent de curieux. Sa physionomie ouverte, ses manières franches, son esprit piquant et enjoué, ses connaissances variées, sa mémoire riche d'un trésor inépuisable d'anecdotes, qu'il racontait avec gaîté, le faisaient rechercher également par ses compatriotes, et désirer dans les sociétés les plus distinguées: mais, dès avant l'arrivée des infirmités, il s'était voué à la retraite. Il mourut le 2 juillet 1836. Par arrêté du ministre de l'instruction publique, le buste de ce savant, dû au ciseau du statuaire David, et exécuté par souscription, a été placé dans les galeries de la bibliothèque Sainte-Geneviève. S'il ne fut d'aucune des classes de l'Institut, on peut dire que cet honneur manquait plutôt à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'à lui-même; mais on sait que ce fut l'influence du comte de Choiseul-Gouffier qui l'en écarta. M. l'abbé Noël, son neveu, a publié une *Notice sur la vie et les ouvrages de feu M. J.-B. Lechevalier*, Paris, 1840, in-8°.

G—R—D.

LECLAIR (JEAN-MARIE), qui a fondé la première école de violon en France, et qui est notre Corelli, de même que Gaviniés est notre Tartini, naquit à Lyon en 1697, et parut d'abord comme danseur sur le théâtre de Rouen auquel Dupré était alors attaché comme violon. L'un et l'autre s'aperçurent bientôt qu'ils n'étaient pas à leur place. Dupré quitta la musique pour la danse, devint un des premiers chorégraphes de son temps et fut le maître du fameux Vestris (v. ce nom, XLVIII, 324). De son côté, Leclair abandonna la danse, se livra entièrement à l'art musical et s'y rendit assez habile pour entrer dans la maison du roi en qualité de premier symphoniste. Il y trouva deux rivaux redoutables, Baptiste et Guignon (v. ce nom, XIX, 104); mais leur réputation n'empêcha cependant pas la sienné de surgir. C'est à lui qu'on doit l'introduction de la double corde, dont l'usage était inconnu en France et qui a rendu le violon un des plus riches instruments (1). Ayant entrepris un voyage en Hollande, il assista aux concerts de Pietro Locatelli, et les leçons, les conseils qu'il reçut de ce grand maître influèrent avantageusement sur les nouvelles compositions qu'il donna à son retour. Il vivait heureux et considéré, lorsque, rentrant chez lui dans la nuit du 22 au 23 octobre 1764, il fut assassiné et mourut avant qu'on pût lui porter secours. Quelques biographes disent que son frère fut soupçonné de ce crime. On a de Leclair : Quatre livres de *Sonates*, dont le premier parut en

(1) L'usage de la double corde n'a été employé que dans les mouvements lents, jusqu'à Paganini, qui, au moyen des sons harmoniques, est parvenu à jouer les traits les plus rapides en double corde. Personne n'a pu vaincre encore cette difficulté.

1720; deux livres de *Duo*; deux de *Trio*; deux de *Concertos*; deux diversissements sous le titre de *Récréations*; plusieurs opéras, entre autres celui de *Scylla et Glaucus*, où l'on distingue d'excellents morceaux d'harmonie. Parmi ses sonates, auxquelles il ne faut pas appliquer le mot de Fontenelle, on admire surtout celle qu'on appelle le *Tombeau*, où règne une énergie noble et mélancolique; mais, de l'aveu de Viotti, Gaviniés est le premier en France qui ait su donner une âme au violon, et le faire chanter dans l'*adagio*. (Voy. l'*Éloge de Gaviniés*, par la princesse de Salm.)—LECLAIR, frère cadet du précédent, fut premier violoniste et pensionnaire de la ville de Lyon, où il fit graver, vers 1760, un œuvre de douze solos pour le violon. F—LE.

LECLERC (PAUL), né à Orléans, le 19 juin 1657, entra dans la compagnie de Jésus en 1677 et y prononça ses vœux en 1694. Après avoir professé la rhétorique pendant plusieurs années, il fut envoyé, à Paris, dans une maison de son ordre, dont il devint procureur, et mourut le 29 décembre 1740. Outre plusieurs ouvrages de piété, on a de lui, sous le voile de l'anonyme : I. *La Jeunesse sanctifiée dans ses études, ou l'Écolier chrétien instruit de ses devoirs par d'illustres et saints exemples*, Paris, 1726, in-24. Ce volume contient les vies de trois jeunes gens appartenant à la congrégation de la maison de La Flèche, que l'auteur avait déjà publiées séparément : 1^o Vie d'Antoine-Marie Ubaldin, comte de Montée, La Flèche, 1686; écrite précédemment en latin, par le P. Jacques Biderman, jésuite; 2^o Vie d'Alexandre Bercius, 1686; 3^o Vie de Guillaume Ruffin, Tours, 1690 et 1701. II. *Les véritables motifs de confiance que doivent*

avoir les fidèles dans la protection de la sainte Vierge, souvent réimprimés; la 9^e édition est de Paris, 1786, in-24. III. *Abrégé de la vie du bienheureux J.-F. Régis*, Lyon, 1711, in-12. Quelques bibliographes l'attribuent au P. Colonia. Z.

LECLERC (GABRIEL), médecin ordinaire de Louis XIV, cultiva en même temps la chirurgie et la médecine, acquit une certaine réputation dans la pratique de ces deux branches de l'art de guérir, et se trouve indiqué dans quelques dictionnaires comme l'auteur de plusieurs écrits, ce qui est contesté par d'autres. On n'est d'accord qu'à l'égard des deux premiers, savoir : I. *L'Appareil commode en faveur des jeunes chirurgiens*, Paris, 1700, in-12. II. *La Médecine aisée, où l'on donne à connaître les causes des maladies internes et externes et les remèdes propres à les guérir*, nouv. édit., Paris, 1719, in-12. — *L'École du chirurgien, ou les Principes de la chirurgie*, Paris, 1684, in-12, par un docteur en médecine de la faculté de Montpellier, que Barbier (*Dict. des anonymes*) appelle G.-Charles Leclerc, pourrait bien être du même, ainsi que le *Catalogue particulier des drogues*, Paris, 1701, in-12, attribué à un Leclerc, droguiste. Enfin, on a publié, sous le nom de Gabriel Leclerc : *La Chirurgie complète, par demandes et par réponses*, Paris, 1694, in-12. Un tome second parut sous le titre d'*Ostéologie exacte et complète*, Paris, 1706, in-12; l'ouvrage entier fut réimprimé avec des corrections et additions, Paris, 1719, 2 vol. in-12, et Bruxelles, 1724, 2 vol. in-12. C'est une compilation estimée de différents traités sur les mêmes matières. Suivant plusieurs bibliographes, Daniel Leclerc, médecin genevois, a rédigé le premier vo-

lume, et François Poupart, anatomiste et chirurgien, membre de l'Académie des sciences, d'après ce qu'en dit Fontenelle dans son *Éloge*, est auteur du second volume, l'*Ostéologie*, qui a mérité les éloges de Boerhaave, Haller et Portal. — LECLERC (Claude-Barthélemi-Jean), fils d'un docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, naquit dans cette ville en 1762. Il suivit d'abord des cours de droit; mais bientôt il abandonna la jurisprudence pour la médecine, vers laquelle l'entraînaient son goût et l'exemple paternel. Après avoir pris ses grades, il devint docteur-régent en 1787, obtint la chaire d'anatomie, tandis que son ami Corvisart occupait celle de chirurgie, l'une et l'autre fondées par Antoine Petit (v. ce nom, XXXIII, 495); enfin, il succéda à son père comme médecin du Châtelet. Pendant la révolution, il fut employé à l'armée du Nord, puis à l'hôpital militaire de Saint-Cyr, et appelé à l'École de médecine de Paris, dès sa création, en 1795. Plus tard, nommé médecin de la maison et des infirmeries impériales, il donna souvent, en l'absence de Corvisart, des soins à l'impératrice Joséphine, qu'il accompagna dans plusieurs de ses voyages aux eaux thermales. Leclerc était aussi médecin en chef de l'hospice Saint-Antoine. C'est là que, palpant un malade atteint d'une fièvre maligne, il s'inocula le virus par une écorchure qu'il avait au doigt, et mourut, des suites de cet accident, le 23 janvier 1808. Livré entièrement à la pratique de son art, Leclerc n'a pas laissé d'ouvrages; on n'a de lui que des *Rapports* et des *Discours* qu'il prononça, en diverses circonstances, à la société de l'École-de-Médecine, dont il était secrétaire-général; il appartenait encore à d'au-

tres compagnies savantes, notamment à la société médicale d'émulation de Paris, où une *Notice nécrologique* sur lui fut lue par le docteur Tartra, et insérée dans le *Bulletin des sciences médicales*. Z.

LECLERC (PIERRE), l'un des plus fougueux jansénistes du dernier siècle, naquit en 1706, au diocèse de Rouen, prit dans l'Université de Paris le grade de maître-ès-arts, embrassa l'état ecclésiastique et reçut le sous-diaconat en 1729. Il avait d'abord signé le formulaire; mais, livré au parti des appelants, il désavoua cet acte de soumission à l'Église. Ses opinions, qu'il fut dès-lors loin de dissimuler, l'arrêtrèrent dans sa carrière, et il n'avança pas davantage dans les ordres. Un prêtre fanatique, nommé Vaillant, était alors regardé comme un prophète par quelques enthousiastes, dont un des plus ardents fut Leclerc, que cet enthousiasme fit renfermer. Sa prison exalta encore son imagination; il voulut connaître aussi le fameux bénédictin dom Léauté, admiré dans la secte pour ses jeûnes rigoureux, et il se mit en correspondance avec lui. Mais il surpassa tous ces appelants et réappelants par son exagération. Retiré en Hollande, il ne fut pas long-temps sans se brouiller avec les jansénistes et les autres réfugiés de ce pays. N'approuvant pas, comme ses co-religionnaires, la paix de Clément IX, il rejetait la profession de foi de Pie IV, et n'admettait que les sept premiers conciles généraux, justifiant l'Église grecque, qu'il semblait mettre au-dessus de l'Église latine; il soutenait que l'épiscopat n'est pas d'institution divine, etc. Le prétendu concile d'Utrecht, réuni le 13 septembre 1763, le condamna formellement. Furieux, il garda, dès-lors, encore moins de mesures, et, peu

touché des décrets portés contre lui, il refusa de se rendre à un concile, où il fut de nouveau mandé. Van Stiphout, qui se disait évêque de Harlem, attendit plusieurs mois qu'il revînt à résipiscence. Leclerc, dès son premier voyage en Hollande, en 1749, avait eu la faveur de Stiphout, et il l'assistait, comme sous-diacre, toutes les fois que ce prélat célébrait pontificalement. Cet accord dura jusqu'en 1758, époque où les rapports faits depuis long-temps contre Leclerc indisposèrent tout-à-fait Stiphout. Le 17 septembre 1764, il le cita dans les formes à comparaître devant lui. Mais Leclerc ne répondit à cette citation et à deux autres que par un écrit où il protestait contre les injustices et les irrégularités du concile, récusant l'évêque et tous les autres membres, qu'il dénonçait à l'Église assemblée en concile général, ajoutant qu'il faisait cette déclaration tant en son nom qu'en celui d'Erasmus Ablonita et de quelques autres, car il avait plusieurs partisans. Cet *Erasmus Ablonita* était l'évêque (grec non uni) d'Arcadie, dans l'île de Candie, qui se trouvait alors à Amsterdam; et qu'il avait su capter. Dans ses écrits, depuis tous ces troubles, il se vengeait en lançant des traits contre ceux de sa secte. Il en dévoila la misère et le petit nombre, leur reprochant de s'appeler le clergé catholique de Hollande, tandis qu'ils ne formaient que les trois-centièmes des catholiques romains, même dans les deux seules provinces où ils avaient des partisans. Dès-lors, il ne les appela plus que le clergé janséniste de Hollande, ou la *petite Église*, tandis qu'il désignait les autres sous le nom de *Catholiques romains*. Depuis l'année 1733 surtout, il était brouillé avec les coryphées des jansénistes français et les rédacteurs

des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui le blâmaient de l'excès de ses opinions; il les blâmait, à son tour, de leurs réserves, et reprochait à tous leur défaut de franchise. Dans ses *Mémoires ecclésiastiques*, Picot s'est trompé en donnant Leclerc comme le rééditeur des *Nouvelles ecclésiastiques*, en Hollande; cette entreprise était celle d'un docteur en médecine, nommé Boes, qui les fit paraître à Amsterdam, tandis qu'une autre édition furtive se faisait, à Utrecht, par les Français réfugiés à Ryswyk. Nous ignorons l'époque de la mort de Leclerc; Picot la place vers 1773. Il a laissé un grand nombre de volumes, mais tous peu importants et n'ayant de mérite qu'un peu d'étalage d'érudition, et les satires contre les jansénistes de Hollande surtout. Voici les titres de ceux que nous connaissons : I. *Acte de Révocation de la signature du formulaire, non-seulement quant au fait, mais aussi quant au droit*, 1733, in-12, réimprimé dans le suivant. II. *Renversement de la religion et des lois divines et humaines, par toutes les bulles et brefs, donnés depuis près de deux cent huit ans, contre Baius, Jansenius, les Cinq Propositions et le Formulaire et contre Quesnel, ou Recueil de toutes ces bulles, etc.*, 2 vol. petit in-12. Ce recueil fut critiqué dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, du 15 mai 1757. III. *Réponse de l'auteur du Renversement, etc., à la critique véhémement qu'en a faite le Nouvelliste ecclésiastique*, Amsterdam, 1757, in-12. IV. *Précis d'un acte de dénonciation... 1° d'une multitude de bulles, brefs, etc.; 2° des évêques de Rome eux-mêmes, etc.*, suivi d'une lettre où il répond aux reproches d'un ami, Amsterdam, 1758, in-12. V. *Lettre et dénonciation adressées à MM. les pasteurs de l'Église de Hollande, tant*

du district de l'archevêché d'Utrecht, que des évêchés de Harlem et de Déventer, sur les matières les plus importantes, Amsterdam, 1763, in-12. VI. *Recueil de plusieurs écrits, où est celui des questions proposées., au sujet du conciliabule d'Utrecht, par Ahuys, pasteur d'Amsterdam.* On y trouve l'apologie de l'Église grecque, broch. in-12, Amsterdam, 1764. VII. *Lettre à M. Stiphout, évêque de Harlem,* broch. in-12, 1764. VIII. *Lettre encyclique à MM. les pasteurs de l'Église de Hollande, etc.,* Amsterdam, 1765, in-12. IX. *Acte de Pierre Leclerc, sous-diacre de l'Église de Rouen et maître - ès - arts de l'Université de Paris, pour servir de réponse à l'excommunication, etc.,* broch. in-12, 1765. X. *Préface historique, qui contient l'histoire abrégée du mystère d'iniquité., ou le concile célébré à Utrecht convaincu de brigandage, etc.,* Amsterdam, 1765, in-12. C'est peut-être le plus curieux des ouvrages de Leclerc. XI. *Recueil de pièces, qui n'ont point encore paru, sur le formulaire, les bulles, etc.,* 1754, in-12. XII. *Idée de la vie et des écrits de Gilles de Witte, pasteur et doyen dans la ville de Malines, suivie d'un Appendix, etc.,* Rome (Amsterdam), 1756, 1 vol. petit in-12. Ce Witte était un homme dans le genre de Leclerc. XIII. *Homélies de S. Grégoire, pape, sur Ezéchiel,* 1747. XIV. *Vies des religieuses de Port-Royal,* 1750, 4 vol. in-12. Je doute qu'elles soient de lui, ainsi que le suivant, quoique Picot dise qu'on les lui attribue. XV. *Mémoires de Walon de Beaupuis,* 1751, in-12. Ces ouvrages auraient dû être publiés avant la retraite définitive de Leclerc en Hollande. Là, il donna, en 1753, une édition du *Journal de l'abbé Dorsanne*, 2 vol. in-4° et 6 vol. in-12; mais l'éditeur des *Nouvelles ecclésiastiques*, l'accusant d'y avoir inséré

d'autres écrits de Dorsanne, en publia une nouvelle édition en 5 vol. in-12. Leclerc donna aussi une édition de l'Apologie de Jansénius, par Witte. Quelques-uns lui attribuent un *Recueil de neuf écrits contre la thèse de l'abbé de Prades*. XVI. *Rome redevenue païenne et pire que païenne,* 1764. Plusieurs amateurs ont réuni une partie des opuscules de Leclerc. On peut consulter, sur ce personnage, qui mit le comble au trouble de l'église janséniste de Hollande, les *Mémoires de Picot*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, et surtout ses propres ouvrages, principalement la *Préface historique*, qui est vraiment curieuse. Une partie de ses écrits de polémique, tous imprimés aux frais de l'auteur, a été traduite en hollandais.

B—D—E.

LECLERC de Beauberon (NICOLAS-FRANÇOIS), né, en 1714, à Meray, près Condé-sur-Noireau, n'annonça dans son enfance qu'une intelligence très-bornée. Il ne pouvait rien apprendre par cœur, et son esprit semblait se refuser à toute espèce d'instruction. Mais, ayant été frappé sur la tête d'un violent coup de marteau dont il faillit périr, il éprouva un changement subit dans ses facultés intellectuelles. Elles se développèrent tout-à-coup, et sa mémoire, jusqu'alors fort ingrate, devint très-fidèle. Il alla continuer ses études à Caen, et les termina avec un succès qui surprit tout le monde. Destiné à l'état ecclésiastique, il obtint bientôt une chaire de théologie à l'université de cette ville. Les querelles entre les jansénistes et les molinistes n'étaient point alors éteintes, et l'on disputait encore très-vivement sur la grâce et ses effets. Leclerc ne prit part à la contestation qu'afin de concilier les deux partis, et il composa pour cela un

ouvrage intitulé : *Tractatus theologico-dogmaticus de homine lapsa et reparato* : (Traité théologico-dogmatique sur la chute de l'homme et sur sa rédemption). Ce traité, imprimé en 1777, à Luxembourg, puis à Paris, 1779, 2 vol. in-8°, est le résultat de ses leçons pendant les années 1773 et 1774. Il fut publié par Nicolas, un de ses élèves. L'auteur paraît s'être attaché à développer la doctrine du cardinal Noris ; il passe en revue l'opinion des écrivains qui l'ont précédé et développe la sienne très-nettement. On a encore de lui un *Mémoire pour les curés à portion congrue* (1765, in-4°), auquel Lapoix de Freminville répondit par un autre *Mémoire* (1766, in-4°). Leclerc a laissé plusieurs traités manuscrits, sur la pénitence, l'Église, les lois, la restitution et l'Écriture-Sainte ; ce dernier est regardé comme son meilleur ouvrage. Il professa pendant quarante-neuf ans la théologie, fut doyen de la faculté, deux fois recteur de l'université de Caen ; il était official de l'abbaye de Saint-Etienne et chanoine de la cathédrale de Rouen. Il mourut à Caen le 4 décembre 1790. Leclerc avait de la fortune et il en faisait le meilleur usage. La bienfaisance et la douceur étaient la base de son caractère ; il aimait beaucoup la jeunesse, et ce fut lui qui dirigea les premiers pas de Malfilâtre dans la carrière littéraire, en l'aidant de sa bourse et de ses conseils. Fort crédule et rempli de vanité, il avait ajouté à son nom, qu'il trouvait trop simple et trop court, celui de deux petites terres qu'il possédait dans le Bocage, *Beau-Beron*. L'auteur de cet article a publié, à Caen, en 1813, une notice sur Leclerc. L—R.

LECLERC de Montmercy (CLAUDE-GERMAIN), naquit à Auxerre, en 1716, étudia la jurisprudence, et

se fit recevoir avocat au parlement de Paris ; mais il paraît qu'il préférerait le Parnasse au barreau, car il n'a laissé que des pièces de poésies, entre autres des épîtres, dont quelques-unes ont jusqu'à 2,300 vers. On peut présumer, dit Sabatier de Castres (*les Trois Siècles*), que ceux-mêmes à qui elles ont été adressées n'ont pas eu le courage de les lire en entier. Nous ignorons la date précise de la mort de Leclerc. Voici la liste des écrits qu'il a publiés : I. *Épître au P. de la Tour*, 1749, in-4°. II. *Vers sur la mort de M. le duc d'Orléans* (fils du regent), 1752. III. *Les écarts de l'Imagination*, épître à d'Alembert, Paris, 1753, in-8°. Elle répond parfaitement à son titre, et l'auteur ne s'y montre guère capable de maîtriser une imagination vagabonde. IV. *Voltaire*, poème en vers libres, 1764, in-8°. C'est un large et inutile tribut payé à la gloire du grand écrivain. V. *Épître en vers à Ant. Petit*, Paris, 1770, in-12. On y trouve l'éloge des plus illustres médecins ; mais, au milieu des détails scientifiques, des expressions techniques, etc., qui abondent dans cette longue épître, on cherche vainement l'harmonie qui constitue le langage poétique. Au reste, Leclerc n'était pas dépourvu de talents ; mais sa prolixité le rendit stérile, et il vérifia ainsi l'oracle de Boileau :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

P—RT.

LECLERC (LOUIS-CLAUDE), littérateur médiocre, suivit d'abord la carrière militaire, fit la guerre de Sept ans, et devint officier d'artillerie. Mis à la retraite, il alla se fixer à Bordeaux où il fonda un journal intitulé *l'Iris de Guyenne*, dont il publia, en 1763, 24 numéros, formant 2 vol. in-12. Ce recueil, analogue au *Mercur de France*, mais composé avec

peu de goût, n'ayant pas eu de succès, cessa de paraître, et ce fut vainement qu'en 1767, de nouveaux rédacteurs recommencèrent l'entreprise, qui échoua comme la première fois. Leclerc mourut dans les dernières années du XVIII^e siècle. On a encore de lui : I. *L'Envieux*, comédie en trois actes et en vers, Bordeaux 1763, in-8°; Paris, 1778, in-8°. II. *Le Retour de Mars*, divertissement en l'honneur du maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, Bordeaux, 1762, in-12.

Z.

LECLERC (JEAN-BAPTISTE), conventionnel, né à Chalonnès (Maine-et-Loire), en 1755, fut député de ce département à la Convention nationale, en 1792, et y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis à l'exécution. Lié avec le parti de la Gironde, il donna sa démission, après la chute de ce parti, en août 1793; mais le même département le réélut, en 1795, au Conseil des Cinq-cents. On le vit l'année suivante, ami intime de Larévellière-Lépeaux, son compatriote, proposer d'établir, pour toute la république, un culte *théophilanthropique*, fondé sur l'immortalité de l'âme et sur la croyance en un Dieu, appuyant cette demande sur la nécessité d'une religion, comme seule base véritable de la morale. Ce discours, dans lequel des raisonnements sages se trouvaient mêlés à des idées bizarres et incohérentes, fut mal accueilli, ainsi qu'un rapport très-diffus que le même député présenta sur les institutions civiles et la célébration des décadis. Entre autres propositions ridicules, il voulait que l'on ne donnât pas de patentes aux marchands qui refuseraient de vendre aux nouvelles mesures, et qui n'ouvriraient pas leurs boutiques le dimanche. Il fut élu président, le 21 janvier 1799; et, par suite, chargé de pro-

noncer un discours commémoratif du supplice de Louis XVI, dans lequel, après s'être livré à quelques déclamations contre les parjures, il s'écria : « Roi fugitif de Naples, vois où t'a conduit la violation du traité conclu avec nous !... » (c'est à cette époque que le général Championnet avait envahi le royaume de Naples). « Tremble, tu n'as pas encore subi le sort que tu mérites; un plus rigoureux t'attend; poursuivi jusque dans le dernier asile qui te reste, tu donneras à l'Europe un nouvel exemple d'un roi parjure et puni de ses forfaits, etc. » Leclerc sortit du Conseil en 1799. On a de lui : I. *Mes promenades champêtres*, ou *Poésies pastorales*, 1786, in-8°; réimpr. sous ce titre : *Idylles et Contes*, 1798, 2 vol. in-12. II. *Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement*, 1796, in-8°. Obligé de quitter la France, par suite de la loi contre les régicides, Leclerc se réfugia à Liège, et y publia, en 1818, sous le voile de l'anonyme, un petit vol. in-18, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire de Spa* (voy. VILLENAGNE, XLIX, 48). Revenu dans sa patrie par la faveur d'une ordonnance royale, il mourut à Chalonnès, en nov. 1826. Leclerc était correspondant de l'Institut (classe d'histoire et de littérature ancienne). Des exemplaires de divers opuscules de sa composition ont été réunis à d'autres opuscules de Larévellière-Lépeaux, avec des frontispices sur lesquels est inscrit ce titre : *Opuscules moraux de L.-M. Larévellière-Lépeaux et de J.-B. Leclerc*. M—D j.

LECLERC (ANTOINE-FRANÇOIS), fils unique de l'auteur de l'*Histoire de Russie* (v. CLERC, IX, 78), naquit, le 31 août 1757, à Baume-les-Dames, où son père exerçait la médecine.

Ayant embrassé l'état militaire, il devint officier dans le régiment de Durtfort, dragons. A la suite des déplora-
bles événements des 5 et 6 octobre 1789, il en signala les auteurs devant le Châtelet de Paris, dans une déposition pleine d'énergie. Chabroud (v. ce nom, LX, 367), n'ayant pas reproduit avec exactitude, dans son rapport, les faits indiqués par Leclerc, il crut devoir les rétablir dans une brochure qui se termine ainsi : « Je soutiendrai, au péril
« de ma vie, tous les faits contenus
« dans ma déposition. Un homme
« vertueux ne craint ni les tyrans, ni
« les bourreaux » (5 oct. 1790). Il donna de nouvelles preuves de son dévouement à la cause royale dans les journées des 24, 28 février et 18 avril 1791. A la fin de cette année, il émigra; mais il ne tarda pas à rentrer en France à la sollicitation de ses amis; et son retour n'ayant point été remarqué par la police, il ne fut pas inquiété. Au mois de juillet 1792, il émigra de nouveau, fit la campagne dans l'armée des princes, et, lors de sa dislocation, suivit le duc d'York en Angleterre. Il rejoignit, en 1795, le ministre anglais Wickam en Suisse, et le seconda de tous ses efforts dans ses rapports avec le prince de Condé et ses projets en faveur du parti royaliste. Rentré sous le Consulat, il s'établit à Versailles, où il ne parut occupé que de travaux littéraires. A la Restauration, il obtint une modique pension sur la liste civile; mais il n'en jouit pas long-temps, étant mort à Versailles le 21 oct. 1816. Leclerc a eu part à l'*Atlas du commerce*, ainsi qu'aux deux derniers volumes de l'*Histoire moderne de Russie*, qui contiennent la description de ce vaste empire. Il a revu la traduction de l'*Histoire de Russie*, par Tooke, et fourni des notes à plusieurs autres ouvrages

sur les États du nord de l'Europe. —
LECLERC (*Julien-René*), né en 1762, à Bazoches, en Normandie, embrassa l'état ecclésiastique, et se montra, dès le commencement, fort opposé à la révolution. Lié avec plusieurs agents royalistes, entre autres Lemaître et Brotier, il partagea leurs périls et se montra toujours aussi prévoyant que courageux. Obligé de se réfugier en Angleterre, après la catastrophe du 18 fructidor, il y eut plusieurs conférences avec Dutheil, avec l'évêque d'Arras, et revint bientôt en France, où il se mit en relation avec Barras, dans les intérêts des Bourbons. Poursuivi de nouveau, en 1804, lors de la conspiration de Georges Cadoudal, il fut condamné à mort par une commission militaire, séant à Rouen, le 1^{er} novembre 1804. S'étant encore une fois réfugié en Angleterre, il y vécut d'une pension que lui faisait le gouvernement anglais; et, quand il revint en France à l'époque de la Restauration, il continua d'y jouir de cette pension jusqu'à sa mort, arrivée en 1839. M—D j.

LECLERC des Essarts (LOUIS-NICOLAS-MARIN), frère aîné du général Leclerc, qui avait épousé la sœur de Napoléon (v. LECLERC, XXIII, 517), naquit à Pontoise, à la fin de 1770. Entré dans la carrière militaire à l'époque de la révolution, il servit dans la cavalerie, devint officier et aide-de-camp de son frère en Italie, puis en Espagne. Il l'accompagna aussi à Saint-Domingue, fit trois campagnes sous ce ciel meurtrier, et revint en France avec le grade de colonel. Nommé adjudant-général, il fut employé au camp de Bruges, comme chef d'état-major d'une division, sous les ordres de Davoust. Il fit en cette qualité la campagne d'Austerlitz, fut nommé général de brigade, et parta-

gea la gloire de la campagne de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807. La guerre d'Autriche lui fournit, en 1809, de nouvelles occasions de se distinguer. Il se trouva aux batailles d'Eckmühl, de Wagram, et reçut pour récompense les titres de comte et de commandant de la Légion-d'Honneur, avec une dotation. En 1812, il fit la campagne de Russie; se trouva à l'affaire de Smolensk, à la sanglante journée de Valontina, où il prit le commandement de la division après la mort du général Gudin, et se fit remarquer par son intrépidité et la sagesse de ses dispositions dans un moment si difficile. Il fut blessé à la Moskowa. Après la retraite, il continua de servir sous les ordres du maréchal Davoust, et, en 1813, il s'enferma avec lui dans Hambourg. Le 7 février 1814, attaqué par les forces imposantes des Russes, il conserva sa position et repoussa vigoureusement l'ennemi. A la paix, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis. Depuis lors, le général Leclerc vécut dans la retraite : sa santé, épuisée par les fatigues d'un service qui, depuis 20 ans, n'avait pas eu d'interruption, lui faisait une loi du repos. Une hydropisie de poitrine termina sa carrière, le 16 mai 1820. Leclerc était maréchal-de-camp, chevalier des ordres de Saint-Henri de Saxe et du Mérite de Pologne, etc. Modeste et sans ambition, il ne dut son avancement qu'à ses services, et ne profita jamais de ses relations de famille pour s'attirer des faveurs qu'il mérita plus souvent qu'il ne les obtint. Il avait épousé la veuve du général d'Hautpoul, et mourut sans laisser de postérité. — **LECLERC** (*Louis*), frère du précédent, fut d'abord ecclésiastique, et forcé de renoncer à cette carrière par la révolution. Soutenu par ses frères, il fut agent consu-

laire, puis membre du Corps législatif, et, pendant plusieurs années, préfet de la Meuse. Ayant perdu cet emploi par la Restauration, il mourut dans la retraite en 1821. — Une de ses sœurs avait épousé le général Friant, et l'autre le maréchal Davoust.

G—Y.

LECLERC. *Voy.* CLERC, t. IX, p. 78.

LECLERC. *V.* MONTLINOT, XXIX, 589.

LECLERCQ (CHRÉTIEN), missionnaire récollet, était né en Artois, vers 1630. Ses supérieurs l'ayant désigné, en 1655, pour aller au Canada, il s'embarqua, et, le 27 octobre, prit terre sur la côte de la baie de Gaspé, près de l'île Percée, où se trouvait l'habitation d'un sieur Denis, fils de celui qui fut gouverneur du Canada (*v.* DENIS, XI, 82). Leclercq apprit la langue des Indiens et les instruisit. Il cultivait la mission gaspésienne depuis six ans, lorsqu'il fut envoyé en France avec un de ses confrères, pour obtenir la permission de fonder une maison de récollets à Montréal, dont messieurs de Saint-Sulpice étaient propriétaires. La traversée de l'île Percée à Honfleur ne fut que de trente jours. L'affaire dont les deux récollets étaient chargés réussit. Leclercq partit de nouveau pour le Canada, en 1682; alla, en trente jours, de la Rochelle à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, et fut bientôt à Québec. Après avoir accompagné à Montréal le comte de Frontenac, gouverneur du pays, il retourna près de ses Gaspésiens, et passa encore plusieurs années en Amérique. Revenu en France, il devint gardien du couvent de Lens. On a de lui : *I. Nouvelle relation de la Gaspésie, qui contient les mœurs et la religion des sauvages gaspésiens, portecroix, adorateurs du Soleil, et d'au-*

trespeuples de l'Amérique septentrionale, dite le Canada, Paris, 1691, in-12. La vie de Leclercq au milieu des sauvages fut très-pénible; quoiqu'ils fussent les plus dociles de tous ceux de ces contrées, et les plus capables de connaître les vérités du christianisme; il avait fait si peu de progrès parmi eux pendant quatre ans, qu'il fut sur le point d'abandonner son ouvrage, et ne le continua que d'après les exhortations de ses supérieurs de Québec. Il gagna tellement l'affection de ses néophytes que, lorsqu'il fut obligé d'aller passer quelques semaines à Québec, ils lui témoignèrent une joie extraordinaire en le revoyant. Il décrit bien leurs mœurs et leurs usages, qu'il put observer à loisir pendant ses courses chez ce peuple, répandu sur un vaste espace. Il ne sait comment expliquer le culte de la Croix établi depuis long-temps parmi eux. Serait-ce un reste de christianisme apporté par les Norvégiens qui abordèrent dans ces parages vers le treizième siècle? II. *Établissement de la foi dans la Nouvelle-France, contenant l'histoire des colonies françaises et des découvertes qui s'y sont faites jusqu'à présent, avec une relation exacte des expéditions et voyages entrepris pour la découverte du fleuve Mississipi jusqu'au golfe du Mexique, par ordre du roi, sous la conduite du sieur de la Salle, et de ses diverses aventures jusqu'à sa mort, Paris, 1691, 2 vol. in-12.* Ce livre, que celui de Charlevoix (v. ce nom, VIII, 229) a fait oublier, «est, dit ce dernier, «assez bien écrit, quoiqu'il y règne «un goût de déclamation qui ne prévient pas en faveur de l'auteur. Le «P. Leclercq n'y traite guère des affaires de la religion qu'autant que «les religieux de son ordre y ont eu «part; de l'histoire de la colonie que par «rapport au comte de Frontenac, et

«de découvertes que celles où ses «confrères avaient accompagné le «sieur de la Salle. » Ce jugement sévère est cependant juste sur plusieurs points. Quant aux faits en général, on ne peut révoquer en doute leur exactitude, puisque Charlevoix dit: «L'on «a lieu de croire que le comte de «Frontenac a mis la main à cet ouvrage ». Quand nous avons écrit l'art. de Robert Lecavelier de la Salle (voy. ce nom, XL, 177), nous n'avions pas été à même de consulter le livre de Leclercq; nous devons l'ajouter à l'indication de ceux où l'on trouve des détails sur les travaux et la catastrophe de cet infortuné voyageur. Le récollet qui se trouvait alors avec lui était le père Zénobe. Comme il avait eu beaucoup de part aux découvertes de la Salle dans la Louisiane, Leclercq a donné, dans les propres termes de ce religieux, la relation abrégée qu'il avait faite de ses longues courses. Il revendique pour son ordre l'avantage d'avoir composé le premier dictionnaire des langues parlées par les Indiens du Canada; ajoutant que, pour toutes les affaires que l'on avait à traiter avec les sauvages, on ne se servait pas d'autres truchemans que les récollets, et que ce que l'on voit écrit de contraire est purement imaginaire. Dans son livre sur la Gaspésie, qui est d'une prolixité fatigante, il semble reprocher aux jésuites d'avoir abandonné trop vite les missions de cette contrée pour en établir d'autres chez les nations éloignées et situées au haut du fleuve Saint-Laurent, croyant y faire des progrès plus considérables, malgré les espérances de succès que le caractère des Gaspésiens devait leur faire concevoir. E—s.

LECOAT (YVES-MARIE-GABRIEL-PIERRE), baron de St-Haouen, contre-

amiral français, naquit en Bretagne en 1757, et fit ses études à Quimper avec assez de succès ; il les acheva même, contrairement à ce qui se remarque d'ordinaire chez les jeunes gens qui se sentent une vocation prononcée pour la marine. Il avait de dix-huit à vingt ans lorsqu'il fut admis au service de mer. C'était le moment où l'Angleterre et la France reprenaient les armes l'une contre l'autre, à l'occasion de l'indépendance des colonies anglo-américaines. Lecoat eut sa part de plusieurs actions sanglantes, les unes sur les côtes de l'Amérique, les autres dans les mers de l'Inde, et passa successivement par tous les grades, depuis la modeste position d'enseigne de vaisseau jusqu'à celle de capitaine de frégate. C'est dans cet emploi que le trouva la Révolution. Sans s'y être montré fort opposé, comme il appartenait à une famille distinguée, et qu'il ne pouvait approuver les excès du jour, il devint suspect pendant la terreur, et fut jeté dans la prison de l'Abbaye : heureusement, on sembla l'y oublier, et le 9 thermidor ouvrit les portes de son cachot. Peu de temps après, il obtint du Directoire le grade de chef de division. Bientôt l'amiral Latouche-Tréville le choisit pour son chef d'état-major. En 1803, Bonaparte, tout entier à son grand projet de descente en Angleterre, nomma Lecoat chef militaire du port de Boulogne : Lecoat y rendit des services. On vanta surtout la manœuvre brillante et hardie par laquelle, en septembre de la même année, il opéra la jonction des divisions de Dunkerque et de Calais avec l'armée navale combinée dans le port de Boulogne, en dépit de la force matérielle des Anglais, très-supérieurs en nombre. Lecoat livra un combat

opiniâtre à leur escadre et finit par la forcer à la retraite. Il ne déploya pas moins de sang-froid et d'habileté, l'année suivante, quand les Anglais méditèrent de détruire la flottille au moyen de brûlots. Lecoat avait prévu cette tentative. A peine étaient-ils aux environs de la côte qu'il dirigea contre eux une attaque impétueuse, à laquelle ils ne purent résister, et qui les contraignit de se retirer, après avoir essuyé de grosses pertes. Nommé préfet maritime par interim de son arrondissement (Boulogne, Calais, Dunkerque, Ostende), en 1812, bientôt il eut le titre de cette place. La restauration l'y trouva et sembla d'abord ouvrir à son ambition la plus brillante perspective. C'est lui qu'en 1814 le gouvernement provisoire chargea d'aller offrir à Louis XVIII, à Hartwell, les hommages de la marine française, et quand le roi revint en France, ce fut chez le baron de Saint-Haouen qu'il habita pendant son séjour à Boulogne. Sa conduite, pendant les Cent-Jours, ne fut point en désaccord avec ses précédents et il les passa dans une terre en Normandie, refusant de garder ou de prendre de l'emploi sous Napoléon. Louis XVIII, après sa seconde rentrée, le nomma contre-amiral et major-général au port de Brest. Mais bientôt et contre son désir, il fut compris parmi les officiers de marine mis à la retraite (1817), quoiqu'il n'eût encore que soixante ans, et qu'il pût rendre facilement de nouveaux services. Voulant du moins que ses loisirs fussent utiles au pays, il s'occupa de perfectionner une invention, dont l'idée première remontait chez lui à près de trente ans. C'était un télégraphe de nuit et de jour, qui pût aussi mettre en communication non-seulement les bâtiments avec les côtes, ou

bien les navires avec les navires, mais encore les divers points importants de l'intérieur les uns avec les autres, indépendamment de la différence des langues. Il y avait déjà pré-ludé, en 1800, par quelques essais d'un nouveau système de signaux, sur lequel une commission de l'Institut fit un rapport très-avantageux. Pendant son séjour à Boulogne, soit comme chef militaire, soit comme préfet maritime, il avait beaucoup ajouté à ces premiers éléments, mais la multitude des détails journaliers l'avait empêché de rien achever. Ce fut donc à la faveur du loisir forcé, auquel le condamnait le ministère, qu'il s'occupa du perfectionnement de son système, avec cet esprit de suite et cette persévérance qui le caractérisaient. Il eut le bonheur de réussir complètement, et on lui doit le premier télégraphe dont on se soit servi de nuit. La simplicité du langage télégraphique qu'il employait, la modicité des frais d'éclairage (pour les fanaux) faisaient vraiment de cette tentative un pas décisif dans la question de la télégraphie nocturne. Aussi les expériences qui furent faites au Havre par l'ordre du gouvernement et sous les yeux d'une commission spéciale, furent-elles couronnées du plus brillant succès; et il fut décidé (le 20 mars 1820), qu'une ligne télégraphique, selon le système Saint-Haouen, serait établie entre Paris et Bordeaux. Toutefois la guerre d'Espagne vint interrompre les travaux : mais elle fit naître l'occasion d'apprécier la fécondité, la portée de la découverte de Lecoat : une simple application de ses principes permit de former à la suite du quartier-général une brigade télégraphique, qui rendit des services pendant la campagne. Parmi les plus nobles et plus utiles

effets de la télégraphie de nuit se rangerait la diminution du nombre des naufrages : mais pour la réalisation de cette idée, il faut opérer sur une grande échelle. Lecoat forma dans cette vue le plan d'un établissement télégraphique des plus vastes, et il comptait venir à bout de le mettre à exécution par l'industrie particulière; il était même à la veille de se rendre en Angleterre, où une société de capitalistes l'attendait, quand il fut rapidement enlevé le 1^{er} septembre 1826 P—ot.

LECOMTE (NICOLAS), célestin, né à Paris, en 1620, avait fait une étude particulière de la langue italienne, et charma, par la traduction de quelques ouvrages, les loisirs que lui laissait la retraite. Il entretenait une correspondance suivie avec des amis sur des objets de littérature, et ses lettres doivent exister manuscrites dans le cabinet de quelque curieux. L'un de ses amis, l'abbé Coulon, étant tombé malade pendant qu'il travaillait à son *Histoire des Juifs*, il en remit les matériaux au P. Lecomte, qui termina et surveilla l'impression du 3^e volume, lequel fut publié en 1665. Ce religieux mourut à Paris, le 10 février 1689. On a de lui : I. *Voyages de Pietro della Valle dans la Turquie, l'Égypte*, etc., trad. de l'italien; Paris, 1662, 4 vol. in-4^o; il y a des exemplaires datés de 1663 et d'autres de 1670; Paris, 1745, 8 vol. in-12. Le P. Carneau, confrère de Lecomte, a eu part à cette traduction. II. *Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonquin et de Lao*, trad. de l'italien du P. de Marini, Paris, 1666, in-4^o. C'est par erreur que quelques biographes donnent à Lecomte le prénom de François. W—s.

LECOMTE (FLORENT), né vers le milieu du XVII^e siècle, prenait

letitre de sculpteur et peintre, à Paris ; mais on ne connaît de lui aucune œuvre d'art, et, s'il en existe, il est à présumer que le talent de leur auteur n'était point assez grand pour les sauver de l'oubli. Il fut d'abord blanchisseur et brocanteur de tableaux, ce qui le mit en rapport avec beaucoup d'artistes. Un livre qu'il publia sous le titre de *Cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure, ou Introduction à la connaissance des plus beaux arts figurés, sous les tableaux, les statues et les estampes*, Paris, 1699-1700, 4 tom. in-12 en 3 volumes, lui a fait, pendant assez long-temps, une certaine réputation. Il était recherché des curieux pour les notions qu'il renfermait sur le caractère, les marques et le nombre des pièces des différents graveurs. Lecomte y donne aussi des préceptes sur la pratique de tous les arts du dessin, et l'histoire des artistes qui se sont le plus illustrés en les cultivant. En tête du premier volume est un mauvais portrait de J.-H. Mansart, surintendant des bâtiments, auquel l'ouvrage est dédié ; et les trois autres volumes sont ornés chacun d'une vignette gravée par B. Pierrat. Les ouvrages techniques sur la même matière qui ont paru depuis, soit en France, soit dans les pays étrangers, ont fait oublier le livre de Lecomte. Il est difficile de voir une compilation plus indigeste et où le défaut de critique se fasse sentir davantage. La plupart des noms, même ceux des nationaux, sont tellement défigurés qu'ils en sont méconnaissables. Les notices historiques sont remplies d'anecdotes controuvées, puériles et rédigées d'une manière si confuse, qu'il est difficile d'en tirer quelque secours, même pour les artistes contemporains. Cependant l'ouvrage fut

contrefait à Bruxelles en 1702. On n'aurait point parlé de cet auteur, si, comme on l'a dit, son livre n'avait joui de quelque réputation. Il mourut à Paris en l'année 1712. — LECOMTE (*Louis*), sculpteur, naquit au village de Boulogne près Paris, en 1643. C'est à lui que fut confiée l'exécution de la majeure partie des sculptures qui décoraient la maison et l'église de la Sorbonne. Il fut ensuite employé dans les travaux ordonnés par Louis XIV pour l'embellissement de Versailles, et s'y fit remarquer par plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Hercule*, dans le parterre de Latone ; *la Fourberie*, d'après le dessin de Mignard, dans l'allée du tapis vert ; les deux groupes de *Zéphyre et Flore*, et de *Vénus et Adonis*, dans l'Orangerie ; un des bas-reliefs des tympans des arcades des bains d'Apollon ; une des statues de pierre qui ornent la façade du château. C'est encore de lui que sont les groupes qu'on voit à l'entrée des grandes écuries de Versailles. Cet artiste mourut en 1695. — LECOMTE (*Félix*), statuaire, né en 1737, mourut, le 11 février 1817, à Paris, où il était administrateur des écoles des beaux-arts, et membre de l'Institut. Ses principaux ouvrages sont quatre des six figures qui ornent la façade de l'hôtel des Monnaies, les statues de *Rollin*, de *Fénélon* et de *D'Alembert* dans les salles de l'Institut, celle de *Louis XVI*, qui a été détruite pendant la révolution, et beaucoup de bas-reliefs, entre autres un devant d'autel de la cathédrale de Rouen.

P—s.

LECOMTE (*JEAN*), professeur au collège Mazarin, où il enseigna les belles-lettres depuis 1688 jusqu'en 1707, était natif de Beauvais. Il cultivait la poésie latine avec succès, et

l'on dit que Santeul, dont la vanité supportait difficilement la critique, rendait hommage à son goût exquis, lui soumettait les pièces de vers qu'il composait et les corrigeait même d'après ses avis. C'était l'époque où la philosophie de Descartes luttait contre celle d'Aristote, dans les écoles de l'Université. Ami de Pourchot, qui professait les nouvelles méthodes, Lecomte publia, sur l'ancien enseignement, une satire intitulée : *Sermo horatianus, satira bicornis*, à laquelle le journal de Trévoux (déc. 1703) donna de grands éloges. Pourchot l'inséra plus tard, avec des notes, dans sa *Défense du sentiment d'un philosophe contre la censure d'un rhéteur* (1706, in-12). Ce rhéteur était Gilbert, avec qui Pourchot soutenait une polémique (v. ces deux noms, XVII, 319, et XXXV, 558). Enfin Gaullier (voy. XVI, 578) recueillit, dans ses *Carmina selecta* (1727, in-12), cette satire et d'autres poésies de Lecomte. On a encore de lui une *Paraphrase*, en vers latins, de six psaumes de David, et une traduction de la *Lettre politique de Cicéron à son frère Quintus*, Paris, 1697, in-12. P—RT.

LECONTAT (JÉRÔME-JOACHIM), né en 1607, à Eclaron, bourg de Champagne, fit ses humanités sous un père jésuite, qui lui inspira le goût de la vie religieuse. Son maître allant à Reims, pour y enseigner la philosophie, lui persuada de l'y suivre et d'y étudier sous lui. Lecontat fit profession le 22 nov. 1628, dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Rémi de Reims, qui venait d'adopter la réforme de Saint-Maur, et il occupa presque toujours et malgré lui des emplois supérieurs dans son ordre. Il mourut à Bourgueil, le 14 novembre 1690, âgé de 83 ans. On a de lui plusieurs ouvrages de piété qui furent esti-

més dans les cloîtres : I. *Méditations pour la retraite de dix jours, pour les supérieurs*, Rennes, 1653, in-4°; Paris, 1658, in-8°. II. *L'image du supérieur accompli dans la personne de saint Benoît*, Tours, 1656, in-4°. III. *Méditations pour la retraite de dix jours, pour les religieux*, Rennes, 1662, in-4°; réimprimées sous le titre d'*Exercices spirituels, propres aux religieux*, Paris, 1664, in-8°, et 1704, in-8°. Ces *Méditations* pour les religieux; ainsi que celles pour les supérieurs, ont été traduites en latin par D. François Mesger. IV. *Conférences ou exhortations monastiques, pour tous les dimanches et fêtes de l'année*, Paris, 1671, in-4°. C. T—Y.

LECONTE (GABRIEL), né à Alençon, le 17 mai 1617, fut recteur de l'Université de Reims, et se fit ensuite carme déchaussé, à Paris, en 1636, sous le nom de frère Gabriel de la Croix. Devenu bientôt après prieur de la maison de Rouen, il en établit une nouvelle, en 1660, à la Garde-Châtel, dans le diocèse d'Avranches. Il était provincial définitive, lorsqu'il mourut à Rouen, le 9 mars 1697. Voici la liste de ses principaux ouvrages : I. Une trad. fr. de la *Tabula Evangelica* du père Maurice de la Croix. II. *Histoire générale des Carmes déchaussés de la congrégation d'Espagne*, trad. de l'espagnol du P. François de Sainte-Marie, Paris, in-fol., 1^{er} vol. 1635; 2^{me} vol. 1660. III. *Maximes pernicieuses qui contredisent la perfection de l'état religieux*, trad. de l'espagnol du père Alphonse de Jésus. IV. *Exposition du Cantique des cantiques, avec son application à l'ordre de la vierge Marie du Mont-Carmel*, traduite aussi de l'espagnol. Il a laissé manuscrits un abrégé en latin de la *Tabula Evangelica*, dont nous avons parlé plus haut, et deux volumes destinés à faire

suite à son Histoire des Carmes déchaussés. D—B—S.

LECONTE de Bièvre (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS), savant littérateur, né à Bièvre, vers la fin du XVII^e siècle, s'acquit assez de réputation pour être admis, comme associé, à l'Académie des sciences de Paris. Il publia l'*Histoire des deux Aspases, femmes illustres de la Grèce*, Paris et Amsterdam, 1736, in-12, ouvrage rempli de détails intéressants et où l'élégance du style est jointe à une critique judicieuse. On trouve encore de lui, dans le second volume du *Glaneur français* (journal littéraire, rédigé par Dreux de Radier et Pesselier), une *Épître* en vers, adressée, en 1736, aux académiciens Maupertuis, Clairault et Camus, sur leur voyage dans le Nord. Cette pièce est précédée de remarques sur la figure et l'étendue de la terre, et c'est là sans doute le motif pour lequel plusieurs bibliographes, et Barbier lui-même, ont attribué à Leconte deux opuscules de Maupertuis (voy. ce nom, XXVII, 532), intitulés : *Examen des trois dissertations que M. Desaguliers a publiées sur la figure de la terre* ; *Examen désintéressé des différents ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la terre*. Oldembourg (Paris), 1738, in-12; mais Barbier, dans la 2^e édit. de son *Dictionnaire des anonymes*, les restitue à Maupertuis. — **LECONTE** de Bièvre, fils ou neveu du précédent, avec qui on l'a souvent confondu, fut procureur du roi, au bailliage de Romorantin, où il mourut le 27 août 1755. On a de lui un *Éloge de Pothier*, Orléans et Paris, 1772, in-12, discours qu'il prononça à la rentrée de son tribunal, le 8 mai de la même année, peu de temps après la mort du célèbre jurisconsulte (v. POTHIER, XXXV, 521).

P—RT.

LECONTE de La Vérierie (PIERRE-NICOLAS), né à Alençon, le 25 avril 1728, y est mort le 27 juin 1808. Laborieux et instruit, très-dévoué aux intérêts de sa ville dont il fut maire, en 1767 et en 1791, il avait fait sur les antiquités et l'histoire d'Alençon, beaucoup de recherches qu'il communiqua à Odolant-Desnos (v. ce nom, XXXI, 508), qui s'en servit avec avantage pour ses *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs*, 1787, 2 gros vol. in-8^e, recueil très-savant et très-utile à consulter pour connaître l'histoire de la province de Normandie. Leconte de La Vérierie avait le projet de réunir ses matériaux et de composer des *Annales Alençonnaises*, travail qu'il n'a pas terminé et qui eût été accueilli avec intérêt, à cause du grand nombre de faits qu'il avait rassemblés, des planches qu'il eût fait graver à ce sujet et de la grande variété qu'il aurait répandue sur cet ouvrage, moins profond que celui d'Odolant-Desnos, mais plus complet, peut-être, et d'une lecture plus agréable. Il avait en outre composé : 1^o un *Mémoire sur les marnes*, qui le fit recevoir à l'Académie de Rouen; 2^o quelques pièces fugitives, 3^o une comédie en prose, qui n'a pas été imprimée, et quelques brochures relatives à la révolution, lesquelles furent publiées in-8^e. Il avait fait graver un plan de la ville et des faubourgs d'Alençon, et lever sous ses yeux, en 1799, un plan, plus exact que celui que Caylus (v. ce nom, VII, 471) a donné dans son Recueil d'Antiquités, t. IV, du camp du Châtelier, près Argentan, camp gaulois désigné, mal-à-propos, sous le nom de camp de César, lequel a exercé la plume de plusieurs antiquaires et, en 1812, celle de l'auteur de cet article (Dissertation

sur le camp du Châtelier, etc., in-8°).

D—B—S.

LECOQ-MADELAINE, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle, d'une famille noble, suivit la carrière militaire; parvint au grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Consacrant ses loisirs à l'étude, il composa quelques ouvrages qui ont paru sous le voile de l'anonyme : I. *La fidélité couronnée, ou Histoire de Parménide, prince de Macédoine*, Bruxelles, 1706; Lyon, 1711, in-12. II. *Abrégé historique de la maison d'Egmont*, 1707, in-4°. III. *Service de la cavalerie*, Paris, 1720, in-12. IV. *Histoire et explication des calendriers hébreu, romain et français*, Paris, 1727, in-12, dédié au cardinal de Fleury. Z.

LECOQ (CHARLES-CHRÉTIEN-ERDMANN-EDLER de) naquit le 28 octobre 1767 à Torgau, où son père, colonel au service de l'électeur de Saxe, était en garnison. Après avoir reçu les premiers éléments de l'instruction, dans la maison paternelle, il fut envoyé à l'école de Meissen, où il resta deux ans, et passa ensuite (1780) comme porte-drapeau dans le régiment de son père. Dès lors, il se distingua par son activité, et parvint au grade d'aspirant en 1788. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution contre les Français; mais dans celle de 1795, où les Prussiens restèrent immobiles en présence des armées belligérantes, il ne trouva point d'occasion de se distinguer. Il n'en montra que plus d'activité dans les exercices de garnison, introduisant dans sa compagnie les heures d'entretien (*unterhultungsstunden*) qui jusqu'alors étaient peu connues; et il en fit par là une des plus remarquables pour l'instruction. Nommé major en 1800, il put appliquer sa mé-

thode sur une plus grande échelle. Il commandait, en 1806, un bataillon de grenadiers avec lequel il se joignit au corps de Blücher après la bataille d'Iéna, et se dirigea sur l'Oder. Mais à la nouvelle des changements politiques, il quitta les alliés. On lui a fait le reproche d'avoir exécuté ce mouvement sans en donner avis au commandant du corps saxon; mais il est probable qu'il avait reçu des ordres de son souverain, qui, presque aussitôt, conclut la paix avec la France. Wittemberg ayant été fortifié, dans l'intérêt de l'armée française, pour mettre ce point à l'abri d'une surprise, Lecoq en fut nommé commandant, et fit, dans cette position, tout ce qui fut en son pouvoir pour alléger le fardeau de la guerre qui pesait sur les habitants. Le roi de Saxe reconnut le service qu'il avait rendu dans cette circonstance, en le nommant colonel et adjudant-général. L'université de la ville lui conféra aussi la dignité de magistrat. En 1809, il prit le commandement d'un régiment d'infanterie qu'il ne garda que fort peu de temps, ayant été placé, comme général-major, à la tête d'une brigade d'infanterie, au commencement de la guerre contre l'Autriche. A l'ouverture de la campagne, il eut quelques altercations avec le maréchal Bernadotte qui commandait en chef les Saxons. A la bataille de Wagram, il donna des preuves de la plus brillante valeur, fut blessé et eut un cheval tué sous lui. La croix de Saint-Henri, celle de la Légion-d'Honneur furent les récompenses des journées des 5 et 6 juillet. Au retour de la guerre d'Autriche en 1810, une nouvelle organisation devant avoir lieu dans l'armée saxonne, Lecoq fut personnellement consulté, puis nommé lieutenant-général et commandant

d'une division. La formation d'un nouveau corps d'infanterie légère lui ayant été confiée spécialement, il en fit les règlements, et s'occupa avec beaucoup de soin de son instruction. Le roi lui exprima sa satisfaction en le nommant chef du premier régiment d'infanterie légère (1811). Un corps d'armée de 20,000 hommes ayant été mobilisé en 1812, pour agir comme septième corps de la grande armée dans la campagne de Russie, Lecoq fut chargé de l'organiser et prit le commandement spécial d'une division, indépendamment du commandement général dont il était investi, commandement qui du reste fut très-restreint, puisque la direction des opérations était confiée au général Reynier. Toutefois à l'ouverture de la campagne, on lui envoya la croix d'officier de la Légion-d'Honneur pour le dédommager. Après la première bataille contre les Russes (12 août 1812), il reçut la croix de commandeur de Saint-Henri, bien que son corps n'eût pas donné. Dans tous les autres combats livrés par les Saxons, Lecoq déploya la plus grande bravoure, et sut maintenir dans son corps la discipline qui commençait à se relâcher dans la grande armée. Il eut le bonheur de ramener les débris de ses troupes dans leur patrie, et n'exécuta qu'avec prudence l'ordre qu'il reçut, près de Dresde, de séparer les Saxons de l'armée française, et de les diriger sur Torgau, où il les remit au général Thielmann, gouverneur de la place, pour aller rejoindre le roi de Saxe qu'il accompagna à Plauen. Ce ne fut qu'avec un vif regret que ses soldats virent le départ du chef qui, pendant la fatale campagne de Russie, les avait toujours précédés sur le chemin de l'honneur. En mai 1813, Lecoq ne

prit aucune part au combat de Bautzen; mais, tant que dura l'armistice, il s'occupa de former de nouvelles troupes avec lesquelles il arriva au camp de Gorlitz dans les premiers jours d'août. Il reprit alors le commandement général des Saxons, et combattit avec distinction dans les malheureuses affaires de Grossbeeren et de Dennewitz. Comme après le dernier combat le nombre des Saxons était tellement diminué que de deux divisions on n'en put former qu'une, il remit le commandement au général Zeschau, et se rendit à Dresde où le roi Frédéric-Auguste l'avait appelé. Le résultat de la bataille de Leipzig ayant amené l'alliance de la Saxe avec les puissances confédérées, les troupes saxonnes furent de nouveau organisées pour la prochaine campagne contre la France. Mais on refusa au général Lecoq toute espèce d'emploi dans l'armée active, sous prétexte qu'il ne s'en trouvait pas un convenable pour lui comme général de division; mais probablement plutôt parce qu'on le considérait comme un partisan de Napoléon. Rien ne fut capable d'arrêter son ardeur; ne pouvant sans impatience voir ses compagnons d'armes assister à de nouveaux combats, il prit spontanément le commandement d'une brigade d'infanterie avec laquelle il combattit près de Condé. Plus tard, il fit investir Maubeuge, et résista à plusieurs sorties que fit la garnison. A la première paix de Paris, il conduisit les troupes saxonnes dans des cantonnements sur la rive gauche du Rhin, et il établit son quartier-général à Coblentz. Quelques nouvelles alarmantes ayant circulé sur le sort des Saxons et de leur roi, les officiers envoyèrent une adresse au congrès de Vienne dans laquelle ils demandaient le maintien

de la Saxe et de son roi Frédéric-Auguste. Ils chargèrent de cette mission le général Lecoq, qui non-seulement était le militaire le plus distingué du corps saxon, mais qui, par son attachement au prince - régent, avait acquis, dans les circonstances les plus difficiles, l'estime et la confiance de l'armée. Le général en chef n'accueillit point la demande des officiers, et il accusa Lecoq d'être le moteur de cette démarche contraire aux grandes puissances. Il l'éloigna de son corps avec dureté, et le fit passer en Saxe, avec ordre de le traduire devant un conseil de guerre. Quoique cet ordre ne fût pas exécuté, Lecoq resta sans emploi jusqu'en 1815, où le roi de Saxe le fit appeler près de lui à Presbourg. Lorsque, par suite des traités, Frédéric-Auguste eut été dépouillé de la moitié de ses états, il envoya Lecoq près des troupes cantonnées dans la principauté de Waldeck, pour procéder à la séparation. Ce général s'acquitta avec sagesse d'une mission d'autant plus difficile que la mésintelligence était fort grande entre les Saxons et les Prussiens. Il conduisit ensuite à Osnabruck la partie de l'armée restée à la Saxe, et l'y organisa pour la nouvelle campagne contre Napoléon. Lecoq reçut à Osnabruck la grande croix de Saint-Henri comme une récompense de ses nombreux services, et, ainsi que le dit un ordre du jour très-honorable, pour prouver aux troupes que leur souverain était content d'elles. La campagne de 1815 n'offrit au général Lecoq et aux Saxons aucune occasion de se distinguer; ils ne furent employés qu'à l'investiture de quelques forteresses en Alsace. A Colmar, Lecoq reçut, comme un nouveau témoignage de l'affection de ses troupes, un superbe sabre d'honneur

qu'elles lui présentèrent à l'anniversaire de sa naissance. La paix de Paris ramena la plus grande partie des Saxons dans leur patrie. Il ne resta en France que cinq mille hommes, avec l'armée d'occupation. Revenu dans sa patrie, Lecoq y reçut le commandement général de l'armée saxonne, et dès lors il s'occupa avec son zèle ordinaire de l'instruction des troupes, de la création de nouvelles ordonnances et de règlements pour le service et les exercices. Tant d'activité et d'efforts avaient altéré sa santé. En 1829, à la suite d'une maladie sérieuse, il entreprit un voyage en Suisse, et mourut, le 30 juin 1830, à Brieg, dans le pays de Vaud. Il avait atteint sa cinquantième année de service comme officier, et, à cette occasion, il avait reçu, étant malade, la visite du roi Antoine, qui lui avait remis l'ordre de *Rautenkrone*. Ce général était doué d'un extérieur fort agréable et que relevait encore une mise recherchée. D'un jugement sain et d'un coup-d'œil juste, il joignait à ces avantages un très-bel organe. Inaccessible à la corruption, il ne l'était pas à la flatterie. Sans doute qu'il voulait toujours le bien; mais son ambition lui fit souvent commettre des fautes. Il fut marié deux fois : sa seconde femme, née Nehrhof, lui a survécu. Il n'a point laissé d'enfants.

M—D j.

LECORVAISIER (PIERRE-JEAN), secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers, né à Vitré, le 22 août 1719, était probablement de la même famille que le théologien de ce nom (v. LECORVAISIER, XXIII, 528). Il fit ses études au collège de Laval, puis chez les jésuites de Rennes, où il eut pour professeur de rhétorique le célèbre Baudory. L'attrait que ces maîtres habiles savaient donner à leurs

leçons séduisit le jeune élève, qui exprima le vœu d'appartenir à la compagnie de Jésus. Il fit son noviciat dans la maison de Paris. Mais ses parents, qui avaient sur lui d'autres vues, contrarièrent sa vocation. En cela ils furent d'accord avec la nature qui avait donné à leur fils un caractère trop impétueux et des passions trop vives pour qu'on pût espérer qu'il se soumit toujours au frein de la discipline ecclésiastique. L'amour acheva leur ouvrage et fixa Lecorvaisier dans la ville d'Angers, où il s'unit à la personne qu'il avait préférée. Il obtint, par la vivacité de son esprit, beaucoup de succès dans la société, et, par quelques productions légères, son entrée dans l'académie d'Angers, une des plus anciennes du royaume. Lorsqu'il étudiait en philosophie à Caen, il s'était déjà fait connaître par la publication de plusieurs pièces de vers agréables; et depuis qu'il était devenu citoyen d'Angers, il avait fait paraître une espèce de journal sous le titre de *Recueil de littérature*, Angers, 1748, in-8°. Il n'en fallait pas davantage pour le faire admettre dans plus d'une académie. Ses nouveaux confrères surent bientôt apprécier tout son mérite et l'é lurent secrétaire perpétuel. En cette qualité, il fut souvent l'interprète de leurs vœux et le rapporteur de leurs travaux. Les académies de la Rochelle, de Caen, d'Orléans et celle de Besançon, connue sous le nom de *Société littéraire militaire*, le comptèrent parmi leurs membres. Mais une mort prématurée vint le frapper dans la force de l'âge le 12 août 1758. Ses autres ouvrages sont : I. *Éloge du Roi*, Paris, 1754, in-12 de 72 p. Il est écrit avec feu, mais dans un style parfois embarrassé. La création de plusieurs établissements utiles sous le règne de Louis XV,

notamment l'institution de l'École militaire, a inspiré quelques mouvements heureux à l'orateur. Cet éloge lui valut une lettre flatteuse du roi Stanislas. II. *Discours sur la prise de Mahon*, Paris, 1754, in-12. III. *Lettre critique de M. le marquis de *** à M. de Servandoni*, Paris, 1754, in-8°. Le prétendu marquis, ayant recours au persifflage, à la mode vers la moitié du XVIII^e siècle, poursuit de sa dérision, quelquefois amère, un public qui préférerait Arlequin et les marionnettes aux merveilles du théâtre de Servandoni. IV. *L'esclavage rompu, ou la société des francs-péteurs*, Pordepolis à l'enseigne du Zéphyre-Artillerie, 1756, in-12. Cette société, qui a réellement existé à Caen, paraît avoir eu l'intention de parodier les cérémonies usitées dans les conventicules francs-maçonniques. Déjà les auteurs du *Plaisant devis du Pet*, des *Blasons anatomiques du corps féminin*, des *Nugæ venales*, s'étaient exercés sur le même sujet, et ces bouffonneries de bas-lieu qui s'adressaient surtout aux hommes *emunctæ naris*, avaient aussi déridé plus d'un front sévère. Les membres de la société bruyante de Caen voulurent faire plus en donnant à la fois le précepte et l'exemple. Lecorvaisier se montra digne d'être leur secrétaire perpétuel. On a réimprimé *L'esclavage rompu*, à la suite de *l'Art de péter*, 3^e édit., en Westphalie, 1776, petit in-8° dû aux loisirs du facétieux Hurtaut, maître de pension (v. ce nom, XXI, 75). Lecorvaisier avait eu l'intention de publier le recueil de ses œuvres, mais il n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main. L'abbé Beauregard, qui lui succéda comme secrétaire perpétuel, a composé son éloge, qui a été inséré dans l'*Année littéraire*, 1761, tom. III, p. 241, 286. Les Mémoires

de l'académie de Nancy, tom. IV, renferment le discours de réception de Lecorvaisier, où il cherche à prouver que nous avons trop de poètes et pas assez d'orateurs. S'il eût été reçu de nos jours, il aurait pu soutenir avec avantage la thèse contraire.

L—M—X.

LECOURT (HENRI). D'après le plan de la *Biographie universelle*, les services rendus à l'humanité, même dans les conditions les plus obscures, ne doivent pas y être oubliés. Ainsi nous devons une place à Henri Lecourt, célèbre taupier, mort à Pontoise, en 1828. Il occupait, avant la révolution, un emploi à Versailles. Entraîné par un goût irrésistible, il fixa de bonne heure son attention sur l'instinct des animaux ; et, plus tard, de nouvelles circonstances l'amènèrent à étudier exclusivement la taupe. Il commença à se faire connaître en 1800, où ses conseils préservèrent des terres sèches et fertiles d'une submersion totale. Une digue de retenue avait fait eau de plusieurs côtés, et on la réparait par des travaux insuffisants. Lecourt fut averti qu'un ennemi puissant, qu'il fallait d'abord détruire, vivait au sein de la place : c'étaient des taupes qui s'étaient logées et multipliées dans les terres de la levée. Garnier, alors préfet du département de Seine-et-Oise, reconnut cet important service en fournissant à Lecourt les moyens d'être de nouveau utile, par une école de *l'art du Taupier* qu'il fonda, et qui fut placée sous la surveillance de cet homme extraordinaire. C'était de sa part une généreuse abnégation que de consentir à être confondu avec une classe d'hommes vivant de tromperies, et souvent plus décidés à repeupler qu'à délivrer nos champs de taupes. Par lui les méthodes usuelles furent bientôt re-

nouvelées, et il créa une profession nouvelle et des plus utiles à l'agriculture. Cadet de Vaux a publié les observations de ce praticien consommé, dans un ouvrage ayant pour titre : *De la taupe, de ses mœurs, et des moyens de la détruire*, 1803, vol. in-12. M. Geoffroy de Saint-Hilaire n'a pas dédaigné de lui consacrer une notice dans la Revue encyclopédique d'octobre 1828. Z.

LECOUTEULX de Canteleu (JEAN-BARTHÉLEMI), né, en 1749, fils d'un premier président de la Cour des Comptes de Normandie, était premier échevin de Rouen, lorsqu'il fut nommé député aux États-généraux de 1789, par le tiers-état du bailliage de cette ville. Il embrassa modérément les principes de la révolution. Ses connaissances dans les affaires de commerce dirigèrent ses travaux vers les matières de finances et d'administration. Il appuya la plupart des plans proposés par Necker, avant l'éloignement de ce ministre. Dans un des premiers rapports qu'il fit à l'assemblée, il vota la vente de 400 millions des biens du clergé, somme que le clergé lui-même offrait de payer pour secourir l'état, mais que le parti révolutionnaire refusa, parce que, ainsi que le dit Mirabeau, ce n'était pas seulement d'une question de finances qu'il s'agissait alors. En 1790, Lecouteulx fut indiqué pour remplir la place lucrative de caissier de l'extraordinaire : mais il refusa cet emploi par excès de timidité et de circonspection, ou, si on l'en croit lui-même, comme incompatible avec l'indépendance dont il pensait qu'un député doit jouir. Il eut plus tard occasion de défendre cette opinion, soutenant que, pendant sa mission, un député ne devait accepter aucun emploi à la nomination du gouvernement ; et cette

proposition devint une loi. Lecouteux proposa, à une séance du mois de mars 1790, un projet de caisse ou banque territoriale. Il prononça, quelques jours après, un discours sur la question du privilège de la Compagnie des Indes, et demanda qu'avant d'en décréter la suppression, on prit de plus amples renseignements sur sa situation et les droits des actionnaires. Necker ayant fait la demande d'un emprunt de 40 millions, Lecouteux en appuya la proposition le 17 avril. Dans les séances subséquentes, jusqu'au 13 août, il lut divers rapports sur des opérations de finances. Ce fut lui qui rendit compte du montant de la contribution patriotique; et il démontra qu'elle était loin de suffire aux besoins toujours croissants du trésor. Pour y faire face, il fit adopter la suspension de l'échange des billets de la caisse d'es-compte contre les assignats, et il obtint que les assignats fussent admis dans les caisses publiques. Ce fut vers cette époque qu'on l'accusa de s'être rendu à Rouen pour soulever les esprits contre le remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie. Il inséra, dans le *Moniteur* du 18 septembre 1790, une réponse à ses dénonciateurs. Pendant le reste de cette année, il fit encore adopter diverses mesures de finance, telles que la suppression des receveurs-généraux et particuliers, la création de ceux de district, etc. En 1791, il fut le rapporteur d'un projet de loi sur une monnaie de cuivre, s'opposa à la formalité du timbre pour les lettres de change venant de l'étranger, et proposa la sous-division des assignats en petites fractions. Lecouteux ne fut appelé à aucune fonction publique pendant la durée de l'Assemblée législative. Ayant compris, dès le com-

mencement, les dangers que devaient amener, pour un homme riche et de naissance distinguée comme il l'était, les orages de la révolution, il mit tous ses soins à se faire des amis dans les divers partis. Ne heurtant jamais les opinions ni les personnes, il réussit à traverser l'époque de la terreur sans même être arrêté. S'étant remis en évidence après la chute de Robespierre, il fut élu, en septembre 1795, membre du Conseil des Anciens, et s'y attacha, comme dans la première assemblée, aux sujets de finances. Il rédigea un grand nombre de rapports, fut nommé secrétaire du conseil le 27 janvier 1796; vota en faveur de l'emprunt forcé, parla, le 31 janvier, pour la loi du 9 floréal an IV, concernant les parents d'émigrés, et fit un rapport contre la résolution qui exceptait les maisons religieuses de Paris de la vente des biens nationaux. Élu président, le 20 avril 1796, il provoqua des résolutions relatives au paiement des biens nationaux; parla pour le droit de patentes, proposa le rejet de la résolution pour les paiements en mandats, et fit adopter celle qui prohibait l'entrée des marchandises anglaises. Il lut ensuite deux rapports sur la résolution qui ordonnait le paiement en numéraire du traitement des fonctionnaires publics, et appuya la restitution, aux actionnaires de la banque de Saint-Charles et de la Compagnie des Philippines, des actions déposées au trésor public. Le 31 mars 1797, il s'opposa au rétablissement de la loterie nationale, et fit, le 4 décembre, un long rapport sur la liquidation de la dette publique et le mode de remboursement des deux tiers. Trois jours après la journée du 18 fructidor (sept. 1797), sortant tout-à-fait de son caractère connu, il avait eu le cou-

rage de s'opposer à la proscription de ses collègues, et de déclarer qu'il ne voyait, dans les pièces fournies contre eux, rien qui pût motiver leur déportation. Il fit partie de la députation que le commerce de Paris envoya au Directoire pour l'ouverture d'un emprunt, et proposa une émission de 25 millions en mandats territoriaux, pour l'extinction de la dette publique ; ce qui fut adopté. Lecouteulx vota ensuite pour la résolution sur les créanciers et co-partageants des biens d'émigrés, combattit celle qui accordait des pensions aux veuves des défenseurs de la patrie, et qui fut cependant admise. Le 9 novembre 1797, il défendit encore la cause des déportés, et représenta le sort déplorable de ceux qui étaient à la Guyane, demandant qu'il fût nommé une commission chargée d'aviser aux moyens de l'adoucir. Mais s'il se montra généreux envers ses collègues proscrits, il fut très-sévère pour de malheureux auteurs de journaux, qui, à cette époque, n'avaient d'autre tort que de rappeler les véritables principes d'ordre et de morale publique, auxquels il a bien fallu revenir ensuite. On croit que l'attaque de Lecouteulx contre les journalistes, à qui, sans doute, il a bien pardonné depuis, vint de ce que l'un d'eux, faisant allusion à son double nom et à son caractère de prudence et de finesse, l'avait appelé Lecouteulx *le Couteulx*. Ses relations avec la banque de Saint-Charles, à Madrid, donnèrent lieu à un grand procès, relativement aux fonds que lui avait versés l'Espagne, lors du procès de Louis XVI. Ce député publia, en 1798 : *Essai sur les contributions proposées en France pour l'an VII*, où l'on trouve des idées utiles. L'auteur se montra défenseur de l'impôt sur le sel, et vota au conseil pour son

rétablissement. Ses derniers discours, dans cette chambre, eurent pour objet des questions relatives aux prises maritimes et aux douanes. D'autres biographes ont considéré, par erreur, Lecouteulx de Canteleu comme fils de Lecouteulx de la Noraye, dont il était le cousin. Ce n'est pas lui non plus qui, comme l'ont dit les mêmes auteurs, fit construire, à Paris, une rue connue sous le nom de *Cour Mandar* ; c'est Lecouteulx du Molay, son cousin, dont le fils, préfet de la Côte-d'Or, est mort en 1812. Lecouteulx de Canteleu fut un des plus zélés partisans de Bonaparte, lors de son triomphe au 18 brumaire, et il fut récompensé de son zèle, aussitôt après, par son admission au Sénat-conservateur. Plus tard, il fut grand-officier de la Légion-d'Honneur, avec le titre de comte et la sénatorerie de Lyon. Lorsque Napoléon, peu de temps avant sa chute, voulut exciter le zèle des départements en sa faveur, il y envoya, pour commissaires extraordinaires, ceux de ses amis en qui il avait le plus de confiance. Lecouteulx fut envoyé à Tours, où sa mission, comme celle de ses collègues, eut peu de succès. Revenu bientôt à Paris, il y fut nommé, dès la première année, pair de France, par Louis XVIII. Bonaparte ne le comprit pas dans la formation de la chambre-haute, à son retour de l'île d'Elbe, ce qui l'y maintint de droit après le retour du roi. Il vota constamment, dans cette chambre, avec le parti de l'opposition, et se fit, du reste, peu remarquer. Il mourut à Paris, le 18 septembre 1818 ; son fils aîné lui succéda à la pairie. Outre un grand nombre de discours et rapports faits dans les différentes assemblées dont il fut membre, Lecouteulx a publié : I. *Réfutation de la lettre* (de Dupont de

Nemours) adressée à la Chambre de commerce de Normandie, 1788, in-8°. II. *Le C^{en} L. C. C., sén. (le citoyen Lecouteulx Canteleu, sénateur)*, à un de ses collègues, sur une lettre d'un Anglais (relative au prix des terres), fructidor an X (1802). III. *A M. le rédacteur de la Revue philosophique, littéraire et politique*, sur l'article de M. Vigée, sur les richesses, 1807, in-8°. L'Essai sur les contributions de l'an VII a été réimprimé en 1816. Lecouteulx a été l'éditeur de l'Essai sur la littérature espagnole, par Marmontel, 1810, in-8°. M—D j.

LECOUTURIER (FRANÇOIS-GERVAIS-EDOUARD), colonel, né à Falaise, en 1768, mourut à Paris, le 10 mars 1830, après avoir fait toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, aux armées du Nord et d'Italie. Il a publié : I. *Réfutation (en ce qui concerne le siège d'Ancône, en 1799) du onzième tome des Victoires et Conquêtes, ou Récit véridique des opérations de la division du général Monnier*, Paris, 1819, in-8°. II. *Réflexions sur le corps royal d'état-major-général, réorganisé par les ordonnances des 6 mai et 22 juillet 1818, par un officier-général de l'ancien état-major de l'armée*, Paris, 1819, in-8°. III. *Mon dernier mot sur le corps royal d'état-major et son école d'application, ou Réplique à l'examen que vient d'en faire le lieutenant-général Thiébault*, Paris, 1820, in-8°. IV. *Considérations sur les retraites des militaires, les pensions de leurs veuves et secours à leurs enfants, etc.*, Paris, 1821, in-8°. Z.

LECOUTURIER. V. COUTURIER (LE), X, 139.

LECOUVREUR, ancien cabaretier, devint un des meilleurs officiers de l'armée de Charette; fut nommé, par ce général, chef de la

division de Legé, et se fit remarquer, par sa bravoure, en toute occasion. A l'attaque de Saint-Cyr, il fut chargé avec Pajot et la Roberie d'accepter les secours qui pouvaient arriver de Luçon aux républicains, retranchés dans l'église de ce village. Lecouvreur reprit les armes dès les premiers jours de 1814; et, à la rentrée des Bourbons, il avait déjà douze cents hommes à ses ordres. Il obtint de Louis XVIII la croix de Saint-Louis, avec une pension et la reconnaissance du grade de colonel. Il mourut peu de temps après, au commencement de 1815. Lecouvreur, homme brave, mais sanguinaire, fut un des trois chefs vendéens appelés, dans le parti royaliste, les *trois commandants paysans*. F—T—E.

LECREULX (FRANÇOIS-MICHEL), inspecteur-général des ponts-et-chaussées, né à Orléans, en 1734, a, pendant une longue carrière, attaché son nom à de nombreuses et importantes constructions et à des ouvrages utiles sur son art. Élève du célèbre Perronet, il fut d'abord employé, en qualité d'ingénieur ordinaire; dans les généralités d'Orléans et de Tours, et concourut à la fondation des plus grands ponts qui furent construits en France, à cette époque. Nommé, en 1775, ingénieur en chef des provinces de Lorraine et du Barrois, il porta principalement son attention sur les travaux hydrauliques et sur la navigation des fleuves et des rivières. Le pont de Frouard, sur la Moselle, entre Metz et Nancy, le plus beau de la contrée, fut élevé d'après ses plans et sous sa direction. Il construisit, en 1786, le manège de Lunéville, un des plus vastes de France, et seconda le zèle éclairé de l'administration, pour l'entretien et la réparation de six cent quatre-vingts

lieux de chemins publics, et pour la conversion des corvées en prestations moins onéreuses aux communautés et aux particuliers. L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy s'était empressée de l'admettre au nombre de ses membres. Il lut, dans les séances publiques et privées de cette compagnie, plusieurs mémoires importants sur les canaux que la situation topographique du pays permettait d'ouvrir, sur les moyens de redresser le cours des rivières, sur les salines, sur les mines et sur les embellissements que la capitale de la Lorraine pouvait encore recevoir. La Révolution respecta un homme dévoué tout entier à l'accomplissement de ses devoirs. En 1801, il fut nommé inspecteur-général des ponts-et-chaussées, et en 1809, président du conseil. Il prit part à toutes les délibérations importantes que nécessitèrent alors la grandeur et l'étendue des travaux publics entrepris sur tous les points du vaste empire français. Il mourut à Paris, en 1812. Les ouvrages publiés par lui, sont : I. *Discours sur le goût appliqué aux arts et particulièrement à l'architecture*, Nancy, 1778, in-8°. II. *Mémoire sur la construction des chemins publics et les moyens de les exécuter*, couronné par la Société littéraire de Châlons, en France, 1782, in-8°. III. *Mémoires sur les avantages de la navigation des canaux et rivières qui traversent les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle*, Nancy, 1793, Paris, 1795 et 1800, in-4°, plan et cartes. IV. *Recherches sur la formation et l'existence des ruisseaux, rivières et torrents qui circulent sur le globe terrestre*, Paris, 1804, in-4°, fig. V. *Examen critique de l'ouvrage de M. Dubuat, sur les principes de l'hydraulique*, Paris,

1809, in-8°. Lecreux prononça, en 1809, un discours sur la tombe de Brémontier, son collègue au conseil des ponts-et-chaussées. L—M—X.

LÉCUY (JEAN-BAPTISTE), abbé-général de l'ordre de Prémontré, naquit le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan (Ardennes), et fit ses premières études au collège de cette ville. Doué d'une grande facilité et très-ardent au travail, il avait fini sa rhétorique à l'âge de 14 ans, et il alla, en 1754, terminer ses études chez les jésuites de Charleville. Comme il se destinait à l'état ecclésiastique, il fut envoyé, en 1758, au séminaire du Saint-Esprit, à Paris. Ayant résolu d'embrasser la vie religieuse, il prit, en 1759, l'habit de chanoine régulier prémontré à l'abbaye, qui était le chef d'ordre de cet institut; et, après un an de noviciat, il y fit profession en 1761. Envoyé la même année au collège de l'ordre à Paris, pour y faire son cours de théologie, il fut rappelé, en 1766, par M. de Vinay, abbé-général de Prémontré, afin d'y tenir la chaire de philosophie, et, bientôt après, celle de théologie. Envoyé de nouveau à Paris, pour y professer la théologie, et préparer son cours de licence en Sorbonne, on l'y vit bientôt au premier rang parmi des rivaux d'un mérite distingué. Il avait attiré les regards protecteurs du général de son ordre; et dans une pièce de vers, que nous citerons plus bas, il témoigna sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, surtout à M. de Vinay, qu'il appelait son Mécène. Mais M. de Vinay mourut en 1769 (1). Manoury, qui lui succéda la même année, sut comme lui, et peut-être plus

(1) Pierre-Antoine Parchappe de Vinay, docteur de Sorbonne, 55^e abbé de Prémontré, né à Eprenay, mourut à Prémontré le 4 mars 1769, âgé de 70 ans.

que lui, apprécier un religieux si distingué et de si belle espérance. Il le choisit pour son secrétaire, fonction que Lécuy exerça pendant dix années. Ce fut pour les deux prémontrés un temps de jouissance et de bonheur, que Lécuy a retracé dans ses vers, en rappelant leurs promenades et leurs entretiens littéraires sur les bords des ruisseaux du vallon ou dans les bois de l'abbaye. C'était au mois de janvier 1765 qu'il avait obtenu le grade de bachelier en théologie; cinq ans plus tard, en 1770, il reçut le bonnet de docteur de Sorbonne, et, cinq ans après (1775), il fut nommé prieur et maître des études au collège de l'ordre, à Paris. Un jour, accompagnant son général, en sa qualité de secrétaire, il fixa, en lisant un livre anglais, l'attention de l'évêque chargé de la feuille des bénéfices, et la faveur que cette circonstance lui concilia, influa peut-être sur le choix qu'on fit de lui en 1780. Manoury (2) mourut cette année-là, et Lécuy fut élu, le 18 septembre, abbé général de Prémontré, et chef de tout l'ordre. Il avait un frère, Nicolas Lécuy, religieux à Prémontré même. Son élection, faite à l'unanimité, eût été, à une autre époque, la position la plus brillante pour lui, car elle le faisait chef d'un illustre institut, dont les ramifications s'étendaient au-delà de la France, lui donnait les titres honorifiques de conseiller et d'aumônier du roi, etc., le droit d'avoir à sa voiture six chevaux, dont il ne détachait que deux; et, avec tous ces avantages, il n'était chargé d'aucune pension. Cette élection eût été aussi, dans un autre temps, une for-

tune inappréciable pour son ordre, car il y introduisit d'utiles réformes et innovations. Mais ses honneurs, ses entreprises, tout devait bientôt s'engloutir dans l'abîme de la révolution, qui abolit tant d'institutions précieuses à la France! Cependant, dès son entrée au généralat, Lécuy mit la main à l'œuvre dont il sentait la nécessité. En 1782, 1785, 1788, il tint et présida les chapitres nationaux, dont les actes furent imprimés les mêmes années à Soissons. Il y fit créer et exécuter l'amélioration des études, dont il établit des cours dans son abbaye; la réforme du Bréviaire et autres livres liturgiques de l'ordre. Il établit aussi, dans son monastère, des conférences théologiques et des exercices pour les religieux appelés aux cures, car les Prémontrés, comme chanoines réguliers, étaient aptes à posséder des prieurés-cures à charge d'âmes. Nous dirons tout de suite que, par les soins du nouveau général, la bibliothèque conventuelle de Prémontré était devenue l'une des plus considérables, et se trouvait composée d'un choix de livres anciens et modernes qui prouvaient l'étendue et la variété des connaissances littéraires et scientifiques de Lécuy. Versé dans les sciences physiques, il avait formé, dans l'une des salles de cette bibliothèque, un cabinet richement pourvu de tous les instruments nécessaires à l'étude de la physique. La botanique charmait aussi les loisirs de Lécuy, qui avait réuni dans sa bibliothèque particulière les meilleurs ouvrages publiés sur cette science, et qui a lui-même recueilli dans les environs de Prémontré les plantes d'un herbier considérable qu'il composa et qui s'est trouvé au nombre de ses livres après sa mort. En 1787, il fut nommé, par le gouvernement,

(2) Guillaume Manoury, né à Elbeuf, 56^e abbé de Prémontré, mort à Paris, le 18 juillet 1780, à l'âge de 68 ans, était un homme instruit et d'un jugement exquis.

membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais, et président de l'assemblée du district de Laon. L'année suivante, il traita avec le cardinal de Loménie, principal ministre, de l'introduction de ses chanoines réguliers dans l'école militaire de Brienne, pour y professer. La révolution ne permit pas d'exécuter ce projet. Forcé de quitter son abbaye en 1790, Lécuy n'était pas au monastère quand on vint un jour signifier aux religieux la fin de leur existence régulière. Un nommé Mauduit, chef de cette commission, les trouva au chapitre après tierce, et avant la messe canoniale. On le reçut avec indignation, et on lui reprocha surtout de se présenter en mauvaise tenue, car il était vêtu d'un pantalon, qui n'était pas de toilette alors, et, sans lui laisser le temps de sortir de son état déconcerté, le religieux circateur, nommé Grébert, entonna le *Salve Regina* d'usage, et tous les Prémontrés se rendirent au chœur. Lécuy et la plupart de ses religieux, à son exemple, refusèrent le serment à la constitution civile du clergé. En quittant son abbaye, conformément aux décrets de l'Assemblée constituante, il se retira à Penancourt, retraite d'où l'on vint l'arracher, en 1793, pour l'incarcérer à Chauny. Mis en liberté après quelques jours de détention, il alla se réunir à son frère, retiré dans une maison solitaire, aux Grandes-Vallées, près de Melun. Il obtint, l'année suivante, la restitution de ses livres, déposés au district de Chauny; et, privé de tout revenu, le besoin de s'occuper le décida à se charger de l'instruction de quelques jeunes gens. Il eût pu trouver dans l'émigration une position moins pénible et presque heureuse; nous avons même appris d'un religieux de sa maison (Grébois), qu'un abbé d'un

monastère d'Allemagne lui avait destiné une maison digne de lui; mais Lécuy préféra rester en France. Venu à Paris en 1801, il céda aux instances des amis qu'il retrouva dans cette capitale, et s'y fixa. Lié avec plusieurs des rédacteurs du *Journal des Débats*, alors *Journal de l'Empire*, il rédigea un grand nombre d'articles littéraires, parmi lesquels on remarque ceux où il rendit compte des *Martyrs* et de l'*Itinéraire de Jérusalem*, par M. de Châteaubriand; de l'*Histoire de Fénelon* et de l'*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, etc. Quand le culte fut rétabli, Lécuy, qu'on oublia trop alors, demanda et obtint, en 1803, du cardinal de Belloy, une mozzette en qualité de chanoine honoraire de Notre-Dame. Pie VII étant venu à Paris, en 1805, pour le sacre de Napoléon, accueillit avec une faveur marquée l'ex-général de Prémontré, et accepta l'hommage de quelques-uns de ses ouvrages. En 1806, Lécuy fut nommé aumônier de Marie-Julie, épouse de Joseph Bonaparte, et, en cette qualité, chargé de la distribution des sommes considérables que cette femme bienfaisante lui confiait pour des œuvres de charité. Les notes trouvées dans ses papiers portent à plus de 200,000 francs l'argent distribué par lui, en peu d'années, de cette manière. Aux fonctions d'aumônier, cette dame avait ajouté, en faveur de Lécuy, celles d'instituteur religieux de ses deux jeunes filles. C'est à l'occasion de ces fonctions qu'il composa l'*Abrégé de la Bible* et le *Manuel d'une mère chrétienne*. En décembre 1812, Lécuy fut chargé de prononcer un discours à Notre-Dame, pour l'anniversaire du couronnement de Napoléon; et, le 15 août 1813, il prêcha dans la même église le dernier sermon sur le rétablissement

du culte. En 1818, il obtint du roi Louis XVIII une pension de 1,500 francs, et M. de Quélen le nomma, en 1824, chanoine titulaire de Paris, l'admit dans son conseil, et lui donna des lettres de vicaire-général honoraire. Il le chargea spécialement de l'examen des ouvrages soumis à son approbation. L'auteur de cet article possède la collection des rapports que Lécuy fit au conseil, pendant qu'il fut chargé de cette commission. Elle prouve l'assiduité et la conscience qu'il mettait à la remplir. En 1827, il fit graver son portrait, et l'envoya à tous les Prémontrés existant en France, accompagnant ce don qu'il leur faisait à la fête Saint-Norbert, le 11 juillet, d'une traduction en vers du poème de Werpen sur le saint patriarche. Il avait 88 ans, quand, le 6 avril 1828, il fit une chute dans la sacristie de Notre-Dame; et, depuis ce moment, il fut obligé de rester constamment chez lui. Il continua néanmoins de s'occuper de littérature, et sa mémoire avait conservé toute sa fraîcheur. Ce n'est que sur la fin de l'année 1833 que ses forces diminuèrent progressivement. Enfin, le 22 avril 1834, parvenu à sa 94^e année, il s'éteignit au milieu du jour, après avoir reçu tous les secours de la religion. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques, d'hommes de lettres et d'amis. L'auteur de cet article fit mettre sur son cercueil les insignes de la dignité abbatiale. L'abbé Lécuy était un bel homme, d'une santé robuste, ce qui lui faisait dire que son ami, le docteur Portal, était et n'était pas son médecin, puisqu'il n'avait jamais été malade. Son caractère aimable le rendait accessible à tous et lui conciliait l'affection. Non-seulement il avait été fidèle aux règles de l'Eglise lors du fameux serment, mais il était

resté fort attaché à l'état religieux; il a peint ses regrets dans la pièce de vers dont nous avons parlé ci-dessus. Néanmoins, par amour des lettres, il eût encore, nous disait-il un jour, donné la préférence à la résurrection des Bénédictins sur celle des Prémontrés. Reçu docteur de Sorbonne, le 20 mars 1770, il occupait le quatrième rang dans la liste des docteurs de la même année, et se trouvait placé, par l'intervalle d'un collègue seulement, entre les célèbres Duvoisin et de la Luzerne, qui furent reçus à la même époque. Depuis son accident, Lécuy disait la messe dans sa chambre, et cette faculté était accordée à tous les vicaires-généraux par M. de Quélen. Dans l'administration de Prémontré, il eût été, ce nous semble, plus apte à ramener la pratique de l'étude que celle de la régularité. Nous ne voulons pas néanmoins donner des restrictions à l'éloge qu'on pourrait faire de sa piété, qui était solide sans être expansive. Nous terminerons cet article par la liste de ses ouvrages : I. *OEuvres de Franklin*, trad. de l'anglais, Paris, 1773, 2 vol. in-4°. II. *Discours pour la rosière de Salency*, Soissons, 1776, in-8°. III. *Discours pour l'ouverture du chapitre de Prémontré*, ibid., 1779, in-4°. Ce discours a été traduit en latin, par le prélat Wenceslas, abbé de Strahow, Prague, 1781, in-4°. IV. *Amintor et Théodora, suivi de l'Excursion, ou les Merveilles de la nature*, trad. de l'anglais de David Mallet, Paris, 1797, 3 vol. in-12. Lécuy nous a dit avoir été obligé d'user de sa plume pour vivre; l'ouvrage que nous indiquons ici est, sans doute, une des productions que la nécessité lui demanda; nous en disons autant pour l'ouvrage suivant. V. *Nouveau Dictionnaire historique, biographique et bibliographique*, trad. de l'anglais

(de Watkins), Paris, 1803, 1 vol. in-8°. VI. *Dictionnaire de poche, latin-français*, 1805, vol. in-8° oblong; 2^e édit., 1831. VII. *Abrégé de l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, 1810, 2^e vol. in-8°, fig. Le même, sous le titre : *Bible de la jeunesse*. VIII. *Discours pour l'anniversaire du couronnement de Napoléon*, 1813, broch. in-8°. IX. *Discours pour l'Assomption*, 1813, in-8°. X. *Partie ecclésiastique du Supplément au Dictionnaire historique de Feller*, 1818 et 1819, in-8°. XI. *Manuel d'une mère chrétienne, ou Courtes homélies sur les Épîtres et Evangiles des dimanches et fêtes*, Paris, 1822, 2 vol. in-12, fig. XII. *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, 1822, in-8°. Lécuy ne fut que l'éditeur de cet ouvrage, composé par le chanoine prémontré Delahaut, qui mourut en 1774. XIII. *Recueil de pièces sur la prise de Constantinople, pour faire suite à l'Histoire byzantine*, 1823, in-fol. Cet ouvrage ne fut tiré qu'à 60 exemplaires, aux frais de M. le baron de Vincent et de sir Charles Stuart, ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre en France. Lécuy était alors chapelain de l'ambassade de Vienne à Paris. XIV. *Strennæ Norbertinæ*, avec trad. en vers français, 1827, in-8°, grand pap. C'est une élogie du jésuite Werpen, sur la conversion de saint Norbert. XV. *Histoire sacrée de l'ancien et du nouveau Testament*, t. VIII de l'ouvrage publié sous ce titre, par Bassinet. XVI. *Essai sur la vie de Gerson*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, qui avait coûté des recherches étendues à l'auteur, devait rester en manuscrit dans la bibliothèque de l'archevêché de Paris; mais Lécuy, la voyant détruite, en 1831, se décida à publier son travail. Il y dit peu de chose de l'imitation, et, quoiqu'il ne

parle pas de sa conviction, il nous a dit formellement qu'il ne croyait pas que Gerson en fût l'auteur. Nous avons donné, sur cette production importante, un article dans la *Revue encyclopédique*, 1833. XVII. *Opuscula Norbertina*, 1834, in-8°. C'est une reproduction des *Strennæ*, jointe aux vers sur Prémontré, franç.-latin, et de la notice de saint Norbert extraite de la *Biographie universelle*, avec une lettre que les Prémontrés belges, à la veille de se rétablir, écrivaient, en 1833, à leur général, dont ils avaient appris la longue survivance à la révolution. XVIII. Nous devons joindre aux œuvres de Lécuy l'édition du Bréviaire de Prémontré, imprimé à Nancy, en 1786, le mandement qui le précède est de lui; et la nouvelle édition du *Manuel pour l'administration des sacrements, imprimé de l'autorité de MM. J.-B. Lécuy* (3), abbé de Prémontré et du chapitre national, Charleville, 1788, in-8°. L'abbé Lécuy a de plus rédigé un grand nombre d'articles littéraires et biographiques dans le *Journal de Paris*, 1801-1811; dans la *Biographie universelle*, t. VI à LII, et quelques-uns dans le Supplément, où ils sont imprimés après sa mort, sur ses manuscrits autographes; dans le *Journal des Débats*, de 1801 à 1828, et enfin dans l'*Ami de la Religion*, t. I à III. Lécuy a été inhumé au cimetière de l'Ouest. Le docteur Martin a mis sur sa tombe l'épithaphe que Lécuy lui-même avait composée. Son cœur, suivant ses ordres, a été porté à Prague, et déposé derrière l'autel de l'abbaye de Strahow, sous les reliques de saint Norbert. Une notice, rédigée sur des notes de Lécuy, destinées et

(3) C'est donc à tort qu'on a dit que son nom était *L'Ecuyer* et qu'il signait *L'Ecuy* pour se dérober aux recherches pendant la révolution. Il est écrit *L'écuy*.

envoyées à la bibliothèque de Laon, a été publiée par le docteur Martin. Une autre précède le Catalogue de la riche bibliothèque de ses livres, rédigé par M. Blanc. Lécuy a laissé plusieurs manuscrits autographes; nous citerons : 1° *Mélanges sur divers sujets de théologie, de littérature et d'histoire*, in-fol., 34 feuillets. 2° *Fragments de l'histoire grecque*, in-4°, 68 feuillets. 3° *Les Phénomènes de la nature, ou l'Excursion*, poème trad. de l'anglais, de David Mallet, 1796, in-4°, 30 feuil. 4° *Porsenna, roi de Russie, ou l'Ile de la Félicité*, poème, trad. de l'anglais du docteur Lisle, 1797, in-4°, 26 feuillets. 5° *Henri et Emma, ou la belle Brune*, poème, trad. de l'anglais de Matthieu Prior, 1798, in-4°, 24 feuillets. 6° *Il Tempio di Gnido*, transl. dal francese in italiano. *The Temple Cnidus, transl. from the french*, in-4°, 2 parties, 50 feuillets. Il faut croire que Lécuy ne fit ces deux traductions que comme exercice, et qu'il n'avait pas l'intention de les publier. 7° *Analyse des ouvrages de Walter Scott*, in-4°, 20 feuillets. 8° *Extrait et analyses de divers ouvrages, notes biographiques, etc.*, in-fol. et in-4°, 36 feuillets. Enfin plusieurs additions et corrections destinées à une nouvelle édition de la *Vie de Gerson*. Lécuy avait aussi fait graver le portrait de saint Norbert d'après l'original du Vatican, et deux vues de son abbaye de Prémontré. Ces gravures sont rares. B—D—E.

LEDANOIS de la Soisière (ANDRÉ-BASILE), né le 8 mars 1750, était lieutenant-général du bailliage d'Orbec et Bernay à l'époque où éclata la révolution. Il en adopta les principes avec modération; devint maire de sa commune; commanda la garde nationale, et fut nommé, en 1791, président de l'administration du district

de Bernay. Député, par le département de l'Eure, au Conseil des Anciens, en septembre 1795, il travailla dans les bureaux, les commissions, et parut souvent occupé d'apporter des adoucissements au sort des ecclésiastiques. C'est donc à tort qu'on lui a imputé, dans d'autres biographies, sur la foi du *Moniteur*, une motion tendant à exciter contre eux l'indignation publique. Le 18 août 1797, Ledanois fut nommé secrétaire, et fit adopter plusieurs résolutions concernant les rentes et les contributions. Il sortit du Conseil en 1799, après la révolution du 18 brumaire; devint juge au tribunal d'appel de l'Eure, et fut élu, en mars 1802, au Corps législatif. Réélu par le sénat en 1807, il en sortit au commencement de 1812; obtint du roi, en 1814, des lettres de noblesse, et fut nommé, en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, membre de la chambre des représentants par le département de l'Eure. Il y garda un silence profond; et après la seconde restauration, il rentra dans la vie privée, et mourut quelques années plus tard dans un âge avancé. On a de lui : I *Examen du livre intitulé : Tableau des désordres de l'administration de la justice*, par Selves, et *Réflexions sur les moyens de faire cesser les abus dénoncés*, etc., Paris, 1813, in-8°. II *Des vices de la législation sur la contrainte par corps pour délits*, Paris, 1816, in-8°. M—D j.

LEDÉAN (AIMÉ-JEAN-LOUIS-NICOLAS-RENÉ), né à Quimper, le 27 juin 1776, n'avait que dix-huit ans, quand l'École polytechnique, qui venait d'être fondée, le reçut, en 1794, au nombre des élèves qu'elle admettait pour la première fois. Il y fut le condisciple du général Bernard, mort récemment, de MM. Biot, de Michel Chevalier, Chabrol de Vol-

vic, de MM. Tupinier et Boucher, l'un directeur des ports, l'autre inspecteur-général du génie maritime, et d'une foule d'autres hommes dont les noms doivent être ajoutés à la liste de nos illustrations. Rappelé qu'à la promotion du 1^{er} frimaire an V (21 novembre 1797), le jury d'examen le désigna le *premier* pour les constructions navales, c'est assez dire le rang qu'il occupait dans cette brillante élite de la jeunesse française. Ledéan parcourut tous les échelons de la carrière difficile et laborieuse où il était entré. Toujours à son poste au fond de la Bretagne, jamais solliciteur dans les bureaux, il ne dut tous ses grades qu'à son mérite et à l'assiduité de son travail, et mit 26 ans à s'élever du simple rang d'élève ingénieur à celui d'ingénieur de première classe. Il gagna pourtant ce dernier grade avec éclat. Frappé des dangers du déboisement de la France, et de la pénurie qui pouvait en résulter pour notre marine, le ministère avait consulté les ports sur l'importante question de suppléer, par l'assemblage des petits bois, aux premières espèces, dans la charpente des vaisseaux. Il suffit d'énoncer ce problème, non-seulement pour en montrer l'importance, mais pour faire juger tout ce que sa solution exige de sagacité, d'expérience et de connaissances pratiques. Le mémoire envoyé par Ledéan fut distingué; et, le 1^{er} avril 1823, son auteur était nommé ingénieur de première classe. La question du déboisement était vitale pour nos arsenaux maritimes; aussi Ledéan se fit-il un devoir de l'examiner dans une série de lettres publiées dans les *Annales maritimes coloniales*, *partie non officielle* (tome 2 de 1823 et tomes 1^{er} et 2^e de 1825), sous ce titre : *Lettres sur la rareté toujours*

croissante des bois de construction. Nécessité de s'abstenir de toute consommation mal entendue des bois de grandes dimensions. Description des nouvelles étuves propres à plier les bois, construites au port de Lorient. Destiné d'abord pour Brest, Ledéan fut définitivement attaché à Lorient dans le mois de décemb. 1823, et depuis il appartint toujours à ce port. Il y donna bientôt la mesure de son talent en continuant la construction de la frégate la *Surveillante*, commencée sur les plans de M. Boucher; la coupe savante, les belles proportions de ce navire font honneur aux deux ingénieurs qui l'ont construit. Animé de l'esprit essentiellement pratique que les illustres fondateurs de l'École polytechnique avaient cherché à imprimer à leurs élèves, et qui produisit des prodiges à l'armée d'Égypte, Ledéan sentit que perfectionner l'outillage, c'était augmenter les moyens d'action, doubler les ressources et vivifier un arsenal naval. Il appliqua donc constamment ses facultés dans cette direction, et il a suffi de visiter, même superficiellement, le port de Lorient, pour être frappé du spectacle de toutes ces ingénieuses inventions qui simplifient le travail, en améliorent les résultats et en économisent la dépense. Entre autres améliorations qu'il réalisa, on remarque un étai à ployer les bordages, machine qui lui valut des témoignages tout particuliers de satisfaction. Une ordonnance du 28 mars 1830 avait créé à Lorient l'école d'application du génie maritime; une décision du 12 juin suivant appela Ledéan à la diriger. En 1834, le ministre consulta les ports militaires sur les avantages que pourraient offrir les mâtures du Canada, ainsi que sur leur durée et les moyens de les conserver; Ledéan,

qui avait fait une étude approfondie des questions forestières, répondit à ces demandes par un rapport qui acheva de démontrer sa supériorité dans ces matières, et qui fut inséré dans les *Annales maritimes de 1834* (partie non officielle, t. 2). La même année, les électeurs de Lorient le choisirent pour les représenter, et, en lui réitérant leur mandat, en 1837 et en 1839, ils lui témoignèrent qu'il avait bien mérité de leur confiance. Au mois d'août 1837, après plus de quarante ans de services non interrompus, comme ingénieur, Ledéan, dont la délicatesse répugnait à recevoir le traitement d'un emploi qu'il ne pouvait plus remplir qu'à des intervalles éloignés, demanda et obtint sa retraite. Sa nouvelle situation n'apporta aucun changement à sa conduite politique : fonctionnaire salarié, il avait été député indépendant, soutenant le pouvoir par conviction, parce que son esprit éclairé et sa longue expérience l'éloignaient d'une opposition qu'il jugeait plus propre à retarder qu'à avancer la consolidation de l'ordre social; quand il eut quitté le service, les mêmes principes dirigèrent toujours ses votes. On lui doit, outre les opuscules que nous avons mentionnés, une *Note sur les feuilles de cuivre employées au doublage des vaisseaux* (*Annales maritimes de 1838*, partie non officielle, t. 1^{er}). Non content de favoriser de ses vœux et de ses démarches les progrès des sciences nautiques, Ledéan les encourageait à ses propres frais. C'est ainsi qu'en s'éloignant d'un port qui avait été l'objet de sa constante affection, il lui en laissa un souvenir, en donnant à sa bibliothèque, devenue, le 1^{er} février 1842, la proie des flammes, une grande partie de ses propres livres, de ceux surtout qui traitaient des scien-

ces mécaniques. Ledéan mourut subitement, le 6 juin 1841, aux eaux de Vichy où il était allé pour rétablir sa santé. Il était depuis long-temps chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. P. L.—T.

LEDEIST de Botidoux, né vers 1750, à Uzel, gros bourg des Côtes-du-Nord, entre Loudéac et Quintin, appartenait à une des bonnes familles du pays, mais n'était pas noble, malgré le deuxième nom par lequel il voulut dissimuler son origine plébéienne. Il le portait déjà, du reste, et vivait la moitié de l'année dans ses terres, sans emploi militaire ni civil, quand la sénéchaussée de Ploërmel le choisit pour son représentant aux États-généraux, en 1789. Ainsi, député du tiers-état, Ledeist de Botidoux se montra favorable cependant à la cause de la noblesse, et il se fit remarquer à la tribune par la véhémence de son opposition aux mesures financières de Neckker. Il lui échappa même de qualifier les observations présentées par ce ministre d'*insolences ministérielles*. Il fit preuve de la même fermeté, et cette fois avec autant de convenance dans la forme que de sagesse pour le fond, en s'opposant, le 18 septembre 1790, au projet de loi portant que les émigrés seraient tenus de rentrer en France et de prêter le serment exigé par les lois. « Il est rationnel, il est juste, disait-il, « que chacun puisse librement quitter « son pays et transporter sa propriété « où bon lui semble. » Mais bientôt on le vit se prononcer avec non moins de force pour la création des assignats dont, en définitive cependant, la valeur reposait en partie sur la spoliation de ces mêmes émigrés, puis se renfermer, ou peu s'en faut, dans un silence absolu, mais en votant constamment avec le côté gauche. Ce rôle, un peu équivoque, pourrait sans

doute s'expliquer à toute force, sans dénier à Ledeist de Botidoux ses principes de justice et la constance de ses opinions; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il sortit de l'Assemblée bien nettement classé parmi les fauteurs de l'opinion régnante. Comme il ne pouvait être réélu pour la Législative, il eut soin de se faire donner une nomination de capitaine au 34^e régiment d'infanterie de l'armée de Lafayette. Quand ce général eut des vues différentes de celles des meneurs de l'Assemblée et de l'opinion parisienne, Ledeist fut un des antagonistes plus ou moins patents qu'il eut dans sa propre armée, et peut-être un de ceux qui l'observèrent et rendirent compte de ce qui se passait autour de lui. On sait que cette armée, après le 20 juin (1792), envoya des adresses à l'Assemblée législative, adresses où l'on protestait contre l'attentat, où l'on s'élevait contre l'illégal audace de ceux « qui avilissaient l'autorité constitutionnelle du monarque, et qui menaçaient sa personne »; où l'on invoquait, de la part des représentants de la nation, une répression effective et sévère. Ledeist ne voulut pas signer; et bientôt, devenu, ainsi que quelques-uns de ses camarades qui avaient tenu la même conduite, le point de mire des provocations, et chaque jour environné de désagréments nouveaux, il fut réduit à demander sa démission qu'accepta le général. Mais, immédiatement, il se rendit à Paris, et, après le 10 août, il vint conter, à la barre de l'Assemblée, les persécutions dont son patriotisme l'avait rendu victime, et dont il désignait comme l'instigateur principal Latour-Maubourg. L'Assemblée ne manqua point d'accueillir une dénonciation contre l'ami de Lafayette; et Ledeist

non-seulement fut réintégré dans son grade de capitaine (22 août), par un décret, mais ne tarda pas à devenir commissaire aux revues. Il fut ensuite commissaire-ordonnateur en chef à l'armée des Alpes; et c'est là qu'il connut Kellermann. Justifiant la confiance de ses patrons, il dénonça le régiment des hussards de la liberté comme formant un plan contre-révolutionnaire. Mais bientôt ces patrons eux-mêmes allaient être emportés par le torrent : les journées des 31 mai et 2 juin décidèrent contre les Girondins et contre tout ce qui, voulant la république, l'aurait voulue sans massacres et sans terreur. Ledeist, qui jamais n'avait été ardent jacobin, fut compromis lui-même, perdit sa place et se réfugia en Normandie, avec plusieurs des proscrits. Il demeura ainsi assez long-temps à Évreux et à Caen, et déploya toutes les ressources de son esprit et de son activité pour faciliter le salut des députés réfugiés en ce pays. Grâce à ses relations de famille, il put se mettre en communication avec les chefs royalistes de l'ouest, MM. de Wimpfen et de Puisaye. Ceux-ci ne pouvaient complètement oublier que les proscrits de la veille avaient été, en quelque sorte, leurs proscripteurs, et qu'ils avaient de leurs mains déchaîné la tempête dont maintenant ils ne pouvaient plus être maîtres. Mais, quoiqu'ils ne secondassent pas avec un grand zèle les efforts de Ledeist en faveur de ses amis, ils lui montrèrent à lui-même beaucoup de bonne volonté, et lui témoignèrent de la confiance, sans toutefois la pousser trop loin, et en l'invitant à se justifier par des faits. Ledeist se chargea d'organiser le parti royaliste dans le Morbihan. Effectivement, il devint l'un des agents les plus actifs de Puisaye, et fut nom-

mé secrétaire du premier comité général insurrecteur, qui se réunit auprès de la petite ville de Locminé. Mais le contre-coup des événements de Saumur se fit bientôt sentir en Bretagne, et, dès 1795, Ledeist accepta les propositions des commissaires de la Convention, et signa un accord à la Mabilais. Il faut lui rendre cette justice qu'à partir de ce temps, pendant le reste de la République et sous l'Empire, il ne brigua, n'accepta aucune place, et vécut paisiblement dans sa province, consacrant aux lettres partie de ses loisirs, et faisant de loin en loin imprimer quelques opuscules et des traductions. Lors de la Restauration, il trouva moyen, dès le commencement, de se faire nommer messenger d'État près la Chambre des Pairs, et il remplit ces modestes fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1823. On a de lui : I. *Des Celtes, antérieurement aux temps historiques*, Paris, 1817, in-8°. Ce fut le dernier de ses ouvrages, c'est aussi le seul dans lequel il y ait des recherches qui lui appartiennent en propre; et on peut le lire avec fruit, bien que, comme tous les hommes qui n'ont ni érudition fondamentale et sûre, ni supériorité de coup-d'œil, il se trompe souvent, et soit tantôt trop hardi, tantôt puéril. Mais enfin il avait en sa qualité de Breton une des conditions premières d'un semblable travail, des notions de la langue celtique. Se préservant des fausses exagérations des celticistes, il cherche, par une méthode qui est dans les investigations ethnographiques, ce qu'est la méthode d'observation dans les sciences, à déterminer, par la religion et par la langue, par la langue surtout, l'itinéraire suivi en Europe par les Celtes, jusqu'à leur établissement à peu près définitif en Gaule, en Bretagne (Angleterre), et dans une partie

soit de l'Italie, soit de l'Espagne. Il trace ainsi la marche de leurs colonies en Europe, depuis le Bosphore cimmérien, jusqu'à l'Atlantique, à l'aide des noms que prirent ou s'appliquèrent leurs diverses peuplades et tribus, noms qui, presque tous, s'expliquent naturellement par le breton et le gallois, et qui, éclaircis par la géographie, par la mythologie, par l'histoire, jettent à leur tour sur elles un jour inattendu. II. Trois traductions du latin, savoir : 1° celle des *Commentaires de César*, avec des notes critiques et littéraires, Paris, 1809, 5 vol. in-8°, avec pl.; 2° celle des *Lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron*, Paris, 1812, in-12; 3° celle des *Lettres de Cicéron à son frère Quintus*, avec des notes, Paris, 1813, in-12. Ces traductions sont estimables; l'auteur ne manque pas d'élégance; il vise à la fidélité; ses notes, surtout celles sur les *Commentaires de César*, contiennent des détails fort intéressants, soit ethnographiques, soit géographiques, et l'on sent que Ledeist se trouvait là sur son terrain. On peut regretter que, sous le rapport militaire, il n'ait pas profité comme il le pouvait des travaux de ses devanciers, et qu'en général il n'embrasse pas d'assez haut l'ensemble des événements. Toutes ces traductions, au reste, ont fait place aujourd'hui à des travaux modernes dont la supériorité, surtout pour Cicéron, n'est pas douteuse. III. Les *Satires d'Horace* en vers français, Paris, 1804 (il en avait fait paraître quelques-unes seulement en 1795), et des fragments de l'*Art poétique*, aussi en vers français, 1812. On doit de plus à Ledeist de Botidoux un *Conciones* (ou discours choisis) de Salluste; et enfin *Esquisse de la carrière militaire de F.-Chr. de Kellermann, duc de*

Valmy, pair et maréchal de France, etc., Paris, 1817, in-8°. C'est une apologie sans mesure, qui a été écrite trop évidemment sur les notes, comme cela est dit au titre, ou plutôt sous la dictée du maréchal. P—OT.

LEDEIST. V. KÉRIVALANT, LXVIII, 495.

LEDERMULLER (MARTIN-FROBENE), physicien, était né vers 1719, à Nuremberg, d'une famille honorable. Ayant acquis une charge de notaire, il consacra ses loisirs à l'étude des sciences, et s'appliqua surtout à faire au microscope des observations qui contribuèrent beaucoup à répandre ce goût en Allemagne. Ses talents lui méritèrent l'attention du margrave de Brandebourg-Culmbach, qui lui donna le titre de conseiller de justice avec celui d'intendant de son cabinet d'histoire naturelle. C'était un homme religieux, simple, modeste, rempli d'obligeance, et qui n'aurait dû compter que des amis. Cependant, il fut en butte aux attaques du baron de Gleichen (v. ce nom, XVII, 502), qui, dans son *Histoire de la mouche commune*, lui reprocha de se servir d'un microscope défectueux, et de donner, par conséquent, des observations sur l'exactitude desquelles il était impossible de compter. Quoique accablé d'infirmités, Ledermuller ne crut pas devoir laisser passer de tels reproches sans y répondre; mais il le fit avec cette modération qu'on devrait toujours conserver, au moins dans les disputes de faits, dont chacun peut être juge; et il eut le bonheur de forcer son adversaire à lui rendre plus de justice. Sa santé étant délicate, il acheva de la miner par trop d'assiduité au travail; et il mourut, le 16 mai 1769, à peine âgé de 50 ans. Il était membre de l'Académie impériale d'histoire naturelle et de la

Société teutonique d'Altdorf. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, tous écrits en allemand. Les principaux sont : I. *Essai d'une défense solide des animaux spermatiques*, Nuremberg, 1756, in-4°, fig. L'auteur s'y montre très-favorable au système de génération exposé par Maupertuis, dans sa *Vénus physique*. II. *Amusement microscopique, tant pour l'esprit que pour les yeux*, ibid., 1760-64, 3 vol. in-4°, avec 150 pl. dessinées et coloriées par l'auteur; trad. en français, ibid., 1764, 66, 68, 3 vol. in-4°. On doit trouver à la fin du troisième volume : *Réponse* à quelques objections et doutes du baron de Glischen, pour servir de supplément, etc., opuscule de 24 p., avec 2 pl. color.; et *Traité physique et microscopique de l'Asbeste*, l'amiante, le lin de pierre ou de terre, et de quelques autres fossiles qui y ont du rapport. Cet opuscule, publié seulement en 1775, et traduit la même année en français, se compose de 16 pages, avec 9 pl. color.; l'*Amusement microscopique* a été traduit en hollandais. III. *Essai d'une méthode d'employer les instruments microscopiques, avec utilité et plaisir, dans la saison du printemps*; trad. de l'allemand, par J.-C. Hanepfer, ibid., 1764, in-fol., avec 12 pl. color. On trouve les titres de quelques autres ouvrages de Ledermuller dans la *Bibliotheca botanica* de Haller, II, 483. W—s.

LEDESMA (ALFONSE DE), célèbre poète espagnol, l'un des admirateurs et des disciples de Gongora (voy. ce nom, XVIII, 64), naquit, en 1552, à Ségovie. La nouvelle école fondée par Gongora se divisa bientôt en deux classes, dont l'une retint le nom de *cultoristes*, et l'autre adopta celui de *conceptistes*. C'est à cette dernière qu'appartient Ledesma; et il doit en

être regardé comme le chef. Personne, en effet, n'a poussé plus loin les défauts qu'on reproche avec raison à cette subdivision de l'école *gongoriste*. Ses *Conceptos espirituales* sont une longue suite de pointes, d'équivoques et de métaphores, quelquefois intelligibles, même pour les Espagnols. C'est, dit Bouterwek, dans le même style qu'il mit en paraphrases les principaux mystères de l'Église catholique, et ses *Redondilles* faciles et sonores séduisirent, par un air de pensée, des gens qui n'osaient penser sur un semblable sujet (*Histoire de la littérature espagnole*, II, 96). Pour être juste à l'égard de Ledesma, on doit convenir qu'au milieu de l'obscurité dont il lui a plu de s'envelopper, il lance quelquefois des éclairs très-brillants. Son style est constamment noble et châtié, et ses ouvrages offrent de temps à autre des idées justes et délicates. C'est là ce qui peut expliquer la haute estime dont il a joui parmi ses compatriotes, moins sensibles aux défauts qu'aux beautés réelles de leurs poètes. Le fameux Lope de Vega cite Ledesma d'une manière honorable dans son *Laurel d'Apollo*; et Nicol. Antonio, dans la *Bibliotheca Hispania nova*, déclare qu'à son avis, peu de poètes ont aussi bien mérité le surnom de divin. Il avait près de cinquante ans, lorsqu'il publia ses premiers vers. Il était occupé à les retoucher pour l'édition qu'il préparait de ses œuvres, quand il mourut à Ségovie, en 1623, à l'âge de 71 ans. On a de lui : I. *Conceptos espirituales divididos en tres partes*, Madrid, 1600, 1606, 1616, 3 vol. in-8°. Le dernier volume contient des *Romances*. II. *Juegos de Noche-Buena*, Barcelone, 1611, in-8°. III. *El monstruo imaginado*, ibid. 1615, in-8°. IV. *Epigrammas y geroglificos à la vida del Cristo*, etc., Madrid, 1625, in-8°. V.

Epitome de la vida di Cristo en discursos metaforicos, etc., Ségovie, 1629, in-8°. Le tome V du *Parnaso espanol* renferme six pièces de Ledesma : trois romances, deux sonnets et un dialogue que l'éditeur présente comme autant de modèles d'un style pur, clair et élégant.

W—s.

LEDESMA (JOSEPH de), peintre d'histoire, naquit, en 1630, à Burgos, où il reçut les premières leçons de son art. Il vint ensuite se perfectionner à Madrid, sous la direction de Juan Carreno, et se fit bientôt distinguer par un ton de couleur plein de charme et de suavité. La ville de Madrid possède de cet artiste quelques tableaux qui jouissent d'une réputation méritée, tels qu'un *Christ mort*, *pleuré par la Vierge*, *Saint Jean et la Madeleine*, dans l'église du couvent des Récolets; un *Saint-François*, une *Incarnation* et un *Saint-Dominique*, chez les Trinitaires. Le premier de ces tableaux, surtout, laisse apercevoir à quel degré de perfection serait parvenu Lédésma, si une mort prématurée ne l'eût enlevé, en 1670, avant qu'il eût atteint sa quarantième année.

P—s.

LEDRAN (NICOLAS-LOUIS), né à Saint-Cloud, en 1687, était fils du chirurgien-major de l'hôtel des Invalides. Il entra dans les bureaux du ministère des affaires étrangères en qualité de traducteur, et fut, en 1710, chargé par le marquis de Torcy de la garde des dépôts et traités, négociations et correspondances politiques. En 1725, il y joignit la place de premier commis d'un bureau politique vacante par l'admission à la retraite de Mignon. De 1730 à 1740, Ledran ne s'occupa plus que du dépôt; mais, en septembre 1740, le ministre Amelot de Chaillou le nomma premier commis du bureau

que la disgrâce de Pecquet fils laissa vacant. La direction du dépôt fut donnée à l'abbé de La Ville, Ledran étant obligé de consacrer tout son temps à la correspondance politique et de suivre le roi aux Pays-Bas. Le 1^{er} avril 1749, il reprit cette direction, et la conserva jusqu'au 1^{er} août 1762, qu'il fut réformé par le duc de Choiseul, avec une pension de 9,000 fr., sur les fonds des affaires étrangères. Il se retira à Saint-Cloud, et y mourut à la fin de 1774, âgé de 87 ans. Ledran fut le vrai, l'unique modèle d'un garde des Archives; aucun de ceux qui lui ont succédé n'a autant fait que lui pour ce riche et précieux dépôt. On y conserve plus de cent volumes manuscrits sur diverses matières qui portent la dénomination de *Papiers de Ledran*, indépendamment d'une volumineuse collection de Mémoires particuliers, où il a traité, en réponse aux demandes des divers ministres sous lesquels il a servi, plus de quatre cents questions d'état. Il composait aussi, sur les négociations de traités, un grand nombre de Précis, qui dispensaient les ambassadeurs et envoyés de recherches longues et ennuyeuses dans la correspondance politique. Ledran avait bien mérité les titres de conseiller-d'état et d'historiographe du Roi, conférés depuis à de beaucoup moins dignes que lui. Il n'obtint cependant ni l'un ni l'autre de ces titres. Le comte de Vergennes, qui s'était trouvé en position d'apprécier ses services, alla lui rendre visite à Saint-Cloud, peu de jours après son avènement au ministère.

G—R—D.

LEDRU (ANDRÉ-PIERRE), né à Chantenay, dans le Maine, le 22 janvier 1761, entra fort jeune dans l'état ecclésiastique. Il était vicaire au commencement de la révolution, et,

comme beaucoup d'autres dans la même position, il en adopta les principes, persuadé qu'elle lui fournirait les moyens de s'élever. C'est dans cette vue, sans doute, qu'il prêta serment à la constitution civile du clergé en 1791. Il fut, en effet, nommé, la même année, curé de la paroisse du Pré, au Mans. Lors de l'abolition absolue de toute religion, en 1793, Ledru se retira au sein de sa famille; mais la guerre civile, qui désolait le département de la Sarthe, et surtout la haine du parti royaliste pour tous les prêtres assermentés, mettant sa vie en danger, il se réfugia à Paris, et obtint du Directoire d'être associé, comme botaniste, à l'expédition du capitaine Baudin aux Canaries et aux Antilles. Il soutint avec beaucoup de force et de courage les fatigues de ce long voyage, et ne cessa de prendre des notes utiles. Lors de son retour en France, en 1798, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale de la Sarthe, et joignit à l'enseignement de cette science celui de la physique, dont la chaire était vacante. Ayant perdu cet emploi à l'époque de la Restauration, il vint à Paris, en 1816, pour en obtenir un autre. Ses efforts furent sans succès, malgré l'espèce de faveur dont jouissait son frère, le général Ledru des Essarts, qui y était alors commandant de la division. Retourné au Mans, l'abbé Ledru y vécut dans la retraite, ne s'occupant plus que d'objets littéraires, et il mourut, dans cette ville, vers 1830. Il était membre de la Société royale des Arts du Mans, de celle des Antiquaires de France, du Musée de Tours et de la Société littéraire de Nantes. De Candolle lui a dédié un nouveau genre, de la famille des ombellifères, sous le nom de *Drusa* (*Annales du Muséum*, t. X). Il a publié :

I. *Essai sur l'établissement d'une bibliothèque publique dans la ville du Mans*, février 1791, in-8°, 27 pages. II. *Adresse aux habitants de la paroisse du Pré, au Mans*, mai 1791, in-8°, 18 pag. III. *Discours contre le célibat ecclésiastique*, au Mans, janvier 1793, 2^e édit., 32 pag. in-8°. IV. *Histoire de la prise du Mans par les calvinistes en 1562*, 57 pag., imprimée dans l'*Annuaire de la Sarthe*, an X. V. *Observations sur l'histoire du Maine, et Catalogue des meilleurs ouvrages, imprimés ou manuscrits, à consulter pour écrire l'histoire de cette province*, 68 pag., dans les *Annuaire de la Sarthe*, ans XI et XII. VI. *Mémoire sur les cérémonies religieuses et le vocabulaire des Guanches, premiers habitants des îles Canaries* (imprimé dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, tom. 4, 1809). VII. *Voyage aux îles de Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Porto-Rico, exécuté par ordre du gouvernement français, de septembre 1796 à juin 1798*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°, carte. VIII. *Recherches sur les statues mérovingiennes et sur quelques autres monuments de l'église cathédrale du Mans*, ibid., 1813, in-8° (réimprimées dans le *Magasin encyclopédique*, février 1814). IX. *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de quelques hommes célèbres de la province du Maine*, au Mans, 1817 et 1819, in-8°. X. *Analyse des travaux de la société royale des arts du Mans, depuis l'époque de sa fondation en 1794 jusqu'à la fin de 1819*. Première partie : Sciences physiques et mathématiques, au Mans, 1820, in-8°. Ledru fut aussi un de nos collaborateurs dans cette *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni, entre autres articles, ceux de Forbonnais, Fromentières, Garnier (Robert), Geoffroi-le-Bel, etc.

M—D j.

LEDUC (GABRIEL), architecte du dix-septième siècle, a conduit, avec Antoine Broutel, les travaux du Val-de-Grâce, sur les dessins de François Mansart, depuis le premier entablement où cet artiste les avait élevés. C'est à tort que quelques personnes ont écrit que Leduc avait continué ce beau monument sur les dessins de Pierre Lemuet. Il a donné les dessins du baldaquin du maître-autel de cette église, ouvrage plein de noblesse, de majesté et qui fait honneur à son talent. Il fut ensuite chargé de la conduite des travaux de l'église des Petits-Pères (Notre-Dame-des-Victoires). C'est dans la construction de ce monument qu'il fit usage des dessins de Pierre Lemuet; encore ne s'en est-il servi que pour le plan général, car toute la décoration extérieure et intérieure a été faite d'après ses propres dessins. Leduc continua l'église de Saint-Louis en l'île, commencée par Louis Levau; le principal portail est son ouvrage. Cet artiste a aussi bâti plusieurs beaux hôtels particuliers, dont les plans ont été gravés par Marot, et qui prouvent qu'il fut un des bons architectes du siècle de Louis XIV. Il mourut à Paris, en 1704. A—s.

LEDUC (NICOLAS), d'abord curé de Trouville, dans le pays de Caux, vint à Paris où il exerça pendant quinze ans les fonctions de vicaire à l'église Saint-Paul. Mais son opposition à la bulle *Unigenitus*, et notamment une lettre qu'il avait adressée au clergé, en 1728, et dans laquelle il prenait la défense de l'évêque de Senez, Jean Soanen (v. ce nom, XLII, 507), condamné au concile d'Embrun pour le même motif, lui attirèrent une interdiction de la part de M. de Vintimille, archevêque de Paris. L'abbé Leduc mourut en 1744. On a de lui, sous le

voile de l'anonyme : I. *Année ecclésiastique, ou Instructions sur le propre du temps, et sur le propre et le commun des Saints, avec une explication des Épîtres et des Évangiles*, Paris, 1734 et années suivantes, 15 vol. in-12.

II. *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle, avec des réflexions, des pratiques et des prières à la fin de chaque chapitre, et une récapitulation ou analyse à la fin de chaque livre, Paris, 1737, in-12; *ibid.*, 1741, in-8° avec fig. Cet ouvrage a été souvent réimprimé : Barbier en compte quinze éditions jusqu'en 1788. Le cardinal Henriquez (*v.* ce nom, XX, 205) a traduit et inséré, dans sa version italienne de l'*Imitation* (Rome, 1754-55, 3 vol. in-8°), une grande partie des réflexions et des prières de l'abbé Leduc.

III. *Le chemin du ciel*, suivi du *Plus court chemin pour aller à Dieu*, Paris, 1738, in-8°. C'est la traduction de deux opuscules latins du cardinal Bona : *Manuductio ad cælum* et *Viæ compendii ad Deum*. Enfin Leduc a coopéré à la traduction française de l'*Histoire universelle* du président de Thou (*v.* ce nom, XLV, 510), publiée en 1734, 16 vol. in-4°. P—RT.

LEDUC de Valenciennes (CLAUDE-MARIE), maréchal-de-camp, était d'une famille distinguée de la principauté de Dombes. Il naquit à Thoissey, le 2 septembre 1713. Entré fort jeune dans l'artillerie, il servit dans toutes les guerres que la France eut à soutenir de son temps, et fit plusieurs sièges pendant une carrière des plus longues et des plus laborieuses de cette époque. Sorti de l'école militaire de Grenoble, en 1734, il débuta à l'armée d'Italie sous les ordres du maréchal de Broglie, et se trouva à la bataille de Guastalla, qui décida le succès de cette campagne. Il continua de servir en Italie pendant

les deux années suivantes ; passa à l'armée de Flandre et prit part au siège de Landrecies, où un brillant combat lui mérita une pension sur l'ordre de Saint-Louis. Durant la campagne de 1744 sur le Rhin, une blessure qu'il reçut au siège de Fribourg lui valut des marques flatteuses de la bonté du roi Louis XV, présent à ce siège. Il fit également la campagne de 1745 et celle de 1746 ; fut blessé au siège de Mons, surpris ensuite dans une reconnaissance, et mené prisonnier au prince Charles de Lorraine, qui, l'ayant fait traiter avec distinction, le renvoya sur sa parole au maréchal de Saxe. Après avoir fait encore la campagne de 1748 en Flandre, et concouru au siège de Maestricht, il fut envoyé à Antibes, puis en Corse (1756) où il eut, sous le comte de Vaux, plusieurs commandements importants. Il fit la campagne de 1760, sous le maréchal de Broglie ; fut nommé lieutenant-colonel, puis dirigé sur Hanau et Giessen menacés par l'ennemi. S'étant ensuite rendu à l'armée du Rhin, commandée par le prince de Condé, il y concourut aux succès de cette campagne et surtout à la victoire de Johannisberg qui la termina. Nommé alors colonel du régiment de Strasbourg, il passa à celui de Besançon en 1766 ; épousa à la Fère, en 1768, la fille du vicomte de Ronty, servant dans l'artillerie, et dont le père avait été brigadier des armées du roi. Devenu bientôt après directeur de l'arsenal de cette ville, il eut l'honneur d'en faire connaître tous les détails au jeune comte d'Artois, qui était venu y passer trois jours (août 1774), et de lui offrir une collection en petit des modèles d'artillerie qui l'avaient le plus frappé. Nommé maréchal-de-camp en 1780, et inspecteur en 1781, il poursuivit le

cours de ses inspections jusqu'en 1791, époque où la révolution l'obligea à prendre sa retraite. Il eût pu encore continuer de rendre des services à l'État, joignant à une tête bien organisée, une santé robuste qui a résisté aux malheurs de la révolution, à la perte de sa fortune et à une captivité de plus de dix-huit mois dans différentes prisons. Il la supporta avec dignité et résignation. Une seule pensée l'accabla long-temps, c'est que l'un de ses enfants (madame la comtesse de La Bouère) ne partageait pas sa réclusion et qu'elle se trouvait dans la Vendée, exposée aux plus grands périls (*voy. BORDEREAU, LIX, 5*). Constantement occupé de l'amélioration de son arme, pendant sa longue carrière, Leduc présenta au ministère de la guerre beaucoup de mémoires, qui eurent l'approbation du comité, particulièrement ceux qui étaient relatifs à l'uniformité du service et des méthodes. Ce fut lui qui imagina et fit exécuter le tir des bombes à un seul feu, c'est-à-dire en mettant seulement le feu au mortier. Il joignait à son mérite comme militaire la piété la plus douce, la loyauté et toutes les vertus de l'honnête homme. Leduc a laissé de grands souvenirs à la Fère, où il termina sa carrière, le 7 mai 1807, à l'âge de 94 ans, ayant conservé ses facultés morales jusqu'aux derniers moments. On a de lui : *Instructions élémentaires d'artillerie données à MM. les officiers du régiment de Strasbourg, du corps royal, pour les expliquer aux soldats de ce régiment*, Toul, 1767, in-4°. Cet ouvrage fut approuvé par le comité de la guerre.

M—D J.

LEDUCHAT. V. DUCHAT (LE), XII, 101.

LEDWICH (ÉDOUARD), statisticien et antiquaire irlandais, né en 1739, était membre du collège de la

Trinité de Dublin, vicaire d'Aghaboe, secrétaire de la commission des antiquaires de l'Académie royale d'Irlande, et faisait partie de nombre de sociétés savantes ou littéraires de l'Europe. A l'érudition il joignait ce qui ne se trouve pas toujours parmi les travailleurs provinciaux du royaume-uni, beaucoup de sens, de mépris pour les fables et de hardiesse à les démasquer. C'est ainsi que, membre d'une société nationale irlandaise pour l'exploration des antiquités de sa patrie, il n'hésita pas, lorsqu'il y vit une majorité trop crédule se cramponner aux niaiseries du temps passé, ou tâcher de les rajeunir par de modernes rêveries, à poursuivre par d'impitoyables sarcasmes les systèmes surannés ou absurdes, et il amena par cette guerre d'épigrammes la dissolution de sa société. C'est ainsi que dans le premier ouvrage publié sous son nom, il mit en problème la célèbre légende de saint Patrick, non sans exciter de vives récriminations de la part de quelques écrivains catholiques, qui ne comprenaient pas que la religion n'a nul besoin de s'appuyer sur des faits apocryphes. Ledwich mourut le 8 août 1823. Son ouvrage capital qui a pour titre *les Antiquités d'Irlande*, 1794 et 1796, 2 vol. in-4°, fut composé après la mort de Grose, qui s'était proposé de renfermer en une seule publication les antiquités de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande, et qui, afin de réunir des matériaux sur ce dernier pays, s'y était rendu, et s'était adressé à Ledwich comme au guide le plus sûr qu'il pût avoir dans ses recherches. Il ne se trompait pas, car peu auparavant, Ledwich avait fait imprimer un autre volume, intitulé, comme ses puînés,

Antiquités d'Irlande (1790), avec cette différence seulement que ceux-ci ont en tête l'article *the*, tandis que l'ouvrage de 1790 ne l'a pas. C'est dans ce premier tentamen que Ledwich se montra sceptique à l'endroit de saint Patrick. Là aussi il s'élève contre des assertions vulgaires qui font descendre la population irlandaise de Partholanen (ou Bartolam) et de Milesius; et, appuyé sur la succession des écrivains de Camden à Warton, il assigne comme point de départ aux origines celtiques la Scandinavie. Résultat douteux aussi, ou plus que douteux, si l'on ne consent à le modifier en admettant d'autres sources de population (les Celtes-gaulois, les Celtes d'Espagne? etc.)! Au reste, le début de Ledwich contenait beaucoup de notions intéressantes et instructives sur les antiquités des époques les plus reculées; et il y faisait preuve de zèle à dépister les monuments, de critique à les apprécier, de sagacité à discuter le but, l'âge, les circonstances, les destinées de ces restes si souvent énigmatiques. Les autres écrits de Ledwich sont : I. Une *Statistique de la paroisse d'Agabhoe*, 1796, in-8°, rédigée avec beaucoup de goût, de clarté, de méthode, d'intérêt et par laquelle il provoquait ses compatriotes à imiter l'exemple des Écossais, qui, sous sir John Sinclair, déployaient le plus grand zèle pour construire un tableau statistique, général de leur pays. II. Un *Aperçu général du gouvernement de l'Irlande depuis les premiers siècles jusqu'aux plus récentes révolutions* (inséré dans l'édition de la *Britannia* de Camden, par Gough, 1789, mais sans nom d'auteur, bien qu'il soit question de lui dans une préface de l'ouvrage. III. Une *Dissertation sur la religion des Druides* (*Archéologie*, tom. vii,

p. 303), et des *Observations sur nos anciennes églises* (même recueil, tom. viii, p. 161). P—OT.

LÉE (RICHARD-HENRI), homme d'état américain, né le 20 janvier 1732, était fils de Thomas Lée, riche colon de la Virginie. Après avoir fait ses études en Angleterre, il revint dans sa patrie. Vers 1755, il servit avec les volontaires, qui s'étaient réunis spontanément dans la colonie pour en défendre le territoire contre les attaques de bandes de Français et d'Indiens. Il commandait, en qualité de capitaine, une de ces compagnies, quand le gouvernement anglais envoya le général Braddock à la défense de la Virginie. Les volontaires ayant été licenciés alors, le jeune Lée entra dans la carrière judiciaire, et fut nommé juge-de-peace de son district. Il acquit dans cette fonction l'estime générale, et, bientôt après, fut nommé président de la Cour de justice et membre de la Chambre représentative de sa province. Là, il ne tarda pas à se signaler par son énergie dans la défense des intérêts de l'humanité et de sa patrie. Il fut un des premiers à s'élever contre le fameux acte parlementaire sur le timbre. Il fallut aussi un grand courage et la hardiesse d'un jeune législateur, comme lui, pour susciter des entraves à la traite des nègres, dans une province, qui, jusqu'à ce jour, ne s'est jamais laissé émouvoir par les maux et l'injustice de l'esclavage. Lée, pour arriver à son but, proposa de grever l'importation des esclaves d'un droit énorme. On pense bien que la motion fut repoussée, et qu'elle ne concilia pas à son auteur la faveur des colons. Bientôt après, il attaqua avec la même hardiesse le parti aristocratique de la chambre, dans la personne du trésorier de la colo-

nie, qu'il accusa de malversation. Si de pareilles motions lui attirèrent le blâme des planteurs, elles lui acquirent une grande prépondérance dans le parti populaire, qui dès-lors compta sur lui, principalement dans la célèbre guerre de l'indépendance, où la législature ne se montra pas moins énergique que la force armée, pour revendiquer l'émancipation des colonies. En 1773, il proposa et fit adopter l'organisation d'un comité de correspondance, dont lui-même fut ensuite nommé président. Envoyé au Congrès général par l'Assemblée législative de la Virginie, ce fut lui qui, le 17 mai 1776, fit la première proposition, au sujet de la déclaration de la liberté et de l'indépendance des États-Unis. Secondée par John Adams et reçue avec acclamation, cette motion donna lieu à l'acte célèbre qui fonda la constitution de la Confédération américaine. Si Lée ne fit pas partie de la commission chargée de l'acte, ce fut à cause d'une absence provoquée, à ce que l'on croit, par des affaires de famille. Quand il revint à Philadelphie, le travail de la commission était achevé. Il signa cet acte mémorable avec ses collègues. Des insinuations sur les véritables sentiments de Lée, et peut-être aussi le souvenir de son opposition aux intérêts des planteurs, exercèrent une grande influence sur ses commettants, qui le révoquèrent de ses fonctions. De retour dans la Virginie, il regarda comme un point d'honneur de se justifier, et, quoique élu de nouveau membre de la Chambre législative de sa province, il n'en crut pas moins devoir solliciter une enquête sur sa conduite publique. La Chambre, dans laquelle il venait d'entrer, ne put lui refuser cette satisfaction, et le résultat de l'enquête fut

sa justification complète. Une autre satisfaction que lui donnèrent ses compatriotes fut de le nommer encore au Congrès. L'état de sa santé ne lui permit pas d'y déployer la même énergie que la première fois; cependant il continua de mériter l'estime de ses collègues, et, en 1783, ils l'élirent président. L'année suivante, il fut nommé sénateur par la Virginie. En 1788, une modification dans la constitution primitive ayant été proposée, Lée, partisan toujours ardent de la cause populaire, fut en dissidence avec plusieurs des hommes les plus marquants du Congrès, et s'opposa vivement aux changements projetés, qui n'en eurent pas moins lieu. Au Sénat, Lée resta fidèle à ses principes; mais il se retira des affaires, en 1792, et mourut le 19 juin 1794, à l'âge de 62 ans, dans sa terre de Chantilly, comté de Westmoreland, en Virginie. On lui attribue les *Observations tendant à l'examen du système de gouvernement proposé par la dernière Convention*, dans les *Lettres d'un fermier*, 1787. — Son petit-fils, appelé aussi Richard-Henri LÉE, a publié à Philadelphie, en 1825, 2 vol. in-8°, des *Mémoires sur sa vie privée et publique*. Le second volume contient la correspondance que Lée avait entretenue avec Washington, les deux Adams, Jefferson, Lafayette et d'autres hommes célèbres qui ont pris part à l'émancipation de la Confédération américaine. — Arthur, frère de Richard-Henri, fut d'abord médecin, puis alla étudier, comme lui, en Angleterre, s'appliquant à la jurisprudence, à la politique, et cherchant à se procurer les plans ministériels d'Amérique, qu'il fit passer secrètement à ses compatriotes. Après ce service, il fut considéré comme un ha-

bile diplomate, et nommé agent de la Virginie auprès du gouvernement anglais. Il fit, en cette qualité, avec Franklin et Bollan, les représentations et autres démarches au nom des colonies. Ce ne fut pas un médiocre honneur pour lui d'être adjoint au premier, pour les négociations qu'il s'agissait d'entamer avec le cabinet de Versailles; cependant il ne tarda pas à être rappelé en Amérique avec Adams. Son ancien collègue Deane, qui avait éprouvé le même sort, l'accusa d'avoir favorisé les intérêts anglais, et alla même jusqu'à lui imputer le crime d'avoir vendu, au cabinet de Saint-James, les secrets des négociations. Lée se défendit avec énergie contre ces imputations odieuses et se porta accusateur à son tour contre Deane. Ce que l'on peut conclure de cette querelle, qui n'eut pas d'autre suite; c'est que Lée n'avait point approuvé les sentiments de Franklin, favorables pour la France. Néanmoins, il ne perdit pas la confiance du gouvernement américain; et, en 1784, il reçut la mission de se rendre au fort Schuiler pour traiter avec les tribus sauvages. Sa carrière diplomatique finit par ce traité, et, depuis 1790, il exerça la charge d'avocat ou conseiller à la Cour suprême de la Confédération. Arthur Lée mourut, en 1792, à Urbana, en Virginie. On a de lui : I. *Lettres du Moniteur, pour revendiquer les droits des colonies*, 1769. Ce fut un des premiers pamphlets publiés, en Amérique, en faveur de l'indépendance. II. *Extrait d'une lettre au président du Congrès, en réponse à un libelle de Silas Deane*, 1780. C'est la réfutation des accusations de trahison et de malversation portées contre lui par son ancien collègue. III. *Observations sur certaines*

restrictions commerciales en France, 1780, dirigées contre le système diplomatique suivi par Franklin, dans ses négociations avec le cabinet de Versailles. — *Guillaume*, frère de Richard-Henri et d'Arthur, était entré, comme ce dernier, dans la carrière diplomatique; il fut, pendant quelque temps, chargé d'affaires américain auprès des cours de Berlin et de Vienne. D—G.

LÉE (ANNE), célèbre personnage de la secte des *shakers*, naquit en 1735, à Manchester, en Angleterre. Mariée à un forgeron ivrogne, elle devint mère malheureuse de huit enfants, qu'elle perdit en bas âge. Alors une révélation contre le mariage lui apprit que l'union des sexes est ce qui constitue le péché originel. Ce fut en 1757 qu'elle embrassa la secte des *shakers*, sorte de quakers réformés (1), dont le nom signifie *secoueurs*, et dont le culte consiste à louer le Seigneur, en dansant et criant. Livrée à la contemplation et désirant s'élever au dessus de la perversité humaine, Anne Lée, ayant reçu une manifestation de lumière divine, en 1771, fut reconnue par la société comme chef spirituel, sous le titre de *Mère en Jésus-Christ*, et non sous celui de *Dame élue*, que lui donnèrent ses ennemis par dérision. Il paraît aussi qu'elle s'était imposé à elle-même le nom d'*Anne la parole*. Devenue directrice spirituelle d'une société d'environ trente personnes, dont plusieurs l'abandonnèrent, la mère Anne s'embarqua pour l'Amérique, en 1774, avec celles qui lui restaient, et avec son ma-

(1) Ceux-là se trompent donc qui écrivent qu'Anne Lée inventa la secte des *shakers* en 1768. Trois prophètes des Cévennes, venus à Londres en 1705, jetèrent les fondements de cette secte, dont l'édifice ne fut construit qu'en 1747, par Jacques Wardley, à Lancastre.

ri, qui cependant n'avait aucune foi à ses dogmes. Il paraît qu'elle était poursuivie pour cause de mauvaises mœurs, qu'elle et ses adhérents furent jetés en prison, et que ces poursuites l'obligèrent à émigrer. Son premier établissement fut dans le New-Hampshire, d'où elle se rendit dans l'état de New-York : là elle commença à prophétiser, annonçant qu'elle était le second Christ, et que ceux qui croiraient en elle et la suivraient obtiendraient l'absolution de leurs péchés. D'après l'abbé Grégoire, elle se fixa dans l'état de New-York, près d'Albany, à Nisquennia, appelé depuis Water-Vliet. On a dit, mais c'est peut-être une calomnie, qu'elle était la maîtresse d'un officier anglais. Quoi qu'il en soit, il est curieux de rapprocher ce que débitent sur son compte ses adversaires et ses adhérents. Suivant ceux-ci, elle était la femme désignée, au chapitre XII de l'Apocalypse, l'épouse de l'agneau; elle savait tout comme Dieu, et on lui devait la même obéissance. Selon les mêmes, elle parlait soixante-douze langues, que les vivants ne peuvent comprendre, mais entendues par les morts avec lesquels elle conversait. Mère de tous les élus, elle travaille pour le monde entier; aucune bénédiction ne descend sur les humains, que par son intermédiaire; personne n'est entré au ciel avant l'an 1776 de Jésus-Christ. Alors furent accomplis les temps prédits, et cette année commence une nouvelle dispensation sous la direction de la *Mère en Jésus-Christ*. Anne Lée était elle-même égale à Jésus-Christ. Elle se disait le Verbe comme lui, prédite comme le Messie; comme lui elle a souffert en esprit pour accomplir la rédemption. Vers 1781, elle entreprit dans les diverses parties des États-

Unis, et particulièrement dans celle que l'on connaissait alors sous le nom de Nouvelle-Angleterre, un voyage qui dura deux ans et quatre mois. Enfin l'année suivante, elle qui ne devait pas mourir, malgré ses prédictions, *ayant accompli la mission qui lui avait été imposée*, pour employer les propres expressions de ses disciples, *fut soustraite à la vue des croyants, de la manière ordinaire à tous les vivants*. Mais, quoique absente corporellement depuis 1784, elle est toujours en esprit avec ses prosélytes. Elle avait capté la confiance de quelques hommes, qui depuis l'abandonnèrent et furent détrompés; de ce nombre étaient Valentin Rathbone et Thomas Brown. Ce Brown, qui avait bien connu Anne Lée, assure que la *Mère des élus* s'enivrait quelquefois avec des liqueurs spiritueuses. Les shakers ont rendu à cette femme, après sa mort, un culte idolâtrique. Pendant son gouvernement, elle avait pour adjoints sept *elders*, ou anciens. Après elle, le gouvernement de la société passa successivement entre les mains de plusieurs personnes, sur lesquelles *le don de conduite dans l'administration visible* était descendu. Liancourt paraît avoir été induit en erreur, lorsqu'il assure que la mère Anne fut remplacée par une autre femme; elle eut pour successeur John Whitaker, avec qui plusieurs fois elle avait eu des contestations sur l'exercice de l'autorité. Whitaker, décédé en 1787, fut remplacé par Joseph Meacham, né à Enfield, dans le Connecticut, jadis prédicateur baptiste, et, sous son administration, la société eut une organisation complète. En 1792, il établit la communauté de biens, qui depuis s'est relâchée. Mort en 1796 ou plus tard, il eut pour successeur Lucie Wright. Cette *Mère Lucie* eut

elle-même pour coopérateur, puis pour successeur, Abbiathar-Babbar. Ramsay, Melish et tous ceux qui se sont occupés le plus récemment des shakers, qui rejettent la trinité, l'éternité des peines, etc., ne font monter leur nombre qu'à 1000 ou 1500 individus, répartis entre quatre établissements, ceux de New-Libanon et de Wiskaguna dans l'état de New-York, celui du Massachussets, et le quatrième dans les états du Sud-Ouest. Ils croient avoir des co-religionnaires sur le continent d'Europe. On peut consulter, sur Anne Lée et les shakers, l'*American Museum*, t. 1^{er}; le 5^e vol. de l'Histoire des sectes religieuses de Grégoire, et surtout le livre dogmatique qu'ils ont publié eux-mêmes sous ce titre : *Témoignage sur le second avènement de Jésus-Christ*. B—D—E.

LÉE (SOPHIE), auteur anglais, née à Londres, en 1750, était fille d'un homme, qui de clerc de procureur s'était fait acteur et avait quitté ensuite le théâtre. Sophie, très-jeune encore, s'était essayée dans la composition de romans, et avait fait un ouvrage qui annonçait une observation du monde et une connaissance du cœur humain étonnantes pour une jeune fille, en apparence toute occupée des soins du ménage. En attendant la publication de ce premier essai, elle composa une comédie, *Le chapitre des accidents*, pour venir au secours de sa famille, qui se trouvait dans une situation fâcheuse. Cette pièce, jouée au théâtre de Haymarket, à Londres, en 1780, eut le plus grand succès. Peu de temps après la première représentation, elle perdit son père, et alla avec sa sœur aînée, Harriet, fonder une maison d'éducation à Bath. En 1784, encouragée par le succès de sa comédie, elle fit paraître un roman historique, intitulé : *The*

Recess (La Retraite, ou Conte d'autrefois). Cet ouvrage fut lu avidement, et n'eut pas moins de vogue que le *Chapitre des accidents*. On le réimprima plusieurs fois, et La Mare (voy. ce nom, XXVII, 4,) le traduisit en français sous le titre du *Souterrain* ou *Mathilde*, Paris, 1786, 3. vol. in-12, mais en supprimant ce qui pouvait choquer les catholiques. D'après le jugement qu'en porte Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, ce roman est, dans la manière de l'abbé Prevost, une imitation de *Cléveland*; c'est l'histoire d'une fille de Marie Stuart et du duc de Norfolk, un tissu d'incidents invraisemblables, mais dont l'enchaînement a pourtant on ne sait quel charme qui peut attacher certains lecteurs. Ce qui a paru le plus révolutionnaire, dit-il, c'est que pour intéresser à de vaines fictions, l'auteur s'est permis de compromettre, par les imputations les plus hasardées, un nom aussi auguste, aussi respectable que celui d'Elisabeth. Sur l'avis de ses amis, Sophie Lée traita dans la suite le même sujet d'une manière dramatique, tirant une tragédie de son roman. La pièce fut représentée, en 1796, sous le titre d'*Almeyda, reine de Grenade*. Mistriss Siddons joua le principal rôle; mais son talent ne put suffire pour donner une grande vogue à cette tragédie, faiblement écrite. Harriet, sœur de Sophie, avait commencé depuis quelque temps un recueil de contes, moitié en récits, moitié en dialogues, sous le titre de *Contes de Cantorbéry*. Sophie composa deux de ces contes, ainsi que l'introduction du 1^{er} vol. Le reste de ce volume et les quatre suivants furent entièrement composés par sa sœur, qui n'avait pas le même talent qu'elle pour écrire. Ces travaux littéraires avaient valu aux deux institutrices l'estime de la meil-

leure société de Bath; et les étrangers de distinction, parmi lesquels on cite le général Paoli, fréquentaient leur maison. En 1803, elles se trouvèrent à même de se retirer et de vivre dans l'indépendance, ayant acheté une maison à Clifton, où elles continuèrent de demeurer ensemble. Sophie publia un nouveau roman sous le titre de *la Vie d'un amant*, 6 vol. C'était l'ouvrage qu'elle avait composé dans sa première jeunesse (1). Il n'eut pas le succès du précédent; elle fut encore moins heureuse dans son second essai dramatique, *l'Assignment*, comédie qui, jouée en 1807, au théâtre de Drury-Lane, tomba complètement à la première représentation, et dégoûta l'auteur du théâtre. En 1823, sa santé déclina rapidement, et elle expira le 13 mars de l'année suivante, dans les bras de sa sœur, qui, plus tard, recueillit ses ouvrages. Outre ceux que nous avons cités, il faut nommer encore une ballade, intitulée : *Conte d'un ermite, trouvé dans sa cellule*, dont le sujet est pris dans l'histoire des guerres féodales, sur les frontières de l'Angleterre et de l'Écosse. — Un frère des deux miss Lée, *Georges-Auguste*, né en 1761, et mort le 5 août 1826, se distingua dans l'industrie : il dirigea une grande filature de coton, à Manchester, où il employait un millier d'ouvriers, et qui fut un des premiers établissements importants, dans lesquels on introduisit les machines à vapeur et l'éclairage par le gaz.

D—G.

(1) Madame de Salaberry (mademoiselle de la Porte), sœur d'un de nos collaborateurs, a réduit ce roman, et en a fait une traduction libre, sous le titre de *Savinia Rivers, ou le Danger d'aimer* (Paris, 1808, 5 vol. in-12). C'est un ouvrage attachant et qui remplace, par la délicatesse française, la crudité de certains caractères, de certaines peintures, que l'on reproche assez souvent aux romanciers britanniques.

LÉEENA, courtisane grecque, se rendit célèbre par son courage et sa discrétion. Elle était dans le secret de la conjuration qu'avaient formée Harmodius et Aristogiton, contre les Pisistratides (514 avant J.-C.). Autant même que son sexe pouvait le permettre, elle s'était associée à leur entreprise; et, suivant la belle expression de Plutarque, l'ivresse d'un amour généreux l'avait initiée à ce mystérieux et patriotique complot. Les conjurés échouèrent dans leur entreprise et furent immédiatement mis à mort; quant à Lééna, le Pisistratide Hippias la fit mettre à la question, dans l'espoir qu'elle lui nommerait les autres complices, qui n'étaient pas connus; mais elle souffrit la torture avec une héroïque constance, sans nommer personne, justifiant ainsi par sa conduite l'amour que les deux jeunes patriotes avaient conçu pour elle. On sait les honneurs qui furent décernés à la mémoire d'Harmodius et d'Aristogiton; les Athéniens, voulant récompenser aussi la glorieuse complicité de Lééna, sans rendre pourtant un hommage direct à une courtisane, représentèrent en bronze l'animal dont elle portait le nom, *Λέων*, lionne, et, pour que leur intention fût bien comprise, cette lionne fut représentée sans langue. C'est à l'entrée même de l'Acropole que, par honneur, ils placèrent ce monument de leur admiration et de leur reconnaissance. Ni Hérodote, ni Thucydide, qui l'un et l'autre parlent avec détail de la conspiration d'Harmodius et d'Aristogiton (v. ce nom, II, 450), n'ont fait mention de Lééna. C'est Pausanias (*Attique*, I, 13), qui le premier en a parlé, et il en a fait la remarque: « Ce que je dis n'a point encore été écrit, quoique les Athéniens en tiennent la tradition pour constante. » Après lui,

Pline (*Hist. Nat.*, VII, 23), Athénée (XXII, 596) et Plutarque (*Du trop parler*, VIII) ont consacré à cette femme courageuse un souvenir qui a été plus durable que le monument de bronze élevé en son honneur.

D—H—E.

LEEPE (JEAN-ANTOINE VANDER), peintre de paysages, d'une famille recommandable de Bruxelles, que les troubles de la guerre avaient forcée de se réfugier à Bruges, naquit dans cette dernière ville, en 1664. Ses parents ne négligèrent rien pour que son éducation répondît à leur rang et à leur fortune. Ils l'envoyèrent, à cet effet, à Bruxelles; mais une santé extrêmement faible ne permettant pas au jeune Vander Leepe une application trop soutenue, il allait, dans ses jours de récréation, visiter une dame béguine qui s'occupait de broderie. Elle peignait d'abord ses modèles à gouache, Vander Leepe tenta de l'imiter et ses progrès furent bientôt surprenants. Ses maîtres, pour l'exciter dans ses études, lui accordaient, comme une récompense, la permission de peindre lorsqu'ils étaient satisfaits de lui. C'est ainsi qu'il acheva son éducation d'une manière distinguée. Mais son amour pour la peinture l'emporta sur tout le reste, et, à son retour à Bruges, il déclara à son père qu'il voulait se livrer exclusivement à cet art. Sa faible santé lui fit craindre un moment d'être arrêté dans sa carrière; on lui défendit de peindre davantage, parce que la miniature lui fatiguait la poitrine. Il obéit à regret; mais, s'étant hasardé à peindre à l'huile, il réussit tellement qu'encouragé par un pareil succès, il se mit au travail avec une nouvelle activité, et étonna bientôt tous les artistes par ses progrès. Sans avoir eu d'autre maître que la nature, il allait dans la campagne,

sur les bords de la mer, et s'appliquait à rendre tous les accidents de la nature, de la lumière, les effets de l'orage, du calme, etc. Le premier ouvrage qu'il donna au public fut un paysage, de 7 pieds sur 8 et demi de haut, représentant *la Fuite en Égypte*, enrichi d'arbres, de fabriques et d'eaux courantes, touchés avec force et d'un très-bon ton de couleur. Les figures avaient été peintes par un de ses amis, nommé Ramonde, et, lorsque le tableau fut terminé, Vander Leepe le plaça dans l'église paroissiale de Sainte-Anne de Bruges. Le succès qu'il obtint le déterminait à se rendre en Italie; mais ses parents, qui n'avaient pas d'autre héritier, lui représentèrent la faiblesse de sa santé, le décidèrent à se marier à l'âge de 19 ans, et il renonça, non sans regrets, au voyage d'Italie. Son mérite et sa fortune lui obtinrent, de l'empereur Léopold, différentes charges de magistrature, qu'il exerça avec beaucoup de distinction, mais qui ne l'empêchèrent jamais de cultiver son art. Son atelier était une réunion de tout ce que la ville de Bruges possédait de personnes instruites, soit dans les arts, soit dans les lettres. Il recevait avec docilité les observations qu'on lui adressait. Mais sa trop grande application altéra sa santé, et il mourut, en 1720, d'une hydropisie; il fut enterré dans l'église des Carmes à Bruges, où était le tombeau de sa famille. Quoique Vander Leepe doive être regardé comme son propre maître, on croirait, en voyant ses tableaux, qu'il a étudié en Italie; il rappelle parfois le Poussin pour la composition; sa manière de peindre est facile, sa touche libre, son feuiller léger et piquant; sa couleur est quelquefois un peu grise, mais ce ton convient pour les tempêtes et les orages; aussi ses ma-

ruines sont-elles encore plus estimées que ses paysages. Les figures de ses tableaux étaient ordinairement peintes par Van Drevenede et Kerokhove. On voit, à Bruges, une suite de quatorze paysages de Vander Leepe, représentant des *sujets de la vie de Jésus-Christ*, dont les figures ont été peintes par les deux artistes précités.

P—s.

LEEUVEN (SIMON), savant jurisconsulte, né à Leyde, en 1625, était fils d'un membre de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales. Après avoir achevé ses études et reçu le grade de docteur en droit, il exerça la profession d'avocat; et, quoique très-occupé des affaires d'une nombreuse clientèle, il trouva le loisir de composer sur des matières de jurisprudence plusieurs ouvrages qui faisaient autorité dans les tribunaux de Hollande, avant les changements introduits dans le Code et la pratique judiciaire de ce royaume. Nommé greffier du Conseil-d'État, à La Haye, il mourut, en cette ville, le 13 janvier 1682, à 56 ans. Indépendamment de ses livres de droit, presque tous écrits en langue hollandaise, et dont on trouve les titres dans la *Bibliotheca belgica* de Foppens, 1100; et dans les *Mémoires littéraires* de Paquet, I, 430, édit. in-fol., on a de Leeuwen : *De origine et progressu juris civilis romani; authoris et fragmenta veterum jurisconsultorum cum notis*, Leyde, 1671, in-8°, belle édit.; Iéna, 1677, in-8°. Cet ouvrage, rempli d'érudition, est très-recherché. C'est encore à Leeuwen que l'on doit l'édition la plus estimée du *Corpus juris civilis*, Amsterdam, Elzevir, 1663, 2 vol. in-fol. (voy. JUSTINIEN, XXII, 185).

W—s.

LEFAUCHEUR (MICHEL), ministre et prédicateur protestant du XVII^e siècle, exerçait ses fonctions à

Montpellier, lorsqu'il fut appelé à Charenton, où il continua de se distinguer par son érudition et ses talents oratoires. Sa probité d'ailleurs lui avait attiré l'estime des catholiques. On dit que le maréchal de la Force, qui appartenait à la religion protestante, après avoir entendu un sermon de ce ministre sur le duel, déclara que, si on lui envoyait un cartel, il le refuserait. Lefaucheur mourut à Paris le 1^{er} avril 1657. On a de lui : I. *Traité de l'Eucharistie*, contre le cardinal Duperron, Genève, 1635, in-fol., imprimé aux dépens des églises réformées, par ordre du synode national. II. *Traité de l'action de l'orateur, ou de la prononciation et du geste*, Paris, 1657, in-12; Lyon, 1676; Leyde, 1686, in-12. Cet ouvrage estimé fut d'abord attribué à Conrart (voy. ce nom, IX, 446), qui en avait publié la 1^{re} édition; et la même erreur se retrouve sur le frontispice de la traduction latine qu'en donna Melchior Schmid, professeur de théologie à Helmstædt : *Conrarti de arte oratoria, sive de pronunciatione et gestu liber utilissimus, e gallico versus*, Helmstædt, 1690, in-4°. III. *Sermons sur différents textes de l'Écriture-Sainte*, Genève, 1660, in-8°. On a réimprimé, il y a quelques années : *la Création du nouvel homme*, sermon prononcé à Charenton (par Lefaucheur), Paris, 1827, in-12 de 36 pag. IV. *Prières et Méditations chrétiennes*, Genève, 1661, 1662, in-8°. Enfin, Lefaucheur a travaillé au recueil de *Préparations et Prières pour la sainte Cène*, imprimé séparément, et qu'on trouve aussi à la suite du *Voyage de Bethel*, du ministre Foquembergues, Charenton, 1665, in-12.

P—RT.

LEFÈBRE (VALENTIN), peintre et graveur à l'eau-forte, naquit à Bruxelles en 1642. Il s'exerça dans la pein-

ture avec succès, et se rendit en Italie pour se perfectionner. Il s'établit à Venise, où il étudia spécialement les ouvrages du Titien et de Paul Véronèse, dessinant et gravant lui-même à l'eau-forte les plus beaux tableaux de ces deux maîtres fameux, qu'il publia, à Venise, en 1680, au nombre de 50 planches, sous ce titre : *Opera selectiora quæ Titianus Vecellius Cadoriensis et Paulus Calliari Veronensis invenerunt et pinxerunt, quæque Valentinus Lefebvre Bruxellensis delineavit et sculpsit*. Il en a paru une seconde édition en 1682, et une troisième en 1749, avec les planches retouchées par Jean-Adam Schweigkart, de Nuremberg. Malgré son talent comme peintre, l'exécution de cet ouvrage n'est guère heureuse. Ses estampes manquent de force et d'harmonie, ce qui est un grand défaut lorsqu'il s'agit de reproduire des coloristes. Le nu de ses figures, quoique assez correct, est exécuté d'un style maniéré. Cependant, on trouve dans plusieurs parties de ses eaux-fortes de l'esprit, de la facilité, et quelques-uns de ses fonds décèlent une main de maître.

P—s.

LEFEBURE (SIMON); habile ingénieur, né en Prusse, vers 1720, d'une famille de réfugiés français, entra au service, sous le règne du Grand-Frédéric, devint major dans le corps du génie, fut nommé membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, et mourut en 1770. On a de lui : I. *Nouveau traité du nivellement*, dédié au roi de Prusse, Potsdam (Paris), 1753, in-4°, fig. II. *L'Art d'attaquer et de défendre les places*, Berlin, 1757, in-4°, avec 13 pl.; Breslau, 1774, in-4°, fig. III. *Essai sur les mines*, Neisse, 1764, in-4°, fig. IV. *Essai sur la manière de faire les cartes*, Breslau, 1772, in-8°, avec

2 pl.; Maestricht, 1777, in-4°, fig. V. *Journal du siège de la ville de Schweidnitz, en l'an 1762*, Maestricht, 1778, in-4°, avec pl. VI. *Recueil de quelques pièces et lettres relatives aux épreuves du globe de compression*, avec 2 pl. Tous ces écrits ont été réunis sous le titre d'*OEuvres complètes*, Maestricht, 1778, 2 vol. in-4°, avec 33 pl.; nouvelle édition, intitulée : *L'Art d'attaquer et de défendre les places, suivi d'un Essai sur les mines et d'un nouveau Traité sur le nivellement*, Paris, 1808, 2 vol. in-4°, avec 33 pl. Les ouvrages de Lefebvre sont estimés, mais les gens de l'art lui reprochent d'avoir négligé les découvertes de Bélidor pour suivre avec trop de servilité les méthodes de Vauban.

M—D J.

LEFEBURE de Saint-Ildephont (le baron GUILLAUME-RENÉ), littérateur, médecin, etc., naquit, en 1744, à Sainte-Croix-sur-Orne. Fils d'un gentilhomme qui prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de cent ans, le jeune Guillaume, appelé par sa naissance au service militaire, entra comme cheval-léger, en 1769, dans une compagnie de la maison du roi, où il resta peu de temps, entraîné qu'il était par ses goûts vers l'étude des sciences naturelles. S'étant particulièrement adonné à la médecine, il fut reçu docteur, et fit de nombreuses recherches sur la maladie vénérienne et sur l'organe de la vue. Il entreprit plusieurs voyages en Hollande, en Allemagne, s'occupant en même temps de sciences naturelles, de littérature et de politique. A son retour en France, il fut nommé médecin de Monsieur, frère du roi (depuis Louis XVIII). S'étant alors prononcé contre les innovations révolutionnaires, il se vit obligé d'émigrer, et se rendit à Munich, puis à Augsbourg et à Francfort-sur-le-

Mein, où il exerça la médecine. Il publia des écrits assez remarquables par la sagesse de ses opinions, mais dont aucun n'a laissé de traces durables. Il était, en 1809, médecin des hôpitaux d'Augsbourg, lorsqu'une foule de blessés de l'armée française y furent transportés après les sanglantes batailles de Ratisbonne et d'Essling. Plein de zèle pour ses compatriotes, il ne craignit pas de se mettre en communication avec la foule des soldats en proie au typhus, et fut bientôt lui-même atteint de cette cruelle maladie. Il mourut à Augsbourg, le 27 juillet 1809. On a dit qu'il avait opiniâtrément refusé les secours de la religion que plusieurs prêtres catholiques s'étaient empressés de lui offrir. Lefebure a traité beaucoup de sujets sans en approfondir aucun, et ses écrits sont très-nombreux, mais très-superficiels : I. *Les Orphelins*, comédie en 3 actes et en prose, Genève, 1771, in-8°. II. *Sophie, ou le Triomphe de la vertu*, comédie en 5 actes et en prose, Stockholm, 1771; Avignon, 1791, in-8°. III. *Le Connaisseur*, comédie en 3 actes et en vers (imitée du conte de Marmontel), Genève et Paris, 1773 et 1774, in-8°. IV. *L'Art de régner*, poème présenté au concours des Jeux floraux de Toulouse, Lausanne, 1773, in-8°. V. *Médecin de soi-même, ou Méthode simple pour guérir les maladies vénériennes avec un chocolat aussi utile qu'agréable*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°. VI. *Méthode familière pour guérir les maladies vénériennes*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°. VII. *Remède éprouvé pour guérir radicalement le cancer occulte, manifeste ou ulcéré*, Paris, 1775, in-8°. VIII. *Etat de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe, et principalement en France*, Paris, 1777, in-12. IX. *Manuel des femmes enceintes et de*

celles qui sont en couches et qui veulent nourrir, Paris, 1777, 1782, 1799, in-12. X. *Éloge historique de Pierre-le-Grand*, 178, in-4°. XI. *Mémoires cliniques sur les maladies vénériennes*, Utrecht, 1781, in-12. XII. *Observations pratiques, rares et curieuses sur divers accidents vénériens*, Utrecht, 1783, in-8°. XIII. *Macbeth*, tragédie, Utrecht, 1783, in-8°. XIV. *Polixène*, tragédie en 5 actes et en vers, Utrecht, 10 août 1785, in-8°. XV. *Description et itinéraire historique, politique et géographique des sept provinces-unies des Pays-Bas et de leurs colonies*, La Haye, 1782; seconde édition, 1790, in-8°. XVI. *République fondée sur la nature physique et morale de l'homme*, Francfort, 1790, 1798, in-8°. XVII. *Le Roi voyageant incognito, ou l'École des voyageurs*, comédie en 3 actes et en prose, 1795, in-8°. XVIII. *Le Guide des personnes de l'un et de l'autre sexe qui sont affligées de hernies ou descentes*, Francfort, 1798, in-8°. XIX. *Traité sur la paralysie du nerf optique, vulgairement nommée goutte sereine*, Paris, 1801, in-8°. XX. *Recherches et découvertes sur la nature du fluide nerveux, ou de l'esprit vital principe de vie, etc.*, Francfort, 1801, in-8°. XXI. *Histoire anatomique, physiologique et optique de l'œil*, Francfort et Paris, 1803, in-8°. Lefebure de St-Ildephont est encore auteur de quelques écrits médicaux en allemand, qui n'ont pas été traduits, et de plusieurs autres restés inédits, et qui probablement ne paraîtront jamais. M—D j.

LEFEBURE (LOUIS-HENRI), littérateur, botaniste et musicien, naquit à Paris en 1754. Les premiers objets de ses études de prédilection furent la musique et les arts du dessin. Sa plume facile s'exerça à diverses reprises sur le mérite des ouvrages exposés dans le salon de

peinture. Son *Coup de patte*, publié en 1779, et dans lequel il appréciait avec goût, mais avec quelque sévérité, les productions de l'art, eut l'honneur d'une seconde édition au bout de quinze jours. Il publia, l'année suivante, étant alors *maître de composition*, un *Solfège*, et, en 1789, une brochure intitulée : *Bévue, erreurs, etc., en matières musicales*. La révolution qui s'annonçait trouva en lui un partisan modéré. Membre du corps électoral de Paris et du conseil de la commune en 1789, et dans les années suivantes, il servit avec courage la cause de l'humanité et celle de la liberté. C'est lui qui, le 5 octobre, arrêta le forcené qui tentait d'incendier l'Hôtel-de-Ville. Vers le même temps, il arracha des mains d'une multitude furieuse un oratorien qu'elle allait mettre à mort. Le 3 février 1791, il présenta à l'Assemblée nationale, présidée par Mirabeau, une adresse qu'il avait rédigée, au nom des plus célèbres musiciens de l'époque, Gossec, Méhul, Lesueur, etc., dont plusieurs étaient présents à la barre. Voici la réponse de Mirabeau : « Tous les beaux-arts sont une propriété publique; tous ont des rapports avec les mœurs des citoyens, avec cette éducation générale qui change les peuplades d'hommes en corps de nations. La musique a long-temps conduit les armées à la victoire. Des camps elle a passé dans les palais des rois, de ces palais dans nos théâtres, de nos théâtres dans nos fêtes publiques, et peut-être elle donna tout son empire aux premières lois de la société. Cet art, fondé sur la régularité des mouvements, si sensible dans toutes les parties de l'univers, mais principalement dans les êtres animés chez lesquels tout s'exécute

« avec rythme, et dont le penchant à la mélodie se manifeste dans tous les goûts, cet art n'est qu'une imitation de la nature; et, lorsqu'il peint les passions, il a pour modèle le cœur humain, que le législateur doit étudier sous ce point de vue; car là, sans doute, se trouvent les motifs de toutes les institutions sociales. L'Assemblée prendra votre demande en considération, et vous permet d'assister à sa séance. » Telle fut l'origine du Conservatoire de musique. Le patriotisme de Lefebure, ses lumières, son activité, le firent choisir, en 1793, par le pouvoir exécutif, comme commissaire pour les beaux-arts dans le Midi. Il y resta dix mois, autant occupé à consoler les infortunes et concilier les dissentiments, qu'à remplir sa mission spéciale; mais, s'étant mis en opposition avec un féroce proconsul, il fut arrêté à Avignon, et, après une détention de cinq mois, renvoyé à Paris, escorté par cinq gendarmes, ayant au cou une chaîne de fer. Heureusement la marche de l'escorte fut peu rapide, et Lefebure eut le bonheur de n'arriver qu'à cinq jours après le 9 thermidor. Il a relaté ses souffrances, celles des victimes qu'il avait désiré arracher aux *massacreurs* de la Glacière, ainsi que les crimes de leurs bourreaux, dans un écrit que nous avons eu entre les mains, et qui doit être rare aujourd'hui, vu l'intérêt que plusieurs ont eu à le faire disparaître. Le calme s'étant rétabli, Lefebure fut appelé successivement à divers emplois, notamment ceux d'administrateur du département de Vaucluse, de secrétaire-général de la préfecture du Var, et enfin de sous-préfet de Verdun. La Restauration lui enleva ce dernier poste. Rendu à la vie privée, il en employa

les loisirs à poursuivre l'étude de la botanique, qui était devenue une passion pour lui. Il jeta les bases d'une nouvelle méthode de classification des plantes, fondée sur la connaissance de toutes les parties de la fleur, méthode dont il déploya les principes élémentaires dans plusieurs ouvrages, surtout dans le *Système floral*. Il y avait quelques aperçus ingénieux dans ses vues, et elles étaient exposées avec une certaine chaleur de conviction; mais elles ne firent pas fortune, quoique l'auteur eût professé sa doctrine aux applaudissements du public dans plusieurs séances de l'Athénée royal de Paris, ainsi que de la Société linnéenne, où il occupa, en 1820, le fauteuil de président. Peu d'objets des connaissances humaines restaient étrangers à cet esprit actif. En 1824, la Société de la Morale chrétienne mit au concours une question que la conscience publique avait résolue depuis long-temps, contre une institution fiscale qui s'attaquait surtout aux ressources et à la moralité du pauvre. Il s'agissait d'exposer les dangers de la loterie. Un prix de mille francs était offert à l'écrivain qui traiterait le mieux ce grave sujet. Parmi les ouvrages qui furent envoyés à la Société, elle en distingua deux qui lui parurent égaux en mérite, et entre lesquels le prix fut partagé; les billets contenant les noms des auteurs ayant été décachetés, on trouva, sur l'un et sur l'autre, celui de *Lefebure*. Le prix total lui fut dès-lors adjugé, et la Société fit imprimer ensemble les deux écrits. — Le peu de succès des rêveries botaniques de Lefebure avait jeté quelque découragement dans son âme; il en revint alors à l'étude qui avait la seconde place dans ses affections : il imagina un sys-

tème musical, auquel il travailla jour et nuit, et qui était fondé sur ce principe, que la voix humaine étant le type de tous les sons, c'est à elle qu'il faut rapporter toutes les modulations ou intonations de l'harmonie. Ce fut une de ses dernières illusions. La mort le surprit dans la 85^e année de son âge, le 23 mai 1839. Louis Lefebure était doué d'une belle figure, où ses contemporains croyaient retrouver celle du roi Louis XV; son port était noble, ses manières aisées, gracieuses, sa conversation agréable. Les qualités principales de son esprit étaient l'ordre, la simplicité, la clarté, et son style ne manquait ni de pureté ni d'élégance. Nous avons deux portraits de lui, le dernier fait par M. Voyart. Un de ses anciens amis, M. Aubert de Vitry, a prononcé sur sa tombe une allocution (reproduite dans le *Moniteur* du 29 mai), où il le peint tel qu'il était : « toujours occupé de trouver dans
« des méthodes plus simples, dans
« des classifications plus conformes à
« l'état naturel des choses, les moyens
« de rendre l'enseignement de la bo-
« tanique et de la musique plus fa-
« cile : content de peu, ne cherchant
« de plaisir que dans l'étude et l'affec-
« tion de ses amis, il a vécu de la vie
« du sage. » Louis Lefebure est auteur des écrits suivants : I. *Coup de patte sur le salon de 1779*, dialogue, précédé et suivi de *Reflexions sur la peinture*, 1779, in-8° de 44 pag.; 2^e édit., 54 pag. II. *La Patte de velours*, pour servir de suite au *Coup de patte*, 1781, 48 pag. III. *Le triumvirat des Arts*, ou *Dialogue entre un peintre, un musicien et un poète*, sur les tableaux exposés au Louvre en 1783, 44 pag. IV. *Nouveau Solfège*, 1780, 24 pag. in-8°. V. *Rameau*, ballet allégorique, suivi de *Reflexions sur la poésie lyri-*

que; *la mort d'Abel*, récitatif, 40 p. in-8°. L'auteur, lorsqu'il était encore très-jeune, avait attiré sur lui l'attention de Rameau, et il ne cessa d'être son admirateur. Les *Réflexions* et le récitatif d'*Abel* ont reparu plus tard dans le recueil de la *Société des Dix-Neuf*, société à laquelle Lefebure était agrégé. VI. *Bévue, erreurs et méprises de différents auteurs célèbres en matières musicales*, Paris, 1789, in-8°. La dédicace de cet opuscule, adressée à la comtesse de Provence, fut revue et corrigée par le prince, son époux, depuis Louis XVIII. VII. *Vérités agréables*, ou le *Salon vu en beau*, 1789, 24 pag. in-8°. VIII. *Plan de constitution*, par Louis Lefebure, dit *Pot-de-fer* (du nom de sa demeure), 20 pag., in-8°, de l'imprimerie des aveugles travailleurs, rue Denis, 34. Lanjuinais, dans un de ses rapports, a jugé ce plan plus ingénieux que réalisable. IX. *Observations sur le dernier massacre d'Avignon* (le 26 pluviose an V). X. *Justice contre Maignet*, député à la Convention, destructeur de Bedoin, 18 pag. in-8°. XI. *Étude analytique de l'éloquence*, ou *Manuel des Orateurs*, Paris, 1803, in-12. XII. *Essai sur l'organisation du monde physique et moral*, Commercy et Paris, 1806, 106 pag. in-8°. XIII. *Discours sur le Principe essentiel de l'ordre en histoire naturelle*, et particulièrement en botanique, Paris, 1812, in-8°. XIV. *Méthode signalementaire pour servir à l'étude des noms des plantes*, Paris, 1814-1815, 3 cahiers, in-8°. XV. *Concordance des trois systèmes de Tournefort, Linnæus et Jussieu, par le système foliaire*, 2^e édit., Paris, 1816, in-8°. XVI. *Le vrai système des fleurs*, poème, Paris, 1817, in-8°, de 24 pag. XVII. *Atlas botanique, ou Clé du jardin de l'univers*, 1817, 224 pag. in-8°. Cette première partie, la

seule qui ait paru, est terminée par une *Lettre à M. de Jussieu*, lettre étendue et qu'on peut lire utilement, quelque opinion que l'on ait adoptée relativement aux divers systèmes qui sont en lutte. Lefebure est revenu plusieurs fois sur ce sujet qui lui tenait trop au cœur. XVIII. *Réflexions importantes sur le vice radical de l'enseignement mutuel adopté pour la botanique au Jardin-du-Roi*, Paris, 1821, in-8°. XIX. *Les chances de la Loterie : La famille Breval, ou la Loterie dévoilée; le Curé de Fresnes, ou la Loterie en délibération*, 1824, in-18 de 216 pag. Ce titre, *Chances de la Loterie*, n'est pas du choix de l'auteur; c'est sans doute un de ceux que savent imaginer les éditeurs, et qu'ils qualifient d'*idées heureuses*; aussi quelques bonnes gens, trompés par l'enseigne, ont acheté ce petit livre dans l'espoir d'y trouver le moyen de faire fortune. XX. *Résumé de l'histoire de la Franche-Comté*, 1825, in-18. XXI. *Cours de promenades champêtres aux environs de Paris*, 1826-1827. Il n'a paru que 2 cahiers de cet ouvrage. XXII. Un 26^e volume supplémentaire aux 25 des *OEuvres complètes de Buffon* (édit. d'Eymery), 1828, in-8°, contenant un *Précis des découvertes les plus importantes nouvellement faites en histoire naturelle*. XXIII. Le recueil de la *Société des Dix-Neuf* (Paris, 1829, in-16), contient quelques opuscules de Lefebure, entre autres ceux-ci : *A propos du Romantisme; de la plante appelée Raflena* (où l'illustre Cuvier lui-même n'est pas épargné). Membre des Académies de Vaucluse, du Var et de la Meurthe, Lefebure s'était, après la mort de son ami Lamarck, mis sur les rangs pour obtenir sa place à l'Institut; mais il n'y réussit pas.

L. et L—M—X.

LEFEBVRE (ARMAND-BERNARDIN), inspecteur-général des ponts-et-chaussées, né en 1734, de parents recommandables, reçut une éducation soignée, qui fut dirigée ensuite vers les sciences exactes. Allié de Trudaine, alors intendant des ponts-et-chaussées, dont la mémoire sera toujours chère aux ingénieurs, il se dévoua, dès l'enfance, au service des ponts-et-chaussées, et s'y distingua par des progrès rapides. Il passa successivement par tous les grades. Ingénieur ordinaire, il fit, pour la province de Champagne, des projets, à l'exécution desquels elle doit le degré de prospérité où elle est parvenue depuis. La ville de Reims particulièrement lui doit ces grands édifices et ces superbes promenades qui l'embellissent. Ingénieur en chef de la généralité de Caen, les projets en tous genres qu'il a rédigés pour la rivière d'Orne, pour les passages du Petit et du Grand-Vey, pour les ports de Cherbourg et de Granville, et pour l'embellissement de toutes les villes de cette généralité, attestent ce que peuvent le génie et les talents éclairés par une longue expérience. Inspecteur-général et membre du Conseil des ponts-et-chaussées, il fut chargé de l'examen de projets du plus grand intérêt, et, dans toutes les circonstances, il éclaira le Conseil par les avis d'un ingénieur consommé. Distingué par autant de talents et de services, il ne pouvait rester ignoré : il fut membre de plusieurs sociétés savantes, et prit beaucoup de part à leurs travaux par un grand nombre de *Mémoires*, profondément discutés, sur plusieurs questions de physique, de chimie et d'agriculture. Il mourut le 12 juillet 1807.—LEFEBVRE d'*Hellancourt*, inspecteur-général des mines, et membre du Conseil des mines, était né à Amiens, en 1759, et mourut à Paris,

le 9 janvier 1813. Il a publié : I. *Considérations relatives à la législation et à l'administration des mines*, Paris, 1802, in-8°. II. *Aperçu général des mines de houille exploitées en France ; de leurs produits et des moyens de circulation de ces produits*, Paris, 1803, in-8°, avec une carte des mines de houille et des canaux et rivières navigables. Ces deux opuscules sont extraits du *Journal des mines*, dont Lefebvre était un des collaborateurs, et auquel il a encore fourni : *Description du Calvari-Berg, en Hongrie*, et *Observations minéralogiques faites à Sainte-Magnence, en Bourgogne* (t. II, 1795) ; *Note sur les richesses minérales de la France* (t. X, 1801). Une *Notice nécrologique* sur l'auteur, par Gillet de Laumont, a été insérée dans le t. XXXVIII du même Journal. — LEFEBVRE de la *Bellande* (Jean-Louis), employé dans les fermes-générales, mort le 25 juillet 1762, est auteur d'un *Traité général des droits d'aides*, Paris, 1759, 2 vol. in-4°. Z.

LEFEBVRE (FRANÇOIS-JOSEPH), duc de Dantzick, naquit en 1755, à Ruffack, en Alsace, fils d'un meunier qui avait servi dans les hussards. Une telle origine, au temps où il vécut, n'avait sans doute rien qui dût l'humilier ; cependant, sous la restauration, nous avons été témoins qu'il la déniait hautement, après s'en être vanté au temps où il commandait l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse. Quoi qu'il en soit, son éducation avait été peu soignée. Livré dès sa jeunesse à de violentes passions, il s'enrôla à dix-huit ans dans les gardes-françaises, et vint rejoindre à Paris cette belle troupe, où la discipline, alors très-sévère, eut sur lui une influence que n'avait pas obtenue l'autorité paternelle. Il fut réellement

alors un bon militaire, c'est à-dire, un soldat soumis en tous points à ses chefs; et au bout de quinze ans de service, il devint premier sergent; ce qui était beaucoup à cette époque (1). La révolution le trouva pourvu de ce dernier grade et fort satisfait de sa position, de manière qu'il prit peu de part aux mouvements insurrectionnels des gardes-françaises qui furent le premier signal de nos troubles. On a même remarqué que dans plusieurs occasions il fit preuve de zèle pour le maintien de la discipline et de l'ordre de choses existant, et qu'un jour il s'exposa à de graves périls pour défendre ses officiers contre la fureur des soldats. Un autre jour il fit tous ses efforts et fut même blessé pour assurer la rentrée de la famille royale aux Tuileries, et le départ des tantes du roi pour Rome. Incorporé, après le licenciement de son régiment, dans le bataillon des filles Saint-Thomas, l'un des meilleurs de la garde nationale de Paris, il fut chargé de son instruction, et donna encore, dans diverses circonstances, des preuves d'attachement au bon ordre et à la discipline. Lorsque la guerre éclata en 1792, il entra, comme capitaine, dans un régiment de ligne qui fut employé aux armées de la Moselle et du Rhin. Nommé adjudant-général en septembre 1793 et général de brigade deux mois après, il se trouva sous les ordres du jeune Hoche, dont il avait été, aux gardes-françaises, le chef d'instruction, et qui, devenu tout-à-coup général en chef, le fit nommer général de division, après les combats de Lambach et de Giesberg, où il s'était honorablement distingué. Dès-lors

(janvier 1794), Lefebvre commanda l'avant-garde de l'armée de la Moselle; et il eut une grande part à l'invasion du Palatinat, contrée si malheureuse, au temps de Turenne, par le pillage et l'incendie, et qui ne le fut pas moins à cette époque. Lorsque cette armée passa sous les ordres de Jourdan, après la disgrâce de Hoche, Lefebvre en commanda encore l'avant-garde, et il exécuta à la tête de sa division, au milieu des Ardennés, cette belle marche qui eut de si grands résultats en réunissant sur la Sambre des forces imposantes et qui, placées sous les ordres de Jourdan (*voy. ce nom, LXVIII, 296*), décidèrent, en même temps, l'évacuation du territoire et l'invasion de la Belgique. Dans la fameuse journée de Fleurus, la division de Lefebvre qui, de toute cette nombreuse armée, fut la seule ce jour-là sérieusement engagée, fut aussi celle qui recueillit la plus grande part de gloire, au poste de Lambusart, qu'elle défendit avec beaucoup de fermeté contre les attaques réitérées de Beaulieu. Après cette victoire, Lefebvre continua de commander l'avant-garde de Jourdan, et il eut encore des succès assez remarquables sur la Meuse et sur la Roër. On a beaucoup exagéré celui qu'il obtint à Linnich; et le maréchal Suchet, quand il en a parlé à la Chambre des Pairs, dans son discours apologétique, a complètement dénaturé les faits. D'abord, il n'est pas vrai que cette ville fut incendiée et que les habitants, forcés de l'abandonner, se réfugièrent dans le camp français. L'ennemi, en se retirant sur la rive droite, coupa le pont, ainsi qu'il devait faire, et jeta quelques boulets sur la ville, mais sans qu'une seule maison fût atteinte sérieusement. Le pont ayant

(1) On disait alors proverbialement qu'il y avait trois classes d'honnêtes gens à Paris : les curés, les notaires et les sergents aux gardes.

été rétabli dès le lendemain, toute la division Lefebvre passa sur l'autre rive sans obstacle, et en deux jours de marche, elle parvint aux bords du Rhin, et y stationna jusqu'au grand hiver de 1794 à 1795, où la glace rendit plus facile encore la conquête de la Hollande, qui, dans aucun cas n'aurait pu se défendre après le lâche abandon de ses alliés. Lefebvre n'eut que peu de part à cette conquête, en passant le Rhin sous les murs de Nimègue, déjà soumis par l'aile droite de l'armée du Nord. Il acquit plus de gloire quelques mois après en traversant le même fleuve à Urdingen, à la tête de ses grenadiers, en présence de l'armée autrichienne, lorsque les autres divisions françaises, jusqu'à Colblentz, exécutaient une pareille opération. Toute l'armée se porta rapidement sur le Mein, et Lefebvre en forma encore l'aile gauche en s'appuyant auprès de Francfort, à la ligne de neutralité qu'avaient établie et que gardaient les Prussiens, mais que les Autrichiens forcèrent bientôt pour se porter sur les derrières des Français, obligés de se retirer à la hâte jusqu'à Dusseldorf. Lefebvre ne s'arrêta que sous les murs de cette ville; et une trêve ayant été conclue dans le mois de novembre 1795, il ne reprit les armes que l'année suivante. Placé alors sous les ordres de Kléber, il se signala dans plusieurs occasions, notamment à Altenkirchen et à Wetzlar. Il éprouva cependant un échec assez grave, près de cette dernière ville, le 15 juin 1796; mais il prit sa revanche quinze jours plus tard, en forçant le général Kray à se retirer après un combat meurtrier. Il s'empara ensuite de Kœnigshoffen, et s'avança jusqu'à Wurtzbourg, d'où,

après une sanglante bataille, il fallut se retirer à la hâte (*voy.* JOURDAN, LXVIII, 305), d'abord sur la Lahn, ensuite sur le Rhin. Dans la campagne de 1797, Lefebvre se trouva encore une fois sous les ordres de son ancien camarade, le général Hoche; et il commanda son aile droite au nouveau passage du Rhin devant Neuwied. La valeur qu'il déploya dans cette occasion lui valut une lettre flatteuse de la part du Directoire exécutif. Il allait entrer dans Francfort à la tête de ses troupes, lorsque la nouvelle des préliminaires du traité de Léoben suspendit tout à coup cette marche triomphante. Deux mois après (septembre 1797), Hoche étant mort subitement, Lefebvre prit pendant quelques jours le commandement de l'armée, comme le plus ancien des généraux de division. Au printemps de l'année suivante, la guerre ayant recommencé, il passa à l'armée du Danube, qui fut placée sous les ordres de Jourdan, et qui, de beaucoup inférieure en nombre à celle de l'archiduc Charles, essuya un échec funeste à Stockach, où Lefebvre résista long-temps, avec un corps de huit mille hommes, à toutes les forces réunies des Autrichiens, et fut gravement blessé d'un coup de feu. Revenu en France aussitôt après, il reçut du Directoire une armure complète, et le commandement des troupes de la capitale. C'était, à cette époque d'agitation, un des points les plus importants; et il le devint bientôt encore davantage par le retour de Bonaparte. Lié particulièrement avec Bernadotte et Jourdan, Lefebvre se montra d'abord fort attaché au parti républicain, et dans les mouvements et les intrigues qui précédèrent le 18 brumaire, il parut décidé à faire son devoir en obéissant aux ordres des

directeurs. Invité, la veille de l'événement, à se rendre chez Bonaparte, il s'y rendit cependant, et fit paraître quelque incertitude; mais lorsqu'il vit le plus grand nombre se réunir au vainqueur de l'Italie, il consentit à être son lieutenant et refusa positivement d'obéir aux ordres du Directoire. Ce fut lui surtout qui assura son triomphe au Conseil des Cinq-Cents en entrant l'épée à la main dans la salle des séances : Napoléon n'oublia jamais, dans la suite, un si grand service. N'ayant pas assez de confiance dans son habileté pour lui donner des commandements d'une haute importance, il lui accorda néanmoins toutes sortes de bienfaits, et quand, après le siège de Dantzick, où Lefebvre avait donné de nouvelles preuves de dévouement (*voy. KALKREUTH, LXVIII, 392*), Bonaparte voulut mettre le comble à ses faveurs, en le créant duc, il le désigna dans son message au Sénat, par ces expressions remarquables : *Celui qui nous a le plus secondé dans la première journée de notre règne.* A cette époque (1807), Lefebvre était depuis trois ans maréchal d'empire et grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Il avait été nommé, en 1803, préteur du Sénat; et il était possesseur d'une fortune qu'augmenta encore la belle dotation du duché de Dantzick. Jusque-là, cependant, il n'avait guère eu de l'empereur que des postes de réserve. En 1808, il commanda un des corps d'armée qui envahirent l'Espagne si contrairement aux droits des nations (*v. CHARLES IV, LX, 466*). Mais il n'alla pas au-delà de Valladolid et de Ségovie. Rappelé presque aussitôt à la grande armée en Allemagne, il y commanda les Bava-rois dans la campagne de 1809, et combattit à la tête de cette troupe aux batailles de Thann, d'Abens-

berg et d'Eckmühl, puis dans le Tyrol, où il dispersa le corps de Chasteler et celui de Jellachich. Revenu en France, après la paix de Vienne, il y eut un commandement dans la garde impériale, et ne quitta plus Paris que pour concourir à l'invasion de la Russie en 1812. On sait que, dans cette malheureuse expédition, la garde impériale eut peu d'occasions de combattre. Dans la désastreuse retraite, on vit un de ses plus braves chefs, le maréchal Lefebvre, à l'âge de près de soixante ans, marcher à pied, au milieu des soldats, avec un bâton à la main et une barbe de plusieurs semaines. La force de sa constitution surmonta tout, et il ne s'éloigna pas un seul instant de son poste. Il ne revint à Paris qu'avec la troupe qu'il commandait, et bientôt il la conduisit encore dans les plaines de la Champagne, où il se distingua de nouveau, à la tête de cette belle infanterie à Montmirail, à Champ-Aubert, et dans toute cette brillante et courte campagne de 1814. Lors de l'entrée des alliés dans la capitale, il était à Fontainebleau, avec Napoléon, et il ne fut pas des derniers à l'abandonner, pour venir offrir ses services à Louis XVIII. Comme la plupart des maréchaux, Lefebvre était alors un peu las de la guerre, et il voulait enfin se reposer sur ses lauriers et jouir de sa fortune; ce qui avait fort affaibli son zèle. Il alla au-devant du roi, à Compiègne, et ce prince l'accueillit très-bien. Il le fit ensuite chevalier de Saint-Louis, pair de France, et continua de le traiter avec beaucoup de distinction. Lors du retour de Bonaparte, en 1815, Lefebvre montra de l'hésitation, et vint, dans le premier moment, offrir au roi le secours de son épée. Mais, quand ce prince fut parti pour Gand, il se hâta de

porter sa soumission à son ancien maître, qui le fit aussi pair de France, mais ne le força pas de l'accompagner à la malheureuse expédition de Waterloo. Resté dans la capitale, Lefebvre se montra fort assidu aux séances de la Chambre des Pairs. Après le second retour du roi, il se trouva compris dans l'ordonnance qui en excluait ceux qui avaient accepté la pairie de Bonaparte. Réhabilité dans la grande fournée de 1819, il ne jouit pas longtemps de cette faveur, car il mourut, le 14 septembre 1820, d'une hydroisie de poitrine. Si ce général fut un des plus braves de notre époque, on ne doit pas le considérer comme un des plus habiles. Sa première éducation avait été fort négligée, et il n'avait appris aucun des éléments de l'art militaire. Tant qu'il servit dans les gardes-françaises, toute sa science et ses prétentions se bornèrent aux mouvements d'un peloton d'infanterie. Les circonstances de la révolution pouvaient seules le porter au premier rang de l'armée. Comme général divisionnaire, il fit cependant d'assez grandes choses; mais, comme général en chef, on doute qu'il eût jamais compris les grandes opérations d'une armée. Nous pouvons affirmer, comme témoin, que souvent il manquait de sang-froid, dans les circonstances les plus critiques. Comme homme politique, il avait de la finesse et de la ruse, et il suivit avec assez d'adresse toutes les variations des événements. Après avoir montré beaucoup d'attachement à Robespierre et surtout à Saint-Just, à qui il devait sa première fortune, il n'en montra pas moins au Directoire, puis à Bonaparte, qui le combla de toutes sortes de faveurs, sans l'affectionner beaucoup. Son air de franchise, sa gaieté, et

même son accent tudesque, dont il ne put jamais se défaire entièrement, plaisaient singulièrement aux soldats qu'il séduisait encore par des démonstrations d'activité et de zèle souvent inutiles, mais qui entretenaient sa popularité. C'était le charlatanisme de l'époque et, sous ce rapport, il avait très-bien compris le rôle qu'il devait jouer dans le pays conquis; mais il lui échappait quelquefois des naïvetés piquantes. Ayant, un jour, mandé les magistrats d'une ville de la Franconie, qu'il venait d'envahir : « Nous vous apportons la liberté, leur dit-il; mais soyez sages; le premier qui *pouge* » (*bouge*) je le fais fusiller... » Suivant sa dernière volonté, le maréchal Suchet prononça son Éloge, le 12 juin 1821, à la Chambre des Pairs. L'exagération de cette oraison va au-delà même de ce qu'exigeaient la circonstance et le genre. — Le maréchal Lefebvre s'était marié avant fortune, c'est-à-dire au temps où il était simple sergent des gardes-françaises, et il n'avait pu épouser qu'une femme de très-basse extraction. Douée cependant de quelque esprit naturel, cette femme sut conserver son affection jusqu'au temps de sa plus haute élévation, et elle vécut alors dans le plus grand monde de la cour impériale, où ses naïvetés et son grossier langage amusèrent souvent les autres dames, et surtout l'impératrice Joséphine. — Ayant survécu à son époux, elle lui a fait élever en 1823, au cimetière du Père-Lachaise, et près de la tombe de Masséna, selon le vœu du maréchal, un monument, remarquable par sa simplicité et la pureté du dessin. — Lefebvre eut jusqu'à douze enfants mâles; mais aucun ne lui a survécu.

M—D j.

LEFEBVRE de Cheverus (JEAN-LOUIS-ANNE-MADELEINE), archevêque de

Bordeaux, né à Mayenne, le 28 janvier 1768, d'une ancienne famille de magistrats, où la vertu semblait héréditaire, s'est attiré dans les Deux Mondes, par sa piété et ses vertus, l'estime et l'affection des hommes même les plus opposés à sa croyance. Il fit ses études à Paris avec distinction au collège de Louis-le-Grand; où dès-lors son esprit et sa bonté lui attachèrent tous les cœurs. S'étant destiné à l'état ecclésiastique, il étudia la théologie au séminaire de Saint-Magloire, tenu par les Oratoriens, et s'y lia avec l'abbé de Maccarthy, qui était du même âge et qui, depuis, se fit tant de réputation dans la chaire. Émery, supérieur-général de Saint-Sulpice, si juste appréciateur du mérite, voulut lui offrir une place gratuite dans son séminaire; mais le jeune Lefebvre de Cheverus était trop attaché aux directeurs de Saint-Magloire pour les quitter; la reconnaissance l'empêcha d'accepter. Il n'avait pas 23 ans lorsqu'il fut ordonné prêtre, le 18 déc. 1790, à la dernière ordination publique qui se soit faite à Paris, avant la Révolution. Les biens du clergé étaient envahis, la constitution civile décrétée, le serment prescrit à tous les ecclésiastiques, sous peine de déchéance; le jeune prêtre n'avait donc à attendre que pauvreté et persécution. Cependant il ne recula point devant les dangers qu'il était permis de prévoir; il retourna dans son diocèse. Son oncle, curé de Mayenne, alors infirme et paralytique, le demanda comme coopérateur sous le titre de vicaire; l'évêque du Mans le nomma en même temps chanoine de sa cathédrale; et revêtu de ce double titre, l'abbé de Cheverus déploya dans ses nouvelles fonctions tout le zèle, la prudence et la fermeté d'un ancien ministre des autels. Il refusa le serment, exerça son

ministère en secret, au milieu des contradictions et des alarmes auxquelles on était exposé en ces temps de calamités. Sa prudence déjà connue et appréciée avait porté l'évêque du Mans à lui donner des pouvoirs de grand-vicaire. Obligé de quitter Mayenne, au printemps de 1792, ainsi que tous les ecclésiastiques insermentés du département, il eut ordre de se rendre à Laval, où il dut être en surveillance et se présenter chaque jour aux autorités. M. de Hercé, évêque de Dôl était à leur tête. Le décret du 26 août 1792 condamna à la déportation les prêtres insermentés. On donna à ceux de Laval des passeports pour se rendre en pays étrangers; Cheverus en prit pour l'Angleterre, et passa par Paris, où il arriva au moment des massacres de septembre. Il se cacha pendant ces funestes journées, et partit bientôt pour l'Angleterre, sans connaître la langue de ce pays, et n'ayant pour toutes ressources que 300 francs. Le gouvernement anglais accordait alors des secours aux prêtres français réfugiés; Cheverus ne voulut pas en profiter, et il réussit à pourvoir lui-même à ses besoins, en se plaçant comme professeur de français et de mathématiques chez un ministre protestant qui tenait une pension. Au bout d'un an, il sut assez l'anglais pour se charger du service d'une chapelle catholique et y faire des instructions. La première fois qu'il prêcha en anglais, voulant s'assurer s'il avait été bien compris, il demanda à un homme du peuple ce qu'il pensait de son sermon: « Votre sermon, répondit naïvement cet homme simple, n'était pas comme les autres, il n'y avait pas un seul mot de dictionnaire, tous se comprenaient tout seul. » Jusque dans les dernières années de sa vie, Che-

verus aimait à rappeler cette réponse à ses prêtres, pour les convaincre que le principal mérite de la prédication, c'est d'être intelligible à tous, même aux plus simples; que les grands mots, les néologismes à prétention, pour l'intelligence desquels un homme du peuple aurait besoin d'un dictionnaire, doivent être bannis de la chaire, et qu'il vaut mieux être compris par une simple femme que loué par un académicien. En même temps, on lui proposa de se mettre à la tête d'un collège à Cayenne. Heureusement il crut ne devoir pas accepter, car il n'eût point échappé à la persécution qui éclata peu après contre les prêtres de ce pays. En 1795, l'abbé Matignon, ancien docteur et professeur de Sorbonne, l'appela en Amérique où son zèle, ses vertus pourraient se déployer sur un plus grand théâtre. Les esprits, divisés en plusieurs sectes religieuses, ne se réunissaient que dans une haine commune contre ce qu'ils appelaient le *Papisme*. Pour faire tomber les préjugés, gagner les cœurs, conquérir l'estime, il fallait un homme d'une vertu aimable, d'un caractère doux, d'un noble désintéressement, d'un esprit orné, de connaissances étendues, et cet homme fut l'abbé Lefebvre de Cheverus. Rien de plus admirable que le début de son apostolat, tel qu'on le lit dans l'*Examen mensuel de Boston*. Il est beau de voir un auteur protestant louer ainsi un prêtre catholique et rendre hommage à ses vertus. Tantôt c'est un dissident qui épie les démarches, observe les actions du jeune apôtre et qui lui dit : « Je ne croyais pas qu'un ministre de votre religion pût être un homme de bien : je viens vous faire réparation, déclarant que je vous estime et vénère comme le plus vertueux

« que j'aie connu. » Ici c'est un pasteur protestant qui désire attirer dans son parti l'abbé de Cheverus et son digne ami, dont la vertu et la science jetaient un si grand éclat dans la ville, et qui, après une conférence où il leur fait part de ses objections, et entend leurs réponses, s'écrie : « Ces hommes sont si savants, qu'il n'y a pas moyen d'argumenter avec eux; leur vie est si pure et si évangélique, qu'il n'y a rien à leur reprocher. » Ailleurs, frappé de l'estime et de la vénération que M. de Cheverus et M. Matignon s'étaient conciliées par leurs vertus, le même journal fait cette réflexion dont personne n'a contesté la justesse : « En voyant de tels hommes, qui peut douter s'il est permis à la nature humaine d'approcher de la perfection de l'Homme-Dieu et de l'imiter de très-près? » L'abbé de Cheverus s'appliquait aux études qui étaient le plus en honneur à Boston; il apprit si parfaitement l'anglais, dit un journal de cette ville, qu'il était devenu le maître des difficultés de la langue : c'était lui qui en connaissait le mieux les arrangements, les constructions et les étymologies. Il était aussi très-savant dans la littérature française, grecque et latine; tous les jours il rafraîchissait sa mémoire par la lecture des auteurs classiques, et on le regardait dans cette contrée, non seulement comme un savant, mais encore comme un zéléateur dévoué de la bonne littérature. M. Carroll, évêque de Baltimore, informé de tant de vertus et de talents, lui proposa la cure de Sainte-Marie, à Philadelphie; mais son cœur ne put supporter la pensée de quitter son digne ami, Matignon, qui l'avait appelé d'Angleterre et qui était pour lui un père chéri. Bientôt il se livra avec un nouveau

zèle à ses travaux évangéliques, en visitant les catholiques des environs de Boston, qui n'avaient point de prêtres, et passant jusqu'à deux ou trois mois chez les Indiens de Passamaquoddy et de Pénobscot. Le tableau de ses missions a été peint par l'auteur de sa vie, avec autant de charme que de vérité. On croirait lire une page du *Génie du Christianisme* : « Il partit « sous la conduite d'un guide, à « pied, le bâton à la main, comme « les premiers prédicateurs de l'Évangile. Jamais il n'avait fait encore-pareille route; il fallait tout le courage d'un apôtre, pour en supporter les peines. Une sombre forêt; aucun chemin tracé, des broussailles et des épines, à travers lesquelles il était obligé de s'ouvrir un passage, et puis, après de longues fatigues, point d'autre nourriture que le morceau de pain qu'ils avaient pris à leur départ; le soir, point d'autre lit que quelques branches d'arbre étendues par terre, et encore fallait-il allumer un grand feu tout autour pour éloigner les serpents et autres animaux dangereux qui auraient pu, pendant le sommeil, leur donner la mort. Ils marchaient ainsi depuis plusieurs jours, lorsqu'un matin (c'était un dimanche) grand nombre de voix, chantant avec ensemble et harmonie, se font entendre dans le lointain; M. de Cheverus écoute, s'avance, et à son grand étonnement, il discerne un chant qui lui est connu, la messe royale de Dumont, dont retentissent nos grandes églises et cathédrales de France, dans nos plus belles solennités. Quelle aimable surprise et que de douces émotions son cœur éprouva ! Il trouvait réunis à la fois, dans cette scène, l'attendrissant et le sublime ;

« car quoi de plus attendrissant que « de voir un peuple sauvage, sans prêtres depuis cinquante ans, et qui « n'en est pas moins fidèle à solenniser le jour du Seigneur; et quoi de « plus sublime que ces chants sacrés, « inspirés par la piété seule, retentissant au loin dans cette immense et « majestueuse forêt, redits par tous « les échos, en même temps qu'ils « étaient portés au ciel par tous les « cœurs ! » Après avoir passé trois mois au milieu de ce bon peuple, l'abbé de Cheverus repartit pour Boston. La fièvre jaune s'était déclarée dans cette ville (1798), et déjà de nombreuses victimes avaient succombé. On vit alors l'intrépide missionnaire braver le fléau, se multiplier pour secourir les malades, catholiques et protestants, s'acquittant auprès d'eux de tous les soins d'un infirmier, et leur rendant les services les plus humiliants si la charité n'ennoblissait pas tout ce qu'elle inspire. On lui présente qu'il ne doit pas s'exposer ainsi : « Il n'est pas nécessaire que je « vive, répond-il, mais il est nécessaire que les malades soient soignés « et les moribonds assistés. » On pense bien qu'une si belle conduite porta au plus haut point l'attachement et l'admiration des habitants de Boston. Partout où l'abbé de Cheverus paraissait, on s'estimait heureux de lui faire honneur. Chose remarquable ! Dans les repas de cérémonie où les bienséances l'obligeaient à se trouver et où assistaient également jusqu'à trente ministres de sectes diverses, c'était toujours lui que le maître de la maison et les ministres eux-mêmes invitaient, comme le plus digne, à bénir la table, et qui faisait avec le signe de la croix la prière accoutumée de l'Église catholique. Le nombre des fidèles s'accrut bien-

tôt à Boston; les protestants eux-mêmes désiraient entendre les prédications et assister aux cérémonies si touchantes de l'Église romaine. L'abbé de Cheverus ouvrit donc une souscription pour bâtir une église dans cette ville. Le premier des souscripteurs fut le président des États-Unis, John Adams, exemple remarquable de la part du chef protestant d'un état presque tout protestant. Bientôt la souscription fut couverte des noms les plus honorables, tant protestants que catholiques. L'abbé de Cheverus éleva les murs jusqu'à la concurrence des sommes déposées entre ses mains; mais, ces fonds épuisés, il arrêta tous les travaux, et jamais ils ne furent repris et continués qu'en proportion des fonds qu'il avait reçus. Après le concordat de 1801, sa famille et ses amis de France le pressaient de revenir dans sa patrie. Il fut un moment près de céder à leurs instances, mais les besoins des catholiques de Boston, son attachement pour l'abbé Matignon et les raisons que lui donna M. Carroll, dans une lettre du 9 avril 1803, le décidèrent à rester. On sait qu'il fut vivement agité à ce sujet; son bon cœur le rappelait en France, son bon cœur le retenait en Amérique. Enfin, après de longues irrésolutions, il annonça à ses ouailles, le dimanche d'après Pâques, qu'il resterait avec elles, partageant leur bonne et leur mauvaise fortune, qu'elles lui tiendraient lieu de tous ses parents et amis de France, dont il se privait pour elles. Pendant qu'il se livrait aux travaux de son ministère, on lui adressa, des prisons de Northampton, une lettre qui l'appelait à la plus pénible de toutes les fonctions ecclésiastiques. Deux Irlandais catholiques, condamnés à mort pour un crime qu'ils n'avaient pas commis, lui écrivirent

afin de réclamer l'assistance de son ministère. L'abbé de Cheverus accourt, les console, et trouve dans son cœur et dans les sublimes enseignements de la foi les moyens d'adoucir ce que ce dernier moment a d'horrible pour la nature abandonnée à elle-même. C'est la coutume aux États-Unis de conduire le condamné au temple pour qu'il y entende un discours funèbre immédiatement avant l'exécution. L'homme évangélique, montant en chaire, aperçut une multitude de femmes accourues de toutes parts pour assister au supplice de ces infortunés. Alors, d'une voix forte et sévère, il prononça ce discours, qui ne convient pas seulement aux États-Unis, mais à d'autres contrées de l'Europe qui se disent plus civilisées : « Les orateurs, s'écrie-
 « t-il, sont ordinairement flattés d'a-
 « voir un auditoire nombreux, et moi
 « j'ai honte de celui que j'ai sous les
 « yeux. Il est donc des hommes pour
 « qui la mort de leurs semblables est
 « un spectacle de plaisir, un objet de
 « curiosité. Mais vous, surtout, fem-
 « mes, que venez-vous faire ici?
 « Est-ce pour essuyer les sueurs froi-
 « des de la mort qui découlent du vi-
 « sage de ces infortunés? Est-ce pour
 « éprouver les émotions douloureuses
 « que cette scène doit inspirer à toute
 « âme sensible? Non, sans doute :
 « c'est donc pour voir leurs angoisses
 « et les voir d'un œil sec, avide et em-
 « pressé. Ah! j'ai honte pour vous,
 « vos yeux sont pleins d'homicide.
 « Vous vous vantez d'être sensibles, et
 « vous dites que c'est la première
 « vertu de la femme; mais, si le sup-
 « plice d'autrui est pour vous un plai-
 « sir et la mort d'un homme un amu-
 « sement de curiosité qui vous attire,
 « je ne dois plus croire à votre vertu;
 « vous oubliez votre sexe, vous en
 « faites le déshonneur et l'opprobre... »

— En 1808, M. Carroll demanda l'érection de quatre nouveaux sièges, dont un serait à Boston pour toute la Nouvelle-Angleterre. Il avait d'abord proposé l'abbé Matignon, qui, par son âge et par sa réputation, semblait avoir des droits à cette préférence. Mais, le docteur, sans en prévenir son ami, dont il connaissait la modestie, fit tomber sur celui-ci ce choix honorable. Le 8 avril 1808, Pie VII donna le bref qui établissait quatre nouveaux évêchés. Un des nouveaux évêques, le père Concanen, évêque de New-York, devait porter les bulles; mais, comme il mourut à Naples avant d'avoir pu se rendre dans son diocèse, les bulles n'arrivèrent aux États-Unis qu'en 1810. L'abbé de Cheverus fut sacré à Baltimore le 1^{er} novembre, et l'abbé Matignon, son maître et son guide, s'honora d'être son aide et son second. Rien ne fut changé entre eux, si ce n'est que l'évêque, forcé de prendre la première place, tâchait de faire compensation par un redoublement de soins et d'égards envers son digne ami. On pense bien que la dignité épiscopale dont il fut revêtu n'altéra ni l'aimable simplicité de son caractère, ni sa vie de dévouement et de charité. Evêque comme missionnaire, il continuait les plus pénibles fonctions de son ministère, confessant, catéchisant, visitant les pauvres et les malades, ne craignant pas d'aller, en toutes saisons, à toutes les heures du jour et de la nuit, porter à plusieurs milles de distance ses abondantes aumônes. Deux ou trois traits qu'on lit dans sa vie prouvent mieux que les réflexions les plus éloquentes à quel degré d'héroïsme l'évêque de Boston portait les vertus évangéliques, et combien il était digne du glorieux nom d'apôtre dans la plus sainte acception du mot. Un jour, un pauvre

marin, avant de partir pour un voyage de long cours, lui recommanda sa femme, qu'il laissait seule et sans appui. L'évêque en prit soin comme de sa propre sœur, et cette pauvre femme étant tombée malade, il se fit son infirmier, et lui rendit jusqu'aux services les plus humiliants. Au bout de plusieurs mois, le marin, étant revenu, trouva, en rentrant chez lui, l'évêque de Boston, qui montait, chargé de bois, à la chambre de la pauvre malade, pour lui faire du feu et préparer des remèdes. Frappé d'admiration à la vue de tant de charité, le marin tombe aux pieds de l'évêque, les arrose de ses larmes, et ne sait comment dire sa reconnaissance. Cheverus le relève, l'embrasse, calme son émotion et le rassure sur la maladie de sa femme. Vers le même temps, il y avait, en dehors de la ville de Boston, un pauvre nègre, infirme, couvert de plaies, sans ressources et gisant sur son grabat. L'évêque le découvre, se fait son infirmier, va tous les soirs, après la chute du jour, panser ses plaies, faire son lit et pourvoir à tous ses besoins. Son humilité eût caché cette bonne œuvre, sans la curiosité de sa servante qui, ayant remarqué que tous les matins son habit était couvert de poussière et de duvet, voulut savoir d'où cela pouvait provenir. Elle suit donc de loin son maître, et elle le voit entrer dans la cabane du pauvre nègre; alors elle s'approche, regarde à travers les planches mal jointes, et quel est son étonnement, de voir l'évêque allumer du feu, prendre entre ses bras le malade gisant sur le lit de douleur, l'étendre doucement près du brasier, panser ses plaies, lui donner à manger, remuer sa couche pour la lui rendre plus douce, puis le reporter dans son lit, le couvrir, l'embrasser, en lui souhaitant une heu-

reuse nuit, comme ferait la mère la plus tendre pour son enfant chéri! Après ces traits de bonté, qui ne sont que quelques-uns entre mille, observe l'auteur de sa vie, on conçoit sans peine l'amour des fidèles de Boston pour leur évêque. La plupart des parents voulaient que leurs enfants, au baptême, portassent le nom de Jean, parce que c'était celui de M. de Cheverus. Un jour même, il arriva à ce sujet un fait assez plaisant. L'évêque ayant demandé, selon l'usage, au parain et à la marraine : « Quel nom voulez-vous donner à cet enfant? — Jean Cheverus, évêque, répondirent-ils. — Pauvre enfant, dit le prélat, Dieu te préserve jamais de le devenir! » M. de Cheverus a raconté à l'auteur de cet article que l'éloge qui l'avait le plus vivement touché, pendant son séjour à Boston, fut le trait d'une femme protestante qui vint chez lui pour lui faire part des peines de son cœur. Il était absent, et ayant aperçu sur son bureau un volume de lord Byron, elle attacha une épingle à ce passage du *Giaour* : « Absoudre les péchés des hommes, exempt toi-même de crimes et de soucis, telle a été l'occupation de ta vie, depuis le berceau jusqu'à la vieillesse. » — « Je commis un petit péché d'orgueil, disait-il en riant, et je dus m'en confesser. » Au milieu de ses actes de charité, M. de Cheverus savait repousser les attaques des protestants contre la foi catholique, qu'il prouvait d'ailleurs si bien par ses vertus et sa vie admirable. Il avait même recours quelquefois aux feuilles publiques pour confondre l'erreur ou dissiper les préventions, et il est permis de croire que les journalistes se féliciterent d'avoir un tel confrère. Un Américain, grand amateur de l'antiquité, qui avait voyagé

en Italie, s'était permis de plaisanter sur le culte des reliques, dans deux lettres adressées à l'*Anthologie mensuelle*. Cheverus répond dans le même journal; et avec quelle grâce, quel aimable esprit, il fait appel aux propres sentiments du voyageur : « Le célèbre poète français, lui dit-il, l'abbé Delille, voyageant en Grèce, écrivait d'Athènes à une dame de Paris : « Ayant aperçu une fontaine de marbre dans la basse-cour d'une maison particulière, je m'en approchai, et reconnaissant à la belle sculpture que c'était un reste d'un ancien et magnifique tombeau, je me prosternai, je baisai le marbre à plusieurs reprises, et dans l'enthousiasme de mon adoration, j'en vins à briser le seau d'un domestique qui avait eu l'irrévérence de venir y puiser de l'eau. La première fois que j'entrai à Athènes, les plus petites pierres détachées d'anciennes ruines étaient choses sacrées à mes yeux, et je remplis toutes mes poches des petits morceaux de marbre que je pouvais trouver. » Telle était la vénération de l'abbé Delille pour l'antiquité païenne; et vous-même, Monsieur, qui êtes un amateur de la belle littérature, un admirateur de la savante antiquité, vous avez dû ressentir quelque chose du même enthousiasme, en foulant sous vos pieds cette terre classique où Virgile et Horace ont fait entendre leurs chants mélodieux, où Cicéron prononçait ses belles harangues, où Tite-Live a écrit son histoire, et en contemplant tous ces magnifiques restes de l'ancienne Rome. Eh quoi donc! n'y a-t-il qu'à l'égard des restes de l'antiquité religieuse et sacrée que toute espèce d'enthousiasme devra être improuvée? On est saisi de respect pour

« un marbre antique, et on ne le
 « sera pas pour les ossements des
 « fondateurs de la foi ou ce qui a servi
 « à leur usage ! » Quelquefois M.
 de Cheverus traduisait et lisait en
 chaire les plus beaux passages du
Génie du Christianisme, où sa mo-
 destie seule l'empêchait de se recon-
 naître dans le tableau des merveilles
 opérées par les missionnaires dans les
 forêts du Nouveau-Monde ; et jamais le
 chef-d'œuvre de M. de Châteaubriand
 n'a reçu un plus magnifique éloge. —
 Le 19 septembre 1818 fut un jour de
 grand chagrin pour l'évêque de Boston ;
 il perdit l'abbé Matignon. Ses occu-
 pations s'en accrurent, et sa santé
 même en fut altérée. — L'Église de
 France devait envier aux États-Unis
 un de ses enfants qui lui faisait tant
 d'honneur, et dont elle pouvait espé-
 rer tant d'utiles services. M. Hyde-
 de-Neuville, qui avait été témoin des
 travaux de M. de Cheverus et de son
 état de souffrance, avait engagé
 Louis XVIII à le rappeler et à le ren-
 dre au royaume auquel il appartenait
 par sa naissance. Le 13 janvier 1823,
 le prélat fut nommé à l'évêché de
 Montauban. Nous ne devons pas dis-
 simuler qu'il fut blâmé, à cette époque,
 même par des hommes religieux, d'a-
 voir quitté un poste où il faisait
 tant de bien, et où son influence
 pouvait être encore si salutaire. Mais
 il était malade ; les médecins avaient
 déclaré que le seul moyen de sauver
 sa vie était de passer sous un ciel
 plus doux ; qu'autrement l'âpreté du
 climat de Boston le conduirait au tom-
 beau avant peu d'années. D'ailleurs
 le grand-aumônier lui avait notifié la
 volonté expresse du roi. Il refusa
 d'abord, suppliant *Sa Majesté de*
lui pardonner de faire ce qu'il croyait,
devant Dieu, être son devoir... Les ha-
 bitants de Boston et plus de deux cents

protestants des principaux de la ville,
 y joignirent leurs instances et leurs
 réclamations, ne se doutant pas que
 le tableau même qu'ils faisaient des
 vertus de l'évêque devenait un obsta-
 cle au succès de leur demande. Le roi
 n'accepta pas son refus ; et chargea
 son grand-aumônier d'insister avec
 force pour un prompt retour. Cette
 lettre, dit son historien, arriva à M.
 de Cheverus dans un moment où il
 était extrêmement souffrant, où les
 médecins, après une étude sérieuse
 de son état, venaient de lui déclarer
 qu'il était impossible que sa santé sup-
 portât un second hiver sous le ciel
 rigoureux de Boston. Après ces diver-
 ses circonstances, qui sont toutes
 d'une rigoureuse vérité, nous ne sa-
 vons qui pourrait blâmer le pieux
 évêque d'être rentré dans sa patrie.
 Avant de partir, voulant, selon ses
 expressions, *exécuter son testament* ;
 il donna au diocèse l'église, la maison
 épiscopale et le couvent des ursulines,
 dont il avait la propriété ; il laissa aux
 évêques ses successeurs sa bibliothèque
 composée des meilleurs ouvrages, et
 qui était l'objet auquel il tenait le plus ;
 il distribua tout le reste de ce qui lui
 appartenait à ses ecclésiastiques, à ses
 amis, aux indigents, et, comme il
 était venu pauvre à Boston, il voulut
 en repartir pauvre. Enfin il quitta la
 ville au milieu des plus touchants
 adieux : plus de 40 voitures l'atten-
 daient à la porte pour lui faire cor-
 tège, et l'accompagnèrent plusieurs
 lieues sur la route de New-Yorck,
 où il s'embarqua, le 1^{er} oct. 1823. Pen-
 dant la traversée, il charma le capi-
 taine et tous les passagers par sa
 bonté et l'affabilité de ses manières.
 La navigation fut d'abord heureuse ;
 mais, à l'entrée de la Manche, le bâ-
 timent, surpris par une tempête, fut
 obligé de s'échouer, à Saint-Germain-

des-Vaux, près du cap de la Hogue. L'évêque fut accueilli chez le curé d'Auderville, et, le lendemain, il officia à la grand'messe et prêcha à vêpres. Le clergé des environs vint le saluer. Le prélat ne se revit pas sans émotion sur la terre natale, trente-un ans après l'avoir quittée, au milieu d'ecclésiastiques dont quelques-uns avaient été ses compagnons d'exil. Il se rendit à Cherbourg, et de là à Paris où il retrouva plusieurs de ses anciennes connaissances. Sa famille l'attendait avec impatience; il visita tous ses parents, prêcha à Mayenne, à Laval, et laissa tout le monde enchanté de ses aimables vertus, de son caractère noble et élevé. Il s'attendait à recevoir ses bulles à chaque instant, lorsqu'une nouvelle et bien étrange difficulté vint en suspendre l'exécution : on prétendit qu'ayant été naturalisé Américain, absent de France depuis plus de trente ans, il ne pouvait plus être réputé Français, ni, par conséquent, promu à un siège dans le royaume. M. de Cheverus écrivit aussitôt au ministre que, si le roi de France, après l'avoir appelé comme son sujet, refusait de le reconnaître comme tel, il quittait Paris dès le lendemain matin, et renonçait pour toujours à l'évêché de Montauban. Cette résolution trancha la difficulté; les bulles furent enregistrées sur-le-champ, et remises le soir même à l'évêque, reconnu enfin pour Français. — Son entrée à Montauban, le 28 juillet 1824, fut marquée par d'éclatants témoignages de joie et de respect. Les autorités, les catholiques, les protestants, rivalisèrent d'empressements et d'égards. Les ministres protestants vinrent le saluer. Il conquît les cœurs dans cette ville comme à Boston. Chacun était frappé de la simplicité de ses manières et des grâ-

ces de son esprit. On raconte de lui des traits fort touchants : nous n'en citerons qu'un seul. Informé qu'un maire est en querelle avec son curé, il va le trouver : « Monsieur, lui dit-il, j'ai un grand service à vous demander; vous me trouverez peut-être indiscret, mais j'attends tout de votre obligeance. » Le maire, hors de lui-même et tout confus, proteste qu'il n'y a rien qu'il ne soit disposé à faire pour un prélat si vénéré. « Eh bien ! dit l'évêque en se jetant à son cou et en l'embrassant, le service que j'ai à vous demander, c'est d'aller porter ce baiser de paix à votre curé. » Le maire promit, tint parole, et la réconciliation fut faite. Bientôt la France apprit par les cent voix de la Renommée le généreux dévouement de l'évêque, lorsqu'en 1825, le Tarn débordé envahit les faubourgs de Montauban. A la première nouvelle du désastre, le prélat accourt sur les lieux, se porte partout où il y a du danger, fait préparer des barques pour ceux qui sont près de périr. Digne imitateur de Fénelon, qui disait que les évêques ont leurs jours de bataille, il encourage les travailleurs, plus encore par ses exemples que par ses paroles, s'empresse d'ouvrir son palais à près de 300 victimes du fléau, les nourrit, pourvoit à tous leurs besoins, et les sert de ses propres mains. Une pauvre femme reste à la porte de l'évêché et n'ose point entrer, parce qu'elle est protestante; l'évêque l'apprend, court la chercher lui-même : « Venez, lui dit-il, nous sommes tous frères, surtout dans le malheur ! » Et il la conduit dans les salles avec ses autres compagnes d'infortune. Charles X, instruit de la noble conduite de M. de Cheverus, et des sacrifices qu'il avait faits dans cette circonstance, lui envoya 5,000 francs

qui lui furent transmis avec une lettre très-flatteuse du ministre, l'évêque d'Hermopolis. Cette somme fut aussitôt distribuée aux pauvres. En arrivant à Montauban, il s'était chargé de faire lui-même le prône tous les dimanches à la messe paroissiale, et tous, savants et ignorants, protestants et catholiques, se pressaient autour de sa chaire. Pendant le Jubilé de 1826, il redoubla ses instructions, et il eut le bonheur de ramener à Dieu un ancien religieux, qui s'était marié sous le règne de la terreur. Il lut sa rétractation en chaire, et prononça, à ce sujet, un discours touchant, où il développa ces paroles de l'Ecclésiastique : « Ne méprisez point l'homme qui se détourne de son péché, et ne lui faites pas de reproches : souvenez-vous que nous sommes tous dignes de châtement. » M. D'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, mourut en 1826, laissant de longs regrets dans un diocèse où son esprit aimable, sa douceur, sa charité, avaient été justement appréciés ; M. de Cheverus fut choisi comme le seul digne de le remplacer ; et bientôt on vit revivre avec un nouvel éclat, dans son successeur, les vertus du prélat que l'on pleurait. Peu de temps après, Charles X le fit pair de France. Cheverus arriva à Bordeaux le 14 décembre. « Nous l'avons vu au milieu de nous, écrivait à l'époque de sa mort un de ses grands-vicaires, tel qu'il avait été à Boston et à Montauban, inspirant l'amour par toutes les qualités qui gagnent les cœurs, commandant le respect par les vertus les plus éminentes. Dans sa conduite comme évêque, comme homme public, comme homme privé, il a toujours été égal à lui-même, c'est-à-dire plein d'une haute sagesse, ne s'occupant que

« de ses devoirs, et se conciliant, par son zèle, sa prudence, sa douceur, sa charité, sa simplicité, une vénération et une confiance universelles. » Il accueillait ses prêtres avec bonté quand ils venaient à Bordeaux, et c'eût été le fâcher que de ne pas s'asseoir à sa table. Dans une circonstance grave, l'archevêque de Bordeaux parut divisé d'opinion avec ses collègues ; c'était au sujet des ordonnances du 16 juin 1828. On sait qu'il se tint, à ce sujet, des réunions d'évêques. M. de Cheverus, qui n'approuvait pas les ordonnances, ne fut pas cependant d'avis d'adopter le Mémoire présenté alors au roi par le cardinal de Clermont-Tonnerre, au nom de l'épiscopat. Il paraît qu'il trouvait quelques expressions de ce Mémoire trop vives et trop fortes. Au milieu des troubles qui agiterent la France, en 1830, sa réputation protégea son clergé dans les moments les plus fâcheux, et le diocèse n'éprouva point de ces secousses violentes qui, ailleurs, affligèrent l'Eglise, et forcèrent des prélats et des curés à s'éloigner. Le nouveau gouvernement eut d'abord l'idée de demander aux prêtres en charge, comme aux fonctionnaires publics, le serment de fidélité. Dès le premier avis qu'en eut l'archevêque de Bordeaux, il s'empressa d'écrire à un personnage puissant, lui fit sentir que cette mesure était également impolitique et désastreuse, et qu'il s'ensuivrait une division semblable à celles des prêtres jureurs et des prêtres insermentés de la première révolution. Sa lettre eut un heureux effet, et on ne songea plus à demander le serment. On sait qu'après la révolution de 1830, la Chambre des Députés priva de la pairie ceux qui l'avaient reçue de Charles X. Plusieurs membres du gouvernement eurent la pen-

sée, le désir, de réintégrer l'archevêque de Bordeaux dans sa dignité de pair de France, et de l'associer au nouvel ordre de choses. Il paraît même que les députés de la Gironde sollicitaient pour lui avec instances les faveurs du pouvoir, lorsque l'archevêque voulut arrêter, d'un seul coup, toutes les tentatives, en faisant publier dans les journaux une note ainsi conçue : « Sans approuver l'exclusion prononcée contre les pairs nommés par le roi Charles X, je me réjouis de me trouver hors de la carrière politique. J'ai pris la ferme résolution de ne pas y entrer, et de n'accepter aucune place, aucune fonction. Je désire rester au milieu de mon troupeau, et continuer à y exercer un ministère de charité, de paix et d'union. Je prêcherai la soumission au gouvernement ; j'en donnerai l'exemple, et nous ne cesserons, mon clergé et moi, de prier avec nos ouailles pour la prospérité de notre chère patrie. Je me sens de plus en plus attaché aux habitants de Bordeaux ; je les remercie de l'amitié qu'ils me témoignent. Le vœu de mon cœur est de vivre et de mourir au milieu d'eux, mais sans autre titre que celui d'un archevêque et ami. » Cette déclaration, il faut l'avouer, déplut également aux amis et aux ennemis du gouvernement ; elle n'en était peut-être que plus conforme à la politique de l'Évangile. — Pendant la captivité de la duchesse de Berry, dans la citadelle de Blaye, il sollicita d'aller lui porter les consolations de son ministère, ne dissimulant pas ses sentiments pour Charles X. « Je ne serais pas digne de votre estime, dit-il un jour aux autorités de sa ville épiscopale, si je vous cachais mes affections pour la famille déchue, et

« vous devriez me mépriser comme « un ingrat, puisque Charles X m'a « comblé de ses bontés. » Au reste, la plus parfaite intelligence régnait entre les autorités et lui ; toutes les classes et toutes les opinions étaient unanimes dans leurs sentiments de vénération pour le saint prélat. « Tout le monde « me gâte, disait-il ; on m'a toujours « gâté, je ne sais pourquoi. » Et il ne se doutait pas que sa douceur, sa charité, ses manières franches et cordiales, lui avaient gagné tous les cœurs. Lors de l'invasion du choléra, il offrit son palais aux malades, et, au-dessus de la porte, on inscrivit ces glorieuses paroles : *Maison de secours*. Un bruit sourd d'empoisonnement ayant circulé parmi le peuple, les autorités s'adressèrent à l'archevêque pour faire tomber ces bruits absurdes, et bientôt on eut honte de les avoir accueillis ou répétés. Il apaisa aussi une sédition au dépôt de mendicité, et prévint une révolte au fort du Hâ. Dès 1832, il avait été question de lui pour un des chapeaux vacants ; mais l'occupation d'Ancône retarda la présentation. Enfin, le 1^{er} février 1836, le pape déclara le prélat cardinal. Il reçut la barrette le 9 mars. Croyant le moment favorable, il sollicita alors une grâce que son cœur désirait vivement, la délivrance de M. de Peyronnet, son diocésain, et celle de ses compagnons d'infortune. Le roi Louis-Philippe lui protesta de sa bonne volonté et de ses intentions bienveillantes ; mais tout s'arrêta là pour le moment. Nommé cardinal aux applaudissements de toute la France, M. de Cheverus ne fut point ébloui, on le pense bien, par cette éminente dignité. Au milieu de tant d'honneurs, il était profondément triste. « Qu'importe, disait-il, d'être « enveloppé, après la mort, d'un

« suaire rouge, violet ou noir? » Après avoir passé quelques jours à Mayenne, il partit pour retourner à Bordeaux, où on lui fit une réception magnifique. Il était aussi vivement sollicité de visiter son ancien diocèse de Montauban, et il y alla passer quelques jours. Sa présence y excita un véritable enthousiasme, que les protestants eux-mêmes semblaient partager. Mais, depuis quelque temps, le prélat avait le pressentiment de sa mort. En nommant M. Georges, son neveu, grand-vicaire, il lui avait dit : « Me voilà sur mon déclin, et je sais que la vieillesse se fait facilement illusion : plus les facultés s'affaiblissent, plus on se dissimule son impuissance. On se croit toujours capable, lors même qu'il est évident qu'on ne l'est plus; et cependant tout souffre, tout languit, la religion se perd. Je ne veux point que mon diocèse éprouve ce malheur; je veux donner ma démission et me retirer, le jour même où je ne pourrai plus suffire aux devoirs de ma place. Ce jour, je ne le discernai pas moi-même; mais, en vous associant à mon administration, je charge votre conscience du devoir de me le faire connaître. Si vous ne me le disiez pas, vous seriez responsable, devant Dieu, de tout le mal que je ferai, faute d'avoir été averti. » Le cardinal de Cheverus tomba malade au mois de juillet 1836, et il éprouva une perturbation d'idées, une absence de mémoire qui effrayèrent tous ses amis, et lui firent juger à lui-même que sa fin était proche. Il ne songea qu'à se préparer à son dernier passage, ajouta un codicile à son testament, se confessa encore le 13, et le lendemain, à cinq heures du matin, frappé d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, il perdit toute connaissance.

Il expira, le 19, le jour même où l'Église célèbre la fête de saint Vincent de Paul, dont il avait, sous tant de rapports, reproduit les vertus. Ainsi les Bordelais, qui l'avaient salué de leurs vives acclamations, quand il reparut parmi eux, revêtu de la pourpre romaine, virent, quatre mois après, son cercueil traverser les mêmes rues au milieu des chants lugubres de l'Église et de l'expression profonde de la douleur universelle. L'évêque de La Rochelle prononça son oraison funèbre, qui n'a pas été imprimée. M. Villenave, un de nos collaborateurs, lut, le 17 avril 1837, à la séance publique de la société de la Morale Chrétienne, dont il est vice-président, un éloge touchant du cardinal de Cheverus, qui fut vivement applaudi. Il existe une *Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux*, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage porte le nom de M. J. Huen-Dubourg, ancien professeur de théologie, mais il est de M. Hamon, grand-vicaire et supérieur du séminaire de Bordeaux. Il a eu trois éditions et a été traduit deux fois en anglais, d'abord à Philadelphie, par M. Walsh, auteur catholique et écrivain distingué; ensuite, à Boston, par M. Stewart, auteur protestant; et partout on a rendu hommage à la vérité des faits. Quelque chose de l'âme douce et bienveillante du cardinal a passé dans le récit et dans le style de son historien. L'Académie française a décerné à la *Vie du cardinal de Cheverus*, indiquée ci-dessus, un prix Montyon, sur le rapport de M. Villemain, qui a payé un juste tribut d'éloges à un ouvrage qui se recommande autant par la sagesse des jugements, que par l'intérêt touchant du récit, et la parfaite intelligence de toutes les convenances ecclésiastiques.

LEFEBVRE-Desnouettes (CHARLES), général français, né à Paris, le 14 déc. 1775, était fils d'un marchand de draps de cette ville. S'étant enrôlé dans un bataillon de volontaires, en 1792, il fit les premières campagnes de la révolution, dans l'armée de Dumouriez, et parvint au grade de capitaine. Attaché, après le 18 brumaire, à la personne du premier consul, il devint son aide-de-camp, et le suivit, en cette qualité, à la bataille de Marengo. En 1804, il était colonel du 18^e régiment de dragons, et il commanda ce régiment à la journée d'Austerlitz où il se fit remarquer, et fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur. Promu au grade de général de brigade en sept. 1806, il passa au service de Westphalie, reçut, après la paix de Tilsitt, la décoration du Lion de Bavière, et fut nommé général divisionnaire, le 28 août 1808. Employé immédiatement après dans la guerre d'Espagne, il concourut d'abord au siège de Saragosse, puis alla dans l'Estramadure, où sa témérité l'ayant entraîné, avec les chasseurs de la garde, à la poursuite de l'armée anglaise, jusqu'au-delà d'une rivière, il ne put la repasser, lorsqu'il fut attaqué par des forces supérieures. Blessé et fait prisonnier, il fut conduit en Angleterre, où il obtint une ville pour prison, sur sa parole; mais il s'échappa quelque temps après, et revint en France, où Bonaparte approuva sa conduite, l'emmena avec lui en Autriche (1809), et lui donna encore le commandement des chasseurs de sa garde. En 1812, Lefebvre-Desnouettes suivit Napoléon en Russie, et fut toujours auprès de lui pendant la retraite, partageant, avec le maréchal Rustan, un des traîneaux qui formaient son escorte. L'année suivante, il fut employé dans la cam-

pagne de Saxe : le 19 mai il contribua au succès de la bataille de Bautzen, et s'empara, le 19 août, des montagnes de Georgenthal. Après avoir éprouvé, le 29 septembre, un échec très-grave à Altembourg, où il fut attaqué par l'hetmann Platow et le général saxon Thielmann, il s'en vengea, le 30 octobre, sur un corps de cavalerie russe, qu'il mit en fuite. Dans la campagne de 1814, il reparut au combat de Brienne, où il exécuta de brillantes charges de cavalerie, et fut blessé de plusieurs coups de lance et de baïonnette. Après l'abdication de Fontainebleau, Lefebvre-Desnouettes commanda, jusqu'à Roanne, l'escorte qui conduisit Napoléon à l'île d'Elbe. A son retour, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et conservé par Louis XVIII dans le commandement des chasseurs de la garde impériale, devenus chasseurs royaux. C'est ce régiment qu'il essaya de soulever contre le roi, aux premières nouvelles du débarquement de Bonaparte. Secondé par les deux frères Lallemand (*v.* ce nom, LXIX, 495 et suiv.), il se porta sur la Fère, pour se rendre maître de l'arsenal et de la garnison de cette ville, et y fit son entrée le 10 mars. Il devait marcher de là sur Paris, entraîner dans son parti les troupes qui se trouveraient sur sa route, et arrêter la famille royale prisonnière aux Tuileries. On a dit, dans le temps, que cette conspiration avait été concertée avec les agents de Bonaparte et tramée à son profit; mais, plus tard, il a été reconnu qu'elle se liait à des complots en faveur d'un autre prince. Quoi qu'il en soit, elle échoua devant la fermeté du général d'Aboville (*v.* ABOVILLE, LVI, 47). Lefebvre-Desnouettes se dirigea ensuite sur Compiègne, où il tenta en vain de mettre en mouvement les chasseurs de Berri. Obligé

de chercher son salut dans la fuite, il prit la route de Lyon avec les frères Lallemand, et ayant échappé aux gendarmes qui vinrent pour l'arrêter, il alla demander un asile au général Rigau, l'un des agents de la conspiration, chez lequel il attendit l'arrivée de Bonaparte. Nommé, par ce dernier, membre de la Chambre des Pairs, il l'accompagna dans la Belgique et combattit à Ligny et à Waterloo. Le général Lefebvre-Desnouettes, compris, après le retour du roi, dans l'art. 1^{er} de la loi du 24 juillet, réussit à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui; mais il fut condamné à mort par contumace, en mai 1816, par un conseil de guerre. S'étant réfugié aux États-Unis d'Amérique, ainsi que les frères Lallemand (*v.* ce nom, LXIX, 505), ils y formèrent la colonie du Champ-d'Asile, qui eut peu de durée. Après beaucoup de vicissitudes, Lefebvre s'établit à Aigleville, capitale d'une autre colonie qui ne réussit pas davantage. La voyant près de sa ruine, il fut contraint de la quitter, et s'embarqua, à bord du paquebot l'Albion, pour venir en Belgique; mais ce bâtiment échoua sur les côtes d'Irlande, près de King-sale; et le malheureux Lefebvre-Desnouettes périt dans ce naufrage, le 22 avril 1822. M—D j.

LEFERON (JEAN), d'une famille illustre dans la robe (1), fut avocat au Parlement de Paris et généalogiste. « Il s'adonnait plus, dit Loysel, à écrire des généalogies et armoiries qu'à son estat d'avocat. » Il paraîtrait, suivant quelques auteurs, que ce Leferon aurait été le mari de la *belle*

Feronnière (*voy.* FRANÇOIS I^{er}, t. XV, page 478) (2); tandis que Moréri le fait vivre seulement sous Henri II, François II et Charles IX. On lui attribue les ouvrages suivants : I. *Catalogue des connestables de France, chanceliers, grands-mâîtres admiraux et maréchaux de France, et des prévôts de Paris*, Paris, Vascosan, 1555, in-fol. Le même ouvrage a été réimprimé par Claude Morel, Paris, 1628, in-fol., et sous le titre d'*Histoire augmentée de recherches et pièces curieuses*, par Denis Godefroy, Paris, de l'Imprimerie Royale, 1668, in-fol. C'est par erreur que le catalogue de la Bibliothèque royale donne à cette édition la date de 1658. — La même édition, avec des notes manuscrites, se trouve dans cette Bibliothèque. L'édition donnée par Denis Godefroy, qui a entièrement refondu l'ouvrage de Leferon, a fait oublier celle qui fut faite pendant la vie de l'auteur. Cet ouvrage est fort bon à consulter. II. *De la primitive institution des roys, héraulds et pour-suivants d'armes*, Paris, Maur Meunier, 1555, in-4°. III. *Le Symbole armorial des armoiries de France, d'Écosse et de Lorraine*, Paris, 1555, in-4°. D—z—s.

LEFÈVRE ou **LEFEBVRE** (JEAN), seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie, d'Avernes et de Moriennes, naquit à Abbeville, vers la fin du XIV^e siècle. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le créa roi d'armes de la Toison d'Or, et il s'acquitta de cet emploi avec distinction. « Il fut tenu, » dit Georges Châtelain, le plus sachant et vertueux, et vrai disant, « que pour son temps était; pour un

(1) Pierre Leferon, cité par Dutillet, était conseiller au Parlement de Paris et juge-lai des enquêtes en 1315 et 1316, et un autre Jean Leferon fut panetier du roi Charles VI, puis bailli et gouverneur de la ville de Senlis.

(2) Voir Dreux du Radier, *Tablettes historiques*, t. II; Bayle, article *François I^{er}*, note D.; Fournel, *Histoire de l'Ordre des avocats*, t. II, p. 233-234; Gaillard, *Histoire de François I^{er}*, t. V, p. 277, cite les *Leçons diverses* de L. Guyon.

« roi d'armes, le nompareil qui pour
 « lors fut. » Il mourut l'an 1468, le
 jour de la Fête-Dieu. Il a écrit les
*Mémoires de son temps, comprenant
 les événements les plus importants qui
 se sont passés dans les états du duc de
 Bourgogne, depuis 1407 à 1460.* J.-J.
 Chifflet en possédait le premier vo-
 lume, finissant avec l'année 1436; et
 Jules Chifflet, son fils, avait fait d'in-
 utiles recherches pour retrouver le
 second. Lefèvre avait adressé ses
Mémoires à Georges Châtelain « pour
 « les employer à son bon plaisir et
 « selon sa discrétion à nobles histo-
 « res et chroniques par lui faites. »
 Châtelain, profitant de cette liberté,
 en a extrait une grande partie de
 l'*Histoire du bon chevalier Jacques de
 Lalain* (voy. G. CHATELAIN et Jules
 CHIFFLET, VIII, 279 et 384) « dont
 « se trouvent des exemplaires enlu-
 « minés, où ledit sieur de Saint-Rémy
 « (Jean Lefèvre) est peint au com-
 « mencement, vêtu de sa cotte d'ar-
 « mes, assis et écrivant sur un pu-
 « pitre. » On doit remarquer que,
 suivant l'usage du temps, Lefèvre
 n'est désigné par les chroniques con-
 temporaines que sous le nom de *Toi-
 son d'Or*, de l'emploi qu'il exerçait.

W—s.

LEFÈVRE (NICOLAS), philolo-
 gue, né à Paris, le 2 juin 1544, eut
 le malheur de se crever un œil dans
 sa jeunesse, en taillant une plume, ce
 qui ne l'empêcha pas de continuer
 ses études. Après avoir suivi un
 cours de droit à Toulouse, il voyagea
 en Italie, demeura quelque temps à
 Rome, et se lia d'amitié avec Sigo-
 nio, M.-A. Muret, le cardinal Ba-
 ronius et autres savants de ce pays.
 De retour en France, il fréquenta
 d'abord le barreau, puis, en 1572, il
 fut pourvu d'une charge de conseil-
 ler des eaux-et-forêts. Il assista, jus-

qu'au dernier moment, sa mère,
 morte, en 1581, d'une maladie pesti-
 lentielle qui désolait Paris. Pendant
 les guerres de la Ligue, il se livra dans
 la retraite à des travaux scientifi-
 ques; et, lorsque Henri IV fut af-
 fermi sur le trône, il fut choisi par
 ce monarque pour précepteur du
 prince de Condé. Plus tard, aux in-
 stances de la reine-régente Marie de
 Médicis, il accepta le même emploi
 auprès du jeune roi Louis XIII; mais
 il ne remplit pas long-temps ces fon-
 ctions honorables, la mort l'ayant
 enlevé le 3 novembre 1612. Lefèvre
 avait autant de piété et de modestie
 que d'érudition. En correspondance
 avec les hommes célèbres de l'épo-
 que, il leur fournissait des maté-
 riaux, des mémoires pour la compo-
 sition de leurs ouvrages, en les priant
 de ne faire aucune mention de lui.
 Cependant, il donna une édition la-
 tine de Sénèque le philosophe et de
 Sénèque le rhéteur, avec de savantes
 préfaces et notes, Paris, 1587,
 in-fol. Il composa aussi la préface des
Fragmenta de saint Hilaire de Poi-
 tiers, disposés par Pierre Pithou, dont
 Lefèvre avait été le collaborateur,
 mais qui ne parurent qu'après sa
 mort, Paris, 1598, in-8°. Ces trois
Préfaces et d'autres opuscules du
 même auteur furent recueillis par un
 de ses amis, Jean Lebègue, avocat-
 général en la Cour des Monnaies, et
 réunis en 1 vol. in-4°, Paris, 1614.
 On y trouve des remarques sur diffé-
 rents passages de l'Écriture-Sainte,
 des dissertations sur plusieurs points
 d'antiquité ecclésiastique, de morale
 ou de controverse; des lettres, quel-
 ques poésies, etc. La plupart de ces
 écrits sont en latin; mais les pièces
 qui terminent le volume sont en fran-
 çais. Les uns et les autres se distin-
 guent par la clarté, la concision et

par une critique judicieuse. — LEFÈVRE (Nicolas), né à Montfort-l'Amaury, en 1588, embrassa la règle de Saint-Dominique, et, après avoir achevé ses études au couvent de Saint-Jacques à Paris, fut reçu docteur en théologie à Bourges, en 1628. Ses talents pour la prédication l'ayant fait remarquer, on le chargea de divers emplois dans plusieurs maisons de son ordre; et lorsque Louis XIII se fut rendu maître de la Rochelle, Lefèvre rétablit dans cette ville le couvent des Dominicains, détruit par les protestants pendant les guerres civiles, et en fut nommé prieur. Il assista, comme définitiveur de la province de France, au chapitre général assemblé à Rome en 1650. De retour à la Rochelle, il y mourut en 1653. On a de lui quelques ouvrages latins et français : I. *Doctrinæ orthodoxæ fidei, seu symboli D. Athanasii expositio*, Paris, 1631, in-24. Cette explication du symbole dit de S. Athanase est tirée des ouvrages de S. Thomas d'Aquin. II. *Prædicator carnutensis, sive institutio conventus carnutensis*, Chartres, 1637, in-8°. III. *Manuale ecclesiasticum historicum a Christo nato ad 1646*, La Rochelle, 1646, 2 vol. in-8°. IV. *Agématologie, c'est-à-dire Discours de l'assemblée du chapitre provincial célébré à Chartres*, Angers, 1625, in-8°. Cet ouvrage contient des détails intéressants sur l'histoire de la ville de Chartres. V. *La Défense du saint Rosaire et Chapelet*, La Rochelle, 1646, in-4°. — LEFÈVRE de Lézeau (Nicolas), conseiller d'état, mort en 1680, âgé de près de 100 ans, a laissé quelques ouvrages manuscrits relatifs à l'histoire de France, et dont plusieurs se trouvent, soit à la Bibliothèque royale, soit à celle de Sainte-Geneviève : *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie en France*. —

De la religion catholique en France. L'auteur y parle de la faction des Seize pendant la Ligue. — *Vie de Jean de Morvilliers et Histoire de Jean de Marillac*, tous deux gardes-des-sceaux. — *Recueil de diverses pièces concernant les conseils du roi*. — LEFÈVRE (Nicolas), professeur de chimie au Jardin-des-Plantes de Paris, s'était fait une certaine réputation tant par ses leçons que par un traité sur son art, lorsque, en 1664, Charles II l'appela en Angleterre et lui confia la direction d'une pharmacie qu'il avait établie dans le palais de Saint-James. Estimé de ce monarque et considéré des savants, Lefèvre fut nommé membre de la Société royale de Londres, et mourut en 1674. On a dit que, grand admirateur de Paracelse, il prétendait avoir découvert, comme lui, un secret pour rendre ou maintenir toute la vigueur de la jeunesse dans un âge avancé, et qu'il en avait donné communication à Bayle. Quoi qu'il en soit de cette assertion, c'était un chimiste habile, et les gens de l'art louent l'exactitude avec laquelle il décrit les opérations et rend compte de leurs résultats. Il indique aussi les moyens de reconnaître la fraude dans les préparations pharmaceutiques. Son ouvrage, regardé comme un des meilleurs abrégés des procédés alors en usage, obtint un grand succès et fut traduit en plusieurs langues. Il est intitulé : *Chimie théorique et pratique*, Paris, 1660, 1669, 1674, 2 vol. in-12; Leyde, 1699, 2 vol. in-12; trad. en anglais, Londres, 1664, 1670, in-8°; ibid., 1740, in-4°; trad. en allemand, Nuremberg, 1672, 1685, 1688, in-8°; trad. en latin, Besançon, 1737, in-4°. Lenglet-Dufresnoy en a donné une 5^e édit. française, considérablement augmentée par Dumoustier, sous le titre de *Cours de Chimie*, Paris, 1751, 5 vol.

in-12, avec fig. Nicolas Lefèvre a aussi publié : *La Religion du médecin*, La Haye, 1688, in-12. C'est la traduction française, d'après la version latine, de l'ouvrage anglais de T. Browne (v. ce nom, VI, 61). P—RT.

LEFÈVRE (CLAUDE), peintre de portraits, naquit à Fontainebleau en 1633, et fut successivement élève de Lesueur et de Lebrun. Ce dernier maître lui donna le conseil de consacrer ses talents à peindre le portrait, et Lefèvre devint en ce genre un des plus habiles artistes de l'école française. En 1663, il fut reçu membre de l'Académie de Peinture, et donna, en 1666, pour son tableau de réception, un portrait de Colbert, qu'on regarde comme un de ses meilleurs ouvrages. Sa réputation était déjà si grande que Louis XIV et la reine voulurent être peints par lui. Le désir d'augmenter sa fortune porta Lefèvre à passer en Angleterre, où ses ouvrages exécutés jusqu'alors l'avaient avantageusement fait connaître. Il se fixa à Londres, où il peignit plusieurs portraits qui accrurent sa célébrité et lui méritèrent le surnom de *second Van-Dyck*. Après avoir résidé quelque temps en Angleterre, l'amour de son art et de la patrie allait le ramener en France, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, en 1675, âgé de 42 ans seulement. S'étant marié deux fois, il eut de sa première femme deux fils, qui furent ses élèves, mais que le talent de leur père n'a pu sauver de l'oubli. François de Troy fut aussi son élève. Au mérite de la ressemblance, Lefèvre joignait une manière large, ferme et brillante; son ton a de la vérité, son dessin est d'un bon caractère et ses têtes ont du sentiment. Quoiqu'il n'ait peint, en général, que des portraits, on connaît cependant de lui quelques

Vierges et plusieurs *Saintes Familles*. Le musée du Louvre possède de Lefèvre le *Portrait d'un maître et de son élève*, où toutes les qualités qui lui sont propres se font remarquer. Parmi ses plus beaux portraits, on cite celui de *la duchesse de Bouillon*, entourée de guirlandes de fleurs; ceux du *duc et de la duchesse d'Aumont*, et celui de *Le Camus*, musicien renommé, qu'il a représenté, en pied, jouant du théorbe. Parmi ses tableaux d'histoire, on cite une *Nativité de J.-C.*, que Louis XIV lui commanda pour l'ermitage de Franchard, proche Fontainebleau; un *Saint Bruno*, etc. Les dessins de Lefèvre sont assez rares; ils sont ordinairement à la sanguine, exécutés d'une manière libre et par hachures irrégulières; quelques-uns sont rehaussés de blanc. Il a gravé lui-même trois portraits à l'eau-forte d'après ses dessins; ce sont ceux de *sa mère*, de *de Piles*, et d'Alexandre Boudan, imprimeur en taille-douce. Les gravures exécutées d'après ses tableaux sont au nombre de cinquante-cinq, dont vingt sont des sujets de *Vierges* et de *Saintes Familles*; les autres sont des *portraits*. Parmi les graveurs qui ont travaillé d'après lui, on distingue Edelinck qui a gravé le *portrait de Chauveau*, pour les hommes illustres de Perrault, et B. Audran, qui a gravé celui de *Colbert*. — **LEFÈVRE** (Roland), dit de Venise, d'une autre famille que le précédent, naquit, en Anjou, au commencement du XVII^e siècle, et cultiva aussi le genre du portrait. A l'exemple d'Annibal Carrache, il se plaisait à caractériser la physionomie et le tempérament des personnages qu'il peignait par des contours outrés et chargés, qui n'ôtaient rien toutefois au mérite de la ressemblance. Après un assez long séjour à Venise et à Paris, ce

peintre passa en Angleterre, où il mourut en 1677. P—s.

LEFÈVRE (JACQUES), né à Lisleux, vers le milieu du XVII^e siècle, embrassa l'état ecclésiastique, devint archidiacre de sa ville natale, grand-vicaire de M. de Gesvres, archevêque de Bourges, et fut reçu docteur de Sorbonne en 1674. Une vive polémique qu'il soutint, la même année, contre le P. Maimbourg (v. ce nom, XXVI, 250), lui causa une détention momentanée à la Bastille; ce qui l'a fait appeler, par quelques auteurs, *Lefèvre de la Bastille*. Il mourut à Paris, le 1^{er} juillet 1716. Ses principaux ouvrages sont : I. Deux *Entretiens d'Eudoxe et d'Euchariste*, sur les Histoires de l'Arianisme et des Iconoclastes du P. Maimbourg, Paris, 1674, in-4°. Cette critique eut pour l'auteur les suites fâcheuses dont nous venons de parler. Le premier de ces *Entretiens*, condamné par sentence du Châtelet, fut lacéré et brûlé. L'un et l'autre furent réimprimés à Cologne, 1683, in-12. Il en existe une autre édition in-12, sans date, augmentée d'un *Avertissement* et d'une *Lettre apologétique*. II. *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée*, Paris, 1682, in-12. Cet ouvrage occasionna aussi une polémique entre Lefèvre et le docteur Arnauld; mais, du moins, elle ne causa aucun désagrément à l'auteur et n'altéra point l'amitié des deux adversaires. III. *Nouvelle conférence avec un ministre, touchant les causes de la séparation des protestants*, Paris, 1685, in-12; livre estimé et qui obtint beaucoup de succès. IV. *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Église*, Paris, 1686, in-12. V. *Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants en France*, Paris, 1686. VI. *Lettres*

d'un docteur sur ce qui se passe dans les assemblées de la faculté de théologie de Paris, Cologne, 1700, in-12. Ces lettres critiques, au nombre de sept, parurent, sous le voile de l'anonyme, dans le temps où les *Mémoires sur la Chine*, du P. Lecomte, jésuite, furent déférés à la faculté de théologie, qui les censura (voy. Lecomte, XXIII, 525). La septième lettre, appelée *anti-journal*, est une réplique à un écrit anonyme, intitulé : *Journal historique des assemblées tenues en Sorbonne*, que le P. Lallemand, jésuite, avait publié pour la défense de son confrère. Lefèvre composa aussi des *Animadversions sur l'histoire ecclésiastique*, du P. Noël Alexandre, dominicain, et déjà un premier volume était imprimé à Rouen, anonyme et sans date (vers 1680), in-8°, lorsqu'il fut saisi par ordre de la police et supprimé; deux exemplaires seulement échappèrent à la destruction (v. ALEXANDRE (Noël), I, 536). Il donna une édition, fort augmentée, de l'ouvrage de Dom. Magri (v. ce nom, XXVI, 153), intitulé : *Antilogiæ, seu contradictiones apparentes Sacræ Scripturæ*, Paris, 1685, in-12, qu'il dédia à François de Harlay, archevêque de Paris. Enfin, il coopéra, dit-on, à la rédaction des *Hexaples*, ou *les Six colonnes sur la constitution Unigenitus*, ouvrage en faveur du P. Quesnel, imprimé à Amsterdam, 1714, in-4°. — **LEFÈVRE** (Jacques), prévôt et théologal d'Arras, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On a de lui : I. *Les plus curieux endroits de l'histoire*, ou *Les sages et généreuses réparties*, 1690, in-12. II. *Éloge de Louis-le-Grand*, prononcé le 5 septembre, jour de sa naissance, dans la paroisse royale de Saint-Germain-en-Laye, Pa-

ris, 1692. III. *Anciens mémoires du XIV^e siècle, depuis peu découverts*, où l'on apprend les aventures les plus surprenantes et les plus curieuses de la vie de Bertrand Du Guesclin, traduits nouvellement, Douai, 1692, in-4°. Ces mémoires sont, pour la plupart, les manuscrits dont Claude Ménard et du Chastelet (v. ces noms, VIII, 262, et XXVIII, 265) s'étaient servis pour rédiger leurs histoires de Du Guesclin. Le mot *traduit*, qu'emploie Lefèvre, signifie seulement qu'il a rajeuni le style gaulois des originaux; mais le style du traducteur lui-même, trop souvent négligé et trivial, aurait eu grand besoin aussi d'être retouché. Des réflexions oiseuses, des anecdotes sans authenticité, déparent cet ouvrage, devenu très-rare et encore recherché des curieux. Il a été inséré, mais avec des retranchements et des additions, dans les tomes III, IV et V de l'ancienne *Collection des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, publiés par Roucher, d'Usieux et autres, 1785-90, 67 vol. in-8°.

P—RT.

LEFÈVRE ou **LEFEBVRE** (FABER) (le P. FRANÇOIS-ANTOINE), bon poète latin, né vers 1670, était originaire de Clairvaux, petite ville du bailliage d'Orgelet. Ayant embrassé la règle de Saint-Ignace, il professa quelque temps les humanités dans sa province, et fut, avant 1703, appelé par ses supérieurs au collège de Louis-le-Grand, à Paris. Il mourut en 1737. On a de lui : I. *Commirius in Parnassum receptus* (Paris, 1703), in-12. II. *Aurum, carmen*, 1703, in-12. Dans ce poème dédié à Philippe V, roi d'Espagne, l'auteur explique, d'après les principes admis alors par les physiciens, la formation de l'or dans les entrailles de la terre; il décrit ensuite la manière dont on l'extrait des mi-

nes et les différents usages auxquels il est employé. Son style, formé sur celui des modèles, est, au jugement des critiques, égal et soutenu. III. *Terræ motus, carmen*, ibid., 1704, in-12. Ce petit poème eut deux éditions dans un mois. La cause des tremblements de terre y est expliquée d'après le système de Lucrèce. Les effets de ce terrible phénomène y sont décrits avec une vigueur remarquable. IV. *Musica, carmen*, ibid., 1704, in-12. Cet opuscule n'est pas moins estimé que les précédents; Serre y a pris l'idée de son poème sur la *musique*. Les trois poèmes du P. Lefèvre ont été recueillis par l'abbé d'Olivet, dans le tome I^{er} des *Poemata didascalica*. — FÈVRE (Jacques-Antoine), jésuite, né le 13 août 1689, à Clairvaux, fut confesseur des rois d'Espagne Philippe V et Ferdinand VI. Il remplissait en même temps la charge honorable d'instituteur des infants; il mourut en 1767. — FÈVRE (Étienne-Albert), frère du précédent, et comme lui jésuite, né le 25 mai 1695, à Clairvaux, mort en 1777, a laissé des *poésies*. Voy. l'*Almanach historique de Franche-Comté* pour l'année 1785, p. 183. W—S.

LEFÈVRE (ANTOINE-MARTIAL), bachelier en théologie, prêtre du diocèse de Paris, vivait dans le milieu du XVIII^e siècle. Il se livra spécialement à des recherches archéologiques sur l'histoire ecclésiastique et littéraire de la capitale, et publia sur ce sujet quelques compilations qui peuvent encore être d'une certaine utilité aux personnes que leur position empêche de consulter des ouvrages plus étendus : I. *Calendrier historique de l'Église de Paris*, 1747, in-12. Ce livre contient l'origine des paroisses, abbayes, monastères, etc.; les événements les plus remarquables, les conciles tenus à Pa-

ris, la liste de tous les évêques, archevêques, doyens, abbés, et autres dignitaires du diocèse. II. *Calendrier historique de l'Université de Paris*, 1755, in-24 (anonyme). III. *Calendrier historique de la Sainte Vierge*, in-12. IV. *Description des curiosités des églises de Paris et des environs*, Paris, 1759, in-12. Ce volume est en forme de dictionnaire; les matières y sont classées par ordre alphabétique. V. *Les Muses en France, ou Histoire chronologique de l'origine, du progrès et de l'établissement des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts dans la France, contenant la fondation des universités, collèges, académies, etc., et les personnes qui s'y sont le plus distinguées*, Paris, 1750, in-16, de 120 pages. L'auteur fit réimprimer la plus grande partie de cet opuscule, sous le titre de *la Nouvelle Athènes; Paris, le séjour des Muses*, avec une seconde partie contenant la bibliographie des auteurs ecclésiastiques, et des livres les plus rares, Paris, 1759, in-12.

— LEFÈVRE (André) (1), né à Troyes, en 1717, étudia d'abord la jurisprudence et se fit recevoir avocat; il cultiva aussi la poésie, mais sans beaucoup de succès. Enfin le barreau et le Parnasse ne pouvant pas même lui procurer l'*aurea mediocritas* d'Horace, il s'attacha en qualité de précepteur à quelques fils de famille: c'était là l'emploi qui lui convenait; il avait toute l'aptitude et les talents nécessaires pour le remplir consciencieusement; et, comme le dit Grosley: « Il s'est peint lui-même, à son « insu, dans l'article *Gouverneur*, « qu'il a fourni à l'*Encyclopédie*. » Accablé d'infirmités, plus que d'années,

Lefèvre mourut à Paris le 25 février 1768. On a de lui : I. *Mémoires de l'Académie des sciences, nouvellement établie à Troyes en Champagne*; Liège, 1744, in-8°; Troyes, 1756, 2 part. in-12; Paris, 1768, in-12. Il fut aidé, dans cette composition ingénieuse, mais quelquefois un peu triviale, par son parent Grosley (v. ce nom, XVIII, 534). II. *Lettre sur les Mémoires de l'Académie de Troyes*, Amsterdam (Paris), 1755 (1765), in-12. L'abbé Goujet dit qu'on n'a tiré que douze exemplaires de cette *Lettre*, qui effectivement est très-rare. Grosley y répondit par une autre *Lettre à M. Desm****, I. D. M. D. L. (Desmarest, inspecteur des manufactures de Lyon), datée de Troyes, le 2 mai 1768, in-12. III. *Lettre à M. **** (Trasse), pour servir de réponse à ses *Observations*, in-4°, de 15 pag. On attribue à André Lefèvre : 1° *Le Pot-pourri, ouvrage nouveau de ces dames et de ces messieurs*, Amsterdam, 1748, in-12, dont, suivant plusieurs bibliographes, le comte de Caylus est l'auteur, bien que cette facétie n'ait pas été insérée dans ses *œuvres complètes et badines*; 2° *Dialogue entre un curé et son fils-leul*, La Haye, 1767, in-12, satire dirigée contre Grosley et que l'on attribue aussi à Montroger, ingénieur de Troyes, qui déjà avait publié quelques critiques du même genre sur Grosley (v. ce nom, XVIII, 534, note 1^{re}). — LEFÈVRE de Fontenay a donné sous le voile de l'anonyme : I. *Journal du voyage et des aventures de l'ambassadeur de Perse en France*, Paris, 1715, in-12. II. *Journal historique de la dernière maladie, de la mort et des obsèques du roi Louis XIV, et de l'avènement de Louis XV à la couronne*, Paris, 1715, in-12. Ce littérateur travailla aussi à l'ancien *Mercur de France*.

(1) Plusieurs biographes l'ont confondu avec un de ses parents nommé aussi Lefèvre, neveu de La Motte-Houdard, qui, devenu aveugle, l'appela auprès de lui et en fit son secrétaire.

— LEFÈVRE de la Planche, juriconsulte, mort en 1738, était avocat du roi au bureau des finances et en la Chambre du domaine. On a de lui un ouvrage posthume, intitulé : *Mémoire sur les matières domaniales, ou Traité du domaine*, Paris, 1764, 3 vol. in-4°. Le professeur Lorry (voy. ce nom, XXV, 71), en fut l'éditeur et l'enrichit d'une savante préface et d'un grand nombre de notes. P—RT.

LEFÈVRE (ROBERT), peintre français, naquit à Bayeux (Calvados), en 1756. Il montra, dès l'enfance, du goût pour le dessin. Son père, n'ayant pas assez de fortune pour lui faire suivre les longues études que cet art difficile exige, le plaça chez un procureur, où il fut employé à faire des copies. Ce fut sur les dossiers qu'il fit ses premiers croquis, qui représentaient le plus souvent des plaideurs suppliants ou désespérés devant leurs avocats ou leurs juges. Très-sobre et très-économe, il était parvenu à ramasser une petite somme, lorsqu'à peine âgé de 18 ans, il rompit avec la chicane et vint, à pied, à Paris, pour y jouir, au moins un instant, de la vue des chefs-d'œuvre, dont la simple description le transportait d'admiration. Revenu à Caen, il résolut d'être peintre, et, sa constance dans l'étude du dessin le faisant à la fin triompher de toutes les difficultés, il réussit bientôt à pourvoir à ses besoins. Parvenu au premier rang des peintres de portraits, il était aussi un très-habile décorateur. Il décora deux appartements dans le château d'Airel, près de Saint-Lô, ce qui lui donna les moyens de revenir, en 1784, à Paris, où il fut reçu à l'école du célèbre Regnault, peintre du roi, qui, en voyant ses études, lui dit : « Je vous appren-

« drai à dessiner, mais non pas à
« peindre, car votre coloris est celui
« de la nature dont vous paraissez
« être l'élève. » En 1791, il exposa, au salon, des portraits et des sujets qui furent tous remarqués. Il remporta des prix, et il fut plus tard admis à la distribution des tableaux commandés par le gouvernement. L'habileté de Robert pour les portraits, notamment ceux de Guérin et de Carle Vernet, commencèrent sa réputation; enfin ayant exposé, en 1804, le portrait en pied, connu sous le nom de la *Dame en velours noir*, il obtint un succès auquel il dut sa renommée. Les portraits qu'il fit de Napoléon et de Joséphine eurent une si grande vogue, que le Sénat et le Corps législatif voulurent en décorer leurs salles, et que vingt-sept copies en furent demandées par les princes, grands dignitaires, les cours et les villes impériales. Lorsque Pie VII vint à Paris, en 1805, pour le sacre de l'empereur, Lefèvre exécuta, en six heures, son portrait en buste, aussi ressemblant que celui de David, à qui le pontife donna plusieurs séances. A la restauration, en 1814, il fut chargé du portrait de Louis XVIII, pour la Chambre des Pairs, ce qui lui valut le titre de premier peintre du roi, avec ses entrées au cabinet et la décoration de la Légion-d'Honneur. Il exécuta en outre les portraits de Charles X, des duchesses d'Angoulême et de Berri. Dans le genre historique, on a de Robert : I. *L'Amour aiguissant ses flèches*. II. *Vénus désarmant l'Amour* (tableaux gravés par Desnoyers). III. Le tableau de *Phocion prêt à boire la cigue*, d'une grande fermeté de pinceau et traité avec dignité. IV. Le tableau historique de *Malherbe*, qui rappelle les grands maîtres dans ce genre.

V. Le tableau du *Christ sur la croix*, qui a droit aux mêmes éloges. Son dernier ouvrage est l'*Apothéose de saint Louis*, commandé pour le maître-autel de la cathédrale de la Rochelle. Ce tableau de 15 pieds de haut, noblement conçu, d'un pinceau brillant et vigoureux, prouve que ce vieillard de 75 ans avait conservé toute la vivacité de la jeunesse et toute la force de son âme. Lefèvre mettait la dernière main à ce grand tableau, lorsqu'il mourut à Paris, en janvier 1831. On croit que, désespéré d'avoir perdu son emploi par la révolution de 1830, il mit fin lui-même à ses jours. Il fut enterré au Mont-Valérien, où il s'était acquis une place par son beau tableau du *Calvaire*. G—G—V.

LEFÈVRE-GINEAU (1) (Louis), membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur de physique expérimentale et administrateur du Collège de France, etc., etc., naquit, le 27 mars 1751, au village d'Au-the, dans les Ardennes, de parents dépourvus de fortune. Élevé par un oncle, curé d'Étrepigny, autre petit village des Ardennes, chez lequel il commença ses études, il fut envoyé à Reims pour les y terminer. Les succès qu'il obtint, surtout dans les mathématiques, déterminèrent ses parents à le faire aller à Paris, pour entrer dans la carrière des sciences. Muni de lettres de recommandation pour l'évêque de Pamiers, et, par suite, pour le baron de Breteuil, ce dernier lui confia l'instruction mathématique de ses enfants. Introduit ainsi dans l'intimité de cette famille, alors puissante, il ne tarda pas à en ressentir les effets. Se destinant d'abord aux services publics, il suivit les cours de l'École des ponts-et-chaussées, qui venait d'être créée

par le célèbre Péronnet, et, continuant l'étude des mathématiques, dont il donnait des leçons, il assistait en même temps, avec assiduité, au cours de calcul différentiel et intégral que faisait, au Collège royal, Cousin, dont il devint le collègue et l'ami. L'impulsion que l'abbé Nollet avait donnée à la physique expérimentale, dans ses leçons au Collège de Navarre, devait conduire nécessairement à l'idée d'introduire cet enseignement au Collège de France, et la chaire de mécanique, élargie, étendue à ce genre de connaissances, fut convertie en une chaire de physique expérimentale, dont Lefèvre-Gineau, alors attaché à la Bibliothèque royale, fut pourvu, en 1788, par le crédit du baron de Breteuil. C'était au moment où la physique, et surtout la chimie, par suite des travaux de Lavoisier, de Guyton de Morveau et de Berthollet, prenaient le grand essor qui les a élevées si haut, et où les débats les plus vifs avaient lieu entre les partisans de l'ancienne théorie expirante et ceux de la nouvelle. L'une des expériences qui avaient le plus servi à l'établissement de celle-ci était la découverte de la composition de l'eau démontrée par l'analyse et la synthèse; mais, comme cette dernière partie surtout avait éprouvé des contradictions assez spécieuses, le premier pas fait par Lefèvre-Gineau fut de la répéter publiquement et sur une échelle plus grande que ne l'avaient fait Lavoisier, Monge, etc. avec toutes les précautions que demandaient l'état de la science et les objections qu'avaient élevées les partisans de la théorie de Sthal. Lefèvre-Gineau brûla 254 gros, 10, 5 grains d'oxygène, 66 gros 4, 3 d'hydrogène, par 254 gros 10, 5 grains d'oxygène, et obtint 2 liv. 3 onces, 33 grains d'eau, c'est-à-dire

(1) Gineau était un petit fief appartenant à sa famille.

seulement 3 grains de moins que le poids des gaz brûlés. Les résultats de cette expérience démonstrative, consignés dans le discours d'ouverture des cours du Collège royal, lus en public, le 10 nov. 1788, et insérés dans le t. XXXIII, p. 457 du *Journal de physique*, ont fait le sujet d'un grand mémoire adressé à l'Académie des sciences, mais qui n'a jamais été publié, sans doute par suite de la suppression de ce corps savant. Ce n'était plus, en effet, le temps des conférences scientifiques; et les hommes qui, jusque-là, avaient suivi la carrière des sciences, se virent entraînés, plus ou moins malgré eux, dans le mouvement révolutionnaire qui envahit la France entière. C'est alors qu'on vit Bailly maire de Paris, Condorcet journaliste, Cousin administrateur des subsistances de la commune de Paris, etc. Comme, à cette époque, l'une des choses les plus importantes pour la tranquillité publique était cette partie de l'administration municipale, on créa plusieurs commissaires, et Lefèvre-Gineau fut chargé d'une de ces missions, qui le détourna de ses travaux scientifiques, mais qui, par d'heureuses spéculations commerciales qu'elle le mit en position de faire, assura la fortune dont il a joui toute sa vie. Lorsque ces fonctions eurent cessé et que la tourmente révolutionnaire fut terminée, Lefèvre-Gineau reprit avec joie ses leçons au Collège de France. Il eut même l'honneur d'être compris dans cette célèbre association de savants français et étrangers, dont la mission était d'établir le système décimal. La partie dont il fut chargé, conjointement avec Fabroni, fut la détermination du kilogramme ou de l'unité de poids, et pour cela de peser un décimètre cube d'eau distillée à son maximum de

densité préalablement déterminé. Pour faire ces expériences délicates, Lefèvre-Gineau avait besoin d'instruments d'une exactitude rigoureuse pour la confection desquels il eut recours à l'habileté de Fortin et de Lenoir. Les résultats de ce grand travail, qui l'occupa pendant plusieurs mois, ont été publiés dans le rapport fait à l'Institut par Van-Swiden, et ensuite par Delambre, dans le III^e vol. de la *Base du Système métrique décimal*, mais non pas la minute des observations, qu'on n'a jamais pu retrouver. Lefèvre-Gineau ne tarda pas à être admis à l'Institut (section de physique) par les savants que le Directoire avait nommés pour en former le noyau. Bientôt après, lorsque l'instruction publique fut réorganisée, les relations qu'il avait toujours conservées avec Fourcroy et de La Place, le firent choisir pour un des quatre inspecteurs-généraux des études, emploi qu'il a continué de remplir jusqu'à sa mort. Cette mission ne devait pas contribuer à le faire rentrer dans la carrière scientifique active dont les circonstances l'avaient détourné; aussi s'en éloigna-t-il encore davantage, et pour toujours, en sollicitant une place de membre du Corps législatif. Nommé en 1807, il le fut encore en 1813, et, se trouvant député en 1814, il adhéra à la déchéance de Bonaparte, prononcée par le Sénat, et fut, comme membre de l'Institut, l'un des signataires de la déclaration du 15 avril suivant. Le 26, il porta la parole en présentant les professeurs du Collège de France à Monsieur, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, et, le 11 mai de la même année, ce fut encore lui qui harangua Louis XVIII, comme président de la 1^{re} classe de l'Institut. Cependant, durant la session célèbre de

1814, Lefèvre-Gineau crut devoir se placer dans les rangs de l'opposition, parti dans lequel il a persisté toute sa vie. Il fut nommé membre de la Chambre des Représentants pendant les Cent-Jours de 1815; et, après le retour des Bourbons, réélu à la Chambre des Députés, il siégea constamment au côté gauche, en prenant rarement part aux débats. Depuis lors, Lefèvre-Gineau, déjà parvenu à l'âge de soixante ans, et obligé de partager son temps entre les devoirs de professeur, ceux de député et d'inspecteur-général des études, coopérait peu aux travaux de l'Académie; aussi ne trouve-t-on aucun mémoire, ni même aucun rapport de lui dans les recueils de l'Institut. Quoiqu'il fût ouvertement du parti de l'opposition, dans la Chambre des Députés, Lefèvre-Gineau avait conservé toutes ses places, lorsqu'en 1824, le ministère d'alors le raya de la liste des professeurs du Collège de France, en lui laissant cependant les appointements, quoique dans cet établissement tous les professeurs, sous le titre de lecteurs du roi, refusaient leur place à vie. Appelé pour la cinquième fois, et simultanément par trois des arrondissements de son département, à la Chambre des Députés, en 1827, Lefèvre-Gineau resta impassible et ne fit aucune réclamation contre la décision ministérielle. Il vécut encore plusieurs années dans un état de santé parfaite, partageant sa vie entre Paris et son cher Étrepigny. Vers la fin de 1828, peu de jours après son retour de la campagne, devant le lendemain présider comme doyen la Chambre des Députés, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba le 3 février 1829. Un grand nombre de députés, une députation de l'Académie

des sciences, et presque tous ses collègues du Collège de France, assistèrent à ses funérailles. MM. Charles Dupin et de Blainville ont prononcé des discours sur sa tombe; celui du premier a été seul imprimé, et contient quelques erreurs assez graves. Ses dépouilles mortelles ont été déposées au cimetière du Père-Lachaise, non loin du monument du général Foy. Lefèvre-Gineau n'a publié aucun ouvrage; il a concouru, avec Cuvier et d'autres savants, à la rédaction des notes qui ajoutent un nouveau prix au poème des *Trois règnes de la nature*, de Delille. Voici comment le poète lui-même en parle :

Mais laissons là des vents les mystères secrets,
Et sans sonder la cause expliquons les effets.
Viens donc à mon secours, Gineau, dont la
main sûre

Organise le monde et scrute la nature;
De ces sentiers obscurs fais-moi sortir vain-
queur;
J'aime à voir par tes yeux, à jouir par ton cœur.

Lefèvre-Gineau fut marié deux fois; mais n'ayant pas eu d'enfants de l'un ni de l'autre mariage, il adopta l'héritier actuel de son nom et de sa fortune, qui, long-temps son aide, fut plusieurs fois son suppléant au Collège de France. B—L—E.

LEFIOT (JEAN-ALBAN), conventionnel, exerçait obscurément la profession d'avocat, lorsqu'en 1790 il fut nommé procureur-syndic du district de Saint-Pierre-le-Moutier, dans le Nivernais. Ayant été choisi, en 1792, pour président de l'assemblée électorale du département de la Nièvre, il fut député à la Convention nationale, où il se montra un des plus ardents révolutionnaires, et vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis à l'exécution. Toujours en mouvement sur les degrés de la Montagne, il attaquait à outrance ceux qu'il appelait les aristocrates, les royalis-

tes, les modérés. Il obtint cependant peu d'influence; mais il porta souvent la parole à la tribune des Jacobins, où il se prononça vivement contre Desmoulins et Philippeaux, qui, quoique Jacobins eux-mêmes, essayaient cependant, alors, de rappeler des sentiments d'humanité. Lefiot fut accusé, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), de plusieurs actes de cruauté et de tyrannie dans les départements de la Nièvre et du Cher, où il avait été en mission. La Convention le décréta d'arrestation le 8 août 1795, notamment pour avoir fait guillotiner quatre citoyens de Montargis, sous prétexte qu'ils avaient écrit, le 26 juin 1792, au roi, une lettre dans laquelle ils improuvaient la journée du 20 du même mois, où ce prince avait été indignement traité par la populace. Emprisonné dans la maison des Quatre-Nations, il fut bientôt amnistié, après avoir publié un compte justificatif de sa mission. On l'avait vu précédemment défendre Carrier; Dubois-Grancé lui reprocha de lui avoir dit lors du procès de ce proconsul : « Ce n'est pas Carrier qui est un « homme de sang, mais bien ceux « qui veulent le condamner. » Sorti de la Convention, Lefiot fut employé au ministère de la justice, par Merlin et Génissieux. Mais, en 1796, il se retira à Nevers pour obéir à une loi d'exil. Il y devint tour-à-tour secrétaire du département, administrateur, et fut destitué de ce dernier emploi, pour avoir provoqué, comme avocat, la délivrance d'un prisonnier détenu sans formalités par les ordres du ministre de la justice, Cambacérès. Il fut nommé, en 1798, membre du tribunal de cassation, par l'assemblée électorale qu'il présidait; mais d'autres nominations prévalurent. Ennemi du luxe et sans ambi-

tion; Lefiot était du petit nombre des révolutionnaires qu'un aveugle enthousiasme conduisit aux plus grands excès, mais qui, ne s'étant pas lancés dans la carrière des révolutions, pour arriver aux spoliations qui en sont la suite et la conséquence inévitables, sont restés sans fortune. Obligé de sortir de France en 1816, par la loi contre les régicides, il avait à peine de quoi faire son voyage. Il se réfugia en Suisse; mais il fut bientôt rappelé par une des exceptions que le ministère de ce temps-là fit prononcer par Louis XVIII. Il vint habiter Paris; et il y mourut en février 1839.

B—U et M—D j.

LEFORTIER (JEAN-FRANÇOIS), ancien officier de santé de la marine, puis professeur de belles-lettres à l'École royale spéciale militaire de Saint-Cyr, était né à Paris en 1771, et mourut dans cette ville le 21 octobre 1823. C'était un professeur distingué et un homme d'esprit, qui joignait à un goût fin et délicat des connaissances variées en littérature. Il rédigea pendant quelques mois, en 1795, dans un esprit révolutionnaire modéré, un journal intitulé : *Correspondance politique et littéraire*. Après avoir quitté l'exercice de la médecine, il se livra entièrement à l'enseignement public, et fut nommé professeur de belles-lettres à l'École centrale de Vannes, en 1798, puis à celle de Melun. Appelé pour remplir les mêmes fonctions à l'École militaire, établie en 1803 à Fontainebleau et ensuite à Saint-Cyr, il y resta jusqu'en 1814, et fut admis à la retraite en 1815, avec une pension. Il travailla alors au *Journal général de France*, où ses articles étaient signés L. F. R., puis au *Journal des mœurs*, sous les auspices du ministre

de la police Decazes. Outre un *Discours* prononcé à l'ouverture du cours de belles-lettres de l'École centrale de Vannes (1798, in-8°), on a de lui : I. *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France*, 1799, in-8°. II. Une traduction du *Traité* du P. Jouvency, jésuite, sur l'art d'enseigner et d'apprendre, *De arte docendi et discendi*, Paris, 1803, in-12. Cette traduction est estimée. Le *discours préliminaire* est bien écrit; il présente quelques bonnes vues sur la partie de l'éducation qui regarde proprement l'enseignement littéraire. Z.

LEFRANC, prêtre de la congrégation des eudistes, était supérieur de la maison de Caen, au moment de la Révolution. Il s'y montra fort opposé, et publia plusieurs brochures destinées à la combattre. Étant à Paris en 1791, il s'y lia avec l'abbé Barruel, et fut arrêté dans le mois d'août 1792. Transféré au couvent des Carmes, devenu prison, il y périt par la main des égorgés, le 2 septembre suivant. On a de lui : I. *Le voile levé pour les curieux, ou Secret de la Révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie*, Paris, 1791; seconde édition, 1792, in-8°; réimprimé à Liège, en 1827, sous ce titre: *Histoire de la franc-maçonnerie, depuis son origine jusqu'à nos jours*. II. *Conjururation contre la religion catholique et les souverains, dont le projet, conçu en France, doit s'exécuter dans l'univers entier*, Paris, 1792, in-8°. A côté de quelques exagérations et de causes imaginaires, on trouve dans ces écrits des faits curieux et vrais. Barruel y a beaucoup puisé pour son *Histoire du jacobinisme*. — **LEFRANC** (Denis-François), prêtre de la Doctrine chrétienne à Soissons, et professeur de physique et de mathématiques à Chau-

mont, puis à Avallon et à St-Omer, mourut le 30 mai 1793, à l'âge de 33 ans. Il est auteur d'*Essais sur la Théorie des atmosphères et sur l'accord qu'elle tend à établir entre les systèmes de Descartes et de Newton* et les phénomènes décrits par Laplace et Berthollet, ouvrage commencé en 1788, par le P. Lefranc, continué et publié par son frère et son élève, l'abbé Lefranc, aumônier de l'hospice de mendicité de Villers-Cotterets, précédé d'une notice sur le P. Lefranc, Paris, 1819, in-8°. C. M. P.

LEFRANC (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE) se livrait à l'étude et à la pratique de l'architecture, à Paris, lorsque la Révolution commença. Né avec une imagination ardente, il se laissa entraîner par le mouvement des idées nouvelles, et les professa avec enthousiasme jusqu'au 10 août 1792. Depuis cette époque, il ne parut pas se mettre en évidence, mais il resta fort lié avec les partisans les plus exagérés de la Révolution, principalement avec Babeuf. Compromis, en 1796, dans la conspiration de ce démagogue, il fut envoyé à la haute-cour de Vendôme, qui l'acquitta. Dans son ouvrage intitulé: *Les infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Bonaparte*, il assure que, dès-lors, rendu à ses foyers, il s'éloigna des hommes et des choses, et se renferma dans sa propre nullité. Cependant il se trouva compris dans la proscription qui suivit l'explosion de la machine infernale du 3 nivose (24 décembre 1800). Il protesta qu'il n'avait appris cet événement que par la voix publique, lorsqu'on vint lui annoncer son arrêt de déportation; et sur cela on doit d'autant mieux l'en croire, qu'il est assez connu aujourd'hui que le parti révolutionnaire fut tout-à-fait étranger à cette conjuration. Lefranc, après

avoir long-temps erré de mers en mers, après s'être échappé des îles Séchelles, et avoir vu périr presque tous ses compagnons d'infortune, ne revit au bout de trois ans d'exil, les rivages de sa patrie, que pour être plongé, en arrivant, dans les cachots de Brest. Il demeura en surveillance, pendant quelque temps, dans une petite ville du Languedoc; mais il éprouva bientôt de nouvelles persécutions, et fut emprisonné au château de Hâ, à Bordeaux. Conduit mourant à Pierre-Châtel, sur les bords du Rhône, il y fut délivré par les troupes alliées en 1814. On lit dans l'ouvrage que nous avons cité, et qui parut en 1816, une profession de foi politique, bien étonnante de la part de Lefranc : « O mes concitoyens, dit-il, vous ne pouvez être heureux qu'en entourant votre roi de votre respect et de votre amour! Vous n'irez plus rougir de votre sang les plaines glacées du Nord, ni les eaux du Pô, du Tage et du Guadalquivir. Vos nouveaux enfants ne seront plus moissonnés à la fleur de l'âge!... Pour moi, tranquille maintenant au sein de l'amitié, j'y coulerai le reste de mes jours, à l'abri des écueils de l'Océan indien, des plages brûlantes de la zone torride et des hordes barbares de l'Afrique. Je suis enfin rentré au port après de longs orages; je n'ai plus à craindre l'obscur humilité des cachots. La mort ne m'appellera plus avant le terme fixé par la nature. Il existe un gouvernement protecteur, un roi qui est le père de tous ses sujets. » Il y avait à peine deux mois que ce livre était publié, lorsque Lefranc, accusé d'avoir conspiré contre la vie et l'autorité du roi, vint figurer dans le procès des patriotes de 1816, dont Pleignier était le chef. Condamné à la déporta-

tion, il mourut dans un cachot. Ainsi le malheureux Lefranc fut victime de deux complots, à peu près aussi imaginaires l'un que l'autre; car on sait assez, aujourd'hui, que celui de Pleignier n'était qu'une invention de la police, qui eut alors besoin de faire croire à son zèle royaliste. M—D j.

LEFRANCQ *van Berkey. Voy. BERKEY, IV, 268.*

LEFREN (LAURENT-OLOFSON), savant suédois, était né, en 1722, d'un laboureur de la Vestrogothie. Il fit d'abord quelques études dans les écoles de sa province, comme c'est l'usage chez les fermiers aisés en Suède. Mais, se sentant un goût décidé pour les sciences, il se rendit, à l'âge de vingt-quatre ans, à l'Université d'Abo, en Finlande, où il devint maître-ès-arts, et donna des leçons publiques, qui furent très-suivies. En 1770, il obtint la place de bibliothécaire de l'Université, et, quelque temps après, il fut nommé professeur de théologie et des langues orientales. Il mourut le 15 janvier 1803. On a de lui des *Dissertations* sur divers sujets de philosophie et de théologie; elles sont la plupart en latin, et rédigées avec autant d'érudition que de critique. Lorsque Gustave III nomma un certain nombre de savants et d'hommes de lettres pour travailler à une nouvelle traduction de la Bible en suédois, Lefren fut chargé de la partie de ce travail qui demandait une connaissance approfondie des langues orientales, et il coopéra avec zèle au succès de cette entreprise. C—AU.

LEFRÈRE (JEAN), né à Laval au commencement du XVI^e siècle, vint de bonne heure à Paris, où il fut nommé principal du collège de Bayeux sous les auspices de René Le Voyer de Paulmy, bailli de Touraine, son protecteur. Ses connaissances dans les lan-

gues classiques et l'histoire le mirent en relation avec plusieurs savants. Il mourut à Paris, le 13 juillet 1583, victime d'une maladie contagieuse qui moissonna cette année-là plusieurs milliers de Français échappés aux fureurs des guerres civiles. Ce fléau s'étendit de la capitale aux provinces. Les principaux ouvrages de Lefrère sont : I. Une nouvelle édition du *Dictionnaire latin-français de Robert Estienne, avec un vocabulaire géographique*, Paris, 1572, 2 vol. in-fol. II. *Histoire de Flave Joseph, traduite du grec en français par Bourgoïn, nouvelle édition, corrigée, avec la version latine*, Paris, 1573, 2 vol. in-fol. III. *La vraie et entière histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps pour le faict de la religion, tant en France, Allemagne que Pays-Bas*, Paris, 1573, in-8°, en 19 livres; 3^e édition, 1576, avec un 20^e livre. Ce hideux tableau de crimes et de folies commence à l'année 1370. IV. *La vraie et entière histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps, tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins depuis l'an 1560 jusqu'à présent (1582)*, Paris, 1584, 2 vol. in-8° en 38 livres. Ces deux ouvrages sont distincts, quoique présentés sous le même titre. On y trouve des matériaux précieux. Leverdier attribue la première de ces histoires à La Popelinière, contemporain de Lefrère; et il dit positivement que celui-ci l'a corrigée et imprimée sous son nom. La Croix du Maine se tait sur cette imputation qui paraît peu vraisemblable. Lefrère a aussi traduit du latin en français l'Oraison funèbre de Charles IX, prononcée à Rome, par Muret, Lyon, 1574, in-4°.

L—U.

LEGALLOIS. Voy. GALLOIS (LE), XVI, 373.

LEGANGNEUR (GUILLAUME), habile calligraphe, né dans l'Anjou, vers 1550, vint s'établir à Paris où il se fit bientôt connaître d'une manière avantageuse. La Croix du Maine lui a consacré un article très-honorable dans sa Bibliothèque française, quoiqu'il n'eût encore rien publié. Pourvu de la charge de secrétaire-écrivain du roi, il fut confirmé dans cette place par Henri IV. Il vit ses talents célébrés par tous les poètes de la cour, amassa de grands biens, et mourut en 1624. On a de lui : I. *La Calligraphie*, ou belle écriture de la langue grecque. II. *La Technographie*, ou brève méthode pour parvenir à la parfaite connaissance de l'écriture française. III. *La Rizographie*, ou les sources, éléments et perfections de l'écriture italienne, Paris, 1599, 3 parties in-4° obl. Ce recueil, d'une exécution assez belle, est très-recherché des curieux. W—s.

LEGASPI. Voy. LOPEZ, XXV, 36.

LEGAUFFRE (AMBROISE), juriconsulte, né à Lucé, dans le Maine, en 1568, fit son cours de belles-lettres, à Paris, sous le père Sirmond, qui lui donna des soins particuliers. Il voyagea en Flandre, pour les affaires de sa famille, et s'arrêta quelque temps à Louvain, auprès de Juste Lipse qui devint son ami. Revenu en France, Legauffre entra dans l'état ecclésiastique, et obtint la chaire de droit canonique à l'Université de Caen, alors une des plus célèbres du royaume. D'Angennes, évêque de Bayeux, le nomma vice-chancelier de cette université, vicaire-général et chanoine officiel de son diocèse. Député par la Normandie aux États-généraux de 1614, il y porta la parole, comme orateur de cette province. Ce pieux et savant professeur mourut le 23 nov. 1635, et fut inhumé dans une des

chapelles de la cathédrale de Bayeux, qu'il avait enrichie de plusieurs tableaux. Les leçons qu'il avait dictées, pendant vingt ans, furent mises en ordre par son neveu (*Hubert-François*), maître des comptes à Paris, et publiées sous ce titre : *Synopsis decretalium, seu ad singulos decretalium titulos methodica juris utriusque mutationum distinctio*, Paris, 1636, in-fol. Cette compilation a été utile dans le temps où la jurisprudence canonique avait plus d'importance. — *Thomas LEGAUFFRE*, neveu d'Ambroise, prêtre, conseiller du roi à la Chambre des comptes, a publié *la Vie de Charles Bernard, dit le pauvre prêtre* (mort en 1641), Paris, dernière édition, 1680, in-8°. L—U.

LEGAY (LOUIS-PIERRE-PRUDENT), fécond romancier, était né, à Paris, en 1744, et y mourut le 4 janvier 1826. Il fut chargé, dans la première année de la révolution, par l'administration des subsistances, d'opérations très-importantes, telles que l'achat de grains à l'étranger, l'approvisionnement des places de guerre, la remonte des chevaux, etc. On ne peut douter que dans toutes ces opérations il n'ait eu beaucoup d'occasions de s'enrichir. Cependant, il était resté sans fortune; et il a rempli, dans les dernières années de sa vie, un emploi très-modeste au ministère de l'instruction publique. Il travaillait en même temps à la composition de beaucoup de romans qu'il vendait aux libraires, et qui, pour la plupart, ont été publiés sous le voile de l'anonyme ou sous le pseudonyme de *Langlois*, qui était le nom de sa femme. La liste complète serait de peu d'intérêt; nous citerons seulement, parmi ses romans : I. *Pauline, ou les Moyens de rendre les femmes heureuses*, Paris, 1802, in-8°. II. *Sainville et Ledoux, ou Sagesse et*

Folie, Paris, 1802, 3 vol. in-12. III. *Élisabeth Lange, ou le Jouet des événements*, Paris, 1808, 3 vol. in-12. IV. *L'Enfant de l'amour*, 1808, 4 vol. V. *Le Marchand forain et son Fils*, 4 vol. in-12, Paris, 1808; seconde édition, 1819. VI. *Le Connétable de Bourbon et la Duchesse d'Angoulême*, 2 vol. in-12, 1818. Legay a aussi publié quelques ouvrages pour les enfants, entre autres : I. *Le Petit savant de société, ouvrage dédié à la jeunesse des deux sexes*, etc., Paris, 1810, 4 vol. in-32. II. *Le Nouveau magasin des enfants*, Paris, 1820, 3 vol. in-18. On a imprimé après sa mort : *Le Vieux solitaire des Pyrénées*, Paris, 1830, 3 vol. in-12. Z.

LEGAY, ancien avocat, né à Arras, vers 1750, est auteur de *Poésies fugitives*, recueillies en un volume, imprimé en 1786, à Paris, sous le titre de *Mes Souvenirs*, avec cette épigraphe :

Heureux qui dans ses vers fixant de sa jeunesse
Les chagrins passagers, les fugitifs plaisirs,
Se ménage de loin, pour charmer sa vieillesse,
La ressource des souvenirs.

Son goût pour la poésie lui fit abandonner le barreau, où il n'avait paru que très-rarement. Il fut recherché de tous les amis des lettres, et admis dans le cercle des Rosati, réunion que l'on pouvait comparer à celle du *Caveau*, à Paris. Peu favorisé de la fortune, l'accueil qu'il recevait dans toutes les bonnes sociétés suffisait à son indépendance. La révolution dispersa ses amis, et la misère l'atteignit au moment où tout paraissait lui promettre une carrière brillante. Naturellement timide, il vécut retiré pendant les premières années; mais il fut nommé juge à un tribunal de district, en 1791, et mis en évidence par cet emploi; ce qui le fit porter au tribunal révolutionnaire, dirigé par le trop fameux Lebon.

Cependant, rien ne décélait chez lui cette soif du sang dont ses collègues étaient tourmentés. Ce fut une faute de sa vie; il ne l'oublia jamais, et mourut, quelques années après, de misère et de chagrin, témoignant publiquement ses regrets. Beaucoup auraient ignoré ce qu'il avait été, si lui-même ne l'eût rappelé par ses aveux et son repentir. Il avait prononcé, en 1787, à une séance publique de l'Académie d'Arras, un discours qui a été imprimé à Douai, en 1816, sous ce titre : *Du Célibat et du divorce*, in-8°, de 32 pages. Z.

LEGENDRE (ADRIEN-MARIE), un des plus profonds mathématiciens de notre époque, naquit, à Toulouse, en 1752. Envoyé de bonne heure à Paris, il termina, au collège Mazarin, ses études classiques, et il lui resta toujours un goût prononcé pour la littérature des anciens et une rare vénération pour leur génie scientifique. Dès-lors cependant, il se livrait à l'étude spéciale des mathématiques, avec une prédilection et une vigueur qui, ordinairement, donne peu de goût pour les grâces de la diction, et font dire des belles formes du style : Qu'est-ce que cela prouve ? L'abbé Marie, son professeur, le distingua et se plut à développer ses dispositions. Il ne s'était encore écoulé que peu de temps depuis sa sortie du collège, quand ce spirituel mathématicien, en publiant son *Traité de mécanique*, rédigé sur le plan de La Caille, son prédécesseur, put l'enrichir de plusieurs fragments remarquables dus à son disciple, qui, au reste, ne voulut point être nommé, mais dont le maître fit connaître de vive voix la coopération à qui voulut l'entendre. D'ailleurs, un signe spécial indique les morceaux d'une autre main, parmi lesquels il en est un singulièrement remarqua-

ble (c'est celui qui traite des forces accélératrices); et plus tard même, quand Legendre était avec Laplace et Lagrange, à la tête des grands mathématiciens de l'Europe, il regardait encore cette exposition d'une théorie subtile et pénible comme une de celles où il avait porté au plus haut degré la rigueur, la clarté et l'élégance mathématiques; c'est en 1774 qu'eut lieu cette publication. Quelque temps après, Legendre, connu et apprécié de d'Alembert, eut une chaire de mathématiques à l'École militaire de Paris. Cette position et son séjour dans la capitale le mirent à même d'ajouter de plus en plus par ses études, désormais toutes spéciales, à l'instruction profonde dont il avait donné des preuves, et de se pénétrer de tous les grands travaux qui paraissaient en Europe sur les sciences mathématiques. Euler surtout devint l'objet de ses méditations assidues, et l'on peut dire qu'il savait par cœur les ouvrages de cet analyste sans égal. Tant de persévérance fut couronnée par un éclatant succès : sa dissertation sur le problème balistique en réponse à une question proposée par l'Académie de Berlin, reçut le prix en 1782; et il acheva de prendre rang en publiant, dans les recueils de l'Académie des sciences de Paris, après ses *Recherches sur la figure des Planètes* et ses *Recherches d'analyse indéterminée*, un *Mémoire* sur la question capitale, et si souvent débattue sans grand succès, de l'attraction des sphéroïdes de révolution sur un point extérieur quelconque. Ce dont on fut frappé surtout en lisant ce mémoire, ce fut la science analytique de l'auteur, ce fut l'heureux emploi qu'il faisait de fonctions nouvelles, soit en démontrant la possibilité de les décomposer d'une manière régulière et sûre, soit en met-

tant en lumière les singulières propriétés de leurs intégrales prises entre des limites déterminées. Aussi, fut-il élu, l'année suivante, membre de l'Académie des sciences, en remplacement de d'Alembert. Bientôt, un passage capital d'Euler, ou plutôt l'habitude d'avoir sans cesse les yeux fixés sur les *desiderata* de la science, et de traiter les problèmes les plus élevés, lui fit aborder les fonctions elliptiques, immense et fécond sujet, dont, s'il ne présentait seul toute la portée, du moins on devait le laisser seul s'occuper activement pendant près de quarante ans. Il débuta dans cette carrière nouvelle par deux mémoires sur les intégrations par arcs d'ellipses. En 1787, il fut chargé, conjointement avec Méchain et Cassini, de procéder, pour la France, à la réunion trigonométrique des Observatoires de Paris et de Greenwich. Cette importante opération astronomico-géodésique le conduisit à Londres, où il se trouva en rapport avec les plus célèbres géomètres anglais, et où il fut reçu membre de la Société royale. Un grand nombre de théorèmes nouveaux, amenant à des réductions plus rapides, à des formules plus commodes, signalèrent la collaboration de Legendre à cet ensemble de beaux travaux. Aussi, quand vint la révolution, et que le système décimal eut été décrété en principe, fut-il, comme de droit, un des trois membres du conseil établi pour l'introduction du nouveau système, et un de ceux de la commission, qui, pour déterminer le mètre, refit ou révisa tous les calculs de la ligne méridienne de Barcelone à Dunkerque. Le même système décimal, en donnant au cadran 100 degrés au lieu de 90, changeait la longueur de tous les arcs; il fallait de nouvelles tables trigonométriques; Legendre

concourut avec Prony à en faciliter la confection, en imaginant de nouvelles et très-heureuses formules pour déterminer les différences successives du sinus. Il avait aussi été nommé membre de l'agence temporaire des poids et mesures, et il y resta de 1795 à 1805, c'est-à-dire jusqu'à ce que cette agence fût réunie au ministère de l'intérieur. Ses divers travaux, dont quelques-uns ne laissaient pas d'exiger un temps énorme, ne l'avaient point empêché de continuer des recherches plus ardues. Il avait démontré rigoureusement, en 1789, le théorème général de l'attraction des sphéroïdes; il avait poussé plus loin, avec une persévérance sans égale, son étude des transcendentes elliptiques. Dès 1794, au milieu de ces convulsions politiques furieuses qui mettaient la France à la veille de périr, avait paru de lui un nouveau mémoire plein de solutions ou de découvertes inattendues sur ces fonctions; et depuis, il n'avait cessé d'agrandir indéfiniment le champ si vaste qu'il s'était ouvert et qu'il était encore le seul à défricher: on en vit les résultats, au commencement de notre siècle, dans ses magnifiques *Exercices de calcul intégral*, où presque tout était exclusivement de lui, où du moins il ne touchait pas à une question résolue par autrui, sans ajouter à la précision ou à la généralité de la solution. Là aussi se voit, indépendamment des résultats sur les fonctions elliptiques, tout un traité sur ce qu'il appelle et sur ce qu'on a nommé, d'après lui, *intégrales eulériennes*. A peu près à la même époque (1803), parut la *Nouvelle théorie des parallèles*, destinée surtout à servir de correctif à la théorie un peu défectueuse, que, entraîné par son amour pour la simplicité dans l'instruction élémentaire et par son res-

pect pour Euclide, il en avait donné dans ses *Eléments de géométrie*. Ce dernier ouvrage, bien qu'il n'ait jamais été un titre pour un mathématicien tel que Legendre, doit pourtant être nommé ici, parce qu'il contribua certainement plus que tout le reste à populariser son nom en France, et aussi, peut-être, afin de rappeler aux savants d'ordre supérieur que véritablement il ne faut pas toujours dédaigner de descendre à ce que l'on appelle des ouvrages de compilation : par eux aussi on peut rendre des services éminents, soit en facilitant la science, soit en répandant le goût ; par eux aussi, on peut joindre à la gloire des droits la gloire de fait : d'ailleurs, il n'est pas donné à tous de disposer avec méthode, d'exposer avec élégance les premiers principes, qu'on trouve si simples quand on sait, et qui restent rebutants ou incompris pour presque tous ceux qui commentent. Laplace, Lagrange et Legendre formaient comme un triumvirat mathématique qui plaçait la France à la tête de la science européenne. Une bonne part même alors de la gloire de Laplace revint à Legendre, dont tant de fois les théorèmes ont suggéré des idées à Laplace, et qui tant de fois exécuta pour ce grand astronome des développements analytiques que trois hommes au plus en Europe (Lagrange, Gauss et lui) étaient capables d'exécuter. Lors de la création de l'Université, Legendre en fut nommé conseiller honoraire à vie : il réunit à ce titre celui de membre de la commission d'instruction publique. Déjà il était membre du bureau des longitudes et examinateur des candidats pour l'École polytechnique. La Restauration ne lui laissa que ces deux dernières places. Du reste, Legendre était très-peu ambitieux, et trouvait satisfaisante

une position de fortune peut-être un peu au-dessous de son mérite. Sa vie, depuis ce temps, présente encore moins d'événements que par le passé. Il est inutile de dire qu'il était de l'Institut comme il avait été de l'Académie des sciences, et qu'il jouait un des premiers rôles dans la section des sciences exactes. Les principales sociétés savantes de l'Europe se l'adjoignirent successivement. Reprenant encore plusieurs des branches d'analyse qui l'avaient principalement occupé, il y ajoutait de nouveaux perfectionnements, il formait de toutes les pierres éparses de majestueux et admirables édifices. Ainsi parurent, et son *Traité des fonctions elliptiques* (1827, etc.), et la dernière édition de sa *Théorie des nombres* (1830). Il s'honora encore plus peut-être, en applaudissant de toutes ses forces, quand Abel et Jacobi entrèrent à leur tour dans la carrière, et s'occupèrent spécialement des fonctions elliptiques, à leurs succès inespérés, et surtout en s'adressant directement, avec Lacroix, Poisson et M. Maurice, au roi de Suède, pour solliciter sa munificence en faveur du jeune analyste de Christiania (*voy. ABEL, LVI, 24*). Legendre ne survécut pas long-temps à la dernière révision de ses immenses travaux. Il mourut, le 10 janvier 1833, âgé de plus de 80 ans. Poisson a prononcé sur sa tombe un discours contenant l'appréciation de ses découvertes. Legendre, au milieu de tant d'autres analystes illustres qui l'entouraient, car, à Laplace et à Legendre, il faut joindre, quoique à un degré inférieur, les Monge, les Prony, les Lacroix, et bientôt leurs disciples non moins célèbres, les Fourier, les Poisson, et d'autres qui, vivants encore, ne peuvent être nommés ici, Legendre, disons-nous, se classe à part

et s'offre avec un caractère tout spécial parmi les contemporains, ses rivaux, par la fécondité, la vigueur et la persévérance d'invention, par la lucidité, la plénitude et l'élégance de rédaction. Il aborde les questions de front, il enlève les obstacles de haute lutte. Si les difficultés sont de celles qui résistent long-temps et semblent devoir résister toujours, il les amincit en quelque sorte à force de frapper sur elles, et elles finissent par ne plus exister. Il ne s'occupe pas de la métaphysique infinitésimale. La constance ou l'inconstance de la science, identique à elle-même, malgré les variations extérieures de sa marche, les idées génératrices d'où dérivent les méthodes, et, si l'on nous permet de risquer le mot, la stratégie de l'analyse, les paradoxes ou les antinomies que quelquefois elle semble présenter ne l'arrêtent point. Il va droit au fait, attaque avec toutes ses ressources, et, si ce n'est assez, fait donner la réserve de substitution, de transformations, de formules subsidiaires : il l'emporte ainsi, nous l'avons dit. Parfois pourtant, il est permis de regretter qu'il se soit mis dans la nécessité de déployer tant de ressources, et l'on se demande s'il n'est pas certaines questions qu'il eût pu résoudre à moins de frais, en trouvant en quelque sorte le joint de la difficulté. Ainsi, par exemple, dans son grand mémoire sur les intégrales doubles, il trouve, mais il trouve par des voies formidablement laborieuses, les valeurs des attractions A , B , C , d'un point attiré, au cas même où ce point est extérieur; la très-heureuse substitution de M. Ivory, aux équations m' et n de Legendre, en épargnant la recherche des intégrales doubles dont dépendent les valeurs A , B , C , au cas des points extérieurs, fournit une dé-

monstration directe et rapide de ce théorème de Legendre, que l'attraction de l'ellipsoïde sur un point extérieur égale celle d'un autre ellipsoïde de même masse, dont les ellipses principales auraient les mêmes foyers et dont la surface passerait par le point attiré. Du reste, il faut l'avouer, peut-être que, sans les premières démonstrations longues et pénibles, on ne serait point parvenu à la démonstration rapide et commode, et que si Legendre, quelques années après le mémoire sur les intégrales doubles, eût voulu reprendre son problème et tenter la simplification de sa méthode ou plutôt une autre méthode, il eût réussi : 20 ans s'écoulèrent entre son théorème et la substitution d'Ivory (1789-1809). C'est plus de temps qu'il n'en faut à un esprit progressif pour secouer le joug de ses propres idées et revenir fructueusement sur le travail passé. Voici la liste des ouvrages de Legendre : I. *Éléments de géométrie*, Paris, 1794, in-8°, 12^e édit. 1823, et, depuis 1823, un très-grand nombre de tirages. Les premières éditions ne comprennent pas la *Trigonométrie*. Les dernières contiennent des notes importantes, où il démontre, par l'analyse des fonctions, les principaux théorèmes sur les parallèles et les figures proportionnelles. Comme il n'est personne qui n'ait vu, nous dirions presque qui n'ait étudié cet ouvrage, qui fut classique dès l'origine, il serait superflu d'en parler. D'ailleurs, il est tout-à-fait élémentaire, et, quelque élégantes que puissent être sa disposition, sa rédaction, pour un homme tel que Legendre, ce n'est point là un titre. Il faut dire aussi que, trop préoccupé d'Euclide, et cédant, à son insu, à une manie, fréquente alors, de prendre les manières des Grecs et des Romains, autant qu'au désir d'être

purement élémentaire, Legendre eut tort de garder l'ancienne et vicieuse définition de l'angle, et de ne pas adopter la théorie des parallèles de Bertrand. Du reste, il a été véritablement neuf dans une partie de son volume : c'est en considérant, pour la première fois, l'égalité par symétrie des aires courbes et des volumes. Quelques belles propositions de M. Cauchy l'aidèrent à la détermination rigoureuse de cette égalité. Les *Éléments* de Legendre ont été traduits dans les principales langues de l'Europe. Ils l'ont même été en arabe, à l'usage des écoles créées par le pacha d'Égypte ; et nos anciens maîtres d'algèbre sont venus apprendre de nous leur géométrie oubliée. En France même, la vogue des *Éléments* de Legendre est un peu passée à présent ; des géométries élémentaires plus hautes, parce qu'en général, on a plus l'habitude de l'atmosphère mathématique, ont pris la première place. D'ailleurs, au temps même de la splendeur de Legendre, le Bezout de Reynaud et la Géométrie de Lacroix étaient encore plus usuels que ses *Éléments*. La différence de prix n'en était pas la seule cause. II. *Exposé des opérations faites en France en 1787 pour la jonction des observatoires de Paris et de Greenwich, par Cassini, Méchain et Legendre, avec la description et l'usage d'un nouvel instrument propre à donner la mesure des angles à la précision d'une seconde*, Paris, in-4°. Cet ouvrage, réuni aux mémoires 7° et 8° ci-après, forme comme un corps de renseignements pour sa fameuse opération de 1787. Ces deux mémoires en sont, en quelque sorte, la théorie ou en développent la théorie ; l'exposé en est l'histoire. C'est un excellent et curieux procès-verbal, où brillent d'ailleurs toutes les qualités de rédac-

tion que nous avons signalées dans Legendre. III. *Exercices de calcul intégral sur divers ordres de transcendentes et sur les quadratures*, Paris, 1807, 3 vol. in-4° (y compris plusieurs suppléments). Ces exercices sont le fruit de plus de vingt ans de travaux silencieux, et rien mieux qu'eux ne prouve cette ténacité incroyable, caractère du génie de Legendre. On peut les diviser en deux classes : l'une consacrée aux fonctions elliptiques, l'autre qui roule sur diverses matières. Dans celle-ci, il faut remarquer surtout la deuxième et la quatrième partie où, reprenant en sous-œuvre les recherches qui avaient mené Euler à deux célèbres classes d'intégrales définies (celles que l'on appelle aujourd'hui intégrales eulériennes), il en pénètre toute la richesse, il épuise toutes les considérations dont ces transcendentes peuvent être l'origine, il parvient à l'expression de la première classe des eulériennes par la seconde, à l'aide d'habiles réductions, et où, évaluant celles-ci avec toute la précision désirable, il donne, par des tables numériques qui supposent une persévérance infinie, les moyens de les calculer. Nous indiquerons de plus d'autres tables précieuses pour déterminer par approximation les valeurs des intégrales indéfinies de la deuxième classe, dont on a souvent besoin en haute analyse. Dans la troisième et la cinquième partie, il ramène à une même analyse diverses belles découvertes de Laplace, Poisson, Cauchy et Bydone, sur les intégrales définies, il présente de nombreuses et importantes sommations de séries transcendentes et beaucoup de méthodes d'un usage précieux, avec beaucoup de vues sur les rectifications et les quadratures. Enfin il obtint l'intégration complète d'une équation différentielle analogue à celles de

Riccati, mais plus générale. Quant à la portion des *exercices* relative aux fonctions elliptiques, elle contenait la plus grande partie de ce que nous allons retrouver dans l'ouvrage suivant.

IV. *Traité des fonctions elliptiques et des intégrales eulériennes, avec des tables pour en faciliter le calcul numérique*, Paris, 1827, 2 vol. in-4° (plus un 3^e volume, composé de trois suppléments qui parurent successivement de 1827 à 1832). Les intégrales eulériennes n'occupent que la seconde partie du 2^e volume. Le reste contient, sous la forme la plus heureuse, l'ensemble de tous les travaux de Legendre sur les fonctions elliptiques. Il y expose les moyens de ramener à trois formes ou espèces principales une foule de formules irrationnelles différentes, qui embrassent presque toutes celles qui peuvent se présenter dans les applications. Dans les deux premières espèces ne se trouve qu'une constante qui est le module de la fonction; dans la troisième, il y en a encore une autre, dite paramètre; la variable indépendante, qui est une quantité angulaire, est l'amplitude de la fonction. Il existe, entre toutes les fonctions, une foule de rapports intéressants. Legendre les fait tous observer. Les intégrales peuvent en être plus ou moins rigoureuses, plus ou moins commodes à obtenir; il donne tous les procédés nécessaires pour qu'on puisse les obtenir avec le degré d'approximation qu'on voudra. Parmi les déterminations auxquelles il parvint ainsi, nommons celles de la surface du cône oblique, celles de la surface du cône elliptique à double obliquité, celles enfin de l'aire ellipsoïde par des suites rapides et régulièrement convergentes. Il a été dit plus haut que seul, depuis le moment où il aborda cette question jusqu'aux importantes découvertes d'Abel

et de Jacobi, Legendre s'était livré à l'étude des fonctions elliptiques; son livre est donc, dans toute la force du terme, un monument. C'est toute une branche de la science qu'il expose, et jusqu'ici cette branche tout entière, si l'on excepte un petit nombre de formules trouvées bien après ses grandes, lui est due. L'utilité de ces travaux en égale le mérite et la hauteur; et par l'ensemble de ses théorèmes, de ses applications, et des grandes tables que lui-même a calculées, pour procurer les valeurs très-approchées des expressions ramenées par ses méthodes à se traduire en fonctions elliptiques, il a rendu aux mathématiciens les services réunis d'un Neper, d'un Briggs et d'un Euler. Infatigable et inaccessible à cet affaîssement qu'amène l'âge, on le vit encore, l'avant-dernière année de sa vie, excité par un théorème d'Abel, développer les propriétés de nouvelles transcendentes qu'il appelle ultra-elliptiques, fonctions qu'il distribue en trois classes, chacune de trois espèces analogues à celles des fonctions elliptiques qui forment elles-mêmes la première de ces classes. Ainsi voilà des classes nouvelles de transcendentes en nombre infini, et, après avoir comme ouvert et clos la carrière pour une d'elles, il fut le premier à se lancer dans les autres, et à frayer la voie aux futures recherches.

V. *Théorie des nombres*, Paris, 1830, 2 vol. in-4° (publiée d'abord sous le titre d'*Essai sur les nombres*, 1^{re} édit., 1798; 2^e, 1808, et suivie d'un 1^{er} supplément, 1816, d'un 2^e, 1825. Dans l'édit. de 1830, les suppléments qui suivent sont les expositions remaniées d'un travail d'autrui, et ont été fondus avec le reste de l'ouvrage. On y remarque principalement la démonstration, par M. Cauchy, du théorème de Fermat sur la décomposition de tout nombre en

autant de polygones que l'ordre de ceux-ci renferme d'unités, et de nouveaux développements sur la méthode de Gauss pour la résolution des équations à deux termes. Grâce à ces additions, et en y joignant une rectification et une addition essentielles qu'il publia t. XI des *Nouv. Mém. de l'Acad. des sciences*, p. 81-100, la théorie de 1830, comprenant et les propres découvertes de Legendre, consignées, dans son mémoire de 1785 (n° 18 ci-après), et le système des travaux d'Euler et de Lagrange sur les nombres et l'analyse indéterminée, et enfin les recherches plus modernes, réunit l'ensemble actuel de la science, sur un sujet aussi curieux que vaste.

VI. Dix-huit, ou plutôt dix-neuf Mémoires insérés dans les divers recueils de mémoires de l'Académie des sciences (*Savants étrangers, Mém. de l'Académie, Mém. de l'Institut, Nouv. Mém. de l'Acad.*), et que nous rangeons, ainsi qu'il suit, dans l'ordre méthodique :

1° *Recherches sur la figure des planètes* (1784), et *Suite des Recherches sur la figure des planètes* (1789). Allant plus loin que Clairaut qui, en 1737, avait démontré la légitimité de l'hypothèse de Newton, sur la figure aplatie de la terre, supposée fluide à l'origine, et plus loin que Maclaurin qui, trois ans après, avait prouvé que la figure elliptique d'une masse fluide satisfait rigoureusement aux conditions de son équilibre, Legendre montra que, si la masse en question a une figure peu différente de la sphérique, elle ne saurait être qu'un ellipsoïde de révolution, proposition capitale et qui fit faire le pas décisif à la question. Dans son premier mémoire, Legendre se bornait encore au cas posé par Newton et par Maclaurin, celui des sphéroïdes homogènes; dans le second, il étendit sa propo-

sition aux diverses hypothèses d'hétérogénéité le plus en accord avec les données générales de l'observation sur la figure de la terre; et il obtint par le calcul ce résultat, que confirma plus tard l'expérience de Cavendish, que la densité moyenne du globe égale cinq fois celle de la mer. Entre autres belles particularités que présente cet important travail, se remarquent et l'intégrale d'une équation qu'on retrouve dans plusieurs questions de physique-mathématique, intégrale que Legendre donne seulement et que démontra le premier M. Plana, et l'énoncé d'une loi sur la constitution des couches du globe, dont Laplace fit ensuite un très-heureux usage (1819), en s'occupant des effets que la compression successive de ces couches doit produire sur leur densité.

3° *Recherches sur l'attraction des sphéroïdes homogènes* (*Savants étr.*, X, 1785, 1 pl.). Ce mémoire était remarquable et par le genre d'analyse de l'auteur, qui, comme nous l'avons dit plus haut, introduisait dans le calcul une nouvelle espèce de fonction, dont les nombreuses et utiles propriétés devaient éclater dans ses deuxièmes *Recherches sur la figure des planètes*, et par le résultat auquel il parvint, c'est-à-dire par l'expression de l'attraction des sphéroïdes de révolution sur un point extérieur quelconque : ni Newton, ni même Maclaurin, n'avaient été jusque-là : ce dernier n'avait donné que l'attraction exercée sur un point superficiel ou sur un point externe, situé dans le prolongement commun de l'axe ou dans le plan de l'équateur des sections circulaires. Legendre émit même, mais sans indiquer aucun moyen de la réaliser, l'idée de ramener le cas de l'attraction sur un point extérieur à celui de l'attraction sur un point à

la surface, dont l'expression était déjà connue, idée que deux ans plus tard Laplace réalisa en partie, mais indirectement. 4^o *Mémoire sur les intégrales doubles* (1788). Ici Legendre reprend sa propre idée, mais l'exécute par des intégrations directes; il arrive par cette vue à la démonstration rigoureuse du théorème général. Mais nulle part, peut-être, on n'a de plus subtiles et de plus nombreuses décompositions à suivre que dans ce travail, qui véritablement manque de la simplicité désirable, bien qu'il soit impossible d'en méconnaître le prodigieux mérite. 5^o *Mémoire sur l'attraction des ellipsoïdes homogènes* (1810). Ce n'est plus uniquement comme inventeur que brille ici Legendre. La fameuse substitution Ivory venait d'être proclamée: notre auteur, en applaudissant à ce succès, développe toute la théorie, désormais complète et simple, de l'attraction des sphéroides homogènes, avec une lucidité et une méthode, qui font de son travail un chef-d'œuvre d'exposition. 6^o *Nouvelle formule pour réduire en distances vraies les distances apparentes de la Lune au Soleil ou à une étoile* (*Mémoires de l'Inst., sc. phys. et mathém.*, 1805). On sait toute l'importance de formules pareilles, dans l'astronomie pratique, qui n'obtient de résultats, même médiocrement généraux, que partant de milliers d'observations. Celles de Legendre simplifièrent et accélérèrent réellement les travaux de l'Observatoire de Paris, et l'usage même s'en répandit au dehors, mais moins universellement qu'on ne le supposerait; peut-être les nouvelles formules souffrirent-elles un peu de la défaveur qui s'attacha, dès le commencement, à la nouvelle méthode pour la détermination des comètes, méthode qui parut à la même

époque (1805), et dont il sera reparlé un peu plus bas. 7^o et 8^o. *Mémoire sur les opérations trigonométriques, dont le résultat dépend de la figure de la terre* (1787), et *Suite du calcul des triangles qui servent à déterminer la différence des longitudes entre l'Observatoire de Paris et celui de Greenwich* (1787). Dans ces deux morceaux, dont l'occasion fut la jonction trigonométrique des Observatoires de Paris et de Greenwich, se remarque surtout ce qu'on nomme le théorème de Legendre, lequel permet, moyennant une correction simple et uniformément déterminée, de calculer, comme rectiligne, un triangle tracé sur la surface de la sphère. Mais on ne se ferait qu'une très-imparfaite idée du mérite de ce travail, si l'on ne pensait en même temps au grand nombre d'autres théorèmes par lesquels il acheva le calcul des nombreuses réductions qui reviennent à chaque pas dans les opérations géodésiques, et de formules nouvelles par lesquelles il facilita une détermination plus précise, soit des latitudes et longitudes géographiques, soit de la longueur des degrés du méridien et des perpendiculaires à la méridienne. 9^o *Analyse des triangles tracés sur la surface d'un sphéroïde* (1806). Ce beau mémoire complète les deux précédents. L'auteur y considère les triangles non plus comme décrits sur la sphère, mais comme décrits sur un sphéroïde; il recherche et démontre les propriétés des lignes les plus courtes tracées à sa surface; il étend, il généralise ainsi les nombreuses applications du théorème qui porte son nom, et, parcourant les principales questions que peut offrir la géodésie, il en donne l'analyse la plus complète. Incontestablement, grâce à cette série de recherches et de résultats, Legendre

dre est un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès que la science géodésique a faits depuis un demi-siècle, en France surtout. 10° *Deux mémoires sur les intégrations par arcs d'ellipse* (1786). C'est par là que Legendre débuta dans ses travaux sur les fonctions elliptiques. Sans entrer dans des détails spéciaux à propos de morceaux, qui pour d'autres seraient des titres éminents de renommée, mais qui, pour Legendre, se perdent parmi ses autres découvertes sur le même sujet, remarquons que ce qui caractérise les deux mémoires en question, c'est l'heureuse transformation qu'il fit subir à la célèbre *intégrale* publiée par Euler, en 1761, à l'occasion de ce problème : « Trouver deux arcs d'ellipse dont la différence soit géométriquement assignable. » La formule d'Euler, miraculeuse en quelque sorte, et qui semble obtenue par une espèce de divination, est d'une nature purement algébrique, embarrassée de radicaux, et peu féconde en conséquences, parce qu'elle est peu souple. Legendre, au contraire, en donnant le premier à cette formule la forme trigonométrique, en l'amenant à correspondre, malgré sa complication primitive, à une simple formule de trigonométrie sphérique, en faisant exprimer par les formules dérivées le sinus du troisième côté du triangle sphérique qui a pour autre côté les amplitudes des fonctions elliptiques considérées, tandis que le troisième côté est la constante arbitraire résultant de cette forme d'intégration, ouvrait la voie à de nombreuses et importantes conséquences, dont une partie le frappa sur le champ, et qu'il sut en tirer, quelques-unes à l'instant, la plupart par la suite. 11° *Recherches d'analyse indéterminée* (1784). Ce fut le premier *Mémoire* qu'il publia. 12° *Mémoire*

sur la manière de distinguer les maxima et minima dans le calcul des variations (1786). L'auteur y donne des caractères pour reconnaître ou déterminer, dans ce genre de calcul, les maxima et minima des formules intégrales, et en fait l'application à plusieurs problèmes curieux et difficiles. Le seul reproche à faire à cette méthode serait celui qu'articula Lagrange, d'être en défaut si, entre les limites, le coefficient différentiel pouvait passer par l'infini; mais il a été répondu, à juste titre, que cette objection est comme sous-entendue dans toutes les questions de nature analogue, et que les cas exceptionnels se refusent essentiellement à tout procédé général. 13° *Mémoire sur l'intégration de quelques équations aux différences partielles* (1787). On y remarque d'abord l'intégrale de l'équation aux différences partielles de second ordre, qui appartient à la surface dont l'aire est un minimum. L'équation même était due à Lagrange qui l'avait déduite de sa méthode générale des variations; et Monge en avait présenté l'intégrale, mais obtenue indirectement et d'après des considérations sur lesquelles contestaient les géomètres. Legendre, au moyen d'une transformation remarquable, la trouva directement, et le débat fut terminé. Ensuite, viennent diverses intégrales de plusieurs classes de ces mêmes équations d'ordres supérieurs. Enfin, il étend fort heureusement une idée de Lagrange pour l'intégration des équations non linéaires du premier ordre, et il y distingue, pour les résoudre, six cas d'intégrabilité qu'elles peuvent offrir. 14° *Mémoire sur les intégrales partielles des équations différentielles* (1790). Legendre y démontre ce principe nouveau dans la théorie des intégrales ou solutions particulières, qu'elles sont

toujours comprises dans une expression fixe, où le nombre des constantes arbitraires est moindre que dans l'intégrale complète. Au reste, c'était une conséquence des vrais principes de cette question, si nettement posés par Lagrange en 1774. 15° *Recherches sur diverses sortes d'intégrales définies* (1809). 16° *Méthode des moindres carrés, pour trouver le milieu le plus probable entre les résultats de diverses observations* (1805). C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le moindre carré des erreurs. Poisson a fait sentir tout le prix de cet ingénieux procédé en démontrant, *a priori*, qu'il était le plus avantageux dont on pût faire usage dans les applications. La priorité en fut cependant contestée à Legendre en 1809; mais la publication première étant indubitablement de lui, et la réclamation ayant été de quatre ans postérieure, on ne saurait admettre celle-ci. 17° *Recherches sur quelques objets d'analyse indéterminée, particulièrement sur le théorème de Fermat* (1785). Fermat avait laissé l'énoncé d'un nombre très-grand de propositions sur les nombres, et déjà Euler et Lagrange, en donnant les démonstrations de plusieurs d'entre elles, avaient rencontré des théorèmes tout-à-fait nouveaux. Les recherches de Legendre sur l'analyse indéterminée, qui se lie si étroitement à la théorie des nombres, l'avaient jeté dans la même voie; et il signala son début dans la carrière par la découverte de la loi de réciprocité entre deux nombres premiers quelconques, loi qui aujourd'hui est appelée de son nom la loi de Legendre, et qui, démontrée par Gauss, est reconnue la plus féconde de cette théorie. Outre les nombreuses applications que Legendre faisait de sa loi, son mémoire contenait la démonstra-

tion d'un théorème pour juger de la possibilité de toute équation indéterminée du second degré, et l'esquisse d'une théorie sur les nombres comme décomposables en trois carrés : dans cette théorie rentre le célèbre théorème de Fermat, qu'un nombre quelconque est la somme de trois triangles. VII. Encore cinq mémoires ou dissertations particulières, mais que l'on ne trouve pas dans le Recueil de l'Académie des sciences : 1° *Mémoire sur la détermination d'un arc du méridien*, en tête de la Méthode analytique, par Delambre, sur le même sujet. 2° *Mémoire sur les transcendentes elliptiques*, où l'on donne des méthodes faciles pour comparer et évaluer, Paris, 1794, in-4°, 57 not. C'était la suite des recherches consignées dans les deux mémoires de 1786, sur l'intégration des arcs d'ellipse, et un nouveau pas dans la théorie des fonctions elliptiques. 3° *Nouvelle théorie des parallèles, avec un appendice contenant la manière de perfectionner la théorie des parallèles*, Paris, 1803, in-8°. Ce morceau, qui contient des recherches importantes, des vues hautes et larges, fut provoqué par le reproche qu'on lui fit, non sans raison, d'avoir gardé dans ses éléments l'imparfaite théorie des parallèles donnée, il y a près de dix-sept siècles, par Euclide. 4° *Dissertation sur la question de balistique proposée par l'Académie des sciences de Prusse pour le prix de 1782*, Berlin, 1782, in-8°. On y remarque surtout sa manière de déterminer la trajectoire d'un projectile dans un milieu résistant, et ceux qui peuvent apprécier les travaux subséquents y retrouvent le germe de ses vues sur les quadratures et les rectifications en général. 5° *Nouvelle méthode pour la détermination des orbites des comètes*,

Paris, 1805, in-4°, plus *Deux suppléments, contenant divers perfectionnements de ces méthodes et de leur application aux comètes* (1806 et 1820). La détermination de l'orbite des comètes, d'après un petit nombre d'observations, est un des problèmes les plus ardu. Newton était loin de l'avoir résolu; La Caille n'offrait que des procédés indirects; Lagrange n'avait qu'examiné les solutions connues pour en fixer les caractères, et dit ce qu'il restait à faire pour obtenir un succès complet. Mais Laplace, en France, Olbers, en Allemagne, venaient d'en donner une. La première reposait sur une conception simple et heureuse; la seconde se prêtait avec assez de facilité au calcul. Celle que Legendre publia, en 1805, était remarquable parce qu'elle se fondait sur les principes de l'analyse pure, dégagés de toute considération géométrique, et par des procédés vraiment utiles, soit pour corriger les premières déterminations des éléments, soit pour donner une existence analytique à l'emploi des corrections indéterminées, par lesquelles on réussit à modifier simultanément plusieurs résultats en discussion. Toutefois, les astronomes pratiques ont peu recouru à cette profonde analyse, et l'Académie même lui reprocha « la longueur des calculs, le grand nombre des lettres et symboles dont on a de la peine à retenir le sens, et cette espèce d'obscurité qui consiste en ce que l'observateur ne sait ni ce qu'il fait, ni où il va. » Plus ou moins persuadé de la justesse de ces objections, il présenta, dans son deuxième supplément (1820), deux autres méthodes, l'une se rapprochant de celle d'Olbers et amenant successivement à trois degrés d'approximation nettement distingués; l'autre qui n'est que celle de Laplace dégagée de quelques inconvénients.

Celle-ci est la plus exacte possible, toutes les fois que les coefficients différentiels à obtenir de l'interpolation peuvent être déterminés avec une précision suffisante : celle-là, par sa précision presque indéfinie et par sa rigueur, semble mériter la préférence dans les autres cas. Quant au premier supplément de Legendre, celui de 1806, il se référait à la méthode de 1805, et avait surtout pour but de la modifier pour un cas particulier, qui justement s'était offert immédiatement après la publication de sa méthode. On doit encore à Legendre (1816) deux méthodes différentes pour la résolution des équations numériques, méthodes qui font connaître avec assez de rapidité toutes les racines réelles ou imaginaires de ces équations; service très-positif, quoique moins brillant que les découvertes sur lesquelles nous nous sommes si longuement étendus. Enfin, ajoutons qu'il ne dédaigna point d'être éditeur des *Éléments de géométrie* de Clairaut, 1802, in-8°, avec des notes (1).

P—OT.

LEGER (CLAUDE), docteur de Sorbonne et curé de Saint-André-des-Arcs, naquit, en 1699, dans le diocèse de Soissons, et vint faire ses études à Paris, au collège de Sainte-Barbe. Il en sortit pour passer au séminaire de Saint-Sulpice, dirigé par M. Ollier. Après avoir pris des degrés et reçu les ordres, il professa pendant quelque temps au collège de Lisieux, et fut pourvu de la cure de Saint-André-des-Arcs le 28 novembre 1738. Les commencements de son gouvernement furent pénibles; cette paroisse avait été long-temps entre les mains

(1) Nous avons souvent puisé, pour cette dernière partie de l'article, dans une notice faite de main de maître, *Bib. univ. de Genève*, sc., t. LII.

du sieur Labbé, qui était *appelant*, et presque tous les paroissiens se trouvaient imbus des principes jansénistes. Il y avait même, dans le clergé de Saint-André, des prêtres qui les professaient ouvertement. Ces circonstances obligèrent le nouveau curé à des réformes qui ne furent point goûtées du parti contraire; mais il n'en suivit pas moins son plan avec constance. Bientôt l'esprit de la paroisse changea, et l'abbé Léger y établit un tel ordre qu'elle passait pour une des plus régulières et des mieux tenues de la capitale. Ses vertus et son zèle lui attirèrent de nombreux disciples. On compte quatorze, tant archevêques qu'évêques, qui vinrent compléter dans sa communauté leur éducation sacerdotale par l'exercice du saint ministère, et qui sortirent de cette école pour aller gouverner des diocèses. La réputation du curé Léger passa jusqu'à la cour. Louis XV, sur le bruit de ses vertus, avait jeté les yeux sur lui pour en faire son confesseur. Son âge avancé, qu'on représenta à ce prince, lui fit abandonner ce projet. Ce n'est pas qu'il y eût rien d'éclatant, ni dans la personne, ni dans les manières de cet excellent curé; il évitait au contraire tout ce qui pouvait le faire remarquer. Sa vie était simple, uniforme, obscure même, ses instructions dénuées d'ornements, mais elles étaient solides; rien d'extraordinaire, rien d'exalté dans sa dévotion; mais un ordre parfait dans l'acquit des devoirs, dans la pratique du christianisme était sa règle pour sa conduite personnelle et dans la direction des consciences. Quoique un grand nombre de personnes, et même des plus distinguées par leur piété et par leur naissance, s'adressassent à lui, la sage distribution de ses moments lui faisait trouver du temps pour tout, et

le gouvernement de sa nombreuse paroisse n'en souffrait point. Il mourut à Paris, en 1775. Les pauvres furent ses seuls légataires. Un monument lui ayant été élevé dans son église et l'inauguration s'en étant faite par un service solennel, le 17 août 1781, en présence des curés de Paris, l'abbé de Beauvais, déjà évêque de Sens, y prononça l'oraison funèbre de ce digne pasteur. Elle fait partie du recueil de ses sermons, Paris, 1806, 4 vol. in-12. — *Pierre-Laurent LÉGER*, prêtre, qui, en 1790, prononça à Montpellier, et fit ensuite imprimer des discours en l'honneur de la constitution et de la liberté, publia, sans son nom, une *Lettre à un ecclésiastique, au sujet de celle de M. l'évêque d'Alais, du 21 juillet 1790*. Cette *Lettre* ayant été attaquée par un écrit intitulé : *Lettre d'un curé à un curé*, il parut une *Réponse de Pierre-Laurent Léger*. On a encore de celui-ci un *Prône* pour le troisième dimanche après Pâques, prononcé à Béziers, siège de l'évêché du département de l'Hérault, et qui fut trouvé si constitutionnel et si patriotique, que le conseil-général du département le fit imprimer par délibération du 15 mai 1791. Après avoir essuyé quelques persécutions dans le cours de la révolution, malgré ses manifestations patriotiques, Léger mourut, en 1814, à l'âge de 70 ans. L—v.

LÉGER (FRANÇOIS-P.-A.), acteur et auteur dramatique, né à Paris, en 1765, porta d'abord le titre d'abbé, sans être engagé dans les ordres, et remplit, auprès de quelques jeunes gens de famille, les fonctions de précepteur. Travaillant déjà pour le théâtre, au commencement de la révolution, il se fit comédien, et débuta, en 1792, au Vaudeville, où il resta jusqu'en 1799. Alors il essaya de former,

à la salle Molière, et ensuite à la salle Louvois, une troupe, sous la dénomination de *Troubadours*, qui ne put se soutenir long-temps. Il rentra dans la carrière de l'enseignement, et fut professeur dans une pension, puis secrétaire de la mairie de Saint-Denis, place qu'il occupa jusqu'à la restauration. Dans les dernières années de sa vie, il s'était chargé de l'entreprise du théâtre de Nantes, où il n'eut pas de succès et où il essuya beaucoup de tracasseries, qui sont expliquées dans un mémoire qu'il fit imprimer, en 1822, sous le titre de *Requête présentée à son Excellence le ministre de l'intérieur, contre la nomination du sieur Bouzigues, acteur du théâtre de Nantes, à la direction de ce théâtre*. Léger mourut le 27 mars 1823. Il était membre de l'Athénée des arts de Paris, et de plusieurs autres sociétés de cette ville et des départements. Il a composé un grand nombre de vaudevilles, seul ou en société avec Barré, Deschamps, MM. de Chazet et de Pixérécourt. En 1791, une de ses pièces, intitulée: *L'auteur d'un moment*, où Chénier était désigné de manière à ce que personne ne pût s'y méprendre, donna lieu au théâtre du Vaudeville à un mouvement révolutionnaire dont quelques pages de Louis XVI pensèrent être victimes. Les plus remarquables des pièces de Léger, sont : *L'heureuse ivresse*. — *La papesse Jeanne*. — *L'apothéose du jeune Barra*. — *Sans façon, ou le vieux cousin*. — *Le berceau d'Henri IV*. — *La gageure inutile*. — *Jocrisse, ou la Poule aux œufs d'or*. — *La journée de Saint-Cloud, ou le 19 brumaire*. — *Caroline de Lichtfeld*. — *Joconde*. — *La cinquantaine*. — *La revue de l'an VI*, etc. Il a donné, au théâtre de l'Odéon, en 1817, *Maria, ou la demoiselle de compagnie*. Il a encore publié : I. *Petiteréponse à la grande Epître de*

M. Chénier, 1797. II. *Rhétorique épistolaire, 1804, in-12*. III. *John Bull, ou Voyage à l'île des chimères, 1818, 3 vol. in-12*; roman dont il fut défendu aux journaux de parler. IV. *Macédoine, ou Poésies et chansons érotiques, badines et grivoises, par Léger, fondateur et convive des dîners du Vaudeville et des soupers de Momus, Paris, 1819, in-18, etc.* Z.

LEGET (ANTOINE) fut d'abord professeur de théologie, puis supérieur du séminaire fondé, à Aix, par le cardinal Grimaldi, archevêque de cette ville. Il écrivit contre l'*Explication des maximes des saints* de Fénelon, et publia, en 1703, la *Conduite des confesseurs dans l'administration du sacrement de pénitence*. Il fut accusé d'enseigner le jansénisme, et ses traités de la grâce et des actes humains, furent condamnés, en 1710, par M. de Vintimille, alors archevêque d'Aix. Le mandement citait, entre autres, douze propositions sur la grâce, la liberté et autres matières. Il y avait déjà quelque temps que ce prélat se plaignait de l'esprit qui régnait dans ce séminaire, dont les directeurs se prétendaient, en vertu de la fondation, affranchis sous beaucoup de rapports de l'autorité de l'ordinaire. Un arrêt du conseil, du 30 juin 1710, les déclara soumis en tant et pour toujours à la juridiction de l'ordinaire. Leget fut alors renvoyé avec les professeurs. Il vint à Paris en 1715, et, s'étant mêlé dans des intrigues, au sujet de la bulle *Unigenitus*, il fut détenu quelque temps. Après la mort de Louis XIV, le cardinal de Noailles lui donna de l'emploi. On a de Leget une *Retraite de dix jours*. Il mourut le 24 mars 1728. P—c—T.

LEGGE (GEORGE), baron de Darmouth, amiral anglais, était fils aîné du colonel William Legge, valet de chambre de Charles I^{er}, et son fi-

dèle compagnon d'infortune, qui fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Worcester, et nommé trésorier de l'artillerie à la restauration. George Legge entra dans la marine à l'âge de 17 ans, sous l'amiral Édouard Spragge, et, avant d'avoir atteint sa vingtième année, se fit tellement remarquer par sa bravoure, qu'en 1667, le roi Charles II lui donna le commandement du *Pembroke*. En 1671, il fut nommé capitaine du *Fairfax*, et, l'année suivante, du *Royal Catherine*, sur lequel il obtint une grande réputation, dans un combat qu'il soutint contre les Hollandais, montés déjà à l'abordage; il trouva moyen de boucher les voies d'eau dont son bâtiment était criblé et de le conduire en sûreté dans un port d'Angleterre. En 1673, le roi le fit gouverneur de Portsmouth, grand-écuyer et gentilhomme du duc d'York. Plusieurs autres dignités lui furent également conférées; et, en décembre 1682, il fut créé pair d'Angleterre, avec le titre de baron de Darmouth. De grandes dépenses avaient été faites par le gouvernement anglais, pour réparer les fortifications de Tanger et y entretenir une nombreuse garnison, afin de protéger cette place contre les entreprises des Maures, qui n'attendaient qu'une occasion pour s'en emparer. Le roi crut que la conservation de cette place était plutôt une charge onéreuse qu'une possession utile à l'état; il résolut en conséquence de faire démolir les fortifications et de transporter la garnison en Angleterre; mais la grande difficulté était d'exécuter ce dessein, sans donner le moindre soupçon aux Africains. Lord Darmouth fut chargé de cette entreprise délicate et nommé, à cet effet (1683), gouverneur de Tanger, général en chef des forces anglaises en Afrique et amiral

de la flotte. Dès son arrivée, il prépara en secret tout ce qui était nécessaire pour exécuter les ordres qu'il avait reçus, et remplit complètement sa mission; à son retour en Angleterre, le roi lui fit présent de dix mille livres sterling. Lorsque Jacques II monta sur le trône (1685), lord Darmouth conserva la place de grand-écuyer et fut créé général de l'artillerie, constable de la Tour de Londres, capitaine de la compagnie franche d'infanterie, et membre du conseil privé. Ce monarque mit toute sa confiance dans l'amitié de lord Darmouth, et lorsqu'il eut acquis la conviction que le prince d'Orange avait l'intention de débarquer en Angleterre, il le nomma commandant de la flotte, que des vents contraires et bien d'autres accidents empêchèrent d'agir. Il est probable que, sans ces circonstances, Guillaume n'eût pas débarqué avant d'avoir eu à soutenir un sanglant engagement. Lord Darmouth retourna ensuite à Spithead, dans le mois de novembre, avec 43 vaisseaux de guerre, ayant laissé le reste de la flotte dans d'autres ports. Cependant, quoiqu'il eût ramené toute la flotte en sûreté en Angleterre, et qu'il eût agi par les ordres du roi Jacques, qui seul pouvait alors lui en donner, il fut néanmoins privé de tous ses emplois par le nouveau souverain et envoyé, en 1691, prisonnier à la Tour de Londres, où il mourut au bout de 3 mois, d'une attaque d'apoplexie, le 25 octobre de la même année, à l'âge de 44 ans. Quelques auteurs attribuent sa détention à la découverte d'une correspondance secrète, qu'il aurait entretenue avec Jacques II. Après sa mort, lord Lucas, constable de la Tour, fit quelques difficultés de permettre que le corps fût emporté sans ordre; mais Guillaume, consulté, ordonna qu'on

rendit au baron de Darmouth les mêmes honneurs que s'il était mort jouissant de toutes ses dignités. On tira donc le canon de la Tour lorsque le corps en fut extrait pour être déposé auprès de son père, dans un caveau de l'église des Mineurs, où l'on a élevé à sa mémoire un monument en marbre. — Son fils, nommé *Guil-laume*, lui succéda dans ses dignités, et fut fait, en 1702, conseiller privé de la reine Anne. Il fut ensuite l'un des lords du commerce et des colonies; en 1710, secrétaire-d'État, et l'année suivante élevé à la dignité de comte. — Il existait, à Venise, une famille noble, du même nom, qui a donné à cette république divers procureurs de Saint-Marc, dans les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

D—z—s.

LEGIPONT (le P. OLIVIER), savant et laborieux bibliographe, était né le 1^{er} novembre 1698, à Soiron, dans le duché de Limbourg. En 1720, il embrassa la vie religieuse, dans l'abbaye de Saint-Martin, à Cologne. Après y avoir enseigné quelque temps la philosophie, il en fut élu prieur, et profita de l'autorité que lui donnait cette charge pour introduire, dans le système d'étude, plusieurs améliorations. Il confia les différentes chaires aux plus habiles professeurs, se réservant celle de droit canonique, qu'il enseigna d'après un plan particulier. Lié d'une étroite amitié avec D. Bernard Pez, il recueillit, dans les bibliothèques et les archives des principaux couvents de l'Allemagne, une foule de pièces intéressantes, qu'il lui adressa pour les publier dans le *Thesaurus anecdotorum novissimus* (v. B. PEZ, XXXIII, 559). Malgré son obligeance pour tous ses confrères, il trouva, dans son ordre même, des envieux qui l'abreuverent de dégoûts; mais se mettant au-dessus de toutes les tracasseries, il

n'en chercha qu'avec plus d'ardeur les consolations de l'étude. Il contribua beaucoup à fonder, en Allemagne, l'Académie bénédictine, et il venait d'en être élu secrétaire, quand il mourut à Trèves, le 16 juin 1758, à 60 ans. Il est l'éditeur du grand ouvrage de Ziegelbauer (v. ce nom, LII, 324): *Historia rei litterar. ordinis S. Benedicti*. Legipont y mit la dernière main et le fit précéder de l'éloge de son savant confrère, qu'il avait déjà publié séparément. On a de lui soixante-dix ouvrages, dont on trouve les titres dans la *Bibliothèque générale de l'ordre de Saint-Benoît*, par J. François, II, 53-57. Dix-neuf seulement sont imprimés et cinquante-un inédits. On se contentera de citer : I. *Conspectus operum trithemianorum simul edendorum*, Lintz, 1746, in-8°. C'est le prospectus d'une édition des œuvres de Trithème, dont il s'occupa long-temps, mais qu'il ne put mettre au jour faute d'encouragements. II. *Dissertationes philologico-bibliographicæ de ordinanda et ornanda bibliotheca*, etc. Nuremberg, 1747, in-4°. Ce volume renferme cinq dissertations : la première traite des bibliothèques et de leur utilité, du choix des livres, de leur classement et des devoirs du conservateur; la seconde, des manuscrits, des livres rares et des ouvrages utiles; la troisième, des archives et de leur arrangement, et de tout ce qui concerne la diplomatie; la quatrième, de la numismatique et de l'archéologie, et enfin, la cinquième, de la musique et de ses avantages, de l'origine et des progrès de cet art, de ceux qui l'ont cultivé avec le plus de succès, et de la méthode la plus facile de l'apprendre. Cet ouvrage curieux est recherché. III. *Itinerarium, sive methodus apodemica peregrinationis præcepta*

exhibens, Augsbourg, 1751, in-8°. Parmi les manuscrits de Legipont, on distingue : l'*Histoire* de la congrégation de Brusfeld, 11 vol. in-4°; celle de l'abbaye de Saint-Martin, de Cologne, 11 vol. in-fol.; le *Catalogue* des manuscrits de l'abbaye de Saint-Jacques, de Mayence; ceux des bibliothèques de Grottwick, en Autriche; de Dalberg, à Mayence, etc.; une *Bibliographie bénédictine*, 2 vol. in-fol.; *OEdipus ægyptiacus, sive ars punctuandi*, 2 vol. in-4°, en vers; *Analecta oliverana*, 4 vol. in-fol. C'est un recueil d'opuscules, de dissertations, de lettres, etc. J. François, dans sa notice sur Legipont, dit qu'il pourrait augmenter ses *Analecta* d'un cinquième volume, formé des pièces qu'il avait entre les mains.

W—s.

LEGIVRE (1) de Richebourg (M^{me}), romancière du XVIII^e siècle, a publié sous le voile de l'anonyme : I. *La veuve en puissance de mari*, nouvelle tragi-comique, Paris, 1732, in-12. Ce volume contient aussi deux divertissements, en un acte et en prose : *les Caprices de l'Amour*, et *la Dupe de soi-même*. II. *Aventures de Clamade et de Clarmonde*, tirées de l'espagnol, Paris, 1733, in-12. III. *Aventures de Flore et de Blanchefleur*, tirées de l'espagnol, Paris, 1735, 2 vol. in-12. IV. *Aventures de Zéline et Damasine*, histoire africaine, La Haye (Paris), 1735, 2 vol. in-12; La Haye, 1757, 2 vol. in-12. V. *Aventures de don Ramire de Roxas et de dona Léonore de Mendoce*, tirées de l'espagnol, Amsterdam et Paris, 1737,

(1) Presque tous les ouvrages de cette dame ont paru sous les initiales L. G. D. R., et quelques bibliographes modernes l'appellent *Lagrange* ou *Legendre* de Richebourg; mais l'abbé Declaustre, son contemporain, la nomme *Legivre*, dans la *Table du Journal des Savants*.

2 vol. in-12. On trouve, dans le 1^{er} vol., *le Talisman*, comédie en un acte et en prose; dans le 2^{me}, *Arlequin subdélégué de l'Amour*, comédie en un acte et en vers. VI. *Persile et Sigismonde*, histoire septentrionale, trad. de l'espagnol de Michel Cervantes (v. ce nom, VII^e, 551), Paris, 1738 (et non 1748), 4 vol. in-12. Suivant l'abbé de la Porte (*Hist. litt. des femmes françaises*, tom. IV), il est douteux que M^{me} Legivre de Richebourg soit auteur des ouvrages qui ont paru sous ses initiales; Lenglet-Dufresnoy les attribue pour la plupart, notamment ceux qui sont tirés de l'espagnol, à Maugim de Richebourg. Z.

LEGNANI (ÉTIENNE), peintre milanais, surnommé *il Legnanino*, pour le distinguer d'Ambroise Legnani, son père, peintre de portraits, naquit en 1660, et fut de son temps un des artistes les plus distingués de la Lombardie. Successivement élève du Cignani, à Bologne et de Carle Maratta, à Rome, il a réuni la manière diverse de ces deux maîtres et passe pour un de leurs plus habiles disciples. Quoique, par la suite, il soit devenu maniéré, ses tableaux sont remarquables par le jugement, la sagesse et le choix; son coloris est brillant et bien empâté, qualité que n'a pas, en général, l'école de Maratta. Legnani fut protégé par le prince de Carignan, qui avait pour lui de l'amitié. Ses ouvrages à fresque méritent une distinction particulière. Dans l'église de Saint-Ange, à Milan, il a peint au dessus du grand autel un *Couronnement de la Vierge*, qui lui fait beaucoup d'honneur. A Bologne, on voit de lui *la bataille que le roi don Ramire 1^{er} gagna, en 845, sur les Sarrasins, par le secours de l'apôtre saint Jacques*. Ce tableau, plein de feu,

prouve que Legnani aurait pu réussir dans les compositions les plus vastes et les plus difficiles. Il a laissé beaucoup d'ouvrages estimés, à Gênes, à Turin et dans d'autres villes du Piémont; mais son chef-d'œuvre est la peinture du dôme de Saint-Gaudence à Novare. Legnani mourut en 1715, laissant deux filles héritières des biens considérables que ses travaux lui avaient acquis.

P—s.

LEGONIDEC ou **LE GONIDEC** (JEAN-FRANÇOIS-MARIE-AURICE-AGATHE), savant antiquaire, naquit, le 4 septembre 1775, au Conquet, petit port de mer situé à la pointe occidentale du Finistère, où son père, d'une ancienne maison, mais sans fortune, occupait un emploi des fermes. Orphelin à l'âge de trois ans (sa mère venait de mourir, et son père, homme dur et bizarre, délaissait tous les siens), il fut recueilli au château de Kerjean-Môl par M. et M^{me} de Kersauson qui l'avaient tenu sur les fonts de baptême. Telles furent la tendresse de ces parents adoptifs et l'indifférence de son père que, jusqu'à sa douzième année, le pauvre orphelin ne se douta nullement de sa position. Quand elle lui fut révélée, il tomba malade et faillit mourir de douleur. A cette époque, l'abbé Le Gonidec (celui qui, sous la Restauration, refusa l'évêché de Saint-Brieuc), était grand-chantre de Tréguier où il y avait un collège d'une réputation méritée; le jeune Le Gonidec y fut envoyé. Ses études furent parfaites. Soit qu'il sentît en lui-même quelque vocation pour l'état ecclésiastique, soit que l'influence de son parent eût agi, dès son entrée au collège, il avait revêtu la soutane. Le jeune abbé Le Gonidec, c'est ainsi qu'on l'appelait dans le monde, joignait déjà à beaucoup d'esprit et d'imagination un vif at-

trait pour les lettres. Aussi, pendant ses vacances, au château de Kerjean-Môl, tous les manoirs d'alentour lui étaient-ils ouverts. Ses parents selon Dieu n'avaient qu'à se féliciter de leur adoption. Vers la fin de 1791, M. de Kersauson émigra. Le Gonidec, qui achevait ses études, vint s'établir à Kerjean, et là se fit le précepteur du fils et des neveux de son généreux parrain, dont les biens ne tardèrent pas à être mis sous le sequestre. Toute la famille Kersauson dut abandonner la demeure de ses pères. Le Gonidec lui-même, forcé de chercher une retraite, ne put rester longtemps paisible et ignoré dans celle où il s'était réfugié. La Bretagne fermentait. Les paysans le pressaient de se mettre à leur tête. Mais, de Brest, on le surveillait : une visite domiciliaire fit découvrir des armes placées à son insu sous son lit. Arrêté, il fut jeté dans les prisons de Carhaix. Condamné en 1793, après une longue détention, il marchait au supplice et il était déjà arrivé au pied de l'échafaud, sur la place du château de Brest, quand des amis, (on n'a jamais su leurs noms), se précipitèrent tout armés sur la place, renversèrent les soldats et délivrèrent le prisonnier. Le Gonidec fuyait au hasard par les rues de Brest; une maison est ouverte, il y entre : c'était celle d'un terroriste. « Ah! Monsieur, crie une femme, quel bonheur que mon mari soit absent! Mais sortez, sortez vite, ou vous êtes perdu! —Et perdu, Madame, si je sors. Pour un instant, de grâce, cachez-moi! » La pauvre femme, émue tout à la fois de peur et de pitié, lui donna asile jusqu'à la nuit. Le proscrit put alors franchir les portes de la ville et gagna, à travers champs, le petit port de Léon, d'où il passa en peu de jours en Angle-

terre. La providence qui l'avait soustrait à l'échafaud veilla sur lui dans l'exil. Dénué de toute ressource, il débarqua à Pen-zanz, dans la Grande-Bretagne, quand, au sortir du vaisseau, il est abordé par un domestique qui lui demande si son nom n'est pas Le Gonidec. Sur sa réponse affirmative, le domestique reprend qu'il a ordre de sa maîtresse de prier l'étranger de descendre chez elle. Cette hospitalité s'explique ainsi : Le Gonidec avait un parent de son nom recommandé à cette dame et qu'on attendait d'Amérique : depuis plusieurs jours, le domestique guettait sur le port l'arrivée des bâtiments : la ressemblance de noms amena cette méprise dont la généreuse dame remercia le hasard. Elle garda son hôte pendant près d'une année. En 1794, il prit une part active aux guerres civiles du Morbihan et des Côtes-du-Nord; il y reçut deux graves blessures, l'une à la jambe, l'autre à la poitrine. Promu, dans les armées royales, au grade de lieutenant-colonel, il fit un second voyage en Angleterre, d'où le ramena la fameuse expédition de Quiberon. Depuis lors, errant plusieurs années, il profita enfin de l'amnistie qui suivit le 18 brumaire, et rentra à Brest le 9 novembre 1800. La longue hospitalité qu'il reçut à cette époque, dans les campagnes, influa puissamment sur la direction de ses études ultérieures. Ses courses aventureuses lui avaient déjà révélé, en partie, sa vocation. Forcé de se cacher et de vivre sous l'habit des paysans, il s'était mis à apprendre parmi eux, d'une manière raisonnée, la langue celto-bretonne, qu'il avait parlée sans étude dans son enfance. Amoureux de recherches archéologiques, le vieux maître de Kerveatoux y asso-

cia Le Gonidec qui, depuis ce moment, ne cessa un seul jour de consacrer tous ses efforts à la propagation de la langue de son pays natal. Mais, avant tout, il devait songer à son avenir. La protection de son oncle, le baron Sané, inspecteur-général du génie maritime, lui fit obtenir, au mois de juillet 1804, un emploi dans l'administration forestière. L'année suivante, son nom figura parmi ceux des membres de l'Académie celtique créée, dans le but de rechercher les antiquités des Celtes et des Gaulois. Elle ne contribua pas peu à faire éclore la Grammaire Celto-Bretonne, et, à ce titre seul, elle aurait des droits à la reconnaissance de la Bretagne. En 1806, il était chargé de reconnaître la situation forestière de la Prusse. Lorsque Napoléon visita Anvers et les ports de la Hollande, il fut donné à Le Gonidec de le voir de bien près. Admis, chaque jour, comme secrétaire de l'inspecteur-général, dans le cabinet de l'empereur, il emporta de son génie une vive admiration. Mais ce sentiment a ses réserves et n'engage pas; il convenait seul à un libre compatriote de La Tour-d'Auvergne et de Châteaubriand. En 1812, il porta à Hambourg le titre de chef de l'administration forestière au-delà du Rhin. Dans cette position élevée, où tant d'autres eussent trouvé la fortune, il ne prouva, lui, que son désintéressement. Bien plus, son père étant mort insolvable, il contracta des dettes pour payer celles de ce père qui, dès l'enfance, l'avait abandonné. Quand les désastres de Moscou entraînèrent l'évacuation de Hambourg, Le Gonidec, le dernier à quitter son poste, y perdit ses meubles, ses livres, ses manuscrits. En vain espérait-il dans l'ancienne dynastie, qu'il avait

autrefois servie vaillamment; la perte de son brevet d'officier annule tous ses services militaires. Une réduction s'opère même dans son administration, et le conduit successivement à Nantes, à Moulins, à Angoulême, et toujours avec un grade et des appointements inférieurs. L'étude devint son refuge et sa consolation pendant ces pénibles épreuves. La science avait réservé à sa vieillesse une position tout exceptionnelle. Mis à la retraite, en 1834, il vint à Paris chercher, dans une maison particulière, le travail nécessaire pour nourrir sa famille. M. de Gourcuff, directeur des assurances générales, cette providence des Bretons malheureux et sans emploi, s'empres- sa de l'admettre dans ses bureaux. Le Gonidec en devint l'âme; ses jeunes collègues ne se lassaient pas d'entendre, dans leur idiôme natal, de nobles pensées exprimées dans le plus pur langage; lui, en parlant de la Bretagne, se consolait d'être forcé de vivre loin d'elle. Ces rapports, si honorables des deux côtés, ne devaient avoir qu'une courte durée. Tombé malade au mois de juin 1838, il mourut, après cinq mois de continuelles douleurs, le 12 oct. suivant. Ce savant philologue est auteur de plusieurs ouvrages dans lesquels il a fait ressortir la richesse et l'énergie de la langue de son pays, dont il a puissamment contribué à fixer le génie : I. *Grammaire celto-bretonne, contenant les principes de l'orthographe, de la prononciation, de la construction des phrases, selon le génie de la langue celto-bretonne; dédiée à l'Académie celtique de France*, Paris, 1807, in-8°; 2^e édit., sous ce titre : *Grammaire celto-bretonne, par J.-F.-M.-M.-A. Le Gonidec, membre honoraire de la Société royale des Antiquaires de France, président de la classe des lan-*

gues et des littératures de l'Institut historique, membre de plusieurs autres Sociétés savantes et étrangères, nouv. édit., Paris, 1828, in-8°. Quelques jours avant sa mort, Le Gonidec, recueillant le peu de forces que lui avait laissées sa longue maladie, revoyait, sur son lit, les dernières épreuves de sa Grammaire. Il connaissait le prix de son travail, et se félicitait, en mourant, d'avoir pu l'accomplir. Nous consignerons ici le jugement qu'a porté, sur cet ouvrage, M. Brizeux, juge si compétent en semblable matière : « La Grammaire de « Le Gonidec, bien supérieure à toutes « les précédentes, ne laisse rien à « désirer, comme rudiment. La syn- « taxe en est bien établie; nul n'avait « indiqué la génération des verbes, « nul ce parfait tableau des lettres « mobiles, dont les lois mystérieuses « et multiples étaient si difficiles à dé- « couvrir. Quant à l'alphabet, il rend « tous les sons des mots, laisse voir « leur formation, et se prête logique- « ment aux mutations de lettres. J'y « regretterai une seule lettre corres- « pondant au *th* kenrique ou gal- « lois, son qui existe encore chez les « Bretons, et que le *z* ne peut rendre. « Les consonnes liquides soulignées, « à peine sensibles pour quiconque « ne parle pas la langue bretonne dès « l'enfance, prouve, chez notre celto- « logue, une finesse d'ouïe des plus « rares. Jusqu'à cette dernière édition « de la Grammaire, il n'avait pu, « faute de caractères, indiquer ces « consonnes; sur quoi on lui dit que « ce serait une difficulté pour bien lire « sa Bible : « Oh! répondit-il, je n'ai « jamais employé ces sons liquides « dans mes textes! » Et pourtant, hors « lui, puriste, qui s'en serait douté? « Savants, vous pouvez vous fier à la « conscience de cet homme. » II. *Dic-*

tionnaire celto-breton au breton-français, Angoulême, Fr. Tremeau, 1821, in-8°. On peut le regarder comme un chef-d'œuvre de méthode. C'est un triage complet des précédents vocabulaires et glossaires, exécuté avec la critique la plus prudente et la plus sûre. Un supplément, encore inédit, augmenterait de beaucoup ce dépôt déjà si riche. III. Une traduction en langue bretonne du *Catéchisme historique de Fleury*, 1826, petit in-18. De tous les écrits de Le Gonidec, celui-ci, le plus simple de style, serait aisément devenu populaire, si l'auteur eût mieux su le répandre. IV. *Testamant nevez hon Autrou Jezuz-Krist, Troët é brézonneck, gant I. F. M. M. A. Le Gonidec. E. Angoulem, 1827, F. R. Tremeau*, petit in-8°. Le pays de Galles enleva presque en entier cette traduction du Nouveau Testament. V. *Buhez Santez Nonn, et de son fils saint Devy (David)*, archevêque de Menevie en 519, mystère composé en langue bretonne antérieurement au XII^e siècle, publié, d'après un manuscrit unique, avec une introduction par l'abbé Sionnet, et accompagné d'une traduction littérale de M. Le Gonidec, et d'un fac-simile du manuscrit (tiré à 300 exemplaires), Paris, Merlin, 1837, in-8°. M. l'abbé Sionnet démontre invinciblement dans ses notes et dans sa préface que ce mystère, ou du moins la plus grande partie, est antérieur au XII^e siècle, quoiqu'il ait été retouché aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles; le manuscrit remonte à cette dernière époque. Le poème se divise en trois parties : 1^o la vie de sainte Nonn; 2^o les miracles qui s'opèrent sur son tombeau; 3^o l'épiscopat et la mort de saint Dévy, son fils. Il est écrit en vers rimés suivant le génie de notre prosodie, et il n'y a pas encore un siècle qu'on le jouait en Bretagne, la

veillé du Pardon de Sainte Nonn, c'est-à-dire qu'on le récitait et le chantait alternativement, comme c'est encore aujourd'hui l'usage sur le théâtre breton. Sainte Nonn et son fils, en grande vénération dans le pays de Galles, aussi bien que dans l'Armorique, sont invoqués dans plusieurs églises de ces dernières contrées, notamment près de Landernau, dans l'église de Saint-Dévy, où l'on voit encore des fresques qui représentent tout au long l'histoire de sa vie et celle de sa mère, et l'église de Diri-Nonn (Dirinon), où le corps de la sainte a été enterré. — La version de Le Gonidec est d'une fidélité scrupuleuse. VI. Plusieurs dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie celtique*. Elles consistent en : 1^o *Deux versions bretonnes de l'Enfant prodigue, l'une en dialecte de Léon, l'autre en dialecte de Tréguier* (t. II.); 2^o *Notice sur les cérémonies des mariages dans la partie de la Bretagne connue sous le nom de Bas-Léon* (t. II, 1808); 3^o *Notice sur le temple de Lanleff, dans le département des Côtes-du-Nord* (t. III, 1809). Le Gonidec a, en outre, fourni au *Recueil de la Société des antiquaires de France* une *Réfutation de l'ouvrage de M. de Penhouet*, intitulé : *Recherches historiques sur la Bretagne* (dans ce qui concerne son système sur la langue armoricaine) (t. I^{er} 1817); un *Extrait du Glossaire breton, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques, usitées dans la ci-devant province de Bretagne* (A. D.) (t. IV, 1823). VII. *Testamant Koz* (Ancien Testament). VIII. *Dictionnaire français-breton*, exécuté selon le même plan et les mêmes principes que le *Dictionnaire celto-breton*. IX. *Heùl pé Imitation Jésus-Krist*, traduction de l'imitation de Jésus-Christ. X. *Gweladen nou pé Bizitou ar Sacramant*, traduction

des Visites au Saint-Sacrement, de Liguri. Ces quatre derniers ouvrages sont manuscrits ; mais ils ne tarderont vraisemblablement pas à voir le jour. Toutes les œuvres de LeGonidec sont écrites dans le dialecte de Léon, que l'on sait être le plus pur des dialectes de la Basse-Bretagne. Il consacra onze années de veilles, ajoutées à ses travaux journaliers, aux Dictionnaires, deux ans à la Grammaire et dix à la Bible ! On est en droit de regretter que des travaux si consciencieux et si utiles n'aient pas attiré l'attention du gouvernement. Cet homme désintéressé, qui n'avait rien su solliciter, trouva, parmi ses compatriotes, des vengeurs de l'oubli et de la médiocrité dans lesquels a vécu celui qui avait tant et si bien fait pour la culture et la propagation du celtique, ce vivant rameau des langues primitives. Immédiatement après ses obsèques, une commission de Bretons a arrêté, du consentement de sa famille, l'ouverture d'une souscription, dans le but de transférer ses restes mortels au Conquet, sa ville natale. Le *Téven* (où une place serait bénite), est le lieu provisoirement choisi pour cette sépulture. De cette *Dune*, qui forme un côté de la baie du Conquet, la tombe se verrait et de la ville et de la mer. Un *Men-hir* ou *Peúlvan*, de forme druidique, s'élèverait sur la tombe. Mais pour que ce *Men-hir*, en conservant la forme du passé, atteste aussi l'esprit des temps nouveaux, une croix doit être gravée du côté de l'est, et du côté de l'ouest une épitaphe bretonne, au-dessous de laquelle sera placé le médaillon de Le Gonidec, avec la date de sa naissance, celle de sa mort, et celle de sa sépulture définitive. — Ce savant était le cousin de M. Le Gonidec, conseiller à la Cour de cassation, avec lequel on l'a quelquefois confondu. P. L.—r.

LEGOTE (PAUL), peintre, florissait à Séville au commencement du XVII^e siècle. En 1629 il fut chargé de peindre, pour la paroisse de Sainte-Marie-de-Lebrixa, quatre tableaux représentant : *La Nativité de Jésus-Christ, l'Adoration des Rois, les deux saints Jean et une Annonciation*. Ces tableaux jouissent d'une telle réputation, qu'Antoine Pons, dans son *Voyage en Espagne*, ne balance pas à les attribuer à Alphonse Cano, qui avait fait les sculptures du maître-autel ; mais il résulte des comptes conservés par le chapitre de cette église, que Legote est l'auteur de ces tableaux, pour lesquels il reçut plus de 35,000 réaux. En 1647, le cardinal Spinola, archevêque de Séville, le chargea de peindre *les douze Apôtres en pied*, dans le grand salon de l'Archevêché. Ces tableaux, de grandeur naturelle, se font distinguer par la vérité, l'éclat de la couleur, et un dessin assez correct. On a long-temps attribué à Herrera-le-Vieux, *douze Apôtres à mi-corps*, qui ornaient l'église de la Miséricorde, à Séville ; ils ont depuis été restitués à Legote, auquel ils font honneur. Sur la fin de sa vie, cet artiste alla s'établir à Cadix, où il mourut vers 1662. P—s.

LEGOVERNEUR (GUILAUME), né à Saint-Malo, fut doyen de la cathédrale de cette ville. Pourvu, le 29 janvier 1610, par Henri IV, de l'évêché dont elle était le siège, il fut sacré, le 20 février de l'année suivante, par le cardinal de Joyeuse, assisté des évêques d'Angers et de Nantes. Aussitôt après son sacre, il fit une collection des anciens statuts de son diocèse, qu'il publia sous ce titre : *Statuts synodaux pour le diocèse de Saint-Malo, par Mgr. G. Legouverneur, évêque de Saint-Malo, Saint-Malo, 1612 et 1619, in-8°*. Il publia aussi,

en 1620, une collection de nouveaux statuts in-4° très-estimés. Ce savant prélat avait été trois ou quatre fois, avant son élévation à l'épiscopat, député à Paris, pour y représenter les intérêts de la province et de sa ville natale. En 1614, il assista, en qualité de député du clergé aux États de Bretagne. On lui dut, outre l'établissement des Ursulines dans cette province, la création d'un grand nombre de maisons religieuses dans la circonscription de l'évêché de Saint-Malo, notamment de celle des Bénédictins de cette ville, et d'un monastère de Dominicaines, à Dinan. En 1626, il donna à son église cathédrale une statue d'argent dans laquelle il fit enchâsser une côte de saint Malo qu'il avait reçue des religieux de Saint-Magloire de Paris. Il mourut à St-Malo, le 25 juin 1630. — **LEGOVERNEUR** (*Guillaume*), neveu du précédent, naquit à Saint-Malo, le 25 juin 1600. Son nom de religieux fut *Daniel de Saint-Joseph*, sous lequel il acquit la réputation d'un profond théologien. Entré, comme novice, au couvent des Carmes de Rennes, à l'âge de quinze ans, il n'en avait pas encore vingt-quatre lorsqu'il fut choisi pour enseigner la philosophie aux religieux de son ordre à Caen. Il leur donna ensuite des leçons de théologie, et parut avec tant d'éclat dans les disputes publiques, que beaucoup d'externes suivirent ses cours. Ses leçons orales lui suggérèrent l'idée de réduire la Somme de saint Thomas d'Aquin en forme d'abrégé convenable aux jeunes gens. Une partie de ce travail parut sous ce titre : *Danielis a Sancto Josepho disputationes in Summam theologicam D. Thomæ*, Caen, 1649, in-fol. On conserva long-temps, dans une maison de son ordre, le manuscrit qui contenait la suite de ce premier volume. Le style de cet ou-

vrage est affecté et parfois d'assez mauvais goût. On doit encore au P. Daniel de Saint-Joseph, outre des *Sermons* pleins de solidité, mais qui pèchent par l'abus des ornements : I. *Vie de saint André Corsin*, carme, Rennes, 1630, in-8°. II. *Manuel de la confrérie de la sainte famille de Jésus*, Angers, 1640. III. *Le nouveau théologien français sur le mystère de la Sainte-Trinité*, Paris, 1653, in-4°; ouvrage dans lequel, pour se servir de ses propres expressions, il « expose « le plus épineux de ses traités, non « avec la pompe des harangues, ou les « pointilleries de la scholastique, mais « avec les seules armes de la vérité, « et les seules richesses de la doctrine, » et où il enseigne, en effet, avec exactitude, tout ce qui est nécessaire pour bien connaître ce dogme fondamental de notre foi. IV. *Sacrés panégyriques*, Paris, 1660, in-4°. Ce recueil est entaché des mêmes défauts que les *Sermons*. Le P. Daniel de Saint-Joseph devint provincial de son ordre en Touraine. Son oncle, l'évêque de Saint-Malo, voulut lui faire accepter sa théologale; mais il la refusa toujours par humilité, et, sur la fin de sa vie, il se retira au couvent de Guildo, maison de son ordre, où il mourut le 5 février 1666.

P. L.—T.

LEGOVELLO ou **LE GOVELLO** (*PIERRE*), plus connu sous le nom de *Quériolet*, naquit à Auray, en Bretagne, le 14 juillet 1602. Issu d'une famille noble, connue depuis les temps les plus reculés sous le nom de *Desforges*, dont celui de *Gouvellou* n'est que la traduction bretonne, il fut reçu conseiller au parlement de Bretagne, le 5 octobre 1628. Oubliant ce qu'il devait à sa famille, à lui-même et aux fonctions dont il était revêtu, il fut long-temps un objet de scandale. Non

content de mener une vie licenciuse, il y joignit l'incrédulité la plus éhontée dont il fit parade jusqu'à la face des autels. Affectant de n'éprouver aucune crainte, et voulant montrer que la colère du ciel même ne pouvait ébranler son cœur affermi dans le crime, il eut la témérité, au milieu d'une nuit où le tonnerre grondait sur sa tête, de se lever et de tirer ses pistolets contre l'orage, comme pour défier Dieu; après quoi il regagna son lit avec la plus grande tranquillité. Le lendemain, on lui fit apercevoir que la foudre était tombée dans sa chambre, et avait brûlé une des colonnes de son lit. Quelques jours auparavant, surpris, au milieu d'une lande, par un orage violent, il avait été abattu par le tonnerre, et forcé de se mettre à l'abri sous le ventre de son cheval. Ces dangers évidents, regardés comme des signes sensibles du courroux du Ciel, ne firent sur lui aucune impression. Plongé entièrement dans le vice, il paraissait n'en devoir jamais sortir, lorsque, tout-à-coup, on le vit rentrer en lui-même, et, peu de temps après, se retirer à la Chartreuse d'Auray. Cette conversion subite provenait d'une vision qu'il avait eue de l'enfer, où il avait vu la place qu'il devait occuper en expiation de ses crimes. On n'aurait pas cru qu'un songe pût avoir tant d'empire sur l'esprit d'un libertin incrédule. La terreur que lui avait inspirée sa redoutable vision le contint pendant quelques mois; mais, le souvenir s'en affaiblissant peu à peu, il s'ennuya de sa retraite, la quitta, et se livra de nouveau à ses penchants déréglés. Ce fut alors qu'il apprit qu'à Loudun, en Poitou, vivait une jeune calviniste qui passait pour la plus belle femme de son temps. Il part sur-le-champ, avec le dessein de ne rien épargner pour la séduire, et ar-

rive à Loudun le 4 janvier 1636. Le même jour, pendant qu'il parcourait les différents quartiers de cette ville, il se trouva devant l'église de Sainte-Croix, où il entendit un grand bruit. Ayant demandé ce qui le causait, on lui répondit que l'on exorcisait des filles énergumènes. La curiosité le fit entrer dans cette église pour y chercher l'objet de ses désirs; mais il ne put l'apercevoir. Le lendemain le même motif le ramena au même lieu, où l'une des énergumènes lui adressa la parole, et lui conseilla de quitter Loudun. On ajoute que le démon, qui parlait par la bouche de cette fille, eut avec lui un long et sérieux entretien. Il ne serait pas surprenant que, voulant donner plus d'éclat à la conversion de Quérolet, ses panégyristes y aient adapté le souvenir des exorcismes pratiqués à l'occasion du procès d'Urbain Grandier (*voy. ce nom*, XVIII, 295, et LAUBARDEMENT, LXX, 356). Au surplus, que l'erreur soit volontaire ou involontaire, toujours est-il que la raison se refuse aujourd'hui à admettre comme cause de sa conversion une intervention surnaturelle, qui n'a pu trouver de créance que dans un temps de superstition et d'ignorance. Mieux vaut l'attribuer au repentir et à l'influence de la grâce divine. Ce qui est positif, néanmoins, c'est que la conversion sincère de ce pécheur endurci, date de sa seconde visite à l'église de Sainte-Croix. Saisi tout-à-coup de remords, il se jeta aux pieds des prêtres et fit, avec les plus grandes marques de douleur, une confession générale et publique de tous les désordres de sa vie passée, avec promesse d'en faire pénitence le reste de ses jours. Le lendemain, 6 du même mois, il retourna, pour la troisième fois, à l'église de Sainte-Croix, où l'on exor-

cisait encore. Le démon le traita, dit-on, très-durement, et lui fit les reproches les plus amers; mais Quériolet, fortifié désormais contre ses attaques, n'y fit aucune attention, et partit le même jour. Arrivé en Bretagne, il congédia la plus grande partie de ses domestiques, ne gardant que ceux qui lui étaient affidés, parce qu'il voulait les charger de distribuer son bien aux pauvres, qui étaient reçus dans sa maison comme dans un hôpital. Après avoir donné ses ordres pour l'exécution de son dessein, il se rendit à Rennes, couvert d'une vieille chemise, d'un vieil habit et d'un mauvais chapeau. Là, il fit une espèce d'amen-de honorable, pour réparer le scandale qu'avaient occasionné ses débauches, et demanda à embrasser l'état ecclésiastique. On balança long-temps avant d'accéder à sa demande; mais Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, pensant que Dieu, qui, dans un instant, avait fait d'un persécuteur un apôtre, pouvait bien faire un bon ecclésiastique d'un impie nouvellement converti, l'ordonna prêtre, le 28 mars 1637. Il retourna alors à Loudun rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces du miracle de sa conversion, et passa le reste de sa vie dans une pénitence continuelle. Il mourut en prédestiné, le 8 octobre 1660, au couvent de Sainte-Anne d'Auray. Certains détails de la vie de Le Gouvello exigent, comme on l'a fait sentir, des restrictions; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est qu'il se livra à tous les désordres, dans ses premières années, qu'il se convertit, qu'il fut un modèle de pénitence, et que sa mort fut celle d'un saint. Aussi peut-on, à quelques égards, l'appeler l'*Augustin breton*. Il commença comme l'évêque d'Hippone, et finit comme lui. Le P. Dominique de Sainte-Ca-

therine, carme du couvent d'Hennebon, a publié une Vie de ce saint homme, sous ce titre : *Vie de Pierre Le Gouvello de Quériolet, prêtre, ancien conseiller au parlement de Bretagne*, Paris, 1663, in-16; 1665, 1677, in-12. Une dernière édition a paru sous ce nouveau titre : *Le grand pécheur converti, représenté dans la vie de M. Quériolet, né à Auray, par le P. Dominique*, Lyon, 1690, in-12. Une autre Vie de Quériolet a été publiée par M. Collet, prêtre de la mission, Saint-Malo, 1771, in-12.

P. L.—T.

LEGRAND (JEAN-MATHIEU), docteur en droit, naquit vers le milieu du XVI^e siècle, à Gallardon, près de Chartres, fils du lieutenant-général du bailliage de Châteauneuf en Thimerais, dont la coutume a été commentée par Dumoulin. Legrand fit ses études à Paris, et sa philosophie sous son oncle, professeur distingué dans cette ville. Il étudia le droit à Orléans, sous Robert, et eut l'insigne honneur d'avoir étudié sous Cujas, lors de son professorat à Bourges (*Histoire du Droit romain*, par M. Bériat Saint-Prix, page 576). Ce fut dans cette ville que, vers 1582, il prit le grade de licencié. De retour à Paris, il fréquenta le Parlement, et enseigna publiquement les Institutes de Justinien. Il quitta la capitale pour se rendre à Angers, où il reçut le bonnet de docteur. On l'appelait avec instance à Bordeaux, mais il préféra rester à Angers, où l'Université récompensa son zèle et son mérite en le comprenant au nombre des six docteurs institués par elle. Il ne prit possession de cette nouvelle dignité qu'en 1592. Revenu à Orléans, il y disputa une chaire de droit, et obtint les honneurs du triomphe. Il y mourut au commencement du XVII^e siècle.

Legrand a laissé : I. *Annotationes ad librum tertium Decretalium*, in-fol., 200 p., dont le manuscrit existe à la bibliothèque d'Orléans, n° 198 du catalogue de l'abbé Setier. II. *Differentiarum et rationum juris civilis libri duo*, Paris, 1606, 1 vol. in-12. Z.

LEGRAND (LOUIS), jurisconsulte, né à Troyes, en 1588, appartenait à une famille noble et qui occupait dans cette ville les premiers emplois de la magistrature. Après avoir commencé ses humanités au collège de son pays, il vint les achever à Paris, et fut ensuite envoyé à Bourges pour y suivre des cours de droit. Ses progrès furent aussi rapides que brillants, et, de retour à Troyes, il y exerça d'abord les fonctions d'avocat; puis, en 1625, après la mort d'un de ses oncles, il lui succéda comme conseiller au bailliage et présidial, charge qu'il résigna plus tard pour se livrer avec assiduité à un travail important. Legrand mourut dans sa ville natale, le 10 janvier 1664. On a de lui : un *Traité des restitutions*, Troyes, 1655, in-8°. Ce n'était que l'essai d'un ouvrage plus étendu qu'il publia sous ce titre : *Coutume du bailliage de Troyes, avec des commentaires*, Paris, 1661, 1681, in-fol. Le célèbre Pithou (v. ce nom, XXXIV, 536) avait déjà publié un livre sur le même sujet, mais les matières y sont moins développées que dans celui de Legrand, à qui l'on reproche cependant de n'être pas assez formel dans ses décisions et de laisser quelquefois le lecteur dans le doute. Au reste, son ouvrage est estimé; il en a paru une 3^e édition, Paris, 1737, in-fol. Z.

LEGRAND (le père ALBERT), d'une famille noble de Bretagne, neveu d'Ecuyer Vincent Legrand, sieur de Kerscao-Kerigowal, conseiller du roi et sénéchal de Carhaix, naquit dans

le XVI^e siècle, à Brest, ou probablement à Morlaix, au diocèse de Tréguier. Du moins, passa-t-il une bonne partie de sa vie dans cette dernière ville, car l'avocat Launay-Padioleau l'appelle *nourrisson de Morlaix*, et lui-même signait F. Albert Legrand, de Morlaix. Peu favorisé de la nature, quant à l'extérieur, il en fut dédommagé par les avantages de l'esprit et du savoir. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, acquit de la réputation comme prédicateur, et fut un des religieux distingués de la réforme établie au couvent des Dominicains de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, l'an 1619, et qui s'est étendue ailleurs. Le P. Albert Legrand était religieux de cette maison, mais il a habité aussi celles de Nantes et de Morlaix, etc. Il était dans le monastère de cette dernière ville, quand le P. Noël Deslandes, vicaire-général de la congrégation gallicane de son ordre, et depuis évêque de Tréguier, vint y faire sa visite, en 1626. Il en reçut l'ordre par écrit de travailler à la vie des saints de Bretagne, dont nous allons parler plus bas. Alors, le bon religieux, autorisé par ses supérieurs et les évêques des diocèses, parcourut les différents quartiers de la Bretagne, visita les églises et les monastères de la province pour consulter les chartes et les anciens monuments. Il est à croire qu'il n'y apporta pas la même critique ni les mêmes lumières que, depuis lui, Mabilion et récemment Gence ont mises dans leurs fouilles littéraires du même genre. Enfin, après dix ans de recherches et de soins, il publia, en 1636, *la Vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne armorique; ensemble, un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neufs évêchés d'icelle, accompagnée d'un bref récit des plus remarquables événements*

arrivés de leur temps, etc., qu'il dédia aux États de Bretagne, ouvrage immense pour le temps, et encore aujourd'hui regardé comme précieux et utile. L'auteur avait, en outre, puisé dans les annales des différents ordres religieux, dans les écrits du père Augustin du Paz, dans le *Gallia Christiana* de Claude Robert, etc., et surtout dans les mémoires qu'avait laissés un de ses oncles, Yves Legrand, chanoine de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et aumônier de François II, duc de Bretagne. Le P. Albert affecte souvent d'écrire les noms bretons suivant leur étymologie primitive, ce qui paraît ridicule et rebutant d'abord et pourtant a son avantage et son utilité. Il est fâcheux qu'il ait montré une crédulité si simple, car il y rapporte gravement des faits qu'on ne saurait concilier avec l'érudition que l'on reconnaît en lui. « Son ouvrage, dit Cambry (*Voyage dans le Finistère*), amas de contes et de merveilles, est un chef-d'œuvre de recherches et d'érudition. On en aime la lecture; il conserve l'originalité de l'imagination de nos pères, la nature des rêveries bretonnes; il retrace les usages de la plus haute antiquité. » On peut voir un exemple de cette excessive crédulité dans la vie de Saint Hervé (1), qu'il donne sous le 17 juin. Depuis que le bénédictin D. Lobineau (v. ce nom, XXIV, 598) a publié son excellente *Vie des Saints de Bretagne* (2), la pre-

(1) Croirait-on que le P. Albert est cité, dans l'excellente Grammaire de M. Girault-Duvivier, pour sa *Vie des Saints*? Cependant, d'après M. Johanneau, il veut bien faire mention de l'orthographe de cette vie même de S. Hervé (tome I, page 538, cinquième édit.).

(2) Le P. Albert Legrand n'a rien laissé du moins, dans ses *Vies des Saints*, qui resente la prévention ou l'hétérodoxie, et quand nous appelons excellent le recueil de D. Lobineau, nous excluons toujours la vie du sieur de

mière partie de l'ouvrage du P. Albert Legrand n'offre plus guère d'utilité sous le rapport des faits principaux; mais la seconde en offrira toujours par les détails où est entré l'auteur, par la lacune laissée dans le nouveau *Gallia Christiana*, où l'on n'avait point encore fait entrer la province de Tours; elle l'était surtout à une époque où la Bretagne n'avait encore produit ni les Lobineau ni les Morice, et le lecteur n'eût point trouvé dans Argentré ni dans Alain Bouchart les faits naïfs, détaillés et intéressants qu'il trouve dans le recueil du P. Albert. A la suite de la chronologie des évêques, il a encore mis un *Catalogue généalogique et chronologique des roys et des reines, ducs et duchesses de la Bretagne armorique*, jusqu'au gouvernement de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Telle qu'elle était, la *Vie des Saints* du P. Albert fut reçue avec empressement, et l'auteur vit son travail célébré par des pièces de vers qu'on a jointes au volume, comme c'était l'usage alors. Un de ses confrères, entre autres, le comparait à Ribadeneira, et établissait pourtant entre eux cette différence :

Je sçay que ce dernier a traité de plusieurs,
Et vous tant seulement des saints de la Bretagne,
Mais je sçay qu'on cueillit de plus exquises fleurs
Dans un petit jardin que dans une campagne.

La première édition des *Vies des Saints* d'Albert Legrand fut imprimée à Nantes, 1636, in-4°; la seconde à Rennes, 1659, in-4°, corrigée et augmentée par messire Autret de Missirien; la troisième à Rennes, 1680, in-4°. Malgré ces corrections, l'ouvrage

Pont-Château, janséniste outré, qui a contribué à pervertir l'esprit de quelques religieux d'Orval, et qui figure mal dans une légende. M. l'abbé Tresvaux l'a supprimée dans la belle édition qu'il a donnée de cet ouvrage.

reste encore chargé de plus d'érudition, il est vrai, mais déparé par une crédulité excessive. Quoi qu'il en soit, nous ne souscrivons point à l'opinion du janséniste Travers, qui dit qu'on y trouve pour quelques grains d'or beaucoup de sable, et nous préférons l'avis de dom Mabillon, qui, dans son *Traité des études monastiques*, en conseille l'acquisition pour une bibliothèque ecclésiastique. Le P. Albert était père du conseil de droit en son ordre. C'était un homme d'une piété admirable. Lié avec beaucoup d'érudits de son temps, il l'était surtout avec Autret de Missirien, celui qui a donné l'édition corrigée qu'Albert projetait lui-même. Enfin, une quatrième édition, revue par M. Graveran, curé de Brest, depuis évêque de Quimper, et enrichie d'un grand nombre de notes historiques et critiques par M. de Kerdanet, avocat, a paru à Brest, 1837, in 4°, mais les retranchements qu'on y a faits (car on n'a donné les Vies des Saints que d'après la deuxième édition) la rendent moins complète que les précédentes. Albert Legrand a laissé, en outre : I. *La Providence de Dieu sur les justes*, ou *l'Histoire admirable de S. Budoc, archevêque de Dol*. II. *Admirable providence de Dieu sur un pauvre homme miraculeusement délivré du naufrage*, Rennes, 1640, in-4°. III. *Vita Sancti Hærvæi* et aussi *Vita Sancti Majani*, imprimées dans le recueil des Bollandistes. Le dominicain Quétif parle ainsi du P. Albert Legrand, dans ses *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* : *Ingenio quidem ille (Albert) sagaci, litterisque melioribus addicto, at non forma admodum eleganti, staturaque pusillus*. Il mourut vers 1640. Le P. Richard n'a point trouvé de place pour son confrère dans son vaste *Dictionnaire universel*

des sciences ecclésiastiques ; M. de Kerdanet, dans ses *Notices des écrivains de la Bretagne*, lui a consacré un article malheureusement trop succinct pour une biographie bretonne ; mais il a fait précéder son édition du P. Albert d'une notice étendue sur ce religieux. Il ne dit pas si la *Chronologie des ducs de Bretagne*, etc., dans le recueil du P. Albert Legrand, est de celui-ci ou du savant Missirien ; nous la croyons de ce dernier. On conserve dans la bibliothèque de la ville de Rennes un manuscrit autographe du P. Albert, intitulé : *Collections pour la Vie des Saints de Bretagne*. B—N—E.

LEGRAND (PIERRE), né à Dieppe, sous le ministère du cardinal de Richelieu, passait pour un des plus braves flibustiers de son temps. C'était vers le commencement de ces célèbres aventuriers. Il se trouvait, en 1660, proche du cap Tiburon, le plus occidental de l'île de St-Domingue, dans le sud, après avoir long-temps couru la mer sans faire aucune prise, n'ayant que quatre petites pièces de canon et vingt-huit hommes d'équipage, sur un petit bâtiment qui commençait à faire eau de tous côtés. Pendant qu'en cet état il tenait conseil, le matelot qui était au haut du mât cria qu'il apercevait un navire, qui paraissait fort grand : « Tant mieux, répondit l'équipage, la prise en sera meilleure. » Aussitôt le conseil cessa, et l'on ne songea plus qu'à faire voile pour le joindre. En approchant le bâtiment espagnol, ils virent qu'effectivement il était d'une force à les faire douter du succès de leur entreprise. Mais Legrand ranima les siens, en leur exposant qu'il était probable que, à cause de la petitesse de leur navire, on ne se défierait aucunement d'eux, et que, par conséquent, ils auraient la facilité d'approcher et d'en venir à l'abordage. En

effet, lorsqu'on les eut aperçus de dessus le vaisseau espagnol, on en avertit le capitaine, qui, sachant que c'était un si petit navire, s'en moqua et continua sa partie de jeu. On alla lui dire une seconde fois qu'il paraissait que c'étaient des corsaires, en lui demandant s'il ne fallait pas préparer au moins deux pièces de canon : « Du canon, dit-il en riant, eh ! pour « quoi faire ? préparez seulement le « palan et nous les guinderons (1) ». Cependant, Legrand donnait sur son bord les ordres nécessaires à l'exécution de son dessein : « Nous n'avons, « dit-il à ses gens, qu'à approcher le « vaisseau : nous sommes trop faibles « pour que les Espagnols nous soup- « çonnent d'avoir envie de les atta- « quer. Quand nous serons auprès « d'eux, sautons sur leur bâtiment, et « que chacun songe à bien faire son « devoir. Pendant que j'irai à la cham- « bre du capitaine, mon lieutenant « ira aux poudres, et le pis aller sera « de faire sauter le vaisseau, si nous « ne pouvons nous en rendre maî- « tres. » Et pour ne laisser aucune ressource à la faiblesse, il donna, en particulier, ordre au chirurgien, qui était son confident, de ne monter que le dernier à bord de l'Espagnol ; mais, en quittant la barque, de la frapper d'un coup de pique, afin qu'elle fût submergée et n'offrît aucune retraite aux fuyards. Avant d'aborder, les corsaires s'étaient munis de pistolets et de coutelas. Dès qu'ils furent près du bâtiment, ils y montèrent à la hâte ; la surprise y fut égale à la consternation. Dans l'excès de leur étonnement, les Espagnols ne songèrent pas d'abord à se défendre, et quand ils le voulurent tenter, il n'é-

(1) Le palan est un assemblage de cordes et de poulies dont on se sert dans les navires pour élever de grands fardeaux à bord,

tait plus temps. Les gens de l'équipage qui se reposaient pendant que les autres étaient de quart, ne sortirent du sommeil que pour être conduits à fond de cale avec leurs compagnons, et, ne voyant autour d'eux aucun navire qui pût avoir apporté les ennemis, ils s'écrièrent : *Jesus, son demonios estos* ; c'est-à-dire, *ceux-ci sont donc des diables*. Ce bâtiment était le vice-amiral des galions d'Espagne, éloigné de la flotte. Il portait cinquante-quatre pièces de canon, la plupart de bronze, quantité de vivres, de munitions et des richesses considérables. Legrand débarqua ensuite les Espagnols au cap Tiburon, ne garda que ce qu'il lui fallait de matelots pour manœuvrer, conduisit sa prise en France, en fit le partage, et, plus sage que la plupart des flibustiers qui dissipèrent aussitôt leurs richesses en bonne chère, en femmes et au jeu, s'établit dans son pays natal, et y jouit d'une fortune qu'il devait à son courage et à sa prudence. Il vécut fort honorablement et mourut en 1670.

M—E.

LEGRAND (ANTOINE), né à Douai, au commencement du XVII^e siècle, fit profession dans l'ordre de Saint-François, et s'associa particulièrement avec les membres du collège anglais de cette ville. Il fut envoyé en Angleterre avec la qualité de missionnaire, et se fixa dans l'Oxfordshire. Partageant tout son temps entre l'étude et les fonctions de son état, il y mourut vers la fin du XVII^e siècle. Legrand avait professé avec beaucoup de distinction la philosophie et la théologie dans l'université de Douai. On le regarde comme le premier qui ait réduit à la méthode scholastique la philosophie de Descartes, dont il se montra toujours le zélé partisan, et dont il fut surnommé *l'abréviateur*. Il eut à ce sujet

de très-vives disputes avec Jean-Sergeant (*v.* ce nom, XLII, 64), sur la nature des idées et sur plusieurs autres questions de métaphysique. Il a composé divers ouvrages, dont deux en français : 1° *Le Sage des stoïques*, ou *l'Homme sans passions, selon les sentiments de Sénèque*, La Haye, 1662, in-12, dédié à Charles II, roi d'Angleterre. Cet opusculé reparut anonyme, sous ce titre : *Les Caractères de l'homme sans passions, selon les sentiments de Sénèque*, Paris, 1663, 1682, in-12; Lyon, 1665, in-12. — 2° *L'Épiqueur spirituel*, ou *l'Empire de la volupté sur les vertus*, Douai, 1669, in-8°. Les autres écrits d'Antoine Legrand sont en latin : I. *Physica*, Amsterdam, 1664, in-4°. II. *Philosophia veterum e mente Renati Descartes, more scholastico breviter digesta*, Londres, 1671, in-12. Ce dernier, considérablement augmenté par l'auteur, fut publié depuis sous ce titre : *Institutio philosophiæ, secundum principia Renati Descartes, nova methodo adornata et explicata ad usum juventutis academicæ*, Londres, 1672, in-8°; *ibid.*, 1678, 1683, in-4°; Nuremberg, 1695, in-4°. Il en existe une traduction anglaise, faite par un membre de la société royale, Londres, in-fol. III. *Historiæ naturæ variis experimentis et ratiociniis elucidata*, Londres, 1673, in-8°; *ibid.*, 1680, in-4°; Nuremberg, 1678, in-8°; *ibid.*, 1702, in-4°. IV. *Dissertatio de carentia sensûs et cognitionis in brutis*, Londres, 1675, in-8°; Nuremberg, 1679, in-8°. C'est par erreur qu'on a quelquefois attribué cet ouvrage à Henri Jenkins. V. *Dissertatio de ratione cognoscendi et appendix de mutatione formali, contra J. S. (Joannis Sergeant) methodum sciendi*, Londres, in-8°. VI. *Apologia pro Renato Descartes, contra Samuellem Parkerum*, Londres, 1679, in-8°;

ibid., 1682, in-12; Nuremberg, 1681, in-12. VII. *Scydromedia, seu sermo quem Alphonsus de la Vida habuit coram comite de Falmouth, de monarchia*, libri II, Nuremberg, 1680, in-8°. VIII. *Curiosus rerum abditarum naturæque arcanorum perscrutator*, Francfort et Nuremberg, 1681, in-12. Un anonyme en a publié une traduction allemande en 1682. IX. *Animadversiones ad Jacobum Rohaultii tractatum physicum*, Londres, 1682, in-8°. Ce sont des remarques sur une version latine que Théophile Bonnet avait donnée de la *Physique* de Rohault (*v.* BONNET, V, 132, et ROHAULT, XXXVIII, 446). X. *Historia sacra a mundi exordio ad Constantini magni imperium deducta*, Londres, 1685, in-8°. Ce livre est rare et passe pour le meilleur ouvrage de Legrand. XI. *Missæ sacrificium neomystis succincte expositum*, Londres, 1695, in-12. — LEGRAND (l'abbé Jean-Baptiste), ardent cartésien, fut long-temps dépositaire de plusieurs manuscrits de Descartes, que Clersellier (*v.* ce nom, IX, 92), au moment de sa mort (1684), avait ordonné de lui remettre, avec une somme de 500 livres, destinée à la révision de ces papiers, afin qu'ils pussent être imprimés. Dès-lors, il s'en occupa avec zèle et communiqua les manuscrits, ainsi que d'autres documents, à Baillet, auteur de la *Vie de Descartes*, publiée en 1691. Mais Legrand mourut, vers 1704, à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, sans avoir achevé le travail qu'il avait entrepris, et qu'il confia, par son testament, à un professeur de philosophie au collège des Grassins, nommé Mar-mion, qui mourut aussi, en 1705, après avoir enjoint de rendre à la mère de l'abbé Legrand l'argent et les manuscrits qu'il avait reçus; et, depuis cette époque, on ne sait en

quelles mains ils ont passé. Emery (v. ce nom, XIII, 118), éditeur des *Pensées de Descartes*, n'a point parlé de ces diverses circonstances, dont on trouve quelques détails dans les *Nouvelles de la république des lettres* (juin 1705), et dans la *Préface de la vie de Descartes*, par Baillet. T—D.

LEGRAND de Laleu (LOUIS-AUGUSTIN), né à Nouvion en Picardie, le 18 mai 1755, étudia la jurisprudence et suivit la carrière du barreau; mais, en 1786, ayant signé une *consultation* en faveur de trois hommes condamnés à la roue par le bailliage de Chaumont, il fut rayé du tableau des avocats. Cette consultation se trouve à la suite du *Mémoire justificatif* que Dupaty publia pour ces trois infortunés, et qui fut brûlé par arrêt du parlement de Paris, sur le réquisitoire de l'avocat-général Séguier (v. DUPATY, XII, 257, et SÉGUIER, XLI, 468) (1). Appelé, comme professeur de législation, à l'École centrale du département de l'Aisne, établie à Soissons, Legrand de Laleu fut aussi nommé correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et reçut la croix de la Légion-d'Honneur. Outre la *Consultation* déjà citée, on a de lui : I. *Philotas*, roman qui parut sous le voile de l'anonyme, 1786, in-8°. II. *Dissertation historique et politique sur l'ostracisme et le pétalisme*, lue à l'Institut national, Paris, an VIII (1800), in-8°. III. *Recherches sur l'administration de la justice criminelle chez les Français avant l'institution des parlements, et sur l'usage de juger les accusés par leurs pairs ou jurés, tant en France qu'en Angleterre*.

(1) Le président Dupaty, voyant la détresse de Legrand de Laleu, voulait lui assurer une pension de 1,200 liv.; mais celui-ci renvoya le titre de cette pension au donateur, en ne lui écrivant que ces mots : « Votre amitié m'honore, mais votre vertu m'indigne. »

Cet ouvrage qui, en 1789, partagea avec celui de Bernardi (voy. ce nom, LVIII, 63) le prix proposé par l'Académie des inscriptions, ne fut imprimé qu'après la mort de l'auteur; Paris, 1823, in-8°, avec portrait, et précédé d'une notice très-intéressante sur Legrand de Laleu, par M. Lesur. A la fin du volume, on trouve plusieurs poésies très-agréables, entre autres, deux odes, pleines de verve, l'une sur la translation du corps de Descartes, et l'autre sur la translation du corps de J.-J. Rousseau, au Panthéon. Cette dernière se termine par cette strophe qui peint le caractère de Rousseau :

Mais que fais-je ? où m'emporte une ardeur insensée ?
Jean-Jacques du tombeau s'est élancé vers moi :
Modère ces honneurs dont mon âme est blessée ;
Je fus homme, tais-toi.

Legrand de Laleu avait entrepris une traduction en vers de dix syllabes de l'*Araucana*, dont on a trouvé les 15 premiers chants achevés. C'est au milieu de ce travail, qu'il mourut à Laon, d'un anévrisme, le 13 juin 1819, âgé de 64 ans. — **LEGRAND** (François-René-Frédéric), poète et littérateur, mort à Paris en 1832, était né à Orléans et prenait le titre d'*élève de la nature*. Il a publié un grand nombre d'opuscules en vers et en prose, parmi lesquels nous citerons : 1° *Stances à l'Éternel sur les principaux devoirs de l'homme*, Paris, 1829, in-12. Une feuille publique en rendit compte; mais l'auteur, se croyant insulté dans cet article, y répondit par l'écrit suivant : *Au journal intitulé le Voleur*, in-8° de 2 pages; 2° *Les journalistes intrigants et calomnieux démasqués, suivis du journaliste tel qu'il devrait être*, Paris, 1829, in-12; 3° *La Philippiade*, fragments en vers sur la vie de Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, Paris, 1830, in-8° de 16 pages; 4° *Les*

opinions politiques de la France dévoilées, ou quel est le désir des républicains, napoléonistes, carlistes et orléanistes. Pourquoi le commerce ne va pas, et le moyen de le faire refleurir, dialogue en prose, Paris, 1831, in-8° de 16 pages. F—LE.

LEGRAND (CLAUDE-JUST-ALEXANDRE), général français, naquit au Plessier-sur-Saint-Just (Oise), le 23 février 1762. Devenu orphelin à 15 ans, il entra au service comme soldat dans le régiment Dauphin, infanterie, le 16 mars 1777. Il y était sergent-major en 1786, lorsqu'il obtint son congé. Il se maria ensuite à Metz, reprit du service en 1790 et fut nommé chef d'un bataillon de volontaires de la Moselle. L'année suivante le gouvernement le chargea de l'inspection d'une partie de l'armée de la Moselle, et, en 1793, il fut élevé au grade de général de brigade. Employé en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, il eut part aux victoires d'Arlon, de Fleurus et de Juliers. En 1795, le passage du Rhin à Ham, au-dessus de Dusseldorf, lui offrit une nouvelle occasion de se distinguer. Dans la nuit du 6 août (19 thermidor), il s'embarque avec un bataillon de grenadiers, traverse le Rhin, sous le feu d'une redoute ennemie, dont la clarté de la lune dirige les coups. Les grenadiers se précipitent sur ses pas, culbutent 2,000 hommes, et s'emparent de sept pièces de canon. Legrand se porte rapidement sur Dusseldorf, qu'il enlève de vive force, et fait prisonnier le commandant, avec sa garnison de 1500 hommes. Cette brillante opération fut terminée en moins de sept heures. Le général en chef, Jourdan, la mentionna en ces termes dans son rapport : *La conduite du général Legrand et son intrépidité sont au-dessus de tout éloge*. Bientôt

après, Legrand donna de nouvelles preuves de talent et de courage à l'attaque des hauteurs de Poperg, de Leinsfeld, et facilita la prise de Cassel. On le vit encore, en 1796, effectuer un second passage du Rhin à Weissen-thurn, et tenir en échec l'ennemi aussi long-temps qu'il le fallut pour établir un pont sur le fleuve. Il se distingua encore aux batailles de Wurtzbourg, de Liptingen; et le grade de général de division fut en 1799 la récompense de ses nombreux services. Il prit alors le commandement des troupes, en avant du fort de Kehl. Legrand commençait à peine à se rétablir d'une maladie grave, lorsque Masséna l'appela près de lui en Helvétie; mais, peu de temps après, l'ennemi s'étant renforcé dans la vallée de la Kintzig, il vint reprendre son premier poste sur la rive droite du Rhin. Dans la campagne suivante, sous les ordres de Moreau, il eut la gloire d'attacher encore son nom à la victoire de Hohenlinden. En 1801, il fut choisi pour commander le Piémont, et il y rétablit bientôt l'ordre, par sa modération et son désintéressement autant que par ses sages et vigoureuses mesures. Le gouvernement consulaire le nomma inspecteur-général d'infanterie en 1802. Lors de la formation du camp de Saint-Omer, il y commanda la troisième division. En 1805, également employé sous les ordres du maréchal Soult, il contribua aux succès de la campagne d'Autriche, et décida en faveur des Français le combat de Wertingen, se signala à l'affaire de Hollabrunn et particulièrement à la bataille d'Austerlitz où, avec une faible partie de sa division, il tint pendant plus de douze heures, sur les points de Telnitz et de Sokolnitz, tous les efforts de l'aile gauche russe, lui fit quatre mille prisonniers et enleva douze piè-

ces de canon; il en fut récompensé par le grand-cordon de la Légion-d'Honneur et le titre de comte. Commandant, en 1806, une division du quatrième corps d'armée, il se distingua de nouveau à la prise de Lubeck, à Iéna, Eylau, Heilsberg et devant Kœnisberg; puis en 1809, dans la campagne d'Autriche, aux combats d'Ebersberg, de Gross-Aspern et ensuite à Essling et Wagram. Mais ce fut surtout dans la désastreuse campagne de Russie, en 1812, qu'il se fit le plus d'honneur en combattant sous les ordres du duc de Bellune. On y trouve son nom mentionné, dans tous les rapports et bulletins, pour sa bravoure et son sang-froid imperturbable. Il eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Polotsk, et prit le commandement du deuxième corps d'armée, lorsque le maréchal Gouvion-Saint-Cyr eut été blessé. Ce fut en forçant le passage de la Bérézina, le 28 novembre 1812, et en sauvant, par son intrépidité, les débris de l'armée française et l'empereur Napoléon lui-même, qu'il reçut la blessure dont il mourut à Paris le 8 janvier 1815. Il avait été nommé sénateur en 1813. Se trouvant à Paris en avril 1814, il fut un des premiers généraux à se soumettre au gouvernement royal. Louis XVIII le créa pair dans le mois de juin suivant. Ses dépouilles mortelles ont été déposées au Panthéon. Legrand a laissé un fils de son second mariage avec la fille du ministre Schérer. C'était un fort beau militaire, et ses manières nobles et gracieuses le distinguaient de la foule des généraux de cette époque. Il était très-aimé des soldats; et, blessé gravement comme il le fut, il n'échappa au désastre de la Bérézina que par l'amour de ses grenadiers, qui le portèrent long-temps sur un brancard.

M—n j.

LEGRAS (ANTOINE), né à Paris, vers 1680, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et s'y distingua par sa régularité et par sa science. Ayant ensuite quitté cette société, il rentra dans le monde, et mourut le 11 mars 1751. C'était un homme très-versé dans l'étude de l'Écriture-Sainte et des Pères. Les traductions qu'il en a données, avec des notes explicatives, témoignent de son érudition, mais elles sont en général faibles et diffuses. Presque tous ses écrits ont paru sous le voile de l'anonyme. En voici les titres : I. *Ouvrages des Saints Pères qui ont vécu du temps des Apôtres, contenant la lettre de S. Barnabé, le Pasteur de S. Hermas, les Lettres de S. Clément, de S. Ignace et de S. Polycarpe, avec des notes*; Paris, 1717, in-12. Ce livre est précédé de judicieux avant-propos, et accompagné de remarques utiles. II. *Dans la Sainte Bible, en latin et en français, avec des notes littérales pour l'intelligence des endroits les plus difficiles, par Le Maître de Sacy*, le iv^e volume contient les livres apocryphes, en latin et en français, de la traduction du père Legras; Paris, 1717, 4 vol. in-folio. III. La même traduction fut réimprimée sous le titre suivant : *Livres apocryphes de l'ancien et du nouveau Testament, en latin et en français, avec des notes, pour servir de suite à la Bible de M. de Sacy*, en 21 vol., Paris, 1742, 2 vol. in-12. Ces deux tomes renferment le iii^e et le iv^e livre d'Esdras; le iii^e et le iv^e des Machabées; l'Épître de S. Paul aux Laodicéens, l'Épître catholique de S. Barnabé; le Pasteur d'Hermas, les Épîtres de S. Clément, de S. Ignace, de S. Polycarpe, et l'Épître à Diognète. Ainsi, un volume tout entier est à peu près la même chose que les *Ouvrages des*

Pères, publiés en 1717, par Legras. IV. *Épître à Diognète*, dans laquelle l'auteur, sur les ruines de l'idolâtrie et du judaïsme, établit les plus solides fondements de la religion chrétienne, ouvrage du 1^{er} siècle, traduit de l'original grec, Paris, 1725, in-12. Le père Legras pense que cet ouvrage apologétique, ordinairement imprimé avec les écrits de S. Justin, date de l'an 70 de Jésus-Christ. Cette épître renferme un admirable tableau de la vie des premiers chrétiens, mais la traduction manque d'exactitude en bien des endroits. V. *Les vies des grands capitaines grecs et romains*, de Cornélius Népos, avec les portraits des grands hommes et des caractères des siècles dans lesquels ils ont vécu, tirés de Velléius Paterculus, Paris, 1729, in-12, sans texte. C'est le seul ouvrage de Legras qui porte son nom. La traduction de Népos est accompagnée de quelques notes utiles; mais un autre traducteur, Bruyset, remarque avec raison qu'elle est froide et prolix. VI. *Apolo-gie de M. Nicole*, écrite par lui-même, sur le refus qu'il fit, en 1679, de s'unir avec M. Arnauld, etc., (publiée par les soins de M. Le Gras, ci-devant confrère de l'Oratoire), Amsterdam (Paris, Simart, 1734, in-12). Le titre de cette publication montre que le père Legras avait déjà quitté la société dont il faisait partie. — **LEGRAS du Villard** (Pierre), chanoine du chapitre de Saint-André de Grenoble et supérieur de la maison de Parménie, mourut en 1785, à l'âge d'environ 85 ans. Les ouvrages qu'il a publiés sont : I *Sanctoral*, ou *Légendes des Saints du diocèse de Grenoble*, 1730, in-8°; 1740, in-12. II. *Discours sur la vie et la mort de M. le cardinal Lecamus*, évêque et prince de Grenoble, Lausanne (Grenoble), 1748, in-

12 (anonyme). III. *Lettre sur la procession des fous et autres extravagances en diverses églises*, 1757. IV. *Dissertation sur l'origine des noms de famille*, 1758, in-12. V. *Les agréments de la solitude*, 1758. C—L—T.

LEGRAS (PHILIPPE), jurisconsulte, né en 1752, à Dijon, était procureur au parlement de cette ville avant la révolution. Il s'y montra d'abord fort opposé et il essuya quelques persécutions. Étant venu à Paris après la chute de Robespierre, il s'y lia particulièrement avec Maret depuis duc de Bassano, et lorsque celui-ci fut devenu un grand personnage il lui fit encore plus assidûment sa cour, et par lui obtint quelques faveurs du gouvernement impérial. Nommé par sa protection l'un des membres de la commission qui prépara le Code de commerce, il eut une grande part à sa rédaction, et ne contribua pas peu à lui donner le caractère de fiscalité dont il est empreint. Legras fut nommé, à la suite de cette opération, avocat au conseil d'État, et chevalier de la Légion-d'Honneur, ce dont sa vanité parut très-flattée. Fort affligé de la chute du gouvernement impérial et de son protecteur le duc de Bassano, il se retira à Dijon, et mourut dans cette ville le 14 avril 1824. Il avait publié : *Le citoyen français*, ou *Mémoires historiques, politiques, physiques*, etc., 1785, in-8°. II. *Puissante réclamation pour les pères et mères des émigrés*, Paris, 1795, in-8°. III. *Note sur la formule de procéder devant les tribunaux de commerce*, brochure in-8°, Paris, 1812. M—D j.

LEGRAVEREND (JEAN-MARIE-EMMANUEL), jurisconsulte, né en 1776, à Rennes, se destina d'abord à l'exercice de la médecine, mais renonça de bonne heure à cette carrière. Nommé

secrétaire en chef de l'administration d'Ille-et-Vilaine, il occupa cette place pendant trois ans, et la quitta pour celle de chef de bureau au ministère de la justice, où il devint, en 1813, chef de la division des affaires criminelles et des grâces. L'année suivante, le roi lui accorda la décoration de la Légion-d'Honneur. C'est par erreur qu'on a dit qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, Legraverend fut élu par le département d'Ille-et-Vilaine à la chambre des représentants. Nous sommes assurés qu'il n'a jamais fait partie d'aucune assemblée législative. Ayant conservé ses fonctions au ministère de la justice, il fut appelé, en 1819, à faire partie du conseil d'État en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire. Ayant été mis à la retraite, il se fit inscrire, en quittant le ministère de la justice, sur le tableau des avocats à la cour royale de Paris, et ouvrit un cabinet de consultations (1). Il en rédigea deux, dans le courant de 1826 et 1827, pour M. Isambert, avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation, qui était poursuivi à raison d'un article intitulé : *Des arrestations arbitraires sur la voie publique*, inséré dans la *Gazette des Tribunaux*. Il n'était pas marié. Il est mort à Paris, le 23 déc. 1827. Legraverend a laissé, sur le droit criminel, qui, durant toute sa vie, avait été l'objet spécial de ses études, plusieurs ouvrages estimés : I. *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°. L'auteur a refondu ce traité dans l'ouvrage suivant, où il s'est occupé

(1) Les auteurs de la *Biographie des contemporains* prétendent qu'en sortant de la chancellerie, Legraverend devint conseiller à la cour royale de Rennes : ils se trompent. C'est son cousin qui était membre de cette

de cette procédure dans les chap. XIII et XIV du titre 2. II. *Traité de la législation criminelle en France*, Paris, 1816, 2 vol. in-4°; 2^e édition, 1823; 3^e édition, revue et corrigée sur les notes manuscrites de l'auteur, et d'après les changements survenus dans la législation et la jurisprudence, par M. Duvergier, 1830. C'est un livre bien fait. Après avoir, dans une introduction écrite avec élégance et simplicité, tracé rapidement l'histoire de la législation criminelle en France, l'auteur expose les principes qui dominent la matière, fait connaître les droits et les devoirs des officiers de police judiciaire chargés de la recherche et de la constatation des crimes, délits et contraventions, ainsi que l'organisation de tous les tribunaux de répression, depuis la simple police jusqu'à la Cour des Pairs, et les formes de la procédure qui doivent être suivies devant chacun d'eux. Il discute avec méthode et clarté les questions que le texte de la loi peut soulever. Il cite la jurisprudence, mais n'hésite pas à la combattre dès qu'elle ne lui paraît pas conforme à l'intention du législateur. Il cède à la raison, jamais à l'autorité. Il rapporte aussi les opinions des autres criminalistes, soit pour les réfuter, soit pour fortifier les siennes. On peut seulement regretter que dans son *Traité de la législation criminelle*, qui devait, ce nous semble, indiquer non-seulement les formes à suivre pour atteindre les infractions, mais encore les peines qui sont infligées à ces infractions, l'auteur ne se soit occupé que de la *procédure*, et ait négligé la *pénalité*. Il eût été à désirer qu'il énumérât les crimes, délits et contraventions prévus, soit par le code pénal, soit par les lois qui en forment le complément; qu'il prît soin de citer les dispositions pénales appli-

cables, et de donner la solution des questions que leur application peut faire naître. L'ouvrage eût alors embrassé la législation criminelle tout entière, et l'on n'aurait pas eu à lui reprocher de ne pas tenir ce que son titre promet. Tel qu'il est, il ne saurait dispenser d'un commentaire sur le code pénal, dont il n'explique qu'un petit nombre d'articles. Dans les deux premières éditions, les recherches étaient difficiles pour ceux qui n'avaient point étudié avec soin les divisions de l'auteur. Cela tient à la méthode même qu'il a adoptée. La forme du *traité* a une valeur scientifique plus grande que celle du *commentaire*; elle annonce une intelligence plus vaste, puisque l'auteur est obligé d'embrasser toute la matière d'un coup d'œil, et qu'il doit édifier un corps complet de doctrine; mais, dans la pratique, le commentaire est plus commode. Les questions s'y trouvent rapprochées du texte de la loi. On n'a point à s'occuper des classifications souvent arbitraires de l'auteur. La loi lui sert de guide, ainsi qu'au lecteur. Le *traité* est bon pour ceux qui veulent étudier, le *commentaire* est préférable pour ceux qui ont seulement besoin de consulter un livre. Au reste, des tables des articles de la charte constitutionnelle et des codes cités dans le *Traité de la législation criminelle* ont fait disparaître ces inconvénients dans l'édition donnée par M. Duvergier. Ce livre réunit maintenant les avantages du traité à ceux du commentaire.

III. *Observations sur le jury en France*, Paris, 1818; 2^e édition, 1827; 1 vol. in-8°. IV. *Des lacunes et des besoins de la législation française en matière politique et en matière criminelle, ou du défaut de sanction dans les lois d'ordre public*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°. L'ouvrage est divisé en deux parties.

L'auteur traite d'abord de la législation criminelle. Les observations que contient cette partie forment le complément du *Traité* dont nous avons parlé plus haut. Après avoir fait connaître ce qui est, l'auteur indique ce qui devrait être. Le premier ouvrage était purement pratique, celui-ci n'est que théorique. La seconde partie est relative aux matières politiques; l'auteur y parle des droits garantis par la charte, notamment de la *liberté individuelle* et de la *sûreté des personnes*. Elle se rattache ainsi à la première. Les observations que renferme ce livre sont remplies de vues sages, qui annoncent une instruction profonde, un esprit juste et méditatif, un amour sincère du pays et de ses semblables.

V. *Un mot sur le projet de loi relatif au sacrilège*, Paris, 1825, in-8°. VI. *Lettre à M. le comte de Montlosier*, Paris, 1826, in-8°. Cette brochure est relative à un mémoire à consulter et à des dénonciations contre les jésuites, publiés par le comte de Montlosier (voy. ce nom, au Suppl.) dans le courant de la même année. VII. *Les Coups de bec et les Coups de patte, histoire abrégée, rapide et légère du peuple ornithien, traduit d'un manuscrit tombé de la lune*, anonyme, Paris, 1825, 2 vol. in-12. C'est une histoire allégorique des événements qui se sont passés depuis la convocation des États-Généraux par Louis XVI jusqu'en 1825. L'auteur, à en juger par le titre, croyait être léger, badin et piquant; mais il s'est trompé. Cette satire est froide, obscure, ennuyeuse. Une courte analyse du commencement du chap. I^{er} et la citation de quelques phrases suffiront pour en donner une idée: *En l'an 8871, depuis l'apparition d'un astre dont la douce lumière et les rayons bienfaisants éclairent plusieurs mondes, un*

coin de cette planète qu'on nomme la lune était habité par une peuplade nombreuse d'oiseaux de divers genres et de diverses espèces. Cette peuplade était gouvernée par un *coq huppé* ou couronné. Les sujets cherchaient leur nourriture, à l'exception cependant des *paons*, *cygnes* et *faisans*, qui bornaient leur *savoir-faire* à courtiser le coq huppé. Celui-ci, ayant épuisé ses trésors à force de largesses et de prodigalités, et ne sachant de quel bois faire flèche, se détermina à convoquer le corps entier de la peuplade. Les pies (ce sont les écrivains et les journalistes) applaudirent avec transport. Les paons voulaient qu'on recueillît les votes par voix, et non par têtes, et que leurs voix comptassent double. Cette prétention fut rejetée... Bientôt les paons, les faisans, les ducs, les cordons bleus, désespérant d'agir sur la masse ailée par leur propre crédit, manifestèrent hautement le projet de se séparer de la peuplade, et d'aller confier aux étrangers l'exécution de leurs sinistres projets, etc. Cet ouvrage a été reproduit, en 1829, sous le titre de *Manuscrit tombé du ciel*, ou *Histoire du peuple ornithien*. VIII. Des articles de critique, insérés dans le *Moniteur*, sur des ouvrages de jurisprudence.

G—D—F.

LE GRIS (JACQUES), écuyer de la cour de Pierre III, comte d'Alençon, est célèbre par un duel qu'il soutint contre Jean, seigneur de Carrouges. L'histoire de ce duel fameux, rapportée avec plus ou moins d'inexactitudes par Froissard, Sauval, Voltaire, Villaret et plusieurs autres, présente un des faits les plus intéressants du XIV^e siècle. C'est un des monuments les plus curieux de la barbarie de notre vieille jurisprudence criminelle. On sait que, malgré l'édit de 1306, on continua d'ordonner avec beaucoup

trop de légèreté les duels juridiques, sur des accusations souvent très-peu probables. Tel fut le duel dont nous allons rendre compte, en rectifiant le récit de Froissard, suivi trop aveuglément par les historiens. Cet événement eut lieu en 1387, le 22 décembre, après plus d'un an de plaidoiries, tant à Alençon qu'au parlement de Paris. Jean, seigneur de Carrouges (et non pas Caronge, comme on l'a répété d'après Froissard, qui a pris un *u* pour un *n* dans les manuscrits dont il a fait usage), avait épousé en secondes noces Marie de Thibouville. Il était chevalier, et chambellan du comte d'Alençon. Jacques Le Gris, simple écuyer et possesseur de plusieurs fiefs près d'Argentan, vivait aussi à la cour et dans l'intimité du comte, qui n'estimait pas moins son esprit et ses connaissances que sa bravoure et sa loyauté. C'en était plus qu'il ne fallait pour exciter la haine des courtisans. Carrouges, naturellement jaloux, dur et brutal, avait toujours porté envie à Le Gris et cherché inutilement à le supplanter. Il partit pour l'Écosse avec l'amiral De Vienne, et envoya sa femme chez sa belle-mère, à Capoménil, près de Lisieux, dans la commune de Ménilmanger, où existe encore aujourd'hui un château nommé Carrouges, qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom dans le bourg de Carrouges, près d'Alençon, lequel appartient à l'ancienne famille des Tannegui Le Veneur. Elle était à Capoménil depuis quelque temps, lorsqu'un homme, qu'elle prit pour Le Gris, alla la visiter, et, l'ayant trouvée seule, la viola, après avoir vainement essayé de la séduire par les caresses et par l'argent. Marie dissimula jusqu'au retour de son mari l'horrible affront qu'elle avait éprouvé. Alors elle lui raconta fort piteusement,

comme dit Froissard (t. 3, ch. 43), *l'aventure* qui lui était arrivée. Carrouges assembla sa famille, porta plainte au comte d'Alençon, qui ne put concevoir que Le Gris, qui, le jour indiqué par Marie, s'était trouvé au château à quatre heures du matin, et l'avait encore servi à neuf heures, eût pu se rendre d'Alençon à Capoménil et de Capoménil à Alençon en cinq heures. En effet, la distance est de dix myriamètres (plus de vingt lieues), et alors les chemins, naturellement mauvais, étaient d'autant plus affreux que l'on était en hiver (le 18 janvier). L'alibi parut suffisamment établi aux yeux du comte d'Alençon et de toutes les personnes judicieuses. Il n'en fut pas de même au parlement de Paris, qui, par son arrêt du 15 sept. 1386, admit la plainte de Carrouges et déclara que « il échait gage de bataille; » arrêt inique s'il en fut jamais, puisque, d'après l'ordonnance de Philippe-le-Bel que nous avons citée plus haut, il aurait fallu que le crime fût constant et qu'il y eût eu de violents soupçons contre l'accusé. Mais le parlement n'était pas fâché de trouver une occasion de mortifier un seigneur puissant comme l'était le comte d'Alençon. On prépara dans la place Sainte-Catherine, derrière le Temple, des lices pour le combat auquel Le Gris eût pu légitimement se soustraire « par bénéfice de cléricature » (science). Il ne voulut point avoir recours à ce moyen, qui eût élevé des soupçons contre sa bravoure, dont il avait donné tant de preuves, et confirmé ceux que l'on avait conçus contre son innocence, qu'il espérait faire éclater. Toute la cour, le roi (Charles VI) et une nombreuse affluence de spectateurs environnaient le champ clos. Pour que le combat pût décentement avoir lieu, on fut

obligé d'armer chevalier Le Gris, qui n'était qu'écuyer. Il avait cinquante ans environ, et tel était aussi à peu près l'âge de Carrouges. D'ailleurs armes égales et pareille bravoure. Ainsi le résultat paraissait fort indécis. La dame de Carrouges fut présente au combat; elle était dans un char de deuil, et couverte de vêtements noirs. Son mari s'approcha d'elle, et lui dit : « Dame, par votre information et sur votre querelle, je vais aventurer ma vie et combattre Jacques Le Gris; vous savez si ma cause est juste et loyale. — Mon seigneur, répondit la dame, il est ainsi, et vous combattez tout sûrement, car la cause est bonne. » Carrouges embrassa son épouse, se signa, et, quoiqu'il fût dans l'accès de la fièvre qui depuis quelque temps le tourmentait, il se disposa à combattre et entra dans la lice. On se battit d'abord à cheval avec un égal avantage. Les deux champions s'avancèrent ensuite à pied, et s'attaquèrent avec beaucoup de vivacité. Le Gris porta à Carrouges un coup violent qui lui blessa la cuisse. L'affaire allait être bientôt décidée à l'avantage de l'accusé; et l'on doit juger quelles devaient être les transes de Marie, qui dans ce cas eût été condamnée au feu, et dont le mari eût été attaché à la potence. Après la blessure de Carrouges, le combat ne fut continué qu'avec plus d'acharnement. L'infortuné Le Gris eut le malheur de faire une chute, et son adversaire en profita pour se précipiter sur lui. Ce fut en vain que Carrouges voulut lui faire avouer qu'il était coupable : il persista à protester hautement qu'il était innocent, et à le jurer de la manière la plus formelle. Cependant l'impitoyable Carrouges, usant de toute la rigueur de sa victoire et du droit qu'elle lui donnait, lui enfonça

son épée dans le corps. Telle fut la fin de ce combat, qui ne permit à personne de douter que Le Gris ne fût coupable, puisqu'il avait été vaincu : logique toute-puissante à une époque où la force faisait le droit, où les préjugés et les erreurs les plus déplora- bles constituaient la raison publique. Le corps de Le Gris fut livré au bour- reau, qui le pendit, suivant l'usage, et l'abandonna à la voirie. Carrouges fut comblé de faveurs, et devint chambel- lan du roi. L'opinion publique était bien fixée sur cet événement; quelques années s'étaient écoulées; la famille du vaincu avait perdu la fortune et l'honneur... Enfin le véritable auteur du viol de la dame de Carrouges fut découvert : c'était un écuyer qui sans doute avait quelques rapports de res- semblance avec le malheureux Le Gris. Carrouges était alors en Afrique, et on ne le revit pas. Sa femme (sui- vant l'Anonyme de Saint-Denis), pé- nétrée de désespoir, se fit religieuse. Elle mourut inconsolable de la mé- prise cruelle dont elle était l'auteur.

D—B—S.

LEGROING *de la Maisonneuve* (la comtesse FRANÇOISE-THÉRÈSE-AN- TOINETTE), issue de l'une des plus anciennes familles de France, naquit à Bruyères, en Lorraine, le 11 juin 1764. Elle passa ses premières années, entourée de tous les avantages de la naissance et de la fortune, au milieu des montagnes de l'Auvergne. C'est dans cette province, qu'ils ne quittè- rent plus, que ses ancêtres paternels, descendants eux-mêmes des princes souverains de Logrono, en Espagne, étaient venus se réfugier. Leur hé- roïsme n'avait pu s'opposer plus long- temps aux maux dont les ennemis du nom chrétien, repoussés au loin par nos armes, accablaient leur pays. Madame Legroing avait bien, sans

doute, le droit de rappeler, dans ses intimes entretiens, une si noble ori- gine. Appartenir à une maison qui a donné à l'Église, avec un pape, Sergius II, plusieurs dignitaires éle- vés, et depuis bien des siècles des personnages distingués à l'État, est assurément un très-beau titre d'illustration héréditaire. Naturelle- ment entraînée aux recueils solitaires, souvent on la vit, dans son enfance, gravir seule les sen- tiers les plus difficiles. La vigilance trompée de ses parents ne tardait pas à la découvrir sur les hauteurs escar- pées, où sa naïve témérité l'avait con- duite. D'une vieille tour du château, on la voyait dans l'attitude de la con- templation et de la prière, toute ravie du spectacle qui s'offrait à ses yeux. A un âge plus avancé, ses inclinations autant que sa position lui firent sentir le désir d'être admise dans un de ces riches refuges, qu'une piété prévoyante avait fondés avec tant de munificence pour les besoins des plus hautes situations. Le chapitre noble et séculier de la Veine lui fut ouvert; un privilège, devenu en quelque sorte un droit de succession, lui assurait cette distinction, alors si recherchée. A seize ans, il lui fut accordé d'entrer dans cette retraite, qu'un long usage avait placée sous le patronage spé- cial des reines de France. A dix-huit ans, elle fut chargée, par la confiance des chanoinesses ses compagnes, de rédiger de nouvelles constitutions, pour remplacer les règles qui avaient dû jusque-là diriger le gouvernement intérieur de la communauté : tâche délicate à remplir au milieu d'intérêts puissants et divers. Elle s'en acquitta à la satisfaction générale et à la louange même de la cour, où, par cette première preuve de sagesse, elle sut déjà fixer l'attention et mériter les

plus augustes approbations. Dans ce séjour où sa prudence avait ramené les loisirs calmes et religieux, elle se livrait avec ardeur à l'étude de l'antiquité grecque et latine. Traduire Homère, Virgile et Cicéron, était une de ses plus chères occupations; plusieurs langues modernes lui étaient aussi familières, comme aucune des grandes littératures d'Europe ne lui était étrangère. De tels avantages l'avaient fait remarquer du monde savant, quand elle parut dans les cercles de la capitale. Déjà elle avait mis à profit sa retraite pour s'essayer dans la carrière littéraire, en traçant, sous la forme de plus pures fictions, les malheurs de Zénobie, reine de Palmyre. Malgré les plus pressantes sollicitations de ses amis, elle ne voulait destiner ce premier fruit de son imagination qu'aux communications les plus intimes. Un indiscret admirateur ne sut pas respecter cette réserve : il livra l'ouvrage à la publicité sans l'aveu de son auteur. Madame Legroing venait d'être arrachée à sa pieuse demeure, puis au foyer domestique, par la tourmente révolutionnaire : deux éditions se succédèrent en peu de mois. Plusieurs critiques comparèrent cette composition au Télémaque de Fénelon, non moins pour la perfection du style que pour la grandeur et la simplicité du plan. De ce succès, auquel seule elle n'avait pas voulu croire, elle ne regretta que ce qui aurait pu alléger les rigueurs d'un exil partagé avec sa mère, un frère encore enfant et deux sœurs : car ses efforts en tous genres étaient loin de suffire pour faire cesser des privations souffertes en commun, mais peut-être avec une inégale résignation. Cependant, son ingénieuse activité soulageait au moins ce qu'il y avait de plus pénible dans de tels

malheurs. Lorsque les occupations intellectuelles étaient d'un trop modique avantage, elle ne dédaignait point de recourir au travail des mains. A des objets d'art, tels que dessins, ou tableaux de fleurs qu'elle excellait à peindre, elle joignait d'élégantes broderies. Ici se doit placer un fait de sa vie qu'elle se plaisait à raconter avec un inexprimable charme de souvenir. La faim n'était pas le seul tourment qui se fit sentir pendant leur séjour à Bâle, où elle s'était retirée avec sa famille; le froid vint encore ajouter à tant de privations et de souffrances. Passant un jour devant la porte d'une pauvre femme qui vendait de la chaux vive, elle se prend à en demander pour deux liards, et il lui en est largement donné, mais à la condition qu'elle sera rendue éteinte, prétexte qui fait refuser la somme proposée. Le mouvement, mêlé d'un air de soudaine satisfaction, qui avait précédé ce singulier achat, suffit pour en dévoiler le motif. On sut plus tard que les malheureux exilés se chauffaient, le jour et la nuit, en jetant, peu à peu, de l'eau sur cette pierre cuite; et le calcaire ainsi modifié dans ses propriétés et ses usages était ensuite reporté par eux à la compatissante marchande, qui prétendait n'éprouver aucun détriment. C'est avec la plus respectueuse discrétion qu'elle soulagea de la sorte, pendant plusieurs mois, des infortunés dont le sort l'avait émue. Avec quelle bonté ce bienfait était rappelé par madame Legroing, quand nous nous reportions à ces temps malheureux! avec quelle douce joie et quelle sensibilité nous était représentée cette découverte d'un moyen de chauffage sans frais! Revenue de l'émigration, aux premiers temps du pouvoir de Bonaparte, la comtesse Legroing trouva la fortune

des siens en des mains étrangères, et elle ne tarda pas à comprendre que cette perte pourrait être sans retour. Soutenue par la noble indépendance de son caractère et sa seule énergie, elle voulut se créer une existence conforme à ses antécédents et en tout digne d'elle. Pour cela, elle résolut de se livrer à l'enseignement avec l'unique sœur qui lui restait : et, voulant se préparer à l'accomplissement d'un tel projet, elle fit paraître son *Essai sur l'éducation des femmes*. Cette œuvre, de profonde sagesse, fut accueillie, comme elle méritait de l'être, avec une faveur générale. A cette occasion, Bonaparte lui proposa le titre de surintendante, avec la haute direction dans les deux grandes institutions qu'il avait dessein de fonder pour la Légion-d'Honneur. Mais, par un sentiment de conscience et d'exquise délicatesse, quoiqu'elle eût conservé seule l'autorité supérieure dans ce poste si ardemment sollicité, elle crut devoir refuser cet emploi, auquel on voulait en même temps faire participer madame Campan. Celle-ci ne pouvait avoir ni la confiance ni l'estime de madame Legroing, qui lui attribuait, peut-être avec raison, d'avoir livré le secret du voyage de Varennes. De ce moment, elle ne s'occupa plus que de son projet, d'établir elle-même un pensionnat à Paris. Les plus honorables familles s'empressèrent de le favoriser en lui remettant leurs enfants. Le succès de son ouvrage lui valut encore une approbation flatteuse; Bernardin de Saint-Pierre lui adressa de sincères félicitations. Ce philosophe avait été frappé de ses vues judicieuses au milieu des aberrations sans nombre dont il était témoin. « Vous » préparez, lui dit-il, d'inappréciables trésors à la société. » Ses premières tentatives lui ayant réussi sui-

vant ses espérances, madame Legroing voulut rendre jusqu'à ses loisirs utiles à ses plus jeunes élèves, par une production appropriée à ses vucs : elle fit pour elles un recueil de *Contes moraux*, charmante composition, où se peignent admirablement toute la délicatesse de son goût et ses tendres sollicitudes pour l'enfance. Vers le même temps, elle put encore, dans un but plus avancé, donner, comme elle se plaisait à le dire, des sœurs à Zénobie : elle fit paraître *Cléance*, roman en trois volumes, dont le plan et le développement ne furent pas aussi généralement appréciés. Plus tard, elle composa une *Retraite pour la première communion*. C'est là qu'on voit combien son âme était nourrie de la piété affective de Fénelon, des grandes pensées de Bossuet, des Pères de l'Eglise, et de tous ces sentiments si propres à entretenir la générosité et l'élévation du cœur de la femme. Pie VII, présent à Paris, en agréa l'hommage. Au milieu de ces travaux si nombreux et si variés, elle prenait encore part à la rédaction du *Mercure*, de l'*Étoile*, et de plusieurs autres journaux, qui contiennent d'elle, outre d'excellents articles de littérature et de philosophie, des pièces de vers, des odes, des épîtres dues à un talent marqué pour la poésie. La musique avait aussi pour elle beaucoup d'attraits. Il lui arriva quelquefois d'échanger avec le fameux Kalkbrenner son rôle de poète, pour prendre celui de compositeur, où elle parvenait même à étonner son maître. Le peintre Prudhon, à qui l'on doit un beau portrait de cette femme éminente, fut un des artistes avec qui elle aima le plus à conserver des relations commencées dans leurs jours les moins heureux. Des rapports purement littéraires la rapprochèrent quelquefois de mesdames de Stael,

de Genlis et d'Hautpoul. L'impératrice Joséphine fut aussi une de ces femmes, remarquables à tant de titres, qu'elle se plaisait à fréquenter, l'ayant connue depuis son veuvage. Souvent elle en obtint, après comme avant son élévation, des faveurs nombreuses pour ses compagnons d'infortune, qui restaient encore éloignés du sol français. Elle avait aussi obtenu de Barras, au temps de sa puissance, des grâces non moins précieuses. Ce dévouement ne fut point entièrement méconnu par la Restauration : une pension bien modeste, sur la liste civile de Louis XVIII, en fut la première récompense. A cette époque, madame Legroing s'occupa de rétablir son chapitre canonial; elle recourut, pour cette fin, aux chambres législatives, en leur adressant un mémoire rempli de sages aperçus sur les besoins généraux du moment, et surtout sur la nécessité de relever ces antiques institutions qui avaient tant servi les intérêts de la société. Qui croirait aujourd'hui que les plus grands obstacles qu'elle rencontra dans ce pieux dessein lui vinrent du gouvernement royal, et que, sous Charles X, il fut tout-à-fait repoussé? Quand l'acquittement de la grande dette de l'indemnité fut décidé, madame Legroing put, avec une modique aisance, espérer un bonheur moins incertain. Cette justice tardive ayant laissé plus de liberté à ses goûts, elle reprit, sans aucune interruption, ses recherches commencées depuis long-temps sur les origines de la monarchie. Après vingt-deux ans d'efforts, qui n'avaient été suspendus que par une dure nécessité, elle eut enfin l'espoir de mettre au jour son œuvre de prédilection : *L'Histoire des Gaules et de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du*

règne de Hugues-Capet, en 3 vol. Une première partie seulement a paru, en quelque sorte sous forme d'introduction à la publication complète qui devait se faire par livraisons. L'Institut, à qui elle fut communiquée, s'empressa, par l'organe de l'un de ses secrétaires, de reconnaître toute la valeur de ce beau travail et sa haute portée. Madame la duchesse de Berry fut vivement frappée de son importance. L'imprimerie royale allait, sous ses auspices, reprendre cette publication, quand la révolution de 1830 vint l'en empêcher; le manuscrit fut rendu, non sans difficultés, et il reste, avec plusieurs autres, entre des mains fidèles. Madame Legroing était d'une taille remarquable; ses traits réguliers, sans être frappants, exprimaient, dans une parfaite harmonie, la vivacité unie à la douceur. Ses manières étaient empreintes de simplicité, de grandeur et de gravité tout à la fois. Sa vie entière fut la pratique des vertus chrétiennes : égalité constante de caractère, fidélité à toute épreuve, force d'âme, qu'elle tenait de deux sources fécondes, la nature et l'éducation; courage qui ne faiblit jamais, parce qu'il était soutenu par la résignation et la foi, telles furent les qualités qui la distinguèrent. Après une carrière de 74 ans, elle mourut le 12 mars 1837. Heureuse des engagements religieux, mais révocables, qu'elle avait pris au moment où elle était entrée dans le monde, elle ne voulut rien changer de sa position par le mariage. Ainsi elle n'a point cessé de conserver les prérogatives de son titre canonique, même après la destruction de toutes les fondations du genre de celle où elle passa les plus beaux jours de sa jeunesse. Madame Legroing a laissé les ouvrages suivants : I. *Zénobie*, Paris, 1800,

1 vol. in-8°. II. *Essai sur le genre d'instruction le plus analogue à la destination des femmes*, 2^e édition, Paris, 1801, 1 vol. in-18. III. *Contes*, 1 vol. in-18. IV. *Clémence*, Paris, 1802, 3 vol. in-12. V. *Retraite pour la première communion*, 1804, 1 vol. in-12. VI. Les neuf premiers chapitres de l'*Histoire* en 3 vol. dont nous avons parlé plus haut, broch., in-8°, imprimerie de Jules Didot aîné, Paris, 1830. C—T—S.

* **LEGROS** (CHARLES-FRANÇOIS) fut député du clergé de Paris aux États-Généraux de 1789; mais il n'y siégea pas long-temps, car il mourut le 21 janvier 1790. Aux ouvrages déjà mentionnés dans son article (t. XXIII, p. 587-88), il faut ajouter : *Examen du système politique de M. Necker*, mémoire joint à la lettre écrite au roi par M. de Calonne, le 9 février 1789, avril 1789, in-8°. Ce dernier écrit, relatif aux premiers symptômes de la révolution, eut beaucoup de succès, et l'on en fit aussitôt trois éditions. Le système de Necker y était vivement combattu, et la vanité de ce ministre en fut gravement affectée. — Plusieurs biographes ont confondu cet ecclésiastique avec un de ses homonymes, *Joseph-Marie Gros*, curé de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et député aussi par le clergé de cette ville aux États-Généraux. Dans la séance du 16 mars 1790, il demanda l'ajournement du projet de vendre, à la municipalité de Paris, des biens ecclésiastiques, déjà considérés comme domaines nationaux, pour deux millions payables en papier-monnaie. Le 17 août suivant, il prit la défense de M. de Castellane-Mazanges, évêque de Toulon, dont une lettre pastorale, dans laquelle ce prélat s'opposait aux innovations religieuses, avait été dé-

noncée à l'Assemblée. L'abbé Gros demanda en même temps d'être réintégré parmi les signataires de la déclaration de plusieurs députés en faveur de la religion, qu'il avait d'abord signée et qu'il avait eu la faiblesse de désavouer. Plus tard, il signa aussi les protestations du 12 et du 18 septembre 1791. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il fut dépossédé de sa cure, et bientôt incarcéré, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, dans le séminaire de Saint-Firmin, transformé alors en prison. C'est là qu'il se trouvait en septembre 1792, au moment des massacres. Quand les égorgeurs montèrent à sa chambre, il remarqua parmi eux un de ses paroissiens : « Mon ami, » lui dit-il, je te connais. — Et moi « aussi, M. le curé, je vous reconnais; je sais que dans plusieurs occasions vous m'avez rendu service. » — Comme tu m'en récompenses! « reprend le digne prêtre. — Je n'y « saurais que faire, répond ce misérable; la nation le veut et la nation « me paie. » Au même instant, faisant signe à ses complices, ils le prennent et le jettent par la fenêtre. Sa tête se brisa sur le pavé. On dit que, par son testament, ce charitable pasteur avait légué tous ses biens aux pauvres de sa paroisse. M—D j.

LEGUAY. Voy. PRÉMONTVAL, XXXVI, 44.

LEGUERCHOIS. Voy. GUERCHOIS (LE), XIX, 21.

* **LEHAYER Duperron** (voy. DUPERRON, XII, 263) était né à Alençon, en 1603, et succéda à son père dans la charge de procureur du roi au présidial de cette ville. Son poème, intitulé : *Les Palmes de Louis-le-Juste*, a été réimprimé sous le titre de *Muses royales*, Paris, 1637, in-4°. L'auteur y donne de grands éloges au cardinal

de Richelieu. Louis XIII, dans un voyage qu'il fit en Bretagne, ayant passé par Alençon, Lehayer lui présenta son poème, et obtint par cet hommage la protection du monarque, et, ce qui valait encore mieux, celle du ministre. Il reçut des lettres de noblesse, le cordon de St-Michel et le brevet de conseiller-d'état. Sa traduction de l'*Histoire de l'empereur Charles-Quint* fut d'abord imprimée à Paris, 1662, in-4°, puis à Bruxelles, 1663 et 1667, in-12 (v. VERA (don Juan-Antonio de), XLVIII, 154-55).

Z.

LEHMANN (CHRÉTIEN-GODEFROI-GUILLAUME), savant allemand, né le 15 juillet 1765, à Halberstadt, où son père était conseiller de province et premier bourguemestre, se voua de très-bonne heure à la carrière littéraire, et fit ses études avec la plus grande distinction à l'école du chapitre. Un seul parmi ses condisciples le surpassait : c'était Ehrsenreich Maass, qui, plus jeune que lui de sept mois, devait aussi mourir sept mois après lui. Il alla ensuite suivre les cours supérieurs à l'université de Halle. Son but étant de se vouer au ministère évangélique, il prit les ordres ; mais sa faible santé lui interdisait la prédication, dans laquelle il aurait eu inmanquablement des succès ; et lors même que, plus tard, il eut une place de prédicateur à l'hôpital du Saint-Esprit, il fut réduit la plupart du temps à se faire remplacer. Il avait ainsi vécu, après son retour de Halle, plusieurs années dans l'incertitude et sans titre, quand, en 1789, il accepta ou obtint celui de co-recteur à l'école de Martin, poste peu agréable, car cet établissement avait un rival, et un rival depuis long-temps heureux et riche, dans ce qu'on nommait l'école du chapitre. Lehmann s'évertua en vain avec le rec-

teur Alsleben et ses collègues à relever l'école de Martin. Cependant il s'offrit une occasion de la transformer en école communale. Il augura mal de cette novation, et ne fit rien pour en amener l'accomplissement. Plus tard il n'en fut plus question. Puis vint la grande crise de 1813. Au milieu de ce chaos d'événements, l'école de Martin cessa de fait d'être un établissement de plein exercice ; on n'y prépara plus d'élèves pour les études académiques, et la classe supérieure devint comme une école normale primaire ou élémentaire. Lehmann, pendant toute cette période de transition, tenta du moins de donner le plus grand développement à l'enseignement auquel il présidait. Il visa au perfectionnement des méthodes, à l'économie de temps, à la précision, et ce ne fut pas sans quelque succès. Mais le chapitre aussi avait à lui une école normale élémentaire, et cette concurrence écrasait Lehmann. Enfin il fallut qu'il laissât l'autorité venir à son secours, ou plus probablement il l'implora lui-même. Son établissement devint l'école communale supérieure. On supprima la classe normale, et il eut la direction du nouvel institut. Il survécut peu à cette réorganisation, et mourut le 2 juin 1823. Lehmann était doué d'une aptitude, d'une flexibilité rares. Sans être né poète, il avait infiniment de facilité pour la poésie. Il aimait et sentait les arts, principalement la peinture, la gravure, la musique. Il était d'une bonne force sur le piano. Fischer, son maître à l'école du chapitre, lui avait prédit, dans un programme imprimé, une brillante carrière. La prophétie ne se réalisa pas. Lehmann resta en route, faute de santé, faute de résolution aussi, et parce qu'il ne savait pas se raidir à propos contre les obstacles. Malgré ses

talents réels, il ne put écrire que peu. On comprend que les soucis quotidiens d'une direction aussi laborieuse ne lui laissent guère le loisir de préparer de grands travaux. On fait cas cependant de son *Précis de l'histoire naturelle de l'homme*, Leipzig, 1799. Cet ouvrage, rédigé pour les hommes du monde et la jeune population des collèges, ne contient point de recherches neuves; mais le style en est élégant, la méthode et l'exactitude au-dessus de tout reproche. L'anatomie y tient, comme on devait s'y attendre, beaucoup de place; pas une faute n'y éveille la défiance. On pourrait s'en étonner, si l'on ne savait que, pour cette portion de l'ouvrage, Lehmann se fit aider. Ses autres écrits consistent en une douzaine de *Programmata*, dont on peut voir le catalogue complet dans les *Halberstädtische Blätter*, 1813, t. I, p. 391 (consultez aussi Meusel, *Gel. Deutschl.*, 10^e, 14^e et 18^e vol.). Il ne prit part à aucune feuille périodique. P—OT.

LEHODEY de Saultchevreuil, littérateur et journaliste, publia en 1789, lors de l'ouverture des États-Généraux, une feuille intitulée d'abord *le Journal des États-Généraux*, puis de *l'Assemblée nationale*, dont Rabaut-Saint-Étienne passa pour être le principal rédacteur. Aucun journal ne rendait un compte plus fidèle des discours prononcés dans cette assemblée, et il eut en conséquence beaucoup de succès; mais l'établissement du *Moniteur*, plus étendu et plus fidèle encore, lui porta un coup funeste. Lehodey entreprit en 1791, sous le titre de *Logographe*, un autre journal pour lequel quatorze copistes recueillaient les débats législatifs, et, par la protection de Louis XVI, eurent à l'Assemblée une loge particulière. Ce prince, qui faisait

les frais du journal, le lisait très-assidument. Il fut supprimé après la journée du 10 août 1792, sur la dénonciation de Thuriot. Lehodey fut poursuivi et traduit devant le comité de surveillance, par lequel il fut assez heureux de faire accueillir sa justification. Échappé avec peine aux persécutions de 1793, il vit, en 1795, un nouvel orage s'élever contre lui par la dénonciation de Louvet, qui l'accusa, à la tribune de la Convention, d'avoir *tenu des propos contre-révolutionnaires* au sujet des députés proscrits au 31 mai. Cette accusation n'eut pas de suites fâcheuses, et elle ne put empêcher Lehodey de devenir, en 1799, chef du bureau des journaux et de l'esprit public au ministère de la police, sous Fouché. Il est probable qu'il inspira peu de confiance à ce ministre, qui le priva de cet important emploi en le faisant nommer, peu de temps après la révolution du 18 brumaire, secrétaire-général d'une préfecture de la Belgique. Lehodey ne conserva pas non plus fort long-temps cette place, et il revint dans la capitale, où il ne parut s'occuper que de travaux littéraires. Il y mourut le 4 avril 1830. On a de lui : I. *De la conduite du sénat sous Bonaparte, ou les causes de la journée du 31 mars 1814, avec des détails circonstanciés*, 1814, in-8°. II. *Histoire de la régence de l'impératrice Marie-Louise et des deux gouvernements provisoires*, Paris, 1814, in-8°. III. *Parallèle et critique impartiale des traductions des Bucoliques en vers français de MM. Tissot et H. de Villodon*, Paris, 1820, in-8°. Z.

LEHONGRE (ÉTIENNE), sculpteur, naquit à Paris, en 1628. Après avoir étudié son art sous Jacques Sarrazin, il se rendit à Rome, où il demeura six ans. Il tint un rang assez distingué parmi les artistes auxquels

Louis XIV confia les embellissements du château de Versailles. Les jardins sont ornés de plusieurs de ses ouvrages, et ils justifient le choix que Colbert avait fait de lui. On remarque entre autres une figure de l'*Air*, en marbre, de sept pieds de proportion, exécutée sur les dessins de Lebrun; deux termes, *Vertumne* et *Pomone*; des *Tritons* et des *Syrènes*, en plomb, dans le parterre du Nord, et, dans l'allée d'eau, plusieurs bas-reliefs représentant des *Fleuves*, des *Nymphes* et des *Enfants*, qu'il fit en concurrence avec Legros, et dans lesquels il se montra digne d'un tel rival. L'un des quatre bas-reliefs qui ornent la porte Saint-Martin, à Paris, est dû à son ciseau. C'est sur son modèle que fut fondue, en 1690, la statue équestre en bronze érigée, en 1725, à Louis XIV sur la place Royale de Dijon, et qui fut détruite en 1792. C'était l'ouvrage capital de cet artiste. Lehongre avait aussi fait une partie des sculptures du collège Mazarin, aujourd'hui palais de l'Institut. Il fut reçu membre de l'Académie en 1668, et mourut à Paris en 1690. P—s.

LEHRBACH (le comte de), diplomate autrichien, né vers 1750, entra fort jeune dans la carrière politique, et y fit son apprentissage sous le célèbre Kaunitz. Il était, en 1792, lorsque la guerre avec la France commença, directeur des affaires étrangères à Vienne. Envoyé aussitôt en Franconie, il y fit tous ses efforts pour que l'*Association des Cercles* entrât dans la coalition, et, malgré de grandes contradictions, il parvint à réunir ceux de la Souabe. Pour cela, il avait fait circuler un mémoire très-adroit, et dans lequel il montrait avec beaucoup de force la nécessité de se réunir contre les innovations révolutionnaires. Ce mémoire,

officiellement transmis aux cours de Munich, de Salzbourg, et à tous les princes du Rhin, ne put cependant les déterminer complètement. Le comte de Lehrbach resta dans ces contrées, pour y entretenir le zèle des habitants contre les Français. Après la paix de Bâle, en 1795, il fut envoyé à Berlin comme ministre de l'empire, puis à Ratisbonne et à Bâle, où il eut des conférences avec le baron de Hardenberg et le plénipotentiaire français Barthélemy. Ce fut lui surtout qui parvint à faire échouer le projet d'alliance avec la Prusse que la France méditait. Étant retourné à Vienne, il y eut une grande part à la direction des affaires; et lorsque, après les premières victoires de Bonaparte en Italie, on agita dans le conseil aulique la question de savoir s'il ne convenait pas de faire la paix, il s'y opposa fortement et fit prévaloir son opinion. Il parla encore dans le même sens l'année suivante, quand Bonaparte menaça l'Autriche de combler le port de Trieste et de détruire tous ses établissements de l'Adriatique, si elle ne consentait pas à entrer sur-le-champ dans des négociations de paix. Envoyé un peu plus tard dans le Tyrol comme commissaire impérial, le comte de Lehrbach y acquit, par son éloquence mâle et populaire, un grand ascendant sur l'esprit des habitants, et il en tira un grand parti pour le succès des armes de l'Autriche; ce qui n'empêcha pas, toutefois, l'armée française d'arriver aux portes de Vienne. Ce fut alors que Lehrbach adressa du Tyrol à l'empereur un rapport sur les succès qu'il avait obtenus dans cette contrée, et qu'il y parla de l'armistice conclu comme d'une circonstance funeste pour l'Autriche, en ce qu'elle ne pouvait qu'affaiblir le zèle des Tyroliens et celui des Vénitiens

insurgés, qui venaient de s'emparer de Vérone. « Sans cet armistice, ajoutait « le commissaire impérial, Bonaparte « eût vraiment éprouvé le sort de « Charles XII à Pultawa, ou celui de « Pierre-le-Grand sur le Pruth; ou, « du moins, il lui eût fallu s'ouvrir « une retraite par le Tyrol, pour évi- « ter le choc de l'armée impériale, « dont les masses arrivaient de toutes « parts; et là attendre le résultat des « opérations des armées françaises sur « le Rhin. Mais le bonheur qui l'ac- « compagne, soit comme général, soit « comme négociateur, l'a tiré d'une « situation dont le danger était plus « évident que ses suites n'étaient faci- « les à calculer... » De tels avertisse-
ments ne purent rien changer aux
préliminaires de Léoben qui étaient si-
gnés, et ils ne donnèrent à l'empereur
François que d'inutiles regrets. Quand
Lehrbach connut toute l'étendue des
sacrifices que l'Autriche avait faits, et
surtout l'abandon de Mayence et les
projets de sécularisation qui devaient
bientôt anéantir l'empire germanique,
il s'écria douloureusement, au milieu
du conseil : « Non, la monarchie au-
trichienne n'est pas encore réduite
« à mutiler de ses propres mains
« l'empire d'Allemagne, dont elle est
« le principal appui! Non, elle ne se
« déshonorera pas, en se mettant à la
« merci d'une puissance insatiable, et
« dont le contact suffit pour inoculer
« la contagion révolutionnaire (1)!... »
Envoyé peu après au congrès de
Radstadt, comme délégué de l'Autri-
che, le comte de Lehrbach s'y mon-
tra, dans toutes les occasions, un des
partisans les plus prononcés de la
guerre. Une de ses dépêches de cette
époque (sept. 1798) adressée au mi-
nistre Thugut, qu'on lit au tome VI

de la précieuse collection des *Mémoi-
res tirés des papiers d'un homme d'É-
tat*, fera assez connaître son achar-
nement contre la France : « La pro-
« vidence semble avoir choisi le bras
« de la marine anglaise (2) pour pu-
« nir les forfaits commis sur l'Italie
« et la Suisse. C'est par cette inter-
« vention qu'elle apprend à l'Europe
« corrompue qu'il n'est pas vrai que
« le crime soit toujours heureux. Le
« gouvernement, brisé de rage, vient
« d'ordonner à ses conseils de lui le-
« ver deux cent mille hommes et un
« subside de cent vingt-cinq millions.
« Mais ici ce n'est plus la même au-
« dace; et, malgré toutes les bravades
« de la légation française, on voit
« percer le sentiment de la peur.
« Vous pouvez m'en croire; la déclai-
« ration de guerre de la Porte-Otto-
« mane, événement si inattendu; le
« parti non équivoque qu'a pris en
« même temps la Russie; le désastre
« de la flotte de Toulon, la dange-
« reuse position de Bonaparte, le mau-
« vais succès de l'expédition concer-
« tée pour l'Irlande, toutes ces cir-
« constances réunies ont augmenté le
« désir de la paix du côté de la France :
« les concessions faites à Rastadt en
« sont le premier fruit. N'allez donc
« pas vous relâcher au sujet des Gri-
« sons; occupez même sans retard le
« pays; en préservant le Tyrol, fer-
« mez une des portes de l'Italie et de
« la monarchie autrichienne. Ne crai-
« gnez nullement de provoquer la
« guerre; je sais positivement qu'on
« n'est point encore en mesure à Paris.
« Vite occupez les Grisons, si vous
« voulez que l'Autriche reprenne son
« ascendant à Rastadt, en Allemagne
« et en Italie. » Cependant le comte

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un hom-
me d'Etat*, tome IV, p. 422.

(2) Ce trait est relatif à la bataille d'Aboukir, où la flotte française venait d'être si malheureusement anéantie.

de Lehrbach se trouva dans le plus extrême embarras lorsqu'il se vit pressé de questions, par les envoyés des différents États du corps germanique, sur la convention secrète qui existait entre la France et l'Autriche pour l'abandon de Mayence et des autres places du Rhin. Il refusa positivement de communiquer les articles secrets du traité de Campo-Formio, où cet abandon était stipulé, déclarant que la Prusse n'avait pas davantage communiqué ceux de Bâle. Cependant il finit par avouer que, s'il eût bien connu le rôle que Thugut avait voulu lui faire jouer au congrès, il ne s'en serait pas chargé. Mais il n'est que trop vrai qu'il en accepta bientôt un autre que certes il aurait dû repousser encore bien davantage. La soupçonneuse rivalité de l'Autriche et de la Prusse était alors dans toute sa force. Depuis le commencement de la guerre, chacune de ces puissances avait successivement négocié et traité, ouvertement ou secrètement, avec la France révolutionnaire. Toujours occupée de ses intérêts particuliers, chacune de ces puissances avait indignement sacrifié ceux de sa rivale, même ceux du corps germanique; et cet antique édifice, frappé par ceux-là mêmes qui devaient en être les appuis, était près de tomber en ruines. On conçoit que, dans ces négociations, beaucoup de secrets étaient restés impénétrables, et qu'il importait aux divers cabinets, et surtout à celui de Vienne, de tout savoir et de tout connaître. Ne trouvant pas d'autres moyens, le machiavélique Thugut imagina de faire enlever toute la chancellerie de la légation française à Radstadt. On ne peut pas supposer qu'il ait voulu faire assassiner les envoyés de la république : ce meurtre était inutile, et il suffisait d'enlever les

papiers de vive force, comme cela fut fait, au milieu de la nuit, dans une forêt que ces envoyés traversaient pour retourner en France. On a dit, et cela est très-probable, que les hussards autrichiens de Szeckler qui exécutèrent le meurtre étaient ivres, et qu'ils allèrent beaucoup au-delà des ordres qu'ils avaient reçus de leur colonel. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter, car tous les témoignages s'accordent à cet égard, que le comte de Lehrbach ait été le principal directeur de ce complot, l'un des plus audacieux qu'ait imaginés la diplomatie, qui en a produit tant d'autres (*v. DEBRY, LXII, 197, et ROBERJOT, XXXVIII, 182*). Ce que nous y voyons de plus odieux, c'est que les émissaires de l'Autriche accusèrent alors partout les émigrés français de cet assassinat, et qu'ils désignèrent même le général Danican, qui était à deux cents lieues de là, dans les rangs de l'armée de Condé. Dans les Mémoires du général Montholon, que l'on regarde comme écrits sous la dictée de Bonaparte, on fait dire à ce général, contre toute probabilité, que ce fut le Directoire qui fit assassiner ses propres envoyés, pour exciter en France l'enthousiasme de la guerre contre l'Autriche, et que les hussards qui commirent ce crime étaient des Français déguisés. Cette assertion dans les écrits de Sainte-Hélène prouve, mieux que toute autre peut-être, combien on doit avoir peu de confiance à ces écrits, soit que Napoléon n'y ait pris aucune part, soit qu'il ait voulu n'en faire que des monuments de déception et de mensonge. Ce qu'il y a de bien sûr aujourd'hui, ce que Napoléon ne pouvait pas ignorer, c'est que tous les documents, tous les témoignages, et surtout le procès-verbal qui fut signé par tous les envoyés des puissances présents à

Radstadt, établissent que les plénipotentiaires français furent assassinés par des *hussards autrichiens*, que commandait un de leurs officiers, qui en avait reçu l'ordre de Barbaczi, leur colonel, et que, lorsque l'officier fut interrogé par ordre des plénipotentiaires, il ne nia point le fait, et se contenta de dire que c'était *un malheur, qu'on ne l'avait pas commandé*. Il est également sûr que les papiers de la légation française, enlevés par les hussards de Szeckler, furent portés au quartier-général de l'archiduc Charles, et remis au comte de Lehrbach, qui les porta lui-même à Vienne. Après cette sanglante dissolution du congrès de Radstadt, le diplomate autrichien continua de rester à Vienne l'un des principaux directeurs de la politique extérieure, et jouissant en apparence d'un fort grand crédit. Cependant on ne lui confia plus de mission ostensible; et plus tard, lorsque Napoléon parvint par ses triomphes à dicter des lois au cabinet de Vienne, et qu'il fit éloigner des affaires ceux qui avaient montré le plus d'acharnement contre la France, Lehrbach, Stadion et quelques autres allèrent expier dans la retraite l'excès de leur zèle. Lehrbach mourut en Suisse, d'une attaque d'apoplexie, en 1805.

M—D J.

LEHWALD (JEAN) général prussien, fut un des lieutenants les plus distingués de Frédéric II. Né en 1685, il entra au service dès l'âge de quinze ans, et se fit remarquer dans une armée, où, avant le règne de ce grand roi, il avait cependant trouvé peu d'occasions de se distinguer. Son avancement y avait été rapide, et il était général-major lors de l'avènement de Frédéric II, en 1740. S'étant signalé à la bataille de Czaslaw, il fut nommé lieutenant-général. En 1744, il eut le

commandement de la place de Glatz et, dans les années suivantes, il commanda un corps de six mille hommes, sous le prince d'Anhalt-Dessau, et se distingua particulièrement à la bataille de Kesseldorff. Nommé feld-maréchal en 1751, il eut le gouvernement de la province de Koenigsberg qui, dans la campagne de 1755, fut envahie par une armée de cent mille Russes que commandait Apraxin. Il n'avait que vingt-quatre mille hommes à leur opposer, et cependant il ne craignit pas de les attaquer, dans une position formidable, à Jaegendorff. Forcé de se retirer, il fit sa retraite en bon ordre et, après quelques manœuvres habiles, il contraignit les Russes, qu'il suivit jusqu'à Tilsitt, à se retirer derrière le Niémen. L'année suivante, il combattit en Poméranie contre les Suédois, sous les murs de Stralsund où il obtint quelques succès. Le roi lui ayant ensuite donné le gouvernement de Berlin il fut obligé d'abandonner cette capitale et de se retirer dans Spandau, lorsqu'elle fut envahie par le corps de Lascy en 1760. Bien que parvenu à un âge très-avancé, le feld-maréchal Lehwald ne cessa de combattre qu'à la paix de 1763. Il mourut le 16 novembre 1768, à l'âge de 84 ans.

M—D J.

LEICESTER. Voy DUDLEY, XII 134, et MONTFORT, XXIX, 534.

LEIGH (CHARLES), naturaliste, naquit vers 1650, dans le Lancashire. Après avoir pratiqué la médecine avec succès dans différentes villes de ce comté, il vint à Londres et fut admis à la Société Royale en 1684. Son goût pour l'histoire naturelle le ramena bientôt dans sa province, qu'il visita dans tous les sens pour en étudier le sol et les productions. Il profita d'une occasion favorable pour aller

continuer ses observations dans l'Amérique du Nord; mais il dut en parcourir trop rapidement les provinces pour pouvoir en donner une description satisfaisante. Leigh mourut en Angleterre, vers 1710. Outre plusieurs mémoires dans les *Transactions philosophiques* dont un sur le *natron d'Égypte*, XIV, 609, on connaît de lui : I. *Phtisiologia* (1) *lancastriensis, cum tentamine philosophico de mineralibus aquis in eodem comitatu*, Londres, 1694, in-8°. C'est un traité des maladies qui règnent le plus communément dans le Lancastre, et qu'il attribue à l'humidité de l'air, occasionnée par le grand nombre d'étangs et de marais. II. *Exercitationes quinque de aquis mineralibus, thermis calidis, etc.*, ibid., 1697, in-8°. III. *The natural history of Lancashire, Cheshire and the Peak in Derbyshire, with an account of the antiquities*, Oxford, 1700 in-folio, avec 13 planches, ouvrage rare, curieux et fort estimé. On en trouve une bonne analyse dans les *Acta erudit. Lipsiens.*, 1701, 511-19, avec une planche représentant l'intérieur de la fameuse grotte nommée *Poolò hole*. C'est le fruit de près de vingt ans de travaux et de recherches. IV. *History of Virginia*, Londres, 1705, in-12; ouvrage superficiel.

W—s.

LEIGHTON (ROBERT), prélat anglican, fils d'Alexandre Leighton à qui les écarts de sa plume attirèrent un affreux supplice en l'an 1630 (voy. LEIGHTON, XXIV, 4), naquit en 1613, à Londres, et fit ses études dans l'Université d'Edinbourg. On le retrouve, en 1643, ministre presbytérien d'une paroisse voisine d'Edinbourg. La douceur

de son naturel et ses principes vraiment chrétiens lui interdisant de mêler la politique du moment à la religion, en prononçant la parole sainte, comme le faisaient les pasteurs de sa secte, il indisposa les hommes de parti, ce qui l'obligea de résigner ses fonctions. La place de principal de l'Université se trouvant vacante, les magistrats de la ville s'empressèrent de la lui offrir, et il la remplit dignement pendant dix années. Il s'était, à cette époque, séparé des presbytériens pour se rallier aux épiscopaux; et lorsque, après la restauration, le roi Charles II résolut d'établir l'épiscopat en Écosse, Leighton fut appelé à un évêché. Sa modestie lui fit choisir le siège le plus obscur et le moins lucratif, celui de Dunblane. Il y évita le faste et y abrégea les cérémonies; surtout il désapprouva les mesures violentes adoptées contre les presbytériens, et dont ceux de son diocèse du moins n'eurent pas à souffrir. Contrarié de ne pouvoir faire davantage pour la pacification des esprits, il présenta à diverses reprises sa démission au roi, qui, loin de l'accepter, voulut au contraire qu'un champ plus vaste fût donné à ses bienveillantes intentions; et, en 1672, Leighton fut promu à l'archevêché de Glasgow. Depuis long-temps il préparait un plan d'accommodement entre les deux sectes, et il profita de sa position actuelle pour en tenter l'exécution; mais les esprits étaient trop irrités et les prétentions trop inflexibles pour lui permettre un heureux résultat. Le découragement entra de nouveau dans son âme, et la démission qu'il sollicitait fut enfin agréée en 1674. Retiré auprès de sa sœur, à Broadhurst en Sussex, il y vécut dans une profonde retraite, partageant son temps entre l'étude, les exercices de piété, des actes de

(1) Et non pas *Physiologia*, comme on lit dans la *Biographie universelle portative*,

bienfaisance, et parfois la prédication. Quelques lignes tracées par la main royale, et qui le rappelaient en Écosse pour y calmer les ressentiments, ne purent le faire sortir de la retraite où il passa dix années. Sa vie ne finit pas cependant à Broadhurst. On l'avait souvent entendu exprimer le désir de mourir hors de sa propre maison, et dans une auberge, loin d'une famille dont la sollicitude aurait pu troubler son âme (1) : ce vœu fut rempli; car transporté à Londres, comme pour y revoir d'anciens amis, il fut déposé à l'auberge de la Cloche (*Bell-inn*) en Warwick-Lane, et là, après quelques jours de maladie, il expira le 1^{er} février 1684, âgé de 71 ans, sous les yeux du docteur Burnet et de quelques autres amis. Tous les écrivains qui ont fait mention de Robert Leighton ont loué sa piété sincère, son vaste savoir, et sa libéralité. Sa manière de prêcher faisait plus d'impression que celle de tous les autres prédicateurs du même temps. Les collèges d'Édinbourg et de Glasgow, l'hospice Saint-Nicolas lui doivent quelques fondations utiles et charitables. Sa bibliothèque et ses manuscrits sont échus, conformément à sa volonté, au siège épiscopal de Dunblane. Les ouvrages qu'il a publiés, et qui ont joui d'une grande popularité, ne l'ont pas entièrement perdue. Quelques-uns, entre autres un *Commentaire sur la première Épître de saint Pierre*, 1693, in-4°, ont été souvent réimprimés. Un volume de ses sermons parut en 1692, in-8°; un 2^e, enrichi d'autres écrits, en 1758. L'édition la plus complète de ses ouvrages est celle qui a paru en 1808, 6 volumes in-8°, avec une vie de l'auteur par le révérend G. Jerment. On

(1) Montaigne avait formé le même vœu; on le trouve exprimé dans les *Essais*.

a publié en 1823 : *Aids to reflection*, etc. *Aide pour la réflexion, en une suite d'aphorismes prudentiaux, moraux et spirituels, extraits principalement des ouvrages de l'archevêque Leighton*, avec des notes et des remarques, par S. T. Coleridge. I.

LEINSTER (WILLIAM - ROBERT FITZ-GERALD, deuxième duc de), naquit en Irlande, en 1749, d'une des plus illustres familles de ce pays, laquelle faisait remonter son origine à un baron italien descendant des grands ducs de Toscane, qui vint en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant. Par sa mère, fille du duc de Richmond, Leinster était allié au roi de Sardaigne et aux familles rivales de Brunswick et de Stuart. Après avoir reçu une bonne éducation à l'école d'Eton et à l'Université de Cambridge, le duc de Leinster, alors marquis de Kildare, alla visiter les cours les plus polies de l'Europe et s'arrêta surtout en Italie, où son amour pour les arts le retint quelques années. Pendant son séjour dans ce pays, et lors de l'élection générale qui eut lieu en 1768, par suite de la dissolution du Parlement perpétuel d'Irlande, les francs tenanciers de Dublin le portèrent comme leur candidat. En son absence sa famille accepta cette invitation, et malgré la concurrence de John Latouche, le plus riche banquier d'Irlande, le marquis de Kildare, ayant eu pour suppléant dans les démarches à faire auprès des électeurs le fameux John Saint-Léger, fut nommé député. Chacun des deux candidats dépensa dans cette occasion plus de vingt mille livres sterling. Pendant les huit années qu'il resta à la Chambre des Communes, le marquis de Kildare se fit remarquer par un attachement invariable à la constitution de son pays, plutôt que par

ses grands talents comme orateur. En 1776, la mort de son père lui ouvrit l'entrée de la Chambre des Pairs et lui donna le titre de duc de Leinster. Durant la guerre d'Amérique, les commerçants de Dublin, craignant une descente en Irlande, levèrent un corps de volontaires dont le duc de Leinster fut élu, à l'unanimité, colonel. En 1779, il fut nommé inspecteur-général de toutes les milices de Dublin et des contrées environnantes. L'esprit de patriotisme de quelques volontaires, dégénérant bientôt en une licence qui menaçait de se changer en sédition, le duc de Leinster crut devoir s'élever avec force dans la Chambre des Pairs, contre ces symptômes alarmants; ce qui mécontenta tellement plusieurs des individus du corps des volontaires, qu'ils firent scission et formèrent entre eux un nouveau corps sous le nom de *volontaires indépendants de Dublin*. Depuis cette époque, la popularité du duc de Leinster diminua progressivement, et il fut enfin obligé de résigner sa place d'inspecteur-général. Quelques années après, il fut nommé maître des rôles d'Irlande, et sous l'administration du comte Fitz-William, clerc de la Couronne et du Trésor. Lorsque l'importante question de la régence fut discutée en 1789, le duc de Leinster soutint, sans aucune restriction, les droits du prince de Galles et fit partie de la députation des Pairs irlandais qui apportèrent une adresse dans ce sens à S. A. R. Le duc de Leinster qui possédait une fortune considérable, et disposait de huit votes à la Chambre des Communes, fit bâtir en 1795, dans le comté de Kildare auprès de Carton, lieu de sa résidence, la jolie ville de Maynooth, et, quoique protestant, fit don d'un vaste terrain pour l'é-

tablissement d'un séminaire destiné à l'éducation des jeunes catholiques romains, qu'on était auparavant obligé d'envoyer dans les pays étrangers. Vers la fin de sa vie, le duc de Leinster, qui résidait presque toujours dans ses terres, employait une partie de ses immenses revenus au soulagement des malheureux : aussi était-il adoré de ses tenanciers. Il mourut le 20 oct. 1805. D—z—s.

LEISMAN (JEAN-ANTOINE), peintre, né à Saltzbourg, en 1604, s'appliqua d'abord à l'étude des sciences, et devint habile dans les mathématiques; mais son penchant pour les arts l'emporta. Il peignit d'abord le paysage, la marine et l'architecture, et sut y déployer une parfaite exactitude et une grande franchise de pinceau. Bientôt il se hasarda à enrichir ses tableaux de petites figures, qui se distinguaient par la variété, la grâce des poses et l'adresse avec laquelle elles étaient touchées. Sa réputation se répandit dans toute l'Allemagne, et il fut accablé de demandes; mais voulant voir l'Italie, il se rendit à Venise, où il obtint les mêmes succès que dans sa patrie. Il enrichit de ses tableaux la plupart des galeries de Venise, de Vérone et des autres villes de la république. Les plus remarquables sont ceux qui représentent des sites sauvages et montueux, de sombres forêts d'où sortent des brigands et des assassins qui dépouillent des voyageurs. On estime encore les tableaux où il a peint des ports de mer ornés de monuments d'architecture d'un très-bon goût, et où il a déployé toutes les richesses de son imagination. Pendant son séjour à Venise, Leisman se lia de la plus étroite amitié avec Mathieu Brisighella. Cet ami avait un fils qu'il adopta, dont il fit son héritier, et auquel il donna

son nom. Ce fils adoptif, après avoir pris ses leçons, se rendit célèbre à son tour, comme peintre de paysage, de marine et d'architecture, sous le nom de *Charles Leisman*. Antoine le mena à Saltzbourg, sa ville natale, où il le fit connaître à sa famille; puis ils revinrent tous les deux à Rome, après avoir visité les villes les plus renommées de l'Italie, laissant, dans chacune, des preuves de leurs talents. De là, ils retournèrent à Venise, où Antoine continua de se livrer à son art jusqu'en 1698, époque à laquelle il mourut. Les qualités de Leisman sont la facilité et l'imagination. On le reconnaît à sa manière spirituelle et à la finesse de son coloris. Ses petits tableaux d'histoire se distinguent par les mêmes qualités. La galerie de Florence possède son portrait peint par lui-même.

P—s.

LEISSÈGUES (CORENTIN - URBAIN - JACQUES - BERTRAND de), vice-amiral, né à Hanvec (Finistère), le 29 août 1758, entra au service, en 1778, comme volontaire de la marine. La France était alors en guerre avec l'Angleterre. Il fit sa première campagne sur la frégate *l'Oiseau*, destinée à croiser dans la Manche. L'année suivante, il passa, dans le même grade, sur *la Nymphé*. La division dont cette frégate faisait partie s'empara du Sénégal, de Gambie et de Sierra-Leone, à la suite de deux combats. En 1780, il fut nommé lieutenant de frégate, et fit, dans la Manche, sur *la Magicienne*, une croisière dans laquelle cette frégate soutint un combat de deux heures contre une frégate anglaise beaucoup plus forte. Au mois de mars 1781, Leisseigues passa sur *le Sphinx*, qui faisait partie de l'escadre du bailli de Suffren, et qui prit une part active aux six combats livrés, dans les mers de l'Inde, à l'amiral

Hughes. Leissègues fut grièvement blessé à la tête dans celui qui eut lieu devant Provédien. Après une campagne qui avait duré quarante mois, l'escadre rentra en France; Leissègues quitta *le Sphinx*, qui désarmait, et continua ses services dans le port de Brest. Son activité ne lui permit pas d'y rester long-temps; il s'embarqua, au mois de mars 1785, sur la frégate *la Vigilante*, destinée à croiser dans les mers du Nord. Après avoir fait, de 1787 à 1791, une campagne d'observation dans la mer des Indes, en qualité de sous-lieutenant de vaisseau, sur *la Méduse*, il fut nommé lieutenant, et promu au commandement du brick *le Furet*, avec lequel il croisa pendant six mois sur les côtes de Terre-Neuve. La Convention ayant résolu d'envoyer aux îles du Vent des commissaires pris dans son sein, on arma à Rochefort une division composée de deux frégates, une corvette, un aviso et sept flûtes; Leissègues, qui avait été fait capitaine de vaisseau au mois de mars 1793, fut choisi pour la commander. Il s'embarqua sur la frégate *la Pique*, avec les trois commissaires délégués. Un bataillon de troupes de ligne fut réparti sur les flûtes. Après une traversée de quarante jours, pendant laquelle on avait capturé deux bâtiments anglais, la division arriva en vue de la Désirade. Le point de débarquement désigné dans les instructions données à Leissègues était la Guadeloupe, et il la trouvait au pouvoir des Anglais. Il proposa alors aux commissaires de tenter un coup de main sur le fort de Fleur-d'Épée. Cet avis ayant été adopté, il réunit environ quatre cents marins de ses équipages aux troupes embarquées, et ce fut avec ce petit nombre d'hommes qu'en moins de

quatre mois, l'île entière de la Guadeloupe se trouva reconquise. Ce fait d'armes, auquel Leissègues avait pris une part glorieuse, lui valut le grade de contre-amiral. Bientôt on vit paraître devant l'île une escadre anglaise commandée par l'amiral Jervis (depuis lord Saint-Vincent); il mit la Guadeloupe en état de siège, et la bombarda pendant trois mois consécutifs; mais la défense fut si habilement combinée tant par terre que par mer, que les Anglais perdirent enfin tout espoir de la reprendre. Pour affermir encore mieux sa conquête, l'amiral Leissègues mit à la mer avec la division sous ses ordres, et, pendant une croisière de quelques mois, il fit une si grande quantité de prises, que l'approvisionnement de la Guadeloupe, en vivres et en munitions, se trouva assuré pour plusieurs années. A son retour en France, en 1799, le Directoire le chargea de parcourir les côtes depuis Saint-Malo jusqu'à Flessingue, pour s'assurer du nombre de bâtiments qui pourraient être utilement employés dans le cas d'une descente en Angleterre. Il fut ensuite nommé commandant d'armes dans les ports d'Ostende, Flessingue et Anvers, ainsi que des forces navales françaises et bataves réunies dans les ports et rades de l'île de Walcheren, en Zélande. Il parvint à organiser la défense de cette île sur un pied tellement respectable, que les Anglais n'osèrent rien entreprendre contre elle, malgré les armements qu'ils préparèrent à plusieurs reprises pour l'attaquer. En 1802, le premier consul Bonaparte, voulant rendre au pavillon national la prépondérance que lui avait fait perdre auprès des puissances barbaresques la longue absence des forces navales françaises sur les côtes d'Afrique, ordonna l'armement

à Toulon d'une division destinée à en parcourir les principaux ports, et il en confia le commandement au contre-amiral Leissègues, qui appareilla au mois de juillet, à la tête de deux vaisseaux de 74, de trois corvettes, et se dirigea d'abord sur Alger. La France avait à demander satisfaction de diverses insultes faites à son pavillon par les corsaires de cette régence; l'amiral, par la fermeté qu'il déploya dans cette circonstance, obtint toutes les réparations qu'il était chargé de réclamer. Le dey rendit même, sans rançon, une grande quantité d'esclaves pris dans l'île de Saint-Pierre en Sardaigne, et, au départ de l'escadre, il envoya à bord de nombreux présents, consistant en armes et en chevaux arabes, destinés pour le premier consul. L'amiral se rendit ensuite à Tunis, où il obtint les mêmes satisfactions. En quittant ce port, il donna passage sur son vaisseau (*le Scipion*) à un ambassadeur extraordinaire que le bey envoyait en France. Ces résultats importants valurent à Leissègues une nouvelle mission. Le premier consul lui confia, dans la même année, le commandement d'une division destinée à transporter à Constantinople le général Brune, qui se rendait auprès de Sélim III, en qualité d'ambassadeur, et qui prit aussi à bord les divers consuls envoyés dans les Échelles du Levant. Après une traversée de quarante-cinq jours, il mouilla devant Constantinople. Le sultan reçut l'ambassadeur et l'amiral avec les plus grands honneurs, et les relations, depuis si long-temps interrompues entre la Sublime-Porte et la France, se rétablirent sur le pied le plus avantageux. Leissègues se rendit ensuite à Chypre, à Rhodes, à Chio, à Salonique, où il installa, avec tout

l'appareil nécessaire, les consuls destinés pour ces Échelles; puis il alla mouiller devant Saint-Jean-d'Acre, y rétablit aussi nos relations commerciales, et se dirigea sur Alexandrie, pour constater si les Anglais avaient évacué l'Égypte, en exécution du traité d'Amiens. Avant de rentrer à Toulon, il toucha à Malte, où il était chargé de s'assurer des dispositions que faisait le gouvernement anglais pour la remise de l'île à l'ordre de Malte; mais il put se convaincre que le traité ne serait point exécuté en ce qui concernait cette restitution. Au commencement de 1803, la guerre s'étant rallumée avec l'Angleterre, Leissègues fut nommé au commandement de l'une des escadres de Brest, aux ordres de Gantheaume, laquelle se composait de vingt-un vaisseaux. Au mois d'octobre 1805, cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette, furent placés sous les ordres du contre-amiral Leissègues; de six vaisseaux et deux frégates, sous ceux de Willaumez. Pour induire les Anglais en erreur sur la destination de ces deux escadres, les onze vaisseaux parurent n'en former qu'une, et leur séparation ne dut s'opérer qu'à la mer. Elles appareillèrent de la rade de Brest, dans la nuit du 13 décembre 1805, à la suite d'un coup de vent qui avait éloigné de la côte l'armée anglaise; elles naviguèrent de conserve pendant deux jours, après lesquels elles firent route pour leur destination. Celle de Leissègues se composait des vaisseaux *l'Impérial*, de 130 canons, portant le pavillon amiral; *l'Alexandre*, de 80; *le Jupiter*, *le Brave* et *le Diomède*, tous trois de 74 (1); des frégates *la Comète* et *la Félicité* et de la corvette *la Di-*

ligente. Elle devait transporter à Santo-Domingo environ 900 hommes de troupes et des munitions de guerre. Les instructions données à Leissègues lui prescrivaient de passer au nord des Açores, dans le but, sans doute, d'éviter la rencontre des escadres anglaises. Vainement il représenta au ministre Décrès que cette route l'exposait à des coups de vent, et qu'avec des vaisseaux tels que la plupart de ceux qui composaient son escadre, il était douteux qu'il pût remplir sa mission; le ministre insista, et il fallut obéir. Ce que l'amiral avait prévu arriva. Parvenu à la hauteur des Açores, il ne trouva pas les Anglais, mais il y essuya une tempête des plus violentes, contre laquelle il lutta pendant près de soixante heures. Forcé enfin de laisser arriver au sud, il entra à Santo-Domingo, après quarante jours de traversée, dans un état de délabrement difficile à décrire. Le premier soin du contre-amiral fut de réparer ses vaisseaux; mais, livré à ses seuls moyens, et ne trouvant aucun secours dans la colonie, les réparations les plus indispensables, malgré l'activité qu'on y apporta, ne purent être terminées en moins de quatorze jours. Le 6 février 1806, l'escadre se trouvait en état d'appareiller; elle avait reçu, la veille, l'ordre de se tenir prête au premier signal, lorsque, à six heures du matin, une escadre anglaise, composée de sept vaisseaux et plusieurs frégates, parut à la hauteur de Santo-Domingo. Leissègues, ne voulant pas combattre à l'ancre, dans une rade où il n'était protégé par aucun fort, fit immédiatement signal à son escadre d'appareiller en filant ses câbles. Un second signal ordonna de forcer de voiles, et

(1) *Le Jupiter*, *le Brave* et *le Diomède* étaient de vieux vaisseaux auxquels on avait

fait, à la hâte, des réparations qu'on disait suffisantes pour une campagne aux colonies,

un troisième de se préparer au combat. L'escadre française était sous voiles depuis plusieurs heures, et elle allongeait la côte est de Santo-Domingo, quand Leissègues s'aperçut que quatre vaisseaux anglais manœuvraient pour lui gagner le vent, et mettre son arrière-garde entre deux feux. Alors il se décida à tenter de couper la ligne entre le premier et le second vaisseau de tête de l'escadre ennemie. Il fit, en conséquence, signal à l'*Alexandre*, qui était son matelot d'avant, d'arriver, et aux autres vaisseaux d'imiter sa manœuvre. Si elle eût été exécutée par toute l'escadre, la tête de la ligne ennemie se fût trouvée entre deux feux; mais l'*Alexandre* et le *Diomède* furent les seuls qui obéirent au signal, en sorte que ces deux vaisseaux, ainsi que l'*Impérial*, se virent eux-mêmes bientôt enveloppés par sept vaisseaux anglais. Des quatre qui avaient cherché à gagner le vent, deux se dirigèrent sur l'*Impérial*, et commencèrent à le battre en poupe, c'étaient le *Superbe*, de 80 canons, monté par l'amiral Duckworth, et le *Northumberland*, de 74, par l'amiral Cochrane. Un troisième, portant le pavillon de l'amiral Lewis, vint bientôt les joindre. L'*Impérial* faisait, depuis une heure et demie, le feu le plus terrible des deux bords, lorsqu'un quatrième vaisseau vint encore l'assaillir. Le *Diomède* et l'*Alexandre*, attaqués par trois vaisseaux, soutenaient vivement l'action; mais ce dernier, démâté de tous ses mâts, dériva hors de la ligne, et fut amariné bientôt après. Le feu durait depuis deux heures, lorsqu'à la faveur d'une éclaircie, on aperçut le *Jupiter* et le *Brave* sous le vent de l'escadre anglaise, et leur pavillon amené. Leissègues, voyant alors son escadre réduite à deux vaisseaux, résolut de

s'ensevelir sous les ruines du sien plutôt que de se rendre. Déjà les batteries de dix-huit et de vingt-quatre étaient entièrement désarmées; portant alors toutes ses ressources en hommes dans celle de trente-six, il répondit au feu des quatre vaisseaux qui le combattaient. Bientôt le grand mât et le mât d'artimon, coupés à dix-huit pieds du pont, tombèrent sous le vent, et entraînèrent le petit mât de hune dans leur chute. En outre, le feu s'était manifesté deux fois à bord; et ce n'était qu'à grand'peine, qu'on était parvenu à l'éteindre. Cependant le combat continuait toujours, lorsque deux autres vaisseaux, qui avaient rejoint l'escadre anglaise, vinrent augmenter le nombre de ceux qui accablaient l'*Impérial*. Il était alors onze heures et demie, et le feu avait commencé à neuf heures. L'*Impérial* avait dix-huit pieds d'eau dans sa cale; le capitaine, le second et six officiers étaient blessés; deux des aides-de-camp de l'amiral avaient été tués, et de onze cent soixante-quatorze hommes dont se composait l'équipage au commencement du combat, il n'en restait que cinq cents, le reste ayant été tué ou blessé (2). On ne tirait plus de part ni d'autre depuis une demi-heure, et les deux escadres étaient occupées à réparer leurs avaries. Leissègues, profitant de cette espèce d'armistice, ordonna de diriger l'*Impérial* sur la côte au moyen de la misaine, seule voile qui lui restât, et bientôt il échoua, à dix lieues environ dans l'est de Santo-Domingo. Le *Diomède*, imitant cette manœuvre, vint s'échouer à environ trois encâblures du vais-

(2) L'auteur de cette notice était alors attaché au contre-amiral Leissègues, comme secrétaire de ses commandements, et il assistait à ce combat auprès de lui.

seau amiral. On se mit aussitôt en devoir de débarquer les blessés, et de retirer des vaisseaux tout ce qu'on pouvait sauver. Toutefois cette opération était continuellement interrompue par le feu de l'escadre anglaise, qui venait canonner les vaisseaux échoués. Le troisième jour après l'échouement, les blessés et ce qui restait de l'état-major de l'équipage étant débarqués, l'amiral descendit à terre, emportant avec lui l'aigle et le pavillon qu'il avait si vaillamment défendus. Le feu acheva de détruire les restes de *l'Impérial* et du *Diomède* (3). Au mois d'avril 1809, l'empereur, ayant à pourvoir à la défense de Venise, qui était menacée par terre et par mer, donna l'ordre au contre-amiral Leissègues de s'y rendre et de diriger un système de défense de cette place, sous le rapport maritime, en le combinant avec celui de l'armée de terre. Cette défense consistait principalement dans le mouvement de chaloupes canonnières, de radeaux et d'embarcations légères du pays. L'amiral utilisa ces embarcations, en faisant des estacades aux embouchures des lagunes et en barrant les nombreux ca-

naux qui y affluent. Mais, par suite des succès de nos armes, la place de Venise ayant été débloquée, et les services du contre-amiral Leissègues y étant devenus inutiles, il revint à Paris, au commencement de l'année 1811. Napoléon, satisfait de la manière dont Leissègues avait rempli sa mission, lui confia, au mois d'août de la même année, le commandement des forces navales françaises, italiennes et napolitaines dans les îles Ioniennes. Il se rendit, à cet effet, à Corfou, et y arbora son pavillon sur la *Thémis*. Le but principal de cette mission était de favoriser et de protéger l'approvisionnement de cette île en vivres et en munitions, ainsi que les envois de numéraire qui s'y opéraient des ports d'Italie. Le contre-amiral Leissègues combina si bien les mouvements des forces sous ses ordres, que l'île fut constamment entretenue d'approvisionnements de toute espèce, et que, pendant les 27 mois que dura cette mission, un très-petit nombre de bâtiments tomba au pouvoir des Anglais, malgré le blocus sévère qu'ils maintenaient devant Corfou. Lors de la remise de cette place aux troupes alliées, en 1814, elle se trouvait approvisionnée pour deux ans. Leissègues, qui avait été fait successivement commandant de la Légion-d'Honneur, puis chevalier, et ensuite commandeur de Saint-Louis, fut nommé vice-amiral, en 1816. Il avait ce grade depuis 18 mois, lorsqu'une retraite prématurée vint le condamner au repos. Il mourut à Paris, le 26 mars 1832. H—Q—X.

LEJEUNE (SIMON-P.), conventionnel, fut, dans les missions qu'il remplit, en 1793, le digne émule des Carrier et des Lebon. Député à la Convention nationale, en 1792, par le département de l'Indre, il y opina,

(3) Beaucoup de versions ont eu lieu sur le combat de Santo-Domingo, et des opinions plus ou moins favorables à l'amiral Leissègues ont été émises sur les résultats de cette action. On l'a blâmé d'être resté si long-temps dans une rade foraine, exposé aux attaques de l'ennemi. Les avaries qu'avaient éprouvées ses vaisseaux et le peu de temps (quatorze jours) employé à les réparer, répondent victorieusement à ce reproche. On a dit aussi qu'il avait commis une faute en acceptant un combat inégal, qu'il eût pu éviter. Leissègues avait fait ses premières armes sous le bailli de Suffren, qui ne comptait jamais ses ennemis; mais si c'est une faute de combattre des forces supérieures, c'est une noble faute, et l'on compte en France d'illustres coupables en ce genre. On sait d'ailleurs que la volonté de Napoléon ne permettait pas alors aux chefs de ses escadres de fléchir dans aucune circonstance.

dès le 3 décembre, pour que Louis XVI fût jugé sans désespérer. Il s'exprima ensuite de la manière suivante, sur la question de l'appel au peuple : « Je me croirais coupable » de tout le sang qui sera versé; je » dis, *non*. » Sur la peine à infliger, il ajouta : « La déclaration des droits » dit expressément que la loi doit » être égale pour tous, soit qu'elle » punisse, soit qu'elle protège; je vote » la mort du tyran, sans craindre les » reproches de mes contemporains, » ni de la postérité. » Enfin il s'opposa au sursis à l'exécution. Dès-lors intimement lié avec le parti de la Montagne, le plus exalté et le plus cruel de l'assemblée, il prit part à toutes les intrigues, à toutes les violences qui amenèrent la révolution du 31 mai 1793; et huit jours après que cette révolution fut consommée, dans la séance du 8 juin, il prononça, à la suite du rapport de Barrère, sur les *mesures de salut public*, un long discours, dans lequel il déclara que les mesures proposées étaient faibles et insuffisantes. Il voulut que tout citoyen, tout administrateur suspect fût à l'instant même mis hors la loi et livré à l'exécuteur de la justice. Enfin, il demanda l'expulsion des étrangers; et, lorsqu'il fut question de l'établissement du tribunal révolutionnaire, il s'opposa même aux garanties que l'on voulut donner aux représentants. Il demanda ensuite que tous les spectacles fussent fermés, et que l'on établît des forges sur toutes les places publiques, afin que le peuple vît *forger les armes de la vengeance*. Envoyé en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, il y fit incarcérer tous les nobles, et provoqua un décret d'accusation contre Sillery, le mari de madame de Genlis, qui, dit-

il, avait suivi dans l'étranger *le traité d'Orléans*. Nommé commissaire dans le département de l'Oise pour faire exécuter la loi sur les subsistances, il y déploya la même rigueur. Revenu à Paris, on l'entendit reprocher à Billaud et à Collot leur silence, dans une séance des Jacobins, et se plaindre de la persécution qui frappait les amis de la liberté, en disant qu'il ne fallait pas regarder en arrière. Peu de temps après, il dénonça, comme royaliste, un ouvrage intitulé : *Almanach du bon vieux temps*. Envoyé, dans les premiers mois de 1794, dans le département du Doubs, pour y remplacer Bassal, accusé de *modération*, il y dépassa, par sa cruauté et son délire, tout ce que jusqu'alors on avait pu voir dans cette malheureuse contrée. Après avoir fait périr sur l'échafaud un grand nombre de citoyens, il brûla un jour solennellement, au milieu de la place publique, toutes les archives, tous les papiers de l'ancienne administration. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce ridicule auto-da-fé, exécuté au nom de la liberté et de la philosophie, c'est que Lejeune y détruisit par les flammes le manuscrit d'une histoire critique de l'inquisition (v. BUCHON, LIX, 426). Après la chute de Robespierre, lorsque les victimes de la terreur adressèrent leurs plaintes à la Convention nationale, Durand de Maillane, dans un long rapport qu'il fit à la tribune, au nom du Comité de législation, lut une dénonciation contre Lejeune, adressée à l'assemblée, et il y ajouta : « Ce » représentant est accusé, par le » district de Besançon, d'avoir fait » périr sur l'échafaud un grand nom- » bre de patriotes. Pour repaître son » imagination sanguinaire, il avait fait » construire une petite guillotine avec

« laquelle il coupait le cou à toutes
 « les volailles destinées pour sa table :
 « il s'en servait même pour couper
 « les fruits. Souvent, au milieu du re-
 « pas, il se faisait apporter cet instru-
 « ment de mort, et en faisait admirer
 « le jeu à tous les convives. Cette guil-
 « lotine est déposée au comité de lé-
 « gislation. » Lejeune nia ce fait,
 malgré l'évidence, et il dit à ses col-
 lègues, ce qui était plus plausible :
 « Si je n'eusse pas envoyé au tribu-
 « nal révolutionnaire des hommes
 « que vous aviez mis hors la loi, ne
 « m'auriez-vous pas vous-même
 « décrété d'accusation et envoyé à
 « l'échafaud ? » Malgré ces dénégations
 et cette apostrophe, Lejeune fut, ce
 jour-là même, décrété d'accusation.
 Mais l'amnistie qui suivit la révolution
 du 13 vendémiaire (octobre 1795) vint
 bientôt à son secours, et quelque temps
 après il fut nommé contrôleur principal
 des droits-réunis à Murat (Cantal); mais
 son directeur, ayant eu à se plaindre
 de lui, ce contrôle fut supprimé, comme
 trop voisin de celui de Saint-Flour, et
 Lejeune passa en cette même qualité à
 Saint-Affrique (Aveyron). Il perdit
 cette place un peu plus tard, et se
 trouvait sans emploi à l'époque de la
 restauration. Exilé en 1816, par suite
 de la loi contre les régicides, il se
 retira dans les Pays-Bas, et habita
 long-temps Bruxelles, où il concourut
 à la rédaction du journal *le Libéral*.
 Obligé de quitter cette ville, il se
 réfugia en Allemagne, où il mourut
 vers 1820. — LEJEUNE (René-François),
 député de la Mayenne à la Convention
 nationale, vota dans le procès de Louis
 XVI pour la détention perpétuelle et
 pour l'appel au peuple. M—D j.

LEJEUNE (JEAN-NICOLAS), ingénieur-
 expert du cadastre, né vers

1750, et mort à Metz, le 1^{er} février
 1826, a inséré dans les mémoires de
 la société des Antiquaires de France,
 dont il était correspondant : 1^o une
*Notice sur les voies romaines du dé-
 partement de la Moselle*, avec une
 carte (t. V, 1823); 2^o une *Notice sur
 les antiquités du département de la
 Meurthe* (t. VII, 1826). Lejeune avait
 aussi envoyé à l'Académie royale de
 Metz, une *Notice sur un camp romain
 découvert près de Boulay*. — LEJEUNE
 (Tauguy), modeste maître d'école du
 bourg de Plabennec, où il est mort
 le 9 avril 1811, est auteur de diffé-
 rents ouvrages propres à faciliter aux
 paysans bas-bretons l'intelligence de
 la langue française. Ce sont : I. *Ru-
 diment euz ar Finistér, Rudiment du
 Finistère, en breton et en français*,
 Brest, an VIII (1800), in-8°. II. *Pro-
 tocole d'actes, ou Bibliothèque des en-
 fants de la campagne, à l'usage des é-
 coles primaires, contenant toutes sortes
 d'écrits très-utiles et nécessaires aux
 personnes de toutes professions*, Brest,
 an IX (1801), in-8°. Une troisième édi-
 tion, revue et augmentée, a paru en
 1808. III. *Alphabet breton et français,
 pour les commençants*, Brest, an IX
 (1801), in-8°. — Il ne faut pas le
 confondre avec un autre LEJEUNE, de
 l'Académie celtique, mort, en 1807,
 recteur de Plougoulm. On doit à ce
 dernier des cantiques bretons, *Canticou
 spirituel*, qui se chantent journallement
 dans les églises de la Basse-Bretagne.
 Celui de saint Laurent est fort beau.
 Le poète peint avec énergie le moment
 où le saint martyr, étendu sur le gril,
 et presque consumé, s'adresse au bar-
 bare Sécularis, présent à son sup-
 plice, et lui dit : *Fais-moi retourner*;
 et, en montrant son côté : *Il est cuit*,
manges-en. Z.

LEJUSTE (JEAN et JUSTE), frères,
 sculpteurs, nés à Tours, vers la fin

du XV^e siècle, acquirent de bonne heure une grande réputation dans leur art, et travaillèrent toujours en commun. Jean passait pour le plus habile, et ce fut à lui nominativement que François I^{er} confia l'exécution du tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, que l'on admire dans une des chapelles latérales, à gauche de la nef, dans l'église de Saint-Denis. Ce beau mausolée, en marbre blanc, a six mètres de hauteur, et il est partagé en deux étages. A l'inférieur, se voient deux figures couchées; au supérieur, le roi et la reine, parés de leurs habits royaux, sont à genoux devant un prie-dieu. Aux quatre coins sont quatre statues, plus grandes que nature, représentant les vertus cardinales. Autour de la corniche de l'étage inférieur, sont placées les statues des douze apôtres, de moindre dimension. Des bas-reliefs représentent les victoires remportées par Louis XII. On lit, sur la première colonne à droite, les quatre lettres : *S. P. Q. F.* (*Senatus populusque francicus*) et sur les deux suivantes, les dates 1527 et 1528, indiquant les années où fut confectionné ce monument. Le rédacteur de l'article Paul Ponce ou Ponzio (*voy. Ponzio, XXXV, 388*), n'ayant pas eu les mêmes renseignements que nous, dit que le monument tout entier est dû à cet habile sculpteur. D'autres connaisseurs ne lui ont attribué que les statues des quatre vertus, et celles des douze apôtres; ils ont pensé qu'elles avaient été faites par lui, soit à Venise, où il habitait, et d'où elles auraient été envoyées en France, soit même à Paris, où Paul Ponce passa quelque temps à l'hôtel Saint-Paul, admettant qu'elles auraient été posées après coup. Mais nous nous croyons fondés à avancer, sans toutefois l'affirmer, qu'elles furent

exécutées à Tours même, ainsi que tout le reste du mausolée. Du moins nous accorderions tout au plus que Paul Ponce fut auteur des deux statues couchées et nues qui se trouvent au plan inférieur du monument, réservant aux frères Lejeune les statues agenouillées qui sont posées au plan supérieur. Nous citerons à l'appui de notre opinion, le témoignage de leur savant compatriote, Jean Bresche, avocat au présidial de cette ville, qui, né en 1514, a dit, dans son commentaire sur le titre des Pandectes, *de verborum significatione*, à la loi 202, imprimé en 1551 (l'année d'après la mort de Juste) : *mixto et eleganti artificio factum in præclarissima civitate nostra Turonensi, a Joanne Justo, statuariao elegantissimo*. — Comment aurait-il hasardé un fait que pouvaient démentir tous ses concitoyens, contemporains des frères Lejuste? Nous citerons encore textuellement une lettre de François I^{er}, ordonnant un paiement à faire à Jean Lejuste : « Mon-
« sieur le légat (1), il est dû à Jehan
« Juste, mon sculpteur ordinaire,
« porteur de ceste, la somme de 400
« escus, restant de 1,200 que je lui
« envoye, pardevant ordonnée pour
« l'aménage et conduite de la ville
« de Tours au lieu de Saint-Denis
« en France de la sépulture en mar-
« bre blanc des feus roy Loys et
« royne Anne, que Dieu absolve; et
« oultre cela luy est encores due la
« somme de 60 escus qu'il a fournie
« avancée de ses derniers pour la
« cave et voulte qui a été faite sous

(1) Nous pensons que cette lettre s'adressait au cardinal de Tournon qui, aux fonctions de ministre du roi, réunissait probablement celles de légat du Saint-Siège, dont cette lettre lui donne le titre; ce ne peut être qu'à son ministre que François I^{er} ordonnait de faire un paiement qui, dans aucune hypothèse, ne pouvait être à la charge du pape.

« la dicte sépulture, pour mettre les
 « corps des dicts feus roy et roy-
 « ne; desquelles deux sommes je veus
 « et entend que le dict Juste soit sa-
 « tisfait, comme la raison le veut,
 « et pour ceste cause je le vous en-
 « voye, et vous priant, M. le légat,
 « adviser de le faire payer prompte-
 « ment, soit des deniers de mon es-
 « pargne, ou parties casuelles, ainsy
 « que adviserez pour le mieulx, et
 « après en sera expédié acquit, tel
 « qu'il sera nécessaire. Priant Dieu,
 « M. le légat, qu'il vous ait en sa très
 « sainte et digne garde. Escrit à
 « Marly le 22^e jour de novembre
 « 1531. — FRANÇOIS. » Ce monument
 dont, à cette époque de la renaissance,
 l'existence est si importante dans la
 chronologie de l'art, avait subi bien
 des mutilations pendant l'anarchie ré-
 volutionnaire. Des têtes, des nez, des
 bras, des mains avaient été abattus ;
 mais postérieurement tout a été ré-
 paré par les soins d'Alexandre Le-
 noir (v. LENOIR, ci-après), et rien ne
 manque aujourd'hui à sa complète
 restauration. Nous avons encore vu,
 il y a un demi-siècle, dans l'église
 paroissiale de Saint-Saturnin, de
 Tours, une autre œuvre des frères Le-
 juste: c'étaient les statues en marbre
 blanc de Thomas Bohier et de Cathe-
 rine Briçonnet, sa femme. Ils étaient
 représentés à genoux sur des coussins
 de même marbre, le tout posant sur
 une table de marbre noir. Quant au
 faire, ces statues offraient beaucoup
 de rapports avec celles de Louis XII
 et d'Anne de Bretagne, et, en effet,
 elles durent être exécutées peu de
 temps après celles-ci, Thomas Bohier
 étant mort, en 1524, et sa femme ne
 lui ayant survécu que deux ans. Mal-
 heureusement; lors de la destruction
 de cette église, ce monument a péri
 sous les coups du vandalisme révolu-

tionnaire, quand les meneurs met-
 taient en vente, et s'adjugeaient à vil
 prix les édifices du culte catholique
 pour les démolir. C'est à cette époque
 déplorable que l'on entendit, au sein
 de la Convention nationale, un de ses
 membres, académicien distingué, de-
 mander que l'on brûlât, comme *ar-*
chives de l'aristocratie, les précieux
 documents sur l'histoire de France,
 recueillis par Bréquigny, pendant
 dix années de travail, à la Tour de
 Londres. On a cependant été assez
 heureux pour préserver des atteintes
 de ces nouveaux iconoclastes un
 tombeau en marbre blanc, exécuté
 par nos deux artistes tourangeaux,
 pour les enfants de Charles VIII et
 d'Anne de Bretagne, morts en bas âge.
 Ce mausolée, qui était originairement
 placé dans le chœur de la célèbre
 église collégiale de Saint-Martin, de
 Tours, se voit aujourd'hui dans une
 chapelle latérale, à droite du chœur,
 de l'église métropolitaine de cette ville.
 Il en a été de même encore de deux
 autres monuments, émanés probable-
 ments aussi du ciseau des frères Le-
 juste, qui existaient dans la chapelle
 du prieuré de Bon-Désir, près la
 Bourdaisière, à quelques lieues de
 Tours, et qui se trouvent maintenant
 à Amboise. L'un présente une figure
 en marbre blanc, à demi couchée,
 que l'on assure être celle d'Agnès
 Morin, femme de Victor Gaudin, et
 mère de Marie Gaudin, mariée à
 Philbert Babou, dont le fils aîné,
 Jean Babou, seigneur de la Bourdai-
 sière, fut chevalier de l'ordre du roi,
 et grand-maître de la garde-robe du
 duc d'Anjou, depuis Henri III. L'autre
 est le mausolée de ce même Philbert
 Babou, composé de sept figures en
 terre cuite et peinte. Sa belle exé-
 cution a fait présumer qu'il pouvait être
 l'œuvre d'un sculpteur italien; mais

on doit bien plus probablement l'attribuer aux frères Lejuste, dont François I^{er} appliquait habituellement les talents à l'ornement de ses maisons de Touraine, où l'attiraient souvent les charmes de la société de la Bourdaisière. Il leur faisait des commandes, même pour l'embellissement de son palais de Fontainebleau, auquel nous pensons qu'étaient destinées les deux statues mentionnées en la note de paiement que nous transcrivons ici textuellement : « Payé à Juste Lejuste, « tailleur en marbre, demourant à « Tours, la somme de 102 liv. 10 s. « pour commencer à besongner à « deux statues, l'une d'Hercule, l'autre de Léda, lesquelles le dict seigneur lui a ordonnées faire. » Cette note, d'une date postérieure au décès de Jean, prouve, en outre, que son jeune frère n'avait pas démerité dans l'opinion du monarque restaurateur des beaux-arts. Nous ne possédons aucune donnée exacte sur les époques de décès des deux frères Lejuste; on est porté à penser que Jean mourut en 1533 ou 1534, car Félibien, en affirmant avoir lu, sur les états de la Chambre des Comptes, plusieurs paiements et gratifications, ordonnés pour ces deux artistes, ajoute que, postérieurement à l'année 1535, il n'était plus fait mention que de Juste, d'où l'on peut inférer qu'alors Jean était déjà mort. On croit même communément que son frère lui survécut encore quinze à seize ans, et qu'il ne mourut que vers 1550. La Martinière, dans son *Dictionnaire géographique*, dit à l'article *Chantilly* : « On voit, au bout de cette galerie, « un portrait de M. le prince, fait « par le vieux Juste, du temps de la « bataille de Rocroy (1643). » Ne pourrait-on pas admettre que ce vieux Juste était petit-fils de l'un des deux

frères, et qu'il avait suivi comme eux la carrière des arts? L—s—d.

LELARGE (ALAIN), chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, issu d'une famille honorable, dont les derniers rejetons existaient encore il y a peu d'années à Saint-Malo, naquit en cette ville le 13 février 1639. Ce savant religieux s'est autant distingué entre ses confrères par sa rare piété, que par ses grandes connaissances, surtout dans les matières ecclésiastiques. Après avoir professé avec éclat la théologie à Paris, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, il fut fait prieur de celle de Châgé, à Meaux, dans le temps où Bossuet était évêque de cette ville. Lié étroitement avec l'illustre prélat, il sut profiter de ses lumières dans les conversations fréquentes qu'il eut avec lui. Il fut ensuite successivement prieur de Saint-Jacques de Monfort, en Bretagne; de Beaulieu-lès-le-Mans, de Blois, et de Sainte-Geneviève, à Paris. Enfin, il fut fait visiteur de la province de Champagne, et abbé de Notre-Dame-du-Val-des-Écoliers, à Liège. Il mourut à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, d'une fièvre causée par les fatigues de son emploi, le 29 juin 1705, à l'âge de 66 ans, après 48 de profession. Il a publié : *De Canoniorum ordine disquisitiones*, Paris, 1697, in-4°. Ces *Disquisitiones*, ou recherches sur les différences qui existaient entre l'institution des chanoines réguliers et celle des moines, sont écrites d'un style pur, et renferment d'utiles renseignements; elles coûtèrent plusieurs années de travail à leur auteur. Dom Lobineau (*Préface de l'Histoire de Bretagne*) nous apprend que le père Lelarge avait eu aussi l'idée de faire une *Histoire de Bretagne*. Mais quand il sut que le savant bénédictin avait commencé la sienne, il se réserva seu-

lement de travailler à ce qui regardait l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo*, qu'il enrichit de beaucoup d'observations profondes et curieuses sur la discipline. Après la mort du père Lelarge, le R. P. Pierre Deshayes, procureur-général de la congrégation de Sainte-Geneviève, se chargea de rassembler ses cahiers et les mit en ordre sous ce titre : *Histoire des évêques de Saint-Malo, par Pierre Deshayes, chanoine régulier de la congrégation de France, sur les mémoires recueillis d'Alain Le Large, de la même congrégation*. Cette histoire, citée avec éloge par tous ceux qui l'ont vue, était restée manuscrite entre les mains de l'auteur. Aujourd'hui elle est probablement perdue. On assure que, pendant la révolution, elle fut transportée en Angleterre par le religieux qui s'était chargé de continuer la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, et qui mourut dans ce pays, sans avoir pris la précaution de confier à quelque ami ses papiers et ses livres. Quelques fragments des manuscrits du père Lelarge, conservés à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, font vivement regretter son corps d'ouvrage. Dom Lobineau, en parlant des sources où il a puisé son *Histoire de Bretagne*, proclame ce qu'il doit aux communications du docte Génovéfain. Le judicieux Butler, qui l'avait lui-même mis à contribution, en porte exactement le même jugement, et vante en lui l'écrivain de goût, l'érudit consommé, et le religieux d'une vie austère et édifiante.

P. L.—T.

LELEVEL (HENRI), né en 1665 à Alençon, entra en 1677 dans la congrégation de l'Oratoire, d'où il sortit, au bout de quelques années, pour être gouverneur du duc de Saint-Simon. Il avait fait une étude particulière de la

philosophie du P. Mallebranche, dont il donna des leçons à Paris. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages, qui ont tous pour objet de défendre la doctrine de son maître : I. *La vraie et la fausse métaphysique*, où l'on réfute les sentiments de Régis, avec plusieurs dissertations, etc., Rotterdam, 1694, in-12. Le P. Guigne, de l'Oratoire, en donna une édition à Lyon, et il y ajouta un petit traité de sa composition, intitulé : *Défense de la recherche de la vérité*, contre M. Régis, suivi d'une réfutation des répliques de M. Régis, par M. Lelevel. II. *Le Discernement de la vraie et de la fausse morale*, où l'on fait voir le faux des Offices de Cicéron, Paris, 1695, in-12. III. *Conférences sur l'ordre naturel et sur l'histoire*, Paris, 1698. IV. *Entretiens sur l'histoire de l'univers, jusqu'à Charlemagne*, 1690. V. *Entretiens sur ce qui forme l'honnête homme et le savant*. VI. *La philosophie moderne*, par demandes et par réponses. VII. *Réponse à la lettre du théologien défenseur de la comédie*; ce théologien était le P. Caffaro, théatin. VIII. *Les sources de la vraie et de la fausse dévotion*, où l'on découvre le fond de la nouvelle spiritualité et son opposition à saint François de Sales. C'est le P. Lelong qui lui attribue cet ouvrage, dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque de l'Oratoire de Saint-Honoré.

T—D.

LELIÈVRE (CLAUDE-HUGUES), chimiste dont le savoir fut très-borné, et qui cependant, à la faveur des mouvements révolutionnaires, eut le secret de parvenir aux premiers emplois et aux plus grands honneurs que puissent donner le savoir et l'étude. Il était né à Paris, le 28 juin 1752, et fit d'abord son apprentissage dans l'officine d'un apothicaire. La révolution, dont il adopta les principes avec

beaucoup d'ardeur, le mit en évidence, et il concourut, en 1793, dans les ateliers du Comité de salut public, à la fabrication de la poudre et du salpêtre. Il devint membre du Conseil des Mines, à sa formation, et fit partie de l'Institut (classe des sciences mathématiques et physiques) dès son organisation, en 1795. Plus tard, il devint inspecteur-général des mines, et cumula ainsi de très-forts appointements. Malgré ces avantages, il vécut très-mal à son aise dans les dernières années de sa vie, et fut obligé d'abandonner la plus grande partie de ses traitements à des créanciers que lui avait donnés l'inconduite de sa famille. Quant à lui, ses goûts furent toujours très-simples et ils l'imposa long-temps des privations, pour acquitter des dettes qu'il n'avait pas faites. Il mourut à Paris, le 19 octobre 1835. On a de lui quelques articles insérés dans le *Journal des Mines* et dans les *Mémoires de l'Institut de 1795 à 1814*. Z.

LELIEVRE (PIERRE-ÉTIENNE-GABRIEL) qui, sous le nom usurpé de *Chevallier*, s'est acquis par ses crimes une odieuse célébrité, naquit à Madrid en 1785. Il vint en France à l'âge de 18 ans, et fut placé à la Banque, où il signala son adresse et sa perversité par la contrefaçon d'un grand nombre de billets faux. Surpris en flagrant délit, il fut arrêté et mis à la disposition de Fouché, alors ministre de la police générale, qui, par une condescendance funeste, consentit à assoupir l'affaire, sous la condition qu'il serait enrôlé dans un bataillon colonial. Lelièvre y fit connaissance de la veuve d'un officier hollandais, nommé Débira, jeune femme remarquable par sa beauté. Après avoir vécu plusieurs mois avec elle à Anvers, dans la plus étroite intimité, il déserta ses drapeaux et se rendit à Lyon, en 1811,

à l'aide des papiers d'un nommé *Pierre-Claude Chevallier*, que le hasard lui avait procurés. M. de Bondy, alors préfet du Rhône, l'admit dans ses bureaux, et sa maîtresse ne tarda pas à le rejoindre. Au bout de quelque temps, la santé de cette femme s'altéra presque subitement, et une inflammation du bas-ventre, dont il fut impossible d'assigner les causes, la conduisit en trois jours au tombeau. Huit mois après, Lelièvre épousa la demoiselle Desgranges, malgré l'opposition de la tante de cette jeune personne, à laquelle la mort peu naturelle de la veuve Débira avait inspiré quelques soupçons. Il en eut une fille qui périt dans les convulsions; sa mère ne lui survécut que vingt-trois jours. Plusieurs circonstances, qui parvinrent plus tard à la connaissance de la justice, autorisèrent à penser que Lelièvre n'était point étranger à cette mort. On remarqua qu'il lui faisait prendre une potion dont il jetait avec soin le résidu sous un évier. L'avidité avec laquelle, aussitôt après son dernier soupir, il la dépouilla des effets qu'elle possédait, fournit une nouvelle présomption. Avant l'expiration de son année de veuvage, il épousa la demoiselle Marguerite Pizard, qui, treize mois après, mourut dans les mêmes convulsions que les deux premières femmes. Elle avait donné le jour à un fils. Neuf mois après sa mort, Lelièvre contracta un troisième mariage avec la demoiselle Marie Riquet. Elle ne tarda pas à devenir mère. Son accouchement fut douloureux; cependant, elle paraissait hors de danger, quand tout-à-coup elle eut une crise violente accompagnée de vomissements, de dévoiement, et expira dans d'effrayantes convulsions. Diverses circonstances ne permirent pas de douter que Lelièvre ne fût réellement l'auteur de sa

mort. Quelques jours auparavant, il s'était présenté chez un pharmacien pour obtenir du sulfure de potasse, et on l'entendit plusieurs fois s'efforcer de persuader à sa malheureuse épouse qu'elle ne pourrait résister à la maladie, quoique le médecin eût répondu de sa guérison. A ses derniers moments, il lui amena un ecclésiastique auquel il avait suggéré de la disposer à lui faire une donation. Après sa mort, il affecta un désespoir qui parut peu sincère, et pâlit quand on parla de faire ouvrir le cadavre. Cette menace étant restée sans effet, Lelièvre, qui, à chaque mariage changeait de quartier et de médecin, épousa en quatrième nocces la demoiselle Rose Besson, laquelle vraisemblablement ne dut son salut qu'à l'arrestation de son coupable mari. On se rappelle qu'il avait eu un fils de Marguerite Pizard, sa deuxième femme. Au mois d'août 1819, il alla le retirer, sous un prétexte frivole, des mains de sa nourrice, qui habitait le village de Villeurbanne, en promettant de le ramener bientôt. L'enfant disparut. S'il en faut croire Lelièvre, son fils aurait fortuitement trouvé la mort au fond d'un des ravins qui bordent la route de Lyon au bourg de Pollionnay, où il le conduisait pour le mettre en nourrice; et lui-même, frappé de stupeur, n'aurait pu, dans l'obscurité, retrouver le cadavre. Ce récit maladroît fournit à l'accusation ses arguments les plus accablants. On découvrit plus tard, sur les bords du Rhône, le corps d'un enfant dont l'identité avec celui de Lelièvre ne parut pas douteuse. Peu de jours après sa disparition, il écrivit à sa nourrice une lettre qui se terminait par ces mots d'une équivoque sinistre : *Mon fils se porte bien, et l'avenir prouvera que je n'ai agi que pour lui procurer un sort assuré.* Cependant la famille

Pizard réclamait avec force la représentation de cet enfant, sur la position duquel Lelièvre s'obstinait à ne donner aucune lumière. Poussé à bout par ses instances et ses menaces, il se rendit, le 17 juin 1820, à Saint-Rambert, sur les bords de la Saône; et, après avoir passé une partie de la journée à jouer avec de jeunes enfants auxquels il distribuait des bonbons, il chargea l'un d'eux sur ses épaules, s'embarqua sur le fleuve, et disparut rapidement dans la direction de Lyon. Le père de l'enfant, averti, s'élança sur-le-champ à sa poursuite, atteignit le ravisseur dans l'une des rues qui avoisinent la place de Bellecour, et le remit entre les mains de la justice. On remarqua que durant le trajet, l'enfant avait été constamment assoupi, circonstance qui ne s'explique que par la précaution que Lelièvre aurait prise de mêler quelque substance soporifique aux bonbons qu'il lui avait donnés. Les débats de cette affaire s'ouvrirent devant la Cour d'assises, du Rhône, le 11 décembre 1820, et durèrent trois jours. L'interrogatoire de l'accusé, rempli d'invéraisemblances choquantes et de protestations hypocrites, fournit les preuves les plus considérables des crimes qui lui étaient imputés. Lelièvre entendit avec sang-froid la sentence qui le condamnait à la peine capitale, et salua sans affectation ses juges. Mais son courage se démentit à l'aspect de l'échafaud, où il fut conduit le 29 janvier 1821, au milieu d'une foule innombrable. L'hypocrisie de ce monstre qui, semblable à Desrues, couvrait habituellement du manteau de la religion la perversité de son âme, ne laissa pas de séduire quelques personnes. L'absence d'intérêt majeur, au moins apparent, à commettre les crimes pour lesquels il fut condamné, put entretenir aussi

quelques incertitudes. Cependant, on ne saurait disconvenir que l'empoisonnement de Marie Riquet, sa troisième femme, et surtout l'assassinat de Denis-Eugène, son fils, ne fussent prouvés jusqu'à l'évidence : or, un seul de ces crimes suffisait pour le conduire à l'échafaud. La physionomie de Lelièvre offrait un contraste remarquable avec la férocité de ses inclinations. Ses yeux étaient bleus et doux; sa chevelure, blonde et bouclée, était magnifique. On prétend toutefois qu'il avait dans les lèvres un mouvement de contraction, qui donnait par moments à son aspect quelque chose de sinistre. Après sa mort, son crâne fut soumis à l'inspection de plusieurs anatomistes, et cet examen leur fournit diverses observations favorables au système du docteur Gall. Ce crâne a été déposé au musée de Lyon. La relation complète du procès de Lelièvre a été publiée à Lyon, 1820, in-8°.

B—ÉE.

LEMAIGNAN, gentilhomme poitevin, figura honorablement, en 1793, parmi les royalistes vendéens, et fut un des membres du conseil supérieur établi à Châtillon-sur-Sèvre. Il signa, en cette qualité, le règlement sur les biens dits nationaux, le 11 juillet 1793; l'ordonnance sur le même objet, du 24 dudit mois, le règlement-général du 2 août 1793, sur les assignats républicains, et enfin celui qui était relatif à l'organisation judiciaire du 1^{er} août de la même année. Ayant passé la Loire, il combattit toujours au premier rang, quoique sexagénaire, et donna l'exemple à ses compagnons d'armes, qui l'appelaient leur père. Au siège de Granville, Lemaignan eut un bras emporté par un boulet de canon, et à la bataille du Mans, il remit ses armes à ses amis qu'il força d'aller de nouveau au com-

bat. Pour lui, il attendit la mort avec une résignation héroïque. Ce vieillard ne voulut avoir aucun grade, et il fit toujours la guerre comme simple volontaire.

F—T—E.

LEMAIRE (NICOLAS-ÉLOI), latiniste distingué, naquit, le 1^{er} décembre 1767, à Triancourt (Meuse), et fit ses études au collège Sainte-Barbe, où, parmi divers condisciples qui lui furent toujours chers, il compta l'abbé Nicolle et Bellart, et où il se fit une grande réputation par ses succès au concours général. Aussi, s'étant déterminé pour la carrière de l'enseignement, fut-il bientôt professeur au collège du cardinal Leinoine, où, en 1790, il obtint le titulariat, lors de la retraite de Binet. La révolution éclatait sur l'entrefaite. Entraîné par des instincts généreux, parlant avec beaucoup de chaleur et de facilité, il adopta les idées dominantes, fit partie de plusieurs clubs, où il brillait par la parole et fut remarqué de Danton, dont quelque temps il fut comme le secrétaire. Il était connu de même de plusieurs des principaux coryphées de l'époque; et, par la ferveur de son attachement aux principes de la révolution, par les articles que souvent il donnait aux feuilles du jour, il jouissait de quelque crédit parmi ces hommes terribles. On ne saurait nier qu'il en profita pour être utile à d'anciens professeurs, à des savants : Lhomond, l'abbé Haüy, Daubenton, lui durent des certificats de civisme. Le service rendu au second était d'autant plus digne d'éloges, que Lemaire partageait dans toute sa force l'exaltation frénétique des hommes de ce temps contre les ecclésiastiques, et que Haüy, au plus fort de la terreur, ne manqua pas un jour à ses fonctions cléricales. Tels n'étaient pas ces huit ex-prêtres, qu'en sa qualité d'o-

rateur du club des Sans-Culottes, Lemaire vint présenter à la Convention (fév. 1793, n° 53 du *Moniteur* de cette année), portant aux nues la résolution qu'ils avaient prise d'abjurer solennellement « leurs jongleries » à la face de la nation. On le vit de même (27 mars 1794) demander à la Convention, au nom du tribunal du 6^e arrondissement de Paris, dont il faisait partie comme juge suppléant, la suppression du costume de juges, qui rappelait celui des « ci-devant nobles et « ci-devant prêtres. » On a prétendu aussi qu'il fut pour quelque chose dans cette puérile, mais funeste imputation lancée contre les fermiers-généraux, à propos de l'eau mêlée aux tabacs. Quoi qu'il en soit, après le 9 thermidor, les tribunaux ayant été renouvelés, Lemaire fut renommé, bien qu'il n'eût pas l'âge requis; mais il fut obligé de donner sa démission, et resta sans emploi pendant quatre ans. Enfin, en 1798, il dut à la protection de Baudin des Ardennes de devenir commissaire du gouvernement près le bureau central de police à Paris. C'est lui qui fut chargé de faire fermer la société du Manège et d'en disperser les membres. Mais, le 18 brumaire lui fut fatal. Quelques paroles imprudentes le firent révoquer de ses fonctions, et depuis, il tenta inutilement de s'attirer la bienveillance du premier consul. Il finit alors par prendre le parti de voyager en Italie; et, à son retour, il se remit à cultiver les lettres plus sérieusement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Grâce à Delille, le vent soufflait à Virgile; et Legouvé, professeur de poésie latine au collège de France, prenait l'*Énéide* pour sujet de son cours, ou plutôt la célèbre traduction française. Mais Legouvé s'entendait mieux au méca-

nisme du vers français qu'aux dactyles et à la césure hephthémimère, et Legouvé avait trente mille francs de rente. Lemaire lui fut fort utile pour la partie technique et latine de son cours, en lui rédigeant des espèces de matériaux, qui, en réalité, pouvaient passer pour le cours même. Il s'acquerrait ainsi en quelque sorte des droits à une chaire analogue à celle de Legouvé. Les infortunes, et bientôt la mort de ce poète élégant, accélérèrent pour Lemaire l'instant où il devait être récompensé de ses travaux. Sa pièce de vers latins insérée dans *l'Hymen et la naissance*, et qui, comme de raison, était à la gloire de l'empereur, ne nuisit point à son succès. Il fut nommé, en 1811, professeur de poésie latine au collège de France, et bientôt il passa en la même qualité à la Faculté des lettres de Paris. Pendant ses premières années, il s'occupa très-sérieusement de la rédaction de ses cours, car il n'improvisait pas ou n'improvisait que rarement, bien qu'il semblât avoir quelque chose de cette facilité qui est une des conditions de l'improvisation. Le cours de poésie latine, à la Faculté, consistait plutôt alors, comme on le sait, en explications d'auteurs qu'en histoire véritable de la poésie latine. Lemaire cherchait à rompre l'aridité de ces explications par quelques morceaux d'éclat, qu'il aimait à placer à la fin de la séance. Quand vint le temps de la Restauration, ces morceaux ne semblèrent plus assez forts, assez variés, assez au pair de ce que l'on savait et sentait sur la littérature ancienne, et Lemaire fut souvent amèrement critiqué ou abandonné. La vérité est que les appréciations ou excursions littéraires auxquelles il se livrait, n'étaient en rien au-dessous des bons morceaux de la saine littérature critique de l'em-

pire : peut-être même eût-on trouvé chez lui plus d'entrain, plus de coloris que chez beaucoup d'autres ; il avait transporté dans la chaire académique un peu de ce que Danton avait à la tribune. Mais bien des choses manquaient à Lemaire pour que cet accent, cette attitude s'harmoniasent à la paisible chaire de la Sorbonne et pussent être goûtés des esprits solides : il lui manquait la profondeur d'esprit, le sérieux des études, l'instinct des recherches propres ; il lui manquait cette science grammaticale et philologique moderne, qui n'est pas assez pour le professeur de littérature ancienne, mais sans laquelle il n'est pas de professeur de littérature ancienne ; il lui manquait la science du grec, sans laquelle il est presque impossible de sentir le latin, de penser et d'écrire en latin autrement que le vulgaire des latinistes français ; enfin, il lui manquait la connaissance d'une autre langue latine que celle des prosateurs jusqu'à Tacite et des poètes. A quoi bon cette connaissance, va-t-on dire, et à quoi sert de se pénétrer d'Apulée, d'Ammien Marcellin et de Cassiodore, qu'il faut se garder d'imiter ? Ce n'est pas ici le lieu de couler à fond cette question, mais qu'au moins on nous permette de le dire, on ne sait véritablement, et en maître, une langue que quand on sait toutes les phases par lesquelles elle a passé ; on ne sait la langue d'un siècle que quand on sait celle du siècle qui précède et celle du siècle qui suit ; on ne connaît la pureté et la beauté qu'en connaissant comment on en dévie ; on ne peut écrire la vraie langue latine avec ses délicatesses, ses dégradations de couleur et ses mystères, qu'après les avoir perçus sous toutes les formes qui les voilent de siècle à siècle,

qu'après les avoir conclus de l'ensemble comparé de toutes les formes sous lesquelles ils sont enfouis pour qui ne sait les en dégager. Ce que nous disons ici de Lemaire n'a point pour but de le déprécier avec aigreur. Bien d'autres manquent de ce qu'il n'avait pas, et n'ont pas ce qui faisait sa vraie valeur, certaine pompe, l'allure vive, la facilité d'aligner ensemble spondées et dactyles (un peu trop de spondées pourtant, comme presque tous nos poètes latins modernes, qui prennent modèle sur la facture virgilienne, non sur celle d'Ovide, de Stace et de Martial, perfectionnée par la comparaison de la facture grecque, et qui d'ailleurs ne s'assouplissent point par l'essai des formes lyriques). Lemaire devint, en 1825, doyen de la Faculté. Bien avant ce temps (c'est-à-dire dès 1818), il avait commencé la publication de sa *Bibliotheca classica latina*, qui rendit son nom populaire en librairie et parmi tout ce qui s'occupe de lettres latines. Il avait saisi, en homme d'esprit, le goût connu de Louis XVIII pour la littérature latine, et il avait trouvé moyen, non-seulement d'en faire agréer la dédicace à ce prince, mais d'avoir un nombre très-considérable de souscriptions du ministère. Comme les volumes se vendaient fort cher, il acquit ainsi une belle fortune, et il ne tint bientôt qu'à lui d'agir sans la coopération de M. Laffitte, dont la bourse était ouverte pour faire marcher l'entreprise. Il est inutile de dire que Lemaire avait depuis long-temps renoncé à l'exagération des idées révolutionnaires ; cette exagération même, qui ne l'avait point empêché de rendre service à des hommes honorables, bien que nous ne la regardions pas comme affectée précisément afin de rendre service, doit

être mise sur le compte de sa jeunesse, et du moins il ne porta pas l'exagération dans le royalisme, ainsi que tant d'autres, célèbres par leurs palinodies. Ce n'est même pas sans une sorte de courage qu'il fut obligé, par l'agrément de Louis XVIII, de donner exclusion à Lucrèce dans sa collection; il risqua, dans la pièce de vers placée à la tête du premier volume, quelques paroles en faveur du grand poète *Redejice Pindo*, etc., paroles qui furent beaucoup trop violemment critiquées dans une feuille quotidienne, par un écrivain qui ne savait point alors comment on parle au pouvoir, et qui, par cette censure sans mesure, ressemblait plus qu'il ne pouvait se l'imaginer à Lemaire. Ajoutons que, quoique jamais Louis XVIII ne soit revenu officiellement sur sa décision relativement à Lucrèce, il fut entendu que tôt ou tard, en format semblable à celui de la collection, le poète matérialiste aurait sa place parmi les classiques de la Bibliothèque latine; et, après la mort de Louis XVIII surtout, ce ne fut plus un mystère. Effectivement Lucrèce parut à son tour. Lemaire n'avait pas encore tout-à-fait terminé la publication de sa collection lorsqu'il succomba, le 3 octobre 1832, à une inflammation du foie. On n'a de lui que très-peu de morceaux qui portent sa signature; ce sont : I. *Car-men in proximum Augustæ prægnantis partum*, Paris, 1811, in-4° (avec la trad. franç. de Legouvè en regard). II. Une autre pièce sur le *Premier anniversaire de la naissance du roi de Rome*, dans l'Hymen et la Naissance, 1812, in-4°. III. *Ludovico XVIII optato Galliarum regi, Augusto litterarum patrono, perito veterum judicii latini scriptores classici*, 1819, in-4° (c'est le tirage à part de la pièce en tête du 1^{er} vol. de la *Bibliothèque classique*

latine). IV. Diverses petites pièces latines et absolument sans importance (à M. Bessart, pour le jour de sa fête, 1826, in-4°; au docteur Gall, etc.). V. Un *Discours sur le poème épique*, par lequel il ouvrit le cours de 1819, et qui se trouve dans le Virgile de sa collection. On ne peut douter que le 1^{er} vol. de cette collection ne renferme d'autres morceaux de Lemaire, mais il serait fort difficile de les distinguer. Elle est composée de 154 vol. grand in-8°; et comprend trente-quatre auteurs, savoir : 18 poètes, Virgile, Ovide, Lucain, Val. Flaccus, Stace, Silius Italicus, Claudien, Catulle, Horace, Propertius, Tibulle, Perse, Juvénal, Martial, Phèdre, Plaute, Térence, Lucrèce (auxquels il faut joindre les *Poetæ latini minores*), et 16 prosateurs, César, Salluste, Tite-Live, Tacite, Suétone, Cornelius Nepos, Velleius Paterculus, Valère-Maxime, Quinte-Curce, Justin, Florus, Cicéron, Sénèque, Quintilien, Pline le naturaliste, Pline le jeune. La beauté matérielle de l'exécution est remarquable; quant au fond, on peut regarder les éditions Lemaire comme de bons *Variorum*, où peut-être Lemaire et ses collaborateurs se sont trop étroitement bornés à prendre le travail d'autrui, et où, tout en gardant trop d'inutilités, ils ont manqué des reproductions, des insertions vraiment utiles et neuves. De plus, il est des volumes auxquels la critique exigeante reprocherait à bon droit des répétitions sans fin et même des contradictions; mais il ne faudrait pas perdre de vue que ces fautes ont souvent été celles, nous ne disons pas de la collection Valpy, ce curieux échantillon de la philologie de pacotille, mais de beaucoup de belles éditions Variorum et de très-beaux travaux allemands. Enfin, en dépit de tous les défauts, de nom-

breuses imperfections, de l'inégalité de travaux propres aux Français et du choix un peu capricieux des auteurs édités, on recherchera pendant longtemps l'excellent commentaire sur Saluste, de M. Burnouf (travail spécial et neuf); l'édition de Nepos, par MM. Leclerc et Descuret; le volume qui contient la paraphrase inédite des Métamorphoses d'Ovide, par Planude; plusieurs des comédies de Plaute, avec les notes de M. Naudet; les quatre derniers livres de Martial; les excellentes notes zoologiques, données en français, par M. Cuvier, et traduites en latin, par Aj. de Grandsagne, pour les livres VII, VIII, IX, X et XI de Pline le Naturaliste. P—OT.

LEMAIRE (JOSEPH-JEAN-FRANÇOIS), chirurgien - dentiste, né à Mayenne le 8 mars 1782, fit ses études médicales à l'École de médecine de Paris, et s'adonna plus particulièrement à l'art du dentiste, qu'il pratiqua fort jeune avec beaucoup de succès dans la capitale. Il mourut à Maisons-Alfort, le 22 février 1834. Joseph Lemaire avait été nommé dentiste du roi de Bavière, et chevalier de Saint-Hubert. On a de lui : I. *Le dentiste des dames, ouvrage dédié au beau sexe*, Paris, 1812, in-18, avec le portrait de l'auteur et une gravure; seconde édition, ornée de 4 grav., corrigée et augmentée d'un formulaire pharmaceutique extrait des meilleurs ouvrages, et relatif aux différents remèdes qu'on doit employer pour les nourrices, les enfants en bas âge, et aux préparations dentifrices, etc., Paris, 1818, in-12. Une nouvelle édition a été publiée en 1833, accompagnée de 6 planches et du portrait de l'auteur. II. *Traité sur les dents, Physiologie*, Paris, 1820, in-4°. III. *Histoire Naturelle des maladies des dents de l'espèce humaine*, en

deux parties, avec 23 planches, par Joseph Fox; ouvrage traduit de l'anglais, Paris, 1821, in-4°. IV. *Traité sur les dents*, Paris, 1822-1824, 3 vol. in-8°. Le premier volume contient la *Physiologie*; c'est la réimpression de l'in-4° de 1820. Les tomes second et troisième contiennent la *Pathologie*. V. Plusieurs *Mémoires* relatifs à l'art du dentiste, dans les journaux et recueils de médecine de l'époque. Z.

LEMAIRE. Voy. MAIRE (LE), XXVI, 292.

LEMAIRE (JEAN), peintre du roi. Voy. POUSSIN, XXXV, 567, not. 1.

LEMAISTRE (MARTIN), en latin *Martinus Magistri*, était né à Tours, en 1432. On ignore la profession de son père, Jean Martin; mais nous sommes portés à croire qu'elle était honorable, car sa mère, Gillette de Neubourg, appartenait à une famille des plus distinguées de cette ville. Martin, se destinant à l'état ecclésiastique, vint faire ses études à Paris, et y reçut le baccalauréat en 1469. Quatre ans après, il obtint le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Navarre. Il fut pendant quelques années principal du collège de Sainte-Barbe qu'il administra avec autant de sagesse que d'économie. On le considérait comme un des hommes les plus savants de son siècle, et il se recommandait, non moins par une piété éclairée que par une connaissance profonde des saintes Écritures dont il se montra un si excellent interprète, que quelques contemporains ont assimilé son mérite à celui du célèbre Gerson. Cette haute réputation porta Louis XI à le charger de la défense des intérêts de la France contre les prétentions de la cour de Rome. Il s'en acquitta avec tant de prudence et de sagacité, qu'en 1480 le roi crut ne pouvoir mieux l'en récompenser

qu'en l'appelant auprès de lui comme son aumônier et son confesseur. Il ne remplit pas long-temps ces fonctions : nommé chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Cléry, il y mourut en juillet 1482, âgé de 50 ans et fut enterré dans cette église. M. Lemaistre est le premier auteur tourangeau dont les écrits aient été imprimés dans le quinzième siècle. Ces écrits sont : I. *Quæstiones morales magistri Martini Magistri, perspicacissimi theologiæ professoris, de fortitudine*, Paris, Wolfgang Hopyl, 1489, in-folio. Ce traité, sans aucune subdivision, roule entièrement sur la force d'âme. II. *De temperantia in generali*, Paris, Wolfgang Hopyl, 1490, in-fol. Celui-ci, divisé en 22 chapitres, embrasse la tempérance dans toutes ses modifications; en le réunissant avec le précédent, on a l'ensemble des questions morales. III. *Liber de Rhetorica*, Paris, Wolfgang Hopyl, 1491 in-fol. IV. *Quæstio de Fato*, sans date. V. *Traité des conséquences, selon la doctrine des nominaux, Consequentia Magistri Martini*, Paris, M. Antoine de Nidel, 1501, in-fol. VI. *L'explication des universaux de Porphyre*, Paris, 1499. Enfin il a composé un livre de méditations sur le *Salve Regina*. L—S—D.

LEMAISTRE (GILLES), XXIV, 35. Voy. **MAISTRE** (Gilles Le), XXVI, 299. C'est le même personnage; les deux articles doivent être consultés.

LEMAITRE (PIERRE-JACQUES), agent royaliste, était né à Magny, vers 1750, d'une famille honorable, et remplissait, avant la révolution, les fonctions de secrétaire-général du Conseil des finances. Ayant perdu cet emploi, en 1790, il passa en Allemagne, auprès des princes émigrés, et fut chargé de leurs correspondances avec l'intérieur. Il s'établit d'abord, pour

cet objet, à Bâle en Suisse, vers 1794; et de là, il entretenait des relations très-suivies, avec Brotier, Lavilleurnoy, Rattel et d'autres royalistes de l'intérieur. S'étant rendu à Paris, vers 1795, et ayant pris une grande part au mouvement royaliste que la Convention réprima, le 13 vendémiaire (octobre 1795), il fut arrêté avec plusieurs de ses agents et traduit à un conseil de guerre, qui le condamna à mort, le 17 brumaire an IV (7 novembre 1795); comme agent de l'étranger, et pour avoir entretenu, avec les émigrés et les ennemis de la république, des correspondances tendant à rétablir la royauté. Ses coaccusés furent condamnés, les uns à la déportation, les autres à quelques années de détention. Cette affaire donna lieu à de vives discussions dans la Convention nationale, parce que plusieurs députés étaient désignés, dans la correspondance de Lemaître, comme disposés à servir son parti. Il ne résulta cependant de cette désignation aucune mesure sévère; mais elle empêcha Cambacérès d'être nommé Directeur. La lecture des correspondances de Lemaître, que l'on fit à la Convention et au Conseil de guerre, donna lieu à une remarque assez importante pour l'histoire, c'est que, tandis que ses dénonciateurs l'accusaient d'être l'agent de l'étranger, on trouva, dans toutes les lettres de ses correspondants, des plaintes amères, et qui ne paraissaient que trop fondées, contre les puissances étrangères et surtout contre l'Autriche, qui était loin de favoriser les royalistes, comme le prétendaient les révolutionnaires. Lemaître mourut avec beaucoup de courage, et l'on ne put lui arracher aucune révélation, bien qu'on ne puisse pas douter qu'il n'ait été dépositaire de secrets importants. M—D j.

LEMARE (PIERRE-ALEXANDRE), grammairien, professeur, médecin et conspirateur, fut un des hommes les plus actifs et les plus laborieux de notre époque. Il naquit, en 1766, dans le canton de St-Laurent, en Franche-Comté, d'un pauvre laboureur, montra de bonne heure une passion démesurée pour l'étude, et fit presque seul son éducation. A 19 ans, il fut nommé professeur de rhétorique et principal du collège de Saint-Claude. Suivant le désir de ses parents, il entra dans l'état ecclésiastique; mais il le quitta bientôt pour aller remplir les fonctions de membre de l'administration du département du Jura, après le 31 mai 1793. Ardent ami de la révolution, mais homme de bien, il voulut en arrêter les excès, et il détermina l'administration dont il était membre à suspendre les comités de surveillance. Proscrit ensuite par un décret de la Convention, il fut rétabli dans ses fonctions, après la chute de Robespierre. Proscrit de nouveau pour s'être prononcé contre le système de réaction, il fut encore réintégré en 1799. Lemare présidait le département du Jura, lorsque Bonaparte revint d'Égypte. A la nouvelle du 18 brumaire, il fit proclamer *traître à la patrie* le nouveau consul, et l'administration centrale le nomma chef de la force-armée pour marcher contre *le traître*, qui bientôt le fit mettre en jugement et condamner, par contumace, à 10 ans de fers, par le tribunal criminel du Jura. Lemare alla se constituer prisonnier à Châlons-sur-Saône, fit casser son arrêt, et vint afficher lui-même son jugement à Lons-le-Saulnier. Dès-lors, il se livra tout entier aux lettres, professa le latin, pendant plusieurs années, à Paris, au collège des Colonies, et forma l'Athénée de la jeunesse, où, pendant huit

ans, il attira un grand concours. Plus tard, méditant la chute de Bonaparte, il eut avec le général Malet, son compatriote, des entretiens d'un autre genre, et fit partie d'une association connue sous le nom de *Comité central libérateur*. Le 30 mai 1808, à trois heures du matin, les conjurés devaient établir au Carrousel, à l'hôtel de l'archi-chancelier qu'ils eussent mis en arrestation, leur quartier-général, lorsqu'à deux heures du matin, du même jour, l'affaire fut ajournée au dimanche suivant. Dès ce moment, Lemare, qui s'était opposé à tout ajournement, songea aux moyens d'assurer sa retraite. Voyant ensuite que Malet et d'autres conjurés étaient arrêtés, il quitta la France, et voyagea en Europe sous différents noms. Arrêté en Autriche et reconduit sur la frontière, il rentra *incognito* dans sa patrie, alla suivre les cours de l'École de médecine de Montpellier, se fit commissionner chirurgien-aide-major, sous le nom de *Jacquet*, par le ministre de la guerre, et fit, en cette qualité, diverses campagnes, notamment celle de Moscou, où il fut nommé chirurgien-major. En prenant son doctorat à la faculté de Paris, il choisit, pour sujet de sa thèse, l'influence des idées libérales sur la santé, et cette thèse a été imprimée, en 1815, sous ce titre : *Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgo dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et facilis usus*, Paris, in-4°. A la première entrée des alliés, il couvrit les murs de Paris d'une affiche contre Bonaparte, dans laquelle il votait pour une *monarchie constitutionnelle et libérale*. Au 20 mars 1815, il fut un des agents du Roi dans les départements de l'Est, pour rallier les citoyens au nom de *la liberté et du trône*; proclama ses an-

ciennes doctrines avec quelques modifications; enrôla des volontaires; fit arborer, le 12 juin, le drapeau blanc dans une partie du département du Doubs; osa se présenter seul au fort de Joux, et n'en descendit qu'après avoir fait tirer vingt-un coups de canon, et flotter sur les tours le même drapeau. De retour de sa mission, il fut présenté à Louis XVIII, revenu de Gand; mais il n'en reçut pas la récompense que méritaient ses services, et, croyant alors devoir abandonner les routes de la politique, il se livra tout entier à des travaux littéraires et scientifiques. Lemare mourut à Paris le 18 décembre 1835. On a de lui : I. *Panorama des verbes français*, 1801, in-8°, ou en un grand tableau in-fol. Il y a eu de cet ouvrage plusieurs éditions, dont quelques-unes, imprimées en rouge et en noir, offrent une plus grande facilité pour distinguer la partie variable de chaque forme d'un verbe de sa partie radicale ou invariable. II. *Panorama latin*, 1802, in-8°, ou une grande feuille offrant le tableau synoptique de tous les paradigmes de la langue latine. III. *L'Abréviateur latin*, ou *Manuel latin*, 1802, in-8°. Cet ouvrage et le *Panorama latin* ont été refondus sous le titre de *Cours théorique et pratique de langue latine*, ou *Abréviateur et ampliateur latins*, suivi du *Novitius*, ou *Dictionnaire*, etc., Paris, 1804, 2 vol. in-4° oblong. Le lycée des arts, sous la présidence de Fourcroy, avait proclamé l'auteur digne du maximum d'encouragement decerné aux découvertes utiles. Lemare donna une 3^e édition de son ouvrage, ou plutôt le refit entièrement, sous le titre de *Cours pratique et théorique de langue latine*, ou *Méthode prénotionnelle*, Paris, 1817, 1 gros vol. in-8°. Une 4^e édition, considérable-

ment augmentée, a paru en 1831, in-8°. L'auteur publia la même année : *Cours abrégé de langue latine, tout en exemples*, in-8°. IV. *Le Rudiment*, ou *Grammaire latine de Lhomond*, augmenté de 197 notes et d'une table, 1805, in-8°. V. *Le De Viris de Lhomond prototypé*, c. à. d., indiquant, à côté du texte, la forme sous laquelle chaque mot se trouve dans les dictionnaires, par brevet d'invention, 1805, in-24; procédé ingénieux, mais d'une exécution difficile, à cause de l'extrême précision qu'il exige dans la correction typographique : aussi n'a-t-il pas été réimprimé. VI. *Cours théorique et pratique de langue française*, 1807, 2 vol. in-4° oblong. Au moyen des tableaux synoptiques insérés presque à chaque page, cet ouvrage est beaucoup plus complet que les grammaires les plus volumineuses. Cinq cent trente notes y relèvent diverses erreurs accréditées. Par exemple, le Dictionnaire de l'Académie y est réfuté trente-neuf fois, et Wailly cinquante-deux. *Idem*, 2^e édition, totalement refondue sous le titre de *Cours pratique et théorique*, 1817-19, 2 vol. in-8°. Le ministre de l'intérieur souscrivit pour un nombre d'exemplaires de cet ouvrage, destinés à être placés dans la bibliothèque de l'Université. VII. *Racines latines mises en phrases et mnémorisées d'après la méthode de M. de Fenaigle*, suivies des règles de la prosodie et des conjugaisons latines, également mnémorisées et avec gravure, Paris, 1809, 1821, in-18, oblong; ouvrage curieux, dont le mérite est surtout dans les dérivations et les étymologies, car les phrases ne sont pas en latin classique. VIII. *Système naturel de lecture*, avec cinquante figures en taille-douce. L'auteur a perfectionné et refondue cet ouvrage, sous le titre de *Cours de*

lecture où, procédant du composé au simple, on apprend à lire des phrases, puis des mots, sans connaître ni syllabes, ni lettres, composé de quarante-une figures, etc., quatrième édition, 1817, in-8° et in-fol.; 6^e édition, 1829, in-8°. Il faut y joindre : 1^o *Contes appropriés à l'enseignement simultané et mutuel, aussi bien qu'à l'enseignement particulier, faisant suite au Cours de lecture*, Paris, 1829, 6^e édition in-8° de 64 pages; 2^o *La Clef du Pantographe, instrument, etc.*, Paris, 1829, in-8°. IX. *Traité complet d'orthographe d'usage et de prononciation, etc., terminé par la 3^e édition du Traité des genres, des substantifs, etc.*, Paris, 1815, in-12. X. *Manière d'apprendre les langues, suivie de l'analyse et de l'examen des méthodes ou projets de méthode de Despautère, Comenius, Port-Royal....., et d'un mot sur le procédé de Lancaster*, août, 1817, in-8°. Les jugements de l'auteur sont sévères, mais quelquefois d'une justesse frappante. XI. *Cours abrégé de langue française et exercices*, 1817, in-8°. XII. *Dictionnaire français, par ordre d'analogie*, Paris, 1820, in-8°. Chénier (*Tableau de la littérature française*) a donné de justes éloges aux travaux de Lemare sur la grammaire, et spécialement à son *Cours de langue française*. « L'auteur, dit-il, « fait preuve d'un mérite réel, et « joint une saine littérature à l'étude « approfondie de notre langue. » Mais il ajoute avec raison : « On est fâché « que M. Lemare se permette des « expressions dures et des plaisanteries un peu lourdes lorsqu'il croit « devoir combattre ou des grammaires accrédités ou des corps littéraires, qui ne sont point infaillibles, « mais qui sont au moins respectables. » — On a encore de Lemare : 1^o *Le Chevalier de la vérité*, roman

de caractère, traduit de l'allemand de Langbein, 3 vol. in-12, 1814; 2^o *Malet, ou Coup-d'œil sur l'originaire, le but et le moyen des conjurations formées, en 1808 et 1812, par ce général et autres ennemis de la tyrannie*, Paris, in-8°, 1814; 3^o *Sur l'adresse de la Chambre des Députés au Roi pour l'abolition de la peine de mort*, Paris, 1830, in-8° de 12 pag.; — *Sur la peine de mort*, 30 sept. 1830, Paris, 1831, in-8° de 12 pag.; 4^o beaucoup d'articles insérés dans les *Annales de grammaire* et dans divers journaux. Enfin Lemare s'occupait aussi de physique. Il inventa d'abord des marmites autoclaves; mais des contrefaçons défectueuses ayant occasionné des accidents funestes, on renonça bientôt à en faire usage. L'inventeur, sans se rebuter, se remit au travail, et son *caléfacteur*, approuvé par l'Académie des sciences, obtint beaucoup de succès. Il n'offre pas le danger des *marmites autoclaves*. Outre la propriété d'employer la presque totalité du calorique à la seule caléfaction, il conserve, sans feu, pendant cinq ou six heures, la chaleur acquise (voy. le *Rapport* de Fourier et Thénard, commissaires de l'Académie). L'auteur en a donné la description et l'usage dans une *Notice détaillée sur le caléfacteur Lemare*, Paris, 1825, in-8°, 8^e édition. — M—D J.

LEMARROIS (JEAN-LÉONARD-FRANÇOIS), général français, né, en 1776, à Briquibec (département de la Manche), de parents simples cultivateurs, fut placé, en 1793, par la protection de son compatriote Letourneur, comme élève à cette école de Mars, dont Robespierre voulut se faire une pépinière de jeunes séides. Lorsqu'elle fut supprimée, après le 9 thermidor, Lemarrois accompagna à Toulon son protecteur Letourneur,

qui y avait un commandement. C'est là qu'il connut Napoléon Bonaparte. S'étant lié de plus en plus avec lui, lors de son retour dans la capitale, il se trouvait à ses côtés dans la journée du 13 vendémiaire, où il montra beaucoup de zèle. Il devint aussitôt son aide-de-camp, et lui servit, peu de temps après, de témoin pour son mariage avec Joséphine. Toujours attaché, depuis cette époque, à la fortune de Bonaparte, il le suivit en Italie et se signala par son courage à Lodi, où ses habits furent criblés de balles, puis à Roveredo, où il décida la victoire sur un point important. Renversé de cheval, il fut foulé aux pieds des chevaux, et reçut des blessures graves. Le général en chef, pour le récompenser, le chargea de porter au Directoire les drapeaux conquis sur l'ennemi. Mais, les blessures qu'il avait reçues à Roveredo le tinrent long-temps éloigné du champ de bataille, et il lui fut impossible d'accompagner son général en Égypte. Dès qu'il fut revenu, Bonaparte se hâta de le rappeler auprès de lui, et il était à ses côtés dans la fameuse journée du 18 brumaire. Il le suivit encore dans la brillante campagne de Marengo, et y mérita le grade de colonel. Devenu général de brigade en 1802, il reçut le titre de comte, lors de la création de la nouvelle noblesse, en 1805, et fut bientôt général de division. Toujours aide-de-camp de Napoléon, il l'accompagna encore dans les campagnes de 1805, contre les Autrichiens, et fut envoyé, en 1806, en Italie, avec le titre de gouverneur des Marches d'Ancone, des fermes et du duché d'Urbino. Revenu à la grande armée, il rejoignit l'empereur au champ d'Iéna, la veille de la bataille, et y fut blessé grièvement. Napoléon lui

donna alors le commandement du cercle de Wittemberg, où Lemarrois réprima une insurrection, en se montrant tout à la fois ferme et modéré. Il fut ensuite gouverneur de Stettin, puis de Varsovie. Après la conclusion de la paix à Tilsitt, il passa de nouveau en Italie, pour y être gouverneur des légations. La même année, il fut nommé au Corps-législatif, par les électeurs du département de la Manche, et devint un des vice-présidents de cette assemblée. En 1809, l'empereur lui donna le gouvernement de Rome, où il resta jusqu'à la guerre de Russie, en 1812. Rappelé alors à la grande armée, il y eut part à tous les désastres de la campagne de Moscow; et, après la retraite, lorsqu'il fallut défendre les conquêtes de la France, en Allemagne, Lemarrois fut chargé de réorganiser deux nouvelles divisions à Wesel, puis de commander la place de Magdebourg, où il soutint un siège de plusieurs mois avec beaucoup d'énergie, dirigeant en personne plusieurs sorties, et déployant en toute occasion son ancienne bravoure. Il ne rendit la place que sur l'ordre du gouvernement de la Restauration, et ramena en France toute la garnison de dix-huit mille hommes, avec cinquante-deux pièces de canon. Le nouveau gouvernement le nomma chevalier de Saint-Louis, mais ne l'employa pas. S'étant alors retiré dans ses foyers, il ne reparut qu'en 1815, après le retour de Bonaparte, qui le nomma membre de la Chambre des Pairs et commandant des 14^e et 15^e divisions militaires, embrassant tous les départements de la Normandie. Après le désastre de Waterloo, Lemarrois se préparait à venir au secours de la capitale avec une partie de la garde nationale de Rouen qu'il avait orga-

nisée, lorsque la capitulation de Paris rendit cette résolution inutile. Il quitta aussitôt le commandement, et rentra dans la retraite d'où il n'est plus sorti. Il mourut, à Paris, le 13 octobre 1836. — Son fils, élu membre de la Chambre des Députés, par le département de la Manche, y a toujours voté avec l'opposition libérale. M—dj.

LEMAZURIER (PIERRE-DAVID), littérateur, né à Gisors, le 30 mars 1775, fils d'un médecin distingué, reçut une éducation fort soignée et se fit remarquer par son goût pour la poésie. Ayant obtenu un emploi dans l'administration, il fut destitué, pour avoir osé parler trop haut en faveur des victimes de la révolution du 18 fructidor (sept. 1797). Il ne recouvra son emploi qu'après le triomphe de Bonaparte, au 18 brumaire. Il fit alors paraître un grand nombre de poésies fugitives, qui furent successivement insérées dans divers journaux, dans l'*Almanach des Muses* et dans les *Soirées littéraires*; entre autres, des épîtres à Cervantes, à Scarron, etc. En 1810, il publia sa *Galerie historique*, qui lui avait coûté de longues et pénibles recherches, et que nous avons souvent consultée utilement pour la rédaction de nos articles. Depuis quelques années, il était secrétaire du comité de la Comédie française, et il se fit de nombreux amis dans cette place, où il est si difficile de ne pas froisser les amours-propres. Après la publication de sa *Galerie*, il s'occupa d'une histoire de la troupe de Molière, qui est restée manuscrite. En 1830, sa vue, fatiguée par tant de travaux, s'affaiblit beaucoup, et il devint tout-à-fait aveugle. Forcé de renoncer à sa place et à tout ce qui avait fait le charme de sa vie, il se retira à Versailles, où, entouré d'une famille qui l'aimait tendrement, il vé-

cut aussi heureux que son fâcheux état pouvait le permettre. Il mourut dans cette ville, le 7 août 1836. On a de lui : I. *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°. II. *L'Opinion du parterre, ou Revue du Théâtre-Français*, Paris, 1803-1813, 10 vol. in-8°. III. *La Récolte de l'Ermite, ou Choix de morceaux d'histoire peu connus, anecdotes, etc.*, Paris, 1813, in-8°. Lemazurier a aussi concouru à la *Bibliothèque dramatique* de M^{me} Dabo, qui n'est pas achevée. M—dj.

LEMERCIER (NÉPOMUCÈNE-LOUIS), de l'Académie française, est du petit nombre des littérateurs de notre époque qui sont demeurés constamment fidèles aux lettres. Sa vie entière est renfermée dans ses ouvrages et dans les anecdotes qui s'y rattachent. Il naquit à Paris, le 21 avril 1771, d'une famille noble et opulente, originaire de Bourgogne. Son père était secrétaire des commandements de la princesse de Lamballe, qui fut la marraine de Népomucène. Paralysé du côté droit, par suite d'un asthme nerveux, il avait renoncé d'avance à toute carrière d'ambition, pour cultiver exclusivement les muses, et l'on peut dire que l'activité de son esprit suppléa merveilleusement à ce qui lui manquait sous le rapport des facultés physiques. Il sortait du collège, n'ayant pas encore dix-sept ans, lorsque, tout rempli des souvenirs classiques et mythologiques, il composa une tragédie intitulée *Méléagre*, sujet déjà traité par Lagrange-Chancel, qui avait aussi débuté, à seize ans, par la tragédie de *Jugurtha*. Les comédiens hésitaient à recevoir l'essai, véritablement assez faible, d'un écolier : M^{me} de Lamballe obtint de Marie-Antoinette un ordre pour la représentation, qui eut lieu

le 29 février 1788. Cette pièce, que La Harpe et Grimm ont jugée sévèrement, fut écoutée par le public avec une attention et une bienveillance soutenues. La jeune poète assistait à la représentation dans la loge de la reine, qui, avec cette bonté expansive qu'elle poussait sans doute un peu loin, donnait elle-même le signal des applaudissements. A la fin de la pièce, l'auteur demandé fut présenté au public par M^{me} de Lamballe. Ce triomphe précoce n'enivra ni Lemer cier ni ses amis, et ils eurent la sagesse de retirer, après cette première représentation, la pièce, qui n'a jamais été imprimée. Lemazurier, secrétaire du Théâtre-Français, en transcrivit, sur le manuscrit donné aux comédiens, une copie, qui figure, sous le n^o 1055, au catalogue de sa *Bibliothèque dramatique*. Œuvre d'un adolescent, *Méléagre* portait l'empreinte de l'esprit du temps. Le scélérat de la pièce était un grand-prêtre, dans la bouche duquel on trouvait ce vers assez beau :

Suis-je donc plus puissant que le Dieu que je
sers ?

puis cet autre trait, du dernier ridicule, en parlant d'une jeune et belle princesse :

L'espoir de la séduire est tout ce qui me reste.

Enfin ces deux derniers vers, dans un tout autre esprit :

Périssse comme moi, tout mortel téméraire,
Qui porte sur son prince une main sanguinaire.

La révolution éclata; Lemer cier en embrassa les principes, mais toujours il en condamna les excès. Il rêvait une république, ou tout au moins une monarchie représentative, régie, selon les lois, par des hommes sages, modérés, désintéressés. C'était sa chimère, et il la poursuivit toute sa vie. C'est avec raison qu'un de ses confrères à l'Académie (M. de Pongerville) a pu dire,

en 1837 : « Ce qu'il voulait en 1791, il l'a voulu en 1793, sous le Consulat, sous l'Empire, sous la Restauration; il le veut encore aujourd'hui ». Quoi qu'il en soit, il se tint éloigné des affaires publiques, et on le voit, au mois d'avril 1792, faire jouer avec quelque succès, au Théâtre-Français, *Clarisse Harlowe* (comédie en 5 actes, en vers, non imprimée), à laquelle les critiques du temps ont donné le nom de *Lovelace*, qui lui est resté. Le règne de la Convention le détourna du cours paisible de ses travaux. Spectateur assidu des débats de cette assemblée, il y venait assister tous les jours, au milieu de ces mégères appelées *tricoteuses*, qui prenaient une part aussi directe que bruyante aux discussions. La fixité inquiète de son regard, la stupeur dont son visage offrait l'expression, les exclamations étouffées par la crainte qui lui échappaient involontairement, lui firent donner par ces femmes le surnom de *l'idiot*; et ce mépris dont elles l'affublaient fut sans doute ce qui lui sauva la vie. Après le 9 thermidor, Lemer cier fit représenter (9 juin 1795) le *Tartufe révolutionnaire* (comédie en cinq actes et en vers), pièce, dans laquelle il vouait à l'exécration publique le système de la terreur. Elle obtint un grand succès; l'imposteur de Lemer cier était un charlatan de patriotisme, comme celui de Molière était un charlatan de dévotion. Mais un tel sujet, tout de circonstance, attaquait trop directement quelques hommes encore puissants; le Directoire fit supprimer la pièce, après cinq représentations. Vint ensuite (avril 1796) le *Lévite d'Éphraïm*, tragédie en 3 actes, qui offre plusieurs scènes touchantes et des vers qui semblent inspirés des livres saints et de l'auteur d'*Esther*. Pressé de livrer à l'impression ses quatre

premiers ouvrages, Lemer cier s'y refusa toujours. Cependant, plus tard et par suite d'une infidélité qu'on n'a su à qui attribuer, le *Lévite d'Éphraïm* a été imprimé à Bruxelles. Mais la tragédie d'*Agamemnon* (en 5 actes et en vers) éleva sa renommée au premier rang, et lui valut un triomphe dont les annales du théâtre offrent peu d'exemples. Représentée au Théâtre-Français (24 avril 1797), l'auteur ne put se refuser à la livrer à l'impression. Enfin le Directoire crut devoir couronner cette tragédie dans une fête solennelle au Champ-de-Mars. Bientôt certaines circonstances en suspendirent les représentations ; elle ne fut reprise que quatre ans après, et cette reprise eut tout l'éclat d'une première représentation. Alors, sous un gouvernement réparateur, on commençait à s'occuper de littérature. Des critiques amères attaquèrent *Agamemnon* ; de grands éloges y répondirent. Le temps a fait justice des critiques ; et cette tragédie est restée comme un modèle à suivre pour l'imitation de la simplicité grecque. « Là, dit un juge compétent, nul incident inutile ; la marche est à la fois rapide et sage. Eschyle et Sénèque sont imités, mais avec indépendance. Le caractère artificieux et profond d'Égisthe ; les agitations de Clytemnestre, qui résiste avec faiblesse et succombe à l'ascendant du crime ; le rôle naïf d'Orreste adolescent, et bien plus encore les scènes pleines de verve de la prophétesse Cassandre, rôle, d'ailleurs, emprunté à Alfieri, ont déterminé les suffrages publics en faveur de cette pièce, regardée par les connaisseurs comme un des ouvrages qui ont le plus honoré la scène tragique à la fin du XVIII^e siècle » (CHÉNIER, *Tableau de la Littérature française*, ch. X). Malheureusement, Lemer cier ne fit jamais aussi bien qu'*Agamemnon*.

Dans *Ophis*, tragédie en cinq actes, jouée l'année suivante (2 décembre 1798), il se montre inférieur à lui-même, bien que cet ouvrage, comme tragédie d'imagination, ne soit pas sans mérite. Durant l'intervalle, vers la fin de l'année 1797, il avait donné *la Prude*, comédie en cinq actes et en vers. Dans cette pièce, qui n'a pas été imprimée (1), l'auteur peignait de la manière la plus piquante les salons de Paris sous le règne du Directoire. Cette comédie, après trois représentations, conservait la vogue que donne toujours la critique de circonstance, lorsque l'auteur la retira, pour ne pas se prêter à des corrections qu'exigeait impérieusement M^{lle} Contat. A la tragédie d'*Ophis* se rattache une anecdote assez peu connue. Bonaparte revenait d'Italie, et s'occupait des préparatifs de l'expédition d'Égypte, que l'on croyait généralement dirigée contre l'Angleterre. Avant la représentation, Lemer cier lut sa pièce dans le salon du général. Kléber et Desaix étaient présents. Après avoir écouté avec la plus grande attention, Bonaparte prit la main de l'auteur et lui dit : « Vous avez là « créé et traité un admirable sujet ; il « est peut-être plus de circonstance « que vous ne le pensez ! » Lemer cier ne se doutait pas du sens attaché à ces paroles ; il prévoyait encore moins que, dans quelques mois, lorsque le général était déjà au Caire, le public de Paris, en entendant ces deux vers d'*Ophis* :

Courant pour son pays de victoire en victoire,
Son génie accomplit les rêves de sa gloire,

en ferait une bruyante allusion au vainqueur des Mamelucks. Une liaison intime s'était établie, à la fin de 1795,

(1) M. L. de Rochefort en cite un fragment curieux dans ses *Souvenirs* publiés en 1826.

entre Lemer cier et Bonaparte. Les détracteurs du poète et du général qui n'était pas encore puissant, tournaient en ridicule cette liaison, et appelaient le premier *Méléagre*, et le second *Vendémiaire*; mais les succès des deux amis, dans une carrière de gloire si différente, les mirent bientôt l'un et l'autre au-dessus de pareilles attaques. Après la tragédie d'*Ophis*, Lemer cier laissa reposer quelque temps sa muse dramatique, et publia, en 1799, *Les Quatre métamorphoses* (2 édit., l'une in-4°, l'autre in-8°), poème érotique fort licencieux, qui était, dit-on, le résultat d'une gagéure, et où l'on remarque des vers brillants et pleins de verve. Beaumarchais se fit, dans le monde, l'introduit eur et le patron de cette œuvre, et il disait, à cette occasion, avec un cynisme tout-à-fait dans son caractère, que *c'était un dernier service qu'il voulait rendre à la morale*. C'est sans doute dans ses entretiens avec l'auteur de *Figaro* que Lemer cier conçut l'idée de créer une école et un théâtre nouveaux. Lui-même annonça son projet dans une lettre adressée en 1796 aux rédacteurs de la *Décade philosophique*: « J'espère bien-
 « tôt, disait-il, donner une comédie
 « achevée depuis un mois. Elle porte
 « le titre de *Pinto*. Mon soin, en la
 « composant, a été de dépouiller une
 « grande action de tout ornement
 « poétique qui la déguise, de présen-
 « ter des personnages parlant, agis-
 « sant comme on le fait dans la vie,
 « et de rejeter le prestige, quelque-
 « fois infidèle, de la tragédie et des
 « vers heureux... » Le Directoire em-
 pêcha la représentation de *Pinto*; mais, quatre mois après le 18 brumaire, le premier consul, qui n'était pas encore brouillé avec Lemer cier, demanda une lecture de l'ouvrage, et en permit la mise en scène. Les comé-

diens apprirent leur rôle en peu de de jours, et, malgré les efforts d'une cabale, la pièce produisit une vive sensation. C'était une chose nouvelle que de montrer, sous un aspect comique les personnages de l'histoire et les plus grands intérêts d'un État, de faire voir tout ce qui se cache de ridicule et de bassesse sous les événements du caractère le plus imposant. Cette idée, Lemer cier l'avait réalisée avec une verve, un éclat de talent qui fit de ce coup d'essai un modèle du genre. Ce qui, dans sa nouveauté, manqua à la comédie de *Pinto*, ce furent des critiques et des spectateurs qui sussent la comprendre et l'applaudir (2). Quoi qu'il en soit, vingt représentations suivirent, et attirèrent la foule. On a dit, et Lemer cier lui-même en parais-

(2) A ce jugement emprunté à M. Patin, qui écrivait en 1826, sous le point de vue des idées libérales de la restauration et d'un esprit de conciliation entre les deux écoles littéraires classique et romantique, opposons le jugement porté par Chénier sous le despotisme impérial, et d'après les convictions toutes classiques de l'époque. Après avoir exposé le but de Lemer cier, qui est de peindre, sous un point de vue comique, une révolution, Chénier ajoutait : « Peut-être l'événement choisi ne s'y prêtait pas. Le Portugal, délivré de ses oppresseurs avec tant de courage et d'activité; une révolution durable, et complètement faite en quelques heures; une seule victime, Vasconcellos; la multitude agissante, et soudain le calme rendu à cette multitude devenue corps de nation : tout cela ne paraissait guère susceptible de ridicule. La duchesse de Bragance, qui parut si digne du trône que son époux lui dut en partie; le brave Almeida, véritable chef de l'entreprise, et qui bien plus que Pinto en détermine le succès; le cardinal de Richelieu la favorisant de loin, non pour servir la nation portugaise, mais pour affaiblir la monarchie espagnole; des noms, des caractères, des motifs, des résultats d'un tel ordre, étaient dignes de la tragédie. Aussi, dans l'ouvrage dont nous parlons, la scène où Pinto vient rassurer les conjurés saisis d'une terreur panique, et donne le signal de l'attaque, est de beaucoup la meilleure, précisément parce qu'elle est tragique : elle est tragique, parce qu'elle est essentielle au sujet. » (Ch. X.)

sait persuadé, que cette pièce ne pouvait plaire à Bonaparte, et qu'il avait ordonné de multiplier les congés, afin d'en faire suspendre les représentations, ce qui advint effectivement. Le fait ne nous paraît pas exact. Bien que les résultats du 18 brumaire fussent alors présents aux esprits, personne ne chercha des allusions dans la pièce de *Pinto*. On ne pensa pas à comparer Bonaparte avec l'indécis et timide duc de Bragance, parce que, dans le 18 brumaire, le génie d'un grand homme et le salut de la France ennoblissaient le drame de St-Cloud. Il n'en a pas été de même en 1834, lorsque *Pinto* fut repris sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les allusions à la conspiration qu'on a appelée la *Comédie de quinze ans*, étaient si nombreuses et si directes que l'autorité se hâta d'interdire la pièce après quelques représentations; et, en effet, il n'y avait là ni grand homme, ni génie, ni salut du pays pour donner le change à la malignité; enfin l'unanimité avec laquelle le public avait fait répéter, jusqu'à trois fois, la tirade qui se termine par les mots à *bas Philippe!* prouvait que le gouvernement de 1830 n'avait fait que céder aux lois de la prudence en prenant cette mesure. En 1801, Lemer cier, publia, dans le même volume, *Homère, Alexandre* (in-8° de 102 pag.), poèmes qui n'étaient que deux chants séparés d'une sorte d'épopée métaphysique conçue, dans son ensemble, sous le titre d'*Atlantiade*, ou la *Théogonie newtonienne*, dont il sera parlé ci-après. Bientôt parurent les *Trois Fanatiques*, poème philosophi-comique en quatre chants (Paris, 1801, in-12); puis *Ismaël au désert, ou l'Origine du peuple arabe*, scène orientale en vers. L'idée de cette scène, que l'on représenta, le 23 janv. 1818, sur le théâtre de l'Odéon, fut

inspirée à l'auteur, au moment de l'expédition d'Égypte; par le désir d'offrir à Bonaparte et à son armée un tableau qui pût les intéresser, en leur rappelant l'image de ces contrées brûlantes qu'ils avaient parcourues en vainqueurs. Il fit hommage de cette scène au premier consul, qui voulut le gratifier de dix mille francs; Lemer cier les refusa. En 1802, il publia : *Un de mes songes, ou quelques vues sur Paris* (in-8°), pièce de vers empreinte d'une douce philosophie; puis, en 1803, les *Âges français*, poème en quinze chants, in-8°. Dans cette production la poésie vivait encore, mais le goût en avait disparu et la langue y devenait méconnaissable. De plus graves erreurs vinrent bientôt s'ajouter à celle-ci : par la dégradation du goût, Lemer cier s'acheminait à la destruction des règles. C'est ainsi que dans *Isule et Orovèse*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée en 1803, il semble s'être complu à effacer de grandes situations et de beaux effets dramatiques par une versification triviale et ampoulée. La pièce fut écrasée sous les sifflets. Le public ne l'écouta pas jusqu'à la fin; l'auteur la fit imprimer et la dédia à M^{me} Bonaparte, avec un avis préliminaire, dans lequel il annonçait que sa tragédie était *toute neuve pour le lecteur*, car le jour qu'on avait essayé vainement de la représenter, il en avait ôté, disait-il, le manuscrit au souffleur dès le commencement du troisième acte. Une telle bravade n'annonçait pas un auteur disposé à se corriger. Jusqu'alors, le poète avait été admis dans la familiarité du premier consul; ce qui réfute assez, pour celui-ci, l'imputation d'avoir contribué à faire disparaître *Pinto* du répertoire. « M. Lemer cier, dit Bourrienne dans

« ses *Mémoires*, était un de ceux qui
 « venaient le plus fréquemment à la
 « Malmaison, et que M^{me} Bonaparte
 « voyait avec le plus de plaisir. Quant
 « à Bonaparte, il lui faisait beaucoup
 « d'amitiés, mais il ne l'aimait pas.
 « Sa qualité d'homme de lettres, de
 « poète, jointe à une franchise polie,
 « à un républicanisme doux, mais
 « inflexible, comme tous les principes
 « qui sont le résultat d'une conviction,
 « tout cela était plus que suffisant
 « pour expliquer l'inimitié de Bona-
 « parte. Il craignait M. Lemerrier et
 « sa plume; et le chef de l'État,
 « comme cela lui arriva plus d'une
 « fois, jouait le rôle de courtisan en
 « flattant l'écrivain; et, certes, il n'y
 « aurait pas mis tant de procédés, s'il
 « eût pu espérer de ranger M. Lemer-
 « rier au nombre des poètes qui al-
 « laient, de temps à autre, chez Fou-
 « ché, et, plus tard, chez le duc de
 « Rovigo, recevoir des gratifications
 « de cinquante et de cent louis, ce
 « qui ne faisait pas toujours un écu
 « par bassesse. (T. V, p. 248.) » Lors
 de la création de la Légion-d'Honneur,
 Bonaparte lui en avait envoyé le bre-
 vet. Lemerrier l'avait reçu avec plai-
 sir, et avait prêté le serment républi-
 cain, alors prescrit aux membres de cet
 ordre. Ce serment les engageait à dénon-
 cer ou à attaquer mortellement tout
 homme qui tendrait à établir ou à usur-
 per une autorité héréditaire en France.
 Mais lorsqu'en 1804, la fondation de
 l'empire abolit la constitution républi-
 caine et prescrivit aux légionnaires un
 nouveau serment, l'auteur d'*Agamem-
 non* renvoya son brevet à Lacépède,
 grand-chancelier de l'ordre, et adressa,
 en même temps, au futur empereur, un
 billet ainsi conçu : « Au citoyen pre-
 « mier consul, — Bonaparte, — car
 « le nom que vous vous êtes fait est
 « plus mémorable que les titres qu'on

« vous fait, vous m'avez permis de
 « m'approcher assez de votre per-
 « sonne pour qu'une sincère affection
 « pour vous se mêlât souvent à mon
 « admiration pour vos qualités; je
 « suis donc profondément affligé de
 « ce qu'ayant pu vous placer dans
 « l'histoire au rang des fondateurs,
 « vous préféreriez être imitateur. Mes
 « sentiments particuliers, plus que
 « votre autorité, me font, à dater de
 « ce jour, une obligation de me
 « taire, etc. » Cette lettre fut remise à
 Bonaparte le matin du jour où le Sé-
 nat lui présenta le sénatus-consulte
 qui le nommait empereur. Le nouvel
 Octave ne dut pas s'étonner de cette
 démarche de la part de Lemerrier.
 Quelques jours auparavant, tous deux
 avaient eu, sur ce sujet, une discus-
 sion de plus de trois heures, dans la-
 quelle le poète n'avait pas craint de
 dire au premier consul : « Vous vous
 « amusez à refaire le lit des Bourbons !
 « Eh bien ! je vous prédis que vous
 « n'y coucherez pas dix ans ». De-
 puis lors, Bonaparte donnait à Lemer-
 rier l'épithète de fanatique. Celui-ci
 répondit par le quatrain suivant :

Un despote persan appelait fanatique
 Un sage Athénien soumis au seul devoir.
 — « Qui de nous l'est le plus ? dit l'homme de
 l'Attique,

« J'aime la liberté, comme toi le pouvoir. »
 C'est encore dans une de ces discus-
 sions, alors si fréquentes entre eux,
 que Bonaparte, s'interrompant, lui
 dit : « Qu'avez-vous donc, vous de-
 « venez tout rouge ? — Et vous tout
 « pâle, répliqua fièrement Lemerrier.
 « C'est notre manière à tous deux,
 « quand quelque chose nous irrite,
 « vous ou moi : je rougis, et vous
 « pâlissez ». On doit louer Lemerrier
 d'avoir donné l'exemple d'une cons-
 tance de principes si rare dans nos
 révolutions ; mais la haine qu'il con-
 çut dès-lors pour l'Empire devint

chez lui une sorte de monomanie qui le portait à attribuer à Napoléon des crimes imaginaires, et de plus toutes les tribulations que lui-même pouvait éprouver. Ainsi la rue des Pyramides ayant été percée sur l'emplacement de l'ancien hôtel des écuries du roi, là où Lemercier avait une vaste propriété, il accusa l'empereur de vengeance personnelle. Cependant il préparait de grands ouvrages dans le silence du cabinet, entre autres la tragédie de *Charlemagne*, et, de 1804 à 1807, il ne publia que quelques productions peu importantes, telles que : *Hérologues*, ou *Chants des poètes-rois*, et *l'Homme renouvelé*, récit moral en vers (1804, in-8°); *Traduction des vers dorés de Pythagore et de deux idylles de Théocrite, suivies d'un dialogue entre Démocrite et Hippocrate et d'un discours sur la métempsycose* (1805, in-8° de 51 pages); *Épître à Talma*, en vers (in-8°). Le 20 janvier 1808, il donna sur la scène française *Plaute*, ou *la Comédie latine*, en 3 actes, pièce dans laquelle l'auteur a imité quelques scènes de Plaute lui-même. Mais une conception ingénieuse et vraiment originale, qui appartient à Lemercier, c'est de représenter le poète comique, conduisant une intrigue réelle, faisant agir des personnages, et les peignant à mesure qu'ils agissent. L'esclave d'un meunier fonde la comédie latine. Malgré ce mérite réel aux yeux des connaisseurs, et le talent de Talma, qui faisait le principal rôle, la pièce réussit peu, et n'eut que sept représentations. *Plaute* fut suivi de *Baudouin, empereur*, tragédie historique en 3 actes et en vers, qui tomba tout à plat, et que Lemercier reproduisit le 9 août 1826, sur le théâtre de l'Odéon, où elle eut 18 représentations. Il fit imprimer, à la même époque, cette pièce dont l'in-

trigue est froide, sans intérêt, et dont le style offre tous les défauts de la manière de l'auteur. Si, lors de sa première apparition, la chute de *Baudouin* eut lieu sans scandale, il n'en fut pas de même de *Christophe Colomb*, comédie historique en 3 actes, représentée à l'Odéon, le 7 mars 1809, en présence des baïonnettes qui soutenaient la pièce contre un parterre de jeunes gens, lesquels, dans leur ferveur toute classique, ne voulaient pas des innovations dramatiques de Lemercier. Il y eut des scènes sanglantes (3), des arrestations; et, après une seconde représentation, la pièce fut défendue. Cette pièce bizarre, où, selon M. Victor Hugo, « l'unité de lieu est tout à la fois si rigoureusement observée, car l'action se passe sur le pont d'un vaisseau, et si audacieusement violée, car ce vaisseau va de l'ancien monde au nouveau, » offre de belles pensées, des expressions énergiques et de beaux vers. Lemercier, qui refusait de mettre au théâtre sa tragédie de *Charlemagne*, dont la représentation aurait semblé une flatterie pour l'empereur, avait vu disparaître une partie de sa fortune. Sa résistance pourtant ne plia point sous le fardeau d'une gêne à laquelle il était peu accoutumé. L'Académie française s'honora par le choix qu'elle fit, en 1810, de l'auteur d'*Agamemnon* comme successeur de Naigeon; mais ce choix avait besoin de la confirmation de l'empereur; et ce fut avec peine que le nouvel élu se décida à publier, à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, une pièce de vers allégorique,

(3) L'auteur de cet article, alors étudiant en droit, assistait à cette représentation; et il peut attester que le nom de Lemercier, devenu si populaire parmi la jeunesse, ne l'était pas du tout à cette époque.

intitulée : *Hymne à l'hymen*, et dont le sujet était l'union d'Hébé avec Hercule, (Paris, 1810). L'élection fut approuvée; toutefois le discours du récipiendaire n'offrit pas un seul trait à la louange de Napoléon. Merlin, qui lui répondit, s'exprima d'une manière fort sévère sur les licences que s'était permises l'auteur de *Christophe Colomb*. Pour Lemerrier, l'accès au fauteuil académique ne fut pas, comme pour tant d'autres, le signal du repos. A cette époque appartient la publication de son *Atlantiade*, ou la *Théogonie Newtonienne*, poème en six chants (Paris, 1812, in-8°), dont il avait déjà fait paraître des fragments, en 1801 et 1809. Dans son discours préliminaire, l'auteur fait ainsi connaître le plan et le but de son ouvrage. « La première partie, dit-il, doit porter le nom d'*Atlantiade*, c'est celle de la physique universelle; la deuxième, celui de *Moïse*, c'est celle de la législation; la troisième, celui d'*Homme*, c'est celle de la poésie; la quatrième, celui d'*Alexandre*, c'est celle de la guerre. » On trouva généralement que, dans l'*Atlantiade*, la nature n'était pas interprétée d'une manière assez poétique. On n'avait d'ailleurs jamais formé en littérature de dessein aussi hardi que celui qui avait inspiré l'auteur. Il ne s'agissait de rien moins que de remplacer l'antique mythologie par une mythologie nouvelle. Peu de temps après son entrée à l'Institut, Lemerrier avait vu mourir son ancien ami Legouvé, et ce fut lui qui prononça le discours d'usage aux funérailles de cet académicien (1812). Il venait d'achever *Camille*, ou le *Capitole sauvé*, tragédie en 5 actes; mais la censure impériale arrêta cette pièce, dont le héros était le type de la grandeur du courage militaire uni à la soumission aux lois. En 1826, il put

faire jouer cette tragédie à l'Odéon; mais elle eut peu de succès: car autant la donnée en était belle sous le rapport moral et politique, autant elle était peu favorable à l'effet dramatique. Avec des idées tellement arêtées, et qui se reproduisaient toujours soit sous une forme, soit sous une autre, dans tous ses ouvrages, Lemerrier ne devait jamais espérer de faire représenter aucune de ses pièces tant que l'empire durerait. Peu de semaines après l'interdiction de son *Camille*, il dut, comme membre de l'Institut, se présenter aux Tuileries. Dès que Napoléon l'aperçut, il vint droit à lui: « Eh bien, M. Lemerrier, quand nous donnerez-vous une belle tragédie? » Lemerrier regarda l'empereur fixement et lui dit ce seul mot, qui, prononcé au commencement de 1812, a été relevé depuis comme une prophétie: *Bientôt: J'attends*. Cependant le prix de la maison dont l'auteur d'*Agamemnon* avait été privé pour cause d'utilité publique, n'avait pas été réglé; des difficultés sans nombre s'étaient élevées. La question pendait au Conseil d'État au moment où Napoléon revenait de Russie. Cambacérès, qui portait à Lemerrier une sincère amitié, décida le Conseil d'État à prononcer en sa faveur; Napoléon ne se fit pas prier pour signer cette décision, et Lemerrier rentra dans un capital de 5 à 600,000 fr. Ce trait honore l'empereur; et l'on est fâché de voir que la haine que lui vouait Lemerrier n'en ait pas été désarmée. Loin de là, en 1814, il publia contre lui une diatribe, intitulée: *Epître à Bonaparte, sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des commentaires historiques* (Paris, 1814, in-8° de 24 pages). On en jugera par ce début:

Si j'en crois du public le dernier entretien,
Napoléon déchu veut être historien;

Et Clio souffrira que sa plume usurpée
Venge un usurpateur que ne sert plus l'épée !
Non, Bonaparte, non ; tu te promets en vain
De faire d'un despote un loyal écrivain.

Toute la pièce était de même force :
aussi les épigrammes fondirent de
toutes parts sur l'auteur, entre autres
celle-ci :

Nouveau Titan , mythologue nouveau,

Le poète Népomucène

Donnant cours au travers de son vaste cerveau

Veut détrôner le vieux Mélésgène :

Il glacerait plutôt le père des Saisons,

Si pour un tel forfait on l'eût banni de Sparte,

Ne l'envoyons pas même aux Petites-Maisons ;

Pourtant l'on en aurait d'assez bonnes raisons,

Voyez l'Épître à Bonaparte.

On explique les nombreuses attaques, dont Lemer cier était alors l'objet, par l'attitude au moins singulière qu'il avait prise dans son cours à l'Athénée, pendant les années 1811, 1812 et 1813. Ce n'est pas sans étonnement qu'on l'avait entendu recommander une entière soumission aux lois d'Aristote, et cependant l'opinion générale était qu'il se faisait gloire d'être en littérature un véritable indépendant, un audacieux novateur. On opposait ainsi ses ouvrages à ses principes. Dans une de ses leçons, Lemer cier s'efforça de répondre à ce reproche : « J'ai commenté devant vous, » disait-il, la saine et antique doctrine ; mais les gens trompés..... » « m'ont loué du développement de » « mes principes constants, comme » « d'une solennelle rétractation de mes » « anciennes erreurs.... Pense-t-on que » « si la doctrine que j'ai professée » « n'eût pas été la mienne, je n'eusse » « pas employé ce que j'ai de logique » « à en établir une contraire?..... » « Eh quoi, qu'ai-je dit qui ne fût de » « tous temps dans mes principes ? » « Quelles règles autres que celles des » « unités ai-je suivies dans *Agamem-* » « *non*, dans *Ophis*, dans *Isule* et » « *Orovèse*, dans *Baudouin*, dans *Plau-*

« *te* et même dans *Pinto* ? Le Théâtre- » « Français m'a-t-il vu m'écarter de » « la route tracée par les maîtres de » « l'art, depuis mon entrée dans la » « carrière ? Je dirai plus : le soin de » « n'essayer que sur un théâtre secon- » « daire les trois actes intitulés : *Chris-* » « *tophe Colomb*, comédie shakespea- » « rienne, n'atteste-t-il pas encore » « mon respect des règles accoutu- » « mées?... Cependant on affecte de » « me prêter des systèmes contraires » « à ceux que manifestent mes ouvra- » « ges. » Cette apologie ne changea pas plus l'opinion du public sur Lemer cier, que lui-même ne changea sa manière. Comme il sortait de l'Athénée, dans une soirée de l'année 1813, un inconnu dirigea sur lui un pistolet dont l'amorce seule brûla. Cet homme s'enfuit. Était-ce une vengeance particulière ? On ne l'a jamais su. Lemer cier pensa que c'était un *fanatique impérial* qui avait commis ce guet-à-pens. En effet, ses leçons présentaient plus d'une allusion hostile au nouveau César ; mais on peut croire que Bonaparte, pressé par les puissances de l'Europe, avait bien autre chose à faire que d'assassiner un poète. Quoi qu'il en soit, Lemer cier suspendit ses leçons et ne les reprit qu'au mois de déc. 1814. Dans son discours d'ouverture, il crut devoir rendre raison de l'interruption de son cours. L'odieuse tyrannie qui pesait sur la France avait, disait-il, enchaîné sa voix. Quelles vérités utiles pouvait-il faire entendre à une époque où la littérature elle-même perdait tout son honneur et tout son éclat ? Il se serait exprimé avec une courageuse franchise, si le danger n'eût menacé que sa personne ; mais il craignait de perdre en même temps l'Athénée, et il avait mieux aimé attendre la chute du tyran que de com-

promettre par des sorties indiscretes l'existence de cet établissement. Plus tard, en 1820, à l'exemple de La Harpe et de Ginguené, il fit imprimer ses leçons sous ce titre : *Cours analytique de littérature générale, tel qu'il a été professé à l'Athénée* (Paris, 4 vol. in-8°). Les deux premiers volumes sont spécialement consacrés à la tragédie et à la comédie ; les deux autres à l'épopée. L'apparition de cet ouvrage, dont tous les journaux rendirent compte, renouvela les discussions sur le contraste qui existait entre ses leçons et ses productions chaque jour plus bizarres et plus irrégulières. Cependant il ne manquait point d'apologistes ; selon eux, le besoin d'innover n'était pas de la part de Lemer cier une corruption du goût, mais un désir de trouver des effets nouveaux. Des personnes qui l'ont connu particulièrement attestent que les défauts choquants de ses compositions tenaient à ce que la paralysie dont il était affecté depuis l'enfance se portait parfois sur certaines cases de son cerveau ; et alors son esprit semblait comme offusqué. Ces observations nous ont conduit bien loin de 1815, époque à laquelle Lemer cier vit avec douleur le retour de l'île d'Elbe. Ses amis lui conseillaient de s'éloigner au plus vite ; il eut le bon sens de n'en rien faire. Une députation de l'Institut s'étant présentée aux Tuileries, Napoléon remarqua l'absence de Lemer cier. Un bon ami de cour, répondit que l'auteur de *l'Épître à Bonaparte* avait jugé convenable de se tenir à l'écart. » Que fait cela ? » reprit Napoléon, il a bien pu m'écouter ce qu'il m'a dit en face. » Cette réponse ne ramena point Lemer cier ; et il prouva que ses sentiments n'étaient point changés, lorsqu'au mois d'août suivant, il publia ses *Réflexions d'un Français sur une partie*

factieuse de l'armée française (Paris, août 1815, in-8° de 36 pages). Après avoir évoqué les souvenirs de l'histoire, pour établir que rien n'est plus funeste aux États que le despotisme de l'armée, qui ne doit être que le bras droit du gouvernement, l'auteur s'écriait : « Que signifiait donc cette « prétention de nos armées à délibérer au profit des droits exclusifs de « leur gloire, contre les droits de la « couronne et du peuple ? Que signifiaient ces marques d'un attachement obstiné aux couleurs contraires à l'antique panache de Henri ? « Pourquoi ces insidieuses restrictions « dans leurs adresses à son vénérable successeur ? etc. » Quand on se reporte à l'état de l'opinion en 1815, on reconnaît qu'il y avait alors du courage, surtout pour un libéral, à se prononcer aussi vivement contre l'armée de la Loire et contre les trois couleurs ; aussi le parti bonapartiste reprocha-t-il toujours à Lemer cier un écrit qui, lancé quinze ans plus tard dans un collège électoral, fit échouer sa candidature. Ici cesse pendant cet intervalle tout rôle politique de sa part, et recommence une série de productions dramatiques, qui prouvent une fécondité merveilleuse, sans doute, mais souvent malheureuse ; ce qui a fait dire à un malin biographe (4) : « Les poèmes épiques ou dramatiques « ne lui coûtent guère. Veut-il composer une tragédie ? Il fait venir son portier, et lui recommande de ne laisser monter personne pendant quarante-huit heures, et au bout de ce temps, ou Clovis, ou Frédéric, ou Saint-Louis sont sur pied ; « ils traversent cinq actes, etc. » Le

(4) *Revue des Quarante par une société d'académiciens caennais*, avec cette épigraphe : *Kan ! kan !* (Paris, août 1821, broch. in-8°.)

27 juin 1816, il donna au Théâtre-Français *Charlemagne*, tragédie en cinq actes et en vers. Cet ouvrage était composé depuis long-temps; l'auteur l'avait lu au premier consul, qui l'honorait d'après ce que disait Lemer cier lui-même, du nom de *Cornélienne*. Le parterre et la critique n'en jugèrent pas ainsi; on trouva l'intrigue de la tragédie nouvelle obscure et sans intérêt, de même que la plupart des personnages. Il n'y avait que d'assez belles tirades sur l'administration de Charlemagne; mais aucune couleur locale. Un critique distingué (5) releva d'une manière piquante les défauts de cette pièce : il mit en scène *M. Lemer cier, professeur à l'Athénée*, censurant *M. Lemer cier, poète tragique*. La première représentation fut orageuse; la seconde le fut moins, grâce aux nombreuses coupures et corrections de l'auteur, qui supprima plus de 300 vers et des scènes entières. *Le Frère et la Sœur jumeaux*, comédie en 3 actes et en vers, représentée à l'Odéon, le 7 nov. 1816, offre une intrigue assez commune, beaucoup d'in vraisemblances, et ce genre de gaîté qui naît de quiproquos et de plaisanteries graveleuses. Alors aussi les comédiens français reprirent avec un nouveau succès *Agamemnon*, dont l'auteur publia la 4^e édition. *Le Faux Bonhomme*, comédie en 3 actes et en vers, représentée au Théâtre-Français, le 25 janvier 1816, le jour du bénéfice de retraite de M^{lle} Émilie Contat, ne fut pas même écouté jusqu'à la fin. A l'Odéon, *le Complot domestique*, également en 3 actes et en vers (16 juin), se soutint pendant quelques représentations, grâce à plusieurs scènes vraiment comiques. En faisant imprimer

cette pièce, dans laquelle figurent deux membres de la Faculté, Lemer cier la dédia au célèbre chirurgien Dupuytren, et, dans un avertissement préliminaire, répondit avec amertume aux journalistes qui l'avaient critiquée. Le 23 janvier 1818, il fit réciter à l'Odéon une scène biblique intitulée *Agar et Ismaël*. Cette scène, ainsi que nous l'avons dit précédemment, avait été imprimée dès 1814; mais l'auteur en avait arrêté la publication, d'après le conseil de quelques amis, qui l'avaient jugée digne du théâtre. Vers le même temps parut un ouvrage critique, dans lequel figurait Lemer cier comme censeur très-sévère du style et de la manière de M. de Châteaubriand: c'étaient les *Observations* d'une commission de l'Institut, nommée, sous l'Empire, pour examiner le *Génie du Christianisme*, à l'occasion des prix décennaux. On sait que, dans son rapport, Chénier avait omis ce chef-d'œuvre, ainsi que le *Cours de littérature* de La Harpe. Napoléon, mécontent de cette réticence, avait exigé de l'Académie deux *appendices* à son travail primitif. Le rapport supplémentaire sur le *Cours de littérature* avait été imprimé officiellement en 1810; mais l'ombrageuse censure impériale avait trouvé de l'inconvénient à publier le rapport sur le *Génie du Christianisme*. Lemer cier avait été l'un des sept membres de la commission chargée d'examiner ce bel ouvrage (6). A côté des éloges et des critiques judiciaires de Sicard et de Daru, on voit Lemer cier prononcer, dans un style aussi barbare que sa pensée,

(5) DUVICQUET, dans le *Journal des Débats* du 29 juin 1816.

(6) Les autres étaient Arnault, Daru, Lacroix aîné, Morellet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et l'abbé Sicard. Leur travail parut sous ce titre : *Observations critiques sur l'ouvrage intitulé LE GÉNIE DU CHRISTIANISME*, (Paris, 1818, 1 vol. in-8°.)

que ce livre ne lui paraît bon que par un petit nombre de détails, « et mauvais en le considérant dans son tout ». Au milieu de quelques hérésies littéraires, il tombe dans une faute d'une espèce bien plus grave, en qualifiant d'erreurs hébraïques les traditions du christianisme. « Pour comble d'édification, dit-il avec une triste ironie, le ciel a voulu que Milton lui-même et le catholique Racine ne puisassent leur merveilleux que dans la Bible, c'est-à-dire parmi les dieux des Philistins. » L'apparition de la *Mérovécide*, ou les *Champs catalauniques*, poème en 14 chants (avril 1818), vint encore prouver l'interminable fécondité de Lemer cier. Dans ce poème il y a des fictions, des incidents bizarres, et presque autant de beaux vers que de vers barbares. Adversaire constant de l'auteur d'*Atala*, en politique comme en littérature, Lemer cier publia, vers le même temps, un petit pamphlet intitulé : *D'une opinion de M. de Châteaubriand*, dans le *Conservateur*. On projetait alors l'établissement d'un second Théâtre-Français. Cette question inspira à Lemer cier une brochure intitulée : *Du second Théâtre-Français, ou Instruction relative à la déclamation dramatique* (Paris, 1818, in-8°). On y trouve des détails assez piquants, des réflexions justes, à côté de digressions inutiles et de paradoxes bizarrement exprimés. Il paraît que cette publication le brouilla avec l'autorité, car, peu de temps après, on le vit se démettre de la place qu'il occupait dans le jury d'admission pour les auteurs au second Théâtre-Français. Ce fut vers cette époque que M. Decazes, voulant rallier les notabilités littéraires, envoya à l'auteur d'*Agamemnon* le brevet d'une pension de 2,000 francs. La première pensée de

Lemer cier fut de refuser; mais, craignant que l'éclat de ce refus ne plaçât quelques-uns de ses confrères moins désintéressés dans une fausse position, il accepta la pension, en donnant immédiatement au bureau de bienfaisance de son arrondissement une délégation pour en toucher le montant. C'était en 1819, année qui vit éclore un nouveau poème de sa composition : la *Panhypocrisiade*, ou le *Spectacle infernal du XVI^e siècle*, comédie épisodique où, selon l'expression de M. Victor Hugo, « l'homme est donné par Dieu en « spectacle aux démons ». Cette production, non moins bizarre que son titre, tient à la fois de l'épopée, de la comédie, de la satire, et n'est pas moins remarquable par ses défauts que par ses beautés. L'année 1820 fut marquée pour Lemer cier par l'apparition de deux grandes tragédies en 5 actes, *Clovis* et la *Démence de Charles VI*, qui, après avoir été reçues et mises en scène, l'une au Théâtre-Français, l'autre à celui de l'Odéon, ne furent pas représentées, et causèrent à l'auteur bien des tribulations; car si, d'un côté, l'indépendance de ses idées l'exposait à toutes les rigueurs de la censure, la raideur de son caractère lui suscitait d'ailleurs des obstacles de la part des comédiens. Son *Clovis*, en 5 actes et en vers, composé en 1801, reçu plusieurs années après, était sur le point d'être représenté, au mois de janvier 1820, lorsqu'il prit le parti de le retirer et de le livrer à l'impression, en le faisant précéder de *considérations historiques et littéraires*, le tout avec un avertissement, dans lequel il se plaignait avec amertume de Lafon, qui avait refusé un rôle dans son ouvrage. Il attribuait aussi la suspension de son *Camille* à l'affaiblissement de l'a-

mitié que Talma lui devait, plus qu'à l'affaiblissement de sa mémoire. Enfin, il insinuait que les copies de son *Camille*, qui avaient roulé chez les comédiens et dans les ministères, avaient donné lieu à des imitations frauduleuses. Revenant à son *Clovis*, il n'hésitait pas à dire que c'était ce qu'il avait conçu de meilleur. Ces différentes imputations donnèrent lieu à une polémique dont l'avantage ne parut pas rester à Lemer cier. On peut dire même que, loin de mériter ses reproches, les acteurs lui avaient rendu un véritable service, en lui sauvant l'affront d'une chute, comme le prouva plus tard le peu de succès de cette même tragédie, lorsque l'auteur obtint, en 1831, qu'elle fût représentée. Déjà, du reste, *Clovis* avait été jugé à l'impression. Dans cette triste production, l'invention, la composition, l'exécution, tout est à la même hauteur. Loin de concevoir largement le caractère de son héros, l'auteur n'en avait fait qu'un odieux tartufe. A son malencontreux roi des Francs, Lemer cier, dont on a dit, avec raison, que c'était l'homme de France qui avait le plus de chutes en portefeuille, fit succéder la *Démence de Charles VI*, tragédie en 5 actes, en vers, composée en 1806, imprimée en 1814, et qui devait être jouée sur le second Théâtre-Français, le 26 sept. 1820; mais une décision du conseil des ministres interdit l'ouvrage la veille de la représentation. Lemer cier se hâta de faire réimprimer sa tragédie, à laquelle il joignit une *Ode sur la Melpomène des Français*, avec cette épigraphe :

Ah ! quittez d'un censeur la triste diligence.

Les lecteurs purent reconnaître dans cet ouvrage les éléments d'un grand succès, mais aussi d'une grande chu-

te. Le public assemblé aurait-il fait grâce aux vers en faveur de plusieurs scènes éminemment dramatiques? ou bien les acerbités de ce style barbare que Lemer cier s'était créé non par faiblesse ou impuissance, mais par un fatal système bien arrêté, auraient-elles forcé les spectateurs à fermer les yeux sur quelques beautés d'un ordre très-élevé? c'est ce qu'on ne saurait décider. En 1826, la censure ayant permis la représentation d'une pièce absolument analogue pour le sujet et pour le titre, mais dont l'auteur, M. Delaville de Mirmont, tenait au ministère de l'intérieur par ses fonctions, Lemer cier, blessé de cette préférence, donna aussitôt une troisième édition de la *Démence de Charles VI*, suivie d'un *Dialogue entre Charles VI premier et Charles VI second*. Dans ce nouvel écrit, il imputait à M. Delaville des torts de plagiat qui n'ont pas été prouvés; mais il s'élevait avec raison contre des censeurs qui avaient deux poids et deux mesures. L'année 1820 vit encore paraître une *Ode* de Lemer cier, à notre âge analytique, dédiée à M. Colin, jurisconsulte. Enfin, en 1820, *Frédégonde et Brunehaut*, tragédie en 5 actes et en vers, jouée le 27 mars, sur le second Théâtre-Français, obtint un véritable succès. Le second et le troisième acte offrent des beautés du premier ordre; tout l'ouvrage est semé de traits d'un grand effet, et la dernière scène est un chef-d'œuvre. Cette même année, Lemer cier publia une autre pièce de vers toute politique, dont le titre seul fera comprendre le but et le sujet : *Chant pythique sur l'alliance européenne, le 4 septembre de l'année qui amena la seconde invasion des armées étrangères en France, et lu à cette époque à plusieurs personnes qui*

agissaient jour et nuit avec l'auteur dans les communes des campagnes, afin de préserver les paysans des violences militaires (in-8° de 16 pages). *Louis IX en Égypte*, tragédie en 5 actes et en vers, représentée le 4 août 1821, au second Théâtre-Français, valut à Lemer cier un nouveau succès. Bien que le plan soit vicieux, en ce qu'il présente une double action et que le dénouement soit peu tragique, il y a de belles scènes, les mœurs locales y sont heureusement décrites, et les plus honorables sentiments exprimés avec noblesse. Enfin, le style de *Louis IX*, comparé à celui des ouvrages que l'auteur avait donnés depuis *Agamemnon*, semblait annoncer un retour vers les bonnes doctrines littéraires qu'il avait professées dans son cours. On y trouve beaucoup moins de ces alliances bizarres de mots, de ces inversions forcées, de ces locutions triviales ou emphatiques, que la critique avait justement relevées dans *Charlemagne*, dans *Clovis*, dans la *Démence de Charles VI*, et même dans *Frédégonde et Brunehaut*, où les fautes de ce genre étaient déjà bien moins nombreuses. Le 26 novembre 1822, il fit jouer à l'Odéon *M. de Noirville, ou le Corrupteur*, comédie en 5 actes et en vers, qui, après avoir réussi aux premières représentations, donna lieu à un tel tumulte à la huitième, que l'autorité se crut obligée de faire suspendre l'ouvrage (7). Cette pièce offre peu de traits comiques, mais un beau développement du caractère principal et un grand nombre de vers heureux. Dans son dépit, Lemer cier la fit imprimer, précédée de *Dame*

Censuré, tragi-comédie en un acte et en prose. *Moïse*, poème en quatre chants (in-8°), dont l'auteur avait lu des fragments à la séance publique annuelle des quatre Académies, le 21 avril 1821, parut au commencement de 1823, avec des extraits des poèmes d'*Alexandre*, d'*Homère* et de l'*Atlantide*, dont le héros est Newton. A la suite de ce poème, Lemer cier donna une longue conversation qu'il avait eue avec le premier consul à la Malmaison, au sujet des poèmes d'*Homère* et d'*Alexandre*. Vers le même temps, parut le *Paysan albigeois* (in-8°), également lu à l'Académie, le 2 avril 1823. C'est une déclamation, en assez beaux vers, sur les abus de la féodalité et sur les malheurs de la guerre. Au mois de mars de la même année, Lemer cier, dans une lettre rendue publique par les journaux libéraux, défendit la cause de Manuel et l'inviolabilité de la Chambre des Députés, attaquée, selon lui, dans la personne de ce député. L'année suivante, lorsque, dans son discours adressé aux Chambres, le 23 mars, à l'ouverture de la session, Louis XVIII fit pressentir la présentation de la loi de septennalité, Lemer cier inséra, dans les mêmes journaux, une autre lettre où il combattait la loi projetée comme une infraction à la Charte. Le 1^{er} avril, il fit représenter, au bénéfice de Talma, au Théâtre-Français, *Richard III et Jeanne Shore*, drame historique en 5 actes et en vers, imité de Shakspeare et de Lowe. Cette pièce, dans laquelle Lemer cier donna carrière à son goût d'innovation, offre une grande figure, dessinée à la manière de Shakspeare : c'est Richard III ; et elle obtint du succès, malgré la concurrence de la *Jane Shore* de M. Liadières, donnée, le lendemain, au second Théâtre. Du reste, la fable

(7) « Simé, dit-on, en 1823, par les gardes-du-corps », a prétendu M. Victor Hugo, dans son discours de réception à la place de Lemer cier.

de Lemer cier était assez mal tissue, et l'introduction d'un mendiant sur la scène parut aux uns une témérité, aux autres une heureuse hardiesse à la manière du tragique anglais. Les esprits élevés de tous les partis sympathisaient alors avec les Hellènes, en lutte contre leurs oppresseurs. La publication des *Chants héroïques des montagnards et matelots grecs*, traduits en vers français (Paris, 1824, in-8°) par l'auteur d'*Agamemnon*, prouva qu'il n'était pas étranger à ce sentiment. Malheureusement, sa traduction est souvent une paraphrase qui ne reproduit point la couleur locale. Quelques mois après, parut la *Suite des Chants héroïques* (Paris, 1825, in-8°). Dans l'intervalle, Lemer cier fit imprimer les *Martyrs de Souli, ou l'Épire moderne*, tragédie en 5 actes et en vers (1825, in-8°). Lue au second Théâtre-Français, elle ne fut pas représentée, parce qu'il refusa de se soumettre à la censure. Elle eut à la lecture un véritable succès. Les caractères principaux sont noblement tracés, la poésie en est naturelle sans être triviale; mais l'auteur eut la bizarre idée d'introduire et de faire parler, dans le langage créole, un nègre dont il fait un colonel. A cette occasion, un critique s'exprimait ainsi dans une *Revue*: « Je
« ne serais pas étonné que M. Lemer-
« cier tînt plus à cette innovation qu'à
« tel rôle de sa pièce le mieux conçu.
« On sait que les auteurs sont sujets à
« de pareilles faiblesses.. » La préface qui précède les *Martyrs de Souli*, contient des réflexions sur l'ancienne liberté du théâtre, sur la censure nécessaire et sur la censure abusive, distinction qui prouve que Lemer cier lui-même reconnaissait la nécessité d'une censure dramatique, enfin sur les comités de lecture. Dans la séance publique du 25 août, il lut à l'Aca-

démie une *Ode à la mémoire du comte Souza* (in-8° de seize pages), qui offre un morceau du plus grand effet sur les infortunes du Camoëns. Lemer cier n'était pas, comme on l'a dit, un des rédacteurs de la *Revue Encyclopédique*; seulement il y donna trois articles qui sont, sans aucun doute, les plus remarquables de ses écrits. Ses *Remarques sur les bonnes et les mauvaises innovations dramatiques*, dont un certain nombre d'exemplaires furent tirés à part (in-8°), offrent en quelque sorte son examen de conscience dramatique. Il y rend successivement compte des innovations qu'il s'est permises et des limites qu'il crut devoir franchir ou respecter: « Dans *Pinto*, dit-il, je pris soin de m'écarter peu de l'unité de lieu; dans la *Journée des Dupes* (v. ci-après), je respectai les trois unités. Dans *Christophe Colomb*, j'associai le comique à l'héroïque; je m'affranchis des règles de temps et de lieu, je ne conservai que celle d'action. Dans la création des sujets de *Clovis*, de *Frédégonde*, et de *Charles VI*, mes plus originales tragédies, je ne changeai point de règles, mais de fond. Innovez dans le choix des fables et n'innovez pas dans les plans et dans la diction.... La récente imitation shakespeareienne, que j'ai hasardée dans le drame de *Richard III et Jeanne Shore*, n'a point été réprouvée par les persécutions du parterre. La multiplicité des genres principaux, intermédiaires et inférieurs, suffit au besoin de nos muses théâtrales; et nous voyons, de plus, que l'infraction des deux unités est encore permise par la judicieuse tolérance du public, mais, je le répète, dans les genres inférieurs à celui de la pure tragédie. » Ce qui portait Lemer cier à protester ainsi en faveur des principes aristotéliques, c'é-

taient les progrès d'une nouvelle école appelée romantique, dont les chefs abusaient d'un talent incontestable, pour infester nos théâtres de productions monstrueuses ou immorales. Au moins dans les plus grandes témérités de son faux système, l'auteur de *Pinto* avait toujours respecté les mœurs, la religion, les convenances sociales. Il entendait la réforme théâtrale telle que l'avaient conçue Diderot, Beaumarchais, et, après avoir prouvé qu'on pouvait encore trouver de belles inspirations dans l'éternelle famille d'Agamemnon, il voulut traduire sur la scène, même comique, les personnages de l'histoire. Après avoir réalisé cette idée dans *Pinto*, il l'avait exécutée dans la *Journée des Dupes*, pièce recue au Théâtre-Français, en 1804, et à laquelle les scrupules de la censure n'avaient laissé que les applaudissements des salons (*v. ci-après*). Mais à *changer les sujets, non les plans ni les antiques convenances théâtrales*, devaient, selon lui, se borner toutes les innovations. Aussi, était-il mortellement blessé quand la nouvelle école se réclamait de lui, et s'appuyait de ses exemples. En cela, il éprouva le sort de tous les réformateurs qui voient leurs disciples, par la pente naturelle de l'esprit humain, aller plus loin que le maître. Lemercier, anathématisant les chefs de l'école romantique, ressemblait à Luther anathématisant Carlostadt, Zwingle ou Calvin. Au mois d'oct. 1825, une chute mit ses jours en danger, et il dut être flatté de la part que le public prit à son accident. C'était la juste récompense du plus noble caractère, qui faisait ainsi oublier chez lui certains ridicules littéraires. Personne plus que Lemercier n'était ennemi de cet esprit de coterie qui a fait tant de progrès depuis ces vingt dernières années; mais nul

aussi ne porta avec plus de zèle, d'indépendance et même de dignité, le titre d'homme de lettres. Les préfaces de presque tous ses ouvrages en font foi; dans toutes les occasions, il se prononça pour les idées et les projets qui pouvaient, aux yeux du public, rehausser l'Académie française. C'est ainsi qu'il fut un des premiers à engager cette compagnie à substituer, par les concours, à de mensongères amplifications, les éloges des grands hommes. Joignant l'exemple au précepte, il lut à l'Académie celui de Blaise Pascal, qui a été imprimé, en 1832, en tête d'une édition des *Lettres et des Pensées* de cet homme célèbre. Le 2 janvier 1826, il présenta un mémoire à la commission nommée par le roi pour l'examen préparatoire des progrès tendant à améliorer, dans l'intérêt des gens de lettres et artistes, la législation sur les droits des auteurs et de leurs héritiers. La commission ordonna l'impression à 80 exemplaires de ce mémoire, intitulé : *Principes et développements sur la nature de la propriété littéraire* (in-8° de 12 pages). L'année 1826 fut encore marquée pour Lemercier par la chute de son *Camille* (*v. ci-dessus*), « unanimement reçu par le comité du premier Théâtre-Français, en 1811, comme il l'écrivit lui-même au journal *l'Opinion*, le 8 décembre 1826, pros crit par la censure, en 1812; postérieurement trois fois en vain mis à l'étude du théâtre de la rue Richelieu, de là réfugié au second théâtre, et n'y apparaissant que pour être démonté par une espèce de guépier, un essaim de cabaleurs! » En 1827, les *Deux filles spectres*, mélodrame en trois actes et en prose, n'éprouvèrent pas un sort plus heureux au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Dès les premières scènes, la cabale se

prononça bruyamment contre cette production, aussi morale que dramatique, d'un homme dont le talent élevé honorait pour la première fois les tréteaux du mélodrame. La commission de censure ne montra pas, dans cette occasion, plus de bienveillance pour Lemer cier; elle empêcha les journaux d'annoncer qu'il avait abandonné tous ses droits, comme auteur des *Deux filles spectres*, en faveur des incendiés de l'Ambigu-Comique. Nous rappellerons encore que le comité du Théâtre-Français avait reçu cette pièce sous le titre dénommatif de *drame*; mais, par respect pour les convenances théâtrales, Lemer cier crut devoir la porter où son genre semblait la destiner. Une *Notice sur Talma*, lue à l'Académie française, dans sa séance particulière du 3 juillet 1827, insérée dans la *Revue Encyclopédique*, et imprimée à part (in-8° de 24 pages, avec portrait), eut un grand succès. — Le nom d'un littérateur recommandable à tant de titres, possesseur, en outre, du cens d'éligibilité, ce qui, non moins que son caractère, était une garantie d'indépendance, ne pouvait manquer de retentir dans les luttes électorales: aussi obtint-il, en 1827, un assez grand nombre de voix dans deux collèges. Si, durant l'année 1828, on n'a de lui, en fait de productions nouvelles, que le *Discours sur le prix de vertu*, lu à l'Académie dans la séance du 25 août, Lemer cier n'en fit pas moins une publication importante en réunissant dans le même volume, sous le titre de *Comédies historiques*, trois pièces, dont une seule, *Pinto*, était connue du public. Les deux autres étaient inédites: la première, intitulée: *Richelieu, ou la Journée des dupes*, en 5 actes et en vers, présente, avec une grande force comique, le mou-

vement d'une cour subjuguée par un homme d'état puissant et rusé, et où les courtisans et le prince luttent en vain contre l'ascendant qui les domine. L'*Ostracisme*, comédie grecque en 3 actes, qui termine le volume, est, selon un critique bien compétent (M. Patin), une heureuse imitation de la comédie moyenne des Grecs, telle du moins qu'il est possible, dans l'absence des monuments et par simple conjecture, de s'en faire une idée. C'est un tableau fort ingénieux des agitations de la place publique d'Athènes et du ménage d'Alcibiade. C'est le digne pendant de cette autre imitation que, dans son *Plaute*, l'auteur avait donnée de la comédie latine. Lemer cier ne dédaigna pas, l'année suivante (juin 1830), de consacrer encore une fois sa muse aux tréteaux du mélodrame, et les *Serfs polonais*, en 3 actes en prose, obtinrent un grand succès au théâtre de l'Ambigu. Les événements du mois de juillet arrivèrent; l'auteur d'*Agamemnon* fut, par le suffrage des citoyens du onzième arrondissement de Paris, nommé membre et président de la commission municipale provisoire, qui se forma dans cette localité pour sauver l'ordre et les monuments. Dans cette circonstance, nous pouvons l'affirmer comme ayant fait partie nous-mêmes de cette commission, Lemer cier déploya autant de courage que de modération, et demeura étranger aux intrigues de quelques-uns de ses collègues, qui surent se faire de cette mission temporaire un marche-pied pour arriver de plain saut aux grandes places et aux dignités (8), et perpétuer, à leur

(8) Les membres de cette commission étaient MM. V. Cousin, secrétaire, Renouard, d'Herbelot, Paul Royer-Collard, Ch. Durozoir, Peyre, Andral, Fontaney, Gustave Drouineau.

profit, les abus qui, depuis 1820, avaient pu motiver les clameurs de l'opposition. Rentré dans la vie privée, Lemer cier s'occupa de rimer un *Chant triomphal sur la révolution de juillet*, qui fut lu par lui, le 25 août, à la séance publique de l'Académie française. Il publia, dans le même temps, une brochure intitulée : *N.-L. Lemer cier à ses concitoyens sur la grande semaine* (in-8°). A cette époque, puis en 1831, il se porta candidat dans les collèges électoraux du quatrième et du septième arrondissement de Paris; mais il échoua, car il avait contre lui et les bonapartistes, qui ne lui pardonnaient pas sa brochure contre l'armée de la Loire, et le ministère, qui redoutait l'inflexibilité de son caractère. Toujours zélé pour la cause de la Pologne, il publia encore un petit écrit politique intitulé : *Vœu d'un membre du Comité polonais*, adressé au gouvernement du roi des Français (1831, in-8° de 16 pages). Après avoir traité presque tous les genres de littérature, il ne manquait plus à Lemer cier que de s'essayer dans le roman; et, en 1833, il composa *Alminti*, ou *le mariage sacrilège*, roman physiologique. Deux grandes pensées, l'une morale, l'autre littéraire, avaient inspiré l'auteur; il avait voulu prouver d'abord que, sans la conscience, malgré la force des principes et des institutions sociales et religieuses, on tombe dans les plus coupables excès. En second lieu, il tentait d'opposer un roman de pur sentiment aux romans à la manière de lord Byron, qui souffle l'enthousiasme de la scélératesse, et à ceux de l'école de Walter Scott, qui, selon lui, a dénaturé l'histoire. C'était

encore une levée de bouclier contre l'école romantique; mais, quoique écrit avec une pureté de style remarquable, *Alminti* ne présentait pas un intérêt assez puissant pour opérer à cet égard une révolution dans l'esprit des lecteurs. En 1836, Lemer cier, qui avait vu reparaître sur différents théâtres son *Clovis* et son *Pinto*, fit encore jouer, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame en 5 actes, intitulé : *l'Héroïne de Montpel lier*, qui offre un tableau fidèle et animé des mœurs de la France méridionale, au commencement du XVIII^e siècle. Mal comprise et trop sévèrement jugée à Paris, cette pièce fut mieux appréciée et même applaudie sur les théâtres des départements du midi. Lors de la création de l'Institut historique, Lemer cier fut, avec M. Michaud aîné, un des membres de l'Académie française qui apportèrent le plus de zèle au développement de cette institution. Il fut nommé plusieurs fois président de la deuxième classe de cette société, et, lors des élections pour la présidence générale, il réunit toujours les suffrages d'une minorité opposée, comme lui, à la marche qu'avait prise la révolution de juillet. Sa santé s'était maintenue long-temps dans toute sa force, lorsqu'en 1839, de graves infirmités l'assaillirent simultanément. Sa vue s'était affaiblie, sa main s'était glacée par la paralysie. Parvenu à sa soixante-dixième année, il s'éteignit sans souffrances, le 6 juin 1840. Deux jours auparavant, il siégeait encore à l'Académie, et, fidèle jusqu'au bout à ses convictions, il fit, dans cette séance, rejeter la proposition de choisir pour sujet du prix de poésie le retour en France des cendres de Napoléon. Deux heures avant sa mort, il composa son épitaphe, en ces termes

Quelques autres citoyens s'y adjoignirent, entre autres MM. Boulay de la Meurthe, Jules Pierrot, Cabet, Naudet, Léon Thiessé, etc.

simples et vrais : *Il fut homme de bien et cultiva les lettres*. Il a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise, tout près du fameux Sieyes. Nul, dans la vie privée, ne fut plus aimable que Lemercier. « Depuis le succès de son *Agamemnon*, a dit son successeur à l'Académie, il rechercha tous les hommes d'élite de ce temps, et en fut recherché. Il connut Ecouchard-Lebrun chez Ducis, comme il avait connu André Chénier chez M^{me} Pourrat (9). Lebrun l'aima tant, qu'il ne fit pas une seule épigramme contre lui. Le duc de Fitz-James et le prince de Talleyrand, M^{me} de Lameth et M. de Florian, la duchesse d'Aiguillon et M^{me} Talien, Bernardin de Saint-Pierre et M^{me} de Staël lui firent fête et l'accueillirent. Beaumarchais voulut être son éditeur, comme, vingt ans plus tard, Dupuytren voulut être son professeur. Déjà placé trop haut pour descendre aux exclusions de parti; de plain-pied avec tout ce qui était supérieur, il devint en même temps l'ami de David, qui avait jugé le roi, et de Delille, qui l'avait pleuré. » C'est de l'auteur d'*Agamemnon* que Talleyrand a dit : « Savez-vous quel est l'homme de France qui cause le mieux ? C'est

« Lemercier. » Chose étrange ! ce poète qui a tant innové, ne pardonnait point à quelques poètes contemporains l'audace de leurs innovations. A ceux qui lui disaient : « Mais les romantiques sont vos enfants. — » Oui, répondait-il, avec son sourire doux et spirituel, ce sont des enfants trouvés. » Aussi avait-il constamment refusé son suffrage à M. Victor Hugo, qui, par une destinée singulière, devait le remplacer un jour, et faire de lui un éloge sans restriction. Nous avons cité presque tous ses ouvrages. On a encore de lui : *Épître sur le bonheur de la vertu*, lue à la séance publique de la deuxième classe de l'Institut, le 15 avril 1813 (in-8° de 8 pag.). — *Ode sur le doute des vrais philosophes à qui les faux zélés imputent l'athéisme*, 1813 (in-8° de 80 pages). L'auteur y développe des opinions toutes voltairiennes. Il fut constamment l'ennemi des prêtres; et on l'a entendu dire dans les derniers temps de sa vie : « Si quelque chose pouvait me faire douter de l'existence de Dieu, ce sont les prêtres. » — *Chant dithyrambique aux jeunes gens qui ont rendu les derniers honneurs à Delille*, précédé de *Considérations sur la mort de Delille et sur celle de Lagrange*, Paris, 1814, in-4° de 12 pag. — *Drame*, article extrait de l'*Encyclopédie moderne*, et tiré à part à un petit nombre d'exemplaires (1827, in-8° de 16 pag.). — *Caïn, ou le Premier meurtre*, parodie mélodrame, mêlée de couplets, en 3 actes (1829, in-8° de 44 pages). Parmi le petit nombre d'articles qu'il a fournis à la *Revue encyclopédique*, nous citerons encore son jugement sur les œuvres des deux Chénier (1819), et surtout ce passage, qui indique combien ses opinions ont peu varié à toutes les époques de sa vie : « André Chénier,

(9) Lemercier était alors en butte aux attaques de la coterie littéraire de l'hôtel Thélusson, témoin ce passage du *Dictionnaire des grands Hommes du jour* (Paris, floréal an VIII, 1 vol. in-12) : « Nous demandons à tous les Thélussonniens du monde, qui crient avec tant de fureur contre les ouvrages de cet estimable littérateur, quel est le *Lycénien* (sans en excepter même Laya, Vigée et Legouvé), capable de faire une tragédie comme *Agamemnon* ?... Le *Journal des hommes libres* l'honore chaque jour de ses diatribes; et, en effet, celui qui peignit les hypocrites révolutionnaires a bien droit à la haine des septembriseurs. Vilipendé à l'Institut, déchiré par le *Lycée* et calomnié par le *journal des Tigres*, que d'honneurs à-la-fois ! »

« dit-il, ne crut point que la démocratie pût jamais acquérir au peuple français la jouissance de ses droits politiques, et il s'arrêta, dans son zèle pour la révolution, à la borne de la royauté constitutionnelle. Joseph Chénier pensa qu'on était contraint à suivre jusqu'aux emportements de la haine pour mener la nation à la conquête de son pouvoir légitime, et cette erreur l'entraîna dans des excès que sa raison et son humanité condamnerent. L'échafaud punit la prévoyance et la fermeté du premier, tandis que le crédit et les succès récompensèrent l'aveuglement et les faiblesses du second. Mais les fruits de leur génie démontrent avec évidence, à notre étonnement, que le poète royaliste, qui périt sous la hache révolutionnaire, était encore plus profondément épris de la liberté que le poète républicain, qui perdit ses illusions et la vie sous le régime du despotisme. » Lemercier a également fourni quelques articles au journal intitulé *l'Opinion*, et il les a toujours signés, ainsi que ceux qu'il a donnés dans la *Nouvelle Minerve*. Il est encore l'auteur d'une comédie en 4 actes : intitulée les *Voyages de Scarmantado*, qui fut représentée sans son aveu, ou du moins sans sa participation, en 1821, sur le théâtre de l'Odéon. Cette pièce avait été composée par Lemercier, en 1790; mais, ne la jugeant pas propre à la représentation, il l'avait oubliée dans ses cartons. Alexandre Duval, qui avait connaissance de ce drame, crut qu'il réussirait sur le Théâtre-Français, dont il avait alors la direction. Il pressa Lemercier de revoir son manuscrit et de le lui donner; celui-ci refusa de faire cette révision, et remit sa pièce, tout imparfaite qu'elle était;

car il en avait perdu le cinquième acte, autorisant Duval à en faire tout ce qu'il voudrait, à la condition toutefois qu'il ne serait jamais nommé. Duval et Dumaniant arrangèrent la pièce, la firent représenter sans succès, et, pour mettre leur amour-propre à couvert, laissèrent circuler le nom de Lemercier. Ces faits résultent d'une correspondance qui eut lieu dans les journaux du temps. Il n'existe pas d'édition complète des œuvres de Lemercier. Pendant une carrière littéraire de cinquante-quatre ans, nul n'a parcouru un plus vaste cercle dans le domaine de l'imagination; il a touché tous les genres, osé tous les essais. Placé sur les confins de l'école classique et de l'école moderne, il a, pour ainsi dire, clos par *Agamemnon* la tragédie voltairienne, et ouvert par *Pinto* l'ère des innovations romantiques.

D—R—R.

LEMETTAY (PIERRE-CHARLES), peintre d'histoire et de paysages, né à Fécamp, en 1726, fut élève de Boucher, remporta le premier prix de peinture et se rendit à Rome, où la vue d'un chef-d'œuvre de Raphaël lui révéla les véritables beautés de l'art. Il se mit à dessiner avec assiduité d'après les ouvrages de ce grand maître et des autres peintres d'Italie. Mais son goût naturel le portait vers le genre du paysage et de la marine. Il parcourut une partie de l'Italie, pour y copier les sites les plus pittoresques et les plus renommés. C'est surtout dans les marines qu'il a excellé, et ses ouvrages en ce genre sont dignes d'être comparés à ceux de Vernet. Les ports d'Italie qu'il a peints sont remarquables par la correction, la vérité et le talent avec lequel il sait agencer d'une manière piquante les groupes de Turcs et de Levantins qu'il y représente. Pendant un séjour de deux ans qu'il

fit à Turin, il fut employé par la Cour à divers travaux qui augmentèrent sa réputation. De retour à Paris, il fut admis à l'Académie de peinture et obtint le titre de peintre du roi. Dans le même temps, il fit présent, à l'église de Saint-Étienne de Fécamp, d'un tableau qui se distingue par la couleur et le style. Un de ses tableaux les plus remarquables est celui des *Bergers romains*, qui a été gravé d'une manière supérieure par Leveau. Zingg a gravé également, d'après lui, une vue du golfe de Naples, et celle du port de la même ville. Lemettay mourut, à Paris, en 1760, âgé seulement de 34 ans. P—s.

LEMINTIER (AUGUSTIN-RENÉ-LOUIS), né le 28 décembre 1729, à Seignac, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, fit ses études à Paris, où il reçut de M. de Beaumont la tonsure cléricale, à l'âge de dix-huit ans, et devint docteur en théologie, en 1757. M. de Briac, nommé évêque de Saint-Brieuc, en 1766, le choisit pour son grand-vicaire, et, lorsque ce prélat fut transféré à Rennes, en 1769, Lemintier le suivit dans son nouveau diocèse et y resta attaché jusqu'en 1780, qu'il fut lui-même nommé au siège de Tréguier, vacant par la translation de M. de Lubersac à celui de Chartres. Pieux et instruit, Lemintier s'occupa activement de l'administration de son diocèse, dont il fit réparer ou reconstruire plusieurs églises qui menaçaient ruine. A ces améliorations matérielles, il en ajouta d'un autre ordre, s'attachant à choisir des ecclésiastiques éclairés, et il publia un nouveau catéchisme. Incapable du mal, il ne le soupçonnait pas chez les autres, et cette indulgence l'entraîna à faire certains choix qui, plus tard, lui ont été reprochés, comme ayant compromis la cause de

la religion. Quand la vente des biens du clergé fut décrétée par l'Assemblée nationale, Lemintier publia un mandement composé, dit-on, par l'abbé Laennec, théologal de l'église de Tréguier, et que plusieurs municipalités du diocèse dénoncèrent à l'Assemblée comme séditionnaire. Lemintier fut accusé, en outre, d'avoir concouru avec les nobles à faire désertir de la milice nationale un grand nombre de jeunes gens qui, séduits par de l'argent et des promesses, se seraient engagés à n'obéir qu'à des gentilshommes et à les prendre pour chefs. Il fut enfin accusé d'avoir dit que « si les municipalités du diocèse venaient défendre la milice de Tréguier, ce train ne durerait pas long-temps, qu'on ferait sonner le tocsin, et que les habitants des campagnes fondraient sur cette milice et l'écraseraient. » Lors de la discussion que cette dénonciation souleva, le 22 octobre 1789, à l'Assemblée nationale, un député du clergé fit observer que le mandement incriminé n'était qu'une paraphrase exacte de la lettre du roi aux évêques, et que son auteur avait droit à la reconnaissance des Français. Un autre député (le célèbre abbé de Pradt) demanda qu'avant de rendre aucun décret, l'Assemblée appelât l'évêque de Tréguier devant elle. Nonobstant cet avis, un décret du même jour décida que le mandement et les pièces, sur lesquelles le comité ecclésiastique avait basé son rapport, seraient remis au tribunal chargé d'instruire et de juger les crimes de lèse-nation. Décrété d'assignation par le Châtelet, Lemintier fut interrogé, le 9 août 1790, par ce tribunal. Sa défense fut noble et sincère. En même temps qu'il protesta avec chaleur contre l'intention qu'on lui prêtait d'avoir voulu

soulever les habitants de son diocèse, en publiant un mandement qui lui avait été prescrit par la lettre du roi, il ne dissimula aucunement son opposition au système qui prévalait alors et aux innovations qui en étaient la suite. Il fit observer à ses juges que son ouvrage était tiré des Pères de l'Église et ne présentait que des idées empruntées à différents passages de l'Écriture sainte; qu'à la vérité, il y avait manifesté une opinion contraire à la vente des biens ecclésiastiques, dans un passage où il disait : « Si on « ravit les antiques propriétés de vos « seigneurs et de vos pasteurs, qui « vous garantira les vôtres, etc. » ; mais qu'on donnait une trop grande extension à ses paroles, qui n'avaient en vue que les sacrifices forcés et non les sacrifices volontaires. Lemintier compléta sa défense en produisant plus de trente certificats émanés d'un grand nombre de municipalités et de districts, dont il opposa le témoignage à celui des municipalités accusatrices. Ces certificats portaient que l'évêque de Tréguier était très-aimé dans son diocèse, que son mandement n'y avait produit aucun mauvais effet, et que même, depuis la publication de ce mandement, il avait béni les drapeaux de la garde nationale des districts de son département. Déchargé, le 14 septembre 1790, de l'accusation qui lui avait été intentée, il devint bientôt l'objet de nouvelles poursuites. Un rapport du comité ecclésiastique le signala, le 26 novembre suivant, à l'Assemblée nationale, comme ayant adressé aux curés de son diocèse une lettre pastorale, où il leur déclarait qu'il regarderait personnellement comme intrus les évêques et curés qui seraient nommés suivant la nouvelle forme, et qu'il ne communiquerait pas avec eux *in divinis*.

A cette lettre était jointe une protestation que signèrent beaucoup de prêtres de son diocèse, et qui excluait le concours du souverain dans la division des diocèses. Sur ce rapport, intervint le décret prescrivant aux évêques et curés de prêter serment de fidélité à la nouvelle constitution du clergé, faute de quoi ils seraient déchus de leurs sièges, des droits de citoyens, et poursuivis, en cas de résistance, comme perturbateurs. Lemintier répondit à ce décret par une nouvelle lettre pastorale, où il déclara qu'étant évêque diocésain, il ne cesserait pas d'administrer les sacrements. Le 14 février 1791, il fut mandé à la barre de l'Assemblée nationale, ainsi que les évêques de Saint-Pol de Léon et de Vannes. Lemintier ne déféra pas à cet appel; mais, insulté et outragé jusque dans son palais épiscopal, il jugea nécessaire de se soustraire par la fuite aux poursuites contre lesquelles il ne pouvait plus désormais lutter avec avantage pour la religion. Il passa, au mois d'avril 1791, à l'île de Jersey, voisine de son diocèse, avec lequel il conserva toujours des relations. Il fut d'un grand secours aux prêtres qui partagèrent sa retraite et au pays même, qu'il édifia autant par son exemple que par ses préceptes. Il continua à Jersey ses fonctions épiscopales; mais, en 1796, la crainte d'une descente ayant déterminé le gouvernement anglais à faire passer les émigrés de Jersey en Angleterre, Lemintier se rendit à Londres, où il fixa sa résidence. C'est dans cette ville qu'il composa quelques écrits sur les affaires du temps, entre autres un opuscule de 16 pages, qui a pour titre : *Dissertation concernant la promesse de fidélité exigée des prêtres catholiques par le nouveau gouvernement de*

France. Il soutient qu'elle n'est pas permise, et il y défend avec force les droits de Louis XVIII. Sa mort suivit de près cette publication. Il succomba, le 21 avril 1801, à une affection goutteuse, chez madame de Cattelanel, veuve du premier président du parlement de Bretagne. La résignation avec laquelle il supporta ses douleurs ne fut pas moins édifiante que celle qu'il avait montrée lorsqu'il s'éloigna d'un diocèse qui fut toujours l'objet de ses affections. Il fut entermé avec beaucoup de solennité dans le cimetière de Saint-Pancrace, à Londres; et l'abbé de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, prononça son oraison funèbre. En lui finit la longue et vénérable suite des évêques de Tréguier. « La mort de Le-
« mintier, dit un de ses compagnons
« d'exil (1), causa un deuil général,
« non-seulement dans le clergé de
« France résidant à Londres et dans
« toutes les parties de l'Angleterre,
« mais parmi tous les ordres et clas-
« ses de l'émigration. D'une voix
« unanime, la justice publique pro-
« clama qu'en sa vénérable personne,
« l'église gallicane venait de perdre
« une de ses premières lumières, le
« clergé, en général, un modèle de per-
« fection évangélique, ses dignes co-
« opérateurs, ministres des saints au-
« tels, un père consolateur, et les
« fidèles de son diocèse un tendre
« ami, toujours prêt à leur donner
« l'instruction et la nourriture spiri-
« tuelle. » P. L—T.

LEMOELLE, guerrier vendéen, d'une constitution frêle, mais plein d'esprit et d'activité, se jeta de bonne heure parmi les royalistes, concourut

aux Herbiers, le 9 décembre 1793, à la nomination de Charette aux fonctions de général en chef de la Basse-Vendée, et fit partie de la députation chargée d'aller prendre son acceptation. Après la mort du divisionnaire Repault de la Cathelinère, pendant la campagne d'hiver de 1794, et lorsque, voyant ses troupes réduites à une poignée de braves, Charette fut obligé, pour se soustraire aux poursuites du général Haxo (*voy. Haxo, LXVI, 572*), de courir de forêt en forêt, il crut devoir organiser deux compagnies de chasseurs à la Sauvagère, près Boué, et donna le commandement de la seconde à Lemoelle. Cet officier commanda une partie de la réserve de l'armée vendéenne au combat du Cloureau, où furent battus les républicains, commandés par ce même général Haxo, qui y perdit la vie, le 19 mars 1794. Par suite de ses belles actions, Lemoelle fut nommé chef de la division du Tablier, en remplacement de Saint-Pol. Au commencement de 1795, lors du conseil tenu par Charette pour communiquer les propositions de paix qui lui étaient faites par la Convention, le nouveau divisionnaire fut du petit nombre d'officiers qui opinèrent pour la continuation des hostilités. Lors de la suspension d'armes qui eut lieu peu après, il écrivit au général républicain qui commandait à Luccon, pour lui annoncer que, suivant des ordres supérieurs, il cesserait les hostilités; cette lettre fut imprimée dans les journaux du temps. Cependant, au moment de la signature de la paix, lorsque les conditions commençaient à transpirer, plusieurs officiers vendéens, sincèrement attachés à la cause pour laquelle ils avaient combattu, choqués de la supériorité que les chefs républicains affectaient,

(1) L'abbé de Lubersac, *Journal historique et religieux de l'émigration et de la déportation du Clergé de France en Angleterre*, Londres, 1802, in-8°.

chagrins aussi sans doute de voir leur parti anéanti, jurèrent de ne reconnaître jamais la république. Toujours invariable, Lemoelle partagea ces sentiments, qui furent aussi ceux des divisionnaires Delaunay et Lieven. A entendre cette ligue, elle voulait ou un roi ou la guerre; elle s'agita, elle ébranla même les esprits, et ceux qui y figuraient abandonnèrent brusquement Lajaunais, où ils avaient été appelés. Charette, instruit de ce fait, se hâta de quitter le lieu des conférences, et se rendit à son quartier-général de Belleville, où il convoqua les officiers de ses différentes divisions. Il leur fit connaître ses intentions, et il annonça la paix comme n'étant qu'un armistice, que la faiblesse de ses moyens l'avait obligé de signer, afin de se réserver la facilité d'agir d'une manière plus efficace à l'avenir. Ce discours rallia les esprits, et l'ambition de Delaunay demeura à découvert. Lemoelle et Delaunay exprimèrent leur repentir, et Charette, en les recevant en grâce, leur conserva leurs commandements. Au moment où les Anglais déclarèrent au comte d'Artois qu'ils allaient lever la station de l'île-Dieu, et refusèrent d'effectuer une descente sur la côte de Jard, dégarnie de troupes républicaines, le prince fit dire aux Vendéens que son intention était de prendre terre de sa personne, vers Noirmoutiers. Charette, ayant réuni un rassemblement considérable, se dirigeait sur la côte, lorsque des envoyés lui apprirent que la flotte anglaise, portant le frère de Louis XVI, avait mis à la voile. Indécis d'abord sur le point de savoir s'il devait licencier son armée, le général vendéen se porta avec toutes ses forces sur Saint-Cyr-en-Talmondaïs, afin de pouvoir vivre quelque temps dans un canton fertile

et non encore ravagé par la guerre. Les Vendéens bivouaquèrent dans les landes du Champ-Saint-Père, et allumèrent des feux pour se garantir du froid, résultat d'une brume épaisse. Bientôt les républicains furent avertis de la marche de leurs ennemis, et ceux-ci se virent obligés de décamper pour se soustraire aux flammes, qui avaient gagné les bruyères. De leur côté, les républicains, qu'on avait voulu surprendre, se réfugièrent dans l'église et dans le clocher de Saint-Cyr, dont ils firent une sorte de forteresse. Informé de tout cela, Charette tint conseil pour décider s'il attaquerait un ennemi si bien sur ses gardes. Lemoelle partagea l'avis du divisionnaire Guérin, qui fut suivi : c'était d'attaquer des forces très-inférieures et qu'on croyait incapables de résister. Les deux chefs dont l'avis passa commandèrent l'avant-garde. Lemoelle, avec sa division, tourna les républicains par la grande route et essaya leur feu, de telle sorte que presque tous ceux de ses soldats qui ne se jetèrent pas dans les maisons du bourg, furent atteints par une grêle de balles, lancées par les meurtrières pratiquées dans les murs de l'église. Ce n'est pas le cas de donner ici de plus grands détails sur cette affaire; il suffit de dire que Guérin y fut tué et que Lemoelle y reçut une balle dans le ventre, qui ne le blessa pas très-dangereusement, puisqu'il fut assez promptement rétabli. Partageant le sort de Charette, lorsque celui-ci, poursuivi par l'adjutant-général Travot, était abandonné de presque tous les siens et allait succomber, Lemoelle fut rencontré, le 20 février 1796, par le chef de brigade Lefranc, qui s'empara de lui et le mit à mort. Ainsi périt un des hommes qui s'était fait distinguer dans l'armée de la Bassé-

Vendée, tant par sa bravoure que par son esprit. Lemoelle, d'une excessive mollesse dans les instants de repos, se livrant à tous les plaisirs, était en effet d'une extrême bravoure dans les combats, où il affrontait les plus grands dangers. Néanmoins, cet officier était décrié parmi les siens, à cause de sa notoire impiété.

F—T—E.

LEMOINE (Louis), général français, né, le 23 novembre 1764, à Saumur, où son père, salpêtrier du roi, et chef d'une nombreuse famille (il avait eu, de deux femmes, 35 enfants), jouissait d'une réputation de probité incontestable. Plusieurs frères de Louis Lemoine entrèrent dans la carrière des armes; et deux y périrent sur le champ de bataille, dans les premières campagnes de la révolution, l'un au siège de Condé, en avril 1793, et l'autre en combattant les Vendéens. Louis reçut, dans sa ville natale, une éducation fort incomplète, et s'engagea, en 1783, dans le régiment de Brie. A l'époque où commença la révolution, il était sous-officier, et réputé l'un des meilleurs instructeurs de ce corps, qu'il quitta à la première formation des volontaires nationaux, pour se rendre à Saumur, où il fut fait commandant de l'un des bataillons de Maine-et-Loire. Ce corps se trouvait dans Verdun lorsque, après le suicide du commandant Beaurepaire, cette place se rendit aux Prussiens. Renfermé dans la citadelle, Lemoine obtint une capitulation particulière, et sortit avec quelques bagages, parmi lesquels il fit transporter à Sainte-Ménéhould le corps de Beaurepaire, et lui rendit les honneurs funèbres. Il prit part, comme chef d'état-major de la division Miranda, à cette campagne du mois de septembre 1792, contre les Prussiens,

qui fut, comme l'on sait, beaucoup plus diplomatique que militaire (voy. DUMOURIEZ, LXIII, 155). Il assista encore, en la même qualité, aux batailles de Jemmappes et de Nerwinde, qui furent plus sérieuses et plus meurtrières. On sait que, dans la dernière, la retraite de la division Miranda, que Lemoine ne sut pas empêcher, fut la principale cause de l'échec qu'y éprouva l'armée française. Il fit ensuite partie de la garnison de Valenciennes; et, lorsque cette place eut capitulé, il fut envoyé contre Lyon, assiégé par les troupes de la Convention. C'est aux déplorables succès qu'il obtint sur les habitants de cette ville, qu'il dut le grade de général de brigade, auquel il fut promu sur la demande des représentants du peuple Gauthier et Dubois-Grancé, qui voulurent le récompenser par là du zèle qu'il avait mis à poursuivre la colonne de M. de Virieu dans l'évacuation de cette malheureuse cité. Lemoine passa, aussitôt après, à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous les ordres d'Augereau et de Pérignon. Il s'y fit encore remarquer dans plusieurs occasions; mais la paix vint mettre fin aux hostilités de ce côté (1795); et il fut alors envoyé aux armées de l'Ouest, commandées par Hoche, qui lui confia, en 1795, une division destinée à agir contre les émigrés débarqués à Quiberon. Ayant été averti, le 15 juillet, par des déserteurs, qu'on l'attaquerait le lendemain, il masqua plusieurs batteries qui écrasèrent les royalistes, et contribuèrent beaucoup aux succès des républicains. Plus de 1,500 royalistes, qui étaient venus attaquer le camp retranché de Lemoine, périrent par la mitraille. Le général Hoche lui adressa des remerciements en présence de l'armée et des représentants, et le Directoire exécutif lui envoya une paire de pistolets, avec

le grade de général de division et une lettre de félicitation: « Les ennemis intérieurs de la république, lui dit-il, « ont souvent été vaincus par vous, « et la pacification des départements « de l'Ouest a été, en partie, amenée « par la conduite que vous avez tenue. » Il est probable qu'une grande partie de ces éloges étaient mérités par la rigueur que le général Lemoine avait mise à faire juger les malheureux émigrés pris à Quiberon, par une commission, que les représentants Tallien et Blad l'avaient chargé d'organiser (1). Lemoine continua de poursuivre pendant quelque temps les royalistes de

la Bretagne; et ce ne fut qu'en 1797, qu'il suivit Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse, et contribua, le 16 avril, à la prise des redoutes de Bendorff. Il commandait, peu après, une des divisions qui furent envoyées par ce général dans les environs de Paris, et dont la marche motiva une vive discussion au Corps législatif, sur les limites constitutionnelles. Lemoine étant venu à Paris à la tête de sa division, concourut à la journée du 18 fructidor (4 sept. 1797), où le parti royaliste fut si cruellement traité (v. PICHÉGRU, XXXIV, 278). Chargé, par Augereau, de s'emparer des Tuileries et d'arrêter les inspecteurs de la salle, il fit, dans son rapport à ce général, les plus grands éloges des généraux Poinssot et Verdier, et du citoyen Andrieu, pour l'avoir parfaitement secondé dans cette affaire, « qui n'avait, à la vérité, « té, présenté, dit-il, aucune difficulté, ni dangers, mais qui faisait infiniment honneur à ceux qui l'avaient préparée et ordonnée, puis qu'elle avait sauvé la république, « en écrasant les infâmes partisans du « royalisme. » Après cet important service, le Directoire lui confia, pendant quelques mois, le gouvernement de la capitale, et il y poursuivit, avec le même zèle, les débris du parti royaliste. En 1798, il fut employé dans les départements de l'Ouest, où, malgré la cruauté avec laquelle il avait traité les prisonniers de Quiberon, il fut accusé, par les Jacobins, de faste et de condescendance pour le parti modéré. En 1799, Lemoine fut employé en Italie, sous les ordres de Championnet; et, se trouvant à la tête d'un corps de quinze cents hommes, à Terni, il réussit à repousser et disperser complètement une colonne de huit mille Napolitains, qui marchaient sur Rome. Les consuls

(1) Nous rapportons ici une anecdote que nous tenons de la bouche même du baron d'Antrechaux, victime miraculeusement échappée au massacre de Quiberon, anecdote que le duc d'Angoulême l'empêcha d'insérer dans sa relation publiée à Paris, en 1824. — Nous la donnons textuellement: « Quand « l'ordre de la Convention arriva de fusiller « tous ceux qui avaient obtenu un sursis, « la plus grande partie des habitants du « village (où était né le chevalier de Lan- « jamets, jeune homme accompli sous tous « les rapports) vinrent implorer sa grâce; « toute la ville de Vannes se joignit à eux: « mais l'humanité était étrangère au cœur « du général Lemoine; il fut immolé. Je « me rappelle de celui-ci un trait qui fait « horreur. Il y avait parmi nous un des plus « jolis hommes que j'aie vus de ma vie, et « dont le nom m'est échappé; il avait vingt « ans au plus, il dessinait dans la perfection; « quelques-uns de ses ouvrages étant parve- « nus à ce général, il le prit avec lui pour « lever des plans et pour faire son portrait; « il lui donna sa table, et bientôt celui-ci fut « l'ami de tous les officiers de son état-major; « nous le regardions comme sauvé. Le jour « que cet ordre affreux arriva, ni ce jeune « homme ni personne ne pensait qu'il pût « lui être appliqué. Le général le fait dîner « avec lui et le traite encore mieux que de « coutume. A la fin du repas, il boit à sa « santé; après, il appelle un caporal et quatre « fusiliers, et le fait fusiller sous ses fenêtres. Ses officiers furent indignés, et, à la « désobéissance près, ils firent tout pour « sauver ce malheureux. S'il en existe encore « quelqu'un, qu'il reçoive ici, par mon témoignage, la récompense de la bonne action qu'il voulut faire! » L—S—D.

romains, qui avaient eu grand'peur, vinrent, en personne, l'embrasser, le complimenter, et le Directoire exécutif de France lui décerna, pour la seconde fois, à cette occasion, une armure de la manufacture de Versailles. Lemoine combattit encore quelque temps à l'armée d'Italie sous Schérer et Joubert; mais, après le 18 brumaire, il rentra tout-à-fait dans la retraite. Le gouvernement impérial parut faire peu de cas de sa valeur et de son zèle; de tels hommes convenaient peu à Bonaparte, et ce n'est qu'en 1812, lorsqu'on eut recours à tous les moyens, que Lemoine put obtenir le commandement de la place de Wesel, et, en 1813, celui d'une division qui tint la campagne des environs de Magdebourg. En 1814, il prit le commandement de la place de Mézières, qu'il défendit, au nom du roi, contre les troupes saxonnes, pendant deux mois, malgré des attaques continuelles et très-vives. Vaincu par les instances du conseil municipal, qui lui représentait qu'après avoir combattu pour l'honneur, il convenait de capituler pour la conservation de la ville et de ses habitants, il sortit, le 3 septembre, de la citadelle, par suite d'une convention, tambour battant, mèche allumée, avec plusieurs canons, munitions et caissons, qu'il conduisit à Paris, où il publia un mémoire sur sa conduite. Depuis ce temps, son activité cessa complètement, et il vécut de sa pension de retraite dans la capitale, où il est mort en janvier 1842. Le général Lemoine, qui avait connu Augereau à l'armée d'Espagne, et plus encore à la journée du 18 fructidor an V, où ils exécutèrent si bien de concert les ordres du triumvirat directorial (voy. AUGEREAU, LVI, 550), était resté fort lié avec lui, et ces

deux hommes, dont la carrière, le caractère et les goûts, avaient tant de similitude, s'étaient promis de ne pas même être séparés par la mort. Ils avaient fait construire, depuis long-temps, au cimetière du Père-Lachaise, un monument où ils sont inhumés, l'un à côté de l'autre, et sur lequel on lit cette épitaphe que Lemoine lui-même avait composée avec le secours de son médecin, ce qu'il est aisé de voir.

La mort les sépara, la mort les réunit.
Si l'amitié finit,
La gloire est immortelle.

M—D J.

LEMONNIER (ANICET-CHARLES-GABRIEL), né à Rouen, le 6 juin 1743, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville, et vint à Paris étudier la peinture à l'école de Vien, où il eut pour condisciples David, Vincent et d'autres hommes qui sont devenus célèbres. Doué d'avantages extérieurs très-remarquables, il eut beaucoup de succès dans le monde, et fut admis dans la société de M^{me} Geoffrin, qui, l'ayant connu fort jeune, le tutoyait et le traitait avec infiniment de bonté. Lorsqu'un demi-siècle plus tard, Lemonnier fit, pour l'impératrice Joséphine, le tableau qui représente *Une lecture chez madame Geoffrin*, sa mémoire le servit si bien qu'il peignit avec une grande vérité tous les hommes fameux qu'il y avait vus. En 1770, il remporta le grand prix sur le sujet de *Molière et sa Famille*. Il composa ensuite la *Résurrection de Tabithe*, tableau qui orne aujourd'hui l'ancienne cathédrale de Lisieux. S'étant rendu à Rome, en 1774, en qualité de pensionnaire, il y fut très-bien accueilli par le cardinal de Bernis, et se livra avec beaucoup de zèle à l'étude de tous les monuments des arts qui sont accumulés

dans cette ville. Il parcourut ensuite, dans le même but, une grande partie de l'Italie; et se trouvait à Naples, en 1779, à l'époque de la grande éruption du Vésuve. Revenu à Paris, il y exposa, au Salon de 1785, son tableau de *Saint Charles Borromée portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan*, qui se voit maintenant dans l'église de Saint-Roch, et qui lui valut de grands éloges; comme aussi le tableau de *Cléombrote*, qui parut au Salon de 1787. Lemonnier s'était alors rendu dans sa ville natale, et il s'y trouva lorsque Louis XVI revint de Cherbourg. Les notables commerçants de Rouen, ayant reçu de ce prince un accueil très-gracieux, et voulant perpétuer la mémoire de cet événement, invitèrent Lemonnier à le retracer sur la toile, et il l'exécuta avec beaucoup de succès. Ce grand et magnifique tableau, composé de vingt-deux figures, la plupart vêtues de noir, fut exposé au Salon du Louvre en 1789, puis placé dans la salle de la chambre du commerce de Rouen, où il se trouve encore aujourd'hui, après avoir échappé au vandalisme révolutionnaire, qui avait plus d'un motif de l'anéantir. L'auteur, l'ayant fait enlever, le tint longtemps caché, et ce ne fut qu'en 1816 qu'il le rendit à son ancienne destination. Lemonnier fut élu membre de l'Académie de peinture en 1789, et son tableau de la *Mort d'Antoine* fut son morceau de réception. Ayant alors obtenu un logement au Louvre, il le conserva pendant toute la révolution; et, comme il faisait partie de la commission des Monuments, il eut souvent la facilité de sauver une foule d'objets précieux menacés par le vandalisme de l'époque, entre autres, son propre tableau de la *Présentation de la chambre du commerce*

de Rouen à Louis XVI. En 1808, Lemonnier se mit sur les rangs pour la place de directeur de l'Académie française à Rome; mais un autre fut préféré. On l'en dédommagea, deux ans après, en le nommant administrateur de la manufacture des Gobelins, emploi qu'il garda pendant six ans. Après avoir reçu la décoration de la Légion-d'Honneur de Louis XVIII, en 1814, Lemonnier fut destitué de son emploi en 1816. La ville de Rouen le consola de cette disgrâce, en votant en sa faveur une somme de 3,000 fr. Ce fut pour reconnaître ce bienfait qu'il fit hommage au Muséum de Rouen de son tableau des *Adieux d'Ulysse et de Pénélope*, qui avait figuré à l'exposition de 1811. A l'âge de plus de 80 ans, Lemonnier entreprit de donner deux pendants au tableau de M^{me} Geoffrin, et il peignit *François I^{er} recevant la Sainte Famille, de Raphaël, et Louis XIV inaugurant la statue de Milon de Crotone, de Puget*. Le prince Eugène, fils de l'impératrice Joséphine, acquit ces tableaux pour sa galerie de Munich, et il envoya à l'auteur, pour récompense, une médaille d'or à son effigie. Lemonnier mourut le 17 août 1824. Son fils a publié : *Notice historique sur la vie et les ouvrages de A.-C.-G. Lemonnier*, Paris, 1824, in-8°. — LEMONNIER (*René-Nicolas*), lieutenant-général, né au Mans, le 27 février 1741, mourut à Toulouse le 15 septembre 1819. Il jouissait depuis long-temps d'une pension de retraite. M—d j.

LEMONTEY (PIERRE-ÉDOUARD), académicien, né à Lyon, le 14 janvier 1762, était le fils d'un marchand épiciers de cette ville, où il fit de bonnes études. S'étant adonné plus particulièrement au droit, il fut reçu avocat en 1782. Son début dans cette

profession fut assez brillant. Il cultiva en même temps les lettres, obtint quelques prix académiques, et se fit remarquer par une brochure piquante, où il attaqua par des sarcasmes les travaux du pont de la Mulatière, exécutés par Laurencin (*voy. ce nom, LXX, 391*). Ayant offert aux protestants sa plume, lorsque ceux-ci, prévoyant la prochaine tenue des États-Généraux, voulurent sortir des limites prescrites par l'édit de 1787, lequel, en leur accordant l'état civil, les excluait de l'administration publique, Lemontey acquit par là une sorte de célébrité. Après l'assemblée que les protestants tinrent aux Carmes pour se faire déclarer éligibles aux États-Généraux, un négociant, dont on a de jolis vers dans l'*Almanach des Muses* de ce temps-là, Andrieux Poulet, publia un écrit contre leurs prétentions. Cet écrit fut sur-le-champ réfuté, par le jeune avocat Lemontey, dans une brochure intitulée : *Examen impartial des Réflexions sur la question de savoir si les protestants peuvent être électeurs et éligibles pour les États-Généraux*. Cette réponse fut elle-même réfutée aussitôt par un autre jeune avocat, nommé Vernet, qui publia un *Essai sur cette question, la plus importante du droit public français : Les protestants ont-ils droit de voter aux États-Généraux ? Sont-ils investis du pouvoir législatif ? contenant la réfutation de l'Examen impartial, etc.*, Lyon, 1789. Les protestants de Lyon nommèrent un député aux États-Généraux, et le jeune Lemontey, qui avait adopté, dès le commencement, toutes les idées de la révolution, s'attribua avec quelque raison une partie de ce succès. Il parvint ensuite à se faire nommer membre du comité provisoire; substitué aux anciennes autorités par le

mouvement révolutionnaire, et, bientôt après, substitut du procureur de la commune. Il insista beaucoup dans cette place pour faire intervenir la ville de Lyon en faveur de Necker, et pour qu'elle demandât sa réintégration au ministère. « Nous « avons un Henri IV, dit-il, il nous « faut un Sully. » On obtint en effet le nouveau Sully; l'on sait ce qu'il en arriva. Lemontey ne prévoyait pas sans doute tant de calamités. Alors, comme la plus grande partie des Français, il était dans les premiers accès de la fièvre qui nous dévore encore. Nommé député à l'Assemblée législative, en 1791, il y siégea au côté droit et parut attaché à la nouvelle constitution. Il tenta vainement de faire rejeter les décrets contre les émigrés, d'en retarder l'exécution, ou d'en tempérer la rigueur par des modifications. Il voulait qu'on en exceptât les artistes, les voyageurs, les négociants; ce qui eût offert à un grand nombre des moyens d'échapper à la proscription. Lemontey, plus sévère envers les ecclésiastiques, proposa, le 3 novembre 1791, à la suite d'un discours dont l'Assemblée ordonna l'impression, d'appliquer aux indigents les pensions que l'Assemblée avait créées pour les prêtres non-sermentés. A la même époque, il montra la plus grande sensibilité dans un rapport qu'il fit sur la révolution avignonnaise. Obligé de rendre compte des horreurs qui s'étaient commises dans ce malheureux pays (*v. JOURDAN, dit Coupe-tête, XXII, 57, et LES-CUYER, dans ce volume*), il ne put retenir ses larmes, et fut forcé de descendre de la tribune. Lemontey présidait l'Assemblée le 8 octobre 1791, lorsque Louis XVI s'y rendit, et il reçut ce prince, ayant le chapeau sur la tête. Sa réponse au dis-

cours de S. M. parut fort sèche et peu respectueuse; mais il est juste de dire que cette réponse lui avait été imposée d'avance : « L'Assemblée délibérera, dit-il à ce prince, sur les propositions que vous venez de lui faire, et elle vous instruira, par un message, de ses résolutions. » Lemontey témoigna, le lendemain, ses regrets du rôle qu'on lui avait fait jouer, et voulut glisser, dans le message qui fut adressé au roi, quelques phrases qui exprimassent ses véritables sentiments; mais le côté gauche et surtout Lacroix d'Eure-et-Loir et Couthon s'y opposèrent avec violence, et l'Assemblée, entraînée par les cris des factieux et les vociférations des tribunes, lui ordonna de les effacer. Après cette orageuse discussion, Lemontey parut peu à la tribune jusqu'à la catastrophe du 10 août 1792, qui amena la dissolution de l'Assemblée législative et celle de la monarchie constitutionnelle. Il prévint dès lors toutes les conséquences de cette révolution, et, bien qu'il n'eût fait que de très-faibles efforts pour l'empêcher, il se hâta de se soustraire aux périls qui devaient bientôt le menacer, et se réfugia en Suisse dès le commencement de 1793. On a dit qu'il s'était trouvé à Lyon, lors de l'insurrection de cette ville contre la tyrannie conventionnelle, et qu'il y avait pris les armes pour la combattre. Mais c'est une erreur; en cela, on l'a confondu avec son frère Thomas Lemontey, qui faisait le même commerce que leur père, et qui commandait le bataillon de Saint-Pierre pendant le siège. Celui-là périt par la fusillade, aux Brotteaux, dans le massacre des 209. Quant à Pierre Lemontey, il ne revint dans sa patrie qu'en 1795. Nommé alors administrateur du district, il y appuya vivement la cause des exilés, et mit le plus grand zèle

à faire obtenir aux familles des condamnés la restitution de leurs biens. Il retourna, en 1797, à Paris, où il se fixa définitivement, et parut ne vouloir plus s'occuper que de littérature. En 1798, il fit jouer sur le théâtre Feydeau l'opéra de *Palma*, ou *le Voyage en Grèce*, dont Plantade avait fait la musique, et qui eut un grand nombre de représentations. C'était une satire assez vive contre le vandalisme révolutionnaire exercé sur les monuments des arts. L'opéra de *Palma* a été imprimé, Paris, 1799, in-8°; celui de *Romagnesi*, que l'auteur donna quelque temps après au même théâtre, eut peu de succès et n'a pas été imprimé. L'ouvrage qu'il publia, en 1801, sous le titre de *Raison, folie, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfants*, est encore une satire, mais plus fine, plus délicate; et qui n'est jamais personnelle ni trop mordante; c'est un de ses plus beaux titres littéraires. Son petit opuscule, les *Observateurs de la femme*, fut une plaisanterie ingénieuse, lancée en 1803 contre la société qui s'intitulait fastueusement les *Observateurs de l'homme*. Plus tard, Lemontey réunit dans une nouvelle édition ces deux écrits, auxquels il ajouta quelques dissertations et quatre contes inédits (Paris, 1816, 2 vol. in-8°). En 1804, lorsque François de Nantes, aspirant au rôle de Mécène, faisait entrer dans son administration des droits-réunis beaucoup de gens de lettres qui y trouvaient de bonnes sinécures, Lemontey y fut admis comme membre du conseil d'une administration à laquelle il ne prit guère d'autre part que de recevoir ses appointements. Vers le même temps, Fouché lui procura un autre cumul en le mettant à la tête d'un bureau de

police littéraire. Ce fut sans doute pour mériter toutes ces faveurs que Lemontey composa, à l'époque du couronnement, sous le titre : *Irons-nous à Paris ?* un panégyrique sans mesure du nouvel empereur. Et une fois lancé dans cette carrière, il ne publia plus guère que des ouvrages de circonstance, tels que la *Vie du soldat français*, et la *Naissance d'un comte de Champagne*. Enfin, méritant de plus en plus la confiance du maître, il fut chargé, moyennant une pension de 6,000 francs qu'on lui paya exactement jusqu'à la fin de sa vie, d'écrire une histoire de France dans le sens et les intérêts de Napoléon, qui lui fit ouvrir pour cela toutes les archives de l'empire. C'est au milieu de toutes ces faveurs et de cet entier dévouement aux volontés impériales que la Restauration surprit Lemontey. Il est bien permis de croire qu'il ne la vit pas avec plaisir; mais la flexibilité de son caractère et de ses opinions fut toujours telle, que, loin de laisser éclater la moindre apparence de mécontentement, il fit toutes les soumissions, reçut de Louis XVIII, qui le connaissait à peine, la croix de la Légion-d'Honneur que Bonaparte avait refusée à ses complaisances, et fut nommé l'un des censeurs royaux de la littérature. Il ne perdit en réalité que son traitement aux droits-réunis; et ce fut là sans doute une des causes qui le jetèrent dans le parti de l'opposition, où cependant il fit en sorte de n'être pas remarqué jusqu'au retour de Bonaparte, en 1815. Alors Fouché, redevenu ministre de la police, appela Lemontey à son ancien emploi de chef de bureau de la librairie, qu'il perdit encore sous le ministère Decazes, en 1816. Ce ministre, cependant, le nomma un des examinateurs des ou-

vrages dramatiques, emploi qu'il a exercé jusqu'à sa mort, mais dont le peu d'importance, et surtout le trop faible produit pour un homme depuis long-temps accoutumé à de plus forts traitements, ne l'attachèrent pas, comme on le pense bien, au gouvernement de la Restauration. Il ne fit pourtant pas éclater son mécontentement, et se borna à des liaisons dans le parti révolutionnaire et les journaux de l'opposition, tels que le *Constitutionnel* et la *Minerve*. Par une bizarrerie dont cette époque offre beaucoup d'exemples, ce fut une telle conduite qui le maintint dans la faveur ministérielle et lui ouvrit, en 1819, les portes de l'Académie française, où il remplaça l'abbé Morellet. On doit cependant reconnaître qu'il venait de publier, sous le titre d'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, l'introduction d'un ouvrage qui, s'il l'eût achevé, aurait été sans contredit, dans la postérité, son plus beau titre de gloire. Cet ouvrage, qui devait être une *Histoire de France dans le XVIII^e siècle*, lui avait été commandé par Napoléon, dès l'année 1808. C'était une grande preuve de confiance que lui donnait Bonaparte; et nous sommes persuadés que Lemontey était fort disposé à la mériter. Il s'agissait, pour plaire au maître, de rabaisser Louis XIV, et, ce qui était assurément plus patriotique, d'attaquer vivement la politique anglaise, la monstrueuse alliance de la régence avec cette puissance. Lemontey était très-capable, on ne peut le nier, de bien remplir ce double but; mais il est probable que son intention ne fut jamais de finir cet ouvrage, ni d'en publier un seul volume de son vivant, parce qu'il aurait pu craindre que sa pension fût supprimée, et que c'est à cela bien certainement

qu'il tenait le plus. On ne peut pas supposer, par exemple, qu'il eût jamais osé écrire en présence de Napoléon cette phrase sur les conquérants, qui se trouve à la page 86 : « La gloire que la multitude prodigue aux conquérants et refuse aux rois pacifiques a été un contre-sens de tous les siècles. Il faut y voir une infirmité primitive de notre intelligence ; car je ne sache pas qu'aucuns troupeaux, hormis ceux de l'espèce humaine, aient jamais préféré le coutelas du boucher aux soins du pasteur. » Dans l'*Histoire de la Régence*, qui ne parut que plusieurs années après sa mort, il fait de ces temps de désordre et de corruption un tableau que certainement il n'eût pas non plus osé publier lui-même. Voici le portrait de Dubois, qui dirigea toutes les intrigues de cette honteuse époque : « Ce petit vieillard licencié, dit-il, jugea la situation diplomatique de l'Europe : il vit dans l'Espagne la nation amie de la France, et le gouvernement ennemi du duc d'Orléans ; il vit dans l'Angleterre la nation ennemie de la France et le gouvernement intéressé à devenir l'ami du duc d'Orléans. Dubois ne douta pas que l'Angleterre ne fût sacrifiée à son roi comme la France au duc d'Orléans. Ce plan était simple, neuf, et fondé sur la base éternelle de l'égoïsme. Par le succès, il ouvrait à l'auteur une carrière brillante et sans rivaux ; il lui laissait, même en échouant, la réputation de bon serviteur, bien préférable, dans ce siècle-là, à celle de bon citoyen. » Un récit plus piquant encore est celui des négociations entreprises par l'abbé diplomate, pour réaliser le plan qu'il avait conçu et pour établir cette alliance contre nature de la France et

de l'Angleterre, chef-d'œuvre d'incivisme dont le duc d'Orléans profita, que la France paya si cher et que l'Angleterre vendit. Ce fut à La Haye que la première rencontre eut lieu entre Dubois et lord Stanhope ; jamais escrime politique ne fut jouée avec plus d'art. « Stanhope, dit Lemonthey, se prévalait beaucoup des embarras de la régence. Ah ! milord, s'écrie Dubois, vous ne connaissez pas la force d'un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut. Vous parlez des mécontents ; mais savez-vous qu'il n'en est aucun qui, au premier coup de tambour, ne se erût déshonoré si nous ne lui permettions pas d'aller se faire tuer pour nous. Mazarin était un habile homme quand il disait que le meilleur fonds d'un roi de France est dans la folie des Français... » Lemonthey a complété le portrait de Dubois par un tableau non moins piquant de tous les moyens qu'il mit en œuvre pour obtenir le chapeau de cardinal. Son ouvrage offre encore d'autres portraits aussi intéressants, et un grand nombre de détails curieux et tout-à-fait neufs puisés dans les archives du ministère et d'autres dépôts, où personne n'avait pu puiser avant lui. Comme la plus grande partie n'avait pas été publiée quand il mourut, le gouvernement obligea ses héritiers à rendre les papiers qui lui avaient été confiés ; mais il paraît qu'heureusement pour l'histoire, des copies en avaient été prises et qu'on en a fait un bon usage dans les volumes postérieurs. Lemonthey mourut à Paris, le 26 juin 1826, par suite d'une imprudence que causa cette excessive parcimonie, qui fut la règle de toute sa vie. Invité à dîner au village de Sceaux par l'amiral russe Tschitschakhoff, qui y re-

cevait habituellement quelques gens de lettres, il partit au milieu de la plus excessive chaleur, et voulut faire deux lieues à pied, pour épargner 40 sols. Le soleil le brûla si vivement qu'il fut soudain frappé d'apoplexie, et que, ramené chez lui, il y expira au bout de quelques heures, laissant à des collatéraux éloignés une fortune considérable, et qu'il avait accumulée par les plus ridicules privations (1). Son confrère Auger lut sur sa tombe, au nom de l'Académie française, un éloge composé par M. Villemain. M. Bignan, l'ami de sa famille, a consacré quelques pages à sa mémoire dans la *Revue Encyclopédique*; et M. Dugas-Montbel, son compatriote, a inséré une notice dans l'*Annuaire Nécrologique* de M. Mahul, année 1826, p. 183. Les ouvrages de Lemontey, outre ceux que nous avons déjà cités, sont: I. *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, et sur les altérations qu'il a éprouvées pendant la vie de ce prince, morceau servant d'introduction à une Histoire critique de la France, depuis la mort de Louis XIV, précédé de nouveaux mémoires de Dangeau, contenant environ mille articles inédits, etc.*, Paris, 1818, in-8°. II. *Des bons effets de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, ou Trois visites de M. Bruno,*

Paris, 1819, in-12; Lille, 1821, in-12. III. *Étude littéraire sur la partie historique de Paul et Virginie, accompagnée de pièces officielles relatives au naufrage du vaisseau le Saint-Géran*, Paris, 1823, in-8° et in-18. IV. *De la précision considérée dans le style, la langue et la pantomime*, Paris, 1824, in-8°. V. *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°. A l'époque où la fièvre jaune se déclara à Barcelone, Lemontey fit imprimer un chapitre extrait de cet ouvrage, alors inédit, intitulé : *La peste de Marseille et de la Provence pendant les années 1720-21*, Paris, 1821, in-8° de 64 pag. VI. *Éloge de Jacques Cook*, couronné par l'Académie de Marseille en 1789, Paris, 1792, in-8°; — *de Peiresc*, couronné par la même Académie en 1785, et imprimé dans le recueil de cette compagnie; — *de Vicq-d'Azyr*, lu à l'Académie française, Paris, 1825, in-4°. — *Notices sur madame Lafayette, madame et mademoiselle Deshoulières*, 1822, in-8°; — *sur Helvétius et sur mademoiselle Clairon* (extraites de la *Revue encyclopédique*), Paris, 1823, in-8°, et beaucoup d'autres lues par l'auteur aux séances de l'Académie, et insérées dans divers journaux et dans la *Galerie française*. Enfin, il a composé l'*Introduction* qui précède la traduction des fables russes de Kriloff, publiée à Paris en 1825. On a imprimé, en 1829, les *OEuvres de Lemontey, édition revue et préparée par l'auteur*, 5 vol. in-8°, auxquels on doit ajouter les 2 vol. de l'*Histoire de la Régence*, publiés en 1832. Cette collection ne comprend ni les opéras ni les écrits de circonstance que nous avons mentionnés dans le cours de cet article et qui, pour la plupart, avaient paru

(1) Il jouissait, dit-on, de 8 ou 10,000 francs de rente, quand il quitta Lyon pour venir à Paris occuper un logement gratuit offert par l'amitié. Vivant chez lui d'une manière plus que frugale, il acceptait volontiers les dîners auxquels on l'invitait fréquemment. On a dit qu'il en avait 360 d'assurés par année. Il était recherché à cause de l'agrément de son esprit et de la simplicité de son caractère; mais sa mise pauvre lui attira quelquefois des humiliations. Au reste, les amis de Lemontey ont dit que, bien que très-avare pour lui-même, il était prodigue pour les autres; et que, après sa mort, on a trouvé dans son portefeuille la preuve qu'il avait prêté ou plutôt donné, à différentes personnes, plus de 50,000 francs. C'est ce que nous avons peine à croire,

sous le voile de l'anonyme. Quelques biographes attribuent encore à Lemontey différentes brochures politiques publiées à Lyon au commencement de la révolution, entre autres : *Avis aux électeurs sur le choix des juges*, 1790; et une ode, pleine de verve et de sensibilité, intitulée *les Ruines de Lyon*, que l'abbé Aimé Guillon a insérée dans l'*Histoire du siège de Lyon*, 1797; mais il est plus probable que cette ode est de Chassaignon (voy. ce nom, LX, 526).

M—D j.

LEMOT (FRANÇOIS-FRÉDÉRIC), statuaire, naquit le 4 novembre 1773, à Lyon, où son père était menuisier, et passa une partie de son enfance à Besançon, où il étudia les premiers principes de l'architecture. Ses dispositions pour le dessin parurent si heureuses, que, d'après les conseils de son professeur, ses parents l'envoyèrent à Paris, où il suivit, sans maître particulier, les cours de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture. S'étant, un jour, mis à dessiner, dans les jardins de Sceaux-Penthièvre, l'*Hercule gaulois* de Puget, il attira sur lui l'attention de quelques passants, parmi lesquels se trouvait Dejoux, qui, charmé de voir dans un enfant une habileté si précoce, l'admit gratuitement au nombre de ses élèves, faveur que le jeune Lemot ne tarda pas à justifier par de remarquables progrès. A peine âgé de dix-sept ans, il remporta le premier grand prix de sculpture par son bas-relief du *Jugement de Salomon*, ce qui lui valut l'honneur d'être présenté à la reine Marie-Antoinette, ainsi qu'au dauphin de France, et l'avantage de partir pour Rome, en qualité de pensionnaire du roi. Il était encore dans cette ville, quand une émeute, dirigée contre tous les Français, le força de chercher un asile, d'abord à

Naples, ensuite à Florence. De retour à Paris, en 1793, peu de jours avant la loi sur la réquisition militaire, il fut, à raison de son âge, compris dans cette mesure de salut public, et dirigé sur l'armée du Rhin, où il fit, comme artilleur, deux campagnes meurtrières, durant lesquelles il paya courageusement de sa personne. Rappelé à Paris, en 1795, époque où la tyrannie révolutionnaire avait fait place à un gouvernement moins ennemi des beaux-arts, il dut coopérer à l'érection d'une statue colossale de l'*Hercule français*; mais ce grand ouvrage, qui eût coûté trop cher, ne fut pas terminé, et l'on employa le talent de Lemot à des travaux moins dispendieux, qui lui valurent en peu de temps les plus honorables suffrages. Ce fut alors que, voulant étendre ses moyens de succès, il fit une étude approfondie de l'art de la fonte, qui depuis lui fut si utile pour l'exécution définitive de la statue équestre de Henri IV, laquelle se voit aujourd'hui sur le terre-plein du Pont-Neuf, à la place de celle qu'une populace furieuse avait renversée le 11 août 1792. Parmi les nombreuses productions de cet artiste, on estime particulièrement le *bas-relief* qui orne le grand fronton de la colonnade du Louvre, ouvrage qui fut désigné par le jury pour le grand prix décennal; les statues de *Lycurque*, de *Numa*, de *Cicéron*, de *Brutus* et de *Léonidas*; le *bas-relief en marbre* qui décore la tribune de la Chambre des Députés; le buste colossal de *Jean Bart*, exposé en 1801, et donné à la ville de Dunkerque par Napoléon; le *char* et les *Victoires* qui surmontaient l'arc-de-triomphe du Carrousel, avant que les étrangers, lors de l'invasion de 1815, les eussent enlevés, avec les fameux chevaux de Corinthe; la statue équestre et colossale de *Louis XIV*,

élevée à Lyon, dans la place de Bellecour, sur l'emplacement où les révolutionnaires avaient abattu la statue équestre du même roi, l'un des chefs-d'œuvre de Desjardins; une *Bacchante* en marbre, exposée en 1801; la statue du roi de Naples, Joachim Murat; une *Hébé versant le nectar à Jupiter*, transformé en aigle; la *Religion* soutenant la reine Marie-Antoinette dans l'adversité, et la sculpture de l'arc-de-triomphe élevé sur le pont de Châlons-sur-Marne (monument détruit par la guerre). La statue de Henri IV a été l'objet de diverses critiques. On a trouvé le cheval un peu lourd et la figure du monarque dépourvue d'expression; mais ces défauts, d'ailleurs rachetés par la correction des formes, doivent être moins reprochés au sculpteur qu'au gouvernement qui lui avait commandé ce monument. On voulait que la nouvelle statue du Béarnais l'appelât, le plus exactement possible, celle qui avait été érigée à ce prince en 1624, et l'on sait que cet ouvrage, de plusieurs mains, n'avait jamais eu le suffrage des connaisseurs (voy. Bologne, V, 62). Mais, dans celles de ses productions où il ne fut pas soumis à ces influences gênantes, Lemot se montra plus artiste, c'est-à-dire plus original et moins froidement correct. Il suffit d'avoir vu son *Lycurque*, son *Léonidas* et sa gracieuse figure d'*Hébé*, pour reconnaître qu'il n'était inférieur en talent à aucun statuaire de l'époque napoléonienne. Lemot, que sa réputation avait fait nommer successivement membre de l'Institut, associé à l'Académie de Lyon, professeur à l'École des Beaux-Arts, officier de la Légion-d'Honneur, baron et chevalier de Saint-Michel, mourut à Paris, le 6 mai 1827. Il avait acheté, dans les dernières années de sa vie, au fond de la Vendée, les restes du fameux château

de Clisson, qu'il répara et qu'il entretenait avec un soin religieux, ce qui le fit chérir des habitants, où sa mémoire est restée très-honorée. C'est de là qu'il a publié une *Notice historique sur la ville et le château de Clisson*, ou *Voyage pittoresque dans le Bocage de la Vendée*. F. P—T.

LEMPEREUR (LOUIS-SIMON), graveur, de l'ancienne Académie de Peinture, naquit à Paris, en 1728. Dirigé par Pierre Aveline, il fit des progrès rapides, et se perfectionna dans l'atelier de Laurent Cars. Cependant, pressé de jouir de la facilité qu'il avait acquise, il négligea l'étude du dessin, et ce défaut est remarquable dans quelques-uns de ses ouvrages. Profitant d'une occasion qui lui était offerte, il passa en Angleterre, alors dépourvue de bons graveurs, obtint bientôt d'assez grands succès, et ses affaires y devenaient très-bonnes, lorsque la guerre s'étant déclarée, en 1756, son amour pour sa patrie ne lui permit pas d'y faire un plus long séjour. De retour à Paris, il se lia avec Watelet, avec Pierre, et grava plusieurs tableaux de ce dernier, entre autres, *les Forges de Vulcain*, et *l'Enlèvement d'Europe*. On lui doit aussi l'estampe *des Baigneuses*, d'après Vanloo; divers sujets d'après Teniers, Palamède, Boucher et Wille. Son estampe la plus remarquable est celle du *Jardin d'Amour*, d'après Rubens. Cet artiste avait un travail moelleux et facile, son burin est agréable. Nicolas Delaunay est celui de ses élèves qui lui fait le plus d'honneur. Lempereur est mort à Paris, le 3 avril 1808. On trouve une notice sur cet artiste dans les Mémoires de l'Athénée des Arts, dont il était membre. P—E.

LEMUET (ROMUALD), savant mathématicien, était né, vers 1660, à Coulanges-la-Vineuse, dans l'Auxer-

rois. Après avoir terminé ses études, il entra dans l'Ordre des frères de la Charité, et fut élevé successivement jusqu'à la charge de provincial. Il partagea tous ses moments entre la pratique des vertus chrétiennes et la culture des sciences, et mourut à Paris, en 1739, dans un âge avancé. Il ne voulut jamais consentir à publier aucun de ses ouvrages; mais ses amis ont fait imprimer, sur des copies qu'ils s'étaient procurées à son insu, plusieurs de ses lettres sur la *quadrature du cercle* (1), *l'aiguille aimantée*, *la tri-section de l'angle* et *la duplication du cube*, etc. Elles sont insérées dans le *Mercur*, et dans le *Journal des Savants*. L'abbé Thomas-André Lemonnier a réfuté quelques-unes des opinions de Lemuet dans les *Mémoires de Trévoux*, mars, 1731. Lemuet répondit à ses objections dans le *Mercur*, septembre, même année. Il a laissé, en manuscrit, un *Commentaire sur l'Apocalypse*, dans lequel il a avancé des conjectures toutes neuves, fondées sur des calculs qu'il avait imaginés. W—s.

LENFANT (JEAN), peintre en pastel et graveur au burin, naquit à Abbeville, en 1615, et fut élève de Claude Mellan. Il adopta la manière de cet habile maître, celle des tailles croisées, et grava ainsi un assez grand nombre d'estampes qui se font remarquer par la propreté du travail, mais auxquelles on peut reprocher de la froideur. L'abbé de Marolles avait recueilli de cet artiste 118 morceaux, dont on peut voir le détail dans le catalogue du cabinet de cet

(1) Il croyait avoir trouvé la quadrature du cercle, et se vantait d'avoir en sa faveur les savants de France et d'Angleterre. Un certain Remi Bandemont, horloger de Reims, qui se flattait aussi d'avoir fait cette découverte, lui prouva bien qu'il s'était trompé. *Journ. des Sav.*, 1711.

amateur. Lenfant peignait avec succès en pastel; on a de lui en ce genre quelques figures et des portraits qu'il a gravés lui-même. Cet artiste mourut à Paris en 1674. Nous ne citerons de lui que les pièces suivantes: *Nicolas Blosset*, architecte et sculpteur du roi; *Henri d'Argouges*, abbé de Saint-Quentin; et *François du Tillet*, d'après les portraits qu'il avait peints lui-même; *François de Harlay*, archevêque de Reims; *Louis Boucherat*, seigneur de Compans; *Ægidius le Maître*, seigneur de Ferrières; et *André de Pajot*, membre de la Chambre suprême des Monnaies, d'après Philippe de Champagne; *le buste du Sauveur*, dans un ovale, d'après Raphaël; *la Vierge assise, allaitant l'Enfant Jésus*, pièce ronde, d'après le Carache; et *la Vierge en adoration*, d'après le Guide, pièce avec une bordure ovale. P—s.

LENHOSSEK (MICHEL DE), médecin hongrois; né, le 11 mai 1773, à Presbourg, étudia les sciences médicales à Vienne, puis à Pesth, où il fut promu au doctorat en 1799. Le cardinal-primat Joseph Bathyany, qui avait eu occasion de l'apprécier, lui donna la place de médecin ordinaire du comté de Gran. Lenhossek y fit preuve d'une habileté, d'une activité sans égales, et y rendit des services éminents, surtout au moment de la fièvre typhoïde qui se déclara dans l'hôpital de cette ville. Il se livrait en même temps à l'étude de plus en plus approfondie de la partie théorique de son art, et acquérait toutes les connaissances nécessaires pour l'enseignement supérieur. Ses *Recherches sur les passions et les affections* (1804), l'avaient d'ailleurs avantageusement fait connaître. Personne donc ne s'étonna de le voir nommer en 1809 à la chaire de physiologie et d'anatomie de Pesth.

L'éclat avec lequel il y professa, le grand nombre de ses élèves, qui l'entouraient de respect et d'affection, les ouvrages qu'il fit paraître successivement et qui sortaient de l'ordre des monographies vulgaires rendirent bientôt son nom populaire dans toutes les hautes écoles de l'Allemagne, et lui valurent la protection du baron de Stifft, premier médecin de l'empereur. Après avoir contribué dix ans à l'éclat de l'université de Pesth, dont il fut pendant ce temps deux fois recteur et une fois doyen, il alla remplacer à celle de Vienne son savant compatriote Prochaska, également dans les chaires de physiologie et d'anatomie (1819). Membre de la Société médicale particulière de Mayence, depuis 1804, de la Société médicale de Gœttingue, depuis 1805, du *Physikat* d'Erlangen et de l'Académie médico-chirurgicale Joséphine de Vienne, depuis 1818, il le devint encore après de plusieurs grandes sociétés savantes de l'étranger (Naples, Berlin, Wilna, Turin, Bologne, Padoue, Paris, etc., en tout 21). Le roi de Suède lui conféra l'ordre de Wasa; l'empereur de Russie, le roi de Prusse lui envoyèrent des témoignages de leur estime. Quant à son souverain, Lenhossek reçut de lui d'abord des lettres de noblesse, puis, avec les titres de conseiller de régence, de référendaire de santé, de premier médecin de Hongrie, la direction de la faculté de médecine et de chirurgie de Pesth (1825). Cet emploi le rappela en Hongrie, et il vint se fixer à Bude, où il passa encore plus de quatorze ans. Sa mort eut lieu le 12 février 1840. Voici la liste de ses ouvrages généralement remarquables par la clarté, par l'impartialité, par l'esprit d'ordre et de méthode de l'auteur :

I. *Recherches sur les passions et affec-*

tions de l'âme, considérées comme causes des maladies, et moyens de les guérir (en allemand), Pesth, 1804, in-8°. II. *Introductio in methodologiam physiologiæ corporis humani*, Pesth, 1808, in-8°. III. *Physiologia medicinalis*, Pesth, 1816-1818, 5 vol. in-8°. Le docteur Eble, continuateur de l'Histoire de la médecine de Sprengel, dit que cet ouvrage se distingue moins par des idées neuves et originales que par la réunion des opinions et des découvertes des plus célèbres physiologistes anciens et modernes. Il est d'ailleurs écrit d'après l'observation et l'expérience. L'auteur se montre opposé à la doctrine de Gall. IV. *Institutiones physiologiæ organismi humani, usui academico accommodatæ*, Vienne, 1822, 2 vol. in-8°. C'est un abrégé de l'ouvrage précédent. V. *Exposition de l'entendement humain dans ses rapports avec la vie intellectuelle et corporelle* (en allemand), Vienne, 1824-1825, 2 vol. in-8°; 2^e édition, Vienne, 1834, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, écrit autant pour les hommes instruits de toutes les classes que pour les médecins de profession, se distingue par une grande sagesse de principes et par son esprit religieux. VI. *Observanda circa febrim scarlatinam*, Bude, 1826, in-8°. VII. *Instructio pro mortuorum revisoribus*, Bude, 1828, in-8°. Ce petit écrit a aussi paru en allemand et en hongrois. VIII. *Summa præceptorum in administrando variolæ vaccinæ negotio per regnum Hungariæ observandorum*, Bude, 1829, in-8°. IX. *Institutio circa medico-legalem cadaverum humanorum investigationem*, Bude, 1829, in-8°; opusculé qui a aussi paru en allemand et en hongrois. X. *Taxa medicamentorum pro regno Hung.*, Bude, 1829. XI. *Diatribe de recta morum ratione et summo tuendæ valetudinis*

præsidio, Bude, 1830, in-8°. XII. *Animadversiones circa curandam choleram orientalem et alios epidemicos morbos in regno Hungariæ nunc vigentes*, Bude, 1831, in-8°; traduit en allemand, Inspruck, 1832, in-8°. XIII. *Introductio de lue pecudum pro Dominis chirurgisve*, Budé, 1836 (trad. en allem.). XIV. *Traité pathologique et thérapeutique de la rage, d'après les observations et les expériences modernes*, Pesth et Leipzig, 1837, in-8° (en allemand). XV. Divers articles dans la *Gaz. patriotique hongroise de Lubeck*, dans la *Gaz. méd.-chir. de Salzbourg*, etc. XVI. Une trad. de l'ouvrage italien de Scotti, intitulé : *La Religion et la médecine, envisagées dans leurs rapports mutuels*, Vienne, 1824.

G—T—R et P—OT.

LENNGREN (CHARLES), conseiller du commerce et de l'Académie des sciences de Stockholm, naquit le 28 mai 1750, dans la paroisse de Westerljung en Sudermanie, où son père était ministre. Il fit ses premières études sous la direction de son père, jusqu'à l'époque où il passa à l'Université d'Upsal. Ayant fini ses cours académiques, il se rendit à Stockholm, où il entra au collège du commerce, et fut d'abord simple copiste. Après avoir rempli différentes fonctions avec zèle et exactitude, il fut nommé conseiller. Le 24 avril 1805, il fut élu membre de l'Académie des sciences, qui le choisit pour président l'année suivante. En quittant le fauteuil, il prononça un discours, où il traita du rapport des métiers des villes avec l'agriculture. Le 1^{er} mars de la même année, le roi le nomma chevalier de l'Étoile Polaire. Aux connaissances propres à la carrière dans laquelle il était entré, Lenngren joignait la réputation d'un savant très-versé dans les belles-lettres. Ce

fut lui qui, dans le mois de nov. 1778, commença la rédaction du journal nommé *Stockholms Pasten*. Par son intelligence et celle des collaborateurs qu'il s'était adjoints, au nombre desquels on doit citer le fameux poète Kellgren, il sut donner beaucoup de vogue à ce journal. Lenngren avait épousé M^{lle} Malmstedt, l'un des poètes les plus remarquables de son temps; ses poésies, pleines d'imagination, sont regardées à juste titre en Suède comme des ouvrages classiques. Cette femme célèbre mourut avant son mari, et cette mort le plongea dans la plus vive douleur. Le conseiller Lenngren donna sa démission le 13 déc. 1826, pour vivre dans la retraite, où il mourut le 16 nov. de l'année suivante.

B—L—M.

LENOBLE (JOSEPH), compositeur distingué, naquit à Manheim le 1^{er} septembre 1753. On a de lui une foule d'œuvres pour piano et violon, des quatuors, des septuors, qui eurent un grand succès à la fin du siècle dernier. Il a fait, de moitié avec Méhul, la musique d'un opéra en trois actes, intitulé : *Lausus et Lydie*; et seul, la musique d'un opéra-ballet, *l'Amour et Psyché*, dont l'abbé de Voisenon avait composé le poème. Il est encore auteur de plusieurs oratorios, dont l'un, celui de *Joad*, fut exécuté aux concerts spirituels; en 1785. Des circonstances indépendantes de la volonté des auteurs, ont empêché la représentation de *Lausus et Lydie*, ainsi que celle de *l'Amour et Psyché*. Les partitions manuscrites de ces deux ouvrages, qui renferment, dit-on, des beautés du premier ordre, ont été déposées à la Bibliothèque royale. Lenoble est mort à Bruenoy le 15 déc. 1829.

F—LE.

LENOBLE (PIERRE-MADELEINE), intendant militaire, né à Autun en

1772, rédigeait dans les premières années de la révolution, à Paris, un journal intitulé le *Cosmopolite*, et fut nommé, en 1792, commissaire des guerres à l'armée de Dumouriez, en Belgique. En 1794, il passa comme commissaire-ordonnateur à l'armée de l'Ouest, et continua de servir en cette qualité jusqu'en 1814. Il mourut à Paris en 1824. On a de lui : I. *Projet de loi pour les mariages, présenté à l'Assemblée nationale*, 1790, in-8°. II. *Projet pour l'établissement des greniers d'abondance*, 1792, in-8°. III. *Essai sur l'administration militaire*, 1797, 1811; trois cahiers. IV. *Mémoire sur la panification*, 1798. V. *Découvertes sur le galvanisme, comme cause des sensations de l'organe de l'ouïe et des effets de la voix*, 1803, in-8°. VI. *Mémoire sur la formation d'un dépôt de l'administration de la guerre*, 1815, in-8°. VII. *Mémoire sur les moyens administratifs dans la vallée du Tage, lors de la retraite de l'armée de Portugal*. VIII. *Considérations générales sur l'état actuel de l'administration militaire en France*, mars 1816. IX. *Projet de loi, ou ordonnance pour l'institution d'une magistrature militaire*, 1817. X. *Extrait de la pétition présentée à la Chambre des Députés par le chevalier Lenoble, intendant militaire, sur le refus qu'on lui a fait pour remboursement d'avances, pendant qu'il était chargé de l'administration du quatrième corps de la grande armée, puis à l'armée du midi de l'Espagne*, Paris, 1822, in-8°. XI. *Examen général et détaillé des récoltes et consommations de blé en France, avec indication des moyens de remédier à la surabondance et aux disettes*. Z.

LE NOBLETZ ou NOBLETZ (MICHEL), célèbre missionnaire, naquit, le 29 sept. 1577, au château de Kéro-

dern, dans la paroisse de Plouguerneau, évêché de Léon. Son père appartenait à une famille d'ancienne noblesse, et était un des quatre notaires publics de Léon, dans un temps où il n'y avait que les nobles qui pussent exercer ces charges, ainsi que celles de judicature. Sa mère était de l'illustre maison de Coatmanach. Élevé par M. de Lesguern, son aïeul maternel, il se fit remarquer par sa modestie et sa piété. Ce parent étant mort, M. de Kerodern donna un précepteur à son fils, et l'envoya ensuite étudier pendant six ans chez un habile professeur à Ploudaniel. Michel n'avait que quatorze ans quand une vision agit profondément sur son esprit. Il lui sembla que le Seigneur lui était apparu dans toute sa gloire. Dès ce moment commencèrent les mortifications qu'il s'imposa pendant toute sa vie. Se refuser les plus innocentes satisfactions, coucher sur la dure ou sur la neige, se précipiter tout nu au milieu des ronces et des épines, telles furent les pratiques auxquelles il recourut pour se soustraire aux amorces de la volupté. Il fit aussi, en quelque sorte, l'essai de ses fonctions apostoliques, par les soins qu'il prit d'instruire et de catéchiser les paysans à leur sortie de l'église, dans le cimetière et dans tous les lieux où il les trouvait rassemblés; mais son zèle n'eut souvent d'autre récompense que des railleries, des menaces et de mauvais traitements. Envoyé à Bordeaux, ainsi que ses frères, pour étudier, il ne tarda pas à reconnaître que les ressources de cette ville pouvaient bien lui faire acquérir les connaissances nécessaires à un établissement temporel; mais qu'elles étaient insuffisantes pour les secours spirituels qu'il recherchait de préférence. Il se rendit avec ses frères, au mois d'octobre 1597,

à Agen, où les Jésuites avaient un collège; et depuis, il appela toujours son *âge d'or* le temps qu'il avait passé dans cette ville. Dès la première année, il expliqua sans peine les auteurs grecs, latins, et commença à faire de beaux vers dans ces deux langues. Il récitait encore de mémoire, à l'âge de soixante-deux ans, un poème grec assez long, dont le plan, la conduite et la versification étaient de lui. Il obtint également de grands succès dans ses classes de rhétorique et de philosophie. A l'issue de celle-ci, il soutint une thèse qu'il dédia à son père, et qui se voyait, avant 1789, au collège des Jésuites de Quimper. Sa ferveur s'augmentant, il demanda à être admis dans la congrégation de la Sainte-Vierge, instituée par ces religieux pour conserver l'innocence parmi leurs écoliers et le bon exemple dans leurs collèges. Il y brigua, par esprit d'humilité, l'emploi de portier, qu'il exerça, pendant deux ans, de manière à s'attirer le respect dû à la vertu modeste. Résolu à se détacher tout-à-fait du monde, il en fit la promesse à Dieu, le 30 septembre 1598, jour de la Saint-Jérôme, et, jusqu'à sa mort, il célébra ce jour comme celui de sa naissance spirituelle. Bien qu'il s'attachât, de préférence, à gagner les pauvres, sa préférence n'était pas tellement exclusive, qu'il négligeât d'assister spirituellement les personnes placées dans une condition plus élevée. La plus importante de ces conquêtes dans ce genre est celle d'un gentilhomme de l'évêché de Tréguier, de la maison de Kerosar, appelé Pierre Quintin, ou autrement M. de Limbau. Ce gentilhomme, éclairé par Michel Le Nobletz, et édifié par ses exemples, reprit, à Agen, le cours de ses études, interrompues par les

guerres civiles; et se fit remarquer plus tard, dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, par la sainteté de sa vie. — Déterminé à embrasser l'état ecclésiastique, Michel Le Nobletz hésitait entre l'institut des Jésuites et celui des Capucins, quand, parvenu à l'âge où la prêtrise peut être conférée, et entraîné par l'exemple de saint Ignace, il résolut d'étudier la théologie, pendant quatre ans, à Bordeaux, en attendant que Dieu lui fit connaître plus distinctement sa volonté. Il revint donc dans cette ville, où, pendant quatre ans, il étudia la théologie scolastique de saint Thomas, sous les pères Charlet, Jourdan et La Porte, jésuites, et la théologie morale sous le P. Jarrie, savant casuiste. A tous ces enseignements il joignit celui de la controverse, qu'il reçut du P. Gourdon, depuis confesseur de Louis XIII. Ne se contentant pas d'étudier les cahiers de ses maîtres, il eut recours aux textes originaux pour se bien pénétrer de l'esprit des auteurs, et s'attacha, de préférence, à saint Thomas et aux conciles. Il apporta une application si constante à la lecture et à l'étude de l'Écriture sainte, que René du Louet, qui prenait les mêmes leçons que lui, et qui fut, depuis, évêque de Quimper, assurait que Le Nobletz savait par cœur toute la Bible en grec. Ses études terminées, il se disposa, par les plus rudes mortifications, à recevoir l'ordre de la prêtrise; mais son ardente piété, toujours ingénieuse à lui créer des obstacles qu'il tirait de son insuffisante aptitude, le porta à différer l'accomplissement de ce projet. Ni les prières de ses parents, ni celles de son évêque, qui lui offrait les plus beaux bénéfices du diocèse, ne purent ébranler sa résolution. Son père, irrité, le chassa de chez lui. Il consentit pour-

tant à la demande que lui fit Michel d'aller encore étudier à Paris; et s'empressa même de le pourvoir de tout ce qui était nécessaire à son voyage. Le Nobletz ne suivit que peu de temps le cours de la Sorbonne; s'apercevant qu'il n'en tirait aucun fruit, il dit adieu à la scolastique pour s'attacher uniquement à l'étude de la langue hébraïque, que sa prédilection pour l'Écriture-Sainte lui faisait désirer de savoir parfaitement. Son directeur, le P. Cotton, confesseur de Henri IV, leva ses scrupules, et le détermina enfin à se faire ordonner prêtre. Se sentant irrésistiblement appelé à l'apostolat, il s'y prépara par une longue retraite, dans laquelle il étonna tout le monde par son courage et sa constance. Il fit bâtir, sur le bord de la mer, dans un endroit appelé Tremenach, voisin de Plouguerneau, une petite cellule couverte de paille, s'y renferma pendant un an, et y mena une vie plus ascétique que celle des ermites du désert. Il ne quitta point le cilice, et ne porta, durant tout ce temps, d'autre linge que le collet attaché à sa soutane. Chaque jour, il se frappait de sa discipline jusqu'au sang, et n'avait d'autre lit que la terre, avec une pierre pour chevet. La nourriture qu'il prenait, une fois par jour, se réduisait à un peu de bouillie de farine d'orge, sans sel, sans beurre, et sans lait, qu'une personne du voisinage lui servait par une fenêtre étroite. Réservant le vin pour le saint sacrifice de la messe, il ne buvait qu'une très-petite quantité d'eau. De si grandes austérités délabrèrent sa santé, et il en demanda plus tard pardon à Dieu, parce qu'elles le rendirent moins utile à son service. Pendant toute cette retraite, il garda un silence absolu, qu'il ne rompit qu'avec son confesseur. L'année de soli-

tude qu'il s'était imposée n'était pas encore achevée, quand les persécutions d'une personne égarée par un zèle sincère, mais erroné, le contraignirent à quitter son ermitage. L'énergie morale qu'il avait puisée dans cette vie contemplative, lui avait donné les forces nécessaires pour commencer la mission qu'il lui était réservé d'accomplir, en portant le flambeau de la civilisation dans un pays qui, au XVII^e siècle, était encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance, et, pour ainsi dire, de l'idolâtrie. Le christianisme, prêché pour la première fois dans l'Armorique, vers la fin du IV^e siècle, n'y avait d'abord fait que peu de prosélytes. Trois cents ans plus tard, le peuple breton allait encore chercher dans les retraites des forêts les monuments du culte druidique, objet de son antique vénération. Là, il se livrait à toutes les pratiques de sa religion primitive, que le christianisme avait proscrites, sans pouvoir les faire oublier. Comment d'ailleurs eût-on pu obtenir ce résultat, alors que ces monuments, peu ou point modifiés, devaient servir de symbole au nouveau culte, en même temps qu'ils étaient un souvenir vivant de l'ancien? La grossière intelligence des paysans bas-bretons ne pouvait s'expliquer une transformation religieuse, que semblaient démentir les signes matériels. On doit d'autant moins s'en étonner, que, même de nos jours, quelques vestiges de certaines croyances superstitieuses attestent suffisamment que la foi, éveillée principalement en Bretagne par la vue des objets matériels, n'est pas entièrement pure d'alliage hétérodoxe. Ce fut donc à peu près sans succès que le concile de Nantes, tenu en 658, s'élevait contre les adorations du peuple, à l'égard de certains ché-

nes et de certaines pierres cachées au fond des bois, devant lesquels on allait allumer des brandons et porter des offrandes, prescrivit aux prêtres armoricains de faire arracher ces arbres sacrés, de les brûler, de ramasser les pierres et de les enfouir dans des endroits si cachés que les paysans ne pussent jamais les retrouver. Ces décrets ne purent être exécutés que difficilement, et d'une manière très-incomplète; ils n'aboutirent même, le plus souvent, qu'aux mutilations qu'on remarque dans les monuments druidiques parvenus jusqu'à nous. Au IX^e siècle, Charlemagne ne réussit pas davantage : deux de ses capitulaires prononcèrent des peines sévères contre les superstitions et les pratiques du paganisme, qui subsistaient dans son temps; mais la toute-puissance de ce prince échoua devant la ténacité de nos aïeux. C'est au point qu'au XVII^e siècle, à l'époque où Michel Le Nobletz commença ses prédications, le foyer de l'idolâtrie n'était pas éteint dans l'île d'Ouessant, ni dans plusieurs parties du littoral de l'Armorique. A Plouguerneau, les persécutions l'accueillirent d'abord. Ses parents, taxant de folie ses courses périodiques, le chassèrent encore; mais les mauvais traitements ne purent le détourner de la voie qu'il s'était tracée. Son père et sa mère revinrent pourtant à de meilleurs sentiments, et, avant qu'ils descendissent dans la tombe, le premier en 1612, la seconde trois ans après, leur fils les avait fait rentrer dans le chemin du salut. Ils vivaient encore, quand Michel sollicita et obtint la faveur d'être admis, comme novice, au couvent des Dominicains de Morlaix, afin de réveiller l'esprit apostolique devenu tiède et relâché dans cette maison. Pendant qu'il y faisait

son noviciat, une demoiselle de Morlaix, qui était sur le point de se marier, mourut et fut enterrée dans l'église du couvent; sa mère obtint des pères dominicains la permission de suspendre, à un pilier voisin de sa tombe, son portrait, dont l'exécution mondaine contrastait avec la sainteté du lieu. Le scandale que causait la vue de ce portrait enflamma d'indignation notre novice, qui en parla à son supérieur, et à la mère de la demoiselle. Las de réclamer inutilement, il brisa le portrait; la mère, n'écoutant que sa fureur et son ressentiment, demanda vengeance au supérieur qui ne fut pas sourd à sa voix. L'auteur de la vie de Le Nobletz ne dit pas quelle peine on lui fit endurer; mais il donne assez à penser qu'elle dût être bien cruelle et bien honteuse, puisqu'il dit que plusieurs criminels choisiraient plutôt la mort que le supplice souffert par ce généreux défenseur de la pudeur outragée. Le Nobletz ne se plaignit jamais de ce barbare traitement; souvent même on l'entendit l'excuser en disant que son imprudence et son zèle indiscret avaient pu le lui mériter. Il ne demeura que peu de temps dans la maison de son père, où il s'était retiré après ce triste événement, et ne voyant toujours dans les opprobres humains que des épreuves divines auxquelles il devait souscrire sans murmurer, il retourna à Morlaix même, pour y travailler au salut des âmes. Pourvu d'une autorisation de l'évêque de Tréguier, il joignit au pouvoir de continuer ses instructions particulières celui d'en faire de publiques dans une chapelle de la ville. Une des premières personnes qu'entraîna sa voix persuasive fut Marguerite Le Nobletz, sa sœur. Les prêtres de Morlaix se plaignirent de lui à l'évêque; mais ce prélat, après

avoir pris des informations, le pria de partager avec lui les soins les plus pénibles de l'épiscopat, et l'autorisa à faire des missions dans tout le diocèse. Notre missionnaire s'adjoignit le P. Quintin, dominicain, qui l'appelait toujours son maître, quoique Le Nobletz fit profession de lui obéir en tout ce qui regardait les fonctions apostoliques. Le P. Quintin prêchait ordinairement; Le Nobletz enseignait le catéchisme et expliquait les principaux mystères de la foi, non-seulement dans les églises, mais au milieu des campagnes, au pied des croix si communes dans la Basse-Bretagne. Ses instructions, presque toujours improvisées, ne nous ont été transmises que par la tradition orale, et après avoir subi plus ou moins d'altérations. De ce nombre est le cantique du *Paradis*, chant tout à la fois mystique et suave, que M. de la Villemarqué a recueilli de la bouche d'une mendiante, et qu'il a reproduit en l'accompagnant d'une version française, dans ses *Chants populaires de la Basse-Bretagne*. Nos deux apôtres travaillèrent ainsi en commun pendant dix-huit ans, consacrant le jour à leurs pénibles fonctions, et la plus grande partie de la nuit à la prière. Michel Le Nobletz porta la lumière de l'Évangile du diocèse de Tréguier dans celui de Léon. Il vint d'abord à Ouessant dont les habitants, isolés de la terre ferme, devaient à leur position l'avantage de n'avoir pas été corrompus par la contagion du mauvais exemple; aussi la parole divine y fructifia-t-elle promptement. De là, il passa à l'île de Molène, où il eut les mêmes succès; mais, comme la plupart des insulaires étaient alors occupés à la pêche, son zèle le porta à leur aller faire ses prédications jusque sur leurs bateaux. L'île de Batz profita aussi de ses in-

structions. Les vérités qu'il y annonça demeurèrent si profondément gravées dans le cœur et l'esprit des habitants que le P. Maunoir, qui fit une nouvelle mission dans cette île, en 1664, atteste qu'il ne trouva nulle part une connaissance plus approfondie des saints mystères, ni des mœurs plus régulières. L'infatigable missionnaire établit ensuite le centre de ses prédications au promontoire de Saint-Mathieu, tant à cause des fréquents arrivages de navires au Conquet, qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue, qu'à cause de la facilité qu'il avait de parcourir, de ce point, les trois diocèses de Léon, de Cornouailles et de Tréguier. Mais la parole de Dieu trouva plus d'opposition sur le continent que dans les îles. Une civilisation informe, suite des relations commerciales, avait produit l'avarice, la vanité et l'amour exclusif des biens temporels. Michel eut à lutter pendant plus de trois ans contre le mauvais vouloir de ses nouveaux auditeurs. Quand de plus heureuses dispositions eurent succédé à l'éloignement qu'il avait d'abord rencontré, sa sœur Marguerite vint, de Morlaix, prendre part à ses travaux. Elle se logea dans une petite maison couverte de paille, entre Saint-Mathieu et le Conquet, afin qu'on pût lui envoyer, plus commodément de ces deux endroits et des environs, de petites filles à instruire. Aidée dans ses enseignements par une veuve pieuse, elle soulageait aussi les pauvres de toutes les manières. Elle avait, dit-on, un esprit rare, une mémoire prodigieuse et une facilité surprenante à s'exprimer en breton, en français, en anglais et en espagnol. Versée, comme son frère, dans la connaissance des mathématiques, elle en profitait pour faire des cartes marines, qu'elle distribuait aux capita-

nes des navires marchands. — Michel Le Nobletz se fit ensuite entendre, mais avec peu de succès, à Landerneau. Ce fut dans cette ville qu'il commença à faire usage des peintures symboliques et des énigmes spirituelles qu'il avait composées dans sa retraite; et, alors, comme depuis, il fut convaincu qu'il ne s'était pas trompé, en se persuadant que ce qui frappe les yeux demeure bien plus vivement imprimé dans la mémoire que ce qui frappe les oreilles. De Landerneau, il alla, en 1614, à Quimper, où il fut encore secondé par sa sœur. Tous deux y distribuèrent aux pauvres l'argent qu'ils avaient recueilli de la succession de leur père. Sa mission du Faou, qui suivit celle de Quimper, promettait d'heureux résultats, quand il fut forcé de l'interrompre, pour aller à Kerodern rendre les derniers devoirs à sa mère, qui venait de mourir. L'accueil qu'il reçut ensuite à Concarneau, port de mer, et alors ville de guerre, différa peu de celui du Conquet; il s'en consola par les succès qu'il obtint à Pont-Labbé. Le port d'Audierne ne lui fut pas plus favorable que ceux du Concarneau et du Conquet. La cupidité étant le seul mobile des habitants, ils restèrent sourds à sa voix; mais ils en furent punis, dit la légende, par la perte des trois quarts de leurs navires et de leurs marchandises, perte que Le Nobletz leur avait prédite. — Il résolut dès-lors de s'attacher de préférence aux campagnes où l'ignorance était du moins dégagée de sordides intérêts. Il ne tarda pas à reconnaître combien son zèle avait été heureusement inspiré : à chaque pas, il rencontra des pratiques et des cérémonies superstitieuses, vestiges, pour la plupart, de la religion païenne. Ici les femmes balayaient la chapelle

la plus voisine de leur village; et en jetaient la poussière au vent, pour le rendre favorable au retour de leurs maris et de leurs enfants qui étaient embarqués. Là, elles prenaient les images des saints, les menaçaient de mauvais traitements, les fouettaient même, ou les jetaient à l'eau s'ils ne leur accordaient pas promptement l'heureux retour des personnes qui leur étaient chères. Quelques-uns laissaient dans un champ un trépied ou un couteau crochu, pour empêcher que les loups n'endommageassent leur bétail égaré. D'autres avaient soin de vider toute l'eau qui se trouvait dans la maison où il était mort quelqu'un, de peur que l'âme du défunt ne s'y noyât; ils mettaient aussi des pierres auprès du feu que l'on allume la veille de la Saint-Jean, afin que leurs pères et leurs ancêtres vinssent s'y chauffer à leur aise. La nouvelle lune était adorée à genoux, et l'oraison dominicale récitée en son honneur. Le premier jour de l'an, on célébrait une espèce de sacrifice aux fontaines publiques, en leur offrant des morceaux de pain beurré. Dans d'autres endroits, on jetait, le même jour, dans ces fontaines, autant de morceaux de pain qu'il y avait de personnes dans une famille, et ceux qui surnageaient indiquaient le nombre de morts qu'on aurait à pleurer dans l'année. Des prêtres ignorants ou intéressés, tantôt partageaient ces croyances superstitieuses, tantôt les exploitaient. Le Nobletz eut la consolation de faire disparaître ces abus, et de voir fleurir une piété pure et solide, là où avaient régné l'erreur et la superstition. La commune de Sizun, veuve de son pasteur, accueillit comme un ange descendu du ciel le saint missionnaire, qui l'anima bientôt d'une ferveur digne de la primitive église. Celui

des habitants qui profita le plus de ses enseignements fut un pêcheur nommé François Le Su, qu'il instruisit dans la connaissance des livres saints. Son instruction et sa piété devinrent telles, qu'après avoir rempli, autant que le pouvait un laïque, les fonctions de prêtre, tant que la commune n'eut point de prêtre; il en fut fait recteur. La paroisse de Meillars était également dépourvue de recteur; Michel Le Nobletz le fut quelque temps, pour complaire aux ordres de son évêque; mais, ne s'étant engagé dans le sacerdoce qu'à la condition de ne s'attacher, comme saint Jérôme et saint Paulin, à aucune église particulière, il obtint bientôt qu'on le délivrât de la direction de celle-ci, et il retourna faire une seconde mission à Quimper. Elle n'était pas encore finie, qu'il connut, par une révélation, que Dieu lui destinait une ample et longue mission dans la commune de Ploüaré. Il y alla aussitôt, et, n'ayant trouvé l'église remplie que de pêcheurs, de matelots et de paysans, auxquels le luxe et la vanité étaient inconnus, il se sentit porté à les assister. Il se hâta donc de terminer sa mission de Quimper, et, le 22 mai 1615, il était de retour à Ploüaré. Il s'établit à Douarnenez, petite ville située entre la paroisse de Ploüaré, dont elle dépendait, l'île Tristan et le bourg de Tréboul. Pendant les 25 années qu'il y séjourna, il eut bien des traverses à essuyer; mais il en triompha. Ses nouveaux disciples, chrétiens de nom, ne connaissaient ni l'oraison dominicale, ni les préceptes les plus vulgaires de la religion. Ici, comme dans ses précédentes missions, sa sœur partagea ses travaux, se réservant plus particulièrement le soin de catéchiser et d'instruire les femmes, ce qu'elle fit jusqu'à sa mort, arrivée en

1633. Sentant que l'instruction est le plus sûr moyen d'amener le triomphe de la vérité, Michel Le Nobletz fonda, à Douarnenez, une école, où les enfants, en même temps qu'ils recevaient l'éducation élémentaire, apprenaient et récitaient les cantiques bretons, dans lesquels il avait fait entrer l'explication des mystères de la foi. Nous ne rapporterons pas les conversions éclatantes, les miracles, ni même les prophéties dont la légende lui fait honneur pendant son long séjour à Douarnenez. Nous nous bornerons à dire que le grand-vicaire de Cornouailles, profitant, en 1640, de l'absence de l'évêque de son diocèse, donna gain de cause aux persécuteurs de Le Nobletz, en lui prescrivant de retourner dans l'évêché de Léon, et de ne jamais revenir dans celui de Cornouailles. Il avait 63 ans quand il reçut cet ordre, auquel il souscrivit sans murmurer. Ses fatigues et ses austérités l'avaient beaucoup vieilli. Néanmoins, dès qu'il fut revenu au Conquet, il continua ses prédications ordinaires jusque vers la fin de l'année 1651, qu'il fut frappé de paralysie. Il demeura sept mois dans cet état, privé de l'usage de ses membres. Ses souffrances furent très-grandes dans les derniers temps de sa vie, qui se termina le 5 mai 1652. Michel Le Nobletz était d'une modestie telle, que, pour ne pas être distingué des prêtres de basse extraction, qu'on ne désignait que par leur nom de baptême avec la qualification de maître, il ne voulut jamais être appelé que maître Michel. Le convoi de cet apôtre de la Basse-Bretagne ressembla plutôt à une procession des paroisses voisines qu'aux obsèques d'un particulier. Après que son corps eut été déposé, pendant trois jours, dans la chapelle de Saint-Christophe,

il fut inhumé dans celle de Lochrist. On y voit encore son tombeau, composé d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel est placée sa statue, de grandeur naturelle, bien modelée en terre cuite et peinte : elle le représente à genoux, les mains jointes et le visage tourné vers l'évangile du maître-autel. On voit encore au Conquet la maison qu'il occupait, et qui sert d'oratoire aux pieux habitants de cette ville. Il est, dans toute l'Armorique, notamment au Conquet et à Douarnenez, l'objet d'une vénération égale à celle des saints canonisés. Michel Le Nobletz avait écrit un *Journal* de ses missions, dont on lit quelques fragments dans sa vie, publiée sous ce titre : *La Vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire en Bretagne, par le sieur de Saint-André (Antoine de Verjus, jésuite)*, Paris, 1666 et 1668, in-8°. M. l'abbé Tresvaux, vicaire-général et official de Paris, en a donné une nouvelle édition, Lyon, 1836, 2 vol. in-12. Ses *Œuvres théologiques*, où l'on trouve une grande énergie de pensées et de style, ont été recueillies par M. Miorcec de Kerdanet, savant antiquaire et philologue breton, qui doit bientôt les publier. Il en a déjà fait imprimer un fragment sous ce titre : *De l'union de la volonté humaine avec la volonté divine, par le bienheureux Michel Le Nobletz, apôtre de la Basse-Bretagne, publiée, pour la première fois, sur le manuscrit de ce saint prêtre, par M. Dan.-Louis Miorcec de Kerdanet, avocat et docteur en droit*, Brest, 1841, in-18 de 23 pag. Un autre fragment, écrit en latin, paraîtra incessamment.

P. I.—T.

LENOIR (dom JACQUES-LOUIS), bénédictin, naquit à Alençon en 1720, et fit profession, en 1741, dans l'ab-

baye de Saint-Evroult, dépendant de la congrégation de Saint-Maur. Reçu à l'académie de Caen, il obtint aussi le titre d'historiographe de Normandie, et mourut dans les dernières années du XVIII^e siècle. On a de lui : I. *Mémoire couronné par l'Académie de Caen, sur le commerce particulier à cette ville et à sa généralité*. II. *Mémoire relatif au projet d'une Histoire générale de la province de Normandie, par des religieux bénédictins*, in-4° de 14 pages. L'ouvrage n'a pas paru. Les supérieurs de D. Lenoir lui avaient remis les documents que D. Bonnaud (v. ce nom, V, 123) avait recueillis pour une *Histoire du diocèse de Rouen*. III. *Collection chronologique des actes et des titres de Normandie, concernant l'histoire des familles nobles, etc., depuis le II^e siècle jusqu'à nos jours*, prospectus, 1788, in-8°. — **LENOIR** (Philippe), auteur protestant du XVII^e siècle, composa, sur la vie de Jésus-Christ, un poème intitulé : *Emanuel, ou Paraphrase évangélique*, en quinze livres, qu'il dédia à la duchesse de Rohan, princesse de Léon, dont le père fut le chef du parti protestant en France, sous le règne de Louis XIII (v. ROHAN, XXXVIII, 415). Il paraît même que Lenoir lui était attaché, car son épître dédicatoire est écrite de Blain en Bretagne, terre appartenant à cette maison. L'auteur, est-il dit dans l'avertissement, s'est gardé de ne choquer ni l'une ni l'autre religion. Quoique le poème d'*Emanuel* soit médiocre, il eut plusieurs éditions ; une, entre autres, Rouen, 1673, in-8°, est précédée, suivant l'usage du temps, d'un grand nombre de vers laudatifs latins et français ; il a été réimprimé à Amsterdam, 1772, in-12. P.—RT.

LENOIR (ETIENNE), l'un des hommes les plus célèbres pour la fabri-

cation des instruments à l'usage des sciences, naquit, en 1744, à Mer, et se livra de bonne heure à sa profession. Le degré de précision auquel il était parvenu dès l'année 1786, et sa belle exécution du cercle de réflexion, inventé par Borda, en 1772, pour la détermination des longitudes en mer, lui méritèrent, à cette époque, un brevet de Louis XVI, avec le titre d'ingénieur du Roi. Le cercle astronomique répétiteur, dont la construction suivit de près celle du cercle de réflexion, ayant rapidement accru la réputation de cet artiste, il fut chargé, par le gouvernement, de l'établissement de tous les instruments qui furent fournis à La Pérouse, d'Entrecasteaux et Baudin, lors de leurs voyages autour du monde, et aux savants et marins qui furent employés dans l'expédition d'Égypte. C'était aussi à Lenoir que le gouvernement avait confié, en 1792, la confection des instruments qui ont servi à Méchain et Delambre, pour mesurer un arc du méridien terrestre. On sait que la longueur de cet arc a servi de base à la détermination du mètre, et que c'est à Lenoir que l'on doit l'exécution non-seulement du mètre-étalon en platine, qui est déposé aux archives dans l'armoire à trois clés, mais encore de tous les mètres-étalons qui furent commandés par le gouvernement, lors de l'établissement du nouveau système des poids et mesures. Ces divers instruments et plusieurs autres du même artiste ont figuré dans les quatre expositions publiques des produits de l'industrie française. La première valut à Lenoir une médaille d'or qui lui fut décernée en 1799; et les procès-verbaux des trois autres expositions constatent qu'à chacune d'elles, cet artiste a été jugé digne de la distinction du premier or-

dre. Le *Comparateur*, qu'il exécuta pour Pictet, qui en a fait la description dans la *Biblioth. britannique*, a servi à donner, avec plus de précision qu'on ne l'avait encore, le rapport entre les mesures anglaises et les nôtres. Sur la demande de Lenoir, Louis XVIII l'autorisa, en 1814, à reprendre le titre d'*ingénieur du Roi*, et, la même année, il fut appelé au Bureau des longitudes, en qualité de premier artiste. Cet homme, utile et savant, mourut à Paris en 1832. — Son fils, *Paul-Étienne-Marie LENOIR*, ingénieur, s'est distingué dans la même carrière. Né en 1776, il fut du nombre des savants qui accompagnèrent Bonaparte en Égypte, où il devint membre de l'Institut. Marchant sur les traces de son père, il fut, comme lui, autorisé à s'intituler *ingénieur du Roi*, mais il était loin de l'égal; il le reconnaissait modestement lui-même. On raconte, à ce sujet, qu'ayant reçu la croix d'honneur par une méprise, il la fit aussitôt renvoyer à son père. P.-E.-M. Lenoir mourut à Paris en 1827. On a de lui six brochures, qui ne sont guère que des catalogues descriptifs et raisonnés des instruments inventés ou perfectionnés par l'auteur ou par son père. Z.

LENOIR (ALEXANDRE), archéologue, naquit à Paris, le 26 déc. 1762. Après avoir fait de brillantes études au collège Mazarin, il se livra à la culture des beaux-arts, et de la peinture en particulier, sous la direction de Doyen, peintre du roi. La révolution de 1789 le fit antiquaire. La suppression des maisons religieuses avait laissé sans gardiens et sans défenseurs un grand nombre de monuments sacrés. Plusieurs déjà avaient été détruits par la fureur populaire. Alexandre Lenoir conçut alors et, sur

la proposition de Bailly, fit adopter par l'Assemblée nationale le projet de les réunir dans un seul dépôt. Il fut chargé, avec les membres de la commission des Monuments, d'enlever des biens nationaux ecclésiastiques ou séculiers tous les objets d'art dignes d'être conservés, et le couvent des Petits-Augustins (aujourd'hui l'École des Beaux-Arts), fut mis à sa disposition, le 8 octobre 1790. Lenoir ne s'effraya ni des difficultés, ni des desgouts, ni des dangers que présentait sa mission. Tout entier à son œuvre, il parvint à sauver presque tous les monuments qui décoraient les églises et les monastères de la capitale. Le récit qu'il fait lui-même de l'exhumation du corps de Richelieu, qui était à la Sorbonne, nous donne une idée à la fois de son zèle et du vandalisme révolutionnaire qui s'attaquait jusqu'aux cendres des morts. « En 1793, dit-il, « j'ai sauvé ce mausolée comme par « miracle, et non sans avoir reçu plusieurs blessures des soldats révolutionnaires, qui le frappaient à coups « de baïonnettes. Un des commissaires « du Comité de salut public fit ouvrir « le cercueil en ma présence, pour « en extraire le plomb. Le corps s'était « tant trouvé dans l'état d'une momie « sèche, il lui coupa la tête et la « montra au peuple, en proférant de « grossières injures contre la mémoire « de Richelieu. Le peuple y répondait « par les cris répétés de *Vive la république !* » La mémoire du cardinal pouvait-elle être épargnée quand, d'après le rapport du même témoin, présent à l'exhumation des rois, on vit un soldat couper avec son sabre une mèche de la barbe de Henri IV, et s'en faire des moustaches, disant qu'avec ce talisman il allait vaincre les ennemis de la république ? C'est au milieu de ces profanations que Lenoir

parvint en peu de temps à rassembler cinq cents monuments, tombeaux des rois, mausolées des grands hommes, tous reliques de notre passé. Il fit adopter, en 1795, par la Convention, le projet de convertir le dépôt en musée, avec le titre de *Musée national des monuments français*. Nommé conservateur de ces mêmes monuments, il fit passer au Musée du Louvre plus de deux cents tableaux de nos plus grands peintres de l'école française, des colonnes, des statues, qu'il avait arrachées, en septembre 1792, des mains de la bande noire; enfin tous les objets d'art qui n'entraient pas dans le plan qu'il s'était proposé. Il s'occupa alors de mettre en ordre ceux qu'il avait conservés, de les classer, de les rétablir dans leur état primitif. On les vit, pendant plus de vingt ans, disposés par siècles, dans huit salles construites elles-mêmes avec les débris d'anciens monuments. On y trouvait réunis, entre autres richesses, les beaux mausolées de Louis XII, de François I^{er}, de Henri II. Les vastes cours et le jardin du couvent étaient décorés avec les restes des châteaux d'Anet, de Gaillon (1), et des sarcophages de forme antique, composés par Lenoir, dans lesquels il avait recueilli les dépouilles mortelles de Turenne (2), de Descartes, de Molière, de La Fontaine et de Boileau. Il alla lui-même exhumer à Nogent-sur-Seine les restes d'Héloïse et d'Abailard, et les plaça à l'entrée du Musée, sous une chapelle gothique qu'il avait construite avec les débris du Paraclet (3).

(1) Les façades des châteaux d'Anet et de Gaillon ornent aujourd'hui l'entrée de l'École des Beaux-Arts.

(2) En 1805, Lenoir remit lui-même à l'empereur le corps de Turenne, qui fut déposé aux Invalides.

(3) Ce monument a été transporté en 1816, avec quelques autres, au cimetière du P. Lachaise.

En 1800, Lenoir fut chargé des travaux d'une succursale du Musée des monuments-français, que le gouvernement voulait établir au jardin de Mousseaux. Mais le 18 décembre 1816, le Musée des Petits-Augustins et sa succursale furent supprimés. Cette mesure qui, en dispersant cette belle et riche collection, occasionna la perte de tant d'objets précieux, brisés dans le transport, et non remis en place, ne fut avouée par personne. « Ce « n'est pas moi, disait Louis XVIII ; « en voyant les dessins des salles « de l'ancien Musée, ce n'est certain- « nement pas moi qui ai donné ces « ordres-là. » Le domaine des Petits-Augustins ayant été consacré à l'École des Beaux-Arts, les monuments religieux furent rendus à leur première destination, et les tombeaux des rois transportés à Saint-Denis par les soins de Lenoir, nommé administrateur des monuments de l'église royale. Il s'occupa une seconde fois de leur restauration, et fut, en 1821, un des commissaires du roi chargés de celle des Thermes. Jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 11 juin 1839, on le vit poursuivre, malgré sa vieillesse, ses travaux d'antiquaire et de professeur; toujours aussi actif et aussi habile à exploiter ses études dans un art auquel il devait toute sa réputation, et qu'il aimait par reconnaissance. Outre les cours publics sur l'histoire des arts chez les Celtes et les Gaulois; sur les antiquités et les monuments de Paris, que Lenoir fit en 1818 et 1821 à l'Athénée royal de cette ville, outre un grand nombre de notices publiées dans le *Moniteur*, dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, et de l'Académie celtique dont il était un des membres les plus laborieux, il a publié : I. *Notice historique des mo-*

numents des arts réunis au dépôt national, rue des Petits-Augustins, Paris, 1793, in-8°. Cette notice a été réimprimée et augmentée plusieurs fois jusqu'en 1815. II. Collection des monuments de sculpture réunis au Musée, Paris, 1798, in-fol., 20 planches. III. Rapport historique sur le château d'Anet, Paris, 1800, in-fol., fig. IV. Musée des monuments français, Paris, 1804, 8 vol. in-8°, ornés de 294 planches gravées au trait. Un volume a paru séparément sous ce titre : Histoire de la peinture sur verre, et description des vitraux anciens et modernes pour servir à l'histoire de l'art relativement à la France, Paris, 1804, in-8°. Cet ouvrage, un de ceux auxquels l'auteur a travaillé avec le plus de soin, est important à consulter pour bien connaître nos monuments nationaux. Lenoir y démontre que l'architecture improprement appelée gothique, est d'origine saracinique, qu'elle a été introduite en France à l'époque des croisades. V. Nouveaux essais sur les hiéroglyphes, Paris, 1809-1822, 4 vol. in-8° avec 75 planches. L'auteur était allé étudier cette science en Égypte, et il la développe dans cet ouvrage avec une critique saine et éclairée. VI. Nouvelle collection d'arabesques, Paris, 1810, in-4°. VII. Histoire des arts en France, prouvée par les monuments, avec 194 planches et le portrait de l'auteur, Paris, 1810, in-4°. On trouve dans cet atlas de curieux détails sur l'origine des Gaulois, sur leurs usages, leurs costumes; mais, comme les autres ouvrages de Lenoir, il laisse à désirer plus d'ordre, plus de méthode, et parfois une exactitude plus scrupuleuse. VIII. Explication d'un monument égyptien avec gravures, Paris, 1813, in-8°. IX. La franc-maçonnerie rendue à sa véritable origine, ou l'antiquité de la franc-

maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes, Paris, 1814, 5 vol. in-8° avec planches. Cet ouvrage, curieux par ses détails, est la rédaction d'un cours fait par Lenoir, en 1811, à la prière de ses confrères de la mère-loge écos-saise; il a valu à son auteur des articles pleins d'aigreur, imprimés dans les *Débats* de février 1815, et qu'on suppose avoir été écrits par Hoffmann. X. *Mémoire sur la sépulture d'Héloïse et d'Abailard*, Paris, 1815, in-8°. XI. *Considérations générales sur les sciences et les arts*, Paris, 1816, in-8°. XII. *Réflexions sur les peines infligées aux suicides. Dissertation sur quelques divinités romaines introduites dans les Gaules*, Paris, 1816, in-8°. XIII. *Description historique des statues, bas-reliefs, inscriptions et bustes antiques en marbre et en bronze; des peintures et sculptures modernes du Musée royal, d'après les dispositions commencées en 1817 par M. Visconti, et continuées par M. le comte de Clarac, ornée de 250 gravures par M. Deveria, avec des dissertations sur les arts et les antiquités*, Paris, 1820, in-8°. XIV. *Atlas des monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, etc., précédé d'un texte ou précis de l'histoire complète des arts libéraux, mécaniques et industriels en France, depuis les Celtes et les Francs jusqu'à nos jours, etc.*, Paris, 1820-21, in-fol. avec 40 planches. XV. *Observations scientifiques et critiques sur le génie et les principales productions des peintres et autres artistes les plus célèbres de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes*, Paris, 1821, in-8°. Cet ouvrage, dont le style est souvent prétentieux, renferme quelques jugements heureux et d'un goût assez pur. XVI. *Dissertations, recherches et*

observations critiques sur les statues dites Vénus de Médicis, du Capitole, Callipyge et autres, l'Apollon du Belvédère, et la statue découverte à Milo, avec des notes historiques et des remarques savantes sur ces chefs-d'œuvre, Paris, 1822, in-8°. XVII. *Essai sur le zodiaque circulaire de Denderah*, Paris, 1822, in-8°. XVIII. *La vraie science des artistes, ou recueil de préceptes et d'observations formant un cours complet de doctrines pour les arts du dessin*, Paris, 1823, 2 vol. in-8°. XIX. *Antiquités égyptiennes nouvellement apportées à Paris par M. Passalacqua*, Paris, 1821, in-8°. XX. *Observations sur les comédiens et sur les masques à l'usage du théâtre des anciens*, Paris, 1825, in-8°. XXI. *Examen des nouvelles salles du Louvre, contenant les antiquités égyptiennes grecques et romaines*, Paris, 1829, in-8°. XXII. *Antiquités égyptiennes, de Palenque et de Mitla*, Paris, 1833, in-8°. Barbier lui attribue un *Recueil d'observations sur le déluge*, Paris, janvier 1806, in-8°.

R—É.

LENOIR (JEAN). Voy. NOIR (Jean Le), XXXI, 345.

LENOIR-DUFRESNE (JEAN-DANIEL-GUILLAUME-JOSEPH), né à Alençon le 24 juin 1768, mourut à Paris le 22 avril 1806. Volontaire de 1791, il se trouvait l'année suivante à la bataille de Jemmapes, et eût suivi la carrière des armes, s'il n'eût été, en 1797, rappelé à Alençon, par l'effet de la mort de son père, qui, après avoir tenu, à Paris, un magasin de draperie, s'était retiré dans sa ville natale. De retour dans la capitale, il ne tarda pas à s'y lier d'amitié, d'affaires et d'intérêts avec Richard (v. ce nom, au Suppl.). En peu de mois, ils réalisèrent 150,000 fr. de bénéfices, et, d'après les conseils de Richard, qui sentit toute l'importance que les fila-

tures et les tissus de coton pouvaient acquérir, ils entreprirent, à l'aide d'un Anglais nommé Browne, la filature des cotons, au moyen des Mull-Jenny, rue de Thorigni, au Marais. C'était en 1797 que Lenoir-Dufresne s'était associé avec Richard. Lenoir, à son lit de mort, demanda à son associé de ne jamais séparer leurs deux noms, aussi Richard a-t-il publié des *Mémoires* sous le nom de Richard-Lenoir. Cette association, en unissant deux hommes qui se convenaient si bien, leur fournit l'occasion de s'apprécier mutuellement. La hardiesse des conceptions de Richard, la sagesse et la circonspection de Lenoir, chez tous deux ce génie du commerce qui seul fait éclore les bonnes spéculations ; féconde les moyens employés et les fait réussir, rendirent cette alliance de capacités diverses une puissance réelle, dont les efforts ne furent pas moins heureux que les résultats étonnants. Bientôt, du fond de ses comptoirs, l'Angleterre vit avec effroi s'élever en France ces filatures, ces mécaniques, ces ateliers dont les produits allaient entrer en concurrence avec ceux de Manchester et de Birmingham. C'était une carrière neuve et féconde, pour qui était capable de juger des résultats par les moyens, que l'établissement de ces manufactures de basins et de piqués, dont la réussite a depuis si bien couronné l'entreprise, en dépit des préventions de l'anglomanie. L'idée d'un pareil établissement fut accueillie avec transport, examinée avec sagacité, développée avec persévérance par Richard et Lenoir-Dufresne, qui, dans les succès qu'ils obtinrent bientôt, eurent chacun leur part de gloire. Ce fut en 1799 qu'ils fondèrent ensemble, à Paris, cette belle manufacture de basins et de piqués, et cette mécanique

pour la filature du coton, qui ne tardèrent pas à rivaliser avec les établissements du même genre connus en Angleterre. L'établissement d'Alençon eut lieu l'année suivante ; mais cette manufacture, celle de Paris et quelques autres encore ne suffisaient pas à l'activité des entrepreneurs. Aussi en 1801, Lenoir-Dufresne et Richard firent l'acquisition, à Sées, du local magnifique des anciens bénédictins de St-Martin, et y fondèrent une des plus belles manufactures de France. Bientôt d'autres établissements du même genre s'élevèrent à l'ancienne abbaye d'Aunai, dans le département du Calvados, et dans plusieurs autres départements. Lenoir-Dufresne était d'un caractère froid et calme, ferme et conciliant avec ses égaux comme avec ses subordonnés, honnête et franc avec tout le monde. Il était persévérant dans les idées dont il sentait la justesse, et cette persévérance n'était pas l'opiniâtreté de l'entêtement : c'était la conviction d'un bon esprit, qui a la conscience de sa raison et le sentiment de ses forces. Cette application, cette constance lui aplanissaient les obstacles. Ce fut par elles qu'il vint à bout de perfectionner, de concert avec Richard, les machines qu'ils avaient fait construire pour la manufacture du faubourg St-Antoine, à Paris (rue de Charonne), établies d'abord par un Anglais, nommé Branwels. Ces machines furent ainsi réformées, et Lenoir-Dufresne eut la gloire de les avoir portées à un degré de perfection inconnu jusqu'alors. Il fut, en peu de jours, enlevé par une fièvre violente, qu'occasionna la perte qu'il fit d'un ami, de Christian, contre-maître de carderie dans les établissements qu'il dirigeait à Paris, avec son associé Richard. Lors de son inhumation, le curé de Sainte-

Marguerite (à Paris) ne put achever un discours funèbre qu'il avait commencé en l'honneur de celui qui laissait tant d'orphelins dans les ouvriers de ses ateliers nombreux : les larmes et les gémissements de ces ouvriers couvrirent la voix du pasteur, et leur expression fut le plus bel éloge de l'homme qui s'était regardé comme le père et l'ami de ceux qu'il avait employés. D—B—S.

LENOIR-LAROCHE (JEAN-JACQUES), né à Grenoble, le 29 avril 1749, fils d'un avocat, fut destiné à la même carrière. Ami et condisciple de Servan et de Savoie-Rollin, il reçut de ces deux hommes célèbres des leçons de savoir et d'éloquence. Une cause importante l'ayant conduit à Paris, il s'attacha au barreau de cette capitale, dès l'année 1783. En 1788, les États de la province du Dauphiné ayant donné l'exemple de la délibération par tête, au lieu de l'ancienne règle qui était de délibérer par ordre, résolurent de prescrire la même règle à leurs députés aux États-Généraux. Necker, qui était fort disposé à cette innovation, leur ayant demandé, pour l'appuyer, un mémoire qui dût être présenté au roi, ce fut à leur compatriote Lenoir-Laroche que les députés de la province s'adressèrent pour cet objet; et le mémoire qu'il rédigea, sous le titre de *Considérations sur la Constitution des États du Dauphiné applicables aux États-Généraux*, eut beaucoup de succès. Il n'en fallut pas davantage pour le faire élire député du tiers-état de la prévôté et vicomté de Paris aux États-Généraux, où il garda le milieu entre les partis opposés. Plusieurs de ses collègues passaient leur temps à rédiger des journaux; Lenoir-Laroche se chargea de fournir des matériaux à celui qu'avait entrepris Perlet. Ayant alors

à sa disposition une foule de pièces importantes, il donna quelque intérêt à ce journal. Il fournit aussi, par la suite, des articles au *Moniteur* et au *Mercur*; mais ces articles furent peu remarqués. Bien qu'il eût montré assez de sagesse et de modération pour être proscrit sous le règne de la terreur, il eut le bonheur d'échapper aux persécutions dirigées, à cette époque, contre tous ceux qui n'étaient pas, franchement et ouvertement, jacobins. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la fin de la Convention et pendant le régime directorial jusqu'à son admission au Conseil des Anciens, Lenoir-Laroche entretint le public, dans l'opinion qu'on s'était déjà formée de son attachement au régime républicain, par divers écrits qu'il publia successivement. Lors de la lutte qui s'établit, avant le 18 fructidor, entre le Directoire et les deux Conseils, il prit le parti du Directoire avec assez de chaleur pour que les triumvirs pussent croire qu'il serait un de leurs plus zélés serviteurs dans le système de proscription et le renversement de la constitution qu'ils avaient arrêtés; ils le nommèrent ministre de la police, quelques jours avant cette révolution; mais ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir que le nouveau ministre n'aurait pas, dans une telle crise, l'énergie sur laquelle ils avaient compté, et ils le remplacèrent par le nantais Sottin, girondin, que Carrier avait autrefois envoyé à Paris, comme *brigand* de la Vendée. Lenoir-Laroche, très-lié avec Lanjuinais, dont il partageait les principes, les a développés dans un grand nombre d'articles, insérés dans les ouvrages périodiques dont nous venons de parler. Il ne se borna pas à de simples notices, et publia, en 1795, un *Examen de la Constitution qui convient le plus*

à la France, où il se montra, comme dans ses autres écrits, également ennemi de ce que l'on appelait alors les *anarchistes* et les *clichéens*. Sa réputation devait l'appeler aux fonctions législatives : aussi fut-il nommé professeur de législation à l'École centrale du Panthéon d'abord, et, bientôt après, élu au Conseil des Anciens, par l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, dans laquelle il s'exprimait ainsi, le 18 février 1799 : « On ne « parle point de ces royalistes qui « croient au rétablissement de la « vieille royauté, avec une joie plus « digne de pitié que de mépris. Cette « opinion extravagante ne trouve plus « de partisans parmi ceux qui font « quelque usage de leur raison, etc. » Cependant les événements déterminèrent Lenoir-Laroche à modifier au moins son système. Lors de la révolution du 18 brumaire, on le vit, se relâchant un peu de la sévérité de ses principes républicains, se montrer partisan des changements qu'elle opéra. Il fut en conséquence nommé, bientôt après, membre de la commission intermédiaire du Conseil des Anciens, et passa au Sénat-conservateur, où il resta pendant toute la durée du gouvernement, et vota avec cette petite minorité qui, tremblant de faire connaître son opposition, ne put empêcher aucun acte de tyrannie, reçut de très-bons honoraires et se laissa donner des titres nobiliaires qu'elle disait mépriser. Lenoir-Laroche reçut ceux de comte, de commandant de la Légion-d'Honneur, etc. Il fut un des membres de cette inutile et mensongère commission, que l'on supposait chargée de protéger la liberté individuelle; il arriva ainsi tout doucement, comblé des faveurs impériales qu'il méprisait, à la restauration de 1814, qu'il avait toujours redoutée, ne

prévoyant pas sans doute sa clémence infinie. Il adhéra néanmoins pleinement, et sans hésitation, à la déchéance de Bonaparte. Le roi Louis XVIII le nomma pair de France, le 14 juin 1814, et Lenoir-Laroche continua, en 1815, à faire partie de la Chambre, n'ayant pas été nommé pair par Bonaparte, lors du retour de l'île d'Elbe. Son opposition dans cette Chambre fut un peu plus manifeste qu'en présence de Napoléon; et il y parut encore fidèle aux principes ou aux illusions de 1789. Ami de Lanjuinais et de Grégoire, il se montra dans toutes les occasions très-ardent janséniste. Lenoir-Laroche mourut à Paris, le 17 fév. 1825. M. Lemercier, son collègue prononça son éloge à la Chambre des Pairs, dans la séance du 2 avril. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : I. *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires*, 1795, in-8°. II. *Discours prononcé au Cercle constitutionnel*, le 19 vendémiaire an VI (1798), in-8°. III. Un grand nombre d'articles sur des questions politiques, toujours dans un esprit révolutionnaire, qu'il inséra successivement dans le *Moniteur*, le *Mercure* et le *Journal de Perlet*.

B—v et M—D j.

LENOIR - LAROCHE (madame CLAIRE RÉGUIS), femme du précédent, née à Grenoble, le 19 août 1762, fut douée d'infiniment d'esprit et de tous les charmes de son sexe, mais d'une imagination vive et très-impressionnable. Elle se lia avec l'illuminé Saint-Martin (*voy.* ce nom, XL, 19), qui s'était donné si ridiculement lui-même le titre de *Philosophe inconnu*. Son mari, qui était loin de prendre part à de telles rêveries, eut beaucoup à en souffrir; et il vit mourir Saint-Martin dans sa maison de campagne d'Aulnay, où il fut long-

temps malade. Madame Lenoir-Laroche, qui annonçait hautement ses doctrines, s'était fait un certain nombre de prosélytes, et elle semblait, par un costume particulier qu'elle avait adopté, aspirer au rôle de fondatrice d'une espèce d'ordre religieux. Elle mourut à Aulnay, le 26 décembre 1821. Cette dame avait publié sous le voile de l'anonyme : I. *La Grèce et la France*; ou *Réflexions sur le tableau de Léonidas de M. David, adressées aux défenseurs de la patrie, par une Française, suivie de la correspondance d'un officier d'artillerie, pendant la campagne de 1814*, etc., Paris, 1815, in-8°. II. *Description du Calvaire des Lauriers, monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs et des orphelins des guerriers français, sous l'invocation de la Vierge sainte, mère des affligés, à la gloire du Très-Haut, par la gloire de la Croix*, Paris, 1820, in-8°. Madame Lenoir-Laroche avait consacré des sommes considérables à élever ce calvaire que l'on voit encore sur les côtes d'Aulnay.

M—D j.

LENOSSER. V. LENHOSSEK, dans ce volume.

LENS (BERNARD), surnommé *le Vieux*, dessinateur, graveur en manière noire et à l'eau-forte, naquit à Londres en 1659. Son père, nommé également Bernard Lens, peignait avec talent en émail, et lui enseigna les principes de son art. Le jeune Lens donna d'abord dans Londres des leçons de dessin. Bientôt la manière supérieure avec laquelle il exécuta, à l'encre de la Chine, un grand nombre de *Vues de diverses contrées d'Angleterre*, le fit rechercher par des graveurs, notamment par John Sturt, qui l'employa à faire de nombreux dessins, lesquels ont été gravés. Bernard Lens s'appliqua lui-même à la

gravure en manière noire et à l'eau-forte. Ses ouvrages dans ce dernier genre sont recherchés, mais les graveurs en manière noire qui sont venus après lui l'ont surpassé. Ses principales pièces sont : *David victorieux de Goliath*, d'après le Feti; le *Jugement de Paris*, d'après Lely; *Bacchus, Vénus et Cérès*, d'après le même; *The golden age* (l'Age d'or); un *Paysage*, où l'on voit une femme à genoux qui traite une chèvre; un *autre Paysage*, où l'on voit un paysan se reposant sur son bâton; trois pièces d'après Berghem; *Rinaldo and Armida*, d'après Vander Waast, grande estampe in-fol., en travers, gravée en manière noire. Bernard Lens mourut à Londres en 1725. — Son fils, appelé aussi Bernard LENS, naquit à Londres en 1680; on le surnomma *le Jeune*, pour le distinguer de son père, dont il reçut les principes du dessin et de la gravure. Il cultiva surtout la peinture à la gouache ou à l'aquarelle; il exécuta de cette manière plusieurs excellentes copies d'après Rubens et Van-Dyck, et il y a montré un goût vraiment admirable. Aussi recommandable par son caractère et ses mœurs que par ses talents distingués, Lens fut choisi pour enseigner le dessin au duc de Cumberland et aux princesses Marie et Louise. On a de lui quelques suites de jolis paysages gravés à l'eau-forte, ainsi que quelques portraits exécutés avec esprit et facilité. On ignore en quelle année mourut cet artiste. — *Bernard LENS*, graveur en manière noire, qu'il ne faut pas confondre avec les précédents, naquit à Bruxelles, vers 1730. On ne sait s'il était de la même famille. Comme ces trois artistes n'ont point de chiffre particulier, c'est par la date de leurs ouvrages qu'il est possible de les distinguer. Parmi les pié-

ces gravées en mezzo-tinto, par le troisième Bernard Lens, on distingue particulièrement : *J.-C. sur la croix*, d'après Van-Dyck; *David et Bethsabée*; *Suzanne et les vieillards*; *Esther*; *Hérodiade*; *Saint Pierre délivré de prison*; *Diane et Actéon*, dans un fond de paysage, etc. On peut voir une liste plus détaillée des ouvrages de cet artiste dans *le cabinet de M. Paignon d'Yonval*. P—s.

LENS (ANDRÉ-CORNEILLE), peintre flamand, né à Anvers en 1739, se livra dès l'enfance à l'étude de son art, et se rendit fort jeune en Italie pour se préserver du faux goût introduit à cette époque en France et dans les Pays-Bas, par Boucher et Vanloo. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'attacha spécialement à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité et à ceux de Raphaël, qu'il admirait par dessus tout. Revenu dans sa ville natale, il fut nommé professeur à l'Académie de dessin, et contribua beaucoup aux progrès de l'art dans la Belgique par les nombreux élèves qui suivirent ses leçons. Il rendit aux peintres de ce pays un service important, ce fut de les soustraire à la maîtrise qui les assimilait aux professions mécaniques dans les états autrichiens. Profitant de son crédit auprès du gouvernement autrichien, Lens fut encore utile aux artistes pendant le voyage que l'empereur Joseph II fit en Belgique. Admirateur enthousiaste de tous les genres de talents, ce prince ayant passé par Anvers, distingua particulièrement Lens, et lui proposa de le suivre à Vienne, où il l'aurait fixé par ses bienfaits. Mais rien ne put décider l'artiste belge, alors fort heureux dans sa patrie, à s'en éloigner. En 1781, il alla s'établir à Bruxelles, où il se maria et se livra tout entier à la pratique de son

art, composant beaucoup de tableaux de chevalet qui lui étaient chèrement payés, et qui sont aujourd'hui répandus dans toutes les contrées de l'Europe, notamment en Angleterre. Plusieurs de ces tableaux, après avoir orné long-temps les salons de Lacken, furent enlevés de ce château, en 1792, par le duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas et connaisseur très-distingué, pour être transportés à Vienne. D'autres, dont les sujets sont tirés du Nouveau-Testament, se voient dans l'église des Alexiens, à Lierre. Une *Annonciation* est dans l'église de Saint-Michel, à Gand. Quelques tableaux, représentant l'histoire de la Madeleine, sont, à Lille, dans l'église de ce nom; à Bruxelles, dans le salon de M. Stevens, d'autres sujets tirés de la fable de Bacchus. Ce qui caractérise surtout le talent de Lens, c'est un goût sévère et pur, un dessin correct, beaucoup de grâce et de simplicité, enfin un clair-obscur raisonné et une grande suavité de coloris. Il peignait aussi fort bien le portrait, et l'on cite de lui quelques portraits de contemporains illustres. Doué d'une profonde instruction, il médita long-temps sur l'histoire et les principes de son art. *L'Essai sur le bon goût en peinture*, vol. in-8°, qu'il publia à Bruxelles, est un véritable manuel que les jeunes artistes consulteront toujours avec avantage. Lens avait publié un ouvrage, non moins estimé sous le rapport de l'érudition : *Le Costume, ou Essai sur l'habillement et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monuments*, Liège, 1776, in-8°; seconde édition, 1785, in-4°, avec 57 planches. Cet ouvrage a été traduit en allemand, par Conrad-Sal. Walther. Lens était chevalier du Lion belge, membre de l'Institut des Pays-Bas, correspon-

dant de celui de France et des Académies de Vienne, de Munich, etc. Il mourut à Bruxelles, le 30 mars 1822, à l'âge de 82 ans, doyen des artistes flamands. P—s.

LENTULUS, mime et mimographe, vécut sous Domitien et Trajan. Il paraît, d'après le Scoliaſte de Juvénal, que Lentulus appartenait à une noble famille de Rome, probablement à la famille *Cornelia*. Emporté par la passion du théâtre, qui, après Auguste, et surtout depuis Néron, s'empara de la jeunesse romaine, il composa des mimes, à l'exemple de Labérius. Tertullien le qualifie formellement de *mimographe* (*De Pallio*, cap. 4), et cite une pièce de lui, intitulée : *Catinenses*. Suivant l'usage des mimographes de ce temps, il jouait lui-même dans ses pièces, et peut-être aussi dans celles des autres. Il représenta notamment, avec beaucoup d'agilité, les tours d'adresse du fameux chef de brigands, *Laureolus*, dans un mime qui portait ce titre, et qui semble avoir été composé par Novius ou Catullus. Juvénal (*Sat. VIII*, v. 187) le reprend d'une manière cruelle d'avoir prostitué sa noblesse en descendant à la profession de comédien, que les Romains regardaient comme servile. Lentulus, soit comme acteur, soit comme auteur, a laissé une réputation qui était encore populaire au temps de Tertullien et même de saint Jérôme. Tertullien parle, à deux reprises, de ses gracieux badinages : *Lentulorum et Acciorum venustates* (*Apologet.*, cap. 14, et *Ad Nationes*, lib. 1, cap. 10). Son nom même fut pris, dans un sens général, comme synonyme de celui de mime. On disait : *Mimi et Lentuli* (*Micronym.*, *ad Sabinianum epistola*).—Il ne faut pas confondre Lentulus le mimographe avec *Lentulus Gatulicus*, qui

vivait sous Tibère, qui a composé des épigrammes, citées par Martial, et dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. M—G—N.

LÉON XII (*ANNIBAL della Genga*, pape sous le nom de), issu d'une famille noble qui avait dû une partie de son illustration à Léon XI (Alexandre-Octavien de Médicis, mort en 1605, après 27 jours de pontificat), naquit au château della Genga, sur le territoire de Spolète, le 2 août 1760. Son père, Hilaire, comte della Genga, et Louise Periberti de Fano, sa mère, lui donnèrent une éducation digne de sa naissance. Il se trouvait, en 1786, un des prélats les plus distingués de la cour de Pie VI, qui, en 1793, le nomma archevêque de Tyr, et l'envoya, en qualité de nonce, à Cologne. En 1803, il fut accrédité par Pie VII, comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne, et chargé d'aller entendre les plaintes de l'Eglise d'Allemagne, que les prétentions toujours nouvelles des princes protestants tourmentaient dans ses plus simples prérogatives. Le nonce de Sa Sainteté, déjà habitué aux affaires, rendait compte à son gouvernement des obstacles au succès de sa mission, qui se multipliaient de toutes parts, et il expliquait habilement la position de l'agent pontifical. A Paris, on attribuait les embarras de l'Eglise d'Allemagne à de mauvais vouloirs, mais ces embarras provenaient d'un autre motif : les changements ordonnés par le recès de Ratisbonne en devenaient l'unique cause. Des renversements extraordinaires (1) présentaient d'immenses difficultés ; la guerre venait les aggraver. En 1805, monseigneur della Genga était allé à Rome pour conférer avec le cardinal Consalvi, sur les

(1) *Hist. du Pape Pie VII*, 3^e édit., 1839, tom. II, page 272.

interminables controverses d'Allemagne. Napoléon profita de cette occasion pour engager le pape à envoyer un autre nonce, et il désigna Bernier, évêque d'Orléans. Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer combien S. S. fut étonnée de cette ingérence. Bernier avait rendu des services, lors du concordat de 1801 : il appuyait assurément alors de son habileté et de son expérience les intentions du premier consul, mais Rome avait trouvé le prélat froid et presque indifférent lors de la discussion des articles organiques. Un nonce pontifical n'est pas ainsi pris au hasard; il faut un homme réservé, religieux, dévoué, élevé dans les habitudes romaines, et sans aucun esprit national particulier. L'ancien curé de Saint-Laud, d'Angers, ne pouvait être en Allemagne qu'un envoyé français, qui jouirait peut-être de toute confiance de la part du cabinet de Paris, mais qui ne pourrait jamais obtenir celle de la secrétairerie d'état de Consalvi. Ce cardinal connut le danger, et, pour le conjurer, il pensa qu'il était nécessaire que Pie VII lui-même écrivît à l'empereur Napoléon. La lettre de S. S. est un témoignage honorable de la réputation que s'était acquise le prélat della Genga. Heureux qui peut offrir aux siècles futurs de telles recommandations écrites par son propre souverain (2). Le pape Pie VII avait raison de préférer pour cette mission son propre sujet, le prélat della Genga; d'ailleurs, Consalvi rapportait de Paris une idée peu favorable à l'évêque d'Orléans. A l'occasion de cette contrariété, la cour romaine savait d'un vieux royaliste français, le bailli de la Tramblaye, résidant à Rome, que la *Vendée* avait été

indignée de la cruauté dont un chef, Stofflet, s'était rendu coupable; en faisant fusiller un autre chef (de Marnigny), à l'instigation de l'abbé Bernier. Rien n'est jamais perdu à Rome, ce *salon de l'Europe*, rien n'est perdu dans la vie d'un homme qui se trouve sur son chemin : certes le pape et son ministre agirent sagement en repoussant une intervention périlleuse, que l'évêque d'Orléans avait sollicitée auprès de Talleyrand, et que ce dernier pouvait croire propre à affaiblir en Allemagne les droits de Sa Sainteté, pour augmenter cette influence désordonnée et pernicieuse dont la politique impériale française devait tant abuser. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le séjour de l'archevêque de Tyr à Munich, où il mérita, pendant sa nonciature, l'entière bienveillance de la cour de Bavière, quoiqu'elle fût momentanément travaillée du commencement d'un esprit d'innovation qui n'était pas toujours approuvé par le souverain. Le prélat della Genga, après une mission où il ne put que déplorer d'avance les malheurs qui allaient accabler le Saint-Siège, se trouvait à Paris, en 1808. On l'y reçut très-froidement. De retour en Italie, il fut témoin des persécutions qu'éprouva Pie VII, et il se retira dans la paroisse abbatiale de Monticelli, au diocèse de Fabriano, dont le pape l'avait pourvu à perpétuité. A l'époque de la restauration, le prélat fut chargé de remettre à Louis XVIII des lettres de félicitation au nom de Pie VII. C'était un parti peu favorable au cardinal Consalvi, qui avait conseillé de donner cette mission à l'archevêque de Tyr, qui aurait peut-être dû la refuser. Celui-ci trouva à Paris le cardinal Consalvi, résidant, de la part du pape, auprès des souverains réunis dans cette ville. Il faut

(2) Voy. cette lettre, *Hist. de Pie VII*, 3^e édit., tome II, p. 205.

dire ici, quoique la réputation de bonne grâce et d'élégance de manières du cardinal Consalvi doive en souffrir, que cette éminence traita le prélat della Genga avec une sévérité blâmable. Les récriminations de Consalvi avaient certainement quelque chose de raisonnable. Il connaissait le mouvement des affaires; il pouvait intervenir efficacement dans toutes les occurrences, décider de lui-même beaucoup de questions. Il avait un nom européen; mais avec tant d'avantages il n'était pas dispensé de montrer des égards pour un homme d'état de son pays qui avait bien et honorablement servi, et que sa légation en Bavière et quelques démêlés, où il avait montré de la présence d'esprit et de la fermeté, rendaient recommandable. Après une audience, où Louis XVIII, qui possédait à un si haut degré la science de la politesse et de la réparation, adoucît une partie des chagrins de Mgr della Genga, il retourna en Italie, charmé des bontés du roi, qui avait plusieurs fois envoyé à Montrouge M. de Périgord, archevêque de Reims, pour demander des nouvelles de l'archevêque de Tyr, tombé malade dans une maison de ce village, à la suite de ces altercations avec Consalvi. En 1816, Mgr della Genga, qui avait vécu jusque-là dans une retraite absolue, fut le premier cardinal de la promotion du 8 mars. Le célèbre cardinal Litta remplissait les fonctions de vicaire de Sa Sainteté, chargé, comme on sait, de l'administration spirituelle de Rome. En 1820, le cardinal della Genga lui succéda dans la même qualité. On n'appelle ordinairement à la charge de cardinal-vicaire, qu'un membre du sacré collège qui se distingue par une piété exacte et éclairée. Il était d'ailleurs archiprêtre de la basilique de *Sainte-Marie-Majeure*,

et préfet de la congrégation de la résidence des évêques et de l'immunité ecclésiastique. Il n'est pas rare qu'il s'élève des plaintes contre l'administration du cardinal-vicaire: celui qui doit veiller particulièrement sur les mœurs peut rencontrer, malgré lui, des occasions de déployer une sévérité nécessaire qui blesse des intérêts opposés: mais le cardinal della Genga voyait tout par lui-même: il se fait peu à des subalternes qui auraient pu être prévenus. Dans l'exercice de ce ministère, si utile en présence d'une grande ville peuplée, l'hiver, d'une foule d'étrangers qui y apportent plus de désir de s'amuser que de s'instruire, le cardinal manifestait un esprit de surveillance doux, amical; il arrêtait d'avance les fautes, qu'alors il ne fallait plus punir. Il conseillait, il avertissait, il secourait la misère: il affermissait les vertus; et, dans toutes les relations qu'il avait forcément avec le corps diplomatique, on reconnaissait l'homme du monde, l'homme conciliant qui avait vécu dans les cours; on le reconnaissait à côté du dignitaire noblement, strictement et chrétiennement attaché à sa tâche. Aussi, en général, après que les formes de la haute société, et le soin d'éviter du scandale, avaient épargné des dégoûts à l'administration du cardinal Consalvi, tout occupé de plaire, d'attirer, et de donner quelquefois à Rome une renommée peut-être plus mondaine qu'absolument régulière, c'était toujours le devoir qui parlait le dernier; et lorsque le cardinal-vicaire travaillait selon son droit, seul avec Pie VII, les témoignages de satisfaction du saint pontife se renouelaient avec une constance qui ne s'interrompt jamais. Le moment où Dieu allait avertir de venir à lui, le captif de Savone et de

Fontainebleau, était arrivé; on s'occupa dans le sacré collège à chercher le successeur auquel on confierait le pesant fardeau du manteau pontifical. Deux partis divisaient le sacré collège, mais sans y introduire aucun désordre. Les uns désiraient être assurés de voir finir l'autorité du cardinal Consalvi, qu'ils ne voulaient ni pour pape, ni pour secrétaire d'état; il avait tenu, un peu obstinément, mais à la suite de circonstances qui lui forçaient la main, il avait tenu, loin du pouvoir, beaucoup de cardinaux doués d'un vrai mérite, des hommes très-capables de gouverner, les cardinaux della Somaglia, Pacca, de Gregorio et d'autres. Ces cardinaux, joints aux autres *Zelanti*, à ceux qui croyaient que la politique de Rome doit être, plus qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, austère comme le dogme, demandaient un pape qui rétablît la force du pouvoir ecclésiastique. D'autres éminences, d'accord avec les couronnes, cherchaient à élire un pape modéré, prudent, qui, profitant de la bienveillance que Consalvi avait acquise au Saint-Siège dans toute l'Europe, continuât à peu près le système de gouvernement déjà éprouvé. Tous étaient animés de sentiments convenables, quoique divers. Le premier parti pensait au cardinal Scévérioli, évêque de Viterbe, et qui avait été nonce à Vienne. C'était un homme tranquille, à qui on avait fait une grande réputation de sévérité. Le second parti pensait au cardinal Castiglioni, évêque de Frascati, que les Français avaient persécuté autrefois, quand il était évêque de Montalto : alors ils se faisaient une gloire de le chérir. Le cardinal della Genga appartenait au premier parti. Cependant on procédait au *Novendiali* (cérémonies des obseques qui durent neuf jours) : en

suite on commença le conclave. En ce moment, la France et l'Autriche, qui ne sont pas toujours d'accord dans des occasions semblables, se réunirent ostensiblement pour faire élire le cardinal Castiglioni. On sait que les papes sont élus à la majorité des deux tiers des voix, sans qu'on puisse compter dans le nombre celle du candidat. Le sacré collège se compose, quand il est au complet, de soixante-dix cardinaux : 1° six cardinaux, dits évêques *suburbicains*, c'est-à-dire évêques de Vélétri, de Porto-Sainte-Rufine et Civitavecchia, de Frascati, d'Albano, de Palestrine, et de Sabine ; 2° cinquante cardinaux-prêtres, parmi lesquels se trouvent une foule d'évêques et d'archevêques de tous les pays ; 3° quatorze cardinaux appelés *diacres*, mais parmi lesquels plusieurs sont prêtres. Ce nombre de 70 n'est presque jamais rempli. Il y a en général de 54 à 60 cardinaux (comme aujourd'hui, juin 1842). Pour bien comprendre les opérations d'un conclave, on commence par compter le nombre de voix ; ensuite on cherche à trouver où sera l'*exclusive*, et comment pourra se former l'*inclusive*. L'*inclusive* comprend un nombre de cardinaux parmi lesquels on entend choisir le pape. L'*exclusive* (3) comprend une assez grande quantité de voix pour que l'*inclusive* ne puisse se suffire à elle-même et décider le choix. Nous supposons que le conclave est composé de 60 cardinaux : les deux tiers de 60 étant 40, si à ces 40 on joint une voix de plus, puisque celle du cardinal, qui lui-même fait partie de

(3) Voici un passage d'un mémoire joint à une dépêche du cardinal de Bernis à M. de Vergennes, en date du mois d'octobre 1774. « La ligue *inclusive* n'exclut aucun sujet, et « propose celui qui lui plait ; la ligue *exclusive* « sive exclut, se rend odieuse et quelquefois « est jouée, »

l'inclusive, ne compte pas pour lui, on a formé *l'inclusive*, et dans le cas où l'on n'a pas à craindre de défection, on est assuré de la nomination. *L'exclusive*, par opposition, doit tendre à se composer au moins du tiers de voix qui reste, et d'une voix de plus, parce que 21 empêchent les 39 contraires de nommer. Ce sont toujours les cardinaux italiens qui forment le germe de *l'inclusive*, et c'est parmi eux, selon leur opinion, qui a quelque chose de très-raisonnable, que l'on doit trouver un pape. Aussi il ne reste aux puissances qu'à organiser *l'exclusive*, en y appelant leurs cardinaux nationaux et les cardinaux soumis à leur influence, ou tout-à-fait libres, et enfin ceux qui ne veulent pas se prononcer immédiatement dans l'expression de leurs sentiments. La France, l'Espagne et l'Autriche, indépendamment de ces calculs, se reconnaissent un droit d'exclusion qui est à part, c'est-à-dire que lorsque les voix paraissent se diriger sur un candidat qui n'est pas agréable à une de ces cours, chacune d'elles prétend exercer le droit d'exclure un candidat; mais un seul qui serait près d'avoir les deux tiers des voix exigées, pourvu, toutefois, qu'il ne fût pas encore élu. Cette exclusion se prononce sur une probabilité qui semble fondée et non pas sur une certitude. L'exclusion de cette sorte, qu'en définitive on ne regarde pas à Rome comme un droit positif, étant une fois employée par une des trois puissances susnommées, cette puissance est réduite à accepter le choix que l'on fait ensuite, à moins qu'une autre cour ne donne une autre exclusion. Mais alors cette exclusion peut porter quelquefois sur un sujet que les deux autres cours ne repoussent pas; il est rare que les motifs de répugnance soient les mêmes pour

les trois cours, et, bien qu'on les voie unies, on peut remarquer qu'elles se font la guerre dans la paix (j'ai pris ces détails dans le premier volume de la *Dominicale*, p. 202; je les prends avec d'autant plus de droit, que c'est moi qui les y ai insérés). Je répète que cette prétention d'exclusion est contestée à Rome; mais elle y est généralement respectée. Le cardinal Albani, ambassadeur intérieur de l'Autriche au conclave de 1823 (celui qui nous occupe à présent), a exercé ce droit au profit du cardinal Castiglioni. Le plus grand nombre des italiens portaient, comme on l'a dit, le cardinal Sévéroli. Le conclave avait commencé le 3 septembre; successivement de nouveaux cardinaux italiens ou étrangers, y étaient arrivés le 21, et il se composait de 49 cardinaux. Ce jour-là même, l'Autriche donna l'exclusion au cardinal Sévéroli, parce qu'il eut 18 voix le matin, et qu'à l'élection du soir, il y avait lieu de croire qu'il aurait le nombre suffisant, qui, vu le nombre de cardinaux présents, était de 33, formant les deux tiers des voix plus une, la voix du candidat ne pouvant pas compter pour lui. En effet, lorsqu'un cardinal a obtenu les deux tiers des voix, on ouvre les bulletins qui doivent contenir chacun, dans un pli cacheté, le nom du cardinal votant, pour voir si le cardinal ne se serait pas donné sa voix, ce qui n'arrive jamais. Du 21 au 28 septembre, les chefs des italiens opposés aux puissances gouvernèrent plus secrètement l'élection. Le cardinal Castiglioni n'avait démerité de personne; mais la faveur des étrangers, mal appréciée apparemment, lui fit du tort. Le soir du 21, il n'eut plus que 10 voix. *L'inclusive* italienne redoubla de zèle. Le 27 septembre, quoiqu'elle eût arrêté un choix indiqué par Sévéroli,

cardinal exclu, à qui elle avait déferé noblement le droit de nommer le cardinal qui le remplacerait (il avait nommé le cardinal della Genga), elle ne fit porter sur le cardinal della Genga que 12 voix le matin, et 13 le soir. *L'exclusive* dormit en paix; mais *l'inclusive* ne se livra pas au même repos; elle réunit pendant la nuit 33 voix qu'elle avait jusqu'alors dispersées, par compliment, sur divers sujets honorables. Elle sollicita la voix du cardinal de Clermont-Tonnerre, qui se détacha de *l'exclusive* et obtint le lendemain les 34 voix qui nommèrent le cardinal della Genga. *L'exclusive*, affaiblie sans le savoir, d'une voix, par la privation d'un vœu français, ne garda que huit voix fidèles; les autres furent perdues. Les voix fidèles au cardinal Castiglioni n'étaient point absolument opposées au cardinal della Genga, prélat d'un si grand mérite, mais subjuguées par la réputation du cardinal Castiglioni, elles agissaient, quoique composées d'éléments divers, de partisans français, et de partisans autrichiens, dans ce sentiment de constance qui est de règle absolue quand on a promis librement. Les autrichiens surtout se montrèrent immuables. Le cardinal Consalvi, ce grand ministre, qui avait si longtemps gouverné Rome, était un de ceux qui donnaient leur suffrage au cardinal Castiglioni. C'est à peu près la première fois qu'il n'y eut pas l'unanimité; car elle arrive toujours, même après de longs débats, et personne ne veut rester dans la dissidence, lorsque les exclusions sont dépensées ou négligées, et qu'une nomination paraît assurée. La victoire, quelle qu'elle fût, devait être un bonheur pour la cour romaine; mais on n'avait pas prévu les difficultés qu'opposerait le cardinal élu. En

versant des larmes, il souleva sa robe et montra ses jambes enflées par la goutte : « N'insistez pas, s'écria-t-il, « vous éliez un cadavre. » Des félicitations, des encouragements l'interrompirent. On alla chercher, derrière l'autel, les habits qui sont préparés pour en vêtir le pape nommé. Il y en a de plusieurs tailles; il fallut choisir les plus grands, parce que le cardinal della Genga était d'une taille très-élevée. Il déclara que, puisqu'on voulait qu'il acceptât sans hésiter, il obéissait, et qu'il prenait le nom de Léon XII. Ensuite il adressa, au cardinal Castiglioni, des paroles obligantes, où respirait encore une sorte de regret d'avoir été préféré, et il ajouta qu'il était malheureux qu'on n'eût pas suivi le vœu de Pie VII, qui appelait familièrement Castiglioni Pie VIII (il le fut en effet plus tard); qu'au surplus, le nouveau pape étant accablé d'infirmités, et n'ayant que peu de temps à vivre, le cardinal Castiglioni serait indubitablement son successeur. Le soir eut lieu la cérémonie de l'adoration. Le pape fut placé sur l'autel de saint Pierre, et tous les cardinaux vinrent le reconnaître. Dans le moment même où Léon XII avait été élu, les Français poursuivaient avec constance leur glorieuse campagne dans la Péninsule ibérique. Le cardinal della Somaglia, doyen du sacré collège, qui avait été un des partisans les plus dévoués des *Zelanti*, remplissait la place de secrétaire-d'état, et Consalvi ne conservait que l'emploi de secrétaire des brefs, et de chef de la *Consulte*, dont les attributions restreintes ne peuvent pas être assimilées à celles de la secrétairerie-d'état. Le pape ne cessait pas cependant de témoigner les plus grands égards à celui qui avait si long-temps défendu les intérêts du

Saint-Siège. La tâche du nouveau pontife était difficile à remplir ; le dernier gouvernement n'avait pas pu détruire les brigands qui infestaient les environs de Rome. On employa d'abord contre eux des mesures qui ne réussirent pas complètement ; mais cependant on diminua le mal. A la fin de l'année 1823 le pape tomba malade, et les ministres étrangers durent s'occuper du plan qu'ils avaient à former pour un nouveau conclave. Mais la Providence ne voulait pas encore que Léon XII succombât à de si pénibles souffrances. Elle le réservait pour des jours meilleurs, et elle voulait que Rome éprouvât pour lui un sentiment profond d'admiration, récompense naturelle des veilles d'un grand prince. Un des premiers désirs que le pape manifesta, dans sa convalescence, fut celui de voir le cardinal Consalvi. On se demandait à quelle fin Sa Sainteté pouvait concevoir un tel désir. Celui-ci, qui était allé chercher un peu de calme à Porto-d'Anzo, se fit porter dans les appartements du pontife. Le nouveau souverain et l'ancien ministre commencèrent à s'entretenir de leurs souffrances réciproques. Le cardinal avait trois ans de plus que le pape, et dit à ce sujet des choses qui pouvaient encourager le Saint-Père à se soigner, à se ménager, et à se flatter que la nature l'aiderait à recouvrer au moins le peu de santé relative qu'il avait au moment de son avènement au pontificat. De ces premiers détails, qui ne pouvaient pas suffire à des esprits aussi élevés, l'entretien tomba sur les intérêts politiques du Saint-Siège. Rien n'est rare à Rome comme un sentiment de froideur pour ce qui concerne le bien du Saint-Siège. Il semble que l'honneur d'avoir obtenu le dépôt des intérêts de la chrétienté, rapproche les dispositions

les plus ennemies. Il avait pu exister des rivalités : de ces rivalités avaient pu naître des offenses : mais les cœurs généreux savent tout pardonner ; pour que le retour à une bienveillance mutuelle fût complet, il ne suffisait pas que la belle âme du maître oubliât l'injure, il fallait que l'esprit juste, le dévouement aux avantages de Rome qui caractérisaient Consalvi, répondissent sur-le-champ avec tendresse. L'effort du souverain pouvait avoir quelque chose de grand, l'assentiment de Consalvi, foulant aux pieds toute honte, n'était pas moins admirable. L'entretien dura plus de deux heures, et, quand il fut fini, le pape dit au cardinal Zurla : « Quelle conversation ! Jamais je n'ai eu avec « personne de communications plus « importantes, plus substantielles, et « qui puissent être plus utiles à l'État : « j'ai offert au cardinal Consalvi la « place de préfet de la Propagande : « je lui ai expliqué la position où il « nous a mis nous-mêmes par sa « tenue au conclave : je lui ai dit que « Pie VII avait été mille fois heureux « de posséder un si habile ministre, et « que ce bonheur pouvait nous être « encore réservé : le cardinal della « Somaglia a attendu quarante ans la « place de secrétaire-d'état qu'il possédait : il est doyen du sacré-collège, « il doit la conserver. Nous désirions « que le cardinal Consalvi acceptât la « place de préfet de la Propagande : « il l'a acceptée. Nous avons été dignes l'un de l'autre. Nous sommes « au comble de la joie. Nous travaillons souvent ensemble. » Consalvi manifestait les mêmes sentiments au-dehors. Cependant la joie amena chez lui un redoublement de fièvre ; un mieux trompeur sembla apporter un peu de calme au malade ; mais l'émotion, la sensibilité, la reconnais-

sance, le bonheur qui suit un pardon presque inespéré ; l'ardeur, l'inquiétude d'un esprit depuis long-temps oisif, et qui se voit rendu aux affaires, à la faveur, ce premier, cet unique besoin de ceux qui en ont connu les délices ; toutes ces circonstances confusément réunies produisirent une rechute, et l'intensité du mal ne permit plus même l'espoir le plus faible. Consalvi désira qu'on envoyât demander pour lui, la bénédiction du pape. « Cette sainte bénédiction, » disait le duc de Laval, ambassadeur de France, dans une de ses dépêches à M. de Châteaubriand, alors ministre des affaires étrangères, « qui partait du » lit d'un pontife malade, pour aller » se reposer sur la tête d'un cardinal » mourant, est sans doute ce que la » religion peut offrir de plus imposant » et de plus pathétique. » Cependant Léon XII s'était insensiblement rétabli. A Rome, il n'y a jamais de repos devant les affaires qui s'amoncellent des diverses parties du monde. Le 6 mars 1824, le Saint-Père termina, avec le baron de Reden, ministre de S. M. Britannique, stipulant, en sa qualité de roi de Hanovre, l'organisation du clergé catholique de ses états. La négociation fut arrêtée sur les bases qu'avait posées le cardinal Consalvi ; on reconnaissait les deux évêchés d'Osnabrück et de Hildesheim. Le roi permettait qu'ils ne ressortissent qu'à Rome, qui serait le siège métropolitain.—Parmi les hôtes illustres qui résidèrent à Rome, et que Léon XII, suivant l'antique vertu hospitalière de cette ville, traitait avec tous les égards dus à leur rang et à leurs malheurs, se trouvait l'infante, duchesse de Lucques, ancienne reine d'Étrurie, élevée sur le trône par Napoléon, qui se faisait le protecteur de cette branche de la maison de Bour-

bon, et qui cependant ne se montra pas constant dans ses sentiments d'affection, comme si l'infante n'avait dû paraître qu'à peu près sept ans sur ce trône, pour préparer les voies à la sœur de celui qui voulait régner sur toute l'Europe par lui-même ou par les siens. La princesse expira le 13 mars, à l'âge de 42 ans, instituant exécuteurs testamentaires Ferdinand VII et don Carlos, son frère, le prince de Lucques, son fils, et le cardinal Césarei.—La santé du pape avait continué à se fortifier : il donnait tous ses soins aux affaires ; il entretenait même des correspondances particulières qui n'étaient pas régulièrement connues de son secrétaire-d'état, ou plutôt il recevait directement des lettres de divers pays où il croyait que sa politique n'était pas suivie, et il adressait les réponses qu'il jugeait utiles. Le pape pouvait reprendre ses promenades et accorder des audiences sans se fatiguer : on s'occupait des préparatifs pour la grande fête du *Possesso* de Saint-Jean-de-Latran. C'est la cérémonie par laquelle se complète l'inauguration positive d'un pontificat, parce que Saint-Jean-de-Latran est l'église mère et tête (*mater et caput*) de toutes les églises du monde. Pendant que l'on disposait, à cet effet, tout ce qui était convenable, trois principaux sujets d'observation occupaient la ville de Rome. On devait envoyer à Ravenne M. le cardinal Rivarola, et le charger de rechercher les causes d'une agitation qui tourmentait ce pays. On s'était décidé à faire partir le cardinal Pallotta pour Ferrentino, où il devait employer les moyens les plus puissants pour détruire les asiles du brigandage et rendre la paix aux grandes routes que les malfaiteurs continuaient d'infester. Enfin, le cardinal Severoli, qui

exerçait beaucoup d'influence sur le pape, venait de tomber malade. Les lettres et les rapports de Ravenne ne tardèrent pas à annoncer que le cardinal Rivarola y avait été accueilli avec la plus profonde vénération; il s'était exprimé dans ses proclamations et dans ses discours d'une manière tout à la fois ferme et affectueuse. Malheureusement, pendant ce temps-là, le cardinal Pallotta publiait une proclamation que l'opinion publique n'avait pas approuvée à Rome, et il s'était livré à des actes de singularité qui déplaisaient au Saint-Père. Il fut aisé de voir que le cardinal Pallotta ne réussirait pas complètement dans son entreprise. Un ordre de Léon XII soumit toutes les opérations de cette éminence à la secrétairerie-d'état, et, dès ce moment, on put présumer que les dispositions seraient plus sages et plus efficaces. — La santé du cardinal Severoli, grand protecteur du cardinal Pallotta, continuait de devenir inquiétante; les médecins ne conservaient aucune espérance. Cette situation nouvelle, et surtout l'impossibilité où se trouvait le cardinal d'adresser au pape des remontrances, droit dont il avait usé quelquefois avec excès, laissaient croire que le gouvernement allait devenir plus doux et plus conforme aux vieilles maximes de temporisation, s'il était possible d'en adopter dans un état de choses assez alarmant. Le 13 juin 1824 avait été fixé pour le jour de prise de possession de Saint-Jean-de-Latran : le pape, qui ne pouvait pas monter à cheval, s'y était rendu en voiture; le reste du cérémonial fut suivi avec une ponctualité remarquable. Les Romains applaudissaient souvent Sa Sainteté sur son passage, et elle eut lieu d'être satisfaite des témoignages de joie que lui montra la foule de peuple accou-

rue de tous les faubourgs de la capitale et des environs. A cette époque, M. le vicomte de Châteaubriand quitta le ministère des affaires étrangères, et, en attendant qu'un autre ministre fût nommé, M. le comte de Villele fut désigné pour remplir l'intérim. Rome n'entretenait, à l'ordinaire, que des rapports de bon voisinage avec la Toscane. Le pape eut la douleur d'apprendre la mort du grand-duc. Ce prince, éprouvé par de longs malheurs, était chéri de ses sujets, dont il avait été si long-temps séparé, et qui le voyaient, avec tant de satisfaction et de bonheur, revenu dans le palais de son père, Léopold I^{er}. — Le pape avait fait publier, le jour de l'Ascension, la bulle qui proclamait le jubilé universel pour 1825. Le premier jubilé eut lieu sous Boniface VIII, en 1297 et 1298; des avis, répandus en Europe, annonçaient que, le premier jour du siècle nouveau, beaucoup de chrétiens se disposaient à visiter la basilique de Saint-Pierre. Car, en effet, le 1^{er} janvier 1300, à minuit précis, une multitude de peuple inonda les rues de Rome, s'achemina vers la basilique vaticane (on sait que ce n'était pas celle d'aujourd'hui, qui est construite sur les fondations de l'ancienne), et, à l'ouverture du temple, cette foule se précipita vers les autels. Une bulle de Boniface déclara que le jubilé aurait lieu tous les cent ans. Clément VI, en 1342, ordonna que le jubilé eût lieu tous les cinquante ans. Depuis le jour de Noël de 1343 jusqu'au jour de Pâques, on compta à Rome un million et deux cent mille pèlerins. Urbain VI, par sa bulle d'avril 1389, déclara que le jubilé, ou l'année sainte, serait célébré tous les trente-trois ans. Sous Sixte IV, il y eut un jubilé en 1475; et l'on établit qu'il y en aurait quatre par

siècle. En 1500, Clément VI introduisit l'usage de commencer le jubilé par l'ouverture de la *Porte sainte*, c'est-à-dire d'une porte latérale, qui resterait murée d'un jubilé à l'autre. Sous Clément VII, il y eut un jubilé en 1525, et successivement sous d'autres papes, en 1550, 1575, 1600. Celui de 1625 eut lieu sous Urbain VIII; Innocent X ouvrit celui de 1650, Clément X celui de 1675. Le jubilé de 1700 fut ouvert par Innocent XII et fermé par Clément XI. Benoît XIII ouvrit le jubilé de 1725; le 17 mars 1749, Benoît XIV proclama le jubilé de 1750. En 1774, le jour de l'Ascension, Clément XIV annonça le jubilé de 1775; mais ce pape étant mort au mois de septembre 1774, ce fut Pie VI, élu le 15 février 1775, qui ouvrit et ferma la *Porte sainte*; le concours à ce dernier jubilé fut extraordinaire. On n'en avait pas vu depuis cinquante ans, parce que Pie VII n'avait pas cru devoir l'ouvrir en 1800, lorsque Léon XII appela les fidèles à cette auguste cérémonie. Sa Sainteté, après des considérations religieuses relatives aux circonstances, s'exprimait ainsi : « Que la terre prête donc l'oreille à nos paroles! Que l'univers entier entende dans l'allégresse les accents de la trompette sacerdotale, qui annonce le saint jubilé au peuple de Dieu! Elle approche, cette année d'expiation et de pardon, de rédemption et de grâce, de remise et d'indulgence, cette année où, dans un but beaucoup plus saint et pour nous combler des biens spirituels, nous allons voir se renouveler, par le Dieu de vérité, ce qu'une loi, image de l'avenir, avait ordonné de faire tous les cinquante ans chez le peuple juif. Car, si les propriétés vendues et les biens aliénés retournaient, dans cette heu-

reuse année, à leurs premiers possesseurs, maintenant les vertus, les dons et les mérites dont le péché nous avait dépouillés, nous sont rendus par la libéralité infinie de Dieu. Si les droits des maîtres sur leurs esclaves cessaient alors, nous, seigneur aujourd'hui le joug du démon, et nous affranchissant de sa domination tyrannique, nous sommes appelés à la liberté des enfants de Dieu, liberté dont Jésus-Christ nous a gratifiés. Si enfin, dans ces temps, la loi remettait aux débiteurs le montant de leurs dettes, et les délivrait de tous leurs liens, nous sommes affranchis de la dette plus pesante de nos péchés, et, par la miséricorde divine, nous sommes délivrés des peines qu'ils méritaient. » Le pape fait connaître qu'il marche sur les traces des pontifes romains ses prédécesseurs, qu'il se conforme à leurs pieuses institutions. Il continue en ces termes : « Si de toute antiquité, les hommes de toutes les conditions et de tous les rangs, malgré la longueur et la durée des voyages, sont venus sans cesse en foule tous les jours plus nombreuse, de tous les points de la terre habitable, à cette capitale, la patrie des beaux-arts; s'ils ont regardé comme approchant du prodige l'éclat dont elle brille par la magnificence de ses édifices, la majesté imposante de sa situation, et la beauté de ses monuments, il serait en même temps honteux et contraire au désir que nous devons avoir d'obtenir la béatitude éternelle, de prétexter la difficulté de la route, le mauvais état de la fortune, ou quelque autre motif de ce genre, pour se dispenser des pèlerinages de Rome..... Ceignez-vous donc les reins; montez à la sainte Jérusalem, à cette reine

« des cités, qui par le siège de Saint
 « Pierre, et par l'établissement de la
 « religion, est devenue plus illustre et
 « plus puissante que par sa domina-
 « tion terrestre. » Nous ne pouvons
 donner ici que ces extraits de la bulle,
 qui est datée du 24 mai. Le 3 du
 du même mois, le pape avait adressé
 aux patriarches, primats, archevê-
 ques et évêques de la chrétienté, une
 Encyclique où il leur demandait leurs
 prières. Il signalait les maux causés
 par les sociétés dites *bibliques*. L'En-
 cyclique se terminait par ces paroles :
 « Aidez-nous de vos vœux et de vos
 « prières, afin que l'esprit de la grâce
 « demeure avec nous, et que vous
 « ne flottiez pas dans vos jugements ;
 « que celui qui vous a donné le goût
 « de l'union des sentiments fasse
 « pour le bien commun de la paix,
 « que tous les jours de notre vie, pré-
 « paré au service du Seigneur, et dis-
 « posé à vous prêter l'appui de notre
 « ministère, nous puissions avec con-
 « fiance adresser cette prière au Sei-
 « gneur : *Père saint, conservez dans*
« votre nom ceux que vous m'avez
« donnés ! » L'église de St-Paul, hors
 des murs, ayant été brûlée en 1823,
 le pape ne put pas la faire aussi dispo-
 ser pour le jubilé ; et comme il a lieu
 ordinairement dans les quatre basili-
 ques, St-Jean-de-Latran, St-Pierre, St-
 Paul, et Ste-Marie-Majeure, on décida
 que la cérémonie qui aurait dû être
 faite à St-Paul, serait attribuée à Ste-
 Marie au-delà du Tibre. Le 24 déc.
 le pape en personne procéda aux
 fonctions solennelles de l'ouverture
 de la Porte sainte, à St-Pierre. Les té-
 moins qui assistèrent à ce spectacle
 de grandeur et de piété, assurent
 qu'au moment où Léon XII parut
 sous le portique qui précède l'église,
 il s'éleva un frémissement involontaire
 d'admiration. Le pape frappa trois

fois la porte avec un marteau d'ar-
 gent, et comme d'avance elle avait été
 sciée dans sa longueur et dans sa lar-
 geur, elle fut aisément tirée au-dedans
 par des ouvriers, rangés là pour
 obéir à un signal, et elle tomba de-
 vant le souverain pontife. On nettoya
 la place avec soin, et dès ce moment
 personne ne put y passer qu'à ge-
 noux. Pendant l'année 1825, il y eut
 diverses béatifications : celle de Julien
 de St-Augustin, de l'observance régu-
 lière de St-François ; celle d'Alphonse
 Rodrigue, de la compagnie de Jésus ;
 celle d'Hippolyte Galantin, séculier et
 fondateur d'une congrégation de la
Doctrine Chrétienne ; enfin le 18 déc.,
 Léon XII béatifia Ange d'Acqui, reli-
 gieux capucin. La veille de Noël, le
 pape fit à St-Pierre la clôture de la
 Porte sainte, et le 25 déc., il publia
 une bulle d'extension du jubilé pour
 tous les pays de la terre, où il n'au-
 rait pas encore été célébré. Dans le
 courant de cette année, le pape avait
 vu, avec beaucoup d'intérêt et de plai-
 sir, les fêtes données à Rome, à l'occa-
 sion du sacre, par l'ambassadeur de
 France (voy. LAVAL, LXX, 430), et il
 y avait pris part d'une manière tout-
 à-fait généreuse, puisque le jour de la
 St-Pierre, il avait voulu que la déco-
 ration du feu d'artifice du château
 Saint-Ange représentât la cathédrale
 de Reims. — Le cardinal Capellari,
 récemment élevé à la pourpre, com-
 mençait à s'occuper d'un concordat
 avec les Pays-Bas, de concert avec
 M. le comte de Celles, ambassadeur
 du roi Guillaume. Les soins du ponti-
 fe s'étendaient en même temps sur
 diverses affaires ecclésiastiques de la
 Sardaigne, qui se terminèrent au gré
 des deux puissances. En 1826, le pré-
 lat Lambruschini, archevêque de Gé-
 nes, fut désigné pour remplir, à Paris,
 les fonctions de nonce apostolique.

Au commencement de 1827, l'habile politique de Léon XII, sans prendre parti entre les droits de Ferdinand VII, et les vœux des États qui s'étaient séparés de l'Espagne en Amérique, distinguait sagement les intérêts religieux des catholiques de cette partie du nouveau monde. Au cardinal Della Somaglia, le cardinal Bernetti avait succédé en qualité de secrétaire-d'État, le 17 juin 1828. Les atteintes de la maladie qui avait mis Léon XII aux portes du tombeau recommençaient à se manifester. Malgré de telles souffrances, il travaillait cependant activement, avec son ministre, à mettre une dernière main aux négociations entreprises avec l'Amérique du Nord, pour le maintien du privilège du droit de l'église catholique; le cardinal Bernetti secondait avec amour les vues de son maître, qui lui témoignait une singulière bienveillance; mais dès les premiers jours de 1829, de plus vives douleurs assaillirent le pontife, et le forcèrent quelquefois à suspendre ses audiences. En ce moment il pensa à composer lui-même son épitaphe. Léon XII possédait à fond la langue latine, et l'écrivait avec correction et pureté. Voici l'épitaphe, qu'il demanda que l'on mît sur son tombeau, et qu'il lisait sérieusement à ses amis :

Leoni magno
Patrono cœlesti
Me supplex commendans
Hic apud sacros cineres
Locum sepulture elegi

Leo XII

Humilis cliens, hæredum tanti nominis
Minimus.

Les pressentiments du pape ne l'avaient pas trompé. Une fièvre ardente le saisit le 6 février, mais il voulut se lever encore, pour communiquer avec son secrétaire-d'État, par un escalier secret, et donner ses derniers ordres. En remontant dans son appartement,

il tomba en faiblesse : le cardinal Castiglioni, le même qui avait été son concurrent dans le conclave, et qui remplissait la charge de grand-pénitencier, fut appelé pour assister le pontife mourant. Le 10 février, après une courte agonie, il rendit le dernier soupir. Son corps, quand on eut terminé les cérémonies, fut porté provisoirement à la place qu'occupait celui de Pie VII, qui devait être déposé dans le tombeau élevé en son honneur par le sculpteur Thorwaldsen. Le peuple manifesta une vive douleur de la mort de Léon XII. Il avait diminué les impôts; et, par suite des économies qu'avait accumulées le trésorier-général Cristaldi, il laissait le trésor pontifical plus riche qu'il ne l'avait trouvé. Léon XII était recommandable par le soin qu'il prenait de sa parole, et de la moindre promesse. Il aimait à trouver dans les autres cette vertu, qui rend le caractère si honorable. Il connaissait le sentiment de l'amitié, et il le rendait aux personnes qui lui témoignaient du dévouement. Nous résumerons, dans un exposé spécial, ce qu'il est important de dire sur ce pontife. Léon XII, excepté pendant une partie de la première année de son pontificat, a gouverné par lui-même. Il a diminué les impôts fonciers d'un quart. Il a rempli le trésor d'économies, qui excèdent le huitième des revenus de l'État. Il a détruit toutes les bandes de voleurs qui dévastaient les environs de Rome : le résultat des deux premières opérations a été le soulagement des cultivateurs, et le rétablissement du crédit (les fonds consolidés, qu'il a trouvés à 74, il les a élevés à 95); le résultat (4) de la

(4) Notes du chant XIX^e de la traduction de Dante, 2^e volume, page 211, Paris, Didot, 1828.

dernière opération a appelé, plus que jamais, les étrangers à visiter ce beau pays. Un Français, M. Soyer, sculpteur en bronze, se trouvant à Rome en 1826, a voulu éterniser ce grand service rendu au commerce et aux arts, par une médaille qu'il a sculptée de concert avec notre célèbre Guérin, directeur de l'École des Beaux-Arts. Cette médaille en bronze représente les traits de Léon XII, avec cette inscription :

Leoni XII P. M.
Itineribus et nemoribus
Prædonum incurso expeditis
Gallici Apelleæ artis cultores
An. MCCCXXVI.

Un plâtre de cette médaille, la plus grande qui ait jamais existé, a été exposé, en 1828, dans les salles du Louvre. Le travail de M. Soyer est tout-à-fait digne d'éloges. Cet artiste, rempli de mérite, à qui nous devons la charmante statue de Henri IV en argent, et la magnifique statue en bronze du roi Stanislas, a écrit une dissertation très-savante sur la louve du Capitole, et les traces de la foudre qu'on croit y reconnaître. Léon XII a copié de ses mains cette dissertation, pour la garder dans ses papiers les plus précieux. Ce pontife était, ainsi qu'on l'a dit, d'une taille élevée. Ses manières, formées dans les habitudes des nonciatures et de la diplomatie, étaient caressantes, polies et affectueuses. Il aimait les arts que l'on cultive dans ses États. Il était curieux de beaux livres, et il avait acquis, de ses deniers et pour ses propres études, la bibliothèque du comte Cicognara, de Venise. Les voyageurs qui ont approché ce souverain, vantent la gravité de sa conversation, tempérée par un sourire encourageant. Ses traités avec les Pays-Bas et les États-Unis, attestent sa profonde sagesse, son esprit de modération et de prudence. Il n'a appelé

aucun de ses nombreux neveux ou parents à la direction des affaires. On s'est plu long-temps à critiquer les mœurs de la cour romaine; quand ces mœurs sont devenues meilleures, quand les *Acatoliques* eux-mêmes sont obligés de reconnaître, dans l'administration, une direction plus convenable donnée aux usages de la nation, un système d'amélioration sagement conçu et suivi avec insistance, il faut, pour être juste, publier ce qui est mieux, et ne pas oublier d'en faire des titres de gloire au souverain infatigable, qui, presque toujours dans un état de santé affaiblie, n'en poursuivait pas moins, avec le courage et toute l'ardeur d'une âme forte, la pensée du bien qu'il méditait et la pratique des vertus, dont il donnait le premier exemple. Léon XII eut pour successeur, le cardinal Castiglioni, qui prit le nom de Pie VIII. A—D.

LEON (don SIMON de), peintre d'histoire, né à Madrid, en 1610, fut élève de Pierre de Las Cuivas, sous lequel il fit des progrès rapides; mais c'est en copiant les chefs-d'œuvre de Van-Dyck que renferme la ville de Madrid, qu'il parvint à acquérir ce coloris brillant et vigoureux, qui le place parmi les meilleurs artistes de sa nation. Le cardinal Everard, confesseur de la reine Marie-Louise d'Orléans, le chargea de la peinture du dôme et du tableau du maître-autel du noviciat des Jésuites, à Madrid. Les vingt-un tableaux du dôme représentent *l'Histoire de l'Enfant Jésus*. Le sujet du tableau du maître-autel est *l'Apparition miraculeuse du Père Éternel et de Jésus-Christ à saint Ignace*. Les figures en sont plus grandes que nature. Le cardinal fut tellement satisfait de cet ouvrage, qu'il recommanda l'artiste à la reine, et lui obtint près d'elle un emploi honora-

ble. Il avait peint plusieurs autres tableaux dans les églises des Prémontrés, des Capucins, du Prado, du Sauveur, et aux Enfants-Trouvés. Tous ces tableaux ont été transportés au Rosaire, par les ordres du roi Charles IV. Simon de Leon mourut à Madrid en 1687. — *Philippe de LEON*, peintre d'histoire, né à Séville, vers le milieu du XVII^e siècle, étudia avec tant d'ardeur les tableaux de Murillo, qu'il parvint à s'approprier, en quelque sorte, la manière de ce maître, et sa ville natale conserve plusieurs copies qu'il a faites d'après Murillo. Il existe à Séville plusieurs tableaux de Leon, entre autres *le Prophète Élie ravi au ciel dans un char de feu*. Cet artiste mourut dans cette ville, en 1728. — *Christophe de LEON*, frère du précédent, naquit à Séville, vers le milieu du XVII^e siècle, et se distingua comme peintre d'histoire. Elève de Murillo et de Valdès, il est de tous les artistes ses compatriotes celui qui a le plus approché de la manière de ce dernier maître. Il peignit à fresque, et avec un talent distingué, les ornements de Saint-Philippe de Néri, à Séville; et les portraits historiés de vingt-huit vénérables de cette congrégation, qu'il peignit à l'huile, sont recommandables par un dessin large et hardi. Christophe de Léon mourut à Séville, en 1729. P—s.

LEON (DIÉGO), général espagnol, né en 1804, d'une bonne famille de province, annonça de bonne heure des dispositions pour les armes, et, au sortir d'une des écoles militaires de la Péninsule, entra comme officier dans la cavalerie. On sait qu'après la courte guerre de 1823, l'Espagne jouit pendant une dizaine d'années, sinon d'une tranquillité parfaite, au moins de la paix. Diégo Léon, pendant cet intervalle, ne put se distin-

guer essentiellement. Mais quelques affaires d'honneur, cet entraînement naturel, qu'on regarde comme s'associant à la bravoure, et qui, chez lui, en étaient effectivement l'indice, enfin un caractère franc, ouvert et chevaleresque, qui réunissait en quelque sorte ce qu'ont de mieux le Français et l'Espagnol, lui valurent certaine popularité, non-seulement parmi les officiers, ses camarades, mais, ce qui est rare en Espagne, parmi les soldats. Son avancement fut donc assez rapide. Il n'était que colonel, cependant, quand la mort de Ferdinand VII déclencha les guerres civiles sur la malheureuse Espagne. Diégo Léon, qui depuis long-temps était regardé comme un des soutiens de l'opinion constitutionnelle, bien que toute sa politique se réduisît alors à ne pas faire d'opposition à ce qui semblait le vœu de Ferdinand, et à ne point prendre parti pour un prince (don Carlos) dont les prétentions étaient contestées; et qui n'avait point pour lui la légalité matérielle et le pouvoir de distribuer beaucoup de faveurs, Diégo Léon, gendre d'un ancien ministre de la guerre de Ferdinand VII (le marquis de Zambrano), ne tarda point à recevoir sa nomination de brigadier-général, et la justifia par son éclatante intrépidité, que rehaussait sa tenue riche et magnifique comme celle de Murat. Aussi fut-il surnommé dans la suite le Murat espagnol; et ce surnom ne contribua pas peu à le rendre une des idoles de l'armée. Promu ensuite au grade de lieutenant-général, et revêtu du titre de comte de Belascoain sur le champ de bataille, il se distingua dans cette foule de petites rencontres qui signalèrent les deux dernières campagnes de l'Ebre, tant avant qu'après la convention de Bergara. Il eut jusqu'à dix-huit che-

vaux tués sous lui. Deux fois il sauva la vie à Espartero. En avril 1840, c'est lui qui s'empara du fort de Mora de l'Ebre, évacué la veille par Cabrera. Il fut ensuite employé à couvrir la Castille nouvelle, contre les incursions des troupes carlistes, et après avoir long-temps manœuvré sans désavantage, mais sans affaire importante, avec des forces très-inférieures, entre Burgos et Madrid, ainsi que quelques autres chefs aux ordres de Concha et surtout d'Espartero, il contribua puissamment à débarrasser le pays de ces attaques désastreuses, et à faire perdre du terrain au général légitimiste Balsameda (juin et juillet). La promptitude et le brillant des opérations de Diégo Léon, dans cette dernière partie de la guerre, achevèrent de le classer parmi les héros de la constitution de 1837, et il était unanimement regardé comme le meilleur général de cavalerie que possédât l'Espagne. Quelques-uns des autres anciens généraux en furent jaloux; et peut-être Espartero lui-même, avec lequel il était très-lié, eût partagé ces sentiments s'il n'eût regardé Diégo Léon comme dénué de talents politiques. Ce jugement, un peu sévère, était juste, cependant : Diégo Léon n'était au fond qu'une admirable épée, aveugle et docile le plus souvent. Toutefois, il ne se dissimula point que l'affection et l'estime dont on l'entourait pouvaient le rendre redoutable et devaient le rendre précieux. Aussi, en ce moment, où les plus tenaces adhérents de don Carlos avaient enfin laissé le champ libre à leurs adversaires, et où la lutte allait commencer entre les diverses nuances de constitutionnels et de révolutionnaires, le nouveau duc de la Victoire eût-il souhaité se concilier les sympathies intimes du comte de Belascoain. Mais, d'une part, Diégo

Léon avait marqué assez de répulsion à Linage, ce favori d'Espartero, pour que ce dernier cherchât plutôt à dénouer qu'à resserrer les liens des deux généraux; et, de l'autre, il suffisait que le chef du gouvernement auquel il avait juré fidélité fût une femme pour que le chevaleresque Léon ne pût donner les mains aux trames ourdies contre elle, et dont déjà, en juillet 1840, on ne pouvait méconnaître qu'Espartero était le meneur. Sa désapprobation, sa tiédeur au moins, ne fut point un mystère lors de la fameuse journée du 18 juillet, provoquée par la feinte démission d'Espartero, après la sanction de la loi sur les *ayuntamientos*. Diégo Léon était, à cette époque, avec Casteneto à Barcelone, ou, pour parler exactement, à Sanz, village tout près de cette ville; et, s'il n'agit point en ce moment, c'est qu'il n'avait point d'ordre, soit de la régente, soit du chef politique de Barcelone, le général Van Halen, et que, agissant de son chef, il n'eût point réussi à empêcher le triomphe de l'émeute qui amena la suppression de la loi contre les *ayuntamientos* et l'avènement au ministère des *exaltados*. Diégo Léon se voua, dans cette crise si rapide, à la cause de la régente, et devint ainsi, de fait, un des coryphées du parti modéré, sans certainement avoir des idées bien nettes du jeu des partis, du plus ou moins de légitimité ou d'illégitimité des factions qui se disputaient le pouvoir, et des véritables besoins de l'Espagne contemporaine. A cette âme loyale et simple, il suffisait que Christine l'eût comblé de bienfaits pour qu'il ne tirât point contre elle l'épée dont elle avait récompensé ses services; et il suffisait qu'Espartero dût tout à Christine pour qu'il ne pût voir sans indignation le sujet dépouiller sa souveraine. Ce n'é-

taît pas l'exaltation des doctrines qu'il réprouvait le plus : c'étaient l'ingratitude et la trahison. Toutefois, d'accord avec les conseillers de Christine, il ne crut point à propos de se séparer avec éclat d'Espartero ; et il sembla encore quelque temps marcher de concert avec le gouvernement de Madrid, tandis que, partant de Barcelone, la régente se rendait à Valence, et, de plus en plus abandonnée, faisait de vains efforts pour sauver son pouvoir. On sait avec combien de célérité, affermissant partout sa puissance, au nord, au centre et dans l'est, Espartero se fit charger par la régente de composer un cabinet plus progressiste que le ministère Sanche, entra en triomphe dans Madrid, alla recevoir les mêmes honneurs à Valence, seule ville alors des christinos, et que les christinos ne pouvaient lui tenir fermée, et, par la dureté des concessions qu'on exigeait d'elle, lui arracha sa démission des fonctions de régente (12 octobre). Ce fut quelques jours seulement avant ce triste dénouement, et quand il était à peu près impossible désormais de l'empêcher, que Christine nomma Diégo Léon capitaine-général de Madrid. Mais Léon n'eut pas le temps de prendre possession de son poste, et sa nomination se trouva naturellement annulée par l'abdication de la régente. Peu de jours après, la jeune reine Isabelle II, séparée de sa mère, qui partait pour l'exil, était ramenée à Madrid par les esparteristes. Peu s'en fallut qu'en chemin, les christinos ne ravissent à ceux-ci ce gage qui leur assurait le pouvoir. Diégo Léon, à la tête de ses troupes, qui n'avaient point encore donné leur adhésion au nouvel ordre de choses, s'était porté sur Aranjuez, où la jeune princesse devait passer la nuit du 26. Il est vrai qu'il prétendit

avoir reçu des ordres d'Espartero. Mais les exaltados ne s'y méprirent point, et Diégo Léon devint décidément suspect à tous les démocrates. Cependant Espartero permit au comte de Belascoain le séjour de la capitale, mais sans lui donner d'activité. Évidemment, il comptait le surveiller là mieux qu'ailleurs. Il n'ignorait pas que les adhérents de Christine ne tarderaient pas à tout tenter pour son rappel. En effet, un an n'était pas entièrement écoulé que le signal de l'insurrection contre Espartero, devenu régent et régent unique, partait de l'hôtel de Courcelles, résidence de l'ex-régente à Paris. Muni de fortes sommes, et comptant sur la coopération, morale au moins, du gouvernement français, O'Donnel relevait le drapeau de cette princesse à Pampe-lune (2 octobre), et une partie des provinces basques se prononçait en sa faveur, avec la Navarre, tandis qu'à Madrid, Diégo Léon, avec les généraux Pézuela et Concha, devait se mettre en possession de la ville et du palais. On ne doutait pas que les bataillons les plus dévoués, en apparence, au régent, y compris même son fameux régiment de Soria, ne se déclarassent, à l'aspect de Léon, en faveur de leur ancien général. Le mouvement devait d'abord éclater le 4 ; mais, dès le 3, Espartero, prévenu, avait ordonné l'arrestation de tous les généraux et officiers compromis. Il est vrai que pas un ne fut pris, et que, avertis à temps, tous purent se dérober aux recherches, la plupart dans Madrid même, ce dont il est permis de conclure qu'un gouvernement si mal servi était fort peu populaire, et que sa chute n'eût pas excité de grands regrets. Les fils du complot n'en étaient pas moins rompus, ou fort embrouillés.

L'intrépidité de Pezuela les renoua; allant et venant par toute la ville, et l'on pourrait dire, au vu et au su de toute la ville, sous un déguisement fort imparfait, il rétablit des espèces de communications entre les conspirateurs cachés, et l'on convint que le complot éclaterait le 8 octobre, à huit heures du matin. Diégo Léon et Pezuela devaient tous deux se présenter, avec leurs amis, à la caserne del Soldado, pour entraîner les bataillons; et, à une décharge de mousqueterie, signal du succès dans cette partie de l'opération, le général Concha devait se mettre en marche pour s'emparer du palais. Pezuela ne fut point arrêté; mais évidemment Espartero pénétra ou apprit une portion du plan des conjurés. Le 7 octobre, au soir, il destitua quatre-vingt-cinq officiers des deux bataillons de la garde, et envoya au quartier del Soldado un nouveau colonel (le brigadier Velarde) non-seulement pour commander le régiment de Soria, mais encore avec pouvoirs pour annoncer aux sergents qu'ils étaient appelés à remplacer leurs officiers. A la nouvelle de leur destitution, ces derniers, dispersés par la ville, se réunissent tumultueusement et courent à la caserne, espérant provoquer un mouvement parmi les soldats que tant de fois ils ont conduits à la victoire. Mais ils trouvent le régiment déjà réuni dans la cour, et, en les apercevant, Velarde dit aux sergents et à tous que voilà l'instant venu de gagner leurs épaulettes, et donne l'ordre de faire feu. La plupart des soldats tirèrent en l'air, et il n'y eut, sur plus de soixante officiers sur lesquels on avait été censé tirer à bout portant, qu'un mort et un blessé. Mais d'une part, tous se retirèrent; et de l'autre, Concha prit cette décharge pour le signal con-

venu, et, croyant l'heure du complot avancée, il se rendit au quartier du régiment de la princesse, où il fut accueilli comme il le désirait par les onze compagnies présentes, puis il marcha sur le palais. Là encore il sembla d'abord que tout voulût lui réussir. La garde extérieure le reçut et s'empressa de fraterniser avec les soldats de la princesse. Il était de neuf à dix heures; Concha se trouvait entouré de 1,000 hommes en cet instant; et certes, si les troupes du quartier del Soldado avaient paru pour l'appuyer, la puissance d'Espartero se serait trouvée en grand péril. Mais peu d'instans suffirent pour faire voir à Concha qu'il agissait seul, que probablement il y avait eu méprise, et qu'à moins d'une manifestation subite du peuple de Madrid, il allait avoir les forces d'Espartero sur les bras. Il mit beaucoup d'activité à s'emparer de toutes les issues et à prendre position, en attendant que les espartéristes vinssent l'attaquer du dehors, et il tenta de pénétrer jusqu'aux appartements de la jeune reine, afin de pouvoir, en cas de non réussite, l'enlever, elle et sa sœur, et la soustraire ainsi à ceux qui se servaient de son nom pour colorer tous leurs actes. Mais la garde intérieure, composée d'hommes plus dévoués au régiment, s'y opposa, et leur résistance n'était pas complètement levée quand l'attaque extérieure commença. Concha se vit serré entre les assaillants du dehors et les appartements de l'intérieur; et les mesures prises par Espartero pour l'intimidation de Madrid, l'arrestation de presque tous ceux des officiers qui ne s'étaient pas joints au régiment de la princesse, cette hésitation qui suit une entreprise manquée, empêchèrent tout mouvement insurrectionnel dans la

ville. Seulement Pezuela et Diégo Léon parvinrent, le premier, sous l'uniforme du corps royal d'état-major, le second, comme ordonnance, à traverser les lignes espartéristes et à rejoindre Concha. Mais ce n'étaient que deux braves de plus. On se battit ainsi avec acharnement de chambre en chambre jusqu'à quatre heures du matin par tout le palais : le salon de la reine, la salle des ambassadeurs furent inondés de sang à mesure que les espartéristes, de plus en plus nombreux et commandés par Espartero lui-même, firent reculer leurs ennemis et s'emparèrent des issues. Ceux-ci, retranchés dans les chambres encore en leur possession, tentaient avec la fureur du désespoir de s'ouvrir les appartements intérieurs, et, après un engagement terrible, ils avaient forcé la garde, ils avaient pénétré sur l'escalier d'honneur, et rien ne semblait plus pouvoir les empêcher d'arriver à la reine, quand douze haliebardiens, qui se trouvaient de garde dans le vestibule, le défendirent contre eux pied à pied avec une opiniâtreté incroyable. Les balles n'en pénétrèrent pas moins, par d'autres côtés, jusque dans la chambre à coucher de la reine et de sa sœur, qui allèrent se réfugier dans les combles avec leurs nourrices et furent obligées de se blottir entre des matelas pour échapper à des périls imminents. Finalement, Léon, Concha et les autres officiers, voyant le palais à peu près tout entier aux espartéristes et la ville immobile, se dérobèrent par une porte cachée qui conduisait dans la campagne, tandis que leurs soldats déposaient les armes et se rendaient à discrétion. On comprend qu'après de semblables incidents et après la compression d'une rébellion éclatante, la consternation

du parti vaincu fut grande. Les nouvelles du nord, d'ailleurs, étaient de nature indécise. Ni l'est ni le sud ne remuaient. Espartero poussa les recherches avec la plus grande vigueur, et organisa une commission militaire. Bientôt la plupart des fugitifs du 7 furent entre ses mains; et tandis qu'à Paris, on félicitait encore Christine des premiers et minces succès de la Navarre, Diégo Léon était repris. Sa mise en jugement fut ordonnée sur-le-champ, et, le 13, il comparut devant le conseil de guerre, à la *Casa de correos*. La principale pièce contre lui était une lettre trouvée dans son portefeuille, et qui, écrite et signée de sa main, engageait, au nom de Christine, Espartero à renoncer à la régence pour éviter l'effusion du sang. On arguait aussi d'une circulaire qui invitait les fidèles Espagnols à reconnaître la régente rétablie dans son autorité. Il était certain que ni l'une ni l'autre n'avaient encore été utilisées. Mais, effectivement, Diégo Léon ne devait expédier l'une et faire afficher l'autre que pendant les événements et s'ils eussent marché suivant le plan des conjurés. Du reste, comme Léon ne s'était pas présenté aux divers quartiers de sa troupe, comme ostensiblement le chef de l'émeute était Concha, le fiscal (ministère public) ne plaida que la complicité de ce général. C'est principalement à ces deux preuves qu'il s'attacha. Le général Roncali présenta la défense de Léon, et, dans son plaidoyer, nécessairement faible en moyens démonstratifs, mais plein d'éloquence et de ce pathétique que donne une émotion vraie, il traça un brillant tableau des actes militaires du jeune chef de hussards; il soutint que son intention avait été de demeurer neutre dans une lutte qu'il savait à la

veille de s'engager ; il prouva que, dans l'état de crise où se trouvait la malheureuse Espagne, plusieurs généraux s'étaient promis, sans intention de rébellion, de se rendre immédiatement au palais, et prétendit qu'un tribunal ne devait voir autre chose qu'un incident de ce genre dans la part prise par Léon au combat du palais ; il conjura ceux des membres du conseil qui, ayant pris part aussi à l'affaire du 7, se trouvaient en même temps juges et parties, de faire éclater leur impartialité en cette grande affaire, où peut-être ils auraient dû se récuser ; enfin il supplia le conseil, au cas même où la participation du général à l'émeute lui semblerait établie, de ne pas appliquer la peine de mort, Diégo Léon lui-même soutint que c'était à tort qu'on voulait le faire passer pour le chef du soulèvement : « S'il en avait été ainsi, dit-il, si je « m'étais présenté au palais à la tête « des soldats, on aurait retrouvé mon « cadavre au milieu des braves qui « sont tombés ; jamais je n'aurais été « pris comme fuyard. » C'était, sans doute, abuser des termes que de décliner la qualité de chef du complot parce qu'il n'était pas le chef de la troupe qui s'empara du palais. Aussi cette dénégation ambiguë ne trompa-t-elle personne. Le président lui demanda pourquoi, sachant les desseins des conjurés, il n'en avait pas instruit le régent, comme c'était son devoir : il y eut quelque indécision dans la réponse de Léon. Si, d'une part, il déclara qu'il ne se croyait pas obligé d'être un délateur, de l'autre, il dit qu'il avait deux fois cherché à voir le secrétaire du régent, mais en vain. Quelques membres du conseil auraient voulu sauver Léon ; et peut-être, si la sentence eût été prononcée séance tenante, il eût échappé. Mais le fiscal

demanda la levée de l'audience, pour pouvoir répondre aux dernières observations ; et, à la séance du lendemain, l'infortuné général fut condamné à mort par quatre voix contre trois. En vain les miliciens nationaux, à la sollicitation de M. Bertrand de Lis, demandèrent sa grâce à Espartero ; en vain les plus notables citoyens et les généraux de Madrid intercédèrent avec instance ; en vain la comtesse d'Altamira et la marquise de Zambrano, ses parentes, se jetant aux pieds de la jeune reine Isabelle, lui firent exprimer le vœu de voir sauver le général : au moment où elle allait prier le régent, par une lettre, d'user du droit de grâce qu'il avait pendant sa minorité, sa gouvernante et son tuteur (Arguelles) s'opposèrent formellement à ce qu'elle écrivît. Toutefois Arguelles promit de suppléer à la lettre, en exprimant au président du conseil le vœu que formait S. M. L'exécution n'en eut pas moins lieu le 15, à deux heures de l'après-midi, pressée, par la garde nationale, dont Diégo Léon était le prisonnier, pressée aussi par Linage, l'ennemi particulier de Léon. Une immense multitude s'était portée sur le passage du condamné ; mais le déploiement de troupes, tant dans la ville que hors des murs, laissait à peine apercevoir la voiture couverte qui le conduisait du couvent de San-Matéo (quartier-général de la garde nationale) à la porte de Tolède. Léon, dans cette dernière journée, montra le plus grand calme, et consola lui-même le prêtre qui l'assistait : il revêtit son grand uniforme de colonel de hussards, et se para de ses décorations. Arrivé sur le lieu du supplice, il embrassa Roncali, dit quelques mots au peloton commandé pour le fusiller, et, après avoir terminé par ces mots, « Vive

« Isabelle ! vive la liberté ! adieu mes « camarades ! » il commanda le feu. Cinq jours après, les christinos étaient en pleine déroute, et l'ex-régente et le ministère français démentaient officiellement à l'envi toute coopération à l'entreprise d'O'Donnel et de Léon. Diégo Léon laissait trois enfants en bas âge. — Un autre *Diégo Léon*, neveu du précédent, et, comme lui, remarqué par sa bravoure, avait péri quatre ans auparavant sur le champ de bataille, après être parvenu au grade de brigadier, et laissant plusieurs filles orphelines : le comte de Belascoain avait adopté ses petites-nièces ; elles accompagnèrent la duchesse d'Altamira et la marquise de Zambrano, quand celles-ci allèrent, le 14, demander à la jeune reine son intercession pour leur parent ; et la vue de tant d'enfants en pleurs, la conformité d'âge, ne furent pas pour peu dans l'émotion que ressentit alors Isabelle II.

P—OT.

LÉON DE JUDA. *V. JUDA*, XXII, 91.

LEONCLAVIUS. *V. LÉUNCLAVIUS*, XXIV, 355.

LÉONARD, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, dont le véritable nom était *Autier*, mais qui ne fut connu que sous son prénom. Cette princesse, si affectueuse, en avait fait, par son extrême bonté, l'un des hommes les plus attachés à son service, et elle alla jusqu'à le mettre dans le secret si important du voyage de Varennes, en 1791. Léonard méritait, sous beaucoup de rapports, une telle confiance, et il aurait donné sa vie pour le salut de la famille royale ; mais il ne pouvait comprendre ni l'importance, ni la nature des moyens qui devaient être employés pour la sûreté de ce voyage. Parti secrètement de Paris, un peu avant le roi, et chargé de

porter une partie de sa garde-robe⁽¹⁾, il arriva quelques minutes avant ce prince à Varennes, où M. de Bouillé fils avait reçu l'ordre de l'attendre avec un relai ; il annonça à ce jeune officier, avec la plus extrême légèreté, que la voiture royale, ayant été retardée, elle n'arriverait certainement que le lendemain. Ce faux avis ayant induit en erreur M. de Bouillé, le décida à faire rentrer ses chevaux et à retourner lui-même à son auberge, au moment où la famille royale allait arriver, et, après les avoir cherchés vainement, se laisser arrêter, faute de les avoir trouvés (*voy. MARIE-ANTOINETTE*, XXVII, 80). Le coiffeur Léonard était sans doute bien loin de prévoir les suites de son imprudence, et il l'a amèrement déplorée toute sa vie. Obligé de quitter la France, à cette époque, il se réfugia en Russie, où il exerça long-temps avec succès son industrie, appuyé qu'il était par le souvenir des bontés de la reine. Il ne revint dans sa patrie qu'en 1814, et mourut à Paris en 1819. De méprisables spéculateurs ont profité, après sa mort, de sa réputation de dévouement à Marie-Antoinette pour composer des Mémoires qui ne sont qu'un tissu des mensonges et des calomnies, tant de fois répétés, sur le compte de cette princesse, par la mauvaise foi révolutionnaire. Ce monument d'imposture, publié, en 1838, par le libraire Levavasseur, sous le titre de *Souvenirs de Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette*, 4 vol. in-8°, fut solennellement démenti par les nombreux admirateurs du beau caractère

(1) Léonard portait, entre autres effets de Louis XVI, le magnifique habit dont ce prince s'était servi à Cherbourg, et dont il voulait se servir à Montmédi, pour donner solennellement à M. de Bouillé le bâton de maréchal de France.

de cette princesse, et surtout par le neveu de Léonard, M. J.-C.-A. Autier, coiffeur à Paris, qui n'avait pas quitté son oncle depuis son retour de Russie, qui ne lui avait jamais entendu parler d'une pareille publication, et qui, dans sa protestation, affirma que ce n'était qu'un tissu de mensonges, n'ayant d'autre but que d'accréditer les plates infamies inventées par la malveillance pour ternir la mémoire de cette auguste princesse. Léonard avait fondé le théâtre de Monsieur, composé des virtuoses italiens de l'époque. En 1788, il s'associa avec le célèbre Viotti, pour établir ce théâtre, dont les représentations eurent lieu d'abord au palais des Tuileries.

F—LE et M—D. j.

LEONARDI ou **LEONARDONI** (FRANÇOIS), peintre, naquit à Venise, en 1654. Quelques désagréments qu'il avait éprouvés dans sa patrie le décidèrent à la quitter. Après avoir parcouru une partie de l'Europe, il passa en Espagne, et alla se fixer, en 1680, à Madrid, où il reçut un accueil favorable. Il fit, en petit, les portraits du roi et de la reine avec le plus grand succès. Ces ouvrages sont remarquables par la finesse, la grâce du dessin, et le précieux de l'exécution; ils sont peints dans la manière de Lucas de Leyde, et avec moins de sécheresse. Léonardi s'exerça aussi dans l'histoire, mais n'y obtint pas le même succès. Cependant on y distingue toujours une manière grande et franche, beaucoup de relief, et l'intelligence du clair-obscur. On conserve, dans l'église du collège d'Atocha, à Madrid, des tableaux représentant *la Translation et l'Inhumation de saint Joseph*, et, dans l'église de Saint-Jérôme-le-Royal, un tableau de *l'Incarnation* qui orne la chapelle de Notre-Dame de Guadeloupe. Fran-

çois Léonardi mourut, à Madrid, en 1711.

P—s.

LEONARDIS (JACQUES), dessinateur et graveur à l'eau-forte, naquit à Palma, dans l'état de Venise, en 1712. Élève de Binville, peintre de portraits, et de Tiepolo, il remporta le premier prix de l'Académie de Venise, l'année même où ce prix fut institué. Il consacra son burin à reproduire les tableaux les plus renommés que renfermait cette ville, et s'attacha de préférence à ceux qui n'avaient point encore été gravés. Cet artiste est remarquable par le talent avec lequel il savait donner à ses estampes le caractère des originaux. Voici les principaux morceaux qu'il a gravés : *Des Amours qui jouent et les Réjouissances de Silène*, deux grandes estampes in-fol., en travers, d'après Jules Carpioni; *Neptune et Thétis sur un char traîné par les Tritons*, et *l'Enlèvement d'Europe*, d'après Seb. Conca, avec la date de 1765; deux sujets rustiques, l'un représentant une *Foire de village*, et l'autre *des Médecins aux portes d'une ville*, d'après J.-M. Crespi, 1762; deux morceaux comiques ayant pour sujet les divertissements du carnaval de Venise, d'après Tiepolo; enfin, *le Veau d'or* et *le Jugement dernier*, deux belles estampes cintrées, grand in-fol., gravées en 1768. On ignore l'année de la mort de Léonardis. P—s.

LEONBRUNO (LAURENT), habile peintre mantouan du XVI^e siècle, resta long-temps ignoré des biographes et des historiens. Ce ne fut qu'en 1825, que Jérôme Prandi, professeur à l'Université de Bologne, publia, à Mantoue, une *Notice sur la vie et les ouvrages de Laurent Leonbruno*, où l'on voit que cet artiste du siècle d'or, comme disent les Italiens, naquit à Mantoue, en 1489; et que, s'é-

tant distingué dans la peinture, dès sa jeunesse, il alla visiter l'école du comte Castiglione, ami de Raphaël. Nommé ensuite peintre du duc de Mantoue, il donna de l'ombre à Jules Romain, et se vit forcé de se réfugier à Milan, où il mourut vers 1537. Depuis cette époque, on ne trouve aucune trace de sa vie. Suivant Prandi, Jules Romain, abusant de son crédit, aurait cherché à détruire les ouvrages de son rival; et Vasari lui-même, secondant ses vues, aurait omis volontairement de comprendre Léonbruno dans ses *Vies des peintres*. En 1825, on reconnut, à Mantoue, trois monuments de l'habileté de cet artiste malheureux. L'un représente un *Saint Jérôme* d'une beauté remarquable, et qui surpasse, dit-on, par la sublimité de l'expression, les deux tableaux faits sur le même sujet par Augustin Carrache et par le Dominiquin. Dans le second, représentant *la Métamorphose de Midas*, on voit surtout une belle figure d'Apollon. Enfin, dans le troisième, le peintre a représenté *le Corps de Jésus-Christ dans les bras de la Vierge*, entourée d'hommes et de femmes attristés de la mort du Sauveur, et parmi lesquels on distingue le portrait de l'artiste lui-même, que Prandi a fait graver en tête de sa notice, avec les dessins au trait des tableaux; dont il donne une description très-exacte. Z.

LEONCE-PILATE, s'avant du XIV^e siècle, fut le premier traducteur d'Homère, en langue italienne. C'était un Grec de Thessalonique, qui vint enseigner sa langue à Florence, où ses leçons sur Homère excitèrent l'attention au plus haut degré. Il connut, dans cette ville, Boccace, et fut aidé, dans sa traduction, par l'auteur du *Décameron*. Voici le portrait que

celui-ci en a tracé dans sa correspondance : « ...Son aspect était effrayant, son visage hideux; il portait une barbe fort longue et des cheveux noirs mal peignés. Plongé dans une méditation continuelle, il négligeait les bienséances de la société. C'était un homme grossier, rustre, sans urbanité et sans mœurs; mais, en revanche, il possédait à fond la langue et la littérature grecques. Sa tête était pleine de fables et d'histoires grecques. Pour le latin, il n'en avait qu'une légère teinture. Persuadé qu'une origine étrangère fait plus d'honneur, il se disait Grec en Italie, et Italien en Grèce. Il avait passé plusieurs années dans les ruines du labyrinthe de Crète. Malgré tous les efforts de Boccace et de Pétrarque, pour retenir en Italie cet homme inconstant, il s'obstina à retourner en Grèce; mais, à peine y eut-il mis le pied, qu'il écrivit à Pétrarque une lettre plus longue et plus sale que sa barbe et sa chevelure, dans laquelle il élevait l'Italie jusqu'aux cieux, et maudissait Constantinople. On ne lui répondit point; et c'est alors qu'il s'embarqua sur un vaisseau qui faisait voile pour Venise. Il était entré heureusement dans la mer Adriatique, lorsqu'il s'éleva tout-à-coup un ouragan terrible. Pendant que tout le monde était en mouvement dans le vaisseau, pour faire la manœuvre nécessaire, le Grec épouvanté, se fit attacher à un mât sur lequel tomba la foudre. Il périt en un instant. Tous ceux qui étaient dans le vaisseau furent saisis de frayeur, mais personne ne souffrit. Le tronc informe et demi-brûlé du malheureux Léonce fut jeté à la mer. » Pétrarque, en rendant compte à Boccace de cette catastrophe, dit

à son ami : « Ce malheureux est sorti
 « de ce monde plus tristement encore
 « qu'il n'y était entré; je ne crois pas
 « qu'il y ait vu un seul jour serein.
 « Sa physionomie semblait annoncer
 « sa catastrophe. Je ne sais com-
 « ment quelques étincelles de l'esprit
 « poétique avaient pu pénétrer dans
 « une âme aussi ténébreuse. M—D J.

LÉONHARDI (JEAN-GODEFROI),
 médecin allemand, naquit à Leipzig,
 le 18 juin 1746. Son père, habile pra-
 ticien de cette ville, lui fit d'abord
 donner dans sa maison une bonne
 éducation, que compléta un séjour
 de cinq ans (1759-64) à l'école
 supérieure. Il se mit sérieusement
 alors aux études médicales, et com-
 mença, en quelque sorte, par faire un
 cours de clinique à la suite du doc-
 teur Pœrner qu'il accompagnait dans
 ses visites au chevet des malades. En
 même temps il disséquait, étudiait,
 prenait les degrés de bachelier, 1767;
 de maître, 1770; finalement il fut
 promu au doctorat, en 1771. De-
 puis un an, il donnait des leçons
 particulières d'anatomie, nosologie,
 thérapeutique, matière médicale,
 pharmacie et chimie. A ces cours il
 joignit des conférences où s'exerçaient
 les jeunes adeptes et où souvent se
 produisaient des leçons, des argu-
 mentations qui n'eussent point fait
 tort aux titulaires de la première des
 chaires médicales. Aussi vit-on sortir
 des mains de Leonhardi des théori-
 ciens, des praticiens qui, dès le début,
 se plaçaient avantageusement parmi
 leurs collègues. Nous ne nous étonne-
 rons donc pas qu'enfin il ait été ad-
 mis à titre extraordinaire aux fonc-
 tions de professeur de médecine à la
 Faculté. Mais ce provisoire, cette ab-
 sence de titulariat lui déplut; appelé
 à la troisième chaire médicale de Wit-
 tenberg (celle d'anatomie et de bota-

nique), il accepta et il eut le bonheur
 d'être, la même année, transféré à la
 seconde (celle de pathologie et chi-
 rurgie), 1782. Il y resta neuf ans,
 pendant lesquels il se fit, et par ses
 cours et par ses ouvrages, une réputa-
 tion qui fixa sur lui l'attention de l'élec-
 teur de Saxe, et qui, en 1791, lui va-
 lut sa nomination au beau poste de mé-
 decin du prince, avec le titre de con-
 seiller aulique et le privilège de faire
 remplir son cours par un suppléant.
 De 1804 à 1814, il géra les fonctions
 d'ancien de la Faculté de médecine.
 En 1815, il reçut de son souverain la
 croix de l'ordre du Mérite civil. Il
 était septuagénaire alors; et souvent
 de violentes attaques de paralysie ve-
 naient l'avertir de se préparer à la
 mort. Cependant il survécut huit ans
 encore au milieu de fréquentes re-
 chutes; sa mort eut lieu le 11 janv.
 1823, à Dresde. Il était président du
 collège de santé de cette ville, et
 membre de beaucoup de sociétés
 savantes. On a de lui un grand
 nombre d'ouvrages et de publica-
 tions utiles. Ce sont d'abord, et par-
 dessus tout, sa *Pharmacopœa saxonica*
jussu regio et auctoritate publica edita,
 Dresde, 1820, grand in-8°, qui, dès
 sa naissance, est devenue classique et
 n'a pas tardé à être traduite en al-
 lemand, sous les auspices et sous les
 yeux de Léonhardi lui-même; puis
 son excellente traduction du *Dic-
 tionnaire de chimie de Macquer*,
 (Leipzig, 1781-1783, 6 vol. grand
 in-8°), dictionnaire un peu suranné
 aujourd'hui, et dont probablement
 nous ne reverrons plus entreprendre
 de nouvelle édition, bien qu'en 1806-
 09, Hermbstadt ait donné la troi-
 sième. Nous placerons en troisième
 ligne beaucoup de *Mémoires, obser-
 vations et notices académiques*, le tout
 roulant sur la médecine ou les sciences

annexes, insérés dans les recueils des sociétés savantes. Enfin il a mis à l'impression, dans sa vieillesse, un traité théologique. Il a laissé un grand nombre de vers latins et allemands, qui décèlent beaucoup de souplesse et de facilité, et il a donné des éditions : 1° des *Entretiens chimiques sur l'air et le feu*, de Scheele, (Leipzig, 1782, in-4°); 2° de la traduction française, par Beck, des *Recherches chimiques sur l'étain* de Bayen. — Il ne faut pas confondre J.-G. Léonhardi avec plusieurs de ses homonymes dont les articles suivent. — *Frédéric-Théophile LÉONHARDI*, connu surtout par ses écrits sur l'agriculture, naquit le 15 fév. 1757, et mourut le 4 juillet 1814. Il avait reçu en 1788 le bonnet de docteur en philosophie; et avait ensuite fait un voyage scientifique en Franconie, en Palatinat et le long de la rive gauche du Rhin. De retour à Leipzig, il partagea son temps entre des leçons particulières et des travaux de cabinet. En 1805, il devint membre du collège des Princes. Ses ouvrages principaux sont : I. *Procédé pour entretenir continuellement la chaleur des poêles de toute espèce, avec de la tourbe et de la houille*, Leipzig, 1802, in-4°, fig. II. *Description et figure de la charrue à trois socs de Zeller*, etc., Leipzig, 1802, in-4°, fig. III. *Description et figures de trois instruments économiques*, etc., Leipzig, 1803, in-4°. IV. *Des divers moyens de sécher le fruit, et description d'un séchoir à fruit, en usage dans l'Esclavonie*, Leipzig, 1803, in-4°, fig. V. Une traduction, avec remarques, d'un opuscule français, ayant pour titre : *Notice sur les instruments aratoires, ou de quelques charrues et herses, propres à remplir leur but*, Leipzig, in-4°, fig. VI. *Divers articles* dans des recueils périodi-

ques. VII. *Description de la manière dont on s'y prend en Danemark, sur la côte jutlandaise et dans l'île de Seeland pour tasser et retenir le sable en usant de la charrue*, Leipzig, 1803, in-8°, fig. (d'après Gram, Rhol et Viborg, Lendinère et Refendur). Enfin il a donné une réimpression du traité de D. F. Oehler, sur *l'amélioration des crèches et râteliers dans les étables à moutons*, etc., Leipzig, 1803, in-4°, fig. — *Chrétien-Théophile LÉONHARDS* était un pauvre enfant naturel d'Annaberg, en Saxe. Son père (Charles de Drandorf), capitaine au service de l'électeur, allait le reconnaître et l'adopter, quand il mourut, vers 1780. Doué d'une grande aptitude au travail et d'un caractère sérieux, que développait le spectacle de la gêne des parents de sa mère, l'enfant apprit, à une des petites écoles d'Annaberg, tout ce qu'il était possible d'y apprendre, et se mit à donner, à des enfants plus jeunes que lui, des leçons de lecture et d'écriture. Trois ou quatre ans ainsi passés et une extrême économie le mirent à même de vivre, d'aider ses pauvres parents, et enfin de suivre tous ses cours au gymnase d'Annaberg. Travailleur infatigable, il en sortit très-fort surtout en langues modernes, et bientôt il put aller s'établir à Langensalza, comme professeur de langues. Tout en y gagnant assez d'argent pour vivre honorablement, il s'y perfectionna dans la littérature et les sciences, et composa plusieurs ouvrages qui firent connaître son nom en Allemagne, on pourrait presque dire à l'étranger. Ces travaux et l'estime générale dont il jouissait le firent appeler, en qualité de professeur de langues modernes, à l'école princière de Grimma, en 1780. Il avait rempli 22 ans ses fonctions, avec autant de zèle que de capacité, quand une

péripleumonie aiguë le força de suspendre son cours, et bientôt d'aller chercher à Dresde les secours de la médecine; mais l'art ne put triompher de la violence du mal; il mourut le 7 octobre 1830. On estime beaucoup sa *Nouvelle Grammaire française élémentaire* pour la jeunesse, et ses *Exercices de traduction française à l'usage des Allemands* (Altenbourg, 1802, et une foule de réimpressions), ainsi que son *Introduction, raisonnée à la parfaite étude du français* (erstes zweckmäss. Vorbereitungsbuch. z. Gründl. Erlern., etc.). On lui doit de plus ses *Vues religieuses et Souhaits d'un laïc*, par C.-G. Philalèthe (Grimma, 1825), remarquables par plusieurs morceaux qui donnent une idée avantageuse de son talent poétique. Il a fourni aux *Monographies de l'hist. milit.* (en allemand) divers articles importants, tels que : 1° le *Juge de Tortose*, en 1810 (p. 52-70); 2° la *Campagne des Alliés en France* (87-115); 3° le *Siège de Girone* (137-150); 4° les *Sièges de Ceuta, de Rodrigo et d'Almeida* (t. II, p. 1-13); 5° le *Siège de Saragosse* (416-429, traduction libre du français), et le *Second siège de Saragosse* (430-465); 6° *Campagne de l'armée française et de l'Armée russo-prussienne, en 1813* (t. IV); 7° *Tableau militaire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (t. I, 151-163).—Le baron Jacques-Frédéric de LEONHARDI, né le 3 avril 1778, mort, le 6 avril 1839, à Francfort-sur-le-Mein, sa patrie, avait été, en 1805 et 1806, envoyé de l'électeur de Hesse-Cassel aux cours de Stuttgart et de Carlsruhe, puis membre du collège des Cinquante-Un de Francfort (1812), et enfin représentant plénipotentiaire des princes de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen, de Lich-

tenstein, de Reuss, branche aînée et branche cadette, de Schaumbourg-Lippe, de la Lippe et de Waldeck, à la diète de Francfort. Il est connu par quelques écrits qui ne furent point inutiles à son élévation, savoir : 1° *Un Essai d'une théorie de la tutelle*, Gies-sen, 1799 (Thèse pour le doctorat en droit); 2° *Tableau comparé de l'empire d'Autriche, de 1804 à 1809*, Francfort-sur-le-Mein, 1809 (fort bon travail, et qui trouva beaucoup d'accueil); 3° *Des revenus publics*, Francfort-sur-le-Mein, 1812 (anonyme); 4° Plusieurs articles de littérature et de sciences (aussi anonymes) dans les recueils allemands. P.—OT.

LEONICO (ANGELO), poète dramatique du XVI^e siècle. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance. Bernard Scardeoni dit qu'il était de Padoue, et neveu de Leonico Tomaso (*De antiquit. Patavii*, 257). L'un des annotateurs de Crescimbeni le réclame pour Gênes, (*Storia della volgar poesia*, I, 306); mais Apostol. Zeno le fait Vénitien, (*Biblioteca dell' eloquent.* de Fontanini, I, 381). Scardeoni se trompe en assurant que Leonico tenta l'un des premiers de rendre à l'Italie la tragédie telle que les anciens l'avaient imaginée. La seule pièce qu'on ait de lui, composée d'après un événement qui venait de se passer à Padoue, n'avait pu se prêter que difficilement au système tragique des Grecs. C'est un époux outragé, qui se venge en tuant sa femme et le séducteur. L'art n'avait pas encore fait assez de progrès, pour que Léonico conçût l'idée de traiter ce sujet à la manière de Sophocle et d'Euripide. Cette pièce connue aussi, sous le titre de *Daria*, nom d'un des principaux personnages, est intitulée : *Il soldato*. Elle fut imprimée à Venise, en 1550, in-8°, sans l'aveu de l'auteur, qui pro-

bablement n'avait pas l'intention de la rendre publique, puisqu'il n'avait déguisé ni le lieu de la scène, ni le nom des acteurs de cette épouvantable catastrophe. Cette pièce est si rare que l'Allacci, dans sa *Dramaturgia*, n'ose pas affirmer qu'elle soit imprimée. Indépendamment de cette tragédie, on a de Léonico : *L'Amore di Troilo e di Grisilde, dove si tratta in buona parte la guerra trojana*, Venise, 1553, in-4°. Ce poème, en dix chants et *in ottava rima*, est devenu très-rare. Haym, dans la *Biblioteca italiana*, en cite une édition de Gênes sous la même date. Mais il est probable qu'elle ne doit son existence qu'au changement de frontispice. Leonico mourut à Padoue, en 1556, à la fleur de l'âge, et fut inhumé dans l'église Saint-François. W—s.

LÉONIDAS de Tarente, l'un des poètes de l'Anthologie grecque, figure avec distinction dans la couronne de Méléagre (*voy.* ce nom, XXVIII, 189), c'est-à-dire dans le recueil que fit ce poète, des plus jolies pièces de vers de ses prédécesseurs et de ses contemporains. On sait que de ce recueil, augmenté plus tard de ceux de Philippe, d'Agathias, etc., s'est formé ce que nous nommons l'Anthologie. Méléagre recueillit donc 105 épigrammes de Léonidas, et c'est là que nous trouvons les seuls détails qui nous restent de sa biographie. Nous y apprenons qu'il naquit à Tarente, dans la Grande-Grèce, très-probablement vers les guerres de Pyrrhus en Italie (280 ans avant J.-C.), qu'il fut obligé de quitter sa patrie et de subir les malheurs de l'exil (*Épig.* 100, édition de Jacobs, 1792), qu'il vécut pauvre, mais en philosophe qui met la pauvreté au-dessus des richesses (*Épig.* 55). L'épigramme, comme on le voit, était quelquefois le dévelop-

pement d'une idée philosophique et morale; le plus souvent ce n'était qu'une inscription dédicatoire ou sépulcrale; rarement elle était tournée en bon mot, en pointe, en sarcasmes. Celles de Méléagre sont souvent descriptives : elles décrivent des produits des arts, des statues, des tableaux. Il a même excellé dans ce genre, au point que Pline l'Ancien, si passionné pour l'art grec, a pu dire en parlant de la Vénus sortant de la mer, qu'on nomme *Anadyomène* : « Ce chef-d'œuvre a été célébré par des vers grecs qui, en le surpassant, l'ont illustré davantage (liv. XXX, c. 36) ». Or ces vers sont l'épigramme même de Léonidas, dont voici la traduction : « Apelle, ayant vu la belle Cypris au moment où elle sortait du sein de l'onde, et toute couverte encore d'une écume murmurante, l'a représentée ainsi dans toute sa grâce et sa beauté. Ce n'est point une peinture, c'est la déesse elle-même. De ses doigts effilés, elle presse sa chevelure ruisselante; dans ses yeux brille un désir calme et serein, et son sein se gonfle, présage d'amour. Minerve et Vénus vont s'écrier : O Jupiter, nous voilà vaincues dans la lutte de la beauté! » — LÉONIDAS d'Alexandrie, autre poète de l'Anthologie grecque, vivait dans le I^{er} siècle après J.-C., mais il est bien loin du mérite de son prédécesseur : c'est tout-à-fait un poète de la décadence. Le surnom de Julien, qui lui est quelquefois donné, a fait croire qu'il était de l'illustre famille *Julia*. Lui aussi nous apprend qu'il naquit dans le pays du Nil (*Épig.* 7), qu'il se rendit à Rome, qu'il y professa la grammaire (*Épig.* 28). Il vécut jusqu'aux règnes de Vespasien et de Titus (*Épig.* 10). Ses épigrammes ont une étrange singularité : elles sont toutes, ou pour

la plupart, *Isopsèphes*, ce qui veut dire que, chaque lettre étant prise pour un signe numéral, pour un chiffre, ses distiques représentent des sommes semblables. Le savant Meinecke, qui a vérifié le compte notamment de la XI^e épigramme, a trouvé 5982 pour somme de chaque distique. N'est-ce pas le cas de dire avec Martial: *Turpe est difficile habere nugas?* (Épig. II, 86.) N'est-ce pas la plus insigne profanation de la poésie? Les épigrammes de l'un et de l'autre Léonidas ont été réunies et éditées par Meinecke, Leipzig, 1791, in-8°, et forment une curieuse monographie.

D—H—E.

LÉONOR (DONA), ou ÉLÉONORE, fille de Ferdinand I^{er}, roi d'Aragon et de Sicile, vint, en 1429, en Portugal, pour y épouser l'infant Édouard, fils de Jean I^{er}. Elle y fut amenée par deux prélats, l'archevêque de Saint-Jacques et l'évêque de Cuença. On lui assigna pour domaine la moitié de celui qu'avait possédé la feue reine; on lui promit l'autre moitié quand elle serait parvenue au trône. Elle y parvint quatre ans après. Son époux était le onzième roi de Portugal. En 1436, un fait montra combien elle était aimée d'Édouard. Ce prince s'était obstinément refusé au désir des infants, ses frères, d'aller tenter, en Afrique, la conquête de Tanger: il n'y mit plus d'obstacles, quand il vit Léonor lui demander son consentement. Les infants avaient déterminé la reine à cette démarche, en lui promettant qu'elle serait leur héritière. Les princes partirent. On sait la malheureuse issue de leur expédition. (v. ÉDOUARD, XII, 532). Deux ans après, Léonor perdit son époux, qui mourut de la peste à Tomar, après l'avoir nommée régente du royaume. Celui de ses enfants qui monta sur le trône était alors

âgé de six ans. Tant que dura la minorité de ce prince (v. ALPHONSE V, I, 632), le Portugal fut agité par des divisions funestes. Le peuple et les grands contestèrent à Léonor le droit de gouverner le royaume. Les frères du feu roi, et surtout don Pèdre, duc de Coïmbre (voy. COÏMBRE, LXI, 183), prirent parti contre elle, et voulurent avoir part au maniement des affaires. Pour apaiser et mettre dans ses intérêts le dernier de ces princes, qu'elle redoutait le plus, elle s'engagea par écrit à marier le jeune roi avec sa fille Isabelle; mais bientôt, mécontente de le voir se faire déclarer chef de la justice et défenseur du royaume, et ne laisser à la reine que l'administration des finances et le soin de veiller à l'éducation du roi, elle lui fit redemander sa promesse. Elle résista de toutes ses forces à ce nouvel ordre de choses, et elle y consentit enfin, mais ce fut quand elle vit les excès de fureur où se porta le peuple. Dès ce moment, Léonor ne fit plus que des démarches propres à hâter sa perte. Des ambassadeurs, évidemment appelés et inspirés par elle, vinrent demander, de la part du roi de Castille, que certains évêques du Portugal se déclarassent, comme par le passé, suffragants de ceux d'Espagne. On comprit aisément que le motif de cette ambassade singulière était le maintien de la régence entre les mains de Léonor. Alors on publia que les finances, dont on l'avait chargée, étaient mal administrées, bruit qui n'était pas sans fondement. La reine ne manquait pas de bonté; mais elle était faible, timide, incertaine, livrée aux influences étrangères; en un mot, elle ne possédait aucune des qualités nécessaires au gouvernement. Toujours mal conseillée, elle fit deux choses qui pouvaient être bonnes, mais dont l'une irrita singulière-

ment l'infant don Pèdre, et l'autre le peuple de Lisbonne : sous prétexte d'une conduite indécente, elle chassa de son palais plusieurs dames protégées par le duc de Coïmbre; en même temps, elle ordonna des visites dans toutes les boutiques et les magasins des marchands de Lisbonne, visites qui avaient pour objet de vérifier s'ils se conformaient aux règlements prescrits. Alors le peuple, sans doute excité par les princes ennemis de la reine, ne mit plus de bornes à sa fureur. En 1440, sur la proposition de don Pèdre, Léonor consentit à la convocation des États à Lisbonne; mais elle eut soin d'avertir tous ceux qui en faisaient partie de s'y rendre bien armés. Cette invitation ayant été connue du peuple, la lui rendit plus odieuse encore. Effrayée de l'orage qui s'annonçait, elle prit subitement le parti de se retirer à Alenquer, et de là elle essaya, mais en vain, de brouiller les infants Henri et don Pèdre, en leur faisant écrire, par des anonymes, que l'un cherchait à perdre l'autre. Ayant été priée, de la part de ces princes, de revenir à Lisbonne, elle répondit qu'elle n'y rentrerait que lorsque don Pèdre renoncerait entièrement aux affaires. C'est alors que les États, dépassant toute mesure, la dépouillèrent de la faible part qui lui restait dans le gouvernement, et conférèrent la régence au duc de Coïmbre. Ils déclarèrent en même temps qu'à l'avenir les femmes seraient exclues des affaires de l'administration. Ce règlement n'a jamais été appliqué qu'à Léonor. On la traitait d'étrangère, sans vouloir considérer qu'elle était mère d'un roi de Portugal. Ce coup d'état fut suivi de l'enlèvement du roi son fils, qu'on mena à Lisbonne pour être confié aux soins du régent. Cette séparation déchira son cœur. Elle pleura amèrement, et

tint au jeune prince ce discours entrecoupé de sanglots : « Mon fils et mon « seigneur, votre présence me conso-
« lait de la mort du feu roi votre père.
« Je reportais sur vous toute la ten-
« dresse que j'avais pour lui. Que le
« Ciel détourne le péril qui vous me-
« nace; que j'expire plutôt que de voir
« votre mort! » Léonor se retira à Cintra, où l'on a dit qu'elle reprit le fil de ses intrigues. Ne pouvant étouffer sa haine et ses désirs de vengeance, elle chercha au nouveau régent des ennemis partout, en Portugal, en Aragon, en Castille, en Navarre. L'unique résultat de ces menées fut une ambassade simulée, qui vint, de la part du roi de Castille, demander le rétablissement de Léonor dans la régence. Les prétendus ambassadeurs furent démasqués et obligés de se retirer au plus vite. La reine, désespérée, manifesta l'intention de quitter le Portugal; le régent lui fit faire sur ce projet des représentations qui furent inutiles. Mais, cédant à d'autres avis, elle se rendit à Crato, où, égarée de plus en plus par son ambition et de perfides conseillers, elle ne craignit pas d'appeler sur les États de son propre fils le fléau de la guerre civile et étrangère. Elle commença par écrire aux magistrats des villes principales de prendre les armes pour sa défense; puis elle fit armer Crato et tout le territoire de cette ville. A sa sollicitation, une armée castillane entra en Portugal, et fut presque entièrement massacrée. Pendant ce temps, on pressait Léonor de se prêter à un accommodement. Enfin, se voyant menacée d'un siège dans Crato, elle se détermina à passer en Castille, où elle fut suivie de plusieurs personnages attachés à son parti. Il lui restait cependant en Portugal un puissant défenseur dans la personne du comte de Barcelos, frère du régent;

mais ce prince, n'espérant plus rien après son départ, se réconcilia avec le duc de Coimbre. Cependant le roi de Castille, embrassant la défense de Léonor, envoya en Portugal un ambassadeur chargé d'exiger que le gouvernement lui fût rendu, et de menacer cette nation, en cas de refus, d'y être contrainte par la force des armes. On répondit à ces menaces par d'autres menaces; et une pension convenable à la dignité de la reine fut offerte, à condition qu'elle ne reviendrait pas en Portugal. Léonor rejeta cette offre, qui fut goûtée par le conseil de Castille, puis se retira à Tolède. Elle eut bientôt consommé les richesses qu'elle y avait apportées. Dès l'année 1444, elle allait se voir livrée au plus entier dénuement. C'est dans cette position qu'elle fit solliciter auprès du régent la permission de venir finir ses jours en Portugal. Au moment où la négociation était entamée, elle mourut à Tolède, le 18 fév. 1445, et fut inhumée au village d'Aljubarotá, situé dans l'Estramadure portugaise. Comme Léonor était morte subitement, le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par don Alvarès de Lune, ministre castillan; et lorsque, huit ans après, ce ministre périt, à Valladolid, sur un échafaud, tout le monde pensa que c'était une juste punition du Ciel.

M—D J.

LEOPARDI (le comte JACQUES), poète et philologue italien, naquit le 28 juin 1798, à Recanati, d'une des premières maisons nobles de la Marche d'Ancone. Son éducation se fit, sous l'œil de son père, par les soins de l'abbé Sancini, auquel il dut la première connaissance du latin. Il se mit ensuite au grec, sans maître, n'ayant d'autre livre que la grammaire classique de Padoue; mais, ne la trouvant point assez claire au gré de son impatience, il prit le parti de lire, dans un

ordre chronologique, les nombreux auteurs grecs dont la bibliothèque de son père lui offrait des exemplaires. Il lisait la plume à la main. Il devint ainsi en peu d'années d'une force remarquable tant en grec qu'en latin; et en même temps il acquit des connaissances fort variées, surtout en histoire littéraire. Il ne manqua pas non plus d'étudier la littérature italienne. Dante fut un de ses auteurs favoris. Il n'avait pas encore dix-sept ans, qu'il arrangea une édition de la *Vie de Plotin* par Porphyre, avec des notes qui attestaient une érudition peu commune à cet âge, et d'autres travaux, que bientôt il préparait pour la publicité, lui valurent, tout jeune qu'il était encore, un grand renom d'helléniste par toute l'Italie et une place parmi les collaborateurs les plus assidus du *Spettatore* de Milan (1817 et 1818). De 1818 à 1820, il prit rang parmi les grands poètes lyriques contemporains, par deux *canzoni*, l'une à l'Italie, l'autre sur le Monument que Florence se préparait à élever à Dante, et surtout par sa *Canzone* à Ang. Mai sur la découverte de la République de Cicéron. Léopardi appartenait par ses opinions au libéralisme italien; et, bien qu'aucune de ses poésies ne célébrât les révolutions napolitaine et piémontaise, il sympathisait avec ces deux tentatives d'une réorganisation italienne. Indépendamment des périls auxquels pouvait l'exposer cette opinion imprudemment manifestée; il avait le désagrément de la voir chaleureusement désapprouvée par son père; et il en résulta pour lui une série de contrariétés de famille qui finalement lui fit quitter la maison paternelle (1822). Il se rendit à Rome, où il dressa le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque Barberini, et où, par l'intermédiaire de Niebühr, il

essaya, mais vainement, d'obtenir un emploi du cardinal Consalvi. Alors Niebühr, qui véritablement s'intéressait à son sort, lui offrit la perspective d'une chaire à l'université de Berlin; mais alors ce fut Léopardi qui refusa : il ne voulait pas s'expatrier. Son séjour à Rome fut marqué par deux articles dans les *Ephémérides littéraires* de cette ville, et par un grand travail critique sur la publication de la version arménienne de la *Chronique d'Eusèbe*, par Mai et Zohrab. Il quitta Rome peu de temps après, et alla retrouver sa famille à Recanati, mais seulement pour quelques mois (fin de 1823 et 1824). Il mena depuis ce temps une vie errante, inquiète, tantôt à Bologne et à Milan (1825), tantôt à Florence (1826-28, 1829-31, 1832-34), tantôt encore à Recanati (1828), tantôt à Rome (1831-32), tantôt à Naples (1834-37). Né avec une constitution malade, épuisé par ses travaux, mais plus encore par ses souffrances personnelles et par le chagrin que lui causaient et la situation politique de l'Italie, et les dissentiments qui l'avaient brouillé avec son père, il était alors miné par une phthisie presque incurable, et, dès 1830, sentant que la vie ne pouvait être bien longue pour lui, il avait confié le dépôt de ses manuscrits philologiques à un ami. Le chaud climat de Naples prolongea ses jours, et il préparait un dernier recueil de ses œuvres, tant imprimées qu'inédites, comptant le faire paraître à Paris, pour échapper aux censures et aux tracasseries des journaux italiens, lorsqu'un hydrothorax le mit au tombeau le 14 juin 1837. Il n'avait pas encore trente-neuf ans. Bien que sa célébrité n'eût fait que s'accroître depuis quinze ans, et que, comme prosateur, comme poète, ainsi que comme savant, il fût placé au premier

rang parmi ses compatriotes et contemporains, il avait passé ses dernières années dans un état de gêne voisin de la pénurie; et il eût sans doute succombé bien plus tôt, sans le sublime dévouement d'un ami, Raineri, dont le nom est désormais inséparable du sien. Le comte Léopardi, malgré son extrême impressionnabilité, avait beaucoup de douceur et de modestie. Il était vertueux, aimant; il vivait surtout de la vie de l'âme. On pourrait s'étonner qu'il eût été matérialiste, et plus encore peut-être, si l'on ne se rappelait quelles étaient les idées dominantes en philosophie au moment où Léopardi, adolescent encore, prenait sa place parmi les hommes remarquables du siècle, et s'il ne fallait reconnaître que l'imagination et l'instantanéité formant les traits les plus saillants de l'esprit de notre jeune poète, il avait pu, sans être moins poète et moins savant pour cela, se laisser surprendre, en fait de doctrines, par la superficie des faits, et conclure de l'épiderme la texture intime. Il n'échappa point à cette tendance en politique, et de là l'effervescence avec laquelle il se déclara contre le régime qui gouverne, régime qui peut avoir des améliorations à subir, mais que n'amélioreront pas de semblables démonstrations. On a du comte Léopardi : I. Des poésies italiennes recueillies, en 1831 et 1834, sous le titre général de *Canti*, et qui se composent, dans la dernière édition : 1^o de dix *Canzoni*, dont trois sont déjà citées (les deux premières avaient paru à Rome, en 1818; la troisième fut publiée à Bologne, en 1820; les dix ensemble furent imprimées pour la première fois à Bologne, en 1824, avec des notes philologiques très-importantes, et un morceau de haute portée en tête de la *canzone*

Bruto minore. Ce morceau a pour titre : *Comparaison des dernières paroles de Brutus et de Théophraste*; 2^o de *Versi*, Bologne, 1826, second recueil de pièces diverses, les unes originales (idylles, élégies, etc.), les autres traduites (*la Batrachomyomachie*, *la Satire de Simonide*, d'Amiorgos); 3^o de onze pièces nouvelles, non comprises dans l'édition de Florence, 1830, et qui firent leur apparition dans celle de Naples, 1834. Les *Canti*, tels que les présente l'édition de Naples, ont été reproduits par M. Ronna, t. XXXVII de la *Biblioteca italiana* de Baudry, Paris, 1841, in-32. II. *Opuscules moraux* (*Operette morali*), Florence, 1827. Ce n'est qu'au recueil des articles par lui donnés au *Nuovo Ricoglitore* de Milan et à l'*Antologia* de Florence; mais ce recueil est un des modèles et des monuments de la prose italienne au XIX^e siècle. Manzoni le proclamait, en 1830, le chef-d'œuvre de la prose italienne contemporaine. Les *Opuscules moraux* ont été réimprimés en partie à Naples, où l'auteur, les divisant en 2 volumes, en fit paraître le premier en 1835 (l'année d'après l'édition définitive des *Canti*). III. La traduction en italien d'un morceau grec de l'*Illustrium martyrum lecti triumphi* de Combefis (Paris, 1660, p. 88-132). IV. *L'Examen critique de la publication faite par MM. Mai et Zohrab de la traduction arménienne de la Chronique d'Eusèbe*, Rome, 1823. Ce travail, de haute critique et de vaste érudition, laisse cependant à désirer pour être de première force, et se ressent de la précipitation avec laquelle l'auteur le rédigea. Il ne rendit pas non plus assez justice à la publication du même ouvrage faite concurremment, à Venise, par Aucher. V. Les deux articles ci-dessus

relatés sur le *Philon Arménien*, édité par Aucher, et sur la *République de Cicéron*, retrouvée par Mai (tous deux, ainsi qu'on l'a dit, dans les *Effemervidi litterarie* de Rome, 1822, 1823), et beaucoup de petits morceaux qui parurent de 1824 à 1831, et dont il eût grossi ses *Opuscules moraux*, sans l'inquiète sollicitude du gouvernement des Deux-Siciles. VI. Une excellente édition de Pétrarque avec commentaires, Milan, 1826. VII. 1^o et 2^o Deux *Chrestomathies italiennes*, l'une en prose, l'autre en vers. De plus, Léopardi laissait plusieurs ouvrages manuscrits. Le plus remarquable, sans doute, est une épopée satirique en huit chants, à laquelle il venait de mettre la dernière main quand la mort interrompit sa carrière. VIII. Ensuite viennent les travaux philologiques, de 1814 à 1817, savoir : 1^o *Porphyrii de vita Plotini et ordine libror. ej. comm. gr. et lat.*, etc., 1814; 2^o une grande *Dissertation sur la vie et les écrits des principaux rhéteurs du II^e siècle* (Dion Chrysostome, Aristide, Hermogène et Fronton), 1814; 3^o un recueil de *Fragments des pères grecs du II^e siècle*, 1814; 4^o des *Fragments des historiens primitifs de l'Église* (ceux qui ont ouvert la voie à Eusèbe), 1814; 5^o les *Fragments et œuvres de Jules l'Africain*, comprenant aussi les *Cestes*, quoique non achevés, 1815; 6^o un *Essai sur les superstitions populaires des anciens*, 1815; 7^o le commencement d'une *Traduction des œuvres complètes de Fronton* (d'après l'édition de Mai, Milan, 1815), 1816; 8^o une lettre critique à Giordani sur les fragments de Denys d'Halicarnasse, trouvés par Mai dans un palimpseste ambrosien (on sait que de ces fragments fort nombreux, au reste, beaucoup étaient déjà connus, et que l'érudition du savant édi-

teur avait été en défaut sur ce point. Quant au manuscrit de *la vie de Plotin*, par Porphyre, il avait le mérite d'offrir, outre la traduction retouchée de Ficin en regard du texte grec, des notes sur cet opuscule important pour l'histoire de la philosophie, et qui, si l'on en excepte les articles un peu vagues d'Eunape sur Plotin et sur Porphyre, et quelques sèches indications des lexicographes et polygraphes grecs, est presque la source unique à laquelle on peut puiser pour la biographie de l'élève et du maître. Transmis, en 1810, par M. de Sinner, qui l'avait entre ses mains, à Creuzer, alors occupé de son édition des *Ennéades*, mais qui déjà, dit-il, avait envoyé toute la copie à Oxford, il a fourni à l'auteur de la célèbre *Symbolique* les matériaux d'une partie des *Addenda et corrigenda*, qui terminent son édition (t. III, p. 499), laquelle pourtant ne parut que bien long-temps après l'envoi de M. de Sinner, en 1835. Ce que l'on peut connaître du travail de Léopardi par cet extrait en donne une idée favorable, bien qu'on puisse y trouver et que Creuzer y ait trouvé à reprendre. Quant à ce que l'extrait ne fait pas connaître, on y remarque, suivant Creuzer, plus d'effervescence juvénile et d'imagination que de maturité d'esprit; ce qu'il se conçoit, et ce que nous inclinons à croire. Malgré cela pourtant et malgré le commentaire très-remarquable et fort long que Creuzer lui-même a joint à la *Vie de Plotin*, par Porphyre, il ne nous semble pas impossible qu'une publication du travail de Léopardi soit chose utile et importante, d'autant plus que les notes de Creuzer ne signalent pas tous les points dignes de remarque et ne résolvent pas toutes les difficultés. M. Gioberti a promis une édition des *œuvres complètes* de Léopardi. P—OT

LÉOPOLD (GEORGES-AUGUSTE-SIDES), littérateur allemand, naquit le 17 octobre 1755, à Leimbach, où son père était prédicateur, et reçut de lui sa première éducation. Du gymnase d'Ilefeld, où il se rendit ensuite (1771), il passa, en 1774, à l'Université d'Iéna, puis entra comme précepteur particulier dans une maison de Walkenried, et, au bout de trois ans (1780), il acheva ses cours à Göttingue, voulant y prendre ses degrés et faire des cours publics académiques. Mais appelé, en qualité de pasteur, à Steigerthal-Duchholz (toujours au comté de Hohnstein), et fixé dans ce pays par un heureux mariage, il abandonna complètement ses premières vues. Dans la suite, le gouvernement de Hanovre lui conféra, outre la paroisse (plus avantageuse) de Neustadt et Harzungen (1799), le double titre d'assesseur du consistoire du comté de Hohnstein et d'inspecteur des ecclésiastiques du pays. Aux devoirs inhérents à toutes ces charges, Léopold en ajoutait de nouveaux. Agronome zélé, il mit ses soins à propager, dans tout le cercle soumis à son influence, les modernes procédés de culture, toutes les fois qu'ils étaient conciliables avec l'économie, ou qu'ils amélioreraient notablement le produit. Il parlait, il écrivait en ce sens. Cependant, de ces sujets matériels il passait souvent aux arts, à la littérature proprement dite. Il était connaisseur en musique; et versifiait avec facilité. On lui doit, indépendamment de divers opuscules sur l'agriculture : I. *Pensées sur l'histoire de la musique*, 1780. II. *Joies et douleurs de Müller*, 1781, 3 vol. III. *Mélanges*, 1781. IV. *L'Hiver* (poème didactique en cinq chants), 1788. Nous approuvons un peu moins son admiration presque enfantine pour les énigmes sans mot

et les phrases sans fin de la franc-maçonnerie. Il mourut le 8 juillet 1827.

P—OT.

LÉOPOLD (CHARLES-GUSTAVE de), poète suédois, naquit, le 2 avril 1756, à Stockholm, où son père était contrôleur des douanes. Ayant obtenu un emploi plus important à Norrköping, il s'y rendit avec son fils, qui commença alors ses premières études. Le peu de fortune de cette famille ne permettait pas d'espérer que le jeune Léopold reçût une éducation brillante; mais le hasard fit qu'un Français, établi dans la même ville, ayant remarqué ses heureuses dispositions, forma le projet de les cultiver, et lui apprit sa langue. Cet homme généreux fut bientôt payé de ses soins, par les progrès qu'il vit faire à son élève, lequel, en peu de temps, sut aussi bien le français que sa langue maternelle. Après avoir terminé ses études dans l'école de Söderköping et au gymnase de Linköping, il entra à l'Université d'Upsal en 1773, et publia une dissertation latine : *De origine idearum moralium*. Sa poésie brillante et facile le fit dès-lors remarquer. Il composa, à la même époque, un *Discours sur la naissance du prince Gustave*, et, en 1778, une *Ode sur la naissance du prince royal Gustave-Adolphe* (depuis Gustave IV). Ce poème fut critiqué par le poète Kellgren, mais Léopold se défendit avec tant de politesse et de modération, que le résultat de ce débat fut, entre ces deux hommes célèbres, le commencement d'une amitié qui ne devait finir qu'avec leur vie. Ces deux poèmes, imprimés séparément, ne se trouvent pas dans le recueil des œuvres de Léopold. Obligé, pour vivre, de consacrer une partie de son temps à l'enseignement, il parvint, à force de travail et d'économie, à amasser une petite somme,

qui le mit en état de se rendre à Greiswald, pour y continuer ses études. Il y obtint le grade de docteur en philosophie (1781), après avoir soutenu une thèse sur cette question : *De origine juste introductæ proprietatis*. Peu de temps après, il publia une dissertation dont le sujet était : *Causæ cur tot veterum scripta perierint*, et il fut nommé agrégé de l'Université. Afin de le fixer en Poméranie, on le fit bibliothécaire du Conseil de Stralsund; mais l'amour de son pays natal l'emporta sur toute autre considération, et il quitta cette place pour retourner en Suède (1784). Arrivé à Upsal, il y retrouva d'anciens amis, parmi lesquels on doit remarquer le baron Ehrenheim. Le savant Liden, bon appréciateur des talents du jeune Léopold, lui confia la garde de la bibliothèque dont il avait fait présent à l'Université. Le comte de Creutz, l'un des hommes les plus sçavants de la Suède à cette époque, informé d'une correspondance que le jeune bibliothécaire entretenait avec le baron Ehrenheim, en conçut la plus haute idée, et s'empressa de faire connaître au roi cet ami éclairé des sciences et surtout de la littérature française. Gustave III fit venir Léopold à Stockholm, en 1786, lui donna un appartement au château, et paya toutes les dettes qu'il avait contractées pour ses études. Dès-lors, placé au milieu des savants et des hommes de lettres qui entouraient le monarque suédois, Léopold devint l'ami des Oxenstierna, Adlerbeth, Schröderheim, Armfelt, etc. Gustave III ayant fondé, dans la même année, l'Académie de Stockholm, nomma treize membres, qui durent en choisir cinq autres, afin de compléter le nombre de dix-huit. Léopold fut du nombre des cinq au

choix de ses confrères, et il justifia bientôt cette distinction par ses travaux et ses qualités personnelles. En 1787, il fut chargé de la bibliothèque de Drottningholm, et, l'année suivante, il devint secrétaire particulier du roi. Depuis ce temps, sa destinée fut intimement liée à celle du monarque. Gustave s'étant rendu, en 1789, en Finlande, pour y diriger les opérations de la guerre contre les Russes, ne tarda point à regretter la société des savants et des gens de lettres, qu'il avait laissés dans sa capitale, et il donna l'ordre à Léopold de venir le rejoindre. Chargé alors, comme les anciens bardes, de chanter les exploits des vainqueurs, ou d'adoucir les regrets des vaincus, le poète composa une *Ode sur la victoire de Hogland*, une *Épître sur le combat naval de Fredrichshamn*, et une autre *sur la bataille d'Utlis*. C'est dans cette dernière composition, qu'entraîné par les opinions de quelques ennemis secrets, que Gustave comblait de ses bienfaits, et qui, plus tard, devaient lui faire payer bien cher cet excès de confiance, il osa blâmer la sévérité de ce prince envers le colonel Hoestlko (voy. GUSTAVE III, XIX, 231). Ce passage fut très-applaudi par le parti de l'opposition, et Léopold, qui, sans doute, n'en avait pas senti toutes les conséquences, déplora amèrement l'erreur où il était tombé, quand il vit son bienfaiteur immolé par l'influence de ce même parti. Ce fut au milieu des camps que Léopold acheva sa tragédie d'*Odin*, et il la fit représenter, en 1790, au théâtre de Stockholm. Gustave lui écrivit, à cette occasion, une lettre très-flatteuse, en lui envoyant une bague de grand prix avec une branche de laurier, qu'il avait lui-même cueillie sur le tombeau de Virgile : « L'auteur de

« *Siri Brahe*, écrivait ce prince, en « faisant ses compliments à celui « d'*Odin*, le prie de vouloir bien lui « procurer un billet de parterre pour « demain, et il lui offre ces feuilles de « laurier, cueillies, il y a six ans, sur « le tombeau du plus grand poète du « siècle d'Auguste. Elles se sont un « peu fanées entre ses mains, mais « elles reprendront une nouvelle fraîcheur, lorsqu'elles seront placées « sur la tête du poète. » Cette tragédie et une autre intitulée *Virginie*, composée plus tard par Léopold, ont été traduites en français, par M. Vincens Saint-Laurent fils, pour être insérées dans la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, publiés chez Ladvocat, où elles se trouvent au tome IV. Léopold a enrichi la littérature suédoise de beaucoup d'autres productions non moins distinguées, notamment d'une traduction estimée de la *Métromanie* de Piron, qui fut jouée sur les théâtres suédois avec beaucoup de succès. Il a donné un grand nombre d'articles et de poésies fugitives dans les journaux et divers recueils. Il réussissait surtout fort bien dans le genre de l'épître, et, sous ce rapport, on n'a pas craint de le comparer à Voltaire. La mort de Gustave III, en 1792, le priva d'un puissant appui. Peu de temps après ce triste événement, l'Académie fut supprimée. Léopold, forcé de s'éloigner, se retira à la campagne, jusqu'au moment où on le rappela pour le rétablissement de l'Académie par Gustave IV, qui le dédommagea du long oubli dans lequel on l'avait laissé, en le décorant de l'Étoile polaire, et en le nommant conseiller de la chancellerie. En 1803, il fut élu membre de l'Académie des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités; et, l'année suivante, de l'A-

cadémie des sciences. En 1809, il fut anobli; et, six ans après, nommé commandeur de l'Étoile polaire, et enfin, en 1818, secrétaire-d'état. Il avait épousé, en 1790, la fille d'un conseiller de justice danois, non moins instruite que belle, et possédant, comme lui, entre autres talents, une connaissance parfaite de la littérature française. Léopold voyait d'heureux jours s'écouler à côté d'une pareille compagne; mais, en 1823, les deux époux furent frappés, presque en même temps, le mari d'une cécité absolue, et la femme d'une cruelle aliénation mentale, qui la conduisit au tombeau le 3 mai 1829. Léopold ne survécut pas long-temps à cette épouse chérie; il mourut, le 3 novembre de la même année, ne laissant aucun héritier de son nom. Une médaille, frappée pour le soixante-dixième anniversaire de sa naissance, lui avait été présentée par les Amis des lettres, le 2 avril 1826. Elle représente, d'un côté, le portrait du poète, avec cette inscription : *Au soixante-dixième anniversaire de la naissance de Léopold*, et, de l'autre, une lyre, avec cette légende : *Eclaire et guide*. — Les œuvres de ce grand poète ont été publiées, à Stockholm, 3 vol. in-8°.

B—L—M.

LEPAGE *de Lingerville* (LOUIS-PIERRE-NICOLAS-MARIE), né, à Montargis, en 1762, était médecin dans cette petite ville avant la révolution. Il en adopta les principes avec modération, et fut nommé en septembre 1792, par le département du Loiret, député à la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix; ce qui était l'opinion la plus sage que l'on osât prononcer. Envoyé bientôt après en mission à Orléans, pour y calmer des mouvements po-

pulaires occasionnés par la cherté des grains, Lepage n'y montra pas moins de modération, et il osa dénoncer les provocateurs d'une émeute qui venait d'éclater à Montargis contre le député Manuel, qui y avait été couvert de blessures, à cause de son vote en faveur de Louis XVI. Après la dissolution de la Convention nationale, en 1795, Lepage entra comme chef de bureau dans la loterie nationale, et il a conservé cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée le 7 sept. 1823. C'était, sans contredit, un des hommes de France qui savaient le mieux le latin et le grec. On lui doit : *Traité de la médecine, par Celse, latin et français en regard*, texte conforme à celui de l'édition de Léonard Targa, traduction de Henri Ninpin, revue et corrigée par M. L., docteur en médecine, Paris, 1821, 2 vol. in-12. Z.

LEPAIGE. V. PAIGE (LE), XXXII, 374-75.

LEPAYEN (CHARLES-BRUNO), agrotome, né à Metz, en 1715, y mourut le 11 novembre 1782. Il était membre de l'Académie royale de cette ville et procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Metz et d'Alsace. Outre plusieurs ouvrages inédits qu'il avait lus dans les séances de l'Académie, et dont on trouve la liste dans la *Biographie de la Moselle*, on a de Lepayen : I. *Essai sur les moulins à soie, et description d'un moulin propre à servir seul à l'organisine et à toutes les opérations du tord de la soie*, Metz, 1767, in-12. L'auteur y indique les moyens de simplifier les machines et de rendre les opérations moins coûteuses. La première édition, in-4°, imprimée aux frais de l'Académie de Metz, fut épuisée rapidement. II. *Description de la construction, qui s'est faite à Metz, de vaisseaux en maçonnerie propres à lo-*

ger et à conserver le vin, Metz, 1780, in-4° et in-12. III. *Observations nouvelles sur les vignes en treilles et sur les moyens de perfectionner cette nouvelle méthode de culture*. Ce mémoire, lu à la séance de l'Académie de Metz, le 15 novembre 1781, a été inséré presque en entier dans les *Affiches de Metz*, pour 1781 et 1782. — Jean LEPAVEN, fils du précédent, fut trésorier du département de la Moselle et secrétaire perpétuel de l'Académie de Metz. Il avait lu, dans les séances de cette compagnie, trois mémoires qui n'ont pas été imprimés, et dont la *Biographie de la Moselle* donne aussi les titres. Z.

LEPEL (GUILLAUME-HENRI-FERDINAND-CHARLES, comte de), savant scientifique poméranien, né le 2 mai 1755, au château de Nassenheide, avait d'abord été placé pour son éducation à l'Académie noble de Liegnitz. Il continua ses études à Francfort-sur-l'Oder, et alla les achever à Halle. Placé ensuite à la cour du prince Ferdinand, à Berlin, il crut bientôt se sentir de l'inclination pour la carrière diplomatique; et, de 1787 à 1790, il remplit les fonctions d'envoyé prussien à Stockholm. Sous le nouveau règne, il y éprouva des désagréments qui le refroidirent; et, revenu de sa mission, il résolut de se livrer entièrement aux lettres, aux arts et aux voyages. Il commença par visiter, passant par Vienne, l'Italie et la Sicile. Quelques années plus tard, il parcourut l'Italie septentrionale, la Suisse et les Pays-Bas. Partout, amateur et connaisseur, il rassembla les matériaux de superbes collections, et consacra à ses acquisitions pécuniaires la plus forte partie de ses revenus, qui étaient considérables. Il écrivait aussi de temps à autre, ou bien donnait des publications intéressantes qui doi-

vent rendre son nom cher aux amis des beaux-arts. Sa résidence principale était, après la terre de Nassenheide, Stettin. C'est là qu'il avait la majeure partie de ses trésors archéologiques, bibliographiques et autres. Il en avait aussi à Herrnhut. De plus en plus mécontent de la froideur du gouvernement prussien (car il ne trouvait pas plus de faveur sous Frédéric-Guillaume III que sous Frédéric-Guillaume II), il légua solennellement à l'Académie royale des Beaux-Arts de Munich, son inestimable collection de gravures des anciens maîtres, laquelle, rangée avec un ordre parfait et n'offrant pas de lacune importante, équivalait à une histoire figurée de l'art. Il lui légua aussi ses médailles, ses bustes, ses empreintes en plâtre et une riche bibliothèque. Le roi de Bavière, par reconnaissance, lui conféra la croix de l'ordre de l'Aigle-Rouge, deuxième classe. Le comte Guillaume de Lepel mourut le 20 janvier 1826. Deux autres grandes bibliothèques qu'il avait formées passèrent, la première au pasteur de Nassenheide (c'était la bibliothèque théologique), la seconde (c'était la bibliothèque botanique) à son neveu, le comte Léon Henckel de Donnersmark, à Mersebourg. A cette dernière était annexé un herbier considérable. Il avait créé aussi une collection de minéralogie, qu'il laissa au gymnase de Herrnhuters de Nieski. — On doit au comte de Lepel : I. Une édition de l'*Œuvre de Claude Gelée*, 1806. II (en français). Un *Catalogue des estampes d'après Raphaël*. (par Tauriscus-Eubæus, membre de l'Académie de Berlin et de Rome), 1819. III. Divers articles, tels que *la Madone de la galerie de Dresde*, par Raphaël (dans l'*Artistische Notizenbl. d. Abendzeitung*, 1825, n° 26). IV. Un *Mémoire sur Wielitzka*, et un *Mé-*

moire sur le marteau de voyage du minéralogiste (dans l'*Hist. nat.* de Voigt). V. Un *Catalogue* (alem.) de tous les tableaux de Raphaël, imprimé à Nassenheide, et qui n'a pas été mis dans le commerce. On annonce qu'il a laissé plusieurs manuscrits, parmi lesquels une *Histoire de la numismatique ancienne*, qui mériterait d'être imprimée, et une *Explication de l'Apocalypse*, qui vraisemblablement ne le sera jamais. P—OT.

LEPELLETIER (Dom LOTIS), né au Mans, le 20 janvier 1663, entra fort jeune dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. Il eut, pendant toute sa vie, un goût très-prononcé pour les antiquités philologiques. Un long séjour en Basse-Bretagne lui donna l'idée d'approfondir celles de la langue celtique. La connaissance exacte qu'il avait du grec et des langues orientales, lui fut d'un grand secours pour ce travail, et lui permit de rendre son Dictionnaire breton bien plus intéressant que tous ceux qui avaient été publiés jusqu'alors. Pour qu'il fût d'une complète utilité, il crut devoir donner l'étymologie de chaque mot. Persuadé que la connaissance de nos antiquités nationales se lie intimement à celle de la langue celtique, il remonte presque toujours à l'origine des mots qui la composent. C'est par cette méthode qu'il dépouille l'idiôme breton de tout alliage étranger, qu'il rapproche les mots de leur source, et qu'il fournit les moyens de discerner ceux qui sont vraiment bretons de ceux qui ont usurpé ce titre. Comme la langue celtique est plus altérée dans notre Armorique que dans le pays de Galles, dom Lepelletier compare les mots armoricains à ceux de cette province anglaise. Il se sert, pour cela, de l'excellent Dictionnaire de Davies; et la

comparaison qu'il fait a le double avantage de fixer la signification des mots, et de prouver, d'une manière évidente, l'identité des deux idiômes breton et gallois. Cette comparaison a encore pour résultat de restituer aux Celtes un grand nombre de mots que les Latins, les Français et même les Grecs leur ont empruntés. Dom Lepelletier consacra vingt-cinq années à la composition de ce dictionnaire, fruit de recherches immenses, auquel coopéra Roussel de Léon, que Lepelletier appelait son oracle. Bien que terminé en 1725, il ne parut qu'en 1752, sous les auspices et aux frais des États de Bretagne, avec ce titre: *Dictionnaire de la langue bretonne, où l'on voit son antiquité, son affinité avec les anciennes langues, l'explication de plusieurs passages de l'Écriture-Sainte et des auteurs profanes, avec l'étymologie de plusieurs mots des autres langues*, Paris, 1752, in-fol. Dom Taillandier, éditeur de ce dictionnaire, y a ajouté une préface curieuse, où il insinue que la langue bretonne n'a jamais eu de poètes, et déclare qu'elle n'est pas susceptible de se prêter à la versification. « C'est apparemment, dit-il, dans les rochers de la province de Galles que se sont réfugiés les anciens bardes bretons; car nous ne voyons pas que nos Bretons armoricains aient cultivé la poésie, et la langue, telle qu'ils la parlent, ne paraît pas pouvoir se plier à la mesure, à la douceur, à l'harmonie des vers. » Quand dom Taillandier s'exprimait ainsi, il avait, sans doute, oublié que nous possédons plusieurs poèmes en langue bretonne, tels que les *Prophéties de Gwincelan*, astronome breton du V^e siècle; la *Vie de saint Guénolé*, premier abbé de Landévenec; les *Amourettes du vieillard*; la *Destruction de Jérusalem par l'empereur Ti-*

tus, drame; le vieux *Dialogue entre l'eau et le vin*, etc. Le langage du savant bénédictin est d'autant plus étrange, en cette circonstance, que dom Lepelletier lui-même cite, dans son Dictionnaire, les poésies que nous venons d'indiquer. Les travaux récents de MM. Souvestre et de la Villemarqué, font, de plus en plus, ressortir l'erreur de Taillandier, et prouvent combien sont fondés les éloges que les écrivains du moyen-âge accordèrent à l'envi aux bardes de l'Armorique. Dom Lepelletier travailla aussi à la nouvelle édition du Glossaire de Ducange; mais, dégoûté du séjour de Paris, il laissa à d'autres le soin de la finir, et revint en Bretagne, où il mourut, en 1733, à l'abbaye de Landévenec. Il avait composé des notes sur l'édition de saint Jérôme de dom Jean Martianay; on en trouve quelques-unes dans son Dictionnaire breton.

P. L.—T.

LEPELLETIER de Saint-Fargeau (FÉLIX), né dans une famille distinguée de l'ancienne magistrature, doit sa malheureuse célébrité à la funeste destinée de son frère (voy. LEPELLETIER, XXIV, 215), peut-être plus encore qu'à sa conduite personnelle. Destiné dès sa jeunesse, comme cadet de famille, à la profession des armes, il était, lorsque la révolution commença, aide-de-camp du prince de Lambesc, et il entra avec lui dans les Tuileries, le 12 juillet 1789, à la tête d'un corps de cavalerie, pour dissiper les attroupements (voy. LAMBESC, LXX, 82). A cette époque, ainsi que son frère, il se fit remarquer par une aversion très-prononcée pour toutes les innovations; mais lorsque celui-ci, qui, en sa qualité d'aîné, était un des plus riches propriétaires de France, se fut lancé sans réserve dans le parti révolutionnaire, Félix

qui, comme cadet, était tout-à-fait sans fortune, abandonna également ses premiers principes, et il se précipita dans la révolution d'une manière encore plus violente. Dès-lors on le vit figurer au premier rang dans toutes les intrigues des démagogues, et vivre sans cesse entouré de misérables, dont sa naissance et son éducation devaient à jamais le séparer. Devenu, après la mort de son frère, tuteur de sa nièce encore enfant, il voulut attirer sur lui une partie de la considération dont les meneurs de ce temps-là cherchèrent à environner sa pupille. L'ayant conduite à la barre de la Convention, comme une orpheline abandonnée, il réclama pour elle la protection de l'Assemblée, qui sûrement lui était peu nécessaire; car son père lui avait laissé en mourant une fortune considérable. Sur sa demande, la Convention adopta sa nièce, au nom de la nation, et Barère saisit cette occasion pour faire décréter que l'adoption ferait désormais partie des lois de la république. Les auteurs du Code civil actuel ont eux-mêmes adopté cette loi, qui est entrée dans la législation française. On a prétendu que Félix Lepelletier avait voulu forcer sa nièce à l'épouser; mais rien ne constate cette violence (1). Après la

(1) Mlle Lepelletier, aussi remarquable par sa beauté que par ses richesses, épousa, en 1798, un jeune Hollandais, nommé De Witt, contre les intentions de son tuteur, qui alla jusqu'à invoquer l'autorité du Directoire exécutif et même celle du Corps législatif pour l'en empêcher. Le député Chazal fit, au Conseil des Cinq-Cents, un rapport sur cette affaire, et il dénonça positivement le ministre Bénézech, qui avait retardé le mariage. L'Assemblée reconnut, par un décret, que la loi qui avait adopté Mlle de Saint-Fargeau, ne donnait au gouvernement aucun droit sur sa personne. Elle épousa donc le jeune Hollandais qui avait eu l'avantage de lui plaire, mais qui ne la rendit point heureuse. Au bout de deux ans, le divorce rompit cette union, et mademoiselle Lepelletier épousa plus tard son cou-

mort de son frère, Félix Lepelletier se plongea de plus en plus dans le parti des démagogues, et il parut plusieurs fois à la société des Jacobins et à la barre de la Convention nationale où il prononça des discours empreints de la plus violente exaltation. Il n'accepta néanmoins aucun emploi pendant la terreur. En 1796, Carnot lui ayant offert celui de commissaire du Directoire à Versailles, il refusa avec dédain, lui déclarant qu'il le regardait comme un *tyran* et qu'il ne cessait de travailler à le renverser. Enveloppé dans la conspiration de Babeuf, comme un des chefs les plus dangereux de ce complot, il fut traduit par contumace à la haute-cour de Vendôme, qui l'acquitta. Sorti de sa retraite, il adopta un des enfants de Babeuf, et reprit de plus belle ses intrigues démagogiques. Il figura très-activement, en 1799, dans la société du Manège, et fut inscrit sur une liste de déportés, dressée après le 18 brumaire; mais qui, comme l'on sait, ne fut que comminatoire. On trouve encore Félix Lepelletier sur une seconde liste du même genre, après l'explosion du 3 nivôse (1800). Il fut alors arrêté encore une fois et transféré à l'île de Ré, d'où sa famille parvint à le faire sortir en 1803, avec le consentement tacite du gouvernement. Son apparition à Paris ayant donné lieu à quelques plaintes, il fut arrêté de nouveau et enfermé dans la prison du Temple, d'où il sortit bientôt pour être envoyé en surveillance au-delà des Alpes. Il en

sin, M. Lepelletier de Mortefontaine, l'un des partisans les plus zélés de la cause royale, lequel, après s'être fait remarquer à la tête du parti qui provoqua avec tant d'ardeur le retour des Bourbons au 31 mars 1814, périt si malheureusement peu de temps après par une chute de cheval. Sa veuve mourut quelques années plus tard,

revint en 1805, et sa fougue démagogique parut un peu calmée. Il se retira dans ses propriétés en Normandie, où il devint président du canton et maire de Bricqueville; et l'on n'entendit plus parler de lui jusqu'au retour des Bourbons, en 1814. Ayant alors perdu son titre de maire, il fit paraître une brochure sur le *Serment des fonctionnaires publics*, dans laquelle l'ancien démagogue commençait à découvrir ses couleurs, tout en montrant quelque zèle pour la Charte qu'il craignait de voir renverser par ceux qui, selon lui, avaient formé le dessein d'avilir et de *polluer* l'institution des maires et du régime communal. Il invoquait un génie puissant, pour qu'il vînt, disait-il, « précipiter dans le Tartare de la nuit les perfides déprédateurs des espérances du genre humain. » On pourrait croire que ce fut cette ridicule boursoufflure qui, dans le mois de mai 1815, attira sur lui l'attention des électeurs de Dieppe, si, immédiatement après le 20 mars, il ne s'était déclaré pour Bonaparte dans des proclamations où il prit la qualité de commissaire ou d'agent du nouveau gouvernement. Les électeurs le nommèrent donc membre de la Chambre des Représentants. (On prétend qu'ils n'étaient que douze.) Il déclara dans cette Chambre, dès les premières séances, que Bonaparte était le sauveur de la patrie; et le 23 juin, il proposa l'établissement d'un journal logo-tachygraphique, qui aurait eu seul le privilège de publier le compte-rendu des séances. Il se prononça, le 4 juillet, pour une déclaration de principes en tête de la nouvelle constitution : « Il est urgent, » dit-il, de déclarer à l'Europe sous « quel principe nous voulons vivre. » L'évangile de nos droits doit être le

« préambule de la constitution. » Lors de la communication qui fut faite, dans la même séance, de diverses pièces parmi lesquelles se trouvaient des proclamations de Louis XVIII, Lepelletier insista pour l'impression de ces dernières. Dès le 30 mars précédent, il avait manifesté ses sentiments sur ce prince et sur sa famille, dans une proclamation datée de Dieppe, où il exerçait, en qualité de *commissaire de l'Empereur*, les fonctions d'administrateur d'arrondissement : « Les Bourbons ont paru, disait-il, et la France a frémi ! L'Empereur a paru, les cœurs se sont pressés vers lui ! C'est au Champ-de-Mai que nous le proclamerons le véritable père de la patrie et de la liberté. » Après la dissolution des Chambres, Félix Lepelletier, compris dans l'ordonnance du 24 juillet, et mis en surveillance, fut définitivement banni par celle du 17 janvier 1816. Il sortit du royaume, et résida successivement à Bruxelles, et à Liège, dans le faubourg de Namur, où sa maison était le rendez-vous des exilés les plus marquants ; mais de nouvelles rigueurs contre les exilés l'obligèrent à se réfugier en Allemagne. Il fixa alors sa résidence à Offenbach, près de Francfort-sur-le-Mein, d'où une ordonnance royale lui permit bientôt de revenir à Paris. C'est dans cette ville qu'il passa les dernières années de sa vie, ne paraissant plus occupé d'affaires politiques, et témoignant quelque regret de sa conduite pendant la révolution. Il y mourut le 3 janvier 1827. Le tableau représentant la mort de son frère, peint par David, de qui M^{me} de Mortefontaine, sa nièce, l'avait acheté pour le faire disparaître, et que cependant elle avait confié à son oncle, passa par le testament de celui-ci

dans les mains d'un M. Hugoney, son ami ; mais les héritiers de cette dame le réclamèrent en justice, comme n'ayant été qu'un dépôt dans les mains de Félix Lepelletier, et devant en conséquence leur être restitué afin qu'ils pussent remplir les vœux de M^{me} de Mortefontaine, qui étaient de le tenir à jamais caché, pour ensevelir, dans l'oubli, autant qu'il lui était possible, les torts de son père. Le tribunal de la Seine, se montrant disposé à seconder ces pieuses intentions, ordonna, par jugement du 26 juillet 1837, que le tableau fût remis à M^{mes} de Boisgelin et de Talleyrand, filles de M^{me} de Mortefontaine. Félix Lepelletier a publié les *OEuvres de Michel Lepelletier*, son frère, avec une Notice historique, Bruxelles, 1826, in-8°. B—u et M—n j.

LE PENNEC ou **PENNEC**, (le R. F. CYRILLE), né dans le diocèse de Léon, fit profession au couvent des Carmes de Saint-Pol, le 15 mai 1611. La réforme opérée dans son ordre l'obligea depuis à renouveler ses vœux. Le R. F. Philippe Thibault, provincial de Touraine, faisant sa première visite au couvent d'Hennebon, en 1618, y trouva le P. Cyrille ; il fut si satisfait de sa piété et de son savoir, qu'il le nomma prieur de cette communauté. Notre bon religieux gouverna cette maison avec tant de sagesse, qu'il y fit bientôt renaître les beaux jours de la vie monastique. C'est le témoignage que lui a rendu le P. de Villiers, dans sa Bibliothèque latine des Carmes. Le P. Cyrille revint, vers 1630, au couvent de Léon, qu'il appelait son berceau, et y composa les ouvrages suivants : I. *Le dévot pèlerinage du Folgoët, avec le sommaire des pardons et indulgences concédées à cette sainte chapelle*, Morlaix, 1634, in-18. Un précis de cet opus-

cule a été publié à Rennes, en 1825, in-18, sous ce titre : *Le dévot pèlerinage de N.-D. du Folgoët, par le R. P. Cyrille Pennec, religieux carme, avec la liste des autres chapelles dédiées à la Vierge, dans l'évêché de Léon*. Ce précis a été fait sur un sermon du P. Le Pennec, et sur des titres du Folgoët, par M. Miorcec de Kerdanet, qui a rédigé le tout dans le style de 1634, pour le mettre à la portée des villageois bas-bretons, qui entendent mieux le vieux français de cette époque que celui du siècle où nous vivons. *Le dévot pèlerinage* a été reproduit en entier dans la nouvelle édition des *Vies des Saints de la Bretagne armorique*, par Albert Legrand, Brest, 1837, in-4°. II. *De la Salutation angélique, adjouctée des saints noms de Jesus et Marie et autres œuvres de la Vierge*, Morlaix, 1634, in-18. III. *Calendrier des Fêtes de la Vierge*, Morlaix, chez Nicolas du Brayet et Roberte Drillet, sa compagne, 1647, in-32 de 224 pages, suivi de la liste des églises et chapelles de Notre-Dame, basties sur l'évêché de Léon. Cette liste est la même que celle qui a été publiée à la suite du précis de 1825. Le P. Le Pennec a laissé en outre les manuscrits des quatre ouvrages ci-après : I. *Viridarium Carmeli, sive index chronologicus gravissimarum patrum generalium sacri ordinis Carmelitarum et nonnullorum clarorum ac illustrium virorum predicti ordinis*, manuscrit communiqué au P. de Villiers, à Orléans, en 1746, et qui fut ensuite remis dans les archives de la province de Touraine, à Rennes, en 1752. Cet opuscule, en 39 pages fort minutées, commençait à saint Bertholde, élu premier général des carmes, en 1103, et finissait à Théodore Strati, trentehuitième général. A la suite, on trouvait une notice, en 7 pages, de tous

les chapitres tenus dans la même province, depuis 1384 jusques et y compris 1644. II. *Le sacré fleuron du Mont-Carmel*. III. *Le sacré bocage de Notre-Dame de Berven*, chapelle située entre Lesneven et Saint-Pol de Léon. IV. *Gymnasium Carmelitarum, sive elogia clarorum virorum et scriptorum penè omnium sacri ordinis fratrum gloriosissimæ Deiparæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo*, de 172 pages. Ces quatre manuscrits n'ont pas été imprimés; toutefois le permis pour le *Sacré fleuron* se trouve dans le privilège pour le Pèlerinage, et à l'égard du *Bocage de Berven* et du *Gymnasium*, le P. Albert Massar, général des Carmes, avait, par lettres datées de Rome, du 15 sept. 1634, permis à l'auteur de les faire imprimer. Le P. Le Pennec mourut à Saint-Pol de Léon, le 1^{er} mai 1649. P. L.—T.

LEPILEUR (HENRI-AUGUSTIN), né à Paris, le 3 août 1763, était capitaine de frégate et chevalier de Saint-Louis, avant la révolution. Plus tard il se fit recevoir docteur en droit, philosophie et belles-lettres, fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes et littéraires, notamment de l'Académie celtique, de celles d'Angers, de Caen, de Leyde (ville où il résida quelque temps). Frappé d'aliénation mentale, il fut conduit à l'hospice de Charenton, où il mourut le 16 décembre 1828. On a de lui : I. *Traductions interlinéaires du hollandais en français*, Paris, 1805, in-8°. II. *Éléments de la langue hollandaise*, Leyde et Paris, 1807, in-8°. III. *Mélanges d'histoire, de littérature, de géographie, de morale*, etc., Leyde et Paris, 1808-1809, 3 vol. in-8°. Le premier volume contient un grand nombre de pièces variées, soit originales, soit

traduites ou extraites de différents auteurs français et étrangers. Il y a des exemplaires de ce volume qui portent au frontispice : *nouvelle édition*, Amsterdam et Paris. Les deux autres volumes sont relatifs à l'histoire de France et au droit public; il y en a aussi des exemplaires intitulés : *Recherches sur les lois constitutionnelles de la France*, depuis le roi Pharamond jusqu'à l'empereur Napoléon, précédées de Discussions de diverses questions de droit public; Leyde et Paris, 1809, 2 vol. in-8°. Au reste, l'ouvrage n'est pas terminé; le tome II s'arrête à la fin du règne de Louis XIV. IV. *Tableaux synoptiques* des mots similaires qui se trouvent dans les langues persane, sanskrite, grecque, latine, mæso-gothique, islandaise; etc., précédés de l'abrégé d'une grammaire analytique du persan, et d'un Essai sur l'analogie des mots persans entre eux, et avec ceux de plusieurs idiômes, Paris, 1812, in-8°, avec 4 tableaux. Z.

LEPITRE (JACQUES-FRANÇOIS), né à Paris, le 6 janvier 1764, était professeur de rhétorique en l'Université et chef d'une des maisons d'éducation de cette ville; lorsque la révolution éclata. Il en embrassa les principes avec zèle, et, après le 14 juillet, il fut nommé l'un des trois cents représentants de la première commune de Paris. Mais l'impossibilité de concilier les obligations que cette fonction lui imposait avec les devoirs de son état, lui fit donner sa démission, en 1790, et, suivant qu'il le dit dans ses *Souvenirs*, il resta éloigné des affaires jusqu'à la fin de 1792. Ainsi, il ne fut pas membre de la commune du 10 août, et il n'est pas, comme on l'a prétendu, le municipal qui, le 3 septembre, empêcha qu'on ne fit avancer Louis XVI vers la croisée où

l'attendait Mamin avec la tête de madame de Lamballe. Les études classiques étant alors presque abandonnées, Lépître se mit sur les rangs, et fut nommé, par la section de l'Observatoire, membre de la municipalité, dite *provisoire*, et qui fut installée le 2 décembre. Désigné par le sort pour être un des commissaires chargés de la surveillance de la famille royale, au Temple, ce fut le 9 qu'il s'y rendit pour la première fois. Déjà dévoué à Louis XVI, son attachement pour ce prince augmenta en voyant l'excès d'abaissement où l'avaient précipité les factions; qui n'avaient renversé le trône que pour usurper le pouvoir. Loin d'imiter la conduite de la plupart de ses collègues qui outrageaient souvent d'illustres infortunés, il fit tout ce qu'il put pour adoucir les mesures rigoureuses dont la famille royale était l'objet. De concert avec Toulan (v. ce nom, XLVI, 323), autre commissaire qui partageait ses sentiments, l'un, agile, intrépide; l'autre, moins actif et circonspect, ils procurent aux prisonniers des livres, des journaux, et s'acquittaient de leurs commissions au dehors. Un jour qu'il se trouvait de garde auprès de Louis XVI, ne sachant comment passer son temps avec un collègue taciturne, qui ne répondait que par un signe de tête, il demanda au roi la permission de prendre, sur la cheminée, les œuvres de Virgile : « Vous savez donc le latin ? lui dit ce prince. Oui, sire, répondit-il bien bas.

Non ego cum Danaïstrojanam excindere gentem

Aulide juravi,

Un regard expressif du roi lui prouva qu'il avait été compris. On passe sous silence des détails minutieux qui le concernent uniquement; mais on doit s'arrêter sur une anecdote qu'on vient

de publier, et qui, vu l'importance historique du fait qu'elle pourrait préjuger, mérite quelque examen. Lepitre, assure-t-on, a raconté que Louis XVI, apprenant sa condamnation, avait dit, lui présent : « Je suis bien sûr, au moins, que Manuel et Péthion ne sont pas du nombre de ceux qui l'ont votée. » Sans attaquer la bonne foi de l'auteur de ce récit, nous ferons observer que rien, dans les *Souvenirs* de Lepitre, ne donne lieu de présumer que ce commissaire ait été de service dans la Tour, depuis le 16 janvier, jour du premier appel nominal, jusqu'au 21 ; et, de plus, qu'il n'y est nullement parlé d'aucun des faits intéressants qui s'y sont passés, tandis qu'il rend compte des discussions qui s'élevèrent, relativement au procès du roi, dans les séances de la commune auxquelles il assista pendant cet intervalle. Il reparut au Temple peu de jours après la mort de Louis XVI, et fit hommage à Marie-Antoinette d'une romance qu'il avait composée sur ce triste sujet. Quand il y revint, il eut la satisfaction de voir la reine, elle-même, la faire chanter par le jeune roi, que la princesse, sa sœur, accompagnait. C'est d'après son écrit qu'on a présenté plusieurs des particularités qui précèdent ; et c'est appuyé sur des documents authentiques que nous le contredirons dans l'exposé des faits suivants. Après le 21 janvier, Toulan ayant aperçu que la vigilance des autres commissaires s'était beaucoup ralentie, conçut le hardi projet de faire évader du Temple Louis XVII et les princesses. Il le soumit à la reine qui voulut, avant tout, que ce projet fût examiné par Jarjayes (v. ce nom, LXVIII, 97), en qui Louis XVI avait toujours eu beaucoup de confiance. Porteur d'un billet de cette princesse, Toulan

se présenta chez ce général. Après des explications, il parvint à l'introduire dans la Tour ; le projet fut discuté devant Marie-Antoinette, et Jarjayes reconnut que, si l'on pouvait gagner un autre commissaire, il y avait possibilité de réussir. Lepitre fut désigné ; nul ne le méritait mieux que lui, si son énergie eût répondu à ses vœux : Toulan lui confia le projet. Des billets de la reine ont révélé qu'une forte somme offerte, d'après ses ordres et avancée par Jarjayes, détermina Lepitre à s'engager dans cette audacieuse entreprise. Nous ne reproduirons pas ici ces billets ; ils sont transcrits dans l'article de ce général, où, d'ailleurs, les mesures qu'il avait prises pour l'évasion sont suffisamment exposées. Au dire de Lepitre lui-même, la réussite paraissait assurée ; mais plusieurs détails dans lesquels il entre et où il s'attribue presque tout l'honneur de l'entreprise, persuadé que le général n'existait plus, sont démentis par les billets dont on vient de parler et qui ont été lithographiés. L'exécution du projet avait été fixée aux premiers jours de mars, lorsque ses irrésolutions, malgré la juste impatience de Jarjayes et les vives instances de Toulan, la firent différer d'un jour à l'autre. Ce fut en vain que la reine, et c'est lui-même qui nous l'apprend, daigna lui donner une mèche de ses cheveux et de ceux de ses enfans, avec cette devise : « *Poco ama ch'il morir* » « *tème ; c'est aimer peu que craindre* » « *de mourir ;* » rien ne put vaincre sa pusillanimité. Il a, d'ailleurs, exprimé toutes ses frayeurs, en s'appliquant dans la première édition de ses *Souvenirs*, ces vers qu'il a supprimés dans la seconde :

Et moi, qui tant de fois avais vu sans terreur
Et les bataillons grecs, et le glaive homicide,
Une ombre m'épouvante, un soufflé m'inti-
mide,

Je n'ose respirer, je tremble au moindre bruit, Et pour ce que je porte, et pour ce qui me suit (1).

Pour motiver sa conduite, Lepitre prétend qu'un soulèvement qui amena le pillage du sucre et du café chez les marchands de la capitale, avait fait ordonner la clôture des barrières et la suspension de la délivrance des passeports. Mais une vérification faite dans le *Moniteur*, sur les débats que ce soulèvement occasionna dans le conseil de la commune, au sujet de ces mesures, nous a démontré qu'elles n'ont pas été prescrites, d'autant qu'une loi défendait, sous peine de mort, de fermer les barrières sans un ordre de la Convention. Ce municipal n'a point ignoré ces faits, puisqu'il était président de la commission des passeports, ce qui l'avait mis à portée de se procurer ceux qui étaient nécessaires dans cette occasion. Enfin, Lepitre ne fut aucunement initié à un second projet que Jarjayes et Toulan proposèrent ensuite à la reine pour son évasion, seule, et qu'elle avait accepté, mais qui ne fut pas exécuté parce que, la veille du départ, cette ligne mère s'y refusa et écrivit au général l'admirable billet qu'on a transcrit dans l'article de ce dernier. Vers la fin de mars, Lepitre et Toulan qui, à raison de leur conduite envers les prisonniers du Temple, avaient déjà été dénoncés au conseil de la commune par leurs collègues, le furent de nouveau, et les dépositions de Tison et de sa femme aggravèrent les dénonciations. Hébert, si fameux sous le nom de *Père-Duchesne*, demanda contre eux le scrutin épuratoire, et ils cessèrent d'être compris au nombre des commissaires chargés de la surveillance de la Tour. Néanmoins, Lepitre fut, peu de temps après, réélu

par sa section à la municipalité définitive, mais sa nomination fut rejetée par trente-deux autres sur quarante-huit. Avant la mise en jugement de Marie-Antoinette, il fut incarcéré à Sainte-Pélagie, ainsi que quelques autres commissaires qui avaient adouci, autant qu'il leur était possible, la captivité de la famille royale. Ils figuraient dans l'acte d'accusation « comme ayant été corrompus par les promesses de cette princesse et ayant conspiré avec elle contre la sûreté de l'État; » ce qui était annoncer qu'ils ne tarderaient pas à éprouver le même sort. Mandés tous au tribunal révolutionnaire, comme témoins, Lepitre parut devant la reine; on lui adressa de nombreuses questions, insistant principalement sur les conférences secrètes; il nia tout. Marie-Antoinette, plus occupée des autres que d'elle-même, sut trouver les moyens de ne compromettre aucun des commissaires qui avaient respecté ses malheurs. Après cet interrogatoire, il fut reconduit, pour attendre que l'on instruisît son procès, à Sainte-Pélagie, où il eut pour compagnon de chambrée un autre chef d'institution, Lebœuf, accusé d'avoir osé dire qu'il fallait mettre Télémaque entre les mains du jeune prince. Le 23 nov., ils furent amenés devant le tribunal, ainsi que plusieurs autres commissaires auxquels on reprochait d'avoir eu des intelligences avec le Temple. Les débats durèrent deux jours, pendant lesquels Mathey, concierge de la tour, inculpa vivement Lepitre et Toulan. Celui-ci était en fuite; mais aucun membre du nouveau conseil ne déposa contre les accusés. « Cette commune, dit Lepitre, commençait à rivaliser avec la Convention; elle voulait décimer celle-ci à son gré, et ne pas souffrir

(1) Delille, *Énéide*, II.

que l'on portât la moindre atteinte à son propre pouvoir, en osant sacrifier quelques-uns de ses membres. Voilà ce qui sauva ceux qui siégeaient alors dans le conseil, et j'échappai derrière eux. » Après la mort de Robespierre, Madame Royale, traitée avec un peu plus d'égards, obtint la permission de se promener dans le jardin du Temple, et madame Cléry, femme du fidèle serviteur de Louis XVI, loua dans une maison voisine deux chambres dont les croisées donnaient sur ce jardin. Lepitre composa plusieurs romances dont cette dame fit la musique; elle et une de ses amies les chantaient en s'accompagnant sur la harpe, tandis que la jeune princesse, assise sur une caisse, ou sur un pot à fleurs renversé, se plaisait à les écouter. Tous les jours ce petit concert avait lieu; des curieux remplissaient la rue, lorsque, le jour de la Saint-Louis, la police prit de l'humeur et intima l'ordre de cesser les concerts. A la journée du 13 vendémiaire (1795), Lepitre présidait l'une des sections de Paris qui se soulevèrent contre la Convention, autant pour s'opposer à ce qu'elle se perpétuât dans ses pouvoirs, que pour favoriser un mouvement royaliste. Un décret ayant renvoyé les présidents et secrétaires de ces sections devant une commission militaire, Lepitre parvint à se soustraire à ce mandat d'arrêt, dont ses amis obtinrent la révocation. Enfin, il accepta les fonctions d'électeur, en 1797, puis, il fut appelé au conseil municipal; mais le Directoire annula sa nomination. Lepitre résolut alors de se borner à la profession qu'il avait continué d'exercer avec des chances plus ou moins utiles. Cependant, il avait transporté son établissement du quartier Saint-Jacques à celui du Marais, dans un fort bel

hôtel, rue Saint-Louis. Là, par ses talents pour l'instruction, sa maison devint l'une des plus renommées de Paris. Lors de la Restauration, il fut présenté à Madame, duchesse d'Angoulême, le 9 mai 1814, et cette princesse lui dit : « Je n'ai point oublié » et je n'oublierai jamais les services » que vous avez rendus à ma famille ». Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Ayant cédé son établissement, en 1816, il fut nommé professeur de rhétorique au collège de Rouen, d'où il passa avec le même titre au collège de Versailles. Lepitre mourut dans cette ville, le 18 janvier 1821. On a de lui : I (en société avec Picard). *La première réquisition*, pièce républicaine en un acte, représentée en 1793, sur le théâtre de la Cité; non imprimée, le manuscrit est perdu. II (avec madame Dufrenoy). *Armand, ou le Bienfait des perruques*, pièce anecdotique, en prose mêlée de vaudevilles, donnée aux Troubadours, 1799, in-8°. Lepitre ne fut pas nommé à cause de ses fonctions. III. *L'Aveugle supposé*, comédie en un acte, en prose et en vaudevilles, 1809, in-8°. IV. *Histoire des dieux, des demi-dieux et des héros adorés à Rome et dans la Grèce*, nouvelle édition, 1814 et 1819, in-12. V. *Quelques Souvenirs, ou Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le 8 décembre 1792 jusqu'au 26 mars 1793*, 1814, in-8°; deuxième édition, 1817, in-8°. Outre les faits que nous avons rectifiés, il y a des erreurs en ce qui concerne Louis XVII et Toulau. VI. *Cinq romances composées, en 1793 et 1795, pour les illustres prisonniers du Temple*, musique de madame Cléry, 1814, in-4°. E—K—D.

LEPREDOUR (LOUIS-JOSEPH-MARIE), naquit le 2 juillet 1758, à Pleyben, en Bretagne. Après avoir

terminé ses études au collège de Quimper, il fit son cours de droit à la faculté de Rennes, et fut reçu avocat au parlement, en 1779. Il plaida avec beaucoup de succès à Quimper et à Châteaulin. On se rappelle notamment ceux qu'il obtint dans une affaire difficile et importante, où il eut pour adversaire l'avocat Royou, connu depuis par différents ouvrages historiques. Ami sage et éclairé de la liberté, il applaudit au début de la révolution, et devint procureur de la commune de Châteaulin, qu'il habitait. Élu ensuite juge au tribunal civil de cette ville, puis membre de l'administration du département du Finistère, il participa, en cette dernière qualité, à la délibération par laquelle cette administration organisa, à la fin de 1792, une garde dite *départementale*; c'était la seconde du Finistère. Sur l'appel des Girondins, elle fut dirigée contre Paris, dans le but d'y assurer l'ordre et l'exécution des décrets de la Convention. Les Girondins ayant succombé dans leur lutte contre les Montagnards, un décret d'accusation fut porté, le 9 juillet 1793, contre l'administration du Finistère, séant à Quimper, que la Montagne voulait punir d'arrêter ses envahissements et de chercher à maintenir l'inviolabilité de la représentation nationale. Quelques-uns des administrateurs, prévenus à temps, parvinrent à se soustraire à une arrestation. Leprédour fut de ce nombre; et, plein de confiance dans les sentiments de générosité de ses concitoyens, ce fut à Châteaulin même qu'il se retira. Il y resta plusieurs mois, et telles étaient l'affection et l'estime qu'il s'était conciliées, que pas une voix ne s'éleva pour révéler le lieu de sa retraite, bien qu'il apportât peu de précautions à la cacher. S'il eût persévéré quelque

temps encore, sa tête était sauvée; mais, fort de sa conscience, de la pureté de ses intentions, il résolut de mettre un terme à une inaction qui ne lui permettait plus de servir son pays, et, de son propre mouvement, que sa famille essaya vainement de combattre, il vint se constituer prisonnier au château de Brest. La procédure dont il fut l'objet, ainsi que vingt-cinq de ses collègues, fut dirigée avec la plus grande activité, par le tribunal révolutionnaire, établi en cette ville, à l'instar de celui de Paris (c'est ainsi qu'il se qualifiait lui-même dans ses jugements); et il les condamna le 3 prairial an II (22 mai 1794), à la peine capitale, qu'ils subirent avec le calme et la sérénité qu'ils avaient montrés pendant leur détention et le cours des débats. Rien ne fut épargné pour donner au supplice des vingt-six administrateurs du Finistère, le même éclat qu'aux exécutions de Paris. Quatre mille hommes étaient sous les armes, et des piquets placés sur divers points de la ville, pendant que les victimes furent promenées par tous les carrefours, en attendant que le bourreau Ance, s'emparant de la proie qu'il avait hautement réclamée au moment où les accusés s'étaient assis sur la sellette, pût remplir de leur sang le vaste entonnoir qu'il avait disposé près de la bascule de l'échafaud! Une circonstance, peut-être unique dans les annales judiciaires, c'est que la minute authentique du jugement qui, d'après les formalités d'usage, désigne nominativement les vingt-six accusés, et cite LEPRÉDOUR (*Louis-Joseph-Marie*), comme l'un d'eux, ne le comprend point, dans le dispositif, au nombre des condamnés, et n'en fait plus aucune mention. Un tribunal d'appel eût vu, sans doute, dans

cette disparate, un motif de cassation; mais, dans ces temps horribles, à quelle autorité recourir! Le tribunal révolutionnaire jugeait en dernier ressort, et celui de Brest, pour parvenir plus sûrement à condamner, sans la moindre entrave, les administrateurs du département du Finistère, ne leur laissa pas même l'apparence de la défense, puisqu'un gendarme, placé près de chacun d'eux, le sabre nu, avait ordre de les assassiner au moindre mot qu'ils eussent essayé de prononcer, et que le président Ragmey interroquait les avocats pour les interroger sur leurs opinions personnelles, en ajoutant que leur réponse dicterait les mesures qu'il aurait à prendre contre eux-mêmes. Leprédour était âgé d'environ 36 ans lorsqu'il périt sur l'échafaud. Il laissait six enfants en bas-âge, dont trois fils. Le premier est médecin en chef de la marine à Rochefort; le second, après avoir long-temps administré le quartier des classes de Quimper, est employé au port de Brest, comme garde-magasin-général; le troisième, capitaine de vaisseau, est auteur des ouvrages suivants, très-utiles aux navigateurs : I. *Résumé des opérations hydrographiques faites sur la côte occidentale d'Afrique, dans les années 1826 et 1827, à bord de la frégate la Flore et de la goëlette la Dorade*, Paris, 1828, in-8°. II. *Instructions nautiques sur la navigation de la mer de Chine, traduites de l'anglais de James Horsburgh*, Paris, Imp. royale, 1824, in-8°. Ce n'est qu'un extrait de l'ouvrage suivant, dont il forme, sous la date de 1834, le quatrième volume augmenté. III. *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde, tirées et traduites de l'anglais de Horsburgh*, Paris, Imprimerie royale, 1837-1839, 5 vol. in-8°.

P. L.—T.

LEPRIEUR de *Blainvilliers* (*Anne-Charlotte-Honorée BELLOT*), née le 13 juin 1764, morte à Paris, le 23 juin 1820, était la fille de Florent-Charles Bellot, médecin distingué, et l'épouse de l'un des maires de Paris. Elle fit jouer, sur le théâtre de la Gaîté, vers 1800, une comédie en un acte et en prose, intitulée : *le Thé, ou l'Usage à la mode*, non imprimée. Elle a laissé dans son portefeuille d'autres ouvrages dramatiques et divers projets d'établissements de bienfaisance, particulièrement pour la classe des domestiques. Celui de ses projets dont elle s'occupait le plus concernait les chiens, et avait pour but de prévenir les accidents de la rage. On a encore de cette dame : I. *L'Heureuse Rencontre, ou le Pouvoir d'un bon exemple*, comédie en 2 actes et en prose, par M^{me} R. L. P***, représentée sur le théâtre des Jeunes-Élèves, rue de Thionville, le 1^{er} sept. 1806, Paris, 1806, in-8°. II. Des articles dans le *Journal littéraire* de Clément de Dijon, dans le *Courrier des Spectacles*, rédigé par Lepan, et dans d'autres feuilles. III. *La bonne Mère*, romance. IV. *La Bergère de Blainvill...* (Blainvilliers), romance. Ces deux morceaux, dont les paroles et la musique sont de M^{me} Leprieur de Blainvilliers, ont été gravés. Z.

LEPRINCE (NICOLAS-THOMAS), né à Paris, en 1750, fut successivement employé à la Bibliothèque du Roi, au dépôt des livres imprimés, puis à celui des manuscrits, ensuite inspecteur de la librairie près la chambre syndicale de Paris, et inspecteur au recouvrement des livres dus à la Bibliothèque du Roi, dont S. M. le nomma secrétaire, en 1789. Il fut dépouillé de cet emploi, en 1792, par Carra, Chamfort, et, depuis ce temps, vécut dans la retraite. Il mourut à Lagny, le

31 déc. 1818. Leprince a publié : I. *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1782, un vol. in-12. II. *Petite Bibliothèque des Théâtres*, Paris, 1783 et années suivantes, in-18. Il rédigea cette collection en société avec Baudrais (voy. ce nom, LVII, 307). III. *Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de M. Hue de Miroménil*, Paris, 1781, in-4°, tiré à 12 exemplaires. Leprince déposa, en manuscrit, à la Bibliothèque du Roi, lors de sa retraite, une *Bibliothèque pittoresque, ou Catalogue raisonné des livres qui traitent de la peinture, sculpture, architecture, gravure, perspective, etc.* — On l'a quelquefois confondu avec son frère cadet, René LEPRINCE, auteur de *Lettres sur l'époque de plusieurs inventions du moyen-âge, des moulins, de l'horlogerie, etc.*, dans le *Journal des Savants*, de 1779 à 1782, et tirées à part, in-12. Il s'y trouve un morceau très-intéressant sur l'origine du violon, que M. Fayolle a inséré dans ses *Notices sur Corelli, Tartini, Gaviniés et Viotti*, 1810, in-8°. On doit encore à René Leprince une édition du *Traité du choix et de la méthode des études*, par l'abbé Fleury, corrigée et augmentée d'après un manuscrit de l'auteur, Nîmes et Paris, 1784, in-12. Z.

LEPROUST (le P. PIERRE), né à Poitiers, le 4 déc. 1624, n'eut pas plutôt terminé ses études, qu'il voulut embrasser l'état religieux et entrer dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Le prieur du couvent de Poitiers, auquel il s'adressa, l'examina, reconnut la solidité de sa vocation, mais exigea, à cause de sa jeunesse, qu'il attendit quelque temps. Après dix-huit mois passés dans les prières, Leproust, âgé de dix-sept ans, commença son noviciat sous le nom de *Frère Ange*, qu'il conserva tou-

jours. Dès qu'il eut prononcé ses vœux solennels, le 25 mars 1642, il fit son cours de philosophie, celui de théologie; et les succès qu'il obtint dans l'étude de ces sciences déterminèrent ses supérieurs à le charger de les enseigner à son tour, après qu'il eut été ordonné prêtre. Il y avait environ dix ans qu'il professait d'une manière remarquable; quand on l'appela au ministère de la chaire. Le P. Leproust prêcha successivement, et toujours avec un zèle vraiment apostolique, en Berry, en Bretagne et à Paris. Sa parole simple, mais solide, toucha partout les cœurs de ses auditeurs, dont un grand nombre lui durent leur retour à la religion. Entraînée par ses accents persuasifs, presque toute sa famille se voua à Dieu. Il avait quatre frères et quatre sœurs, tous plus jeunes que lui. Trois de ses frères entrèrent dans l'ordre des Capucins. Le plus âgé fut un laborieux missionnaire, l'autre un prédicateur distingué. Le troisième, prêtre séculier, eût pu arriver aux plus hautes dignités, s'il eût voulu tirer parti de la considération dont il jouissait auprès de la cour de Rome, où son esprit et son érudition l'avaient fait appeler par un cardinal, qui se l'était attaché en qualité de théologien. Il préféra vivre, loin du monde, dans le couvent de Poitiers. Deux de ses sœurs se firent religieuses au monastère de Notre-Dame, à Châtellerault, et y furent des modèles de régularité. Les vertus et la capacité du saint religieux lui acquirent une si grande considération parmi ses confrères, que, dans un chapitre tenu à Montmorillon, en 1659, ils le nommèrent prieur du couvent de Lamballe. A peine arrivé à son nouveau poste, il fit célébrer avec pompe la fête de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, religieux au-

gustin, puis archevêque de Valence, en Espagne, que le pape Alexandre VII avait solennellement placé, l'année précédente, au nombre des saints. Nommé visiteur, en 1662, Leproust continua de résider à Lamballe. Ce fut alors qu'il fonda une congrégation dont les membres, liés à Dieu par les trois vœux de religion, durent se dévouer au service des pauvres dans les hôpitaux, notamment dans ceux où, comme en Bretagne, ce pieux service était le plus négligé. Trois demoiselles nobles et animées d'un zèle charitable secondèrent le projet du P. Leproust, qui les établit, en 1662, dans l'Hôtel-Dieu de Lamballe, appelé le *Petit-Hôpital*. C'est ainsi que commença la société des Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, société qui s'étendit bientôt dans plusieurs villes de Bretagne, telles que Saint-Brieuc, Moncontour, Dol, Saint-Malo, Reines, Quimper, Concarneau, Landerneau, Brest, Mallestrois, Châteaubriand, et qui a formé ensuite des établissements hors de la province, principalement à Paris, où elle possède quatre maisons, et où réside maintenant la supérieure-générale. Le pieux fondateur de cette société eut à vaincre bien des obstacles pour la consolider. Dès qu'il y fut parvenu, il lui donna des constitutions rédigées avec l'esprit de sagesse dont il était rempli. La règle du tiers-ordre de Saint-Augustin fut celle qu'il lui fit adopter, en la soumettant au gouvernement d'une supérieure-générale élue par toutes les sœurs, secondée par des assistantes élues comme elle, et investie du droit de nommer et de révoquer les supérieures des maisons que desservait la société. Nommé, en 1671, provincial de son ordre, le P. Leproust fut obligé de partager son temps entre les soins à donner à sa

propre congrégation et ceux que réclamait sa récente fondation. Son zèle suffit à tout pendant les neuf années que durèrent ses nouvelles fonctions. A leur expiration, il s'occupa, avec une sollicitude presque exclusive, de la prospérité d'une œuvre qu'il regardait comme très-importante, et à laquelle il continua ses soins jusqu'à la fin de ses jours. Il paraît que, dans les dernières années de sa vie, tourmenté par de graves infirmités, il habita le couvent des Petits-Augustins de Paris (aujourd'hui le palais des Beaux-Arts). Il mourut le 16 octobre 1697, et fut inhumé dans le cloître de cette maison. L'épithaphe inscrite sur son tombeau a été respectée par la révolution, quoique une partie du couvent ait été détruite. En 1834, avant la démolition du cloître, les dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve demandèrent et obtinrent la permission de recueillir les restes de leur pieux instituteur, qu'elles déposèrent dans la chapelle de leur maison principale. M. de Quélen, archevêque de Paris, assisté de deux de ses vicaires-généraux, fit l'ouverture du tombeau du P. Leproust, dont les ossements furent trouvés dans la position indiquée, tant par l'acte de son décès, que par la situation de la pierre tumulaire. M. l'abbé Tresvaux (t. 5 de sa *réédition des Vies des saints de Bretagne*, par D. Lobineau), a consacré au P. Leproust une notice, à laquelle nous avons emprunté les détails qui précèdent. La vie de ce religieux, écrite par le P. Hivard, son petit-neveu, est conservée manuscrite chez les dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve de Paris. On peut voir aussi l'*Histoire des ordres monastiques*, par le P. Hélyot, t. 3; une lettre sur la mort du P. Leproust, à la fin des constitutions des Hospitalières de Saint-

Thomas-de-Villeneuve, et l'acte de décès de ce père, aux archives de la ville de Paris. P. L—r.

LEQUEUX (MICHEL-JOSEPH), architecte, né à Lille, le 25 décembre 1756, fut assassiné le 15 avril 1786, par un jardinier auquel il donnait des ordres, en dirigeant les travaux de l'intendance. Lille doit à cet artiste, ainsi enlevé à la fleur de l'âge, plusieurs édifices de fort bon goût, tels que la salle de spectacle, l'intendance et l'hôtel des comptes. C'est aussi sur ses dessins qu'on a élevé le Palais-de-Justice de Douai. Z.

LEQUINIO (JOSEPH-MARIE), conventionnel, fut un des missionnaires les plus féroces du fameux Comité de salut public. Né à Sarzeau, près de Vannes, vers 1740, il était un très-mince avocat en Bretagne, et s'occupait, faute d'autres affaires, d'écrits et de spéculations agricoles, lorsque la révolution commença. Il en adopta la cause avec beaucoup de chaleur, et réussit à se faire nommer maire de Rennes, puis juge au tribunal de Vannes, et enfin député à l'Assemblée législative, en 1791. On a remarqué que, dans cette assemblée, son premier discours fut un acte de modération et de sagesse; il parla avec force contre les mesures de rigueur que l'on voulait prendre à l'égard des émigrants. Mais, revenant bientôt à ses pensées habituelles, Lequinio s'exprima avec une grande violence contre les prêtres insermentés, et proposa de ne conserver de traitement qu'aux ecclésiastiques qui se mariaient. Le 1^{er} janvier 1792, il vota pour la mise en accusation des princes français, et demanda que le séquestre fût apposé sur les biens des émigrés. Dans le mois de février suivant, il publia un pamphlet sur la nécessité du divorce, et, le 6 avril, il

prononça un long discours sur l'amélioration des finances. Réélu à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, en regrettant que *la sûreté de l'état ne permit pas de le condamner aux galères perpétuelles*; et assurant que « si la peine de la dé-
« tention obtenait la majorité, ce ne
« serait qu'au bagne qu'on pourrait
« l'enfermer. » En avril 1793, Lequinio, envoyé à l'armée du Nord, y fut remplacé par Gossuin. A son retour, il fit décréter que les évêques qui s'opposeraient au mariage des prêtres, seraient déportés; et, bientôt après, il retourna en mission pour faire exécuter, dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, l'incarcération des suspects. Dans le mois de septembre, il fit imprimer un ouvrage, intitulé : *Les préjugés détruits*, dans lequel il prit le titre de *Citoyen du globe*. Il fut ensuite chargé d'aller avec Laignelot *régénérer*, c'est-à-dire bouleverser le port de Rochefort, mettre en fuite ou envoyer à la mort ce qui pouvait y rester encore des chefs de la marine. Sa correspondance suffit pour donner une idée de ses opérations. Il écrivit « qu'ayant
« lutté dans l'église avec le curé, il
« avait terrassé les mystères par les
« arguments, et que le peuple, après
« avoir hué son pasteur, venait de
« nommer l'église le temple de la Vé-
« rité. » Le 17 novembre, il manda encore « qu'il avait eu l'avantage de
« trouver, à Rochefort, plus de *guil-*
« *lotineurs* qu'il n'en voulait, et qu'a-
« près en avoir choisi un, il l'avait
« fait manger avec lui et ses collè-
« gues, Guezno et Topsent. » Il annonça, quelque temps après, qu'il venait de brûler lui-même la cervelle à deux Vendéens, dans la prison où ils étaient renfermés, et de donner l'ordre d'en fusiller 500... Lequinio

étendit ses opérations révolutionnaires à Lorient, Brest, La Rochelle et dans la Vendée. « J'ai dit partout, mandait-il à cette époque à la Convention, qu'il ne fallait plus faire de prisonniers vendéens, et il faudrait, en effet, ce décret pour finir cette guerre. » De retour à Paris, il fit, le 7 mai 1794, à la tribune des Jacobins, un pompeux éloge du discours prononcé à la Convention par Robespierre sur l'immortalité de l'âme. Peu de temps auparavant, il avait fait parade de l'athéisme le plus dégoûtant. Robespierre lui-même repoussa ses éloges avec dédain, et le dénonça, quelques jours après, dans la même tribune, comme un adulateur, prouvant qu'il était en contradiction avec lui-même, puisque, dans ses pamphlets, il s'était efforcé de démontrer qu'il n'existait point d'Être-Suprême, et que tout finissait pour l'homme avec la vie. Lequinio voulut se disculper; mais on refusa de l'entendre. Après la chute de la *Montagne*, on le vit, le 6 nov. 1794, proposer de décréter qu'aucun législateur ne pourrait être membre d'assemblées populaires; mais cette proposition, qui causa de grands débats, fut rejetée. Le 30 décembre, il fit la motion, en désignant le fils de Louis XVI, qui restait prisonnier au Temple, de *purger le sol de la liberté du dernier rejeton de la race impure du tyran-roi*. Dans le courant de mai 1795, il quitta l'Assemblée sous prétexte de mauvaise santé; mais la Convention, où on l'accusa de machiner quelques complots de concert avec les débris des terroristes, lui ordonna de revenir à son poste. A son retour, il voulut se justifier, et déclara qu'il abhorrait également les *buveurs de sang* et les *ambitieux*, les *terroristes* et les *royalistes*; mais ce langage ne le sauva pas des dénonciations, et enfin,

le 8 août, il fut décrété d'accusation pour cruautés et vols commis dans la Vendée, à Rochefort et à La Rochelle; entre autres, pour avoir mangé habituellement avec les bourreaux, qu'il avait surnommés les *vengeurs du peuple*; avoir, du fruit de ses rapines, payé 12,000 liv. de dettes, acquis des propriétés, et fait passer des sommes considérables à son frère, ancien moine trinitaire à Vannes; avoir (ainsi que Guezno et Topsent) fait servir la guillotine de tribune aux harangues; avoir brûlé lui-même la cervelle à des détenus; avoir forcé des enfants à tremper leurs pieds dans le sang de leurs parents exécutés, etc., etc. Lequinio fut compris dans l'amnistie, décrétée en août 1796, sur la proposition de Camus. Il s'est beaucoup occupé d'agriculture, et a souvent écrit, dans la *Feuille du cultivateur*, sur les prairies artificielles et autres objets d'économie rurale. Bertrand-Moleville, qu'il avait dénoncé à l'Assemblée législative, l'accuse, à son tour, dans son *Histoire de la Révolution*, d'avoir reçu, en 1786, des États de Bretagne, une somme de 12,000 livres pour des plantations de mûriers, qu'il n'a jamais faites. Sous le Directoire, Lequinio fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, et exclu par la loi du 22 floréal (12 mai 1798). Après le 18 brumaire (9 nov. 1799), bien qu'il eût été remarqué dans les rangs de l'opposition, il se présenta plusieurs fois pour demander une préfecture, et peu s'en fallut qu'il ne l'obtînt, protégé comme il l'était par son collègue et son ami Fouché. On lui donna une place d'inspecteur-forestier, qu'il occupa peu de temps. Nommé ensuite sous-commissaire des relations commerciales à Newport, dans les États-Unis, il y resta plusieurs années. Lequinio mourut avant la Restauration.

Considéré sous le rapport littéraire, ce révolutionnaire est au-dessous de la médiocrité; c'était un phraseur, un orateur monotone, qu'on ne pouvait lire ou entendre sans bâiller, même quand il essayait d'être raisonnable. Il a publié : I. *Élixir du régime féodal*, autrement dit, *Domaine congéable*, 1790, in-8°. II. *École des laboureurs*, journal imprimé d'abord à Rennes, ensuite à Paris, en 1791. III. *Les préjugés détruits*, 1792, in-8°; 1793, in-8°; 1798, in-8°. IV. *La richesse de la république*, 1792, in-8°. V. *Des fêtes nationales*, 1794, in-8°. VI. *La guerre de la Vendée et des Chouans*, 1795, in-8°. VII. *Philosophie du peuple, ou Éléments de philosophie politique et morale, à la portée des habitants des campagnes*, 1798, in-12. VIII. *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura*, 1801, 2 vol. in-8°. Lequinio avait d'abord dédié cet ouvrage à Bonaparte; son hommage n'ayant pas été agréé, il se contenta de changer trois ou quatre mots à la dédicace, et l'adressa au tonnerre. B—U.

LERBER (SIGISMOND-LOUIS), né à Berne, en 1723, y mourut le 20 avril 1783. Il cultiva, avec succès, la poésie et le droit public de sa patrie, où il fut membre du conseil des Deux-Cents, puis bailli de Trachselwaldt. En 1748, il obtint la chaire de droit à l'Académie de Berne. On a de lui une excellente dissertation, qu'il publia, à cette occasion : *De fontibus juris patrii*, réimprimée plusieurs fois. En 1752, il fit imprimer, à Zurich : *De legis naturalis summa, liber singularis*. Il a eu part aux nouvelles ordonnances du droit civil de Berne, publiées en 1782. Il fit paraître en 1746, à Cologne, et depuis, en 1747, à Zurich, ses *Essais de Poésies*, auxquels il faut joindre la *Vue d'Anêt*, poème

descriptif, inséré d'abord dans le *Journal helvétique*, puis imprimé à Berne en 1776, in-8°. Ses *Essais sur l'Étude de la Morale* ont été publiés dans la même ville en 1773 et 1776, in-8°; la seconde édition contient aussi quelques poésies. Enfin, une édition de ses *Poésies et opuscules philosophiques* a paru à Berne, 1798, in-8°. U—I.

LEREBOURS (M^{me} MARIE-ANGÉLIQUE ANEL), née, en 1731, d'une famille honorable, reçut une brillante éducation, et parut dans le monde avec tous les avantages de la fortune, de l'esprit et des grâces extérieures. Ayant fixé les regards de M. Lerebours, contrôleur-général des postes, elle l'épousa, et se trouva ainsi dans une haute position (1). Son goût, ses connaissances en littérature, et son habileté fort remarquable en peinture, lui valurent, dans le cours de sa longue carrière, de nombreux et illustres amis, entre autres d'Alembert, Dupaty, Roncher, Dupont de Nemours. Elle connut aussi J.-J. Rousseau, qui lui donna l'idée de son *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*. Cet ouvrage, publié sous le voile de l'anonyme, eut un très-grand succès, et il fut réimprimé plusieurs fois en Hollande et à Paris. L'auteur ne mit son nom qu'à la troisième édition, qui est de 1775. Il fut traduit en allemand, en danois, approuvé, lors de sa publication, par la Faculté de médecine de Paris, et loué par le célèbre praticien Tissot. M^{me} Lerebours lui donna un *Supplément* en 1772. Cette dame mourut à l'Arche, près le Mans, en 1821, âgée de 90 ans. — LEREBOURS

(1) Lerebours, contrôleur-général des postes, a publié, en 1760 : I. *Observations sur les Manuscrits de feu M. du Marsais*, in-12. II. Des *Mémoires* sur les moyens d'éclairer Paris, et sur d'autres sujets. Il fut pendant plusieurs années directeur-général de la *Gazette du Commerce*.

(*Pierre-René*), son fils, était membre de la commission des secours publics, à Paris, et fut mis hors la loi le 29 juillet 1794, sur le rapport de Barère. Il se tint caché, pendant quatre jours, dans le bois de Boulogne; partit de nuit pour la Suisse, et, après avoir habité cette contrée pendant plusieurs années, il rentra en France, et fut nommé, par Bernadotte, en 1799, directeur-général des postes de l'armée. Il fut ensuite commissaire près l'administration du Mont-Tonnerre, directeur des contributions à Aix-la-Chapelle, puis à Laval et enfin au Mans, jusqu'en 1816, époque où il fut admis à la retraite. Il a publié : I. *Mémoire sur la nature et l'origine du droit de pêche et sur les causes du dépeuplement des rivières*. II. *Sur la répartition de l'impôt foncier et sur le cadastre*. — Son fils a débuté avec succès au Théâtre-Français, sous le nom de *Victor*. M—Dj.

LERICHE. Voy. RICHE (LE), XXXVIII, 9.

LERICHE DE LA POPELINIÈRE. Voy. POPELINIÈRE, XXXV, 402.

LERINS (VINCENT de). Voy. VINCENT, XLIX, 116.

LERMINIER (THÉODORIC-NILAMON), médecin renommé, naquit à Saint-Valery-sur-Somme, en 1770. Il était encore en bas âge, lorsqu'il perdit son père et sa mère : une de ses tantes, habitante de Reims, le recueillit, et prit soin de sa première enfance. Il fut ensuite placé au collège d'Abbeville, et y resta jusqu'à ce qu'il eût achevé ses études. De là, il vint suivre les cours de médecine à Paris; mais, sur l'entrefaite, la révolution éclata. Dépourvu de fortune, indécis d'ailleurs sur la carrière qu'il lui convenait d'adopter, il se jeta provisoirement dans l'état mi-

litaire, et partit comme simple soldat. Bientôt, toutefois, il fut attaché, comme chirurgien, au service des ambulances. Vers 1799, il obtint son congé, et vint reprendre ses études médicales à Paris. Corvisart le distingua autant peut-être pour ses belles qualités que pour le talent réel d'ailleurs qu'il montrait, et lui aplanit la route des succès. En 1800, Lerminier fut reçu docteur, et, s'étant fixé à Paris, il se fit une clientèle choisie. Décoré, en 1805, du titre de médecin expectant de l'Hôtel-Dieu, et, en 1808, de celui de médecin par quartier, pour le service de la maison impériale (après la mort de Leclerc), il l'augmenta encore. Il avait justifié cette faveur, en déployant autant d'habileté que de courage pendant les graves épidémies que répandirent, en 1805, dans les départements de la Bourgogne, les prisonniers Austro-Russes dirigés sur ce point de la France, et il se montra, sous tous les rapports, le digne collègue de Desgenettes. Après 1807, la nomination qui récompensa ses services, jointe aux guerres perpétuelles de l'empire, ne tarda point à le fixer presque exclusivement à l'armée. Il suivit Napoléon en Espagne, en Russie, en Saxe, et, partout avec les preuves d'un vrai talent médical, il donna celles d'une intrépidité supérieure à tous les orages, d'un désintéressement au-dessus de toutes les séductions. Pendant la révolte de Madrid, il courut parmi les insurgés des périls imminents, et n'y fit tête qu'à force de sang-froid et d'impassibilité. Tandis que Moscou était en proie à l'incendie, que le Kremlin commençait à brûler, il traversa les flammes, donnant l'exemple aux employés de l'ambulance, afin d'aller retirer de ce palais des malades qui indubitable-

ment eussent péri. Quand l'empereur l'envoyait à quelques-uns de ses officiers supérieurs, de ses généraux, malgré les instances pressantes de ces riches militaires, il se refusait invinciblement à tout paiement, et opposait à tout ce qui pouvait lui être dit à cet égard que, médecin de l'empereur, il devait ses soins à tous. Il rendit aussi des services éminents à la Pitié, en 1813, lorsque l'encombrement et les miasmes de tant de blessés y développèrent le typhus. Les événements de 1814 le rendirent à la pratique civile. Il ne retrouva pas immédiatement la clientèle que tant d'excursions lui avaient nécessairement fait perdre, et d'autre part, on peut comprendre, d'après la règle qu'il s'était tracée pendant son service à la maison impériale, qu'il n'était pas riche. La Restauration, en le nommant médecin en chef à l'hôpital de la Charité, fit un digne choix, et améliora notablement sa position, qui, quelques années après, se retrouva satisfaisante, quoique loin encore d'être égale à ce qu'elle avait été. Son cours de clinique était suivi fructueusement par un très-grand nombre de jeunes gens. On a dit et répété que son enseignement au chevet des malades était insuffisant et vague, qu'il avait le diagnostic peu caractérisé, le pronostic peu sûr. Si l'on veut dire par là que Lerminier n'égalait pas en promptitude et en précision de coup-d'œil les génies médicaux du premier ordre, les Boerhaave, les Corvisart, cette appréciation serait juste; mais, si, comme le ton du reproche le donne à penser, on voulait reléguer par là Lerminier au-dessous du second rang, ce serait une injustice. Lerminier avait le malheur de s'exprimer difficilement, et l'on pouvait attribuer à un vice de conception ce qui n'était chez lui

qu'un défaut dans l'énonciation des idées. Ceux qui le suivaient assiduellement, et qui se faisaient à sa manière d'examiner et de parler, ne le trouvaient point inférieur à sa place, et peuvent encore en rendre le témoignage. C'est principalement à ses cours et sous ses yeux qu'a été rédigé le *Cours de clinique médicale*, d'Andral et Louis, dont on doit le regarder comme collaborateur quant au fond des choses, et qui devint classique dès son apparition. Lerminier avait de vastes connaissances en botanique, ainsi que dans toutes les parties de la matière médicale, ce qui se liait du reste à sa méthode qui, nous l'avouons, se ressentait un peu trop des anciennes théories de l'humorisme. En revanche, nous louerons sans restriction le soin avec lequel il avait étudié les eaux minérales tant de France que d'Allemagne; peu de médecins en France auraient lutté avec lui sur cette matière. Lerminier mourut en juin 1836. Ainsi que l'indique ce qui précède, il a laissé les plus honorables souvenirs comme homme. Il était de l'Académie royale de médecine, en quelque sorte depuis sa fondation; et Bourdoïn se l'était adjoint pour le service des épidémies du département de Seine-et-Oise. Lerminier écrivait peu. On n'a de lui que sa thèse de doctorat *Sur les crises*, 1805, et quelques articles dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, de Panckoucke.

P—OT.

LEROUX (JEAN-JACQUES), docteur-régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, professeur et doyen de la nouvelle, naquit à Sèvres, département de Seine-et-Oise, le 17 avril 1749. Reçu bachelier, en 1776, et docteur en 1778, il se fixa dans la capitale, où il exerçait sa profession avec succès, lorsqu'il fut appelé à jouer un rôle as-

sez remarquable et dangereux au commencement de notre révolution. Nommé officier municipal et administrateur des établissements publics, en 1790, époque où l'infortuné Bailly était maire de Paris, il s'opposa constamment aux efforts des désorganiseurs. Envoyé comme commissaire, le 17 juillet 1791, jour de l'exécution de la loi martiale, Leroux fut chargé de proclamer cette loi, et il portait un petit drapeau rouge, qu'il devait déployer en faisant les trois proclamations ordonnées pour dissiper les attroupements nombreux qui s'étaient formés au Champ-de-Mars. Dans le dessein d'éviter une dangereuse collision, Leroux parla avec les principaux chefs de ces attroupements, et les décida à envoyer une députation vers le corps municipal assemblé. Mais, à son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, il trouva le grand drapeau rouge arboré, et, malgré tous ses efforts, il ne put faire rapporter l'arrêté pris par le corps municipal, ni empêcher la funeste expédition qui coûta la vie à tant d'individus. Sa protestation contre l'arrêté du conseil fut consignée sur les registres de la municipalité. Lorsque Péthion, Danton, Manuel et autres fougueux démagogues remplacèrent la moitié des honnêtes gens qui avaient composé le corps municipal et le conseil-général de la commune, Leroux eut le malheur d'être conservé par le sort. Au 10 août 1792, il exposa plusieurs fois sa vie, avec son collègue Borie, pour sauver la famille royale. Il devait être proscrit, et il le fut. Obligé de se cacher à sa campagne de Senteny, située auprès de Brie-Comte-Robert, pour se soustraire à trois mandats d'arrêt qui avaient été lancés contre lui, il faillit être arrêté un matin; mais il eut le bonheur

de s'échapper et de trouver un asile sûr chez un ami, qui, en le recueillant, s'exposait lui-même à être mis hors la loi. Dans tous les cas, il avait pris ses précautions : persuadé que, s'il tombait dans les mains de ses ennemis, et qu'on ne l'eût pas tué pendant la défense qu'il aurait faite, sa condamnation aurait été promptement exécutée, il portait, dans le bouton supérieur de sa redingote, une dose de sublimé corrosif, qu'il aurait avalée pour se soustraire au supplice de la guillotine. Durant son séjour à Senteny, il consacrait ses moments de loisirs, et il n'en manquait pas, à donner des leçons de lecture, d'écriture et de calcul à plusieurs enfants des habitants de ce village. Les dangers qu'il courut à ces époques de terreur, de proscription, de misère et de deuil, le firent renoncer pour toujours aux affaires politiques. Rendu à sa famille et à sa profession, par les soins de son ami Fourcroy, qui était parvenu à faire lever les mandats d'arrêt dont il était frappé, Leroux fut nommé, lors de la création de l'École de santé, depuis Faculté de médecine, l'un des professeurs de cet établissement, et c'est encore à Fourcroy qu'il dut sa nomination à ce poste honorable. En 1810, il succéda à Thouret, dans les fonctions de doyen de la Faculté. Continuateur de l'enseignement clinique, fondé par Desbois de Rochefort, et porté par Corvisart à un si haut degré de splendeur, Leroux rendit d'importants services dans cette carrière, et traita les jeunes gens, avec tant de bonté et de bienveillance, qu'ils le surnommèrent le *père des élèves*, titre dont il se glorifiait avec raison, car il l'avait mérité. Le conseil de salubrité, dont il faisait partie, lui dut aussi plusieurs rapports sur divers sujets relatifs à la

santé publique des habitants de Paris. En 1814, Leroux fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur par le roi. A la création de l'Académie royale de médecine, en 1820, il devint membre titulaire de cette compagnie savante. Lorsque, sous le prétexte de réorganiser la Faculté sur de nouvelles bases, ce corps enseignant fut supprimé, en 1823, par une ordonnance royale, rendue sous le ministère déplorable, Leroux fut une des nombreuses victimes de cette ordonnance, et dut cesser ses fonctions de doyen et de professeur, pour ne conserver que le stérile titre de professeur honoraire de la Faculté nouvelle. Il venait d'atteindre l'âge de 83 ans, lorsqu'il succomba, presque subitement, à une attaque de choléra, en avril 1832. Voici la liste de ses ouvrages imprimés : I. *Table indicative des matières et des auteurs, pour les 65 premiers volumes du Journal de médecine de Bacher*, Paris, 1778, in-4° de 400 pages, ouvrage qui a exigé une patience peu commune. II. *Rapport fait à l'École de Médecine de Paris, sur la clinique d'inoculation*, par MM. Pinel et Leroux, 1797. III. *Discours prononcé le 30 juillet 1806, pour l'inauguration des salles de clinique*, in-4°. IV. *Compte-rendu à l'École de Médecine*, Paris, 1807, in-4°. V. *Discours prononcés sur la tombe de Leclerc*, en 1808; *sur la tombe de Baudelocque*, en 1810; *sur la tombe de Thouret*, en 1810; *sur le cercueil de Corvisart*, en 1821; *sur la tombe de Hallé*, en 1822; in-4°. VI. *Discours prononcé à la séance publique de la Faculté de médecine, le 14 novembre 1810*, in-4°. *Instruction sur le typhus, fièvre des camps, des hôpitaux, des prisons*, Paris, 1814, in-8°. VIII. *Réflexions sur l'établissement d'une Société royale de médecine et de*

chirurgie, Paris, 1814, in-4°. IX. *Mémoire en réponse à un écrit anonyme intitulé : Observations présentées au roi sur la Faculté de médecine*, par J.-J. Leroux et Desormeaux, Paris, 1815, in-8°. X. *Mémoire et plan d'organisation pour la médecine et la chirurgie*, par MM. Leroux et Dupuytren, Paris, 1816, in-4°. XI. *Règlement de la Société d'instruction médicale*, Paris, 1818, in-8°. XII. *Rapport sur le cimetière de la ville de la Ferté-sous-Jouarre*, par le baron Desgenettes et Leroux, Paris, 1820. XIII. *La Journée de Salamine*, tragédie-lyrique en 4 actes. Cette pièce, composée en 1793, fut présentée et reçue à l'Opéra, accompagnée de la musique de Wolf, mais ne fut jamais jouée, parce que le changement des circonstances politiques décida l'auteur à la retirer : imprimée seulement en 1819, in-8°, elle eut une seconde édition en 1822, mais à petit nombre d'exemplaires, destinés uniquement, et sans aucun changement, aux amis de l'auteur. XIV. *Essais de littérature*, Paris, 1830, 2 vol. in-8°. C'est une série de petits poèmes adressés par Leroux à plusieurs membres de sa famille et à quelques-uns de ses amis : la plupart sont accompagnés de notes, dans lesquelles nous avons puisé la biographie de l'auteur, qui n'a fait imprimer cet ouvrage qu'à un petit nombre et seulement pour ses intimes. Les quatorze fables que renferme le 2^e volume, se font remarquer par la naïveté, l'abandon et une douce morale. Sa versification est facile, mais passablement prosaïque; il convient lui-même qu'il aurait pu mieux faire, sans une certaine dose de paresse, qui l'empêchait de revoir ses écrits, pour en perfectionner le style. Toutefois, il y a plus d'élévation, de mouvement et d'énergie dans la Jour-

née de Salamine, que dans les autres poésies de l'auteur. Il travaillait à un *Cours sur les généralités de la médecine pratique*, que la mort l'a empêché d'achever. Leroux a été rédacteur principal pendant dix ans, du *Journal de médecine de Bacher*, et ensuite propriétaire-éditeur de la continuation de cet ouvrage périodique, sous le titre de *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, par Corvisart, Leroux et Boyer. R—D—N.

LEROUX - DUCHATELET

(LOUIS-ONUPHRE), député sous la restauration, naquit à Arras, en 1763, d'une ancienne famille de magistrature. Après avoir fait de bonnes études, terminées au collège de Navarre à Paris, il fut reçu, en 1788, au Conseil supérieur d'Arras, en qualité de conseiller, et à la chancellerie de ce même conseil, en qualité de garde-des-sceaux. Des affaires relatives à ces deux charges l'avaient amené dans la capitale, lorsque, à l'époque des premières élections, il fut nommé, quoique absent, officier municipal d'Arras. Il ne remplit ces fonctions que neuf mois. Envoyé à Paris pendant sa gestion, pour y solliciter la rentrée des fonds communaux dont on s'était emparé, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on voulait renverser le trône. De retour à Arras, il donna sa démission et se retira à la campagne. Peu de temps après, le règne de la terreur commença, et il fut forcé de revenir dans la ville, qu'on lui donna pour prison. Devenu suspect, il fut transféré de cachot en cachot, et partagea avec sa famille, la persécution que lui attirait l'émigration de son frère puîné, garde-du-corps du Roi. Malgré ces vexations, il osa plus tard, voter trois fois publiquement contre Bonaparte en faveur des Bourbons, et, sur la demande du préfet

de son département, il donna par écrit les motifs de son vote. A l'époque du 20 mars 1815, Leroux était sous-préfet par intérim; mais il se démit de ses fonctions, refusa de signer l'acte additionnel, et fit brûler les proclamations de Bonaparte qu'on avait envoyées dans ses bureaux. En même temps, son fils unique suivait le Roi à Gand. Nommé membre de la Chambre des Députés par le département du Nord, en septembre 1815, il continua de professer les mêmes opinions, parla plusieurs fois, et y prononça surtout un discours sur le budget, remarquable par la sagesse de ses vues, dans lequel il traça le tableau des administrations gigantesques de Bonaparte, et fit voir le contraste de ces établissements avec les principes que ramenait la légitimité. Il fit successivement une critique sévère des divers ministères, et proposa de fixer le minimum de tous les traitements à 30,000 francs avec interdiction de cumul. Dans tout le cours de la session, Leroux-Duchâtelet vota avec la majorité, et il ne fut en conséquence point réélu après l'ordonnance du 5 sept. 1816. Retiré dans une modeste habitation près d'Arras, il ne s'y occupa plus que de littérature, et y mourut en 1835. Il a publié : *Des assemblées provinciales, ou de la nécessité de réorganiser les administrations municipales et de les mettre en harmonie avec les principes de la Charte*, 1818, in-8°. Cette brochure est extraite d'un ouvrage beaucoup plus considérable, sur les *Mœurs des peuples et des gouvernements*, qu'il se proposait de publier, lorsque la mort l'a frappé. On a encore de lui : *Des finances, d'après le système présenté par Sully à Henri-le-Grand, adapté à la situation de la France*, 1818, in-8°;

et quelques brochures pseudonymes en faveur des émigrés. M—D j.

LEROY de la Corbinaye (CHARLES), lexicographe, naquit à Saint-Brieuc, le 21 novembre 1690. Son père, avocat au Parlement de Rennes, lui fit commencer ses humanités chez les Bénédictins de Pont-le-Voi. Ces religieux, charmés des heureuses dispositions qu'il montrait pour l'étude, l'engagèrent à entrer dans leur ordre; mais, après quelques mois de noviciat, le jeune élève, ne se sentant point de vocation, vint à Paris, où il suivit un cours de philosophie au collège du Plessis. S'étant trouvé en relation avec des imprimeurs, il prit goût à l'art typographique, et en 1721, il accepta, dans la maison de Faulcon, imprimeur du roi, à Poitiers, le modeste emploi de correcteur, qui exige plus de connaissances qu'on ne le croit communément, et que de savants hommes, tels que Jean de Lascaris et Frédéric Sylburg n'ont pas dédaigné de remplir. Leroy consacrait à la littérature, et surtout aux études grammaticales, les loisirs que les devoirs de sa place lui laissaient, et lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 3 juillet 1739, il avait mis la dernière main à un ouvrage important auquel il doit sa réputation, et qui fut publié sous le patronage de M. Lenain, intendant du Poitou, et des cardinaux de Rohan et de Soubise. C'est un *Traité de l'orthographe française, en forme de dictionnaire*, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'étymologie et la prononciation, etc., imprimé chez Faulcon, Poitiers, 1739, in-8°, précédé d'une longue préface contenant des observations sur l'usage des accents, sur toutes les lettres de l'alphabet, sur la formation du pluriel, etc. Dans le corps du Dictionnaire, le lexicographe s'attache moins à donner la

signification des mots qu'à en discuter l'orthographe d'après les divers sentiments des auteurs. Dès son apparition, cet ouvrage fut accueilli avec une grande faveur. Il peut passer, disait le Journal de Verdun (août 1739), pour un fort bon abrégé du Dictionnaire de l'Académie, et de ceux de Furetière et de Richelet. Selon l'abbé Goujet (*Biblioth. franç.*), de tous les traités d'orthographe qui avaient paru jusqu'alors, aucun n'avait égalé celui-ci par l'exactitude, l'ordre, la méthode et l'utilité que l'on pouvait en retirer; et il ajoutait que le nom de l'auteur avait de pair avec ceux de nos grammairiens les plus estimés. Le succès du livre justifia ces éloges; une 2^e édition parut en 1742; une 3^e, avec un avertissement de l'abbé Goujet, en 1747; une 4^e, revue et augmentée par Restaut, en 1752; une 5^e en 1764; une 6^e, augmentée par Rondet, en 1775. Toutes ces éditions, sorties des presses de l'imprimerie Faulcon, firent donner au *Traité de l'orthographe*, le nom de *Dictionnaire de Poitiers*. Il en a paru dans la même ville, chez François Barbier, une nouvelle édition, 1792, in-8°. On en a fait aussi un abrégé in-12, sans parler de nombreuses contrefaçons tant en France qu'à l'étranger. Quoique l'ouvrage ait été revu, corrigé, presque entièrement refondu par des continuateurs, c'est à Charles Leroy qu'appartiennent le fond et la forme qui constituent le mérite de ce lexique. Il est un peu suranné aujourd'hui que nous possédons tant de vocabulaires analogues et même plus estimés; cependant on peut encore le consulter utilement. P—RT.

LEROY (CHRÉTIEN), savant français, naquit, le 29 octobre 1711, à Wadelencourt, près Donchery (et non à Sedan, comme l'ont écrit des bio-

graphes), fut très-long-temps professeur au collège du cardinal Lemoine, se distingua, de 1739 à 1744, par diverses pièces de poésie latine, obtint la chaire de rhétorique à la mort de Crevier, et, devenu enfin professeur émérite, mourut en 1780. Il possédait le grec un peu mieux que généralement on ne le savait en France au XVIII^e siècle, et ses ouvrages élémentaires sur cette langue ont été de quelque utilité; jamais pourtant il ne prit rang parmi les trois ou quatre hellénistes français de cette époque, et ce rang, en effet, ne lui était pas dû. Il était plus fort en latin, et même, ainsi que nous allons le voir, c'est lui qui se chargea de défendre la cause du latin moderne, fort spirituellement attaqué par les académiciens de la Rochelle, et il rompit deux lances à cette occasion. La question, selon l'usage, resta en litige comme elle l'était avant cette discussion; en général, on peut dire qu'en France, le vent, à cette époque, était contre la latinité moderne, et aussi que Leroy ne trouva pas sous sa plume les arguments les plus décisifs en faveur de la thèse qu'il plaidait. On a de lui : I. Des poésies latines qui n'ont point été réunies (toutes existent séparément in-4^o) dont les titres sont : 1^o *Ecloga in pacis reditum cum Pet. Fromentin in Mazar. eloq. prof. publicam de pace orat... haberet*, die 23 jul. 1739; 2^o *Ecl. in restitutam regis valetudinem et incriptio* (lors de la fameuse maladie de Metz), 1744; 3^o *Epithal. Philippi Hisp. inf. et Ludovicæ-Elis., Lud. XV regis filiæ*, 1739. (Il s'agit du mariage du duc de Parme, don Philippe cadet de don Carlos, son prédécesseur à Parme, et alors roi des Deux-Siciles, avec la fille aînée et bien-aimée de Louis XV, Marie-Louise-Elisabeth);

4^o *Ludovici XV de Marte triumphus* (Ode), 1739 (à propos de la paix de Vienne de 1739, qui assurait les Deux-Siciles à la seconde géniture d'Espagne, établissait la tertio-géniture à Parme, et donnait à la France l'expectative de la Lorraine; 5^o *Stanislao I^o Polon. regi, duci Loth. et Barriæ... proavo Burgundiæ ducem recens ortum...*, *Lucina gratulans*, 1755 (Cette pièce, en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, est de Leroy, quoique imprimée sous le nom d'un de ses élèves, Lamberti de Torniel); 6^o *Ode Lud.-Franc.-Guill. Joly de Fleury, reg. adv. et proc. gen. design.*, 1741; 7^o *Musis, cum Arm. de Rohan-Vantadour, abb. et pr. Marbacensis... convalesceret, carmen*, 1740; 8^o *Religio Sorbonæ gratulans cum Arm. de Rohan, card. ep. argentin., Franciæ eleem., Sorb. domum prid. k. maii a. 1743 provisor inviseret*, 1743, in-4^o. De toutes ces pièces, la 5^e se trouve à la suite du *Quo potissimum*, etc. II. Plusieurs discours latins : 1^o *D. Caroli magni... Laudatio* (pour la saint Charlemagne, au collège de Navarre), 1744; 2^o *Quantum litteris debeat virtus* (pour les prix, 12 août), 1751; 3^o *Quo potissimum modo in instit. pueris sublevari possit magistrorum labor* (pour la rentrée des classes), 1751. III. *Éléments de la langue grecque*, suivis de la première partie du *Nouveau choix de Fables d'Ésope*, etc., Paris, 1773, in-12 (aussi sous le titre de *Principes généraux des éléments de la langue grecque*, ou *Précis de la Grammaire simple*, suivi du *Nouveau choix de Fables d'Ésope*, en 3 parties, Paris (Brocas), 1773; Paris (Barbou), 1783; Bruxelles, 1797, in-8^o; réimp. au XIX^e siècle, sous le titre de *Premiers principes de la langue grecque*, Paris, 1811, in-12; et, avec les

noms de Binet et Jeannet, 1812 et 1818. IV. *Nouveau choix de Fables d'Ésope* (même recueil que ci-dessus), Paris, 1770, in-12; avec la table des racines grecques y comprises, 1789, et avec la révision de divers professeurs, 1811 et 1822, chez Nyon; 1818, chez Delalain (toujours in-12). Ce choix, que tout monde connaît, se compose essentiellement de trois parties : la première, à l'usage des commençants (classe de 6^e), contenait l'explication détaillée de chaque mot, suivant la Grammaire du temps; dans la deuxième partie, et surtout dans la troisième (cours de 5^e et 4^e), les explications devenaient de plus en plus sévères et concises. L'enseignement du grec a totalement changé de face depuis le temps de Leroy, et surtout les principes grammaticaux sur les déclinaisons, contractions, conjugaisons, sur les verbes irréguliers et defectueux, sur les familles de mots, ont été réduits à des formes à la fois plus simples, plus riches, plus souples, plus fécondes, plus lumineuses, plus conformes à la nature des choses et plus philosophiques; mais on ne saurait nier que l'esprit qui inspira le *Nouveau choix de Fables d'Ésope* n'ait eu un grand mérite d'analyse et de clarté. VI. 1^o *Lettre à M. de Lavau sur son discours contre la latinité des modernes*, Paris, 1756, in-12; et 2^o *Réponse aux observations des auteurs du Journal des Savants sur la lettre de M. le directeur de l'Académie de la Rochelle*. M. de Lavau avait avancé que le latin, tel qu'il se parlait ou s'écrivait dans les écoles de l'Europe, était une langue assez semblable au latin de l'ancienne Rome pour qu'on puisse quelquefois le confondre avec lui, mais qui en diffère si considérablement, qu'un écrivain du siècle d'Au-

guste aurait de la peine à l'entendre. La réponse de Leroy n'est pas sans réplique; elle ne va pas droit au fait, les digressions y sont nombreuses, et il ne gradue pas assez les assertions qui peuvent être défavorables à son système. Le grand mal pour quiconque a entrepris de traiter cette question, en quelque lieu que ce soit, c'est que ceux qui vantent la latinité moderne sont des juges incompetents et prononcent *a priori*, avec d'autant plus d'assurance, qu'ils ignorent les immenses travaux qui existent sur chaque détail des deux célèbres langues mortes, et qui en donnent aux grands savants une connaissance si intime. Ensuite il faut dire que personne ne sait toutes les nuances et n'écrit irréprochablement sur tous les tons en sa propre langue, et que, si l'on réduit la question à ces termes, personne, sans doute, ne sait et n'écrit irréprochablement le latin. Mais est-ce là la question? Enfin, sur vingt ouvrages qui passent pour bien écrits en latin moderne, à peine deux méritent cet éloge; la plupart des latinistes, en France surtout, connaissent assez bien les mots, la syntaxe matérielle; mais les délicates soudures des incises, tournant les unes sur les autres comme sur des pivots inclinés suivant certains angles, et mobiles seulement jusqu'à certains points; l'intime nervure qui court sous chaque fragment de phrase; cet arôme de pensée latine aussi différente de la pensée française ou moderne, que la vie d'un squalé l'est de celle d'un pleuronecte, voilà ce qu'il est rare d'atteindre, et ce que pourtant, depuis trois siècles, possèdent un certain nombre de personnes en Europe. Pour atteindre à ce degré, il est vrai, ce n'est pas assez d'avoir beaucoup d'érudition et d'avoir lu, comme on les

lit, les grands auteurs, il faut connaître le latin mauvais et bon de tous les âges où le latin a été langue officielle et politique (au moins huit siècles, d'Accius à Justinien), et avoir lu les métaphysiciens, les juriconsultes, les médecins, les technographes, les architectes, ingénieurs et stratégestes, comme les poètes; il faut savoir l'histoire des mots et les transformations, les phases des sens auxquels ils se sont prêtés, et, à toute cette science, il faut joindre ou une souplesse ou une subtilité particulière d'esprit, soit qu'il ne s'agisse que de sentir, soit que l'on prétende reproduire. Le *Journal des Savants* (déc. 1756) et l'*Année littéraire* (nov. 1756), en rendant compte de la polémique de M. de Lavau et de Leroy, ne se montrèrent que médiocrement favorables au dernier; surtout le *Journal des Savants*; de là sa *Réponse aux observations*. On y remarque la réfutation du système de Pluche sur l'étude des langues et un cours parallèle des éducations particulière et publique. VI. *Lettre d'un professeur-émérite de l'Université de Paris...*; au sujet des exercices de l'abbaye de Sorèze, Paris, 1777, in-8° (343 p.). Cet ouvrage contenait des vues utiles, et se recommande par une logique pure et saine. Leroy s'y proposait trois questions : 1° Les réguliers sont-ils propres à l'éducation publique? (Il répond oui); 2° et 3° Reconnaît-on le plan de l'Université de Paris dans celui que lui attribue d'Alembert? et les exercices du collège de Sorèze peuvent-ils tourner au profit de la jeunesse qu'on y élève? (Il se décide pour la négative.) VII. Diverses brochures : 1° *Le Commerce vengé, ou Réfutation du Discours couronné par l'Académie de Marseille sur cette question : Quelle a été l'influence du commerce sur l'esprit et les*

mœurs des peuples? Bruxelles (Paris), 1779, in-8°; 2° *Lettre d'un provincial à son ami sur l'Oratio in inst. schol. coll. Dormano-Bellovac.*, prononcé par Crevier, 1737 (c'est un morceau critique, où il n'entre rien de personnel); 3° et 4° Deux morceaux pour prouver que les philosophes du XVIII^e siècle renouvelaient les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. C'est à quoi certes ils ne songeaient guère.— Un autre abbé LEROY (*Henri-Marie-Claude*), né le 16 décembre 1720, à Elbeuf, et mort en 1779, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et de celle de l'immaculée conception de la même ville, avait prêché avec succès devant Louis XV, ce qui lui avait valu le titre de prédicateur du roi, et ensuite avait été nommé à la cure de Saint-Herbland à Rouen. Sa réputation avait long-temps été fort grande; son imagination facile et riche, la faculté de s'exalter en chaire à la vue de l'auditoire et par l'accent de ses propres paroles, enfin surtout la magie de son débit avaient donné le change au public sur la valeur de son talent oratoire. Il eut le malheur de se faire imprimer, et aussitôt une réaction aussi injuste que sa faveur passée ne vit plus dans ses morceaux d'éloquence, environnés jadis de tant de prestige, que des inégalités, des incorrections, des assertions sans preuves ou mal prouvées, l'absence de liaison, etc., etc. Il est certain qu'il n'y a nulle comparaison possible entre les sublimes *Oraisons funèbres* de Bossuet et celle de Jacques III (1763, in-12), de Marie Leczinska (1768, in-4°), ainsi que l'*Éloge abrégé de Louis XV* (1774, in-12), qui seuls peuvent nous donner l'idée de l'éloquence de Leroy. On doit de plus à cet homme d'imagination une traduc-

tion complète en vers français du *Paradis perdu*, Rouen et Paris, 1775 et 1776, 2 vol. in-8°, la première que nous en ayons lue; car Racine le fils, Voltaire, Dudit de Mézières, n'en avaient traduit que quelques morceaux, et les deux traductions complètes, l'une par Delille, l'autre par Delatour de Pernes datent de 1805 et de 1813. Il est assez curieux de voir cette traduction dédiée par un prédicateur du roi de France à sa Majesté Britannique, Georges III. — Le dernier abbé LEROY (*Nicolas*), né vers 1740, dans la campagne d'Yvois, et mort en 1824, était licencié en théologie, et avait fini par être curé de Marville, près Montmédi, dans le diocèse de Trèves, mais s'était surtout signalé par son talent poétique. On lui doit deux tragédies sacrées: *Daniel dans la fosse aux Lions* et *Saint Louis prisonnier en Égypte*, toutes deux en 5 actes et en vers, toutes deux imprimées en 1820, in-8°; et un poème épique tiré de la Bible, la *Tobiade*, en dix chants, sans compter un *Catéchisme en cantiques français* (à l'usage des petites écoles, Paris et Sedan, 1820), qui n'a rien ajouté à sa réputation, et son *Clangor tubæ*, tant en vers latins qu'en français, Paris, 1820, in-8°, qui a pu y faire quelque tort. Le titre détaillé de ce livre (*Le son de la trompette, ou Avis sur la proximité de la grande tribulation prédite par tous les prophètes pour la fin des temps*, 1^{re} édit., Paris, 1820; 3^e édition, avec des notes, 1822), indique assez et l'esprit et le ton de cette bizarre publication; et sa brochure *Propositions... suspectes*, dans le *Son de la trompette*, et *Réponse à ces difficultés* (1821), fait voir que son livre prêtait à des interprétations hétérodoxes auxquelles il eût été plus sage de ne pas s'exposer.

P—OT.

LEROY (JEAN-JACQUES-SÉBASTIEN), né à Paris, le 15 sept. 1747, entra, à l'âge de 18 ans, au service de la marine et fut attaché aux constructions navales. C'est en cette qualité qu'il fut chargé d'une mission relative à l'exploitation du bois de mûre, mission dont il a consigné les résultats dans un mémoire très-estimé attribué par erreur à J.-D. Leroy (*voy. ce nom*, XXIV, 247), et ayant pour titre: *Mémoire sur les travaux qui ont rapport à l'exploitation de la mûre dans les Pyrénées*, Paris, 1773, 1776, in-4°, avec fig. Nommé ingénieur ordinaire, en 1778, Leroy fut embarqué, la même année, sur l'escadre commandée par d'Orvilliers, et fit, sous ses ordres, les deux campagnes de 1778 et 1779. En 1784, il fut envoyé par le gouvernement à Constantinople, pour y diriger les constructions de l'empire ottoman. Pendant les six années qu'il y demeura, il sut se concilier l'estime et l'affection de M. de Choiseul-Gouffier. Rentré en France, il eut le bonheur de rester étranger à nos troubles civils tant que dura la sanglante anarchie qui décima sa patrie; l'inspection des arondissements forestiers et les soins de l'administration des ports absorbèrent tout son temps. Appelé, en 1798, à faire partie de la mémorable expédition d'Égypte, il exerça dans cette contrée les fonctions d'ordonnateur et de préfet maritime. Il déploya dans ces fonctions le zèle le plus constant pour triompher des difficultés dont il était entouré: on le vit, se privant de tout lui-même, consacrer ses propres deniers au paiement de la solde des marins. A son retour en France, Leroy fut, pendant près de 13 ans, chargé successivement du consulat-général à Cadix et à Hambourg. Tous les marins ou voyageurs

qui, pendant cet intervalle, ont visité ces deux ports, ont trouvé en lui un empressement infatigable à leur rendre toute espèce de services. Au milieu de l'invasion de la fièvre jaune qui ravagea Cadix, il ne cessa de porter des soins à ses compatriotes, et fut lui-même atteint de la contagion. Par son crédit, l'armée française d'Andalousie put conclure des marchés pour la fourniture des subsistances dont elle était dépourvue; mais nos généraux n'ayant pu payer ces fournitures, Leroy acquitta personnellement la somme de 111,000 fr., à laquelle elles s'élevaient. Faute d'avoir accompli en temps utile les formalités nécessaires pour s'assurer le remboursement de cette somme, il est mort sans avoir pu être relevé de la déchéance que déjà, dans d'autres circonstances de même nature, il avait encourue pour de semblables négligences. Aussi, ayant joui d'un patrimoine considérable, il s'est vu, après un demi-siècle de travaux, presque réduit, dans sa vieillesse, à la pension de retraite qui lui était si justement acquise. A l'époque du soulèvement qui détermina, le 3 juin 1808, l'évacuation de Cadix, par les Français, il ne s'occupa que de sauver les archives du consulat, et d'assister tous ses compatriotes. Il quitta le dernier cette ville, où il était plus exposé que personne, y laissant tout son mobilier et une belle bibliothèque qui ont été perdus pour lui. Admis à la retraite, en 1814, il paraissait devoir vivre encore long-temps, quand un anévrisme au cœur l'enleva subitement dans la nuit du 16 au 17 février 1825, à l'âge de près de 78 ans. — LEROY (J.-B.), l'un des fils de Julien Leroy (voy. ce nom, XXIV, 242), était membre de l'Institut, section de mécanique et a inséré un grand nombre de mémoires

de physique dans le recueil de l'Académie des sciences. Il mourut en janvier 1800. P. L.—T.

LEROY de *Montflabert* (PIERRE-NICOLAS), juré du tribunal révolutionnaire, au temps de Fouquier-Tinville, était né à Coulommiers (Seine-et-Marne) en 1742. S'étant montré, dès le commencement, l'un des plus ardens révolutionnaires de cette ville, il en fut nommé maire, en 1790. Il se lia ensuite très-étroitement avec les meneurs du club des jacobins; devint, en 1798, par leur influence, juré du tribunal révolutionnaire, et se montra l'un des plus cruels de ce sanguinaire pouvoir. Il eut part à tous ses arrêts, et ne manqua pas une audience jusqu'à la chute de Robespierre, où lui-même fut condamné à mort, comme complice de Fouquier-Tinville, par le même tribunal, composé de nouveaux juges. Il avait pris le surnom de *Dix-Août* (jour où la monarchie fut détruite), comme un témoignage de son patriotisme. Quoique sourd, et dans l'impossibilité d'entendre les dépositions et les débats, il n'hésitait jamais à prononcer contre les accusés. Un d'entre eux, impatienté de voir révoquer en doute un fait qu'il avançait, s'étant écrié : « Ce que je dis est aussi vrai, qu'il l'est que dans deux heures je n'existerai plus. — Il faut, interrompit Leroy, que l'accusé se trouve bien coupable, puisqu'il présume son jugement; par cela même, en mon âme et conscience, je le déclare coupable et le condamne. »

M—D j.

LEROY de *Lozembrune*. Voy. l'art. LEROY (Louis), XXIV, 248.

LEROYER (JEAN), sieur de *Prade*, né au commencement du XVII^e siècle et mort en 1685, est auteur des ouvrages suivants sur l'Histoire de

France. I. *Généalogie de la maison de Thibault*, 1654, in-4°. II. Nouvelle édition retouchée du *Trésor héraldique*, 1672, in-4°. III. *Discours sur les diverses opinions de l'origine de la troisième race*, dans l'ouvrage du duc d'Épernon sur cette matière, 1683, in-12. IV. *Sommaire de l'Histoire de France*, Paris, 1684, 2^e édition, 5 vol., in-12. T—D.

LÉRY (Le vicomte FRANÇOIS-JOSEPH CHAUSSE-GROS de), général français de l'arme du génie, naquit le 11 septembre 1754, d'une famille originaire d'Angleterre, et se livra dès sa jeunesse aux études mathématiques. Il était lieutenant dans les premières années de la révolution et fit les campagnes de 1792 et 1793, dans les armées du Nord. Il devint capitaine de 2^e classe en 1794. Employé, en 1796, à l'armée de Sambre-et-Meuse sous le général Marescot, en qualité de sous-directeur des fortifications, il obtint bientôt le grade de colonel. Léry était général de brigade en 1800, lorsqu'il fut nommé commandant en chef du génie à l'armée de réserve. Le 1^{er} février 1805, il fut promu au grade de général de division. Sa conduite, dans la campagne contre l'Autriche, lui valut, après la bataille d'Austerlitz, le grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il était inspecteur-général des fortifications. Le général Léry se distingua de nouveau en 1806, et à la bataille de Friedland en 1807. Il passa en Espagne en 1808, avec le commandement en chef de son arme, et fut chargé, en 1811, des travaux du siège de Badajoz, où il déploya de grands talents. Il fut présenté, le 16 mai 1813, à l'empereur. Lors de la Restauration, il fut nommé membre du conseil de la guerre pour le génie, sous les ordres immédiats du Roi, qui le

créa commandeur de St-Louis, le 23 août 1814, et grand-cordon de la Légion-d'Honneur, le 27 déc. de la même année. Le général de Léry passa les dernières années de sa vie, dans une maison de campagne aux environs de Meaux, occupé uniquement d'études et de travaux scientifiques. Il y mourut en 1824. Son fils, le vicomte de Léry, a publié, dans la même année, une *Notice historique sur le lieutenant-général, vicomte de Léry, grand-croix de la Légion d'Honneur*, etc., broch. in-8° de 8 pages. Le général de Léry avait épousé la fille du maréchal Kellermann.

M—n j.

LESAGE (HERVÉ-JULIEN), religieux prémontré, né à Alzel en 1757, fit de très-bonne sétude, entra à 20 ans dans l'abbaye de Beauport, et devint au bout de deux ans prieur de Boqueho. La révolution le surprit dans cette heureuse position; et il s'y montra fort opposé. Ayant refusé le serment qu'on exigea des ecclésiastiques, il publia à cette occasion une *Lettre d'un curé qui ne jurera pas à un curé qui a juré*. Poursuivi par les révolutionnaires, il fut contraint de quitter la France, et alla chercher un asile en Belgique dans l'abbaye de Tongerlo, qui appartenait à son ordre. Les progrès des armes républicaines l'ayant bientôt forcé d'en sortir, il se réfugia jusqu'en Sicile, où il trouva encore des maisons de Prémontrés, mais d'où il fut cependant encore obligé de s'éloigner. Il revint alors en Allemagne, et trouva enfin dans l'abbaye de Saint-Vincent de Breslaw, puis dans le monastère de Czanowentz, une retraite assurée qu'il ne quitta plus que pour rentrer en France en 1802. Il alla reprendre la direction de son ancienne paroisse. Nommé plus tard cha-

noine de St-Brieux, il s'adonna exclusivement à la prédication et y obtint beaucoup de succès. Il publia dans ce temps-là une opinion *sur le prêt du commerce*, qui fut attaquée par l'abbé Pagès, dans sa *Dissertation sur le prêt*, à laquelle Lesage répondit à son tour par une lettre, insérée dans *l'Ami de la religion*, et par une autre *Lettre à M. Pagès, ou observations modestes*, St-Brieux, in-8° de 19 p. En 1830, Lesage publia une petite *Notice sur l'abbé Lecbech, curé de Plouha*, son ami. Il mourut à Paris, victime du choléra, le 4 sept. 1832. Il avait fait imprimer en Allemagne, sous le titre d'*Exposition de la morale chrétienne*, la traduction d'un ouvrage estimé du père Hammer, bénédictin; et il en donna une nouvelle édition en 1817, 2 vol. in-12. Cet ouvrage fut suivi d'une publication plus considérable, intitulée: *Manuel du catholique*, que la mort ne lui permit pas d'achever. Il a encore laissé inédits des *Mémoires sur le diocèse de St-Brieux* et des *Lettres sur les causes de la révolution et de l'émigration*. — LESAGE dit Dubuisson, né à Douai, vers 1760, était un des avocats les plus distingués de cette ville avant la révolution. Il s'y montra fort opposé et subit de nombreuses persécutions. Arrêté au commencement de l'année 1800, par suite de la saisie des papiers de M. Hyde de Neuville, où il était gravement compromis sous la dénomination de *Du Buisson*, qui était son nom de guerre, il fut amené prisonnier à Paris, et resta pendant plusieurs mois détenu au Temple, où il se trouvait avec le général Bourmont et beaucoup d'autres royalistes. Rendu à la liberté, il retourna dans son département, et ne revint dans la capitale qu'à l'époque de la Restauration, en 1814. Après avoir long-temps sollicité un

emploi, il obtint, par la protection de M. de Bourmont, celui de commissaire de police de l'un des quartiers de Paris; et il conserva cette modeste place jusqu'à la révolution de 1830. Forcé alors de rentrer dans la retraite, il y vécut peu de temps. Lesage avait publié, en 1815, sous ce titre: *Peut-on être plus royaliste que le roi?* une critique assez piquante du système de gouvernement qui venait d'être adopté. M—D j.

LESAGE-SENAULT (J.-HENRI), l'un des plus furieux démagogues que l'on ait vus dans la révolution, était avant cette époque un négociant du second ordre à Lille. Il adopta avec beaucoup d'enthousiasme les idées nouvelles, et fut, en conséquence, nommé, dans le mois de septembre 1792, député du département du Nord à la Convention nationale, où il siégea, dès les premières séances, au sommet de la Montagne. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans appel, demandant l'exécution dans les 24 heures. Envoyé peu de temps après en mission à l'armée du Nord avec Duhem, ils rendirent compte de la défection de Dumouriez, et destituèrent un général Lavalette, protégé de Robespierre; ce qui les brouilla avec ce dernier. Ce fut sans doute par crainte de cette inimitié, que, tout en votant pour les mesures révolutionnaires les plus exagérées, Lesage-Senault garda presque toujours le silence jusqu'à la chute de Robespierre. S'étant montré un de ses plus ardents adversaires, dans la séance du 9 thermidor (27 juillet 1794), il concourut de tout son pouvoir à le renverser, et fut peu de temps après appelé au nouveau comité de sûreté générale. Mais il s'aperçut bientôt que le système de réaction allait beaucoup plus loin qu'il ne

pouvait lui convenir; et, alors, on le vit sans cesse, aux Jacobins ou à la tribune de la Convention, déclamant contre les royalistes réacteurs. Dès la fin de cette même année, il se déclara avec audace le défenseur de tous les crimes révolutionnaires, et ne cessa de se faire remarquer par sa fougue, ses emportements et ses vociférations, au milieu des scènes violentes qui se multiplièrent alors entre les restes de la Montagne et le parti thermidorien. Dans les séances des 27 et 29 décembre 1794, il fut rappelé deux fois à l'ordre, pour avoir apostrophé le président en criant : « Assassine-nous ! » et avoir dit à Girod-Pouzol, qui était à la tribune : « Tu en as menti. » Accusé en avril 1795, dans un rapport de Pémartin sur les événements du 12 germinal (v. DUHEM, LXIII, 88), il repoussa ces inculpations, et fut justifié par Rioux et Legendre, qui firent écarter la demande de son arrestation. A la fin de la session, il réclama avec beaucoup de chaleur et à plusieurs reprises la liberté de son ami Duhem. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il continua d'y tenir la même conduite; et, le 12 avril 1796, au milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva sur l'impunité dont jouissaient les égorgeurs des terroristes dans le Midi, il s'élança sur leurs défenseurs, en vint aux mains avec eux, et fut reporté à sa place tout meurtri et couvert de contusions. Le 8 octob., il excita un nouveau tumulte dans le Conseil, par une sortie violente contre les royalistes, qu'il dit se multiplier partout, dans les autorités, dans le Directoire même et dans les conseils. Le 17 février 1797, il reproduisit de nouvelles plaintes contre les prêtres réfractaires, et contre la faveur qu'ils trouvaient au sein même du Corps législatif. Étant sorti du Conseil en

mai 1797, il fut nommé président de l'administration départementale du Nord, puis réélu, en 1798, député au Conseil des Cinq-Cents, où il attaqua les impôts indirects, dont on proposait le rétablissement, demandant la suppression des maisons de prêt. Pendant l'été de 1799, il se joignit au parti Jacobin pour faire supprimer du serment civique la formule de *haine à l'anarchie*, et déclarer la patrie en danger. Par suite il se montra peu favorable à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Les chefs de la conjuration, convaincus de son opposition, ne lui avaient pas envoyé de lettres de convocation pour la séance de Saint-Cloud, de même qu'à plusieurs autres de ses amis, afin de se débarrasser, au moins pour le premier moment, de la résistance qu'ils prévoyaient devoir éprouver de leur part. Aussitôt après le triomphe de Bonaparte, Lesage-Senault fut exclus du Corps législatif, et même condamné à l'exil dans le département de la Charente-Inférieure. Mais on sait que cette espèce de proscription resta sans effet. Après avoir vécu retiré, pendant plusieurs années, à Douai, il fut obligé de sortir de France, en 1816, comme régicide, et se retira dans le royaume des Pays-Bas. Il mourut à Tournay, au mois d'avril 1823.—Un de ses neveux, M. Adolphe-Mathieu, ayant osé, après sa mort, célébrer dans une pièce de vers les principes républicains de Lesage-Senault, fut condamné à un an de prison par les tribunaux belges. Il réussit à se sauver en Angleterre; mais son imprimeur subit une amende considérable. B—r.

LESBIOS (BENJAMIN), écrivain grec, né, à Mitylène, en 1765, vint fort jeune en Europe pour y étudier les langues et les mathématiques. Il

tourné dans sa patrie, il y enseigna, comme recteur, dans les collèges de Kidonia, Bucharest, etc., et contribua beaucoup à la propagation des lumières. Il mourut, le 10 septembre 1824, à Napoléon de Roumanie, victime de l'épidémie qui régnait dans cette ville. Lesbios a écrit dans sa langue, sur les mathématiques, la morale et la physique, des ouvrages où se trouvent sans doute quelques erreurs, suite naturelle de l'époque à laquelle il commença à professer; car alors, dans les écoles de la Grèce, on ne suivait qu'Aristote, et Lesbios n'aurait pu introduire, sans modification, les nouvelles théories des savants européens. Lesbios est, sans contredit, un de ceux qui ont le plus contribué de notre temps à éclairer sa nation. Lors des premiers symptômes de l'insurrection contre les Turcs, il embrassa avec ardeur la cause des Hellènes, et ils l'ont vivement regretté. Z.

LESCALLIER (DANIEL), officier de l'administration de la marine royale, naquit à Lyon, le 4 nov. 1743, d'une famille honorée dans le commerce. Après avoir fini avec succès ses études, à l'âge de 13 ans, il alla passer cinq ans en Angleterre pour en apprendre la langue. Il revenait en France avec le projet de subir les examens pour entrer dans le corps du génie de la marine, quand les circonstances le portèrent à suivre la carrière administrative. Il partit pour Saint-Domingue avec le comte d'Estaing, nommé gouverneur-général de cette colonie, en 1764. Lescallier y débuta par une mission qu'il fut chargé de remplir dans la partie espagnole de cette île, où il fit un séjour de quatre mois, la parcourut jusqu'à Santo-Domingo, la capitale. Comme il avait suivi deux routes différentes, en allant et en revenant, il put dresser une carte itinéraire de

cette grande terre, qui n'était pas encore connue des géographes, ni marquée sur aucune carte. Son travail fut approuvé par le gouverneur, et mis en usage par les ingénieurs géographes, qui ont rédigé une nouvelle carte de Saint-Domingue. Au mois de décembre, il fut employé en chef à l'administration du Môle Saint-Nicolas, établissement formé sur la côte, à l'ouest du Cap Français. Ramené en France, par le comte d'Estaing, en 1766, il fut breveté et classé dans l'administration de la marine, et occupa successivement au port de Toulon les grades d'élève-commissaire, de sous-commissaire et ensuite de commissaire, en 1776. Durant ces dix années, il fit plusieurs campagnes sur les vaisseaux du roi et surveilla les divers détails des arsenaux. Les talents et le zèle dont il avait donné des preuves fréquentes, lui avaient valu, en 1774, une marque de confiance du ministre. A cette époque, la connaissance de la langue anglaise n'était pas aussi répandue qu'elle l'est de nos jours; Lescallier, qui l'avait soigneusement étudiée, entreprit la rédaction d'un vocabulaire des termes de marine en anglais et en français. Le ministre, approuvant ce dessein, donna ordre à Lescallier de visiter les principaux ports de l'Angleterre, de la Russie et de la Suède, de faire des recherches sur la marine, et de compléter, en naviguant dans la Baltique, sur des vaisseaux anglais, la correspondance du langage marin de cette nation avec le nôtre. Trois mois d'hiver furent employés, à Londres, à prendre bon nombre de renseignements dans les chantiers et les ateliers, chez des constructeurs, des gens de l'art et auprès des officiers instruits et des maîtres de manœuvre. Au printemps, Lescallier s'embarqua

pour Saint-Pétersbourg, où il arriva vers la fin de mai, après avoir été obligé de se frayer un passage à travers les glaces qui obstruaient encore le fond du golfe de Finlande. La cour de Russie était alors à Moscou; le ministère et les ambassadeurs l'y avaient suivie; Lescallier les y alla trouver. Le ministre de la marine russe lui remit un ordre adressé à son aide-de-camp, qui le conduisit lui-même partout, et lui en donna un semblable pour Cronstadt, qui est le port militaire, dans l'île de ce nom, à sept lieues de la capitale. En Suède, notre voyageur fut également bien accueilli par l'ambassadeur et le consul-général de France. Une maladie de ce dernier empêcha Lescallier de voir Carlsrona, le port militaire des Suédois, et d'aller à Copenhague, où l'attendaient deux officiers de la marine danoise qu'il avait connus à Paris. Il fut donc contraint de borner ses observations aux ports de Stockholm, de Gothembourg et de s'embarquer, pour Londres, au mois de septembre, dans la crainte qu'un plus long retard n'empêchât sa sortie par les glaces dans ces parages septentrionaux. Il profita encore de son second séjour à Londres, et revint à Paris au mois d'octobre 1775. Aussitôt, il rendit compte de son voyage au ministre, et lui remit un mémoire contenant les renseignements qu'il avait recueillis sur divers objets essentiels à la marine, et en particulier sur l'approvisionnement des munitions navales que l'on tire des pays baignés par la Baltique. Il démontrait si évidemment l'économie possible et les économies faisables dans cette partie du service, que, malgré les oppositions des fournisseurs, le ministre décida bientôt que des gabarres du roi seraient expédiées pour cette mer, afin d'y charger

des mâtures. Une lettre du 24 novembre avait déjà témoigné à Lescallier que le roi était satisfait de son voyage, et l'engageait à suivre l'impression de son vocabulaire. Jusqu'à la fin de 1779, il fut occupé d'abord au détail des hôpitaux et chiourmes, ensuite à celui des chantiers et ateliers, où il accéléra l'armement de l'escadre du comte d'Estaing, qui prit l'île de la Grenade. Lescallier, appelé à y remplir les fonctions de commissaire des colonies, partit de Cadix en 1781. Il contribua fortement à empêcher, à constater et à révéler au gouvernement des malversations et des dilapidations qui se commettaient dans les magasins de l'État. Au commencement de 1782, il alla, comme ordonnateur, aux trois colonies de la Guiane Néerlandaise, de Démérari, Berbice et Essequébo, que les armes françaises avaient arrachées aux Anglais. Il y régla le service de manière à faire face aux dépenses des troupes de terre et de la marine, par le moyen des recettes locales et sans rien demander à la France. Il y fit chérir et respecter le nom français et le gouvernement du roi, par sa prudence et son équité. En 1784, il remit le pays aux commissaires néerlandais, et rapporta au trésor de sa patrie une somme d'environ 400,000 francs en denrées coloniales et en bonnes lettres de change. Sa conduite reçut l'approbation du roi, qui, ajoutant à cette marque de satisfaction, lui accorda une pension de 2,000 fr., sur le trésor royal, en sus de ses appointements, pour récompense de ses services rendus à la Grenade et aux colonies néerlandaises. En 1785, il arrivait à Cayenne comme ordonnateur de la Guiane française, avec le rang de commissaire-général, et comme premier membre du conseil

supérieur. Pendant un séjour de plus de trois ans dans cette colonie, il rétablit l'ordre dans la comptabilité, et recueillit pour le gouvernement des notions utiles sur tout ce qui concerne ce pays. Cependant il y éprouva des contrariétés qui le lui firent quitter, sans autorisation, en 1788; de manière que le roi lui donna un successeur. Cependant, comme on n'était pas mécontent de lui, il fut décidé qu'il continuerait d'être employé en France comme commissaire des ports, et de travailler à un *Traité du gréement des vaisseaux*, commencé avant son départ pour Cayenne. Il eut même la permission, en 1789, de faire un voyage en Angleterre, pour perfectionner son ouvrage, et on envoya auprès de lui Forfait, ingénieur de la marine (v. ce nom, XV, 264). Tous deux réunirent de concert des matériaux précieux et des procédés d'amélioration aux pratiques des arsenaux, des ateliers et des chantiers maritimes d'Angleterre et de Hollande. Le mémoire qu'ils rédigèrent en commun contenait environ 50 articles nouveaux et intéressants. En 1790, il fut appelé pour être adjoint au comité de marine de l'Assemblée nationale, ce qui ne lui permit pas d'aller aux Antilles françaises, où un décret, du 29 novembre 1790, l'envoyait avec trois autres commissaires. Au mois d'août 1791, il fut un des commissaires civils désignés pour les établissements français situés au-delà du cap de Bonne-Espérance. Ils partirent de Lorient en 1792, commencèrent par poser, aux îles de France et de Bourbon, des bases de législation, d'administration, et firent des dispositions qui, secondées par le bon esprit de la majorité de leurs habitants, ont préservé ces colonies des événements désastreux de Saint-Domingue. Vers le mi-

lieu de 1792, Lescallier fit voile pour Madagascar, où il conclut une convention solide et avantageuse avec le roi d'une vaste portion de l'île. Les conditions de ce pacte étaient favorables aux Français qui viendraient commercer, voyager, ou posséder des terres dans l'île; elles assuraient aussi les relations des îles françaises du voisinage avec la métropole. « Si
 « tout cela, dit Lescallier, est res-
 « té sans effet, ainsi que bien d'au-
 « tres choses, par suite des variations
 « dans le gouvernement, de fréquents
 « changements de ministres et de
 « leurs agents, par d'autres causes
 « encore, un moment viendra peut-
 « être où mes efforts seront mis à
 « profit. » Il toucha ensuite aux Sé-
 chelles pour y organiser l'administra-
 tion. Enfin, il atterrit à Pondichéry,
 où il prit les mêmes mesures que
 dans les autres comptoirs. Il y mit un
 terme aux abus, aux vexations et aux
 monopoles, et parvint à doubler les
 revenus de la France dans ces con-
 trées, en procurant plus de facilités au
 commerce et en soulageant les culti-
 vateurs et les ouvriers. Il avait préparé
 la voie à de notables améliorations qui
 auraient agrandi notre existence po-
 litique dans les Indes, lorsque les An-
 glais vinrent attaquer Pondichéry, en
 1793; cette ville était sans défense,
 ils la prirent le 22 août. Au bout
 de trois semaines, Lescallier ob-
 tint de lord Cornwallis, gouverneur-
 général du Bengale (v. ce nom, IX,
 642), la permission de se rendre à l'île
 de France. Il ne revint à Paris qu'en
 1797, reprit son grade précédent, et
 fut employé provisoirement à la di-
 rection des colonies. Un an après, il
 essaya inutilement de gagner Corfou,
 où il devait organiser un grand éta-
 blissement maritime et un arsenal; les
 ennemis bloquaient la place par terre

et par mer. il resta donc forcément à Ancône, et, malgré cette contrariété, il réussit à sauver à la France un vaisseau de 74, qui se trouvait dans ce port, et, après la prise de Corfou, aurait couru de gros risques de ne pas échapper aux ennemis. Les instructions qu'il donna au capitaine étaient calculées de manière que celui-ci franchit la sortie de la mer Adriatique, passa autour de Malte sans être intercepté, et entra sain et sauf à Toulon. A son retour à Paris, Lescallier fut accueilli par le ministre, comme ayant fait, dans cette mission, tout ce qui avait dépendu de lui, et, quand le gouvernement consulaire forma une nouvelle administration dans laquelle il plaça les hommes que leurs services et leurs connaissances recommandaient, il appela Lescallier au Conseil-d'État, en 1799, et le chargea spécialement des colonies. Il le détacha quelques mois après en service extraordinaire pour Saint-Domingue, où une escadre et des troupes de terre devaient l'accompagner. Les Anglais gardaient si bien tous les passages avec des forces supérieures, que, malgré deux tentatives, il fut impossible de gagner la pleine mer. Une dépêche télégraphique transmit à Lescallier l'ordre de revenir à Paris. En février 1801, nommé préfet maritime à Brest, il s'y embarqua sur l'escadre conduite par Ganteaume (*voy. ce nom*, LXV, 98). La paix de 1801 signée, Lescallier fut aussitôt expédié sur une frégate à la Guadeloupe. Ayant appris aux atterrages l'insurrection des gens de couleur de cette île contre le gouverneur-général, qu'ils avaient expulsé, il prit terre et resta quelque temps à la Dominique; puis, en attendant les ordres du ministère pour rentrer à la Guadeloupe, il fit un voyage à la Martinique, où il prépara

les voies pour régler la remise de cette colonie à la France, et pour assurer la tranquillité des propriétaires, qui, contraints d'en sortir par les événements, s'étaient réfugiés en grand nombre dans l'île anglaise. Quand il put exercer ses fonctions à la Guadeloupe, il remit en possession de leurs habitations 850 colons, qui avaient été expulsés par les mesures révolutionnaires; il se disposait à revenir en France, lorsque la guerre éclata de nouveau en 1803. Il prit un passage pour les États-Unis, où il s'occupa des affaires de la colonie qu'il quittait; puis il gagna sa patrie, resta conseiller-d'État, fut nommé préfet maritime à Gênes, en 1806; au Havre, en 1808; consul-général aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, en 1810. Il cessa en 1818 d'être employé, et mourut à Paris au mois de mai 1822. Il avait été nommé membre de l'Institut, en 1801. Nous l'avons personnellement connu: c'était un homme d'un caractère doux et même timide; cependant il savait, au besoin, prendre une résolution énergique. Très-modeste, quoique très-instruit, il ne cherchait pas à se faire valoir, et communiquait volontiers ce qu'il savait. On a de Lescallier: I. *Vocabulaire des termes de marine anglais-français et français-anglais*, Paris, 1775, 1 vol. in-4°, figures. Cette édition, destinée à l'usage de la marine royale, fut bientôt épuisée; une seconde édition, qui parut en 1783, pendant l'absence de l'auteur, porte sur le titre qu'elle a été imprimée à Londres: mais les gravures étant les mêmes que celles de la première, on peut supposer qu'elle a été également faite en France. Elle ne tarda pas non plus à devenir rare; alors Lescallier donna plus d'extension à son ouvrage; il enrichit la seconde partie d'un dictionnaire des dé-

finitions des termes de marine, y ajouta beaucoup de planches, et en changea le titre ainsi : *Vocabulaire des termes de marine anglais et français, divisé en deux parties, orné de gravures, auquel est joint un calepin des principaux termes du commerce maritime, de denrées et de productions exotiques et autres accessoires à la marine, en anglais et en français, pour faciliter l'intelligence des voyages maritimes*, Paris, an VI (1797), 3 vol. in-4°, dont la pagination est continue. Comme c'était un livre cher, l'auteur, qui voulait être utile au plus grand nombre de lecteurs, prit le parti d'en faire paraître un abrégé, portant à peu près le même titre que le précédent, sauf l'énonciation des gravures qu'il a laissées de côté et les définitions détaillées de termes de marine en français. Il est intitulé : *Vocabulaire des termes de marine anglais-français et français-anglais, etc.*, Paris, an VIII, 2 vol. in-8°. Il a mérité les éloges de tous ceux qui l'ont consulté, et un vocabulaire du même genre, imprimé vers la même époque à Londres, a souvent copié mot pour mot ce qu'il contient de relatif seulement à la marine. On peut souhaiter que plusieurs de nos compatriotes qui traduisent de l'anglais, soit des livres, soit des gazettes, fassent plus fréquemment usage du *Calepin*, que l'on trouve à la fin de la première partie. II. *Traité pratique du grément des vaisseaux et bâtiments de mer, ouvrage publié par l'ordre du roi, pour l'instruction des élèves de la marine*, Paris, 1791, 2 vol. in-4°, avec beaucoup de planches. Ce livre a pour objet de présenter une explication claire et précise de la manière la plus généralement adoptée de disposer et d'établir à leur place les cordages, les poulies et toutes les choses relatives à l'emploi de ces agents

mécaniques dans les navires. Le *Traité du grément* a reçu des témoignages favorables de tous les marins ; il peut être utile, non-seulement à ceux qui concourent aux armements et aux équipements des vaisseaux, mais encore aux artistes qui font des dessins ou des tableaux de marine ; car, malgré le mérite de ces productions sous le rapport de la peinture, il est rare que les marins n'y trouvent pas quelque chose à censurer relativement aux manœuvres. Lescallier a reconnu dans sa préface qu'il devait à la recommandation de Borda (v. ce nom, V, 151) d'avoir été chargé de la composition de ce traité. III. *Essai méthodique et historique sur la tactique navale, traduit de l'anglais, de John Clerk*, Paris, 1792, in-4°. Ce livre élémentaire et fort estimé, propre à donner aux jeunes officiers des idées exactes, fut traduit d'après les ordres du ministre de la marine (voy. CLERK, LXI, 127). IV. *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, Paris, 1791 ; 2^e édition, 1798, in-8°, cartes. On y trouve des détails précieux sur cette colonie, et les causes du discrédit dans lequel elle est tombée, avec les moyens de la rendre florissante. V. *Notions sur la culture des terres basses dans la Guiane*, Paris, 1798, in-8°. Ces notions sont contenues dans la correspondance d'un habitant hollandais avec un habitant français, recueillie, rédigée et corrigée par Lescallier. VI. *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède fait en 1775*, Paris, an VIII, in-8°. On a vu précédemment que ce voyage avait été fait avec trop de rapidité pour que l'auteur pût donner une grande extension à ses recherches. Quant à ses observations, elles sont exactes, et concernent toujours des choses intéressantes. Celles

qui sont relatives à la révolution de 1772, en Suède, montrent que Lescallier avait sainement jugé ce grand événement. La préface nous apprend que le manuscrit de cet ouvrage, long-temps égaré, avait été acheté sur les quais par un amateur, qui permit à l'auteur d'en faire prendre une copie. Différentes personnes en avaient eu connaissance et l'avaient mis à profit, sans nommer la source où elles puisaient les renseignements qu'elles publiaient. VII. *Manière de bonifier avec facilité et économie, au moyen d'un appareil simple et solide, les mauvaises eaux à bord des vaisseaux et partout ailleurs*, par Barry, Paris, 1779, in-8°. Lescallier s'intéressa si vivement à la publication de cet ouvrage, à la reprise des expériences de Barry, et à la mise en activité des utiles et salutaires procédés indiqués par ce dernier, qu'il a pu, sans fanfaronnerie, le ranger parmi ceux dont on lui est redevable. Ajoutons à cette liste différentes traductions : *Enlèvement du navire le Bounty*, etc., Paris, 1790, in-8°, cartes. L'article BLICH (LVIII, 360), contient tous les détails désirables sur ce livre. *Description botanique du Chirantodendron, arbre du Mexique*, in-4°, planches; mémoire curieux dont l'original est écrit en espagnol. Les professeurs du Jardin des Plantes ont donné des éloges au travail de Lescallier. *Contes indiens, traduits du persan*, Paris, 1804, in-8°; ils sont extraits du *Bahar Daniche*, ouvrage plus considérable que ce seul volume. *Bakthiar Namèh, ou le favori de la fortune*, Paris, Didot, 1805. *Neh-Manzer, ou les neuf loges*, Gênes, 1808, in-8°. *Le Trône enchanté*, 2 v., in-8°. Lescallier, très-laborieux, avait profité de son séjour à Pondichéry pour apprendre le persan; il a traduit de cette langue tous les contes dont

nous venons de donner les titres. Sa version est parfois négligée. On a aussi de lui des brochures sur la marine : *Bases de l'administration maritime ou projet pour l'amélioration de cette partie, proposé au gouvernement*, Paris, 1819, in-8°. *Mémoire au roi et aux Chambres*, Paris, 1820, in-8°. *Dissertation sur l'origine de la boussole*. C'est une réponse aux paradoxes d'Azuni. *Mémoire relatif à l'île de Madagascar. Fragments d'un voyage dans l'Inde*, insérés dans le tom. IV des *Mémoires de l'Institut*, 1803. *Notice sur la vie et les travaux de M. L.* (Lescallier), ancien conseiller-d'état, Paris, 1820, in-8°. Ce mémoire apologétique, réimprimé presque entièrement dans l'*Annuaire nécrologique* de 1822, et dans les *Annales maritimes et coloniales*, 1822, nous a été très-utile pour la composition de cet article. En 1820, les journaux annoncèrent que Lescallier devait publier un ouvrage intéressant, sous le titre de *Mémoires des voyages et séjour dans les deux Indes, mêlés d'observations maritimes, politiques, administratives, morales et instructives*, 4 vol. in-8° : Ce projet n'a pas eu de suite; et l'on doit le regretter. E—s.

LESCAN (JACQUES-FRANÇOIS), né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 4 mai 1749, fut destiné de bonne heure à l'état de marin. A peine âgé de 14 ans, il fit une première campagne, en qualité de mousse, sur le vaisseau le *Sage*. De ce vaisseau il passa sur d'autres bâtiments, et partout il montra une grande aptitude pour sa profession et un grand désir de s'instruire. Après deux longs voyages en Chine sur les vaisseaux le *Beaumont* et le *Bertin*, appartenant à la Compagnie des Indes, il fut embarqué, en 1772, en qualité de pilote sur la frégate l'*Aurore*, faisant partie d'une es-

cadre d'évolution. Dans cette campagne, il se livra plus particulièrement à l'étude des mathématiques, notamment aux principes de la mécanique appliquée aux évolutions des vaisseaux. Après le désarmement de l'escadre d'évolution, Lescan abandonna la navigation pour l'enseignement, et fut nommé répétiteur de l'école royale d'hydrographie à Brest. Il occupa cet emploi depuis le 11 septembre 1772 jusqu'au 1^{er} juin 1780, époque où une nouvelle organisation du corps des professeurs d'hydrographie lui donna le titre de maître de construction pour MM. les gardes de la marine. Le mérite qu'il montra dans ces fonctions lui ouvrit les portes de l'Académie royale de la marine, compagnie savante, dont on ne peut trop regretter la courte existence. Lescan y fut admis, le 20 août 1785, en qualité de membre-adjoint. Il prit une part active à tous les travaux de ses collègues, et il était peu de commissions dont il ne fit partie quand il s'agissait de l'appréciation des ouvrages traitant des mathématiques appliquées. Lescan continuait, depuis le 1^{er} novembre 1782, d'enseigner les mathématiques aux élèves de la marine, sous le titre de professeur des gardes de la marine, quand, en 1791, une réorganisation des écoles d'hydrographie l'appela à Bordeaux pour y continuer ses services. Sa réputation le fit choisir par le gouvernement comme examinateur temporaire pour l'admission à l'École polytechnique, et il exerça ces fonctions jusqu'à la nomination des examinateurs fixes. Il fut en outre chargé, dans le département de la Gironde, de plusieurs missions importantes concernant les sciences et l'industrie. C'est à lui que le ministre de l'intérieur confia, en l'an XI, le soin de dresser les nombreuses *Tables*

de conversion des anciens poids et mesures de ce département en mesures et poids nouveaux. Ce travail, long et fastidieux, forme un gros volume in-8° qui, avant l'application obligatoire du système métrique, était très-recherché en raison de l'exactitude des tables qui le composent. Après avoir remplacé provisoirement Monge, dans ses tournées d'examen pour l'admission des navigateurs aux grades de capitaine de long cours et de maître au cabotage, Lescan fut définitivement nommé, le 7 janv. 1824, à cet emploi qu'il a exercé jusqu'à sa mort avec une rare impartialité. Aussi son admission dans l'ordre de la Légion-d'Honneur fut-elle regardée, dans tous les ports, comme un double hommage rendu à la science et à la vertu. Lescan mourut le 6 janvier 1829. Il a laissé plusieurs ouvrages élémentaires très-estimés : I. *Mémoire contenant deux méthodes pour déterminer la latitude à la mer, lorsqu'on a observé une ou deux hauteurs du soleil, aux approches du méridien, connaissant, dans le premier cas, l'heure de l'observation, et, dans le second, l'intervalle du temps écoulé entre les deux hauteurs; sachant, dans l'un et l'autre cas, quelle est la latitude estimée et la distance de l'astre au pôle élevé*, Brest, 1788, in-8°. Ce mémoire, imprimé aux frais de l'Académie royale de la marine, lui fut présenté le 13 déc. 1787; et, le 7 février suivant, l'auteur soumettait à sa compagnie un *Mémoire* sur le quartier de réduction, qui n'a pas été imprimé. A la même époque, l'Académie le chargeait, concurremment avec M. Fortin, du soin de classer les livres de sa bibliothèque, aujourd'hui celle du port de Brest, et d'en dresser un *Catalogue*, qui parut en 1788, in-12. II. *Tables des réductions*

des mesures et poids anciens en usage dans le département de la Gironde, Paris, an XI (1803), in-8°. III. *Trigonométries rectiligne et sphérique, suivies du calcul des différences, tant finies que très-petites, appliquées à chacune des trigonométries*, Paris, 1819, in-8°, avec pl. IV. *Traité élémentaire de navigation historique et pratique*, Paris, 1820, in-8°, avec pl.; ibid, 1823, in-8°; Supplément, Paris, 1823 et 1824, in-8°, avec planches. V. *Cours de pilotage destiné à l'instruction des pilotes, ou aspirants-officiers du commerce, et à celles des capitaines pour le cabotage*, Bordeaux et Paris, 1827, in-8°. P. L.—T.

LESCHENAULT de la Tour (LOUIS-THÉODORE), naturaliste, naquit à Châlons-sur-Saône, le 13 novembre 1773, d'un père qui était procureur du roi. Parti en 1800, sur la corvette le *Géographe*, avec le capitaine Baudin, il ne revint pas avec ses compagnons de voyage, en 1814; mais il fut laissé malade à Timor, et il ne revint la France que très-long-temps après, rapportant une riche collection et des observations intéressantes. Son mémoire sur la végétation de la Nouvelle-Hollande et de la terre de van Diemen, imprimé dans le second volume du *Voyage aux terres Australes*, par Péron et Freycinet, est un des résultats de ce premier voyage, qu'il termina par une excursion aux États-Unis, et qui équivalait presque à deux fois le tour du globe. Plusieurs autres de ses écrits ont été publiés dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*. En 1814, il partit pour l'Angleterre, afin de solliciter la permission de visiter l'Indostan britannique et Ceylan. Le vénérable patron des voyageurs, sir Joseph Banks, lui obtint toutes les recommandations dont il avait besoin, et il s'embarqua

pour Calcutta. Il passa à peu près six ans dans les Indes. Arrivé à Ceylan à la fin de juillet 1820, il fut retenu à Colombo par la dysenterie. Il quitta l'île en février 1821. Pendant ces six mois, il s'occupa de travaux qui ont enrichi les colonies françaises d'un très-grand nombre de plantes utiles. L'île Bourbon lui doit la possession du cannellier le plus estimé; et le Jardin-du-Roi, une multitude d'objets nouveaux: il procura aussi au Sénégal un très-bel arbre de l'Inde, qui a l'avantage de croître dans les sables. Ce second voyage dura quatre ans. Le troisième, entrepris en 1822, l'avait porté au Brésil, à Cayenne et dans la Guiane hollandaise. Après avoir ainsi parcouru sur le globe plus de trente mille lieues, Leschenault sentit le besoin de mettre un terme à sa vie errante. Il jouissait d'un repos mérité, au milieu de ses amis, lorsqu'il fut atteint d'un coup de sang, et mourut le 14 mars 1826, à peine âgé de 52 ans. On a encore de lui: *Notice sur l'épizootie (la pourriture) qui a régné en 1812, sur les troupeaux à laine des départements méridionaux de l'empire*, Paris, de l'imprimerie impériale, 1813, in-8° de 20 pages. *Notice sur le cannellier de l'île de Ceylan, sur sa culture et ses produits*, Saint-Denis (île Bourbon), 1821, in-4°. Il avait rapporté de l'Inde et de Ceylan une collection de minéraux et de roches extrêmement intéressante. Le comte Bournon l'examina et publia: *Observations sur quelques-uns des minéraux, soit de l'île de Ceylan, soit de la côte de Coromandel, rapportés par M. Leschenault de la Tour*, Paris, 1823, in-4°. E—s.

LESCUYER (NICOLAS-JEAN-BAPTISTE), révolutionnaire, célèbre par les massacres d'Avignon, né en Picardie, vers 1750, fut obligé de s'ex-

patrier, par suite de mauvaises affaires. Il vint s'établir dans le Comtat Venaissin, et se fit notaire dans l'un des quartiers les plus populeux mais les moins riches d'Avignon. Il y vivait ainsi obscurément et même dans la gêne, lorsque la révolution de France commença. Il s'en montra l'un des plus chauds partisans, et fut nommé officier de la garde nationale, que les Avignonnais, bien qu'ils fussent encore sujets du Pape, établirent à l'instar de la France. Il fut ensuite secrétaire de la municipalité, substituée à l'autorité papale. Ces innovations ayant amené des crises où le pouvoir pontifical fut méconnu, Lescuyer fit partie de la députation que les révolutionnaires envoyèrent à Paris, pour y demander la réunion du Comtat à la France, et il assista, en cette qualité, à la fédération du 14 juillet 1790. Revenu à Avignon, et regardant la réunion comme assurée, Lescuyer voulut que cette ville se mît au niveau de la France sous tous les rapports, et s'étant joint à quelques amis, ils se mirent à spolier les églises et les couvents, enlevant l'argenterie et tout ce qui s'y trouvait de précieux. Cette profanation, dans un pays où les choses saintes furent toujours vénérées, excita une vive indignation parmi le peuple. Le bruit s'étant répandu qu'on avait vu, dans l'église des Cordeliers, une statue de la Vierge rougir et répandre des larmes, une foule nombreuse se porta dans cette église, et prit la résolution de punir les auteurs du sacrilège, particulièrement Lescuyer. On alla aussitôt le saisir à la mairie, où il se trouvait; on l'amena dans l'église, où ce fut en vain qu'il monta en chaire pour se disculper. Forcé de descendre sans avoir pu se faire entendre, il fut impitoyablement

massacré dans le sanctuaire par ces furieux qui crurent ainsi venger la divinité qu'ils outrageaient si cruellement. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux dans les conséquences de cet assassinat, c'est qu'il fut horriblement vengé la nuit suivante, par le meurtre de 61 victimes, choisies parmi les citoyens les plus vertueux, dont la plupart étaient incarcérés depuis long-temps, et dont il fut bien constant que pas un seul n'avait pu contribuer à la mort de Lescuyer. Ce massacre fut exécuté à la porte de la prison, et les cadavres précipités au fond d'une glacière, ce qui lui a fait donner le nom de *massacre de la glacière*. C'est de ce cruel événement que Lemontey avait à rendre compte à l'Assemblée législative, lorsque les larmes le forcèrent à descendre de la tribune (*voy. LEMONTEY*, dans ce vol.). M—D j.

LESÉNECAL (GEORGES-HIPPOLYTE), général français, né en Normandie, vers 1767, était employé dans les finances au commencement de la révolution. Il entra au service comme sous-lieutenant, par suite de la suppression de son emploi en 1793, et parvint successivement, en passant par tous les grades, à celui de général de brigade, auquel il fut promu le 1^{er} juillet 1809. Ayant suivi Bonaparte en Égypte, il y remplit les fonctions d'adjudant-commandant, chef d'état-major de la cavalerie, sous Kléber et Menou. De retour en Europe, il fut employé en Italie, et devint chef d'état-major du corps d'observation envoyé dans la Pouille, sous le commandement de Gouvion-Saint-Cyr, et ensuite de Regnier, dans les Calabres. Après avoir servi dans cette contrée jusqu'en 1812, il passa en Allemagne avec la division du général Grenier, et ne rentra en France qu'en 1814, avec la garnison de Magdebourg, dont il

faisait partie. Dans la campagne de 1815, il fut attaché au corps du maréchal Grouchy, comme chef d'état-major-général; et lorsque ce corps d'armée s'approcha de Paris, après le désastre de Waterloo, le maréchal, ayant reçu du gouvernement provisoire l'ordre de demander au maréchal Blücher une suspension d'armes, chargea de cette mission son chef d'état-major, Lesénecal. Après la chute de Napoléon, cette circonstance ayant donné lieu à des accusations de trahison contre Lesénecal et le maréchal lui-même, celui-ci a fait imprimer, en 1840, sous le titre de *Fragments historiques réunis pour établir le fait de calomnie répandue dans un libelle du général Berthezène*, des correspondances et des ordres qui établissent sans réplique, que ni lui, ni le général Lesénecal n'avaient eu de correspondances coupables avec l'ennemi. Le général Berthezène démentit ensuite lui-même son accusation. Dans cette circonstance, comme dans tous les commandements dont il fut chargé, dans les Abruzzes, la Pouille, Salerne, Naples et Rome, le baron Lesénecal, qui comptait vingt-deux ans de services non-interrompus, et plusieurs blessures, a fait preuve de désintéressement et de probité. S'étant retiré en Normandie, où il résidait au sein de sa famille, il y mourut en 1836. M—D J.

LESESNE DE MÉNILLES D'ETEMARE. Voy. ETEMARE, XIII, 414.

LESLIE (JOHN), célèbre physicien et géomètre, naquit en avril 1766, à Coates, dans le Fifeshire, et y mourut le 3 nov. 1832. Dans l'espace d'une année, la mort moissonna trois Écossais d'un grand mérite, Walter Scott, Mackintosh et Leslie. Dès l'âge de douze ans, par ses travaux mathématiques, Leslie avait fixé l'at-

tention de Playfair et de Stewart. Son premier ouvrage important, publié en 1793, 9 vol. in-8°, est la traduction de l'*Histoire naturelle des oiseaux*, par Buffon. Peu de temps après, il partit pour les États-Unis de l'Amérique, en qualité de gouverneur de l'un des enfants de la famille de Randolph; et, après son retour en Angleterre, il décida Th. Wedgwood à l'accompagner sur le continent. A cette époque Leslie fit connaître son *Thermomètre différentiel*, dont on trouve la description dans le *Journal philosophique* de Nicholson, pour l'année 1800. Les résultats des recherches auxquelles il fut conduit par cet instrument, ont été publiés, en 1804, dans l'*Essai sur la nature et la propagation de la chaleur*, ouvrage qui a mérité la médaille de Rumford. L'expérience montre que les rayons calorifiques qui s'élancent de la paroi plane d'un corps échauffé, n'ont pas la même force, ni la même intensité dans toutes les directions; que le *maximum* correspond à l'émission perpendiculaire, et le *minimum* aux émissions parallèles à la surface. Entre ces deux positions extrêmes, comment s'opère l'affaiblissement du pouvoir émissif? Leslie chercha le premier la solution de ce problème. Il prouve que les intensités des rayons sortants sont proportionnelles aux *sinus* des angles que forment ces rayons avec la surface échauffée; mais les quantités sur lesquelles on avait dû expérimenter étaient trop faibles pour ne pas commander une extrême défiance. Fourier examine la question, et la résout sans avoir besoin de tenter aucune expérience nouvelle. Il est de fait que, dans tous les points d'un espace terminé par une enveloppe quelconque entretenue à une température constante, on doit éprouver une tempé-

rature constante aussi, et précisément celle de l'enveloppe; en sorte que, si l'intensité des rayons calorifiques ne variait proportionnellement au sinus de l'angle d'émission, la température d'un corps situé dans l'enceinte dépendrait de la place qu'il occuperait : que la température de l'eau bouillante, ou celle du fer fondant, par exemple, existerait en certains points d'une enveloppe creuse de glace! ce qui, selon la remarque de M. Arago, est l'application la plus piquante de la *Méthode de la réduction à l'absurde*, employée par les anciens mathématiciens pour démontrer les vérités abstraites de la géométrie. En 1819, Leslie remplaça Playfair, dans la chaire de physique, à Edimbourg. En 1821, il donna une seconde édition de son *Geometrical analysis and geometry of curve lines*, dont la première édition avait paru en 1809. Cet ouvrage a été reproduit en français, par Auguste Comte, à la suite du supplément à la *Géométrie descriptive*, par Hachette, 1818, in-4°. La dernière et la plus intéressante des productions de Leslie est un *Discours sur les sciences physiques et mathématiques dans le XVIII^e siècle*, annexé à la septième édition de l'*Encyclopædia Britannica*. F—LE.

LESNAUDIÈRE ou plutôt **L'ESNAUDERIE** (PIERRE LE MONNIER DE), en latin *Lesnauderius* (1), jurisconsulte, était né dans la paroisse de Saint-Germain-d'Anvillers, au pays d'Auge. Son père était un bon

(1) Il prit le nom de *L'esnaudière*, d'une terre qui lui appartenait dans le pays d'Auge; mais la plupart des biographes, de son nom latin *Lesnauderius*, ont fait *Lesnaudière*. Gesner et ses continuateurs l'appellent *Levanderius*; Chasseneux *Lesvanderie*; mais le célèbre Huet lui a restitué son nom de *L'esnauderie*. Ainsi La Monnoie se trompe à cet égard dans sa note sur l'article de Lacroix du Maine, II, 292.

gentilhomme, qui vivait à la campagne du revenu de ses terres. Ayant achevé ses études à l'Université de Caen, il y prit ses grades, et se fit inscrire sur le tableau des avocats. Depuis, il obtint une chaire de droit; et, comme il avait une très-belle écriture, il exerçait en même temps les places de notaire juré et de greffier de la cour des privilèges apostoliques. Il se montra l'un des plus zélés défenseurs des droits de son Université, dont il fut élu deux fois recteur. Indépendamment d'une maison qu'il lui donna, en 1511, « il lui fit d'au-
« tres grands biens, tant de livres,
« vîtres aux écoles, que fondations
« d'obit; et si a donné et escript de
« sa main, le Martyrologe de ladite
« Université, en l'an 1515. » (Bourgneville, *Recherches sur Caen*, 213.) L'Esnauderie étant devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu d'une cure; mais il ne jugea pas à propos d'en prendre possession. Il mourut à Caen, vers 1525, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, où il avait choisi sa sépulture. Sa tombe a disparu, lors de la ruine de cette église par les protestants, en 1562. On a de lui : I. *De doctoribus et eorum privilegiis*, Paris, 1516, in-8°; réimprimé dans les *Tractatus juris*, tom. XVIII, 4. Ce petit ouvrage est assez curieux. L'Esnauderie compte parmi les privilèges des docteurs, le droit de porter des armes, celui de se servir d'une voiture comme les princes, celui de ne pouvoir être assignés en personne, etc. Mais ce qui paraîtra sans doute bien singulier aujourd'hui, il se demande si un docteur a le droit de battre sa femme, et il déclare que non-seulement il peut la battre, mais la faire mettre en prison, la réduire au pain et à l'eau, etc. Un docteur, selon lui, ne peut

pas plus vendre ses livres qu'un soldat ses armes; il doit toujours s'exprimer d'une manière claire et en peu de mots, et conserver; même dans son intérieur, cette gravité qui sied à l'homme revêtu d'un titre éminent. II. *La louange du mariage et Recueil des histoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes*, Paris, 1525, in-8°, gothique; opuscule rare et recherché. Lacroix du Maine, attribue à L'Esnauderie un *Traité contre les mauvaises femmes*, qui n'a pas été imprimé. Huet, dans ses *Origines de Caen*, ch. 23, lui a consacré une notice, où il rappelle les titres de quelques autres de ses ouvrages, également perdus. W—s.

LESPINASSE (Le comte AUGUSTIN), général d'artillerie, né en 1737, à Preuilly, dans le Berry, d'une famille noble depuis plusieurs siècles, fut dès sa jeunesse destiné à la carrière des armes, et servit d'abord dans la maison du roi, comme mousquetaire noir. Devenu cornette dans les carabiniers, il fit les dernières campagnes de la guerre de Sept-Ans, comme aide-de-camp de M. de Poyanne, qui en était colonel. Compris dans les réformes qui suivirent la paix de 1763, et se sentant depuis long-temps, par suite de ses goûts et de ses études, entraîné vers le service de l'artillerie, il prit le parti d'entrer dans cette arme, se fit recevoir élève, et fut nommé lieutenant dans la même année. Il y montra tant de capacité que, dès l'année 1767, le duc de Choiseul, ministre de la guerre, l'invita à composer, pour les écoles d'artillerie, un traité sur *la théorie et la pratique de la trigonométrie*, et sur celles du *Nivellement*, qui fut imprimé en 1768, in-4° (nouvelle édition, Paris, 1804, in-8°). On doit attribuer à ces publications la nomination de Lespinasse

au grade de capitaine, après cinq ans de services dans cette arme; ce qui, alors, était un avancement rapide. De tels succès devaient exciter l'envie, et Lespinasse eut à soutenir pour cela plusieurs affaires d'honneur, où il se montra aussi brave que généreux. C'est à cette époque qu'il fut envoyé en Corse, et qu'il concourut à la conquête de cette île, sous le maréchal de Vaux, par les moyens extraordinaires qu'il mit en usage pour le transport de l'artillerie. Quand cette guerre fut terminée, Lespinasse vint à Strasbourg, où il se trouva sous les ordres du célèbre Gribeauval, qui le prit en affection et lui confia l'inspection de plusieurs arsenaux et manufactures d'armes, entre autres de celles de Maubeuge et de St-Étienne. Devenu major en 1788, il fut chargé, par le ministre de la guerre, d'établir sur la Loire un dépôt central d'artillerie, qu'il fixa à la Charité. Mais la révolution vint écarter ce projet, et Lespinasse retourna à la manufacture de St-Etienne, avec le grade de lieutenant-colonel en 1791. La guerre qui éclata bientôt ne lui permettant plus de conserver un pareil emploi, il demanda du service aux armées, et fut envoyé à celle du Rhin, que commandait Custine. Chargé du commandement en chef de l'artillerie, il ne remplit ces fonctions que dans la malheureuse retraite qui suivit l'occupation de Mayence par les Prussiens. C'est alors qu'il reçut un brevet de chef de brigade avec ordre de se rendre à l'armée des Pyrénées-Occidentales, dont le quartier-général était à Bayonne. Ce fut par ses conseils que le général en chef, Muller, se décida à faire occuper le poste important de la Croix des Bouquets, dont il dirigea les fortifications avec tant d'habileté, que les Espagnols

étant venus l'attaquer dès le lendemain, sous les ordres du général Carro, en furent repoussés avec de grandes pertes. Lespinasse fut nommé, par les représentants du peuple présents à cette affaire, général de brigade sur le champ de bataille. Mais une bizarrerie qui caractérise bien cette époque, c'est que le jour même où il obtint cette glorieuse récompense de ses exploits, il reçut du Comité de salut public un ordre de suspension, et fut contraint de quitter l'armée qu'il avait si glorieusement conduite à la victoire. Cette disgrâce, dont sa qualité de noble était la principale cause, dura peu. Bientôt rappelé aux Pyrénées, il y dirigea encore une fois l'artillerie dans les deux invasions des provinces espagnoles que firent les généraux Muller et Moncey. Il y mérita le grade de général de division, que lui donnèrent les représentants commissaires, mais que refusa de confirmer plus tard le Gouvernement directorial. Lorsque la paix de Bâle eut mis fin à la guerre des Pyrénées, Lespinasse fut envoyé en Italie, et il y concourut, sous le général Bonaparte, à la brillante campagne de 1796. Ce fut lui qui dirigea l'artillerie au siège de la citadelle de Milan, à celui de Mantoue, aux batailles de Castiglione et d'Arcole, au passage du Tagliamento, etc. C'est ainsi qu'il mérita de nouveau le grade de général de division. Le ministre de la guerre Petiet, en lui envoyant son brevet, écrivit : Il est « difficile de l'obtenir avec plus de « distinction, puisque c'est la seconde « fois que vous le méritez par vos « services. » Lorsque la paix de Campo-Formio eut mis fin à la guerre avec l'Autriche, Lespinasse fut employé, en 1798, à l'armée qui exécuta, sous le sordres de Berthier, l'in-

vasion des États du pape. Un peu plus tard il le fut encore à cette armée que le Directoire feignit de vouloir envoyer faire la conquête de l'Angleterre. Enfin, parvenu à l'âge de 63 ans, et ne pouvant plus soutenir les fatigues de la guerre, il fut appelé au Sénat-conservateur par le premier consul, et n'eut plus désormais qu'à jouir en paix de sa gloire et de ses longs travaux. C'est alors qu'il publia son *Essai sur l'organisation de l'arme de l'artillerie*, vol. in-8°, dans lequel il a rassemblé tout ce que lui avait appris une expérience de 40 ans (Paris, 1802). Il s'occupait encore dans ses loisirs de compositions poétiques ; mais, comme le misanthrope, il se gardait bien de les montrer aux gens. Le peu que ses amis en ont fait connaître justifie assez cette réserve. Le général Lespinasse mourut à Paris, le 28 déc. 1816. Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur ; et la restauration l'avait fait pair de France et chevalier de Saint-Louis. — Il ne laissa qu'une fille, veuve à la fleur de l'âge, du vicomte de Lespinasse, son cousin, officier de la plus belle espérance, qui mourut à 26 ans, sur le champ de bataille. M—d j.

LESPINE (RENÉ-TIMOTHÉE), né au Croisic, dans le XVI^e siècle, a laissé un petit poème intitulé : *La Parure des dames*, Liège, 1610, in-12. Il mourut au Croisic, au mois de septembre 1610. — **LESPINE** (René de), fils du précédent, naquit au Croisic, en 1610, l'année même de la mort de son père, et fut poète comme lui. On ne connaît de Lespine fils qu'un petit recueil d'environ 100 pages in-12, contenant quelques-unes de ses poésies, et où il est qualifié de *seigneur de Lespine et de Keruaudoué*. Parmi les pièces de ce recueil, il y a un impromptu de 40 vers, qu'il fit chez

le prince de Condé, à l'occasion de la chute du tonnerre sur une couronne ducal qui surmontait un pilier de l'escalier de la maison du prince. Le poète vit, dans la destruction de cette couronne, le présage de la naissance d'un dauphin. Sa prédiction s'étant accomplie peu de temps après, il fut presque regardé comme prophète, et reçut, à ce sujet, un grand nombre de compliments en vers; elle lui valut aussi le titre de poète royal. Cette qualification n'était pas la seule dont Lespine aimât à se parer; il ne négligeait aucune occasion de faire connaître les autres. Son portrait, gravé en 1637, à Paris, par Daret, le désigne ainsi : *René GENTILHOMME, sieur de LESPINE, croisiquais, page, domestique de monseigneur, frer(sic), du roi Θεού Διδόντος* (donné de Dieu). On lit, au bas du portrait, deux inscriptions, l'une en vers latins, par Jean Leochens, écossais; l'autre, en vers français, par Jean de Meschinot. Voici l'inscription latine :

In figuram elegantissimi, illustrissimi ingenii-viri, R. Nobilis armorici, regis F. poetæ epigramma :

Aspicis effigiem vatis spirantis in ære,
Qui junxit geticæ delphica plectra tubæ.
Sic oculos, sic ille humeros, sic nobilis ora;
Unum defuerat, dulcius ille canit.

L'inscription française n'est pas moins hyperbolique :

Qu'on ne chante plus Mars en Thrace,
Ni, dans Amathonte, l'Amour,
Ni Phœbus sur le Mont Parnasse :
Voici leur unique séjour.

Les vers de Meschinot, ainsi que les attributs du Parnasse et de la guerre, dont l'estampe est ornée, donneraient lieu de croire que Lespine suivit la carrière des armes; mais tout cela ne fait allusion qu'à ses fonctions auprès de Gaston d'Orléans; autrement, il ne se fût pas fait faute de mentionner le grade militaire qu'il aurait eu.

P. I.—T.

LESSEPS (JEAN-BAPTISTE-BARTHÉLEMI DE), voyageur et homme d'État français, né à Cette, le 27 janvier 1766, était encore à la mamelle lorsque Martin de Lesseps, son père, à cette époque commissaire de la marine de France, et chargé des affaires commerciales à Hambourg, l'emmena avec lui (1) dans cette résidence. Aussi balbutia-t-il en même temps le français et l'allemand, et parvint-il à parler et à écrire ces deux langues avec une égale facilité. Grand amateur de musique, le père de Lesseps fit apprendre le piano à son fils dès l'âge de quatre ans, et telles étaient les dispositions de l'enfant, qu'à sept ans il tenait l'orgue dans la chapelle de la maison consulaire. En 1774, Martin de Lesseps ayant été nommé consul-général à Saint-Petersbourg, son fils l'y suivit avec son précepteur. A des études classiques il joignit celle de la langue russe, qu'il sut bientôt parfaitement. Sa mère le conduisit en France à l'âge de douze ans pour lui faire compléter son éducation, et, après être resté quatre ans à Versailles, il rejoignit son père à Saint-Petersbourg, et, en

(1) Martin de Lesseps, père du sujet de cet article, nommé le 17 mai 1756, consul de France à Carthagène, obtint, l'année suivante, la survivance du poste de commissaire de la marine à Hambourg, dont il ne fut pourvu qu'en 1766, après la mort du titulaire. Par bon du roi du 27 mai 1774, il fut appelé au poste de consul-général de France en Russie, en remplacement de M. Azon de Saint-Firmin. Il géra ce dernier emploi jusqu'au mois d'août 1787, qu'il se retira du service avec une pension de 6,000 livres. Il était considéré comme un des hommes les plus distingués dans la carrière consulaire, à laquelle il ne renonça qu'après l'avoir suivie pendant trente-un ans révolus. Deux de ses frères étaient attachés au département des affaires étrangères, l'un comme principal commis; et l'autre, après avoir été chargé d'affaires en Hollande jusqu'au mois de novembre 1751, fut ministre de France à Bruxelles depuis le mois de mai 1752 jusqu'au mois d'avril 1765.

1783, fut nommé par lui, avec le consentement du ministre, vice-consul de France à Cronstadt; il n'était pas encore âgé de dix-sept ans. Pendant son séjour en Russie, Lesseps avait continué de s'appliquer à la musique, qu'il aimait passionnément, et il apprit en même temps l'italien, qui en est pour ainsi dire la langue. Chargé, vers la fin de l'année 1784, par le comte de Ségur, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, de porter des dépêches à la cour de Versailles, Lesseps se trouva dans cette ville au moment où se préparait l'expédition de La Pérouse (voy. ce nom, XXXIII, 400). On désirait y attacher un homme qui connût bien la langue russe, pour servir d'interprète dans les relations qu'on devait entretenir avec les peuples de l'empire de Russie, que La Pérouse avait ordre de visiter. Le ministre de la marine ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix qu'en désignant le jeune Lesseps. Embarqué à bord de la *Boussole*, montée par le chef de l'expédition en personne, Lesseps passa plus tard sur l'*Astrolabe*, commandée par de Langle, et par son excellent caractère, son esprit et ses bonnes manières, il ne tarda pas à gagner l'affection et l'estime de ces deux officiers. L'expédition mit à la voile de Brest, le 1^{er} août 1785. Lesseps navigua avec elle pendant vingt-six mois, et il mit ce temps à profit pour perfectionner son éducation par la lecture des excellents ouvrages qui se trouvaient dans la bibliothèque du navire qu'il montait. Docile aux conseils bienveillants de de Langle, il prit même du service à bord, et cet excellent officier lui fit suivre, sous sa propre direction, un cours complet de navigation, et joindre ainsi la théo-

rie à la pratique. Les frégates arrivées, le 6 septembre 1787, à Saint-Pierre et Saint-Paul, port situé à l'extrémité de la presqu'île de Kamtschatka, on dut s'occuper de les approvisionner de vivres. Lorsque cette opération, à laquelle Lesseps prit une part très-active, fut terminée, La Pérouse confia à son jeune interprète (29 septembre) la mission de porter en France ses journaux et ses cartes, avec des dépêches pour le gouvernement. « M. de Lesseps, écrivait au ministre « cet illustre et infortuné marin, est « un jeune homme dont la conduite « a été parfaite pendant toute la campagne, et j'ai fait un vrai sacrifice à « l'amitié que j'ai pour lui en l'en- « voyant en France; mais comme il est « vraisemblablement destiné à occuper la place de son père, en Russie, « j'ai cru qu'un voyage par terre au « travers de ce vaste empire lui procurerait les moyens d'acquérir des « connaissances utiles à notre commerce, et propres à augmenter nos « liaisons avec ce royaume, dont les « productions sont si nécessaires à « notre marine.... Et quelques lignes plus bas, La Pérouse ajoutait : « Il nous « a rendu au Kamtschatka les plus « grands services; et si la survivance « de la place de consul-général de « France en Russie, qu'occupe son « père, était le prix de son voyage « autour du monde par terre et par « mer, je regarderais cette faveur « comme la marque de la satisfaction « que vous témoignez de ma conduite. » Nous nous séparâmes enfin de Lesseps, dit la relation, mais *non sans attendrissement, parce que ses qualités précieuses nous l'avaient rendu cher, etc., etc.* La Pérouse le recommanda auparavant comme son propre fils au colonel Kasloff, commandant russe à Okotsk, au Kamtschat-

ka, lui remit ses instructions et après lui avoir témoigné de la manière la plus touchante la tendre amitié qu'il lui portait, et les regrets de l'exposer aux cruels hasards d'un trajet aussi long dans un pays aussi sauvage et dans une telle saison, il donna l'ordre d'appareiller, et, le 30, les deux frégates poursuivirent leur voyage. Lesseps se mit en route de son côté, le 7 octobre, avec M. de Kasloff, et ce malheureux Ivaschkin, dont l'histoire touchante est si connue. Parvenus à Bolcheretsk, ils durent y attendre jusqu'au 27 janvier que le traînage fût praticable. Profitant de ce séjour forcé dans le Kamtschatka, Lesseps en utilisa tous les instants et fit avec sagacité des observations sur les mœurs et les coutumes de ses habitants. Il traversa ensuite toute la presque depuis Awatscha jusqu'à l'extrémité du golfe de Pengina, qu'il longea ainsi que la mer d'Okotsk. Le 18 mars, il arriva à Poustaresk, sur la Pengina, où il se sépara de M. de Kasloff, et poursuivit sa route par Ingiga, Yainsk et Okotsk. Il avait fait cette partie de son voyage sur des traîneaux tirés d'abord par des chiens kamtschadales et ensuite par des rennes. Le débordement des rivières, à cette époque du dégel, l'ayant obligé de séjourner à Okotsk jusqu'au 8 juin, il s'embarqua sur la Lena, aussitôt que ce fleuve fut navigable, et le remonta jusqu'à Irkoutsk, près de l'embouchure de cette rivière dans le lac Baikal. Parti de cette dernière ville, le 11 août, il passa par Tomsk, Tobolsk, Casan, Nishnei-Novogorod, Moscou, et arriva enfin à Saint-Petersbourg, le 22 septembre, non sans avoir éprouvé de graves accidents qu'il surmonta avec un courage et une persévérance dignes des plus grands éloges. Il faut lire dans son journal

le touchant récit des angoisses qu'il éprouva lorsque, après avoir dépassé Casan, il fut grièvement blessé à la tête par un cercle cassé de la roue de son chariot. Baigné dans son sang, et le crâne ouvert, Lesseps dut confier son existence à un barbier de village russe qui manquait même de lancette pour le saigner, et qui fut obligé de se servir d'une épingle pour sonder sa blessure. Après avoir craint un instant de ne pouvoir terminer sa mission, il poursuivit sa course la tête enveloppée de bandages, et atteignit Saint-Petersbourg. Accueilli avec distinction par le comte de Ségur, Lesseps, qui n'avait plus retrouvé son père dans cette capitale, n'y resta que trois jours. Emportant avec lui les journaux et les cartes de La Pérouse, ainsi que ses dépêches et celles de l'ambassadeur, il traversa en toute hâte la Russie, l'Allemagne, et arriva à Versailles, le 17 octobre, à trois heures après midi. Le comte de la Luzerne, secrétaire d'État de la marine, chez lequel il descendit, le présenta immédiatement au roi, sans vouloir permettre qu'il fît aucune toilette et qu'il quittât le costume kamschadale. Louis XVI, qui avait tracé lui-même le plan de l'expédition dont il désirait vivement la réussite, le reçut avec une bonté parfaite, et lui adressa une multitude de questions. Le lendemain ce souverain désira le voir encore, et lui déclara qu'il entendait que son journal fût imprimé aux frais de l'État; il l'a été en effet à l'imprimerie royale. Lesseps, présenté aussi à la reine, devint pour toute la cour un objet de curiosité qu'il ne put se dispenser de satisfaire, et qui, chose surprenante, n'était point lassée même au bout de deux mois. Le consulat-général de Saint-Petersbourg ayant été donné après la

démission du père de Lesseps, celui-ci dut se contenter de Cronstadt, créé pour lui consulat. Il en conserva le titre et le traitement jusqu'au 7 janvier 1793, qu'il fut nommé au consulat-général de Saint-Petersbourg. Ce ne fut pendant plusieurs années qu'un titre sans fonctions et sans appointements, la Russie étant en guerre avec la France, et refusant d'admettre ses agents. Au mois de sept. 1794, la Porte-Ottomane ayant reconnu la République française, Aubert du Bayet fut envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Ruffin, dont Lesseps venait d'épouser la fille, ayant été nommé premier secrétaire de cette mission, emmena avec lui son gendre et sa famille. Le voyage fut long et pénible; on dut prendre toutes sortes de précautions pour ne pas tomber entre les mains des Anglais qui croisaient dans la Méditerranée, et avaient annoncé d'avance qu'ils sauraient bien empêcher la légation française d'atteindre son poste. Leurs plans néanmoins furent déjoués, et, pendant quatre ans, Lesseps jouit à Constantinople de quelque tranquillité auprès de son beau-père, qu'il aidait dans ses travaux. Mais, en 1798, une armée française ayant envahi l'Égypte, Ruffin, chargé d'affaires de France depuis la mort de l'ambassadeur, fut emprisonné aux Sept-Tours; son gendre et tous les Français qui se trouvaient à Constantinople furent enfermés au palais de l'Ambassade. Trois cents janissaires, qui leur servaient de gardes, entrant quand il leur plaisait, c'est-à-dire à leur moindre caprice, pour compter les prisonniers, les femmes et les enfants qui en faisaient partie étaient excessivement tourmentés par ces visites souvent nocturnes. Lesseps, qui se trouvait à la tête des prisonniers, demanda qu'on

ne permît plus aux soldats l'entrée du palais, en répondant sur sa vie qu'aucun Français ne chercherait à fuir. Le ministère ottoman accepta cette proposition, mais il fit signifier en même temps à Lesseps qu'à la moindre velléité de fuite d'un captif, sa tête tomberait. Près de trois ans de détention se passèrent dans cette anxiété. Enfin, le 9 octobre 1801, des articles préliminaires de paix furent conclus entre la France et la Porte, et un vaisseau parlementaire transporta à Marseille cent prisonniers, parmi lesquels Lesseps se trouvait embarqué avec sa femme et ses trois enfants. Le voyage dura deux mois, et après une pénible quarantaine dans des magasins, les bâtiments du Lazareth étant remplis des soldats de l'armée d'Égypte, Lesseps arriva à Paris le 29 décembre. La paix ayant été conclue quelques mois auparavant entre la France et la Russie, il fut nommé, le 8 mars 1802, commissaire-général des relations commerciales (2) à Saint-Petersbourg. Il partit peu après pour cette capitale, où il arriva au commencement de juin. Lesseps y trouva le général Hédouville, qui y remplissait les fonctions d'ambassadeur de France et qui lui témoigna beaucoup d'égards. A peine installé dans son nouvel emploi, et après avoir pris une connaissance exacte du pays, il s'occupa des moyens de donner de l'activité aux relations commerciales entre les fabricants français et les Russes, et contribua à leur rapide accroissement. Ce fut également à ses actives démarches que plusieurs négociants attribuèrent le paiement des énormes fournitures qu'ils avaient faites à l'impératrice Catherine et à sa famille, et dont ils commençaient à

(2) Ce titre correspondait à celui de consul-général.

désespérer. Lesseps, satisfait d'avoir rempli son devoir en défendant les intérêts de ses compatriotes, ne voulut jamais accepter le moindre témoignage de leur reconnaissance. En 1804, le meurtre du duc d'Enghien ayant fait une vive sensation à la cour de Russie, qui voyait d'ailleurs d'un œil mécontent les empiétements successifs de Napoléon, M. d'Oubril, chargé d'affaires de l'empereur Alexandre, exposa les griefs de son souverain dans une note énergique portant la date du 16^e 28 août, et la termina en demandant ses passeports. Trois jours après il quitta Paris ; mais ce ne fut que le 2 octobre suivant qu'il s'éloigna définitivement du territoire français. Déjà le général Hédouville avait abandonné Saint-Petersbourg, où M. de Rayneval était resté comme chargé d'affaires. Ce dernier étant lui-même parti précipitamment le 21 septembre, la position de Lesseps devint aussi pénible qu'embarrassante. Le prince Czartorinski, ministre des affaires étrangères de Russie, avait seulement fait connaître à M. de Rayneval, avant son départ, que l'empereur ne s'était pas expliqué à l'égard du commissaire-général des relations commerciales de France, mais qu'il pouvait rester jusqu'à nouvel ordre. Lesseps resta en effet à son poste jusqu'au commencement de 1807, qu'il crut devoir demander à son tour ses passeports, afin de prévenir la notification officielle qu'il savait devoir lui être faite. Pendant tout l'intervalle qui s'écoula entre le 21 septembre 1804, époque du départ de M. de Rayneval, et le 6 janvier 1807, que Lesseps quitta définitivement Saint-Petersbourg, quoiqu'il ne fût considéré que comme agent commercial et qu'il n'eût pas le titre de chargé

d'affaires, il en remplit par le fait les fonctions et tint Napoléon au courant des événements par l'intermédiaire de la légation de Bavière, qui faisait parvenir les dépêches sous son couvert. Il se trouvait le 7 février au quartier-général de l'armée française, à Varsovie, où il était parvenu avec quatre enfants et sa femme enceinte de sept mois, après un pénible voyage, tantôt sur la glace et tantôt au milieu des neiges, en traversant les armées russes et prussiennes. Forcé de rester au quartier-général par les ordres express de Napoléon, Lesseps dut se séparer de sa famille, qu'il envoya à Dresde, où il ne put la rejoindre qu'après que le traité de Tilsitt (7 juillet 1807) eut rétabli la paix entre les deux empereurs. Il ne tarda pas à reprendre ses fonctions consulaires en Russie, car, dès le 2 août suivant, il écrivait de Saint-Petersbourg au ministre des affaires étrangères pour lui annoncer qu'il y avait été parfaitement accueilli. Pendant quatre ans, il continua de les exercer à la satisfaction des Français et des Russes, et fut chargé, dans l'intervalle, par le ministre de la marine, dont il avait su obtenir la confiance, de plusieurs opérations importantes, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer les négociations relatives à l'approvisionnement des flottes françaises en bois de Russie. On jugera de la haute idée que Napoléon avait conçue de ses talents, et surtout de sa probité par cette apostille de la main de l'empereur, qu'on trouve sur des comptes rendus par ce fonctionnaire, et qui s'élevaient à plusieurs millions : *Dorénavant les comptes de M. de Lesseps seront payés sans examen.* Doué d'un esprit aimable et conciliant, Lesseps parvint à se faire des amis de tous les ambassadeurs avec lesquels il eut des re-

lations pendant son séjour en Russie. Le duc de Vicence voulut qu'il logeât dans l'hôtel de l'ambassade, où il mit à sa disposition un bel appartement, et le comte de Lauriston, qui lui succéda en 1811, aimait à s'entretenir, avec le seul Français qui eût échappé au désastre de Lapérouse, du sort funeste de ses deux frères, qui avaient péri dans un engagement avec des sauvages. Les événements politiques avaient déjà obligé une fois Lesseps de quitter la Russie; il allait être forcé de s'en éloigner encore et pour toujours par les mêmes causes. Depuis quelque temps, les relations entre cet empire et la France s'étaient singulièrement refroidies, lorsque, le 28 mai 1812, Napoléon, qui se trouvait en campement à Dresde, se décida à quitter brusquement cette ville pour se mettre à la tête de sa grande armée, et dès-lors la guerre commença (*voy. ALEXANDRE, LVI, 170*). L'ambassadeur de France étant parti de Saint-Petersbourg, Lesseps, qui, dès le 8 juin, avait reçu l'ordre de sortir de cette résidence aussitôt qu'il saurait que le comte de Lauriston aurait demandé ses passeports, s'empressa d'obéir et de se rendre à Königsberg, où il lui fut prescrit de rester provisoirement. Il paraîtrait que l'empereur Alexandre avait ordonné que non-seulement l'ambassadeur et le consul de France, mais aussi tous les Français qui se trouvaient en Russie sortissent immédiatement de son empire. Ce prince était si profondément irrité qu'il ne voulut même pas permettre que la nourrice russe, à laquelle M^{me} de Lesseps avait confié un enfant de quatre mois, l'accompagnât plus loin que la frontière. Arrivé à Dantzig, sur une frégate russe, Lesseps se rendit avec sa famille à Königsberg, où il trouva l'invitation d'aller rejoindre

le quartier-général. Ce ne fut qu'à Moscou qu'il parvint à atteindre l'empereur Napoléon, qui y était déjà depuis huit jours, et qui, n'ayant pu encore arrêter le pillage, commençait à craindre de manquer de vivres, les paysans n'osant rien apporter aux marchés. Aussitôt qu'il vit Lesseps, il lui fit connaître qu'il l'attendait avec impatience et le nommait intendant de la province de Moscou. Celui-ci s'en défendit en disant : « Je n'entends rien au travail d'une intendance, V. M. sera mal servie, elle aura un mauvais intendant et moi une pauvre intendance. » A quoi Napoléon répliqua : « Ce que vous dites est vrai quant à l'intendances, mais c'est une autre affaire quant à l'intendant. » Quoique Lesseps ajoutât qu'il ne pourrait plus par la suite être utile à la France en Russie, parce qu'Alexandre ne lui pardonnerait jamais d'avoir accepté cette place, il fallut obéir. Par les soins du nouvel intendant, le désordre et le gaspillage cessèrent, les ressources qu'offrait l'antique capitale de la Russie furent réunies, quelques provisions arrivèrent aux marchés, et l'on n'eut plus à redouter la famine, du moins immédiatement (3). Il y avait à peine trois semaines que Lesseps était à Moscou, lorsque le corps principal de l'armée française quitta cette capitale; il y resta avec la division du duc de Trévise jusqu'au 23 oct., jour où ce maréchal en sortit après avoir fait sauter le Kremlin. Abandonnant sa voiture et ses effets, Lesseps fit toute la retraite à cheval, à côté du maréchal; il assista à différents combats, où il vit tomber plusieurs officiers à ses côtés, partageant toutes les

(3) Nous sommes étonnés que le comte de Ségur ne prononce même pas le nom de Lesseps dans son *Histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812*.

fatigues et tous les dangers de cette désastreuse campagne. Parvenu enfin à Dantzig, il y retrouva sa famille, et rentra bientôt en France. Il n'arriva cependant à Paris qu'après la reddition de cette ville et lorsque déjà Louis XVIII était sur le trône. Le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, aurait désiré envoyer de nouveau Lesseps à Saint-Petersbourg ; mais ce fut vainement qu'il chercha à vaincre la répugnance d'Alexandre. Les démarches que le prince Constantin fit dans le même but auprès de son frère n'obtinrent pas plus de succès, l'empereur de Russie ne pouvant pardonner à Lesseps d'avoir accepté l'intendance de Moscou, quoiqu'il n'eût d'ailleurs aucun reproche personnel à lui faire. Pour le dédommager, le ministre des affaires étrangères fit nommer Lesseps consul-général de France à Lisbonne ; mais, bien que la date du brevet qu'on lui adressa fût du 12 sept. 1814, et que le gouvernement portugais eût été informé officiellement de sa nomination, le 14 novembre suivant, ce ne fut qu'après les Cent-Jours, c'est-à-dire au mois de juillet 1815, qu'il reçut l'ordre de se rendre à son poste. Il n'arriva même à Lisbonne qu'au mois de septembre suivant. Le Portugal était à cette époque gouverné par une régence que la reine Marie I^{re}, ou plutôt le prince-régent son fils qui dirigeait les affaires en son nom, avait nommée avant son départ pour le Brésil, où elle s'était réfugiée avec toute sa famille. La position du consul-général de France, qui joignit à ce titre, en 1816, celui de chargé d'affaires, était fort délicate. La régence ne put lui délivrer qu'un *exequatur* provisoire, qui ne fut même expédié que le 24 oct., parce que les pouvoirs dont elle avait été investie étaient fort restreints.

Ils le devinrent encore davantage lorsque le nouveau roi eut envoyé du Brésil à Lisbonne le maréchal Bérésford, auquel il avait conféré le commandement suprême des forces militaires. Ce général anglais, arrivé en Portugal au mois de septembre 1816, exerça bientôt une influence telle, qu'elle surpassa celle de la régence elle-même, et que Lesseps put difficilement faire admettre quelques dispositions favorables au commerce français. Au mois d'août 1820, des désordres s'étant manifestés à Porto, et une révolution paraissant imminente, Bérésford crut devoir se rendre à Rio-Janeiro pour informer Jean VI du véritable état des choses en Portugal. Lesseps assista en observateur attentif au mouvement révolutionnaire qui renversa la régence et institua un gouvernement constitutionnel auprès duquel il conserva ses doubles fonctions. Il les conserva également auprès de Jean VI, quand ce prince eut quitté le Brésil et se fut rendu à Lisbonne (3 juillet 1821) pour y accepter la nouvelle constitution. Lesseps était encore dans cette capitale, au mois de mai 1823, lorsque, à l'instigation de dom Miguel, second fils du roi, une contre-révolution abolit la nouvelle constitution et rétablit la royauté absolue. Il resta quelque temps à Lisbonne après cet événement ; mais sa santé étant dérangée, il obtint, au mois de décembre, un congé pour se rendre à Paris. A peine arrivé, il y apprend la mort de Ruffin, son beau-père (*voy. RUFFIN*, XXXIX, 272), et bientôt celle du seul frère de sa femme (4). Il

(4) RUFFIN (*Thomas-François-Joseph*), dont il est ici parlé, né à Marseille le 21 mars 1775, entra de bonne heure dans la carrière consulaire. Nommé, le 1^{er} avril 1802, sous-commissaire des relations commerciales à Saint-Petersbourg, il occupa ce poste jusqu'au

mit en ordre ces successions, dont il plaça le produit chez un banquier de Paris, qui possédait depuis trente ans toute sa confiance, et retourna à son poste au mois de juin 1825. Ses souffrances l'ayant forcé de demander un nouveau congé, au mois de mai 1827, ce fut M. Blanchet, son gendre, alors vice-consul de France à Lisbonne (5), qui géra le consulat en son absence. Malgré tous les secours de l'art, la santé de Lesseps ne se rétablissait pas, et il était décidé à demander sa retraite, lorsque la maison de banque à laquelle il avait confié la majeure partie de sa fortune fit faillite. Cet événement le força de changer de résolution : ce fut un véritable sacrifice qu'il fit à sa famille, en reprenant des fonctions trop pénibles à remplir dans l'état où il se trouvait. Quoique l'emploi de consul-général de France à Lisbonne eût été supprimé par une ordonnance du 8 mai 1831 et que les fonctions en eussent été réunies à celles de la légation, le gouvernement français vit avec plaisir la détermination prise par Lesseps. A cette époque, en effet, dom Miguel s'était emparé du pouvoir, mais n'avait pas été reconnu par la France, en sorte que le consul qui avait, comme Lesseps, l'*exequatur* de l'ancien souverain pouvait seul représenter son pays, sans avoir aucune démarche, aucune concession à faire. Laissant sa famille à Paris, il partit pour Lisbonne, et à peine arrivé (8 novembre 1831), il eut une multitude de réclamations à présenter. Dom Miguel avait fait éprouver toutes sortes de vexations aux Français établis à

12 janvier 1810, qu'il obtint le consulat de Varna ; il passa à Seyde au mois de septembre 1814, et de là à Beyrouth. Il est mort à Constantinople le 25 janvier 1825.

(5) Aujourd'hui (1842) consul de France à Trieste.

Lisbonne, et c'était une tâche difficile d'obtenir satisfaction d'un gouvernement que la France ne reconnaissait pas ; mais quoiqu'il ne pût faire réparer tous les torts causés à ses compatriotes, l'estime dont jouissait Lesseps était si grande qu'on accueillit une partie de ses griefs. Au mois de novembre 1833, dom Pedro, frère aîné de dom Miguel, s'étant emparé de Lisbonne, et la France lui ayant envoyé un ministre plénipotentiaire, Lesseps fut informé (17 novembre) que sa mission temporaire avait cessé, et reçut l'ordre de faire la remise du service et des archives au baron Mortier. Il s'empressa d'obéir, et se disposait à rentrer dans sa patrie avec d'autant plus d'empressement que, sentant ses forces diminuer, il ne prévoyait que trop sa fin prochaine, et brûlait de se retrouver au sein de sa famille. Le 5 avril 1834, il écrivait à sa femme qu'il allait s'embarquer pour la rejoindre, mais sa lettre était à peine terminée qu'il se sentit plus souffrant : le lendemain il avait cessé de vivre, ne laissant pour tout héritage à ses enfants qu'une réputation honorable. Des douze enfants que Lesseps avait eus de son mariage avec M^{lle} Ruffin, sept lui ont survécu : Edmond, employé au département des affaires étrangères, et six filles, dont quatre sont mariées à MM. Blanchet, duquel il a été déjà question ; de Lagau, consul-général et chargé d'affaires de France à Tunis ; Lecesne, banquier à Lisbonne, et Blanchette de Lachaud, payeur de département. La relation du voyage de Lesseps a été publiée sous ce titre : *I. Journal historique du voyage de Lesseps, depuis l'instant où il a quitté les frégates françaises de La Pérouse, au port Saint-Pierre et Saint-Paul, au Kamt-*

chatka, jusqu'à son arrivée en France, Paris, imprimerie royale, 1790, 2 vol. in-8°, fig. Il a enrichi de notes l'édition du Voyage de La Pérouse, publiée, en 1831, 1 vol. in-8°, dans laquelle on a supprimé les détails techniques utiles seulement aux marins.

D—z—s.

LESSEPS (MATHIEU-MAXIMILIEN-PROSPER comte DE), frère du précédent, naquit à Hambourg le 4 mars 1774. Entré de bonne heure dans la carrière consulaire, que son père avait parcourue avec distinction, Lesseps obtint, en 1791, l'agrément du roi Louis XVI, pour suivre, comme secrétaire de légation, le général Durocher, envoyé en mission auprès de l'empereur de Maroc. Le 3 décembre 1794, il fut nommé chancelier-interprète du consulat-général de France dans le même empire, et il y resta jusqu'au 25 août 1797, époque où le gouvernement crut devoir l'envoyer remplir les mêmes fonctions à Tripoli de Barbarie. Les services que Lesseps avait rendus pendant son séjour dans le Maroc, le firent rappeler, le 23 mai 1799, au poste qu'il avait déjà occupé; mais cette seconde fois il y resta peu de mois, et fut pourvu, le 4 janvier 1800, du sous-commissariat des relations commerciales à Cadix, où il dut remplir simultanément les fonctions de chancelier et de gérant du commissariat-général. Cet intérim cessa au mois de juin par l'arrivée de M. Foncuberte, titulaire, qui, à peine installé, s'empressa de rendre hommage au zèle et à l'activité de Lesseps, lequel était en route pour se rendre à Paris, afin de profiter d'un congé que le ministre lui avait accordé, lorsqu'il apprit à Bayonne que M. Foncuberte venait de succomber (20 octobre 1800), à l'épidémie qui étendait ses ravages

dans l'Andalousie. Quelque désir qu'il eût de voir sa famille, et quelque danger qu'offrît le séjour de Cadix, Lesseps, qui avait déjà atteint Bayonne, ne consulta que son devoir, et retourna sans hésiter à son poste. Après être resté environ un mois à Madrid, pour obéir aux ordres de Lucien Bonaparte, ambassadeur de France en Espagne, qui avait désiré conférer avec lui sur divers points importants, il se rendit, au mois de janvier 1801, à Malaga, chargé d'une mission secrète que l'ambassadeur lui avait confiée. Il l'exécuta avec habileté, visita ensuite Saint-Roch, Algésiras et Tarifa, pour se concerter avec les autorités et les généraux espagnols sur différents objets qui entravaient la marche du service, et arriva enfin à Cadix, au commencement de mars. Ce fut pendant son séjour à Malaga qu'il fit connaissance de M^{lle} de Grivegnée, fille d'un des premiers négociants de cette ville, et qu'il l'épousa (22 mai 1801). En donnant son approbation à ce mariage, le ministre des relations extérieures lui fit connaître que, d'après les principes adoptés par le gouvernement à l'égard des agents mariés en pays étrangers, il ne pouvait désormais continuer de remplir ses fonctions à Cadix, ni même être employé en Espagne. Lesseps était, à cette époque, chargé non-seulement de la direction du commissariat-général de Cadix, mais encore de l'administration des forces navales de France en Espagne, ce qui entraînait une comptabilité extrêmement étendue. Ce fut peut-être le besoin qu'on avait de ses services dans la Péninsule, qui fit que l'on fermât les yeux sur la règle, car il ne quitta pas immédiatement l'Espagne, puisqu'on le voit continuer d'occuper le même emploi jusqu'au mois de juil-

let 1802. Il vint alors à Paris par congé, et le 7 mars 1803, il fut nommé sous-commissaire des relations commerciales à Damiette, en Égypte, et chargé de l'intérim du commissariat-général du Caire. Quoique les troupes françaises eussent évacué l'Égypte, et qu'un traité de paix eût été conclu, le 25 juin 1802, entre la France et la Porte-Ottomane, la position de Lesseps n'en fut pas moins délicate et périlleuse, dans un pays où régnait une extrême agitation, et où les Mamelouks et les Arnauts, souvent en querelle ouverte entre eux, se réunissaient néanmoins quelquefois contre le gouvernement Turc. L'agent français sut se concilier la confiance et l'estime des principaux chefs, tout en vivant en bonne intelligence avec les délégués de la Porte. Il fut l'ami d'un homme devenu depuis si célèbre, le Pacha qui gouverne aujourd'hui l'Égypte, et ne contribua pas peu à son élévation, si l'on en croit les renseignements que nous avons pu consulter. Sa conduite fut à la fois habile et modérée; il ne mécontenta personne, surmonta tous les obstacles, et obtint les éloges de Napoléon. Ces services furent récompensés par le commissariat-général des relations commerciales de France en Égypte, emploi qu'il n'avait géré jusqu'alors que par intérim. Il le conserva jusqu'au 1^{er} août 1806; alors le gouvernement le plaça à Livourne, dans une position semblable, mais moins pénible et surtout moins périlleuse. Quand il fut appelé au commissariat-général de Livourne, Lesseps n'était déjà plus en Égypte, mais en France, où il avait obtenu la permission de se rendre pour rétablir sa santé, fortement altérée par un séjour prolongé dans le climat brûlant de l'Afrique. Il partit pour sa

nouvelle destination dès qu'il se sentit en état de voyager, et là, comme dans le Maroc, en Espagne et en Égypte, il se livra tout entier à l'étude des intérêts du commerce français; pour être plus en état de protéger et d'entendre les relations de ses compatriotes. Bien que la Toscane eût été réunie à l'empire Français, au mois de mai 1808, Lesseps n'en continua pas moins de résider à Livourne, déclaré port franc, le 22 octobre; jusqu'à la fin de l'année; mais il prévint bientôt que les nouveaux changements opérés dans ce pays, et ceux qu'on annonçait encore, ne lui permettraient pas d'y rester long-temps. En effet, après avoir rempli une mission du gouvernement à l'île d'Elbe, où il fut chargé de recueillir des informations sur les riches mines que renferme cette île; il fut nommé, au commencement de 1809, commissaire-impérial dans les îles Ioniennes, alors placées sous la suzeraineté de la France. Pendant cinq ans qu'il y séjourna, il cumula les fonctions de chef du gouvernement civil, avec celles de ministre-résident près du sénat, de préfet maritime et d'intendant du trésor; et pendant cet espace de temps, il acquit la réputation de magistrat humain, conciliateur, et d'administrateur éclairé. Aussi, lorsque, après la chute de Napoléon, les employés français aux Sept-Îles, et les troupes qui en formaient la garnison, eurent reçu l'ordre de les évacuer pour rentrer dans leur patrie (juin 1814), Lesseps obtint les témoignages les plus honorables du Sénat Ionien, ainsi que de toutes les autorités civiles, ecclésiastiques, judiciaires, et militaires, qui avaient concouru avec lui au gouvernement du pays. Il est de mon devoir, avant de nous séparer, lui écrivait de Corfou, le 24

juin, le lieutenant-général Donzelot ; gouverneur-général des îles Ioniennes, de vous témoigner mon entière satisfaction pour la prudence et la sagesse avec lesquelles vous avez su diriger l'administration confiée à vos soins. C'est une justice que je me plais à rendre à vos lumières, à votre mérite distingué et aux connaissances profondes que vous avez déployées dans toutes les circonstances. Les regrets de tous vos administrés, sont un témoignage qui doit flatter et toucher votre bon cœur. « Le général de Boulnois, commissaire du roi à Corfou, parlait également de lui dans les termes les plus flatteurs. » L'île de Corfou, lui écrivait-il le 25 juin, gémit de votre départ... Vous avez su y faire honorer le nom et le caractère français... Tout atteste ici vos hautes lumières, votre probité, vos rares talents, votre dévouement à vos importants devoirs, et vos qualités libérales, qui vont jusqu'au fanatisme de la générosité. » Ces deux généraux n'étaient que l'écho des habitants des Sept-Îles. Malgré ce concours d'éloges, et quoique le ministre de la guerre Dupont reconnût, dans une lettre du 24 octobre 1814, que Lesseps avait rendu d'importants services, et que la manière distinguée avec laquelle il avait dirigé l'administration des îles Ioniennes, lui donnait droit à la bienveillance du gouvernement, l'homme habile et intègre fut mis de côté ; non-seulement on ne lui confia aucun emploi, dans la carrière consulaire qu'il avait si honorablement et si long-temps parcourue ; mais il n'obtint même aucun secours, quoiqu'il fût chargé de famille et qu'il ne possédât aucune fortune. Aussi, lorsque, dans les Cent-Jours de 1815, le duc de Vicence lui conseilla d'accepter la place de préfet du Cantal qu'on

lui offrait, Lesseps, privé de tout moyen d'existence, crut-il devoir se rendre à ce conseil. Sa nomination fut d'autant plus flatteuse, que l'empereur, en le nommant, lui accorda le titre de comte ; qu'il était loin d'avoir sollicité. Pendant le court séjour qu'il fit à Aurillac, il s'attacha principalement à calmer les partis, alors fort exaspérés, et à prévenir toute effusion de sang. Quand il quitta ce département, après la seconde restauration, il n'y eut qu'une voix en sa faveur, et les familles les plus zélées pour les Bourbons, oubliant qu'il devait sa nomination à Napoléon, demandèrent son retour au milieu d'elles. Leurs vœux ne furent pas exaucés, et Lesseps ne put même obtenir d'emploi dans le département des affaires étrangères, quoique le comte Capo d'Istria et le comte Bulgari rendissent hommage à la conduite qu'il avait tenue aux îles Ioniennes, dans une dépêche qu'ils crurent devoir adresser au prince de Talleyrand. Ce ne fut qu'à la fin de 1816 que Lesseps, qui était allé à Malaga pour y régler des affaires de famille, et avait adressé au département un mémoire sur la situation de l'empire de Maroc, que peu de personnes connaissaient mieux que lui, reçut l'ordre de se rendre à Tanger, pour y négocier un achat de grains, dont la France manquait à cette époque. Reçu en audience publique par l'empereur de Maroc, Lesseps obtint de ce souverain, au mois de février 1817, un permis illimité d'extraction de céréales, sans rétributions ni droits, et il rentra en France au mois de juin, lorsqu'il crut sa mission temporaire terminée. Il fut néanmoins obligé de retourner une seconde fois, et presque immédiatement dans le Maroc, et après cette seconde mission, accompagnée de résultats aussi favo-

rables que la première, Lesseps rentra en France au mois de mars 1818. Ce fut pendant le cours de sa dernière mission que , poursuivi par la populace furieuse, qui voulait s'opposer à l'enlèvement des blés cédés au gouvernement français , il fut atteint à la poitrine par une pierre qui lui fit une blessure profonde dont il se ressentit long-temps. Malgré le nouveau service qu'il venait de rendre, il resta sans emploi jusqu'au 16 septembre 1819 , que le général Dessolle, alors ministre des affaires étrangères, s'étant informé de sa position, lui fit donner le consulat de Philadelphie, qui se trouvait vacant. Pendant qu'il occupait ce poste, une convention commerciale se négocia avec les États-Unis; il en éclaira la discussion de ses lumières, et contribua à faire disparaître les obstacles qui en entravaient la conclusion. La nomination de membre de la société philosophique des États-Unis est un des titres honorables qu'il obtint dans cette contrée. Mais à cette époque où les postes consulaires n'étaient pas considérés comme le prix d'un vote politique, un homme aussi distingué que lui ne pouvait rester long-temps dans une situation qui, bien qu'importante, n'en était pas moins secondaire. Peu de temps après avoir été nommé officier de la Légion-d'Honneur (1^{er} mai 1821), il fut appelé le 22 juillet suivant au consulat-général de France en Syrie. Là, de nouveaux dangers l'attendaient; il devait aussi trouver d'autres occasions d'être utile à son pays. Témoin et presque victime de la grande catastrophe du tremblement de terre d'Alep, il se sauva de la maison consulaire d'une manière, pour ainsi dire, miraculeuse, et, après la nuit fatale qui suivit le desastre, il réunit

les débris des familles européennes, les nourrit sous sa tente pendant trois mois, fit construire une habitation en bois, pour les mettre à l'abri des intempéries de l'air, et fut enfin leur protecteur et leur père. Plus tard, Lesseps préserva les Européens, établis à Alep, du *cholera-morbus*, par des dispositions sanitaires habilement combinées qu'il parvint à faire adopter. En 1825, lors de la peste qui ravagea la Syrie, après avoir sauvé des prisons du Pacha deux voyageurs anglais de distinction, il prémunit l'un d'eux des atteintes de la peste, en faisant emploi le premier, pour combattre ce fléau, des chlorures de soude et de chaux. Le roi d'Angleterre lui fit témoigner, à ce sujet, sa reconnaissance, en lui adressant par l'entremise de son ambassadeur à Constantinople, une lettre des plus flatteuses et un magnifique brillant. Lesseps était depuis six ans en Syrie, lorsque, le 8 août 1827, il reçut l'ordre de se rendre à Tunis, pour y remplir les fonctions de consul-général et de chargé d'affaires. Sa conduite sage et mesurée et sa longue expérience lui firent bientôt acquérir, sur l'esprit éclairé du Bey, une grande influence, qui assura, dans cette régence, de précieux avantages à notre politique et à notre commerce, et n'a pas peu aidé au succès de nos armes devant Alger. Ce fut à Tunis que Lesseps, dont le corps était usé par le travail et les fatigues plutôt que par l'âge, succomba à 58 ans, le 28 décembre 1832. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Joseph de Toscane, le 10 janvier 1829, et, le 12 novembre de l'année suivante, le roi de Danemark lui conféra la croix de Danebrog; dès le 16 décembre 1818, la Société royale d'agriculture de Paris l'avait élu membre cor-

respondant. Il a laissé de son mariage avec M^{lle} de Grivegnée une fille, mariée à M. de Cabarrus, médecin à Paris, et trois fils, dont les deux aînés occupent une position supérieure, l'un au ministère des affaires étrangères, l'autre dans les consulats, et le troisième dans l'une des premières maisons de commerce de Tunis. Il est fâcheux que Lesseps, dont l'esprit était si éclairé, n'ait pas réuni les notes qu'il avait dû prendre sur les pays dans lesquels il a résidé, et que le fruit de ses recherches n'ait pas été publié; ce serait sans doute un bon ouvrage que nous aurions de plus. Le département des affaires étrangères possède plusieurs mémoires intéressants de ce diplomate.

D—Z—S.

LESSER (le baron AUGUSTIN CREUZÉ de), naquit le 2 oct. 1771, d'une famille originaire du Poitou (*voy. CREUZÉ de Latouche*, X, 251). Son père était payeur de rentes. Fort jeune encore il lui succéda dans cette riche charge de finances. Il avait fait ses études à Juilly, qui était le collège le plus célèbre de l'Oratoire. Les études ne passaient pas pour y être aussi fortes et aussi sérieuses que dans quelques collèges de l'Université de Paris, mais on en sortait généralement avec l'amour des lettres. Beaucoup de familles riches et considérables y plaçaient leurs enfants avec toute confiance, assurées qu'ils y recevraient une éducation morale, des habitudes de convenance, un bon goût de conversation et de manières. Avoir été camarades à Juilly était, dans le monde, une sorte de lien durable entre un grand nombre d'hommes distingués par leur position ou leur mérite. En sortant du collège, Creuzé de Lesser se trouva au milieu d'une société qu'agitaient les commencements de la

révolution. Il en adopta les opinions généreuses et raisonnables, sans vivacité, avec modération, bienveillance, éloignement de l'esprit de parti. Ses pensées ne se portaient point vers la politique; mais, par instinct et par caractère, il avait du goût pour la vraie et sage liberté, et pour un régime où l'inégalité des rangs deviendrait moindre. Une parente âgée, dont il aurait dû hériter, détestait, sans discernement, les idées libérales; il ne savait pas même lui cacher ses opinions; elle le priva de sa succession. Bientôt après, la révolution lui enleva encore le prix de sa charge, en la supprimant: c'était cinq cent mille francs. Il supporta doucement ces revers, sans changer de pensées. Elles étaient si mesurées et si calmes qu'il ne pouvait se les reprocher. — Mais, insensible aux blessures de l'intérêt personnel, il ne l'était point aux malheurs publics: il eut constamment de l'aversion et du dégoût pour les excès de la révolution, pour les crimes, les violences, les massacres de la sédition et de l'échafaud. Son âme se pénétra de l'ineffaçable horreur qu'un tel spectacle inspira aux gens de bien, à tous les esprits droits et honnêtes. Atteint par l'immense levée d'hommes qui s'appela la première réquisition, et placé dans l'administration des vivres, il retourna, dès que cela fut possible, à une existence tranquille et indépendante. En 1795, il épousa M^{lle} Dangé de Bagneux, fille d'un fermier-général qui avait péri sur l'échafaud. Mari d'une personne aimable, dont l'esprit avait tout le charme de la raison et du naturel, jouissant d'une fortune très-diminuée, mais suffisante à ses goûts, Creuzé se livra exclusivement à sa vocation littéraire. Il avait le besoin et l'habitude de l'occupation, non qu'il

fût porté aux études patientes, aux recherches laborieuses qui augmentent la masse des connaissances et des idées, mais ses impressions étaient vives, ses aperçus ingénieux; tout, ce qui avait du trait éveillait sa pensée, lui donnait le désir de l'exprimer et de la répandre. Déjà avait commencé, dans notre littérature, une sorte d'ardeur d'innovation; une certaine impatience des règles traditionnelles et des formes consacrées, un désir d'imiter les littératures étrangères, encore mal connues. Ce mouvement de nouveauté et d'indépendance, qui, depuis a pris un caractère plus sérieux, et a obtenu pleine victoire, sinon dans la production, du moins dans la critique, était alors très-frivole. Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, et quelques autres, n'avaient ni assez de savoir, ni assez de réflexion pour donner crédit à leur ignorante sédition. Creuzé commença par se laisser aller au dédain pour les vieilles admirations, imputant aux modèles la médiocrité des imitateurs, et, cherchant dans l'innovation de la forme un succès qui peut être obtenu seulement par l'inspiration de la pensée, il publia d'abord, en 1795, une imitation des *Voleurs* de Schiller, qu'il connaissait par la traduction incomplète et négligée de Bonneville, insérée dans la *Collection du théâtre allemand*. La préface témoigne de l'enthousiasme de Creuzé de Lesser pour l'énergique composition de Schiller, de son désir de marcher dans les voies nouvelles que lui semblait ouvrir la littérature étrangère. Peu après, il donna une traduction des satires de Juvénal. Son indignation contre les deux années de désordres et de crimes dont il venait d'être témoin, lui faisait trouver pâles et froides les traductions précédentes. Il lui semblait que l'ar-

dente hyperbole du satirique romain devait avoir un meilleur interprète parmi les contemporains de la tyrannie révolutionnaire. En même temps, il imitait, ou plutôt refaisait à sa mode, le poème italien de Tassoni, la *Secchia rapita*. Malgré les malheurs de l'époque, quand le présent était si vide et si triste, l'avenir incertain et sombre, les derniers élèves du XVIII^e siècle joignaient aux impressions vives qu'excitaient en eux tant de maux publics et privés, la disposition railleuse et légère d'une société imprévoyante. Un poème de Voltaire, aujourd'hui fort oublié, était encore, à ce moment, un livre presque classique. C'est à cette école qu'appartient le *Seau enlevé* qui commença la réputation littéraire de Creuzé. On y trouve déjà le caractère de son talent poétique, un naturel complet, un laisser-aller souvent rempli de grâce et de charme, qui excuse et efface une plus grande négligence; une gaîté douce et sans sarcasmes, des sentiments vrais, exempts d'effort et de recherche. Après la publication du *Seau enlevé*, qui eut deux éditions successives, l'auteur s'occupa du théâtre, et, tout en aspirant aux succès du Théâtre-Français, il fit, en attendant, des vaudevilles. *Ninon de l'Enclos*, ou *l'Épicurisme*, date de ce temps-là. On était alors vers la fin du gouvernement directorial. La littérature recevait toute l'influence de la situation politique. Pendant que les sciences exactes et naturelles régnaient en souveraines, les lettres étaient réduites à un domaine de frivolité. L'aristocratie révolutionnaire, que la Convention avait léguée à la France, exerçait une tyrannie envieuse, vulgaire, brutale. Les souvenirs du passé, la communication avec l'Europe, avaient cessé. La philosophie était confinée dans les voies de Condillac;

l'histoire manquait de la liberté qui lui est nécessaire. Delille, Fontanes, La Harpe étaient exilés ou persécutés; Bonald et Châteaubriand naissaient sur la terre étrangère. La vie politique appartenait exclusivement au résidu des hommes de la terreur. Depuis le 18 fructidor les affaires publiques étaient interdites aux esprits généreux et raisonnables, de sorte que les hommes jeunes, qui sentaient en eux quelque activité, quelque vocation littéraire, se groupaient pour faire des vaudevilles, pour chanter en dînant au Caveau, pour lire des poésies fugitives au Lycée ou dans les Veillées des Muses. C'était comme un monde à part, réduit à prendre intérêt aux plus petits succès dans les plus petits genres. Outre quelques pièces de théâtre, Creuzé de Lesser versifia presque tous les contes de l'abbé Blanchet, qui, pour lors, étaient fort à la mode. Il fit des fables que, depuis, il a réunies et publiées. De ce temps-là, ou à peu près, datent une épître du XVIII^e siècle à son successeur, le XIX^e, où se trouvent des vers pleins de grâce et de raison, et, un peu plus tard, des vers sur Ossian, adressés au premier consul. — Le 18 brumaire avait affranchi le pays du joug révolutionnaire, et promettait l'ordre à des esprits découragés de la liberté. Creuzé quitta une littérature dont il sentait l'insuffisance, pour entrer dans la carrière des affaires publiques. Il commença par être secrétaire du troisième consul, Lebrun, depuis duc de Plaisance, dont le fils était son ami intime; ensuite il fut secrétaire de la légation auprès du duc de Parme; puis il accompagna M. Charles Lebrun, alors aide-de-camp du premier consul, dans une mission à Palerme, où régnait le roi de Naples, Ferdinand. Vers la

fin de 1802, il fut nommé sous-préfet d'Autun. Son esprit de justice, son caractère bienveillant et modéré, son amour de l'ordre, semblaient le destiner spécialement à l'administration publique : toutefois, après deux années passées à Autun, où il se fit aimer et honorer de tous, il perdit l'espérance d'être appelé à de plus hautes fonctions. Lebrun son patron, devenu archi-trésorier de l'Empire, n'avait pas un très-grand crédit et n'aimait pas à essayer des recommandations peu écoutées. En outre, Creuzé avait publié, à son retour d'Italie et de Sicile, un *Voyage*, où, selon la tournure habituelle de son esprit, il avait, sans respect pour les vieilles admirations classiques, parlé très-légèrement des monuments de l'antiquité et des chefs-d'œuvre des arts. Il s'était montré aussi dédaigneux pour le caractère italien. On disait que tout cela avait déplu à Napoléon, et qu'il avait effacé le nom du sous-préfet d'Autun d'une liste où il était proposé pour la Légion-d'Honneur. Découragé par cette sorte de disgrâce, Creuzé de Lesser, que l'arrondissement d'Autun avait, en témoignage de reconnaissance, nommé candidat au Corps législatif, se trouva satisfait d'y être appelé par la nomination du Sénat. Siéger dans une assemblée muette, qui n'avait pas même la permission d'amender les projets apportés à son vote, n'était pas un emploi suffisant pour un esprit actif. Lesser se livra de nouveau à ses goûts littéraires. Il donna, avec plus ou moins de succès, plusieurs opéras-comiques : *Le Déjeuner de garçons*, *M. Deschalanceux*, *le Magicien sans magie* et *le Billet de loterie*, en société avec Roger; *le Nouveau seigneur de Village*, *Mademoiselle Delaunay*. Il refit, pour le même théâtre, *le Diable à Quatre* de Sedaine

et *Ninette à la Cour de Favart*. A la Comédie-Française, *la Revanche*, composée en commun avec Roger, et surtout *le Secret du Ménage*, en 3 actes et en vers, réussirent avec quelque éclat (1). *La Manie de l'Indépendance*, en 5 actes et en vers, eut moins bonne chance. Trois tragédies, *Philopæmen*, *Belisaire* et *Clodion*, furent reçues et non représentées. En 1811, parut le poème de *la Table Ronde*. C'est le véritable titre de Lesser à la renommée littéraire; les qualités qui avaient pu être remarquées dans le *Seau enlevé* se retrouvèrent avec moins de mélange : la facilité mieux dégagée de négligence et d'incorrection, la gaieté plus douce et plus décente; des sentiments tendres, et parfois une émotion, sinon profonde, du moins toute naturelle. Ce qui rend surtout remarquable l'œuvre de Lesser, c'est que « cette poésie, comme » il le dit lui-même dans sa préface, « qui, malgré les rimes, ressemble » quelquefois trop à la prose, lorsqu'elle devient plus forte et plus élevée, emprunte un charme de plus à la variété. » On lit ce poème comme on lit un roman de chevalerie, sans éprouver cette fatigue presque inséparable de la versification française, et on se sent tout charmé, quand, parmi ces récits écrits au courant de la plume, on trouve de poétiques inspirations, aussi naturelles et aussi faciles, que le tissu un peu lâche où elles sont semées. Le succès fut complet; Arnault, l'auteur de *Marius*, félicita, en vers, son ami et son condisciple. Le chevalier de Boufflers disait dans un langage aiguisé :

(1) Cette jolie comédie, *le Secret du ménage*, ressemble beaucoup à la *Nouvelle école des femmes*, de Moissy, et l'efface par des scènes filées avec esprit, par des détails ingénieux et piquants. Mademoiselle Mars y était inimitable.

« Malheur aux tristes juges devant » qui la grâce ne trouve point grâce ! » Les éditions se multiplièrent; enfin, pour les contemporains, et sans doute pour la postérité, Lesser fut dès lors appelé, comme il aimait à l'être, l'auteur de *la Table Ronde*. Depuis, il a tenté de poursuivre son succès. Deux autres poèmes chevaleresques, *Amadis* et *Roland*, succédèrent à *la Table Ronde*, et ne produisirent pas autant d'effet. On y trouve les mêmes beautés et les mêmes défauts, mais tout ouvrage a une mesure, où il doit rester renfermé. Vingt chants d'un second poème, suivis de vingt-quatre d'un troisième, ne pouvaient obtenir du public ni une attention ni une faveur égales. Les lecteurs, et peut-être aussi l'auteur, ne savaient point se préserver de quelques fatigues. D'ailleurs le poème de *Roland* n'était pas moins que la tentative de refaire l'Arioste. Lesser, redevenu entièrement homme de lettres, avait oublié toute pensée d'ambition; il laissa s'écouler les cinq années de son mandat législatif, sans rien solliciter, sans être courtisan d'aucun des grands de l'Empire, sans rechercher la faveur de l'empereur (2). Lorsque finit son terme, il n'avait pas encore quarante ans, et ne pouvait être réélu. Il eut un traitement de moins, et, du reste, rien ne changea dans sa façon de vivre. La Restauration arriva; elle était conforme à son goût pour une sage liberté, aux opinions que lui avaient données les dernières et tyranniques années de l'Empire, les guerres insensées et funestes, et les malheurs de la France. Il ne sollicita

(2) Cependant, en 1811, il paya son tribut obligé pour tous les gens de lettres; et l'on trouve de lui, dans le recueil imprimé en 1812 sous le titre de *l'Hymen et la Naissance, des Vers présentés à S. M. l'Impératrice le jour de son arrivée à Compiègne, etc.* M—D.

rien, continuant à écrire et à publier ses poèmes. En 1815, lorsque le roi revint de Gand, Lesser fut nommé préfet, sans l'avoir demandé, par un ministère qui recherchait les hommes sages et modérés, et ensuite maître des requêtes. Le roi Louis XVIII lui fit un accueil encourageant, et lui cita des vers de la *Table Ronde*. Il fut d'abord préfet à Angoulême; trois ans après, Lainé, dont il avait été le collègue et l'ami au Corps législatif, lui confia la préfecture de Montpellier, poste important et difficile. Il y passa douze années. Dans un pays où les passions politiques étaient vives, son administration fut calme et bienfaisante. L'estime dont il jouissait, la considération qu'il inspirait à tous, l'affection qu'on lui portait, l'avaient, pour ainsi dire, naturalisé : Montpellier était devenu sa patrie. Après la révolution de juillet, la réaction fut si vive, ou plutôt les ambitions furent si impérieusement exigeantes, que presque aucun préfet ne fut conservé. Au reste, Creuzé de Lesser n'attendit pas la décision du nouveau gouvernement; il donna sa démission dès le 8 août, et vint à Paris retrouver ses anciens amis et sa vie littéraire. L'intérêt des affaires publiques lui manquait sans doute; ses opinions étaient attristées sans être aigries. Il se bornait à vivre éloigné du monde politique. Peut-être était-il encore plus préoccupé des révolutions qui avaient changé la république des lettres. Tout y était nouveau : autres jugements, autres inspirations, autres renommées. Il ne savait guère où se prendre. Néanmoins, toujours actif et laborieux, sans aucun goût pour les distractions de salon, il se remit à la tâche. Il revit ses poèmes, et en donna de nouvelles éditions; les réunissant sous un titre commun : *La Chevalerie*, il en

publia un nouveau. Vingt ans auparavant, M. Nodier avait fait la découverte d'un homme de génie ignoré, d'un chef-d'œuvre inconnu; il avait exhumé, on pourrait presque dire imaginé, Cousin de Grainville et son poème en prose : *Le dernier Homme*. Lesser s'était pris d'enthousiasme, encore plus pour le sujet que pour l'œuvre. Dans les loisirs de la préfecture, il avait imité, en vers, cette épopée fantastique; il l'acheva et la publia. Il donna une édition nouvelle des *Romances du Cid*, imitées du romancero espagnol qu'il avait fait paraître en 1821. Il y joignit des poésies, écrites pendant les années de la terreur révolutionnaire; et l'histoire d'Héloïse en romances. Mais la politique absorbait tous les esprits. Le public qui prenait intérêt à la poésie était peu nombreux, et ne donnait pas de succès retentissants. Lesser, se conformant à la pensée générale, écrivit sur la politique. Son livre de *la Liberté* n'est point un pamphlet de circonstance, mais se ressent de la disposition de son esprit : peu ou point d'allusions contre le gouvernement nouveau; aucun jugement hostile contre les personnes : « Je « sais blâmer, mais je ne sais pas « maudire, » dit-il dans sa préface. Pour l'auteur, *la liberté*, c'est la liberté civile, le respect des personnes et des propriétés, le bien-être des individus, la justice égale pour tous, la régularité de l'administration, la douceur des mœurs. Quant à la liberté politique, c'est-à-dire le droit des citoyens à intervenir dans les affaires publiques, elle ne lui paraît pas une garantie certaine de la liberté réelle, la seule dont il fasse cas. Il pense que souvent, dans les républiques anciennes et modernes, l'oppression a résulté de cette intervention des individus dans

le gouvernement, et qu'on a perdu le fonds pour jouir de la forme (3). La révolution française, envisagée sous cet aspect, est racontée comme une série de crimes et de malheurs, comme une époque de tyrannie. Ce qui pourrait advenir de maux à une société sans garanties politiques, étrangères au gouvernement de ses affaires, c'est à quoi l'auteur ne pense point. Il a pris un seul aspect de la question, sans réfléchir qu'en se plaçant au point de vue opposé, on pouvait trouver dans l'histoire une série tout aussi déplorable de calamités et de forfaits (4). — Comme le public était alors en grande fantaisie de romans de toute sorte, Lesser en voulut faire aussi. Les *Annales d'une Famille* sont une idée ingénieuse, qui méritait peut-être une exécution plus soignée. C'est l'histoire abrégée des générations successives d'une famille depuis le commencement de l'ère chrétienne, et, par conséquent, un tableau rapide de ce que les révolutions des empires, les phases de la civilisation, les catastrophes des gouvernements ont dû produire de bonheur ou de malheurs, de vertu ou de vice, de lumières ou d'ignorance, de mansuétude ou de bar-

(3) Benjamin Constant, dans son *Traité sur la liberté des anciens, comparée à celle des modernes*, a le premier approfondi un sujet si intéressant.

F—LE.

(4) Deux ans avant sa mort, Creuzé de Lesser nous fit part du plan d'un ouvrage beaucoup plus vaste dont il avait commencé l'exécution, et qui doit se trouver au moins par fragments dans ses œuvres inédites. Il aurait démontré que, chez tous les peuples de l'antiquité et des temps modernes où le pouvoir fut exercé au nom de la majorité, on n'a vu que tromperies et déceptions, et qu'à Athènes comme à Rome, à Londres comme à Paris, c'est précisément dans les temps où l'on s'est le plus vanté de jouir des avantages de l'égalité et de la liberté, que l'on a subi toutes les rigueurs de la tyrannie et de la plus dure des oppressions, celle du despotisme populaire.

M—Dj.

barie dans la vie privée. — Le *Roman des Romans* est une parodie de l'influence que de telles lectures peuvent exercer sur l'imagination des jeunes personnes. — Enfin, en 1839, peu avant sa mort, Lesser publia *le Naufrage et le Désert*. Un récit, traduit de l'anglais en 1818, l'avait fort intéressé, et il s'était étonné que le public ne l'eût pas remarqué; il le refit, espérant le retirer d'un oubli qui lui semblait injuste. — Sa santé s'affaiblissait, mais sans donner pourtant d'inquiétude à sa famille et à ses amis. Tout-à-coup, son état devint grave, et il fut presque soudainement enlevé en 1839, le 14 août, à la maison de campagne d'une personne de ses amis près de Magny. Cependant il eut le temps de remplir tous ses devoirs de religion. Il avait soixante-huit ans. Jusqu'à son dernier jour, il avait conservé l'amitié de tous ceux qui l'avaient connu. Le charme de son caractère, sa parfaite bienveillance, un mélange de véritable modestie avec un naïf et juste sentiment d'amour-propre, une conversation animée et naturelle, donnaient beaucoup d'agrément et de douceur à son commerce. Il a été sincèrement regretté par de nombreux amis. — Creuzé de Lesser a dû laisser beaucoup de travaux commencés, et d'ouvrages inachevés. Il songeait à publier une *Biographie universelle* très-abrégée. Chaque article devait consister en un jugement rapide et piquant, presque une seule phrase. Il y aurait eu des appréciations un peu paradoxales, et une forme épigrammatique. Dans la *Biographie universelle* où nous insérons cette notice, il a écrit les articles : BARTHÉLEMY (le marquis), BOUCHARD et DÉSAUGIERS. Dans les classiques de Didot, la *Vie de La Fontaine* est de lui. Enfin, il a donné

quelques bonnes notices au *Plutarque français* de M. Mcnnechet, et mis en vers les *Contes de Perrault*, etc. A.

LESTRA (FRANÇOIS), voyageur français, nous apprend lui-même que le désir de voyager, plutôt que d'amasser des richesses, l'engagea au service de la compagnie royale, établie en France pour le commerce des Indes orientales. Il accompagna le directeur, qui allait à Surate et partit de Lorient le 4 mars 1671. Il arriva, le 26 octobre, à sa destination. Les Français avaient alors un comptoir à Surate et un autre à Sualis. Au bout de deux mois, Lestra s'embarqua sur l'escadre que commandait De Lahaie (v. ce nom, XXIII, 180). Il la quitta dans la baie de Trinque-malé, et s'embarqua sur un bâtiment qui devait charger des vivres à Tranquebar et qui fut pris par les Hollandais. Tous les Français furent transportés sur un vaisseau de cette nation et traités très-durement. Mené d'abord à Negapatnam, ensuite dans un port du Bengale sur le Hougli, Lestra fit naufrage en descendant ce fleuve; un autre navire le conduisit à Batavia, où il entra le 6 janvier 1673. Enfin, en décembre 1674, il fit voile pour l'Europe, débarqua fort heureusement au Texel l'année suivante, et, guéri de sa passion pour les courses lointaines, il revit ses foyers le premier jour d'août. Il a publié : *Relation ou journal d'un voyage fait aux Indes orientales, contenant l'état des affaires du pays et les établissements de plusieurs nations qui s'y sont faits depuis plusieurs années, avec la description des villes, les mœurs, coutumes et religions des Indiens*, Paris, 1677, in-12. Ce livre, peu important pour la géographie, contient néanmoins des particularités curieuses sur les pays que l'auteur a vus et sur les

sujets indiqués dans les titres. Son récit est conforme à ceux de De Lahaie et de Carré (voy. ce nom, VII, 208). Il contient des détails, qu'on ne trouve que chez ce dernier, sur les entreprises de Sevagi. Suivant le goût du temps, il se plaît à raconter des aventures arrivées à des gens qu'il a vus. L'extrait de sa relation, inséré dans le t. IX de l'*Histoire générale des voyages*, de Prévost, contient, dès les premières lignes, une faute d'impression (Goa; ville de l'Inde, au lieu de Groa, petite île sur la côte de Bretagne), qui rend ce qui suit inintelligible. Locke, dans le catalogue des voyages qui termine son *Histoire de la navigation*, dit de Lestra : « On trouvera
« chez cet auteur plusieurs remar-
« ques qu'on aurait de la peine à
« rencontrer ailleurs, surtout quand
« il s'agit des établissements que les
« Européens se sont faits dans les
« Indes. Il est partout fort concis. »

E—s.

LESTRANGE (l'abbé LOUIS-HENRI dom AUGUSTIN), abbé des Trappistes, naquit en 1754, au château de Colombier-le-Vieux (Ardèche), de parents aussi distingués par leur piété que par leur noblesse. Son père était un ancien officier de la maison du roi, et sa mère, fille d'un Irlandais, qui avait suivi en France le roi Jacques II. Louis-Henri fut le quatorzième enfant des vingt qui composaient cette famille. Consacré à la Sainte-Vierge par la piété de sa mère, qui, en conséquence de ce vœu, lui fit porter l'habit de la reine des anges, il fut élevé à Saint-Félicien, près de Colombier. A l'âge de sept ans, il commença ses études à Clamecy, puis il alla les continuer au collège de Tournon. Ses parents le destinaient au service dans la marine, lorsque, à l'âge de 15 ans, il leur témoigna le désir de perfectionner ses

études. Ils accédèrent à sa demande, et l'envoyèrent à Lyon, au séminaire de Saint-Irénée, où il passa deux ans et où il soutint sa thèse de philosophie. Alors il déclara positivement son dessein d'entrer dans l'état ecclésiastique, et, âgé de 17 ans, il fut tonsuré à Vienne, d'où il se rendit au séminaire Saint-Sulpice à Paris. C'est là qu'il fit son cours de théologie et qu'il prit successivement tous les ordres. C'est aussi là qu'il dit sa première messe, âgé de 24 ans. Si, dans son enfance, sa piété lui avait attaché le cœur de ses parents et de ses maîtres, cette piété, augmentant avec les années, lui concilia l'estime de tout le monde; à Saint-Sulpice, on l'appelait le *Petit-Saint*. Plein de talents, de vertus, et promu au sacerdoce, l'abbé de Lestrange resta à Paris, se plaça à la communauté de Saint-Sulpice (1778), et exerça le ministère sur cette paroisse, en qualité de vicaire. Sa sœur, élève de Saint-Cyr, était sa filleule et la vingtième de la famille. Vers les fêtes de Pâques 1780, il la ramena chez son père. Pendant le séjour qu'il fit à Colombier, l'archevêque de Vienne, Pompignan, le nomma son grand-vicaire, et, peu de temps après, dit-on, son coadjuteur. A cette nouvelle, l'abbé de Lestrange part en poste de Vienne, se rend à Lyon pour faire ses adieux aux directeurs du séminaire, et court se renfermer à la Trappe, malgré tout ce que peuvent objecter ses amis et ses parents. Il entra dans cette retraite, au mois d'oct. 1780, âgé de 26 ans, et fit ses vœux à la fin de l'année de son noviciat. Embrasant avec ardeur toutes les austérités du couvent, il devint un modèle pour tous. Les supérieurs, enchantés, crurent devoir charger d'enseigner la règle aux autres celui qui savait si bien

la pratiquer. L'abbé lui donna donc l'emploi assez important de maître des novices. Possédant d'ailleurs le talent de la parole et le don de la persuasion, Augustin (c'est le nom qu'il avait choisi en entrant en religion, et sous lequel nous devons le désigner), rappela la ferveur ancienne de Clairvaux; et, depuis Rancé, la Trappe n'avait rien vu de comparable à Augustin. On sait comment les ordres monastiques furent supprimés au commencement de la révolution. Avant le décret du 13 février 1790, qui ordonna cette suppression, l'état religieux avait déjà reçu de vives attaques. Quelques-uns s'étaient flattés qu'une exception serait faite en faveur de la Trappe, à cause de sa régularité; Augustin, plus clairvoyant, jugea que ce serait un motif de plus pour la détruire. Dès-lors il voulut conserver son état, et pour cela il s'adressa successivement à un grand-seigneur des Pays-Bas, à l'empereur, frère de la reine de France, et enfin aux magistrats de Fribourg, en Suisse, qui lui permirent d'emmener avec lui vingt-quatre religieux. C'était une retraite ouverte à tous les Trappistes fidèles. Ces religieux avaient adressé, sur la fin de 1790, un mémoire à l'Assemblée nationale pour leur conservation; ils avaient même écrit pour cela au roi; mais tout avait été inutile, et, vers la fin de la même année, l'Assemblée nationale avait décrété leur suppression. Il fallut donc opter entre le monde ou la retraite choisie par dom Augustin. Les esprits, d'abord indisposés contre lui, se trouvèrent tout-à-fait changés; tous auraient voulu le suivre, quoiqu'ils n'eussent été que sept à signer la requête présentée au sénat de Fribourg, qui les reçut à la condition qu'ils observeraient la règle et ne se relâcheraient jamais de leur

réforme. Ils acceptèrent cette condition due à la ferveur de dom Augustin, et cette résolution fut rédigée dans un acte qu'ils dressèrent et signèrent à la Trappe, le 26 mai 1791, et qui fut ratifié par l'abbé de Clairvaux, père immédiat de la Trappe depuis que Savigny était en commande. Dès le 3 mai, le même abbé avait donné à dom Augustin tous les pouvoirs dont jouissaient les supérieurs de l'ordre. Il avait reçu aussi de l'abbé de Cîteaux, général de l'ordre, les pouvoirs qu'il pouvait lui donner, circonstance qu'il faut remarquer et qui prouve les droits qu'avait dom Augustin dans l'établissement des religieuses de son institut. Enfin, il partit de la Trappe au milieu des plus grandes fureurs de la révolution, suivi de ses religieux fidèles. Ils traversèrent la France avec leur habit, et logèrent à Paris, au couvent des Chartreux. L'Assemblée nationale mit en question si l'on devait arrêter ces émigrants; enfin, ils purent continuer leur voyage et sortir de France. Arrivés en Suisse à la fin de mai 1791, ils passèrent huit jours à l'abbaye de Hauterive, de leur ordre, et de là se rendirent, le 1^{er} juin, au monastère qui leur avait été accordé. C'était une chartreuse, appelée la *Val-Sainte*, abandonnée depuis dix ans. Elle est bâtie sur une montagne fort élevée, à trois lieues de Fribourg, au midi de cette ville, et non loin de Gruyères. Ils eurent à supporter en arrivant toutes les incommodités d'une telle position, la pauvreté la plus grande et un froid excessif. Rien ne put les rebuter; et le pieux supérieur, cédant à leurs désirs, établit, de concert avec eux, une observance plus stricte de la règle de Saint-Benoît et des constitutions de Cîteaux; entreprise qui ne fut point le fruit d'une ferveur passagère ni de l'in-

fluence qu'Augustin exerçait sur ses frères; ou, s'il eut quelque influence, ce fut par l'exemple de ses vertus plutôt que par son autorité. Cette nouvelle réforme, qui fut le *résultat des avis de la communauté*, réunie souvent en chapitre, date de la fin de juillet 1791. Ce n'est qu'au bout de trois ans qu'elle fut fixe dans ses réglemens, qui ne sont qu'un développement de ceux de Rancé et des anciens usages des Cisterciens. La réputation de la nouvelle Trappe se répandit au loin, et, attirés par l'odeur de ses vertus, plusieurs sujets vinrent augmenter le nombre des religieux. Beaucoup d'étrangers venaient aussi s'édifier dans cet asile, regardé comme un phénomène à une telle époque. C'étaient quelquefois des braves de l'armée de Condé ou d'autres émigrés français, dont quelques-uns, renonçant à leur patrie, s'attachèrent à la colonie de la Val-Sainte, qui bientôt eut des succursales en Espagne, en Angleterre, en Piémont, dans le Brabant, en Hongrie et en Russie. C'est de l'année 1794 que date cette propagation des Trappistes. Le 27 nov., les religieux de la Val-Sainte élurent dom Augustin pour abbé, et le 8 déc. suivant, le nonce de Lucerne érigea, par l'autorisation de Pie VI, la Val-Sainte en abbaye, confirmant l'élection du nouvel abbé, qui fut béni en cette qualité, lui soumettant toutes les colonies qui sortiraient de la Val-Sainte. Le décret du nonce représente avec tant d'éloges la Val-Sainte, qu'on pourrait le regarder comme une approbation de tous les usages qui s'y étaient observés depuis trois ans. Le mot de *Congrégation* de la Trappe s'y trouve si souvent répété, qu'on pourrait dire que cette observance fait une congrégation spéciale dans l'ordre de

Cîteaux. Quelque avantageux que fussent à la nouvelle réforme de tels suffrages, elle ne fut pas à l'abri de toute calomnie. Des murmures éclatèrent sur l'austérité et la rigueur du gouvernement de dom Augustin. Mais les religieux de toutes les maisons donnèrent individuellement leurs déclarations, et le firent en des termes qui auraient dû réduire pour jamais au silence les calomniateurs. La Val-Sainte jouit néanmoins d'une haute réputation; plusieurs dames pieuses désiraient vivement de marcher dans la même voie, et priaient dom Augustin de fonder, pour leur sexe, un établissement à l'instar de celui des hommes. Cédant à leurs vœux, il établit le 14 sept. 1796, au pied du St-Bernard, à St-Branchet, canton de Martigny, dans le Valais, une maison qui fut bientôt remplie d'anciennes religieuses de divers ordres, auxquelles vint se réunir, en sept. 1797, la princesse Louise de Condé (v. ce nom, LXI, 269). Il avait fait cet établissement pour les hommes et pour les femmes, suivant l'ancien usage, que toutefois nous ne trouvons point général dans les premières années de Cîteaux, qui souvent ne donnait qu'un petit nombre de religieux pour desservir les monastères de religieuses; et en effet les hommes ne furent pas nombreux à *La sainte volonté de Dieu*, nom que porta le couvent de S.-Branchet. Une autre œuvre qui occupa le zèle de dom Augustin, fut l'éducation des enfants. Il en reçut un grand nombre à la Val-Sainte, presque tous gratuitement, et on les y forma aux lettres et à la piété. Les élèves avaient un règlement doux et régulier à la fois. Ils portaient l'habit religieux, et venaient souvent mêler leurs voix enfantines à la voix grave et forte des religieux. Comme les religieux de l'ordre ne

pouvaient, d'après leurs constitutions, être les professeurs de ces enfants, dom Augustin trouva le moyen de tout concilier, en établissant un Institut nouveau, auquel il donna le nom de *Tiers-ordre de la Trappe, destiné à l'éducation de la jeunesse*. Les frères de cette association étaient vêtus, à quelque chose près, comme les religieux du grand-ordre; mais, avec la règle de S. Benoît, ils avaient des constitutions plus douces. Ce tiers-ordre fut établi dans presque toutes les maisons sorties de la Val-Sainte. Il en fut ainsi pour les femmes; et D. Augustin forma même depuis des établissements du tiers-ordre, séparés de ceux du grand-ordre, pour les enfants des deux sexes, en Suisse et ailleurs. Ce zèle pour l'éducation de la jeunesse, si nécessaire à cette époque, lui avait fait établir un petit collège de son ordre, à Romont, en Piémont, et un autre à S.-Maurice. En 1798, au mois de février, les armées de la république française s'étant emparées du Valais et de la Suisse, les trappistes qui s'y trouvaient furent obligés de chercher un autre asile, un grand nombre étant inscrits sur les listes d'émigration. Deux cent cinquante environ, des deux sexes, furent divisés en quatre colonies par D. Augustin, qui en prit une avec lui, où se trouvait la princesse de Condé, novice sous le nom de sœur Marie-Joseph. Il arriva à Constance vers le milieu de mars, et y demeura jusqu'après Pâques. Tous les trappistes se trouvèrent réunis à Lintz, la veille de la Pentecôte, et ils y restèrent quelques jours. Après les fêtes, ils se séparèrent en trois colonies. La première, où était le père abbé, se rendit à Orcha, dans la Russie-Blanche. Comme dans cette colonie était la princesse de Condé, l'empereur de

Russie envoya au-devant des trappistes un de ses gardes-du-corps, qui alla les prendre à Munich, et ne les quitta plus le reste du voyage. La princesse contribua beaucoup à obtenir pour D. Augustin la protection de l'empereur Paul I^{er}. Ce prince n'avait d'abord donné des passeports que pour quinze religieux et quinze religieuses, et les autres s'étaient établis partie à Vienne, partie dans un château du duc de Deux-Ponts, près de Prague, où l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'empereur d'Autriche, les nourrit jusqu'au commencement d'octobre. Alors ils partirent pour la Pologne, où ils passèrent l'hiver, les uns à Cracovie, les autres à Léopold, et à Kenty. Dom Augustin étant allé à S.-Pétersbourg, obtint de l'empereur de faire venir tous ses enfants en Russie, et il retourna en Pologne, en Autriche, en Bohême, pour réunir tous ses religieux et religieuses, qu'il amena et établit dans trois monastères à Orcha, en Lithuanie et un près de Brechia, que les trappistes occupèrent jusqu'après Pâques de l'année 1800. Pendant ce temps, la calomnie ne l'épargna pas, et une gazette révolutionnaire eut l'indignité d'annoncer qu'il allait se marier avec la princesse de Condé; que le roi de Prusse lui avait donné un régiment de dragons, et d'autres absurdités du même genre. Nous ignorons si ces mensonges vinrent jusqu'à lui; ce qu'il y a de sûr, c'est que sa belle âme n'en fut pas troublée. Mais sa résignation était destinée à d'autres épreuves. Au commencement de l'année 1800, l'empereur de Russie, irrité des revers de ses armées et de la conduite de ses alliés, chassa tous les Français de ses États. Les trappistes ne furent pas exceptés; et la princesse de Condé elle-même fut obligée de se réfugier

chez les Bénédictines de l'Adoration, à Varsovie. Après Pâques, D. Augustin et sa colonie revinrent à Dantzic, où ils logèrent dans un couvent. Le roi de Prusse fit soigner les malades, parmi lesquels était le père abbé, qui avait la fièvre depuis leur retraite de Russie. Le général Langeron leur avait donné des tentes quand ils quittèrent la Russie, et ils s'en servirent pour se mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver, quand ils furent obligés de passer la nuit sur les bords du Bug. A Dantzic, un riche négociant protestant équipa à ses frais trois vaisseaux, pour les transporter à Lubeck, ville libre et luthérienne, où ils furent accueillis, tandis qu'on les repoussait de tous les pays catholiques... De Lubeck ils allèrent à Hambourg, d'où dom Augustin envoya des sœurs en Angleterre, fonder, près de Londres, un couvent qui existe encore et qui a conservé la même supérieure, M^{me} de Chabanne, ex-capucine, première trappiste de la réforme de la Val-Sainte. De Hambourg, dom Augustin envoya quelques-uns de ses frères au Kentucky, en Amérique. Les autres passèrent l'hiver dans une maison de campagne, près de la ville. Au printemps, tous allèrent en Westphalie, dans la principauté de Paderborn. Les sœurs se fixèrent à Paderborn même, et les religieux en un lieu nommé Dribourg, à 4 lieues de la même ville. Dom Augustin en envoya une partie, à D. Eugène, à Darfeld, près Munster, où on leur bâtit un couvent peu distant de celui que dom Eugène avait bâti en 1796, et qui existait sous le nom de *Notre-Dame de l'Éternité*. Les trappistes errants étaient depuis un an en Westphalie, lorsque les Suisses, ayant fait un traité avec la France, dom Augustin put rentrer

Val-Sainte. En 1802, il y ramena ses religieux, dont il fit passer une partie à Sion, en Valais, afin d'y former une maison. Les religieuses s'établirent dans le pays de Fribourg, d'abord à Villard-Volard et de là à la petite Rieddray. Peu après, Augustin fonda un établissement près de Gênes, et un autre près de Rome, qui subsista jusqu'à l'enlèvement de Pie VII. Il forma aussi divers établissements du tiers-ordre, qu'il avait institué en 1797. Pour subvenir à tant de dépenses, dom Augustin avait recours à la charité, ou se reposait sur la Providence. Au retour de Russie, pendant que sa troupe était à Hambourg, il passa en Angleterre, où le ministre Pitt lui fit avoir du gouvernement britannique, pour chacun de ses religieux, la même pension de 3 guinées par an qu'il payait à tous les émigrés français. D. Augustin reçut lui-même, depuis cette époque jusqu'à la rentrée de Louis XVIII en France, une pension de 1,400 livres sterl. En 1804, il fit divers voyages en Espagne, en Portugal, à Rome, où il obtint des dons de la charité, pour soutenir ses maisons. A Rome, il obtint aussi de Pie VII une lettre flatteuse et encourageante pour son tiers-ordre. A son retour, il envoya encore quelques sujets en Amérique; et, en 1806, il fit passer des religieux sur le mont Genève, pour former un monastère où ils exerçaient l'hospitalité envers les troupes et les étrangers. Ces religieux furent tirés de la Cervara, que Napoléon dota ainsi que le nouvel hospice, disant que cette maison serait une *pépinière de religieux*. En 1806, D. Augustin fut chargé par l'évêque de Versailles de la conduite d'un couvent de religieux et de religieuses trappistes, qui s'était établi à Grosbois, dans la forêt de Sénart, près Paris

Il transféra les sœurs à Valenton, et fit aussi un établissement au mont Valérien, où il érigea les stations du chemin de la croix, et où il reçut un jour Napoléon et Marie-Louise. Il semblait enfin devoir goûter un peu de repos; mais outre que les persécutions exercées envers le souverain Pontife et l'Église l'affectaient vivement, il devait bientôt se voir lui-même exposé aux plus rudes épreuves. Le préfet de Chiavari, ayant, sans motif, soupçonné la fidélité des religieux de la Cervara, près Porto-Fino, exigea d'eux un serment qu'ils crurent devoir prêter. Mais ayant consulté dom Augustin, celui-ci examina la chose, consulta des personnes éclairées. La décision fut, à tort, je crois, qu'ils devaient se rétracter, et envoyer leur rétractation à qui de droit, pour lui donner la publicité nécessaire. Dom François de Sales et ses religieux exécutèrent cet ordre avec promptitude et courage. Ils furent exilés, emprisonnés, et l'orage éclata bientôt contre dom Augustin, qui s'était attiré personnellement la haine de Bonaparte. On l'arrêta par ses ordres, et il fut emprisonné à Bordeaux. Résigné à la mort, il s'y préparait, lorsqu'il échappa par une sorte de miracle, et se réfugia en Suisse, puis en Russie. Napoléon irrité supprima, en 1811, tous les monastères de trappistes, sur le territoire français, et donna au comte de Talleyrand, son ambassadeur en Suisse, l'ordre d'obliger le sénat de Fribourg à dissoudre la Val-Sainte, à renvoyer tous les religieux dans leurs communes respectives, pour y vivre sous la surveillance des autorités civiles. L'ordre du sénat est du 30 nov. 1811, et il fut exécuté au mois de janvier suivant. Comme Bonaparte n'avait pas parlé des femmes,

M. de Talleyrand les laissa tranquilles à la Rieddray. Il est impossible de dire tous les dangers qu'eut à courir dom Augustin, dans sa fuite et son exil en Russie. Cerné un jour à Riga par l'armée française, il n'échappa que par une providence spéciale. Enfin il passa en Angleterre, resta quelque temps à son monastère de Lulworth, et fit nommer abbé feu dom Antoine Saulnier, qui, plus tard, devint son successeur comme visiteur et supérieur de l'abbaye de Mellerai. Il n'établissait ordinairement dans ses monastères que des supérieurs révocables à volonté, mesure commandée par la prudence, dans les circonstances et surtout au commencement d'une réforme; mais, craignant de ne pouvoir revenir en France, il se détermina à cette mesure en faveur de dom Antoine, pour qu'il pût le suppléer, recevoir les professions, etc. (1) Il prit avec lui quelques religieux anglais, et passa en Amérique, où il venait d'en envoyer encore, et où il voulait préparer un asile à ses frères qu'il prévoyait devoir être persécutés. Dans le trajet, il éprouva une grande affliction, et courut beaucoup de dangers. Un des frères se concerta avec le capitaine du bâtiment, pour le calomnier, et ce méchant homme parvint à le faire mettre en prison; mais D. Augustin se justifia et obtint sa liberté. Les calomniateurs furent depuis noyés dans une tempête, et les trappistes ne manquèrent pas de regarder leur mort comme une punition de Dieu. D. Augustin aborda au

commencement de 1814, à la Martinique, d'où il se rendit à New-York. Il y appela le P. Vincent-de-Paul, et ses religieux, ainsi que la communauté du P. Urbain, envoyée au retour de Russie, et qui s'était jointe depuis peu à celle du P. Vincent. De ces trois communautés il en forma une à la campagne, près de New-York, où il reçut et entretint trente-trois enfants pauvres. Il fonda aussi et soutint une petite maison de religieuses de son ordre qui firent beaucoup de bien. Sa vertu et ses bonnes œuvres commandaient le respect, même aux protestants, qui venaient s'édifier dans sa maison et s'entretenir avec lui. Il fit faire une magnifique procession de la Fête-Dieu, qui enchantait même les hérétiques, dans un pays où d'autres, avant lui, n'avaient pu faire que des essais infructueux. Il alla visiter un roi des sauvages, et en fut fort bien reçu. Il aurait voulu continuer ces bonnes œuvres; mais il se vit forcé d'en abandonner une partie, faute de moyens pécuniaires, et par d'autres obstacles encore. Apprenant alors que Louis XVIII avait recouvré sa couronne, et voyant tous ses frères dispersés, il s'embarqua avec la plus grande partie de ses religieux, à New-York, dans l'automne de 1814. Il les réunit d'abord à la Val-Sainte, et, aidé de la protection du roi, il racheta l'ancien monastère de la Trappe, commune de Soligni, (Orne); mais il était en ruine, et le retour de Bonaparte, en 1815, ne permit pas d'y ramener les religieux avant la fin de cette année. Dom Augustin en établit une colonie à Aigue-Belle (Drôme); enfin il fonda un monastère des Dames Trappistes, au faubourg de Vaise, à Lyon, et un autre aux Forges, près de l'ancienne Trappe. Les religieuses de Valenton, retirées d'abord en Bretagne, s'é-

(1) Il avait néanmoins, avant ce temps-là, donné des lettres de vicaire-général avec des pouvoirs étendus à un religieux dont il faisait grand cas. Ce religieux, nommé D. Jean de la Croix, qui fut le dernier supérieur des Trappistes de Grosbois, est M. l'abbé Bodé, aujourd'hui chanoine de Notre-Dame-de-Paris.

tablirent à Mondey, près de Bayeux, et les religieux revenus d'Amérique sous la conduite de dom Urbain, se fixèrent à Notre-Dame-de-Belle-Fontaine, dans la Vendée, au diocèse d'Angers. C'est à Notre-Dame-des-Gardes, au même diocèse, que sont allées s'établir les Dames des Forges, habitation d'ailleurs sur laquelle dom Augustin avait été dans l'erreur, et qu'il se repentait d'avoir achetée, parce que c'était une propriété nationale. Le gouvernement vint à son secours, et une souscription fut ouverte pour l'acquisition de son monastère; mais de nouveaux orages allaient s'élever, et sa vie entière devait se passer dans les tribulations. L'évêque de Séez, M. de Saussol, s'applaudissait d'avoir ce diocèse à gouverner, parce que la Trappe y était située; il aimait les trappistes, et, dans une circonstance, il les avait logés dans son palais. Malheureusement il crut avoir sur eux une autorité absolue, et ce ne fut pas tout-à-fait l'avis de dom Augustin. Cette différence d'opinion amena des dissensions fâcheuses. Le prélat alla jusqu'à interdire la Trappe, et Augustin ne put y rentrer. Quelques religieux se soulevèrent contre lui, et mirent le comble à ses peines. Il avait déjà été très-affligé de voir dom Eugène, abbé de Darfeld, revenir à la réforme de M. de Rancé, et laisser l'observance de dom Augustin, à laquelle il avait protesté de son attachement dans les termes les plus énergiques. Tout-à-coup, on renouvela les bruits contre les observances, et l'on dit qu'elles n'étaient point approuvées du souverain pontife, etc. Il partit pour Rome, dans le mois de juillet 1825, et il y passa près de deux ans, sans voir terminer ces contestations funestes. Ses ennemis ne cessèrent de l'y poursuivre,

et l'on ne saurait croire de quelles ruses ils usèrent contre lui. Vainement il se prosterna aux pieds du souverain pontife, protestant qu'il ferait tout ce qui serait juste. Dom Augustin trouva cependant quelque consolation; c'était l'année du jubilé universel; il édifia tout le monde, fit un pèlerinage au mont Cassin, et là fut frappé d'une si grande maladie, que, persuadé lui-même qu'il ne reviendrait plus à la vie, il se fit administrer, et envoya à tous ses disciples une circulaire d'adieux pleine des meilleurs sentiments. S'adressant aux religieux et religieuses, pardonnant à tous ceux qui l'ont persécuté, etc., il veut que des copies de sa circulaire soient transmises à chacun de ses monastères, dont il donne la liste, savoir : Aigue-Belle, Belle-Fontaine, la Meillerai, Lyon, etc. « Chargez nos sœurs, » disait-il, d'en faire des copies pour « Bayeux, Montigni, pour l'Angleterre, « Louvigné-du-Désert (2). N'oubliez « pas Westmal, par Anvers, et nos « frères qui sont en Alsace, non plus « que ceux de Bellevaux, par Besan- « çon; mais commencez par Lyon. » On pense que, dans cette nomenclature, le couvent de la Sainte-Baume n'étant pas désigné, c'est à lui que la lettre fut adressée. Cependant, D. Augustin recouvra la santé, et revint à Rome, où, dans l'intervalle que lui laissaient les affaires de la réforme, il remplit tous ses devoirs de piété, employant son crédit à faire accorder des faveurs spirituelles aux personnes qu'il en savait dignes, en France et dans toutes les contrées. Il y avait près de deux ans qu'il était là, sans que ses affaires fussent terminées.

(2) La communauté des religieuses du Tiers-Ordre, formée à Louvigné-du-Désert, diocèse de Rennes, en 1825, est le dernier établissement dû au zèle de D. Augustin.

Depuis cinq mois, on attendait, de ses accusateurs, des données précises sur les griefs qui avaient provoqué son appel et un voyage de cinq cents lieues. L'archevêque d'Ancyre, secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers, ne recevant pas de réponse des ennemis de l'abbé, fit observer aux six cardinaux chargés de l'affaire que, s'il eût été tel que la calomnie l'avait dépeint, il aurait fui en Amérique, au lieu d'obéir au *veniat*. Enfin, justifié de tout reproche, et comblé des bénédictions de Léon XII, D. Augustin reprit la route de France, dans l'été de 1827. D'autres prétendent, et nous devons le dire pour être justes, qu'on avait l'intention de le retenir à Rome jusqu'à sa mort, afin d'éviter toute occasion de différends entre les religieux de son observance et les religieux plus relâchés. Quoi qu'il en soit, arrivé à la Sainte-Baume (monastère supprimé depuis et réuni à Aigue-Belle), il y fit une chute, se frappa la tête contre un mur, et éprouva un épanchement de sang au cerveau. Il alla néanmoins jusqu'à Aigue-Belle, et de là à Lyon, où, son mal augmentant, il reçut les sacrements, et mourut, le 16 juillet 1827, entre les bras de son fidèle ami, le P. Paul-Augustin, directeur de la maison des Dames trappistes du faubourg de Vaise. C'était le jour de la fête de Saint Étienne, principal fondateur de l'ordre de Cîteaux. Dom Augustin avait soixante-treize ans; il en avait passé quarante-sept à la Trappe, qu'il gouverna trente-six ans avec un zèle, un courage, une fermeté et une piété dignes des plus beaux temps de la chrétienté. Ce témoignage lui est rendu dans un mémoire adressé, par l'archevêque d'Ancyre, aux cardinaux, qui avaient été singulièrement édifiés par les vertus du pieux

abbé, il avait fait son testament à Rome, il le fit de nouveau à Lyon, et établit plusieurs de ses religieux et une de ses religieuses pour héritiers et conservateurs des biens de ses monastères, qui, tous, étaient acquis en son nom, à cause des lois françaises sur l'état religieux. Par ordre du père Paul-Augustin, son portrait fut dessiné et lithographié, parfaitement ressemblant. L'abbé de Lestrangé était un très-bel homme, d'une taille élevée, d'une figure agréable, et, malgré ses austérités, d'un embonpoint étonnant. Son caractère aimable et sa résignation lui attachaient tous les cœurs. Son zèle ou la nécessité le conduisit dans presque toutes les cours de l'Europe. Peu de temps avant sa mort, il était allé, pendant les vacances de Rome, à la cour de Naples, où il avait été reçu par le roi, et avait obtenu de l'archevêque de Naples des reliques précieuses. On avait néanmoins suspecté sa foi, et il avait repoussé ces calomnies avec indignation. Il était fort attaché au Saint-Siège, et très-opposé aux systèmes qui tendent à limiter ses droits. D'une piété angélique, il était surtout, dans toutes les circonstances, très-résigné à la volonté divine. Ces mots : *La sainte volonté de Dieu*, étaient sa devise; il les répétait sans cesse, et on les lit en tête de chacune de ses lettres, pieuse pratique que la plupart des trappistes ont adoptée. Sa dépouille mortelle repose dans l'église des religieuses de Lyon, sous la pierre où les sœurs viennent s'agenouiller pour la sainte communion. Les fidèles, instruits de sa mort, coururent en foule, pendant tout le jour où il fut exposé à la sacristie, et lui rendirent les hommages que l'on rend à un saint, coupant, les uns une partie de ses habits, les autres ses cheveux, de sorte que le frère qui gardait son

corps eut bien de la peine à s'opposer à cette espèce de profanation. Il fut inhumé au milieu du concours d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes distinguées. Malgré son genre de vie et ses voyages, dom Augustin a composé des ouvrages nombreux : I. *Règlements de la Maison-Dieu de Notre-Dame de la Trappe*, par M. l'abbé de Rancé, augmentés des usages particuliers de la Val-Sainte..., choisis et tirés par les premiers religieux de ce monastère, Fribourg, 1794, 2 vol. in-4°. II. *Conversations de dom Augustin, abbé de la Val-Sainte de Notre-Dame de la Trappe, en Suisse, avec de petits enfants de son monastère, suivies, etc.*, en Suisse, et à Paris chez Leclère, 1798, un vol. in-18, souvent réimprimé à Lyon, chez Rusand. III. *Instructions et Réflexions à l'usage de ceux et de celles qui ont le bonheur de vivre dans la réforme de Notre-Dame de la Trappe, en deux parties : la 1^{re}, Pratiques extérieures; la 2^e, Pratiques intérieures*, in-4°, resté manuscrit, et composé à la Val-Sainte. IV. *Traité abrégé de la sainte Volonté de Dieu, tiré en grande partie des Réflexions du P. Nouet, et augmenté de quelques autres, par un religieux de la Val-Sainte de Notre-Dame de la Trappe*, 1^{re} éd., Lyon, Rusand, petit in-12; 2^e éd., 1822, in-12; 3^e éd., 1827, avec changements et augmentations, 1 vol. in-12 : c'est le manuel des frères et sœurs du tiers-ordre de la Trappe, avec leur office, qu'Augustin avait composé. V. Une édition du Bréviaire de l'ordre. VI. Une édition des *Prières et Règlements de la confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice*. VII. *Les Devoirs du Chrétien*, imprimés en Suisse. VIII. Une collection des *Brefs de Pie VII*, relatifs aux circonstances, qu'il fit imprimer en Angleterre. Elle pourrait

faire suite à celle de l'abbé Guillon. IX. *Manière de faire avec fruit, en trente-trois stations, le chemin du grand Calvaire établi à Belle-Fontaine*, Paris, 1818, un vol. in-12. X. *Règle de Saint-Benoît, nouvelle édition, avec les Constitutions du tiers-ordre de la Trappe*, Paris, Rusand, 1824, in-12. XI. Plusieurs prières et avis pour ses religieux ou les fidèles, les uns manuscrits, les autres imprimés. Nous avons des raisons de croire que, dans la composition de ses ouvrages, dom Augustin était secondé par ses religieux. Les règlements de la Val-Sainte, surtout, supposent une connaissance immense de l'histoire monastique et une grande piété. On espère que tous les monastères de trappistes seront soumis à la même observance. Déjà ceux des femmes sont tous mitigés. Dom Augustin avait obtenu, au mois de mai 1827, un bref en faveur de son tiers-ordre, qui est fort utile dans l'éducation. On peut consulter, sur ce religieux et les trappistes en général : 1^o les *Règlements de la Val-Sainte*; 2^o la brochure intitulée *les Nouveaux Trappistes*, Paris, 1797; 3^o l'*Histoire de la Trappe*, par M. Louis Dubois; 4^o le *Voyage à la Val-Sainte*, par M. Tarenne; 5^o le *Voyage à Mellerai*, par M. Édouard Richer, et le *Voyage au même monastère*, par l'abbé***; 6^o le *Voyage à Aigue-Belle et à la Grande-Chartreuse*, par M. Guérin; 7^o *Notizia compendiosa dei monasteri della Trappa, fondati dopo la rivoluzione di Francia*, Turin, 1794, in-8°; 8^o enfin un *Voyage à la Trappe du Port du Salut*, suivi d'une notice sur le baron de Géramb et sur les établissements religieux de Laval, que l'auteur de cet article publia il y a quelques années, etc., etc. Les *Étrennes religieuses de Lyon*, 1828, par M. l'abbé Betems, contiennent une

notice sur l'abbé de Lestrange, qui nous a été utile pour la rédaction de cet article (3). B—D—E.

LESUEUR (JEAN-BAPTISTE-DENIS), naquit au Hâvre, le 29 novembre 1750; servit d'abord dans la marine, devint officier d'amirauté, et s'établit ensuite comme armateur au port du Hâvre. Plus tard il vint se fixer à Paris, où il fut membre de la société libre du Point central des Arts et Métiers, qui avait un local au Louvre. Il mourut dans cette ville, le 5 juillet 1819, après avoir publié les écrits suivants :

I. *Extrait du Mémoire présenté au citoyen Bonaparte, premier consul, sur les moyens de procurer, en peu d'années, au trésor public, un revenu de quatre cents millions et plus, de favoriser l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts, et de rendre la France une des nations les plus florissantes*, Paris, 1801, in-8°. II. *Mémoire sur les moyens du gouvernement actuel de la France de contraindre l'Angleterre à la paix, et de rendre la liberté*

des mers à toutes les nations, adressé à Bonaparte, Paris, 1801, in-8°, avec une planche. III. *Notice sur l'expédition française aux Terres Australes ordonnée en l'an VIII, et exécutée par les deux corvettes de l'État le Géographe et le Naturaliste, parties du port du Hâvre*, brochure in-8°. IV. *Mémoire sur le canal de Vauban, creusé en 1667, entre le Hâvre et Harfleur, pendant le règne de Louis XIV, sous le ministère de Colbert*, 1802, in-8°. V. *Recherches historiques sur la navigation de la Seine*, 1817. Z.

LESUEUR ou LE SUEUR (JEAN-FRANÇOIS), l'un des plus grands compositeurs de notre époque, naquit le 15 février 1760, à Drucat-Plessiel, près d'Abbeville, d'une ancienne famille du comté de Ponthieu. Il comptait, au nombre de ses ancêtres, le fameux Eustache Le Sueur, peintre de la vie de saint Bruno au cloître des Chartreux, dont le génie avait beaucoup d'analogie avec le sien. Dès l'âge de six ans, il manifesta du goût pour la musique. En entendant la marche militaire d'un régiment, il s'écria : *Comment! plusieurs airs à la fois!* L'année suivante, il fut admis à l'École de musique d'Abbeville, et bientôt après (1770) placé à la maîtrise et au collège d'Amiens, où il apprit les éléments des langues française et latine. Ses progrès furent tels, qu'il devint maître de musique de la cathédrale de Séz, en 1778. Ce fut cette année que Voltaire vint à Paris. Lorsque Lesueur, déjà célèbre, se présenta chez le grand poète, celui-ci dit en le recevant : *M. Lesueur, vous aviez déjà un grand nom en peinture*. En 1779, il obtint la maîtrise de Dijon, et ensuite celles du Mans et de Tours. Averti par la conscience de son talent, il envoya à Grétry l'un de ses *Oratorios*, en le priant de lui dire

(3) Depuis la composition de cette notice, il a paru à Lyon, chez Rusand, en 1829, une *Vie de Dom Augustin* par un religieux de son ordre, qui semble avoir puisé aux mêmes sources que nous-mêmes. C'est un vol. in-12 de 156 pages, réimprimé depuis à Aix avec des augmentations peu importantes. Cette dernière édition est due au zèle du P-Joseph, peu propre à un tel travail. La prévision émise dans cet article s'est depuis réalisée. En 1834, les Trappistes de France ont été réunis en une *congrégation*, qui a pour supérieur né l'abbé de la Trappe, près Mortagne, que l'habitude a fait désigner sous le nom de Grande-Trappe, qualification déjà consacrée à la Trappe même. Cette congrégation nouvelle, par ses chapitres multipliés et ses retranchements déjà nombreux, rappelle seulement ce qu'était autrefois l'étroite observance de Cîteaux, dans laquelle la Trappe et Sept-Fonts faisaient exception. Néanmoins tandis que les monastères où la réforme de Rancé était suivie ont repris jusqu'à la forme de la coule, introduite par le relâchement, les maisons de D. Augustin gardent toujours une plus grande austérité.

s'il était digne de figurer parmi les artistes de la capitale. Grétry se hâta de lui répondre : *Venez à Paris, votre place est marquée parmi les grands compositeurs*. Lesueur y fut appelé, en 1784, pour faire exécuter plusieurs de ses compositions au concert spirituel. Il obtint alors la maîtrise des Saints-Innocents, sur la recommandation de Grétry, Gossec et Philidor. Sacchini, qui venait de se rendre à Paris, vit ses ouvrages, et lui conseilla de travailler pour le théâtre. La place de maître de chapelle de la cathédrale de Paris étant proposée au concours, en 1786, il se mit sur les rangs, et l'emporta sur ses rivaux. Obligé d'avoir le petit collet, pour remplir cette fonction, il prit le nom d'abbé Lesueur, sans être dans les ordres. En 1786 et 1787, la foule se pressa à l'église Notre-Dame, pour entendre ses motets et ses messes, qu'il avait obtenu de faire exécuter à grand orchestre dans les principales fêtes et les solennités. On entendait pour la première fois, dans la musique sacrée, des accents réservés aux œuvres de théâtre. Les critiques vulgaires appelèrent ces productions sublimes *les opéras des gueux*. Pour leur répondre, Lesueur fit paraître un écrit intitulé : *Essai de musique sacrée, ou musique motivée et méthodique, pour la fête de Noël*, broch. in-8°, 1787. Un pamphlet anonyme qui parut contre cet ouvrage, donna lieu à l'écrit suivant de Lesueur : *Exposé d'une musique une, imitative et particulière à chaque solennité*, etc. L'auteur convient, dans la préface, qu'il veut rendre la musique d'église, *dramatique et descriptive*. Tandis que Chénier lui adressait une belle épître (V. l'*Almanach des Muses* de 1788), pour le consoler des persécutions que sa supériorité lui attirait déjà, il pré-

senta au comité de l'Académie royale de musique son opéra de *Télémaque*, en 3 actes, que l'on reçut, mais qu'il fut obligé ensuite de retirer, en restituant la somme de deux mille livres, qui lui avait été donnée à titre d'avances. Fatigué de ces tracasseries, il prit le parti de se rendre à la maison de campagne de Bochart de Champigny, où il séjourna jusqu'en 1792, époque de la mort de son ami. Revenu à Paris, il fit jouer, l'année suivante, l'opéra de *la Caverne*, qui eut un immense succès, et dans lequel il introduisit les chœurs syllabiques, dont Rameau avait donné le premier exemple dans le chœur de l'opéra de *Castor : Brisons tous nos fers*. Lesueur avait de la peine à monter *la Caverne* au théâtre Feydeau. Cherubini, s'apercevant que les acteurs ont peu de confiance dans l'ex-maître de chapelle de Notre-Dame, fait les répétitions à sa place, se met pendant trois jours dans le trou du souffleur, et la pièce va aux nues... Un mois après, Lesueur prend la poste, arrive à Rouen et y monte *la Caverne*, qui obtient, comme à Paris, un succès populaire. En 1794, il donna *Paul et Virginie*, opéra en trois actes, où l'on remarqua de beaux chœurs et un *hymne au soleil*, qu'on a souvent chanté dans les concerts. Mais Kreutzer a été plus heureux, en traitant le même sujet, et, son opéra de *Paul et Virginie* est resté au répertoire. L'opéra de *Télémaque* fut joué en 1796. On y admira surtout le chœur des vents et celui des satyres. Dès l'origine du Conservatoire de musique, Lesueur fut nommé inspecteur et membre du comité d'enseignement. En 1795, il coopéra avec Méhul, Gossec, Langlé et Catel, à la rédaction des *Principes élémentaires de musique* et des *solfèges* de cette

école. Aux obsèques de Piccini, en 1801, il prononça son éloge, dans un discours où il fit l'apologie de son système sur la musique dramatique. Ce système se résume en cette phrase que nous lui avons entendu dire : *La musique se permet tout ce qui est dans la nature de son art.* Paisiello, ayant demandé sa retraite, en 1804, pour retourner à Naples, désigna Lesueur à Napoléon, comme le seul homme capable de le remplacer. Le 11 avril 1804, devenu maître de chapelle de Napoléon, il se trouva tout-à-coup dans une position très-brillante, et put en profiter pour faire jouer l'opéra des *Bardes*, au théâtre de l'Opéra. Le décorateur en chef se surpassa dans le songe d'Ossian(1). Ce qui distingue les *Bardes*, c'est la couleur locale. On se croit transporté sur les montagnes d'Écosse, dans la salle des fêtes, et dans la grotte de Fingal. Napoléon assistait à la troisième représentation. Après les trois premiers actes, il fit demander Lesueur. Celui-ci parut dans la loge impériale. La salle retentit des cris de *Vive l'empereur ! vive Lesueur !* Le lendemain, le général Duroc se rendit chez le compositeur, à l'hôtel des Menus-Plaisirs, et lui remit, de la part de l'empereur, le brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur, avec une tabatière en or portant cette inscription : *L'empereur des Français à l'auteur des Bardes !* ce que Napoléon n'a fait pour aucun artiste. On connaît la lettre de Paisiello sur les *Bardes*. Elle se termine ainsi : » *E viva, M. Lesueur, je me* « félicite grandement avec vous, « parce que voilà environ trente ans « que je n'ai entendu de musique « dans le genre de la vôtre, excepté

« celle de Hasse, de Logroscino et de « Piccini. La mélodie ne m'a jamais « entraîné, l'harmonie ne m'a jamais « étonné, lorsque ces qualités ne sont « pas réunies à la nature. » Quelques mois après le triomphe des *Bardes*, Lesueur vint rendre visite à M. Baour-Lormian, et lui dit : « Mon cher ami, nous allons travailler ensemble. Hier, l'empereur, en traversant la galerie de Diane, pour aller à la chapelle, m'a aperçu, et m'a dit : Eh bien ! illustre barde, vous vous reposez donc ? — Sire, je n'ai point de poète. — Eh ! n'avez-vous pas Baour-Lormian ? — Ce choix m'honore, il s'agit de le justifier. — Cherchez un sujet qui mette en jeu toutes les ressources de l'opéra. Je pourvoierai à toutes les dépenses. » M. Baour s'occupa aussitôt du sujet d'*Alexandre à Babylone* ; mais Lesueur mit de la lenteur à composer la musique ; et, quand Napoléon tomba, en 1814, la partition n'était pas terminée. Lesueur habitait alors le village du Chesnay, près Versailles. Il y vivait heureux et tranquille, quand les alliés, à la seconde invasion, en juillet 1815, y apportèrent le pillage et la dévastation. Lesueur et sa famille s'enfuirent dans la campagne, et restèrent vingt-quatre heures sans nourriture. A leur retour, ils trouvèrent tous leurs effets dispersés et les manuscrits en lambeaux. Celui d'*Alexandre* avait disparu. Heureusement, M^{me} Lesueur se rappela quelques motifs principaux, et son mari parvint ainsi à recomposer l'opéra tout entier. Cet ouvrage, qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de l'auteur, attend, depuis long-temps, sa mise en scène à l'Académie royale de musique. L'opéra de *la Mort d'Adam*, joué en 1809, n'eut pas le succès qu'il devait en attendre. On prétend qu'il eut à souffrir du voisinage

(1) Ce songe était une conception de Lesueur : il en avait dessiné la scène d'après sa musique.

de la *Mort d'Abel*. Cependant les chœurs de la race de Caïn et ceux des démons l'emportaient de beaucoup, pour l'énergie, sur ceux de la *Mort d'Abel*. On sait que Beethoven admirait cette partition, et qu'il a dit : *Elle semble guérir tous mes maux.* — En 1815, Lesueur entra à l'Institut, et il remplaça Méhul, comme professeur de composition au Conservatoire de musique, qui prit alors la dénomination d'*École royale de Chant et de Déclamation*. Pour faire dignement l'éloge de Lesueur dans sa manière d'enseigner, laissons parler M. Raoul-Rochette : « Douze grands « prix de Rome sont sortis de l'école « de Lesueur..... Ce qui formait le « principal trait de son caractère, « c'est le soin qu'il prenait, en diri- « geant les études de ses élèves, de « cultiver en eux les qualités qui « leur étaient propres, au lieu de « chercher à leur inculquer les sien- « nes..... C'est un titre de plus à sa « gloire d'avoir formé des composi- « teurs qui ont chacun leur talent avec « une manière différente. » Parmi ses principaux élèves, on compte surtout MM. Thomas, Elwart, Berlioz, Prévôt, Boulanger, et M. Boisselot, qui a épousé l'une de ses filles, excellente musicienne. Lesueur, marié le 3 juin 1806 avec M^{lle} Jamart de Courchamp, fille d'un directeur de l'enregistrement et des domaines, rencontra dans cette union le bonheur de sa vie. L'empereur et l'impératrice signèrent leur contrat de mariage, faveur qu'ils n'avaient accordée à aucun artiste. Ainsi comblé d'honneur et de gloire, pendant les trente dernières années de sa vie, Lesueur, après une courte maladie, mourut à Chaillot, le 6 oct. 1837. Voici la liste de ses ouvrages. MUSIQUE DE THÉÂTRE. I. Au théâtre Feydeau : *la Caverne*, opéra

en 3 actes, 1793. II. *Paul et Virginie*, opéra en 3 actes, 1794. III. *Télémaque*, tragédie lyrique en 3 actes, 1796. IV. A l'Académie royale de musique : *les Bardes*, opéra en 5 actes. le 10 juillet 1804. V. *La mort d'Adam*, opéra en 3 actes, le 21 mars 1809. VI. En société avec Persuis : *l'Inauguration du Temple de la Victoire*, opéra en 1 acte, en 1807. VII. En société avec Persuis : *le Triomphe de Trajan*, opéra en 3 actes, 1807. VIII. *Alexandre à Babylone*, opéra en 3 actes, non représenté. MUSIQUE D'ÉGLISE. Messes et oratorios, dont M^{me} Lesueur vient de terminer la volumineuse publication. I. *Première messe solennelle*, remarquable surtout par son *Credo*. II. *Oratorio de Débora*, dans lequel Lesueur a déployé toutes les ressources de son génie dans le genre descriptif. On a dit que cette partition, comme le *Stabat* de Pergolèse, suffirait à la gloire d'un compositeur. III. Trois *Te Deum* qui contiennent des fugues admirables. IV. *Super flumina Babylonis*, psaume empreint d'une couleur spéciale. V. *Oratorio de Rachel*, fruit des dernières méditations de Lesueur, qui l'a composé dans sa 75^e année. VI. *Oratorio de Ruth et Noémi*, mélodie qui reporte au siècle des patriarches. VII. *Oratorio de Ruth et Booz*, partition qui est comme une suite de la précédente. VIII. *Oratorio du Sacre*, en 3 grandes parties, qui a fait dire à Choron : *Voilà une musique faite en pierre de taille*. IX. Cantate religieuse; un *Credidi*, deux psaumes, et un *Cæli enarrant. Veni, sponsa mansueta*, motet composé pour le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et qui fut ensuite exécuté au mariage du duc de Berry. X. *Joannes Baptista in deserto*, motet composé pour le baptême du roi de Rome, suivi d'un *Domine salvum fac*. XI. *Ora-*

torio de Noël, le plus romantique des oratorios connus, et le chef-d'œuvre de Lesueur. On y admire l'idée originale d'avoir introduit, sous le contrepoint de plusieurs morceaux, les mélodies populaires de quelques noëls qui apparaissent au milieu de chants énergiques et majestueux. Nous prenons que l'ancien maître de chapelle de Charles IV, le prêtre espagnol Andreu, actuellement maître de chapelle de la cathédrale de Bordeaux, a fait exécuter l'oratorio de Lesueur le 25 décembre 1841, jour de Noël (2). A la liste des ouvrages publiés par Lesueur, nous ajouterons une *Notice sur la Mélopée, la Rhythmopée et les grands caractères de la musique ancienne*, à la suite de la traduction d'*Anacréon*, par Gail; Ginguéné l'estimait beaucoup, mais M. Fétis dit qu'il faut la lire *avec précaution*; une notice nécrologique très-intéressante sur *Paisiello*, en 1816, qui a été insérée dans la 2^e année des *Annales de musique*, 1 vol. in-18, 1820. Nous finirons par mentionner les articles qu'il a laissés pour le *Dictionnaire technique des arts* que prépare l'Institut, et un ouvrage didactique inédit, un traité de la musique antique, qui a rempli les dernières années du grand compositeur. Cet ouvrage aura au moins 3 volumes in-4°. Madame Lesueur en annonce l'impression pour cette année.

F—LE.

LESURQUES (JOSEPH), né à Douai, en 1763, exécuté en place de Grève, le 30 octobre 1796, est un des exemples les plus déplorables qu'offrent nos annales judiciaires de l'incertitude de la justice humaine. « Juges de Lesurques, quelle fut votre er-

reur! a dit un de nos devanciers (1); quels doivent être vos remords! » Loin de là, les hommes de loi qui, dès l'an IV, ont trempé dans cette grande iniquité judiciaire, se sont, pendant trente ans, réunis, avec une persévérance sans exemple, pour accumuler tous les sophismes de tribune ou de palais qui pouvaient faire obstacle à la réhabilitation de la mémoire de l'infortunée victime, et pour empêcher les divers gouvernements qui se sont succédé en France d'accorder à sa famille de justes réparations. Heureusement l'opinion publique n'a jamais pris le change, et si elle a constamment flétri les juges de Lesurques, elle n'a pas mieux accueilli les fonctionnaires qui se sont obstinés ainsi à préconiser, à sanctionner une grande injustice, soit par esprit de corps, soit par un respect fanatique pour les institutions révolutionnaires, soit enfin pour épargner au fisc l'obligation de restituer à la veuve et aux orphelins les fruits d'une sanglante confiscation (2). Lesurques appartenait à une famille honnête; il reçut une excellente éducation, qui lui inspira l'amour des arts. Il servit pendant assez long-temps dans le régiment d'Auvergne, et, lorsqu'il quitta le service, il obtint, dans les bureaux du district, une place de chef. Il ne tarda pas à contracter un mariage avec une demoiselle de bonne famille. La dot de sa femme et les émoluments de sa place, joints à son patrimoine et à d'heureuses spéculations, lui composèrent un revenu de dix à douze mille livres.

(1) Saint-Edme, *Répertoire général des Causes célèbres anciennes et modernes*, 2^e série, t. IV, p. 217 (in-8°, 1834).

(2) *Ravir et garder*, tel était le principe des gouvernements révolutionnaires, a dit Salgues, dans sa *Réfutation du rapport de M. le baron Zangiacomi*.

(2) La dernière livraison contient un recueil de morceaux détachés.

Devenu père de plusieurs enfants, il conçut le projet, à l'âge de 33 ans, de venir s'établir à Paris, pour y suivre leur éducation, et loua un appartement rue Montmartre, chez l'ancien notaire Momet. Lesurques connaissait un sieur Guesno, qui tenait une maison de roulage à Douai; il lui avait même prêté une somme de deux mille francs. Guesno vint le voir pour s'acquitter envers lui, et l'invita à déjeuner. Guesno logeait chez un sieur Richard, né à Douai comme lui. Ce Richard, qui menait une vie dissipée, était lié avec un individu nommé Couriol. Richard fut du déjeuner. Couriol survint, et fut invité à se mettre à table. Cette réunion eut lieu quatre jours après l'affreux événement auquel Lesurques était tout à fait étranger, et qui pourtant lui coûta l'honneur et la vie. Au mois de floréal an IV (mai 1796), six individus formèrent à Paris le projet d'arrêter le courrier de la malle, sur la route de Lyon, pour le voler. Ces misérables se nommaient Vidal, Couriol, Rossi, Dubosq, Durochat et Bernard. Ce dernier se chargea seulement de procurer quatre chevaux de selle à ses complices; mais il n'eut point de part directe à l'exécution de cet horrible attentat, qui fut consommé le 8 floréal (27 mai). Les routes étaient alors infestées de brigands qui, sous prétexte d'opposition au gouvernement, arrêtaient les diligences et les courriers. Le bruit de cet événement, qui venait de se passer aux portes de la capitale, sur une route très-fréquentée, répandit l'alarme dans tous les esprits, et le gouvernement, pour fixer toutes les incertitudes et dissiper les rumeurs, en fit exposer les détails dans le *Journal de Paris*. Nous allons rapporter textuellement cette relation, comme étant ce qu'on a pu écrire de plus vrai sur ce fait, avant que les mala-

droites ou malveillantes investigations de la justice l'eussent dénaturé. Nous ajouterons seulement quelques explications indispensables, que nous distinguerons en les plaçant entre parenthèses. « Les assassins du courrier de Lyon, disait le narrateur officiel, « étaient au nombre de cinq, dont un « avait pris place à côté de lui » (c'était Durochat, qui, le 8 floréal, avait retenu une place pour Lyon, dans la voiture de la malle, sous le faux nom de Laborde); « les quatre autres étaient « partis le matin de Paris. Ils étaient « tous à cheval. Trois d'entre eux « avaient chacun une valise vide; le « quatrième en avait deux. On les a « vus passer à Villeneuve-Saint-Georges. C'étaient des jeunes gens « bien mis. » (Le gouvernement voulait faire croire, a dit Salgues dans ses *Mémoires*, que c'étaient des royalistes.) « Ils dînèrent à Montgeron, puis s'arrê-
rèrent à Lieursaint. Un d'eux y fit « raccommoder ses éperons, dont les « chaînons s'étaient brisés. Arrivés au « lieu désigné » (c'était un bas-fond, près d'un petit bois bordant la route, au lieu dit *Entre les deux auberges*), « ils se sont cachés dans l'épaisseur « des bois, en attendant l'arrivée de la « malle. Au moment convenu pour « l'assassinat, le scélérat qui était dans « la voiture s'est jeté sur le courrier, « et lui a donné en même temps un « coup de poignard dans le cœur et « un coup de rasoir à la gorge, le « tout avec une telle célérité que le « postillon ne s'en est pas aperçu. Le « courrier n'a pu jeter un seul cri. Ce-
pendant les quatre complices se sont « avancés, et ont obligé le postillon à « conduire la voiture à cinq cents pas « environ de la grande route. C'est là « qu'ils ont assassiné ce dernier de « plusieurs coups de sabre, dont un « lui a ouvert le crâne; après quoi ils

* ont dévalisé la malle. Cette expédition faite, celui qui était venu dans la voiture (Durochat) est monté sur le cheval de selle du postillon, et tous cinq ont repris la route de Paris. On les a vus » (l'officier et la sentinelle de garde) « repasser par Villeneuve-Saint-Georges » (vers une heure du matin. Ils entrèrent à Paris entre quatre et cinq heures, par la barrière de Rambouillet). « Le cheval du postillon a été retrouvé à la place du Carrousel, où il est démeuré attaché la journée entière. Les voisins, voyant que personne ne le réclamait, en ont averti la police, qui, d'après quelques soupçons, en a donné connaissance au maître de poste. Celui-ci a reconnu son cheval. ON PEUT REGARDER CES FAITS COMME CERTAINS. » Ce récit se trouva, en effet, bientôt confirmé par les premières informations judiciaires, et le directeur du jury de Melun les exposa à peu près de la même manière dans son acte d'accusation. On découvrit bientôt que Bernard avait fourni les quatre chevaux. On l'arrêta. Les quatre autres complices s'enfuirent ou se cachèrent. Les quatre assassins avaient été vus, par un grand nombre de personnes, à Montgeron, où ils avaient dîné, où ils avaient joué au billard, et à Lieursaint, où ils s'étaient arrêtés. Cependant Guesno était allé à Châteaubleau-Thierry pour ses affaires. Couriol s'y rendit aussi, et alla loger dans la même maison que lui. On l'arrêta, on saisit ses papiers, ceux de Guesno, et même du sieur Bruer, leur hôte. Ces deux derniers, mandés à la police, parurent exempts de tout reproche. On les remit en liberté. Couriol seul fut retenu. Guesno ayant obtenu la permission d'aller reprendre ses papiers au bureau central de la police, le malheur voulut qu'il rencontrât Lesur-

ques. Il lui proposa de l'accompagner dans cette démarche. Lesurques y consentit. Les deux amis entrèrent au bureau. Comme ils attendaient leur tour pour être admis auprès de l'officier de police judiciaire Daubanton, ce magistrat s'occupait d'interroger d'autres témoins sur l'assassinat du courrier de Lyon. Deux femmes qu'on avait amenées de Montgeron à cet effet, la fille Grosse-Tête, servante d'auberge, et la fille Sauton, domestique de la dame Châtelain, prétendirent reconnaître dans Lesurques et Guesno deux hommes qui avaient dîné et pris le café à Montgeron, le jour de l'assassinat. Il parut d'abord inconcevable à Daubanton que deux des complices de ce meurtre pussent l'audace jusqu'à venir se mettre sous sa main. Cette réflexion lui échappa en présence des gendarmes et des agents qui se trouvaient dans son cabinet. Il réitéra même, avant de faire entrer Lesurques et Guesno, cette observation aux deux femmes, et les invita à prendre bien garde de se tromper, attendu que leurs déclarations pouvaient conduire ces deux hommes à la mort. Elles persistèrent, et un mandat d'arrêt fut lancé contre eux. Par une fatalité sans exemple, la déposition des deux femmes était fondée sur la ressemblance parfaite des deux amis avec les assassins Dubosq et Vidal, véritables auteurs du crime, et qui ne furent arrêtés que plus tard. La nouvelle de l'arrestation de Lesurques consterna sa famille et ses amis. Tous s'empressèrent de lui donner les marques du plus vif intérêt. Comment concevoir, en effet, qu'un homme qui possédait une fortune de plus de dix mille livres de rentes, qui jusqu'alors avait joui d'une réputation sans tache, n'eût quitté son pays que pour venir commettre un assassinat dont le produit se serait

borné à une somme de vingt mille francs, à partager avec cinq complices ? Quoi qu'il en soit, l'instruction se poursuivait avec rigueur et promptitude. Appelées aux débats où figuraient, à côté de Guesno, de Lesurques et de Bruer, Couriol, Richard et Bernard, les deux femmes de Montgeron s'obstinèrent dans leur déclaration. Guesno la fit tomber en prouvant jusqu'à l'évidence son *alibi*. Il en fut de même pour Bruer, qu'un aubergiste de Lieursaint prétendait reconnaître. Lesurques se croit aussi sûr qu'eux de démontrer son innocence, bien que non-seulement les deux femmes, mais encore d'autres témoins affirment le reconnaître. Pour attester l'emploi qu'il a fait de la journée du 8, il appela quinze témoins, tous exerçant une profession honnête, et dont la plupart étaient alors employés à l'embellissement de son appartement. Ces quinze témoins déposèrent tous de manière à prouver son *alibi*, et, pour démontrer qu'il n'y avait point d'erreur dans la date, le peintre Baudard, l'un d'eux, se rappela qu'il était de garde ce jour-là, et son billet de garde, déposé au greffe, attesta sa déposition. Le sieur Legrand, orfèvre, déposa aussi que, ce jour-là, Lesurques avait passé une partie de la matinée chez lui ; et avait fait, avec lui, un marché que, disait-il, il avait inscrit à la date du 8 floréal. Le président du tribunal criminel, Gohier, ordonna la représentation du registre ; et l'on y vit très-clairement que la date du marché était du lendemain *neuf*, et que l'on avait fait de ce chiffre 9 un 8. Le président parapha cette pièce à l'instant, et la fit parapher par le témoin, qu'il renvoya en état d'arrestation, sous prévention de faux. Cet incident arma tout-à-coup les juges des plus fortes préventions.

Dès ce moment, on ne voulut plus rien entendre. Toutes les dépositions favorables ne parurent plus que des actes de connivence : un excès de précaution ou plutôt de confiance, avait ainsi perdu Lesurques. S'il n'eût pas voulu multiplier les preuves, s'il se fût contenté de faire entendre seulement les ouvriers qui travaillaient dans son appartement, nul doute que son *alibi* n'eût été démontré. Plus de quatre-vingts témoins attestèrent sa probité, la plupart vinrent de Douai à leurs frais ; mais les juges et les jurés, prévenus, ne voulaient plus voir que la surcharge du registre du bijoutier. D'un autre côté, on représentait à Lesurques un éperon argenté, trouvé sur la route, et la femme qui l'accusait lui disait : « Je vous l'ai vu rac-
« commodé..... je vous ai donné du
« fil pour en rattacher les chaînons. » A tant de funestes apparences, qui devenaient des charges accablantes, Lesurques n'opposait que la contenance assurée d'un homme exempt de tout reproche. Couriol et ses complices niaient obstinément. Cependant les débats étaient clos ; l'accusateur public avait requis la mort de Lesurques et de ses coaccusés ; les jurés étaient réunis dans leur chambre, lorsqu'une femme, voulant éviter au tribunal une erreur funeste, demanda avec instance à parler au président. C'était Madelaine Bréban, maîtresse de Couriol, qui, forcée par la vérité, venait sauver Lesurques. Amenée devant le président Gohier, elle déclare
« qu'elle sait positivement que Lesur-
« ques est innocent ; que les témoins,
« trompés par une fatale ressemblance,
« l'ont confondu avec le véritable as-
« sassin, qui se nomme Dubosq, comme
« ils ont confondu Guesno avec Vidal. » Aveuglé par les préventions, le président fait chasser cette femme de sa

présence, alléguant la clôture des débats, comme si, dans une circonstance si extraordinaire, il n'existait aucun moyen de sauver aux jurés une erreur capitale. Dans toute cette affaire, le président Gohier, que l'esprit de parti seul a pu surnommer *le vertueux*, montra une partialité révoltante; tout de sa part fut en faveur des témoins à charge, tout en défaveur des témoins à décharge. Le malheureux orfèvre Legrand fut tellement effrayé des emportements de ce magistrat, que sa raison s'aliéna, et qu'il mourut à Charenton. Une jeune fille, appelée comme témoin, s'évanouit en voyant l'air rébarbatif du président. Le sieur Emery, interpellé de parler sans crainte et sans passion, s'écria : « Oui, sans crainte, » malgré tout ce qu'on fait pour l'ins-pirer. » Gohier ne voulut point entendre des ouvriers qui venaient déposer de l'alibi de Lesurques. « Les « in conséquences des observations du « président aux jurés étaient saillan-tes, a dit le défenseur Guinier dans « dans un écrit alors publié : il parla « le dernier, il discuta quand il de-« vait se renfermer dans un simple « résumé, et, les débats ainsi fermés, « les accusés et les défenseurs n'ont « pu relever ses erreurs. » Les jurés dans cette occasion, prouvèrent, selon la réflexion d'un publiciste, qui siégeait encore, en 1823 (3), à la Cour royale de Paris, « que l'institu-« tion du jury n'est point assez par-« faite pour garantir le citoyen paisi-« ble et soumis aux lois de la haine « de ses ennemis et de l'erreur de ses « juges, et qu'elle peut avoir aussi « ses Calas, ses Sirven, ses Mont-

« bailly. » Les jurés prononcèrent donc un verdict de mort contre Couriol, Lesurques et Bernard; Guesno et Bruer furent acquittés. En entendant l'arrêt, Couriol s'écria : « Oui, je suis coupable, et j'avoue mon crime; mais « Lesurques est innocent, mais Bernard n'a point participé à l'assassinat. » Quatre fois il réitéra cette déclaration; et, dans une lettre adressée à ses juges, il disait encore : « Je n'ai « jamais connu Lesurques. Mes complices sont Vidal, Rossi, Durochat et « Dubosq, dont la ressemblance avec « Lesurques a trompé les témoins. » La déclaration de Couriol était détaillée; elle s'accordait en tout point avec les circonstances déjà vérifiées, dans l'instruction; elle signalait à la justice tous les coupables, et elle servit à les faire condamner tous dans la suite. Madelaine Bréban se représenta pour renouveler sa déclaration; deux individus, Cauchois et Goulon se joignirent à elle, et attestèrent qu'avant la condamnation elle leur avait dit *qu'il allait périr des innocents*, et que Lesurques n'avait jamais eu de relations avec les coupables. Cependant il s'était pourvu en cassation, et, dans son pourvoi, s'était inscrit en faux contre le procès-verbal des débats, qui contenait de fausses dates. Le commissaire du pouvoir exécutif les pallia : suivant lui, les ratures, les renvois, les fausses dates, dans cet acte essentiel, n'étaient que des vices de rédaction, des erreurs de plume. Ainsi, s'écriait le défenseur officieux Guinier : « Un « faux dans un acte tenu dans un « procès criminel, dont le résultat est « la peine de mort, n'est qu'une er-« reur ! Cet acte est rédigé par un fonctionnaire public ! Et le livre-journal d'un marchand contient une « date surchargée, indifférente au

(3) *Annales universelles* du 11 prairial au V (30 mai 1797). Il est à remarquer que, lorsque cet article parut, Gohier était un des membres du Directoire.

« fond pour le 8 et le 9, et cette « date est un faux ! et cette date est « une preuve contre Lesurques ! » On voit par là que les mêmes faits, les mêmes erreurs changeaient de nature et devenaient innocents ou criminels, suivant les intérêts d'amour-propre et d'esprit de corps de tous ces magistrats révolutionnaires. Toutefois, les dépositions de la fille Bréban, de Cauchois et de Goulon, jointes à la persistance de Couriol à s'avouer bien jugé et à protester en faveur de Lesurques, ne laissa pas d'inspirer quelques doutes. Le Directoire prit connaissance de l'affaire : n'ayant pas le droit de faire grâce, mais effrayé du malheur irréparable de faire périr un innocent, il eut recours au Corps législatif. Son message était pressant et positif : « Lesurques, y « était-il dit, doit-il périr sur l'écha- « faud parce qu'il ressemble à un « coupable ? » Le Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport du député Siméon, passa à l'ordre du jour, vu que tout était consommé en législation, et qu'un cas particulier ne pouvait motiver une infraction aux formes antérieurement décrétées. Ainsi ce législateur qui, pour conserver les richesses et les dignités qu'elle ont procurées les chances de cinquante ans de révolution, a contribué à élever et à détruire tant de constitutions et de gouvernements différents, s'arrêtait devant un vain scrupule de législation, quand il s'agissait de sauver la tête d'un innocent ! Il faut lire, dans le *Mémoire justificatif* de Salgues, la réfutation de ce rapport. Il y établit que, dans l'exercice d'un ministère sacré, Siméon s'est permis d'altérer les faits, « lorsqu'en « les altérant, il conduisait à l'é- « chafaud un homme que tout re- « commandait à l'intérêt de la société. » Dans le but d'infirmer les dépositions

favorables à Lesurques, Siméon avan- ça qu'elles avaient été achetées. Et c'est ici le cas de faire observer le double jeu des hommes de loi, pour perdre plus sûrement cet infortuné : fallait-il induire les jurés dans la pensée qu'il était capable d'un crime pour s'enrichir ? Le directeur du jury de Melun, avant de s'être assuré de la vérité, et même en tronquant une pièce qui était sous ses yeux, disait brutale- ment : « *Lesurques ment*, lorsqu'il « assure qu'il possède une fortune « suffisante pour vivre avec honneur ; « *il ment*, quand il parle de la régé- « larité de sa conduite. Les autorités « de son pays déclarent qu'il ne peut « vivre sans travailler ; qu'il est d'une « mauvaise conduite et fort dépen- « sier. » Après la condamnation, sur laquelle cette déclaration du chef du jury ne fut sans doute pas sans influence, fallait-il induire le public dans la pensée que Lesurques était capable de corrompre les témoins ? Le rapporteur Siméon le déclarait, à la tribune des Cinq-Cents, possesseur d'une grande fortune. Et, en effet, dès qu'un jugement inique eut mis les biens de la victime à la disposition du gouvernement, on trouva Lesurques propriétaire de la ferme de Férin, dont le revenu était, en numéraire, de 8,400 francs, d'une maison à Douai, d'une autre petite terre. Il était en outre régisseur de deux terres, notamment de celle de M. de Folleville. Au rapport de Siméon, le défenseur de Lesurques, Guinier, opposa un écrit plein de force et de logique, intitulé : *Observations sur le rapport de la Commission chargée par le Conseil des Cinq-Cents d'examiner l'affaire Lesurques, condamné à mort par jugement du tribunal criminel du département de la Seine, le 18 thermidor an IV de la République*. Mais quel

effet pouvait avoir cette protestation, lorsque tous les recours à la justice humaine étaient épuisés? Le rapport de Siméon réunit la majorité : le Corps législatif refusa le sursis. On a observé avec raison que « les Parlements, « accusés d'être si passionnés, au- « raient cependant été assez humains « pour ordonner *un plus amplement* « *informé*. Mais pouvait-on l'espérer? « Merlin était ministre de la justice, « les deux tiers des conventionnels « étaient encore dans les conseils(4). » Qu'importait à de tels hommes la tête d'un innocent? Ne valait-il pas mieux ménager le président Gohier et ses confrères, qui avaient agi avec tant de passion? N'était-il pas plus important de ne pas laisser planer, sur l'institution nouvelle du jury, la tache d'un jugement aussi déplorablement erroné? Enfin la politique du jour ne faisait-elle pas une loi aux magistrats de cette époque de frapper, sans pitié comme sans examen, dans un procès où il s'agissait d'un vol à main armée des fonds du gouvernement? Au surplus, tel était alors l'état de l'opinion publique en France, que, dans ce procès, chacun fut persuadé que Lesurques n'avait péri que parce qu'il était riche, et que la république voulait se dédommager à ses dépens. Tout espoir étant perdu, Lesurques envisagea la mort avec le calme de l'innocence. « Ma bonne amie, écri- « vait-il à sa femme, le jour de l'exé- « cution, on ne saurait fuir sa des- « tinée : je devais être assassiné juri- « diquement.... J'aurai du moins subi « mon sort avec un courage digne « d'un homme tel que moi.... Je t'en- « voie mes cheveux. Lorsque tes en- « fants seront grands, tu les leur « partageras; c'est le seul héritage

« que je leur laisse. » Dans une lettre d'adieu à ses amis, il disait encore : « La vérité n'a pu se faire entendre ; « je vais périr victime d'une erreur. » Il publia aussi, par la voie des journaux, une lettre adressée à ce Dubosq, dont le nom venait d'être révélé par Couriol. « Vous, au lieu de « qui je vais mourir, contentez-vous « du sacrifice de ma vie. Si jamais « vous êtes traduit en justice, souve- « nez-vous de mes trois enfants, cou- « verts d'opprobre, de leur mère au « désespoir, et ne prolongez pas « tant d'infortunes, causées par la « plus funeste ressemblance. » Il déclara qu'il pardonnait à ses juges et aux témoins qui l'avaient fait condamner. Il voulut aller au supplice avec des vêtements blancs, et garda pendant tout le trajet l'attitude calme de l'innocence. Couriol, assis auprès de lui, dans la fatale charrette, ne cessait de crier : « Je suis coupable, et Le- « surques est innocent. » Depuis cette catastrophe, qui eut lieu le 9 brumaire an V (30 octobre 1796), la déclaration de Couriol a été confirmée dans toutes ses parties, de la manière la plus positive. Peu de mois après le supplice de Lesurques, on arrêta Durochat, un des coupables désignés dans les déclarations de Couriol. C'était celui qui s'était placé dans la voiture du courrier pour l'assassiner. Il se nommait tantôt Veron, tantôt Laborde, tantôt Durochat, et c'est sous ce dernier nom que la procédure le désigne. Interrogé par l'officier de police judiciaire Daubanton (5), il avoua son crime, indiqua pour ses complices Vidal, Rossi et Dubosq, qu'avait

(5) Cette déclaration porte ce fait remarquable : « Que c'était un employé de la poste, chargé des dépêches pour Brest, qui désignait, aux brigands auxquels il était affilié, les vols des courriers.

(4) *Annales universelles* du 30 mai 1797 (11 prairial an V).

également désignés Couriol; protesta comme ce dernier que Lesurques était innocent, et soutint cette déclaration jusqu'à la mort. Il y eut ensuite des variations dans ses aveux : tantôt il dit que Bernard n'avait aucun intérêt dans le vol, tantôt qu'il y était intéressé. Prêt à subir la peine due à son crime, on lui représenta Dubosq et Vidal, qu'on venait d'arrêter. Il reconnut Vidal et refusa de reconnaître Dubosq, bien qu'il l'eût désigné dans ses déclarations précédentes. Enfin, quand l'heure de son exécution approcha, il avoua que, s'il n'avait pas voulu le reconnaître, c'est que Dubosq lui donnait de l'argent et subvenait à ses besoins. Les magistrats qui depuis ont, suivant Salgues, insidieusement poursuivi la mémoire de l'innocent, que leurs patrons et leurs amis avaient envoyé à l'échafaud, ont pris texte des contradictions de Durochat, pour avancer qu'on pouvait, pour de l'argent, obtenir de lui de fausses déclarations, et que, par conséquent, celle qu'il avait faite en faveur de Lesurques avait été achetée (6). Au reste, Dubosq ne resta pas long-temps en prison. Ce brigand avait été trois fois condamné aux galères; mais il avait trouvé moyen de s'échapper de Bicêtre, des bagnes et des diverses prisons où on l'avait renfermé. Il était caché à Paris au moment du procès de Lesurques. Le défenseur de cet infortuné était même parvenu à découvrir sa retraite; et Lesurques eût été sauvé si l'autorité avait su l'arrêter; mais une fatalité cruelle sauva le scélérat. Les agents de police déclarèrent ne l'avoir pas trouvé. Découvert de nouveau, et conduit aux prisons de Versailles, Dubosq parvint à franchir les

murs; il se cassa la jambe, fut repris, et ne réussit pas moins à se soustraire à l'action de la justice, lorsqu'on le croyait à peine en état de se soutenir. Vidal, son compagnon, moins heureux, après avoir fui avec lui, fut repris, condamné et exécuté en l'an VI (1798). Comme il nia obstinément les faits qu'on lui imputait, il ne put faire de déclaration en faveur de Lesurques. S'il eût dit: Lesurques est innocent, le juge ne lui aurait-il pas objecté aussitôt: *Comment le savez-vous?* Et cette déclaration eût démontré sa culpabilité. Mais au reste il affirma constamment qu'il ne connaissait pas Lesurques, qu'il ne l'avait jamais vu. Les témoins qui avaient failli envoyer Guesno à la mort, parce qu'il ressemblait à Vidal, convinrent alors que leurs dépositions de l'an IV étaient erronées; que maintenant qu'ils avaient Vidal sous les yeux, ils jugeaient distinctement que c'était lui et non Guesno qu'ils avaient vu. Cette circonstance frappa vivement tous ceux qui avaient pris part au procès de Lesurques. Déjà le directeur du jury de Melun, avait dit, dans son acte d'accusation contre Vidal et Dubosq: « La justice
« n'a point à se plaindre de sa sévé-
« rité envers Couriol, Durochat et
« Bernard. Le crime des deux pre-
« miers n'est pas douteux; ils ont
« l'un et l'autre participé à l'assassi-
« nat. Si Bernard n'a pas eu à se re-
« procher le même crime, on ne
« saurait laver sa mémoire d'avoir
« partagé avec eux le prix de leur
« forfait. Il n'en est pas de même de
« Guesno et de Lesurques. Le pre-
« mier n'a été poursuivi qu'à cause
« d'une extraordinaire ressemblance
« avec Vidal. Mais il n'a pas succom-
« bé. Pourquoi faut-il qu'une cir-
« constance semblable ait coûté la

(6) V. sa *Réfutation du rapport de M. le baron Zangiacomi*, pages 113 et 114.

« *vie et l'honneur au malheureux Lesurques, etc.* ? » Lorsque de Melun, Dubosq et Vidal furent renvoyés au tribunal de Versailles, le directeur du jury s'exprima à peu près dans les mêmes termes : « A l'égard de Durochat et de Couriol, dit ce magistrat, la justice a acquis la certitude de n'avoir puni en eux que des coupables; mais elle est loin d'avoir la même confiance dans le jugement qui a puni Lesurques. On a lieu de douter s'il a été puni justement, ou s'il n'a été qu'une malheureuse victime du concours de plusieurs circonstances funestes propres à le rendre suspect, et surtout d'une fatale ressemblance avec Dubosq. » Enfin le sieur Daubanton, qui, dans toute cette affaire, se conduisit en homme aussi loyal que zélé, ne pouvait se consoler d'avoir contribué au malheur de cet infortuné, dont il proclamait l'innocence en toute occasion. Le moment vint où Dubosq fut arrêté à Paris, et remis enfin sous la main de la justice. Ce n'est point à l'activité de la police que l'on en fut redevable, mais aux soins du sieur Emery, employé supérieur du ministère de la justice, qui mit en campagne à ses frais un agent particulier. Dubosq avait partout des protecteurs; et, à cette époque même, on publia dans les journaux, pour tromper ceux qui le poursuivaient, tantôt qu'il était incarcéré à Lyon, tantôt qu'il était à Roanne. Le sieur Emery, sans s'arrêter à ces bruits trompeurs, l'ayant découvert rue Hauteville, on trouva le domicile de ce scélérat et celui de la femme avec laquelle il vivait, rempli d'instruments de crimes, de passeports et de cartes de sûreté sans nombre, et de perruques de tous les genres. Le commissaire du pouvoir

exécutif près le tribunal de Versailles, Giraudet, n'avait point été étranger à la procédure commencée dans cette ville contre Vidal et Dubosq. Il eut également part aux débats du procès contre ce dernier seul; et dans toute occasion, il se montra fort mal disposé pour la mémoire de l'infortuné Lesurques. Le ministre de la justice avait recommandé aux magistrats d'apporter dans cette affaire la plus grande attention, et d'entendre les témoins qu'on avait ouïs, en l'an IV, déposer contre Lesurques. Confrontés à Melun avec Dubosq, ces témoins tombèrent dans une grande incertitude, et craignant de se tromper une seconde fois, comme ils avaient fait pour Bernard et pour Guesno, ils n'osèrent affirmer que ce fût Dubosq qu'ils avaient vu. Il en fut de même de la confrontation qui eut lieu à Pontoise. Autre confrontation à Versailles : aucun des témoins, même après avoir entendu la lecture des déclarations de Couriol et de Durochat, ne se rétracta. On ne pensa pas que cette épreuve fût suffisante; il fut arrêté que, le lendemain, les témoins seraient de nouveau entendus, en présence de Dubosq coiffé d'une perruque blonde, et devant un portrait de Lesurques, que sa famille avait déposé au greffe. C'est alors que la dame Alfroy, après avoir attentivement considéré Dubosq, déclara avec une vive émotion que sa conscience lui faisait un devoir de dire qu'elle s'était trompée à l'égard de Lesurques, et que celui-ci, Dubosq, était bien l'homme qu'elle avait vu dans la fatale soirée de Lieursaint, qu'elle l'avait déjà reconnu à Pontoise. Le président du tribunal lui demanda alors pourquoi elle n'avait pas fait cette déclaration dans l'audience précédente; elle répondit *qu'elle ne*

l'avait pas osé. Après le jugement et la condamnation de Dubosq, la justice n'avait plus qu'un coupable à frapper. Trois ans après, Rossi dit encore Ferrari, ou Legrand, italien et dont le vrai nom était Beroldi, fut découvert à Madrid, et livré sur la réclamation du gouvernement français. Il fut condamné à mort par le tribunal de Versailles, le 11 messidor, an XII, environ huit ans après l'assassinat du courrier de Lyon. Prêt à monter sur l'échafaud, ce misérable avoua qu'il était bien jugé, déclara qu'il n'avait jamais connu Lesurques, et remit à l'abbé Grandpré, curé de la paroisse de Notre-Dame de Versailles, son confesseur, un écrit dont il exigea que l'ouverture fût différée de six mois, et qui commençait ainsi : *J'ai déclaré que le nome Lesurques et innocente.* Ainsi les assassins étaient au nombre de six, y compris Bernard qui avait seulement procuré les chevaux; et la justice avait envoyé sept personnes à l'échafaud; l'une d'elles était innocente, c'était Lesurques; un assassinat juridique avait donc été commis. L'opinion publique, en réhabilitant tout d'abord Lesurques, a dû flétrir les magistrats qui le firent condamner; mais ceux-ci à leur tour n'ont jamais pardonné à la mémoire de leur victime, et pendant plus de trente ans, sa veuve et ses enfants ont vainement réclamé. Les mêmes hommes qui avaient causé ces douleurs ont constamment trouvé des appuis et des défenseurs : enfin la pudeur publique l'a emporté; mais ce n'est qu'en 1831 que la fortune de Lesurques a été rendue à ses malheureux héritiers. Déjà ils avaient reçu une marque signalée d'intérêt d'un haut fonctionnaire impérial. Le sénateur Jacqueminot, nommé à la sénatorerie du département du Nord,

rejeta de la liste des biens qui en composaient les revenus, l'héritage de l'innocent condamné pour le coupable. Daubanton, le même magistrat qui avait fait arrêter Lesurques, ne pouvant se pardonner sa fatale erreur, adressa, depuis le procès de Rossi, plusieurs touchants mémoires raisonnés à tous les chefs de la magistrature (7). En 1804, les héritiers Lesurques présentèrent à la Cour criminelle de Versailles une requête pour obtenir la communication des pièces du procès de Rossi. C'était le sieur Lesurques, cousin du défunt et tuteur de ses enfants mineurs; c'était leur mère qui formaient cette demande. Sur le réquisitoire du commissaire impérial Giraudet, elle fut repoussée par le tribunal (13 fructidor, an XII). Un an après, ces malheureux héritiers présentèrent à Napoléon Bonaparte, pour obtenir la réhabilitation de la mémoire de leur père (déc. 1804), une requête rédigée par Caille, avocat distingué (8). Napoléon ordonna au grand-juge Régnier de lui faire, sur-le-champ, un rapport. Ce ministre chargea de cet important travail Giraudet, le même magistrat qui s'était conduit d'une manière si cruelle pour la famille Lesurques, qui avait émis à l'avance son opinion négative sur les demandes en révision des procès criminels! Le résultat était facile à prévoir. Giraudet non-seulement conclut au rejet de la requête, mais dressa, en quelque sorte, un nouvel acte d'accusation contre Lesurques. C'était un moyen infailible d'étouffer les plaintes de la veuve et de l'orphelin, d'épargner au domaine

(7) On en a donné un extrait fort étendu dans le *Répertoire des Causes célèbres*, de Saint-Edme, déjà cité.

(8) Tous les journaux, en parlant de cette requête, n'hésitèrent pas à déclarer Lesurques innocent.

la nécessité d'avoir beaucoup à rendre : et, à cet égard, il paraît que Giraudet avait reçu le mot d'ordre. Au surplus, il trouva dans le rapport de Siméon un modèle qu'il suivit religieusement. Mais ce rapport, fait avant le supplice de Durochat, de Vidal, de Dubosq et de Rossi, n'expliquait pas comment on avait pu tuer sept personnes pour en punir cinq. Il fallut alors que le nouveau rapporteur tirât des moyens de son propre fonds. L'examen des pièces du procès n'en fournissait aucun, et tant que l'on ne présentait dans ces débats que cinq coupables, on ne pouvait échapper à ce terrible dilemme : ou Lesurques est innocent, ou vous, vous avez fait périr Dubosq injustement. Or, personne ne doutait que Dubosq n'eût péri très-justement. Que fit le rapporteur (9) ? Il découvrit que, dans les premières dépositions reçues à Melun, deux témoins, Champeaux, aubergiste à Lieursaint, et sa femme, avaient déclaré qu'après le passage des quatre assassins du courrier de Lyon, deux voyageurs s'étaient arrêtés un instant dans leur cabaret ; leur avaient demandé si la route de Melun était sûre et où était l'auberge de *la Galère* dans cette ville. Giraudet conçut alors le projet de faire de ces deux voyageurs deux assassins et deux voleurs. Ils avaient dit, à la vérité, qu'ils n'étaient nullement de la société de ceux qui les avaient précédés ; on n'était pas forcé de les croire.

(9) Nous avons connu ce Giraudet dans sa vieillesse : c'était un homme d'esprit et d'instruction, mais d'un esprit méchant. Il était d'une extrême politesse, ce qui ne l'empêchait pas de dire à chacun des choses dures et désagréables, surtout si c'étaient des inférieurs. Il prenait ses repas dans des pensions bourgeoises, où sa gourmandise vorace et sa causticité le rendaient désagréable aux hôtes et aux convives ; aussi fut-il plusieurs fois obligé de changer de pension.

Voilà donc le rapporteur qui bâtit sur ce plan une nouvelle histoire de l'assassinat. Ce ne sont plus cinq hommes qui ont arrêté le courrier de Lyon, mais sept. En vain n'ont-ils reparu dans aucun des cinq procès auxquels a donné lieu cette malheureuse affaire ; en vain toutes les procédures ne sont instruites que contre cinq, il fallait absolument à Giraudet sept criminels ; et c'est en effet sur ce compte, ou plutôt sur ce *conte*, qu'est fondé tout son rapport. Le grand-juge et Napoléon n'en demandèrent pas davantage, et l'affaire en resta là. En 1808, nouvelle requête des héritiers Lesurques ; nouveau rapport défavorable fait par Collenel, chef de la division du personnel et des grâces au ministère de la justice. En 1814, après le retour du roi Louis XVIII, les héritiers sollicitèrent de nouveau la communication des pièces de leur malheureux auteur. Ils adressèrent en même temps au roi un mémoire, qui lui fut remis par le duc de Piennes. Leur requête au chancelier était apostillée de la main du duc de Berri, mais ils n'en devaient pas moins échouer. Le chancelier d'Ambray renvoya la requête au procureur-général Legoux, qui répondit, « qu'il y aurait trop d'inconvénients à communiquer ces pièces, et s'appuya de l'autorité de Giraudet, alors avocat-général, qui lui avait certifié, ajoutait Legoux, que *la coopération de Lesurques à l'assassinat du courrier de Lyon était de la dernière évidence*. Plus tard, encouragée par le vœu unanime des députés du département du Nord, du premier président et du procureur-général de la Cour royale de Douai (Deforest de Quartdeville et Blanquart de Bailleul), la famille Lesurques reprit, d'une manière plus suivie, la réhabilitation de son auteur. Elle con-

fia la rédaction de ses mémoires à Salgues, littérateur connu, qui, dans maintes occasions, avait manifesté son intérêt pour la mémoire de Lesurques, en faisant insérer dans divers journaux des notes favorables à sa cause. En 1821, il rédigea pour ces infortunés une pétition adressée aux deux chambres, et accompagnée d'une *Notice sur la vie et la mort de Joseph Lesurques* (Paris, 1821, in-4°). Cette pétition eut pour rapporteurs, à la Chambre des Pairs, le comte de Valence; et à celle des Députés, le comte de Floirac, qui firent prononcer le renvoi de cette demande en révision au garde-des-sceaux (de Serre). Ce premier succès n'eut point le résultat que l'on devait en attendre. De Serre ordonna un rapport à la suite duquel il rendit, le 30 nov. 1821, une décision portant « que pour une injustice réelle reconnue, et qui ne pourrait être que bien imparfaitement réparée, (puisque la victime était dans la tombe), il serait imprudent d'ébranler jusque dans ses fondements la justice elle-même. » Vers le même temps, le procureur-général Bellart demanda au procureur du roi près le tribunal de Versailles, Doué-d'Arc, un rapport sur cette affaire. Ce magistrat, après avoir soigneusement examiné toutes les pièces, conclut ainsi : « Il « semble donc résulter effectivement « que Lesurques a été condamné à « mort, exécuté le 9 brumaire an V, « au lieu de Jean Guillaume ou André Dubosq, supplicié lui-même « le 3 ventôse an IX, quatre ans après « cette méprise irréparable. » Salgues entreprit alors de composer un mémoire propre à dissiper toutes les incertitudes. Jusqu'à ce jour les greffes avaient été inaccessibles aux défenseurs des héritiers Lesurques. Bellart s'empessa de les faire ouvrir à Sal-

gues, qui ne tarda pas à publier un *Mémoire au roi pour le sieur Lesurques, né à Douai, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, etc.* (1822, in-8°). Ce mémoire fut bientôt suivi d'une *demande en revendication des biens saisis par l'administration des domaines sur la famille de l'infortuné Lesurques* (1822, in-8°). Cependant des députés, des pairs continuaient à poursuivre avec chaleur la réhabilitation de la victime. Valence sollicita même à la chambre haute une loi qui statuât « sur « un mode de révision à suivre lors- « que deux accusés ayant été con- « damnés par deux arrêts différents, « pour le même crime, les deux arrêts « ne pouvant se concilier, seront la « preuve de l'innocence de l'un ou de « l'autre de ces deux condamnés, et « que le premier de ces condamnés « aura cessé de vivre. » Le ministère, triomphant de l'obscurité de cette rédaction, ne cherchait qu'à éluder le vœu de tant d'honorables défenseurs de l'innocence. Le baron Zangiacomi, membre du Conseil-d'État et de la Cour de cassation, fut chargé par le garde-des-sceaux, de faire un rapport sur cet objet. Salgues s'empessa d'adresser son précédent mémoire à ce magistrat qui n'en accusa pas même réception. Il refusa de voir la famille de Lesurques. Le rapport parut dans le *Moniteur*, et les conclusions en sont négatives; les arguments ne sont que la reproduction des précédents rapports de Siméon et de Giraudet. On pourrait même supposer que ce travail fut rédigé sous l'influence toute puissante de Siméon, alors ministre de l'intérieur. Ainsi, dans tous les temps et sous tous les régimes, la famille Lesurques retrouvait les mêmes oppositions. Salgues avait cru devoir aussi adresser son mémoire

à ce dernier; il ne reçut aucune réponse : seulement, le 7 décembre 1822, Siméon ordonna le renvoi de cet écrit au directeur-général de la police. Au rapport de M. Zangiacomi, Salgues opposa un nouveau factum intitulé : *Réfutation du rapport de M. le baron Zangiacomi conseiller-d'État, sur la question de savoir s'il y a lieu de réviser le jugement qui a condamné à mort Joseph Lesurques, pour servir de supplément au mémoire publié en faveur de cet infortuné* (Paris, 1823, in-8°). Dans cette réfutation, il accuse ce magistrat de n'avoir cherché qu'à *ramener des nuages sur un horizon qu'il avait éclairci*. Il lui reproche plusieurs négligences qui décèlent au moins la précipitation du travail, comme d'avoir 1° défiguré constamment le nom d'un des accusés, *Durochat*, qu'il appelle *Dutrochat*; 2° supposé que Richard a été condamné à mort, quoiqu'il ne l'ait été qu'à la peine des fers; 3° transformé en un *dîner* le *déjeuner* que Lesurques eut le malheur de faire avec Couriol; 4° fait un *procureur-général* auprès du tribunal criminel de Versailles, de Giraudet, qui n'était alors (sous le Directoire) qu'*accusateur-public*, etc., etc. Arrivé à l'examen de *la moralité et de la fortune de Lesurques*, Salgues montre les contradictions dans lesquelles est tombé le rapporteur. A de vagues et inexactes imputations, puisées dans les rapports précédents de Siméon et de Giraudet, il oppose les honorables attestations des députés de la Flandre, de l'Artois et des magistrats les plus recommandables du pays; enfin les dires de plusieurs témoins qui vivaient encore en 1823, et qui avaient déposé en l'an IV. Il l'accuse d'avoir articulé faussement qu'il y avait eu à Versailles révision du procès de Lesurques; d'avoir dissimulé le nombre des té-

moins à décharge, grossi le nombre et exagéré l'importance des dépositions à charge; puis dans l'examen du procès de Dubosq, d'avoir *relevé avec soin tout ce qui pouvait nuire à Lesurques, et caché soigneusement tout ce qui pouvait nuire à Dubosq*. On voit par ces détails que si les héritiers Lesurques finirent, après 1830, par obtenir une partie de l'héritage de leur père, sans avoir pu faire juridiquement réhabiliter sa mémoire, ce résultat n'a pu être obtenu que par une victoire signalée de l'opinion publique et de quelques hommes persévérants dans la voie du bien sur le mauvais vouloir des agents du gouvernement. En comparant la condamnation de Lesurques à celle de Calas, on a fait un rapprochement assez peu honorable pour les ministres de la Restauration : lorsque le premier mémoire en faveur de Calas fut publié, Louis XV fit remettre sur-le-champ 36,000 fr. à sa famille. On avait enlevé plus de 400,000 fr. aux héritiers Lesurques, et, en 1821, ils n'avaient pu obtenir à grande peine, qu'un secours de 3,000 fr., bien que, depuis la Restauration, le domaine eût reçu 15,400 francs, dernier reste de ses sanglantes dépouilles. En terminant cette notice, on est fâché d'avoir à ajouter qu'il y eut un procès entre les héritiers Lesurques et Salgues, pour les honoraires de ce dernier; enfin les tribunaux ont eu à s'occuper aussi d'un débat juridique entre les héritiers Lesurques et la succession de Folleville. D—R—R.

LETBERT, abbé des chanoines réguliers de Saint-Ruf, vivait vraisemblablement dans l'intervalle de 1050 à 1120, et se trouve désigné aussi sous les noms de Lechbert et de Lambert, en tête des manuscrits de son livre, qui a fort occupé un grand nombre

de critiques. C'est à lui que, dans une dissertation spéciale, recueillie par le *Journal de Trévoux*, en 1764 (juillet, 2^e vol.), le savant chanoine Steigenberger attribue avec raison l'ouvrage qui a pour titre *Flores Psalmodum*. Jusqu'alors on avait cru que ce commentaire, autrefois célèbre, avait été composé soit par Gautier, évêque de Maguelonne, soit par un autre Gautier, simple chanoine de l'Île-de-Médoc. La première de ces deux opinions appartient à Henri de Gand et à Trithème, la seconde aux Sainte-Marthe. De leur côté, Oudin et les doctes bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. IX), et ceux auxquels on doit l'*Histoire du Languedoc*, ont revendiqué ces *Fleurs des Psaumes* en faveur de Letbert, d'abord chanoine de l'Île, comme l'un des Gautier, puis devenu abbé de Saint-Ruf. Cette dernière opinion, adoptée, après un mûr et judicieux examen, par Steigenberger, nous semble être celle qui doit prévaloir. A la vérité, dans cette discussion, intervint, en 1739 (*Mercur* de nov.), l'abbé Villebrun, l'un des curés de Montpellier, qui, s'appuyant sur un exemplaire manuscrit du *Flores Psalmodum*, trouvé dans la bibliothèque de l'évêque Colbert, crut pouvoir concilier les deux assertions contradictoires, en distinguant deux expositions ou *Fleurs des Psaumes*, dont il attribue l'une à l'évêque de Maguelonne, et l'autre à l'abbé de Saint-Ruf. Cette opinion avait pu, jusqu'à un certain point, être sinon justifiée, du moins soutenue d'après diverses autorités; mais elle tomba devant la citation d'une lettre de l'évêque même de Maguelonne. Cette lettre, publiée par Mabilon dans ses *Analecta*, écrite par l'évêque Gautier au prévôt Robert, son parent, et aux chanoines de l'Île, prouve avec évidence non-seulement

qu'il n'est pas l'auteur du livre que lui ont attribué Henri de Gand et Trithème, mais que ce livre est l'ouvrage de Letbert, abbé de Saint-Ruf. Le manuscrit de la bibliothèque Colbert ne prouve rien contre cette opinion, puisque Villebrun ne s'appuie que sur une simple différence de titre qui n'est qu'une erreur de copiste. En effet, à quelques légères variantes près, le texte des manuscrits est absolument identique : c'est ce que Steigenberger a très-bien établi par la comparaison de ces diverses copies, qui lui a prouvé que les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* s'en étaient mal à propos rapportés à des critiques peu dignes de foi, au lieu de vérifier par eux-mêmes. Ce n'est pas, au surplus, la seule erreur que ces savants religieux aient commise à l'égard de Letbert, ainsi que nous le prouverons plus bas. Letbert ne fut point chanoine régulier de l'Île-de-Médoc, comme l'a dit l'abbé Lebeuf dans ses *Dissertations sur l'Histoire de Paris* (t. II, p. 129 et 303); mais il appartenait, en cette qualité, à l'église de Lille en Flandre. C'est en effet là qu'il se trouve inscrit sur la liste de ses anciens chanoines, dans un cartulaire de l'église de Saint-Pierre de Lille, recueilli qui remonte au XII^e siècle (*Hist. litt. de Fr.*, t. X, addit., p. 74). Il quitta ensuite cette église pour embrasser l'institut des chanoines réguliers, et ne tarda pas à devenir abbé de Saint-Ruf, sans doute à cause de l'honneur que lui fit son commentaire sur les Psaumes. Assurément la qualité d'abbé de Saint-Ruf ne saurait lui être contestée, puisque c'est à ce titre qu'il signe un accord, du mois de janvier 1099, entre l'évêque de Nîmes et l'abbé de la Chaise-Dieu. Cet accord, que l'on peut lire dans l'*Histoire de Languedoc* (t. II, p. 352 des *Preuves*), a été in-

connu aux auteurs de l'*Histoire littéraire de France* : c'est ce qui les a portés à avancer que Letbert n'était pas encore abbé de Saint-Ruf en 1108, quoique le P. Pagi l'eût assuré avec raison. Au surplus, il résulte évidemment de ce que nous avons dit ci-dessus que Letbert était déjà à la tête de l'abbaye de Saint-Ruf en 1099 : nous ajouterons qu'il y était encore en 1110, puisque, dans le cours de cette année, on voit figurer son nom dans une charte de Léger, évêque de Viviers, acte daté du 1^{er} juin 1110, *indiction troisième* (qui répond parfaitement à cette année). Ce fut dans le cours de cette même année que Letbert mourut, ou du moins fut remplacé, car, dès le 1^{er} décembre 1110, Oldégaire, son successeur, signe, en qualité d'abbé de Saint-Ruf, une charte de donation dont la date ne saurait être révoquée en doute, puisqu'elle est rappelée conforme dans une charte de confirmation faite au même Oldégaire, et datée du mois de janvier 1112 (*Theod. poenit.*, édit. de 1677, t. II, p. 627 et 628). Le *Flores Psalmorum*, principal ouvrage qui nous reste de l'abbé Letbert, renferme un grand nombre de passages tirés du commentaire de saint Augustin sur les Psaumes; mais les copistes n'ont pas été assez éclairés pour les distinguer du travail même de l'abbé de Saint-Ruf. Outre les *Fleurs des Psaumes*, production qui se recommande beaucoup plus par le fond que par la forme, il a composé une lettre à Ogier, prévôt de Ferran, que Martenne a publiée dans le *Thesaurus Anecdotorum*, t. I^{er}, col. 329 à 331.

D—B—S.

LETELLIER (JEAN-BAPTISTE), né à Tours, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, y exerçait la profession de fabricant de soie. Dès que l'édit de Henri IV, du 21 juillet 1602, eut pres-

crit de planter des mûriers dans les campagnes environnant les grandes villes de son royaume, parmi lesquelles Tours était spécialement désigné, afin d'y faciliter l'éducation des vers à soie, Letellier s'empressa de seconder les vues du monarque, en publiant un ouvrage éminemment utile, où il enseignait à la fois la manière de nourrir et de soigner ces insectes, et tous les détails relatifs à la plantation et à la culture du mûrier blanc. Il l'intitula : *Mémoires et instructions pour l'établissement des mûriers en France, et art de faire la soie en France*, Paris, 1603, in-4^o, fig. — Voici, sur cette importante production, l'opinion émise par le savant bibliographe Mercier de St-Léger : « Livre rarissime et « fort curieux, inconnu aux éditeurs « de la *Bibliothèque historique*, ainsi « qu'à L.-A.-P. Hérissant, dans sa « *Bibliothèque physique de la France*, « où l'on cite seulement un brief « discours contenant la manière de « nourrir les vers à soie, par J.-B. Le « Tellier, imprimé à Paris en 1602, « in-12. » Cette note autographe de l'abbé de Saint-Léger se trouve en tête d'un exemplaire qui avait appartenu à Lhéritier de Brutelle. Il eût pu y ajouter que l'indication de Hérissant, d'ailleurs incomplète, était doublement fautive, pour la date comme pour le format, car il n'existe pas d'édition de 1602, ni in-12. Au surplus, de tous les ouvrages qui ont été publiés sur cette matière par de nombreux écrivains, aucun n'est plus exact et plus clair dans l'exposé des procédés. Aussi était-ce à Letellier qu'étaient dues, en très-grande partie, les plantations de mûriers qui couvraient les campagnes aux environs de Tours, et qui ont successivement disparu, à mesure du déclin de ses fabriques de soieries. Cette indus-

trie y avait pris un immense développement, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Sa population excédait alors 80 mille âmes, dont près de la moitié était uniquement employée à apprêter, dévider et fabriquer la soie; on y comptait 8 mille métiers et sept cents moulins. Le cardinal de Richelieu, dans son Testament, chap. 9, sect. 6, a dit, au sujet de ses produits : « On fait à Tours des pannes « si belles qu'on les envoie en Espagne, en Italie et autres pays étrangers. Les taffetas unis (gros de « Tours), qu'on y fait aussi, ont un « si grand débit par toute la France, « qu'il n'est pas besoin d'en chercher « ailleurs. Les velours rouges, violets « et tannés, s'y font maintenant plus « beaux qu'à Gênes; c'est aussi le seul « endroit où il se fait des serges de « soie; la moire s'y fait aussi belle « qu'en Angleterre; les meilleures toiles d'or s'y font plus belles et à « meilleur marché qu'en Italie. » — Malheureusement, cette admirable prospérité, dont l'honneur d'avoir posé les bases appartient surtout à Letellier, ne devait pas être de longue durée. La révocation de l'édit de Nantes doit être regardée comme l'époque de décadence de la population, du commerce et de l'opulence de Tours. On la regardait comme une des principales places des protestants; ils y étaient fort nombreux. L'édit de 1685 lui fut ainsi plus fatal qu'à aucune autre du royaume; il força plus de trois mille familles à s'expatrier. Laborieuses, occupées plus spécialement du commerce, et livrées, en quelque sorte, exclusivement à la fabrication des soieries, elles portèrent, avec leur industrie, d'immenses capitaux mobiliers en Hollande, en Angleterre, en Prusse, et généralement dans toutes les con-

trées de l'Allemagne qui avaient adopté la réforme. Quinze ans après, Tours ne comptait déjà plus que trente-trois mille habitants, et, depuis lors, sa population a encore déchu d'un quart. Letellier n'eut pas la douleur d'assister à la chute de cette précieuse industrie, dont nous lui attribuons, à juste titre, le beau développement. Quoique la date de sa mort nous soit inconnue, nous pensons qu'elle dut avoir lieu, au plus tard, dans les premières années de la minorité de Louis XIV. L—s—D.

LETELLIER (PIERRE-JAMES-HIPPOLYTE), né à Bar-sur-Aube, en 1769, fit dans cette ville de bonnes études, et vint fort jeune à Paris, où il se montra, dès le commencement, partisan de la révolution, et composa plusieurs brochures pour en appuyer les principes. Il entra, en 1790, dans les bureaux du ministère de la justice; contribua, en 1795, à la pacification de la Vendée, et fut nommé, en 1800, secrétaire-rédacteur du Tribunal, et plus tard de la Chambre des Députés. En 1815, il cessa ces fonctions, et prit la profession d'avocat. On attribue à Letellier plusieurs écrits politiques et littéraires dignes de fixer l'attention, mais qu'il fit paraître sous le voile de l'anonyme. En 1825, il publia ses *Tableaux historiques extraits de Tacite*, 2 vol. in-8°, ouvrage remarquable par la parfaite intelligence de l'original, l'heureuse imitation de ses formes et la précision du style. Letellier mourut à Paris, le 10 février 1831, par suite des pénibles travaux auxquels il s'était livré. Z.

LETELLIER (ADRIEN). V. TEL-LIER, au Suppl.

LETHIERE (GUILLAUMÉ GUILLON), peintre français, naquit dans l'île de la Guadeloupe, en 1760, et fut amené

fort jeune en France. Son père, le destinant à la carrière des arts, le plaça chez un professeur de Rouen, où il resta trois ans. Venu ensuite à Paris, il entra dans l'école de Doyen, peintre du roi, dont il suivit les leçons jusqu'en 1786. Ayant alors remporté un grand prix, il se rendit à Rome, avec la pension du roi, suivant l'usage. Il y fortifia considérablement son talent, et, grand admirateur de David, qu'il avait connu à Paris, il s'efforça surtout, comme lui, de donner à l'art une nouvelle direction. Le *Junius Brutus condamnant ses fils*, qu'il envoya alors à Paris, comme sujet d'étude, et dont le grand tableau se voit dans la galerie du Luxembourg, fut très-remarqué. Lethière revint, en 1792, à Paris, où il produisit encore d'autres ouvrages; mais il s'occupa aussi de politique, et, zélé partisan de la révolution, il prit beaucoup de part aux événements, sans jamais, toutefois, se livrer à des excès. Ayant rencontré Lucien Bonaparte, il se lia intimement avec lui, et, sous le Consulat, cette liaison lui fut très-utile. Il obtint alors la croix de la Légion-d'Honneur, et fut nommé directeur de l'Académie de France à Rome. Mais il eut ensuite à souffrir de la disgrâce de son protecteur, et se vit souvent obligé de le suivre dans son exil. Ce qu'il y eut de fâcheux pour Lethière, c'est que l'amitié de Lucien Bonaparte, qui lui avait été si longtemps funeste, lui nuisit encore davantage sous la Restauration. Nommé, en 1815, membre de la quatrième classe de l'Institut, il eut le chagrin de ne pas être confirmé par le roi Louis XVIII. Plus tard, il est vrai, le même prince n'hésita point à l'agréer, et même le nomma professeur. Lethière mourut le 22 avril 1832. Il avait terminé, peu de temps auparavant, son tableau de

Virginus poignardant sa fille, très-digne, sous tous les rapports, d'être le pendant du *Junius Brutus* qui avait ouvert sa carrière. Parmi ses productions les plus remarquables, on cite encore : *Énée et Didon fuyant l'orage*, exposé au Salon de 1819; *Philoctète à Lemnos*, placé au Corps-Législatif; *Saint Louis pendant la peste de Tunis*, au musée de Bordeaux; *François I^{er} au milieu des savants et artistes*; *Homère chantant ses rhapsodies*; *l'héroïque Fermeté de saint Louis à Damiette*; *le Christ sous la forme d'un jardinier*, placé dans une chapelle de l'église Saint-Roch; etc. Z.

LETHINOIS (JEAN) (1), avocat aux Conseils, aussi distingué dans sa compagnie par son désintéressement et les qualités de son cœur que par son esprit et ses lumières, naquit à Reims, d'un huissier de cette ville, le 4 octobre 1738. Intime ami et compatriote du célèbre Linguet, il s'était déjà rendu remarquable par quelques ouvrages ayant rapport à sa profession, lorsqu'il mourut, jeune encore, en 1773. On a de lui : I. *Apologie du système de Colbert, ou Observations juridico-politiques sur les jurandes et les maîtrises d'arts et métiers*, Paris, 1771, in-12. II. *Mémoire pour les serfs de Saint-Claude*. III. *Requête au roi, pour Balthasar-Pascal Celse, fils aîné du roi et héritier présomptif des royaumes de Timor et*

(1) Le rédacteur de l'Annuaire du département de la Marne (an XII) s'est trompé en le nommant *Nicolas*, et le faisant naître en 1735 et mourir en 1772. D'autres biographes l'ont nommé aussi fautivement *André*, et, pour le reste, ont copié les fautes de l'annuaire. Enfin l'abbé Geruzez, dans sa *Description historique et statistique de la ville de Reims*, est tombé dans une erreur encore plus grave, puisqu'il le fait secrétaire de Voltaire en 1749. Lethinois n'avait alors que onze ans. Ce fut Tinois que Voltaire, qui se trouvait à Reims chez M. de Pouilly, prit pour secrétaire, ayant été content de la manière dont il lui avait copié son *Catilina* qu'il venait d'achever.

de Solor, dans les *Moluques*, Paris, 1768, in-4°. Cette requête valut à son auteur une lettre de Voltaire, à qui il en avait envoyé un exemplaire. La lettre, datée du 27 décembre 1768, qu'on peut lire dans la *Correspondance générale*, tome IX, lettre 416, n'est rien moins qu'obligeante pour Lethinois et pour tous ceux qui sont nommés dans la requête. Selon sa coutume, Voltaire y tourne tout en dérision, pour ne rien dire de plus. IV. *Mémoire pour un tailleur*, brochure. Ce petit ouvrage est très-piquant. V. Deux *mémoires* présentés par l'administration municipale d'Abbeville contre le renouvellement du privilège exclusif des sieurs Van-Robais, accordé auxdits sieurs en 1665. Le privilège exclusif fut refusé. Ces deux mémoires, qui sont aussi imprimés, sont, dit Linguet, aussi solides que bien écrits. L—c—j.

LETTE (DOMINIQUE), l'un de ces misérables agents dont l'Espagne se servit dans le XVI^e siècle pour renverser la puissance portugaise, était issu d'une famille pauvre et obscure. Il naquit à Lisbonne, ne reçut aucune éducation, et vécut dès sa jeunesse, sans mœurs, sans principes. Il n'avait pour amis que des hommes perdus de dettes et d'honneur, des femmes abjectes, trafiquant de leurs charmes sans pudeur, lorsque se trouvant, en 1647, à Madrid, il y fut remarqué par les ministres du roi catholique (Philippe IV), qui, désespérant de rentrer en possession du Portugal par la force des armes, formèrent le dessein d'y parvenir par la trahison, et cherchèrent un homme qu'ils pussent charger de leurs odieux projets. On leur parla de Dominique Lette. Ils lui promirent la plus brillante récompense, et lui donnèrent pour son voyage une forte somme. Lette partit

sur-le-champ pour Lisbonne, emmenant avec lui un de ses camarades, nommé Rocco, portugais comme lui, et à qui il dit : « Je vais à Lisbonne, « pour y venger les outrages que ma « femme a faits à mon honneur, en la « poignardant aux yeux mêmes de ses « amants. J'ai besoin de votre secours pour favoriser ensuite mon « évasion. » Ces paroles, dites du ton de la sincérité, déterminèrent Rocco, et ils arrivèrent à Lisbonne quelques jours avant la Fête-Dieu. Ce fut ce jour-là même que Lette choisit pour consommer son crime. Sachant que le roi Jean IV, paraîtrait avec toute sa cour à la procession, il loua, dans une rue étroite par où devait passer le cortège, deux maisons communiquant ensemble par une porte secrète. L'une de ces maisons donnait sur une autre rue, et c'est par celle-là qu'il devait s'enfuir, après avoir assassiné le roi. Mais le jour de l'exécution venu, il sentit son courage fléchir à l'aspect du monarque, environné de ses gardes et de sa cour. Une invincible terreur retint son bras, il renonça à son projet, et courut au couvent de Notre-Dame de Grâce, où l'attendait Rocco. « Ami, lui dit-il, je n'ai pu venger « mon injure. Ma femme n'a point « paru dans l'endroit où j'espérais la « punir. Retournons à Madrid, nous « reviendrons, et je prendrai mieux « mes mesures. » Ils partirent aussitôt. Arrivé en Espagne, Lette alla voir les ministres, qui lui témoignèrent beaucoup de mécontentement, et lui réitérèrent de belles promesses pour le déterminer à tenter de nouveau leur odieux projet. Lette se remit donc en chemin pour Lisbonne. Rocco le voyant agité, conjectura qu'il lui cachait le véritable motif de son voyage, et il finit

par lui arracher son secret. Ayant aussitôt conçu la pensée de tirer parti de cette confiance, Rocco demanda à parler au roi Jean, pour l'avertir du danger qu'il avait couru et qu'il allait courir encore. Lette, immédiatement arrêté, expira bientôt au milieu des tortures; Rocco, reçut le prix de sa révélation; et Jean IV continua de vivre et de régner avec gloire, au grand regret des ministres espagnols (*voy. JEAN IV, XXI, 461*).

M—D j.

LETTICE (JEAN), poète et sermonnaire anglais, né le 27 décembre 1737, à Rushellen, dans le comté de Northampton, mort à Peasmarsh (*Sussex*), le 18 oct. 1832, était le fils d'un ministre anglican, qui lui laissa un patrimoine de quelque importance. De l'école d'Axham, où il avait étudié quatre ans (1752-56), il passa au collège de *Sussex*, à Cambridge, où il acheva ses exercices universitaires, et dont il devint ensuite membre et même, pendant un temps, proviseur. Mais c'est surtout comme orateur et dans la chaire évangélique qu'il acquit un grand renom. A la facilité de l'expression, il joignait un jugement sûr, un goût correct, une érudition théologique solide, en un mot tout ce que les Anglais regardent comme suffisant à l'éloquence sacrée; aussi fut-il nommé prédicateur de l'Université. Il aimait beaucoup la poésie, et une de ses pièces remporta le prix Seatonien, à Cambridge. Parlant plusieurs des langues modernes de l'Europe avec beaucoup de facilité, il n'eut pas de peine à se faire attacher en 1768, comme chapelain et secrétaire, à l'ambassade anglaise de Copenhague. Cependant il se trouva précisément qu'il ne savait pas le danois; peu de temps lui suffit pour l'apprendre. A ses appointements en

cette double qualité (de secrétaire et chapelain), il en joignit d'autres, comme instituteur de la famille de l'ambassadeur (lord Keith), et il se vit bientôt dans une fort belle position. Il fut ainsi témoin de la révolution de 1772, qui renversa Struensée et enleva la couronne à la reine Caroline-Mathilde. On sait la part secondaire que l'ambassade anglaise eut dans la suite de ces événements, dont elle avait voulu prévenir une partie en engageant Struensée à quitter le pouvoir, et même la cour. Elle n'empêcha pas même que la sœur de Georges III ne fût de fait répudiée par Christian VII, et ne put que lui conserver le titre de reine avec une pension dans l'exil. Lettice eut part à l'espèce de contre-enquête qui naturellement dut avoir lieu, à l'ambassade britannique, sur la conduite de cette princesse, et dont le but était d'atténuer autant que possible l'éclat du procès dirigé par la douairière Juliane, contre Struensée et ses complices. On comprend avec combien de ménagements et de circonspection, il s'exprima toujours sur toute cette affaire; mais sa conviction était formée, et c'était celle de tout le monde. De retour en Angleterre, il passa bon nombre d'années à terminer les éducations de plusieurs jeunes personnes du grand monde, ses relations lui ayant ouvert l'entrée des premières maisons. C'est vers ce temps qu'il fit son voyage en France, en Suisse et en Italie. Les antiquités d'Herculanum attirèrent particulièrement son attention (1772). Il fut ensuite présenté, par le collège de Sidney, pour le bénéfice de Peasmarsh (1785); c'est dire qu'il l'obtint. Agé de quarante-sept ans à cette époque, il ne s'attendait sans doute pas à le garder quarante-sept ans encore. Sa vie depuis

lors ne présente pas d'événements. Il se maria deux fois. En 1792, il fit en Écosse un voyage dont il publia les résultats, ou, comme on dit aujourd'hui, les impressions dans une série de lettres. Ce n'était pas encore le temps où, grâce au célèbre romancier d'Abbotsford, les voyages en Écosse prirent une vogue si extraordinaire. Quand l'Angleterre fut menacée d'une invasion par la France que gouvernait Bonaparte (1801), il fit tenir à lord Sidmouth un plan relatif à la défense des côtes, et cette œuvre d'un sexagénaire mérita les éloges du ministre. A quatre-vingt-deux ans il venait de se remettre à l'étude du danois, pour traduire *les vies parallèles des femmes célèbres*, de Holberg. Les bains froids, un exercice journalier, jamais de vin, une constante sérénité d'âme, tels étaient les moyens auxquels Lettice attribuait sa remarquable longévité. Il faut dire qu'il était né avec une constitution excellente. Dans ses dernières années, il prit un second pour l'aider; mais jusqu'à la fin il voulut remplir lui-même les principales fonctions de son ministère. On a de lui : I. Une traduction en vers blancs anglais du *De animi immortalitate*, de son ami Hawkins Browne, avec un excellent commentaire et des notes. II. La *Conversion de Saint Paul*, pièce de vers qui lui valut le prix Seaton. III. *Tables pour le coin du feu*, 1799. IV. *Miscellanea*, ou *pièces religieuses en prose et en vers*, 1821. V. *Fragments oratoires* (Strictures of elocution), 1821. VI. Des *Sermons*. Nous avons caractérisé plus haut le genre de son éloquence. VII. La *Vie de Sigebrite*, (traduite du danois de Holberg), dans le numéro de juillet 1823, du *Lady's magazine*. C'était la biographie de sa traduction des *vies parallèles des*

femmes célèbres, de Holberg. Il avait commencé ce travail pendant son séjour en Danemark, vers 1770. Distrait par une foule d'occupations, il n'y put remettre la main que près de cinquante ans plus tard. VIII. *Lettre d'un touriste en Écosse*, 1792. IX. En société avec Martyn : *Recherches sur Herculanum*, 1773. P—OT.

LEUCHTENBERG (Le prince AUGUSTE-NAPOLÉON de), premier mari de la reine de Portugal, Marie II, était le fils aîné, mais seulement le troisième enfant du prince Eugène Beauharnais, si connu comme vice-roi du royaume d'Italie sous Napoléon, et de la princesse Auguste-Amélie de Bavière. Il naquit à Milan, le 9 déc. 1810, trois mois avant le roi de Rome. C'était l'instant où la prospérité de Napoléon avait atteint son plus haut période. Les graves événements qu'amena la funeste campagne de Russie ne tardèrent point à faire crouler l'éphémère royaume d'Italie, et par suite à confiner l'ex-vice-roi, devenu duc de Leuchtenberg dans les états de Bavière, avec des biens considérables, il est vrai, et avec une existence fort importante. Les premières années du jeune prince furent donc partagées entre la principauté d'Eichstædt, que possédait en Bavière le prince Eugène, et la cour du roi, son grand-père, (Maximilien-Joseph). On lui donna pour gouverneur le comte Méjean, qui, avec le titre de secrétaire des commandements du prince Eugène, avait en réalité dirigé l'administration, et joué le rôle de ministre dans le royaume d'Italie pendant la viceroyauté de ce prince, que plus tard il accompagna dans sa nouvelle résidence. Sous la direction de cet homme, distingué par la variété de ses connaissances comme par la finesse de son esprit, le prince Auguste-Napo-

l'éon ne pouvait manquer de recevoir une excellente éducation. La mort prématurée de son père, en 1824, fut pour son énergie un nouveau stimulant. A dix-sept ans il avait parcouru le cercle entier des études classiques, en y joignant les études d'agrément et autres connaissances nécessaires au militaire et à l'homme qui porte le titre de prince. Il suivit alors de deux à trois ans les cours de l'Université de Munich, avec beaucoup plus d'assiduité, de vrai zèle et de méthode qu'on n'eût pu attendre d'un jeune homme destiné à jouir d'une immense fortune. Il faut dire que le comte Méjean était toujours avec lui, et que le prince avait pour sa mère la tendresse la plus exquise. On remarqua qu'il s'occupait principalement de l'étude du droit. Cependant c'est à la carrière militaire qu'il se destinait. Le prince Eugène, grâce à la munificence de son beau-père, avait été colonel propriétaire du 6^{me} régiment de cavalerie, en Bavière. La propriété en avait été gardée au prince Auguste-Napoléon; toutefois il dut faire en quelque sorte son apprentissage, en passant par les grades inférieurs, dans le deuxième régiment de cavalerie. Bientôt arriva le jour de sa majorité: on lui remit la gestion d'une magnifique fortune, dont le revenu, grossi par de longues économies, s'élevait à près de 4 millions, et dont moitié était en biens-fonds; et son oncle, le roi Louis I^{er}, lui donna place au Conseil d'État. C'est cette époque qu'Auguste-Napoléon avait d'avance fixée pour ses voyages. Il fit diverses excursions à Rome, à Naples, et y resta quelque temps; c'est d'ailleurs dans les États ecclésiastiques qu'était située la plus grande partie de ses biens. Cependant l'Europe avait les yeux fixés sur la Belgique. Ce pays,

après s'être séparé de la Hollande, allait devenir un royaume indépendant, grâce à l'intervention de l'Angleterre unie à la France. Restait à savoir quel souverain on donnerait au nouvel état: le nom du duc de Leuchtenberg fut plus d'une fois prononcé dans les conférences relatives à ce sujet, et ce fut le principal candidat mis en avant par les puissances du Nord. Mais la dynastie de France et le cabinet de St-James avaient un trop grand intérêt à repousser tout ce qui tenait à la famille de Napoléon; la candidature fut sourdement combattue. Peut-être était-ce moins que jamais le cas de s'éloigner. Cependant la princesse Amélie, sa troisième sœur, venait d'épouser, par ambassadeur, l'empereur du Brésil, Pierre I^{er} (dom Pédro). Son frère, à la sollicitation, dit-on, de leur mère, voulut la suivre dans le voyage transatlantique qui allait la réunir à son époux. Ce n'était au reste point un simple voyage de curiosité; et l'on pensait à retrouver pour lui, au sud de l'Europe, ce qui semblait devoir lui échapper au nord de la France. Dans l'hypothèse à peu près certaine, depuis les révolutions française et belge, de voir la fille de l'empereur (dona Maria) devenir, de fait comme de droit, reine de Portugal, à l'exclusion de son oncle dom Miguel, le comte Méjean et la princesse Auguste-Amélie avaient médité d'unir le prince à cette jeune souveraine, et l'on ne peut plus douter que, malgré l'extrême jeunesse de celle-ci, il n'ait été directement question de cette affaire entre l'empereur et le prince, pendant le séjour de cinq mois que fit ce dernier à Rio-Janeiro, et qu'au reste prolongea un accident fâcheux. Les chevaux de la voiture qui transportait dom Pédro, la jeune impératrice, dona Maria et

le prince, s'emportèrent, la calèche fut renversée et brisée; tous reçurent des contusions plus ou moins graves. Les plus dangereuses furent celles du prince, qui ne se rétablit qu'avec beaucoup de difficulté. On sait qu'à peine Auguste-Napoléon était revenu en Europe, que dom Pédro fut chassé par ses sujets las de ses efforts dispendieux pour assurer à sa fille le trône de Portugal. Presque aussitôt après, eut lieu la solution de l'affaire belge. Les députés, ostensiblement en possession du grand rôle d'élire leurs rois, auraient peut-être, dit-on, prononcé pour le duc de Leuchtenberg, si d'une part les deux puissances hostiles à l'élection n'eussent tout mis en œuvre pour l'empêcher, et si de l'autre le duc eût usé de tous les moyens en son pouvoir pour faire triompher sa candidature. Les événements marchèrent ensuite sans coopération active du duc de Leuchtenberg. On ne peut douter cependant que dom Pédro n'ait dû en partie le succès de son emprunt, et par suite de son expédition contre dom Miguel, aux secours pécuniaires d'Auguste-Napoléon, et aussi à l'espèce de garantie que le nom de ce prince offrait aux banquiers mêlés à cette affaire. La jeune reine et sa belle-mère eurent une entrevue au Havre, avec lui, au moment de s'embarquer pour rejoindre dom Pédro, toujours en lutte avec son frère (1834). Le duc avait quitté à cet effet l'Italie centrale, où il résidait en ce moment, et traversé diagonalement toute la France. Peu de temps après, dom Miguel, définitivement renversé, fit place à sa nièce; puis dom Pédro mourut à la fleur de l'âge, recommandant à sa veuve, à sa fille le prompt accomplissement d'un mariage assorti, et qui devait à la fois consolider la nouvelle monarchie

et en faciliter l'administration financière. Pour rendre cette union plus populaire, on prétendit que les Beauharnais descendaient, par les femmes, d'Alfonse Henriquez, le vainqueur d'Ourique et le premier roi de Portugal. Quoi qu'il en soit, le prince Auguste-Napoléon venait d'être nommé par le roi Louis I^{er}, son oncle, premier pair du royaume de Bavière. Arrivé à Lisbonne, le 25 juill. 1835, sur le vaisseau anglais le *Royal-Williams*, il fut créé par la reine, sa femme, duc de Santa-Cruz, colonel du régiment des chasseurs de dom Pédro, grand-connétable et Pair du royaume, feld-maréchal, commandant en chef de l'armée, etc.; et les chambres portugaises lui allouèrent une somme de 250,000 francs, dont il n'avait pas absolument besoin, mais, qui pouvait l'aider à gouverner, et à se rendre populaire. C'est à quoi il sembla mettre ses premiers soins. Il affecta de préférer à tout le titre de prince portugais, et de ne signer que don Auguste de Portugal. Sur sa dotation il fixa par an une rente de 15,000 fr., en faveur des veuves de trente-six patriotes morts en combattant pour la reine aux Açores, à Porto et dans les lignes de Lisbonne. Mais à peine ces premières mesures avaient-elles été prises, à peine avait-on eu le temps de commencer à se fixer une opinion sur son compte qu'une angine croupale l'enleva en cinq jours, non sans que le peuple, toujours ami du merveilleux, soupçonnât un empoisonnement. Il fallut une autopsie faite dans les formes les plus régulières pour dissiper les soupçons. Le titre et les biens du jeune duc passèrent à son frère puîné, Maximilien, né le 2 oct. 1819, et aujourd'hui mari de la grande-duchesse Olga, fille de l'empereur de Russie.

LEUDUGER (JEAN), célèbre missionnaire, né le 9 nov. 1649, d'une famille de laboureurs, demeurant dans la paroisse de Plérin, diocèse de St-Brieuc, fut confié, dès l'âge de 8 ans, à un instituteur de son village. La conception vive et pénétrante du jeune élève, sa mémoire sûre et fidèle, lui aplanirent promptement les premières difficultés, et il fit ses études avec de grands succès aux collèges de Saint-Brieuc et de Rennes. A seize ans, ayant terminé sa philosophie, il prit du père François quelques leçons de théologie, et remplit ensuite les fonctions de répétiteur à la satisfaction de tous ceux qui recoururent à lui. Ces succès firent désirer aux religieux Prémontrés de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard, de l'attirer chez eux; ils y réussirent en partie, et déjà ils lui avaient fait prendre l'habit de leur ordre, lorsque ses parents, ayant eu connaissance de sa retraite, vinrent le chercher, et l'engagèrent à quitter l'abbaye; il y consentit sans peine, parce que déjà il avait formé le dessein d'en sortir. En quittant cette maison, il ne renonça pas à l'état ecclésiastique; mais, comme il était encore trop jeune, il voulut, avant d'entrer dans les ordres, faire un pieux pèlerinage à Rome, dominé qu'il était par le désir de visiter les tombeaux des saints Apôtres et les autres monuments religieux que renferme la capitale du monde chrétien. Il revêtit l'habit ecclésiastique qui était alors la meilleure sauve-garde des voyageurs, et la facilité avec laquelle il s'exprimait en latin lui épargna bien des embarras dans les longs voyages qu'il entreprit. Il visita l'Italie, traversa le Tyrol, une partie de l'Allemagne, rentra en France par l'Alsace, parcourut l'Anjou, la Touraine, et termina son

voyage, pendant lequel il ne vécut que d'aumônes, par un pèlerinage au mont Saint-Michel, d'où il revint en Bretagne. A peine remis de ses fatigues, il repartit pour Rennes, afin d'y étudier la théologie, sous les Pères Jamon et Hervin, qui la professaient dans la capitale de la Bretagne, et ses succès furent tels, qu'à la fin de son cours, on le pria de l'enseigner lui-même. Mais, se trouvant âgé de plus de 20 ans, il jugea qu'il était préférable de se présenter aux ordres, et, encouragé par M. Denis de la Barde, évêque de St-Brieuc, il entra au séminaire que ce prélat venait d'établir en cette ville. Dès qu'il eut atteint 25 ans, ses supérieurs l'envoyèrent à Tréguier, où il fut ordonné prêtre. Revenu dans sa paroisse natale après son ordination, il s'appliqua d'abord avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'Écriture-Sainte, des Pères de l'Église et des conciles; mais, comme son zèle était au moins égal à son amour pour la science, il voulut se rendre utile en se chargeant d'enseigner le catéchisme aux enfants, et de tenir les petites écoles. A cette occupation, et à celle du tribunal de la pénitence, il joignit bientôt le ministère de la chaire, car, dès le carême de 1675, l'évêque de Saint-Brieuc le chargea d'annoncer la parole de Dieu dans plusieurs paroisses voisines de la ville épiscopale. Un extérieur grave, un organe sonore, furent de puissants auxiliaires. Les conquêtes qu'il faisait chaque jour lui inspirèrent la résolution de se consacrer aux missions. D'après l'ordre de son évêque, il en prêcha une à Lanvolon, dont le peuple, entraîné par ses accents pathétiques, le suivit en foule, récitant avec lui des prières et chantant des cantiques. Ce premier essai accrut le zèle de Leuduger; et,

fortifié par les conseils du père Huby, fondateur des retraites en Basse-Bretagne, il se disposait à poursuivre ses desseins quand sa nomination à la cure de Plouguenast vint les ajourner. Ses devoirs de pasteur l'absorbèrent d'abord exclusivement; mais une mission dans laquelle il aida, en 1678, le père Maunoir, à Moncontour, celle que lui-même donna l'année suivante à Lamballe, déterminèrent sa vocation apostolique. Tout en conservant sa cure, il se mit à la tête de prêtres zélés qui évangélisaient le pays, sous l'autorité de l'évêque diocésain : de la paroisse de Plouguenast il passa à celle de Saint-Mathurin de Moncontour, où il trouva des œuvres, fruits de la mission du père Maunoir, une congrégation et un hôpital; mais ces œuvres languissaient, et la ferveur qui les avait fait établir s'étant refroidie, il était à craindre qu'elles ne pussent longtemps se soutenir. Leuduger s'appliqua à conserver et à consolider l'une et l'autre. La congrégation reprit une nouvelle vie, et s'est conservée jusqu'à nos jours. L'hôpital fut agrandi, et des bâtiments spacieux que l'on construisit permirent de recevoir les pauvres, et un grand nombre de fidèles qui y vinrent, à des époques fixes, suivre les exercices des retraites. La direction de cette maison fut confiée à la communauté naissante des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve qui l'ont toujours desservie depuis, même dans les temps les plus orageux de la révolution, et qui y continuent des retraites toujours très-fréquentées. Moncontour ne conserva pas long-temps son pasteur. La dignité de scolastique de l'église cathédrale de Saint-Brieuc étant devenue vacante, Leuduger fut pourvu, en 1690, de ce bénéfice. L'avantage de pouvoir s'occu-

per avec plus de facilité de l'œuvre des missions, le détermina seul à accepter ce changement. La dignité de scolastique ne pouvait être possédée que par un gradué. D'ailleurs l'évêque de Saint-Brieuc voulait aussi que Leuduger le fût, pour que ce titre lui procurât plus de considération, et donnât en même temps plus de poids à son ministère. Docile aux vœux de son prélat et aux lois de l'église de France, le vertueux prêtre se rendit à Nantes avec l'intention de se faire recevoir bachelier à l'Université de cette ville. En moins de trois mois, il soutint toutes les thèses et les actes publics exigés pour l'obtention de ce degré. Satisfait d'être parvenu à ce point, et exempt de toute ambition, il se disposait à retourner à St-Brieuc; mais les docteurs de la Faculté de théologie de Nantes n'eurent pas plutôt connu son savoir, qu'ils lui proposèrent de l'agréger et de l'admettre au doctorat, même en le dispensant des délais fixés pour l'admission. Leuduger n'accepta ces propositions qu'après avoir préalablement consulté son évêque, qui lui prescrivit de se rendre aux désirs de la Faculté de Nantes. Peu de temps après, il fit deux voyages à Paris, et vint loger au séminaire des missions étrangères, auquel il voulait s'agréger afin d'aller porter les lumières de la foi chez les infidèles; mais l'évêque de St-Brieuc ne voulut pas consentir à ce qu'il quittât son diocèse, où il était appelé à recueillir une ample moisson. Non content d'évangéliser les simples fidèles, il s'attacha aussi à l'instruction des prêtres, alors fort défectueuse en Bretagne, et il institua dans ce but des conférences ecclésiastiques, dans lesquelles il exposa avec clarté la doctrine et la discipline de l'Eglise. C'est à cet ensei-

gnement que le diocèse de St-Brieuc dut l'avantage de posséder bientôt un clergé fervent et instruit, d'où sortirent, pendant le XVIII^e siècle, un grand nombre de missionnaires qui, par leurs travaux, entretenirent les sentiments de piété que Leuduger avait fait germer. C'est à sa charité pour les pauvres que le même diocèse est redevable d'une Congrégation d'hospitalières, si connues en Bretagne sous le nom de *Filles du Saint-Esprit*, et répandues maintenant dans toute la province. Il engagea cinq personnes pieuses, dont l'une était sa parente, à se réunir en communauté, et à instruire les enfants de leur sexe. Ce fut en 1706, sous l'épiscopat de M. Frétat de Boissieux, que M. Allenou, curé de Plérin, dressa les règlements de cette société naissante, règlements qui furent plus tard approuvés par M. Vivet de Montclus, qui monta sur le siège de St-Brieuc, en 1728. L'établissement de cette congrégation connue sous le nom de *Sœurs blanches* ou *Sœurs de Plérin*, a été transférée, en 1835, de Plérin à Saint-Brieuc, où sont reçues les novices qui se consacrent plus tard, non-seulement à l'éducation des filles, mais encore à la visite des malades à domicile, et au service des hôpitaux. Les fatigues de Leuduger avaient déjà bien épuisé ses forces, quand celles qu'il éprouva au jubilé universel, de 1721 et 1722, vinrent priver le diocèse de ce missionnaire éclairé. Il était occupé à une retraite chez les sœurs de la Croix, et devait ensuite se rendre à la mission de Saint-Brendan, quand il succomba le 16 janvier 1722. Il était depuis plusieurs années, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc. Sa mémoire est révéree à l'égal de celle d'un saint dans ce diocèse. C'était l'idée qu'en avait l'auteur de sa Vie, qui

paraît avoir été l'un de ses collaborateurs dans les missions. « Que notre siècle est heureux, dit-il en finissant son travail, d'avoir un si grand exemple de zèle, de foi, de charité, de vertu, de courage, et d'avoir été éclairé par cette lampe vivante des lumières célestes ! » Cette vie manuscrite, écrite avec une grande sincérité, a fourni à M. l'abbé Tresvaux la remarquable notice qu'il a consacrée à Leuduger dans sa réédition des *Vies des Saints de Bretagne*, de D. Lobineau, Paris, 1837-1838, 5 vol. in-8°; notice que nous avons suivie dans la rédaction du présent article. Leuduger avait composé, pour les congrégations de femmes qui existaient de son temps, un livre écrit avec clarté et simplicité, où il expose les vérités de la religion, et donne d'utiles instructions et pratiques. Ce livre, souvent réimprimé et traduit en bas-breton, est intitulé : *Bouquet de la mission, composé en faveur des peuples de la campagne*. La première édition est de Rennes, 1710, in-8°. Il a été réimprimé à Saint-Malo, 1825, in-18. Leuduger fut aussi le rédacteur du catéchisme de Saint-Brieuc, qui a été en usage dans ce diocèse jusqu'en 1820. P. L.—T.

LEURECHON (le P. JEAN), mathématicien, né, vers 1591, dans le duché de Bar, était fils d'un professeur en médecine à l'université de Pont-à-Mousson. Ayant, à dix-huit ans, embrassé la règle de saint Ignace, ses parents, qui n'avaient pas d'autres enfants, accusèrent les Jésuites de rapt et de séduction, et obtinrent que leur fils fût transféré dans le couvent des Minimes, à Nancy, pour y être éprouvé sur sa vocation. Mais le jeune Leurechon, insensible aux larmes de sa mère, persista dans ses desseins, et les Jésuites, pour éviter

de nouvelles tentatives, l'envoyèrent achever son noviciat à Tournay. Dans la suite il parvint à se réconcilier avec ses parents, et il recueillit même leur succession. Après avoir consacré seize ans à l'enseignement de la philosophie et des mathématiques, il fut fait recteur du collège de Bar, et sut mériter la confiance du duc de Lorraine Charles III, qui le nomma son confesseur. Il mourut à Pont-à-Mousson, le 17 janvier 1670. On a de lui : des *Thèses*, des *Observations sur la comète de 1618*, un petit traité sur la *Gnomonique*, ou l'art de tracer les cadrans solaires, etc. (1); mais tous ces ouvrages sont oubliés depuis long-temps. Le seul que l'on recherche encore est : *La récréation mathématique*, ou *Entretien facétieux sur plusieurs plaisants problèmes, en fait d'arithmétique, de géométrie*, etc., Pont-à-Mousson, 1624, in-8°, fig. Ce volume, que le père Leurechon publia sous le nom de H. Van Etten (2), est postérieur de quelques années à l'ouvrage de Bachet de Méziriac : *Problèmes plaisants qui se font par les nombres* (voy. MEZIRIAC, XXVIII, 512). Mais, comme son devancier, le P. Leurechon ne se borna pas aux problèmes mathématiques, il en donna plusieurs de physique amusante; et ce furent ceux qui firent le succès de son livre, dont les réimpressions se multiplièrent rapidement (3). L'édi-

tion que les amateurs semblent préférer est celle de Pont-à-Mousson, 1629, petit in-8°. Cl. Mydorge et dom Henrion se sont exercés successivement sur l'ouvrage de Leurechon, que les *Récréations mathématiques* d'Ozanam, quoique bien supérieures, n'ont point fait entièrement oublier (voy. MYDORGE, XXX, 512). W—s.

LEVACHIER DE CHARNOIS. Voy. CHARNOIS, VIII, 236.

LEVACHET. Voy. VACHET (Le), XLVII, 246.

LEVAILLANT. V. VAILLANT (Le), XLVII, 261.

LEVAL (JEAN-FRANÇOIS), général français, était le fils d'un orfèvre de Paris. Né le 17 avril 1761, il s'enrôla, en 1779, dans le régiment de Poitou, et fit, comme simple soldat, sur un vaisseau de guerre, les campagnes de 1781, 1782 et 1783. Nommé, en sept. 1792, capitaine au 1^{er} bataillon de Paris, il obtint bientôt du ministre de la guerre le grade de lieutenant-colonel, puis celui de colonel; et vint prendre le commandement de l'ancien régiment de Deux-Ponts, alors en garnison à Philippeville (mai 1793). Après avoir fait une campagne à la tête de ce régiment, il fut nommé général de brigade, et se distingua, en cette qualité, aux armées des Ardennes et de la Moselle, sous le commandement du général Hoche, puis dans celles de Sambre-et-Meuse et du Danube, sous Jourdan. Il fut nommé général de division, et obtint de nouveaux succès au siège de Philipsbourg; où il commanda, en 1799, une des trois divisions chargées du blocus et du bombardement de cette place. Son corps, presque toujours engagé pendant les dernières campagnes de Moreau sur le Rhin, mérita d'être remarqué par sa discipline et la part glorieuse qu'il prit aux grandes opé-

(1) On trouvera les titres des ouvrages de Leurechon dans la *Bibl. soc. Jesu* du P. Southwel, 469; et dans la *Bibl. de Lorraine*, de D. Calmet, 585.

(2) Et non pas *Van Essen*, comme on l'a dit à l'article *Mydorge*, d'après D. Calmet, l'abbé Mercier de Saint-Léger, et la première édition du *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier. V. la 2^e édit. de ce *Dictionnaire*, nos 15407 et 15414.

(3) La 3^e édit., Paris, 1626, in-12 de 338 p., est accompagnée de notes critiques signées D, A, L, G.

rations de l'armée. Le général Leval fut ensuite nommé commandant de la 5^e division militaire à Strasbourg; et il occupa cette place pendant quelques années. Il reprit le service actif aux armées dans la guerre de 1806 et 1807, et se distingua aux journées d'Iéna et de Berfeld. Après la paix de Tilsitt, il partit pour l'Espagne, où il ne cessa de commander, principalement dans l'Andalousie, sous les ordres des maréchaux Victor et Soult. A la suite de la bataille de Burgos, en 1808, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, et obtint, en 1809, le gouvernement de Saragosse, après la prise de cette place, le 21 juillet 1812. Il battit le général espagnol Balesteros, au passage de la Guadiana, et alla, en janvier 1814, occuper le camp retranché de Bayonne, où il ne resta que peu de jours. Sa division fut appelée en Champagne, où elle combattit d'une manière très-brillante, sous ses ordres, à Champ-Aubert, dans le mois de février. Après la chute de Bonaparte, il s'empessa d'envoyer son adhésion au rétablissement des Bourbons, et fut créé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814. Le roi lui confia ensuite l'inspection générale de l'infanterie des 21^e et 22^e divisions militaires. Il était gouverneur de Dunkerque à l'époque du second retour du roi, et il se réunit alors aux principaux habitants de cette ville, pour faire arrêter le commissaire-général de police Choudieu, qui cherchait à y entretenir l'esprit de révolte et de sédition contre le gouvernement royal. Cependant le roi le laissa sans activité après son second retour; mais, déjà parvenu à un âge avancé, il fut admis à la retraite, et mourut en 1834. C'était un homme de bien, plein d'intelligence et de courage, que les circonstances

de la révolution avaient pu seules porter à la tête des armées. S'il avait reçu une éducation conforme au rôle qu'il devait jouer, il eût été, sans nul doute, un des premiers généraux de l'époque. Commandant à Strasbourg, en 1804, lorsque le duc d'Enghien y fut amené prisonnier, il donna à ce malheureux prince des preuves multipliées d'intérêt et de respect. Le chevalier Jacques, secrétaire du duc d'Enghien, qui en fut témoin, lui a rendu, à cet égard, les témoignages les plus positifs. M—Dj.

LEVASSEUR (JACQUES), dont le nom est si obscur aujourd'hui, mérite cependant quelque attention par les nombreux ouvrages qu'il a publiés, et surtout par l'originalité de son style. Il naquit, le 21 décembre 1571, à Vismes, près d'Abbeville. Sa famille était distinguée dans le pays; il avait pour mère une demoiselle de Belleval, et pour aïeul un soldat de François 1^{er}, qui avait fait avec honneur les campagnes d'Italie. Dirigée par son père, sa première éducation fut assez négligée; ce fut seulement à l'âge de vingt-cinq ans, qu'ayant fait preuve d'une grande aptitude aux travaux littéraires, il fut pris en amitié par François Levasseur, son oncle, archidiacre de l'église de Noyon, qui l'envoya terminer ses études à l'université d'Orléans. Le jeune homme parvint, en peu de temps, à se faire assez remarquer, par son savoir, pour que Filsac, professeur au collège de Navarre, l'engageât à venir à Paris, en lui promettant d'obtenir pour lui une chaire dans l'université. Ce fut le premier pas de Levasseur dans sa laborieuse carrière; il commença par enseigner les humanités et la philosophie dans les collèges de Lisieux, des Grassins et de Montaigu; il prit, en même temps, le bonnet de

docteur en théologie, et parvint, en 1609, à la dignité de recteur de l'université de Paris. Déjà chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Noyon, il en fut reçu doyen le 6 juillet 1616, après avoir, par humilité, long-temps refusé cet honneur. Il mourut, dans cette ville, le 6 février 1638, laissant le souvenir d'un mérite attesté par ses nombreux ouvrages, et d'une rare vertu. Jacques Levasseur est surtout remarquable par la singulière bizarrerie de son style; tous ses livres sont des tableaux d'une variété infinie, où se pressent et se succèdent les images, les métaphores, les figures hyperboliques, et la mysticité la plus ardente. C'est un des derniers représentants de l'école ampoulée de Ronsard; et ses défauts sont d'autant plus outrés, qu'il est plus près de la réaction littéraire d'où naquit le grave et beau siècle de Louis XIV. Il faut parcourir les *Annales de Noyon*, écrites par Levasseur, pour voir jusqu'où peut s'égarer cette verve, cette bonne foi, cette ardeur du mauvais goût, qui, malgré tout, entraîne l'imagination; qui, parfois, a des tours heureux, et qui, si elle outrage la froide raison, a, du moins, l'avantage de ne l'ennuyer jamais. Ensuite un mérite réel, qu'on ne peut refuser à notre écrivain lorsqu'on a feuilleté ses livres, c'est une inépuisable érudition. Ses *Annales de Noyon*, qui comptent près de 1,400 pages in-4°, sont l'un de nos plus curieux traités d'histoire locale; c'est un trésor pour les Picards, et, comme le dit son titre, « une œuvre profitable à tout curieux d'antiquités. » Voici les titres des ouvrages de Jacques Levasseur, que nous avons pu découvrir : I. *Franciæ reges, Τετραπύχοι*, Paris, 1602, in-8°. II. *Les devises des empereurs romains, tant*

italiens que grecs et allemands, depuis Jules-César jusqu'à Rodolphe II, Paris, 1608, in-8°. III. *Le Bocage de Jossigny, où est compris le verger des Vierges et autres plusieurs pièces saintes, tant en vers qu'en prose*, Paris, 1608, in-8°. IV. *Antithèses, ou contre-pointes du ciel et de la terre*, Paris, 1608, in-8°. Levasseur débuta par des compositions en vers; mais ce sont des vers détestables; il faut en convenir, en dépit de ce pompeux éloge :

... Levasseur, parmi les Muses plus chéries,
Est comme un diamant entre les pierreries.

Eloge peu élégant lui-même; et adressé à notre poète, par son ami Guill. Duval, professeur en philosophie grecque et latine au collège de France. L'érudition de Levasseur vaut mieux que sa poésie. On a encore de lui : V. *Jacobi Vassorii rectoris Acad. Paris., oratio habita in comitiis Mathurin., nonis octob. ipso rectoriæ supplicationis die*, 1609, in-4°. VI. *Devises des roys de France, latines et françoises, tirées de divers auteurs anciens et modernes, avec une briève exposition d'icelles, en vers françois*, par J. L. R. D. L. D. P. (J. Levasseur, recteur de l'université de Paris), et sa paraphrase en vers latins, par Michel Grenet, etc., 1609, in-4°. VII. *L'entrée ou sortie de l'homme au monde, ou la recherche de la terre promise*, Paris, 1612. VIII. *Diva virgo Mediopontana, apud Markain, sive markæsia agri Peronensis adumbrata primum rudi penicillo, vivis coloribus modo imbuenda; pio labore, studio ac voto Jacobi Levasseur*, Paris, 1622, in-8°. IX. *Centuriæ duce epistolarum J. Vassorii*, Paris, 1623, in-8°. — Ce recueil de lettres, qui d'ailleurs témoigne des nombreuses relations de l'auteur avec les savants contemporains, en contient deux adressées à

« *Jésus-Christ crucifié, très-glorieux*
 « *trionphateur de la mort, et premier*
 « *chanoine de l'église de Sainte-Croix,*
 « *à Orléans.* » Heureusement, l'auteur
 prend soin d'avertir que c'est une
 pieuse imitation des théologiens mys-
 tiques. X. *Tombeau dressé à la mé-*
moire du R. P. messire Claude de Mon-
tigny, prestre et supérieur de la sainte
congrégation de l'Oratoire de Jésus,
en la ville d'Orléans, etc., Paris, in-8°,
 1625. XI. *Le cry de l'aigle provoquant*
ses petits au vol, représenté par les di-
vines homélies de saint Éloy, avec
deux chérubins du tabernacle, ou
deux sermons très-zélés en l'honneur
de la très-sainte Vierge, etc., Paris,
 1631, in-8°. XII. *Annales de l'église ca-*
thédrale de Noyon, jadis dite de Ver-
mond, avec une description et notice
sommaire de l'une et l'autre ville pour
avant-œuvre; le tout parsemé des plus
rarees recherches, tant des vies des eves-
ques qu'autres monuments du diocèse et
lieux circonvoisins, etc., Paris, 1633,
 in-4°. — Fevret de Fontette, dans
 son édition de la *Bibliothèque histo-*
rique de la France, a commis une
 erreur, en indiquant, comme deux
 personnages différents, Le Vasseur,
 recteur de l'Académie de Paris, et Le
 Vasseur, doyen de l'église de Noyon.
 Devérité (*Histoire du Ponthieu*) et
 Colliette (*Histoire du Vermandois*) ont
 parlé de Jacques Levasseur. — An-
 dré LEVASSEUR, frère du précédent,
 exerçait la profession de chirurgien.

B—D—R.

LEVASSEUR (JEAN-CHARLES),
 graveur, né à Abbeville en 1734, élève
 de Daullé, de Beauvarlet et de Cars,
 a gravé avec beaucoup de facilité un
 grand nombre de sujets d'histoire et
 de genre, d'après des maîtres fran-
 çais. Nous citerons : *Le Testament dé-*
chiré, la Belle-Mère, la Veuve et son
Curé, d'après Greuze; *les Adieux*

d'Hector et d'Andromaque, et la Con-
fiance d'Alexandre, d'après Restout;
la Contenance de Scipion, d'après Le-
 moine, etc. Cet artiste avait été reçu de
 l'Académie de peinture en 1777. Il est
 mort, à Paris, en 1816. P—E.

LEVASSEUR (A.-F.-NICOLAS),
 jurisconsulte et laborieux compila-
 teur, était avocat au Parlement avant
 la révolution. Il en adopta les prin-
 cipes, et fut nommé, en 1790,
 juge au tribunal de Bois-Commun
 (Loiret), sa patrie, puis directeur du
 jury d'accusation. Là se borna sa car-
 rière dans la magistrature. Venu en-
 suite dans la capitale, il s'y livra à de
 longs travaux sur la nouvelle juris-
 prudence, et mourut en 1808. Il
 avait publié successivement divers
 écrits utiles qui ont eu quelque suc-
 cès : I. *De la réunion des qualités*
d'héritier et de légataire, 1790, in-12.
 II. *Nouvelles procédures criminelles,*
 ou *Observations sur la loi du 29 sep-*
tembre 1792, in-8°. III. *Code hypo-*
thécaire, ou Commentaires sur les
deux lois du 11 brumaire an VII, Pa-
 ris, 1798, in-12. IV. *Explication de*
la loi du 5 germinal an VIII, sur la
faculté de tester et de disposer entre
vifs, 1800, in-8°. V. *Traité des avan-*
tages entre époux, d'après la loi du
17 nivôse an II, Paris, 1801, in-8°. VI.
Décisions du tribunal de cassation,
contenues au bulletin de ce tribunal,
années 7 à 10, par ordre alphabéti-
que, etc., 1805, in-8°. VII. *Portion*
disponible, ou Traité de la portion de
biens dont on peut disposer, à titre gra-
tuit, au préjudice de ses héritiers, Pa-
 ris, 1805, in-8°. VIII. *Table alphabé-*
tique du bulletin de la Cour de cassa-
tion, depuis son origine, seconde par-
tie, Paris, 1805, in-8°. IX. *Tables*
des sommaires et matières du Code Na-
poléon, Paris, 1805, in-8°. X. *Ma-*
nuel des justices-de-paix, ou Traite

des fonctions et attributions des juges-de-peace, des greffiers et huissiers attachés à leur tribunal, etc., Paris, 1802, 3 vol. in-8°; 10^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par M. de Foulan, 1831; nouvelle édition, augmentée par L. Rondonneau, 1833, 3 vol. in-8°. M—Dj.

LEVASSEUR *de la Sarthe* (RÉNÉ), conventionnel, né dans le Maine en 1747, était chirurgien-accoucheur au Mans, et renommé dans sa profession, lorsqu'il fut, en 1792, député du département de la Sarthe à la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sur-sis à l'exécution. Sur la question de l'appel au peuple, il déclara que, comme homme d'état, il ne pouvait renvoyer aux assemblées primaires, composées en général de cultivateurs, d'artisans, n'ayant point de connaissances politiques. Ardent Montagnard, Levasseur se montra l'un des ennemis les plus acharnés des Girondins. Le 3 décembre 1792, il proposa une loi tendant à obliger les fermiers et propriétaires de déclarer la quantité de leurs grains, et à ordonner des visites domiciliaires pour vérifier ces déclarations. Le 9 mars 1793, il fit décréter l'établissement d'un tribunal extraordinaire, chargé de juger les prévenus sans appel ni recours; et, le 5 avril, il s'opposa à ce que l'on échangeât le prince de Linange et quelques officiers autrichiens, contre les commissaires arrêtés par Dumouriez, « parce que, dit-il, les rois eux-mêmes ne pourraient être échangés contre des membres de la Convention nationale. » Le 23 mai, il demanda, à propos de l'assassinat de Lepelletier, que toute maison où un député serait assassiné fût aussitôt rasée. Le 12 juin, il compara les efforts que faisaient les Girondins pour

échapper aux Jacobins, à ceux qu'avait faits Louis XVI pour éviter l'échafaud; traitant ces efforts d'attentats contre la nation, et invoquant à grands cris le décret d'accusation contre les membres déjà signalés par Robespierre et par la commune. Le 29 juin, il fut élu secrétaire, et il provoqua ensuite la sévérité de la Convention contre Defermon et Coustard, opposants au 31 mai, et contre les habitants de Sedan, qui, après le 10 août, avaient fait arrêter les commissaires de l'Assemblée législative par ordre de Lafayette. Vingt-sept de ces habitants, tous des premières familles, périrent sur l'échafaud. Levasseur prit ensuite le parti de Robespierre contre Philipeaux et autres. Envoyé plusieurs fois en mission, il s'y conduisit (excepté dans la Vendée) avec moins de rigueur que ses principes connus ne semblaient l'annoncer. Cependant, le 18 déc. 1793, il fit aux Jacobins l'éloge de Marat, et il assura que cet homme sanguinaire avait contribué à la reprise de Toulon, en défendant Dugommier, qui s'y était conduit en héros. La chute de Robespierre ne ralentit point son zèle démagogique. En septembre 1794, il s'éleva aux Jacobins contre la mise en liberté des *Aristocrates*, et dénonça Lecointre, Tallien et le parti thermidorien. « Ce n'est pas, dit-il, pour l'amour de la liberté que certains personnages ont attaqué le tyran, » c'était pour lui succéder. » Continuant ensuite de figurer parmi les défenseurs des Jacobins et de toutes les sociétés populaires, on le vit, le 3 nov., défendre Carrier, dont on venait de commencer le procès, se livrer à des accès de fureur contre les Vendéens, les restes de la Gironde, les modérés, et tous ceux qu'il imagina être les ennemis de ce député; il

alla jusqu'à accuser la Convention de *modérantisme*, et soutint « que la « guerre civile étant nécessairement « accompagnée d'horreurs, la liberté « justifiait tout. » Ayant été accusé de la révolte jacobine qui éclata, le 10 germinal (1^{er} avril 1795), contre la Convention, il fut décrété d'arrestation le 5 avril; et, le 18 du même mois, l'Assemblée lui enjoignit, sur le rapport de Rovère, de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'être déporté. Il obéit à ce décret, et fut amnistié après le 13 vendémiaire (oct. 1795). Il retourna ensuite au Mans, et y reprit sa profession de chirurgien-accoucheur. En août 1815, les Prussiens, qui passaient dans cette contrée sous les ordres de Blücher, l'ayant arrêté, l'envoyèrent à Paris, puis à Coblenz, où, après être resté quelque temps détenu, il reconvra la liberté. S'étant alors fixé dans le royaume des Pays-Bas, il y exerça la profession de chirurgien avec quelque succès, et fut reçu, en 1819, membre de l'Université de Louvain. Revenu en France après la révolution de 1830, il retourna au Mans, où il pratiqua encore la chirurgie, et mourut le 18 septembre 1834. On a publié sous son nom, et probablement avec son consentement et sa participation, en 1829 : *Mémoires de René Levasseur (de la Sarthe), ex-conventionnel*, 2 vol. in-8°, avec le portrait de l'auteur (Levasseur). Cet ouvrage fut poursuivi et condamné par la police correctionnelle comme outrageant la morale publique, les principes de la monarchie et surtout la religion. Il fut reconnu, dans le procès, qu'Achille Roche en était l'auteur. René Levasseur publia, à Bruxelles, en 1822 : *Dissertation sur la symphytéotomie et sur l'enclavement*, grand in-4°, avec 4 fig. — LEVASSEUR de la Meurthe (Antoine-

Louis), autre conventionnel, vota également la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, pour obéir, dit-il, au vœu de ses commettants. Exilé en 1816, il se réfugia aussi en Belgique, où il vécut long-temps.

M—D j.

LEVATI (l'abbé AMBROISE), professeur de littérature italienne et grecque, naquit, en 1788, dans le village de Toricella, près de Milan. Ses parents, de condition pauvre, ne pouvant satisfaire aux frais de son éducation, les professeurs y suppléèrent et l'entretinrent au séminaire de la métropole, où il étudia avec beaucoup de succès la philosophie et la théologie. Ordonné prêtre, il s'occupa encore beaucoup de littérature, et s'appliqua surtout aux classiques grecs, latins et italiens. Devenu, en 1813, professeur d'éloquence au lycée de Milan, il perdit bientôt cet emploi, par la suppression qu'en fit le gouvernement autrichien, en 1815. Alors Levati fut envoyé à Bergame, comme professeur d'histoire universelle et tudesque. En 1817, il publia *Elogio di Alessandro Verri*, vol. in-8°; en 1820, *Viaggio di Francesco Petrarca, in Francia, in Germania ed in Italia*, 5 vol.; ouvrage rempli d'érudition, et considéré comme la meilleure collection de matériaux, pour écrire la vie de ce grand poète. En 1821, le mérite de Levati l'avait fait appeler de nouveau à la chaire d'éloquence, dans le collège impérial, à Milan; et, en 1826, il fut chargé de l'enseignement de la philosophie latine, emploi difficile qu'il remplit avec distinction. En 1822, il publia *Il Dizionario biografico delle Donne illustri*, Milan, 3 vol. in-8°. En 1831, *Saggio sulla storia della letteratura italiana nei primi venticinque anni del secolo XIX*, Milan, vol. in-8°.

S'étant rendu à Vienne, en 1835, Levati, par un décret de l'empereur, fut nommé, à l'université de Pavie, professeur de littérature italienne et grecque, aux appointements de 8,000 fr., plus les droits des examens. Un grand concours assistait à ses leçons. En 1837, il donna *Il piccolo Muratori, ossia Storia d'Italia del medio evo tratta dagli scrittori delle cose Italiane, dalle antichità Italiche ed Estensi e dagli Annali d'Italia*, Milan, 5 vol. in-18. A l'organisation de l'Institut lombard-vénitien, en 1840, il fut nommé membre de la classe séant à Milan. Il contribua à terminer l'ouvrage des coutumes anciennes et modernes, qui fut publié par le docteur Jules Ferrario, comme aussi à la traduction des dissertations annexées à la Bible de Venise. Il mourut, à Pavie, le 6 juillet 1841, lorsqu'il travaillait à la traduction italienne des écrits de Platon, avec des notes philosophiques que l'on dit être d'un grand mérite. G—G—Y.

LEVAVASSEUR (BERNARD - MARIE-FRANCIS), poète français, fils d'un maître de poste, cultivateur, était né en 1785, et avait fait de très-bonnes études au collège de Lisieux, à Paris. Il suivit la même carrière que son père, et cultiva, en même temps, les lettres et surtout la poésie. En 1820, il présenta au roi Louis XVIII un exemplaire de son *Ode à l'Éternel*, qu'il venait de faire imprimer, et dont les journaux parlèrent avec éloge. Entre autres strophes, ils citèrent celle-ci :

Cessez de créer des fantômes.
Mortels aveugles ou pervers,
Qui, combinant de vains atômes,
Osez m'expliquer l'univers.
Me direz-vous en quelle source
L'astre du jour ouvrant sa course
De ses feux puisa les torrents ?
Quel pouvoir lui marqua sa route ?
Quel bras à la céleste voûte
Suspendit les mondes errants ?

Levavasseur avait fait des livres de l'Ancien Testament, et principalement de celui de Job, l'objet spécial de ses études. Il publia, en 1826, à Paris, *le Livre de Job, traduit en vers français, avec le texte de la vulgate en regard, suivi de notes explicatives*, 1 vol. in-8°. Cette traduction a recueilli beaucoup d'honorables suffrages. Il était maître de poste, maire de Breteuil et membre du conseil-général de l'Oise; il venait de faire un voyage relatif à ses fonctions, lorsqu'il mourut subitement à Clermont (Oise), le 1^{er} février 1830. M—D j.

LEVAVASSEUR. Voy. MASSEVILLE, XXVII, 408.

LEVÉE (JÉRÔME-BALTHAZAR), professeur de l'Université, naquit au Havre en 1769. Orphelin dès l'âge de deux ans, il eut le bonheur d'intéresser une amie de sa mère, qui était chargée de trois autres enfants et sans fortune. Elevé par les soins de cette dame généreuse, à condition qu'il entrerait dans l'état ecclésiastique, le jeune Levée fit de bonnes études, dans sa ville natale, et reçut les quatre ordres mineurs; mais se sentant peu de vocation, à mesure que l'instant de se lier irrévocablement approchait, il obtint enfin, en 1789, la permission de se vouer au commerce, et entra comme commis dans une maison du Havre, puis dans le greffe du tribunal civil. Mais ce n'était pas encore précisément la profession de son goût; il consacrait tous les moments dont il pouvait disposer à la culture des lettres et surtout des langues anciennes. En 1790, il fut nommé professeur-adjoint au collège du Havre, et plus tard il obtint, au concours, une chaire de professeur à l'école centrale du département de la Lys, dont il fut bientôt administrateur et qui, sous sa direction,

acquies une grande célébrité. Lorsque cette école fut érigée en lycée (1808), Levée en devint le censeur. Deux ans après, il passa comme professeur de rhétorique au lycée de Caen, et ce fut dans cette position que la Restauration le trouva, en 1814. Bien que ce changement parût lui convenir beaucoup, et qu'il s'empressât de publier en prose et en vers, différents éloges du gouvernement royal, on le mit à la retraite sous prétexte de son âge et d'infirmités. Livré alors tout entier à son goût pour les lettres, il se fixa dans la capitale et concourut à plusieurs entreprises de librairie. On a de lui : I. *Les Vers à soie*, poème de Jérôme Vida, suivi du poème des *Échecs*, etc., traduits du latin, 1809, in-8°. II. *Ode sur l'heureux retour de S. M. Louis XVIII*, 1814, in-8°. III. *Conseils d'un Français à ses compatriotes, au sujet du rétablissement de l'auguste famille des Bourbons*, 1814, in-8°. IV. *Ode sur la mort de S. M. Louis XVIII, et sur l'avènement au trône de S. M. Charles X*, Paris, 1824, in-8°. V. *Stances sur le sacre de S. M. Charles X*, Paris, 1825, in-8°. VI. *Stances sur la ruine de Missolonghi, et sur les espérances des Grecs*, Paris, 1827. VII. *Biographie ou galerie historique des hommes célèbres du Havre*, Paris, 1828, in-8°. On doit encore à Levée une édition, considérablement augmentée, du *Dictionnaire des Épithètes françaises*, Paris, 1817, in-8° (v. DAIZE, X, 438, et LA PORTE, XXXV, 454). Il avait publié, dès l'année 1818, le prospectus d'une traduction des comédies de Plaute en 8 volumes in-8°, et cette traduction fait partie de la nouvelle édition du *Théâtre complet des Latins*, publiée par MM. Duval, en 1820 et années suivantes. Il a donné, dans la même collection, la traduction de Sénèque, en 3 volumes

in-8°. Au mérite de l'élégance et de la fidélité, ces traductions réunissent l'avantage d'être accompagnées de bonnes notes. Levée fut encore le principal éditeur des *OEuvres de Cicéron*, imprimées par Fournier, 1816 et années suivantes, et il y a fourni lui-même la *Rhétorique*, les *Dialogues de l'Orateur*, etc. Il est mort à Paris, vers 1835. Z.

LÉVEILLÉ (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS), docteur en médecine, naquit à Ouzouer, commune d'Azy (Nièvre), le 26 août 1769. Après avoir fait ses études à Nevers, il reçut dans cette ville les premiers éléments de l'art de guérir; mais le désir d'étendre ses connaissances l'engagea à partir pour Paris. A cette époque, Desault tenait le sceptre de la chirurgie; son école dominait toutes les autres; son nom et ses succès étaient cités par toute l'Europe. Léveillé se rangea aussitôt parmi les nombreux élèves de ce grand chirurgien, qui ne tarda pas à le distinguer d'avec les autres, et sut apprécier son application, son zèle et son assiduité auprès des malades de l'Hôtel-Dieu. En 1799, Léveillé obtint une commission de chirurgien de première classe à l'armée d'Italie. Après une campagne, durant laquelle il se trouva presque toujours aux avant-postes, le service sédentaire de l'hôpital militaire de Pavie lui fut confié. C'est là que, se livrant de nouveau à l'étude, il connut l'illustre Scarpa, avec lequel il se lia d'une étroite amitié, et dont il traduisit à Pavie même le *Traité pratique des maladies des yeux*. Atteint par le *typhus nosocomial* qui, à cette époque, faisait de grands ravages dans nos hôpitaux militaires, Léveillé courut le danger le plus imminent; mais il y échappa, grâce aux soins empressés et éclairés de son ami Scarpa. En 1801, il quitta

le service militaire, et revint à Paris, non chargé de dépouilles opimes, comme les vainqueurs de l'Italie, mais seulement avec les fruits de son travail, c'est-à-dire des manuscrits, des dessins, des caisses remplies d'os, de préparations anatomiques, d'organes injectés, etc. Les douaniers, étonnés, convinrent que de tels objets n'étaient point portés sur leur tarif. De retour dans la capitale, Lèveillé partagea son temps entre la pratique de la médecine et les travaux du cabinet. Il devint successivement médecin des prisons et de l'Hôtel-Dieu, membre de la Société de la Faculté, de l'Académie royale de médecine et autres compagnies savantes, chevalier de la Légion-d'Honneur. Il mourut d'une affection chronique du pylore, le 13 mars 1829, dans sa soixantième année. Lèveillé a publié : I. Dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, t. 1^{er}, 1798, *Dissertation physiologique sur cette question : Le sentiment est-il entièrement détruit dès l'instant que, par un instrument tranchant quelconque, la tête est tout-à-coup séparée du corps ?* Il conclut pour l'affirmative. Cette dissertation a pour but de combattre l'opinion de Scemmering, savoir : Que la tête conserve encore sa force vitale long-temps après avoir été séparée du tronc. Même volume, 2^e édition, 1802 : *Mémoire sur les maladies qui affectent les bouts des os après les amputations des membres*. Tome V du même recueil : *Mémoire sur la nécessité de ne pas toujours amputer sur le champ dans les cas où un membre est emporté par le boulet, et sur le traitement le plus convenable dans cette circonstance*, 1803. II. *Exposition d'un système plus simple de médecine, ou éclaircissements et confirmation de la nouvelle doctrine mé-*

dicale de Brown, traduite d'après l'édition italienne du professeur Jos. Franck, Paris, 1798, in-8°, avec des notes de Lèveillé. III. *Dissertation physiologique sur la nutrition du fœtus dans les mammifères et les oiseaux*, Paris, 1799, in-8°. Ce travail, qui est la thèse inaugurale de l'auteur, contient des expériences et des recherches importantes. IV. *Traité pratique des maladies des yeux*, trad. de l'italien de Scarpa, Paris, 1802, 2 vol. in-8°, *ibid.*; 2^e édition, 1807, 2 vol. in-8°. V. *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique*, Paris, 1804, in-8°. Ce volume contient deux mémoires de Lèveillé, l'un sur les luxations du fémur en avant, l'autre sur les nécroses, et deux mémoires de Scarpa, sur la structure intime des os et sur les pieds-bots. VI. *Traité élémentaire d'anatomie et de physiologie*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°, qui contiennent l'ostéologie et la myologie; cet ouvrage n'a point été achevé, car il devait se composer de quatre volumes. VII. *Nouvelle doctrine chirurgicale, ou Traité complet de pathologie*, Paris, 1811-12, 4 vol. in-8°. VIII. *Mémoire sur l'état actuel de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France, et sur les modifications dont il est susceptible*, Paris, 1816, in-4°. Beaucoup de médecins, animés par des intérêts divers, avaient demandé une réforme dans l'enseignement et l'exercice de la médecine. Une commission ayant été nommée par le roi pour s'occuper de cet objet, Lèveillé en fut le secrétaire, et c'est en cette qualité qu'il publia ce mémoire, que l'on peut regarder comme un modèle d'impartialité et de recherches consciencieuses, avec d'autant plus de raison que la position de l'auteur était délicate entre deux partis hostiles. IX. *Hippocrate interprété par lui-même, ou*

Commentaire sur les aphorismes d'après les écrits vrais ou supposés d'Hippocrate, Paris, 1818, in-8°. X. *Mémoire sur la folie des ivrognes, ou sur le délire tremblant*. Inséré d'abord dans le tome premier des *Mémoires de l'Académie royale de médecine*, cet écrit reçut plus tard de grands développements avec lesquels il fut publié, après la mort de l'auteur, sans addition ni retranchement, Paris, 1832, in-8° de 400 pages. Cet ouvrage peut être considéré comme la monographie la plus complète du *delirium tremens*. En tête du volume on lit une notice nécrologique sur Léveillé, par le docteur Réveillé-Parise, qui fut tout à la fois son collègue, son compatriote et son ami. R—D—N.

LEVENEUR (ALEXIS-PAUL-MICHEL), général français, né le 29 sept. 1746, au château de Carrouges, près d'Alençon, d'une famille noble, connue dès 1347 par le fameux duel juridique de J. Legris (*voy.* J. LEGRIS, dans ce vol.). Jean IV, évêque de Lisieux, fils de Philippe Leveneur, baron de Tillières, était de cette famille, et fut grand-aumônier de France sous François I^{er}. Celui qui fait le sujet de cet article avait épousé une des filles de la marquise de Verdelin, connue par la correspondance de J.-J. Rousseau, et qui, retirée depuis long-temps chez son gendre, y mourut dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 28 déc. 1810. En 1789, Leveneur présida l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Alençon, et fut élu, en 1790, administrateur du département de l'Orne. Il était alors maréchal-de-camp, après avoir passé successivement par tous les grades. Ayant adopté les principes de la révolution, il fut bientôt nommé lieutenant-général. Il servait, en cette qualité, sous Lafayette, dans le mois

d'août 1792, lors de la défection de ce général, et lui paraissait fort attaché. Son premier mouvement fut de le suivre dans sa retraite; mais il se ravisa, revint sur ses pas, et alla offrir ses services à Dumouriez, qui venait de prendre la place de Lafayette. Celui-ci hésita d'abord, et finit par lui donner un commandement, sous Valence, qui le conduisit au siège de Namur, où il fit des prodiges de valeur, en escaladant lui-même les murailles du fort, à la tête d'un détachement, et en arrachant de sa main les mèches préparées pour faire éclater une mine. « C'était, dit « Dumouriez dans ses *Mémoires*, un « homme très-brave, et plein d'ambition, mais sans tête. Les soldats l'aimaient parce qu'il était affable, qu'il portait une moustache énorme et un bonnet de police. Il » a fait beaucoup de sottises tout en « servant bien. » La principale de ces sottises est sans doute celle d'Altenhoven, où Leveneur fut surpris sur la Roër le 1^{er} mars 1793, et mis dans une complète déroute, de même que Dampierre, qui commandait en chef l'avant-garde (*voy.* DAMPIERRE, X, 481, et DUMOURIEZ, LXIII, 168). Le ministre de la guerre Beurnonville, écrivit sur cela plusieurs fois à Miranda et à Valence, s'étonnant que Leveneur n'eût pas été prévenu à l'avance de la marche de trente mille Autrichiens, et qu'il n'eût fait aucune disposition pour leur résister. Cette faute fut également blâmée par Dumouriez, et l'on peut croire que Leveneur en conserva un ressentiment qui le jeta dans le parti de la Convention, lorsque le général en chef entreprit de résister dans le mois d'avril suivant. Leveneur écrivit, le 3 de ce mois, à la Convention nationale, une lettre curieuse pour l'his-

toire de cette époque, dont nous avons sous les yeux le manuscrit autographe :

« Citoyens représentants, Dumourier, (sic) que j'aimais, auquel j'avais même des obligations, et que j'étais bien éloigné de soupçonner de ce qu'il fait aujourd'hui vient de commettre un grand attentat. Il en a fait part aux armées et espère sans doute les décider pour lui. *Valens* (sic) qui commande celle des Ardennes, est coalisé avec lui. On veut me faire entrer dans ce fatal complot, parce qu'on sait que les troupes ont confiance en moi. Depuis vingt-quatre heures j'élude sous divers prétextes, les ordres et les invitations de me rendre chez Dumourier; mais ma position est affreuse. Si je me range du parti de Dumourier, j'agis contre ma conscience; si j'annonce une opinion contraire à la sienne, je m'expose à être arrêté sur-le champ et envoyé comme les autres en otage à l'ennemi. D'un autre côté, on ne peut se dissimuler que la position de l'armée est affreuse. Dénuée de tout, et particulièrement de fourrages, administration désorganisée à dessein, positions prises de manière à placer entre l'ennemi et les troupes, dont on croit, très injustement peut-être, être sûr, celles dont on doute, qui sont celles de l'armée des Ardennes, auxquelles je suis attaché, trêve insidieuse, conclue avec l'ennemi, qui lui donne la liberté d'approcher aussi près de nous qu'il voudra, toutes ses forces, pour écraser à l'instant les victimes qu'on lui désignerait; voilà notre situation, situation horrible pour le citoyen fidèle dont toutes les démarches sont observées, et qui *courre* les plus grands risques, s'il donne à connaître sa façon de penser. — Il y a six ans, citoyens, que je sers

« la patrie sans relâche, soit dans les administrations nationales, tant avant que depuis la révolution, soit à la guerre depuis un an, n'ayant pas quitté mon poste d'une minute. Depuis six semaines je couche sur la paille. J'ai commandé en quatre batailles en six jours; c'est moi qui commandais en chef celle du 22 où les troupes ont fait inutilement des prodiges de valeur. Mon corps et mon esprit sont fatigués, et ont besoin de repos. Je le demande à grands cris, fournissez-moi, citoyens, le moyen de quitter honorablement un poste, où je ne puis plus être utile, et où je suis en danger, tant qu'il y aura des conspirateurs. Je rentrerai dans le sein de ma famille, sans que les braves frères d'armes que je commande et que j'aime puissent m'accuser d'une lâche désertion, et j'y servirai, au moins comme exemple d'un citoyen fidèle, qui a résisté à tous les orages, à tous les complots, et qui est resté toujours soumis, non aux hommes ni aux partis, mais aux loix. — Les circonstances peuvent devenir assez critiques pour m'obliger de m'échapper d'ici, et de me rendre dans une ville où je puisse être en sûreté, et attendre les ordres de la Convention. — Je joins ici un exemplaire de la proclamation que Dumouriez a ordonné qui fût lue aux troupes. » Cette délation ne fit pas donner à Leveneur le commandement en chef, comme il s'en était probablement flatté. Craignant avec quelque raison pour lui-même, il se retira prudemment dès le 5 avril, et se rendit à Arras, puis à Rouen, où les administrateurs du département le firent emprisonner. Sa détention fut assez longue; et ce fut pendant ce temps qu'il publia, pour expliquer sa

conduite, un mémoire fort curieux et très-rare, qui a pour titre : *Notes relatives aux trahisons de Dumouriez et à mon évasion de l'armée*. Rentré dans la vie civile et retiré dans son château de Carrouges, il fut, après le 18 brumaire, nommé membre du conseil-général de son département, puis quelques années après député au Corps législatif. En 1811, lors du passage de l'empereur par Alençon, à son retour de Cherbourg, Leveneur, qui lui fut présenté comme président du collège électoral, reçut de lui une magnifique tabatière et un accueil distingué. Sa position changea peu à l'époque de la Restauration; et il mourut dans son château de Carrouges le 26 mai 1833. M—D j.

LEVER (le marquis LOUIS-AUGUSTIN), né en 1760, à Amiens, de l'une des plus anciennes familles de la Picardie, était colonel de cavalerie avant la révolution. Il émigra dès le commencement, fit les premières campagnes dans les armées des princes, et rentra en France vers 1800, après la révolution du 18 brumaire. Ayant recouvré une partie de sa fortune, il s'en fit le plus grand honneur en cultivant les lettres, les sciences, et surtout les antiquités relatives à l'histoire de la Picardie et du Ponthieu. Il fut un des fondateurs de la Société des Antiquaires, dont ses confrères le nommèrent directeur en 1832. Quelque temps auparavant, il avait proposé et fait le fonds d'un prix de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur l'établissement et les progrès du christianisme dans la seconde Lyonnaise. Malgré son grand âge, Lever assistait encore, dans les dernières années de sa vie, à tous les congrès scientifiques, et il revenait de celui de Besançon, lorsqu'il mourut dans son château de Roquefort, près d'Yvetot, le 8 octobre

1840. Il avait fait imprimer, à 25 exemplaires seulement, et pour être distribués à ses amis : I. *Les Glacés enlevés, ou la Rapaxiade*, poème héroï-comique en 5 chants, Paris, 1827, in-8°. II. *Dissertation sur l'abolition du culte de Roth, soit par saint Mellon, 1^{er} évêque, soit par saint Romain, 19^e évêque de Rouen*, Paris, 1829, in-8°. III. *Examen d'un diplôme de l'an 877, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie*, Paris, 1829, in-8°. IV. *Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul, roi d'Écosse*. Il avait préparé pour l'impression la *Chronique de Pantale*, par Hariulf, à laquelle devait être jointe une carte du Ponthieu et Vimeux. M—D j.

LEVESQUE de Pouilly (JEAN-SIMON), né, à Reims, le 8 mai 1734, d'une famille distinguée dans la magistrature, était, en 1790, conseiller-d'état, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, depuis 1768, et honoraire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, président au présidial de Reims, commissaire-enquêteur et examinateur. Son père, Louis-Jean Levesque de Pouilly (v. ce nom, XXIV, 377), auteur de la *Théorie des sentiments agréables*, qui a laissé, dans la ville de Reims, une mémoire immortelle pour les avantages qu'il lui procura par l'établissement des fontaines et des écoles gratuites de dessin et de mathématiques, pendant les années de 1746 à 1750, avait tellement à cœur son éducation, que, dès l'âge de 13 ans, il le mit à même de connaître les langues grecque, latine et française. En 1749, Voltaire, passant à Reims, descendit chez le premier magistrat de la ville, M. de Pouilly, qui lui présenta son fils et le jeune Tinois, répétiteur de

ce dernier. Tinois cultivait les lettres; il plut au patriarche de Ferney, qui le prit pour secrétaire et lui fit copier sa tragédie de *Catilina*, que l'on dit avoir été achevée à Reims. Nommé lieutenant des habitants de cette ville, en 1782, Levesque de Pouilly marcha sur les traces de son père. Il eut de fréquents entretiens, l'année suivante, avec William Pitt, Elliot et Wilberforce, commissaires de la Grande-Bretagne, qui étaient venus en France pour négocier un traité de commerce. Les préliminaires de paix ayant été signés le 30 janvier 1783, les négociateurs, préférant une ville de province pour y être plus tranquilles, restèrent à Reims, et c'est de là qu'ils traitèrent avec les ministres du Roi. La révolution ne lui laissant aucune sécurité pour l'avenir, Levesque quitta la France, demeura en Allemagne plusieurs années, et ne revint dans sa patrie que quand il sut qu'on pouvait y vivre sans crainte. Il se retira à Arcy-Ponsard, à six lieues de Reims, y passa presque tout le reste de sa vie, et alla finir ses jours, le 24 mars 1820, dans la ville qui l'avait vu naître. Le lendemain on porta son corps en terre; quatre personnes tenaient les coins du drap, huit ou dix autres suivaient et composaient tout le deuil d'un ancien magistrat, d'un habitant dont le nom sera toujours en vénération dans la ville de Reims. Lévesque de Pouilly publia : I. *Éloge de M. Rogier de Mauclin*, lieutenant des habitants de la ville de Reims, Reims, 1755. II. *Vie de Michel de l'Hôpital*, chancelier de France, Londres, David Wilson, et Paris, de Bure, 1764, in-12. III. *Mémoire pour les officiers du bailliage et siège présidial de Reims*, Reims, 1766, in-4° et in-8°. IV. *Éloge de Charles*

Bonnet, imprimé en Allemagne. V. *Théorie de l'imagination*, Paris, 1803, in-12. Il y a de lui, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XXXIX, pages 566 et 590, deux Mémoires sur la naissance et les progrès de la juridiction temporelle des églises, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au commencement du XIV^e siècle (1770). On trouve une courte notice sur Lévesque de Pouilly dans l'*Annuaire de la Haute-Marne*, 1821. L—C—J.

LEVIEL (PIERRE), XXIV, 379-80. *Voy.* VIEL ou VIEL (*Pierre Le*), XLVIII, 427. C'est le même personnage.

LEVIRLOYS. *V.* VIRLOYS (*Le*), XLIX, 223.

LEVIS (l'abbé JACQUES-EUGÈNE DE), naquit le 2 juillet 1737, à Crescentino, d'une famille très-ancienne et qui avait long-temps exercé le notariat. Après les études de rhétorique faites dans sa patrie, Eugène fut envoyé au séminaire de Verceil, puis ordonné prêtre. Revenu dans sa famille, il fut nommé directeur de l'hôpital. La découverte que l'on fit alors des anciennes villes de *Ceste*, de *Quadrata* et d'*Industria* (1), excita au plus haut degré sa curiosité. Venu à Turin, en 1768, il publia : I. *Lettere didattiche*, vol. in-8°, à l'usage des antiquaires. Ces lettres lui firent beaucoup d'honneur, et le conduisirent à des études plus sérieuses sur les manuscrits sacrés. II. En 1779, il publia : *De sanctæ Priscille senioris cæmeterii urbani commento*, ad D. Andream Joanetti cardinalem bononiensem archiepiscopum, *Eugenius de Levis*, Turin, de l'impr. royale, in-4°. Cette critique d'un tel monument fut considérée comme très-

(1) *Voy.* la carte de d'Anville et de Durandi, *del Piemonte cispadano*, et la *Storia della vercellese letteratura ed arti*, 1824.

hardie, quoique fondée. III. *Collection des anciennes inscriptions trouvées dans les états du roi de Sardaigne* (en italien), Turin, de l'impr. roy., 1781, in-4°. IV. En 1784, la seconde partie de cette intéressante collection valut à l'auteur un diplôme de citoyen turinois et d'antiquaire royal pour les monuments ecclésiastiques, avec la protection du roi Victor-Amédée, ce qui le mit à même de publier, en 1789 : V. *Anecdota sacra, sive Collectio omnis generis Opusculorum veterum sanctorum patrum, virorum illustrium, rerum theologicarum, historicarum, chronicarum, necrologiarum et diplomatum, per diversas Pedemontii provincias, Augustam Prætoriam et Valesiorum Rempub.*, etc., Turin, vol. in-4°. Cet ouvrage curieux ne fut pas non plus à l'abri des critiques; mais l'auteur ne se découragea point. En 1797, il publia : VI. *Sancti Willelmi divionensis abbatis, et Fructuariæ pedemontanæ fundatoris opera*, etc., Turin, vol. in-4°. Le départ de son souverain, en 1798, l'occupation française du Piémont, qui fut définitive après la bataille de Marengo, en juin 1800, mirent Levis dans une triste position. Cependant, en 1801, il publia : VII. *Antiqua Cisalpinae Reipublicæ historica monumenta, cura et diligentia sacerdotis Eugenii de Levis collecta*, Turin, in-4°. Enfin, en 1809 : VIII. *Veri fasti del glorioso santo Emidio, primo vescovo d'Ascoli e martire, protettore nei terremoti* (2), *racolti dal sacerdote de Levis, già antiquario ecclesiastico*, Turin, vol. in-8°. Cet infatigable historien mourut à Turin, en 1810. On trouva chez lui plus de 25 manuscrits, entre

autres, *Lettera critica alsig. barone Vernazza intorno alla vita di Deonigi arcivescovo di Milano estratta dei Codici della Novalesa*. Levis démontre, dans cette lettre, que Vernazza n'était qu'un plagiaire méprisable. G—G—Y.

LEVIS (le Père JEAN-AUGUSTIN de), frère du précédent, naquit à Crescettino le 5 novembre 1740, et, après avoir reçu sa première éducation dans sa patrie et s'être distingué aux examens de rhétorique, il fut reçu novice chez les Augustins de la Congrégation lombarde, à Casal de Montferrat. Levis se distingua aussi dans ses études de philosophie et de théologie, et, ayant été promu au sacerdoce, il fut nommé professeur, puis définiteur général. Au moment de la suppression des ordres religieux en Piémont, par ordre du gouvernement français, en 1802, il était prieur du couvent de Casal. Ses connaissances en physique et en histoire naturelle le firent admettre dans plusieurs académies, notamment, en 1793, à celles de Turin et de Mantoue. Il publia plus de trente opuscles très-intéressants. Dégouté du gouvernement français, il composa, dans ses derniers jours, des brochures politiques qu'on peut lire dans le tome IV de la *Storia della vercellese letteratura*. Levis mourut à Casal de Montferrat, en 1805, n'ayant qu'une modique pension de 600 francs sur le trésor. On a de lui : I. *De Levis P. Johannis, S. Theologiæ lectoris crescentinensis, expositio Eucharistici cantici Te Deum quem publice defendendum proposuit in ædibus Sanctæ-Crucis Casalis die 13 martii 1771*, Vercell, 1 vol. in-4°. II. *Orazione funebre in lode del re Carlo-Emanuele III, Asti, 1773*. III. *Lettere diverse sopra la nebbia, del 1783, che nell'estate danneggiò l'Italia*, ouvrage inté-

(2) Ce livre est dédié au maire de la ville de Pignerol. Les vallées de Saint-Martin et autres étaient alors affligées par des tremblements de terre qui se prolongeaient pendant plusieurs mois. Voy. le rapport de l'abbé Vassalli, physicien, à l'Académie de Turin.

ressant, inséré dans le tome X des actes de l'Académie des sciences de Turin. IV. *Relazione della meteora ignea comparsa nel 1784* (dans le même tome X des actes de l'Académie). V. *Scherzo sul magnetismo, 1793* (dans le journal scientifique de Milan). L'auteur propose l'aimant pour certaines maladies. VI. *Riforma degli studj dedicata al conte Graneri ministro dell'interno, 1793*. Dans ce projet de réforme, l'auteur parle des moyens d'établir l'uniformité de l'enseignement, et propose d'obliger le clergé régulier et séculier à faire ses études à l'Université de Turin. VII. *La Pirenta di Murifengo*. En 1793, on découvrit dans ce village des eaux thermales, que Levis a rendues utiles. VIII. *Difesa del re Vittorio e del cardinale Costa d'Avigliano per la intrepresa guerra contro la Francia in seguito della pastorale, pubblicata 12 giugno 1792*, Turin. G—G—Y.

LÉVIS (PIERRE-MARC-GASTON, duc DE), fils du maréchal de ce nom, naquit en 1764. Il était, au moment de la révolution, grand-bailli de Senlis, maréchal-de-camp et capitaine des gardes de Monsieur (Louis XVIII), et dut peut-être à ses rapports avec ce jeune prince ces opinions, ou plutôt ces velléités libérales, qui lui firent accueillir favorablement les premières réformes de la révolution. Élu député à l'Assemblée constituante, par la noblesse du bailliage de Senlis, il suivit les oscillations de la politique de son royal patron, votant fréquemment avec le côté gauche, mais non uniformément et systématiquement. D'abord, il ne se réunit point à la minorité de la noblesse, et, le 12 mai, avant la formation des États-généraux en une seule assemblée, il protesta, dans la chambre de son ordre, avec quinze de ses collègues, contre les

opérations de la majorité, qui, sans considérer que l'absence de la noblesse de Paris et de quelques autres bailliages rendait ses délibérations incomplètes, suivait avec ardeur le plan qu'elle s'était formé. Un autre motif déterminait encore l'opposition du député de Senlis : des doutes s'étaient élevés sur la régularité de la nomination du duc d'Orléans, et il fallait, suivant le duc de Lévis, attendre, pour prendre un parti, que les pouvoirs fussent vérifiés. Le 23 mai, la majorité de la chambre ayant arrêté qu'il serait adressé au tiers-état une déclaration portant que la noblesse ferait abandon de ses privilèges pécuniaires, il annonça, au nom de la noblesse de son bailliage, qu'elle était résolue à cet abandon, mais qu'elle le subordonnait à l'établissement de la constitution. Dans le cours de la session, on le vit, en plusieurs circonstances importantes, se séparer du côté gauche. C'est ainsi que, le 1^{er} août, il s'opposa à la publication d'une déclaration des droits, qui, selon lui, était inutile, et capable de devenir dangereuse parce que l'ignorance pourrait en abuser. Il voulut ensuite que cette déclaration, si l'on était absolument décidé à en rédiger une, fût imprimée à la suite de la constitution, au lieu de la précéder, et fût regardée non comme une loi qui ordonne, mais comme un traité succinct des droits et des devoirs du citoyen français. Quelques jours après, il opposa à l'emprunt demandé par Necker le vœu des cahiers, qui défendait expressément à tous les députés d'en consentir de nouveaux avant l'établissement de la constitution. « Mais, ajouta-t-il, l'état est près de sa ruine; le laissons-nous périr? Non sans doute; nous avons des fortunes considérables; que nos biens servent de sû-

« reté aux prêteurs, et nous aurons
 « ainsi concilié nos mandats et nos
 « serments avec les moyens de sau-
 « ver l'état. » Dans la discussion sur
 la liberté de la presse, l'Assemblée
 ayant voté, le 23 août, un article
 portant que chacun était libre de pu-
 blier ses opinions, *pourvu que la ma-
 nifestation ne troublât pas l'ordre pu-
 blic établi par les lois*, le duc de Lé-
 vis essaya le lendemain de faire révo-
 quer cette disposition qui, disait-il,
*soumettait les actions à la plus terri-
 ble inquisition*. Rappelé à l'ordre par
 plusieurs membres, il n'en proposa
 pas moins un article tendant à affran-
 chir de toute entrave la liberté de la
 presse. Il voulait que tout homme,
ayant le libre exercice de la pensée,
 eût le droit de manifester ses opi-
 nions, *sous la condition de ne pas
 nuire à autrui*. Le 24 septembre, il
 déposa sur le bureau, en don patrioti-
 que, un brevet de pension de 1,200
 liv., prix des longs services d'un mi-
 litaire. Le lendemain, il s'opposa à ce
 que l'Assemblée acceptât la dédicace
 des œuvres de Voltaire, par Palissot.
 « Les dédicaces encouragent les ta-
 « lents, dit-il; mais celle qui vous est
 « faite par un homme qui s'empare des
 « ouvrages d'un auteur mort, après
 « avoir eu de très-longes démêlés avec
 « lui, ne peut favoriser les talents. »
 L'Assemblée décréta que désormais
 elle ne recevrait plus aucune dédicace.
 Lors de l'affaire du malheureux Pa-
 vras, Levis demanda que le comité des
 recherches de l'Assemblée se concertât
 avec celui de la ville pour répandre le
 plus grand jour sur une cause si grave;
 mais la proposition fut rejetée. Le 13
 mars 1790, il vota pour l'amende-
 ment de Pison du Galand, qui de-
 mandait qu'on n'accordât la liberté et
 le recours contre les auteurs de dé-
 tentions arbitraires, qu'aux prison-

niers sur lesquels il n'y avait point de
 plaintes rendues en justice. Le 15 mai,
 à l'occasion des différends entre l'An-
 gleterre et l'Espagne, il proposa de
 déclarer que la France n'entrepren-
 drait aucune agression, mais qu'elle
 saurait défendre ses droits avec tout
 le courage d'un peuple libre et toute
 la puissance d'une grande nation. Le
 lendemain, il présenta une opinion
 approfondie sur la question de délè-
 guer au roi le droit de paix et de
 guerre; réclama le 24 février 1791,
 pour Mesdames, tantes de Louis XVI,
 le droit de voyager, et s'éleva contre
 l'amendement d'Alexandre de La-
 meth, tendant à ce que le roi empê-
 chât sa famille de sortir de France.
 La même année, le duc de Lévis, re-
 connaissant trop tard qu'il aurait dû,
 moins qu'un autre, se jeter dans les
 rangs des ennemis de l'antique monar-
 chie, termina la série de ses travaux
 législatifs, et signa les protestations
 de la minorité contre les innovations
 révolutionnaires. Cependant, le comte
 de Provence, qui effectua son heu-
 reuse évasion vers Coblenz, ne
 voulut pas mettre dans la confiance
 de son projet le duc de Lévis, bien
 qu'il fût son capitaine des gardes. Il
 est assez piquant de lire, dans la *Re-
 lation* de ce voyage, écrite par
 Louis XVIII, et qui fut publiée en
 1823, la manière aigre-douce dont le
 monarque, bel-esprit, s'exprime à ce
 sujet (1). Le moment vint où le duc

(1) « Il n'était pas onze heures quand je sor-
 tis des Tuileries, et j'en étais bien aise, parce
 que j'espérais que le duc de Lévis, qui me
 reconduisait ordinairement les soirs, ne se-
 rait pas encore arrivé. Je le désirais pour deux
 raisons : 1^o parce que je ne me souciais pas
 qu'on fit des questions qui, tout éloignées
 qu'elles fussent, auraient pu m'embarrasser;
 2^o parce que j'étais dans l'usage de causer as-
 sez long-temps avant que de me coucher, et
 que je craignais en me couchant tout de
 suite, comme cela était nécessaire, de lui

de Lévis fut obligé de quitter lui-même la France; il ne le fit toutefois qu'après la journée du 10 août 1792, et se rendit à l'armée des princes, où il voulut servir comme simple soldat. L'Angleterre devint ensuite son asile; et, désormais irrévocablement dévoué à la cause du drapeau blanc, il prit part à la déplorable tentative de Quiberon, où il fut dangereusement blessé. Plus tard, dans une lettre au *Conservateur* (août 1819), qui fut insérée dans tous les journaux royalistes, il donna des détails curieux sur cette époque de sa vie. Deux fois, dans cette courte expédition, il dut son salut au dévouement des paysans bretons qu'il commandait. Blessé à l'affaire du 16, il fut relevé par l'un d'eux, et porté sur ses épaules hors du champ de bataille, au milieu des balles et des boulets. Lorsque le fort Penthièvre fut surpris, le duc de Lévis était hors d'état de combattre. « Soutenu, dit-il, par deux de ces braves gens, je gagnai avec peine le petit port d'Orange. Les dernières embarcations venaient de partir, plusieurs bateaux, trop chargés,

donner quelques soupçons. Mon attente fut trompée; il me fit même remarquer une exactitude dont je l'aurais volontiers dispensé. Je me possédai cependant, et je causai tranquillement avec lui tout le long du chemin. En arrivant chez moi, je commençai à me déshabiller; il en parut surpris. Je lui dis que j'avais mal dormi la nuit précédente, et que je voulais m'en dédommager. Il se paya de cette raison; j'achevai ma toilette, et je me mis au lit. Avant d'aller plus loin, il est bon d'observer que mon premier valet couchait toujours dans ma chambre, ce qui semblait être un obstacle à ma sortie, à moins de le mettre dans ma confiance. Mais je m'étais assuré, par une répétition faite deux jours auparavant, que j'avais beaucoup plus de place qu'il ne m'en fallait pour me lever, allumer de la lumière et passer dans mon cabinet, avant qu'il fût déshabillé et revenu dans ma chambre. A peine était-il sorti, je me levai, je refermai les rideaux de mon lit, etc. »

« s'étaient enfoncés, et déjà la mer avait rejeté ces cadavres : une multitude consternée couvrait la jetée. « Un seul canot anglais était à portée de la voix ; mais il se tenait au large, de peur d'être submergé par le grand nombre de ceux qui s'y seraient précipités. Dans ce moment, un de ceux qui m'accompagnaient crie : « Approchez, nous ne demandons pas que vous nous preniez à bord, embarquez seulement notre commandant qui est blessé. » Un porte-drapeau du régiment d'Hervilly ajoute : « Sauvez mon drapeau, et je meurs content. » De telles paroles commandent la confiance. L'officier (2) qui montait le canot était digne de les entendre; il n'hésite pas, il approche, on me glisse le long du drapeau. Personne ne tente de me suivre : héroïque « résignation trop mal récompensée. » De retour en Angleterre, où, dans le cours de sa vie, Lévis fit cinq voyages, et où il passa huit années consécutives, il en apprit la langue comme la sienne, et parcourut dans tous les sens ce pays si intéressant pour le publiciste et pour le philosophe. Aussi, mettant à profit les trop longs loisirs de son émigration, il amassa pendant ce séjour les matériaux d'un ouvrage intitulé : *De l'Angleterre au commencement du XIX^e siècle*, dont il publia le premier volume en 1814 (in-8°); les trois autres devaient paraître successivement, mais cette promesse n'a pas été accomplie. Ce premier volume comprend une description exacte des villes de l'Angleterre, de ses monuments, de son industrie et de ses institutions. Peu de temps après la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, l'*Oraison*

(2) C'était le capitaine, depuis amiral Keats.

funèbre de ces deux augustes victimes, que Lévis fit imprimer à Londres, lui valut le suffrage de tous les royalistes comme de tous les hommes de goût. Revenu en France, peu de temps après le 18 brumaire, il s'y tint à l'écart, uniquement occupé de chercher dans la littérature un noble dédommagement à la perte de sa fortune. Il publia plusieurs écrits aussi remarquables par la finesse des pensées que par la pureté du style, et surtout par ce talent d'observation, ce ton d'urbanité que donne une parfaite connaissance du monde. Ses relations avec le vieux maréchal de Richelieu lui avaient procuré, sur Louis XIV et sur le règne de son successeur, des renseignements curieux, et qu'il a reproduits avec beaucoup d'intérêt dans son livre des *Souvenirs et Portraits*, publié en 1813 (3). La cen-

sure impériale l'obligea de supprimer les parties les plus piquantes de ce recueil; mais l'auteur en dédommagea le public dans une 2^e édition, qui parut en 1815. Dans sa préface, il annonce que son but a été la solution du problème que bien des gens croient difficile à résoudre : *Composer un ouvrage, sur les personnes, qui soit sans malignité, et qui cependant ne paraisse pas insipide*. Ce but, on peut le dire, a été complètement atteint. Le duc de Lévis fait encore connaître, dans cette préface, les droits qu'il pouvait avoir à la confiance de ses lecteurs, en leur offrant un livre du genre de ses *Souvenirs*. « Dans ces ouvrages, dit-il, « comme la plupart des faits doivent « être nouveaux, ou du moins pré- « sentés avec des circonstances nou- « velles, il est clair que l'on ne sau- « rait remonter aux sources. Ainsi, la « seule garantie que le lecteur puisse « avoir est la confiance que l'auteur lui « inspire. Il s'informe donc moins de « son talent que de son caractère, de « son rang dans le monde, et surtout « de la facilité qu'il a eue de connaître « les événements qu'il raconte. Sans « le bouleversement révolutionnaire, « on ne serait pas forcé d'indiquer ici « les droits à la créance publique de « celui qui a composé ce livre; sa si- « gnature suffirait, mais l'époque de « ce grand changement étant déjà an- « cienne, il devient nécessaire de dire « qu'élevé à la cour, il n'y était point « inférieur aux personnes du rang le « plus élevé; excellente position pour « observer de tels hommes, dont on « ne fera jamais de portraits ressem- « blants, en les regardant de bas en « haut, ainsi que les ont vus la plu-

(3) « Comme il (le maréchal de Richelieu) « se sentait la force nécessaire pour faire le « service de premier gentilhomme de la « chambre, dit le duc de Lévis dans le *Por- « trait* de ce personnage célèbre, il alla s'éta- « blir à Versailles le 1^{er} janvier 1781. Mais la « reine n'aimait point les vieillards; elle é- « coute avec complaisance ceux qui, uni- « quement pour lui plaire, prétendirent que « le maréchal radotait; en général, elle favo- « risait beaucoup trop ce ton moqueur sans « esprit qui s'introduisit vers ce temps-là à « la Cour. Le fait est que le maréchal de Ri- « chelieu était plus sensé et plus aimable que « les railleurs. Il n'en fut pas moins délaissé. « Pour moi, je mis à profit cet abandon gé- « néral, et je passais souvent des soirées « presque solitaires avec lui; j'y recueillais « des renseignements curieux sur les derniè- « res années de Louis XIV, et je les préfé- « rais aux plaisirs bruyants des réunions les « plus brillantes de la Cour. Je me plais en- « core aujourd'hui, en 1812, à transmettre « ces détails sur ce qui se passait, il y a pré- « cisément cent ans, à la Cour de Louis-le- « Grand, détails que je tiens d'un témoin de « cette importance; car le maréchal de Ri- « chelieu n'était pas seulement contemporain « de ce prince; Madame de Maintenon, amie « intime de son père, et qui lui avait fait « épouser une de ses parentes, l'avait admis « dans sa société intime. Le roi, qui conser- « va toute sa vie une grande reconnaissance

« pour le cardinal de Richelieu, qu'il regar- « dait avec raison comme le restaurateur de « l'autorité royale, était favorablement dis- « posé pour toute sa famille, etc., etc. »

« part de ceux qui ont essayé de les
 « peindre. Il serait pénible d'avoir à
 « se rappeler le souvenir de ces avan-
 « tages de rang, lorsqu'ils n'existent
 « plus, si ce revers était causé par
 « notre faute; mais, lorsqu'il est pu-
 « rement accidentel et que l'on a de
 « la modération et quelque dignité
 « dans le caractère, on parle de ces
 « distinctions avec aussi peu d'émo-
 « tion que de celles des temps passés;
 « car le sort, maître absolu des con-
 « ditions, ne peut rien sur l'homme :
 « il le fait décheoir sans le dégrader,
 « le fait tomber sans l'avilir. » Cette
 manière de parler de soi, dans un li-
 vre, n'appartient pas à tout le monde
 et dénote un noble caractère. Les *Sou-
 venirs* avaient été précédés d'un autre
 ouvrage, qui a eu cinq éditions, inti-
 tulé : *Maximes et Réflexions sur diffé-
 rents sujets*, 2^e édit., 1808, 2 vol. in-12;
 5^e édit., 1825, in-32. C'est un recueil
 d'observations de mœurs et une suite
 de portraits à la manière de La Roche-
 foucauld et de La Bruyère. La touche
 de Lévis est assurément moins énergi-
 que et moins précise que celle de ces
 deux grands peintres, mais elle est
 souvent aussi spirituelle et toujours
 élégante et facile. Ce que l'on y admire
 surtout, c'est que, dans un genre où
 l'épigramme est en quelque sorte
 obligée, jamais la satire ne dégénère
 en sarcasme ou en causticité. La phi-
 losophie du duc de Lévis ne fait grâce
 à aucun des travers qui se trouvent
 sur son chemin, mais il y a dans ses
 censures de la bonhomie, de l'in-
 dulgence et un ton de modération.
 C'est dans ce livre que, parmi tant
 de choses remarquables, on trouve
 cette maxime si admirable dans sa
 concision et si bien placée sous la
 plume d'un homme de si antique li-
 gnage : *Noblesse oblige*. Il publia en-
 suite les *Voyages de Kang-hi*, ou

Nouvelles lettres chinoises (Paris, 1812,
 2 vol. in-12), ouvrage qui, suivant
 l'expression d'un académicien (Roger),
 « a fait si heureusement reparaître la
 « vivacité et les saillies du Persan
 « Usbeck, sous le masque et les vête-
 « ments du Chinois Kang-hi. » La
 même année, le duc de Lévis, quit-
 tant le rôle d'observateur moraliste
 pour aborder le genre du roman,
 donna la suite des *Quatre Facardins
 et de Zénéide* (dans l'édition des *OEu-
 vres d'Hamilton*, publiée par Re-
 nouard); enfin, en 1813, une *Notice
 sur Senac de Meilhan* (en tête de l'é-
 dition des *Portraits et Caractères*).
 Tels étaient déjà les titres littéraires
 du duc de Lévis quand la Restaura-
 tion le rendit aux honneurs de la
 cour et à l'agitation de la vie politi-
 que. Il fut compris, le 4 juin 1814,
 dans la première promotion de pairs,
 et devint, pendant la session, succes-
 sivement président et secrétaire de di-
 vers bureaux de la Chambre. Chargé
 du rapport sur le projet de loi qui
 fixait la liste civile, il en proposa l'a-
 doption, sauf quelques légères modi-
 fications. Nommé, après les Cent-
 Jours, président du collège électoral
 du Pas-de-Calais, il fut accueilli avec
 une extrême bienveillance dans cette
 province de l'Artois, dont son père,
 le maréchal, avait été durant vingt
 ans gouverneur et où il avait laissé
 les souvenirs les plus honorables. A
 l'ouverture de la session de 1815, Lé-
 vis s'annonça dans la séance du 12
 oct., comme étant porteur de la déclara-
 tion de deux pairs, MM. de Polignac
 et de Labourdonnaie, qui n'avaient
 voulu prêter le serment à la charte
 qu'avec restriction. L'assemblée refusa
 d'en entendre la lecture. Nommé mem-
 bre de l'Académie française, le 21
 mars 1816, lors de la réorganisation
 de l'Institut, il put regretter de se

voir académicien par ordonnance, lui à qui l'on ne pouvait contester ses titres pour y entrer par élection. Au surplus, il fut un académicien zélé, et, dans plusieurs occasions il parla, au nom de ce corps, avec autant d'esprit que de convenance. Le 30 novembre 1817, il fit, en qualité de directeur de l'Académie, les réponses d'usage à Laya et Roger, récipiendaires. Il insista sur le courage qu'avait montré dans la révolution l'auteur de *l'Ami des lois*. Son discours produisit une vive sensation ; plusieurs fois il fut interrompu par les applaudissements unanimes de l'assemblée, et Lally-Tollendal dit en sortant : « M. de « Lévis a fait obtenir un bien honora- « ble triomphe à M. Laya. » Quand vint le tour de Roger, on remarqua que le duc de Lévis insista sur l'exquise politesse qui distinguait Suard et son successeur, et s'attacha à prouver combien cette politesse, *peut-être*, ajoutait-il, *trop généralement négligée aujourd'hui*, jette de charme dans les relations particulières de la société. On trouva qu'il appartenait au duc de Lévis de donner ces sortes de leçons, parce que peu d'hommes de lettres étaient aussi bien que lui capables de les appuyer de leur exemple. Assidu aux séances particulières de l'Académie, il lut, dans celle du 4 juillet 1821, trois actes de sa tragédie de *la Mort de Henri IV*, composée en 1812, et qui n'a jamais été représentée ni imprimée. Lorsqu'en 1815, il avait donné la seconde édition de ses *Souvenirs et Portraits*, il annonça que les objets importants qui allaient être soumis à la Chambre des Pairs réclamaient toute son attention, et le feraient renoncer, du moins, à s'occuper de littérature. En effet, depuis cette époque, il prit part à toutes les discussions de finances et d'économie

politique, soit à la tribune, soit en publiant divers écrits qui furent fort remarqués ; entre autres : *Considérations sur les finances* (Paris, 1816, in-8°) ; *Observations sommaires sur le budget de 1818 et sur le moyen de rendre la répartition de l'impôt moins défectueuse* (1818, in-8°) ; *Des emprunts de 1818* (1818, in-8°) ; matières arides, mais que l'auteur sut rendre intéressantes, en y mêlant des vues de l'ordre le plus élevé, présentées avec une élégante lucidité de style. Il fit partie de diverses commissions, qui posèrent à cette époque les bases du crédit public de la France, en faisant adopter le système des emprunts combinés avec des engagements régulièrement remplis et un solide amortissement. Il reproduisit les principes exposés dans sa brochure, lors des débats sur le budget de 1818, qu'il avait été appelé à discuter dans des conférences particulières, antérieurement à la session, et il en vota l'adoption sans amendement. « Ce n'est pas, dit-il, « la volonté qui manque au gouver- « nement pour effectuer des écono- « mies aussi importantes à l'accroisse- « ment du crédit ; il s'en occupe « avec ardeur. Mais il faut inven- « ter l'instrument qui, avec moins de « dépense, fera le même travail ; et « cette recherche exige des soins et « des méditations d'autant plus pénibles, que les ministres, à cet égard, « ne peuvent guère demander conseil « à ce qui les entoure. » Nommé membre du conseil-privé, par ordonnance du 19 septembre 1816, il présida en cette qualité la commission chargée d'examiner l'opération des rentes confiées à Ouvrard, et qui conclut unanimement au maintien intégral de tous les résultats du traité fait, par Napoléon, avec ce fournisseur. Les conséquences politiques de l'ordonnance du

5 sept., qui donna, dans la Chambre des Députés, la majorité au parti révolutionnaire, placèrent tout naturellement le duc de Lévis dans l'opposition royaliste. C'est ainsi que, le 4 mars 1819, chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la fixation de l'année financière, il conclut au rejet, et proposa des vues d'amélioration pour la répartition de l'impôt. Vers le même temps, il avait encore publié une brochure intitulée : *De l'état du crédit public au commencement de l'année 1819* (Paris, in-8°). Cet écrit, court et substantiel, présentait une foule d'aperçus vrais et des conseils salutaires sur les causes de la mobilité excessive du cours des rentes, sur les moyens d'en diminuer la masse flottante, et de remédier aux inconvénients du mode alors en usage pour payer l'arriéré, enfin sur les fautes commises par la Banque de France et sur les dangers auxquels elle serait exposée en livrant l'excédant de ses capitaux à des spéculations de Bourse. Dans cette brochure, écrite du style le plus clair et le plus lumineux, l'auteur définissait le crédit public, *la morale appliquée aux finances*. « Ne promet-
« tre que ce que l'on peut tenir, te-
« nir ce qu'on a promis, ajoutait-il,
« voilà tout le secret. » Dans les discussions financières qui s'élevèrent cette année au sein de la Chambre des Pairs, le baron Louis, ministre des finances, ayant déclaré qu'il ferait percevoir, en 1819, les impôts sur le même pied qu'en 1818, quoiqu'ils eussent été diminués de 21 millions par la loi, le duc de Lévis, s'élevant contre cette singulière prétention, se prononça pour la réduction immédiate de ces 21 millions. Il n'était pas de ces membres de l'opposition que les tristes exemples de la révolution avaient rendus tellement craintifs, qu'ils vou-

lussent ôter à la nation toutes ses institutions nouvelles. Le duc de Lévis aurait désiré donner à la France un régime politique analogue à celui de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire la doter d'institutions libérales fondées sur une puissante aristocratie. C'est dans cet esprit, que, le 22 avril 1820, il fit à la Chambre une proposition tendant à ce qu'une loi autorisât la formation en majorats, sans titres, des propriétés foncières héréditairement disponibles dans les mains de leurs possesseurs. Son but, éminemment conservateur, était d'opposer une digue au morcellement de la propriété, et d'assurer la stabilité des institutions constitutionnelles, en la faisant reposer sur la propriété immobilière. Dans ses développements, il prouvait que ce morcellement indéfini devait amener l'alternative d'un gouvernement absolu et militaire ou d'une démocratie turbulente et orageuse. La Chambre des Pairs prit en considération cette proposition, qui valut à son auteur les éloges mérités du parti conservateur, mais, en même temps, souleva contre lui tous les organes de l'opinion révolutionnaire, soit à la tribune, soit dans les journaux, et fut présentée comme une tentative de contre-révolution (4). Les attaques de certains députés ayant été poussées jusqu'à la licence et jusqu'à leur faire méconnaître les égards réciproques que se doivent les membres des deux chambres, le duc de Lévis crut devoir relever, dans les journaux royalistes, « cette inad-
« vertance peu constitutionnelle, pour
« prévenir, ajoutait-il, les consé-

(4) V. le discours du général Demarçay à la séance des Députés du 24 mai 1824. — Le *Constitutionnel* avait qualifié la proposition du duc de Lévis de vœu *éminemment féodal et anti-national*.

« quences que l'on ne manquerait
 « pas de tirer, contre le premier
 « corps, de ces assertions erronées. En
 « effet, si l'on admettait que la Cham-
 « bre des Pairs se conduit avec tant
 « de déraison, il n'y aurait rien de
 « mieux à faire que de supprimer
 « cette branche parasite du pouvoir
 « législatif : ce serait, il faut en con-
 « venir, un grand pas de fait vers le
 « but que se proposent les partisans
 « plus ou moins *occultes* de l'unité
 « démocratique dont la France,
 « comme chacun sait, a déjà éprouvé
 « les bienfaits. » D'après cet antécé-
 dent, on ne s'étonna pas d'entendre,
 plus tard, le duc de Lévis appuyer
 avec beaucoup de conviction la loi du
 droit d'aînesse; puis, dans la discussion
 des divers projets relatifs aux élections,
 appeler de tous ses vœux les moyens
 de stabiliser la qualité d'électeur dans
 les familles. Ne négligeant aucune oc-
 casion de se rallier au parti royaliste,
 dont il était un des chefs d'autant plus
 influents qu'il savait toujours être mo-
 déré, il avait publié, en 1819, lors de
 la scandaleuse élection de Grégoire,
 une brochure intitulée : *De l'autorité
 des chambres sur leurs membres* (1819,
 in-8°). Dans cet écrit, il démontrait la
 nécessité de conférer aux chambres
 une autorité illimitée sur ce point, et
 citait, à l'appui de ses raisonnements,
 l'exemple de l'Angleterre. Il rappelait
 cette maxime de Blackstone sur la
 constitution anglaise : « Quiconque
 « aura été créé pair ou membre de
 « la chambre basse pourra, sur une
 « plainte portée contre lui, être jugé
 « par sa chambre respective, et dé-
 « claré *incapable et indigne d'y sié-
 « ger*. » Dans son impartialité, il con-
 venait que le royaliste qui aurait des
 intentions ouvertement hostiles contre
 la constitution établie devrait être aussi
 bien exclu de la Chambre des Députés

que le député qui aurait ouvertement
 attaqué la personne royale ou la
 royauté. Le duc de Lévis fut réfuté,
 dans la *Minerve* (novembre 1819), par
 Benjamin Constant, qui, s'appuyant
 de l'abus monstrueux d'un droit pour
 en nier l'existence, évoqua les souve-
 nirs de la Convention, laquelle avait
 usé si largement de la faculté d'expulser
 comme *indignes* ceux de ses membres
 qui se montraient rebelles à la mayo-
 rité. Le duc de Lévis jouissait alors
 d'une véritable influence politique;
 tantôt on le désignait pour le minis-
 tère des finances, tantôt pour la place
 de gouverneur de la Banque de France.
 Le 30 septembre 1820, il fut au nom-
 bre des personnages admis par le roi
 à signer l'acte de naissance du duc de
 Bordeaux. Le même jour, il fut créé
 cordon bleu. Chevalier d'honneur de
 la duchesse de Berri, il devait l'accom-
 pagner partout, en cette qualité, pen-
 dant sa grossesse. Comme il était fort
 laid, le comte Beugnot, qui plaisantait
 sur tout, dit à ce propos que *ce choix
 était fort imprudent, que la princesse
 aurait un regard*. Nommé, au mois de
 novembre suivant, président du col-
 lège électoral de la Somme, le duc de
 Levis fit sentir, dans son discours
 d'ouverture, tous les avantages que le
 parti royaliste pouvait tirer de la nou-
 velle loi des élections. « Au surplus,
 ajoutait-il, quel que soit le mode
 d'élire, jamais les habitants de la
 Somme, les loyaux Picards, n'investi-
 rent de leur confiance que des hom-
 mes probes, énergiques, et qui, re-
 poussant de toute la force de leur
 raison des doctrines insensées, con-
 fondent dans leur amour le roi, la pa-
 trie, les Bourbons et la liberté. Quant
 à lui, le roi, continuait-il, avait pensé
 qu'il n'était pas nécessaire, pour cap-
 ter leur bienveillance, de cette in-
 fluence naturelle que donnent la pro-

priété et les relations sociales; qu'il suffisait d'être connu par un inaltérable attachement à sa personne sacrée, par un long dévouement à sa cause, enfin par cette ténacité de royalisme qui vous distingue. » Ce langage fut entendu, car le collège d'Amiens ne fit que des choix royalistes. Il faudrait citer toutes les sessions législatives jusqu'en 1830 pour faire connaître tous les travaux du duc de Lévis comme homme politique. Nous ajouterons seulement que la législation française lui doit une amélioration importante : l'abolition du droit d'aubaine, qu'il provoqua et qu'il fit prononcer, au moyen de l'initiative que la Charte attribuait aux deux chambres. Jusque-là, le Code civil s'était borné à la règle de réciprocité. Lévis démontra que la liberté d'acquérir des immeubles, accordée aux étrangers, sans restriction et sans limite, ne pouvait manquer d'attirer, sous le beau ciel de la France, la consommation de leurs revenus, et de fixer leurs capitaux sur son fertile territoire. L'expérience a confirmé cette théorie. Au nom du duc de Lévis se rattache un vote non moins généreux. Lorsqu'il fut question de modifier l'article 351 du Code d'instruction criminelle, un membre ayant dit qu'il valait mieux conserver un abus en totalité que de le réformer partiellement, Lévis réfuta cette assertion, et le fit avec autant de force que d'urbanité. Il mourut à l'Élysée-Bourbon, le 15 février 1830, à peine âgé de soixante-deux ans. On peut dire que sa mort vint à propos pour lui épargner la douleur de voir une seconde fois tomber le trône des Bourbons. Il prévoyait cette catastrophe : on rapporte que, quatre heures avant de rendre le dernier soupir, il avait dicté à son fils (M. le duc de Ventadour) une lettre pour le dau-

phin, laquelle avait pour but d'appuyer un mémoire précédemment remis au roi Charles X par le duc de Lévis, et où il dépeignait le danger de suivre le système dans lequel le dernier ministère de ce monarque avait engagé la monarchie. Son corps fut porté à Picpus, pour être déposé dans le caveau de sa famille. M. Étienne, directeur de l'Académie, se proposait de prononcer, au nom de l'Institut, un discours sur le cercueil du défunt; mais, l'usage n'étant point d'en prononcer dans ce lieu, uniquement consacré à la religion, cette allocution funèbre fut seulement imprimée. L'orateur avait parfaitement apprécié, en peu de mots, « cet esprit si divers, qui embrassait la science de l'économiste et du législateur, la délicatesse de l'homme de goût et la sagacité du peintre de mœurs. » Il louait surtout en lui « l'homme de bien, l'excellent confrère, qui ne fut jamais qu'homme de lettres à l'Académie, et fut toujours moraliste à la cour. » Le duc de Lévis eut pour successeur à l'Académie M. Philippe de Ségur. Il laissait un fils, le duc de Ventadour, aide-de-camp de M. le dauphin, et qui, sans les événements de 1830, eût hérité de sa pairie; et une fille, qui a épousé le marquis de Nicolaï. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a du duc de Lévis : I. *La Conspiration de 1821, ou les Ju-meaux de Chevreuse*, dont il n'avait paru que les deux premiers volumes à la mort de l'auteur; mais la suite était achevée, et a dû se retrouver parmi ses papiers. II. *Éloge de M. le comte de Greffulhe*, prononcé, durant la session de 1820, à la Chambre des Pairs. III. *Considérations sur la situation financière de la France et sur le budget de 1825* (in-8°), brochure qui contenait des vues neuves, élevées,

et qui fit une grande sensation. IV. Son dernier écrit, imprimé quelques semaines avant sa mort, est une *Lettre sur la méthode Jacotot*, qui lui paraissait une plaisanterie beaucoup trop prolongée... Lady Morgan rapporte, dans l'ouvrage qu'elle a publié sur la France, une anecdote piquante sur la famille du duc de Lévis. Cette antique maison a, dit-on, la prétention de descendre de la tribu de Lévi. Pour en consacrer la tradition, un des ancêtres du noble pair l'aurait fait consigner dans un tableau que lady Morgan assurait avoir vu dans le château de Lévis. Il représente la vierge Marie disant à un personnage qui est devant elle, la tête nue : « Mon cousin, couvrez-vous. » A quoi celui-ci répond : « Ma cousine, c'est pour ma commodité. » Les auteurs de la *Biographie des Quarante* ont relevé cette anecdote dans l'épigramme suivante :

Tu triomphais, ô chaste Académie,
Ce jour déjà si loin de nous,
Où tu reçus, dans ta couche endormie,
Le seigneur de Lévis pour quarantième époux.
Jamais l'éclat dévot d'un cierge
A plus sainte union ne servit de fanal;
Chacun semblait redire : O pacte virginal !
Il est juste d'unir le cousin de la Vierge
A la fille d'un cardinal.

D—R—R.

LEVRAULT (LAURENT-FRANÇOIS-XAVIER), imprimeur célèbre de Strasbourg, naquit dans cette ville, en 1763, d'une famille protestante, et y reçut une éducation soignée. Dans le temps même où il achevait ses études à l'Université, son père lui fit apprendre l'art du typographe, et cette circonstance influa sur tout le reste de sa vie. Son premier essai fut une thèse qu'il soutint contre la torture avant qu'elle fût abolie, par la générosité de Louis XVI; cette composition lui fit beaucoup d'honneur. Devenu avocat au conseil souverain d'Alsace, il obtint un emploi im-

portant dans les bureaux de l'intendance, et fut ensuite conseiller du roi, puis avocat-général au siège royal et prévôtal, échevin et membre du Conseil des Trois-Cents de cette espèce de république dont Strasbourg avait du moins conservé les formes. En 1789, Levrault se montra d'abord partisan des innovations, et fut successivement substitut du procureur de la commune, et procureur-syndic du département. C'est en cette dernière qualité qu'il provoqua, en 1792, contre la révolution du 10 août, une protestation énergique qui resta sans effet, comme dans tous les autres départements où il en fut signé de pareilles, mais qui attira sur Levrault de funestes persécutions. Suspendu de ses fonctions par les commissaires de l'Assemblée, au nombre desquels se trouvait le fameux Carnot, il n'échappa que par la fuite à un mandat d'arrêt et de transfert à Paris, où il serait infailliblement arrivé au moment des massacres de septembre. Mieux avisé, il se sauva, se tint caché d'abord dans l'intérieur, puis en Suisse, où il resta tant que dura le système de terreur. Pendant ce temps il travaillait comme simple ouvrier dans une imprimerie de Bâle, et ne revint dans sa patrie qu'après la chute de Robespierre. Rentré dans les fonctions publiques après le 18 brumaire, il fut membre du conseil-général du département du Bas-Rhin, puis adjoint au maire de Strasbourg, et, en 1809, inspecteur de l'Académie de cette ville. Nommé conseiller de préfecture en 1811, il remplit souvent les fonctions du préfet Marnezia qui avait pour lui beaucoup d'estime. Il était en outre membre de la Chambre de commerce, et chaque année secrétaire du conseil-général du département. La restaura-

tion ayant trouvé Levrault comblé de tous ces témoignages de la faveur du public et du gouvernement, y ajouta encore, en lui accordant la décoration de la Légion-d'Honneur, en le nommant en 1816 président de l'assemblée électorale du Bas-Rhin, et en le faisant un peu plus tard recteur de l'Académie. C'est dans cet emploi qu'il se montra l'un des plus ardens propagateurs du système d'enseignement mutuel, et qu'il fit rédiger en allemand des tableaux de lecture et d'histoire, tirés de l'ouvrage de Bredow, intitulé : *Aperçu des événements les plus remarquables de l'histoire universelle*. Tout en remplissant avec beaucoup de zèle ces différentes fonctions, Levrault, secondé par une épouse du plus haut mérite, dirigeait avec un grand succès la maison de librairie et d'imprimerie qu'il avait fondée et qui lui survit encore. Il mourut à Strashourg, le 17 mai 1821, généralement regretté.

M—D j.

LEVRIER (ANTOINE-JOSEPH), naquit à Meulan le 5 avril 1746, fils du lieutenant-général au bailliage de cette ville, fit des études soignées dans la capitale, fut reçu avocat au parlement, en 1766, et jugé digne de remplacer son père, lorsque celui-ci mourut, en 1781. Il exerça ces importantes fonctions jusqu'à la révolution. Quel que fût son éloignement pour les discussions politiques, Levrier crut devoir publier, en 1788, sous le titre de *Mémoire sur les formes qui doivent précéder et accompagner la convocation des États-Généraux*, un écrit fort remarquable par la prévoyance et la sagesse des vues. Depuis cette époque, il fut le jouet de toutes les agitations qui survinrent, et subit plusieurs mois d'arrestation sous le règne de la terreur. Suppléant, commissaire du

roi au tribunal criminel de la Somme, en 1791, puis juge-président au tribunal civil d'Amiens, et enfin, conseiller et président en la cour royale jusqu'en 1816, il obtint sa retraite, en 1818, après quarante ans d'exercice. S'étant alors retiré à la Morflanc, près de Belley, il y mourut le 30 avril 1823. Pendant tout le temps de ses fonctions judiciaires, Levrier n'avait pas cessé de cultiver les lettres, surtout la science des monuments et des antiquités. Lié avec les savants bénédictins de Saint-Maur, il fit insérer, dans l'*Art de vérifier les dates*, un travail important sur la *Chronologie historique des comtes de Vexin et de Meulan*, tom. II, de l'édition in-folio, Paris, 1784, pag. 680 et suiv. Il publia plus tard un travail plus étendu où l'on trouve beaucoup d'érudition et d'exactitude, sous ce titre : *Chronologie historique des comtes de Genevois, jusqu'à l'établissement de la réformation*, en 1535, Orléans et Paris, 1787, 2 vol. in-8°. Levrier était associé-correspondant de la 3^{me} classe de l'Institut, et des Académies d'Amiens, d'Abbeville, d'Orléans, etc. Par acte notarié du 11 mars 1813, il avait fait, à la bibliothèque impériale, donation de tous les manuscrits composés ou assemblés par lui, sur l'histoire du Vexin, du Puiserai, de Meulan, Montfort, Mantes, du Genevois, etc., avec une correspondance et pièces sur les premières années de la révolution. Tous ces manuscrits, formant 20 vol. in-4°, contenus dans 24 boîtes et 27 cartons, furent envoyés, par lui, en 1818, de la Morflanc, à la bibliothèque royale, où ils restent conservés. On a encore de Levrier un *Mémoire sur le jugement par jurés*, inséré dans le *Journal des Savants* de 1790, et plusieurs articles dans le *Magasin encyclopédique*. Il a laissé inédite la

suite d'une *Histoire de Meulan*, commencée par son père, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages, qui sont probablement dans les mains de M. de la Morfanc, son neveu. — LEVRIER de *Champrion* (*Guillaume-Denis-Thomas*), son frère, né à Meulan, en 1749, fut long-temps employé à la Bibliothèque du roi, au dépôt des manuscrits, et renvoyé, sous prétexte d'incapacité, par Legrand d'Aussy, en 1798. Il obtint alors une place de commis expéditionnaire à l'administration de l'enregistrement, et mourut le 10 mars 1825. Il est auteur de quelques comédies et vaudevilles : 1° *Les Trois Cousins*, 1792, in-8°; 2° *Geneviève de Brabant*, 1793; 3° *Arlequin bon fils*; 4° *Sigisberte*, 1795; *Le bonhomme Misère*, ou *le Diable couleur de rose*, opéra-bouffon en un acte, 1799; 6° (avec M. de Chazet), *La porte fermée*, 1800. On trouve dans les *Mélanges de littérature étrangère*, quatre lettres de Métastase, traduites par Levrier. Il avait formé le projet d'une *Histoire de l'Opéra-Comique*, qui n'a pas paru. M—Dj.

LEWIS (*WILLIAM*), chimiste anglais, membre de la Société royale de Londres, mort en 1781, est auteur des ouvrages suivants : I. *Experimental examination*, c'est-à-dire, Examen analytique d'une substance métallique blanche, qui se trouve dans les mines d'or de l'Amérique espagnole, et qu'on connaît dans ce pays-là sous les noms de Platina, etc. (dans les *Transact. philosoph.*, XLVIII, 638-49, et L, 148-66). Les quatre premiers Mémoires de Lewis ont été publiés en français dans les *Observations périodiques* sur la physique, l'histoire naturelle, etc., ann. 1757 (v. TOUSSAINT, XLVI, 399). Morin en donna l'année suivante une nouvelle traduction avec des notes, sous ce titre : *La platine, l'or blanc*,

ou le huitième métal, Paris, 1758, in-12. II. *An experimental history of the materia medica*, c'est-à-dire, Analyse historique sur la matière médicale, Londres, 1760, 1768, 1784, in-4°. Cet ouvrage, qui suffit pour assurer à Lewis une réputation durable, a été traduit en français sur la seconde édition, Paris, 1775, 3 vol. pet. in-8°. — Un autre chimiste anglais, nommé aussi *William LEWIS*, mort en 1814, a composé plusieurs ouvrages fort estimés, dont les suivants ont été traduits en français : I. *Le Pharmacien moderne*, traduit par Ant. Eidous, Paris, 1749, in-12. II. *Expériences physiques et chimiques sur plusieurs matières relatives au commerce et aux arts*, trad. par Ph.-Fl. de Puisieux, Paris, 1769, 3 vol. in-12. III. *Connaissance des médicaments les plus salutaires*, trad. par Lebègue de Presle, avec des additions, Paris, 1771, 3 vol. in-8°. — **LEWIS** (*Percival*), mort en 1822 à l'âge de 64 ans, est auteur d'un ouvrage important, publié, en 1811, sous le titre de *Historical inquiries*, etc., Recherches historiques sur les forêts, avec des remarques topographiques, etc. W—s.

LEWIS (*GUILLAUME*), naturaliste et chimiste distingué, né à la Jamaïque, vers 1750, vint de bonne heure en Angleterre, où il étudia au collège de Hadley, sous le père du baron Garrow. Il entra ensuite, comme employé, à la maison de banque de Bond de Waldbrook, un des négociants qui faisaient le plus d'affaires avec les Indes-Occidentales; et, après y avoir acquis l'aplomb, la précision et l'habitude sans lesquelles il n'est point de commerçant, il prit part à diverses entreprises, qui eussent dû finir plus mal, mais dont aucune ne lui valut les profits qu'il en espérait. La première consistait à payer en argent les prin-

cipales prises de lord Keppel (1778). Cette circonstance lui fit jouer un rôle grave, lors de l'accusation dirigée contre ce marin, qu'au reste toute sa déposition tendit à justifier. Il s'embarqua ensuite, lui et ses fonds, dans une association pour la distillerie et la rectification des liqueurs; mais l'excise prélevait si bien le plus liquide du bénéfice, qu'il abandonna encore cette branche d'industrie. Ne voulant cependant point placer ses capitaux dans le quatre et demi ou l'Omnium, il se mit d'une compagnie de distillateurs de drèche, qui comptaient sur un prompt adoucissement des lois fiscales oppressives alors en vigueur, mais qui comptaient sans les deux chambres et les ministres, bien qu'ils crussent avoir au moins les deux premières pour eux. Las enfin de tous ces désappointements, Lewis renonça totalement au commerce pour ne se livrer désormais qu'aux sciences ou au loisir. Fantaisie lui prit pourtant un jour de devenir homme politique. Ce fut lors de la proposition de l'impôt sur la rente. Il avait été toujours l'admirateur du principe de Fox; pendant trois ans, il fit partie de la commission de commerce représentant Londres et ses environs, et il travailla de toutes ses forces, pour sa part, à faire échouer le bill. Il fut aussi membre des assises de Middlesex; mais une faiblesse d'ouïe, que l'âge accrut, le força de donner sa démission. Très-habile en mécanique et en chimie, c'est lui qui, pendant long-temps, remplit le poste de secrétaire honoraire de l'association pour la rectification des liqueurs; et, quand l'excise reçut la proposition d'un nouvel hydromètre, il intervint vivement dans la question, et démontra, par de nombreuses expériences devant Wol-

laston et d'autres savants illustres, la supériorité de l'instrument de Quin sur tous ceux que l'on connaissait à cette époque. Il n'était pas moins versé dans la botanique, et, à la création de la Société linnéenne, il fut un des quinze membres chargés de compléter la compagnie par l'admission de collègues choisis. Lewis mourut le 7 février 1823. Il n'a rien publié; mais il a laissé manuscrit un *Exposé des recherches et conjectures de Higgins*, exposé dont le résultat, un peu trop favorable à ce savant, serait que Higgins a fait autant pour la science que les Lavoisier et les Cayendish. Cette partialité s'excuse ou du moins s'explique, si l'on pense que Higgins avait été le maître de chimie de Lewis.

P—OT.

LEWIS (MÉRIWETHER), voyageur Nord-Américain, était né le 18 août 1774, près de Charlottesville, comté d'Albermarle, dans l'État de Virginie, où sa famille tenait un rang distingué. Ayant perdu de bonne heure son père, il reçut les premiers éléments de l'éducation sous les yeux de sa mère, et sous la tutelle de son oncle paternel, Nicholas Lewis, qui, après s'être signalé dans la guerre de l'Indépendance, consacrait son temps à ses voisins, dont il arrangeait les différends. Dès l'âge le plus tendre, le jeune Lewis se fit remarquer par son caractère hardi, entreprenant et en même temps discret. Il avait achevé ses études à dix-huit ans, et, revenu près de sa mère, il s'occupa, conjointement avec un frère cadet, du soin de la ferme que leur père leur avait laissée. Mais, quatre ans après, cette vie tranquille lui parut trop uniforme; il s'engagea, comme volontaire, dans un corps de milice que Washington, président des États-Unis, avait réuni à l'occasion des mécontentements causés

par la levée des droits d'accise, dans les parties occidentales de l'Union. Ensuite il devint successivement lieutenant, puis capitaine dans l'armée de ligne, et sa scrupuleuse exactitude le fit nommer payeur du régiment. En 1792, Jefferson (*v.* ce nom, LXVIII, 155), avait proposé une souscription à la Société philosophique américaine, pour faire explorer les sources du Missouri, traverser les monts Rocky, suivre le cours de la première rivière qui se présenterait, et arriver ainsi à la côte du Grand-Océan. Lewis, qui se trouvait à Charlottesville, demanda instamment à Jefferson d'être chargé de cette entreprise; elle ne put s'effectuer alors. Mais, en 1803, l'acte concernant l'établissement des loges de commerce chez les Indiens étant près d'expirer, Jefferson, qui était président de l'Union recommanda au Congrès, par un message confidentiel du 18 janvier, d'apporter quelques modifications à cet acte, et d'étendre ses vues aux Indiens du Missouri, en réalisant le projet de 1792. Le Congrès adopta la proposition, et vota la somme nécessaire pour son exécution. Lewis, qui, depuis près de deux ans, remplissait les fonctions de secrétaire particulier de Jefferson, renouvela ses sollicitations, et, comme ce dernier avait reconnu chez lui les qualités qui le rendaient propre à diriger une expédition de ce genre, son vœu fut exaucé. Il ne lui manquait que la pratique indispensable pour faire usage des instruments d'observation qui lui seraient remis; il partit aussitôt pour Philadelphie, où il reçut, ainsi qu'à Lancaster, siège de la fabrique d'armes, les avis des hommes expérimentés. Il était à propos qu'il s'adjoignît quelqu'un qui pût le remplacer en cas d'accident; il désigna le capitaine William Clarke,

qui fut agréé. Le 20 juin, ses instructions furent signées par Jefferson; le 5 juillet, il partit de Washington pour Pittsburg, où différens objets dont il avait besoin l'attendaient. En suivant le cours de l'Ohio, il choisit des soldats dans les différens postes militaires; Clarke le joignit à Knoxville en Kentucky: toutes les personnes qui devaient les accompagner furent réunies, avant la fin de l'année, à Saint-Louis, sur le Mississipi; mais la saison était trop avancée pour que l'on se mît en route à travers des contrées totalement inconnues. D'ailleurs, un autre obstacle força les voyageurs à retarder leur départ. La Louisiane, cédée par l'Espagne à la France, en 1800, avait, par un traité, conclu en 1803, passé des mains de cette puissance dans celles des États-Unis; les circonstances ayant empêché la France de prendre possession du pays, elle ne remplit cette formalité que pour la forme, le 30 novembre 1803, et, le 20 décembre suivant, le pavillon des États-Unis flotta sur les édifices de la Nouvelle-Orléans. Lewis et Clarke avaient projeté de passer l'hiver à Charrette, établissement le plus avancé en remontant le Missouri; le commandant espagnol de la province, qui n'avait pas encore reçu le rapport officiel des faits accomplis, fut obligé de se conformer à la politique de son gouvernement, en refusant, à des étrangers, la permission de traverser le territoire qui était sous ses ordres. Lewis alla donc hiverner à Kohokia, sur la rive gauche du Mississipi, à l'embouchure de la rivière des Bois, et vis-à-vis de l'embouchure du Missouri avec le grand fleuve. Il employa la mauvaise saison à préparer sa troupe aux travaux qu'elle allait entreprendre. Elle se composait de neuf jeunes gens de

Kentucky, quatorze soldats, deux bateliers français, un interprète et un chasseur, enfin un nègre, domestique de Clarke. De plus, un caporal, dix soldats et neuf bateliers avaient été engagés à accompagner l'expédition jusqu'au pays des Mandanes. On s'était muni d'un approvisionnement de marchandises propres à faire des échanges avec les Indiens, et d'objets nécessaires aux voyageurs. Tout cela fut embarqué, avec les hommes, sur trois grands canots couverts, auxquels on joignit deux pirogues ouvertes. Deux chevaux devaient être conduits à la main le long de la rivière, afin d'apporter au camp le gibier, ou de transporter les chasseurs en cas de disette. Le 14 mai 1804, on se mit en route en remontant le Missouri; de temps en temps, des partis à pied ou à cheval faisaient des excursions. Au commencement de juin, on arriva chez les Osages, ensuite chez les Pannis et les Ottos; en septembre chez les Sioux. Le temps était encore assez beau; tout le pays que l'on avait parcouru paraissait très-convenable à l'agriculture. Le 2 de ce mois, on campa vis-à-vis d'une vaste fortification semblable à celles qui ont été découvertes dans les États occidentaux de l'Union, et qui annoncent un peuple avancé dans la connaissance des arts; on suppose que leur construction remonte à plus de sept cents ans avant la découverte de l'Amérique par Colomb. Après avoir passé chez les Tentons, on réconcilia les Ricaras avec les Mandanes; on prit des quartiers d'hiver, sur le territoire de ces derniers, dans des cabanes que l'on construisit sous les 47° 21' de latitude nord. On y resta depuis le 2 novembre 1804 jusqu'au 7 avril 1805. Le Missouri, qui avait commencé à charrier des glaces le 16

novembre, fut entièrement pris le 6 décembre. La chasse aux bisons, faite conjointement par les Nord-Américains et les Indiens, procura des moyens de subsister; parfois, on souffrit beaucoup du froid. Avant de continuer le voyage, on expédia au fort Saint-Louis, sous la conduite de plusieurs voyageurs et de quelques Indiens, un grand canot contenant divers objets d'histoire naturelle, et les cadeaux d'un chef au président de l'Union. En continuant à remonter le Missouri, on entra sur le territoire des Minnétaris; quelquefois il fallait débarquer et cheminer à pied dans la Prairie. Le pays s'élevait graduellement; on apercevait les montagnes dans le lointain; un de leurs promontoires inférieurs force le Missouri à décrire une courbe immense vers le nord. Dès que l'on fut engagé dans les monts, il devint nécessaire de se séparer en plusieurs troupes, afin de pouvoir suivre en canot ou en remontant, le long de leurs bords, les cours d'eau les plus considérables. Au milieu de juin, on atteignit les grandes chutes du Missouri, à sa sortie de la contrée montagneuse; elles sont mêlées de cascades, de cataractes et de rapides; elles occupent une longueur de quinze milles. Ce ne fut qu'avec des difficultés extrêmes que l'on parvint, en effectuant le portage des embarcations et du bagage, au point supérieur où la rivière coule paisiblement. Plus loin on rencontra une cataracte considérable, et enfin on atteignit, le 27 juillet, un endroit où l'on reconnut que trois rivières contribuaient à former le Missouri à 250 milles des grands sauts et à 2488 milles (949 lieues) du confluent avec le Mississipi. Elles roulent chacune, et deux surtout, une masse d'eau à peu près égale; de sorte que nos

voyageurs, embarrassés de décider à laquelle des trois devait être attribué le nom de Missouri, appelèrent ces trois branches, en allant du nord au sud : *Jefferson*, *Maddison*, *Gallatin*, d'après le président, le vice-président et le ministre des affaires étrangères de l'Union. C'était un véritable tribut de reconnaissance et non une marque de flatterie. La rivière Jefferson, dont Lewis remonta le cours pendant 248 milles jusqu'au point où elle cesse d'être navigable, et dont ensuite, avec deux de ses compagnons, il longea les bords à travers le dédale des monts Rocky, a sa source au pied de la crête qui forme la ligne de partage des eaux entre l'Océan atlantique et le Grand-Océan. Il découvrit cette source le 12 août, et, le même jour, cheminant sur une route que les Indiens avaient frayée par un col, il traversa le faite des monts, et descendit par un sentier escarpé vers un ruisseau coulant à l'ouest, qui devient une rivière à laquelle le nom de Lewis fut à juste titre imposé. Bientôt il rencontra des Chochois qu'il avait précédemment aperçus, et, par ses démonstrations amicales, bannit leurs idées de défiance. Ils consentirent à repasser avec lui les montagnes. Il retrouva ses canots; les vivres étaient devenus rares, ses compagnons abattirent du gibier, dont les Indiens dévorèrent avidement une partie. Le 17, il rejoignit Clarke, qui, avec sa troupe, était arrivé au Jefferson's-River. La cime des monts Rocky conservait encore de la neige, et, quoique le temps fût généralement beau, il gelait pendant la nuit. Il fut convenu, entre Lewis et Clarke, que le premier marcherait en avant, avec un petit détachement, pour reconnaître la rivière qu'il avait découverte, que Clarke se chargerait de faire mettre les canots en lieu

de sûreté, et engagerait les Chochois à transporter sur leurs chevaux les munitions et le bagage. Quand les deux chefs furent réunis, ils achetèrent des Indiens vingt-sept chevaux, et prirent un guide. Le 31 août, ils se mirent en route, et, jusqu'au 22 septembre, voyagèrent dans les montagnes; alors, ils entrèrent dans les plaines. Chemin faisant, on avait échangé des chevaux avec une troupe de Tochapas, et on leur en acheta sept, ce qui fut très-utile, car on éprouva la nécessité de se nourrir pendant huit jours de la chair de ces animaux. La traversée des montagnes fut très-pénible; dès le 16 septembre il neigea; les Pallotépallors firent un bon accueil aux voyageurs, et leur fournirent des vivres. On leur laissa les chevaux en garde; on construisit un canot et quatre pirogues, et, le 7 octobre, on yogua sur le Kouskouski, affluent de gauche de la Colombia. Le cours de ce dernier fleuve est obstrué plus bas par des rapides et des sauts; enfin, le 15 novembre, on atteignit son embouchure dans le Grand-Océan. On avait parcouru 4133 milles (1378 lieues), depuis le confluent du Missouri et du Mississipi. Après divers essais, on établit, sur une hauteur, au sud du fleuve, un camp retranché que l'on appela le fort Clatsop. On y passa l'hiver qui fut plutôt humide que froid, et l'on vécut en bonne intelligence avec les Indiens. Parfois on eut de la peine à se procurer des vivres, et du bois de chauffage. Vers le milieu de mars 1806, on n'était pas sans inquiétude sur le premier de ces approvisionnements, parce que l'on ne possédait plus une quantité suffisante d'objets d'échange à offrir aux Indiens pour les choses qu'ils pouvaient fournir, et que d'ailleurs, le gibier s'étant éloigné, cette

ressource manquait souvent. On se trouvait donc réduit assez fréquemment à n'avoir des subsistances que pour un jour. La continuité des pluies et la vie sédentaire avaient altéré la santé de la troupe; cependant elle n'était pas restée oisive; on avait préparé des peaux pour faire des vêtements et des chaussures. On était encore bien muni de poudre; les fusils étaient en bon état. On acheta une pirogue des Indiens, on la chargea, ainsi que celle que l'on avait déjà, et, le dimanche 23 mars, on s'embarqua pour remonter le fleuve. On éprouva quelques désagréments de la part des Ouêhillellah et des Skillots; heureusement on ne fut pas obligé de recourir à la force pour avoir raison de ces Indiens. Un arrangement à l'amiable mit fin aux difficultés. On se pourvut de chevaux, afin de pouvoir continuer la route par terre, le 2 mai. On chemina de cette manière, sous la conduite de guides pris chez les Ouolléouolléhs, nation la plus amicale que l'on eût encore rencontrée. On retrouva, plus loin, des chevaux que l'on avait confiés aux Tchopenniches, peuple extrêmement hospitalier. Enfin on se rapprocha des monts Rocky; mais combien d'obstacles on eut à surmonter dans une contrée différente de celle par laquelle on était arrivé à l'embouchure de la Colombia! Il fut très-difficile de trouver des Indiens qui connussent les cantons où l'on devait s'engager. Le 27 juin, la neige couvrait encore le sommet des montagnes. Le 30, on fit halte dans le même lieu où l'on s'était arrêté le 12 septembre de l'année précédente. Le 3 juillet, la troupe se partagea en deux détachements. Lewis se dirigea vers les chutes du Missouri, à travers une région qui n'avait pas encore été explorée; et, prenant avec lui quelques hommes,

en envoya d'autres de divers côtés. Il rencontra un parti de Minnétaris, qui essayèrent de lui enlever des fusils et des chevaux, et dont il ne put se débarrasser qu'après que deux de ces Indiens eurent été tués. Il se hâta de revenir sur ses pas, fut, accidentellement, blessé par un de ses gens, et, le 12 août, rejoignit Clarke, qui, de son côté, avait aussi fait des découvertes. Les deux troupes ne se séparèrent plus, et descendirent ensemble le Missouri jusqu'à Saint-Louis, où elles rentrèrent le 23 septembre, après une absence de deux ans, quatre mois et dix jours. La nouvelle de leur retour excita la joie la plus vive parmi toute la population des États-Unis; car, à diverses reprises, des bruits fâcheux avaient causé de grandes inquiétudes sur le sort des voyageurs. Au milieu de février 1807, ils revinrent à Washington, où le Congrès était assemblé. Une concession de terres, telle qu'ils avaient dû l'espérer en récompense de leurs travaux et de leurs fatigues, fut accordée aux deux chefs de l'expédition et aux personnes qui les avaient accompagnés. Bientôt après, Lewis fut nommé gouverneur de la Louisiane, et Clarke, général de la milice de cette contrée et agent de l'Union pour les affaires des Indiens. Lewis arrivait dans un pays déchiré par les factions; il réussit, par sa fermeté, à réunir les esprits, à faire respecter le pouvoir et ceux qui l'exerçaient. Dès sa jeunesse, il avait été sujet à une affection hypocondriaque, héréditaire dans sa famille. Elle l'avait peu tourmenté pendant que les fatigues et les embarras d'un long et pénible voyage le préoccupaient; elle revint avec plus de force lorsqu'il mena une vie sédentaire et tranquille, et ses amis conçurent des inquiétudes sérieuses. Ce fut dans une de ces

crises que les affaires l'appelèrent à Washington, dans l'automne de 1809. Parti de Saint-Louis, il arriva, le 16 septembre, aux Chickasaw-Bluffs, situés par 36 degrés de latitude nord, sur la rive gauche du Mississipi; il avait le projet de remonter l'Ohio. M. Neely, agent de l'Union près des Chickasaws, qui vint là deux jours après, le trouva dans un état alarmant et annonçant de temps en temps un dérangement mental. Les bruits d'une guerre prochaine avec l'Angleterre, et la crainte de perdre ses papiers, parmi lesquels étaient les comptes de son administration, ainsi que les journaux et les notes de son expédition dans l'ouest, le décidèrent à changer de dessein et à continuer sa route par terre, à travers le pays des Chickasaws. Quoiqu'il semblât un peu remis, M. Neely lui offrit obligeamment de l'accompagner, afin de veiller sur lui. Malheureusement, lorsqu'ils campèrent à la fin de leur première journée dans l'état de Tenessée, deux de leurs chevaux s'échappèrent, ce qui obligea M. Neely de s'arrêter pour les rattraper. Lewis poursuivit son chemin, en promettant de l'attendre à la maison du premier habitant blanc qu'il rencontrerait; mais, le maître s'étant trouvé absent, sa femme, effrayée des symptômes d'aliénation qu'il manifestait, lui abandonna le logis et se retira dans un bâtiment extérieur, tandis que ses domestiques et ceux de Lewis reposaient dans un autre. Vers trois heures du matin, cet infortuné termina de sa main une vie qu'il aurait encore pu consacrer au service de son pays; il venait d'accomplir sa trente-cinquième année. « Par cet acte déplorable, dit Th. Jefferson, son biographe, il a plongé ses amis dans l'affliction, et privé sa patrie de l'un des citoyens les

« plus capables, par son intelligence
 « et par sa bravoure, de l'illustrer,
 « de la défendre, et dont le mérite
 » avait déjà été apprécié. Il a fait per-
 « dre à la nation l'avantage de recevoir
 « de lui-même le récit de ses peines et
 « de ses succès, en s'efforçant d'éten-
 » dre les limites déjà visitées, et de
 « leur procurer la connaissance d'un
 « pays vaste et fertile, où leurs des-
 « cendants sont destinés à porter les
 « arts, les sciences, la liberté et le
 « bonheur. » Les papiers de Lewis furent remis à M. Paul Allen de Philadelphie, qui, les ayant examinés avec soin, eut recours à Clarke pour une nouvelle investigation. Celui-ci, qui avait coopéré avec Lewis à la rédaction de leur journal tenu en commun, put fournir des éclaircissements précieux. Deux autres journaux manuscrits, fruits des observations de deux sergents, furent aussi consultés; enfin, Allen s'adressa également à un M. Shannon, homme très-intelligent, qui avait fait partie de l'expédition, dont les moindres détails étaient présents à sa mémoire. Il résulta de ce travail l'ouvrage suivant, en anglais : *Histoire de l'expédition faite pendant les années 1804, 1805 et 1806, par ordre du gouvernement des États-Unis, sous le commandement des capitaines Lewis et Clarke, aux sources du Missouri, et de là à travers les monts Rocky, au fleuve Colombia et au Grand-Océan, préparée pour l'impression*, par Paul Allen, Philadelphie, 1814, 2 vol. in-8°, cartes et plans.—On lit cet ouvrage avec plaisir; rédigé sous la forme d'itinéraire, il présente d'une manière intéressante les événements survenus pendant la durée de l'expédition. Les détails nombreux concernant le pays et ses habitants sont très-instructifs. Quelques voyageurs isolés avaient parcouru di-

vers cantons de ces vastes régions, des particuliers y avaient formé des établissements sur différents points ; mais les monts Rocky et leurs ramifications étaient à peine connus de nom ; on n'en possédait pas une description. Nos voyageurs en ont traversé la partie où plusieurs rivières prennent leur source pour couler vers des points absolument opposés, et ont agrandi considérablement le domaine de la géographie. La carte qui représente la portion de l'Amérique septentrionale comprise entre le Grand-Océan et le Mississipi, a été dressée avec un soin remarquable. Elle a servi de fondement à toutes celles qui ont été publiées depuis son apparition. Les observations des voyageurs, sur les mœurs des Indiens, annoncent un esprit judicieux et pénétrant. Que d'adresse, de mansuétude, de constance et de résolution il leur a fallu, pour traiter avec ces Indiens, livrés à des caprices continuels, et souvent mal disposés contre les blancs, à cause des offenses que leur ont faites des vagabonds ou des trafiquants ! Presque toujours Lewis et Clarke réussirent à les calmer quand ils étaient courroucés, et bien rarement ils furent dans la nécessité de recourir aux voies de rigueur pour obtenir d'eux des choses raisonnables. Cette relation nous a révélé l'existence d'un grand nombre de ces peuplades américaines ; et ces notions sont d'autant plus importantes, que la vaste contrée où elles vivent, notamment à l'ouest des monts Rocky, commence à recevoir des établissements formés par des hommes de race européenne, et que les indigènes, accoutumés à la vie errante, ou changeront leurs habitudes, ou disparaîtront, ainsi que cela s'est vu ailleurs. On doit regretter que cette relation n'ait pas été tra-

duite en français. Elle est peu connue chez nous ; elle méritait de l'être par la quantité de choses excellentes qu'elle contient ; elle sera toujours bonne à consulter. M. A. de Humboldt dit que le voyage de Lewis est admirable. Avant que ce livre fût imprimé, on avait publié en anglais : *Message du président des États-Unis, communiquant les découvertes faites dans l'exploration du Missouri, de la Rivière Rouge et de l'Ouachita, par les capitaines Lewis et Clarke, le docteur Shibley, et M. Dunbar, avec un état statistique des pays voisins* (lu le 19 février 1806, ordonné qu'il sera déposé sur le bureau), Cité de Washington, 1806, in-8°. Le message du président est suivi de l'extrait d'une dépêche de Lewis, datée du fort Mandan, 17 avril 1805. Le tableau statistique qu'on lit ensuite a été rédigé à Washington ; quant aux découvertes de Shibley et de Dunbar, elles concernent le pays situé au sud de l'Arkansâ et entre le Mississipi et la grande rivière. Dunbar fit réimprimer ce volume, en changeant un peu le titre : *Découvertes faites dans l'exploration du Missouri, de la Rivière Rouge et de l'Ouachita, par les capitaines Lewis et Clarke, le docteur Shibley et M. W. Dunbar, avec un état statistique des pays voisins et un appendice*, par M. Dunbar ; Natchez, 1806, in-8°. Patrice, employé dans l'expédition de Lewis et Clarke, avait, comme plusieurs de ses compagnons, écrit un journal, car il fut enjoint à tout le monde d'en tenir un. La publication de la relation officielle ayant éprouvé des retards, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, Cass fit paraître : *Voyage des capitaines Lewis et Clarke, depuis l'embouchure du Missouri jusqu'à l'entrée de la Colombie dans l'Océan Pacifique, fait pendant les années 1804, 1805 et 1806*

par ordre du gouvernement des États-Unis, contenant le Journal authentique des événements les plus remarquables du voyage, ainsi que la description des habitants, du sol, du climat, et des productions animales et végétales des pays situés à l'ouest de l'Amérique septentrionale; avec des notes, deux lettres du capitaine Clarke et une carte, Paris, 1810, in-8°. — Malte-Brun, en rendant compte de ce volume (*Annales des Voyages*, t. IX), dit : « Comme Cass montre beaucoup « d'intelligence, et qu'il paraît avoir « joui de la confiance de ses chefs, « le public sera satisfait d'avoir, par « son journal, des renseignements « sûrs et intéressants, quoique peu « détaillés, sur un voyage aussi im- « portant pour la géographie, et « même pour la politique et le com- « merce. Les deux lettres de M. Clarke, insérées à la fin du volume, lui « donnent d'ailleurs un caractère semi- « officiel. » Il aurait pu ajouter que le message du président des États-Unis, imprimé à la tête du livre, confirme cette assertion. Le style de l'auteur est, selon le même critique, très-simple et même un peu trivial. N'ayant pas lu l'original, nous ne pouvons décider si le manque de clarté, dans certains passages, doit lui être imputé. Le traducteur, A.-J.-N. Lallemand, l'un des secrétaires de la marine, n'a pas toujours soigné son style, et il a même commis quelques contre-sens. La carte est de très-petite dimension, et, par conséquent, dénuée de détails, et surtout de noms de fleuves et de rivières; elle ne suffit pas à l'intelligence du texte. E—s.

LEWYD (ÉDOUARD). *Voy.* LLWYD, XXIV, 590.

LEY ou **LEIGH** (sir JAMES), jurisconsulte et antiquaire anglais, né dans le Wiltshire, vers 1552, fit ses

études à l'université d'Oxford, d'où il passa au collège de jurisprudence de Lincoln's-Inn. Mis, en l'année 1604, à la tête de la justice en Irlande, il occupa plus tard le même emploi en Angleterre sous le roi Jacques I^{er}, fut attorney du roi près de la cour des tutèles, lord grand-trésorier et président du conseil. Fait chevalier, baronnet, créé baron Ley et comte de Marlborough, il mourut dans Lincoln's-Inn en 1628. Il s'était d'abord occupé de l'histoire des premiers temps de l'Irlande, et avait recueilli des chroniques, entre autres, les Annales de John Clynne, frère mineur de Kilkenny; mais le temps lui manqua pour les publier. On n'a guère conservé de lui que des *Rapports sur des affaires jugées dans les cours de Westminster* sous les règnes des rois Jacques et Charles I^{er}, avec deux index; suivis d'un traité des Tutèles, 1659, in-folio. Ce dernier traité avait été publié séparément en 1642, in-12. — Quelques-uns de ses écrits se trouvent dans la *Collection de traités curieux*, de Hearne. L.

LEYBOURN (WILLIAM), mathématicien anglais, vécut dans le XVII^e siècle. Originellement imprimeur, il fut l'éditeur de plusieurs ouvrages d'astronomie, de Samuel Foster, professeur du collège Gresham. Il passait pour un des plus savants mathématiciens de son temps. On a de lui : I. *Cursus mathematicus*. II. *Panarithmologia*, ou *Guide sûr du commerçant*; ouvrage qui est encore fort en usage en Angleterre, qui a servi de modèle à celui de Barême, en France, et dont la 7^e édition fut publiée en 1741. Z.

LEYDEN (JEAN GERBRAND de), religieux carme, chroniqueur hollandais du XVI^e siècle, fut ainsi nommé parce qu'il était de la ville de

Leyde. Il remplit les fonctions de prieur dans plusieurs maisons de son ordre, et mourut en 1504. Outre un grand nombre de sermons manuscrits, il laissa quelques ouvrages historiques, dont les deux suivants ont été imprimés après sa mort : I. *Chronicon Hollandiæ comitum et episcoporum ultrajectensium, a sancto Willebredo ad annum 1417*, Francfort, 1620, in-folio. II. *Chronicon Egmondanum, sive Annales abbatum Egmondensium*, Leyde, 1698, in-4°. On lui attribue à tort une *Histoire de l'ordre des Carmes*. Cosme de Villiers lui a consacré un article dans sa *Bibliotheca carmelitana*, I, 850. Z.

LEYDEN (JOHN), poète et orientaliste anglais, né à Denham, en Écosse, vers 1775, se consacra de bonne heure à l'étude des langues orientales. Cette étude faillit un jour lui devenir funeste : pour s'y livrer plus à son aise, il se retirait dans une chapelle à demi-ruinée, près d'un château appartenant à la famille des Douglas, dont la bibliothèque avait été mise à sa disposition. Les superstitieux Écossais, le voyant occupé incessamment à déchiffrer des livres tracés en caractères mystérieux, projetèrent de le brûler vif en qualité de sorcier, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se tirer de leurs mains. Il obtint plus tard un emploi dans les Indes-Orientales, à Calcutta, où il résida quelques années. En 1811, les Anglais ayant dirigé une expédition contre Batavia, Leyden fut du nombre de ceux qui se rendirent devant cette ville. Étant entré imprudemment dans une bibliothèque qui avait été fermée long-temps, il y contracta une maladie qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau. Nous connaissons de lui : I. *Minstrelsy, etc., les chants des Ménestrels de la frontière écossaise*,

Édimb., 1802, 2 vol. in-8°; 2^e édit., 1812; ouvrage publié de concert avec Walter Scott. II. *Account, etc., Histoire générale des découvertes en Afrique*. L'ouvrage ne parut qu'après la mort de Leyden, vers 1817, continué par Hugh Murray. Il a été traduit en français et augmenté par M. Cuvillier, et publié par Arthus Bertrand, Paris, 1821, 4 vol. in-8° et atlas. III. Des *poésies*. IV. Plusieurs *notices* insérées dans les Mémoires de la Société Asiatique. Sir Stamford Raffles a publié, peu de temps après son retour à Londres, en 1822, un ouvrage posthume de Leyden, ayant pour titre : *Annales des Malais*, auquel il a joint une introduction. Un volume de *poésies* de Leyden a été mis au jour en 1819, in-8°, sous le titre de *Poetical remains*, avec une notice sur sa vie par le révérend James Norton.

Z.

LEYRIT (GEORGES DU VAL DE) (1), gouverneur des établissements français dans l'Inde, naquit au Hâvre, le 7 août 1715. Jacques du Val d'Éprémessnil, son père, directeur des établissements français à la côte d'Afrique, lui fit donner une éducation forte. Entré de bonne heure dans les emplois de la Compagnie, il exerçait, en 1741, les

(1) On trouvera dans cette notice, faite sur des Mémoires de la famille Leyrit, des assertions bien différentes de celles de notre notice sur le comte de Lally (voy. LALLY-TOLLENDAL, XXIII, 238, et LXIX, 513). Nous sommes donc loin d'en garantir l'exactitude. Le lecteur judicieux saura, en les comparant, écarter ce qui tient à l'esprit de corps, comme à l'intérêt, ou aux passions de famille. C'est dans l'opposition de ces passions et de ces intérêts que se trouvera la vérité. Quoi qu'en puisse dire la famille Leyrit, il doit rester établi dans l'histoire, que des faits purement militaires, qui s'étaient passés à six mille lieues de Paris, ont été jugés et appréciés six ans après, dans cette capitale, sur le témoignage de subalternes ou de rivaux, par des gens de robe, tout-à-fait étrangers à la guerre et au pays dont il s'agissait! M—Dj.

fonctions de conseiller au Conseil souverain de Pondichéry, et fut nommé, l'année suivante, directeur à Mahé. Dupleix, commandant à Chandernagor, chef-lieu des établissements français dans le Bengale, ayant été appelé au gouvernement de Pondichéry, la colonie qu'il quittait ne tarda pas à tomber dans un état de discorde et de confusion inexprimables. Du Val de Leyrit, à cette époque âgé de 30 ans, fut choisi pour en faire disparaître les abus et y ramener la paix. Il arriva avec les pouvoirs les plus étendus et les instructions les plus sévères ; mais il eut peu à s'en prévaloir : sa sagesse, son caractère conciliant parvinrent d'abord à réunir tous les esprits, et, par un mélange de douceur et de fermeté, l'ordre ne tarda pas à être rétabli, et la colonie devint aussi florissante que du temps de son illustre prédécesseur. Tandis que Leyrit faisait prospérer au Bengale le commerce de la France, Dupleix opérait dans l'Indoustan la plus grande révolution, et portait au plus haut degré de gloire le nom français, aidé qu'il était par M. de Bussy, commandant des troupes, qui obtint d'importants succès dans le Dekan, où il rétablit le souba légitime. Dupleix vit néanmoins ses services méconnus, et le gouvernement, se laissant influencer par les intrigues des ennemis de ce grand homme, et par les plaintes des Anglais, qui le craignaient, eut la faiblesse de le rappeler. Des différends survenus entre les compagnies anglaise et française dans l'Inde avaient déterminé la cour de Versailles à y envoyer un commissaire pacificateur. Ce fut M. Godeux qui se rendit à Pondichéry en cette qualité. Après plusieurs conférences, il conclut, le 2 octobre 1754, un arrangement de territoire entre les deux compagnies rivales. Au départ de Godeux pour la

France, Leyrit, qui avait été nommé précédemment président du Conseil supérieur de Pondichéry, lui succéda comme gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, en vertu de lettres-patentes du 13 mars 1756 (2). Consulté, dès son arrivée, par le gouvernement et par la Compagnie, sur ce qu'on appelait *les guerres de Dupleix*, entreprises cependant avec l'approbation de ses supérieurs, Leyrit répondit d'abord en termes généraux et avec beaucoup de réserve ; mais, vers le milieu de 1756, éclairé par vingt mois d'expérience et par sa correspondance avec M. de Bussy, il adressa aux directeurs un mémoire développé, dans lequel il rendit complètement justice aux vues élevées du grand homme calomnié. La guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Angleterre (3) ne fut connue officiellement dans l'Inde que le 16 novembre 1756. Dès que Leyrit en fut informé, il prit toutes les précautions

(2) Ces lettres-patentes, que nous avons sous les yeux, portent que « Du Val de Leyrit » est nommé gouverneur des villes et ports « de Pondichéry et commandant des forts et « établissements français dans les Indes . . , « pour y commander, tant aux habitants, « employés, etc., qu'aux Français et étrangers, aux officiers, soldats et gens de « guerre qui y sont ou pourront être en garnison, présider aux conseils tant supérieurs « que provinciaux, et rendre la justice tant « civile que criminelle, etc., etc., conformément à l'édit d'établissement dudit conseil de février 1701. . . »

(3) Dès le 8 juin 1755, l'amiral anglais Boscowen, d'après un usage barbare dont l'Angleterre s'est plus d'une fois rendue coupable, avait attaqué sans qu'il y eût déclaration de guerre, à la hauteur du cap Rez de l'île de Terre-Neuve, deux navires de guerre français dont il se rendit maître ; et, immédiatement après, les corsaires anglais étaient tombés sur les navires marchands français et en avaient enlevé environ 300, portant 800 matelots et richement chargés. Cependant ce ne fut que le 9 juin 1756 que la France fit paraître son manifeste, après la déclaration de guerre que l'Angleterre publia le 18 mai précédent.

nécessaires pour la défense de Pondichéry, et, dès le mois de mars 1757, on n'avait rien à redouter pour cette place, et les autres établissements étaient en état de résister à toute attaque. Loin d'avoir perdu un pouce de terrain, les Français avaient fait plusieurs conquêtes sur la côte de Coromandel et dans le Dekan. Comme l'Angleterre se fortifiait en Asie de manière à compromettre les intérêts français, le cabinet de Versailles se décida, de son côté, à y faire passer une expédition, dont le commandement fut confié à un Irlandais, le comte de Lally, auquel on donna des pouvoirs très-étendus, en lui prescrivant toutefois de se concerter, même pour ses projets militaires, avec les gouverneurs, directeurs et commandants particuliers de la Compagnie. Chandernagor, poste important vers l'embouchure du Gange, venait d'être pris par les Anglais, contre la foi des traités (le 27 février ou mars 1757), malgré la trêve qui existait entre les deux compagnies, lorsque M. de Soupire, maréchal-de-camp, fit un débarquement à Pondichéry avec la première division de l'armée française, destinée pour l'Inde. Concertant ses entreprises avec Leyrit et le Conseil supérieur, il attaqua, dès son arrivée, Cheloupez et plusieurs autres postes ennemis, et leur prise mit la Compagnie en possession d'un pays considérable, propre à maintenir l'abondance des vivres dans Pondichéry. Un conseil mixte, assemblé le lendemain de l'arrivée du chevalier de Soupire, jugea impossible d'attaquer avec succès le fort St-David, avant l'arrivée des troupes de Lally et de l'escadre. M. de Soupire allait se mettre en mouvement pour le siège de Trichinapaly; les dispositions en étaient arrêtées et les préparatifs faits, lorsque l'arrivée de Lally en suspendit l'exécution. Ce fut le 28 avril 1758, à

5 heures du soir, que ce général opéra son débarquement à Pondichéry. Il eut à peine mis pied à terre, que Leyrit, qui avait envoyé à son bord, en pleine mer, deux membres du Conseil supérieur, le reçut sur le rivage, à la tête du Conseil, de l'état-major, et le complimenta. Lally, ne se donnant pas le temps d'entendre le *Te Deum* qu'on devait chanter dans la chapelle, monta au gouvernement, et là il annonça qu'il voulait partir dans le jour même pour le fort Saint-David, que tout devait être prêt. Leyrit, étonné, garda un instant le silence; car, si toutes les munitions étaient disposées pour le siège à Pondichéry, il fallait les transporter sous les murs de la place qu'on se proposait d'assiéger. Pour accélérer ce travail, Lally fit enlever tous les habitants qu'on put saisir, sans distinction d'âge ni de caste, pour les charger de quelque fardeau ou les atteler à une triqueballe, et il déclara depuis, en présence des officiers de son armée, qu'il y ferait attacher, s'il le fallait, le gouverneur de Leyrit et le Conseil. A cet acte de despotisme, dont rien ne motivait l'urgence, le tumulte et la terreur se répandirent dans la ville, et plusieurs habitants prirent la fuite; tels furent les débuts de Lally. Leyrit, habitué à tout obtenir par la douceur et la persuasion, se prêta néanmoins, mais avec douleur, à l'exécution des ordres de Lally, si propres à faire détester le gouvernement et à nuire au succès des affaires. Sept à huit heures après le débarquement, le comte d'Estaing partit pour Gondelour (4) et le fort Saint-David (5), avec le régiment de

(4) Ville anglaise à 4 lieues de Pondichéry, sur la même côte, ouverte du côté de la mer, et sans autre défense du côté de la terre que des fossés.

(5) Fort situé à 4 lieues sud de Pondichéry et surnommé le Berg-op-Zoom de l'Inde.

Lorraine. Le 30, M. de Soupire l'y joignit. Lally s'y rendit le 1^{er} mai, avec le reste de son armée. Le 4, Gondelour ouvrit ses portes sans résistance, et, le 12, Lally revint à Pondichéry. De retour au camp devant Saint-David, le 14, Lally commence cette série de reproches et d'accusations qui n'ont pas cessé pendant son séjour dans l'Inde. Dès le 15 mai, il se plaint amèrement à Leyrit de ce qu'il le laisse manquer de tout, en le menaçant d'employer, contre le Conseil et contre lui-même, des mesures sévères; de ce qu'il a demandé à M. d'Aché l'autorisation de se servir d'une frégate pour le transport des munitions, comme si cet officier n'avait pas seul qualité pour donner des ordres en ce qui concernait la marine; et de ce qu'on s'avise de lui donner des conseils, tandis qu'il n'attend que des moyens (28 mai). Cependant lorsque le fort St-David est pris (6), Lally change de langage : « *Je sais, écrit-il à Leyrit, toutes les peines et tous les soins que vous vous êtes donnés depuis trois semaines ; nous voilà, j'espère, à présent réconciliés pour tout le séjour que je ferai dans l'Inde.* » Si, après le succès obtenu à Saint-David, Lally eût voulu écouter les conseils patriotiques et désintéressés de Leyrit, les affaires des Français eussent conservé dans l'Inde la prépondérance marquée que leur donnait cette victoire, une armée nombreuse, un revenu qui s'élevait à plus de 18 millions; et déjà le gouvernement britannique avait conçu de sérieuses inquiétudes. Mais tous ces avantages disparurent en très-peu de temps, et les adversaires de Lally, n'ont pas manqué de l'en accuser; ils ont dit que, jaloux de la haute réputation que le marquis de Bussy s'était

acquise, et envieux des immenses richesses qu'on prétendait qu'il avait amassées, il ordonna le rappel de cet officier si distingué (13 juin 1758), le remplaça par le marquis de Conflans, et refusa de l'employer. Leyrit ne put que gémir d'une mesure aussi injuste qu'impolitique; il n'osa même se permettre qu'indirectement de modestes représentations, car Lally lui avait signifié plusieurs fois qu'il n'en voulait pas; et les résultats ne tardèrent pas à justifier les tristes prévisions du gouverneur de Pondichéry. Après avoir réduit différents petits princes et paliagards dans les provinces concédées, Bussy s'était rendu maître de Visigapatnam, ville occupée alors par les Anglais. Volant au secours du souba Salabedzing, ami des Français, entouré par une armée maratite et par les troupes de ses frères, qui voulaient le détrôner, il traverse, avec seulement cinq cents hommes de troupes européennes, trois cents husards et trois mille cipayes, cent lieues de pays ennemi, vient camper au milieu de trois armées, dont la plus faible s'élevait à cent mille hommes, bientôt leur dicte la loi, et rétablit son allié dans la plénitude de sa puissance. Ce fut le moment que Lally choisit pour le rappeler. En moins de six mois, sous le nouveau chef qu'il avait nommé, les troupes françaises furent battues, Mazulipatam tomba au pouvoir des Anglais (7 juin 1759), et la France perdit, avec cette place importante, toutes ses possessions sur la côte d'Orissa, ainsi que l'alliance du souba, forcé de se jeter dans les bras de ses rivaux, qui profitèrent habilement de ses fautes. Avec la plus belle armée que les Français eussent eue dans l'Inde, Lally échoua dans son entreprise contre le paliagard de Tanjaour, et il accusa néanmoins Leyrit et le

(6) Ce fut le succès le plus remarquable obtenu dans l'Inde par Lally.

père Lavour, supérieur-général des jésuites, de l'avoir poussé à agir contre ce faible chef indien. « Que puis-je répondre aux reproches que vous me faites de désirer *l'anéantissement de l'armée?* » lui écrivait Leyrit, le 23 août 1758... « Pouvez-vous me supposer des sentiments aussi criminels, et me laisser un instant dans la place que j'occupe? Je la cède volontiers à qui voudra s'en charger, si vous voulez consentir à ma retraite... » Et, le 8 octobre suivant : « *Je ne devais pas m'attendre, après avoir servi vingt-cinq ans avec honneur et probité dans ce pays, et près d'y terminer ma carrière, à me voir chargé d'imputations qui ne tendent pas à moins qu'à me faire perdre le fruit de mes travaux et la réputation d'honnête homme dont j'ai toujours joui; mais je me rassure sur ma propre conscience...* » Lally l'accusait d'avoir pris la résolution d'anéantir l'armée par la faim, au moment même où il lui disait : « *J'ai mis à profit les sommes que vous m'avez fournies, et j'ai arboré le pavillon dans Arcate.* » Bientôt, au lieu de chercher à lier des relations utiles avec les princes du pays, à fortifier les postes que possédait la France, il médite l'imprudente entreprise d'aller en personne assiéger Madras, pourvue alors d'une garnison nombreuse et dans le meilleur état de défense. Son impatience naturelle et son caractère ardent ne lui permettant pas d'attendre que tous les préparatifs soient terminés, il ouvre le siège, le 14 novembre 1758, et, peu de jours après, il manque de munitions, et même d'artillerie. Leyrit se multiplie pour lui faire parvenir tout ce qui est nécessaire, quoique Lally eût défendu aux fermiers de lui remettre de l'argent (7). On voit,

(7) Lally reconnaît, dans une lettre qu'il

en effet, dans une lettre du 1^{er} janvier 1759, qu'à cette époque Leyrit lui avait envoyé plus de cent milliers de poudre, qu'il lui en transmettait encore quarante à cinquante milliers, et qu'il dégarnissait Pondichéry pour lui fournir des secours. Lally le justifie d'avance, en lui écrivant, le 11 février 1759, du camp devant Madras : « Il y a plus d'un mois que j'avais mauvaise opinion de cette expédition-ci; je la regarde comme manquée. *Je ne puis m'en prendre ni à vous ni à moi, puisque vous ne pouvez pas répondre des moussons, ni moi de l'habileté de nos ingénieurs....* »; et, le 14, il annonce que M. de Soupire ayant refusé de prendre le commandement de l'armée, c'est Leyrit et le Conseil qui doivent s'en charger et donner les ordres. Deux jours après, il avait levé le siège (8). Rentré à Pondichéry dans un état de violente exaspération, Lally attribue le non-succès d'une entreprise mal concertée au Conseil et aux membres de l'administration. Selon lui, c'est Leyrit, c'est d'Aché, c'est Bussy (9) auxquels on doit les revers qu'il a éprouvés, ce sont les soldats qui n'ont pas voulu monter à la brèche, etc. Il reconnaît cependant, dans ses Mémoires, qu'il a attaqué la place par le côté le plus fort... Mais il oublie qu'il a déjà déclaré que le gouverneur de Pondichéry avait fait tout ce qui dé-

écrivit au vicomte de Fumel, le 17 oct. 1759, « qu'il avait ôté le maniement des finances à Leyrit et au Conseil. » Par son fait, le Conseil se trouvait sans fonds, sans pouvoir, sans crédit.

(8) Lally abandonna une partie de sa grosse artillerie, après avoir perdu 1,100 soldats.

(9) Quoique Bussy, fatigué de servir sous Lally, ne cessât de demander son rappel et son retour en France, ce dernier n'hésite pas à écrire à Leyrit, le 24 février 1759 : « Plus je pense et plus j'ai lieu de croire que le projet de Bussy a toujours été de s'établir une souveraineté dans le pays, »

pendait de lui; il ne se rappelle pas le conseil que Leyrit et Bussy lui avaient donné de ne pas attaquer Madras, avant d'avoir enlevé le fort de Chinglepet, situé à onze lieues en arrière de la place assiégée, et dont la garnison intercepta la plus grande partie des convois, et harcela continuellement l'armée assiégeante (10). « Qu'attendre, dit un historien (11), « d'un chef militaire si imprudent, si « emporté, ne sachant ni maîtriser « ses passions, ni commander aux « hommes, et qui semblait n'être « venu d'Europe en Asie que pour « accélérer la perte des possessions « françaises de l'Inde. » Après un combat douteux avec la flotte anglaise (10 septembre 1759), le comte d'Aché, commandant la flotte française, veut aller se réparer à l'Ile-de-France; mais, sur les représentations de Leyrit, il diffère son départ, et, en quittant les parages de l'Inde, il laisse 900 hommes de son escadre. Ce fut à peu près à cette époque que le vicomte de Fumel prit la ville et le fort d'Arcate, et repoussa l'armée anglaise qu'il força de se retirer sous les murs de Velour. Une fermentation sourde régnait parmi les soldats français, qui n'avaient pas reçu de paie depuis plus de six mois; les officiers, qui s'en étaient aperçus, sollicitaient Lally de leur distribuer quelque à-compte; mais il n'avait aucun égard à leurs observations, lorsque enfin la révolte éclata, le 18 septembre 1759. Les soldats renvoient leurs officiers, et, sous la conduite d'un sergent de grenadiers, campent hors des murs

de Vandavachy. Les conseillers, les chefs d'administration, les plus riches habitants envoient leur argenterie à la Monnaie, acquittent une partie de la solde, et tout rentre dans l'ordre. Ce fut un mois après cet événement (4 décembre) que Lally s'emporta jusqu'à menacer Leyrit de le frapper, jusqu'à l'appeler traître qu'il suspendra de ses fonctions, et enverra en France pieds et poings liés. Quelques jours après cette scène violente, le gouverneur de Pondichéry, que le devoir seul et la triste situation des affaires retenaient à son poste, ayant annoncé l'intention de ne plus traiter dorénavant les affaires que par écrit, Lally se borna à lui répondre : « Qu'est-ce que tout ce radotage, « M. de Leyrit; n'ai-je pas le droit « de gronder mes subordonnés? Vou- « lez-vous que je vous aime..., que « je vous embrasse..., que je vous « fasse des excuses?..... Voulez-vous « enfin vous battre avec moi?... Fi- « nissons, soyons amis... » Peu de jours s'étaient à peine écoulés, que le colonel anglais Eyre Coote, profitant de ce que Lally avait affaibli son armée en la divisant en deux corps, reprit l'offensive, chassa les Français de plusieurs possessions, et entra à Vandavachy le 29 septembre 1759. Le 22 janvier suivant (1760), Lally perdit contre lui une bataille décisive : artillerie, bagages et munitions restèrent au pouvoir de l'ennemi, qui compta parmi ses prisonniers le marquis de Bussy (12). Les vaincus, ne pouvant

(10) « Les garnisons des forts de Trichinopoly et Chingalaput interrompaient les communications de l'ennemi et retardaient les progrès du siège », dit Smollet, *History of Great Britain*, t. VI, p. 58.

(11) Collin de Bar, *Histoire de l'Inde ancienne et moderne*.

(12) Lally écrivit le 23 janvier à Leyrit : « Je n'ai autre chose à vous dire sinon que je viens de perdre une bataille complète par la défection d'Aider-Zingue.... Nous n'avons eu qu'un prisonnier dans toute l'affaire, c'est M. de Bussy, qui savait sans doute que l'ennemi ne nous poursuivrait pas.... » Outre Bussy, Smollett, *Hist. of Great B.*, t. VI p. 71, cite le chevalier de Godeville, quartier-maître général; le lieutenant-colonel Mur-

rester en rase campagne, se retirèrent sous les murs de Pondichéry (13), où Lally se rendit le 25, ne voulant plus, dit-il, assister en personne aux opérations de l'armée, ni prendre part aux événements militaires. Après l'échec de Vandavachy, qui fut bientôt suivi de la perte d'Arcate, de Karikal et de plusieurs autres places, le mécontentement ne fit que s'accroître dans l'armée. Lally devint tout-à-fait intraitable et inaccessible, et ce fut contre Leyrit et contre le Conseil qu'il accumula les reproches les plus durs et les imputations les plus graves. Il fit arrêter plusieurs conseillers (mars 1760), et en vint enfin au point que Leyrit, qui avait offert de servir à la tête des employés, ce que Lally reconnaît dans ses Mémoires, ne put s'empêcher de lui écrire, le 23 mai : « Il est « honteux pour moi, dans le poste « que j'occupe, d'être continuellement « obligé d'entrer en justification. Si « nous étions dans des circonstances

phy, trois capitaines, cinq lieutenants et quelques autres officiers.

(13) Si Lally, dit Colin de Bar, adoptant le plan de Bussy, s'était deux mois auparavant porté avec l'armée française auprès de Bassalazuig, pour lui offrir la nababie d'Arcate, et s'en était fait ainsi un allié et un appui nécessaires, il eût évité ces malheurs et sa fin déplorable. Bassalazuig était alors dans le Carnate, où il cherchait à se mettre à couvert du ressentiment de son frère, Salabedzing, auquel il disputait la soubabie du Dekan. L'exécution du plan de Bussy aurait eu le double avantage d'écarter un compétiteur à la soubabie et de donner à ce compétiteur un *jaguire* (*) sans diminuer le territoire du Souba. Alors les frères des deux princes réconciliés, et devenus les alliés nécessaires de la France, auraient opéré leur jonction avec l'armée française qui se serait trouvée en mesure d'obtenir des succès presque certains dans le Carnate, et de reconquérir les possessions de la côte d'Orixa. Mais Lally rejeta l'avis qui lui fut donné par un officier dont la réputation lui était importune.

(*) Jaguire, domaine particulier de la Compagnie.

« moins critiques, je ne balancerais « pas à vous envoyer, dès à présent, « ma démission pour mettre fin à « tant de persécutions. » La Compagnie, pour pourvoir à la subsistance des troupes, avait déjà contracté, au mois de février 1760, un emprunt avec Sutton, chef de la loge hollandaise de Gondelour (14), et, le mois de mars suivant, Leyrit et tous les membres du Conseil supérieur engagèrent leur responsabilité, et se rendirent mutuellement solidaires pour procurer de l'argent à l'armée. Mais toutes les sommes qu'on parvint à réunir, par ces divers moyens, furent bientôt épuisées. Par suite d'un traité conclu avec le célèbre Haider-Ali-Kan (30 avril 1760), un corps de Marattes vint au secours de Pondichéry; mais comme ils apportaient peu de vivres avec eux, il semblerait que leur présence contribua encore à affamer la ville, ou qu'on ne sut pas tirer de leur concours tout le parti possible. La discorde d'ailleurs continuait de paralyser les moyens des Français. Lally, qui ne cessait de répéter verbalement et par écrit qu'il voulait rester étranger à tout ce qui se ferait, et qu'il s'abstiendrait de donner aucun ordre, écrivait néanmoins, le 30 septembre, à Leyrit : « Le Conseil n'a à se mêler « directement ni indirectement de « rien de ce qui peut concerner la « reté de cette place... Il me faut des « vivres...; j'y pourvoirai de force. « D'ici à dix jours je veux avoir « pour trois mois de riz dans les « magasins, etc., etc... » Et il annonçait, le 9 octobre, « qu'il sou-

(14) Il n'a jamais été contesté dans les Mémoires du général Lally, ni dans ceux de son fils, que les fonds que le sieur Sutton avait prêtés à la Compagnie, à l'intérêt de 3 pour 070. appartinssent au général, dont il n'était que le prête-nom, avec qui fut fait par Sutton lui-même.

« scrivait d'avance à tout ce que le
 « Conseil déciderait sur les moyens
 « de prolonger la défense de Pon-
 « dichéry. » Un comité, nommé et
 présidé par Leyrit, s'occupait, pen-
 dant le blocus, de l'approvisionnement;
 mais Lally, qui en avait lui-même
 autorisé la formation, crut devoir
 le dissoudre, et on fut obligé de
 recourir aux soins du P. Lavour (15),
 dont Lally reconnut le zèle dans
 cette circonstance. Pondichéry était
 aux abois, lorsqu'une escadre an-
 glaise parut devant la place. On
 avait perdu tout espoir; mais, le 2
 janvier 1761, un coup de vent affreux
 ayant dispersé les navires ennemis,
 dont une grande partie furent dé-
 truits, la ville cessa d'être bloquée
 par mer. Leyrit s'empessa d'annoncer
 cet événement aux personnes char-
 gées des affaires de la Compagnie à
 Paliacate, à Tranquebar, Négapat-
 nam et dans différents autres endroits,
 pour les presser d'envoyer prompte-
 ment des embarcations chargées de
 vivres. Mais, avant que ces secours
 fussent arrivés, le colonel Coote
 poussa vivement le siège, et Lally in-
 vita Leyrit à s'occuper d'une capitulation.
 « Il y a plus d'un mois, lui
 « écrivait-il le 12 janvier, que je vous
 « ai fait représenter, par écrit, la né-
 « cessité d'assembler un conseil à l'ef-
 « fet de s'occuper des conditions à
 « faire pour les bourgeois... Quant
 « à la capitulation à faire pour les
 « troupes qui ne se rendent point par
 « la force des armes, mais faute de
 « vivres, elle n'est susceptible d'au-
 « cune discussion... Il serait temps
 « que vous fissiez chercher la capitu-
 « lation de Madras... Vous assemble-
 « rez, ou vous n'assemblerez pas le

« Conseil, pour en députer le premier
 « membre à M. Coote : je lui députe-
 « rai, après-demain matin, le pre-
 « mier officier de l'armée, pour y
 « traiter de l'évacuation des troupes
 « du roi et de celles de la Compagnie.»
 Cette invitation ne paraissant pas suf-
 fisante pour couvrir la responsabilité
 dont Lally voulait se décharger, Leyrit
 le pria d'avoir pour agréable de lui dé-
 clarer, en termes formels et par écrit,
 s'il exigeait ou s'il consentait à ce que
 le Conseil se mêle de la capitulation,
 en ce qui concerne la colonie, les habi-
 tants et lui-même. La réponse, faite
 le lendemain, portait : « Je vous ai
 « écrit, et vous ai répété cent fois, que
 « je ne me considérais plus comme
 « chef du Conseil, depuis le pre-
 « mier jour de sa désobéissance... Je
 « vous ai dit, et vous répète formel-
 « lement, que vous êtes le maître de
 « faire auprès de M. Coote et de
 « M. Pigot toutes les démarches que
 « vous jugerez nécessaires. » Ce-
 pendant on doit remarquer que,
 lorsque les députés du Conseil se pré-
 sentèrent au colonel Coote, pour en-
 trer en pourparler, cet officier avait
 déjà lu une lettre dans laquelle Lally,
 après avoir reproché aux Anglais la
 prise de Chandernagor, contre la foi
 des traités, déclarait qu'il ne croyait
 pouvoir faire ou proposer aucune
 capitulation pour la ville de Pondi-
 chéry, que les troupes du roi et celles
 de la Compagnie se rendaient, faute de
 vivres, prisonnières de S. M. B...; qu'il
 consent à ce que MM. les membres du
 Conseil fassent leurs représentations,
 etc., etc., et enfin que, le lendemain
 matin à huit heures, il pouvait prendre
 possession..... Vous avez la force en
 main, dictez les conditions ultérieures.
 Le résultat de cette capitulation, qui
 ne fut communiquée, avant d'être
 envoyée, à aucun des chefs militai-

(15) « C'est lui seul qui fait subsister le sol-
 dat depuis 15 jours », écrivait Lally le 12 jan-
 vier 1761.

res, c'est que, malgré les représentations et les protestations de Leyrit, resté à Pondichéry (16) tandis que Lally avait été conduit à Madras, les Anglais démantelèrent la place, rasèrent les murs mêmes et les maisons, et firent transporter en Europe, non-seulement les troupes, mais encore tous les Français attachés au service de la Compagnie et les principaux habitants. Leyrit se rendit ensuite lui-même à Madras. Il arriva en France avec les autres membres du Conseil, et adressa, avec eux, le 3 août 1762, un Mémoire au roi, pour lui exposer qu'ils avaient été offensés dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, et pour demander un tribunal devant lequel ils pussent obtenir justice. Il ne fut pas donné suite à cette plainte particulière; mais Lally fut dénoncé au gouvernement comme coupable de concussion, d'abus d'autorité, et d'avoir, par de fausses mesures, et même par des manœuvres secrètes, livré Pondichéry aux ennemis de la France. Ce général était encore prisonnier en Angleterre; il sollicita et obtint la permission de revenir en France, pour répondre à ces accusations. Le parlement de Paris, chargé de le juger, n'avait point encore prononcé, lorsque Leyrit tomba malade, et mourut, le 9 avril 1764, en recommandant à sa famille de publier, pour sa justification, la correspondance qu'il avait entretenue avec

Lally (17). Nous devons ajouter qu'après quatre ans de débats, Lally fut condamné, par le Parlement, le 6 mai 1766, à perdre la tête, comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts de l'État et de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations, exactions envers les sujets du roi et étrangers habitants de Pondichéry, et que ce jugement fut exécuté. — Notre notice sur Leyrit serait terminée, si, douze ans après cette exécution, M. de Lally - Tollendal, fils naturel du général Lally, se présentant devant le Conseil du roi, avec toute la faveur qu'on accorde à un fils qui vient défendre la mémoire de son père, n'eût obtenu, le 21 mai 1778, un arrêt qui cassa celui du Parlement de Paris, et renvoya, pour la révision du procès au fond, au Parlement de Rouen, où Lally-Tollendal fut d'abord nommé *curateur à la mémoire de son père*. Comme il reproduisit les moyens proscrits et le mémoire du général Lally, supprimé en 1766, comme faux et calomnieux à l'égard de Leyrit, Duval-d'Éprémessnil, à cette époque avocat du roi au Châtelet, neveu du gouverneur de Pondichéry, se rendit partie intervenante au procès, pour empêcher que la réhabilitation demandée n'eût lieu aux dépens du frère de son père (18). Cette question d'intervention à laquelle Lally-Tollendal s'opposa vivement, fut plaidée avec beaucoup d'éclat par les deux adversaires en personne. D'Éprémessnil l'emporta, et

(16) On remarque, dans le Mémoire de Leyrit, adressé à M. Pigot, gouverneur-général des établissements anglais à la côte de Coromandel et au Conseil de Madras, la phrase suivante : « Il ne paraît pas vraisemblable que notre général ait rendu simplement et gratuitement une place où nous avions plus de blancs pour la défendre que vous n'en aviez pour l'attaquer, suivant les recensements que MM. vos majors en ont faits. »

(17) Ce vœu a été rempli, la correspondance a été imprimée, et les pièces originales furent dans le temps déposées chez un notaire, où toute personne eut la faculté d'aller les examiner.

(18) L'intervention d'un neveu pour la mémoire de son oncle ne saurait être appelée *une intervention sans exemple*, ainsi qu'on le dit à l'article LALLY, t. XXIII, p. 254.

fut reçu partie intervenante. Cet arrêt, rendu le 12 mai 1780, fut encore cassé le 30 juillet suivant par le Conseil, qui joignit l'intervention au fond, et renvoya la cause devant le Parlement de Dijon. Là, après de nouvelles plaidoiries et la production de différents mémoires par les deux adversaires, le Parlement de Dijon, sur le rapport de M. Villedieu de Torcy, confirma, le 23 août 1783, l'arrêt de 1766, déclara le général Lally dûment atteint et convaincu de n'avoir pas suivi ses instructions, d'abus d'autorité, d'avoir par des discours outrageants manifesté sa haine contre le Conseil et les habitants de la ville de Pondichéry ; d'avoir exercé plusieurs vexations, tant contre les membres dudit Conseil, que contre les habitants blancs et noirs de la colonie ; d'avoir tenu des propos propres à inspirer le découragement ; d'avoir négligé de pourvoir à l'approvisionnement de ladite ville ; d'avoir, dans le temps même où elle éprouvait un besoin pressant, *commis l'usure, en exigeant de la Compagnie des Indes, sous le nom d'une personne interposée, des intérêts à 30 pour cent ; d'avoir, par sa capitulation particulière, abandonné et sacrifié les intérêts des habitants de Pondichéry et de toute la colonie*, et par là, et autres faits mentionnés dans le procès, d'avoir accéléré la perte desdites ville et colonie. Pour réparation de quoi et autres cas résultant des procédures, a condamné et condamne la mémoire dudit Thomas Arthur de Lally, etc., etc. Le même arrêt, prononçant sur l'intervention de Jacques du Val d'Éprémèsnil, ordonna que les mémoires produits par Lally demeuraient supprimés, comme faux et calomnieux en ce qui touche la mémoire de Georges du Val de Leyrit ; condamna

Lally-Tollendal aux dépens ; et permit audit du Val d'Éprémèsnil, de faire imprimer et afficher l'arrêt *aux frais et dépens* dudit Lally-Tollendal, jusqu'à concurrence de cinq cents exemplaires. Les événements qui ont précédé et suivi la reddition de Pondichéry, et surtout ceux qui concernent le procès de Lally, ont été défigurés ou inexactement représentés par la plupart des historiens, qui se sont bornés à puiser souvent littéralement ce qu'ils racontent dans les mémoires publiés par le général ou par son fils, sans remonter aux sources et sans consulter les dépositions des témoins entendus devant les Parlements de Paris, de Rouen et de Dijon. La correspondance de Lally avec de Leyrit, Bussy, etc., paraît leur être restée étrangère ; et il semble qu'ils n'ont lu ni les Mémoires de Bussy, ni ceux du chevalier de Soupire, ni les plaidoyers de d'Éprémèsnil, ni même l'arrêt du Parlement de Dijon, de 1783, qui clot cette grande affaire. Toutes les personnes qui ont séjourné dans l'Inde, et qui ont été à portée de connaître les faits qui s'y sont passés, rendent hommage au zèle actif et éclairé de Leyrit, et à ses bonnes intentions (19), et beaucoup ont représenté Lally comme ayant amené la perte de la colonie, *au moins* par ses fausses mesures, par sa haine jalouse contre Bussy, par son caractère despotique (20). Parmi les ouvrages

(19) Qu'on lise les Mémoires de Bussy, ceux du chevalier de Soupire, les écrits d'Anquetil-Duperron, etc., et l'on verra quels éloges ils donnent à Leyrit, que le dernier met constamment en parallèle avec Dupleix, dont il est cependant admirateur si enthousiaste que c'est à ses mânes qu'il a dédié l'un de ses ouvrages intitulé : *De l'Inde en rapport avec l'Europe*.

(20) « Continuez à mettre sous vos pieds ces dégoûts passagers. . . ; éloignez l'idée que vous avez de vous retirer. . . ; la colonie n'a de

qu'il est essentiel de lire pour connaître la vérité sur ce qui s'est passé dans l'Inde, de 1757 à 1761, nous citerons : I. *Mémoires de M. de Bussy, maréchal-de-camp, etc., avec les lettres que les sieurs de Bussy et de Lally se sont écrites dans l'Inde, pour servir de pièces justificatives*, Paris, 1766, 1 vol. in-4°. II. *Mémoires de M. de Landivisiau, brigadier des armées du roi, commandant des troupes et de la place de Pondichéry, fait à Pondichéry le 20 janvier 1761*. III. *Mémoire à consulter pour les sieurs Duval Dumanoir et Duval d'Éprémèsnil, etc., avec les lettres que les sieurs Duval de Leyrit et de Lally se sont écrites dans l'Inde, pour servir de pièces justificatives*, Paris, 1766, 1 vol. in-4°. IV. *Plaidoyer de M. d'Éprémèsnil, conseiller au Parlement de Paris, neveu de M. de Leyrit, contre le sieur de Lally-Tollendal, curateur à la mémoire du feu comte de Lally*, 1 vol. in-4°, Rouen, Paris. V. *Plaidoyer du comte de Lally-Tollendal, curateur à la mémoire du comte de Lally, son père, contre M. Duval d'Éprémèsnil, etc.*, Rouen, 1780, 1 vol. in-4°. VI. *Mémoires du chevalier de Soupire*. VII. *Histoire de l'Inde ancienne et moderne, etc.*, par Collin de Bar, ancien magistrat de la Cour suprême de Pondichéry, Paris, 1814, 2 vol. in-12. VIII. *De l'Inde en rapport avec l'Eu-*

ressources qu'en vous, écrivait le 18 septembre 1759 M. de Landivisiau à M. de Bussy, et le 28 décembre suivant : « Je conviens avec vous que sa haine est extrême, qu'elle va en augmentant, qu'elle dégénère en rage.... Vous me demandez pourquoi, après avoir en plein conseil déclaré qu'on vous donnait le commandement de l'armée et la direction des affaires militaires, on s'est dédit, on a refusé de signer son dire.... Je n'y vois goutte.... Quoi qu'il en soit, méfiez-vous de tout, prenez garde aux pièges qu'on voudrait vous tendre ; déclarez que vous n'agirez que sur des ordres par écrit, gardez-les : ce sera votre justification en cas d'événement... »

rope, par Anquetil du Perron, Rouen, 1798, 2 vol. in-8°. IX. *Abrégé de l'histoire des établissements européens dans l'Inde Orientale*, trad. de l'espagnol, par Bessière; Valenciennes, 1841, 1 vol. in-8°. X. *Histoire de la guerre des Anglais dans l'Indoustan, de 1745 à 1763*, 2 vol. in-4°, avec cartes et plans, par Robert Orme, Londres, 1763-1773; en anglais.

D—z—s.

LEYTO (ANDRÉ), peintre d'histoire et de genre, florissait à Madrid, vers 1680. C'est dans cette ville qu'il puisa les leçons de son art. Doué d'un coloris brillant, il fut chargé de peindre, conjointement avec Joseph de Zarobia, les tableaux qui ornent le cloître du couvent de Saint-François à Ségovie. Les deux artistes y représentèrent la vie du fondateur. Les tableaux de Leyto sont remarquables par la beauté du coloris, qui l'emporte de beaucoup sur la perfection du dessin. Aussi Leyto, appréciant avec discernement les qualités qu'il possédait, a peu travaillé dans le genre historique, et a peint plus particulièrement des scènes d'intérieur. Il a, parmi les Espagnols, très-peu de rivaux en ce genre.

P—s.

LEYVA (Le frère JACQUES de), Espagnol, peintre d'histoire et de portraits, naquit à Daro de la Rioja, vers 1580. Il manifesta de bonne heure son goût pour la peinture, et se rendit à Rome pour se perfectionner dans cet art. Après un séjour de quelques années en Italie, il revint à Burgos, où ses talents ne tardèrent pas à le faire connaître. En 1628, le chapitre de Burgos lui commanda plusieurs portraits de personnages célèbres, ainsi que plusieurs grandes compositions historiques, dans lesquelles on remarque une couleur brillante et un dessin assez ferme; les sujets en sont

bien conçus et disposés avec art; mais le style manque parfois de noblesse et de grandiose. Il avait une prédilection pour les scènes de martyrs, et il y faisait toujours entrer un grand nombre de figures, dont quelques-unes sont fort belles. Il s'était marié à son retour d'Italie; devenu veuf à 53 ans, il entra dans la chartreuse de Miraflores, où il fit profession en 1634. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée le 24 nov. 1637, il enrichit le monastère de plusieurs tableaux, où toutes les qualités qui le distinguent se font remarquer. C'est dans ce monastère et dans la ville de Burgos que se voient la majeure partie des ouvrages de Leyva. P—s.

LÉZARDIÈRE (MARIE-PAULINE de), naquit, en 1754, au château de la Vérie, d'une noble maison de l'ancien Poitou. — *Louis-Jacques-Gilbert*, baron de Lézardièrre, son père, homme d'une grande instruction, intimement lié avec Malesherbes et Necker, eut huit enfants, cinq fils et trois filles. L'éducation de cette nombreuse famille fut l'objet de tous ses soins, et aucun n'en profita plus que Pauline. Livrée de bonne heure aux études les plus graves, elle avait entrepris un ouvrage intitulé : *Théorie de la politique de la monarchie française*. Son père, qui avait concouru avec Malesherbes à l'encouragement que reçurent ses premiers travaux, en suivit le cours avec un vif intérêt. L'ouvrage était divisé en plusieurs époques qui devaient être publiées successivement. Les deux premières comprenaient tout ce qui a trait à l'histoire de notre pays, depuis sa conquête par Jules-César jusqu'à l'avènement de Charles-le-Chauve; le tout appuyé de preuves puisées aux meilleures sources et imprimé sur deux colonnes, texte et traduction en re-

gard. Elles furent d'abord communiquées tant au duc de Nivernais qu'à Brequigny, à dom Poirier, et à plusieurs autres savants de l'Académie des inscriptions, qu'elles étonnèrent par leur importance, et dont elles obtinrent le suffrage unanime. Le baron de Lézardièrre se chargea ensuite d'en diriger lui-même l'impression et d'en corriger les épreuves. Elles formaient 8 volumes in-8°, qui allaient être mis en vente, en 1792, quand la révolution, arrivée à ses plus violents excès, en arrêta la publication. Les magasins du libraire furent pillés et l'édition détruite, à un très-petit nombre d'exemplaires près qui n'ont point passé dans le commerce; l'Institut historique en possède un. — La troisième époque était rédigée, mais elle est restée manuscrite. Elle traitait de l'état de la France, depuis Charles-le-Chauve jusqu'à saint Louis; par conséquent de la féodalité dans toute sa puissance, de ses causes et de ses effets : on ne peut trop regretter que cette œuvre importante n'ait pas été achevée. Mais cette funeste crise révolutionnaire vint paralyser à jamais la plume de Pauline. Son père, resté en France, et dont elle ne voulut pas se séparer, s'était retiré à Corbeil, puis à Choisy-le-Roi. Ce fut chez lui que l'abbé Edgeworth, son ami, vint chercher un asile, le 21 janvier, en quittant l'échafaud de Louis XVI, et ce fut avec lui que ce vénérable ecclésiastique se rendit à Bayeux, où il s'embarqua pour l'Angleterre. Un fils du baron de Lézardièrre, qui avait embrassé le sacerdoce, fut massacré le 2 septembre, aux Carmes, avec tant d'autres martyrs de la foi. Sa femme avait été frappée de mort subite en apprenant l'arrêt de condamnation du roi. Lui-même avait été jeté en prison au moment où les

comités de la Convention étaient informés que ses deux fils, Paul et Silvestre, officiers de marine très-distingués, venaient de quitter Paris pour se rendre dans leur pays natal, qui bientôt après devint le foyer de l'insurrection vendéenne. A la réception de cette fatale nouvelle, les deux frères accoururent se constituer prisonniers à Montargis. Cet héroïque dévouement procura l'élargissement du père, mais ils le payèrent de leurs têtes et périrent sur l'échafaud. — Pauline accompagna son père, au sortir de sa prison, dans une retraite où, pendant tout le règne de la terreur, il se tint caché, ce qui occasionna son inscription sur la liste des émigrés. Lorsque ensuite il demanda d'en être rayé, on prétendit que sa réclamation était tardive, et, au 18 fructidor, il fut contraint de s'éloigner du sol français, avec ses trois filles, qui n'y rentrèrent, ainsi que lui, en 1801, que pour le perdre presque aussitôt. Charles, le plus jeune des fils, s'était réfugié en Vendée et avait pris du service dans l'armée royale; il y fut fait prisonnier et conduit aux Sables. Ce quatrième frère eût été enlevé à Pauline, il aurait été fusillé, s'il n'eût pas été reconnu par un soldat de l'armée républicaine qui avait été son prisonnier et qui lui devait la vie. Ce brave homme s'élance, l'embrasse et s'écrie : « S'il meurt, je veux mourir avec lui ! » Le conseil de guerre ne prononça que la déportation, et Charles, après avoir été traîné de prison en prison jusqu'à Caen, deux années durant, réussit enfin à s'évader et à rejoindre, en Hollande, son père et ses sœurs. Plus tard, et lorsque le vénérable vieillard avait cessé de vivre, Charles put revenir dans sa patrie avec Joseph, son frère aîné. Sous la Restauration il a été membre de la

Chambre des Députés : en 1823, pour le département de la Vendée, puis pour celui de la Mayenne en 1830; il a cessé vers la fin de cette année d'en faire partie. Joseph, d'abord officier au régiment du roi, infanterie, et ayant pris ensuite du service avec Macdonald, dans la légion de Maillebois, avait émigré de bonne heure, et s'était ainsi soustrait aux désastres de sa famille. Ce fut chez lui, au château de la Proûtière (Vendée), que Pauline se retira alors, et elle y a passé le reste de sa vie. Cette noble et intéressante fille était douée du caractère le plus doux et le plus simple, et les sacrifices personnels la trouvèrent toujours résignée. C'en fut, certes, un grand pour elle que de renoncer à poursuivre ses travaux littéraires; mais arrivée à un âge avancé, pouvait-elle les reprendre, après tant de jours néfastes, et lorsque tant d'événements avaient changé la face des choses? Et puis la ruine de sa famille la forçait d'aller vivre au fond d'une province, loin de toutes ressources littéraires. Elle accepta sa position sans murmure, et sa longue vieillesse s'est prolongée dans le souvenir toujours cuisant des malheurs qui avaient écrasé tant de membres de cette famille qu'elle avait tendrement aimés. Elle est morte en 1835; ses frères, Joseph et Charles, lui ont survécu.

L—S—D.

LEZONNET (OLIVIER LE PRESTRE, seigneur de), gentilhomme breton, vivait dans le XVI^e siècle. Nommé, par le duc de Mercœur, au gouvernement de Concarneau, il embrassa d'abord le parti de la Ligue, qui comptait un grand nombre de partisans échauffés par le désir de venger la mort du duc de Guise. Au mois de février 1589, la ville de Quimper, au pouvoir des Ligueurs, fut inquiétée

par un sergent nommé Trogoff, lequel, à l'instigation du baron de Pont-Labbé, ravageait tout le pays, et faisait des incursions jusque sous les murs de Quimper. Forcé de se renfermer dans Pont-Labbé, il y fut attaqué par Lézonnet. Cette ville, assez bien fortifiée, éprouva d'abord peu de dommages. On se disposait à miner la tour et les ouvrages avancés quand, après plusieurs jours de blocus, Trogoff fut tué d'un coup d'arquebuse pendant qu'il observait les assiégeants à travers une lucarne. Après la conversion de Henri IV, Lézonnet représenta au duc de Mercœur qu'il n'y avait plus de motif pour continuer une guerre dont la religion était le prétexte. Les réponses évasives du duc ne l'ayant pas satisfait, il se soumit au roi, de qui il obtint des conditions avantageuses et qui lui conserva le gouvernement de Concarneau, place maritime alors très-importante. Aussitôt après son accommodement avec le roi, il forma le projet d'arracher Quimper à la Ligue. Comme il en connaissait tous les habitants, il ne lui fut pas difficile de s'entendre avec ceux qu'il savait attachés à Henri IV. Un des premiers qu'il gagna fut Guillaume Le Baud, que le duc avait nommé sénéchal. Lézonnet avait d'abord songé à s'emparer, avec l'aide de ses nouveaux adhérents, de la tour Bihan, d'où il se serait introduit dans la ville. La garnison de Concarneau, forte d'une compagnie de cheval-légers et d'un régiment d'infanterie, avec lesquels il tenait tout le pays en respect, lui semblait devoir assurer l'accomplissement de ses desseins. Toutefois, avant d'employer la force, il crut devoir tenter d'obtenir que la ville lui fût ouverte à l'amiable, et, pour y parvenir, il fit agir les principaux habitants, d'intel-

ligence avec lui. Ce projet ayant échoué, malgré l'éloquence du sénéchal Le Baud, qui harangua inutilement les habitants pour les entraîner à se soumettre au roi, ceux qu'on soupçonna d'y avoir adhéré furent contraints de sortir de la ville et de se réfugier à Pont-Labbé, dont ils réparèrent, en toute hâte, les fortifications, et où ils se maintinrent jusqu'à la fin de la guerre. Quant à Lézonnet, voyant que la ruse n'avait pas réussi, il se détermina à recourir à la force. Il se dépêcha de mander les garnisons de Guingamp, Quintin, Corlay et Comper (château situé dans la forêt de Montfort), et aussitôt qu'il eut réuni un millier d'hommes, il se présenta à l'improviste devant Quimper, le 5 septembre 1594, et s'empara, sans coup férir, du faubourg de la rue Neuve, dont la porte était gardée par quatre ou cinq soldats seulement. Le même jour, il fit passer à ses gens le pont de Loc-Maria, et, la nuit suivante, il fut maître de ce qu'on appelait la Terre-au-Duc. Lézonnet avait trop peu de monde pour investir la place, qu'il ne put attaquer ni du côté de Saint-Antoine, ni du côté de Saint-Nicolas; mais il comptait sur les intelligences qu'il s'était ménagées. La crainte des Ligueurs, en grande majorité dans la ville, empêcha néanmoins ses partisans de faire aucune démonstration en sa faveur; ils furent même obligés de prendre les armes et de se présenter sur les murailles. Cependant l'opiniâtreté des habitants n'aurait pas de beaucoup retardé la prise de leur ville, si un secours ne leur était arrivé inopinément. Dès qu'ils s'étaient vus investis par Lézonnet, ils avaient fait descendre de dessus les murs deux messagers chargés d'aller exposer à Quinipili, gouverneur de

Hennebond, le danger où ils étaient, et le besoin pressant qu'ils avaient d'être secourus. L'un de ces messagers rencontra, auprès de Pontscorff, la garnison d'Hennebond, composée de 40 soldats et de 150 arquebusiers, sous les ordres du sire de Grandville, le plus jeune des frères de Quinipili, et qui, quoiqu'à peine âgé de vingt ans, s'était déjà signalé par sa bravoure. Dès qu'il sut ce qui se passait à Quimper, il n'hésita pas un instant sur le parti qu'il avait à prendre, marcha droit à cette ville, et parut le lendemain sous ses murs, après avoir fait dix-sept lieues d'une traite. Ceux qui étaient sur les remparts et à la tour Bihan, apercevant un gros de cavalerie, le prirent pour un renfort expédié à Lézonnet, soit de Brest, soit de Morlaix, alors assiégé par le maréchal d'Aumont. Aussitôt une arquebusade partit de la tour Bihan, et déjà même on pointait les canons de fer qui en garnissaient les murs, quand un des officiers du sire de Grandville, ayant mis un mouchoir au bout de son épée qu'il agitait en l'air, se fit reconnaître. Alors le sire de Grandville s'approcha, et tandis qu'on travaillait à ouvrir la porte Saint-Antoine, pour le faire entrer avec ses gens, Lézonnet accourut avec les siens pour les repousser. Après une première charge, qui ne réussit pas, il revint à la tête de deux cents arquebusiers. Comme il s'avancait dans la rue des Réguaires, ceux qui étaient sur les murs firent pleuvoir sur lui une grêle de balles. Ses gens, étonnés, voulurent reculer; mais lui, les pressant l'épée dans les reins, les en empêcha. Au moment où il les animait le plus, il reçut une balle dans la gorge. Cet accident l'obligea à se retirer et à lever le blocus de Quimper, ce qui eut lieu dans un

tel désordre, que, si les assiégés avaient fait une sortie, leurs adversaires, au lieu de perdre cinquante hommes, eussent été entièrement détruits. Furieux de cet échec, Lézonnet s'écria : *Ceux de Quimper m'ont égratigné, mais je les écorcherai !* Résolu à ne rien négliger pour tirer vengeance de cet affront, il dépêcha un courrier au maréchal d'Aumont, pour le déterminer à venir attaquer Quimper. Les raisons ne lui manquèrent pas. Il lui représenta que cette ville, bien murée, bien fortifiée, renfermait un beau port de mer, qu'elle était un siège épiscopal et présidial; que les principaux habitants, dévoués au roi, s'empresseraient de seconder toute tentative qu'il ferait, et que sa vue seule en amènerait la capitulation. Séduit par ce tableau, le maréchal d'Aumont se mit en marche et parut devant Quimper le 9 octobre. Les faubourgs furent emportés d'emblée, et, l'artillerie étant arrivée le lendemain, le maréchal la fit mettre en batterie sur la place Saint-Mathieu. Il fit aussitôt sommer la ville de se rendre et de lui envoyer des députés pour convenir des conditions de la capitulation. Malgré cette sommation, les habitants qui portaient les armes, au nombre de 1,300, firent un feu si vif qu'ils tuèrent plusieurs des assiégeants. Peu s'en fallut qu'on ne comptât parmi les morts le maréchal lui-même, qui fut effleuré d'un coup d'arquebuse. Se tournant alors vers Lézonnet, qui était à ses côtés, il lui adressa ces paroles : « Vous m'aviez
« dit qu'il n'y avait dans cette ville
« que des habitants ! Mé Dieu (c'était
« son juron favori) ! vous êtes un af-
« fronteur ; et, si vous me fâchez, je
« vous ferai un mauvais tour. — Mon-
« seigneur, répondit Lézonnet, sur
« ma vie et mon honneur, il n'y a

« autre chose que ce que je vous ai
 « dit. — Mé Dieu! reprit le maréchal,
 « quels habitants! Ce sont gens de
 « guerre, ces habitants! » Et il avait
 raison, car la défense était digne des
 soldats les plus aguerris. La ville capi-
 tula néanmoins le 12 octobre, et le
 duc d'Aumont y fit son entrée le len-
 demain. Lézonnet s'interposa auprès
 de lui en faveur des habitants et con-
 tribua à faire adoucir les conditions de
 la capitulation. Il mourut peu après
 des suites de la blessure qu'il avait reçue
 à la gorge. La famille Le Prestre con-
 servait avant la révolution, dans ses
 archives, plusieurs lettres de Henri IV,
 qui prouvaient l'estime que ce roi
 avait pour Olivier de Lézonnet. Nous
 transcrivons ici celle du 23 mai 1595:
 « M^{me} de Lezonnet, j'ai porté un fort
 « grand regret de la perte du feu
 « sieur de Lezonnet, vostre mary.
 « Pour avoir esté plus tost retiré de
 « ce monde, que je n'ay eu le moien
 « de reconnoistre le merite de tant de
 « bons services que j'avais receuz de
 « luy. Je réserve les effectz de la
 « bonne volonté que j'en avois envers
 « son filz, que je me promect par
 « vostre bonne instruction debvoir
 « succéder quelque jour à la fidelle
 « affection d'un bon serviteur et sub-
 « ject, telle que defunct son pere, a
 « portée au bien et advancement de
 « mes affaires. En cette esperance,
 « j'ay eu bien agréable de lui conti-
 « nuer le gouvernement de ma ville
 « de Conquerneau, duquel j'avois
 « ja accordée la survivance du vivant
 « de vostre mary. Je vous envoie les
 « provisions nécessaires, desirant
 « vostre filz estre nourry et eslevé
 « avec le soing que requiert ceste
 « charge, pour l'en rendre digne et ca-
 « pable, pourvoiant sur tout à la con-
 « servation de la place, affin que mes
 « ennemis n'y entreprennent au pré-

« judice de mon service, m'assurant
 « vous estre aultant recommandé que je
 « puis désirer, je ne vous en diray da-
 « vantage par la présente, priant Dieu
 « pour fin d'icelle qu'il vous ayt,
 « M^{me} de Lezonnet, en sa sainte gar-
 « de. » — Eseryt à Paris, le xxij jour de
 may, 1595. — Signé HENRY. — LÉZONNET
 (Guillaume LE PRESTRE, seigneur de),
 fils du précédent, fut nommé, en
 1614, à l'évêché de Quimper, qu'il oc-
 cupa jusqu'à sa mort, le 8 novembre
 1640. Il assista, comme membre du
 clergé, aux États de la province de
 Bretagne, tenus à Rennes, en 1616.
 Ce fut sous son épiscopat que les Ca-
 pucins, les Ursulines, les Calvairiennes
 et les filles de Sainte-Élisabeth s'éta-
 blirent à Quimper. En favorisant les
 travaux apostoliques de Michel Le-
 nobletz (*v.* ce nom, dans ce volume),
 il contribua à extirper les derniers
 vestiges de l'idolâtrie en Basse-Breta-
 gne, et à rétablir la pureté de la foi,
 altérée par les guerres civiles. Con-
 vaincu que l'instruction est l'antidote
 le plus efficace de la superstition et
 du fanatisme, il appuya, en 1624, la
 fondation, à Quimper, d'un collège
 de Jésuites, lequel s'acquit une grande
 réputation par les solides enseigne-
 ments qu'y trouva la jeunesse du
 diocèse. Ces différents services con-
 cilièrent au pieux évêque la recon-
 naissance de ses diocésains, dont il
 mourut très-regretté. P. L.—r.

LHERIDAN (LOUIS), royaliste
 breton, né à Vannes, en 1778, d'une
 famille honorable, servit d'abord
 comme conscrit dans un bataillon de
 la légion de l'Ouest, se fit ensuite
 remplacer, et se rendit à Paris pour y
 apprendre le commerce. Le négociant
 chez lequel il travaillait ayant fait
 faillite, il se trouva sans place dans le
 moment où Georges Cadoudal, Joyaux,
 et Saint-Vincent, ses compatriotes,

vinrent dans cette ville pour y attendre aux jours du premier consul Bonaparte. Ayant conservé avec eux quelques liaisons d'intimité, il s'associa à leurs complots, et fut arrêté en même temps et dans le même cabriolet que Georges Cadoudal. Mis en jugement avec lui, il ne fut condamné (10 juin 1804) qu'à une détention de deux ans, ce qui donna lieu de penser que la police avait eu quelques raisons de le ménager. Ce qui ajoute à la probabilité de cette conjecture, c'est que Lheridan ne subit pas même entièrement cette légère peine, et qu'ayant pris du service, il parvint successivement au grade de colonel. Il était maréchal-de-camp sous la Restauration, et commandait, en cette qualité, la subdivision du Morbihan lorsqu'il mourut, à Vannes, en juillet 1837. M—D j.

LHERMINIER (FÉLIX-LOUIS), chimiste-pharmacien et naturaliste du roi à la Guadeloupe, naquit à Paris, le 18 mai 1779. Après avoir suivi les cours des plus habiles professeurs, il partit de Paris, à l'âge de seize ans, passa en Amérique, et s'établit à la Guadeloupe, où son amour pour la science ne fit que s'accroître, par les moyens nombreux qu'il eut d'exercer son goût pour les recherches dans cette île si riche par les révolutions terrestres, la variété de ses plantes, et ses productions minérales et entomologiques. Exilé en 1815, par suite des troubles qui survinrent à la Guadeloupe, il se rendit d'abord aux États-Unis, dans la Caroline du Sud; puis alla se fixer dans l'île Saint-Barthélemi. Dans des temps plus calmes, il retourna à la Guadeloupe, et s'y livra de nouveau à l'étude des sciences. Après 33 ans de séjour en Amérique, Lherminier revint en France, en 1829, et mourut à Paris, à la fin d'oc-

tobre 1833. On a de lui : *Recherches sur l'appareil sternal des oiseaux, considérés sous le double rapport de l'ostéologie et la myologie, suivies d'un essai sur la distribution de cette classe de vertébrés*, Paris, 1827, in-8°; seconde édition, 1828. Il a laissé beaucoup de manuscrits inédits sur l'histoire naturelle de la Guadeloupe. Z.

LHERMINIER. Voy. LERMINIER, dans ce volume.

LHERMITTE (JEAN-MARTHE-ADRIEN), contre-amiral, né à Coutances, le 29 septembre 1766, était le troisième fils d'un conseiller du roi au présidial du Cotentin, à Coutances. Il entra dans la marine, à quatorze ans, comme volontaire d'honneur, et fut embarqué sur le cutter *le Pilote des Indes*, dont la mission était de croiser sur les côtes de la Manche. Il était depuis quelques mois à bord de ce bâtiment, lorsqu'un détachement de son équipage fut désigné pour aller de nuit, dans des canots, enlever un corsaire anglais mouillé sous l'île Chaussey. Le jeune volontaire sollicita et obtint, comme une faveur, de faire partie de cette expédition. Le corsaire fut enlevé à l'abordage, amené à Granville, et le capitaine Letourneur consigna, dans un certificat que le jeune Lhermitte envoyait à son père, les témoignages de son admiration pour l'intrépidité qu'il avait montrée. Après avoir passé environ huit mois sur *le Pilote des Indes*, il s'embarqua à Brest, en 1780, sur *le Northumberland*, faisant partie de l'armée navale aux ordres du comte de Grasse. Lhermitte participa aux divers combats livrés par cette armée aux amiraux Hood, Graves et Rodney, ainsi qu'à la prise de Saint-Christophe. La paix de 1783 semblait le vouer à un repos qui ne convenait point à ses goûts; mais il

obtint de s'embarquer sur la flûte *la Pintade*, qui avait une mission pour la Nouvelle-Angleterre, et avec laquelle il fit un voyage d'environ huit mois. A son retour, ne trouvant point à naviguer au service de l'État, il passa dans la marine du commerce, et, de 1784 à la fin de 1787, il fit, en qualité de lieutenant et de second capitaine, plusieurs voyages à Terre-Neuve, sur les navires de Granville, *la Modeste* et *la Surveillante*. L'expérience et les connaissances qu'il acquit pendant ces campagnes servirent à son avancement dans la marine royale, et il avait à peine atteint sa vingt-unième année, lorsqu'en 1787, il y fut admis comme sous-lieutenant de vaisseau. S'étant embarqué, avec ce grade, sur le vaisseau *l'Achille*, il se rendit aux Iles-du-Vent et Sous-le-Vent. De 1788 à 1792, les services de Lhermitte n'offrent rien de remarquable: il passa successivement sur la corvette *le Goëland*, les flûtes *le Dromadaire* et *le Duc de Bourgogne*, sur le vaisseau *le Patriote* et les frégates *la Félicité* et *l'Engageante*, avec lesquels il fit diverses campagnes à Terre-Neuve, aux États-Unis, à Saint-Domingue et aux Iles-du-Vent. Au mois d'août 1793, il fut nommé lieutenant de vaisseau, et embarqué comme second sur la *Résolue*. Cette frégate faisait partie d'une division de bâtiments légers chargée de croiser dans la Manche; elle eut divers engagements, dans l'un desquels elle s'empara de la frégate *la Tamise*. La conduite de Lhermitte dans ce combat, dont *la Résolue* détermina l'issue, lui mérita le commandement de la frégate capturée. Il la ramena à Brest, et lorsqu'elle y eut reçu les réparations nécessaires, Lhermitte eut ordre d'aller établir une croisière sur les côtes d'Angleterre. Pendant

les six mois que dura cette campagne, il prit et coula environ soixante bâtiments du commerce anglais, et en fit entrer avec lui, à Brest, quelques-uns des plus richement chargés. Au funeste combat du 13 prairial an II (1^{er} juin 1794), *la Tamise* était la frégate de l'amiral Villaret. Elle se tint presque tout le temps à portée de la voix du vaisseau-amiral *la Montagne*, allant porter, au milieu du feu, les ordres qu'elle était chargée de transmettre aux bâtiments de l'armée. Aussi, lorsqu'elle rentra à Brest avec les débris de cette armée, n'était-elle guère en meilleur état que les vaisseaux qui avaient pris part au combat. Au désarmement de cette frégate (juin 1795), Lhermitte prit le commandement de *la Seine*. On mit sous ses ordres la frégate *la Galatée* et les bricks *le Requin* et *le Souffleur*, avec lesquels il alla établir une croisière sur les côtes d'Irlande. Pendant une campagne de six mois, il coula, prit et expédia, pour les ports de la Norvège, plus de quatre-vingts navires anglais, et détruisit une grande quantité de pêcheurs hollandais. Ayant relâché à Dunkerque pour y faire des vivres, il sortit bientôt de ce port avec une nouvelle division, composée de trois frégates, chargées de porter des équipages aux bâtiments français qui se trouvaient à Christian-sand. Lhermitte mouilla dans les divers ports de la Norvège, et, lorsqu'il rencontra dans ces ports neutres des bâtiments de guerre anglais, il sut y faire rendre au pavillon français ce qui lui était dû. Après avoir passé en Norvège une partie de l'hiver de 1795, il rentra à Lorient avec douze bâtiments chargés de grains, qui ramenèrent l'abondance là où régnait la famine avant son arrivée. Ayant reçu ordre de se rendre à Rochefort, il y

prit le commandement de la frégate *la Vertu*, qui dépendait d'une division aux ordres du contre-amiral Sercey, destinée pour les mers de l'Inde, qu'elle parcourut pendant plusieurs années, et où elle fit un grand nombre de prises. Au mois de septembre 1796, elle se rendait à Poulou-Pinang, lorsqu'à l'entrée du détroit de Malacca, elle fut rencontrée par deux vaisseaux anglais de 74. Dans le combat qui eut lieu, *la Vertu* soutint seule, pendant près d'une demi-heure, le feu de l'un de ces vaisseaux. Lhermitte se disposait à l'aborder, quand une volée des plus meurtrières vint la dégrader entièrement, et la mettre dans l'impossibilité d'exécuter son projet; toutefois il continua de combattre, et ce ne fut que sur les ordres réitérés de l'amiral Sercey qu'il se retira du feu, remorqué par *la Cybèle*. Les deux vaisseaux anglais furent forcés de se retirer. Au retour de la division à l'Île de France, *la Vertu* ayant besoin de grandes réparations, Lhermitte prit le commandement de *la Preneuse*. Jamais frégate ne justifia mieux son nom, et les Anglais se souviennent sans doute encore des pertes qu'elle fit éprouver à leur commerce, dans ces mers, et des glorieux combats qu'elle y soutint. Au mois d'avril 1798, Lhermitte fut chargé de se rendre à Mangalore, pour y reconduire les ambassadeurs que Tipou-Saheb avait envoyés au gouverneur de l'Île de France, afin de réclamer des secours contre les Anglais. Arrivé à la hauteur de Tellitchéry, il découvrit deux vaisseaux de la Compagnie anglaise, mouillés sous la protection des forts. Aussitôt il laisse arriver, et se dispose à aller attaquer ces bâtiments; mais au moment même un de ces orages si fréquents sous ces latitudes se déclare; le tonnerre, pre-

nant pour conducteur le grand mât de hune, le perce en plusieurs endroits, descend jusque dans la cale, où il met le feu, et tue ou blesse, sur son passage, environ vingt-cinq hommes. Lhermitte fut du nombre des derniers. Un Romain aurait regardé cet événement comme de funeste présage; mais plus grave que superstitieux, le capitaine de *la Preneuse* n'en tint compte. L'orage passé et ses avaries réparées, il se dirige sur les deux vaisseaux, les attaque, et les force d'amener leur pavillon, après une heure de la plus vive résistance. Ces bâtiments étaient armés de trente-six canons chacun; ils avaient à bord quatre cents Européens, et portaient cinq cents hommes de troupes. Ne pouvant pas garder sur sa frégate une aussi grande quantité de prisonniers, Lhermitte les fit débarquer dans des chelingues du pays, et remettre, sur cartel d'échange, à la disposition du commandant anglais à Tellitchéry. Après avoir expédié ses deux prises pour l'Île de France, il prit la route de Mangalore. N'y trouvant point le sultan, il se hâta de mettre ses passagers à terre, et six heures après son arrivée il faisait route pour Batavia. Bien lui prit de sa diligence, car il sut que, le lendemain de son départ, deux vaisseaux de 74, expédiés tout exprès de Bombay, avaient mouillé devant Mangalore. Quelques jours après l'arrivée de *la Preneuse* à Batavia, *la Brûle-Gueule* y parut, ayant à bord l'amiral Sercey, et les deux frégates se dirigèrent immédiatement vers Sourabaya, où l'amiral allait s'établir. Lorsqu'il y fut installé, le premier soin du capitaine Lhermitte fut de faire transporter chez lui les drapeaux anglais pris à Tellitchéry. Cette opération, toute simple qu'elle était, donna lieu à une révolte;

l'équipage de *la Preneuse* s'opposa au débarquement de ces drapeaux, en disant qu'ils étaient la propriété de la frégate qui les avait conquis, et qu'ils devaient rester à bord. Le capitaine Lhermitte n'était pas homme à se laisser faire la loi. Secondé par ses officiers, il tombe à coups de sabre sur les plus mutins, se saisit de ceux qui paraissaient être leurs chefs, et les fait mettre aux fers. Bientôt tout rentre dans l'ordre, les drapeaux sont débarqués et portés à leur destination. Alors il convoque un conseil de guerre, et cinq matelots, déclarés chefs de révolte, sont condamnés à mort et fusillés. Après un court séjour à Sourabaya, *la Preneuse* et *la Brûle-Gueule* reçurent l'ordre d'aller établir une croisière dans les détroits de l'Est, et dans l'archipel de la Chine. La destruction d'environ quarante bâtiments anglais fut le résultat de cette campagne de trois mois. Au retour de ces frégates à Sourabaya, l'amiral Sercey passa sur *la Preneuse*; et elles firent voile pour l'île de France; elles étaient sur le point d'y entrer (mai 1799), lorsqu'elles eurent connaissance d'une division anglaise, forte de trois vaisseaux, une frégate et un brick. La brise qui venait du large, quoique faible, favorisait les Anglais, et ils furent bientôt en mesure d'attaquer les deux frégates. Celles-ci cependant, étaient parvenues jusqu'à la Rivière-Noire, où, aidées d'un grand nombre d'embarcations accourues à leur secours, de tous les points de l'île, elles se tenaient sous le feu d'une grêle de boulets et de mitraille. Arrivées au fond de la baie, elles s'y embossèrent, et Lhermitte, ayant débarqué de sa frégate sept pièces de 18, établit à la pointe Est de la passe, un fort, au moyen duquel il arrêta pendant trois semaines les entre-

prises des Anglais, qui, désespérant enfin de s'emparer de ses frégates, gagnèrent le large. *La Preneuse* et *la Brûle-Gueule* entrèrent alors à l'île de France au milieu des acclamations des habitants, témoins de leur belle résistance. Au mois d'août 1799, *la Preneuse* appareilla pour aller croiser dans les parages du Cap de Bonne-Espérance; puis, elle visita la baie de Saint-Augustin (île Madagascar), et fit ensuite route pour remonter à l'est, en longeant la côte sud-est de l'Afrique. Le 4 septembre au soir, Lhermitte eut connaissance de cinq bâtiments mouillés sous la protection d'un fort, dans la baie de Lagoa. Le vent soufflait avec force du fond de la baie; Lhermitte, néanmoins, fait route pour y pénétrer, et va mouiller à une demi-portée de canon de ces bâtiments. Comme la nuit était close, et qu'il supposait que c'étaient des bâtiments du commerce, il ne voulut point les attaquer immédiatement, dans la crainte qu'ils ne se jetassent à la côte; mais tout-à-coup, vers les neuf heures, il se vit attaqué lui-même. Toutefois, *la Preneuse* était en mesure; elle riposta par un feu très-vif, et, pendant près de six heures que dura cet engagement, douze cents coups de canon furent échangés de part et d'autre. Cependant Lhermitte, voyant à qui il avait affaire, et ayant environ quarante hommes hors de combat, se décida à profiter de l'obscurité pour s'éloigner. Il apprit depuis que ces cinq bâtiments se composaient de deux vaisseaux de cinquante canons, deux bricks et un sloop de guerre. Un mois environ après ce combat, *la Preneuse*, croisant sur le banc des Aiguilles, fut chassée par un vaisseau de 64, d'une marche supérieure, et, malgré les manœuvres de la frégate, elle se voyait gagnée sensi-

blement. La chasse durait depuis vingt-deux heures, et déjà les boulets arrivaient à bord, quand tout-à-coup Lhermitte, faisant virer de bord, vint se placer à côté de lui et engagea le combat. Ses manœuvres et ses évolutions furent si habilement combinées, qu'il parvint à lui envoyer en poupe plusieurs volées qui lui causèrent de grandes pertes en hommes. Profitant de la confusion qui régnait à bord du vaisseau anglais, il essaya de l'aborder; mais celui-ci, prévenant son dessein, prit chasse sous toutes voiles. *La Preneuse* le poursuivit, et ne l'abandonna que lorsqu'elle le vit entrer dans la rade du Cap de Bonne-Espérance. Ces deux combats successifs avaient occasionné des avaries majeures à *la Preneuse*; elle faisait tellement d'eau que quatre pompes étaient constamment en activité; et, outre ses pertes en tués et en blessés, le scorbut y sévissait d'une manière alarmante; Lhermitte se décida à faire route pour l'île de France. Déjà il distinguait les montagnes qui dominant le grand port, et il se disposait à y entrer, lorsque ses vigies lui annoncèrent un vaisseau, au vent à lui. Voulant l'éviter, il manœuvra pour passer entre le Coin de Mire et la terre. Le vaisseau anglais, n'osant le suivre, double les îles, et *la Preneuse* poursuit sa route dans les coraux. Mais, en approchant de la Pointe aux Canonnières, on découvre un autre vaisseau. Lhermitte alors serre le vent pour gagner le mouillage des Pavillons. Quand il est parvenu à la baie du Tombeau, la brise diminue, varie, et le vent, qui était à l'est sud-est, passant tout-à-coup à l'ouest, fait masquer la frégate, et la jette sur un banc de corail. Alors les deux vaisseaux commencèrent sur elle un feu des plus meurtriers. Lhermitte,

ne pouvant faire usage que de ses canons de retraite, jugea sa perte inévitable. Il se mit en devoir de débarquer ses blessés et ses malades, et d'envoyer à terre une partie de son équipage. Resté à bord avec ses officiers et quelques hommes de sa maistrance qui, malgré ses ordres, n'avaient pas voulu le quitter, il amena son payillon, après avoir toutefois fait saborder la frégate et l'avoir mise dans l'impossibilité de se relever. Des embarcations envoyées par les vaisseaux anglais, vinrent en prendre possession; mais les batteries de terre, qui n'avaient pu la protéger, tirèrent alors sur elle, ce qui les força de l'abandonner après y avoir mis le feu. Le capitaine de *la Preneuse* et son état-major furent transportés à bord de *l'Adamant*, dont le capitaine les reçut avec les égards que méritaient leur courage. Lhermitte, surtout, fut en particulier l'objet des attentions et des soins du commodore Hotham. La réputation de bravoure qu'il s'était acquise chez les Anglais lui méritait cette distinction, et le commodore avoua que ses instructions portaient qu'il devait tout entreprendre pour s'emparer de *la Preneuse* ou la détruire; et cependant, ajoutait-il, il s'en est fallu de bien peu que je n'y réussisse pas. Lhermitte était depuis vingt-quatre heures à bord de *l'Adamant*, lorsqu'un canot français, monté par un des aides-de-camp du gouverneur de l'île-de-France s'y présenta en parlementaire. Cet officier était envoyé pour s'informer de l'état du capitaine Lhermitte et demander sa mise en liberté sur parole, ainsi que celle de son état-major. Le commodore Hotham ayant accédé à cette demande, Lhermitte descendit à terre dans le grand canot du vaisseau, accompagné d'un officier anglais. A

peine cette embarcation eut-elle abordé, qu'elle fut entourée d'une foule immense accourue au port pour voir le capitaine de *la Preneuse*. Aussitôt qu'il parut, les cris de : Vive le brave Lhermitte ! vivent les officiers de *la Preneuse* ! se firent entendre, et il eut beaucoup de peine à empêcher qu'on ne le portât en triomphe jusqu'à l'hôtel où l'attendaient le gouverneur, l'amiral Sercey, et les principales autorités, qui l'accueillirent avec la plus grande distinction. Un salut de quinze coups de canon, tirés par le fort confié à la garde de la milice, lui témoigna de l'admiration que l'on portait au capitaine de *la Preneuse*. Lorsqu'il fut échangé, il revint en France (oct. 1801), et fut nommé capitaine de vaisseau de première classe. Le premier consul voulut le voir, et lui témoigna, en différentes circonstances, la haute estime qu'il avait pour lui. Au mois d'avril 1802, Lhermitte reçut l'ordre d'aller prendre, à Lorient, le commandement du vaisseau de 74, *le Brutus*, qu'il conduisit à Brest, où il prit le nom de *l'Impétueux*. On se souvient sans doute encore, en ce port, des heureuses innovations que Lhermitte introduisit dans l'installation de ce vaisseau, qui, par un ordre du jour, fut cité comme vaisseau modèle. Il passa ensuite successivement au commandement du vaisseau *l'Alexandre*, puis du *Vengeur*, vaisseau à trois ponts, sur lequel il remplit les doubles fonctions de capitaine de pavillon et de chef d'état-major de l'amiral Truguet, qui commandait en chef l'armée navale. Vers la fin de l'année 1805, l'empereur ordonna l'armement, à Lorient, d'une division composée du vaisseau *le Régulus*, des frégates *la Cybèle* et *le Président*, et de deux corvettes. Le commandement en fut confié au capitaine Lhermitte.

Ses instructions lui donnaient en quelque sorte carte blanche ; seulement il lui était recommandé de prolonger sa campagne aussi long-temps qu'il lui serait possible, en se ravitaillant avec ses prises. La division sortit de Lorient le 31 octobre 1805, et se dirigea sur les Açores, où elle trouva des brumes épaisses et une très-grosse mer. Cette croisière paraissant ne devoir pas être fructueuse, le capitaine Lhermitte se décida à quitter ces parages, pour se rendre aux îles du Cap-Vert. Il y était depuis quelques jours, lorsqu'il eut connaissance de dix-sept bâtiments. Les ayant chassés, il parvint à s'emparer de quatre des plus gros, qu'il expédia pour Bayonne. Ces bâtiments faisaient partie d'un convoi sortant de Cork, en Irlande, et destiné pour la Jamaïque. Des îles du Cap-Vert il se porte sur Santiago, et mouille un moment sur la rade de la Praya. En appareillant, il se dirige sur la côte d'Afrique, et la prolonge depuis le cap de Monte jusqu'à celui des Palmes, par 4° 30' de latitude N. Chemin faisant, il s'empare de la corvette anglaise *la Favorite*, de dix-huit canons de six et douze caronades de douze, qu'il réunit à sa division. Après avoir exploré tous les lieux de traite, depuis le cap Laho, le cap Coast, Juda, Benin, et avoir fait un grand nombre de prises, il mouille, le 4 mars 1806, à l'île-du-Prince (golfe de Guinée), par 1° 3' de latitude N., où il fait de l'eau, du bois, et se munit de rafraîchissements pour ses équipages. Il y reste dix jours. La division met ensuite à la voile, et navigue à l'est ; mais, contrariée par des courants très-violents, elle renonce à gagner la côte, et met le cap à l'O.-S.-O., pour s'éloigner de l'équateur. Ayant reconnu l'île de l'Ascension, par les 3° S., Lhermitte se dirige sur San-Sal-

vador, au Brésil, où il mouille, le 28 mars, avec six bâtiments anglais qu'il a capturés. Il y vend ses prises, et, avec le produit, ravitaille sa division en vivres et provisions de toute espèce. Le 1^{er} juin suivant, il appareille, et, gagnant à l'est, il va établir sa croisière par les 20° et 23° de longitude occidentale, passage ordinaire des bâtiments anglais qui vont à Rio-Janeiro et dans l'Inde; mais tout le mois de juin se passe en coups de vent successifs, qui contrarient ses opérations. Pendant le mois de juillet, la division croise sous la ligne, où elle subit encore une série de mauvais temps. Alors Lhermitte prend le parti de quitter ces parages, et il se rend au vent des Antilles. Le 19 août, étant par les 24° 50' de latitude et 70° 1' de longitude, c'est-à-dire à cent lieues dans le nord-est de Saint-Domingue, la division éprouve un ouragan qui dure quarante-huit heures. *Le Régulus* se voit séparé de ses deux frégates. Resté seul, Lhermitte continue pendant tout le mois d'août à croiser dans ces parages, où il capture un grand nombre de navires; mais, dans les premiers jours de septembre, le scorbut, qui avait atteint son équipage, faisant de rapides progrès, il se décide à retourner en France. Arrivé en vingt-huit jours aux attéragés, il y trouve d'abord deux, et bientôt quatre vaisseaux. *Le Régulus* était alors par la latitude de Belle-Ile. Chassé par ces vaisseaux, il feint d'aller chercher Groix, et la brume favorise un instant sa fausse route; mais le temps s'étant éclairci, il se retrouve en vue de la division anglaise, dont il n'est bientôt plus qu'à une portée de canon. Heureusement la nuit approchait. Lhermitte alors prend le parti de donner dans *l'Iroise*, en rangeant de très-près la chaussée des Saints. Les marins seuls peuvent

apprécier ce que cette manœuvre présente de dangers pour un vaisseau; mais il fallait échapper à l'ennemi ou périr, et Lhermitte ne balança point. Les vents le servaient, le succès justifia son audace. Le 2 octobre 1806, à deux heures du matin, il mouilla dans la rade de Brest. Au jour, on distingua les vaisseaux anglais croisant devant *l'Iroise*, et attendant sans doute *le Régulus*. Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails sur cette campagne, qui est une des plus brillantes de la guerre, par ses résultats. Pendant près d'un an qu'elle dura, la division de Lhermitte prit ou détruisit cinquante bâtiments ennemis, portant ensemble deux cent vingt-neuf canons, et ayant à bord quinze cent soixante-dix hommes. La perte des Anglais fut évaluée à environ dix millions. Au mois de janvier 1807, Lhermitte fut fait contre-amiral, et quelques mois après il fut créé baron de l'empire. Le 6 juin 1811, il fut nommé préfet maritime à Toulon, et il porta dans ces hautes fonctions cet esprit d'ordre et de loyauté qui le caractérisait. Au mois de janvier suivant, l'amiral Emériau, qui commandait l'armée navale réunie à Toulon, ayant été appelé à Paris, Lhermitte reçut l'ordre de réunir ce commandement à ses fonctions de préfet maritime, et il le conserva pendant trois mois. Le gouvernement royal ne fut pas moins juste envers lui, que ne l'avait été le gouvernement impérial. En 1814, il fut décoré de la croix de St-Louis, et le roi Louis XVIII le désigna pour aller prendre à Messine, madame la duchesse d'Orléans. Il porta son pavillon sur le vaisseau *la Ville de Marseille*, à bord duquel S. A. R. le duc d'Orléans, aujourd'hui roi, prit passage, et qu'il ramena à Marseille, environ un mois après, avec

sa famille. C'est pendant le cours de cette mission qu'il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, dont il était officier depuis la création. A son retour, il reprit ses fonctions de préfet; mais sa santé était altérée par ses longues et pénibles campagnes; chaque fois qu'il reprenait la mer, les infirmités occasionnées par un empoisonnement dont il avait été victime dans l'Inde, venaient l'assaillir avec plus de violence, et lui ôtaient souvent l'usage de ses membres. Au mois de décembre 1815, il fut admis à la retraite, et fixa sa résidence au Plessis-Picquet, près Paris, où il avait acheté une modeste habitation, que ses amis et ses compagnons d'armes se plaisaient à visiter, et où il est mort le 28 août 1826. Zélé, actif et infatigable, Lhermitte était sans nul doute un des meilleurs officiers de son arme. Comme homme privé, la douceur de son caractère et ses formes polies lui conciliaient toutes les amitiés. On ajoutait toujours à son nom le titre de *brave*, mérité par tant de combats honorables. — Son frère, le contre-amiral *Pierre-Louis LHERMITTE*, ancien préfet maritime, commandeur de la Légion-d'Honneur, fut aussi un de nos marins les plus distingués. Il mourut à Dunkerque, le 22 mars 1828, à l'âge de 66 ans. H—Q—N.

LHOPITAL (MICHEL HURAUT de), seigneur de Belesbat, du Fay, petit-fils de l'illustre chancelier de son nom, fut élevé par son aïeul, qui lui laissa sa bibliothèque, et qui le regardait comme celui de ses petits-fils qui promettait le plus. Il ne se trompait pas; le seigneur de Belesbat fut d'abord conseiller au Parlement de Paris, ensuite maître des requêtes; enfin, las de la faiblesse du gouvernement et se voyant soupçonné de

calvinisme, il passa au service de Henri, roi de Navarre, qui le fit son chancelier, et lui confia diverses ambassades en Hollande et en Allemagne, où il lui ménagea des secours et des alliances. A cette époque de guerre civile, nombre de magistrats savaient aussi bien manier l'épée que la plume. Nommé gouverneur de Quilleboeuf, par Henri devenu roi de France, Lhôpital avait mis cette place en bon état de défense, lorsqu'il reçut de ce prince l'ordre de la remettre au duc de Bellegarde. Ciel! commandement lui parut si rude, qu'il en mourut de chagrin, en 1592. Il avait épousé Olympe Dufour, fille du célèbre président Pibrac. Il est l'auteur de deux discours faisant partie des quatre *Excellents et libres discours sur l'état présent de la France*. Le premier parut en 1588, après la journée des Barricades. Dans cet écrit, Lhôpital déplorant les malheurs de la France, et traçant au naturel le portrait des différents princes de l'Europe, présentait la situation respective des trois partis qui la divisaient, celui du roi Henri III, celui du duc de Guise et celui de Henri de Navarre; il terminait par des vœux pour l'union de la nation. Le second, imprimé en 1593, offre le tableau animé de l'état de la France, de 1585 à 1591. Ces deux discours sont imprimés dans le tome III de la *Satire Ménippée*, édition de 1714. On a encore de lui : *Sixtus et Anti-Sixtus*, 1590, in-4^e et in-8^o. C'est une réponse au discours prononcé, en consistoire, le 2 septembre 1590, par Sixte V, au sujet de la mort de Henri III. On attribue aussi à Michel Hurault de Lhôpital, l'*Anti-Espagnol*, qui se trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, et dont Arnould d'Andilly fait honneur à son père, Antoine Arnould. D—R—R.

L'HOPITAL (FRANÇOIS de), comte de Rosnay, seigneur du Hallier (1), maréchal de France, et frère du maréchal de Vitry (voy. ce nom, XLIX, 325), né en 1583, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, et pourvu de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, puis nommé, par Henri IV, évêque de Meaux; mais il quitta bientôt cette carrière, et entra, en 1611, au service, comme enseigne de la garde. Il portait alors le nom de du Hallier, qu'il conserva jusqu'à sa promotion à la dignité de maréchal. Depuis l'année 1613, il était sous-lieutenant dans les gardes, lorsque, le 24 avril 1617, de concert avec le marquis de Vitry, son frère aîné, il concourut à l'assassinat du maréchal d'Ancre. On lit même, dans les Mémoires de Fontenay-Mareuil, que Vitry n'aurait pas exécuté ce coup de main, ou plutôt ce guet-à-pens, avec tant de promptitude, si, comme il passait près de Concin sans le voir, du Hallier, qui suivait immédiatement son frère, ne lui eût dit : *Monsieur, voilà M. le maréchal*. Ce jour-là Vitry ayant reçu pour récompense le bâton de maréchal, du Hallier, en conservant la sous-lieutenance des gendarmes, obtint, en outre, la seconde compagnie française des gardes-du-corps et la capitainerie de Fontainebleau, dont son frère se démit en sa faveur. Il suivit Louis XIII dans la courte guerre que ce prince fit en 1619 contre sa mère, Marie de Médicis, et qui se termina par le traité d'Angoulême. De retour à Paris, le roi signala sa réconciliation avec sa mère par des grâces nom-

breuses, qui tombèrent, la plupart, sur les créatures du duc de Luynes; et du Hallier fut compris avec son frère Vitry dans une promotion de chevaliers du Saint-Esprit. L'année suivante, la guerre ayant appelé le roi en Normandie, puis sur la Loire, il prit part aux opérations de cette campagne, qui, après le combat du Pont-de-Cé, se termina par la pacification d'Angers. Bientôt commença la guerre contre les huguenots. Du Hallier, en qualité de capitaine des gardes, alla, au nom du roi, demander à Duplessis-Mornay les clés du château de Saumur (1621), dont Henri IV lui avait confié la garde trente-quatre ans auparavant. Mornay, à qui Louis XIII avait donné sa parole de ne point ôter cette place de ses mains, obéit sur-le-champ, et la garnison huguenote se retira pour faire place aux gardes du roi, qui vinrent loger dans le château. Du Hallier suivit le monarque au siège de Saint-Jean-d'Angely, qui capitula; puis devant Clérac, qui se rendit le 5 avril après une vigoureuse résistance; ensuite devant Montauban, dont l'armée royale fut obligée de lever le siège, le 2 novembre, après deux mois et demi d'efforts infructueux; enfin devant Monheur, qui se rendit à discrétion le 12 décembre. Au commencement de l'année suivante, il fut fait maréchal-de-camp, par brevet (3 mars 1622), et, durant cette seconde campagne contre les calvinistes, il servit aux sièges de Royan, de Negrepelisse, de St-Antoine, et de Montpellier. Plus tard, on le voit, exécuter toujours prêt des ordres du puissant Richelieu, remplir les missions les plus hostiles aux partisans des Luynes, auxquels du Hallier devait sa fortune. Le 7 mai 1626, lors de l'arrestation du duc de

(1) Omis par Voltaire dans la liste des maréchaux du siècle de Louis XIV; faute d'autant plus inconcevable qu'il s'exprime sur ce personnage de la manière la plus judicieuse à propos de la bataille de Rocroy.

Luxembourg, frère du connétable de Luynes, et gouverneur de la Bastille, il alla prendre possession de cette forteresse. Un mois après, il fut, avec le marquis de Mosny, capitaine des gardes comme lui, chargé d'arrêter le duc de Vendôme et le grand-prieur de France son frère. Au siège de la Rochelle, du Hallier repoussa, le 7 décembre 1627, une sortie des assiégés, en prit et en tua plusieurs. Il repoussa encore, le 11 avril suivant, douze cents hommes sortis de la place; dans cette affaire, la perte fut égale des deux côtés. Le 28 octobre, il fut, avec Marillac (alors comme lui maréchal-de-camp), chargé de signer les articles de la capitulation de la Rochelle; le roi n'ayant pas jugé, à propos de les signer, pour ne pas paraître traiter avec des sujets, et les maréchaux de France présents à l'armée ayant cru pareillement qu'il était au-dessous de leur dignité d'apposer leurs noms à un pareil acte. On peut remarquer, à cette occasion, que les noms de du Hallier et de Marillac sont indiqués dans le préambule; mais la copie insérée dans le *Mercure de France* n'est signée que de ce dernier. Du Hallier fut au nombre des généraux qui entrèrent les premiers dans la Rochelle, le 30 octobre. Il servit ensuite (1629), dans l'armée de Bresse sous les ordres du maréchal de la Force, suivit ce général en Italie, en 1630, se trouva à la reddition de plusieurs places et concourut à la défaite des Espagnols à Carignan (6 août). Au mois de novembre de la même année, il reçut du roi, qui était alors à Versailles, l'ordre d'arrêter le maréchal de Marillac en Savoie; mais l'arrestation fut faite par le maréchal de Schomberg. Du Hallier se démit, le 2 octobre 1631, de sa compagnie de

gardes-du-corps, et partit immédiatement après pour la Lorraine où le roi envoya une armée commandée par le maréchal de la Force. Il concourut à la prise de plusieurs villes et au siège de Marsal qui fut levé par suite du traité de Vic, conclu entre Louis XIII et le duc Charles de Lorraine. Nommé, le 4 décembre, lieutenant des gendarmes de la garde du roi à la mort du maréchal de Saint-Géran, on le voit encore, lors de la révolte du duc de Montmorency, en Languedoc, servir sous les ordres des maréchaux de la Force et de Vitry, et contribuer avec ce dernier à la défaite de l'arrière-garde du duc d'Elbeuf, près de Rémoulins, le 5 septembre 1632. L'année suivante, il accompagna le roi dans son expédition en Lorraine, et se trouva au siège et à la prise de Nancy. Nommé maréchal-de-camp *en pied*, en 1633, il servit dans l'armée de Champagne, commandée par le comte de Soissons, et prit part au siège de Saint-Mihiel, qui se rendit, le 1^{er} octobre, après que l'artillerie française eut fait deux brèches à ses murailles. En 1634, il battit les Polonais à Yvoy (30 mai), et reçut ensuite l'ordre de marcher, avec ses troupes, au siège de Corbie qui venait d'être prise par les Espagnols. Bientôt il eut à servir sous les ordres du plus illustre élève de Gustave-Adolphe, le duc de Saxe-Weimar, qui s'étant mis, avec son armée, au service de la France, était venu se plaindre à la cour de ce qu'on lui eût donné pour collègue le cardinal La Vallette, prélat guerrier, auquel il était obligé de rendre des honneurs excessifs : il avait représenté que ce partage d'autorité entravait le service. On eut égard à ses plaintes : on ôta au cardinal le commandement de l'armée d'Alsace pour le donner au

due de Weimar; et il fut décidé que les troupes françaises, qui devaient agir conjointement avec lui, seraient conduites par du Hallier. Ce dernier avait obtenu, le 6 avril 1637, le grade de lieutenant-général. Tous deux se portèrent en Franche-Comté. Le comte de Mercy, lieutenant-général du duc de Lorraine, gardait le passage de la Saône. Weimar et du Hallier le battirent près de la Ferrière, le 13 juin, et prirent le château de Lure. Ce fut dans l'armée de Flandre, que du Hallier fit la campagne de 1638; il fut blessé au siège de Saint-Omer, que les Français levèrent le 15 juillet. Cet échec, vivement reproché au maréchal de Châtillon, fut réparé par du Hallier, autant qu'il était en lui. Il s'empara de Fruges, de Lisbourg et de Renti; puis investit le Catelet, que les Français emportèrent de vive force le 14 sept. Ces services le firent nommer gouverneur et lieutenant-général de Lorraine, avec le commandement de l'armée dans cette province (avril 1639). A la tête de 700 chevaux, il attaqua, près de Moranges, 8000 cavaliers et 400 fantassins du duc de Lorraine, qui se trouvaient protégés par le canon de la place, les rompit, entra avec les fuyards dans la ville, tua tout ce qu'il trouva armé dans les rues, fit le reste prisonnier, et s'empara des équipages des vaincus et de 600 chevaux. Il réduisit ensuite le château de Moyen. Commandant, l'année suivante, une armée sur les frontières de la Champagne, il reçut l'ordre de la conduire devant Arras dont les Français avaient commencé le siège. Chemin faisant, il servit d'escorte à un convoi de 4000 chariots de vivres et de munitions. Le duc de Lorraine voulut inquiéter sa marche, il le repoussa. Le lendemain de l'arrivée de du

Hallier avec 17,000 hommes, le général ennemi Lamboy, ayant attaqué les lignes d'Arras, essuya une perte considérable (2 août). Il tenta, le 8, une nouvelle attaque; mais le retour imprévu de du Hallier l'obligea de se retirer à Douai, et Arras capitula le surlendemain. Durant la campagne suivante, il continua de commander l'armée de Lorraine, se rendit maître de Mirecourt, prit Épinal, et donna ses ordres pour le siège de Chaté, qui fut emporté le 29 août. Il passa ensuite en Franche-Comté et s'empara de Jonvelle. Poursuivant ses succès, il prit, le 8 juillet 1642, le château de Viviers, après quatre jours de siège, et en fit raser les fortifications. Il força ensuite à capituler la ville de Dieuse et la tour de Lindres. Pour achever de dépouiller le duc de Lorraine, du Hallier vint mettre le siège devant La Motte. La garnison était nombreuse et bien commandée. Déjà il était sur le point de s'en emparer, lorsque le roi lui envoya l'ordre de détacher de sa petite armée 2,000 hommes, pour aller joindre dans le Roussillon les maréchaux de Schomberg et de la Meilleraie. Le duc Charles, averti de cette circonstance, marcha contre du Hallier, tandis que les assiégés faisaient une sortie. Celui-ci les repoussa mais il n'en fut pas moins obligé de lever le siège. Poursuivi par le duc de Lorraine, il abandonna ses bagages, mit en fuite 500 chevaux qui le harcelaient, et continua sa retraite sans être inquiété. Au commencement de l'année suivante il céda le gouvernement de Lorraine au marquis de Lenoncourt, pour celui de Champagne et de Brie (16 mars); et, le 23 avril suivant, le roi lui donna le bâton de maréchal. Il changea alors de nom et fut appelé le maréchal de l'Hôpital. C'est ainsi qu'il est nommé dans tou-

tes les relations de la bataille de Rocroy, où il commandait sous les ordres du duc d'Enghien. Il fut fait aussi conseiller d'honneur avec voix et séance au parlement (8 mai). Cette année-là, en effet, le roi donna le commandement de l'armée de Flandre à ce prince qui n'avait encore que vingt-deux ans, mais « comme on se » défiait de son inexpérience, dit « l'historien Griffet, le sieur du Hallier fut choisi pour lui servir de » guide, précaution fort inutile, puis- » que ce jeune héros n'eut pas plutôt » pris le commandement de cette armée, que l'on s'aperçut qu'il en » savait déjà plus que son maître. » Le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal secondait par sa circonspection ces ordres timides. Le prince ne crut ni le maréchal ni la cour : il ne confia son dessein qu'à Gassion, maréchal-de-camp, « digne » d'être consulté par lui, dit Voltaire. « Ils forcèrent le maréchal à trouver la » bataille nécessaire. » Tout se prépara donc pour la bataille de Rocroy. Dans cette journée L'hôpital commandait l'aile gauche ; sa cavalerie, s'étant avancée avec trop de vitesse contre l'aile droite des Espagnols, fut rompue ; le maréchal eut le bras cassé dans cette charge, et il fut contraint de se retirer. Il se démit, en 1644, en faveur du duc d'Enghien, du gouvernement de Champagne, qui lui fut rendu en 1655 avec le titre de gouverneur-général, sur la démission du prince de Conti. Le 21 février 1647, L'hôpital s'était aussi démis de la compagnie des gendarmes de la garde, et avait obtenu en 1649 le gouvernement de Paris qu'il conserva jusqu'en 1657. Pendant les troubles de la Fronde, il demeura fidèle au parti de la cour,

et pensa être assassiné par les ennemis de Mazarin. Il mourut le 20 avril 1660, trois mois après s'être démis du gouvernement de Champagne. Il avait épousé en premières noces, l'an 1630, Charlotte des Essars-Sautour, l'une des maîtresses de Henri IV ; elle avait eu de ce prince deux filles qui furent abbesses de Fontevrault et de Chelles, et qui ne se firent pas moins connaître que leur mère par leurs galanteries. Ce mariage avait déjà prouvé que du Hallier était peu délicat sur certaines convenances, lorsqu'étant devenu veuf sans enfants, en 1651, il convola en secondes noces, le 28 août 1653, avec la fameuse Marie Mignot, fille d'une blanchisseuse et déjà veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble. Il en eut un fils mort au berceau. Marie Mignot qui suivant quelques *anas* épousa secrètement l'ancien roi de Pologne, Jean-Casimir, survécut au maréchal de L'hôpital plus d'un demi-siècle. Elle mourut en 1711. D—R—R.

L'HOSPITAL. Voyez VITRY, XLIX, 320.

LHOSTE (PAUL). Voy. HOSTE (L'), XX, 588.

LHOSTE (NICOLAS). Voy. VILLEBOI, XLIX, 55, note 1.

L'HOTE (NESTOR), dont les voyages en Égypte ont fait connaître tant de curieux renseignements, naquit à Cologne en 1804. Lors des événements de 1814, sa famille, d'origine française, vint de nouveau se fixer en France, à Charleville ; c'est là que le jeune L'Hôte fit ses études. Il manifesta, dès son enfance, les plus heureuses dispositions et une singulière aptitude à réussir dans tout ce qu'il entreprenait. L'activité de son esprit s'étendait à tout. La mécanique, l'histoire naturelle, et principalement la peinture, occupaient les loisirs que

lui laissaient ses études. Dès l'âge de dix-huit ans, son goût se porta de préférence sur l'histoire, l'archéologie, et spécialement sur les antiquités égyptiennes. Les découvertes de Champollion, qui, à cette époque, occupaient tout le monde savant, attirèrent son attention, et bientôt firent sur son esprit une impression profonde; ce fut alors qu'il essaya ses forces dans un traité d'archéologie resté manuscrit, et qui, bien que très-imparfait encore, montre l'instruction variée qu'il avait acquise, et l'esprit judicieux et réservé qu'il porterait dans cette étude. Aussi Champollion, qui en prit connaissance, conçut, pour le jeune savant, beaucoup d'estime et d'affection. De son côté, L'Hôte, plein d'admiration pour ce grand philologue, si bon, si confiant et si communicatif, s'attacha à lui par les liens d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. Tout en continuant ses études archéologiques, avec les conseils d'un guide si éclairé, L'Hôte poursuivait ses études en peinture, art pour lequel il avait des dispositions singulières, et où il serait parvenu à exceller, s'il ne se fût pas partagé entre plusieurs travaux divers. C'est à cette époque (en 1822), qu'il entra dans l'administration des douanes (à laquelle son père appartenait), où il occupa plusieurs emplois en province avant d'être appelé à Paris. Bientôt il fut question d'envoyer Champollion en Égypte, pour compléter le grand ouvrage de la commission, en recueillant des dessins de toutes les scènes historiques, religieuses ou funéraires qui existaient encore sur les anciens monuments de ce pays. Toute l'ambition de Nestor L'Hôte fut d'être compris dans le nombre des jeunes dessinateurs qui devaient accompagner Champollion. Celui-ci, qui savait tout ce

qu'il pouvait espérer du zèle, du dévouement de L'Hôte et de son habileté dans le dessin, le fit nommer membre de la Commission française, chargée, en 1828, d'aller explorer l'Égypte sous sa direction; il se l'attacha, en qualité de dessinateur, avec Salvador Cherubini, Duchesne, Bertin, Lehoux. Champollion n'eut qu'à s'applaudir du choix qu'il avait fait; les dessins de L'Hôte ne sont ni les moins nombreux ni les moins bien exécutés de ceux qui remplirent le riche portefeuille de la Commission, comme on peut s'en convaincre, en jetant les yeux sur les *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, publiés en même temps à Florence et à Paris. Après la mort si regrettable de Champollion, L'Hôte continua ses études égyptiennes qui, désormais, devenaient la principale occupation de sa vie. Toute son ambition était de retourner en Égypte, et de compléter l'exploration de ce pays. Une occasion se présenta bientôt; il la saisit avec empressement. On sait que Champollion, atteint en Égypte même de la maladie qui l'enleva peu de temps après son retour, n'avait presque rien fait dessiner au-dessous de Thèbes; pressé par les atteintes d'une affection cruelle, et déjà en proie à de tristes pressentiments, il eut hâte de revoir le sol de la patrie, et de se retrouver au sein d'une famille adorée. S'il laissait sa mission imparfaite, il espérait bien, sa santé une fois rétablie par l'air natal et les soins de sa famille, retourner en Égypte, et en compléter l'exploration. Le sort en a décidé autrement. Lorsqu'en 1838, le gouvernement français entreprit de publier les manuscrits de Champollion, et en particulier les matériaux de son voyage, on sentit combien il serait utile d'envoyer en Égypte un habile dessinateur, avec la mission

de relever tout ce que Champollion avait laissé à faire pour une exploration ultérieure. Nestor L'Hôte fut choisi pour cette mission de confiance. On ne pouvait jeter les yeux sur une personne plus capable de la remplir. Son zèle, son esprit profondément consciencieux, son habitude de dessiner les hiéroglyphes égyptiens, sa connaissance parfaite de tout ce qu'avait fait, de tout ce que voulait faire Champollion, et des lieux où il fallait s'arrêter de préférence, pour éviter les répétitions, le rendaient éminemment propre à cette nouvelle exploration. Malgré l'exiguité des sommes qui furent mises à sa disposition, il s'acquitta de sa mission avec un succès incontestable. Il rapporta un nombre considérable de dessins parfaitement exécutés. Afin d'épargner le temps, il avait pris environ cinq cents empreintes en papier sur les monuments eux-mêmes. Il touchait le sol du pays, après une traversée pénible, et déjà il se préparait à mettre en ordre les richesses qu'il avait amassées, lorsqu'il s'aperçut que l'eau de la mer, pénétrant dans ses caisses, avait détruit toutes les empreintes, ou, du moins, les avaient avariées au point qu'il devenait impossible de s'en servir. Ses dessins, qu'il gardait toujours auprès de lui, n'avaient reçu aucun dommage; mais la plupart étaient rendus inutiles, puisqu'on ne pouvait plus les compléter à l'aide des empreintes destinées à remplir les lacunes qu'il y avait laissées à dessein. Qu'on juge de son désespoir de voir s'anéantir tous les fruits d'un voyage si pénible, et où il avait manqué plusieurs fois de périr! Mais tels étaient son courage et son amour pour la science, qu'il ne ressent qu'un seul désir, celui de retourner en Égypte, de s'exposer aux mêmes privations, aux mêmes dan-

gers, pour reconquérir tout ce qu'il a perdu. Malgré la faiblesse de sa constitution, affaiblie encore par les fatigues et les maladies, il regarde comme une faveur la seconde mission que lui accorde M. Villemain, cédant à ses instances réitérées. Il se rend encore une fois en Égypte, et dans un voyage de près d'un an, non-seulement il répare toutes ses pertes, mais il ajoute à ce qu'il avait déjà recueilli; des excursions dans le Fayoum, dans le Delta, dans le désert qui mène à Bérénice, lui procurent une riche moisson de documents nouveaux, qu'il rapporte cette fois tout entière. A peine de retour, il s'occupe sans relâche à mettre ces matériaux en ordre, à préparer leur publication. Il se hâtait d'autant plus qu'il sentait ses forces défaillir; il éprouvait la crainte de ne point voir l'achèvement de son œuvre. Ses pressentiments n'étaient que trop fondés. Une pleurésie le mit à deux doigts de sa perte; à peine rétabli, une maladie nerveuse, suivie d'une fièvre cérébrale, l'enlève en peu de jours, dans le commencement de 1842, à l'âge de 38 ans. La mort de Nestor L'Hôte est un événement funeste aux études égyptiennes. Il allait s'y consacrer tout entier. Déjà préparé par des études antérieures, bien pénétré des vues de Champollion, ayant acquis une grande connaissance de l'ancienne Égypte, il se livrait avec ardeur à l'étude de la langue copte, la clé indispensable pour toute étude approfondie des écritures de cette contrée. Doué de beaucoup de pénétration, d'un jugement sain, d'un esprit consciencieux et réservé, d'une constance à toute épreuve, il aurait produit, à n'en pas douter, un excellent ouvrage, avec les matériaux qu'il avait rassemblés, consistant principalement en dessins exacts et

précis de tout ce qui reste encore de représentations que les voyageurs précédents n'avaient pas copiées.

I.—NE.

LHULLIER fut un des plus fureux démagogues que l'on ait vus pendant les troubles de la révolution. Né à Paris, dans une condition obscure, il crut trouver dans le désordre, comme beaucoup d'autres, un moyen de s'élever ou de s'enrichir, et, dès le commencement, on le vit à la tête de toutes les émeutes, particulièrement aux attaques du château des Tuileries, le 20 juin et le 10 août 1792. Après le triomphe de la révolte dans cette dernière journée, Lhuillier fut nommé président de cette fameuse commune, qui s'empara du pouvoir par la violence, et s'en servit avec tant d'audace contre la Convention nationale elle-même. Il fut ensuite accusateur public près cet horrible tribunal du 10 août, qui fit périr Bachmann, et tant d'autres victimes illustres (*voy.* BACHMANN, LVII, 12). Enfin, il eut une grande part aux massacres des prisons, dans les premiers jours de septembre 1792. On a même dit qu'il jouait, à la prison de la Force, le même rôle de *juge* que Maillard à celle de l'Abbaye, et que ce fut lui qui prononça la sentence de mort contre l'infortunée princesse de Lamballe (*voy.* ce nom, LXX, 63). Lorsque le délire de la révolution fut à son comble, et que Roederer eut cessé d'être procureur-syndic du département de Paris, Lhuillier se mit de lui-même à sa place, et fut chargé dès-lors de diriger toutes les entreprises de cette audacieuse Commune. Le 31 mai 1793, assisté de son digne ami Hassenfratz, il parut à la barre de la Convention, et la somma, du même ton que Cromwell avait ordonné au long Parlement de se retirer, de dissoudre

à l'instant même la commission des douze que venait de faire créer le parti de la Gironde. Lhuillier se montra encore, dans beaucoup d'occasions; l'un des plus chauds partisans de la Montagne; mais enveillé à la fin dans la disgrâce de Danton, il subit une arrestation de plusieurs jours au Luxembourg, où il parut fort embarrassé de se trouver au milieu d'une foule de prisonniers que lui-même avait fait arrêter. Il osa cependant encore leur parler de sa délicatesse, de sa sensibilité, même des services qu'il disait avoir rendus à quelques-uns d'entre eux. Toutes ces bassesses ne purent le sauver; et ce fut même en vain qu'il écrivit plusieurs lettres à son protecteur Robespierre; l'impassible tyran ne daigna pas y répondre. Néanmoins, par une faveur bien rare, Lhuillier, traduit au tribunal révolutionnaire (avril 1794), avec Danton, Lacroix, etc., ne fut condamné qu'à la détention jusqu'à la paix. Une condamnation si douce, pour ce temps, lui causa cependant un tel chagrin, que, transféré à la prison de Sainte-Pélagie, il s'y poignarda dans un accès de désespoir ou de folie, et mourut le même jour. M—D J.

LHULLIER. *Voy.* LULLIER, au Suppl.

LIANO (THÉODORE-PHILIPPE de), peintre de portraits, né à Madrid, en 1575, fut élève d'Alphonse-Sanchez Coello, et alla se perfectionner en Italie. A son retour, l'empereur Rodolphe II lui commanda le portrait de don Alvar de Bazan, premier marquis de Santa-Cruz. C'est surtout par ses portraits en petit, peints à l'huile, que Liano mérita la célébrité dont il jouit de son temps, et qu'il conserve encore dans sa patrie. Ils se font remarquer par un dessin exact, une par-

faite ressemblance et un coloris à la fois plein de force et de fraîcheur. Ses contemporains lui décernèrent le titre de *Petit Titien*, et il possède en effet quelques qualités de ce maître. Liano a aussi gravé, à l'eau-forte, une suite de 12 petites pièces en hauteur représentant *des soldats armés, de différentes nations*. J. Moyreau a gravé, d'après ce maître, *la Chute d'eau*, estampe en largeur. Liano mourut à Madrid en 1625. Le célèbre poète Lope de Vega, dont il était l'ami, composa son épitaphe. P—s.

LIARD (JOSEPH), ingénieur célèbre par l'important canal de la jonction du Rhin au Rhône, naquit à Rosières-aux-Salines, en Lorraine, le 17 décembre 1747. Fils d'un architecte renommé, il entra dès sa plus tendre jeunesse à l'ancienne École des ponts-et-chaussées et fut nommé, en 1769, contrôleur des travaux de la généralité de Paris, et des travaux maritimes de Caen. On lui confia la direction de plusieurs autres ouvrages dans la Picardie et dans le Hainaut, et, son habileté étant de plus en plus reconnue, les états de Bretagne le nommèrent, en 1784, ingénieur en chef de la navigation de cette vaste province. Dans la même année, le gouvernement le chargea d'une mission en Hollande; et il en profita pour visiter et étudier les admirables travaux hydrauliques de ce pays. Revenu en France, il dirigea la construction d'un pont sur la Loire, à Roanne, et fut nommé, en 1791, ingénieur en chef du département du Doubs. Cette contrée montueuse, dont les communications étaient si difficiles, fut bientôt sillonnée dans tous les sens par de belles et excellentes routes. Promu au grade d'inspecteur-divisionnaire, Liard rédigea, en 1805, le projet si important et

si long-temps attendu de la jonction du Rhône au Rhin par le moyen d'un canal. Seul chargé de la direction de cette grande entreprise, il la conduisit si heureusement, que le Rhône et le Rhin sont en communication depuis 1832, et que Liard a pu voir lui-même les bateaux arriver de Marseille à Strasbourg. Ce canal, après avoir été appelé successivement canal *Napoléon* et canal *Monsieur*, est appelé aujourd'hui tout simplement canal de jonction du Rhône au Rhin. Liard fut nommé, en 1814, commandant de la Légion-d'Honneur et chef du génie de la garde nationale de Paris, avec le titre de général de brigade. Il mourut, en 1832, dans sa maison de campagne, près de Besançon, à l'âge de 84 ans. Z.

LIBES (ANTOINE), professeur de physique, naquit à Béziers, le 2 juillet 1752, et fit de bonnes études dans cette ville. Il embrassa l'état ecclésiastique; et, s'étant particulièrement appliqué aux sciences naturelles, fut nommé, à l'âge de 20 ans, professeur de physique au collège de Béziers, où il se fit dès lors remarquer par l'excellence de sa méthode d'enseignement, puisée autant dans ses propres réflexions que dans l'étude des ouvrages de Gravesande et de Newton. Sa réputation ayant attiré les regards de l'archevêque de Toulouse, il fut appelé aux mêmes fonctions dans l'Université de cette ville. A cette époque, la langue latine était employée pour l'enseignement des sciences. Libes en avait tellement contracté l'habitude, que, jusqu'à la fin de ses jours, sur quelque sujet que ce fût, il pouvait soutenir la conversation avec toute la clarté que peut atteindre un moderne, lorsqu'il s'agit d'appliquer une langue morte à des découvertes et à des usages ignorés des anciens. La

Révolution ayant détruit l'Université, Libes, resté sans ressources, se réfugia dans la capitale, où il parvint à se faire nommer professeur de l'école de la rue Saint-Antoine, qui devint plus tard le collège Charlemagne, auquel il demeura attaché jusqu'à la fin de sa carrière universitaire, qui a duré près d'un demi-siècle. A Paris, comme à Toulouse et à Béziers, Libes modifia son enseignement d'après les progrès de la science, sans adopter toutefois aveuglément les explications précipitées qu'on ne manque jamais de donner aux faits nouvellement découverts, explications qui ne tardent pas à tomber dans l'oubli, pour faire place à d'autres qui y tombent à leur tour, jusqu'à ce que tout un ordre de faits puisse être rattaché à un grand principe, tel que celui auquel Newton a enchaîné les phénomènes du mouvement des corps célestes. Pour Libes, il y avait dans l'étude des sciences naturelles beaucoup de systèmes plus ou moins ingénieux, et très-peu de théories. Le cabinet de son école contenait des machines d'apparat, très-riches et très-chères, mais presque aucun instrument qui pût servir à de nouvelles découvertes. Ce manque de moyens a privé la science d'une foule d'expériences et d'essais qui fermentaient dans sa tête, et qui lui auraient sans doute donné des résultats aussi importants que les expériences sur l'électricité, qu'il fut obligé de faire à ses frais. Lorsqu'il commença l'étude de la physique, cette science était peu cultivée en France, où Nollet avait eu de la peine à persuader au plus grand nombre qu'elle ne consiste point dans les brillantes et conjecturales rêveries des philosophes, mais dans l'appréciation scrupuleuse des faits naturels. Persuadé de cette vé-

rité, Libes rejeta l'ancienne physique scolastique; il étudia ce qu'on avait déjà fait en France, et porta ses études sur les ouvrages des savants étrangers, particulièrement sur ceux de Newton, de Gravesande, de Musschenbroek, de Priestley, etc., et il accueillit en même temps avec enthousiasme la révolution que firent dans la science les Lavoisier, les Cavendish, etc. Il publia une suite de mémoires sur les météores atmosphériques. C'est dans ces mémoires qu'un des premiers, il attribua la formation de la pluie d'orage à la combinaison des gaz hydrogène et oxygène par l'étincelle électrique, et que, le premier, il proposa pour les aurores boréales une explication qui fut admise par plusieurs physiciens. Il attribuait aussi ce phénomène à l'étincelle électrique, laquelle, vers les pôles, ne rencontrant pas le gaz hydrogène qui se dégage continuellement dans les pays chauds ou tempérés, combinerait ensemble une partie de l'oxygène et de l'azote de l'atmosphère, et donnerait naissance à des vapeurs rutilantes qui peuvent présenter toutes les diverses apparences qu'offre l'aurore boréale. Nous ne savons si c'est avant ou après ces mémoires que Libes fit paraître un ouvrage intitulé : *Physica conjecturalis elementa*, dont il existe une édition de 1788, que nous n'avons pu nous procurer. En 1796, il publia ses *Leçons de physique chimique, ou application de la chimie moderne à la physique*; et, en 1800, une *Théorie de l'élasticité, appuyée sur des faits et confirmée par le calcul*, laquelle fut accueillie favorablement par la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut. Cette théorie fut suivie de *Mémoires* où il établit que l'attraction moléculaire doit être soumise aux mêmes lois que

l'attraction des masses. Peu de temps après (1802), Libes mit au jour la première édition d'un travail important pour l'instruction. Son *Traité élémentaire de physique* fut enlevé avec rapidité et dut avoir une nouvelle édition corrigée et augmentée, 1813, 3 vol. in-8°. Le seul défaut qu'on y trouve, c'est que la mécanique et l'optique, sur lesquelles il renferme des vues profondes, utiles même aux hommes qui ont fait de plus fortes études, n'y sont pas traitées avec tous les développements de l'analyse mathématique. En 1806, Libes publia son *Nouveau Dictionnaire de physique*, ouvrage remarquable par un grand nombre d'articles qui forment autant de petits traités séparés, et même indispensable aux gens du monde qui ne veulent pas étudier tout un livre. Celui-ci était alors au niveau de la science; mais quoiqu'il n'y en ait pas de plus moderne, on ne peut se dissimuler que trente-quatre ans ont amassé bien des matériaux qui doivent y être ajoutés. L'auteur en avait préparé lui-même une nouvelle édition qui n'a pas paru. *L'Histoire philosophique des progrès de la physique* a eu deux éditions: l'une en 1810 et l'autre en 1813. Ce livre n'est point une de ces compilations trop nombreuses qui embarrassent la science, loin de l'avancer. C'est un ouvrage de conscience et le fruit d'un long travail. Libes y préluda par de nombreuses recherches, et disposa ses matériaux avec tant de sagacité qu'on suit sans fatigue le fil qui enchaîne toutes les découvertes. Le dernier ouvrage de Libes est *Le Monde physique et le Monde moral*, dont la première édition est de 1815 et dont la seconde, augmentée d'un volume, fut publiée en 1822. Il se compose de deux parties: la première est consacrée aux prin-

cipaux faits naturels; la seconde partie est le développement d'une idée profonde mise à la portée des lecteurs les plus superficiels. Dans le monde physique, tous les phénomènes résultent de la combinaison des deux principes, la force attractive et la force répulsive (qui probablement dérivent elles-mêmes d'un principe commun que nous ignorons). L'auteur a voulu démontrer que le monde moral se gouverne d'après les mêmes lois; et il le prouve par un grand nombre d'exemples bien choisis, qui lui ont fourni l'occasion de peindre une foule de tableaux de mœurs très-piquants, et d'étendre une multitude de critiques fines et spirituelles sur la plupart des états qui composent la société. En outre de ces ouvrages, qui appartiennent à lui seul, Libes a donné plusieurs mémoires dans le *Journal de Physique*, et dans le *Journal Encyclopédique*; il a rédigé les articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Déterville, et a joint des notes au poème des trois *Règnes de la Nature*, de Delille, concurremment avec Cuvier et Lefèvre-Gineau. Mais le premier de tous ses titres à la célébrité, c'est la découverte qu'il a faite, vers 1804, d'une des grandes lois générales de la nature. Les expériences auxquelles il s'est livré, avec des instruments bien moins parfaits que ceux qu'on possède actuellement, lui ont fait reconnaître l'électricité développée par le contact ou par le frottement de substances qu'on ne croyait pas alors susceptibles de s'électriser l'une par l'autre, et elles ont appris que la pression est un des éléments de l'intensité de la tension électrique développée au contact. Ce dernier principe pourra peut-être un jour offrir des applications utiles dans la composition des corps. Ces expériences se trouvent

consignées en partie dans son *Traité élémentaire*, et seules elles auraient dû pendant sa vie lui attirer des honneurs qui lui ont constamment été refusées. Ce ne peut être que par suite de jalousie ou de passions rivales que ce savant, l'un des plus distingués de notre époque, n'entra jamais à l'Académie, où il méritait certainement d'être admis beaucoup plus que certains hommes de coterie qui avaient été ses élèves et qui payèrent ses leçons par un odieux système de dénigrement. Si ses expériences sur l'électricité n'ont pas été répétées en France, nous avons sous les yeux une lettre où le célèbre Humphry Davy, qui s'est donné la peine de les répéter à Londres, en félicite Libes dans les termes les plus flatteurs. Ce savant est mort à Paris, le 25 oct. 1832. Sa veuve ne lui a survécu que deux ans. Z.

LIBURNIO (NICOLAS), l'un des premiers Italiens qui aient écrit sur la grammaire, naquit en 1474, à Venise, fut le disciple de Marc Musurus, et alla depuis à Milan suivre les leçons de l'Antiquario. Peu favorisé de la fortune, il embrassa l'état ecclésiastique, qui devait lui faciliter les moyens de cultiver son goût pour les lettres. S'étant chargé de l'éducation du jeune Louis Pisani, depuis cardinal, il accompagna son élève dans ses voyages. Il eut le plaisir de revoir à Bruges Érasme, qu'il avait connu vingt-cinq ans auparavant à Venise, dans la société des Aldes. En récompense de ses services, les parents de son élève lui procurèrent la cure de San-Fosca, et un canonicat de Saint-Marc. Il mourut à Venise, le 22 septembre 1557, à l'âge de 83 ans. Liburnio avait plus d'érudition que de goût, et quoiqu'il se piquât d'écrire avec autant de pureté que d'éloquence, les critiques ita-

liens, juges naturels du mérite de son style, lui reprochent l'emploi fréquent de mots latins et l'abus des archaïsmes; aussi, malgré leur rareté, ses ouvrages sont peu recherchés de ses compatriotes. On doit à Liburnio des traductions du IV^e livre de l'*Énéide in versi sciolti* et de l'ouvrage de Boccace *De montibus*; un recueil des pensées morales de Platon, imprimé plusieurs fois sous le titre : *D. Platonis gemmæ* et sous celui de *Platonis gnomologia*; et un autre de *sentences*, tirées des auteurs grecs, dont il existe une traduction italienne par Marc Cadamosto, Venise, 1543, in-8°. Les autres ouvrages de Liburnio sont : I. *Le Selvette*, Venise, 1513, in-4°; ce vol. contient sept pastorales complètes à l'imitation de l'*Amete* de Boccace, mais bien inférieures à ce modèle. II. *Le volgari eleganzie*, Venise, Alde, 1521, in-8°, édition très-rare; Apostolo Zeno en possédait un exemplaire sur velin (voy. la *Bibliot. dell' eloquenza*, I, 80); c'est sans doute le même qu'on trouve maintenant dans la bibliothèque de lord Spencer. Liburnio, dans cet ouvrage, reproche aux Italiens, après avoir abandonné l'usage du latin, de négliger leur propre langue, dans laquelle ils laissent introduire des mots inconnus à leurs grands écrivains. III. *De copia et varietate opus*, Venise, 1522, in-4°. IV. *Lo verde antico delle cose volgari*; ibid, 1524, in-8°. V. *Le tre fontane sopra la grammatica e l'eloquenza di Dante, del Petrarca e del Boccaccio*, Venise, 1526, in-4°; ibid, 1534, in-8°. Son principal but est de montrer l'inutilité des nouvelles lettres que le Trissino voulait introduire dans l'alphabet, et il contribua beaucoup à les faire rejeter. VI. *La spada di Dante*, ibid, 1534, in-8°; c'est un recueil des passages dans lesquels le Dante attaque

les vices de son temps. **VII. *Le occorrenze humane***, Venise, Alde, 1546, in-8°; ouvrage que le nom de l'imprimeur fait encore rechercher des curieux. W—s.

LICHTENAU (WILHELMINE ENKE-RIETZ, comtesse de), favorite du roi de Prusse (v. FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, XV, 598), eut tant d'influence sur le règne de ce prince, que l'histoire de sa vie ne saurait manquer d'être instructive et piquante, soit par les événements auxquels elle prit part, soit à cause des personnages avec lesquels elle parut en scène. Née à Potsdam, en 1754, elle était la plus jeune des trois filles d'Élie Enke, musicien de la chapelle du grand Frédéric. Trois garçons augmentaient encore le nombre de ces enfants et le malaise de toute la famille, lorsque le prince royal, neveu du roi, jeta les yeux sur la fille aînée d'Enke, aussi remarquable par sa beauté que par la violence de son caractère et l'audace de son esprit. La stricte économie de Frédéric, qui en avait reçu lui-même de si rudes leçons de son père, ne permettait pas au prince royal de répandre une grande aisance dans cette famille. La troisième fille, âgée à peine de treize ans, était une espèce de servante dans la maison. Sans cesse grondée, elle reçut un jour des soufflets de sa sœur aînée, la favorite. Le prince prit le parti de l'enfant battu, avec tant de chaleur, qu'il s'en suivit une rupture formelle. La fière répudiée se jeta dans les bras du comte de Matuschka, qu'elle accompagna dans ses voyages. On la vit avec lui à Paris, où elle fut connue sous le nom de *la belle Polonoise*. Mais la petite Enke, qui avait inspiré tant de pitié au prince, devint l'objet de son affection. Il lui donna les premières leçons de musique; une dame de la colonie

française lui apprit sa langue. Les princes, plus encore que les autres hommes, s'attachent aux objets qu'ils regardent comme leur ouvrage. A seize ans, l'élève docile devint une maîtresse en titre. Elle n'était pas d'une figure remarquable : de beaux yeux, de belles dents, ne pouvaient effacer beaucoup d'irrégularités dans les traits de son visage; mais ses bras, ses mains, sa taille, auraient offert à l'art des détails précieux à peindre ou à modeler. Sa physionomie, où l'on remarquait un mélange d'étourderie et de bonté, était la juste expression de son caractère; mais, trop souvent, ce ne fut pas la bonté qui l'emporta sur l'étourderie. Les dépenses auxquelles le prince se livra, pour faire régner une espèce de luxe dans ses amours, et qu'il ne pouvait exécuter qu'au moyen d'emprunts usuraires, firent froncer le sourcil à l'oncle ombrageux, qui laissa percer quelque mécontentement. Les amants obéirent à la nécessité d'une douloureuse séparation. La jeune exilée se réfugia à Paris, auprès de la belle Polonoise, qui se chargea d'achever l'éducation de sa sœur, et de la polir pour le monde, en la présentant dans ses sociétés. L'absence de Wilhelmine laissa le prince livré à tous les travers d'une jeunesse ardente et volage : des beautés se présentèrent en foule, ou furent offertes, pour consoler sa douleur; beaucoup furent acceptées, et toutes se firent généreusement récompenser. Le vieux monarque, après avoir bien calculé, trouva qu'une liaison d'habitude valait encore mieux que toutes ces fantaisies dispendieuses; il résolut de rappeler la favorite. On négocia avec elle par l'intermédiaire d'un conseiller de cour, nommé Philippi; on lui traça un plan de conduite économique; elle reparut

à Berlin, et reçut, en présent, la petite maison de campagne de Charlottembourg, qui s'est changée depuis en une habitation somptueuse. Cette réunion ralluma les feux les plus vifs : trois enfants en resserrèrent successivement les nœuds. L'aîné, élevé sous le nom de comte de la Marche, fut moissonné dans la fleur de sa jeunesse. La douleur du père fut consacrée par sa munificence. Un superbe tombeau, qui passe pour le chef-d'œuvre du sculpteur Schadow, orna et profana un des temples de Berlin. Cependant le bonheur du couple amoureux eut un terme. Cédant à cette mélancolie vague, qui s'allie dans une âme sensible à l'amour du merveilleux, persécuté d'ailleurs par la haine railleuse et maligne de son oncle, et peut-être par un peu d'ennui, le prince royal se jeta dans les visions des illuminés. Bischofswerder, l'un des chefs de la secte, eut tout l'honneur de cette conquête ; et, comme les associations religieuses débutent toujours par affecter la plus grande austérité dans les mœurs, on déclara au prince, de la part du chef suprême, qu'il fallait renoncer à une liaison scandaleuse. Le néophyte obéit avec peine et commença par se réunir à son épouse légitime ; mais, pour dédommager sa bien-aimée d'un si grand sacrifice, il imagina de la marier à un valet-de-chambre, fils d'un de ses jardiniers de Potsdam, nommé Rietz, qu'il affectionnait particulièrement. Le mariage fut célébré en présence de Bischofswerder et de quelques adeptes. Le prince fit les fonctions de pontife, suivant le rite de la secte. Quelque bizarre que fût cette union, M^{me} Rietz se soumit à son sort, et donna le jour à un fils dont le prince fut parrain. Mais le nouveau ménage ne tarda pas à se brouiller ; une

séparation devint nécessaire à ces deux époux, qui la désiraient avec une égale impatience (1). Cependant la faveur politique de M^{me} Rietz n'avait point diminué avec son changement d'état. A la mort du grand Frédéric, en 1786, elle était toujours l'amie de prédilection, la confidente intime du nouveau roi, et cet empire ne s'affaiblit jamais. Entourée de toutes les jouissances de la richesse, elle s'était éloignée du grand monde, vivait en simple particulière au sein d'une société choisie, et composée d'artistes, de quelques individus du second ordre, et d'un petit nombre d'étrangers, qu'elle recevait, tantôt dans son magnifique hôtel de Berlin, tantôt dans la délicieuse retraite de Charlottembourg. Le roi la voyait souvent, mais d'une manière clandestine. A son départ pour la campagne de France, en 1792, il vint lui faire les plus tendres adieux, et lorsqu'elle le vit loin d'elle, ne pouvant y tenir, elle chercha du moins à s'en rapprocher en se rendant aux eaux de Spa, où elle parut au milieu d'un brillant cortège, et donna des fêtes splendides. Ayant invité à une de ses soirées quelques dames françaises émigrées, de la plus haute distinction, qui s'y trouvaient, elle eut la mortification d'être refusée, ce qui la piqua vivement. Revenue à Berlin longtemps avant le roi, qui resta encore pendant plusieurs mois à son armée, sur le Rhin, elle y reprit le même

(1) Quelques années après, lors de l'invasion des Prussiens en Champagne, on découvrit, par des lettres interceptées et publiées dans la correspondance des émigrés, que l'austère Bischofswerder, quoique marié, entretenait des relations avec une autre femme. Cette hypocrisie refroidit beaucoup le zèle du prince pour ses nouvelles croyances, mais ne l'en détacha pas complètement. Bischofswerder répudia sa femme, épousa sa maîtresse, et les choses restèrent à peu près sur le même pied.

train de vie. Légère, inconséquente, mais affable et généreuse, elle attirait tous les hommages, et ne se défendait pas d'en agréer quelques-uns. Au reste, la gêne qu'on lui imposait à cet égard n'était pas très-sévère. Soit raison de prudence, soit motif de politique, on lui avait seulement interdit de laisser tomber ses choix sur les sujets des états prussiens; mais on lui permettait les plus grandes bontés pour les étrangers. Ce fut alors qu'elle eut des relations avec plusieurs diplomates anglais, entre autres avec les lords Paget et Spencer. Ce dernier alla jusqu'à lui offrir, de la part de sa Cour, un présent de mille guinées, si elle parvenait à empêcher le roi de faire la paix avec la France (voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, III, 125 et 135). On a dit qu'elle n'accepta point et qu'elle révéla tout à son royal amant; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Angleterre fut complètement déçue et que la paix de Bâle eut lieu, malgré l'opposition de l'Angleterre. C'est à la même époque que M^{me} Rietz, ayant vu partir pour l'Italie un de ses adorateurs, le chevalier de Saxe, demanda au roi la permission de faire un voyage dans cette contrée; ce qui ne lui fut pas refusé. Elle s'arrêta quelque temps à Vienne, où son nom et sa position équivoque ne lui firent pas obtenir les distinctions qu'elle aurait désirées. L'ingénieuse adresse de l'envoyé prussien, Lucchesini, ne parvint point à la sauver de quelques désappointements de vanité; elle résolut de s'en affranchir désormais, en obtenant de son royal protecteur une faveur qui la mit à l'abri de pareils désagréments. Ses lettres pressantes et multipliées arrachèrent à Frédéric-Guillaume un diplôme de comtesse de Lichtenau, qu'elle reçut à Florence, et qui assura

sa présentation à la cour de Naples, même son admission aux réunions intimes de la reine. Ce fut là qu'elle vit lady Hamilton, dont la destinée avait tant d'analogie avec la sienne. (V. HAMILTON, XIX, 367.) Elle y rencontra aussi le vieux lord Bristol, évêque de Londonderry, possesseur d'une fortune immense, qui afficha près d'elle le ridicule, ou plutôt le scandale, d'un galant suranné et d'un prêtre amoureux. Enfin, les adulations, les fêtes, les plaisirs de tout genre ne cessèrent d'enivrer la nouvelle comtesse pendant tout le cours de ce voyage enchanteur. Elle ne songeait guère à y mettre un terme, lorsque les premiers symptômes de la maladie qui devait conduire Frédéric-Guillaume au tombeau, réclamèrent sa présence à Berlin. La comtesse de Lichtenau revint dans cette ville, encore étourdie des vapeurs de l'encens qu'elle venait de respirer en Italie. Les délices de Naples lui avaient tourné la tête. Son cortège, semblable à celui d'une princesse, blessait tous les regards. Elle traînait à sa suite l'évêque anglais; elle amenait dans sa voiture le comte de Saint-Ygnon, émigré français, auquel elle fit obtenir une clé de chambellan. Tout fléchit devant la favorite; ses réunions devinrent une espèce de cour. On y était présenté avec des cérémonies d'étiquette, auxquelles la famille royale elle-même dut se soumettre. Par un excès de bonté inconcevable, ou plutôt par les insinuations d'une confidente subalterne, la reine permit que la comtesse portât son portrait. Celle-ci poussa l'audace ou la sottise jusqu'au point de faire représenter chez elle, dans une salle magnifique, un opéra italien, dont le sujet était les *Amours d'Antoine et de Cléopâtre*. Les grands, les ministres, tout le corps diplomatique, les princes et les

princesses du sang, toutes les personnes de la cour y assistèrent. Près d'une courtisane resplendissante de diamants, à côté d'une loge remplie des enfants naturels du roi, la reine, d'un maintien calme, mais sérieux, retraçait aux âmes sensibles la position de cette généreuse Octavie, si intéressante par ses vertus et ses ennuis. Mais son imprudente rivale ne faisait qu'animer de plus en plus contre elle la jalousie et l'indignation publiques. Le luxe de sa table, entretenue par les propres officiers du roi, la magnificence de son ameublement, les recherches de sa toilette, attireraient la foule; mais ses manières repoussaient toutes les affections; elle offensait, par des airs de hauteur, ses relations anciennes; elle affligeait, par l'oubli des soins, ses vrais amis, et mortifiait, par une pénible contrainte, ses nouvelles connaissances. Cependant le comte Haugwitz, ministre des affaires étrangères, croyant que cette femme pouvait servir ses projets ambitieux, affecta de lui rendre quelques soins (*voy.* HAUGWITZ, LXVI, 476). La comtesse, qui ne savait pas combien l'amour d'un diplomate est peu sincère, et qui ne sentait pas le ridicule d'une femme de 40 ans amoureuse, n'eut point de secrets pour ce nouvel adorateur; mais celui-ci ne tarda pas à juger que sa conquête ne valait pas les attentions d'un homme d'état. Loin de se montrer capable de graves conceptions, l'ancienne maîtresse du roi n'était occupée que de galanteries, de plaisirs et d'ajustements. Lord Bristol et les autres conseillers intimes, qui lui citaient sans cesse, comme des modèles à étudier, M^{me} de Montespan et M^{me} de Pompadour, n'obtinrent qu'à grand-peine qu'elle se fit assurer une fortune proportionnée à l'essor qu'on

lui avait fait prendre; et, quand elle l'eut obtenue, elle ne sut pas la mettre en sûreté. Au milieu de ce tourbillon de désordres et de frivolités, la santé du roi dépérissait sensiblement; les médecins lui ordonnèrent, pour la seconde fois, les eaux de Pyramont, et il s'y rendit dans le courant de l'année 1797. Frédéric-Guillaume, regardé en ce moment comme l'arbitre de l'Europe, voulut étaler en quelque sorte le faste de Louis XIV. Des souverains de l'Allemagne, le prince royal de Danemark, deux fils du roi d'Angleterre, les princes et les princesses de la maison de Brandebourg, les envoyés de presque toutes les puissances, les ministres du cabinet de Berlin, une foule d'étrangers de la plus haute distinction, environnèrent le monarque mourant d'une majestueuse représentation. M^{me} de Lichtenau tenait une petite cour dans le château de Pyramont, où l'on se disputait l'avantage de plaire à la souveraine. Parmi les prétendants, Zouboff, l'un des derniers objets des amours de la grande Catherine, en éclipsant tous ses rivaux, fut près d'enflammer la colère de l'irascible évêque de Londonderry. Cependant le crédit de la comtesse manqua de succomber aux attaques de ses adversaires : la vertueuse épouse du prince royal avait saisi un moment d'ascendant sur l'esprit du roi, pour le décider à permettre que la favorite cherchât une retraite en Angleterre. On lui accordait une somme considérable pour les frais de son voyage; elle pouvait emporter sa vaisselle d'argent, des diamants estimés à 80,000 écus de Prusse, et des effets de banque de la valeur de 130,000 liv. sterl. La comtesse résista à toutes ces offres par un faux calcul d'amour-propre, qu'elle colora du nom de grandeur d'âme et de sensibilité. Au retour des

eaux, l'état de la santé du roi devenant plus alarmant, la comtesse le renferma, pour ainsi dire, dans l'enceinte du palais de marbre, où elle ne laissait pénétrer qu'un petit nombre d'élus. Bischofswerder venait tous les matins régler, en peu d'instant, les affaires civiles et militaires du royaume. Une fois la semaine il amenait avec lui le ministre Haugwitz, qui présentait ses rapports sur les relations étrangères. Rietz donnait les détails sur la cassette, les jardins et sur l'intérieur du palais; le reste du jour demeurait à la disposition de la comtesse. Trois enfants naturels du roi, l'un de la comtesse d'Ingenheim et deux de la comtesse Doenhoff, le fils de la comtesse, des gouverneurs et des gouvernantes, ou émigrés ou de la colonie française, le comte de Saint-Ygnon et M^{me} de Shulzky, maîtresse subalterne, formaient une population rendue assez nombreuse par les gens de service. Celle qui donnait à tout ce monde des ordres absolus, appelait tous les soirs cinq ou six émigrés, soit hommes, soit femmes, qui soulageaient les ennuis du malade par le charme de leur société. La reine, les princes et les princesses du sang ne pénétraient point dans ce cercle, dont eux seuls eussent dû avoir l'entrée. Le marquis de Saint-Maixent répéta souvent à ce sujet : « La comtesse de Lichtenau agit comme la gouvernante d'un vieux curé, qui tient loin de lui ses parents et ses héritiers. » Lorsque le danger fut au dernier point, le roi donna l'ordre d'appeler près de lui la reine et le prince royal. Dans cette douloureuse conférence, le monarque affecta de se faire soutenir par la comtesse. Après trois quarts-d'heure d'un entretien pénible et déchirant, il fit ses derniers adieux. M^{me} de Lichtenau ayant reçu

ordre de reconduire les augustes personages, la reine daigna prononcer quelques paroles bienveillantes; le prince garda le silence. Le roi, instruit de ces détails, entrevit la tempête qui grondait sur sa favorite; un profond soupir lui échappa, plus douloureux peut-être que celui qui devait bientôt terminer sa vie. Dans ces moments suprêmes, un officier-général, d'un service étranger, vint offrir à la comtesse un plan de fuite qu'elle refusa, et dont le succès eût été fort douteux; car, depuis plusieurs jours, les nouveaux jardins étaient cernés par un cordon de sous-officiers du régiment des gardes. Au début de l'agonie, elle fut conseillée de quitter l'appartement du roi, et de se retirer dans son habitation particulière : ce perfide avis fut écouté. Cette femme ne sut pas s'honorer du moins par un dernier acte de courage, et ne fut instruite de la mort de son bienfaiteur qu'au moment où les mesures étaient prises pour lui ôter les moyens d'échapper. Tout abandonna M^{me} de Lichtenau, abandonnée de la fortune. Les courtisans, qui, la veille même, l'encensaient encore, furent les premiers à lui tourner le dos, et à la fuir comme une pestiférée. Les valets, qui, dans ces occasions, rivalisent d'insolence et de bassesse avec les courtisans, joignirent les insultes au mépris. Les médecins de la cour allèrent jusqu'à refuser de lui donner des secours dont l'humanité faisait un devoir. L'un d'eux lui devait sa fortune. Ce fut un lieutenant-colonel de la garde, qu'elle ne connaissait pas, qui lui envoya le chirurgien de son bataillon. Plusieurs négociateurs, détachés vers son véritable ami, le comte Haugwitz, furent repoussés durement. Le comte de Saint-Ygnon, plus importun que les autres, se vit renfermé dans un

corps-de-garde. On vint annoncer à la comtesse le général de Zastrow, qui lui apportait les ordres du nouveau souverain. Aussitôt elle se place sur un canapé, prend dans ses bras les trois enfants naturels du roi, met son propre fils à ses pieds, et couvre ses yeux d'un vaste mouchoir. Le général, fort peu touché de ce tableau de mélodrame, se fait livrer les papiers de la comtesse, avec les clés des bureaux et secrétaires de l'hôtel de Berlin, comme de la maison de Charlottembourg. Il finit par la défense de quitter les jardins sans en avoir reçu la permission expresse. Le surlendemain, un soi-disant conciliateur essaya, par des paroles affectueuses, d'engager M^{me} de Lichtenau à la révélation des secrets d'état qui pouvaient lui avoir été confiés. Bien convaincu de l'inutilité de ses recherches, il l'assura que le roi ne l'avait retenue en apparence captive que pour la dérober aux insultes du peuple; qu'au reste, elle serait libre sous deux fois vingt-quatre heures. A l'instant marqué pour la délivrance, un major parut à la tête d'un détachement. Il déclara la comtesse prisonnière, réclama le portrait de la reine douairière, et plaça dans un des carrosses de la cour les enfants naturels du feu roi, avec les personnes qui les entouraient. On mit, dans deux voitures de louage et sous escorte, la vieille Enke et une demoiselle de compagnie; on arrêta le comte de Saint-Ygnon, et l'on renvoya le plus grand nombre des domestiques. La comtesse resta enfermée avec Dampmartin, qui fut enveloppé dans sa disgrâce. Cet émigré français (v. DAMPMARTIN, LXII, 76) avait demandé au roi la place de gouverneur du jeune comte de Brandebourg; Frédéric-Guillaume la lui avait accordée, en lui disant néanmoins que son pro-

pre choix devait être approuvé par la comtesse, qui voyageait alors en Italie. Celle-ci, de retour à Berlin, avait eu l'adresse de changer ces dispositions, et de faire charger de l'éducation de son propre fils ce même Dampmartin, qui ne s'en regarda pas moins comme attaché à la mère de son élève. L'officier chargé des arrestations lui dit : « Monsieur, on vous « laisse le maître de demeurer ou « de vous éloigner; mais, avant « de vous décider, faites vos ré- « flexions. » La réponse ne se fit point attendre : « J'ai été, dit-il, re- « çu dans la maison de la comtesse « au faite des grandeurs; je ne l'aban- « donnerai pas volontairement, lorsqu'elle tombe dans l'infortune. » M^{me} de Lichtenau a du moins été juste envers lui, et l'on sait qu'elle en parle dans ses Mémoires avec toute l'effusion de la reconnaissance. Au bout de six semaines, une commission, présidée par le baron de Reck, fut nommée pour examiner la conduite de la prévenue. Les rigueurs de sa prison furent alors adoucies; elle obtint, ainsi que ses compagnons d'infortune, la permission de prendre l'air pendant deux heures. On leur rendit du linge; ils purent recevoir leurs lettres, et le procès prit une marche régulière. Le fait le plus grave à la charge de la comtesse était l'enlèvement d'un énorme portefeuille qu'elle avait eu l'étourderie de faire prendre dans la chambre du roi, en plein jour et sous les yeux d'une foule de témoins. Toute l'Allemagne attendait, avec la plus vive curiosité, l'ouverture de ce fameux portefeuille; il se trouva rempli de billets doux, de chansons, et l'on acquit ainsi la preuve que la comtesse ne s'était jamais mêlée d'autres choses que de plaisirs, de fêtes, de

spectacles, et qu'elle était complètement incapable de pénétrer dans les affaires d'état, dont, au surplus, Bischofswerder et autres l'auraient éloignée avec la plus scrupuleuse attention. L'innocence de ses intentions et la frivolité de ses desseins furent portées au plus haut degré d'évidence, lorsqu'on vit, amoncelés dans le bureau de son bouddoir, les titres de possession de sa terre et ses effets sur la banque de Londres. L'idée ne lui était pas même venue de prendre les précautions commandées par la plus simple prévoyance. La commission fit un rapport justificatif. Le 17 avril 1798, quatre mois après la mort de Frédéric-Guillaume II, le général Ruchel parut à onze heures du soir chez la comtesse. Un greffier lut l'ordonnance royale qui la dépouillait de ses terres, de ses effets de banque, et confisquait au profit des hospices son hôtel et sa maison de campagne. Ses diamants et sa vaisselle d'argent durent être employés à l'acquittement de ses dettes; on ne lui laissa, pour vivre en prison dans la forteresse de Glogau, que le prix de son mobilier et une rente viagère de quatre mille écus. Trois heures de la nuit lui furent à peine accordées pour régler ses affaires, dire adieu à quelques amis, et il fallut partir... St-Ygnon et Dampmartin, dont on avait voulu faire ses complices, furent justifiés et recouvrèrent leur liberté. Quant à M^{me} de Lichtenau, après dix-huit mois d'une dure captivité, elle obtint la permission de venir, pendant quinze jours, à Berlin, et d'aller vivre à Breslaw. Là eût fini le roman de beaucoup d'autres; mais, pour elle, cela ne pouvait être ainsi. Elle rencontra un jeune musicien, dont elle se montra fort éprise et qu'elle épousa en 1802. Après tous les désagréments d'une union

que l'âge et tant d'autres causes rendaient inconvenante, il fallut en venir à une rupture ouverte, et la comtesse se jeta, presque aussitôt, dans les bras d'un jeune et beau Hongrois, qui, ayant quitté le service pour un amour suranné, ne la rendit pas plus heureuse. Elle ne reçut quelques consolations que lorsque l'invasion des Français vint mettre le comble aux calamités de la Prusse. Quelques officiers de Bonaparte lui adressèrent encore des hommages, et ils la recommandèrent à leur maître, qui, informé des ressentiments du monarque prussien, ne laissa pas échapper cette occasion de faire subir à celui-ci quelques chagrins de plus. Par l'intervention du vainqueur de la Prusse, M^{me} de Lichtenau recouvra une partie de ses anciennes richesses, et elle put vivre paisiblement à Berlin; elle vint même à Paris en 1812, et y fut très-bien accueillie par de grands personnalités de l'époque. Le but ostensible de son voyage en France était d'y voir le dernier rejeton de ses amours avec Frédéric-Guillaume II, la comtesse de la Marche, qui, par une suite de circonstances romanesques, après avoir été mariée à un comte immédiat de l'empire, l'avait quitté pour épouser un gentilhomme polonais, qu'elle abandonna à son tour, pour s'unir à un capitaine de la garde impériale, M. Thierry. Enlevée par une mort prématurée, elle laissa, de ses deux mariages, des enfants, que le roi de Prusse fit ramener dans ses états en 1815, après avoir décoré M. Thierry de l'ordre de l'Aigle-Rouge. Sous la restauration de la monarchie prussienne, la comtesse de Lichtenau continua de vivre à Berlin d'une modique pension, et elle mourut dans cette ville, le 9 juin 1820, oubliée et négligée de ceux

mêmes qu'elle avait le plus obligés, mais sans s'être fait des ennemis personnels. Si elle fut poursuivie et persécutée, c'est plutôt à cause de ses liaisons et de ses rapports qu'à cause de son caractère, toujours, il faut le dire, exempt de fiel et de haine. Les *Mémoires de la comtesse de Lichtenau écrits par elle-même*, en 1808, ont été traduits en français par J.-F.-G. P., 1809, 1 vol. in-8°. Elle s'attache surtout à repousser les assertions du comte de Ségur, qui, dans son *Tableau de l'Europe*, a traité cette dame avec une grande sévérité. Les mémoires sont suivis d'une correspondance qui s'y rapporte, composée principalement de lettres écrites par lord Bristol, le comte Colonna, Dampmartin, Lavater, sir William Hamilton : celles du premier sont d'un ton qui n'a rien d'épiscopal.

D—s.

LICHTENBERGER (JEAN-FRÉDÉRIC), né à Strasbourg, le 3 décembre 1743, dans la religion protestante, fut professeur au Gymnase de cette ville, et y mourut le 6 novembre 1831. S'étant long-temps occupé de l'invention de l'imprimerie, et persuadé que ce fut à Strasbourg que s'en firent les premiers essais, il a publié : *Initia typographica, opus celeberr. Schæpflii Vindicias typographicas elucubrans, nec non earum continuationem offerens*, 1811, in-4°; *Ejusdem libri appendix, de indulgentiarum litteris Nicolai V, P. M., pro regno Cypri impressa, etc.*, 1816, in-4°. « Cet ouvrage, dit M. Peignot, est un « de ceux qui lui ont paru le plus « détaillés sur l'origine de l'imprimerie. L'auteur ne présente point un « nouveau système : il développe celui « qui est assez généralement adopté « maintenant, que les premiers essais « ont été faits à Strasbourg et perfectionnés à Mayence. Il rejette la

« fable de Harlem. Après avoir parlé « des travaux de Guttemberg, de « Faust, de Schœffer, et des établissements typographiques formés à « Mayence, peu de temps après les « leurs, il passe à l'introduction de « l'imprimerie dans divers pays. On « y trouve des détails intéressants sur « différents imprimeurs. » On a encore de Lichtenberger, en allemand et en français : *Histoire de l'invention de l'imprimerie, pour servir de défense à la ville de Strasbourg*, contre les prétentions de Harlem, avec une préface de Schweighæuser, Strasbourg et Paris, 1825, in-8°, avec portraits et planches.

M—D J.

LICHTENSTEIN (le prince JEAN-JOSEPH de), chef de l'une des familles les plus illustres de l'Autriche, qui a donné à cette puissance un grand nombre d'hommes célèbres dans les armes et la politique (*voy. LICHTENSTEIN*, XXIV, 453) (1), naquit à Vienne, le 26 juin 1760, et fut destiné dès l'enfance à la carrière des armes. Il fit ses premières campagnes dans la guerre contre les Turcs, à côté du jeune archiduc François, qui lui conserva depuis ce temps beaucoup d'estime et d'amitié. En 1792, le prince Jean de Lichtenstein épousa une fille du landgrave de Furstenberg, l'une des femmes les plus aimables, les plus spirituelles de l'époque, et dont il a eu plusieurs enfants. Il était colonel lorsque la guerre de la Révolution française commença. Employé d'abord à l'armée des Pays-Bas, sous le prince de Cobourg, il se distingua

(1) C.-J. prince de Lichtenstein, feld-maréchal, né en 1730 et mort en 1820, était de la même famille, mais d'une branche cadette ; il avait fait toutes les guerres de son temps contre la Prusse, la Turquie, et s'était partout distingué par sa valeur. La *Biographie des généraux autrichiens* lui a consacré un long article.

particulièrement, au mois de juin 1794, dans une affaire près de Bouchain, et fut élevé au grade de général-major. Il se distingua encore dans le mois d'août 1796, sous les ordres de l'archiduc Charles, près de Wurtzbourg, et fut bientôt nommé feld-maréchal-lieutenant. C'est avec ce grade qu'il servit dans la campagne de 1799, en Italie, où il se fit chérir par sa bienfaisance envers les soldats blessés, auxquels il accorda, de ses deniers, un supplément de paie. Employé de nouveau, dans la campagne de 1805, si désastreuse pour l'Autriche, il fut fait prisonnier à Ulm, et renvoyé sur parole, avec Mack et Klenau. Après la bataille d'Austerlitz et l'entrevue du 4 décembre, entre l'empereur François et Napoléon, le prince de Lichtenstein fut désigné pour régler les conditions d'un armistice, qu'il signa le 6 décembre au château d'Austerlitz, avec le maréchal Berthier. Il reçut à cette occasion un accueil très-affectueux de Napoléon, qui voulut même s'entretenir pendant plusieurs heures avec lui; et, dans une lettre qu'il écrivit à cette époque à l'empereur François, dit à ce monarque « qu'il était étonné de ne pas voir un si habile homme à la tête des affaires, *au lieu des brouillons vendus à l'Angleterre, dont il s'était servi jusqu'alors.* » Le prince de Lichtenstein fut ensuite nommé, avec les comtes de Stadion et de Giulay, pour convenir des articles du traité de paix qu'il signa, en cette qualité, à Presbourg, le 27 décembre, avec Talleyrand. L'année suivante, il reçut le commandement général de la haute et basse Autriche, et fit célébrer des fêtes brillantes à Vienne, en 1808, à l'occasion du mariage de l'empereur avec une princesse de Bavière. A l'ouverture de la campagne,

en 1809, le prince Jean de Lichtenstein avait sous ses ordres une réserve de 20,000 hommes, avec laquelle il combattit à Taun, où il fut blessé le 19 avril. S'étant alors réuni à la grande armée commandée par l'archiduc Charles, il donna des preuves d'une rare valeur les 21 et 22 mai, à Aspern et à Essling, à la tête de la cavalerie, et fut remarqué de l'archiduc, qui s'exprima ainsi dans un ordre du jour : « Le prince J. de « Lichtenstein a immortalisé son « nom. Son mérite est reconnu par « l'armée entière, et le hasard m'a « mis à portée de le juger de plus « près. Mès sentiments et mon vif « attachement pour sa personne sont « de sûrs garants de la reconnaissance de notre monarque. Je ne puis le « récompenser qu'en exprimant publiquement mon estime. » On assure que, par une heureuse inspiration, ce général avait insisté beaucoup pour que l'armée autrichienne passât immédiatement le Danube, afin de profiter de sa victoire, et qu'il avait même inutilement offert de se mettre à la tête de 30,000 hommes. Le prince de Lichtenstein se distingua de nouveau, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. Le 11, il fut envoyé auprès de Napoléon, pour lui proposer un armistice, qu'il obtint le même jour. On a dit que cet armistice avait été conclu sans l'aveu de l'empereur d'Autriche, et qu'il fut cause de la disgrâce de l'archiduc Charles. De là le reproche qu'on a fait au prince de Lichtenstein d'avoir mis tant de zèle dans ces négociations préliminaires, dont le complément ne pouvait être que préjudiciable aux intérêts de l'Autriche. Par le traité de paix qui fut signé à Vienne, le 14 oct., cette puissance perdit une grande partie de son territoire, et elle se soumit aux plus

pénibles conditions (*voy.* FRANÇOIS 1^{er}, LXIV, 420). Le prince de Lichtenstein fut alors pourvu, pour la seconde fois, du commandement de la haute et basse Autriche, dans lequel il eut pour successeur, en 1810, le prince de Wurtemberg. Il continua cependant à jouir de la confiance de son souverain, et fut encore employé avec succès dans plusieurs circonstances, jusqu'à la conclusion de la paix générale, en 1814. Servant dans l'armée auxiliaire du prince de Schwarzenberg, il fut blessé sur le Bugg, en 1812, et se retira pour quelque temps à Varsovie. Là, il eut occasion de voir l'abbé de Pradt, qui parla de lui dans des termes très-flatteurs à Napoléon, lorsque celui-ci traversa cette ville après les désastres de Moscou; mais, si l'on en croit de Pradt lui-même, cet éloge fut assez mal reçu de l'empereur fugitif. Cependant tous les témoignages s'accordent sur ce point, que Napoléon avait pour lui beaucoup d'estime, ce qui fit que, dans les circonstances les plus difficiles, l'empereur François le lui envoya pour négociateur, et que toujours il vint à bout de conclure, en faisant, toutefois, de très-grands sacrifices, notamment en 1809, où il prit sur lui d'accorder 80 millions de contributions à la France, bien qu'il ne fût autorisé que pour 50 millions. Le prince de Lichtenstein fut élu, en 1816, un des douze directeurs de la banque nationale d'Allemagne. Dans le mois de novembre 1818, paraissant entraîné par le mouvement de quelques autres états de l'empire germanique, il donna aux habitants de la principauté de Lichtenstein, dont il était souverain, une constitution, basée sur celle des états autrichiens; ce qui changeait peu de chose à son ancien régime. Parvenu

alors à un âge avancé, il prit peu de part aux affaires, et ne remplit plus aucune fonction. Il mourut à Vienne, dans le mois d'avril 1836. — Le prince *Aloys-Gonzague-Joseph* de LICHTENSTEIN, cousin du précédent, né le 1^{er} avril 1780, entra également fort jeune dans la carrière des armes, fit toutes les dernières guerres que l'Autriche soutint avec tant d'opiniâtreté contre la France, et parvint au grade de feld-maréchal-lieutenant. Il se signala particulièrement, en 1813, à la bataille de Leipzig, où il commandait une division, sous le comte de Meerfeld. L'empereur François, témoin de cet exploit, lui envoya, dans la nuit qui suivit la bataille, une épée en or, garnie de diamants, avec une inscription très-honorable. Le prince Aloys ne déploya pas moins de valeur dans les campagnes de France, en 1814 et 1815. Nommé commandant-général de la Bohême, il mourut à Prague en nov. 1833. — Son frère aîné, le prince *Maurice-Joseph*, parvenu également au grade de feld-maréchal-lieutenant, a fait les mêmes guerres, et s'est aussi distingué dans beaucoup d'occasions. M—n j.

LICINO (JEAN-BAPTISTE), littérateur né à Bergame, florissait dans le XVI^e siècle. Il fut l'ami intime du Tasse, son compatriote, dont il embrassa la défense avec chaleur. Il ne négligea rien pour obtenir la liberté de cet illustre poète, et alla même la solliciter, au nom de sa ville natale, auprès d'Alphonse, duc de Ferrare. Il publia une *Apologie du Tasse*, contre les académiciens de la Crusca, ainsi que des *Discours sur l'Art poétique*, et un *Recueil de lettres*; adressées à plusieurs de ses amis au sujet de la *Jérusalem délivrée*.

LICQUET (FRANÇOIS-ISIDORE [1]) naquit à Caudebec (Seine-Inférieure), le 19 juin 1787. Après avoir commencé de bonnes études, comme boursier, au collège de Louis-le-Grand, à Paris, il les termina avec un égal succès au prytanée de Saint-Cyr, où il obtint plusieurs prix. Revenu à Rouen, il entra, selon le désir de ses parents, dans la carrière commerciale; mais, ayant éprouvé des pertes, il ne tarda pas à la quitter, et remplit quelque temps les fonctions de secrétaire-adjoint de la mairie de Rouen. Le savant bénédictin dom Gourdin, qui était bibliothécaire de l'école centrale, puis de la ville, étant mort le 11 juillet 1825, Licquet fut nommé, par le préfet Kergariou, pour lui succéder, après l'avoir remplacé dès 1819. Il s'occupa de rédiger le *Catalogue de la bibliothèque de Rouen*, dont le volume des belles-lettres, a paru en 1830, in-8°. Lorsqu'il fut mis à la tête de cet établissement, il était, depuis plusieurs années, connu par d'estimables compositions imprimées. Ses premiers essais furent des tragédies, qui, dans la patrie du Grand-Corneille, obtinrent assez de succès pour qu'il crût devoir les livrer à l'impression, dont elles ont, sans trop de désavantage, supporté le grand jour, à cause de leur style élégant et pur. Heureusement le jeune poète, malgré l'attrait du genre et le charme de la poésie, ne s'obstina pas à marcher dans une carrière où il n'était pas appelé par son *astre*. Entouré, dans la belle collection qu'il administrait, de richesses historiques d'une

haute importance, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'histoire de Normandie, et des langues italienne et anglaise. Sa santé était délicate, mais son zèle était puissant et son travail facile; très-peu favorisé des dons de la fortune, marié et père de famille, il ne se livra pas toujours à des compositions de son choix, et fut obligé de traduire divers ouvrages qui n'étaient pas tous conformes à ses goûts. Il ne tarda pas à succomber aux fatigues du travail et à une maladie de poitrine, le 1^{er} novembre 1832, dans sa quarante-sixième année. Il était membre des Académies de Rouen, de la Société des Antiquaires de Normandie, et de celle d'Écosse, ainsi que de la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure. L'intérêt qu'il inspirait par son caractère, l'estime que le fruit de ses veilles lui avait conciliée, la position pénible où il laissait sa famille, lui valurent de justes regrets, qui retentirent au-delà de Rouen et même de la Normandie. Voici les titres des principaux ouvrages de cet auteur : I. *Thémistocle*, tragédie en 5 actes et en vers, jouée à Rouen, le 21 septembre 1812; imprimée à Rouen, dans le cours de la même année, in-8°. II. *Philippe II*, tragédie (imitée d'Alfieri), représentée et imprimée à Rouen, en 1813. III. *Rutilius*, tragédie, qui, comme les précédentes, est en 5 actes et en vers, représentée et imprimée à Rouen, en 1816. Licquet avait composé deux autres tragédies qui n'ont pas été livrées à l'impression: *Brutus à Philippes* (en 3 actes), et *les Chevaliers de Rhodes* (en 5 actes). La première, représentée à Rouen, avait été reçue à l'Odéon, où elle eût été jouée, si l'assassinat du duc de Berri n'eût déterminé la censure à en ajourner la représentation. IV *Campagne de S. A.*

(1) On lui donnait et lui-même avait adopté le prénom de *Théodore*; cependant son acte de naissance ne porte que les prénoms de *François-Isidore*, et ceux-là sont seuls légaux; mais on a dit que le prêtre qui le baptisa avait, par méprise, écrit sur le registre *Isidore* au lieu de *Théodore*.

R. Mgr. le duc d'Angoulême dans le midi de la France, en 1815, Rouen, 1818, in-4°. V. *Recherches sur l'Histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen, depuis les premiers temps jusqu'à Rollon*, ouvrage couronné par la Société d'émulation de cette ville, Rouen, 1826, in-8°. VI. *Rouen : Précis de son histoire, de son commerce, etc.*, Rouen, 1826, in-8°; 2° édition, 1831, in-12 et in-4°. VII. *Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en 1066*, Rouen, 1835, 2 vol. in-8°. Voici ce qu'en disait un compatriote de l'auteur, et l'un de ses juges les plus éclairés (M. Théodore Muret) :

« Licquet est mort, jeune encore, il y
 « a trois ans, bibliothécaire de la ville
 « de Rouen. Il vivait au milieu des
 « livres de cette bibliothèque, où il
 « avait concentré toute son existence,
 « compulsant les vieux chroniqueurs
 « et les précieux manuscrits qu'elle
 « renferme. Normand, il avait fait de
 « la gloire de sa province un intérêt
 « tout personnel. Malheureusement,
 « l'excès de travail l'a tué, avant qu'il
 « eût achevé le monument national
 « auquel se rattachaient tous ses tra-
 « vaux. L'*Histoire de Normandie*, telle
 « que l'avait conçue Théodore Lic-
 « quet, se divisait naturellement en
 « deux parties : la période qui a pré-
 « cédé et celle qui a suivi la conquête
 « de l'Angleterre. La première seule
 « était terminée, et c'est elle qui vient
 « de paraître, grâce aux soins de
 « quelques amis, que recommandent
 « aussi de curieuses études sur les
 « antiquités normandes... » Cet ou-
 « vrage posthume a été complété par
 M. Depping, qui y a joint une intro-
 duction et une suite, laquelle forme

aussi 2 vol. VIII. Outre beaucoup d'articles insérés dans le *Journal de Rouen*, Licquet a fourni aux *Mémoires* de l'Académie de cette ville un grand nombre de morceaux, dont plusieurs ont été imprimés séparément. Les plus remarquables sont : 1° *Ode sur le retour du roi* (Louis XVIII); 2° *Discours sur l'origine de la chevalerie*; 3° *Dithyrambe sur l'ancienne Rome*; 4° *Notice sur Alain Blanchard* (voy. ce nom, LVIII, 339); 5° *Deux Notices biographiques* sur M. Banice et sur le cardinal Cambacères, archevêques de Rouen. Enfin on doit à Licquet les traductions suivantes : I. *Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, trad. de l'italien de Ch. Botta, Paris, 1824, 5 vol. in-8°. Déjà il avait publié un fragment de cette traduction, intitulé *le Sac de Pavie*, Rouen, 1823, in-8°, et dans les *Mémoires* de l'Académie. II. *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, trad. de l'anglais de Th. Frognall Dibdin, Paris, Crapelet, 1825, 4 vol. in-8°, fig. Les deux derniers sont traduits par M. Crapelet; Licquet n'a traduit que les deux premiers. Il avait déjà donné la traduction de la *Lettre neuvième* de ce voyage, *relative à la bibliothèque publique de Rouen*, avec des notes, Paris, 1821, in-8°. III. *Mémoires relatifs à la famille royale de France, pendant la révolution*, traduits de l'anglais, Paris, 1826, 2 vol. in-8° (voy. LAMBALLE, LXX, 72). IV. Il a traduit deux volumes de la *Vie de Napoléon Bonaparte*, par Walter Scott, publiée en 1827. M. Édouard Frère a inséré, dans la *Revue de Rouen* (octobre 1833), une *Notice historique sur Licquet*.

D—B—S.

30913

